

République démocratique du Congo

SUD-KIVU

Enjeux de territoire



Tome 1 **Cadre naturel, peuplement et occupation de l'espace**

Sous la direction de
Jean Omasombo Tshonda

Jean Omasombo Tshonda
Théodore Assumani Kilembwe
Rigobert Birembano Bahati

Paul Olela Tshund' Unyumbe
Joris Krawczyk
Mohamed Laghmouch



SUD-KIVU

La série de publications dont cet ouvrage est le seizième est dédiée à la mémoire de Benoît Verhaegen. Arrivé au Congo au moment de la décolonisation, il anima pendant près de trente ans de carrière diverses structures de recherche et d'enseignement. Promoteur de la démarche de « l'Histoire immédiate », il a, par ses écrits, par sa parole, par ses enseignements, joué un rôle majeur dans les études sociales congolaises.

Nous nous souvenons avec émotion et respect de l'homme et du maître.

La présente étude, issue du projet « Provinces », soutenu financièrement par la DGCD et coordonné par la section Histoire et Politique du Musée royal de l'Afrique centrale, est le fruit d'une collaboration entre chercheurs des diverses sections du MRAC, chercheurs des instituts partenaires congolais (CEP, IRSA, CERDAC et CRGM), qui se sont réparti le territoire de la République démocratique du Congo, et chercheurs identifiés à l'intérieur de chaque province conformément à la Constitution de la RD Congo promulguée le 18 février 2006.

Les équipes locales ont été chargées à la fois de la collecte des données au niveau de la province et de l'élaboration d'une première ébauche de la monographie.

Le MRAC a été à la fois la structure pourvoyeuse de la logistique pour la gestion des fonds du projet et un partenaire de recherche. Jean Omasombo a été chargé de la production du texte final en apportant tous les ajouts nécessaires. Le MRAC a, enfin, assuré la responsabilité de la publication de la monographie.

Cet ouvrage est le fruit de cette collaboration.

LE CEP

Le Centre d'études politiques (CEP), (re)créé en 1999 à l'Université de Kinshasa, rassemble des chercheurs/enseignants relevant de diverses disciplines des sciences sociales ayant le politique pour champ d'études. Ses activités couvrent quatre domaines, la recherche, la formation, la documentation et la publication, ayant tous pour principal sujet la République démocratique du Congo.

L'IRSA

L'Institut de recherches sociales appliquées de l'Université de Kisangani est un centre de recherche multidisciplinaire, spécialisé sur la République démocratique du Congo, mais, ouvert à l'Afrique centrale dans son ensemble. L'analyse est orientée vers les sciences sociales et les sciences naturelles, avec une attention particulière aux questions environnementales.

LE CERDAC

Le Centre d'études et de recherches documentaires sur l'Afrique centrale (CERDAC) de l'Université de Lubumbashi poursuit les buts suivants : promouvoir des recherches coordonnées sur l'héritage du passé des peuples d'Afrique centrale et collationner la documentation nécessaire et utile à cette fin.

LE CRGM

Le Centre de recherches géologiques et minières de la RDC (CRGM) est un service public fonctionnant sous la tutelle du ministère de la Recherche scientifique. Il a été créé par ordonnance-loi n° 82/040 du 5 novembre 1982 en remplacement du Service géologique du ministère des Mines. Sa mission principale est de promouvoir, exécuter et coordonner des travaux de recherche scientifique et des études diverses dans le domaine des géosciences. La cartographie géologique, l'inventaire et l'étude métallogénique des ressources minérales, l'étude des risques naturels d'origine géologique, l'expertise des substances minérales et la constitution des bases de données géologiques figurent parmi ses tâches essentielles.

LE MRAC

Le Musée royal de l'Afrique centrale (MRAC), l'un des dix établissements scientifiques fédéraux que compte la Belgique, abrite des collections tout à fait remarquables (objets ethnographiques en provenance d'Afrique centrale, archives complètes de Stanley, photothèque et filmothèque, cartes et données géologiques, collection de zoologie de millions de spécimens, xylothèque tropicale). En tant qu'institut de recherche scientifique consacré à l'Afrique, il occupe une place importante sur la scène internationale dans les domaines de l'anthropologie culturelle, de la zoologie, de la géologie, de l'histoire et de l'économie agricole et forestière.

Le service Histoire et Politique (qui a intégré l'ancienne section d'Histoire du Temps présent, coordinatrice du projet « Provinces ») est l'un des services du Musée royal de l'Afrique centrale. Cette section était née de l'intégration au musée de l'Institut africain, créé en 1992, qui avait alors absorbé le Centre d'étude et de documentation africaine (1971). Elle poursuit une double mission de documentation et de recherche. Ses activités sont axées sur l'ancienne Afrique belge et particulièrement le Congo/Kinshasa.

www.africamuseum.be

République démocratique du Congo

SUD-KIVU

Enjeux de territoire

Tome 1 : Cadre naturel, peuplement et occupation de l'espace

Sous la direction de Jean Omasombo Tshonda

Coordinateur du projet « Provinces »

Jean Omasombo Tshonda, chercheur au service Histoire et Politique, MRAC, professeur à l'Université de Kinshasa (RDC).

Auteurs du tome 1

Cet ouvrage est le fruit de la collaboration entre les chercheurs de terrain, en RDC, et les chercheurs du service Histoire et Politique et de différents autres services du MRAC à Tervuren.

Jean Omasombo Tshonda, politologue, chercheur au service Histoire et Politique (ex-section d'Histoire du Temps présent), MRAC (Belgique) et professeur à l'Université de Kinshasa.

Aymar Nyenyezi Bisoka, politologue, Université de Mons (Belgique).

Théodore Assumani, historien, chef de travaux à l'Institut supérieur pédagogique de Bukavu.

Rigobert Birembano Bahati, géographe, chef de travaux à l'Institut supérieur pédagogique de Bukavu.

Paul Olela Tshund' Unyumbe, docteur en science politique et haut diplômé en droit, professeur à l'Université des Sciences et des Technologies de Lodja (RDC).

Joris Krawczyk, attaché au projet « Provinces », au service Histoire et Politique du MRAC.

Mohamed Laghmouch, cartographe, service Risques naturels (Sciences de la Terre) et Cartographie, MRAC.

Toutes les photographies sont droits réservés ou sous copyright mentionné. Toute question ou demande d'autorisation doit se faire par écrit auprès du MRAC, service des Publications, 13, Leuvensesteenweg, 3080 Tervuren (Belgique).

En couverture du coffret : une vue de Minembwe. (Photo Josaphat Musamba, 2024.)

En couverture de ce tome 1 : précédé par un *kindi*, membre de la confrérie du *bwami* comme pour lui ouvrir/sécuriser la voie, *mwami* Lucien Kalenga Lwango de la chefferie Basile dans le territoire de Mwenga, traînant à la main sur une montée son épouse Blandine Kalafula, se rend en visite de son entité avec l'escorte de ses sujets. (Photo Josaphat Musamba, 2022.)

Ce volume comporte deux tomes qui ne peuvent être vendus séparément et présentent le même référencement.

Dépôt légal : D/0254/2024/2

ISBN : 978-9-4645-9617-5

Relecture : Clarisse Buydens, Isabelle Gérard (MRAC), Edwine Simons et Benoît Frances.

Layout : Fabienne Richard (Quadrato)

© Musée royal de l'Afrique centrale, 2024
Leuvensesteenweg 13
B-3080 Tervuren
www.africamuseum.be



Belgique
partenaire du développement

Tous droits de reproduction, par quelque procédé que ce soit, d'adaptation ou de traduction, réservés pour tous pays. Toute reproduction (même partielle), autre qu'à usage pédagogique et éducatif sans fin commerciale, de cet ouvrage est strictement interdite sans l'autorisation écrite préalable du service des Publications, Musée royal de l'Afrique centrale, 13, Leuvensesteenweg, 3080 Tervuren (Belgique).

SOMMAIRE

PRÉFACE <i>par Bart Ouvry et Guido Gryseels</i>	9
AVANT-PROPOS. Jeu de pouvoir et pouvoir du jeu dans la province du Sud-Kivu, <i>par Aymar Nyenyezi Bisoka</i>	11
PREMIÈRE PARTIE. LE SUD-KIVU PHYSIQUE	23
INTRODUCTION	25
Chapitre 1. Localisation et identification géographiques des entités administratives	27
Chapitre 2. Considérations générales sur les traits physiques	45
DEUXIÈME PARTIE. LES PEUPLES DANS LES ESPACES ETHNIQUES	63
INTRODUCTION	65
Chapitre 1. Peuples autochtones. Origines, identités et localisations	69
Chapitre 2. Peuples (dits) allochtones : barundi et banyarwanda	113
TROISIÈME PARTIE. LES IMPLANTATIONS SOUS LA CONQUÊTE EUROPÉENNE	155
INTRODUCTION. Le tracé de la frontière entre le Congo belge et les colonies allemandes	157
Chapitre 1. Autour d'une thèse : le Kivu, est-ce une partie du Rwanda restée au Congo ?	169
Chapitre 2. Missions religieuses et leurs églises	195
Chapitre 3. CFL et CNKI : deux grandes entreprises se partagent l'espace du Kivu.	247
Chapitre 4. Arrivée des Banyarwanda sous la poussée de l'exploitation coloniale	285
QUATRIÈME PARTIE. MISE EN PLACE DES TERRITOIRES ÉTATIQUES AJUSTÉS AUX ESPACES ETHNIQUES.	333
INTRODUCTION. Éléments pour une lecture	335
Chapitre 1. Sud-Kivu entité politico-administrative.	343
Chapitre 2. Édification de Bukavu.	383
Chapitre 3. Territoires de Kabare et de Walungu : la délicate construction étatique au bushi.	413
Chapitre 4. Édification des territoires d'Idjwi et de Kalehe dans l'espace contigu du Buhavu et du Butembo	441
Chapitre 5. Territoire d'Uvira : des identités s'entrelacent	469
Chapitre 6. Les territoires de Shabunda et de Mwenga en référence au Bulega	499
Chapitre 7. Le territoire de Fizi dans l'Ubembe	563

Carte administrative du Sud-Kivu

[https://www.africamuseum.be/sites/default/files/media/docs/research/publications/rmca/online/monographies-provinces/Monographie%20Sud-Kivu%20Carte%20administrative_A0%20\(2\).pdf](https://www.africamuseum.be/sites/default/files/media/docs/research/publications/rmca/online/monographies-provinces/Monographie%20Sud-Kivu%20Carte%20administrative_A0%20(2).pdf)

PRÉFACE

Nous saluons la sortie de ce volume consacré à la province du Sud-Kivu, un territoire stratégique par sa situation géographique, limitrophe du Burundi, du Rwanda et de la Tanzanie, et dont la superficie dépasse en importance celle de deux de ces États avoisinants. Cette province est également remarquable pour sa biodiversité exceptionnelle : le Parc naturel de Kahuzi-Biega n'en est qu'un exemple parmi d'autres. La beauté exceptionnelle de ses paysages ne peut laisser quiconque indifférent ; nous en témoignons nous-mêmes après plusieurs voyages effectués dans cette province : c'est une des régions de la République démocratique du Congo (RDC) voire de l'Afrique qui vaut le détour.

Cependant, bien sûr, personne n'ignore la violence et les conflits qui marquent cette province depuis trop longtemps.

Cette publication se veut strictement scientifique, elle apporte des informations, elle rapporte des évolutions récentes et elle analyse et clarifie le tout. Ce ne sont pas les chercheurs qui apportent les solutions. Si néanmoins cet ensemble de textes nous rapproche d'une compréhension mutuelle des enjeux et des opportunités pour la population du Sud-Kivu, nous aurons rempli notre mission d'institut scientifique qui se voit comme un forum pour l'étude et le dialogue sur les sociétés et l'environnement naturel en Afrique subsaharienne. Cet engagement veut susciter l'intérêt et promouvoir l'engagement de tous pour résoudre les défis auxquels la province du Sud-Kivu est confrontée aujourd'hui. Espérons que la lecture de cette monographie permettra aux responsables politiques, à la société civile, aux communicateurs, aux diplomates, aux habitants de mieux comprendre

les défis, mais aussi les opportunités qui se présentent à l'environnement ou à l'économie du Sud-Kivu. Les populations de cette belle province valent bien notre engagement.

Cet ouvrage concernant le Sud-Kivu est le seizième et dernier volume de la collection des « Monographies des provinces de la RDC » initiée en 2011 par le Musée royal de l'Afrique centrale (AfricaMuseum, Tervuren, Belgique).

Chacune de ces publications a été préparée sous la direction du professeur Jean Omasombo Tshonda, en proche collaboration et dans un processus de co-création avec des institutions congolaises comme le Centre d'études politiques et le CRGM à Kinshasa, l'Institut de recherches sociales appliquées à Kisangani et le CERDAC à Lubumbashi.

Le projet de Jean Omasombo Tshonda et de ses collègues a commencé en 2008, suite à la promulgation en 2006 de la nouvelle Constitution qui consacrait le principe de la décentralisation comme mode de construction de l'État congolais. En deux volets complémentaires, ce projet « Provinces et Décentralisation » consistait à analyser le processus de la décentralisation et à étudier les 26 entités provinciales redécoupées des 11 existantes jusqu'à la fin de l'ère Mobutu. L'équipe a donc publié également deux volumes hors série sur le processus de décentralisation en RDC : en 2012, *La Décentralisation de la Première à la Troisième République*, et en 2014 *Décentralisation et espaces de pouvoir*, tous deux sous la direction de Paule Bouvier et Jean Omasombo. Quant aux provinces, la série des monographies n'a pu être menée totalement à terme, et au final, avec ce dernier volume, c'est 16 entités

seulement qui auront pu être décrites en détail. Pour chacune de ces études, un travail de terrain extensif en vue de rassembler les données et d'actualiser les informations souvent obsolètes a été mené par une équipe de chercheurs congolais locaux et belges. Il a permis de rassembler pour chaque province de vastes corpus de connaissances sur l'organisation politico-administrative, les peuples, les richesses culturelles, minières et environnementales, les infrastructures et la situation relative à l'éducation. Le service de cartographie du MRAC a produit de nouvelles cartes, entre autres oro-hydrographiques, administratives et routières, géologiques et minières et concernant de l'occupation du sol.

La présentation des volumes parus s'est chaque fois faite tant à Kinshasa que dans les provinces en RDC.

Ce vaste projet comportait également un volet dédié à des stages et formations tant dans les institutions congolaises qu'au MRAC ; c'est plus de 100 scientifiques congolais qui ont bénéficié de ces activités.

Le professeur Omasombo-Tshonda est entré en service au MRAC début 2004, suite à l'intégration de l'Institut africain de Bruxelles comme une section scientifique de notre institut. Sa rigueur, sa détermination, son volontarisme, son esprit d'équipe et sa résistance ont été les clefs du succès de ce projet « Provinces et Décentralisation ». La production de ces 18 publications colossales en moins de 16 ans est le résultat impressionnant d'un partenariat entre des institutions congolaises et les départements de Biologie, Géologie, Histoire et Anthropologie culturelle du musée.

L'AfricaMuseum est reconnaissant à Jean pour ses contributions scientifiques à une meilleure connaissance de la RDC et aux missions du MRAC. Les contenus produits par son projet sont de très haute valeur pour les décideurs politiques, les fonctionnaires, les scientifiques et les universités, ainsi que pour les acteurs économiques.

Nous remercions tous les auteurs et particulièrement Jean Omasombo-Tshonda qui a coordonné l'ensemble de ce projet et a rempli cette tâche avec un enthousiasme et un professionnalisme que nous saluons chaleureusement. Nous lui sommes aussi très redevables d'avoir finalisé ce dernier opus, bénévolement, après sa retraite. Jean a été un membre de notre personnel exceptionnellement dévoué, loyal et productif. Ses contributions resteront à long terme de haute importance pour le développement durable de la RDC. Nous lui souhaitons une excellente retraite bien méritée et espérons qu'il continuera à nous dispenser ses conseils pour nos recherches au Congo.

Nous voulons aussi exprimer notre gratitude à la Coopération belge pour son support financier et moral durant la totalité du projet.

Un grand merci enfin à Isabelle Gérard et son équipe du service des Publications pour l'édition de grande qualité de ces 18 ouvrages volumineux.

Bart Ouvry
Directeur général du
Musée royal de l'Afrique centrale

Guido Gryseels
Ancien Directeur général (2001-2022)

AVANT-PROPOS

JEU DE POUVOIR ET POUVOIR DU JEU DANS LA PROVINCE DU SUD-KIVU

Par Aymar Nyenyezi Bisoka

INTRODUCTION

1^{er} mai 2023. Je suis sur un taxi-moto sur l'avenue Patrice Émery Lumumba à Bukavu, dans la province du Sud-Kivu. Soudain, toute la circulation s'arrête. Une parcelle est entourée de militaires qui semblent venir de Kinshasa : leurs uniformes ressemblent beaucoup à ceux de la Garde républicaine. Ils opèrent manifestement dans un centre de négoce d'or situé au numéro 256, non loin de l'endroit où je suis bloqué. Mais il me faudra quelques jours pour comprendre que j'ai assisté à une opération de la Détection militaire des Activités antipatriotiques (DEMIAP) visant à démanteler « un réseau de criminels économiques » (Muamba 2023).

Au cours de cette opération, 25 personnes ont été arrêtées, dont des opérateurs économiques, des étrangers et des autorités des services gouvernementaux spécialisés : le directeur provincial et la directrice provinciale adjointe de la DGM/Sud-Kivu, le directeur provincial de l'ANR/Sud-Kivu et le conseiller financier du gouverneur de la province du Sud-Kivu. L'opération a permis de saisir 26,120 kg d'or, 406 000 dollars américains, 60 568 000 francs congolais, 125 900 francs rwandais, 4560 roupies, 1000 shillings ougandais, 15 ordinateurs portables et 41 téléphones, des fours, des balances, des moules et 4 coffres-forts encore fermés.

Selon le porte-parole des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC), le général de division Sylvain Ekenge : « Cette arrestation est un message fort aux autres criminels opérant dans d'autres provinces de la RDC. Leur arrestation est un message fort à tous ceux qui se livrent à ce genre d'activités dans toutes les provinces. Tout est mis en œuvre pour les mettre hors d'état de nuire, et

ils seront tous traduits en justice pour faire face à la pleine force de la loi » (Lufialuisu 2023).

À Kinshasa, ce « réseau de criminels économiques » a été présenté le vendredi 5 mai aux ministres de la Justice Rose Mutombo Kiese, des Finances Nicolas Kazadi Kadima et des Mines Antoinette N'samba Kalambayi. Lors du Conseil des ministres du 5 mai 2023, le président de la République Félix Tshisekedi s'est félicité de cette arrestation « comprenant de hauts fonctionnaires de l'État affectés dans divers services opérant aux frontières et des opérateurs économiques étrangers avec la complicité des pays frontaliers, où ils sont domiciliés, principalement au Rwanda » (Kalonji 2023).

Cette opération peut enseigner bien des choses, dont trois sont importantes pour cette monographie du Sud-Kivu : tout d'abord, elle nous informe qu'au-delà des différentes lois et actes administratifs censés régir les rapports entre Kinshasa et le Sud-Kivu, il existe une lutte de pouvoir entre les autorités de ces deux entités pour le contrôle des ressources et des rentes. Ensuite, elle nous apprend que l'existence de cette lutte de pouvoir autorise à penser le Sud-Kivu comme une entité semi-autonome, dont certains aspects de la gestion échappent souvent au contrôle de Kinshasa. Enfin, et par conséquent, le caractère semi-autonome du Sud-Kivu, qu'a révélé cette opération, indique que, pour vraiment comprendre cette province, on doit l'étudier pour elle-même et pas seulement en relation avec le pouvoir central.

Mais au-delà de ces remarques, partir de cette opération des éléments armés de Kinshasa à Bukavu présente la difficulté d'appréhender des dynamiques semi-autonomes au Sud-Kivu. Il faudrait connaître leur sociologie, leur histoire et, plus largement, l'écologie à laquelle celles-ci sont liées pour trouver

sens. Cet avant-propos compte s'appesantir sur cet aspect. En effet, au lieu de chercher à expliquer les racines sociohistoriques de ces dynamiques, il va être question de situer les rapports de pouvoir dans la province du Sud-Kivu en relation avec Kinshasa. Le but est d'épingler leurs complexités sociohistoriques qui prennent en compte les développements que propose cette monographie dans son ensemble.

Dans le jeu actuel de pouvoir au Sud-Kivu, plusieurs facteurs se combinent, dont les principaux sont : 1) la constitution historique des peuples (ethnies) et les majorités instituées ; 2) le découpage territorial et les problèmes qui y sont posés ; 3) la formation d'une certaine culture politique basée sur des calculs d'inclusion et d'équilibre des clivages ; 4) les résistances locales et la manière dont elles incitent les pouvoirs à s'adapter continuellement.

En portant le regard sur le jeu de pouvoir dans la gestion du Sud-Kivu, en articulation avec le niveau central Kinshasa, cet avant-propos rassemble les éléments qui sous-tendent ce jeu, notamment les diverses formes d'appartenance (politique, ethnique, territoriale...), le contrôle des ressources et les rentes qui en découlent. À cela s'ajoutent les discours paradigmatiques qui sous-tendent la gouvernance de la province. Pourtant, le regard sur ces aspects du politique et l'étude du jeu de pouvoir et d'accès à la rente ne constitue qu'une introduction. La monographie *Sud-Kivu. Enjeux de territoire* qui explore les racines profondes à travers l'historicité, la diversité et la complexité de ces réalités permet de saisir le « jeu du pouvoir et le pouvoir de ce jeu », c'est-à-dire les positions privilégiées et les rentes qu'elles rendent possibles pour certains acteurs. En abordant la question du pouvoir et des rentes au Sud-Kivu, cet avant-propos montre qu'on ne peut plus s'arrêter à une description rapide du politique et du pouvoir, mais qu'au contraire une connaissance approfondie du cadre qui les génère et où elles se développent constitue un préalable incontournable. Pour cela, il sera question dans les points qui suivent : 1) de divers clivages qui permettent de comprendre l'accès et la revendication du pouvoir dans le Sud-Kivu, 2) du rôle de Kinshasa dans les jeux de pouvoir et l'accès au pouvoir dans la province, et 3) de l'« agencité¹ » des élites du Sud-Kivu par rapport à Kinshasa dans l'ac-

cès au pouvoir et à la rente. La conclusion souligne la difficulté de capter finement ces dynamiques sans au préalable avoir compris toutes les complexités sociohistoriques que propose cette monographie.

1. CLIVAGES ET ACCÈS AU POUVOIR AU SUD-KIVU

La distribution du pouvoir au Sud-Kivu ne peut être saisie sans une compréhension fine des clivages ethniques, politiques, géographiques, voire professionnels. Pour l'accès au pouvoir, parmi les clivages politiques saillants dans la province, il y a des groupes d'individus ayant une vague propension à agir ensemble que les *leaders* politiques essaient de capturer et d'utiliser pour s'imposer ou accéder au pouvoir. La compréhension des mécanismes d'accès au pouvoir dans cette province implique la prise en compte de divers clivages présents dans la province. Avant de discuter du jeu de ce pouvoir, nous proposons d'analyser ces clivages sur la base de deux cadres de référence : 1) ceux pertinents pour le partage du pouvoir et 2) ceux indépendants du partage du pouvoir.

1.1. LES CLIVAGES PERTINENTS POUR LE PARTAGE DU POUVOIR

Du point de vue du partage du pouvoir, trois clivages interviennent dans la réclamation et l'accès au pouvoir au Sud-Kivu. Il s'agit de l'appartenance ethnique, de l'appartenance géographique et de l'appartenance à un parti ou une majorité politique.

- Le clivage ethnique : le Sud-Kivu compte une dizaine de groupes ethniques (dits « tribus ») (cf. deuxième partie de la monographie). Il s'agit des Twa, Shi, Lega, Fuliru, Bembe, Vira, Nyindu, Havu, Bwari, Tembo, Buyu (Buye), Basanze (Bajoba), Tali, etc. Il faut ajouter, sans y plonger encore dans la conflictualité qui sévit autour de la notion d'autochtonie qui les vise, les Tutsi banyarwanda (dits Banyamulenge), les Rundi et/ou, aussi, les Hutu. Cependant, lorsqu'il s'agit de la distribution du pouvoir, le Sud-Kivu comme entité provinciale est généralement divisé en deux groupes dits « familles ». D'un côté, la « grande famille » qui désigne l'ethnie démographiquement dominante des Shi et la « petite famille » qui se rapporte aux Balega. En fait, cette dernière dans sa composition regroupe divers autres peuples (tribus) de la province autres que les Shi qui, eux aussi, assimilent/approchent souvent les Havu.

1. Le Sud-Kivu est ici comparé à une agence qui encaisse ou reçoit toute décision émanant de Kinshasa où siègent les acteurs autochtones dominants.

Dans ces créations identitaires locales, entrent des considérations spécifiques liées aux histoires des migrations anciennes et des éléments liés à la constitution des ensembles sociopolitiques dans la région au fil du temps.

Outre les considérations des périodes antérieures, des accords tacites de gestion et de partage du pouvoir au Sud-Kivu auraient été conclus entre les deux familles en 2007². Ces accords stipulaient que le gouverneur de province ne peut provenir que de l'espace bushi, avec un vice-gouverneur issu de l'espace lega (et consorts). Le partage des postes du bureau de l'assemblée provinciale, du gouvernement et d'autres institutions devait aussi respecter ce principe (Mama_Radio 2019).

- Le clivage géographique : les axes portent sur la manière dont le pouvoir se revendique et se distribue au Sud-Kivu. Dans le cas du choix du gouverneur, par exemple, il devrait être shi ; donc de l'axe nord de la province. Un vice-gouverneur – il peut arriver qu'il y en ait deux ou plus – devrait sortir de l'espace lega et consorts, dit « axe sud ». Dans ce partage géographique de « deux familles », la représentation géographique fait ressortir les clivages liés aux « sous-groupes » à l'intérieur de l'ethnie impliquant à nouveau les localisations géographiques. Ainsi, chez les Shi, on dénombre les sous-clivages Kabare-Ngweshe, Kalehe-Idjwi ou encore Luhwinja-Burhinyi-Kaziba.
- Le clivage politique : l'appartenance à un parti politique ou encore à une majorité au pouvoir constitue un moyen pour s'imposer dans l'arène politique dans la province. Les caractéristiques du clivage politique au niveau provincial correspondent à celles des clivages au niveau national. On le verra plus en détail, c'est le parti politique et la coalition au pouvoir dans la capitale Kinshasa qui, davantage, déterminent l'accès au pouvoir dans la province du Sud-Kivu. À ce moment, par exemple, il s'agit principalement de l'Union pour la Démocratie et le Progrès social (UDPS), de la coalition Cap pour le Changement (CACH) et de l'Union sacrée pour la Nation (USN). Les partis politiques de l'opposition ont du mal à gagner les postes de pouvoir au Sud-Kivu.

Les accords et les regroupements politiques sont très mouvants et s'adaptent continuellement à l'évolution de la situation au niveau national. Sous le régime de Joseph Kabila, les membres du PPRD et de l'AMP, puis du FCC avaient droit au chapitre. Les originaires du Sud-Kivu, tels Jean-Marie Bulambo Kilosho, Benjamin Mukulungu Igobo, Norbert Basengezi Katintima, Zacharie Lwamira, l'ex-directeur de cabinet du chef de l'État Néhémie Mwilanya, l'ex-gouverneur de province Marcelin Chishambo, l'honorable Justin Bitakwira et Claude Nyamugabo Bazibuhe, passaient pour des hommes forts tant au niveau national que provincial. Par contre, les membres de l'opposition, comme l'ex-vice-gouverneur Jean-Claude Kibala N'Kold et François Rubota Masumbuko du MSR ainsi que les *leaders* de l'UDPS en province, ont pratiquement été marginalisés. Avec l'avènement de Félix Tshisekedi Tshilombo à la magistrature suprême en RDC, suivi de la dissolution de l'alliance FCC-CACH, les cadres de l'UDPS et ceux d'autres partis politiques qui ont adhéré à l'Union sacrée de la Nation ont pris le devant de la scène en accédant à des portefeuilles ministériels ou d'autres fonctions importantes pendant que ceux des *leaders* susmentionnés, qui avaient préféré rester loyaux au FCC de l'ex-président Joseph Kabila, ont perdu leur influence politique de premier plan, même au Sud-Kivu.

L'accès au pouvoir passe généralement par la combinaison de ces clivages. C'est généralement du clivage ethnique que les principaux *leaders* politiques puisent leur légitimité, tant en province qu'à Kinshasa. À cet échelon supérieur du pouvoir, pour s'élever politiquement au niveau national, les élites du Sud-Kivu combinent à la fois le clivage ethnique et le clivage régional. Leur cooptation profite du fait qu'elles représentent ou disent représenter une grande partie ethnique et géographique du Sud-Kivu ; ce qui constitue une réserve importante de voix pour le régime qui veut conserver le pouvoir. Mais si pour l'accession au pouvoir la combinaison des clivages ethnique et politique est significative, au niveau de la province le clivage géographique perd beaucoup de son importance dans la mesure où il est continuellement incorporé dans le clivage ethnique. En d'autres termes, dans la province, les clivages ethniques recouvrent continuellement les clivages géographiques ; les ethnies (tribus) sont localisées dans une zone géographique spécifique et, par conséquent, un peuple correspond toujours à une zone

2. Appelés « accords de la Roche » ou « accords d'Elizabeth », ces noms d'hôtels à Bukavu où se tiennent souvent des réunions politiques.



Vital Kamerhe a remis officiellement à l'Église catholique la basilique Sainte-Bernadette de Walungu lors de son inauguration par l'archevêque de Bukavu, M^{gr} François-Xavier Maroy Rusengo³. (Photos prises par David Ngany, le 08-09-2023 ; re ues de Th odore Assumani, septembre 2023.)

Le ministre de l' conomie nationale Vital Kamerhe a financ  la construction de la nouvelle basilique de Walungu dans la province du Sud-Kivu. En marge d'une mission dans sa province natale, il a  t  invit  le vendredi 8 septembre 2023 par l'archev que de Bukavu, M^{gr} Fran ois-Xavier Maroy,   la c r monie inaugurale de la paroisse Sainte-Bernadette de Walungu. « Je suis venu dans mon village   Walungu, en compagnie de mes enfants, de ma m re et toute la famille pour remettre   la l' glise ce b timent que nous avons construit gr ce   la b n diction divine. Que Dieu b nisse abondamment l'archev que », a d clar  Vital Kamerhe.



g ographique donn e⁴. Cela  tant, une fois dans la capitale provinciale Bukavu ou dans la capitale nationale Kinshasa, la r partition du pouvoir s'appuie d s lors plus sur l'ethnie, mais sans avoir   consid rer n cessairement la zone g ographique qu'elle recouvre d j .

3. L'inauguration de la basilique par M^{gr} Maroy,  galement originaire de Walungu, avec de nombreux pr tres en procession, intervient le vendredi 8 septembre 2023.   cette occasion, Kamerhe, pr sent, est adul  par l'archev que. Mais dans la soir e organis e   Bukavu pour la f te qui a suivi, son cort ge est hu  par la foule qui crie « *Kamerhe mwizi* » (Kamerhe voleur) ! Aussi, le fait d'avoir quitt  son  pouse mushi pour prendre une autre divorc e d'un musicien de Kinshasa nourrit le m contentement populaire.

4. Plusieurs communaut s shi se retrouvent dans le territoire de Mwenga qui est consid r  comme lega (ex. : Burhinyi et Luhwinja). Par ailleurs, il est facile de confondre certains territoires avec certaines tribus (ex. : Walungu et Kabare pour les Shi ou Shabunda pour les Lega). Mais cela n'est pas le cas de plusieurs territoires partag s par plusieurs communaut s (ex. : Uvira, Fizi, Mwenga, Kalehe...). Cependant, dans chaque espace g ographique ou territoire, la r partition des postes politiques tient g n ralement compte de l'ethnie ou des ethnies majoritaires :   Fizi, ce sont les Bembe ;   Uvira, les Fuliru, les Banyamulenge et les Vira ;   Mwenga, les Lega, les Shi et les Nyindu.

1.2. LES CLIVAGES IND PENDANTS DU PARTAGE DU POUVOIR

Interviennent dans les clivages ind pendants de la distribution du pouvoir : les  glises, les organisations de la soci t  civile, les chefs coutumiers et les grands op rateurs  conomiques.

Les  glises semblent constituer une force politique   part capable de mobiliser la population pour ou contre le pouvoir en place. Elles ont, dans un pass  r cent, organis  ou  t  associ es   des mobilisations contre Lumumba, la chute des r gimes Mobutu et Kabila. Mais,   ce niveau aussi, on doit apprendre   distinguer l' glise protestante qui a certes des capacit s de mobilisation populaire, mais qui para t moins puissante que l' glise catholique dont la voix qui porte est unifi e (une seule autorit  en la personne de l'archev que de Bukavu), coutumier de prises de positions politiques. Au-del  de cette diff rence de niveau d'implication politique, les  glises, dans leur ensemble, domin es par le christianisme, font souvent bloc dans leurs positions ; il en r sulte que les pouvoirs  tablis cherchent constamment   les courtiser.

Il y a lieu de distinguer les Églises de la société civile, dont elles font partie, même si ces différentes entités se retrouvent dans plusieurs mouvements sociaux. En tout cas, du point de vue du pouvoir en place et du rapport de ces groupes d'organisations à son égard, il s'agit de deux blocs différents. Si les Églises sont plus stratégiques et beaucoup plus précises dans leurs actions, les autres organisations de la société civile agissent souvent sur tous les terrains de revendications politiques : gouvernance, droits humains, transparence, services publics, etc.

Au Sud-Kivu, les organisations de la société civile ont eu à jouer un rôle de résistance important vis-à-vis des régimes Mobutu et Kabila. Elles se présentent souvent en opposition avec le pouvoir en place. Cela fait que les pouvoirs à la fois provincial et national tiennent compte de leur présence. Lorsqu'on est en présence de problèmes liés à la gouvernance, la mobilisation de la société civile, y compris les Églises, mène le pouvoir à revoir certaines règles du jeu. Mais la société civile s'affaiblit parce qu'elle est en même temps un bloc assez fragmenté, constitué de différentes factions ou groupes concurrents, au point de céder devant les intérêts du pouvoir⁵.

Dans son organisation politico-administrative, la province du Sud-Kivu compte 18 chefferies contre seulement cinq secteurs. Et même dans ces derniers (tous localisés dans la partie sud de la province), au niveau des groupements et parfois des villages qui représentent des pouvoirs locaux réduits, de nombreux individus se prévalent du titre de *mwami* pour mettre en avant leur rapport à l'ethnie. Ainsi les élites qui vivent souvent à Bukavu savent combien il est utile de garder des attaches avec les milieux ruraux où s'exerce le pouvoir coutumier. Cependant, il est vrai que le pouvoir coutumier s'affaiblit pour plusieurs raisons. Par diverses stratégies, les autorités politiques qui observent la part réelle de légitimité des chefs coutumiers s'emploient à amoindrir davantage leur influence sur le terrain. Par exemple, la loi fait d'eux des agents de l'État de rang inférieur aux

administrateurs des territoires qui comprennent les chefferies⁶. Parce que l'autorité de certains chefs coutumiers reste prégnante, ces administrateurs se voient obligés de négocier, voire de collaborer avec eux d'égal à égal. Mais certains de ces chefs coutumiers deviennent des élus comme députés provinciaux ou nationaux lorsqu'ils ne sont pas cooptés ; cela se passe en violation de la loi⁷, parce que protégés par des partis politiques⁸. Mais d'autres ont beaucoup perdu de leur autorité après que des élites nationales originaires de la région les ont supplantés en investissant des biens dans les espaces locaux. Dans tous les cas, avoir l'appui de ces chefs coutumiers est une grande plus-value du point de vue politique et économique. Mais ce bloc n'est pas assez cohésif, il compte différentes factions ou groupes en concurrence dont les conflits débordent lorsqu'ils sont territoriaux.

Quant aux opérateurs économiques, ils sont souvent arrimés aux intérêts des élites au pouvoir dans la province et à Kinshasa. Ils en tirent pas mal d'avantages : exonération des marchandises, accès aux marchés publics, accès aux dividendes des politiques du partenariat public-privé, sécurisation de leurs investissements, etc. En retour, ils apportent un soutien financier ou moral aux élites politiques. D'ailleurs, on voit de plus en plus de ces élites économiques s'engager directement dans la politique en se faisant élire député provincial ou national. C'est le cas de trois membres influents de la Fédération des Entreprises du Congo (FEC) Sud-Kivu, Jean-Pierre Mukubaganyi Mulume, ancien président de la FEC Sud-Kivu, élu député national en 2011 sur la liste du PPRD de l'ex-président de la République Joseph Kabila ; d'Olive Mudekereza Namegabe et

5. Lire dans le T2 de cette monographie du Sud-Kivu, le texte de Stanislas Bucyalimwe Mararo : « Le radicalisme sud-kivutien perd de sa force : un itinéraire » (le chapitre 2 de la troisième partie : « La gestion politique et administrative du Sud-Kivu de l'après-État-Zaïre »).

6. Voir l'article 95 alinéa 2 de la loi de 2008 portant composition, organisation et fonctionnement des ETD. L'administrateur du territoire n'est compétent que pour sanctionner le chef de village selon l'article 32 de la loi de 2015 portant statut des chefs coutumiers. Il ne peut le faire pour le chef de chefferie que sur délégation du gouverneur de province, qui exerce la tutelle sur les deux autorités.

7. Les chefs coutumiers ne peuvent pas appartenir à des partis politiques. Mais depuis 2018, ils postulent sur les listes de partis politiques à cause du seuil de représentativité instauré par la loi électorale.

8. Voir les articles 197 et 207 de la Constitution ainsi que l'article 152 de la loi électorale.

Didier Okito Lutundula, élus députés nationaux en 2018 pour le compte de l'AFDC de Modeste Bahati Lukwebo.

Mais, du fait de la présence de différents groupes ou factions en concurrence sur un même espace, les chefs coutumiers et les opérateurs économiques ne constituent pas de blocs assez cohésifs. Au demeurant, la politique n'étant pas leur premier domaine, ils ne sont pas toujours arrimés aux intérêts du régime au pouvoir. Il s'ensuit qu'ils sont critiqués ou qu'ils entreprennent des initiatives qui ne se conforment pas nécessairement aux consignes du pouvoir. En outre, même si leur importance se ressent, d'eux-mêmes, ils n'ont sans doute qu'une influence limitée sur la détermination des règles du jeu politique et la distribution des ressources dans la province. Une influence qui peut s'accroître lorsqu'ils s'allient, par moments, au régime au pouvoir.

2. KINSHASA DANS LE JEU DE POUVOIR AU SUD-KIVU

Si la distribution et la négociation du pouvoir au Sud-Kivu tiennent compte des clivages précités, elles sont prises dans un piège de type partisan qui permet à Kinshasa de garder le contrôle de la province par le truchement des élites politiques implantées à la fois dans la capitale et à Bukavu. Concentrons-nous sur divers arrangements partisans pour accéder au pouvoir dans la province afin de montrer comment leur configuration permet à Kinshasa de garder la main sur le Sud-Kivu.

2.1. ARRANGEMENTS POUR ACCÉDER AU POUVOIR

Depuis les élections de 2006, les arrangements politiques pour la gestion des institutions politiques provinciales se font entre acteurs politiques : partis, regroupements et personnalités politiques. Ces arrangements tiennent fondamentalement compte de trois espaces locaux : l'espace shi intégrant les territoires de Kabare, Walungu, Kalehe, Mwenga (chefferies Luhwinja et Burhinyi) et Idjwi ; l'espace lega (territoires de Mwenga et Shabunda) ; l'espace vira-bembe (territoires d'Uvira et Fizi). La formation du gouvernement provincial et la composition du bureau de l'assemblée provinciale tiennent compte des sensibilités ethniques et, par là, géographiques⁹.

Les postes à pourvoir en province et dans la ville de Bukavu, le siège des institutions, sont généralement de deux ordres : les postes administratifs et les postes politiques. Les premiers relèvent de l'administration publique classique où leurs occupants sont censés faire carrière. Les seconds sont obtenus généralement après tractations entre acteurs et formations politiques. Ces derniers, par nature à durée limitée et pourvus après des échéances électorales, concernent, entre autres, des postes ministériels et des membres de cabinets politiques au gouvernement provincial ou à l'assemblée provinciale. Donc, n'occupe un poste politique que celui qui a participé aux négociations ou a été proposé par des négociateurs. Généralement, ce sont les acteurs dominants (également positionnés dans l'arène politique à Kinshasa)

9. Cf. entretien avec deux cadres des partis politiques UNC et AFDC.

Tableau 1.1 : les 9 personnalités politiques qui en 2019 ont conduit à la formation du ticket FCC-CACH

N°	Leaders	Appartenance tribale	Territoires	Appartenance politique
1	Modeste Bahati Lukwebo	Shi	Kabare	AFDC
2	Vital Kamerhe	Shi	Walungu	UNC
3	Azarias Ruberwa	Munyarwanda (Munyamulenge)	Fizi/Mwenga	RCD
4	Jean-Marie Bulambo	Lega	Mwenga	PANADER
5	Bitijula Mahimba	Fuliru	Uvira	PCD
6	Marcelin Cishambo	Shi	Walungu	PPRD
7	Kyamusoke Bamusulanga	Lega	Shabunda	PPRD
8	Néhémie Mwilanya	Bembe	Fizi	PCD
9	Boniface Balamage Nkolo	Havu	Idjwi	AAB

qui négocient le partage des dividendes politiques. À titre illustratif, le consensus dégagé entre 9 personnalités politiques (cf. tableau 1.1) en 2019 a conduit à la formation du ticket FCC-CACH Théo Ngwabidje Kasi (gouverneur) et Marc Malango (vice-gouverneur) pour diriger la province du Sud-Kivu.

Avec la passation de pouvoir de Kabila à Tshisekedi, la position politique du Sud-Kivu s'est affermie au niveau national ; le poste de directeur de cabinet occupé par Néhémie Mwilanya sous Kabila échu à Vital Kamerhe sous Tshisekedi. Soulignons qu'Azarias Ruberwa a maintenu ses entrées politiques avec les deux présidents.

La fin de la coalition FCC-CACH en décembre 2020 a provoqué la recomposition des alliances politiques au niveau national. C'est par un communiqué politique que plusieurs députés élus sur les listes des partis politiques de la plate-forme politique FCC avaient annoncé qu'ils adhéraient à la nouvelle coalition gouvernementale Union sacrée de la Nation. Le renversement de la majorité a été matérialisé par la chute du bureau Alexis Tambwe Mwamba au Sénat, celle du bureau Jeannine Mabunda à l'Assemblée nationale ainsi que celle du gouvernement Ilunga Ilunkamba. Pour la gestion politique du Sud-Kivu, les choses se sont passées autrement. Le gain de nouveaux postes par ses élites renforça significativement les positions politiques de la province. Ainsi, à Bukavu, il y eut plutôt un raffermissement des alliances locales passées ; donc rien ne bouge. À Kinshasa, Modeste Bahati Lukwebo gagne cette fois-ci le poste convoité de président du Sénat perdu en 2019. Le poste de deuxième vice-président de l'Assemblée nationale revient à un originaire du Sud-Kivu, Vital Banywesize Mukuza Muhini de l'AFDC-A. À noter la présence remarquée de Denise Nyakeru comme première dame de la République. Tout cela a eu pour effet l'augmentation du nombre des élites originaires du Sud-Kivu et l'amélioration de la qualité de leurs postes au sein du Gouvernement central. Le gouvernement Sama Lukonde II formé en mai 2022 compte 7 ressortissants du Sud-Kivu sur 58 membres pour l'ensemble du pays.

Ce qui est qualifié de surreprésentation du Sud-Kivu dans le Gouvernement national est aussi lié à des arrangements politiques partisans (coalition CACH) qui ont des effets sur le choix des élites qui dirigent la province. En d'autres termes, le pouvoir de certains partis représentés dans le Gouvernement

à Kinshasa leur permet de s'imposer dans le choix des animateurs politiques au sein de la province en tenant compte de divers clivages¹⁰, bien sûr. D'autre part, cette imbrication des élites à la fois de Kinshasa et de Bukavu peut faire qu'à un certain moment la distinction entre les élites provinciales et les élites nationales et leurs politiques s'estompe. Car, au Sud-Kivu, il y a des individus qui font à la fois partie des élites nationales et provinciales. Dans ce contexte, ces élites qui passent le plus clair de leur temps à Kinshasa dirigent la province du Sud-Kivu par personne interposée et les partis politiques à leurs ordres, administrés par des élites locales qu'elles auront désignées.

2.2. MAINMISE DE KINSHASA SUR LE SUD-KIVU

La Constitution de la RDC prévoit un État unitaire régionalisé, avec des provinces et des entités territoriales décentralisées¹¹. Depuis les élections de députés en 2006 et de la loi organique de 2008, la décentralisation provinciale est opérationnelle. Si les provinces sont décentralisées, leurs services publics continuent de relever des ministères sectoriels respectifs à Kinshasa¹². Ils demeurent des services déconcentrés de l'État. Les provinces jouissent de l'autonomie juridique, financière et politique, mais

10. Rappelons que la distinction entre la grande et la petite famille du Sud-Kivu est aussi prise en compte au niveau national. En effet, sur les sept ministres originaires du Sud-Kivu, cinq sont des Shi (Vital Kamerhe, Aimé Boji, Claudine Ndusi, Gilbert Kabanda et Eustache Muhanzi) contre un Fuliru (François Rubota) et un Munyarwanda/Munyamulenge (Alexis Gisaro). Cela crée un déséquilibre, d'une part, en termes de représentativité au niveau national, avec d'autres provinces sous-représentées ou pas représentées du tout et, d'autre part, au niveau de la province du Sud-Kivu, entre les tribus. C'est pour cela que certaines communautés ont souvent appelé leurs membres à quitter les partis politiques des Shi.

11. Article 3 de la Constitution de la RDC du 18 février 2006.

12. Il faut aussi admettre que certaines hautes autorités de la province du Sud-Kivu se sont accommodées à cette situation dans laquelle ils ont fini par trouver leur compte. En fait, au Nord-Kivu, par exemple, il existe déjà depuis 2017 un édit sur les services publics provinciaux et des ETD. L'ancien gouverneur Julien Paluku avait même tenté de nommer quelques fonctionnaires provinciaux vers 2018. Mais cela a été suspendu plus tard par l'assemblée provinciale. Cette situation au Sud-Kivu montre une fois de plus la capacité des élites provinciales à utiliser certaines situations institutionnelles problématiques pour leurs intérêts.

pas technique. Malgré leur élection par les assemblées provinciales, les pratiques de contrôle du gouvernement central s'exercent sur la nomination des gouverneurs des provinces. L'interférence politique constituée par l'action du ministère de l'Intérieur à travers ses suspensions des assemblées provinciales ou ses rappels des autorités provinciales à Kinshasa pour consultation fait penser que le ministre de l'Intérieur se comporte comme la tutelle des entités provinciales. À cela s'ajoute l'intervention de la Cour constitutionnelle qui, à maintes reprises, a réhabilité des gouverneurs déchus par les assemblées provinciales.

Malgré la promulgation de la Constitution en février 2006, le processus de décentralisation promu reste inachevé. À ce jour, seulement 7 lois¹³ sur les 12 prévues ont été promulguées. Si cette situation constitue un manque d'orientation et une incohérence entre les différentes lois et les actions, elle rend compréhensible la manière dont les acteurs nationaux parviennent à imposer leur pouvoir sur les provinces à travers une série de transactions¹⁴.

Au sein des provinces, la ville, la commune, la chefferie et le secteur sont, théoriquement, des entités territoriales décentralisées (ETD), mais pas en pratique. En effet, les élections présidentielle, législatives nationales et provinciales de 2006 ont permis la mise en place de certaines institutions telles que le président de la République, l'Assemblée nationale, le Gouvernement central ainsi que les assemblées et les gouvernements provinciaux. Au niveau local, l'installation des conseil et collège n'a pas vu le jour faute d'élections locales continuellement repoussées. Dans le cas des chefferies, la Constitution prévoit que le *mwami* (chef coutumier) assure le pouvoir exécutif, alors qu'il ne sera pas soumis au suffrage populaire ni désigné par l'administration publique. Mais au niveau respectif de la ville et de la commune, le maire et le bourgmestre sont

toujours nommés par le président de la République sur proposition du ministre de l'Intérieur. Il sied donc de souligner que les partis politiques pèsent sur la balance dans la proposition du gouvernement sur ces nominations. N'étant pas élus localement, ces animateurs nommés font davantage allégeance aux chefs de partis politiques parrains de leurs nominations. Un maire ou un bourgmestre suspendu au niveau provincial peut voir sa sanction levée grâce à une mobilisation d'un contact puissant à Kinshasa.

Aussi, les animateurs des entités locales n'ont toujours pas de marge de manœuvre pour mettre en place une politique efficace de gouvernance par le bas. Les grandes décisions sont généralement prises à partir de Kinshasa. On remarque qu'un grand nombre de ces animateurs ont été mis en place par des acteurs politiques du niveau national, souvent sur la base du clientélisme. En outre, le Gouvernement central garde un droit de regard sur la province d'autant plus que les décisions prises à ce niveau sont soumises *de facto* à l'approbation préalable du ministère de tutelle, même si, *de jure*, il n'y a pas de tutelle sur la province – la seule tutelle possible, ne portant que sur les ETD, est assurée par le gouverneur de province. Ce qui crée une interférence dans la gestion politique de la province. À l'analyse, il s'agit d'une immixtion qui déstabilise les équilibres de la gouvernance locale, permettant à Kinshasa de continuer à capter le pouvoir et les ressources de la province. Alors que l'objectif de la politique de la décentralisation est de transférer les compétences au niveau local, la tutelle *de facto* implique un pouvoir de sanction (suspension¹⁵, dissolution ou révocation¹⁶) à l'égard des autorités provinciales. La marge de manœuvre de l'équipe provinciale est encore plus réduite. Le retard dans l'organisation des élections locales et municipales a davantage fragilisé

13. Il s'agit des lois de 2008 sur la conférence des gouverneurs, de la libre administration des provinces et sur les ETD ; de la loi de 2010 sur les subdivisions à l'intérieur des provinces ; des lois de 2015 sur le statut des chefs coutumiers et sur les limites de provinces et de la ville de Kinshasa ; et de la loi de 2016 sur la composition, l'organisation et le fonctionnement des services publics de l'État, des provinces et des ETD.

14. Entretien du 14/04/2022 avec Maisha Tengeneza Alexandre : chef de bureau Étude et Planification à la division provinciale de la décentralisation du Sud-Kivu.

15. Dans l'un de ses arrêts relatifs aux déchéances du gouverneur Ngwabije par l'Assemblée provinciale du Sud-Kivu, la Cour constitutionnelle a confirmé que le ministre de l'Intérieur n'avait pas le pouvoir de suspendre les travaux des assemblées provinciales sous quelque motif que ce soit. Mais la pratique est demeurée tout autre.

16. Ces deux pouvoirs ne sont reconnus qu'au président de la République respectivement vis-à-vis de l'assemblée provinciale et du gouverneur de province. Cela est le cas depuis l'une des réformes constitutionnelles de 2011. Aussi, déjà en 2008, la loi sur la libre administration des provinces avait prévu ces pouvoirs de dissolution et de révocation.

les animateurs des ETD. Kinshasa utilise une puissante arme financière : au lieu de pratiquer pour les provinces la retenue à la source de 40 % des recettes à caractère national collectées, le pouvoir central applique le système de rétrocession qui n'est nullement constitutionnel. Un système qui permet à la capitale d'allouer discrétionnairement les moyens aux provinces de manière disproportionnelle et avec des retards de décaissements. Certaines crises politiques en province sont donc liées aux retards de paiement des émoluments des députés provinciaux.

3. AGENCÉITÉ DU SUD-KIVU : POUVOIR ET RENTE

Comprendre l'accès et la revendication du pouvoir au Sud-Kivu, c'est aussi chercher à capter la manière dont les élites de la province manipulent leurs rapports avec Kinshasa afin d'accroître leur pouvoir en province et/ou dans la capitale. Cette flexibilité qu'exploitent les acteurs provinciaux porte sur le caractère semi-autonome de la province qui ressort des rapports de force avec Kinshasa. Avant d'illustrer l'agencéité des élites provinciales à partir d'un cas concret d'accès à la rente, épinglons d'abord ces rapports de force.

3.1. RAPPORTS DE FORCE ET ALLIANCES ENTRE KINSHASA ET LE SUD-KIVU

Le Sud-Kivu est un espace de mobilisation et de contestations politiques. Il est exploité comme espace stratégique par les élites à travers l'opportunité qui s'offre d'être au centre des enjeux politiques et sociétaux de la province. En gagnant le pouvoir provincial, les élites se hissent désormais dans la sphère politique au niveau national. Le contrôle politique de la province permet de peser sur la balance dans les tractations politiques et/ou lors du partage du pouvoir au niveau central.

Mais cette tentative des élites du Sud-Kivu d'avoir la mainmise sur la province devient souvent la base de conflits avec des responsables politiques et administratifs de Kinshasa. Par exemple, à plusieurs reprises, des communiqués émanant du ministère de l'Intérieur interdisent aux députés provinciaux d'exercer le contrôle parlementaire sur des membres du gouvernement provincial. Tantôt, l'ordre leur est intimé de surseoir à la procédure, tantôt ils sont invités à Kinshasa pour expliquer le sens de leur action. Et pourtant, la Constitution ne prévoit pas que le

ministre de l'Intérieur exerce un pouvoir de tutelle sur les actes de l'assemblée provinciale.

Il ne faut pourtant pas victimiser ces élites provinciales, comme si elles n'avaient pas de marge de manœuvre pour parvenir à une certaine autonomie d'action, voire à servir leurs propres intérêts. En effet, les élites politiques du Sud-Kivu s'inscrivent aussi dans un processus de course au pouvoir ; elles manifestent la volonté de positionnement politique à la fois à Bukavu et à Kinshasa pour leurs propres objectifs politiques.

Pour appréhender l'accès au pouvoir et à la rente au Sud-Kivu, la mainmise de la capitale Kinshasa sur la province constitue une piste efficace. Mais le cadre est plus vaste et plus complexe : il y a les manœuvres politiciennes des élites de la province et leur manière de naviguer entre les vagues des alliances et des dissidences à la fois dans la province, dans la ville et dans la sous-région pour défendre leurs intérêts – qui peuvent porter sur l'intérêt général ou pas, être légaux ou non. C'est à ce niveau aussi que se dessinent parfois des zones de conflits potentielles et réelles entre les élites nationales et provinciales.

Par ailleurs, on note de telles manœuvres de positionnement politique intéressé du monde des affaires au monde des politiques. Beaucoup d'acteurs économiques à Bukavu migrent vers la sphère politique avec comme objectif de pouvoir se soustraire à certaines obligations fiscales. En effet, à Bukavu, des acteurs économiques puissants sont souvent exonérés de diverses obligations fiscales.

Dans la gestion quotidienne de la province, par exemple, on observe une certaine « tribalisation des postes » au sein de l'administration publique comme au niveau des divisions provinciales. Si bien que certaines divisions sont réputées n'être gérées que par des personnes issues de telle ou telle autre ethnie¹⁷. Si l'aspect identitaire paraît aussi déterminant dans l'occupation de postes de responsabilité dans la province, c'est parce que l'administration publique constitue une forme de rente en soi pour les élites provinciales, souvent indépendamment de Kinshasa.

17. Par exemple, à un moment donné, la direction provinciale de la DGRAD était réputée être la chasse gardée des Lega. Jean-Marie Bulambo Kilosho, un des principaux *leaders* lega, en a été le DG et aurait profité de sa position pour engager ses frères d'ethnie. On peut en dire autant pour les Shi et d'autres tribus.

Il en est de même sur le plan plus local où le seuil de redevabilité des autorités et des agents administratifs vis-à-vis des citoyens est souvent déterminé par l'intensité des relations entretenues avec des élites dominantes¹⁸. Ainsi, des fonctionnaires au niveau provincial essaient d'avoir du soutien de la part des autorités plus puissantes dans la province ou à Kinshasa afin d'être certains de garder leurs postes dans tous les cas, d'accéder facilement à d'autres avantages tels que la promotion en grade, l'obtention du salaire ou de la prime, ou simplement à diverses formes de rentes, légalement ou illégalement.

D'autres autorités provinciales essaient par stratégie de visualiser leur pouvoir au niveau de la province dans le but de se faire repérer par les hautes autorités provinciales et nationales. Par exemple, certaines personnes s'emploient à assurer le contrôle de certains quartiers réputés contestataires pour se faire remarquer. D'autres s'impliquent dans les activités de développement, des activités sportives ou culturelles pour la même raison. Bref, plus une élite jouit de la légitimité populaire dans la province et se montre capable de mobiliser pour ou contre le pouvoir provincial ou central, plus elle pèse dans la balance des négociations pour le partage du pouvoir et l'accès à la rente.

3.2. EXEMPLE D'AGENCY VIA LES PARTENARIATS PUBLIC-PRIVÉ

En décembre 2020, le ministre national de l'Urbanisme et Habitat a signé une série de contrats avec des particuliers au nom de l'État. Il a traduit une intention manifeste de moderniser le parc immobilier de l'État au Sud-Kivu, spécialement dans la ville de Bukavu. Mais les faits y relatifs renseignent sur la stratégie de la dépossession lente du patrimoine public au profit des particuliers. Plusieurs irrégularités ont été relevées dans ces contrats. Dans un rapport de la commission *ad hoc* chargée de vérifier la conformité et les engagements contenus dans ces contrats de partenariat public-privé (PPP), il a été

relevé des éléments non conformes à la loi n° 18/016 du 9 juillet 2018 : 1) non-respect du caractère transparent dans les procédures d'octroi et d'exécution de tous ces contrats de PPP ; 2) cumul de fonctions de gestion ; 3) non-précision de la durée du contrat ; 4) irrégularité liée à la violation de l'article 45 de la loi sur le partenariat public-privé qui prévoit le recours à l'appel d'offres ; 5) ambiguïté et illicéité de l'objet du contrat en ce qui concerne la contrepartie ; 6) précipitation et usurpation de pouvoir observées dans le chef du ministre de l'Urbanisme et Habitat ; etc. En mai 2021, le gouverneur de province est intervenu pour suspendre ces contrats (Rapport 2021¹⁹).

Au niveau provincial, les autorités ont procédé à la signature d'une série de contrats public-privé. Au total huit partenariats public-privé (PPP) ont été signés dans le domaine de perception et recouvrement des taxes. Si la communication autour de cette question met en relief le souci du gouvernement provincial d'accroître les recettes publiques, il n'en demeure pas moins qu'il y a hiatus entre l'intention et la réalité sur le terrain. Autant que pour le PPP d'initiative nationale, les PPP d'initiative provinciale font fi de la loi sur le partenariat public-privé en vigueur en RDC : il n'y a jamais eu d'appels d'offres ni de mécanismes transparents dans la passation des marchés y relatifs. À l'analyse, il se dégage que l'appartenance politique et/ou ethnique reste le critère déterminant pour l'obtention du marché de PPP. En effet, la plupart des bénéficiaires de ces contrats seraient des proches collaborateurs du gouverneur de province, du directeur de cabinet, des conseillers, des députés provinciaux ainsi que des mouvements citoyens alliés et des membres de leurs familles.

Il s'observe que la politique de PPP reste souvent une stratégie de gratification des gens qui ont soutenu (et qui continuent de soutenir) le pouvoir au niveau provincial dans la mesure où les bénéficiaires changent au gré des alliances politiques en province. Par exemple les députés provinciaux qui quittent le camp de soutien au gouverneur de province pour celui de ceux qui portent la motion contre lui perdent

18. Cela pose le problème de la politisation de l'administration publique en province. C'est dans ce cadre que l'on constate que, souvent, lorsque des élites en provenance de Kinshasa arrivent en province, les responsables des administrations publiques incitent/obligent leurs agents à se présenter à l'aéroport pour l'accueil de ces *leaders* nationaux qui les protègent.

19. Rapport de la commission *ad hoc* chargée de vérifier la conformité et les engagements contenus dans les contrats de partenariat public-privé conclus entre la RDC à travers le ministère national de l'Urbanisme et de l'Habitat et les partenaires privés portant sur les Immeubles de l'État au Sud-Kivu du 14/10/2021.

immédiatement ce marché. Ainsi la politique de PPP devient un enjeu de lutte politique au Sud-Kivu ; l'ensemble de ses contours ne sont pas toujours maîtrisés par Kinshasa.

CONCLUSION

Cet avant-propos s'est donné comme objectif de suivre les dynamiques de l'accès au pouvoir et à la rente dans la province. Celles-ci ne peuvent être appréhendées sans qu'elles soient considérées dans leur complexité sociohistorique présentée dans la monographie *Sud-Kivu. Enjeux de territoire*. Cet avant-propos pointe divers clivages qui permettent de comprendre l'accès et la revendication du pouvoir dans cet espace politico-administratif. Aussi s'implique le rôle du pouvoir national dans les jeux de pouvoir local intégrant ces dynamiques.

Le partage du pouvoir au Sud-Kivu paraît complexe et ne peut être saisi sans une compréhension fine des clivages ethniques, politiques, géographiques, professionnels, etc. Les sources sociohistoriques de ces clivages s'enracinent dans une histoire longue et dans diverses continuités/discontinuités comme le montrent divers chapitres de la monographie. Du point de vue de l'accès au pouvoir, par exemple, les clivages politiques saillants dans la province sont faits de groupes d'individus représentatifs que les *leaders* politiques essaient de capter et d'utiliser. Trois clivages paraissent être parmi les plus significatifs en jouant un rôle déterminant dans la réclamation et l'accès au pouvoir dans la province du Sud-Kivu. Il s'agit d'abord de l'appartenance ethnique qui ne peut être comprise sans poser la question du processus de configuration et de reconfiguration des ethnies en RDC durant la période coloniale et postcoloniale. Les ethnies sont localisées sur des territoires spécifiques ou encore ceux-ci sont attachés à des peuples qui y fondent leur autochtonie. À travers les ethnies se pose la question de la mobilité dans le temps et des conflictualités internes qui les impliquent. Ces instabilités montrent les difficultés qu'ont les autorités provinciale et nationale à les contenir complètement comme des catégories précises dans la tentative de penser l'accès au pouvoir et à la rente.

À l'ethnie qui intègre l'espace territorial s'adjoint la géographie. On parle au Sud-Kivu de l'importance des axes géographiques dans la manière dont le pouvoir se revendique et se distribue. Il y a la problématique des « sous-groupes ethniques » et

de leur localisation géographique. Mais nous avons encore besoin de comprendre les découpages historiques des territoires et les conflits générés chaque fois qu'ils ont rendu possible l'exclusion d'un groupe de la possibilité d'accéder au pouvoir ou à une rente. Il en est de même des conflits territoriaux et identitaires, par exemple de ces groupes dont on refuse ou dénie la citoyenneté et l'accès au pouvoir alors que leur situation géographique l'autorise. Les implications sous-régionales dans la problématique de l'autochtonie, de l'accès au pouvoir et de la gestion des ressources naturelles au Sud-Kivu ainsi que les guerres qui les alimentent ou en résultent constituent aussi une donnée non négligeable dans la compréhension de l'évolution socio-politique de cette province.

L'appartenance à un parti ou une majorité politiques devient l'un des leviers importants pour accéder au pouvoir et à la rente. Depuis les années 1960, au sein des régimes postcoloniaux successifs et au-delà de la loi, les coalitions au pouvoir se forment autour du président de la République et à partir de la cooptation de plusieurs types d'acteurs, élites et *leaders* influents (Melmoth 2007). Ce sont les *leaders* des partis politiques, notabilités régionales/ethniques, *leaders* d'opinion... qui, associés à des proches du président de la République (membres de la famille, de l'ethnie ou du parti) constituent à la fin la coalition au pouvoir. Si une telle coalition a l'avantage de faciliter la pacification du pouvoir à travers le ralliement des acteurs influents au nouveau pouvoir, elle a pour inconvénient de ne pas favoriser la rupture avec des pratiques insidieuses des régimes anciens. D'où l'intérêt, comme le fait cette monographie, de remonter le passé pour retracer la généalogie de la situation dans laquelle sont plongées les élites d'aujourd'hui.

Compte tenu des divers clivages implantés dans le Sud-Kivu, le partage et la négociation du pouvoir sont pris dans un piège de type partisan. Ainsi, Kinshasa peut garder le contrôle de la province par le truchement des élites politiques. En effet, les animateurs de la province du Sud-Kivu ont très peu de marge de manœuvre pour une politique efficace de gouvernance par le bas. Les principales décisions sont souvent prises à partir de Kinshasa. Malgré le discours actuel tenu par certaines autorités provinciales visant à magnifier les acteurs originaires du Sud-Kivu qui œuvrent à Kinshasa, l'influence du niveau central reste omniprésente dans la gestion de la province. C'est dans la capitale que se trouvent

les juridictions, dont la Cour constitutionnelle, le Conseil d'État... pour juger l'autorité provinciale ou ses actes. Malgré cela, les acteurs originaires de la province manipulent les rapports entre Bukavu et Kinshasa, ce qui accroît leurs manœuvres de pouvoirs autant dans la province que dans la capitale. La situation d'agencéité du Sud-Kivu dans ces relations

de force avec Kinshasa est la preuve de son caractère semi-autonome aujourd'hui favorable aux acteurs originaires de la province²⁰.

20. Texte achevé en mars 2024.

RÉFÉRENCES

- Kalonji, F. 2023. « Trafic d'or aux pays frontaliers : Félix Tshisekedi appelle la population à la vigilance ». Actu7.CD. En ligne sur : <https://actu7.cd/2023/05/07/trafic-dor-aux-pays-frontaliers-felix-tshisekedi-appelle-la-population-a-la-vigilance/>
- Lufialuisu, E. 2023. « Arrestation d'un réseau de criminels économiques opérant dans le trafic illicite des minerais au Sud-Kivu. ». Mines.CD. En ligne sur : <https://mines.cd/rdc-arrestation-dun-reseau-de-criminels-economiques-operant-dans-le-trafic-illicite-des-minerais-au-sud-kivu/>
- Mama_Radio. 2019. « Élections, Les femmes sous-représentées dans le nouveau bureau de l'assemblée provinciale du Sud-Kivu ». Mamaradio communautaire et thématique. En ligne sur : <https://mamaradio.info/rdc-elections-les-femmes-representees-a-hauteur-de-68-dans-le-nouveau-bureau-de-lassemblee-provinciale-du-sud-kivu/>
- Melmoth, S. 2007. « République démocratique du Congo : décentralisation et sortie de conflit ». *Afrique contemporaine* 22 (1) : 75-85.
- Muamba, C. 2023. « RDC : l'armée présente des criminels économiques et responsables des services spécialisés de l'État impliqués dans la fraude et le trafic illicite de l'or au Sud-Kivu ». Actualité.com. En ligne sur : <https://actualite.cd/2023/05/05/rdc-larmee-presente-des-criminels-economiques-et-responsables-des-services-specialises>

PREMIÈRE PARTIE

LE SUD-KIVU PHYSIQUE¹

1. Cette partie n'intègre pas de chapitre sur la faune et/ou la biodiversité. Pour cela, voir Kaleme Kiswele *et al.* 2014 : 338-380.

Carte des territoires du Sud-Kivu



INTRODUCTION

En 1923, le Commissaire de la Province-Orientale effectue une visite officielle à Bukavu. Au cours d'un banquet organisé à son honneur par la communauté européenne y résidant, il reçoit une demande de transfert du chef-lieu du district du Kivu de Rutshuru à Bukavu. Contrairement à Rutshuru, Bukavu présente plusieurs atouts en raison de sa localisation géographique à mi-chemin entre le nord et le sud du district, de son doux climat et de ses attractions touristiques. En 1924, on lui reconnaît le statut de chef-lieu du district du Kivu. En 1925, le prince Eugène de Ligne et son épouse arrivent à Bukavu en provenance d'Usumbura [Bujumbura]. Obtenant une concession sur l'archipel d'Idjwi, ils créent la société *Linéa*. Le colon Xavier Dierickx qui les reçut affirme qu'à partir de 1927, le Kivu connut des progrès sensibles. « De nombreux visiteurs y sont de passage et tous gardent un souvenir ébloui du lac, des collines, du climat, des possibilités en terre. J'y accueillis, à son arrivée, le prince de Ligne et sa suite nombreuse parmi laquelle se trouvait madame Nettey, épouse d'un ancien officier du tsar, qui devint madame de Hemptine. À la vue de ce qui était déjà réalisé, l'idée d'un «Kivu, paradis terrestre» prit corps, et le rush commença. En Europe, la hantise de Staline au sommet de sa puissance, partisan d'une révolution prolétarienne mondiale et de collectivisation forcée, effrayait la noblesse qui

émigra vers les terres plus libérales. Le Kivu reçut un lot généreux » (Dierickx 1997 : 168).

En 1950, E. Dehoux écrivait à propos du Kivu : « Cette province [du Kivu] qui possède un lac merveilleux, des montagnes splendides et un climat de perpétuel printemps devait tenter la noblesse et les gens fortunés ou rentés et tous ceux qui entendent vivre des jours heureux et tranquilles, loin des soucis et des tracasseries de la vieille Europe et dans la douce quiétude que procure la certitude de ne pas voir pointer un jour les blindés d'un envahisseur » (Dehoux 1950 : 36).

Ce jugement est révolu, contredit aujourd'hui par le vécu. Nourrissant la convoitise, voilà que de nombreux peuplements s'affrontent sur son espace; ce qui sont ses points d'attrait sont aussi la raison de son profond malheur. Des cycles de violences deviennent récurrents, voilà des années qu'une conflictualité meurtrière globalement portée par la question d'identité et de conquête de territoire sévit de manière continue dans les Kivu (les provinces actuelles à la fois du Sud-Kivu et du Nord-Kivu). Il s'agit des effets cumulés liés aux gestions des différents types de domination et/ou d'autorité, autant celle du pouvoir colonial belge que de ses successions politiques post-indépendance. Et d'abord, cette position géopolitique frontalière dans une région trouble.

RÉFÉRENCES

- Dehoux, E. 1950. *Un reportage critique. L'Afrique centrale à la croisée des chemins*. T. 1 : Congo belge. Les zones de colonisation : Ituri, Kivu, Katanga ; Léopoldville et le Gouvernement général. Les Rhodésie. Illustrations photographiques. Bruxelles : Éditions R. Stoops.
- Dierickx, X. 1997. *Quarante-cinq ans au Kivu*. Bruxelles : Éditions Clepsydre.
- Kaleme Kiswele, P., Kahindo M.N., Ch., Kujirakwinja, D., Kusamba Ch., Z., Ndakala, P., Ngadju, Cl. & Abulwa, E. 2014. « État des lieux de la biodiversité – 2014 province du Sud-Kivu ». In *État des lieux de la biodiversité en RDC*, 2014. Travail coordonné par le Centre de Surveillance de la biodiversité à Kisangani, pp. 338-380.

CHAPITRE 1

LOCALISATION ET IDENTIFICATION GÉOGRAPHIQUES DES ENTITÉS ADMINISTRATIVES

La province du Sud-Kivu actuelle a été créée en 1988 par l'ordonnance-loi n° 88-031 du 20 juillet 1988 qui modifiait et complétait l'ordonnance-loi n° 82-006 du 25 février

1982 portant organisation territoriale, politique et administrative de la République du Zaïre sur le découpage en trois provinces de l'ancienne province du Kivu érigée en 1933 sous la colonisation belge.

1. LOCALISATION ET COMPOSITION

Les limites de la province du Sud-Kivu

ARTICLE 24

La province du Sud-Kivu a pour chef-lieu Bukavu. Elle est délimitée comme suit :

Au nord :

- par l'est de la province du Maniema et le sud de la province du Nord-Kivu ;
- la rivière Lugulu depuis le confluent de la rivière Lulua jusqu'au confluent de la rivière Lukolia ;
- celle-ci jusqu'à sa source ;
- une droite joignant cette source à celle de la rivière Uku ;
- la rivière Uku jusqu'à son intersection avec le 2° parallèle sud ;
- ce parallèle vers l'est jusqu'à son intersection avec la rivière Biasi ;
- la rivière Biasi jusqu'à sa source ;
- une droite brisée joignant cette source à celles des rivières Nabiluku et Eliabe ;
- la rivière Eliabe jusqu'à sa rencontre avec le méridien de la source de la rivière Bisembe ;
- ce méridien jusqu'à cette source ;
- la rivière Bisembe jusqu'au confluent de la rivière Mabu ;

- celle-ci jusqu'au confluent de la rivière Numbi ;
- celle-ci jusqu'à sa source ;
- une droite joignant cette source au confluent des rivières Mabe et Luka ;
- la rivière Luka jusqu'au confluent de la rivière Biluluma ;
- celle-ci jusqu'à sa source ;
- une droite joignant cette source à celle de la rivière Niakisa ;
- celle-ci jusqu'à son confluent avec la rivière Ilahimbi ;
- celle-ci jusqu'au confluent de la rivière Matoi ;
- celle-ci jusqu'à sa source ;
- une droite brisée joignant cette source au sommet du mont Kihoba jusqu'à la source de la rivière Ihombo ;
- celle-ci jusqu'à son confluent avec la rivière Lutungulu ;
- celle-ci jusqu'à sa source ;
- une droite brisée joignant cette source aux sommets des monts Bitita et Katale jusqu'à la source de la rivière Kalulua ;
- celle-ci jusqu'à son confluent avec la rivière Bululu ;

- celle-ci jusqu'au confluent de la rivière Gungu ;
- celle-ci jusqu'à son point le plus rapproché du mont Mofume ;
- une droite brisée joignant ce point au sommet de ce mont jusqu'à la source de la rivière Niempene ;
- celle-ci jusqu'à son confluent avec la rivière Lusirandaka ;
- celle-ci jusqu'au confluent de la rivière Luisi ;
- celle-ci jusqu'à sa source ;
- une droite joignant cette source à celle de la rivière Tshimantende ;
- celle-ci jusqu'à son confluent avec la rivière Mobimbi ;
- celle-ci jusqu'à son point le plus rapproché du mont Bushale ;
- une droite brisée reliant ce point aux sommets des monts Bushale, Bunga, Musubangabo et Tshinguti jusqu'au point le plus rapproché de la rivière Kashenda dans la baie de Sake ;
- cette rivière jusqu'à son embouchure ;
- une droite reliant cette embouchure au point du parallèle du milieu du détroit de Kateruzi situé à 2 km ;
- ce parallèle à ce point milieu jusqu'à ce détroit ;
- la rive nord du lac Kivu jusqu'à la frontière de la République démocratique du Congo avec la République du Rwanda.

À l'est :

- par la frontière de la République démocratique du Congo avec les Républiques du Rwanda, du Burundi et de la Tanzanie.
- cette frontière depuis la rive nord du lac Kivu jusqu'à son intersection avec le 5° parallèle sud.

Au sud :

- par le nord de la province du Tanganyika ;
- le 5° parallèle sud depuis la frontière de la République démocratique du Congo avec la Tanzanie jusqu'à son intersection avec la rivière Kiyimbi.

À l'ouest :

- par l'est de la province du Maniema ;
- la rivière Kiyimbi, depuis son intersection avec le 5° parallèle, jusqu'au confluent de la rivière Mutshobwe ;
- une droite joignant ce confluent au sommet de la colline Midoka ;

- une droite jusqu'à la rivière Mitshe à l'endroit où cette rivière entre dans le bosquet Lutshinga ;
- la rivière Mitshe, vers l'aval, jusqu'au ravin Kisunda ;
- ce ravin jusqu'à sa rencontre avec la rivière Misotshi ;
- une droite brisée joignant les sommets des monts Kabundukulu, Ikulua, Kitongo, Kitube, Aeba, Luemba, Bilila jusqu'à la source de la rivière Lusoka orientale ;
- cette rivière jusqu'à son confluent avec la rivière Luiko ;
- une droite joignant ce confluent au sommet du mont Kasangumulu ;
- une droite jusqu'au point le plus rapproché de la rivière Lumbwe ;
- celle-ci jusqu'à son confluent avec la rivière Angwe ;
- celle-ci jusqu'à sa source ;
- une droite brisée joignant cette source à celles des rivières Sishe, Amiala et Simbie ;
- la rivière Simbie jusqu'à son confluent avec la rivière Kama ;
- une droite jusqu'au point le plus rapproché de la rivière Makalatshi ;
- celle-ci jusqu'à son confluent avec la rivière Lukungutshi ;
- une droite joignant ce confluent à la source de la rivière Sumbu ;
- une droite joignant cette source au point le plus rapproché de la rivière Lwama ;
- celle-ci jusqu'au confluent de la rivière Luwa ;
- celle-ci jusqu'à son confluent avec la rivière Kobokobo ;
- celle-ci jusqu'à sa source ;
- une droite brisée joignant cette source aux sommets des monts Mosola, Kabumbi, Ilenga, Tubili et Ingene jusqu'à la source de la rivière Lusoka ;
- celle-ci jusqu'à son confluent avec la rivière Kama ;
- celle-ci jusqu'à son confluent avec la rivière Elila ;
- celle-ci jusqu'à son confluent avec la rivière Palabala ;
- celle-ci jusqu'à sa source ;
- une droite joignant cette source à celle de la rivière Bwakilele ;
- celle-ci jusqu'à son confluent avec la rivière Lubile ;

- celle-ci, vers l'amont, jusqu'à son confluent avec la rivière Kidogo ;
- celle-ci jusqu'à sa source ;
- une droite joignant cette source à celle de la rivière Walisele ;
- celle-ci jusqu'à son confluent avec la rivière Ulindi ;
- celle-ci jusqu'à son confluent avec la rivière Kabili ;
- celle-ci jusqu'à sa source ;
- le méridien de cette source jusqu'à sa rencontre avec la rivière Musala ;
- cette rivière jusqu'à son confluent avec la rivière Kingumbi ;
- une droite joignant ce confluent à la source de la rivière Moga ;

- celle-ci jusqu'à son confluent avec la rivière Pepe ;
- une droite joignant ce confluent à la source de la rivière Tengetenge ;
- celle-ci jusqu'à son confluent avec la rivière Kalangala ;
- une droite joignant ce confluent à celui des rivières Lubiladja et Edombo ;
- la rivière Edombo jusqu'à sa source ;
- une droite joignant cette source à celle de la rivière Lulua ;
- celle-ci jusqu'à son confluent avec la rivière Lugulu.

Source : Loi organique n° 15/006 du 25 mars 2015 portant fixation des limites des provinces et celles de la ville de Kinshasa.

La province du Sud-Kivu a une superficie de 63 760,99 km²¹. Par sa taille, elle fait deux fois la Belgique, deux fois et demie le Rwanda ou encore deux fois et trois dixièmes le Burundi. Son relief comprend des montagnes, les chaînes des Mitumba (Mirhumba), dont la montagne la plus importante est le sommet de Kahuzi-Biega, avec 3340 m d'altitude. Dans les territoires de Shabunda et de Mwenga commence la Cuvette centrale congolaise. À l'est, on observe une vaste plaine, la plaine de la Ruzizi dans les territoires de Walungu et d'Uvira et les hauts-plateaux dits d'Itombwe propices à l'élevage. Le climat voit l'alternance de neuf mois de pluie et trois mois de saison sèche ; il s'agit d'un climat tropical humide. La végétation est composée de forêts d'altitude, de savanes herbeuses, de bambous boisés et de forêts denses.

La population de la province du Sud-Kivu est estimée à 9 860 637 habitants en mars 2021, répartie par la Cellule d'analyses des indicateurs de développement (CAID), en mars 2021, pour ses différentes entités territoriales, à partir desquelles ont été appréciées leurs densités en 2021, présentées dans le tableau ci-dessous :

Tableau 1.1 : population et densité par entité territoriale du Sud-Kivu en 2021

Entités	Superficie en km ²	2021		
		Nbre d'hab.	%	Densité
Bukavu	60	1 625 785	16,49	27 096
Fizi	15 789	1 093 926	11,09	69
Idjwi	310	320 009	3,25	1032
Kabare	1960	868 616	8,81	443
Kalehe	5057	933 181	9,46	185
Mwenga	11 172	843 636	8,56	76
Shabunda	25 216	1 501 217	15,22	60
Uvira	3146	1 165 092	11,82	370
Walungu	1800	1 509 175	15,31	838
Total	64 510	9 860 637	100,00	153

Source : traitement à partir des rapports de la CAID et de la division provinciale de la Santé du Sud-Kivu, 2021.

La ville de Bukavu est le chef-lieu de la province du Sud-Kivu. Celle-ci a huit territoires administratifs : Fizi, Idjwi, Kabare, Kalehe, Mwenga, Shabunda, Uvira et Walungu. Ces territoires sont subdivisés en 18 chefferies et 5 secteurs et ces derniers comptent 185 groupements et 142 quartiers pour l'ensemble de la province ; les groupements sont répartis en 2428 localités (villages) (RDC, *Annuaire statistique 2014, 2015*).

1. Surface calculée par le service de cartographie du MRAC sur la base de la dernière mise à jour par la Cellule d'analyses des indicateurs de développement (CAID), Ministère du Développement rural de la RDC, 31 mars 2021.



Un beau paysage physique entoure encore Bukavu et sa région.

Mais c'est devenu un lieu où se perpétuent vols, viols et meurtres de ses habitants n'entendant au quotidien que des coups de canons à répétition et autres fusils mitraillettes des groupes armés.

(Photo extraite avec sa légende « Nous pleurons pour le Congo » de *L'Homme qui répare les femmes*, film documentaire de Thierry Michel et Colette Braeckman, 2015 ; avec l'aimable autorisation des auteurs.)

2. PRÉSENTATION GÉOGRAPHIQUE DES ENTITÉS ADMINISTRATIVES DU SUD-KIVU

2.1. LA VILLE DE BUKAVU

Bukavu était au départ un poste militaire établi en 1900 dans l'État indépendant du Congo du roi Léopold II de Belgique, sur la péninsule de Muhumba, dans le territoire du royaume du Bushi du Kivu. La ville a attiré les colons et s'est progressivement étendue, passant de 3 km² à 58,26 km² à la veille de l'indépendance. Sa superficie ne s'est pas beaucoup élargie depuis l'indépendance, mais depuis le début des années 1990, le nombre d'habitants a augmenté de manière importante. Outre la croissance démographique « naturelle », l'essor récent de la population de Bukavu est principalement dû à trois facteurs : 1) l'immigration en provenance des zones rurales causée par les conflits et l'activité de groupes armés ; 2) les opportunités commerciales ; et 3) les problèmes d'aménagement du territoire dans les périphéries de la ville où les gens n'ont pas accès à l'eau, à l'électricité et aux routes.

Cette ville située à l'extrémité méridionale du lac Kivu, à 2° 30' de latitude S et 28° 50' de longitude E, dont le site au départ s'appelait Nyalukemba est bâtie à une altitude moyenne de 1614 m. Au terme de l'ordonnance-loi n° 78-054 bis du 21 janvier 1978, elle couvre une superficie d'environ 60 km² dont 43,79 km² de terre ferme et la différence occupée par le lac Kivu. Elle compte trois communes : Ibanda, Kadutu et Bagira.

2.1.1. LA COMMUNE D'IBANDA

Son nom « Ibanda » (ou Cibanda en mashi, parler des Bashi) est un toponyme qui désigne une grande vallée. Car, contrairement aux deux autres communes



Le pittoresque lac Kivu : le bleu des îles et îlots.

(Photos reçues de Rigobert Birembano Bahati.)



Des nombreuses îles éparpillées sur les eaux du lac Kivu, la plus grande est l'île Idjwi, qui étale au milieu du lac Kivu ses promontoires aux formes tourmentées. Un détroit de quelques centaines de mètres de largeur la sépare du rivage du Rwanda, que l'on aperçoit à droite sur cette photo. (HP.1956.15.3858, collection MRAC ; photo C. Eeman (Inforcongo), 1948, © MRAC/Eeman.)

de la ville de Bukavu qui se situent à des altitudes élevées de plus de 1560 m, celle d'Ibanda se trouve presque entièrement entre 1460 m et 1560 m d'altitude. La commune d'Ibanda s'étend sur 12,89 km², divisée en trois quartiers : Ndendere, Nyalukemba et Panzi. Ces quartiers comptent 9 cellules : Nyamoma, Ruzizi, Maniema, Nyawera, Muhumba, Nguba, Major-Vangu, Bizimana et Mulengeza.

2.1.2. LA COMMUNE DE KADUTU

Le nom « Kadutu » vient de la déformation de « *kadurhu* » qui signifie en parler local mashi « quelque chose de chaud ». Il désigne les eaux thermales qui coulent non loin du lycée Wima à Bukavu. Cette appellation est apparue lors de la construction des premières maisons du centre extra-coutumier (CEC) à côté du couvent des religieuses catholiques de la congrégation des Sœurs blanches, à proximité de la rivière Kadurhu (Magayane 1985 : 8). Première commune de Bukavu intégrant le centre-ville, elle est limitée au nord par la rivière Wesha qui la sépare de la commune de Bagira, au nord-est par

le lac Kivu, à l'est et au sud par la rivière Kawa qui la sépare de la commune d'Ibanda et de celle de Bagira, à l'ouest par la commune de Bagira. La commune de Kadutu compte 7 quartiers, 20 cellules et 58 avenues. Les quartiers sont : Cimpunda, Kajangu, Kasali, Mosala, Nkafu, Nyakaliba et Nyamugo (Rapport annuel de la commune Kadutu 2015 : 8).

2.1.3. LA COMMUNE DE BAGIRA

Elle couvre 3940 km² et compte trois quartiers : Nyakavogo, Lumumba et Kasha. Ce dernier, jadis zone annexe, était en 1958 un village, groupement de la chefferie Kabare (Kahuyege 1979 : 23). Les huit quartiers de la commune de Bagira sont : Fariala, Potopoto, Chinyamuzige, Kajangu, Bobozo, Mulambula, Chikera et Chikonyi.

2.2. LE TERRITOIRE D'IDJWI

Il s'agit d'un territoire créé en 1974, à la suite des revendications locales. Géographiquement, le fossé tectonique occidental centrafricain compris entre

1° 33' et 2° 30' de latitude S et entre 28° 49' et 29° 19' de longitude E est occupé par le lac Kivu à une altitude de 1460 m et sur une superficie de plus de 26 000 km². Le centre et le sud du lac sont occupés par l'île d'Idjwi et des îlots. Cette crête insulaire divise le lac Kivu en deux branches qui se rencontrent à la fois au nord et au sud ; la partie septentrionale forme la grande et profonde étendue lacustre dite « Grand Lac ». La superficie de l'île d'Idjwi divise différents auteurs. Elle est de 307,513 km² (Buchekabirhi 1983) ou de 310 km² (Amuli Douglas, CAID 2021), occupant près de 1/9 de la superficie du lac Kivu. Elle s'étend entre 1° 56' et 2° 8' latitude S et 28° 56' et 29° 5' longitude E, dans le sens nord-sud sur 50 km et environ 15 km de l'est à l'ouest. La grande île est entourée de nombreux îlots, à savoir :

1. îlots du groupe Kirshanga : Murshuza, Kirshanga, Nyabi, Nyakirirshu, Kabwanga, Kezina, Karubambura, Kazimbaka, Gahengeri, Kabwikulule, Shushu I et II, Kanaka Lahinga, Mpavu Kabunduguhi, Kalunga I et II, Kamasha et Karwakakaraza ;
2. îlots du groupe Burshende : Nyamubibi, Muhova, Burshende, Kishushu, Miku et Karwakakaraza ;
3. îlots du groupe Nyamizi : Muhembe, Nyamizi, Irhe, Cegera, Ibuza, Mushenyi et Kinyabalanga. La grande île associée à ces îlots constitue un véritable archipel.

Le relief de l'île d'Idjwi est dissymétrique : les pentes orientales sont raides, tandis que celles du versant ouest sont douces. Ceci s'explique par le soulèvement le long d'une faille radiale qui borde la côte orientale de l'île et qui d'ailleurs se prolonge sur le versant oriental de la presqu'île de Nyamirundi au Rwanda. Ce petit horst dissymétrique est très disloqué avec une prédominance des collines et des massifs montagneux. Le massif de Nyamusisi, situé au centre de l'île d'Idjwi, constitue le sommet le plus élevé, culminant à 2303 m. Ces massifs précités sont entaillés de profondes vallées alluviales aux pentes parfois abruptes épousant souvent les zones de faille.

Les côtes sont très découpées d'où de nombreuses baies, dont le prolongement donne vers des vallées anciennement noyées peut-être par le lac à sa genèse (Buchekabirhi 1983).

L'hydrographie du territoire d'Idjwi articule sur le lac Kivu qui reçoit tous les cours d'eau de l'archipel. Les cours d'eau sont généralement courts, les plus longs n'atteignent même pas 10 km. Citons les rivières Mwiri, Kisheke, Mulunga (environ

8 km chacune) et Musheke (7,1 km). La lithologie, la tectonique et l'érosion marine ont imprimé un modèle dissymétrique et disloqué présentant des côtes très découpées et orientées en général vers le sud. C'est ainsi que les baies profondes (Kashofu, Nyamakonga, Cikoma, Katonda Maganga, Zira, etc.), des caps et promontoires (Muhundu, Cukumba, Kasihe, Washiha, etc.) peuvent coexister. Ces baies, dont le prolongement débouche sur des vallées basses, sont des réceptacles où s'entreposent les matériaux sablonneux charriés par les cours d'eau. C'est dans ces baies que se localise la majeure partie des embouchures des principaux cours d'eau. De même, c'est ici que l'on retrouve les principales carrières de sable exploitées à Idjwi.

Dans le territoire d'Idjwi, partant du nord au sud sur la façade orientale, il y a les rivières Nyabuhyo, Mura, Kirutu, Shangano, Nyamisheke, Zira, Musheke et Kintama.

L'île d'Idjwi a développé une multitude de petits réseaux hydrographiques chevelus. Le terrain sablonneux des hautes collines a plus de sources que le terrain basaltique de basse altitude. Cependant, il y a une nette opposition entre les cours d'eau de la façade ouest et ceux de la façade est. Ceux de la façade occidentale sont plus développés et leur profil longitudinal est relativement régulier, ce qui est différent de la façade orientale qui ne compte que de petits ruisseaux à profil longitudinal très irrégulier.

Les ruisseaux de l'île d'Idjwi ont un débit faible et accusent un caractère torrentiel. Ces caractéristiques sont conformes à l'étroitesse de l'île qui dépasse rarement 15 km de largeur. Les îlots sont dépourvus de sources d'eau à cause de leur étroitesse.

2.3. LE TERRITOIRE DE FIZI

Il se situe à l'extrémité sud-est de la province du Kivu. Il est limité au nord par les territoires d'Uvira et Mwenga, au sud par la province du Tanganyika, à l'est par le lac Tanganyika au-delà de la presqu'île d'Ubwari où il partage ses frontières avec le Burundi et la Tanzanie, à l'ouest par les territoires de Shabunda au Sud-Kivu et Kabambare au Maniema. Sa superficie est de 15 789 km² (CAID 2021). Le territoire de Fizi se situe entre 3° 32' 78" et 5° de latitude S et entre 27° 54' 33" et 29° 5' 27" de longitude E (Neese 1932 ; Ebasomba 1975 : 4).

Le relief du territoire de Fizi comprend :

- Une plaine littorale, dont la largeur moyenne est d'environ 2 km, longe le lac Tanganyika. Cependant,

cette plaine est relativement large dans sa partie appelée « Kenya » au sud où elle atteint 12 km de largeur. À certains endroits, la plaine côtière n'apparaît pas, les eaux du lac baignent l'escarpement (cas de Pemba et de Luanga). Cette plaine côtière s'étale de la rivière Kambakulu jusqu'à Lweka (rivière qui sépare les secteurs Tanganyika et Mutambala).

- Au centre, au sud et au nord se dresse un vaste plateau encadré de montagnes parallèles de direction sud-nord, dont le sommet dépasse 2500 m d'altitude. Celles-ci font partie de l'ensemble de la chaîne de Mitumba. Ce vaste plateau se termine à l'est par un abrupt qui domine le lac Tanganyika. Le sommet de Lukongo près duquel est bâti le chef-lieu du territoire se trouve à 1400 m d'altitude. Pour atteindre la cité de Fizi, la route Baraka-Fizi a franchi un escarpement rocheux à pente raide. Ce dernier fait penser à l'escarpement de Nyangezi (cf. territoire de Walungu).
- À l'ouest, le plateau est incliné de l'est à l'ouest. Les cours d'eau suivent la même pente.

Les principales rivières du territoire de Fizi sont Kama, Magembe, Mutambala, Nemba, Kimbi, Wemba, Sandja, Swima, Makobola, Lweka, Elila, Kamombo, Lwiko et Lwama. Il y a la centrale hydroélectrique de Kyimbi (force Bendera) en activité, une microcentrale abandonnée appelée Magembe (à Fizi) ou encore celles de Nundu (démontée et emportée pendant la guerre de 1998) et de Malikya à Baraka.

L'économie du territoire de Fizi repose sur l'agriculture et la pêche ; l'élevage du gros bétail y est pratiqué dans les hauts-plateaux, et, aussi, il y a l'extraction artisanale d'or dans certaines zones principalement à Misizi, Nyange, Kilembwe, etc.

2.4. LE TERRITOIRE DE KABARE

Le territoire de Kabare se situe entre 28° 30' et 29° de longitude E, et entre 2° et 2° 30' de latitude S. Il est entièrement installé dans le Graben, au sud-ouest du lac Kivu. Il est limité au nord et au nord-ouest par le territoire de Kalehe, au sud par le territoire de Walungu, à l'est par le Rwanda et la ville de Bukavu, et à l'ouest par le territoire de Shabunda (Mirindi, pour CAID 2021).

Le relief de Kabare est essentiellement calqué sur la morphologie du fossé tectonique. D'ouest en est, à partir du lac Kivu, il existe une continuité avec le

plancher de la haute Ruzizi où l'on rencontre une série de gradins-étages.

Le premier gradin, 1600 m d'altitude, borde la rive du lac Kivu et va de Bukavu à Katana. Il forme les presqu'îles tabulaires de Kageshe, Nirunga et Katana. Ce gradin est dominé à l'ouest par un escarpement imposant qui conduit au second plancher correspondant aux plateaux de Kabare (1900 m d'altitude). Celui-ci est dominé à son tour par un escarpement, qui se termine par le palier de Musisi à 2400 m d'altitude, sur lequel s'étendent les nappes d'eau presque entièrement marécageuses de cet ancien lac capté par la haute Luka. On y trouve une série de marais connexes (Lushanja et Musisi). Le palier de Musisi se localise au pied de l'escarpement de la « faille de Mur » où s'alignent les volcans Kahuzi-Biega. Ces trois paliers se réunissent vers le nord et forment un seul escarpement qui est la « falaise de la faille du Mur » au-dessus de la baie de Kalehe. Ces trois gradins étagés, témoins des anciens fonds du graben, sont d'autant plus anciens qu'ils se trouvent à une altitude plus élevée.

Les collines ondulées qui caractérisent la zone sont souvent séparées par des vallées à fond plat et marécageux. Il y a peu de vallées profondes, car le débit des torrents et des petites rivières n'en permet pas la formation. Les pentes fortes sont généralement courtes. Le paysage de Kabare est dominé par les collines érodées sous l'action de l'homme et de la pluie.

La partie Nindja est par contre une région de montagnes de moyenne altitude. C'est donc une région à relief tourmenté et d'accès difficile. De nombreuses chaînes de montagnes assez élevées délimitent des bassins hydrographiques des rivières principales (Lugulu, Kanoso, Kalugwe, Lubimbe). Une pente générale se dessine à partir des chaînes de Bugari, Mushabati, Mushwere, Mulume-Munene et Kabuye qui toutes culminent à plus de 2000 m. Mises à part les vallées de Shangugu et Ndolero-Lubimbe presque entièrement déboisées et transformées en pâturages, Nindja est couverte de forêts denses à faible dimension, de type de transition vers l'ouest, ombrophiles des montagnes vers l'est.

Le réseau hydrographique du territoire de Kabare est largement tributaire du bassin du lac Kivu et de la Ruzizi. Des rivières généralement à caractère torrentiel prennent leurs sources dans la dorsale du Kivu. Les principales rivières sont Nyawarongo (Nyabarongo, autre graphie), Lwiro, Langa,



Végétation et paysage autour de la route de Kavumu à Walikale, avec au fond le mont Kahuzi (3300 m). (HP.1961.7.363, collection MRAC ; photographe non identifié, s.d., droits réservés.)



Paysage sur la route qui mène au mont Biega, en territoire de Kabare. (HP.1956.15.16261, collection MRAC ; photo G. De Boeck (Inforcongo), 1951, © MRAC/De Boeck.)

Mushunva, Mpungwe, Murhundu, Nyaciduduma, Nyakave, Mulehe, Cigongo, Lugulu, Kanoso, Kalugwe et Lubimbe. Pendant la saison sèche, la plupart des ruisseaux sont en partie secs, mais capables de gonfler d'eau en quelque temps lors des averses.

2.5. LE TERRITOIRE DE KALEHE

Situé au nord de la ville de Bukavu, le territoire de Kalehe avec une superficie de 4 082,25 km² a un relief composé principalement d'une chaîne de montagnes, dont l'altitude varie de 1300 à 2000 m. Il connaît l'alternance d'une saison de pluie (huit mois) et d'une saison sèche (quatre mois). Situé à l'ouest tout au long du lac Kivu qui jalonne la grande fau-sée tectonique, il partage ses limites avec :

- au nord : le territoire de Masisi par la rivière Chungiri et la ville de Goma (par le détroit de Katiruzi) ;



Une vue des chutes de la Lwiro, près de Tshibati.
(EP.0.0.8110, collection MRAC ;
photo C. Lamote (Inforcongo), années 1950, © MRAC.)

- au sud : le territoire de Kabare à partir de la rivière Nyabarongo et le parc de Kahuzi-Biega ;
- à l'est : le territoire d'Idjwi par le lac Kivu et la République du Rwanda (île de Nkombo) ;
- à l'ouest : les territoires de Shabunda et Walikale (Nord-Kivu).

Le lac Kivu longe le territoire de Kalehe sur une distance de près de 86 km du nord au sud, s'ouvrant sur le bassin de Bukavu. En plus du lac, les principales rivières de l'entité sont : Luhoho, Tchiganda, Mwando, Nyamunene, Nyawarongo, Nindi, Makelele, Lwana, Eke, Kahoho, Luhaha, Lua, Luzira, Sangano, etc.

Comme les autres territoires du Sud-Kivu, le territoire de Kalehe a un paysage commandé par le système du rift est-africain (SREA) avec un soubassement précambrien fort métamorphisé (quartzites, schistes, gneiss), mais aujourd'hui recouvert par des roches volcaniques et magmatiques (basaltes, trachytes, granite, rhyolite) depuis 200 000 ans (Chamaa *et al.* 1981). Ces roches pour avoir séjourné longtemps sous une ambiance climatique d'altitude (des températures moyennes annuelles situées dans la fourchette de 15 à 20 °C, des totaux pluviométriques annuels moyens de plus de 1200 mm, et une couverture végétale de type forêt ombrophile d'altitude) sont à des phases d'altération chimique fort avancée (arénisation des roches métamorphiques, argilisation des roches magmatiques). Ces altérites sont si épaisses par endroits (plusieurs dizaines de mètres) qu'elles deviennent des terrains de prédilection des inféoflux (circulation hypodermique des eaux) et des mouvements de masse profonds (éboulements, solifluxions, glissements de terrain). Les versants dans les différents bassins versants (Nyabarongo, Nyamukubi, Ndindi...) y évoluent ainsi par recul parallèle (érosion régressive), phénomène érosif particulièrement amplifié par une forte dissection verticale due à la torrentialité des cours d'eau de montagnes (torrents). Cette dissection (encaissement des vallées) est à l'origine des vallées en canyon qui débouchent sur des vallées en baquet et à faible pente hydraulique (moins de 3°) en aval. À ce niveau du profil longitudinal des cours d'eau, les courants ralentissent et les matériaux arrachés en altitude sont déposés. C'est ce qui justifie l'aspect chaotique du littoral du lac Kivu avec des affleurements de roches partiellement altérées (zones 3 et 4 du profil

d'altération) en amont-pente ; l'aspect sablonneux (roches métamorphiques arénisées) ou boueux (roches magmatiques argilisées) où s'installent plages et marais (zones de frayère des poissons).

Ces érosions ainsi combinées (érosion fluviale, érosion pluviale, érosion ruisselante) arrondissent les arêtes rocheuses et laissent place à des formes convexes caractéristiques de ce paysage mythique de collines de l'Est de la RDC.

Ce site de montagnes et de plateaux volcaniques est presque entièrement devenu avec ce nouveau modelé de relief par la force du temps un site où les collines dominant. Ce n'est pas pour aujourd'hui que l'évolution de ces formes atteindra son profil d'équilibre.

Tableau 1.2 : répartition spatiale des seuils altimétriques dans le territoire de Kalehe

Seuils altimétriques	Surfaces couvertes (km ²)	Pourcentages (%)
2000 à 3000 m d'altitude	1409,91	24,7
1000 à 2000 m d'altitude	4164,964	73,0
900 à 1000 m d'altitude	132,121	02,3
Totaux	5707	100

D'une altitude moyenne d'environ 1735 m, et plus haut de 100 m que la ville de Bukavu, le territoire de Kalehe reste plus exposé aux phénomènes érosifs les plus courants à cette latitude équatoriale. Le reboisement des versants anarchiquement mis en valeur et une meilleure planification de l'espace peuvent dans des délais assez brefs éviter ces mouvements de masse profonds et ces inondations qui endeuillent fréquemment ledit territoire.

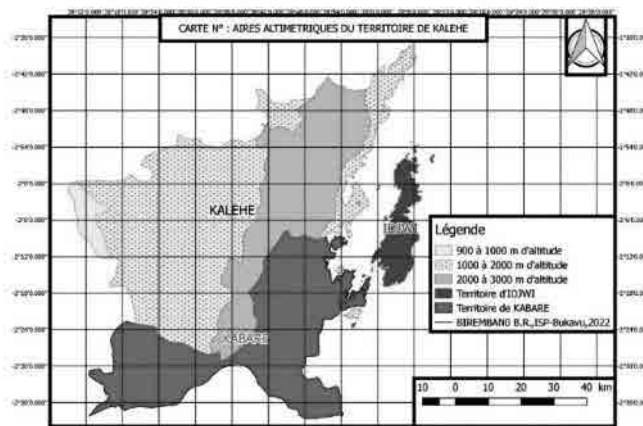
Les terres du territoire de Kalehe, traversées du nord-est au sud-ouest par la chaîne de montagnes de Mitumba, se répartissent spatialement en deux bandes subméridiennes inégales : la première plus orientale est étroite (à vol d'oiseau 5 à 15 km de large) et longe le lac Kivu ; la deuxième plus imposante (large de 15 à 35 km à vol d'oiseau) voit son altitude diminuer progressivement vers l'ouest en direction du bassin hydrographique du fleuve Congo. Se dressant assez brutalement entre 1460 m d'altitude (niveau du lac Kivu) et un peu plus de 3000 m d'altitude (chaîne de Mitumba), cette première bande subméridienne présente des pentes générales de plus de 14 % (8 à 18°).

Tableau 1.3 : quelques catastrophes naturelles ayant affecté le territoire de Kalehe d'avril 2013 à mai 2023

Date	Localité/ village	Dégâts		Observations
		Humains	Matériels	
29 au 30/4/2013	Nyamasasa	7 morts et 7 blessés	10 maisons et plusieurs champs détruits	Dans la nuit du 29 au 30/4/2013 une pluie torrentielle s'est abattue dans la localité de Nyamasasa causant des morts et disparus et d'énormes dégâts matériels.
19/2/2014	Bunyakiri	14 morts et 8 disparus	Champs emportés Maisons endommagées	Éboulement
21/9/2014	Chigoma/ Bunyakiri	3 morts	RAS	Émanation de gaz CO et CO ₂
24 au 26/10/2014	Nyambasha, Luzira, Rambira et Nyamukubi	5 morts et 126 disparus	Plusieurs maisons détruites et champs de cultures détruits	Une pluie diluvienne du 24 au 26/10/2014 causant des morts et disparus et d'énormes dégâts maté- riels.
28/11/2015	Bushushu	3 morts	19 maisons complètement détruites 30 maisons partiellement détruites	En date du 28/11/2015, aux envi- rons de 18h, une pluie accompagnée des vents violents s'est abattue sur le village de Bushushu.
8/5/2016	Bushushu et Minova	3 morts et 1 blessé	Plus de 245 maisons emportées, Plusieurs ha de champs dévastés, 66 maisons endommagées, 3 salles de classes de l'EP Mabula détruites	En date du 8/5/2016, une pluie diluvienne s'est abattue sur le territoire de Kalehe causant pertes en vies humaines et dégâts matériels importants.
15/4/2019	Mukwidja	13 morts, Plus de 150 disparus	Pirogue détruite, marchandises et autres biens de valeurs disparus	Dans la nuit du 15 au 16/4/2019, la pirogue motorisée de Mr Soleil de Mukwidja est confrontée à la vague dans le grand lac l'amenant au naufrage. De tous les passagers à bord, seules 37 personnes resca- pées ont survécu. Le président Félix Tshisekedi s'y est rendu pour la compassion le 18 mai 2019.
19/9/2021	Nyakalende/ Buzi	2 morts, 13 disparus sur le manifeste	Pirogue détruite, marchandises et autres biens de valeurs disparus	Sur 42 passagers sur le manifeste de la DGM, d'autres ont embarqué à partir de villages de Makelele, Bubale et Kasunyu. Ainsi le nombre de morts n'est pas bien précis.
12.11.2021	Mushenyi et Nyamukubi	8 morts, 20 disparus	Pirogue détruite, marchandises et autres biens de valeurs disparus	Vague terrible causant la casse en deux parties d'une pirogue motori- sée transportant les passages venus de Mushenyi pour Nyamukubi.
4/5/2023	Bushushu et Nyamukubi	452 morts 6206 disparus, 200 blessés dont 52 transférés à l'HGR de Kalehe, 54 au CS Bushushu, 60 au CS Mumbiri, 26 au CS Lushebere et 8 au CH Nyabibwe	Destruction de 1300 maisons, 4 églises, 6 écoles, dont celle construite par l'ONG CADERSA, 4 microcentrales électriques, 1 salle polyvalente, 1 entrepôt construit par PAM, 1 marché public avec 5 hangars, 4 postes de santé, la Route nationale 2, plusieurs têtes de bétail, champs de cultures, etc.	Le bilan lourd reste inconnu, car c'était à la suite d'une pluie diluvienne qui a surpris la population locale et celle venant de plusieurs villages et territoires du Sud-Kivu en plein jour de marché de Nyamukubi.

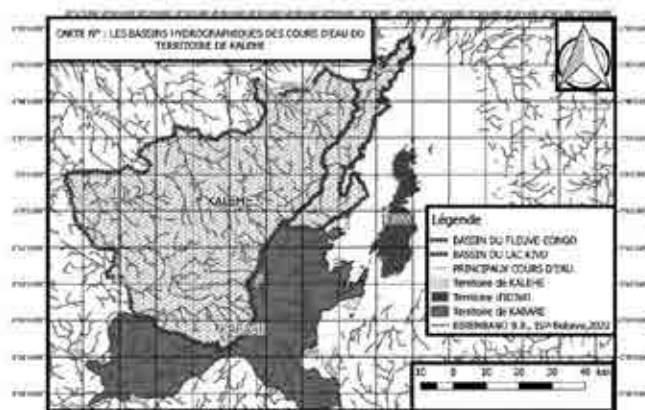
Source : enquêtes recoupées de Bernard Halimana Hangi avec le rapport du service provincial de Prévention et Gestion des catastrophes du Sud-Kivu, 2023.

Carte 1.1 : les altitudes du territoire de Kalehe



Source : carte produite par Rigobert Birembano Bahati.

Carte 1.2 : les bassins des cours d'eau dans le territoire de Kalehe



Source : carte produite par Rigobert Birembano Bahati.

Par contre, la deuxième bande voit ses pentes adoucies entre 1200 et 3000 m d'altitude avec moins de 9 % (entre 1 et 5°). Cet ensemble dissymétrique impacte sensiblement l'hydrologie de la région :

- les petites rivières, du deuxième et du troisième ordre (de Nyabarongo à Nyamukubi) du bassin hydrographique du lac Kivu, se caractérisent par une forte torrentialité (vallées en canyon) pendant les fortes pluies d'octobre et de novembre et débordent souvent de leurs lits en déplaçant des gros blocs de roches et détruisant cultures et maisons ;
- cependant, plus à l'ouest les rivières de la deuxième bande, dont les principales (Lowa, Luhoho et Lugulu plus au sud), sont d'un ordre supérieur à 3 compte tenu du nombre de plus en plus grand d'affluents qui les alimentent. Ces grandes rivières de plus de 3 à 5 m de large ont des débits liquides plus élevés (plus de 150 litres par seconde), dont les sinuosités sont les preuves d'une forte érosion latérale, singulièrement dans les formations sédimentaires. Elles rejoignent le fleuve Congo sous le seul hydronyme de Lowa à plus de 345 km à vol d'oiseau de leurs sources. Couvrant la majeure partie du territoire de Kalehe (87,2 % de la superficie totale contre seulement 12,8 % pour les cours d'eau du bassin hydrographique du lac Kivu), avec une moyenne journalière de pluie de 3 à 5 mm d'eau, elles ne sont jamais à sec, même pendant le mois le plus sec où la Lowa est à moins d'un millimètre d'eau (0,683 mm au mois de juillet).

2.6. LE TERRITOIRE DE MWENGA

Il est situé entre 27° 40' et 28°55' de longitude E, et entre 2° 47' et 3° 58' de latitude S (Polepole 1978 : 6). Sa superficie est évaluée à 11 172 km², soit environ un quart du Bulega qui mesure 45 000 km² (Munyuku 1971 : 6). Le territoire de Mwenga est limité au nord par le territoire de Walungu, au sud-est et au sud par le territoire de Fizi, à l'est par le territoire d'Uvira, au sud-ouest et à l'ouest par le territoire de Shabunda (Mwati 2002 : 5). Ce sont des limites naturelles constituées des monts et des cours d'eau qui séparent le territoire de Mwenga des territoires voisins. Celles-ci sont :

- la limite nord avec le territoire de Walungu qui suit les rivières Ulindi et Kadubu ;
- la limite est avec le territoire d'Uvira qui suit la crête montagneuse de la chaîne de Mitumba avec le lac Lungwe et ses marécages, les monts Mugogo, la rivière Musondjo, le mont Mite et la rivière Bitshombo ;
- la limite sud-est et sud avec le territoire de Fizi qui suit les rivières Elila, Muloko (dite petite Elila), les monts Kiosa et Muloko, de ce dernier une ligne droite jusqu'à la source de la rivière Mugenge, puis jusqu'aux rivières Minembwe, Yili et Kakwelo (jusqu'à sa source). De là, une droite jusqu'à la source de la Kakutshulemba et puis jusqu'à l'embouchure de la Tulonge (longée jusqu'à sa source). Puis, une droite jusqu'à la source de la Kama suivie jusqu'à l'embouchure de la Malingiri remontée jusqu'à sa source au mont Mwende-Lukele. De ce lieu, une droite jusqu'à la source de la Kitongo suivie jusqu'à l'embouchure de la Mwenda-Kira ;

- la limite sud-ouest et ouest avec le territoire de Shabunda suit la rivière Kitongo, le mont Biangoy, les rivières Luino, Elila et Sobwe, le mont Kahoso et les rivières Kiamele et Ulindi (Mwati 2002 : 6).

Mise à part celle de Kitutu, les grandes plaines sont rares dans le territoire de Mwenga. Les montagnes et les collines sont séparées les unes des autres par des vallées où coulent presque des rivières. Selon *L'Appel du Kivu*² (cité par Polepole 1978), la région de Kitutu est constituée par une plaine assez vaste (20 km de long sur 10 km de large), formée par la rivière Elila et ses principaux affluents, dont Zalya, Lubuzwa (qui devient Lugushwa), Nyamupe et Kiliza. Cette plaine est bordée au nord-ouest et au sud-est par les chaînes de montagnes parallèles, dont les sommets dominant la vallée de plusieurs centaines de mètres. L'altitude atteint 620 à 650 m dans la vallée et de 800 à 1000 m sur les sommets bordant celle-ci.

Marqué par deux lignes de faille à l'ouest (la faille de Kitutu) et à l'est (la faille d'Itombwe), le territoire de Mwenga est constitué par deux grands ensembles géographiques distincts :

1) l'est du territoire est plus élevé que l'ouest vers où le terrain s'incline. Cela fait que tous les cours d'eau coulent de l'est vers l'ouest. Situé à l'est, Itombwe est constitué de hauts plateaux de 1800 à 2800 m, dont certains sommets comme Luemba atteignent 3000 m d'altitude. C'est le cas également du lac Lungwe plus au nord. Les principaux sommets sont le mont Ngongo à l'ouest de Luemba, le mont Mukuru (3000 m) au sud-est de Kitibingi, le mont Tutanga au nord-est de Miki, la chaîne de Zombo, etc. ;

2) l'ouest est constitué d'un « plateau tabulaire » qui se situe entre la basse-Kadubu, Mwana, Mulombozi et la limite des territoires de Shabunda et de Mwenga. L'altitude varie entre 1000 et 1500 m. La montagne Kibukila atteint environ 1250 m d'altitude (Munyuku 1971 : 12).

Deux principaux cours d'eau, l'Ulindi au nord et l'Elila au sud traversent le territoire d'est en ouest. Les rivières secondaires, en allant du nord au sud, sont : Tchoka, Kiloboze, Zalya, Zizi, Kikuzi, Mwana, Milombozi, Kiliza, Lubushwa, Kiloboze, etc.

2. *L'Appel du Kivu* : brochure documentaire à l'usage des nouveaux colons. Bruxelles et Bukavu : CNKi (document anonyme et s.d.), p. 114.

2.7. LE TERRITOIRE DE SHABUNDA

Avec ses 25 216 km², c'est le plus vaste territoire de la province du Sud-Kivu (Mulungula 2021). Mais il est démographiquement le moins peuplé et administrativement le moins loti, avec deux entités administratives (chefferies Bakisi et Wakabango I). Le territoire de Shabunda occupe l'ouest du Sud-Kivu, avec comme limites : à l'ouest les territoires de Kailo et de Pangi de la province du Maniema, au nord-ouest le territoire de Punia dans la province du Maniema, au nord-est le territoire de Walikale dans la province du Nord-Kivu ; à l'est les territoires de Kalehe, Kabare, Walungu et Mwenga au Sud-Kivu ; au sud le territoire de Kabambare dans la province du Maniema et celui de Fizi.

Le territoire de Shabunda présente deux principales formes de relief, dont les montagnes à l'est et les bas-plateaux à l'ouest. De l'ouest à l'est, le relief prend l'allure de véritables chaînes de montagnes d'orientation méridienne, dénommées « chaînes de Mitumba ». L'ouest-Shabunda, communément appelé *Malinga* (signifiant « le sud », en parler kilega), est essentiellement la région des plateaux et des plaines, constituant sa limite avec le territoire de Pangi dans le Maniema, tandis que l'est-Shabunda, communément appelé *Ntala* (« le nord », en parler kilega), est une région des montagnes qui, dans sa partie orientale, s'étend jusqu'à Mwenga où son altitude, à certains endroits, dépasse parfois 800 m de haut. Les plus hauts sommets sont Makanga, Wankamba, Katulo, Mitwenge, Wamulumba, Wakisimbi, Manzia et Iyela (Muzoni 2006 : 6).

Ulindi, Lugulu et Elila sont les principaux cours d'eau du territoire de Shabunda.

2.8. LE TERRITOIRE D'UVIRA

Le Buvira s'appelait au départ Masanze. C'est vers 1840-1845, avec l'arrivée des Arabo-swahili³, dont la

3. Les traitants arabes qui ont étendu leur zone d'influence en Afrique centrale appartenaient à la tribu al-harthy du sultanat d'Oman. Cette tribu aurait commencé ses migrations saisonnières au V^e siècle et ses migrations politiques au X^e siècle. Elle fuyait la tyrannie du gouverneur du Hasà pour occuper la côte est-africaine. Les établissements plus importants sont signalés au XVIII^e siècle et les migrations temporaires à l'intérieur de l'Afrique au XIX^e siècle. Les immigrés y auraient développé l'économie de plantation et des échanges florissants avec les autochtones. Mais, les

pénétration dans les régions d'Uvira, Fizi, Kalemie, Maniema (Kabambare, Nyangwe, Kasongo) et la plaine d'Imbo (Katumba, Kajaga) avait duré environ 55 années de rapports commerciaux et conflictuels avec les populations que ce nom fut remplacé par Uvira. L'EIC qui investit la région à partir de 1900 renforça le nom Uvira. Le territoire d'Uvira est limité à l'ouest par le territoire de Mwenga, au sud par le territoire de Fizi, au nord par le territoire de Walungu et à l'est par le Burundi et le lac Tanganyika. Il est traversé par les rivières Luvimvi, Luvubu, Luberizi, Sange, Runingu, Kiliba, Kawizi, Kavimvira, Mulongwe, Kalyamabenge, Kamongola, Ruzizi, Zengeza, Kalungwe, Kabimba, Kakumba et Kambekulu.

Le territoire d'Uvira appartient à la fois à la dépression ou « graben » (Harroy 1964 : 10 ; Mulyanga 1980 : 3) et au môle occidental (de Rifts Valley occidental).

1) Il y a à l'est une région de plaines (plaines de la Ruzizi) et du littoral de Tanganyika. Son altitude est comprise entre 775 et 1000 m et l'isohypse de 1000 m la circonscrit approximativement. Cependant, on y trouve quelques massifs isolés (inselbergs). Certaines portions de piémont qui s'y attachent dépassent l'altitude de 1000 m. C'est le cas du mont Kyamate à Sange. La rivière Ruzizi et ses affluents la parcourent ; la pente devient presque nulle au niveau de Sange (0,05 %). Ce qui explique la présence des marais qui peuvent avoir localement 5 m de large. La plaine côtière du lac Tanganyika continue depuis celle de la Ruzizi à Kamvira jusqu'à Makobola ; elle est étroite et se prolonge dans le territoire de Fizi. Quant aux sols de la plaine, les formations des alluvions lacustres et fluviales déposées pendant les périodes glaciaires et pluviales du quaternaire sont de deux catégories : alluvions lacustres et fluviales.

a) Les alluvions lacustres : les uns forment les terrasses tandis que les autres tapissent le fond du lac Tanganyika. Ils sont très salins, ce qui réduit fortement leur valeur agricole. Ce sont des sables

épais parfois cimentés par du calcaire dans lequel la route est entaillée. Ceux exposés à Luvungi présentent :

- à la base, un conglomérat d'énormes galets et des blocs arrondis, dont l'épaisseur n'est pas connue ;
- une formation assez épaisse d'une argile verte, bleuâtre alternant avec des couches sableuses. Ces terres sont les plus pauvres de la plaine. Boutakoff (1939) et Snel (1955) mentionnent que par lessivage de cette argile et évaporation des solutions, un enrichissement superficiel se produit et un dépôt blanchâtre se forme à la surface. Localement, des marécages se créent sur cette argile perméable et les eaux se saturent en sols dissous (cf. *supra*). Au-dessus de ces argiles salines s'étendent d'épaisses formations de sables blancs saccharoïdes, avec intercalation de sables jaunes et de conglomérat quillanais de quartz blanc roulé.

b) Les alluvions fluviales : elles se localisent sur les rives de la Ruzizi et le long de ses affluents. Ce sont les terres riches de la plaine (Harroy 1964 : 21). L'existence des terrains non sédimentaires qui se situent au piémont des escarpements et sont formés de roches très métamorphiques comprenant des schistes cristallins, des gneiss, des quartzites feldspathiques tous appartenant au système ruzizien. Ainsi on a, dans la plaine de la Ruzizi, 52 % de bonnes terres, 29 % des terres à fertilité moyenne et 19 % des terres médiocres (Kanyonyo 1978 : 11). Il s'agit des terres sablonno-argileuses.

2) À l'ouest, il y a une région de montagnes (Moyens plateau d'Itombwe) élevée appartenant au socle africain. Il s'agit d'un ensemble de plateaux faisant partie de la chaîne des Mitumba. C'est une conséquence de la tectonique des mouvements verticaux. À partir de la vallée de la Ruzizi, le relief s'élève progressivement de 775 à 1000 m jusqu'à atteindre une altitude moyenne de 2800 m avec des sommets de plus de 3000 m. De l'est vers l'ouest, la région présente une allure de pente raide sujette à l'érosion. Les sols sont latéritiques. J.-P. Harroy (1964) dit à ce propos que les sols grossiers des montagnes se retrouvent dans toutes les régions d'Afrique à relief accusé où la pente empêche l'humus de

relations auraient commencé à se brouiller au moment où les immigrés sont devenus économiquement puissants et importants sur le plan démographique, se sont intégrés dans la gestion des institutions locales et sont entrés en compétition avec les Portugais en quête de possessions (Kabemba Assan 1977-1978 : 110 et 124-131).



Dans le territoire d'Uvira, vues du paysage autour de l'espace du groupement Bijombo.

(Photos Gillian Mathys, mars 2018.)



Vallée de la Ruzizi à Luvungi en 1903.

(AP0.0.2385, collection MRAC ; photo Th. Bellis.)



La vallée de la Luvungi en 1903.

(AP0.0.2389, collection MRAC ; photo Th. Bellis.)



La Ruzizi entre Nyalukemba et Luvungi.

(AP0.0.27760, collection MRAC ; photo C. Vandekelder, 1904-1906.)

résister à l'action des eaux de ruissellement. Ils sont principalement constitués, dans ces conditions, de débris grossiers provenant de la décomposition de la roche sous-jacente, ce qui leur a également valu la dénomination des sols squelettiques. Ces terres vont aussi influencer sur le climat (cf. *infra*).

2.9. LE TERRITOIRE DE WALUNGU

Il est limité au nord par le territoire de Kabare, à l'est par la République du Rwanda, au sud par les territoires d'Uvira et de Mwenga et à l'ouest par le territoire de Shabunda. Dans son espace, la chefferie Ngweshe conserve à des altitudes entre 1700 et 200 m des surfaces témoins d'anciennes surfaces d'aplanissement. Le relief habituel y est celui qu'on observe dans de nombreux plateaux tropicaux. La surface générale est morcelée par un réseau de vallées à fond plat, souvent marécageuses, dénivellations modestes, vallées marécageuses, tout dénote une morphologie assoupie. Un type de relief propice à l'isolement : à l'est, l'escarpement de Nyangezi ; à l'ouest et au sud, les escarpements de Nzibira et Mufwa qui permettent d'isoler la chefferie Ngweshe. Le bout d'espace occupé par la chefferie Kaziba appartient aux hautes terres de l'est, dont l'altitude moyenne varie entre 1500 m et 3200 m. Les montagnes les plus

importantes sont les monts Bumwe (2903 m), Budali (2025 m), Kange, Mubuga (3170 m), Nangando (2184 m) et Nabumbu (2404 m).

Les rivières du territoire de Walungu sont :

- 1) dans la chefferie Ngweshe :
 - au nord : Kazinzi et Murundu qui prennent la direction du lac Kivu ;
 - au sud : Nshesha, Ngali, Nzibira, Kadubo qui prennent la direction du fleuve Congo ;
 - au centre : Nkombo qui alimente les villages Nduba, Rubimbi et la cité de Walungu.
- 2) dans la chefferie Kaziba : Nkombo, Mugaba, Shaliro, Luvubu, Cimpwi, Cikungudja, Nakagogo, Kagadja, Chishi.

3. INDICATION DES AXES ROUTIERS ENTRE LES ENTITÉS

Outre le lac Kivu et les rivières dont certaines constituent des voies qui assurent les contacts entre les entités, la configuration routière générale du Sud-Kivu s'articule autour de son chef-lieu Bukavu. Il y a sept axes principaux :

- 1) la route Kazimia-Fizi-Uvira-Kamaniola-Bukavu (300 km) : à partir des ports de Kalundu et de Kalemie sur le lac Tanganyika, elle relie d'une part la Tanzanie et d'autre part la province du Tanganyika ;
- 2) la route Minova-Kabamba-Katana-Miti-Bukavu (150 km) : elle relie les territoires de Kabare et de Kalehe en se prolongeant vers la province du Nord-Kivu ;
- 3) la route Hombo-Bunyakiri-Bukavu (110 km) : elle relie les territoires de Kabare et de Kalehe avec celui de Walikale (Nord-Kivu), se prolongeant vers la Tshopo ;
- 4) la route Shabunda-Kigulube-Burhale-Bukavu (340 km) dessert aussi les territoires de Shabunda, de Mwenga et Kabare et constitue aussi la voie d'accès de toutes les importations venant de la province du Maniema ;
- 5) la route Fizi-Itombwe-Mwenga (Bilalo Mbili)-Bukavu (210 km) ;
- 6) la route Bukavu-Kaziba (52 km) ;
- 7) la route Bukavu-Mwenga-Kamituga-Kitutu-Lwiro-Kalole-Shabunda (550 km) se prolongeant vers la province du Maniema.

Panorama physique du Sud-Kivu



Végétation des sommets dans les hauts plateaux du groupement Lemera.

(Photo Rigobert Birembano, 3 mars 2018.)



Paysage collinaire du littoral du lac Kivu des environs de la cimenterie de Katana, village Nzinzi.

(Photo Rigobert Birembano, s.d.)



Paysage et villages dans l'île d'Idjwi.
(Photo Alice Jandrin, 2017.)



Idjwi, un territoire insulaire montagneux aux mouvements de masse profonds de grande envergure : glissements de terrains et éboulements. (Photo Rigobert Birembano, 2015.)



Paysage collinaire des abords de la plaine de la Ruzizi (axe Lemera-Runingu).
(Photo Rigobert Birembano, 3 mars 2018.)



Village de piemont des environs de Runingu (Plaine de la Ruzizi).
(Photo Rigobert Birembano, 3 mars 2018.)



Plaines alluviales densément peuplées et versants de montagnes en plein reboisement de la chefferie Kaziba.
(Photo Rigobert Birembano, s.d.)



Terre des sommets et des pâturages de la chefferie Kaziba.
(Photos Rigobert Birembano, s.d.)



La végétation d'altitude de la chefferie Kaziba.
(Photos Rigobert Birembano, s.d.)



Étendue marécageuse de la zone d'embouchure de la rivière Nyabarongo sur le lac Kivu : limite naturelle entre les territoires de Kabare et de Kalehe. (Photos Rigobert Birembano, 21 mai 2023.)



Le lisière du littoral lacustre sous l'emprise des cours d'eau d'altitude en territoire de Kalehe : inondations, sédimentations et dégâts humains et matériels. (Photo Rigobert Birembano, s.d.)



Sur le terrain au Sud-Kivu, le géographe Rigobert Birembano du Laboratoire de cartographie du département de Géographie et Gestion de l'environnement (ISP/Bukavu). (Photo Rigobert Birembano, s.d.)

RÉFÉRENCES

- Boutakoff, N. 1939. « Géologie des territoires situés à l'Ouest et au Nord-Ouest du fossé tectonique du Kivu ». *Mém. Inst. Géol. Univ. Louvain, Belg.* IX (1).
- Buchekabirhi Ludahwa Abasheka, I. 1983. « L'étude géographique de la partie Sud de l'Île d'Idjwi à la lumière de l'évolution géographique de la Région du lac Kivu ». TFC en Géographie et Sciences naturelles, ISP/Bukavu.
- Cazenave-Piarrot, A. 2015. *Atlas des Pays du Nord-Tanganyika*. Marseille : IRD.
- Cellule d'analyses des indicateurs de développement (CAID). 2021. Document (sans titre spécifique).
- Chamaa, M.S. et al. 1981. *Atlas de la ville de Bukavu*. Bukavu : Éditions du CERUKI.
- de Saint Moulin, L. & Kalombo Tshibanda, J.L. 2011. *Atlas de l'organisation administrative de la RDC*. Kinshasa : CEPAS.
- Coque, R. 2000. *Géomorphologie*. Paris : Armand Colin.
- Dehoux, E. 1950. *Un reportage critique. L'Afrique centrale à la croisée des chemins*. T. 1. Congo belge.
- Dewol, Y. et al. 2008. *Les Formations superficielles : genèse-typologie-classification-paysages et environnements-ressources et risques*. Paris : Éditions Ellipses.
- Ebasomba, M. 1975. « Évolution politique des Babembe de Fizi ». Mémoire de licence en Histoire, ISP/Bukavu.
- Harroy, J.-P. 1964. *L'Afrique terre qui meurt*. Bruxelles : Marcel Hayez.
- Kabemba, A. 1977-1978. « Extension de l'aire historique arabe au XIX^e siècle de Zanzibar au Maniema ». In *Recueil de conférences données au Centre culturel français à Bukavu*. Bukavu : Éditions du CERUKI, pp. 110 ; 124-131.
- Kabamba, B. et al. 2000. *Cadastre des infrastructures : problèmes et recommandation – Provinces du Nord et du Sud-Kivu de la RDC*. Liège : CAPAC.
- Kahuyeye N., R. 1979. « Histoire de la population de la zone de Kabare (1923-1977) ». Mémoire de licence en Histoire, UNAZA/campus de Lubumbashi.
- Kanyonyo, B. 1978. « Utilisation des produits agricoles par les paysans de la plaine de la Ruzizi ». TFC en Géographie et Sciences naturelles, ISP/Bukavu.
- Magayane, B. 1985. « Kadutu : du centre extra-coutumier à la zone (1935-1984) ». TFC en Histoire et Sciences sociales, ISP/Bukavu.
- Mulyanga, K. 1980. « Les problèmes agricoles en zone d'Uvira ». TFC en Géographie et Sciences naturelles, ISP/Bukavu.
- Munyuku, D. 1971. « Le territoire de Mwenga. Essai de géographie régionale ». TFC en Géographie et Sciences naturelles, ISP/Bukavu.
- Muzoni, N. 2006. « Implantation de l'église évangélique luthérienne dans le territoire de Shabunda ». TFE en Histoire et Sciences sociales, ISP/Bukavu.
- Mwati, M. 2002. « Histoire administrative du territoire de Mwenga : cas des Wamuzimu (XIX^e siècle-1997) ». Mémoire en Histoire et Sciences sociales, ISP/Bukavu.
- Neese, E. 1932. « Rapports Affaires indigènes et Main-d'œuvre ».
- Polepole, I. 1978. « Installation de la MGL/Sud à Kamituga et son impact sur la population de la zone de Mwenga (1926-1976) ». Mémoire de licence en Histoire, ISP/Bukavu.
- Pomerol, Ch. et al. 2011. *Éléments de Géologie*. Paris : Dunod (14^e édition).
- Rapport annuel de la commune Kadutu. 2015.
- RDC, Ministère du Plan et Révolution de la Modernité, Institut national de la Statistique. 2015. *Annuaire statistique 2014*.
- RDC, Ministère du Plan, Institut national de la Statistique. 2017. *Annuaire statistique 2015*.
- Valadas, B. 2005. *Géomorphologie dynamique*. Paris : Armand Colin

CHAPITRE 2

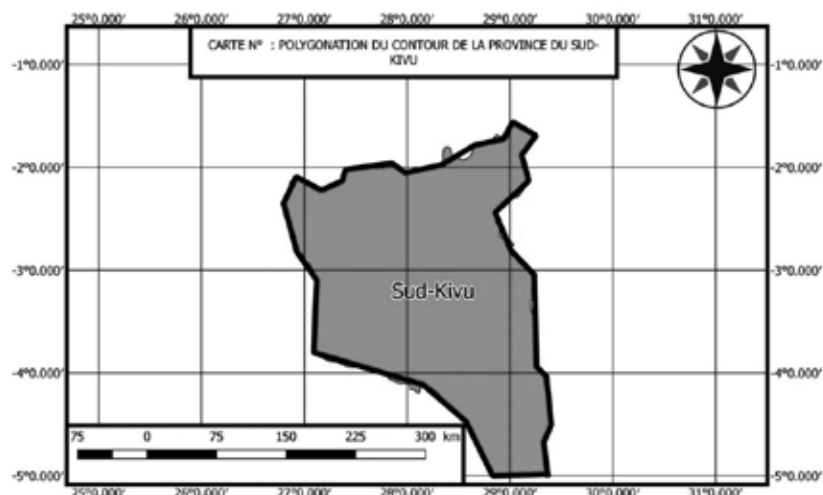
CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES SUR LES TRAITS PHYSIQUES DU SUD-KIVU

1. UNE POLYGONATION SPATIALE AUX GRANDES IRRÉGULARITÉS

La province du Sud-Kivu, comprise entre 26,795 et 29,4 degrés décimaux de longitude E et 1,568 et 5 degrés décimaux de latitude S, est entièrement localisée dans une emprise spatiale d'un peu plus de 110 000 km². En forme de pentagone irrégulier aux vingt-huit côtés inégaux et excentriques, elle se rétrécit progressivement du nord au sud, jusqu'au cinquième de sa plus grande distance kilométrique en longitudes. D'un contour polygonal fort irrégulier (vingt-huit côtés sans hypercentre équidistant), elle ne couvre que 63 760,99 (superficie recalculée par le Service de cartographie du MRAC en collaboration avec l'Institut géographique du Congo (IGC)/Sud-Kivu, 2021) de l'emprise spatiale totale telle que délimitée par les plus grandes et plus petites valeurs

de longitudes et de latitudes, soit seulement 57,8 % de la superficie totale de cette dernière. Ce pourcentage d'occupation justifie son excentricité et son extension spatiale selon un axe arqué d'orientation sud-est → nord-ouest → nord-est. Plus allongée du nord au sud, elle s'étale sur 382,444 km de décalage en latitude quand son décalage en longitude compte 93,111 km de moins. Il est à retenir que ces distances étant très inférieures à celles qui feraient atteindre les valeurs-seuils de démarcation des zones climatiques en latitude (plus de 555 km pour la zone équatoriale), elles ne peuvent d'elles-mêmes impacter sensiblement, par l'effet de la continentalité, la distribution spatiale des principaux éléments du climat (températures et précipitations). Mais d'autres facteurs s'y associent tout naturellement pour en justifier des variations assez remarquables sur ces courtes distances comme la montagnardité et l'océanité.

Carte 2.1 : polygonation du contour de la province du Sud-Kivu



Source : Rigobert Birembano Bahati, Laboratoire de cartographie du département de Géographie et Gestion de l'environnement, ISP/Bukavu.

2. TOPOGRAPHIE : CONFIGURATION GÉNÉRALE

La province du Sud-Kivu est de topographie assez particulière, faite de régions de plaines et plateaux enserrés par les montagnes ou constituant des paliers intermédiaires vers des plaines beaucoup plus basses (abords de la cuvette centrale dans les territoires de Mwenga et de Shabunda). D'est en ouest, elle est dissymétrique : les 60 à 160 premiers kilomètres à vol d'oiseau se caractérisent par des versants à très fortes pentes correspondant aux rejets de failles profondément entaillés par des vallées en canyons. Ces dernières, majoritairement d'orientation ouest-est, canalisent bon nombre de lits de rivières de montagnes terminant leur course plus à l'est dans les trois principaux bassins hydrographiques du lac Kivu, de la rivière Ruzizi et du lac Tanganyika. Mais au pied des escarpements de Ngomo, dès les premiers pas dans la cité de Kamaniola (Kamanyola), la rivière Ruzizi perd de son impétuosité (deux barrages hydroélectriques Ruzizi 1 et 2 en activité, et Ruzizi 3 en projet) et coule sur de vastes étendues à très faible pente hydraulique (côté congolais, 3 à 13 km de large et de 95,3 km de long jusqu'à Uvira) où inondations et sédimentations trouvent leur terrain de prédilection. On comprend pourquoi ces terrains plats sont en grande partie marécageux et par excellence terres de riziculture inondée et de culture de canne à sucre.



Au fond de la vallée (étape de l'escarpement de Kamaniola), on voit la rivière Ruzizi, par laquelle les eaux du lac Kivu se jettent dans le lac Tanganyika. En arrière-plan, les montagnes du Rwanda émergent. (HP.1956.15.3927, collection MRAC ; photo F. De Pooter (Inforcongo), 1950, © MRAC/De Pooter.)



La route de Bukavu à Uvira. Traversant le massif montagneux haut de 2500 à plus de 3000 m qui sépare le lac Kivu du lac Tanganyika, la route prend par endroits la forme d'une étroite corniche taillée dans des escarpements très raides, où le passage n'est possible que pour un véhicule à la fois. Jadis, un poste de surveillance était établi à chaque extrémité de ces corniches ; quand une auto s'y engageait, un signal optique est hissé à une potence et le gardien bat le tam-tam pour prévenir son collègue à l'autre bout. La route fut construite, sur presque tout son parcours, à des altitudes comprises entre 1000 et 1500 m. (HP.1956.15.16262, collection MRAC ; photo E. Lebied, 1946, © MRAC/Lebied.)

En général, la topographie du Sud-Kivu se caractérise, sans tenir compte de leur situation en altitude, par deux grands ensembles isoclinaux :

- celui des replats, avec des pentes de moins de 10°, correspondant à la plaine de la Ruzizi, aux plateaux (bas, moyens et hauts) ;
- celui des versants de montagnes et collines à fortes pentes de plus de 10°, parfois avec des parois rocheuses à plus de 60° de pente sur roche basaltique non altérée, sur roche cristalline ou roche cristallophyllienne des formations précambriennes.

3. MONTAGNARDITÉ, OCÉANITÉ ET TYPES CLIMATIQUES PARTICULIERS

3.1. DES ATTÉNUATIONS THERMIQUES DUES AU RELIEF

Bien que de plus grande extension méridienne, la province du Sud-Kivu reste en intégralité une terre des latitudes équatoriales généralement délimitées par les parallèles 5 degrés nord et 5 degrés sud. Mais étant en partie traversée par la branche occidentale



Vue rapprochée de la rivière Ruzizi dans la plaine de Luvungi.
(HP.1956.15.1805, collection MRAC ; photo G. De Boeck (Inforcongo), 1951, © MRAC/De Boeck.)



La rivière Ruzizi peu avant son embouchure dans le lac Tanganyika. (HP.1956.15.1806, collection MRAC ; photo G. De Boeck (Inforcongo), 1951, © MRAC/De Boeck.)

du rift est-africain, sa configuration en gradins (succession grabens et horsts) est venue perturber son relief et son ambiance climatique. Avec des dénivellations de 700 à 2800 m d'altitude, entre la plaine de la Ruzizi et la chaîne de montagnes de Mitumba, la province du Sud-Kivu se voit soumise à des conditions météorologiques et climatiques fort marquées par d'importantes variations de gradients thermiques. Pour une diminution de température de 6 °C tous les 1000 m d'élévation en altitude, on peut déduire de la température moyenne annuelle des stations de la plaine de la Ruzizi (Kamaniola, Sange, Lubarika, Luvungi, Uvira, Baraka), d'environ 24 à 25 °C, celles des hauts sommets de la province comme le mont Mohi (3475 m) dans l'Itombwe, Kahuzi (3308 m) et Biega (2790 m) dans le territoire de Kabare. Tous calculs faits, à ces hauteurs, les

températures moyennes annuelles se retrouvent en grande partie comprises entre 10 et 20 °C, valeurs thermiques moyennes caractéristiques des stations météorologiques de la zone tempérée, ou des *tierras templadas* (Demangeot : 1999). Bien loin des latitudes tempérées, cette azonalité liée à la présence des hauts reliefs (moyens et hauts plateaux, montagnes et sommets culminant à plus de 2700 m) offre au Sud-Kivu ces terres tempérées et un étagement des végétations d'une biodiversité exceptionnelle (Réserve naturelle d'Itombwe, Parc national de Kahuzi-Biega...).

3.2. À DES DISTANCES INÉGALES DES MASSES OCÉANIQUES DU CONTINENT AFRICAÎN

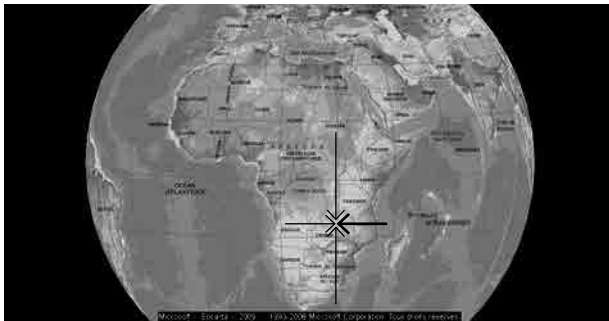
Le continent africain, beaucoup plus massif dans l'hémisphère nord et plus étiré à partir du quatrième degré de latitude N jusqu'à sa plus grande extrémité sud, expose différemment ses terres aux influences océaniques. En raison des étendues désertiques plus imposantes des alentours du tropique du Cancer, son hémisphère nord est plus continental et loge son plus grand désert (le Sahara). Mais son hémisphère sud plus effilé semble plus exposé à toutes les influences océaniques (atlantique, indienne et antarctique).

La province du Sud-Kivu est à 1310 km de l'océan Indien, à 2230 km de l'océan Atlantique, à 3630 km de l'océan glacial Antarctique et à 4200 km de la mer Méditerranée. Bien que l'anticyclone de Mascareignes de l'océan Indien joue un rôle important dans la pluviogenèse de la région, particulièrement durant



Village des pêcheurs à Idjwi-Sud à côté du port de Ruhundu.
Pêche du *Limnothrissa miodon* et de l'*Haplochromis*. (Photo Rigobert Birembano Bahati, Laboratoire de cartographie du département de Géographie et Gestion de l'environnement, ISP/Bukavu, 2013.)

Carte 2.2 : l'éloignement de la province du Sud-Kivu des masses océaniques



Source : Microsoft, Encarta 2008, Microsoft corporation 1993-2008 ; droits réservés.

les équinoxes hémisphériques (situation de l'équateur météorologique en mars-avril et en septembre-octobre), pour le Sud-Kivu, situé entièrement dans l'hémisphère austral, les mois les plus arrosés de l'année se situent entre l'équinoxe de septembre et le solstice de décembre (octobre, novembre, décembre et janvier). Le solstice de juin, le soleil étant au plus haut de sa course dans l'hémisphère nord, l'expose aux masses d'air sous l'entière influence des hautes pressions polaires australes. Cette période de l'année est celle de la grande saison sèche qui va de juin à août et se caractérise par d'importants déficits hydriques, de très faibles taux d'humidité et des températures moyennes mensuelles inférieures à la moyenne annuelle : « l'alizé du sud-est, froid et sec, circulant en moyenne vers 1800 m d'altitude, n'est quant à lui actif que durant la saison sèche du sud. Il atteint son point d'avancée extrême vers le nord en juin, et est séparé du flux de mousson atlantique par une zone de basses pressions dite de convergence intertropicale. L'alizé pénètre par le sud dans la vallée du rift, par le lac Tanganyika ; il vient ainsi influencer le climat du massif d'Itombwe, provoquant un arrêt ou le ralentissement des précipitations » (Muhigwa *et al.* 2011 : 27).

3.3. DES TYPES CLIMATIQUES PARTICULIERS

3.3.1. DES TYPES CLIMATIQUES DE BASSES LATITUDES OU DE LATITUDES ÉQUATORIALES

D'extension méridienne, de 1,568 à 5° S, la province du Sud-Kivu est entièrement située aux latitudes équatoriales. En général, le type de climat qui domine dans cette zone du globe est dit équatorial. Il est caractérisé par des températures moyennes mensuelles élevées et constantes (comprises entre 20 et 25 °C), deux maxima thermiques équinoxiaux,

des totaux pluviométriques annuels supérieurs à 1000 mm/an et avec neuf mois de l'année pluvieux. Aux abords des océans (Indien ou Atlantique), il reçoit d'énormes apports hygrométriques (masses d'air océaniques humides dites « mousson atlantique ») et évolue en climat équatorial pur sans saison sèche et avec des précipitations annuelles supérieures à 2000 mm. En présence des montagnes, ces flux océaniques humides arrosent abondamment les versants aux vents. Ces derniers reçoivent annuellement plus de 2000 mm d'eau.

L'influence de l'altitude (la présence des montagnes) et des masses océaniques (particulièrement l'océan Indien, l'anticyclone) en constituent l'élément caractériel fondamental.

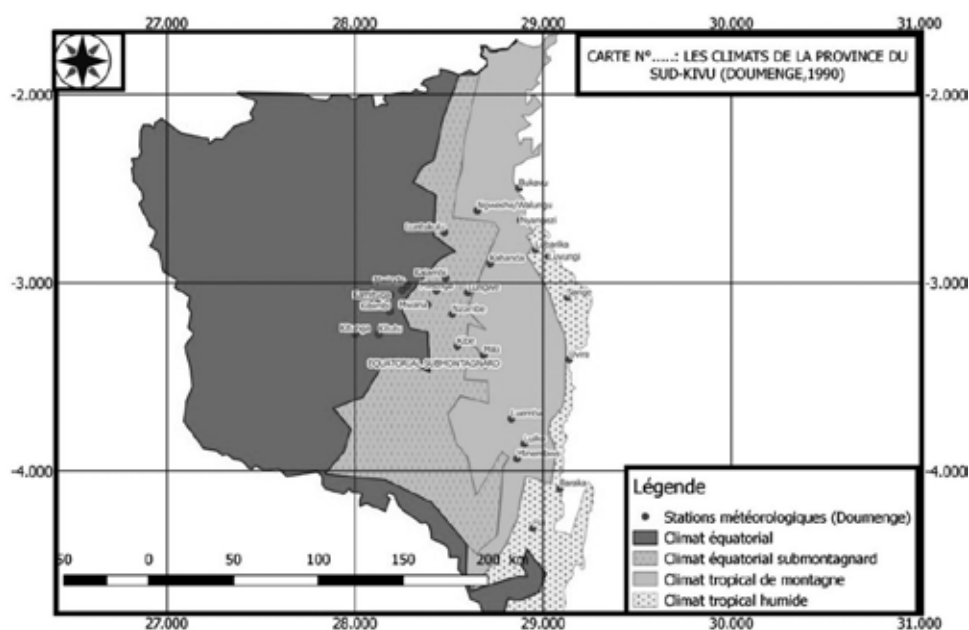
Aussi courant que cela puisse être, le gradient thermique et la continentalité (les dépressions intramontagnardes de versants sous les vents, une grande partie de la plaine de la Ruzizi) impactent sensiblement la répartition saisonnière des principaux éléments du climat. De nombreux chercheurs lui préfèrent l'appellation de climat tropical (Muhigwa *et al.* 2011) dans l'espace interlacustre Kivu-Tanganyika, s'appuyant sur la durée de la saison sèche et la faiblesse des précipitations mensuellement enregistrées. Mais en réalité, malgré ces variations pluviométriques, l'analyse graphique (Demangeot 1999) confirme leur appartenance à la zone climatique équatoriale (distribution bimodale pour l'équatorial avec une courte et une grande saisons sèches intercalées entre les deux pics équinoxiaux). Pour ce cas d'espèce du Sud-Kivu, où s'observe l'équatorial d'abri (ou atténué ou altéré) de la plaine de la Ruzizi avec moins de pluies, peut-être qu'il aurait été mieux d'adopter la terminologie « subéquatorial d'abri et ou d'altitude » pour présenter ces sous-types assez particuliers de l'Est montagneux de la RDC.

3.3.2. LE ZONAGE CLIMATIQUE DU SUD-KIVU

Comme auparavant présenté par Doumenge (1990) qui avait déjà à l'époque tenté un zonage climatique de la province du Sud-Kivu, quatre bandes subméridiennes ainsi spatialement réparties de l'est vers l'ouest avaient été ainsi cartographiquement délimitées :

- la première du tropical humide longeant le lac Tanganyika jusqu'au sud de Nyangezi ;
- la deuxième du tropical humide de montagne de Minembwe à Bukavu via le lac Lungwe ;

Carte 2.3 : le zonage climatique selon Doumenge



Source : Muhigwa *et al.* 2011.



Activités agricoles (manioc, palmier, étang piscicole...) des basses terres des environs de Kasika.

(Photos Rigobert Birembano Bahati, Laboratoire de cartographie du département de Géographie et Gestion de l'environnement, ISP/Bukavu.)

- la troisième de l'équatorial submontagnard dans la partie orientale des territoires de Mwenga et de Shabunda ;
- la quatrième et la dernière de l'équatorial dans les basses terres des abords de la cuvette centrale de deux territoires précités.

Comme on peut le constater, deux éléments importants l'ont conduit à pouvoir ainsi procéder. Il s'agit de la situation en altitude et la quantité des pluies enregistrées dans les 24 stations météorologiques ayant servi à ce zonage climatique en province. Cependant, une préoccupation de classification des climats chauds de la zone intertropicale est apparue. Il serait peu acceptable qu'une simple raison de quantité des pluies reçue par une station, en plus ou en moins, serve d'élément de différenciation du climat équatorial et du climat tropical. Mais il reste vrai que seule la latitude équatoriale voit passer à son zénith deux fois le soleil au cours d'une année civile. Sa reconnaissance graphique (graphique ombrothermique) est pour l'équatorial pur une distribution unimodale, et pour l'équatorial avec deux à trois mois secs une distribution bimodale.

3.3.3. LE ZONAGE CLIMATIQUE ACTUALISÉ DU SUD-KIVU

a) Zonage et isothermes-repères

Étant donné que le critère thermique est fondamental dans la zonation climatique, il est normal que l'actualisation des bandes climatiques du Sud-Kivu telles que présentées par Doumenge (1990) se fasse à la lumière des variations du gradient thermique et des millimètres reçus par les différentes stations météorologiques. Les isothermes 10 et 20 °C représentant les valeurs-seuils de la division du globe en grands domaines morphoclimatiques (Coque 1998) permettent d'en déterminer des limites valables : « en effet, l'isotherme de 10 °C du mois le plus chaud de l'année, approximativement suivi par la limite septentrionale de la grande forêt de conifères de l'hémisphère nord, sépare les milieux froids des hautes latitudes, des milieux tempérés des latitudes moyennes. De même l'isotherme de 20 °C du mois le plus froid de l'année délimite assez bien les milieux caractérisés par une chaleur constante. À l'intérieur de ce vaste domaine, les régimes hydriques différencient celui de la grande forêt pluviale, chaude et humide en permanence, de celui de la savane caractérisé par une nette saison sèche ».

L'azonalité due au relief offre de telles particularités thermiques et pluviométriques s'inscrivant spatialement dans les profils transversaux, du piémont en amont, des montagnes. Cette verticalité dans la localisation de ces éléments climatiques fait du relief un facteur par excellence de superposition des paysages naturels divers en milieux surtout de basses et de moyennes latitudes.

b) Seuils thermiques et actualisation du zonage climatique

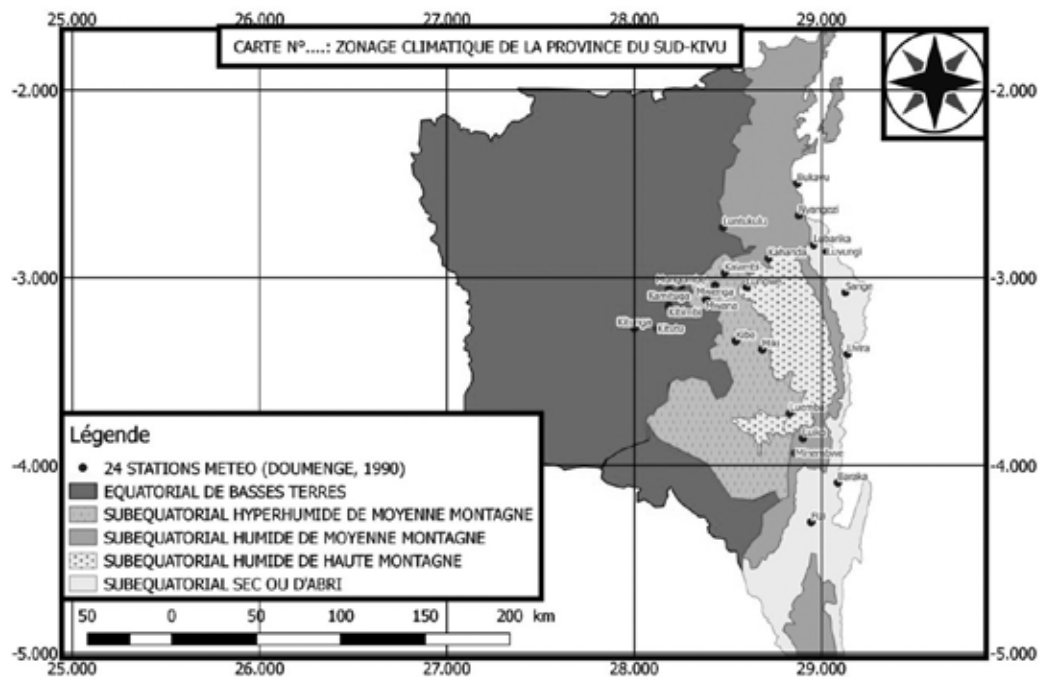
De 773 m d'altitude (niveau du lac Tanganyika) à 3475 m (le mont Mohi, plus haut sommet de la province du Sud-Kivu), et à la lumière du critère thermique de la division des zones morphoclimatiques de Roger Coque (1998), la province du Sud-Kivu ne peut qu'en connaître deux, dont la chaude (20 à 25 °C) et la tempérée (10 à 20 °C). Mais la pluviométrie permet d'avoir dans chaque zone climatique une subdivision en types secondaires. C'est grâce à cette approche thermopluviométrique que la cartographie climatique de Doumenge a été légèrement revue. De quatre bandes subméridiennes on est passé à cinq en regroupant au sein de la zone « climat tropical humide de montagne » celles de la moyenne montagne (de 1573 à 2407 m d'altitude avec des températures moyennes annuelles très proches de 20 °C), d'une part, et celles de la haute montagne, de l'autre (de 2407 à 3240 m d'altitude avec des moyennes thermiques annuelles autour de 15 °C). C'est à la lumière de cette nouvelle délimitation que les adaptations qui suivent reprises dans le tableau 2.1 ont été envisagées. Cependant signalons aussi que parmi les types secondaires qui figurent dans ledit tableau seul, le climat équatorial de basses terres possède toutes les caractéristiques d'un climat équatorial type (unimodalité et bimodalité des séries pluviothermiques). Les autres types climatiques secondaires connaissent d'importants écarts soit en températures, en précipitations ou à la fois dans ces deux principaux éléments du climat. C'est à ce titre que pour les différencier de ce tout premier type nous avons choisi de les dénommer « subéquatoriaux » car atténués ou altérés.

C'est fort de cela que la carte des climats de la province du Sud-Kivu va connaître une légère modification de son premier zonage. Bien que la légende reprenne la dénomination « subéquatorial hyperhumide de moyenne montagne » à la place de l'« équatorial submontagnard », le changement majeur concerne plus le « tropical humide de

Tableau 2.1 : altimétrie, gradient thermique et types climatiques

Seuils altimétriques	Seuils thermiques annuels	Seuils pluviométriques annuels	Type climatique principal	Types secondaires	
				Doumenge (1990)	Adaptations
773-1573 m	20-25 °C	1750-2320 mm	Équatorial	Équatorial de basses terres	Équatorial de basses terres
773 – 1573 m	20-25 °C	800-1000 mm		Tropical humide	Subéquatorial sec ou d'abri
1460 – 2407 m	15 – 20 °C	1250-1765 mm		Tropical humide de montagne	Subéquatorial humide de moyenne montagne
1573 – 2407 m	15-20 °C	2100-2805 mm		Équatorial submontagnard	Subéquatorial hyperhumide de moyenne montagne
2407 – 3240 m	10-15 °C	1250-1765 mm		Tropical humide de montagne	Subéquatorial humide de haute montagne

Source : Rigobert Birembano Bahati, Laboratoire de cartographie du département de Géographie et Gestion de l'environnement, ISP/Bukavu.

Carte 2.4 : zonage climatique de la province du Sud-Kivu

Source : Rigobert Birembano Bahati, Laboratoire de cartographie du département de Géographie et Gestion de l'environnement, ISP/Bukavu, 2022.

3.3.4. PLUVIOMÉTRIE ET BILAN HYDRIQUE DES STATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DU SUD-KIVU

Tableau 2.2 : indices d'aridité et bilan hydrique dans les 2 stations météorologiques de Doumenge

STATIONS MÉTÉOROLOGIQUES	Zonage climatique actualisé	Cotes altimétriques	Seuils altimétriques en mètres	Seuils thermiques en degrés celsius	TEMPÉRATURES MOYENNES Annuelles	PLUVIOMÉTRIE mm/an	INDICE D'ARIDITÉ de DEMARTONNE	SURPLUS HYDRIQUES ANNUELS (SHA = P-4T)	SURPLUS HYDRIQUES MOYENS SELON BIROT			SURPLUS HYDRIQUES SELON A.E. GASPARIN SHAG= P-4,3T	SURPLUS HYDRIQUES MOYENS SELON A.E. GASPARIN			CLASSIFICATION DES CLIMATS SELON L'INDICE D'ARIDITÉ ANNUEL DE DE MARTONNE
									Mensuels	Journaliers	Horaires		Mensuels	Journaliers	Horaires	
1. Kamituga	DT 1	1210	773-1573	20 à 25 °C	24,5	2827	81,94	1651	137,58	4,52	0,19	1562,8	130,2	4,28	0,18	hyperhumide
2. Kibimbi	DT 1	1156	773-1573	20 à 25 °C	24,5	2226	64,52	1050	87,5	2,88	0,12	961,8	80,15	2,63	0,11	hyperhumide
3. Kitunga	DT 1	1050	773-1573	20 à 25 °C	24,5	2081	60,32	905	75,42	2,48	0,10	816,8	68,07	2,24	0,09	hyperhumide
4. Kitutu	DT 1	1085	773-1573	20 à 25 °C	24,5	1774	51,42	598	49,83	1,64	0,07	509,8	42,48	1,40	0,06	humide
5. Mungombe	DT 1	1320	773-1573	20 à 25 °C	24,5	2316	67,13	1140	95	3,12	0,13	1051,8	87,65	2,88	0,12	hyperhumide
6. Kalambi	DT 2	1641	1573-2407	15 à 20 °C	20,2	2471	81,82	1501,4	125,12	4,11	0,17	1428,68	119,06	3,914	0,16	hyperhumide
7. Kibe	DT 2	1670	1573-2407	15 à 20 °C	20,2	2742	90,79	1772,4	147,7	4,86	0,20	1699,68	141,64	4,66	0,19	hyperhumide
8. Luntukulu	DT 2	1630	1573-2407	15 à 20 °C	20,2	2425	80,30	1455,4	121,28	3,99	0,17	1382,68	115,22	3,788	0,16	hyperhumide
9. Miki	DT 2	1960	1573-2407	15 à 20 °C	20,2	2158	71,46	1188,4	99,03	3,26	0,14	1115,68	92,97	3,06	0,13	hyperhumide
10. Mwana	DT 2	1570	1573-2407	15 à 20 °C	20,2	2136	70,73	1166,4	97,2	3,20	0,13	1093,68	91,14	3,00	0,12	hyperhumide
11. Mwenga	DT 2	1637	1573-2407	15 à 20 °C	20,2	2801	92,75	1831,4	152,62	5,02	0,21	1758,68	146,56	4,82	0,20	hyperhumide
12. Bukavu	DT 3	1640	1573-2407	15 à 20 °C	20,2	1324	43,84	354,4	29,53	0,97	0,04	281,68	23,47	0,77	0,03	humide
13. Kahanda	DT 3	2390	1573-2407	15 à 20 °C	20,2	1416	46,89	446,4	37,2	1,22	0,05	373,68	31,14	1,02	0,04	humide
14. Luiko	DT 3	1890	1573-2407	15 à 20 °C	20,2	1514	50,13	544,4	45,37	1,49	0,06	471,68	39,31	1,29	0,05	humide
15. Minembwe	DT 3	2190	1573-2407	15 à 20 °C	20,2	1284	42,52	314,4	26,2	0,86	0,04	241,68	20,14	0,66	0,03	humide
16. Nyangezi	DT 3	1576	1573-2407	15 à 20 °C	20,2	1311	43,41	341,4	28,45	0,93	0,04	268,68	22,39	0,74	0,03	humide
17. Luemba	DT 4	2570	2407-3240	10 à 15 °C	15,2	1637	64,96	907,4	75,62	2,49	0,10	852,68	71,06	2,34	0,09	hyperhumide
18. Lungwe	DT 4	2690	2407-3240	10 à 15 °C	15,2	1764	70	1034,4	86,2	2,83	0,12	979,68	81,64	2,68	0,11	hyperhumide
19. Baraka	DT 5	773	773-1573	20 à 25 °C	24,5	1009	29,25	-167	-13,92	-0,46	-0,02	-255,2	-21,27	-0,70	-0,03	semi-humide
20. Fizi	DT 5	1200	773-1573	20 à 25 °C	24,5	1201	34,81	25	2,08	0,07	0,00	-63,2	-5,27	-0,17	-0,01	humide
21. Lubarika	DT 5	990	773-1573	20 à 25 °C	24,5	1201	34,81	25	2,08	0,07	0,00	-63,2	-5,27	-0,17	-0,01	humide
22. Luvungi	DT 5	820	773-1573	20 à 25 °C	24,5	928	26,90	-248	-20,67	-0,68	-0,03	-336,2	-28,02	-0,92	-0,04	semi-humide
23. Sange	DT 5	990	773-1573	20 à 25 °C	24,5	866	25,10	-310	-25,83	-0,85	-0,03	-398,2	-33,18	-1,09	-0,04	semi-humide
24. Uvira	DT 5	773	773-1573	20 à 25 °C	24,5	953	27,62	-223	-18,58	-0,61	-0,03	-311,2	-25,93	-0,85	-0,04	semi-humide
DT 1 = Équatorial de basses terres DT 2 = Subéquatorial hyperhumide de moyenne montagne DT 3 = Subéquatorial humide de moyenne montagne DT 4 = Subéquatorial humide de haute montagne DT 5 = Subéquatorial sec ou d'abri								SHA = Surplus hydriques annuels SHAG = Surplus hydriques annuels selon A.E. Gasparin (avec 4,3T) SHMM = Surplus hydriques moyens mensuels SHMJ = Surplus hydriques moyens journaliers SHMH = Surplus hydriques moyens horaires Ia = Indice d'aridité de De Martonne								

Source : Rigobert Birembano Bahati, Laboratoire de cartographie du département de Géographie et Gestion de l'environnement, ISP/Bukavu, 2022.

montagne » remplacé par le « subéquatorial humide de moyenne montagne » et le « subéquatorial humide de haute montagne ».

Le bilan hydrique des stations météorologiques est obtenu à partir des rapports qui s'établissent entre les températures et les précipitations. De nombreux climatologues le déterminent en ayant recours à certains indices d'aridité. Tel est le cas de l'indice d'aridité de Birot qui consacre à travers la notion de « déficit d'écoulement » ($P = 4T$) les quantités d'eau évaporées, c'est-à-dire celles qui ne peuvent être directement utilisées par les êtres vivants. Plus les températures sont élevées, plus les évaporations sont importantes et peuvent, pour des précipitations inférieures à 1000 mm/an, provoquer des déficits hydriques très préjudiciables aux cultures et à l'accès à l'eau par les communautés humaines (lessive, baignade, cuisine, breuvage...). Tel est le cas des stations météorologiques du climat « subéquatorial sec ou d'abri » de Baraka, de Fizi, de Lubarika, de Luvungi, de Sange et d'Uvira avec des déficits hydriques de 60 à 400 mm d'eau par an. Sange, Luvungi et Uvira détiennent les plus grands déficits de plus de 300 mm/an, selon la valeur-seuil d'A.E. Gasparin, que certains chercheurs pensent s'accorder mieux aux réalités bioclimatiques ($P < 4,3 T$).

Des études menées sur la pluviométrie de quatre stations de la plaine de la Ruzizi (Lubarika, Kalambo, Kiliba et Uvira) avaient réservé une attention particulière à l'analyse de l'ETP et des précipitations utiles. En effet, la confrontation des valeurs mensuelles de l'ETP aux précipitations avaient révélé 3 à 4 mois de précipitations utiles à Lubarika et à Kalambo, mais un déficit hydrique permanent à Kiliba et à Uvira (Kwigasa 1990). Il ressortit clairement de ces études que les cultures de la canne à sucre et du riz étaient très exigeantes en eau. Mais celle-ci étant déficiente sur une longue période de l'année, une eau de complément par irrigation s'avère nécessaire à partir des cours d'eau. Dans cette plaine de la Ruzizi, tous les cours d'eau prennent leur source dans la chaîne montagneuse de Mitumba où ils sont encaissés dans des gorges rocheuses profondes avant de venir s'étaler dans la plaine où ils coulent à fleur du sol. De direction ouest-est, ces cours d'eau à caractère torrentiel présentent des débits variables selon les saisons. Ces médiocres débits liquides, notamment pendant la saison sèche, sont évalués entre 1,34 et 0,180 /s.

Les cours d'eau qui prennent naissance dans les hauteurs très arrosées de la chaîne de montagnes

de Mitumba font le bonheur des cultivateurs en toute saison, grâce à l'irrigation. Les aménagements hydro-agricoles, même encore rudimentaires et vestiges des anciens grands projets (coton, riz, canne à sucre, arachide), permettent encore à la population paysanne de la plaine de la Ruzizi de produire le manioc, la canne à sucre, le maïs, le riz, le soja, le sorgho et la patate douce. Les rendements se sont beaucoup améliorés depuis les années 1988 et approvisionnent les nombreux marchés situés le long de l'axe routier Bukavu-Uvira (Masine 1989).

Cependant il est à signaler que l'approvisionnement en eau à partir des cours d'eau constitue un épineux problème pour certains centres ruraux qui en sont les plus éloignés. Tel est le cas de Kamaniola, Kimuka, Mutarule, Kitemesho, Bwepera, Biriba, tous distants de 2 à 15 km et, dans la plupart des cas, à environ 5 km des cours d'eau les plus proches.

3.3.5. SUD-KIVU : UNE RÉGION DE SURPLUS HYDRIQUES

À part les six stations citées plus haut, les dix-huit autres stations ont enregistré mensuellement des surplus hydriques de 20 à 150 mm. Les stations de Mwenga, Kibe, Kamituga, Kalambi et Luntunkulu dépassent toutes les 100 mm/mois. Mais pour le Sud-Kivu, dans la mesure où les rivières prennent naissance dans les montagnes, ces dernières avec un surplus hydrique moyen mensuel (13 stations météorologiques de moyenne et haute montagne) de 80 mm alimentent en permanence les écoulements de surface (ruissellements). Cette moyenne mensuelle représente, sur une surface d'un kilomètre carré, l'équivalent de 80 000 000 de litres d'eau, soit 80 000 m³/km²/mois. Les rivières les reçoivent à travers les nombreux affluents qui dévalent les versants pentus de montagnes sous forme de torrents. Les eaux ainsi collectées font déborder les rivières pendant les fortes pluies et provoquent des inondations qui causent d'importants dégâts humains et matériels, surtout dans les biefs à très faible pente hydraulique. Bien que la plaine de la Ruzizi soit sous un climat en grande partie semi-humide, selon de Demartonne, les rivières y sont rarement à sec, car elles prennent naissance dans les hauteurs arrosées et très arrosées de la province.

Mais en se projetant sur la superficie du Sud-Kivu de 63 760,99 km², avec un total pluviométrique moyen comme suit calculé selon la formule de Thiessen : $\Sigma \text{MPATC.ACEP} / \Sigma \text{ACEP} = 119\,253\,711,95 \text{ mm} / \text{an. km}^2 / 60\,073,4 \text{ km}^2 = 1985,1 \text{ mm/an}$, le surplus

Tableau 2.3 : types climatiques, pluviométrie moyenne et aires couvertes

Stations météorologiques	Zonage climatique actualisé	Totaux pluviométriques annuels mm/an	Moyennes pluviométriques et thermiques par type climatique (MPATC)	Aires couvertes en province en (ACEP)	Produit THIESSEN = MPATC.CEP
1. Kamituga	DT 1	2827	2227mm/24,5 °C	36 131,5	80 464 850,50
2. Kibimbi	DT 1	2226			
3. Kitunga	DT 1	2081			
4. Kitutu	DT 1	1774			
5. Mungombe	DT 1	2316			
6. Kalambi	DT 2	2471	2455,5mm/20,2 °C	6165,4	15 139 139,70
7. Kibe	DT 2	2742			
8. Luntukulu	DT 2	2425			
9. Miki	DT 2	2158			
10. Mwana	DT 2	2136			
11. Mwenga	DT 2	2801	1369,8mm/20,2 °C	8695,8	11 911 506,84
12. Bukavu	DT 3	1324			
13. Kahanda	DT 3	1416			
14. Luiko	DT 3	1514			
15. Minembwe	DT 3	1284			
16. Nyangezi	DT 3	1311	1700,5mm/15,2 °C	3587,5	6 100 543,75
17. Luemba	DT 4	1637			
18. Lungwe	DT 4	1764			
19. Baraka	DT 5	1009			
20. Fizi	DT 5	1201			
21. Lubarika	DT 5	1201	1026,3 mm/24,5 °C	5493,2	5 637 671,16
22. Luvungi	DT 5	928			
23. Sange	DT 5	866			
24. Uvira	DT 5	953			
24 STATIONS MÉTÉOROLOGIQUES	5 TYPES CLIMATIQUES	//////////////////// ////////////////////	//////////////////// ////////////////////	60 073,4	119 253 711,95
DT 1 = Équatorial de basses terres DT 2 = Subéquatorial hyperhumide de moyenne montagne DT 3 = Subéquatorial humide de moyenne montagne DT 4 = Subéquatorial humide de haute montagne DT 5 = Subéquatorial sec ou d'abri					

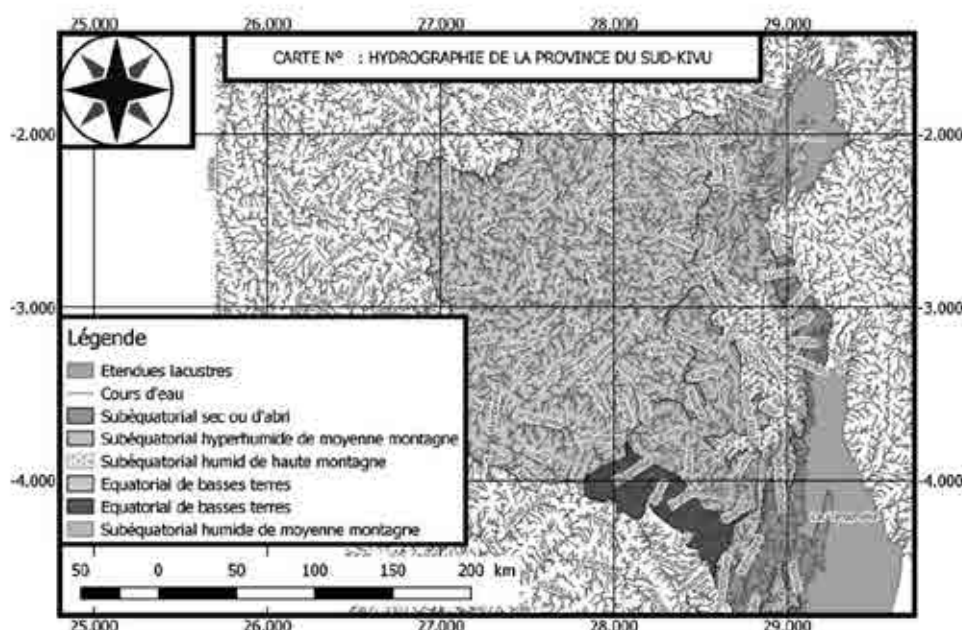
Source : Rigobert Birembano Bahati, Laboratoire de cartographie du département de Géographie et Gestion de l'environnement, ISP/Bukavu, 2022.

hydrique pondéré du Sud-Kivu peut ainsi être calculé avec l'indice de A.E. Gasparin : $SHAG = 1985,1 \text{ mm/an} - (22,9 \text{ °C} \cdot 51,6) = 803,46 \text{ mm/an}$. Le ramenant à un surplus hydrique journalier de 2,2 mm, la province du Sud-Kivu voit en moyenne couler sur ses terres, et cela par jour, environ 140 274 178 000 de litres ou $140 274 178 \text{ m}^3$ sur les 60 073,4 km^2 de terre ferme, soit $2 335,05 \text{ m}^3/\text{km}^2/\text{jour}$ ou $0,027 \text{ m}^3/\text{km}^2/\text{sec}$. Cette moyenne est très proche de celle des débits liquides de petits bassins versants de la partie orientale dont le réseau est celui des petits cours d'eau du deuxième au quatrième ordre des rivières.

4. HYDROGRAPHIE

Cette hydrographie continentale sud-kivutienne présente deux grands ensembles très distincts. Il s'agit, dans sa partie orientale, de l'espace Kivu-Tanganyika où les deux lacs reliés par la rivière Ruzizi s'imposent par leurs masses et reçoivent les eaux de près d'une centaine de rivières qui coulent d'ouest vers l'est (Bergonzini 1998). La grande partie de ces rivières ont moins de 20 km de lit principal et des bassins versants qui ne couvrent pas une superficie de 15 km^2 . C'est plus des rivières de deuxième ou de

Carte 2.5 : hydrographie de la province du Sud-Kivu



Source : Rigobert Birembano Bahati, Laboratoire de cartographie du département de Géographie et Gestion de l'environnement, ISP/Bukavu, 2022.

troisième ordre avec un petit nombre d'affluents (2 à 10) et des débits liquides assez faibles. Cependant il est à signaler une bonne dizaine de rivières qui, dans cet ensemble dominé par ces deux lacs, s'imposent par la longueur de leur lit principal de plus de 50 km, mais qui atteint rarement 100 km. Du nord au sud dans cet espace interlacustre, on peut citer les rivières Nyabarongo, Lwiro, Ruzizi, Luvimvi, Luvubu, Luberizi, Sange, Runingu, Kiliba, Kavimvira, Mulongwe, Kalimabenge, Mutambala et Nemba.

Par contre, quand on quitte cette partie orientale du Sud-Kivu, trois grandes rivières se partagent cette zone ouest et coulent d'est vers l'ouest (Devroey 1952 à 1957 ; 1959) :

- plus au nord, on rencontre tout d'abord la rivière Lugulu, de plus de 255 km de long, dont certains affluents proviennent de la province du Nord-Kivu ;
- au centre coule la rivière Ulindi, de plus de 385 km de long, avec un bassin versant de 30 240 km² de 300 à 1700 m³ par seconde ;
- plus au sud coule la rivière Elila, longue de 235 km, avec un bassin versant de 27 360 km² et des débits liquides de 200 à 1400 m³ par seconde.

En réalité, ces bassins versants qui débordent sur les provinces voisines ne couvrent au Sud-Kivu que

des aires moins étendues : Lugulu 11 069,52 km², Ulindi 10 020,39 km², Elila 9 983,93 km² et les autres (Kama, Lwama, Magembe, Bipalo, Ikandja, Lumbwe, Lwiko, Mutshombwe et Kilombwe) 9 450,66 km². Ces bassins versants couvrent au total 40 524,66 km², soit 63,56 % de la superficie totale du Sud-Kivu. Même si le domaine de la limnologie se fait fort remarquer par ses organismes imposants (lacs Kivu et Tanganyika), il ne concerne que 36,44 % de sa superficie totale. L'hydrographie de la province est plus du domaine de la potamologie, où les principaux cours d'eau aux nombreux affluents (ordre des rivières au-delà de 5) rejoignent des centaines de kilomètres plus à l'ouest le bassin hydrographique du fleuve Congo.

Ces rivières et leurs affluents appartiennent au bassin hydrographique du fleuve Congo et se jettent directement dans le Lualaba en amont de la ville de Kisangani.

5. GÉOMORPHOLOGIE

La géomorphologie du Sud-Kivu est profondément marquée par son histoire géologique, c'est-à-dire celle des grandes phases de la tectonique cassante et des éruptions volcaniques qui la précèdent. La configuration d'ensemble du relief est celle de la région du rift caractérisée par un



**Escarpement de Mizangala
[« Mise en garde »] sur l'axe
Baungu-Tubimbi.**

(Photo Rigobert Birembano Bahati, Laboratoire de cartographie du département de Géographie et Gestion de l'environnement, ISP/Bukavu, 2022.)



**Replat entouré par la chaîne de montagnes de Mitumba
des environs de Kasika.** (Photo Rigobert Birembano Bahati,
Laboratoire de cartographie du département de Géographie
et Gestion de l'environnement, ISP/Bukavu, 2022.)

paysage où dominant horsts et grabens, et cônes volcaniques en forme de collines le long des failles. En géomorphologie générale, ces formes de relief positif (mont, montagne, cuesta, anticlinal, volcan, inselberg) ou négatif (val, vallée, cuvette, doline, synclinal) prennent des dénominations différentes selon les principales structures, comme reprises dans les parenthèses ci-avant. Cette configuration est disposée en marches d'escaliers ou en gradins quand on traverse une série de failles. La ville de Bukavu est traversée par une série de trois failles subméridiennes : la circulation y est difficile, exige d'énormes efforts pendant la marche à pied et du génie dans le tracé de la voirie urbaine (routes en lacis pour éviter les fortes pentes au risque de voir les accidents de circulation se multiplier). Il en est presque autant dans les escarpements de Ngoma vers Kamanyola, de Mizangala [« Mise en garde », en français] vers Kitutu, de Nyafunze vers Kaziba, de Nyamukunamwa vers Ciherano, et de Nakandongo vers Lemera.

Cependant, ailleurs, le phénomène est plus ample et s'étend sur plusieurs dizaines de kilomètres sous la forme de replats de plateaux à des altitudes différentes (bas-plateaux, moyens-plateaux et hauts-plateaux) de 773 m (lac Tanganyika) à 3475 m (mont Mohi, plus haut sommet de la province du Sud-Kivu).

Si dans les basses terres la faiblesse de la pente hydraulique des cours d'eau favorise les inondations et les sédimentations (cours d'eau à méandres divagants et à oxbows), les affleurements selon la nature des roches *in situ* et leur degré d'altération sont différemment exposés aux érosions.

Les affleurements à roche dure évoluent la plupart du temps en éboulements consécutifs aux fortes pentes ou aux séismes. Mais les affleurements basaltiques marqués particulièrement par la forte argilisation (montmorillonite-kaolinite), souvent aussi en situation d'instabilité suite à la présence des paléosols rouges (lits argileux rouges, c'est-à-dire des niveaux d'argile imperméable apparaissant en plein versant et avec des sources d'eau perchées). Ils constituent des terrains favorables au phénomène des mouvements de masse profonds, particulièrement les glissements de terrain, les coulées boueuses, les éboulements et les ravinements.

L'amplification de ce phénomène est visible le long des cours d'eau dont l'encaissement perturbe à la fois le profil en long et le profil en travers. Au sein de ces bassins versants se développent, à la suite des ruissellements, des formes convexes couramment appelées collines.

Les classes de pentes de l'ORSTOM (Chuzeville 1990) ont permis dans l'analyse topographique, après calcul des pentes moyennes pondérées transversales et longitudinales, de déterminer les formes de relief les plus courantes. Très fournie en cours d'eau, nous



Inondation de la rivière Rambira, dans le territoire de Kalehe, 15 septembre 2015.

(Photos Rigobert Birembano Bahati, Laboratoire de cartographie du département de Géographie et Gestion de l'environnement, ISP/Bukavu.)



Glissement de terrain à Ikoma dans le territoire de Walungu.

(Photo Rigobert Birembano Bahati, Laboratoire de cartographie du département de Géographie et Gestion de l'environnement, ISP/Bukavu, septembre 2015.)



Amplification du phénomène de ravinement dans le bassin versant de la Tshula en octobre 2011.

(Photo Rigobert Birembano Bahati, Laboratoire de cartographie du département de Géographie et Gestion de l'environnement, ISP/Bukavu, 2022.)

Tableau 2.4 : pentes longitudinales et transversales de quelques bassins versants du lac Kivu

Bassins versants	Coordonnées des emprises spatiales (en degrés décimaux)				Pentes transversales	Pentes longitudinales	Classes de pentes ORSTOM	Formes de relief
	Longitudes 1	Longitudes 2	Latitudes 1	Latitudes 2				
1. Bwindi	28,786417°	28,839444°	-2,465278°	-2,529306°	7,1°	4,1°	R6	Montagnes
2. Choga	28,821111°	28,866667°	-2,210833°	-2,216667°	3,9°	2,1°	R4-R6	Replats et montagnes
3. Kahwa	28,828472°	28,85391°	-2,494444°	-2,535556°	10,2°	4,0°	R5-R6	Collines et montagnes
4. Kamagama	28,8575°	28,88°	-2,5441667°	-2,559167°	8,3°	5,2°	R5-R6	Collines et montagnes
5. Kiko	28,853056°	28,896389°	-2,565556°	-2,5825°	4,7°	3,6°	R5-R6	Collines et montagnes
6. Lwiro	28,777778°	28,813056°	-2,2375°	-2,284444°	2,8°	2,6°	R4-R5	Replats et collines
7. Mpombo/Cirere	28,751111°	28,837222°	-2,416667°	-2,448333°	6,1°	4,2°	R5-R6	Collines et montagnes
8. Mukukwe	28,8625°	28,893333°	-2,5	-2,524722°	5,3°	2,6°	R5	Collines
9. Nyabaronko	28,819444°	28,866666°	-2,133333°	-2,177778°	3,1°	3,4°	R4-R5	Replats et collines
10. Nyachidera	28,84313°	28,89531°	-2,54893°	-2,57386°	4,5°	4,2°	R5-R6	Collines et montagnes
11. Nyaciduduma	28,77925°	28,83925°	-2,454972°	-2,489333°	6,6°	4,7°	R5-R6	Collines et montagnes
12. Nyakabongola	28,8075°	28,8975°	-2,5325°	-2,601944°	4,4°	3,0°	R4-R5	Replats et Collines
13. Tshula	28,8065°	28,842083°	-2,477333°	-2,521861°	6,6°	8,8°	R5-R6	Collines et montagnes
14. Wesha	28,80975°	28,844444°	-2,482222°	-2,536111°	9,4°	6,0°	R5-R6	Collines et montagnes

Source : Rigobert Birembano Bahati, Laboratoire de cartographie du département de Géographie et Gestion de l'environnement, ISP/Bukavu, 2022.

ousons croire que cette géomorphologie dynamique liée à la dissection par les écoulements de surface transforme en permanence le paysage originel du Sud-Kivu, c'est-à-dire celui des édifices volcaniques et faillés (horsts et grabens) en collines.

Aussi, la géomorphologie fluviale est un domaine intéressant de recherche, car certaines formes de vallées traduisent tout naturellement un stade précis d'érosion. En pleine montagne les vallées en canyon correspondent au stade de jeunesse caractérisé par une forte dissection verticale. Les rivières en s'encaissant perturbent les versants qui évoluent rapidement par des mouvements de masse profonds. Par contre, dans les plaines où prédomine l'érosion latérale, les vallées en baquet prédominent et les rivières divaguent dans leurs sédiments au gré des

pluies (cours d'eau à anastomoses et à méandres). Il s'agit du stade dit de sénilité ou de vieillesse, géomorphologiquement dit de pénéplanation. Ces zones d'embouchure restent les plus fertiles, mais à protéger pendant les crues, au risque de perdre toutes les cultures et les infrastructures y érigées par l'homme. Ce sont des zones à haut risque hydrologique et aux énormes dégâts humains et matériels.

Mais pour des raisons de productions agricoles, et ne trouvant pas nécessaire de s'opposer à la dynamique naturelle, J. De Ploey et A. Yair (cités par Moeyersons 1989) avaient choisi de s'investir dans la création de terrains stables à cultiver dans un paysage similaire de collines au Rwanda. Considérant qu'il était souvent difficile de freiner



Paysage de collines aux abords du lac Kivu à Nzinzi, en amont de la cimenterie de Katana. (Photo Rigobert Birembano Bahati, Laboratoire de cartographie du département de Géographie et Gestion de l'environnement, ISP/Bukavu, 2013.)



La plaine alluviale de la rivière Wesha, dans la ville de Bukavu. Wesha est une des 7 rivières de la ville de Bukavu. Elle coule le long de la clôture de la Bralima-Bukavu, à quelques centaines de mètres de la Tshula longeant la clôture Pharmakina-Bukavu. (Photos Rigobert Birembano Bahati, Laboratoire de cartographie du département de Géographie et Gestion de l'environnement, ISP/Bukavu.)

l'érosion sur les pentes raides dont la valeur agricole serait déjà compromise, ils trouvent plus indiqué de transférer les activités agricoles vers les zones de dépôt. Accroître ces zones d'accumulation en bas de pente pour disposer de sols fertiles et d'accès facile est donc prioritaire dans un tel contexte. C'est pourquoi les communautés humaines, si cette option venait à être levée à la lumière des normes de leur mise en valeur, devront participer à l'accélération de l'écoulement (technique d'érosion accélérée) et de la sédimentation (technique de colluviation contrôlée).

6. RISQUES DE CATASTROPHES NATURELLES

La nature n'a pas toujours été clémente au Sud-Kivu. Mais c'est au cours des deux dernières décennies que les catastrophes naturelles semblent s'être déchaînées. On est subitement passé, en 2007, à une récurrence de moins de deux ans après une trentaine d'années pendant lesquelles on pouvait connaître plusieurs dizaines d'années paisibles dans ces hauteurs de l'Est de la RDC. Mais de manière particulière, la période 2013-2016 a été pour nous une période de tous les malheurs. Les statistiques

Tableau 2.5 : catastrophes naturelles au Sud-Kivu de 2013 à 2016

Types de catastrophes	Bukavu	Kabare	Kalehe	Idjwi	Walungu	Uvira	Shabunda	Mwenga	Fizi	Totaux par types de catastrophes
Vents violents	0	2	5	2	5	0	0	2	2	18
Pluies diluviennes	4	4	9	4	10	4	3	2	6	46
Inondations	1	0	2	2	5	2	1	0	1	14
Érosion des sols	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Glissements de terrains	1	0	0	0	4	0	0	0	0	5
Coulées boueuses	9	0	3	2	3	0	0	0	0	17
Séismes	1	1	1	0	0	0	0	0	0	3
Émanations gazeuses	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1
Totaux par territoire	17	7	21	10	27	6	4	4	9	105

Source : Plateforme provinciale de Réduction des risques de catastrophes (PPRRC) de la province du Sud-Kivu.

de la province en sont fort éloquentes, et son service technique, la Protection civile du Sud-Kivu, se bat tant bien que mal à sa mise à jour régulière.

Il ressort de ces statistiques de catastrophes naturelles que les entités les plus affectées sont, par ordre d'importance, le territoire de Walungu, le territoire de Kalehe, la ville de Bukavu et le territoire d'Idjwi. Les catastrophes naturelles les plus récurrentes au cours de cette période 2013-2016 sont par ordre d'importance : les pluies diluviennes (44 %), les vents violents (17 %), les coulées boueuses (16 %) et les inondations (3 %). Elles ne font plus exception, comme c'était le cas avant 1980, mais elles sont devenues la règle : il ne se passe plus une année sans son lot de catastrophes naturelles. Elles garderaient leur statut d'aléas et de risques si et seulement si elles n'entraînaient aucune perte en vies humaines et

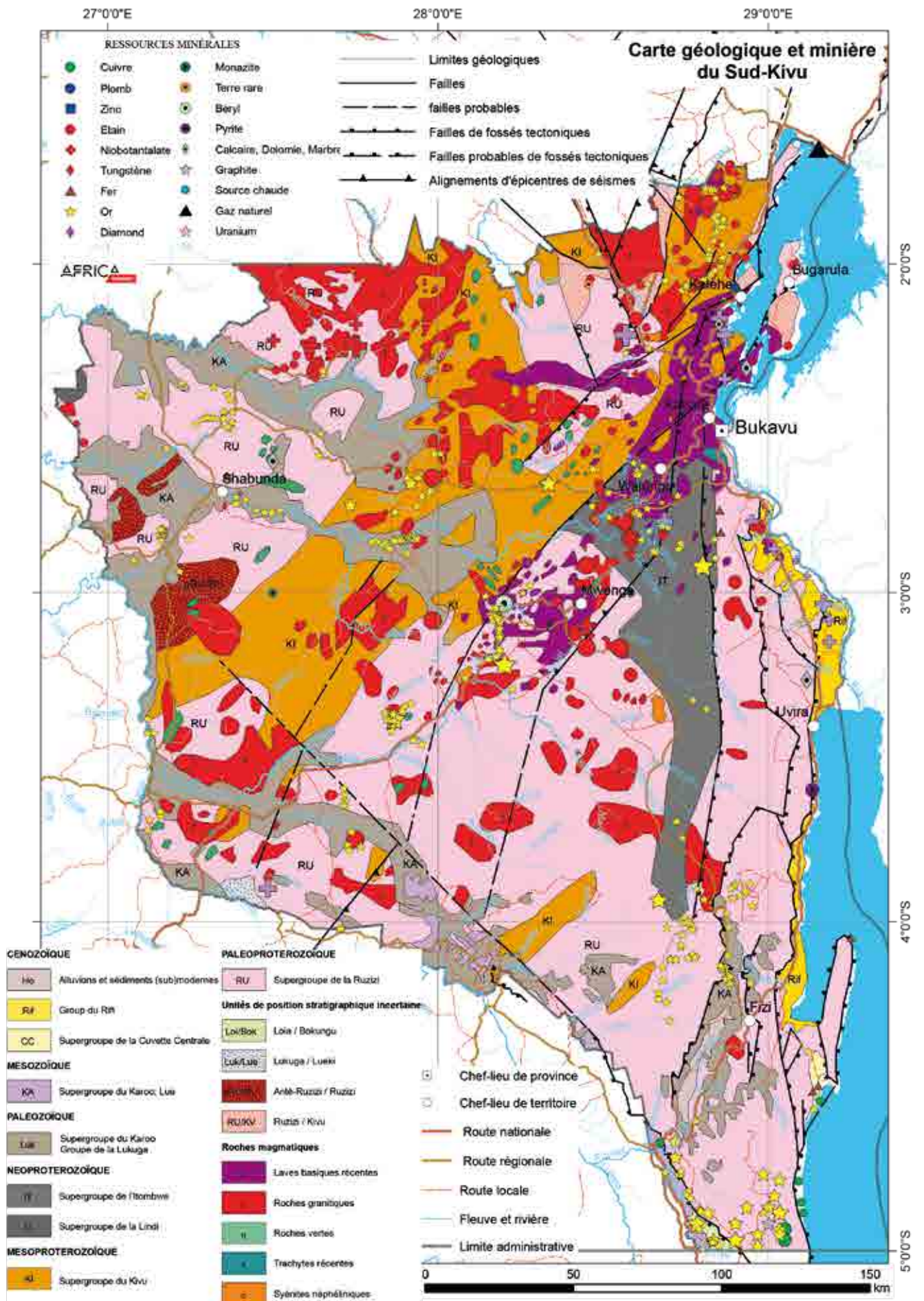
en matériels. Malheureusement il n'en est rien. Ces catastrophes aussi tristement célèbres endeuillent fréquemment le Sud-Kivu. C'est ainsi que ce décompte macabre porta, durant cette période, sur 146 personnes décédées, 149 personnes disparues, 188 personnes blessées, 24 écoles et 7 églises détruites.

Le Sud-Kivu compte s'investir dans la gestion des risques de catastrophes naturelles et des accidents majeurs en dotant la Protection civile d'un budget conséquent, en la dotant des compétences scientifiques avérées et d'un système d'alerte précoce à la mesure de ses besoins en vue de faire participer activement toute sa population. Le chemin est à faire, mais la collaboration avec les universités nationales et étrangères porte ses premiers fruits, très encourageants.

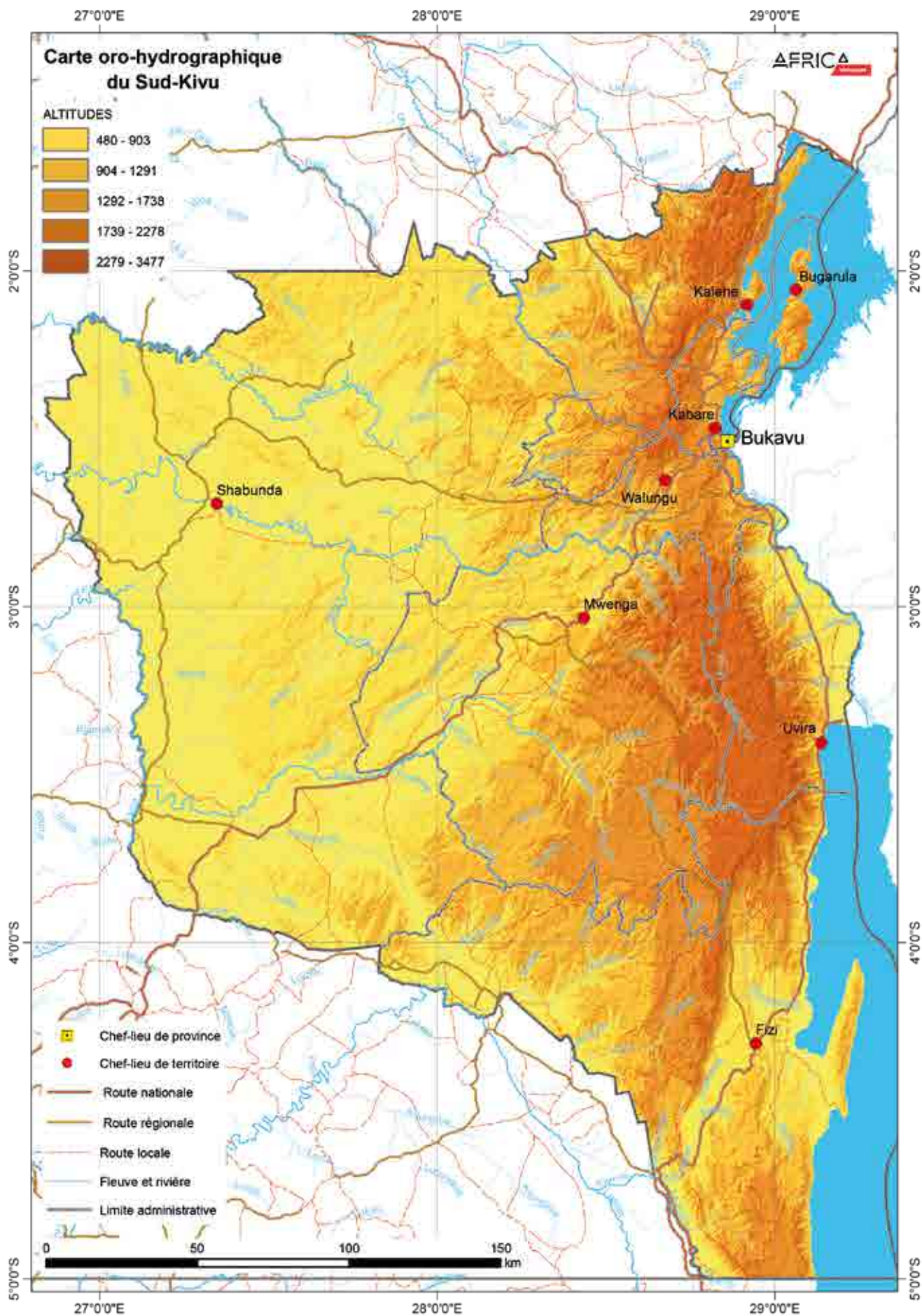
RÉFÉRENCES

- Bergonzini, L. 1998. *Bilans hydriques de lacs (Kivu, Tanganyika, Rukwa et Nyassa) du rift est-africain*. Tervuren : MRAC.
- Birembano Bahati, R. 2013. « Inondations et sédimentation dans les basses terres du littoral du lac Kivu : cas du bassin versant de la Tshula ». DEA en géographie, Kinshasa, Université pédagogique nationale.
- Branchu, P. 2001. *Cycle des éléments majeurs et traces dans les grands lacs de rift tropicaux (lacs Tanganyika et Malawi)*. Tervuren : MRAC (coll. « Annales de Sciences géologiques », vol. 106).
- Cazenave-Piarrot, A. et al. 2015. *Atlas des pays du Nord-Tanganyika*. Marseille : IRD.
- Chuzeville, B. 1990. *Hydrologie tropicale et appliquée en Afrique subsaharienne*. Paris : Ministère de la Coopération et du Développement/AGRIDOC International.
- Coque, R. 1977. *Géomorphologie*. Paris : Armand Colin (coll. « U »).
- Coque, R. 1998. *Géomorphologie*. Paris : Armand Colin (coll. « U »).
- Cosandey, C. & Robinson, M. 2007. *Hydrologie continentale*. Paris : Armand Colin.

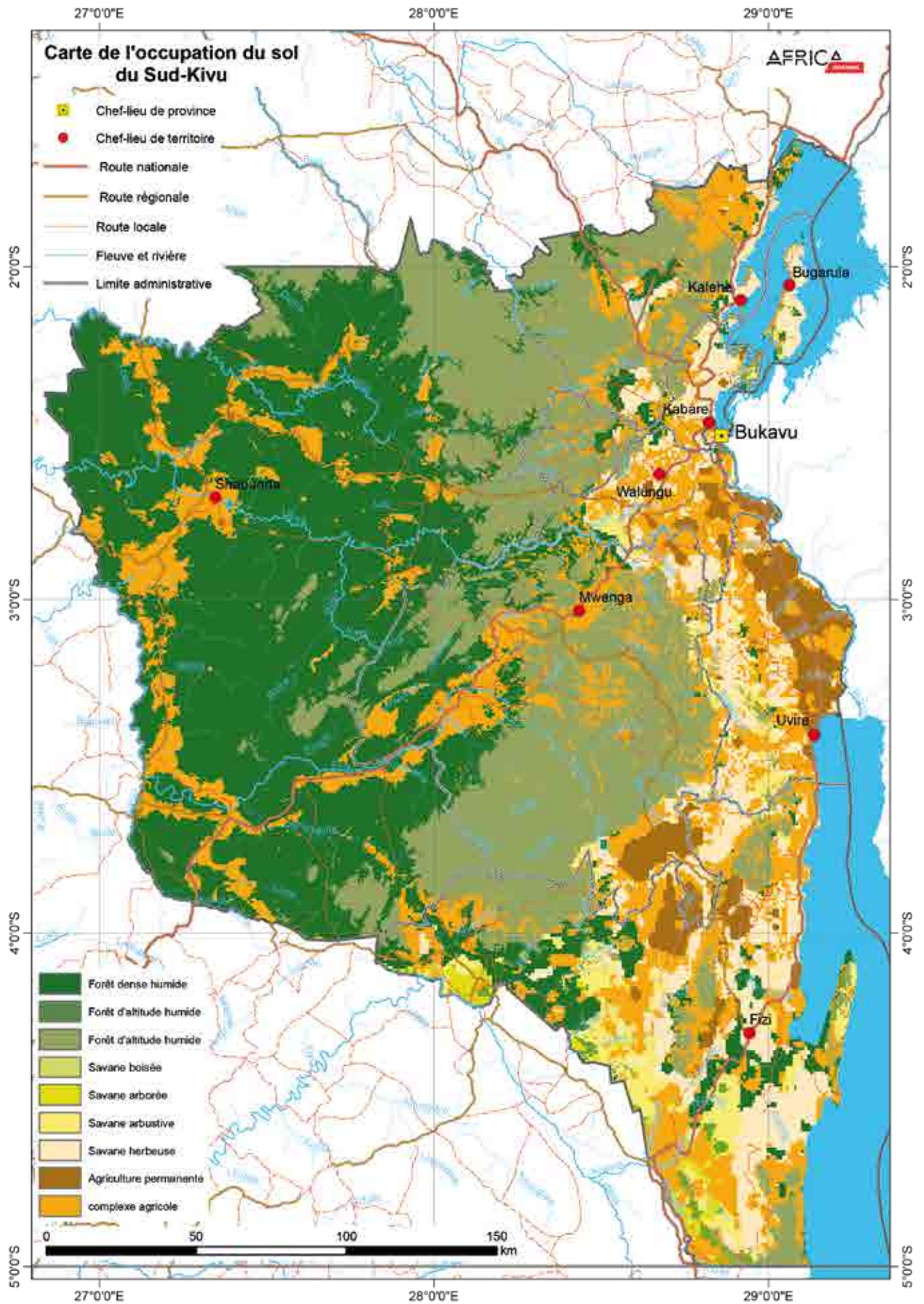
- Demangeot, J. 1999. *Tropicalité – Géographie physique intertropicale*. Paris : Armand Colin.
- Derruau, M. 1988. *Précis de géomorphologie*. Paris : Masson.
- Devroey, S. J. 1951. « Annuaire hydrologique du Congo Belge et du Ruanda-Urundi ». Mémoires de l'Institut royal colonial belge, vol. VIII (5 et dernier)
- Devroey, S. J. 1956. *Annuaire hydrologique du Congo Belge et du Ruanda-Urundi*. Bruxelles : Comité hydrologique du bassin congolais, Ministère des Colonies, n° 11.
- Devroey, S. J. 1958. *Annuaire hydrologique du Congo Belge et du Ruanda-Urundi* ». Bruxelles : Comité hydrologique du bassin congolais, Ministère des Colonies, n° 13.
- Doumenge, C. 1990. « La conservation des écosystèmes forestiers du Zaïre ». Gland & Cambridge : UICN & RU : IX + 242 p.
- Guyot, G. 1999. *Climatologie de l'Environnement*. Paris : DUNOD (2^e édition).
- Kwigasa N., T. 1990. « Le riz et sa relance dans la plaine de la Ruzizi ». Mémoire de licence en géographie et sciences naturelles. ISP/ Bukavu.
- Masine, K. 1989. « L'eau et son utilisateur dans la plaine de la Ruzizi ». Mémoire de licence en géographie et sciences naturelles, ISP/Bukavu.
- Ministère des colonies. 1956 (mai). « La création de la SUCRAF ». In *Agence économique et financière*. Bruxelles : Éd. Métropolitaine.
- Moeyersons, J. 1989. *La Nature de l'érosion des versants au Rwanda*. Tervuren : MRAC (« coll. « Annales de Sciences économiques », vol. 19).
- Muhigwa, J.-B. et al. 2011. *Le Massif d'Itombwe : le peuple et la terre*. Namur : Les Éditions namuroises.
- Petit, M. 1990. *Géographie physique tropicale : approche aux études du milieu*. Condé-sur-Noireau : Karthala/ACCT.
- Valadas, B. 2004. *Géomorphologie dynamique*. Paris : Armand Colin.



Carte géologique et minière du Sud-Kivu.



Carte orographique et hydrographique.



Carte de l'occupation des sols.



Paysage collinaire des abords du lac Kivu (groupement Irhambi-Katana en territoire de Kabare).
 (Photo Rigobert Birembano, 25 mai 2014.)



Vues du relief à Kamaniola.
 (Photos Alice Jandrin, 2017.)



Paysage d'altitude de la chefferie Kaziba des alentours du lac Mudekera.
(Photo Rigobert Birembano, s.d.)



Le lac Mudekera à des dizaines de kilometres du lac Lungwe.
(Photo Rigobert Birembano, s.d.)

Panorama des dix-huit *bami* actuels à la tête des chefferies au Sud-Kivu

1. Dans le territoire de Kabare



Désiré Kabare Rugemaninzi II en séance de travail dans sa chefferie.
Derrière se tiennent assis les dignitaires et, debout, les gardiens habillés en rouge.
(Photo obtenue du *mwami* par l'équipe locale ; droits réservés.)



Son fils, Alexandre Kabare III, intronisé *mwami* de la chefferie Kabare le 17 août 2024.
(Photographie non identifiée, août 2024 ; source : <https://jambordc.info/> ; droits réservés.)



Mwami Marcel Cihugo ca Nanindja XIII de la chefferie Nindja, intronisé le 16 avril 2017.
(Photo de l'équipe locale.)



Bataona Freddy, un autre *mwami* de la chefferie Nindja.

Il fut destitué en avril 2017 au profit de son demi-frère Marcel Bataona Cihugo, avec qui il était en désaccord. Leur père Maheshe était décédé en 2013 et, depuis, s'était ouvert un conflit de succession avec des décisions changeantes des autorités étatiques de Kinshasa et de Bukavu favorables à l'un ou à l'autre.
(Photo de l'équipe locale.)

2. Dans le territoire de Walungu



Pierre Ndatbaye Weza III, mwami de la chefferie Ngweshe.



Dirk Majiri IV N'Nakaziba, mwami de la chefferie Kaziba.
(Photos de l'équipe locale.)

3. Dans le territoire de Kalehe



Mwami Kamirogosa III Shosho Ntale Franck de la chefferie Bahavu.
(Photo Bernard Halimana Hangi, 8 mai 2023.)



Ici, en compagnie de sa famille (sa fille et son épouse).
(Photo Bernard Halimana Hangi, 8 mai 2023.)



Venant Kitenge Mwandula Amisi Mbokani, *mwami* de la chefferie Buloho.
(Photo de l'équipe locale.)

4. Dans le territoire d'Idjwi



Roger Mihigo II, mwami de la chefferie Ntambuka (Idjwi-Sud) paré de ses différents insignes de pouvoir.
(Photo de l'équipe locale.)



Gervé Ntawenderundi Rubenga, mwami de la chefferie Rubenga (Idjwi-Nord).
(Photo de l'équipe locale.)

5. Dans le territoire d'Uvira



Kalingishi, *mwami* de la chefferie Bafuliru revêtu d'une peau de léopard, et derrière lui les membres de sa cour.
(Photo de l'équipe locale.)



Lors de son intronisation, le *mwami* Lenghe de la chefferie Bavira porté en palanquin (*tipoy*) par ses partisans.
(Photo de l'équipe locale.)



Richard Njimbere Kinyoni II, *mwami* de la chefferie Plaine de la Ruzizi.

Au travers de son habillement en peau de vache tannée, on observe une nette différence des cultures politiques avec les autres traditions locales où le symbole de l'autorité repose sur le léopard (cf. usage de sa peau et de ses canines) comme animal totem.

À droite, une autre photo du même chef en tenue « moderne ».

(Photos de l'équipe locale.)

6. Dans le territoire de Mwenga



Christian Ali-Byemba Longangi IV, *mwami* de la chefferie Wamuzimu, dans ses appareils coutumiers constitués d'une canne en bois sculptée tenue à la main gauche, d'un bonnet et d'un collier rassemblant à l'aide d'un fil des canines de léopard – il s'agit ici de plusieurs félins au vu de leur nombre – séparées entre elles chaque fois par deux perles.

(Photo de l'équipe locale.)



Nyumba Bugoma Bubeza IV, *mwami* de la chefferie Lwindi.

(Photo de l'équipe locale.)

Tony Chibwire V Mukuba NaLuhwinja,
mwami de la chefferie Luhwindja.
(Photo de l'équipe locale.)

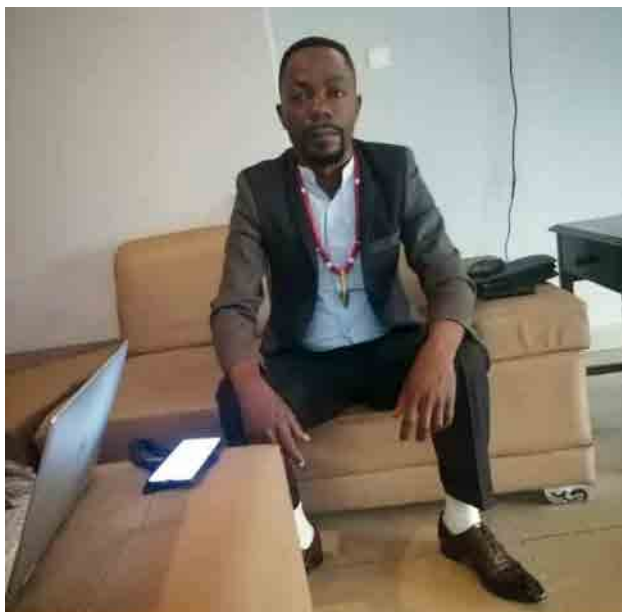


Lucien Kalenga Lwango, mwami de la chefferie Basile,
et son épouse Blandine Kalafula.
(Photo de l'équipe locale.)

Cirhulwire II Munganga Bulala Basengezi Richard,
mwami de la chefferie Burhinyi.
(Photo Georges Cihunda Bisoka, 2022.)



7. Dans le territoire de Shabunda



Éric Moliki, *mwami* de la chefferie Wakabango.
(Photo de l'équipe locale.)



Mwami Mopipi de la chefferie Bakisi.
(Photo de l'équipe locale.)

DEUXIÈME PARTIE

LES PEUPLES DANS LES ESPACES ETHNIQUES

INTRODUCTION

« Les gens se battent non seulement pour un morceau de territoire, mais aussi pour le genre de réalité qu'il constitue » (Molotch 1993 : 888).

L'« autochtonie » fait référence à une relation « naturelle » présumée entre le « peuple » et le « sol » (Geshiere & Jackson 2006). En général et, aussi, en particulier dans les Kivu, les discours sur l'« autochtonie » sont devenus fortement chargés de pressions politiques et idéologiques. Attribuer le statut d'« allochtone » à quelqu'un est aujourd'hui signe de mépris ; être considéré comme non-autochtone peut conduire à l'exclusion, voire à alimenter la violence. Mais ce n'est pas une raison pour éluder le problème posé dans le vécu réel, et pour ne pas chercher à comprendre comment cette conflictualité s'est implantée, voire se nourrit.

Dans le Sud-Kivu, la forte contestation de l'identité autochtone vise les regroupements de populations barundi et, davantage, une communauté de Banyarwanda qui s'est fait appeler « Banyamulenge », à partir de 1973. À l'origine, il y a la question d'une périodisation historique, à prendre comme référence utile, à la suite de la domination coloniale belge qui, par sa législation, a homogénéisé et fixé le cadre territorial national où s'exerce le pouvoir politique actuel. Au cours de son édification émerge une dynamique qui allait articuler à la fois décomposition et recomposition des espaces territoriaux ethniques, deux aspects d'une même réalité devenue cause des conflits à la fois pour l'espace ethnique qui ouvre à la possession à la fois des terres, du pouvoir et de la nationalité congolaise¹.

1. Pour la conception de la nationalité que partagent les Congolais se définissant comme « autochtones », Séverin Mugangu écrit : « Les élites autochtones relèvent que la nationalité suppose un rapport fondamental et primordial : l'appartenance à une société qui a une inscription spatiale

Le Sud-Kivu reste marqué dans son organisation sociopolitique par l'existence d'une pluralité d'entités identitaires : il y a 18 chefferies, contre seulement 5 secteurs². Cette configuration reflète la création des chefferies agrandies de la fin des années 1920. Les chefferies s'affichent comme des espaces socioculturels, voire politiques, à pouvoir ethnique héréditaire : les Bushi, Bulega, Buvira, Buhavu, Bufuliru, Butembo, etc. Il y a des spécificités propres à chacun de ces groupes. Dans le seul territoire de Fizi qui se différencie administrativement de sept autres entités du même niveau par sa composition parce que ne comptant que des « secteurs » étatiques, le peuplement est à majorité bembe³.

historique et peut-être mythique. En d'autres mots, on ne peut se prévaloir de la nationalité, du moins d'origine, que si on est membre d'une communauté qui a « apporté » une portion de territoire de l'État » (Mugangu 2003 : 242). Mugangu oppose cette conception à celle que défendraient les « Banyarwanda » : ceux-ci, écrit-il, « se fondent sur la nationalité entendue strictement comme un rapport formel à l'État pour justifier leur participation politique » (*ibid.*).

2. À part le fait que le territoire de Fizi soit le seul à ne compter que des secteurs dans sa composition ; le seul autre secteur Itombwe placé dans le territoire de Mwenga voisin avait d'ailleurs été amputé du territoire de Fizi en 1948 pour être rattaché à celui-ci.

3. Il y a les Buyu majoritairement installés dans le territoire de Kabambare au Maniema. Ceux-ci se retrouvent dans les secteurs Lulenge et Ngandja en territoire de Fizi. Et ailleurs, ils sont éparpillés de la source de la Lwama aux hauts plateaux du lac Tanganyika. Selon les sources orales bembe, ils sont apparentés aux Luba du Katanga. À la différence d'autres groupes tels que les Bwari, Goma, Joba et Nyindu, les Buyu ne se sont pas laissés absorber par le groupe majoritaire bembe. C'est par la décision du CDD du Sud-Kivu n° 01/51 du 31 juillet 1951 que fut intégré le groupement Basikasingo au secteur Lulenge. À cette époque, l'autorité coloniale fit descendre

« Différemment des autres territoires de la province du Sud-Kivu, dans le territoire de Fizi, il n'existe pas de chefferies, où un *mwami* serait à la tête de la chefferie. On a plutôt des secteurs avec des chefs de secteurs, du reste relevant du pouvoir public, tandis que sur le plan coutumier, viennent les chefs de groupements qu'on considère comme des *bami* dans leurs entités respectives. Ce qui fait qu'on a autant de *bami* que de secteurs et de groupements. Ils exercent comme dans les chefferies, les fonctions de *bami*, lesquelles tirent leurs racines dans la coutume d'une part, et dans les fonctions de chef de groupement qui relèvent du pouvoir étatique d'autre part, à la seule différence qu'eux ne sont pas dotés de l'autonomie de gestion. Les groupements n'ont pas le statut d'entité territoriale décentralisée mais sont plutôt déconcentrés ; ce qui les limite dans leurs marges de manœuvre.

Ainsi, les *bami* étant à la fois des autorités coutumières et des chefs de groupement ont pour fonctions de faire part à l'administration publique, par le truchement des chefs de secteurs, des problèmes réellement vécus par la population (cf. rôle de lanceur d'alerte).

Cependant, dans l'exercice de leurs fonctions, les *bami* des groupements du secteur Tanganyika, exercent leurs pouvoirs avec des limites car sur le plan foncier, ils ne jouent qu'un rôle de second, qui se limite à une simple collaboration avec l'administration publique représentée par le chef de secteur.

Par contre, les *bami* des groupements du secteur Mutambala en général et en particulier celui du groupement de Balala-Sud, avec leurs conseillers, peuvent décider sur certaines matières sans consulter le chef de secteur, notamment pour régler des différends entre la population, et principalement en ce qui concerne les problèmes fonciers : les conflits parcellaires, la délimitation des champs, mais aussi le mariage etc. Il ne peut en aucun cas interférer dans la perception de taxes à collecter au sein du groupement, ce qui relève de la compétence exclusive du secteur, à part en ce qui concerne la redevance coutumière que lui reconnaît la loi sur les produits agricoles.

Dans le secteur Lulenge, en groupement de Basombo, le *mwami* et les chefs de localités travaillent en toute indépendance sauf en matière foncière où, ils doivent décider ensemble (le *Mwami* et les chefs de localités) car la terre appartient à la communauté et à la nation » (Aketchi Luhangela & Balembe 2017⁴).

Dans la partie nord du Sud-Kivu, les Bashi avaient produit une organisation politique centralisée. Ce qui ne fut pas entièrement le cas dans la partie sud, où ce fut le pouvoir colonial qui, avec la création de grandes chefferies, principalement en 1928, unifia les Vira, Fuliru et Rundi pour atteindre le stade de l'autorité ethnique centralisée encore présente aujourd'hui. Le pouvoir colonial avait ainsi fixé ces peuples en leur identifiant des entités spécifiques, en leur reconnaissant des territoires étatiques ; il attendait par-là éliminer/atténuer les conflictualités et soutenir la coexistence entre clans afin d'assurer sa propre domination. Dès ce moment donc, il se développa le rapport au nouveau territoire étatique moins changeant que cela ne l'aurait été sous le seul pouvoir ethnique. Bosco Muchukiwa apporte des explications :

« 1) [...] les Bafuliru et les Bavira étaient constitués principalement des clans d'origines diverses, élément qui fit que leur structuration politique soit moins complexe. "Avant la colonisation belge, les Bafuliru, Bavira, Barundi et Banyarwanda étaient des groupes dispersés et hétéroclites. Ils ont constitué ce que Badie appelle des espaces culturels. Le principe de fragmentation identifié par cet auteur était en action avant la colonisation belge. Sous le chef Luhama, la chefferie Bafuliru s'est fragmentée pour donner lieu à trois chefferies à savoir celles de Nyamogira, de Mutahonga et de Lusagara afin de contenir les tendances centrifuges. Les Balunga, devenus Bavira, sont les descendants de la dynastie bahamba des Bafuliru. Ils se sont séparés avant la pénétration coloniale suite aux conflits internes et se sont dirigés vers Makobola au Sud d'Uvira. Il y avait dans la partie qui fut occupée par les Banyalenge (qui ne sont pas à confondre avec les Banyamulenge) plusieurs groupes à savoir Twa, Zoba, Sanze et nombreux chefs de clans dispersés jusque dans l'actuel Baraka dans le territoire de Fizi. Ces chefferies traditionnelles n'étaient pas stables et leurs limites n'étaient pas précises. Ceci est apparent dans d'autres situations identifiées car l'autorité n'était pas fondée sur le territoire. Les Bazige originaires du Burundi ancien formaient une chefferie indépendante de celle de la dynastie des Bahamba. Sous le règne de Kalunga, les Bazige occupaient l'actuel Hongero, rive

les Bembe des montagnes dans la plaine du groupement Basikasingo, afin de constituer une main-d'œuvre pour la culture du coton. Ces Bembe furent contraints de payer aux Basikasingo un tribut en nature (*mtulo/itulo*, en ebembe) équivalent à 10 % de leur production.

4. Le projet « Land rush » en collaboration avec l'ISDR/Bukavu avait cherché à comprendre les rôles des chefs

coutumiers et leur légitimité dans la gestion des ressources naturelles et des conflits locaux ainsi que leurs rapports avec les instances étatiques et la population. Les *bami* étant à la fois chefs coutumiers et agents administratifs de l'État, ce rapport interroge leur manière de concilier les deux.



Les femmes sont violentées dans leurs champs de culture et dans leurs habitations au village.



Fuyant la violence qui sévit dans son village, une famille désespérée est jetée sur la route sans savoir où elle trouvera un refuge sécurisé.

(Photos extraites de *L'Homme qui répare les femmes*, film documentaire de Thierry Michel et Colette Braeckman, 2015 ; avec l'aimable autorisation des auteurs.)

droite de la rivière Kiliba, mais ils ne furent pas soumis par le chef Nyamogira.

2) Différents exemples confirment l'idée selon laquelle une chefferie mobile éprouvait des difficultés pour imposer sa domination à une autre antérieurement établie sur un site. Le cas du chef Bigimba, père de Kaila, n'est pas à confondre à celui de Livuze. Étant antérieur à Livuze, le successeur Kaila n'est pas parvenu à s'intégrer dans les chefferies rencontrées et à reproduire le système de clientèle. Les chefs de clans des Barundi dispersés du sud au nord de la plaine de la Ruzizi tels que Kiniami, Lisiki, Mupenda, Ndikumwami, Nasango, Monyo, Munyenyeri, Lubisha étaient indépendants mais ne réussirent pas à imposer leur domination aux Bafuliru et Bavira. L'installation de Mogabo, un munyakarama, étant postérieure, elle ne put les soumettre. Ces différentes chefferies n'ont pas produit un territoire étatique parce qu'aucune d'elles n'est parvenue à imposer les limites [...], à effacer les particularités, à ériger une tutelle et à réifier l'espace. Il s'agit de micro-chefferies polymorphes indépendantes les unes des autres » (Muchukiwa 2006 : 183-184).

En fait, les « chefferies traditionnelles⁵ » au Sud-Kivu avaient occupé des sites qui furent exploités selon divers niveaux d'organisation politique et de perfectionnement des techniques de production. Celles-ci restaient des espaces dont les occupations par des clans, les lignages ou même les chefferies pouvaient changer selon les événements. C'est en se

référant aux bases spéciales trouvées au moment de sa conquête que la colonisation belge vint remodeler les territoires socio-politiques qu'elle voulut partout uniformes parce que tous intégrés dorénavant dans le vaste État congolais.

Cette partie de l'ouvrage porte donc sur les « identités ethniques » précoloniales dans la province du Sud-Kivu, fondement de la « congolité » des peuples qui y habitent aujourd'hui.

Il s'agit là d'une réalité brûlante, son histoire dans la région des Grands Lacs devient profondément malmenée par des récits dont certains sont profondément opposés. Évoquons rapidement la question des Tutsi et Hutu (dits Banyarwanda en RDC) qui va être longuement abordée dans le chapitre suivant. En fait, malgré des ressemblances évidentes dans la composition de leurs peuplements, le Rwanda et le Burundi – devenus des territoires sous tutelles confiés à la Belgique par la Société des Nations à la fin de la Première Guerre mondiale et, davantage à partir de là, vont « accrocher » la RDC alors colonie belge depuis quelques années – , par exemple, soutiennent actuellement des thèses divergentes. Dans les deux situations où les acteurs Tutsi et Hutu tiennent respectivement la gestion de l'État dans l'un et l'autre pays, on observe une tendance à dicter le sens des représentations à donner au passé afin d'asseoir leurs autorités. Au Rwanda, la démarche poussée par le pouvoir consiste à remplacer la version d'hier par celle prônant l'inexistence des ethnies. Au Burundi, par contre, les ethnies différentes sont acceptées, et un quota des postes à partager est attribué à chacune. Cet ouvrage refuse de considérer la colonisation européenne comme étant à l'origine de l'opposition ethnique hutu-tutsi dont la propagande coloniale (avec l'instauration de cartes

5. Dans le sens où celles-ci existaient avant l'invasion des Arabo-swahili et la pénétration européenne, c'est-à-dire qu'elles avaient été initiées par les différents peuples afin d'assurer leur survie.

d'identité où était détaillée les ethnies hutu et tutsi au Rwanda et au Burundi) avait contribué certainement à geler la réalité ; une réforme administrative opérée en 1929 par les Belges au Burundi avait ravivé cette opposition. Il y a donc une culpabilité historique de l'administration coloniale belge. Mais l'écriture d'une histoire aujourd'hui portée d'abord par des questions du présent suite aux charges d'un passé largement piétiné a besoin d'un cadre politique subtil, ne l'astreignant pas à devenir le support d'une gestion des acteurs au pouvoir. L'histoire à rétablir nécessite un regard distant de la part du chercheur afin de miser une décolonisation des esprits. Au vu des résistances encore observées en Belgique sur ce qu'avait été la gestion coloniale (cf. les difficultés d'aboutir de la Commission parlementaire sur le passé colonial instaurée en 2020) et les vécus conflictuels au Rwanda, au Burundi et en RDC, la tâche à réaliser est lourde. Comment lire l'histoire, c'est là l'essentiel du problème.

Pour ce qui attache la RDC à la question hutu et tutsi, c'est d'abord la frontière actuelle séparant le Rwanda, l'Ouganda et la RDC due aux accords tripartites de 1912 entre la Belgique, la Grande-Bretagne et l'Allemagne, à la suite desquels le Bufumbira et le Kigezi passèrent à la Grande-Bretagne (Ouganda), tandis que la Belgique a le Jomba, le Bwisha (Rutshuru) et le Kamaronisi (Masisi). Mais bien avant cette date, déjà en 1902, les agents coloniaux allemands reconnaissaient la nécessité de canaliser l'exubérance du réservoir humain rwandais vers le littoral lointain de l'océan Indien, riche en terres mais pauvre en hommes. Ce projet, l'occupation du Ruanda-Urundi par la Belgique en 1916 sous la Première Guerre

mondiale, vint inverser son sens. Cette année-là, le général allemand Paul von Lettow-Vorbeck, commandant des Forces coloniales de la DOA (Deutsch OostAfrika ou Afrique orientale allemande) regroupant le Rwanda, le Burundi et le Tanganyika, avait attaqué le Congo belge pour récupérer les mines d'or de Kilo-Moto en Ituri (cf. chap. 1, partie III).

Dans le Sud-Kivu, sous la domination belge, ce qui devint « la paix coloniale » se bâtit sur de nombreuses malfaçons voulues ou pas, la stratégie de contrôle du territoire demeura en grande partie une démarche extravertie. L'Européen installa et/ou (re)créa le *mwami*, mais à qui il ravit la gestion de sa structure par la mise en place d'un nouveau système administratif dans « son pays ». Le *mwami* était donc là certes, lui le chef traditionnel, et ses notables lui rendaient encore les honneurs qui lui étaient dus et que la coutume lui reconnaissait. Mais il y avait aussi le Blanc, l'Administrateur, de qui tous les notables recevaient dorénavant directement des ordres ; ce qui lui enlevait une grande partie de son autorité d'autant qu'il avait perdu le contrôle de son administration. Car au Bushi, par exemple, il n'existait pas d'armées constituées comme on l'avait connu au Rwanda ou au Buganda (d'Hertefeldt *et al.* 1962 : 64-67 et Maquet 1954 : 136-145) ; tous les hommes valides étaient des guerriers, groupés suivant les entités administratives et commandés par leurs chefs respectifs aidés d'un chef de guerre le *murhambo wakashala*. Chaque groupe portait un nom qui était en même temps sa devise : *Nziraboba* pour « Les sans peur », *Birusha* ou *Ndusha bandi* pour « Ceux qui dépassent les autres », etc.

RÉFÉRENCES

- Aketchi Luhangela, J. & Balemba, Y. « Rapport du projet Land rush ; enquêtes de terrain réalisées du 21 mars au 1^{er} avril 2017 » (texte manuscrit).
- d'Hertefeldt, M., Trouwborst, A.A. & Scherer, J.H. 1962. *Les Anciens Royaumes de la zone interlacustre méridionale Rwanda, Burundi, Buha*. Tervuren : MRAC (coll. « Monographies ethnographiques »).
- Geshiere, P. & Jackson, S. 2006. « Autochthony and the crisis of citizenship: democratization, decentralization and the politics of belonging ». *African Studies Review* 49 (2) : 1-7.
- Maquet, J. 1954. *Le Système des relations sociales dans le Rwanda ancien*. Tervuren : Musée royal du Congo belge.
- Molotch, H. 1993. « L'espace de Lefebvre ». *Théorie et société* 22 (6) : 888.
- Muchukiwa, B. 2006. *Territoires ethniques et territoires étatiques. Pouvoirs locaux et conflits interethniques au Kivu*. Paris/Anvers : L'Harmattan/Centre d'étude de la région des Grands Lacs d'Afrique.
- Mugangu, S. 2003. « Terre, territoire et nationalité. Les enjeux des conflits ethniques dans le Kivu montagneux ». In S. Mugangu (dir.), *Les Droits de l'homme dans la région des Grands Lacs. Réalité et illusions*. Louvain-la-Neuve : Bruylant-Academia, pp. 229-245.

Film documentaire

- Michel, T. & Braeckman, C. 2015. *L'Homme qui répare les femmes. La Colère d'Hippocrate*. Les Films de la Passerelle et Ryva Production.

CHAPITRE 1

PEUPLES AUTOCHTONES ORIGINES, IDENTITÉS ET LOCALISATIONS

« Défendre sa terre, c'est défendre son pouvoir » (maxime shi).

« “*Mwami ashinga, Ciarhashiga*”. Le *mwami* ne peut admettre une autorité étrangère sur son territoire. Celui qui vit sur sa terre doit se soumettre à lui et jamais le contrarier, c'est cela le *bwami* » (maxime shi, citée par Munzihirwa 1971 : Introduction.)

Il s'agit d'un sujet peu facile à traiter, à cause des enjeux qui nourrissent la conflictualité violente dans le Sud-Kivu. Dès le départ, les notions mêmes d'identité et de peuple restent à circonscrire. Nous mettrons plutôt l'accent sur les récits qui présentent les origines des peuples de la région. Ceux-ci veulent être perçus comme une représentation générale précise du passé. Malgré des tentatives répétées durant la période coloniale, et même après, la réalisation de cartes des peuples ou des cultures s'est toujours avérée difficile, parce que la création du territoire national passe aussi par le créneau ethnique, qui accroît le contrôle du dominant sur les populations locales rassemblées.

Soulignons que plusieurs données reproduites dans ce chapitre proviennent d'études locales¹ menées par des originaires de la province. Le Sud-Kivu constitue un exemple assez marquant, comparé au manque d'information constaté dans plusieurs provinces du pays. Portant sur un long passé qui n'est protégé que depuis peu de temps par l'écriture, les réalités couvertes par ces travaux ont, pour sources principales, des témoignages oraux recueillis, dont plusieurs passages relatent des légendes et

des mythes fondateurs des groupes sociaux. Cette conviction nous rapproche de Bogumil Jewsiewicki qui se consacre à l'histoire « au niveau des individus et des groupes sociaux concrets » dont « la conscience que les acteurs ont de leur vécu » permet de mieux poursuivre des objectifs partagés, voire résister au pouvoir des institutions de prétendre encadrer la société (Bogumil 2022, texte manuscrit).

Il convient donc à la fois de saisir l'utilité de ce qui se dit, au vu des renseignements parfois abondants fournis, mais d'avoir aussi conscience de leurs limites, voire de leurs ambiguïtés, comme le conseillait Jan Vansina (1985). Le plus grand intérêt de cette démarche consiste en une tentative de recentrer l'histoire du Sud-Kivu sur ses habitants, à la différence de l'histoire coloniale qui accorda trop de place au rôle des « explorations » et « découvertes » des étrangers auxquelles se sont ajoutées les « décisions officielles » qui, dorénavant, fondent les territoires étatiques qu'elles ont créés (inventés) au nom de l'entrée de l'indigène dans la civilisation européenne. Pour justifier la colonisation, la société africaine fut généralement dépeinte comme une société qu'il fallait nécessairement organiser.

Dans la région où se situe le Sud-Kivu, analysant les traits politiques et culturels qui y sont répandus, Vansina observe que partout se développent des petits « États de théâtre » qui, malgré leur taille « minuscule » se parent « de règles élaborées de succession, d'accession au trône et de funérailles

1. Les bibliothèques de l'Institut supérieur pédagogique (ISP) de Bukavu et du Centre d'études et de recherches universitaires du Kivu (CERUKI) contiennent également des publications locales, dont les travaux d'étudiants, souvent basés sur l'histoire orale.

royales, d'une théorie complexe de titres entourant la fonction royale, de rituels royaux compliqués et d'une pléthore d'emblèmes, comme si ces royaumes de la taille de districts étaient les égaux des grands royaumes qui se trouvaient par-delà le Graben (c'est-à-dire au Rwanda et en Ouganda, NDA) ». Ces sociétés, ajoute-t-il, sont en partie des souvenirs complexifiés de ce que d'autres, plus loin à l'Est, avaient été avant l'apparition des grands États dans la région des Grands Lacs. La royauté divine (des *mwami*), le rituel lié à la pluie qui était la légitimation par excellence de la monarchie, un accent sur la divinisation, et les patriclans, faisaient tous partie, en fin de compte, du vieil héritage des Grands Lacs » (Vansina 1991 : 241).

1. ORIGINES

Plusieurs peuples habitent la province du Sud-Kivu. Une certaine concordance s'est forgée chez divers anthropologues qui se sont consacrés à étudier la région pour dire que les migrations dans la région des Grands Lacs africains seraient venues du nord-est. Les peuples dits « bantu » se seraient installés en fondant certains royaumes importants tels que le Buganda sur le lac Victoria, le Bunyoro près du lac Albert, le Rwanda et le Burundi au nord du lac Tanganyika (Donald 1962 : 118-119). Le royaume du Bunyoro va s'affirmer de plus en plus au cours des années.

Alors que les Bantu étaient déjà installés dans cette région, il y eut, au XV^e siècle, l'immigration des Nilotiques venus du nord emportant leur bétail. Ils se seraient fait accompagner de quelques groupes de Twa (Pygmées). Ces nomades s'imposèrent progressivement aux populations du Bunyoro. H. Baumann et D. Westermann affirment que les immigrants Chamites orientaux, éleveurs de bétail et guerriers formant une classe noble ayant conservé avec une pureté remarquable les caractères de sa race éthiopienne, soumièrent les Bahavu, les Bashi, les Batembo et les Bafuliru (Baumann & Westermann 1962 : 13).

Poussés par cette vague de nouveaux arrivants, les Bantu ont dû faire mouvement vers l'ouest et le sud. Jan Vansina écrit : « C'est au XVII^e siècle qu'on assiste à des migrations de certains peuples qui se déplacent vers l'ouest et le sud du lac Édouard » (Vansina 1965 : 202). Ces peuples prirent diverses directions. Parmi eux se trouvent les Nande, qui vont occuper toute la région située à l'est de la rivière

Semliki, celle du sud-ouest du Ruwenzori, l'ouest du lac Édouard. Les Shi vont, eux, occuper les territoires actuels de Kabare, Walungu et une partie de ceux de Kalehe et de Mwenga. Il y a aussi les Hutu qui habitent le Rwanda et le territoire de Rutshuru ; les Hunde vont peupler les espaces de Masisi et de Walikale et les Havu occupent ceux de Kalehe et d'Idjwi. L'occupation de ces régions s'est faite tantôt par des conquêtes, pour les Bantu interlacustres, tantôt par une diplomatie aiguisée, pour les Tutsi au Rwanda (Shanyungu 1976 : 16-17).

La vague migratoire des Lega serait partie de Bunyoro vers l'ouest en direction de la rivière Uele jusqu'au pays des « *Wakansamale* » ou albinos. Ayant remonté le fleuve Congo jusqu'à Ubundu, ils seraient arrivés au pays des Mituku et des Komo pour enfin déboucher sur Kakolo dans la région de l'entre l'Ulindi et l'Elila. C'est là que se formèrent les regroupements lega tels qu'ils se présentent de nos jours : complexe de Pangi et ceux de Shabunda et Mwenga (Biebuyck 1953 : 899-924). C'est le dernier foyer de dispersion et de séparation des descendants de l'ancêtre éponyme lega dont un groupe s'installa à Pangi dans la province du Maniema, un deuxième groupe s'établit à Shabunda et un troisième à Mwenga d'où découlent les Bembe établis au Sud-Kivu. Les Bangubangu, eux-aussi issus de la fille de Lega, s'installèrent au sud de la province du Maniema. Les Nyindu qui résultent d'un métissage des Pygmées avec les Lega occupent le pays de Lwindi (Luindi) dans l'actuel territoire de Mwenga.

Une abondante littérature renseigne que c'est à partir de Lwindi que les descendants de NaLwindi vont se disperser dans plusieurs directions pour fonder les royaumes sur les côtes occidentales du lac Kivu. NaLwindi s'était assuré les deux rives de la rivière Lwindi. Il eut un fils nommé Ndambwe et deux filles, Lukabura Engasha (Nyalumpongo) et Namuhoye. Selon le récit du père Colle, Lukabura Engasha, tombée enceinte, fut chassée par son père. Après avoir expié sa faute, elle réintégra le toit paternel où elle mit au monde un garçon. À sa mort, sa sœur Namuhoye éleva l'enfant. Devenu adulte, ce fils épousa cette tante maternelle. De cette union naquirent sept garçons : Kalunzi, Cinda, Nnarhana, Nnaninja, Muganga, Cilembekwa-Kabare et Nalwanda. Ces sept enfants partirent à la conquête du Rwanda et du Bushi. Dans leurs pérégrinations, ils parvinrent à se faire proclamer chefs sur la côte occidentale du lac Kivu, devenus ainsi chefs du Bushi

(Na Bushi), du Nindja (Na Nindja), du Burhinyi (Na Burhinyi), etc. Sauf le plus jeune, Nalwanda, dernier de sept fils de Namuhoye, qui ne posséda aucune terre. C'est ainsi qu'il quitta son frère Na Bushi, marchant vers le soleil levant au pays de Kihinga, franchit la Ruzizi avec famille et bétail. Pratiquant la même politique que son frère au Bushi, il soumit quelques tribus locales. Il chassa les Bahavu de leur territoire, les força à franchir le lac d'est en ouest pour retrouver des pâturages au pays des Bahunde (Colle 1921 : 35 ; Munzihirwa 1971 : 75-81).

Ces récits d'occupation heurtent celui de l'avènement de la dynastie des Baluzi au Bushi qui, selon la tradition orale, serait aussi originaire de Lwindi et aurait dominé les Shi (cf. *infra*). Les Pygmées demeureraient, quoi qu'il en soit, les premiers occupants des terres du Sud-Kivu. Les peuples dits « bantu » (Shi, Havu, Tembo, Fuliru, Nyindu, Lega, Bembe, Vira, Buyu, Bwari) leur reconnaissent cette ascendance. Les Pygmées se retrouvent éparpillés dans tout le Sud-Kivu, tantôt vivant de la chasse et de la cueillette dans les forêts, tantôt métissés avec ces Bantu.

2. IDENTITÉS ET LOCALISATIONS

Dans la province du Sud-Kivu, les Twa, Shi, Lega, Bembe, Fuliru, Nyindu, Tembo, Havu, Vira, Buyu, Tali, Joba et Bwari sont désignés comme étant autochtones. L'ordre suivi dans la présentation est dicté par leurs affinités historiques, sociologiques et linguistiques. C'est le cas entre les Shi, les Havu et les Fuliru, d'une part, et entre les Lega, les Bembe et les Bangubangu, d'autre part. Pourtant, certains peuples seraient intermédiaires ou se situeraient entre plusieurs groupes. C'est le cas des Havu, des Lega et des Hunde.

Une observation. Il va être question de la présence des Arabo-swahili, considérée comme l'un des facteurs importants ayant contribué à la situation actuelle des peuples du Sud-Kivu. Précisons que toutes les régions de la province n'ont pas été occupées. La résistance à la pénétration arabe a été plus forte là où s'était développée une organisation politique centralisée. Les traitants n'ont pas pu franchir le Bushi, le Burundi, le Rwanda et l'Uganda, en raison de l'existence d'un système de défense. Ils sont restés aux abords et à des endroits facilement accessibles. Là où ils purent pénétrer, ce fut surtout dans les sociétés segmentaires et les chefferies à tendance

centralisante, à savoir, notamment, chez les Bembe, les Vira, les Fuliru, les Lega, les Bangubangu, les Babuyu et au Maniema. À la suite de la situation générée par la présence arabo-swahili, certains de leurs auxiliaires importants s'opposèrent, à certains moments, à la pénétration européenne, pour sauvegarder les avantages liés à leur métier de courtiers locaux. Il s'agit de Kapondo et de son fils Kambirombiro, Kibonge, Nserera, Ngongo L(u)eteta, Piana (Pena) Senga, Baluba, Lukandamiza à Lweba dans le Fizi, du chef Lenghe et de petits chefs de l'Imbo qui dépendaient du *mwami* Mwezi Gisabo du Burundi, dont Kinyoni, Kiyogoma et Mukamba de l'Uzige et Ntotwa, le petit chef Muhanza du delta de Katumba qui furent rendus indépendants par les esclavagistes (Bishikwabo 1974 : 309-314 ; Butuku 1981 : 28-29 ; Mworoha 1987 : 234 ; Willaert 1973 : 54). Ils ont pu développer des alliances avec les chefs locaux, mettre en place des réseaux commerciaux sur la base des affinités parentales, ériger des comptoirs à Baraka, à Kalundu, Mulongwe (Uvira), Lubenga, Uzige (Katumba), Lubuga, Sange et Luvungi pour sécuriser leurs marchandises et servir de points de transit pour les caravanes.

À cette grande domination étrangère qui toucha en profondeur l'occupation – voire l'organisation – de la région, vint s'en ajouter une autre, celle des Européens, avec la colonisation. Bosco Muchukiwa écrit :

« Le phénomène de perte de territoires ethniques a été tragique et vécu un peu partout dans la zone d'influence arabe sous la forme de déplacement des légitimités, de violences, de tueries et de fuites des populations. Mais il a été amplifié par la colonisation européenne. Le registre des renseignements politiques sur le territoire de Fizi, établi pendant l'occupation européenne, fait état d'épidémies ayant provoqué une baisse sensible de la population. Il semble que les incursions arabes ont été à la base de la dispersion de Basandje, l'un des clans de Babembe installés à proximité du lac Tanganyika, au nord de la baie de Burton proche d'Uvira vers l'Itombwe. Le clan Wamuzimu du Bulega a été dispersé jusqu'au Bunyindu et au Burhinyi chez les Bashi. Le *mwami* Nyamogira des Bafuliru a été premièrement chassé de Yambusa, tout près d'Uvira, puis de la haute vallée de la Ruzizi jusqu'au gîte d'étape de la Luberizi par Rumaliza. Il le fut pour la deuxième fois lors du passage des révoltés de Dhanis notamment par les bandes de Shanguvu, de Munie Pore, de Saliboko et de Kandolo dispersées

par les troupes de l'État congolais à Uvira et à Baraka. Les différentes bandes réussirent à chasser le *mwami* Nyamogira de son territoire ethnique. Pendant trois années, il se réfugia à Lwindi.

Dès lors, le *mwami* Nyamogira perdit effectivement le contrôle d'une partie de son territoire ethnique. Celui-ci fut confié à Kinyoni par les agents de l'État colonial notamment. Kinyoni fut l'un des sous-chefs du *mwami* Mwezi Gisabo rendu indépendant par les traitants arabes. Il s'était réfugié sur la rive droite de la Ruzizi. Les Bafuliru ont toujours considéré que Kinyoni a pris de l'ascendance sur les petits chefs Kiniami, Lisiki, Nasango, Ndikumwami et Lubisha qui l'ont accueilli pour avoir aidé le lieutenant Anderson à nettoyer les poches des mutins de Dhanis dans les montagnes de Kaziba et à ravitailler les lieutenants Long et Lange en vivres quand ils allaient battre les chefs Mibambwe et Bisangwa dans le but d'occuper les îles du lac Kivu et pour avoir accepté l'établissement de la chefferie agrandie (Muchukiwa 2006 : 54-55).

2.1. TWA (AUTRE GRAPHIE TSWA) OU MBUTI (AUTRE GRAPHIE MBOTE)

Les noms Rhwa, Chwa, Twa, Mbote... désignent le peuple génériquement connu sous l'appellation de « Pygmée » dans différents parlers et milieux du Sud-Kivu. Jan Vansina, par exemple, considère comme peuple pygmée certaines populations aux caractéristiques physiques particulières, ajoutant que ce nom est donné à tous les chasseurs de la forêt équatoriale, chasseurs nomades qui ne pratiquent pas l'agriculture (Vansina 1965: 43). Quoique

l'étroitesse des indices matériels complique encore les tentatives de datation et fasse l'objet de controverses parmi les chercheurs, il existe un fort courant pour soutenir que la région aurait été habitée par les Mbuti. Certains auteurs affirment qu'aux XIV^e et XV^e siècles, des noyaux de Pygmées vivaient sur les versants occidentaux de la dorsale du Kivu (Hecq 1963 : 45). Les Twa pratiquaient une économie de prédation (chasse et cueillette). Regroupés sous leur chef Mushingi, ils seraient venus du nord-ouest du lac Kivu pour occuper d'abord l'île d'Idjwi avant de passer en Irhambi. Comme les Pygmées vivaient désormais en symbiose avec les Bantu, ils avaient fini par emprunter leurs parlers.

Les Mbuti se retrouvent dans les espaces du Bushi, Bulega, Bufuliru, Buvira, Butembo, Buhavu, Bunyindu, Ubembe (Bubembe)... , ce qui représente les huit territoires étatiques du Sud-Kivu. Dans les anciens royaumes précoloniaux interlacustres, des travaux renseignent qu'ils eurent singulièrement à jouer un rôle important à la cour royale lors des cérémonies d'intronisation de nouveaux *bami* (chef, monarque). Appelés Barhwa au Bushi, les Pygmées sont mêlés à toutes les cérémonies de règne. Ils interviennent aux côtés des « Bajinji descendants de la dynastie Nnashi qui fut évincée par les Baluzi » (Njangu Canda Ciri 1973). Dans le territoire de Kabare, un recensement effectué dans le groupement Irhambi Katana en 1968 donnait un nombre total de 128 Pygmées (29 hommes, 44 femmes, 27 garçons et 28 filles) installés dans les villages Mabingu (Bulundi et Mabingu), Kahungu et Kabushwa. Ces lieux sont



Famille pygmée des environs du Parc national de Kahuzi-Biega.
(Conférence sur le PNKB organisée sous le haut patronage du gouverneur de province du 19 au 21/09/2019 à l'hôtel *Panorama* à Bukavu. Photo reçue de Rigobert Birembano Bahati)



Cérémonie coutumière du mouton au Parc national de Kahuzi-Biega, supervisée par les Pygmées gardes-parc.
(Conférence sur le PNKB organisée sous le haut patronage du gouverneur de province du 19 au 21/09/2019 à l'hôtel *Panorama* à Bukavu. Photo reçue de Rigobert Birembano Bahati)

limitrophes du parc de Kahuzi-Biega ; les Pygmées vivent de la chasse et de la cueillette, du commerce du bois et du gibier (Bagalwa 1986 : 10).

À l'instar de leurs origines, l'itinéraire des migrations des Twa demeure peu précis. Par exemple dans l'Ubembe, les Pygmées seraient venus d'Itombwe d'où ils auraient colonisé la chaîne des Mitumba, devenu le lieu de leur mixage avec les Basikalangwa. D'après les renseignements contenus dans le rapport « Historique du territoire des Babembe (Kivu) » (Fizi, le 10 janvier 1934) de l'administrateur territorial A. Willemart, les Batwa chassés probablement par la migration des Lega sont venus de la région Matshinga entre l'Elila et la Lwama, suivirent la crête de partage de ces deux rivières pour s'installer vers 1650 à proximité du mont Mwendekulu et de la rivière Kitongo. Sous une nouvelle poussée lega, ils se scindèrent en deux groupes :

- 1) l'un, Mutendwa, suivit la crête Lwama-Elila jusqu'aux sources de l'Elila en direction nord-est ; de là, ils descendirent vers le lac Tanganyika. Ils séjournèrent dans le Lulambwe, jusque vers 1780. De là, ils poussèrent vers le sud, passant la Mutambala et puis la Nemba, rencontrèrent des Basandje au lac, au sud de Kibanga et s'installèrent en montagne aux environs des sources de la Nemba.
- 2) l'autre groupe, Mulenge, partit du mont Mwendekulu, passa les affluents de la Lwama, rencontra les Buye installés dans la plaine de la Lwama et se dispersa dans le Lulenge à l'est de la Kama.

Vers 1700, un autre groupe de Batwa installés aux environs de la rivière Lwindi (Ulindi) à l'est de Ngandu se dirigea vers le sud, probablement poussé par les Shi ou les Lega. Le groupe Mubetsha resta dans le Bushi, le groupe Mukindje passa la Lwindi et s'installa dans le nord de l'Itombwe².

2. Il a pu être établi que ces Batwa, « véritables pygmées à l'origine », avaient été « colonisés » par un Lega nommé Namuka d'après la légende des Basimukindja, et Wengwe d'après celle des Lega. Wengwe, petit fils de Ikama, aurait été chassé chez lui après avoir reçu un couple de chiens pour la chasse. Avec sa famille, il se serait installé chez les Pygmées de Mwene Mubundano et aurait petit à petit imposé son autorité à ce groupe. Par après, des mariages eurent lieu entre les descendants de Wengwe et ceux de Mwene Mubundano. Ces alliances répétées auraient progressivement supprimé le

Les Pygmées de l'Ubembe se divisent en cinq groupes :

- Bashasumba chez les Basimukinji (nom aussi écrit Basimukindje ou Bashim'indji) à Baalungwe, Atanda, Mikenge et Tubangwa ;
- Babingwa à Oma, Alenga, Lwemba, Kongwe et Epupu où ils sont liés aux Basimunyaka ;
- Bashiesengya à Tubangwa et Makobola (Kalingi) chez les Basimwenda [Bashimwenda] ;
- Bashitunda, Babinda, Bamate et Bashamwa (Bashimweneluule) attachés aux Bashim'muma [Basimukuma] Babondo dans les localités de Mahombo, Shikila et Atungulu ainsi que sur les montagnes de Lemera et Ndolera chez les Bafuliru ;
- Bakanga ou Banamuganga liés aux Bashamakulu et vivant chez les Bafuliru (Munga 2015 : 9).

2.2. NYINDU

2.2.1. DÉNOMINATION ET ORIGINES

Les Nyindu parlent une langue bantu, le kinyindu. On situe leur migration à partir du centre de dispersion en Ouganda dans le Bunyoro et le Ndowa. Le gouverneur Alfred Moeller parle du clan Bahande supplanté par le clan Basibula comme famille régnante au Buhavu. Kanyindu, du clan Bahande, s'en était allé occuper la vallée de la haute Ulindi, prenant le nom de NaLwindi et devint le chef du clan Banyindu. Cette version situe ces faits après le XIV^e siècle de notre ère. Mais une autre version fait descendre les Nyindu des Lega, par une union avec une femme pygmée (Moeller 1936 : 115-117). Ainsi, Benoît Verhaegen écrit : « Les Banyindu seraient issus d'un mélange entre les Warega de l'ouest et les Pygmées d'Itombwe. Ils deviennent respectivement chefs : Namuka est devenu chef des Basimwenda chez les Warega ; Lulua est devenu pacha (sultan) des Basimukinji habitants de la chefferie Kisale en territoire de Fizi ; quant à Kangere, il a fondé le royaume des Banyindu à Lwindi » (Verhaegen 1969 : 31). J.F.M. Corbisier renchérit en ces termes : « Kangere était le fils du chef (sultan) pygmée. Il fut le fondateur de la famille Batumba. Il prit le nom de NaLwindi qui signifie « Roi » (Corbisier 1950 : 32 ; Ahadi 2015 : 9). Le pays s'appelait Lwindi, ce qui veut

caractère physique des Pygmées et donné naissance au clan des Basimukindje.

dire « ensemble de gens qui entourent NaLwindi » ; en d'autres termes « *mulinzi* » ou gardien.

Les témoignages oraux recueillis à ce sujet rapportent que Mulukwa, fils du chef d'un clan lega, avait voulu procéder à la cérémonie d'initiation, mais il lui manquait de sel « *kaginga* ». Il chargea Kyungu Kangere, chasseur et guerrier, de trouver du sel. Sa délégation comprenait Nabulinzi, Nabyho (Ganza) et Mwene Simbi. Il y avait aussi son petit chien noir dénommé « Mpungwe », dressé à la chasse. Sur le chemin, l'équipe arriva près de Kalungu au nord de l'affluent de la rivière Ulindi, communément appelé Lushiji. Kangere aurait tué une antilope et deux buffles, mais il subit les rafales d'une pluie qui l'amena à s'abriter à Kalungu chez Nakabumbano où vivaient les Lega de l'ouest métissés aux Pygmées. Lorsqu'il franchit l'enclos du village, Kangere et trois compagnons se dirigèrent vers une hutte dite « *lubunga* » située au milieu du village. Kangere était vêtu d'une peau de léopard qui le distinguait du reste de son groupe. À sa vue, le roi Nakabumbano ordonna à ses sujets de laisser la place aux nouveaux venus. Il se serait lui-même levé sur son trône, le laissant ainsi à Kangere. En se chauffant au feu, ce dernier ordonna à Nabulinzi de dépecer les bêtes tuées en route et de distribuer la viande à tous les villageois en donnant la meilleure partie à Nakabumbano. Cet acte émerveilla la population et fit couronner Kangere de gloire. Nakabumbano comprit qu'il perdait le pouvoir au profit de Kangere. Aux réclamations de celui-ci, Kangere répondit en criant : « *Natola data eee, natola bwani bwami data nabatwa* », ce qui veut dire littéralement : « J'ai ramassé, père ééé, j'ai ramassé mon pouvoir, père nabatwa ». Nakabumbano et ses sujets furent soumis au nouveau *mwami*. À titre de reconnaissance, Nakabumbano conserva le petit privilège de son ancienne grandeur, celui de porter un diadème, mais, désormais, petit et différent de celui de *mwami*, appelé « *kalemba* », et de faire enterrer les siens dans un cimetière tout près de celui de la famille royale à Kalungu.

La version la plus répandue sur l'origine pygmöide des Nyindu est liée à Nabatwa, l'ancêtre qu'ils partagent en commun. Il s'agit d'un personnage respectueux à qui la société nyindu accorde une place de choix en jurant au nom de « *data Nabatwa* » (« au nom du père Nabatwa ») en parler kinyindu (Mihali 2009 : 18-20). Ici, il y a Lwindi, où se situe l'origine des ancêtres de plusieurs chefs : le père géniteur des *bami* « *kinyabami* » des Shi, Fuliru et Nyindu. Les

Nyindu disent des Bashi et Fuliru qu'ils sont leurs frères (Mihali 2009 : 23).

Les Nyindu ont ainsi des affinités avec les Shi, les Fuliru et les Lega. Avec les deux premiers, les liens se situent davantage au niveau du parler et de l'organisation politique. Avec les Lega, il s'agit de liens matrimoniaux et de l'adoption par les Nyindu des initiations lega qui n'avaient mis en quarantaine que le clan dynastique des Batumba. Les Nyindu se font passer pour les premiers occupants et même les vrais autochtones du territoire de Mwenga, se reconnaissant comme les descendants des Pygmées à l'origine.

2.2.2. IMPLANTATION

Les Nyindu avaient atteint Lwindi, le sommet du mont Mukuju, puis Katamba où ils fondèrent le royaume de Lwindi étendu de la rivière Kilungudwe jusqu'au mont Mukuju. Son existence daterait d'avant le XV^e siècle. Sa dynastie se nomme Nalwindi (autre graphie : Naluindi), pays de Lwindi et peuplé par les Nyindu. Celle-ci intégra quelques Lega dont les quatre familles (Mengele Kalenga, Mwenda Kangombe, Kirugwe et Kisanju, tous du clan Basimwenda) venues se réfugier lors de la guerre des Arabo-swahili à Mulungu. Dans le pays de Nalwindi Ruganza avait sévi, vers 1842, une grande disette due aux razzias organisées par les Arabo-swahili ; on y avait recouru à l'anthropophagie (Polepole & Kalala 1975 : 25).

L'espace du royaume Lwindi s'étendait de part et d'autre de la rivière Ulindi appelée Lushingi en parler kinyindu. Sous la colonisation, cet ancien royaume fut réduit, surtout à la suite de la guerre de Ngombo en 1933. Le 17 juin 1926, son chef Kabuka fut relégué à Léopoldville pour avoir agressé un agent européen accusé de maltraiter ses sujets.

La limite nord de la chefferie Lwindi actuelle est constituée par la rivière Kadubo. Au sud, la limite est la région du notable Kamanya dans la chefferie Basile. À l'est, la chefferie Lwindi s'étend jusqu'à la crête de la chaîne montagneuse des Mitumba. Et à l'ouest, la limite est encore la rivière Ulindi (Archives chefferie Lwindi, rapport du 7 janvier 1921).

Quant à la limite méridionale, les opinions divergent. Pour les Basile, le pays de Nalwindi s'étendait jusqu'au mont Lyili situé dans l'actuelle chefferie Basile, et au mont Kisongo, (toujours en chefferie Basile). Pourtant, les Bagonzabale de la chefferie Wamuzimu et les Banyindu affirment que la limite méridionale est le mont Mukuju en chefferie



Les rapides de la rivière Ulindi, près de Shabunda.

(HP.1956.15.1804, collection MRAC ; photo F. De Pooter (Inforcongo), 1949, © MRAC/De Pooter.)

Wamuzimu, arguant que la chefferie Lwindi s'étendait sur les deux rives de la rivière Ulindi. La prétention des Lega des chefferies Basile et Wamuzimu s'appuie sur le fait que certains clans lega habitent la région située entre le mont Mukuju et la rivière Lwindi. Alors que l'établissement de ceux-ci dans le pays de Nalwindi est récent ; ils datent du règne de Bombwe II et de Luganza (Polepole & Kalala 1975 : 30).

Les Nyindu affirment que le premier emplacement de leurs *bami* fut le mont Mukuju. On y trouve certains arbres appelés « *Bilondolondo* » (ou *ficus exasperata*) en parler kinyindu, qui avaient été plantés autour de la cour du *mwami*. Mais on ne sait ce qui les poussa à quitter cet endroit. Les conflits frontaliers continuèrent jusqu'en 1960. En 1929 déjà, lors de la constitution de la chefferie Lwindi, le pouvoir colonial avait fixé la rivière Ulindi comme sa limite au sud. C'est que les conflits, latents au début, se manifestèrent progressivement. Les trois prétendues limites considérées par les Basile, Wamuzimu et Nyindu furent remises en cause.

En conclusion, les Nyindu habitent le territoire de Mwenga dans la chefferie Lwindi située entre 27° 30' et 29 °C de longitude E et entre 2° 36' et 4° de latitude S.

La chefferie Lwindi est limitée au nord par les rivières Kilungudwe et Kadubo qui la séparent de la chefferie Burhinyi en territoire de Mwenga et du territoire de Walungu au sud et au sud-est par la rivière Ulindi qui la sépare de la chefferie Wamuzimu et du

secteur Itombwe et par la rivière Katilima. À l'est et à l'ouest, il y a les rivières Kilungudwe et Ulindi avec leurs affluents Katilima et Bilaile ainsi que Kadubo qui la séparent des chefferies Bafuliru, Kaziba et Luhwindja.

En territoire de Mwenga (Doumenge & Schilter 1997 : 72), la chefferie Lwindi a une superficie de 1180 km². Elle occupe la quatrième place en étendue, sur les six entités de même statut du territoire de Mwenga, soit après la chefferie Basile (2856 km²), le secteur Itombwe (3574 km²) et la chefferie Wamuzimu (4176 km²). Certains Nyindu vivent dans le secteur Itombwe où ils se sont intégrés au clan Bashim'indji. Ils y pratiquent l'agriculture, la chasse, l'élevage du petit bétail et l'exploitation artisanale de l'or alluvionnaire (Ahadi 2010 : 26).

2.2.3. CLANS ET LIGNAGES NYINDU

Chez les Nyindu, le clan dit « *buko* » porte le nom de son fondateur chef de clan Muula. Celui-ci était choisi en fonction de sa conduite et sa position occupée dans la hiérarchie familiale. Bien que le Bunyindu soit une terre cosmopolite, les Nyindu constituent la population majoritaire de la chefferie Lwindi. On y distingue les clans et lignages suivants :

- 1) le clan Batumba : il donne le chef coutumier et se prétend être le descendant de Kangere, fondateur du royaume. Il est composé des principaux lignages Balande, Kihana, Bagezi, Kalizi, Kijende, Kiringa, Kashesha, Benekalambi, Mutalwa, Benenashungu, Benemukize, Benabahamba,

Mutula, Benekalala, Bamigogwe, Benekabungulu et Bakiliza.

- 2) le clan Babulinzi : il compte 12 lignages issus de Nabulinzi et considérés selon l'ordre de primogéniture comme suit : Benenakabumbano, Benenjembe, Benewaga, Kigulube, Nashanga, Kamugomba, Nakaluza, Kanyama, Nakalusha, Mweneinga et Benesanga. Ce sont les soldats du *mwami* et les gardiens des secrets de la cour royale. Ceux-ci jurent par « *data wa Karungu ee Kalaga* » (« père venu des monts Karungu et Kalaga »).
- 3) le clan Bashimbi compte 13 lignages : Hondwa, Kasimbira, Kahene, Izuba, Kabyana, Kiheka (Mujandwa), Nakijanga, Nakishendo, Namureba, Kamuyoko, Kasheke, Nakanginda et Nawaubwe. Ceux-ci constituent le groupe des petits notables.
- 4) le clan Bajoga : il compte les lignages Mwenemugamba, Mwenekilemba, Sendwa, Mwenemusemba, Kilaluka, Kilibanga, Mwenekilicha, Bamisungwa et Basimunyaka. Ceux-ci sont chargés de l'enterrement de la dépouille mortelle du *mwami*.
- 5) le clan Banamuganga : il est composé des lignages Benenabyaho, Benenakajumiro, Sheshombo, Benenakwana, Benesherwe, Benebitiri, Benenisemba, Benekasilenge, Benenakalambi, Benengenda, Beneshemikambo, Kaberambezi, Benebaluzi, Benenakahama, Benenakahanda, Benenakibuga, Benemiyamba, Benenirangi, Benenamihogo, Benemureka, Benekabuza, Benekibonde, Benenamabaya, Lulenga, Beneshekagutu/Nakahanda, Benemutenda/Kawe, Benanakatalaga, Benekishule, Benenamirebo/Kilebo, Benebatale/Bashinda, Benemutimbuko, Benengaubi, Benemunyaga, Beneshekatole, Benenakatale, Benemujamba, Benekinioko et Benenani (Mihali 2009 : 35). Il s'agit des cultivateurs qui ravitaillent la cour royale en produits agricoles.
- 6) le clan Benekabunambo : il est celui des forgerons.

Selon Mworoha, « l'éclatement du foyer de la Lwindi permet l'occupation du couloir Kivu-Ruzizi-Tanganyika par une mosaïque de populations culturellement apparentées (Bavira, Bafuliru, Bashi, Bahavu, mais aussi Barundi) de la plaine de la Ruzizi appelées Imbo et les Banyarwanda tous présentant des traits communs, mais politiquement morcelés » (Mworoha 1987 : 230). Notons que, si la première

partie des idées de Mworoha relative à la provenance légendaire des peuples du Sud-Kivu montagneux de Lwindi est déjà sujette à caution, il est difficile, en outre, d'accepter que les Barundi et les Banyarwanda seraient venus du foyer de Lwindi.

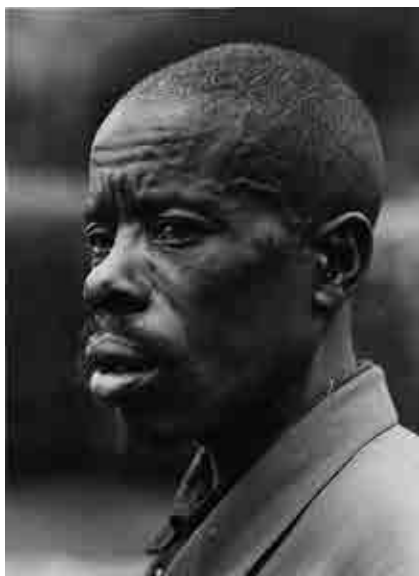
2.3. SHI (BASHI)

2.3.1. DÉNOMINATION ET ORIGINES

Selon Verdonck, le Bushi, pays des Bashi, est appelé officiellement *Unya-bongo*, sobriquet qui signifie « pays des fuyards », nom dérivé de « *kubunga* » en parler mashi, qui signifie : déloger, s'enfuir (Verdonck s.d. : 2). Ce nom ne plut pas aux Shi, « *omubunga* » désignant, en mashi, un déménageur, celui qui se déplace ou qui a l'habitude de se déplacer. Par-là, les Shi font allusion à la vie nomade des Pygmées. Appeler un Shi « Munyabungo » serait donc le comparer à son « inférieur » le Pygmée, ce qu'il n'accepte pas (Maheshe 1979 : 15).

D'après le père Colle, le nom « Bashi » signifie les gens de la terre, du sol, de la vallée, les paysans ou les gens de régions de basse altitude, par opposition à ceux de la montagne. Il désigne aussi les roturiers par opposition aux *baluzi*, qui constituent la « race » noble et dominante. C'est parce qu'en fait, dans leur vécu, les Shi sont un groupe mixte composé de Pygmées, Bantu et Baluzi. Les premiers cités sont minoritaires, représentant les premiers occupants du pays ; ils mènent une vie de prédation. Les Bantu sont un groupe différent de par leur mode de vie sédentaire. À leur arrivée dans cette région, ils refoulèrent les Barhwa (Pygmées) dans le fond de la forêt et s'établirent sur les collines ; et ce par clans. Parmi les Shi du groupe bantu, on distingue divers clans, dont celui des *bajinji*. Il s'agit des descendants d'anciens occupants lega et d'autres Bantu. Ils détiennent par-là certains privilèges et fonctions héréditaires. G. Kevers signale chez les Shi la présence d'autres clans bantu. Il écrit : « Ils les refoulèrent alors vers le nord et formèrent deux groupements distincts. Deux clans principaux se constituèrent ainsi : celui des Balega³, chef Nnashi, qui s'installa dans l'actuelle chefferie Kabare et celui de Barungu, chef Naluniga, qui s'installa plus au

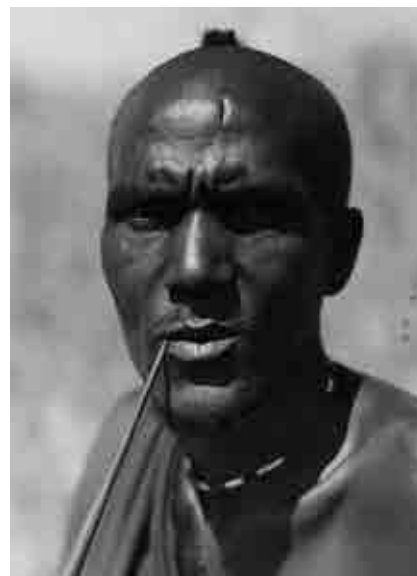
3. Le clan Balega des Shi ou celui des Havu est différent du peuple lega constitué des descendants de l'ancêtre légendaire et éponyme des Lega.



Un Mushi.
(EP.0.0.7093, collection MRAC ; photo C. Lamote (Inforcongo), années 1950, © MRAC.)



Femme mushi de Kabare.
(EP.0.0.2891, collection MRAC ; photo G. Poncin, s.d., droits réservés.)



Homme mushi de Luvungi.
(EP.0.0.965, collection MRAC ; photo C. Zagourski, avant 1939.)



Une femme mushi de Kabare.
Son pagne est fait d'une peau de vache ; elle porte au cou un épais collier de perles multicolores et, aux chevilles, des bracelets de fils de fer enroulés, extrêmement fins. Le tréfilage à froid du fer, qui fournit la matière de cette curieuse parure, est la spécialité des forgerons indigènes de la région de Luhwindja.
(EP.0.0.13541, collection MRAC ; photo C. Eeman (Inforcongo), s.d., © MRAC/Eeman.)

sud, mais qui ne se développa pas. Le troisième clan rassemble les Baluzi⁴, qui sont des Hamites. À leur arrivée, ils ne tardèrent pas à évincer le clan Balega du pouvoir. Ils constituent une aristocratie de sang, à part. Ils apportent avec eux la vache qui sera un atout pour l'affermissement de leur pouvoir et pour s'imposer sur le reste de la population. La légende des Baluzi raconte que leur ancêtre, Namuga Mubondo, avait trouvé en visitant ses champs d'éleusine ou en chassant, un enfant clair de peau qu'il aurait donné comme époux, quand il eut grandi, à sa fille. Le nom le plus cité de cet enfant est Kashinga Kadorho. Ses origines restent obscures et mystérieuses. Il eut dans son union avec Namuhoye, la fille de Namuga Mubondo, de nombreux enfants qui fondèrent les maisons dynastiques de Burhinyi, Ninja, Bushi et enfin du Rwanda ». Dans le même sens, Kevers soutient que « les Hamites qui peuplent le Bushi sont originaires de la Lwindi et que de nombreuses légendes souvent contradictoires racontent l'origine d'actuelles chefferies et de leurs chefs. Les récits des Bashi ne remontent pourtant pas au-delà de la Lwindi » (Kevers 1956 : 12).

Il conviendrait de s'interroger sur l'origine des Hamites Baluzi qui seraient venus de Lwindi pour

4. *Baluzi* : ce sont des personnes riches, une aristocratie bourgeoise, qui a dominé les Bashi entre le XVI^e et le XIX^e siècles.



Cette femme mushi occupée à extraire à partir du fumier de ses vaches un liquide dont elle va ensuite obtenir un condiment semblable au sel de cuisine et qui sert à assaisonner les aliments ou cailler le lait. Elle a la moitié antérieure du crâne complètement rasée, signe distinctif réservé, dans sa tribu, aux femmes mariées. (EP.0.0.407, collection MRAC ; photo C. Eeman (Inforcongo), s.d., © MRAC/Eeman.)



Fille mushi qui fume une pipe.

Le crucifix dans son collier montre qu'elle est gagnée au christianisme ; elle est employée à la récolte du pyrèthre par la station expérimentale de l'Institut national d'études agronomiques du Congo (INEAC) à Mulungu-Chibinda. Le pyrèthre est une plante herbacée dont on fabrique un insecticide. (EP.0.0.799, collection MRAC Tervuren ; photo E. Lebled (Inforcongo), 1946, © MRAC/Lebled.)



Parures chez la femme mushi.

(EP.0.0.3316, collection MRAC ; carte postale Thill-Nels, s.d., droits réservés. EP.0.0.8162, collection MRAC ; photographie non identifiée, s.d., droits réservés.)

aller dominer le clan Balega au Bushi. En fait, le pays de Lwindi n'a pas de contact direct avec le Rwanda ni avec un autre pays habité par les Hamites et aucune survivance de souche hamite ne se retrouve à Lwindi. Tout porte à croire que bon nombre d'auteurs se sont fiés aux récits mythiques forgés et transmis de génération en génération sur les origines des Baluzi. Concernant les origines de différents clans de la

région du Bushi-Buhavu, Mugaruka bin Mubibi soutient que les Bishaza viennent du Bwishaza au Rwanda, les Badaha du Budaha, les Bafunda du Bufunda, toujours au Rwanda. Dans leurs migrations, les Shi seraient arrivés dans leur région actuelle vers le XIII^e siècle, par clans, en passant par le Rwanda. À titre d'exemple, il y a les clans Balega ou Bashebeshe, Bishaza, Barhungu, Badaha, Baziralo,



**Femme mushi portant
une barque à bière sur le dos.**
(EP.0.0.5535, collection MRAC ;
photo J.-B. Cuypers, 1960,
© MRAC/Cuypers.)

Bafunda et Baloho. Les descendants de l'ancêtre Naluniga sont appelés Barhungu, car ils formaient jadis un clan de grands éleveurs ; ils aimaient rôtir des morceaux de viande placés sur des broches. Le verbe « *kurhunga* » signifie mettre une grande quantité de viande sur une broche. Les Banamubira sont, quant à eux, les descendants de Nacinda, surnommé Mubira (« entonnoir »), car au cours du deuil de sa mère Namuhoye, il se serait illustré par l'ivresse. Les Banyamwocha sont les descendants du héros Mwoca (« griller »). La première vague migratoire amena au Bushi le groupe des Balega ou Bashebeshe sous le chef Nashi, puis vint le groupe des Barhungu descendants de Naluniga. L'autre vague fut constituée des Badaha, Bene Nyibamba, Bishaza, Baziralo, Baloho et Bashinjahavu. Le clan des Balega, de par son chef Nashi, prit l'initiative de la centralisation du pouvoir politique au Bushi. Quelque temps après, Nashi fut chassé de Cishoke Lugendo et Ishungu son fief par les attaques de Muhande qui régnait sur le Kinyaga au Rwanda et sur quelques îlots du lac Kivu. Ces attaques contraignirent Nashi à fuir avec ses fidèles au Buhaya où il s'installa à Canya près d'Irhondabyuhu. Plusieurs chefs de clan se rallièrent à lui et il présida le conseil des chefs ; il s'agit notamment de Nacigemwa, Nacahi, Citungano, Nakafunge, Musisi, Kashihihamba et Kashalabaga. Il est admis que Nashi était accepté comme *mwami* et les autres chefs de clan étaient des dignitaires *bajinji*.

Au Buhaya, le règne de Nashi ne dura pas. La tradition orale reconnaît cinq règnes de *bami* ayant tous

porté le titre de Nashi et dont le dernier fut détrôné par NnaBushu Kamone lorsque les Baluzi s'emparèrent du pouvoir au Bushi au XVII^e siècle.

L'ancêtre éponyme du clan Banyamwocha fut un chasseur du nom de Karholwa ou Nyamoca Ciringwi (Calingwi Namurhumi). Celui-ci s'était égaré dans la forêt en provenance du Bushi. Il fut récupéré par un paysan nyintu nommé Munege Gwa Kasheze qui l'avait trouvé endormi dans son champ à l'ombre d'un palmier (*ibondo*). Namuka ou *mwami* w'Ibondo frère de Kangere NaLwindi accueillit à sa cour ce chasseur dont les parents habitaient Luhunda au Bushi. Il donna sa fille Namuhoye ou Nalubongolo en mariage à Nyamwoca. De cette union naquirent six garçons : Karhabalalwa Nacinda, Kalunzi Kami Natondo, Lubongolo Naburhinyi, Ngabwe NnaBushu, Kavumbiko Naninja et Kabingombe Nalwanda. Ces enfants furent élevés à la cour de Namuka. Ceux-ci seront chassés avec leur mère du Bunyintu à cause des intrigues de la cour faisant croire à une certaine éviction du successeur de Namuka du pouvoir par ses cousins plus âgés que lui. Arrivés au Bushi, ils seront à la base de petits États constitués sur la côte occidentale du lac Kivu. Plus tard, un descendant de Ngabwe NnaBushu se retourna contre le *mwami* Nashi et inaugura le règne de la dynastie Banamwocha ou Baluzi au Bushi en remplacement de celle des Balega (Mugaruka 1986 : 37-38).

Pour bien situer le peuple shi, il faut connaître le Bushi, son pays. Depuis le XVIII^e siècle, cet espace est divisé en deux pouvoirs politiques distincts.

Tableau 1.1 : essai de chronologie des *bami* de Kabare

N°	Noms	Noms des mères des <i>bami</i>	Durée de règne	Quelques indications de lieux et dates + observations
1.	Kabare I	Namuhoye	Vers le milieu du XVI ^e (ou XVII ^e ?) siècle	Résida à Luvumbu et y mourut.
2.	Cifunda Ngombe	-	-	Naquit à Luvumbu et y mourut.
3.	Cihanga	-	-	Naquit à Luvumbu et y mourut.
4.	Cirembewa I	-	-	Naquit à Luvumbu et y mourut.
5.	Cabula	-	-	Naquit à Luvumbu et y mourut.
6.	Nshuli Lojo	-	-	Naquit à Luvumbu et y mourut.
7.	Kagaku	-	-	Naquit à Luvumbu et y mourut.
8.	Ngabwe I	-	-	-
9.	Kabare II	-	-	-
10.	Mushimbe	-	-	-
11.	Muhoye Cifunda Ngombe II	-	-	Fut mangé par les Bahumbu.
12.	Kamone (avorton) Cinyere Nankondo	-	-	-
13.	Mushimbe II	-	-	-
14.	Kabare III	-	-	-
15.	Kamahaha Cirembewa II	-	Vers 1650-1675	-
16.	Batahakama	Sa mère est Nampondo Najiri et son père Kagesha Bagweshe, qui commença la rébellion contre Nabushi.	Vers 1675-1730	Au temps de Yuhi III Mazimpaka (1696-1720) au Rwanda.
17.	Deux ou trois chefs régnèrent très peu de temps ; les sources ne savent pas donner leurs noms.	-	-	-
18.	Mwerwa	-	Vers 1760	Fin de l'endogamie de Baluzi au Bushi. Sous son règne s'opère la rupture définitive avec la branche Ngweshe.
19.	Ngwabwe II (Rukuri)	-	Vers 1770	-
20.	Birhenjira	Nyabarwa Nyabandorhwa	Vers 1780	Naquit à Bushangabuye et mourut à Luvumbu vers 1810. Il mangea 30 fois le <i>mubande</i> (règne de Yuhi IV Gahindiro (1797-1830) au Rwanda).
21.	Makombe C'est le plus grand de la dynastie. C'est lui qui donna au pays des Bashi ses limites actuelles au nord.	mwa Buniagu	Vers 1810/1812-1860/1862	Naquit à Bushangabuye et mourut à Mwogo vers 1861. Il poussa les Bahavu depuis Muhunde jusqu'à Nyabarongo, laissa au nord son fils Bigomakero Karhama pour surveiller les frontières acquises.

22.	Byaterana	mwa Ciroyo (Nyarubambwe)	Vers 1862-1886	Naquit vers 1845, enterré à Mushera vers 1886. C'est lui qui repoussa deux fois l'armée du <i>mwami</i> Kigeri IV Rwabugiri du Rwanda en 1881. Il prit 25 fois le <i>mubande</i> . Sous son règne le volcan Kahusi fut en éruption vers 1883. La coulée de lave atteignit la rivière Langa près de Mulungu. C'est aussi vers la fin de son règne que la peste bovine vint jeter la désolation parmi les habitants. Cette peste servait encore à dater les événements Okulw'Iragara. C'est sous son règne que le régime Kalinzi se généralisa ; jusque-là le droit de frichage prévalait.
23.	Rutaganda Kabare IV	mwa Mugenye	1886-1919	Naquit à Cirunga en 1873. Il repoussa la dernière campagne de Kigeri IV Rwabugiri en 1895. Cette année-là, Rwabugiri mourut en préparant une nouvelle attaque contre le Bushi. Sous le règne de Rutaganda, les Européens mirent pied au Bushi. Ce <i>mwami</i> prit 39 fois le <i>mubande</i> . Il mourut en 1919.
24.	Rugema (Ngabwe III) dit Kabare Rugemaninzi Alexandre	mwa Muhaya	1919-1936	Naquit vers 1910, abdiqua en 1936.
25.	Mafunde	-	1937-1939	Issu de la branche Ngweshe, nommé <i>mwami</i> par le Gouvernement colonial.
26.	Muhigirwa	-	1939-1943	Issu de la branche Ngweshe, nommé <i>mwami</i> par le Gouvernement colonial.
27.	Mpozi Corneille (Fils de Ruziga)	-	1943-1959	Il abdiqua en 1960.
28.	Rugema (Ngabwe III) dit Kabare Rugemaninzi Alexandre (retour de son exil à Léopoldville)	mwa Muhaya	À partir d'août 1959 (cf. la suite de la succession des <i>bami shi</i> dans le chapitre 3 de la partie 4) jusqu'à sa mort le 18 août 1980..	Il prit le pouvoir à la suite de l'abdication de Corneille Mpozi. Il reçoit le surnom de « zéro-zéro », dû à son caractère, pour traduire sa dureté. Une légende fut créée selon laquelle Alexandre avait des os à la place des veines, ce qui explique qu'un de ses coups de poing aurait suffi pour assommer un homme blanc.
29.	Conflictualité autour de la légitimité d'Albert Kabare dont les documents secrets démontraient qu'il n'était pas le fils biologique d'Alexandre Rugemaninzi (enfant adultérin de Bénédicte mwa Muhigirwa) : les bajini n'admettent pas qu'il puisse devenir leur <i>mwami</i> . Mwa Muhigirwa, <i>mwamikazi</i> , devint alors régente.		1981-1986	<i>Mwamikazi</i> Bénédicte mwa Muhigirwa est une sœur de Ngweshe.

30.	Kabare Mami-Mami Il réussit au premier moment à évincer Albert Kabare, puis à créer une opposition contre la <i>mwamikazi</i> pour gagner le trône. Pourtant, sa position restait chancelante à cause du fait qu'il était le fils d'une 2 ^e femme d'Alexandre Kabare Rugemaninzi.		1986-1990	À ce moment, Ntaitunda, qui est l'autre fils de Bénédicté mwa Muhigirwa, se trouve en Europe. À son retour, il finit par l'emporter sur son demi-frère Mami-Mami.
31.	Kabare Ntaitunda	Un autre fils de Bénédicté mwa Muhigirwa ; son avantage est qu'il était fils biologique d'Alexandre Kabare Rugemaninzi né de <i>mwamikazi</i> Bénédicté mwa Muhigirwa.	1990-1998	Décède en 1998, alors que son jeune fils Alexandre Rugemaninzi II est en Angleterre.
32.	Bénédicté mwa Muhigirwa, mère de Ntaitunda, redevint régente avant le retour de son petit-fils.	C'est la mère de Ntaitunda.	1998-1999	-
33.	Kabare Rugemaninzi II Désiré	-	1999-2024	Décédé au Maroc le 27 juillet 2024 à l'hôpital où il fut admis pour des soins.
34.	Kabare Alexandre III	Fils de Kabare Rugemaninzi II Désiré.	Intronisé le 17 août 2024.	

Source : Munzihirwa 1971 : Annexe ; et données complémentaires de l'équipe locale.



Mwami Kabare Rugemaninzi II de la chefferie Kabare au pouvoir en 2023.

(Photo reçue d'Aymar Nyenyezi Bisoka, 2023.)



« Mutesa, femme du sous-chef ».

(HP.1950.15.124-41, collection MRAC ; photographe non identifié, 1928, droits réservés.)

Bishikwabo Chubaka dit que la chefferie Kabare occupe la partie nord-est et elle est habitée par les Bahaya et les gens d'Irhambi, tandis que la chefferie Ngweshe est située dans la partie méridionale et est habitée par les Bishugi et les Barhongerhongo (gens de Nyangezi) (Bishikwabo 1973 : 11). Le père Colle définit cette région d'une autre manière : « le Bushi est proprement la région située à l'ouest du lac Kivu et de la Ruzizi, ayant pour limites au nord la Nyabarongo, au sud la Luvungi et un bout de l'Ulindi, à l'ouest les montagnes forestières » (Colle



Vue du chenal de la Ruzizi, à Luvungi en 1903.

(AP.0.0.2183, collection MRAC ; photo Th. Bellis.)

1921 : 3). On peut se rendre compte, cependant, que la sphère politique est extrêmement restreinte et ne correspond nullement à l'aire culturelle des Shi. En effet, bien que ces deux entités politiques précitées aient joué un rôle important, les groupes sociaux constitués des Barhinyirhinyi, Bazibaziba, Banyintu, Bahwindjahwinja et Balinjalinja, fortement apparentés aux Bishugi par leur langue, leurs us et coutumes, leur organisation politique et sociale, ne peuvent être écartés de l'ensemble du Bushi. Selon Paul Masson, le Bushi est isolé dans un enclos naturel. C'est une région fertile fermée au nord et à l'ouest par des volcans et des chaînes de montagnes, à l'est par le lac Kivu et au sud par les Lega (Masson 1960 : avant-propos).

2.3.2. MISE EN PLACE

Venus du sud aux environs de la rivière Lwindi, les Baluzi de l'ouest soumièrent, quant à eux, les Bantu, sans combattre, mais en connivence avec les Twa et les chefs de clan locaux. Ainsi, le chef du clan Banyamocha ou Banamoca profitant d'une courte absence du chef Nashi, s'assit sur son trône au milieu des applaudissements du peuple. Les Twa lui dirent : « Nous te faisons chef ». Celui-ci ainsi intronisé devint le grand chef du Bushi en supplantant Nashi et prit le titre de NnaBushu. C'est sous ses descendants, dont NnaBushu Makombe, que fut conquise vers 1860 la région d'Irhambi jadis occupée pendant environ deux siècles par les Havu. Ces derniers furent refoulés jusqu'à la rivière Lwiro. Et Bigomakero, fils de NnaBushu Makombe, les repoussa jusqu'au-delà de la rivière Luzira (Bagalwa 1986 : 12). En ce qui concerne l'avènement de Kabare Kaganda, celui-ci est du clan Banyamocha originaire de la Haute-Ulindi et de la dynastie Baluzi qui a régné sur les Bashi après avoir renversé Nashi, du clan Balega. Kabare Kaganda n'est pas d'origine « munyabungo » (Corbisier 1950, Rapport AIMO 1932). À propos justement de cette appellation « Banyabungo », dans une lettre du 5 décembre 1954, N. A. de Kun écrit : « La note emploie très correctement le nom vrai des Shi et non les Bongo, appellation étrangère » (N. A. de Kun, lettre du 5 décembre 1954). Cela permet de considérer que l'appellation « Banyabungo ou Banyabongo » jadis répandue pour désigner les Shi et que certains traduisaient par « les gens qui exigent un paiement pour chaque service rendu, ou les menteurs » n'était qu'un sobriquet venu de l'extérieur. Dans leur expansion, les Shi ont occupé une grande partie de la plaine de la Ruzizi, surtout



Vue de la vallée de la Ruzizi près de Costermansville.

(HP.1956.15.3777, collection MRAC ; photo G. Felix (Inforcongo), s.d., © MRAC/Felix.)

la partie septentrionale constituée essentiellement du groupement Kamaniola intégré de nos jours à la chefferie Ngweshe en territoire de Walungu.

La pénétration des Bashi chez les Bafuliru-Bavuluga remonterait à la période du conflit ayant opposé ces derniers aux Shi de la principauté de Nyangezi et de Kaziba. Ngoyi Mugaruka note à ce propos ce qui suit : « Il faut dire aussi que le pouvoir de *mwami* Ngweshe s'est étendu sur la plaine avec les guerres que Ngweshe Cirimwentale livra contre les Bafuliru-Bavuluga et les Barundi » (Ngoyi 1997 : 24).

Comme dit plus haut, les différents souverains qui ont régné au sud-ouest du lac Kivu avaient généralement une origine commune, le foyer de la Lwindi. Ils se sont, cependant, livrés des guerres pour le contrôle de l'espace vital, soit pour l'agrandir, soit pour se protéger contre les voisins belliqueux. Ainsi, a-t-on vu les enfants d'un même roi se livrer une guerre sans merci ; Nalwindi lui-même n'a pas été épargné. Les traditions orales de la région renseignent que Nyamukumbugusha, prince du Burundi appelé par certains « Murhwa » du Bafuliru

contrôlait la contrée de Nyangezi jusqu'à Kamaniola, territoire conquis par les Barundi sur les Bavuluga qui venaient d'être repoussés au sud de Luvungi. Les fuyards Bavuluga, qui avaient gagné le Bugweshe, informèrent Cirimwentale de la volonté des Barundi de soumettre les chefs bashi. Celui-ci s'assura alors la protection du souverain du Rwanda voisin et partit combattre Ntare du Burundi et son allié Nyakumbugusha. Les Barundi furent battus et refoulés au-delà de la rivière Ruzizi. Ngweshe Cirimwentale soumit alors à son autorité la région de Karhongo (Nyangezi) où il nomma son frère Nyangezi notable ainsi que la partie du nord du Bafuliru dans laquelle il installa son notable Kamaniola au XVIII^e siècle. À partir de ce moment, les Bashi gagnèrent également les périphéries de Luvungi, Lubarika et Ndolera. Il y aura encore l'arrivée massive des Bashi à Luvungi avec l'installation en ce lieu d'un poste d'État en 1902. Du coup, ce poste devint un grand centre de décisions du couloir Kivu-Ruzizi-Tanganyika avec des missions de reconnaissance qui en portaient (Ngoyi 1997 : 25). À l'opposé de ses frères, Kabare,

NnaBushu étendit son autorité en direction du lac Kivu. Il obtint, après un certain temps, la soumission de petits chefs du clan Nashi, Naluniga, Nachahi. Ce chef de nouveaux-venus banyamocha introduisit l'élevage du gros bétail (vache) et la culture du sorgho. Il fit régner aussi l'ordre et la justice dans tout le pays.

Après ce premier courant de dispersion, les descendants de Kabare NnaBushu furent de nouveau en discorde, compromettant l'unité du peuple shi. Ngweshe, un des fils du *mwami* Chirombamba évincé de la succession malgré sa bravoure guerrière au profit d'un autre fils en bas âge, se rebella. Il s'empara de la colline Murindi et groupa autour de lui un nombre important de partisans. Plus tard, Weza⁵ qui était l'un de ses successeurs, se fit introniser par les Pygmées. Il fut appelé par ses partisans « NnaHano », c'est-à-dire le « *mwami* du pays d'en-deçà par opposition au *mwami* du pays d'au-delà, « NnaKuno », qui demeurerait le « vrai chef » de tous les Shi. C'est donc lui seul qui pouvait porter l'*ishungwe* (la couronne royale, diadème). La tradition orale corrobore ce récit en rapportant qu'à la suite de querelles, trois principaux rameaux se détachèrent du tronc primitif et donnèrent naissance aux deux plus importantes chefferies, celles de Ngweshe et de Kabare et, plus tard, à la dynastie de Katana (cf. *infra*). C'est aux environs de 1870 que le *mwami* Kabare Makombe mena des conquêtes vers le Buhavu au nord. Après la distribution de terres aux Baluzi, un de ses fils, Bigomokero, mécontent, rassembla des hommes et entreprit de nouvelles conquêtes sur le Buhavu. Il repoussa les Havu de la rivière Lwiro jusqu'à la Lugira en créant ainsi la principauté d'Irhambi et y fonda la dynastie de Katana. Ce coup de Weza I Ngweshe venait là de séparer les Shi en deux branches dont chacun de ses *bami* chercha à étendre son pouvoir. Ainsi, le territoire de NaBushu s'agrandit du pays de Katana et celui de Ngweshe du pays de Karhongo. Tous les princes étrangers alliés à Ngweshe se rangèrent en adversaires de Kabare et ses associés et *vice-versa*. Ainsi, Ngweshe soutint sans cesse NaNinja contre Kabare et celui-ci soutint

5. Ce nom a été pris par le *mwami* après une famine pour dire « celui qui apporte l'abondance ». La tradition rapporte que sous le règne d'un Kabare, il y eut une telle abondance de récoltes que les greniers n'y suffisaient plus. Ce souverain reçut le surnom de « Weza ». Ce fut encore le cas de Ngabwe dont le nom fut celui d'un roi précédent qui s'était distingué contre les Bahunde et les Bahavu qu'il repoussa vers le nord (Munzihirwa 1971 : 168).

Tableau 1.2 : généalogie des *bami* de la famille Ngweshe

1. Namuhoye
2. Kabare-Kaganda
3. Lushuli-Lujo
4. Mushema
5. Chifunda-ngome
5. Chilembembwa
6. Badahakama ----- Ngweshe-Bagweshe
7. Muhiye-Kwibuka
8. Kaserere
9. Weza
10. Bichinga
11. Chirimwentale
12. Kwibuka II (vers 1863)
13. Rugenge (vers 1889)
14. Lushamba
15. Lirhangwe : sa mort se situe entre 1891-1892 lors de la quatrième campagne au Bushi de Rwabugiri.
16. Ruhongeka
17. Mafundwe : guerre de succession avec Lulanga
18. Lwanwa Abraham (vers 1938)
19. Muhigirwa (vers 1943)
20. Natabaye Pierre, dit Weza III

Source : Samba Kaputo (1970 : 20), et données recueillies par l'équipe locale.

Nakalonge contre Ngweshe. Il y eut continuellement des luttes hégémoniques entre les chefs de Kabare et ceux de Ngweshe (Colle 1921 : 107).

Bref, avant l'arrivée des Européens au Kivu, le Bushi avait été habité par les Batwa (Barhwa) reconnus comme autochtones de la région. Leur chef fut Mushingi dont descend le premier clan connu au Bushi, celui des Bahyahya. Les Bantu venus du nord-est occupèrent le Kivu oriental en vagues successives. Vers le XI^e siècle, ils étaient arrivés sur la rive occidentale du lac Kivu et chassèrent les Pygmées (Kagame 1972 : 39). Les clans des Balega et des Barhungu sont considérés comme les plus anciens de la région, après les Barhwa. Le premier groupe compte plusieurs subdivisions dont les Balega b'Eciraba et les Balega b'Ecime. Les Bishaza seraient originaires de Mpembe, localité rwandaise de la côte orientale du lac Kivu. Les Badaha seraient venus de Bugesera. Les Banyambiriri et les Bafunda auraient leurs origines dans le versant oriental de la crête Congo-Nil. Les Bega ou les Bashinjahavu existent aussi au Rwanda ; ce nom leur serait attribué pour montrer leur fraternité avec les Havu.

Biographie de Pierre Natabaye, dit « Ngweshe Weza III »

« Il naît le 23 novembre 1938. Après des études d'économie en France (1962-1964), il rentre au Congo en avril 1965. Le 14 juin de la même année, il est coopté conseiller provincial coutumier de la province du Kivu-Central. En octobre 1966, il fait partie du groupe parlementaire démocrate du Sud-Kivu. Il est reçu par le pape Paul VI à Rome, le 7 décembre 1966. Il rentre dans sa chefferie le 24 avril 1967, après une longue absence imputable à son hospitalisation en Europe et aux démarches entamées à Kinshasa pour sa chefferie. Il devient administrateur de l'Immobilière du Kivu (Imoki) le 30 juin 1967 et est nommé administrateur chef du territoire de Walungu en décembre 1967. Il occupe successivement les fonctions d'administrateur de la Sucraf (1968), de membre de la commission pour la reconstruction de Bukavu (mai 1968), de membre de l'Office des produits agricoles du Kivu (Opak) représentant les planteurs congolais. Il est démis de ses fonctions d'administrateur de Walungu par le ministre de l'Intérieur le 19 juin 1969 en raison de séjours effectués en Europe sans autorisation des autorités et de son insubordination à l'égard de ses chefs hiérarchiques. Il est réhabilité le 16 octobre 1969, et élu député en avril 1971. Il devient membre du Bureau politique du MPR en 1974, commandeur de l'ordre national du Léopard, le 9 janvier 1975, président de la commission de contrôle chargée de l'agriculture et de l'élevage, le 16 janvier 1975. Il est « réélu » député le 12 octobre 1975. Le 27 janvier 1998, accusé de complicité avec les Maï-Maï, il est arrêté avec le *mwami* Kabare par les autorités de l'AFDL ; il est relâché le 4 février. En août 1998 il rejoint le maquis pour lutter contre le RCD/Goma et leurs parrains rwandais. Le 29 octobre 2001 il fait une déclaration avec le *mwami* Kabare appelant la population à la résistance. En 2003, il est désigné sénateur sur la liste du Gouvernement. Le 21 février 2004 il fait un appel pressant en faveur de la population de Ngweshe qui vit sous la terreur des bandes armées. Le 20 octobre 2005, il annonce sa sortie de la clandestinité et s'adresse au chef de l'État Joseph Kabila pour qu'on résolve également le problème des FDLR (Interahamwe) sur son territoire. Vers le 6 décembre 2005, il retourne à Walungu. »

Source : Omasombo Tshonda & Kennes 2006 : 192-193.

Sous la domination belge et avant les années 1920, des nouvelles populations arrivaient encore du Rwanda. Ce fut l'exemple des « esclaves du Bugoyi » qui vinrent intégrer sans autre identité la population locale. Poussés par une très forte famine suite à la Première Guerre mondiale, les habitants du Bugoyi au nord de Goma affluèrent jusqu'au Bushi pour y vendre leurs enfants comme esclaves afin de les maintenir en vie plutôt que de les voir mourir de faim chez eux. Ils les vendaient soit contre des perles, soit (et surtout) contre des vivres. Les missionnaires Pères Blancs sensibilisés saisirent l'administration. Au Bushi, en attendant l'intervention de cette dernière, ils firent pression sur les chefs Katana et Kalibanya (cf. infra) pour que tous les esclaves soient rassemblés et enregistrés à la mission. Puis vint l'intervention de l'administration, racontée comme suit dans le diaire des missionnaires de Mwanda-Katana du 21 mai 1917 :

« L'administrateur d'Idjwi arrive pour trancher la palabre des esclaves. Tous reviennent se présenter. Le père supérieur complète sa liste. Ils sont une centaine. On leur demande individuellement s'ils veulent rentrer chez eux. Personne ne veut rentrer au Bugoyi. Deux femmes déclarent vouloir rester à la mission. On accepte aussi deux malheureuses abandonnées. Les autres pour la plupart des filles de 7 à 8 ans (même

une petite a tout au plus un an et demi) seront mieux en famille, en attendant qu'on puisse les rapatrier. »

En décembre 1917, une nouvelle vague d'esclaves passa, mais elle fut arrêtée. L'administration arrangea ce problème d'esclaves sans révolter les autochtones déjà soumis certes, mais ceux-ci faisaient de ces arrivants leurs biens acquis. Les esclaves n'ont plus été rapatriés : ils sont restés au Bushi, intégrés dans les familles de leurs maîtres.

2.4. HAVU

Le peuple havu, dont l'aire culturelle est aussi dénommée Buhavu et le parler cihavu, occupe deux territoires administratifs : Kalehe et Idjwi. Ensemble, ces territoires s'étendent sur une superficie respective de 310 km² et 5057 km². Cette région est limitée au nord par les territoires de Masisi et Walikale, au sud par celui de Kabare, à l'est par le lac Kivu et à l'ouest par le territoire de Shabunda. La chefferie Buhavu est constituée de sept groupements : Mbinga-Nord, Mbinga-Sud, Buzi, Ziralo, Kalima, Mubugu et Kalonge. Les quatre premiers groupements sont habités par les Havu tandis que les trois derniers le sont par les Tembo. Les deux chefferies Rubenga et Ntambuka (aussi appelées Idjwi-Nord et Idjwi-Sud) sont habitées par les Havu.



Grande case des réunions avec les villageois.

(EP.0.0.11643, collection MRAC ; photographie non identifié, s.d., droits réservés.)



Femme havu avec pagne en peau de vache portant un panier.

(EP.0.0.11642, collection MRAC ; photographie non identifié, s.d., droits réservés.)



Un chef de tribu.

(AP.0.0.2184, collection MRAC ; photo Th. Bellis, 1903.)



Des Havu dans la plaine de lave entre Rutshuru et Bobandana.

(AP.0.0.27606, collection MRAC ; photo C. Vandekelder, 1905.)

Tableau 1.3 : arbre généalogique des *bami* de la famille régnante dans la chefferie Buhavu

Ordre de succession	Noms des bami	Filiation/observation
1	Muhande 1 ^{er}	-
2	Nyangobera	-
3	Lugarha	-
4	Mukulugehabuzwa	-
5	Mbeba Erimaza	-
6	Sibula Nyabwitatire	-
7	Ntale 1 ^{er}	-
8	Bihago	-
9	Bamanywire 1 ^{er}	-
10	Ndogosa	-
11	Nsibula Nyibunga	-
12	Ntale II	Muluzi de Mubuku, Ancêtre de Ndalemwa
13	Nsibula Nyamugosi	Muluzi de Kalima, ancêtre de Musikami, profitant de sa jeunesse Birendjirwa fils de Makombe nous pousse jusqu'à la rivière Nyabarongo. En revanche, les Bahavu s'attaquent aux Bahunde au nord de la rivière Lutumba et les repoussent jusqu'à la rivière Renga puis Kashenyi/Tchungiri
14	Mpaka 1 ^{er}	Muluzi de Kalonge, ancêtre de Nakalonge
15	Mpaka II	
16	Bamanywire II	Muluzi d'Idjwi, ancêtre de Ntambuka et Rubenga (Idjwi Nord et Sud)
17	Kamirogosa I ^{er}	-
18	Ntale III	- Muluzi de Buzi Sangara Bigilimali - Balekage - Rushisha - Kalimbanyi - Bikuba - Magendo - Bagereka - Maheshe
19	Bamanywire III Lushombo	- Matabaro Namegabe - Kakesa Boroto - Mastaki Mbayu - Ngurube Baharanyi - Cirimwami Chankulu - Bagula
20	Bahole Muhigirwa	Bahole Adrien
21	Kamirogosa II Manegabe	Lushombo Kamirogosa
22	Hamuli Ntale IV Kamirogosa	-
23	Kamirogosa III Shosho Ntale Franck	-

Source : secrétariat administratif de la chefferie Buhavu, Kalehe, 2021.

Dans l'ensemble, le peuple havu habite une région montagneuse dont l'altitude varie entre 1460 m au niveau du lac et 3000 m au sommet des montagnes. On y trouve aussi des Barhwa (Twa)⁶ et des Banyarwanda, comptant des Tutsi et des Hutu. Les Havu, eux, vivent essentiellement de la culture du haricot, du manioc, de la pomme de terre, de la patate douce... ainsi que de l'élevage de chèvres, poules, moutons, vaches et de la pêche sur le lac Kivu.

Le peuple havu est composé d'une dizaine de clans : Basibula-Bahande, Beshaza, Banyambiriri, Badaha, Balega béchime, Bashandja, Bagomba, Bakanga, Balidja, Baziralo et Baloho. Le mot clan est traduit par « *oluganda* », qui désigne un ensemble de familles ayant un ancêtre commun qui a donné naissance à la lignée. Plusieurs lignées forment un clan (Shanyungu 1976 : 9-10). Les Barhwa furent supplantés par les Binyalenge dont l'origine reste mal connue. L'administrateur de territoire De Briey, qui avait récolté la tradition orale sur Idjwi et les îles voisines, dit que les « indigènes autochtones », premiers occupants d'Idjwi et d'Ibindja sont connus sous le nom des « Binyalenge ». Ceux-ci vivaient de la chasse aux antilopes, singes et cochons sauvages ainsi que de la pêche à la ligne. Ils ne savaient pas fabriquer de pirogues. Ils n'étaient pas nombreux, Nyamuhiva était leur chef et avait sa résidence près de Karhale colline de Malira (De Briey s.d/a ; Mapendano 1977 : 6). Ensuite vinrent les envahisseurs banyakabwa, appelés ainsi parce qu'ils chassaient avec des chiens⁷. Ils accostèrent successivement sur les îles Chinyabalanga, Chimenya et Champene. Ces Banyakabwa occupèrent, par la suite, Musimbo avant de conquérir l'île d'Ibinja des Binyalenge sous leur chef Yuhi. Celui-ci devint alors le maître d'Ibinja et des îles voisines. Il eut plusieurs fils : Baliomuchabo, Mpamo, Kambi, Nyamuziga et Kiza. Après la mort de son père, le fils aîné Baliomuchabo partagea les possessions laissées par celui-ci selon son testament. Il s'attribua un gros morceau du Bosoro, Musimbo, Civumu (Ibinja Nord) et installa sa résidence à Kambeba. Il confia le centre de l'île d'Ibinja à Mpamo, Karhonho à Nyamuziga et la vallée de Bushonga à Kambi. Kiza ne reçut rien parce qu'il



Hunde du territoire de Rutshuru.

(EP.0.0.191, collection MRAC ; photographe non identifié (Inforcongo), s.d., © MRAC.)

était déjà atteint de la lèpre. Mécontent du partage, Kambi s'allia à Mwendanga dans le village Cishoke par un pacte de sang pour déstabiliser le pouvoir des Banyakabwa à Ibindja.

La première dynastie bantu qui succéda à celle des Banyakabwa fut celle des Bahande appartenant au peuple havu. Les Bahande venus de la Lwindi, au XVII^e siècle, se sont d'abord rendus maîtres de l'Irhambi (côte occidentale du lac Kivu) avant de conquérir les régions de Ruhundu à Idjwi-Sud, Kajuchu ou cap au sud de Kalehe, les collines de Bumera et Bukamanda. Ils étaient accompagnés des Twa et des *Balega béchime n'echiraba*. Le chef Muhande se fit introniser à Ruhundu. Il épousa M'Nakako du clan Banyambiriri avec laquelle il eut un fils, son successeur, Nyongobera, surnommé « Mbeba eri Maza ». Celui-ci eut pour femme M'Chihoke du clan des Balega béchime n'echiraba. Il étendit son pouvoir en faisant des conquêtes des caps et des presqu'îles jusqu'au Rwanda. Il engendra avec M'Chihoke deux fils : Bihako et Mugeshe. Mugeshe s'en alla à Ziralo. Bihako eut un fils, Lukara, qui fut intronisé à Igobero. Lukara épousa Nyibunga M'Nabushi, la fille de Nnabushi, avec qui il engendra N'Sibula ya Nyibunga, ancêtre de la dynastie des Basibula chez les Havu. La généalogie des chefs Bahande compte : Muhande, Mbeba eri Maza, Bihako et Lukara. Ici commence une longue

6. À Idjwi et sur les îles voisines, les chefs les plus célèbres des Pygmées furent Muhigi, Malira et Mpinga qui ont dominé surtout l'île d'Ibinja.

7. En parler kihavu, *embwa* signifie chien et *banyakabwa* ceux qui possèdent des chiens.



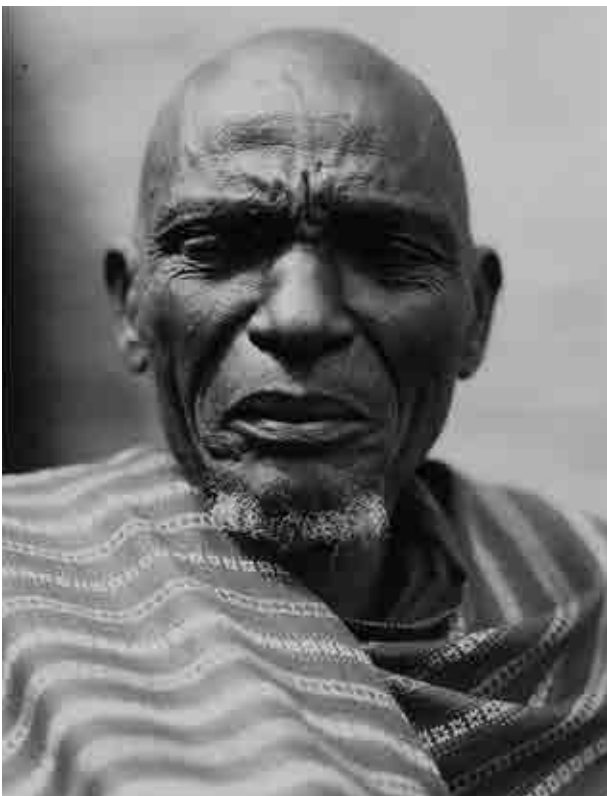
Les femmes fuliru

(EP.0.0.910, EP.0.0.912, EP.0.0.914 et EP.0.0.915, collection MRAC ; photos C. Zagourski, avant 1939.)

succession au pouvoir de *bami* havu de la dynastie Basibula qui arrive jusqu'à nos jours. Il s'agit de : N'Sibula ya Nyibunga, N'Sibula nie Butatire, Bamanyirwe, Kamirogosa frère de Kwibuka père de Mwendanga, Ndale, Mbaka, N'sibula Kihuga, Lushombo, Ndale II, Bahole père d'Adrien Mitima Bahole chef d'Ibindja, André Kamirogosa ; deux fils mineurs Hamuli et Jules. De cette branche se détacha

la dynastie des *bami* d'Idjwi : Kabwika, Mwendanga, Balekage père de Balekage Ntale chef d'Ibindja (1925-1930), Tabaro, Bera, Rubenga, Kabego, Mihigo, Ntambuka Barhahakana, Ntambuka N'sibula Pascal (Shanyungu 1976 : 64-73). Actuellement, le *mwami* de la chefferie Buhavu est le fils de Hamuli, *mwami* Kamirogosa III Shosho Frank.

Il faut noter qu'avec leur installation à la côte orientale du lac Kivu et les îles qu'ils occupent, les Havu vinrent s'intercaler entre les Shi et les Hunde, dans le Buhaya. L'occupation de cet espace n'avait enchanté ni les Shi, qui voyaient une partie de leurs terres spoliée, ni les Hunde, qui trouvaient en eux un ennemi de plus. Dans les périodes suivantes, des luttes opposeront les Shi aux Havu, d'une part, et les Hunde aux Havu, ensuite (Shanyungu 1976 : 19).



Un Mufuliru.

(EP.0.0.913, collection MRAC ; photo C. Zagourski, avant 1939.)

2.5. FULIRU (AUTRES GRAPHIES : FULIIRU, BAFULIRU)

La tradition orale avance que les Fuliru sont partis du Bunyoro pour s'installer à Lwindi, origine proche et légendaire du royaume fuliru. À partir de ce lieu, ils occupèrent leur espace actuel par vagues migratoires en suivant deux voies principales :

1. Une vague a été conduite par Mulemera, reconnu comme premier *mwami* des Fuliru. Parti de Lwindi, Mulemera s'installa d'abord à Luvungi près de Ndolera. De là, il installa son village « Lamera » (de *mulemera*, qui signifie « maître ou chef de Lamera ») à l'ouest.
2. Une autre vague fut conduite par Kahamba Kalingishi. Celui-ci suivit l'itinéraire tracé par Mulemera. Mais arrivé à Lamera, il s'imposa à Mulemera qui lui céda son trône. Kahamba

Kalingishi devint le deuxième *mwami* des Fuliru et le premier de la dynastie des Abahamba. Il est l'ascendant du clan des Abahamba qui dirige la chefferie Bafuliru jusqu'à nos jours. Mais c'est Shiere Muga qui passe pour être le fondateur de la tribu des Fuliru (Mukuchiwa 2006 : 40).

L'occupation de la région par les Fuliru remonte au XVII^e siècle. Ce peuple est composé de divers clans divisés en familles. Chaque clan est dirigé par un ancien selon la coutume (Nagaheba 2003 : 8). Les clans fuliru comptent les : Bahamba (clan régnant), Balambo, Bashimbi, Mushegereza, Batumba, Banyakatanda, Banakyoyo, Bahinga, etc. (Tabazi 1973).

Les rapports dressés en 1907 circonscrivent le territoire ethnique des Bafuliru dans les limites de la superficie située le long du lac Tanganyika et de la Ruzizi depuis Moira jusqu'à la rivière Luvimvi⁸. Cet espace très vaste n'était que partiellement délimité : les limites du côté oriental sont données dans les rapports mais pas du côté occidental ; peut-être que la forêt faisait office de frontière. Le territoire couvrait plus ou moins l'espace entre le sud d'Uvira et la Luvimvi. Il y a lieu, pense Bosco Muchukiwa, de considérer qu'il s'agissait d'un espace culturel englobant aussi celui des Bavira (Muchukiwa 2006 : 14). Dans celui-ci, les endroits antérieurement occupés ou habituellement habités étaient considérés par les Bafuliru comme déjà conquis. Mais la mobilité, la fragmentation et le système de (dé)friche ne leur permettaient pas de s'approprier l'espace, de le contrôler et de le domestiquer entièrement. En ce qui concerne la mobilité, René Loons constatait que la capitale comme lieu de résidence de l'autorité clanique la plus influente était d'abord à Mbako, près de Ndolera à l'ouest de Luvungi, puis fut enfin transférée à Lemera (Loons 1933 : 3 ; Archives du district

du Sud-Kivu (Uvira). (s.d.). Renseignements politiques... : 28). La fixation définitive de la capitale à Lemera devint le produit de la colonisation.

Établi sur un vaste espace, le chef Luhamu, fondateur de la dynastie abahamba, procéda à la fragmentation pour maintenir la cohésion interne et pour faire face aux revendications d'autonomie. S'il avait évité l'éclatement, il aura tout au moins, en répartissant le territoire ethnique entre ses trois fils de façon stratégique, consacré l'existence de trois autres souverainetés contiguës et dépendantes de son autorité, parce qu'il percevait des tributs.

Le fils aîné, Nyamogira, reçut la partie entre Moira et la rivière Monyovu au sud. Le deuxième fils, Mutahonga, reçut la partie depuis la rivière Monyovu au sud jusqu'à la rivière Kise au nord et la partie limitée par une ligne longeant le pied des montagnes formant le versant est de la vallée de la Ruzizi jusqu'au pont de pierre. Le troisième fils, Lusagara, eut la partie des montagnes dont l'accès est fort difficile.

Cette répartition du territoire ethnique n'a pas empêché les Balunga, une fraction du clan régnant, de se détacher et de se rallier aux Bavira. Les Balunga n'ont pas reproduit la structure d'autorité qu'ils maintenaient chez les Bafuliru mais ils ont été assimilés comme clan chez les Bavira. Bosco Muchukiwa dit ne pas en savoir les causes, supposant que l'arrivée des Bavira dans la région est antérieure à celle des Balunga. Dans le cas contraire, la fusion serait le résultat de la colonisation. Il dit ne pas savoir non plus si les Balunga s'étaient détachés avant ou après l'arrivée des Bazige dans la région. Il est rapporté que ces derniers étaient venus plus tard sous la conduite de Mukobesi pour occuper les terres. Leur territoire ethnique fut d'abord Imbo Kwibona au Burundi. L'administrateur de territoire Loons avait écrit qu'ils avaient quitté l'Imbo, soit à la recherche de pâturages, soit pour se soustraire à la domination de leurs conquérants pour s'installer sur la rive gauche de la Ruzizi. Ils se seraient d'abord installés à Katumba entre la petite et la grande Ruzizi et auraient traversé au niveau de la basse Ruzizi pour occuper la région montagneuse (Muhungu), entre les rivières Kawizi et Kiliba (Loons 1933 : 6-7).

On ignore si les Bazige ont conquis le territoire qu'ils occupent actuellement ou s'ils furent groupés par les Belges. Les archives coloniales renseignent que le chef Muluta aurait donné les terres qu'ils occupent actuellement à Ngabwe, leur chef. L'autre

8. Il s'agit des études ethnographiques réalisées en 1907 par les anciens agents militaires chargés des missions de reconnaissance, dont les lieutenants Spiltoir, Vanderghote, Grasset et De Corte, sur les mœurs indigènes dans les secteurs d'Uvira et de Luvungi, et, en mars 1933, par l'ancien administrateur de territoire des Bafulero, René Loons (Archives du district du Sud-Kivu 1938a, Renseignements politiques Territoire des Bafulero, qui reprennent les textes du *Bulletin administratif du Congo belge*, n° 24 du 25 décembre 1938, p. 881 relatifs à l'organisation du territoire, « Ordonnance n° 164 AIMO du 2 décembre 1938, modifiant l'ordonnance n° 44 AIMO du 15 mars 1935 »).

version, surtout celle des descendants bazige, communément connus sous l'appellation des Bazeke ou Bahungu, dit que l'actuel groupement Muhungu (jadis Muhungulu) qu'ils occupent et dirigent dans la chefferie Bafuliru et auxquels sont venus se joindre d'autres clans, était avant l'occupation belge une chefferie autonome sous le règne de Kalunga, fils de Mukobesi, fondateur de la chefferie. Leur récit parfois mythique rappelle que Kalunga détenait tous les symboles du pouvoir traditionnel mais fut conquis et soumis par Mahina Mokogabwe, le chef des Bafuliru. C'est ainsi que la chefferie de Kalunga fut annexée à celle de Mokogabwe. L'annexion aboutit donc à l'unification de deux peuples. Kalunga devint un simple sous-chef de Mokogabwe, mais le pouvoir fut maintenu dans sa lignée pour sécuriser tous les Bazige et leur permettre de participer à la gestion de la chefferie. Leur participation par la détention du pouvoir contribua à resserrer les liens sociaux et à maintenir la confiance entre Mokogabwe et Kalunga (Muchukiwa 2006 : 17).

Les Bazige finirent par adopter le kifuliru comme langue, les liens matrimoniaux et échanges commerciaux s'intensifièrent ; ils reconnurent Mokogabwe comme leur *mwami*. Ainsi s'était renforcé le processus d'intégration sociale. Même incomplète, cette topographie montre que les Bafuliru étaient une somme d'ethnies hétéroclites.

2.6. BAJOBA (AUTRES GRAPHIES : BAZOBA, BASANZE/BASANJE OU BAGOMA)

2.6.1. DÉNOMINATION

Des confusions planent sur les dénominations de ce peuple. On entend parler des Bajoba, Basanze et Bagoma. Selon Muganja Nzigot Jeba, les Bwari, une population voisine, disent que le nom « Basanze » a été attribué aux Bajoba parce qu'ils ont occupé la rive du lac Tanganyika qu'on appelle « *Masanze* ». Les Bwari disent que les Bajoba s'occupaient de la pêche et, à cause de cette occupation, avaient préféré habiter la rive du lac. Les Bajoba attestent ces propos tout en précisant que ce sont eux-mêmes qui ont trouvé ce nom « Basanze » du fait qu'ils habitaient le bord du lac. En parlant kajoba et kibwari⁹, « *masanze* » signifie « rive, bord » et « *basanze* » les « riverains », nom

que les Bajoba adoptèrent par la suite. Par ailleurs, les récits de la tradition orale recueillis au Buvira et dans l'Ubembe renseignent que les Bagoma forment une fraction des Bajoba. Ils sont ainsi appelés parce que devenus bons fabricants de pirogues (en parler kajoba, « *Bakoma bemato* ») ; ce qui aurait muté en « *Bagoma* ». Si donc l'appellation « Bajoba » reste le nom générique, les Bajoba riverains sont nommés Basanze et Bagoma (« les fabricants de pirogues »).

La population joba s'était installée dans l'actuel secteur Ngandja du territoire de Fizi, au-delà de la rivière Namba jusqu'aux environs du mont Ugoma. Elle connut l'infiltration des peuples voisins dont les Tumbwe et les Hemba, majoritairement établis dans les territoires de la province du Tanganyika (Muganja 1983 : 17).

2.6.2. ITINÉRAIRE SUIVI ET ÉCLATEMENT EN PLUSIEURS GROUPES

Les Bajoba se classent parmi les plus anciens habitants du Buvira. Après les Pygmées qui ont habité la partie occidentale et centrale de l'actuel territoire de Fizi, ils seraient les premiers occupants des côtes du lac Tanganyika. Ils seraient arrivés, avec les Benelenghe (Vira), originaires du Maniema où ils vivaient à Kulinga.

Cherchant à suivre la fragmentation des Bavira (cf. *infra*), l'abbé Bernard Kalolero Byashoni remonte au peuple bajoba. D'après lui, le point de départ le plus éloigné est le Tchad, puis successivement le Haut-Uele, le Maniema (Kibombo) et Sanga au Katanga. Les Bajoba firent corps avec les Baluba mais se séparèrent à la suite de luttes internes, sous la direction du chef vira Ilunga Lenghe I^{er}, pour occuper Pepa au sud de Moba. Le chef Lenghe I^{er} fut un dictateur ; d'où la division en trois branches. Celle de Nambuza Mukangwa prit la direction de Lwalaba, celle d'Ilunga Lenghe I^{er} suivit la chaîne de Mitumba, mais se disloqua et donna lieu aux Babuyu. La branche d'Ilunga Lenghe I^{er} occupa successivement Baraka, Nundu, Kigongo et Munanira. Enfin, celle de Benga Mwene Mazi emprunta le lac Tanganyika et occupa respectivement Ubwari et Kabungulu Nanyanda. Les branches d'Ilunga Lenghe I^{er} et de Benga Mwene Mazi se croisèrent au XVII^e siècle dans Fizi et Uvira et formèrent un seul peuple zoba. Celui-ci fut divisé par l'administration coloniale au début du XX^e siècle en vue de délimiter les chefferies. C'est ainsi que le peuple bajoba donna naissance aux

9. Kibwari : le parler des Babwari, population voisine des Bajoba.



Vue du plateau de Kalembelembe.

En pointes blanches en contrebas, le poste.
(AP.0.0.7866, collection MRAC ; photo Grasset, 1910.)



Village Baraka, en 1903.

(AP.0.0.2232, collection MRAC ; photo Th. Bellis.)

Bavira, Babuyu, Basanze, Babwali et Baholoholo (Kalolero Byashoni 2002).

2.6.3. MISE EN PLACE DES BAJOBA

À leur arrivée dans le Buvira, les Bajoba ont occupé la côte occidentale du lac Tanganyika et les plateaux. Pendant ce temps, le Buvira s'appelait Masanze, qui signifie « rive » en parler kajoba. Dans leurs migrations, les Bajoba se seraient divisés en deux grands groupes. L'un suivit les cours d'eau en passant par le Bulega jusqu'à Lwindi. À partir de là, ce groupe déboucha sur Munanira dans la contrée d'Uvira. Il était sous la conduite d'un chasseur du nom de Bigembe Kirhunga reconnu par la tradition comme étant le fondateur de la dynastie des Benelenghe qui a dominé Uvira. Celui-ci était le frère d'un autre chasseur nommé Misibwa Reja qui conduisit le second groupe.

Le deuxième groupe de Bajoba était plus important que le premier. Il prit la direction sud-est en passant par la forêt. Ces Bajoba longèrent le lac et s'établirent non loin de la région des Batumbwe¹⁰. Leur voyage sur le lac Tanganyika se fit à bord des *bitebo*, espèces de grandes corbeilles en bois moins perfectionnées que les pirogues, mais plus résistantes sur l'eau qu'un simple tronc de bois. Ce récit nuance l'hypothèse selon laquelle les Bajoba seraient originaires du Katanga où ils auraient transité dans la marche qui les conduisit du Maniema vers l'Ubembe et le Buvira.

Pour leur mise en place, les Bajoba se répandirent le long de la côte occidentale du lac Tanganyika, de l'Ugoma dans l'actuel secteur Ngandja en territoire de Fizi jusque dans la région de Lubanga appelée aussi Kabungulu, dans l'actuel territoire d'Uvira. Ainsi, occupèrent-ils les plateaux d'Itota, Simbi, Afulo, Lwama et Kalembelembe.

Les Bajoba ont également occupé les contrées de Makobola, Swima, Lweba et Katanga. Les Basanze, quant à eux, se sont installés à Baraka avec les Bagoma, qui ont disparu de nos jours. Ce sont ces gens qui ont appris la pêche aux Bembe, surtout aux Balala, Basimukuma et Basibilimba. Ces populations sont en voie de disparition dans le territoire de Fizi parce que nombre d'entre eux ont émigré vers la Tanzanie, à la suite des attaques des Balala et Basibilimba qui ont envahi leurs terres. Les Basanze, quant à eux, se sont mélangés avec les Bembe si bien qu'ils ne constituent plus une race pure, bien qu'ils aient conservé le dialecte kajoba. Il s'agit donc des Bajoba et des Bagoma de Baraka.

L'organisation sociopolitique des Bajoba était du type patrilinéaire, mais différente de celle de leurs voisins bembe. Chez eux, le *mwami* était le seul chef de la communauté. Il jouissait d'un pouvoir absolu et héréditaire. Tout tournait autour d'une organisation magico-religieuse appelée *punga*. Les *bami* les plus connus des Bajoba sont Balemba Reja (± 1800-1845), Mwezi Kakuzo (1845-1860), Kangeta Joba Mwene Mboko (1860-1880), Ikandami za mwene Lweba (1880-1896), Kiri Malalu Mwene Kabumba (1896-1900), Mulamba Mwene Msanze (1900-). L'activité principale des Bajoba était la pêche et l'agriculture (Muganja 1983 : 15).

10. Batumbwe : habitants du territoire de Kalemie dans la province du Tanganyika, à la frontière sud du territoire actuel de Fizi.

2.7. VIRA (BAVIRA)

Certaines sources font des Bavira et des Bajoba un seul peuple à l'origine. La construction de l'identité vira porte fondamentalement sur le personnage de Lenghe qui fonda la dynastie. Le récit reconstitué (recueilli dans le cadre du projet « Land rush » en 2017) sur le parcours jusqu'à la localisation actuelle des Vira évoque les noms des différents chefs :

« En 1655, [les Bajoba] formeront un peuple [appelé] vira sous la conduite du mwami Ilunga Mbuti. Suite à la dictature et la mauvaise gouvernance de celui-ci, les Bavira qui avaient déjà quitté divers lieux étaient installés dans le Katanga. De là, ils migrèrent en trois vagues. Une première vague prit la direction du Katanga, vers Pepa au Lualaba; la 2^e vague prit la direction du lac Tanganyika par pirogue et atteindra Uvira. La 3^e vague, sous la conduite d'Ilunga Lenghe 1^{er} prit la direction occidentale du lac Tanganyika derrière la chaîne de monts Mitumba, traversa l'actuel Ubuyu et Fizi pour s'établir à Kasanza (Baraka), Sanza (Nundu) et dans les hauts-plateaux de Mitumba. C'est là que cette dernière se croise avec les autres à Uvira vers le XVII^e siècle. Ainsi viendront-elles former un peuple sous la dynastie Benelenghe [progéniture ou dynastie de Lenghe]. Cette dynastie devint chefferie de Kabungulu, puis dénommée chefferie des Bavira en 1928 sous la colonisation belge.

Ci-après, l'ordre dans la succession des chefs et leurs périodes de règne : Ilunga Mbuti est mort au Katanga avant la chute de l'empire luba ; Ilunga Lenghe 1^{er} fils de Ilunga Mbuti régna de 1636 à 1661 ; Mubila Munanila qui régna à Sanga de 1661 à 1709 s'est déplacé à Uvira et mourra à Lugongo dans le Kyusho (forêt sacrée) ; Kibwe Mabingo de 1709 à 1735 ; Mulula 1^{er} Kibwe de 1735 à 1763 ; Kinyunda kye Lugongo de 1763 à 1798 ; Mbuti II Lenghe de 1798 à 1830 ; Mulula II Muvuluma de 1830 à 1871 ; Nambuza Mukangwa de 1871 à 1897 ; Lenghe III Makumika de 1897 à 1932 ; Lenghe II Kabale Mamboto de 1932 à 1945 ; Lwegeleza 1^{er} Kabale Mamboto de 1945 à 1964 ; Lenghe III Rugaza Kabale Rampan (assassiné par la guerre de l'AFDL) de 1964-1996 ; et Lwegeleza III Lenghe Edmond de 1997 à nos jours¹¹.

Dans le dialecte vira, les *bami* sont appelés "*kolo*" et le "*kyusho*" forêt sacrée est un lieu de bois touffus où l'on dépose le corps du roi (*kolo*) lors de sa mort pour

momification. Les *kolo* sont immortels, c'est pourquoi on ne les enterre jamais. Leurs cadavres sont entretenus par les Balumvi (gardiens des coutumes) jusqu'à leur décomposition et leur réincarnation dans un léopard (animal totem). Cet animal est totémique chez les Bavira et les Bafuliru. Le *kyusho* est aussi un lieu d'intronisation ou d'investiture des *kolo*. C'est dans la localité de Rugongo que se localise le *kyusho* des *bami*. C'est sous le *mwami* Mubila Munanila que le royaume de Bavira s'organisa et fera l'objet de la dynastie de Benelenghe ; Mubila Munanila sera enterré pour la première fois dans le *kyusho*, une pratique maintenue jusqu'à nos jours. Les montagnes Munanira (nom du *kolo* Munanila) et Kitundu restent des lieux sacrés. À Kitundu, les gens y vont pour prier leur dieu et ce lieu sacré est dit favorable à l'exaucement de supplications de la population pour ses difficultés car dit-on y reçoit la réponse venue de dieu.

Les rites d'intronisation des *kolo* des Bavira sont les mêmes avec les *bami* des Bafuliru (diadème, peau de léopard, bracelet, etc.) » (Rapport du projet « Land rush » dont les enquêtes de terrain ont été menées en date du 21 au 28 mars 2017 ; document inédit).

De nos jours, les Bavira habitent au sud des Fuliru. Les rapports de Grasset et De Cortes sur les études des mœurs indigènes dans le secteur d'Uvira effectuées entre 1907 et 1909 montrent que les Bavira occupaient les montagnes et le bout de plaine se trouvant au coin nord du lac Tanganyika, rive droite, et la rivière Kambeya au sud faisant la frontière avec les Babembe. Ces mêmes rapports indiquent le caractère mobile de la capitale¹². Le premier chef Muluta s'était fixé sur le mont Munanira, près d'Uvira actuel. Sa capitale fut déplacée au cours des années, via Kilambo, définitivement à Kabindula (Bishikwabo 1981 : 113). La fixation du chef-lieu de la chefferie à Kabindula est le produit de l'administration coloniale.

Les Bavira étaient éparpillés ; ils habitaient les montagnes et le long de la rive droite du lac Tanganyika. Ils avaient quelques villages dans le

11. Cf. Rapport annuel de la collectivité chefferie des Bavira de 2015.

12. Notation ethnographique, Dossiers E. a. n° 8 et 11 et E. C. n° 9, Lettre du Gouverneur général, n° 874 b, Borna, le 17 mai 1909 par De Cortes et Grasset, territoires de la Ruzizi Kivu, poste et secteur d'Uvira. Sur la succession et le droit pénal chez les Wavira mai 1909. Extrait des renseignements politiques du territoire du Tanganyika pour l'année 1918. Historique des chefferies, chefferie d'Uvira, n° du P.V. 2 établi par (illisible).

secteur de Baraka. Trois chefs bavira (Makobola, Kiri et Swima) régnaient sur les clans babembe dans ce secteur et occupaient les bords de la Sanza depuis longtemps¹³. Le territoire que les Bavira occupent actuellement s'appelait Masanza.

2.7.1. APPELLATION ET ORIGINES

Les Vira se nomment eux-mêmes « Benelenghe », du nom du chef de leur migration qui les conduisit dans le territoire des Bavuluga. En dehors des informations données par le gouverneur Alfred-Alphonse Moeller (9/10/1926-31/9/1933) reprises par Georges Weis (1959) et Jean-Baptiste Cuypers (1966), les sources écrites sont peu fournies sur l'origine des Vira. Ils habitent la plaine occidentale de la Ruzizi, ayant supplanté les Bajoba. Ils affirment qu'en parler civira, ce nom signifie « palmier ». De là, la population environnante commença à les appeler Bavira (« habitants de la terre ou du pays des palmiers »). De même, en parler kajoba, *bivira* signifie « palmiers ». D'où, les Bajoba et les Benalenge prirent le nom des Bavira, étant donné qu'ils habitaient la région des « Bivira » (Muganja 1983 : 22).

Vers 1872, quand Henry Morton Stanley arriva dans le Buvira, il rencontra une population qu'il appela « Bavira ». C'étaient vraisemblablement les Bajoba et les Benelenghe, qui avaient alors Muluta comme chef et dont la capitale se trouvait à Soumbourizi. Stanley appela les Bajoba et les Benelenghe du nom de « Bavira », compte tenu de leurs ressemblances au niveau de la langue et du mode de vie. C'est à ces deux peuples aussi que les marchands Arabo-swahili qui opéraient dans la région avaient attribué le nom de « Bavira », vers 1840.

Par rapport aux hypothèses autour de l'antériorité et de la fraternité entre Vira et Fuliru dans la plaine de la Ruzizi, la tradition orale et des études montrent que les Vira composés des Bajoba et Benelenghe ne constituent pas un même groupe social avec les Fuliru ; ils sont différents. Les Bajoba et les Benelenghe ont des parlers proches, tandis que le kajoba diffère du kifuliru. Les deux premiers sont des pêcheurs-agriculteurs alors que les Fuliru sont des agriculteurs-éleveurs. En outre, au XVII^e siècle,

lorsque certains clans fuliru arrivèrent dans la région de Buvira en compagnie des Benelenghe, ils rencontrèrent les Bajoba le long du lac Tanganyika jusqu'à Sange. Ils refoulèrent alors ces premiers occupants jusqu'à Kiliba et de là jusqu'à Kawizi. Il faut, cependant, noter qu'au cours de leur histoire commune dans la région du Buvira, les Benelenghe et les Fuliru ont exercé des influences les uns sur les autres. Leurs relations ont toujours été plus intenses et harmonieuses dans la partie septentrionale de la plaine où ces peuples sont unis et brassés, que dans la partie méridionale où elles sont émaillées d'oppositions. D'où, certaines sources associent Lenghe (premier chef des Benelenghe) à certaines contrées du nord considérées comme ayant constitué des centres des Fuliru.

2.7.2. MIGRATIONS ET MISE EN PLACE DES BAVIRA

Avant l'arrivée des Vira, la région qui porte leur nom avait été habitée par les Twa dont une partie avait gagné la forêt d'Itombwe sous la pression des Bantu. Ensuite, les Bajoba firent leur entrée dans cet espace avant les Benelenghe. C'est au XVII^e siècle que ces derniers venus du Maniema, où ils habitaient à Kulinga, arrivèrent à Uvira sous la direction du chef Kirhunga (Ngoyi 1997 : 22). Les frontières de leur territoire se fixèrent entre la haute Sange et la rivière Shanza (Sangya) dans l'Uubembe. Au siècle suivant, les Shi et les Fuliru vinrent chasser les Vira de la région de Sange jusqu'à Kiliba dans le sud (Moeller 1941 : 37).

Une tradition des Vira rapporte que Lenge (ou Lenghe), le chef des Benelenghe, était parvenu sur le littoral de la rivière Ruzizi à la poursuite d'un buffle à partir de Lwindi. Il arriva à Itara où il abattit la bête. Satisfait de l'abondance du gibier dans cette contrée, Lenge décida de s'y établir. Il fit appel à son chef Nalwindi qui lui dépêcha des hommes dont Muhinga, Nabaganda, Nakwiga et Nyakabaka, tous bons chasseurs. Fort de cet appui, Lenge alla faire allégeance au *mwami* Lwame qui résidait à Mbako. Celui-ci soucieux d'accroître l'effectif de sa population, favorisa cette implantation. C'est dans ces circonstances qu'un groupe de Bavira venus de Lwindi s'installa sur une partie du territoire des Bavuluga.

Ajoutons qu'au début du XVIII^e siècle, le Bufuliru était très peu peuplé ; tout individu ou groupe nouveau-venu pouvait s'y établir, pourvu qu'il reconnût l'autorité du *mwami* des Bavuluga. Le pouvoir de ce dernier était fort symbolique ; il n'y était ressenti que dans les localités proches de la

13. « Procès-verbal de la réunion des administrateurs territoriaux tenue à Uvira », le 8 août 1932 dont l'objet était la question des capitais Makobola, Kiri et Swima (Province-Orientale, district du Kivu, territoire des Bafulero-Uvira 1932).



Dans un village vira : hommes et type d'habitation.

(HP.1947.1089.121, collection MRAC ;
photographe non identifié, 1902-1903.)



Des Bavira.

(HP.1947.1089.133, collection MRAC ;
photographe non identifié, 1902-1903.)



Femmes bavira, après la naissance de jumeaux.

(AP.0.0.27161, collection MRAC ; photographe non identifié, s.d.)



Le chef Makumika distribuant de la bière de bananes à certains hauts distingués. (EP.0.0.12566, collection MRAC ; photographe non identifié, 1949, droits réservés.)

cour. Les chefs des groupements éloignés lui faisaient allégeance, certes, mais ne se sentaient pas soumis à lui.

Les clans proprement vira sont : Bakano, Bahala, Baziba (Bazimba) et Benelenghe (Balabwe, Babumba, Bagaja, Batumba et Balizi). Certains clans vira se retrouvent aussi chez les Fuliru tels que Bahinga, Bashimbi et surtout Balambo (retrouvé aussi chez les Lega) (Muganja 1983 : 107).

Le groupe bavira n'avait pas réussi à dominer l'espace sur une échelle suffisamment vaste pour éviter les guerres tribales. Du fait de cette incapacité de maîtrise et de contrôle de l'espace, les groupes vira ont dû perdre, par les conquêtes organisées successivement au sud par les Bembe et au nord par les Shi, les Fuliru et les Rundi, « une surface correspondante à peu près à l'ensemble du

territoire actuel d'Uvira, couvrant le versant du lac de Makobola à Ngweshe, au sud de Bukavu, sur une distance de quelques 150 km » (Weis 159 : 42). Les clans des Bavira étaient mouvants et n'avaient pas forcément un territoire fixe ; les alliances entre Bajoba, Balunga et Benelenghe étaient lâches.

2.8. TEMBO

2.8.1. DÉNOMINATION ET ORIGINES

Vraisemblablement, les Tembo seraient à l'origine des Hunde. Il semble que les premiers Tembo parlaient le kihunde. C'est lorsque d'autres clans lega, havu et shi vinrent s'assimiler à eux, que le parler kihunde se déforma progressivement pour donner naissance à une nouvelle langue appelée kitembo.



Juin 1960 : vue d'Irangi sur la route Bukavu-Walikale, à 110 km de Bukavu.

(EP0.0.5505, collection MRAC ;
photo J.-B. Cuypers, © MRAC/Cuypers.)

Cependant, l'influence du kihunde reste importante dans le parler tembo.

Le peuple tembo tel qu'il est connu de nos jours est constitué d'un mélange de clans issus à la fois des Tembo (de souche) et des Hunde, Havu, Lega, Shi et autres groupes voisins.

Selon la tradition orale recueillie à Ziralo et Bufamandu, l'ancêtre des Tembo serait Katembo, fils de Kifamandu. Celui-ci serait venu de Bwito avec Kinyungu, chef des Banyungu qui constitue une branche des Hunde. Les deux personnages auraient appartenu au même clan. Divers témoignages oraux affirment que Kifamandu et ses sujets parlaient une langue semblable à celle des Banyungu. De Bwito où il était établi, Kifamandu vint s'installer à Siyo, une colline située dans la région des Wanyanga, après un long séjour dans le pays des Banyungu. À la suite d'un conflit politique avec les Wanyanga, Kifamandu émigra avec ses sujets pour s'établir sur la colline Mbo dans la région qui fut plus tard appelée Bufamandu, (ou pays des Bafamandu), descendants de Kifamandu. Dans cette région, Kifamandu constitua un petit État.

Sur la colline Mbo, Kifamandu eut un fils dont le nom ne fut connu qu'après son investiture. À la mort de son père, le jeune homme devint son successeur. C'est alors qu'il prit le nom de Katembo pour signifier « seigneur de Mbo ». L'eau bénite utilisée pour les rites de son intronisation fut puisée à la source qui sortait du rocher de la colline Mbo. Le rocher devenu sacré, la colline prit le nom de *kabare ke Mbo* (« petit rocher de Mbo »). Et l'homme devenu le maître des Bafamandu, Katembo, soumit les clans Bakondjo et, ensuite, étendit son autorité sur les pays

de Ziralo, Mubugu et Walowa-Loanda. Il dirigea un État plus vaste que celui de son père, dorénavant appelé Batembo, afin de se distinguer des Hunde. Cet État englobait aussi les Bakondjo de Buloho et de Kalima. Il demeura prospère jusqu'au moment où il fut conquis par Mugeshe Mbema Yete Masa (Mapendano 1977 : 19).

2.8.2. IMPLANTATION DE LA POPULATION

La venue des Tembo est à situer dans le grand courant migratoire des populations lega, bira-komo et lengola venant du nord-est et fuyant la poussée des Shilluk-Dinka (Vansina 1965 : 202). Ces migrations se seraient réalisées par petits groupes d'hommes et à des périodes différentes. Ainsi, par exemple, les traces des Lega se trouvent encore au Nord-Kivu. En effet, on rencontre dans cette région des îlots de Lega le long d'une ligne partant du Ruwenzori jusqu'au sud-ouest en longeant les grands lacs. Le gouverneur Alfred Moeller en parle en ces termes : « On peut à présent encore identifier les îlots Warega bien individualisés qui survivent chez les Banande, et l'on pourrait sans doute faire de même chez les Bahunde, etc. Plus au sud, nous trouvons les *Balega ba e Chanyre*, les *Balega bae Chîme*, etc. » (Moeller 1936 : 11).

Les Lega sont donc venus du nord-est pour s'installer dans les régions forestières du sud-est du Kivu. Au cours de leurs migrations, ils laissèrent derrière eux quelques membres de leur groupe. Ces derniers perdirent leur langue au contact des nouveaux conquérants ; mais certains d'entre eux gardèrent l'appellation « Balega ». C'est le cas des

Balega bae cime qui ont fondé une dynastie au Mubugu chez les Tembo (Mapendano 1977 : 11-12).

Au XVII^e siècle avait eu lieu la seconde vague de migrations des Bantu au Kivu. En effet, la défaite des Chwezi au Bunyoro face aux Bito avait entraîné pendant cette période le déplacement de plusieurs peuples en direction du sud-ouest. Parmi eux, il y avait les Yira, Hunde, Nyanga, Havu, Shi, Tembo et Fuliru. Cette vague migratoire vint s'ajouter à la première, celle des Lega, Bira-Komo et Lengola (Mapendano 1977 : 13).

Les premiers Bantu à occuper le pays des Tembo après les Pygmées ont été les Kondjo. Il existe, cependant, d'autres Kondjo chez les Nande et ailleurs dans la région des Grands Lacs africains. Chez les Nande, l'appellation « Kondjo » est un surnom donné aux montagnards. Ceux qu'on retrouve chez les Tembo seraient une branche des Hunde. En effet, De Briey, ancien administrateur du territoire de Kalehe, affirme : « Les Bakondjo disent tous unanimement être sortis de la région du chef André Kalinda (territoire de Masisi). L'endroit d'où ils seraient originaires serait Humbe Hilimwima, village du notable Mugesu sujet de Kalinda. De plus, il semble certain qu'ils parlent le kihunde (la langue kitembo a d'ailleurs gardé beaucoup de mots du kihunde et s'en rapproche » (De Briey s.d/a : 132). Alfred Moeller renchérit en écrivant : « Les Bakondjo se disent originaires de la région d'André Kalinda (Bahunde, Banyungu). L'ainé des Bakondjo

nommé Mwendabandu s'y trouverait encore. Leur tradition remonte au lieu-dit Hembe Hilimwima, au nord de l'Ufamandu (pays de Misati). Il est possible qu'ils parlaient le kihunde. Leur langue d'ailleurs s'en rapproche » (Moeller 1936 : 132).

2.9. LEGA

2.9.1. DÉNOMINATION ET ORIGINES

Les Lega, qu'on appelle incorrectement « Rega » ou « Leka » dans la littérature ethnographique, habitent dans la partie est de la RDC, dans les provinces du Maniema, du Nord-Kivu et du Sud-Kivu. Selon Barnabé Mulyumba wa Mamba Itongwa, le nom « Balega » est un ethnonyme composé de deux éléments : « *ba* » qui sert de préfixe mais qui est en réalité un connectif, et « *lega* » (ou *Leka*) radical, qui est le nom de l'ancêtre légendaire de ce peuple (Mulyumba wa Mamba Itongwa 1977 : 1).

Les Lega occupent essentiellement les territoires de Pangi au Maniema, Shabunda et Mwenga au Sud-Kivu et une partie de Walikale au Nord-Kivu. Cet espace constitue *grosso modo* le Bulega ou pays des Lega. Les coordonnées géographiques du Bulega sont : 26° et 28° 50' de longitude E ; et 2° et 4° de latitude S. À l'intérieur de ces limites se trouvent aussi des représentants d'autres peuples dont la plupart sont soit numériquement trop faibles, soit profondément « *legaisés* ». Tel est le cas des Nyindu dans le territoire de Mwenga, de certains groupements Bakano situés dans le territoire de



Sous la colonisation belge, prototype physique d'un Lega d'après l'anthropologie.
(EP.0.0.1197, collection MRAC ;
photographe non identifié, s.d.,
droits réservés.)



Notable lega.
(EP.0.0.1224, collection MRAC ;
photographe non identifié, s.d.,
droits réservés.)



Un chef lega.
(HP.1967.1.1315, collection MRAC ;
carte postale Delvaux, Huy, s.d.,
droits réservés.)



Un chef lega en famille.
(HP.1966.16.32, collection MRAC ;
photo A. Dupagne, s.d.,
©Sabam Belgique 2023..)



Statuette des Bakabango.

(Pièce collectée à Shabunda ;
EO.1955.3.79, collection MRAC ;
photo et © MRAC.)

Shabunda, etc. On trouve, en revanche, des groupes lega en dehors du Bulega. C'est le cas des Banishuma qui sont un sous-clan des Basimwenda et qui sont situés dans le territoire de Walungu, dans le pays shi. De même, un bon nombre de clans d'origine lega sont localisés dans le territoire des Bembe, comme en témoigne l'homonymie de noms claniques chez les Lega-Basile et les Bembe.

Les Lega sont limités au nord par les Kwame, les Nyanga et les Komo. Au nord-est, leurs voisins sont les Hunde et les Shi ; à l'est ce sont les Shi et les Nyindu ; au sud-est les Bembe et, au sud, les Buyu, les Bangubangu, les Batali et les Zimba. Le fleuve Lualaba (Congo) constitue la limite occidentale ; les Songola se trouvent au nord-ouest des Lega (Mulyumba wa Mamba Itongwa 1978 : 1-2).

Par ailleurs, le Bulega ou pays des Lega comprend deux régions naturelles distinctes en raison de leur relief : le Kuntala et le Malinga (ou Macinga). Ainsi, l'environnement physique et social joue-t-il ici un rôle dans la différenciation des faits culturels et dans la formation d'une certaine identité de groupe. Le pays des Basile occupe la partie la plus orientale du Bulega. Il s'agit d'une vaste contrée attenante aux montagnes dénudées du Bushi, mais faisant partie de la forêt tropicale. Géographiquement, cette partie du pays lega est désignée sous le nom de « Kuntala » (ou Ntala), qui signifie : vers le haut, en amont, du fait que c'est une zone de haute altitude et que le réseau hydrographique de la région trouve ses sources dans l'est et coule vers l'ouest, une région de basse altitude connue sous le nom de « Malinga » (Mashinga pour les Basile et Macinga pour les Bembe) (Mulyumba wa Mamba Itongwa 1978 : 6 ; Hiernaux 1953 : 5).

Le Bulega connaît deux principaux groupes linguistiques, à savoir : les Bagonzabale (Lega de l'ouest) et les Basile (Lega de l'est).

Au Sud-Kivu, les Bagonzabale forment la majeure partie de la population du territoire de Shabunda et de la chefferie Wamuzimu en territoire de Mwenga. Ils parlent le kigonzabale (kiwanzabale) ou kilega de l'ouest (Pangi, Shabunda, contrée de Lugushwa-Kamwanga- Matebo-Kitutu-Kibe-Kamituga). Ils sont répartis en plusieurs clans : Bakute, Bagunga, Basimbi, Banakyungu, Buse, Baligi, Babongolo, Banamukika, Banampute, Bawandembe, Bingili, Bakongo, Banakabale, Bazila, Bakisi, Bakabango, Baliga, etc.

Les Basile, quant à eux, se trouvent dans la chefferie Basile du territoire de Mwenga. Au départ, le terme « Basile » désignait les descendants de Sile, ancêtre devenu mythique. Sous les premiers administrateurs coloniaux installés chez les Lega, la médaille de chef traditionnel fut décernée, en 1913, à Alenga Itoka, le grand-père du *mwami* Alenga Lwango. Sa circonscription fut appelée « chefferie Basile », intégrant un grand nombre de clans aujourd'hui attribués à la chefferie Wamuzimu.

Du point de vue linguistique, on appelle kisile (ishile) (le parler des Basile), un amalgame de dialectes dont les principaux sont les suivants :

- 1° le parler d'Iyo'o, comprenant celui des populations de la région de Mulambozi, connu sous le nom de ishi-Lubuka, le parler des Basimwenda d'Iyo'o et des clans qui leur sont rattachés tels que les Bacinda, Basisungi, Banenge, Basango et les Babuyaka ;
- 2° le parler des Basimwenda ba Mayu (ba ua Mwati) ;
- 3° le parler des Balobola de Ngando ;
- 4° le parler des Basilubanda de Bilembo, Kakulu, etc ;
- 5° le parler des Bambula dont les Basikasa et le Basibugembe ;
- 6° le parler des Basitabiale et celui des Basikumbilwa, apparentés à celui d'Iyo'o ;
- 7° le parler des Bizalugulu, fortement influencé par le kilega de l'ouest (kigonzabale de Shabunda) ;
- 7° le parler du centre du territoire de Mwenga, qui subit une forte influence du kinyindu (Mulyumba wa Mamba Itongwa 1978 : 5).

Comme on le voit, les différents parlers susmentionnés empruntent aux dialectes ou aux langues de populations voisines.



En juin 1939, deux bami ya bilembo près de Kamituga.
(EP.0.0.4504, collection MRAC ; photo A. Prigogine, droits réservés.)



Épouses du mwami à Kitutu, en juillet 1939.
(EP.0.0.4501, collection MRAC ; photo A. Prigogine, droits réservés.)

2.9.2. MISE EN PLACE DES POPULATIONS

La tradition orale situe le foyer primaire des Lega dans les régions du nord de l'Uele. Les Lega auraient vécu pendant longtemps aux côtés de populations au teint pâle appelées « Wakansamale », qui les utilisaient à la chasse pour leur compte. Les Lega se révoltèrent à la suite de la mort massive de leurs femmes et enfants. Ayant perdu plusieurs batailles, les Lega se réfugièrent dans le sud, à l'endroit dénommé Kisanga et Yanano, sous la conduite du chef Lega. Poursuivis par les Wakansamale du chef Vunda-Vunda qui massacrèrent leurs guerriers Wakiema, les Lega s'enfuirent vers le sud pour s'installer en amont de Ponthierville (Ubundu), à proximité des Mituku et des Ba-Mumbu. Ils laissèrent près de la Tshopo, un petit clan (peuple), les Bamanga.

Le conflit qui éclata entre les Mituku et les Lega poussa ceux-ci à poursuivre leur migration toujours vers le sud, jusqu'au confluent des rivières Lugulu et Ulindi, à l'endroit appelé Kakolo. C'est là que le chef Lega trouva la mort. Son fils Kenda-Kenda prit la direction du groupe. À Kakolo naquirent les géniteurs des principaux clans lega : Kisi, Koïma [autre graphie : Nkoïma] (alias Kabango) et Beia (ou Beya). Cela eut lieu probablement au XVII^e siècle (Yalala 1977 : 10-12). Kakolo fut le dernier grand foyer de dispersion lega. Les rivalités internes entre les descendants de Kisi et ceux de Koïma ainsi

que l'hostilité des Komo firent que l'unité lega se perdit au fur et à mesure que l'on s'éloignait de l'ancêtre commun éponyme et que les migrations se poursuivaient. Le commandant Delhaise, dans son ouvrage *Les Warega*, écrit : « On a souvenance, chez "les Warega", de l'existence dans les temps très anciens d'un chef suprême régnant sur toute la tribu. Depuis très longtemps, ce souverain a disparu » (Delhaize 1909 : 21). Ce manque d'unité est frappant, les Lega connaissant deux types de pouvoir : le *bwami* cheffal et le *bwami* corporatif (cf. *infra*), donc sans une royauté similaire à celle des États précoloniaux de la région interlacustre (Yalala 1977 : 13-17).

De courtes migrations ont conduit les Bakisi dans les régions voisines de Bana-Keigo (Elila), de Bana-Misisi (Elila) ou de Banakabunga (Kunda). Les Bamuguba et les Banabalo (Elila) constituent la branche aînée des Bakyunga. Le commissaire de district Ledocte dira qu'il ne serait pas difficile de rattacher à la chefferie Bakisi les Balobola de Kiendamina (Ngando) et les Ba-Kaseile de Kandolo et de Pene Kibonge englobés actuellement dans la chefferie Wakabango (Yalala 1977 : 17).

Ce récit de la tradition orale sur les migrations des Lega se trouve complété et étayé par les écrits d'Alfred Moeller et de Nicolas de Kun. Le gouverneur Moeller affirme que le mouvement migratoire des Lega avait débuté au XVII^e siècle, peu après la

formation du royaume de Bunyoro par les Nilotiques, en remplacement des Tchwezi. Les Tchwezi déchus auraient quitté le territoire entraînant avec eux des groupes bantu parmi lesquels les Lega.

Suivant la carte tracée par le gouverneur Alfred Moeller, le groupe lega aurait quitté la vallée de Muzuzu dans le royaume de Bunyoro en Ouganda au XVII^e siècle. Il aurait pris la direction de l'ouest jusqu'à la rivière Semliki où le groupe se sépara : un petit groupe continua sa route vers la région de l'ouest pour s'installer au nord-est de la région de Gety. Tandis que l'autre groupe, le plus important, se dirigea vers le sud-ouest en longeant d'abord la chaîne occidentale des montagnes de l'est, passant par le pays nande de Beni et de Lubero. Les vagues lega traversèrent ensuite la région des Nyanga en territoires de Walikale et de Masisi, puis celui de Kalehe chez les Havu et Tembo. À partir du pays des Tembo, ils prirent progressivement la direction sud-ouest, traversant les confluent de la Lowa. Ils suivirent la forêt traversée par la rivière Lugulu pour atteindre enfin la plaine de Shabunda d'où ils progressèrent vers la région de la Basse-Ulindi. La plus grande fraction des Lega demeura à cet endroit, à Kakolo, au confluent de l'Ulindi et de la rivière Lugulu. De Kakolo, les différents groupes lega se répandirent dans le Bulega actuel.

Lors de la grande dispersion de Kakolo, un important groupe lega qui prit la direction de l'est se scinda : les Banamwenda (Biebuyck 1953 : 899-924)¹⁴ de Mulungu se séparèrent des autres pour suivre le cours de l'Ulindi. Leur frère aîné et patriarche (non identifié) suivi du gros du groupe remonta le cours de l'Elila. Peu après, certains clans se détachèrent à leur tour et s'orientèrent vers l'Ubembe. Les clans restants s'installèrent dans la région de Kitutu, chef-lieu de l'actuelle chefferie Wamuzimu en territoire de Mwenga. De là, en suivant la rivière Kyâni, ils s'orientèrent vers la contrée de Mulambozi d'où partit l'occupation de l'actuelle chefferie Basile (Mulyumba wa Mamba Itongwa 1978 : 4).

Pour sa part, Nicolas de Kun rapporte que, selon les chroniqueurs de la cour du Rwanda, de féroces guerriers lega venant du sud-ouest de l'Ouganda auraient franchi la plaine s'étendant du lac Édouard aux volcans ; ils auraient attaqué, au XVII^e siècle, les avant-postes rwandais de Rutshuru pour pénétrer



dans le Maniema où la pointe de cette percée se serait divisée en deux : en Songola et Zimba (le peuple binja qui les auraient précédés). Selon la tradition orale des Lega occidentaux, ils auraient même franchi le fleuve Congo près de Kindu. Les Lega dont il s'agirait ici seraient probablement des groupes constituant les clans lega du Bushi-Buhavu (de Kun 1966 : 72).

Statuette des Bakisi.

(Pièce collectée à Bendela ; EO.1955.3.83, collection MRAC ; photo et © MRAC.)

De son côté, Jan Vansina souligne que les Lega sont plus anciens dans la région qu'ils occupent que les pasteurs du Kivu ; ils doivent donc s'y être installés avant le XVI^e siècle, date à laquelle la présence des Shi est signalée dans la région. Il semble également que les Lega sont arrivés dans leur pays avant que les Pygmées n'aient pu s'y répandre. Les Lega n'employaient ni arc, ni flèche ; or, l'arme caractéristique des Pygmées est précisément l'arc et jamais les Lega n'auraient pu les détruire sans adopter eux-mêmes cette arme. Il faut avouer que l'arme des Lega était extrêmement primitive : un large couteau à bout arrondi. Contrairement aux autres régions de l'Afrique centrale, il faut admettre que dans le Bulega ce sont les Bantu qui ont devancé les Pygmées. Toutefois, les Lega de Mwenga reconnaissent avoir rencontré dans les monts Itombwe les Pygmées, qu'ils ont défaits et assimilés, du reste.

Les Lega sont constitués de neuf principaux groupes :

1. Les Basile : ils occupent les groupements administratifs Babulinzi, Balimbizi, Balobola, Bamunda, Basilubanda, Basimwenda I et II, Basitonga, Bawanda et Bizalugulu de la chefferie du même nom, au cœur du territoire actuel de Mwenga ;
2. Les Wamuzimu : ils constituent l'essentiel de la population de la chefferie qui porte le même nom. Ils s'identifient par le nom de leur ancêtre

14. Le complexe lega de Mwenga englobe aussi les Banamwenda de Mulungu, dans le territoire de Shabunda.

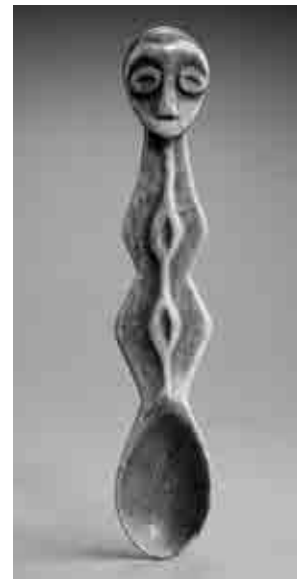


Cuillères des Bakisi.

(Pièce collectée à Shabunda ; EO.1955.3.92 et EO.1955.3.93, collection MRAC ; photos et © MRAC.)



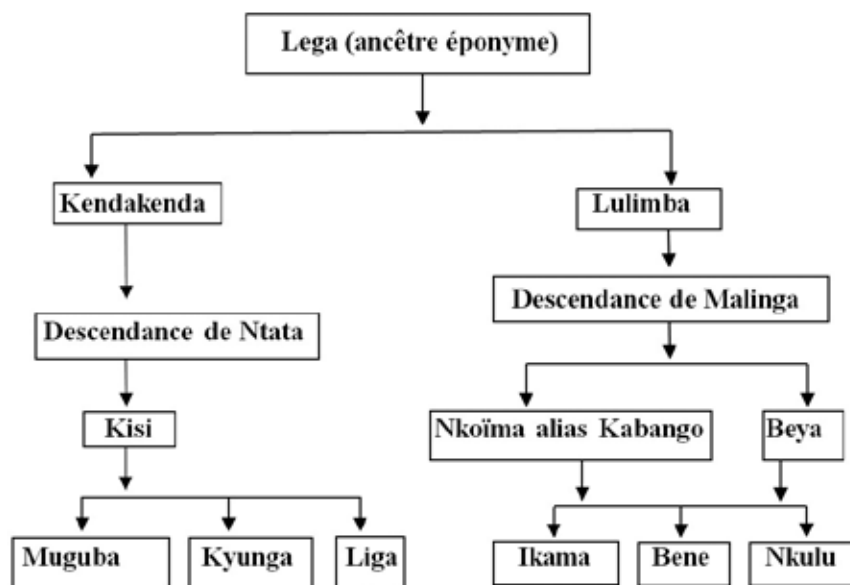
Cuillère utilisée par les Beia-Bene durant le rite initiatique du dernier grade bwami pour « nourrir » les masques. (EO.1955.3.129, collection MRAC ; photo et © MRAC.)



Kakeli (cuillère), chez les Bakabango.

(EO.1955.3.94, collection MRAC ; photo H. Dubois, CC-BY 4.0.)

Figure 1.1 : arbre généalogique des Lega



Source : Yalala 1977 : 24.

commun Ikama (Banikama) et forment les groupements Bawandembe, Bingili, Babongolo, Bagunga, Basimbi, Bakute, Banampute, Balighi, Banakyungu, Banamukika et Bu'use ainsi que les groupements voisins Basikamagulu, Bagezi, Balinzi, Basikumbilwa, Basimwenda, Basitabyale, Basikasa, Basibugembe et Bamulinda dont ils se distinguent par les parlers ebembe, kinyindu ou kisile ;

3. Les Bakisi : ils forment le noyau de la chefferie Bakisi. Ils occupent les centres de Shabunda, Matili, Kigulube, Lulingu, Mapimo et Mulungu dans le territoire de Shabunda ;
4. Les Bakabango (ou Wakabango) du groupe A dans les centres de Kalole, Penekusu, Zingu, Itula, Kiziba, Lusenge, Kitindi, Kasanza et Museme. Ils constituent la chefferie Wakabango I dans le territoire de Shabunda ;

5. Les Bakabango (ou Wakabango) du groupe B dans les centres de Kayuyu, Kampene, Biumkutu et Samuéli en territoire de Pangî dans le Maniema ;
6. Les Ikama : ils occupent les centres de Kama et les régions du cours inférieur de la rivière Kama ;
7. Les Babene : ils vivent autour des centres de Moyo, Wandemba et Pangî dans le territoire de Pangî au Maniema ;
8. Les Beia : ils occupent les régions autour de Sabyazo-Kibila-Kalima, Lubile, Kibonge et Kyelu, Kisanga-Misisi en territoire de Pangî au Maniema ;
9. Les Bakano : ethniquement ils sont unis aux Bakisi du territoire de Shabunda, mais administrativement, ils vivent dans le territoire de Walikale au Nord-Kivu.

Le recoupement des informations fournies par la tradition orale et les différents écrits tant des historiens que des ethnologues présente l'arbre généalogique des Lega comme suit : Lega est l'ancêtre éponyme. Il eut deux fils : Kendakenda et Lulimba. De Kendakenda naîtra la descendance de Ntanta avec les aïeux Kisi dont découlent Muguba, Kyunga et Liga. De Lulimbwa provient la descendance de Malinga avec deux aïeux : Koïma (*alias* Kabango) et Beia. De Koïma proviennent Ikama, Beia et Nkulu. Tous ceux-ci sont des Lega des territoires de Pangî, Shabunda et Walikale. Cette généalogie est complétée par les descendants d'Ikama qui sont Mukuti, Bangu et M'mbondo, qui est à l'origine (père) des lignées de Bembe M'minji, M'mbungwe, Munyaka, M'muma et Mlala. Tandis que Mukuti est l'ascendant des Lega du territoire de Mwenga (Yalala 1977 : 23).

2.10. TALI (TALE)

2.10.1. APPELLATION ET ORIGINES

Le nom « Tali » (Batali) désigne le peuple qui habite le groupement administratif portant le même nom situé dans la partie australe du territoire de Shabunda en chefferie Wakabango I. Certains pensent que les Tali seraient des Bembe du territoire de Fizi qui auraient quitté leur terre natale à cause de la rareté des gibiers et se seraient dirigés vers l'ouest pour arriver au lieu qu'ils occupent actuellement. La dénomination « Tali » (*mutali*, au singulier) vient du parler kilega, une dérivation du verbe *kutala* qui signifie « dévoiler, découvrir ». Selon les Lega de la chefferie Wakabango I, ce nom est habituellement donné aux personnes qui dévoilent

ou qui découvrent indûment les rites d'initiation, soit publiquement, soit en présence des femmes. Lors de l'annexion, en 1945, de la population tali à la chefferie Wakabango I sous le règne du *mwami* Kaseke Moligi, celui-ci les désigna par le terme de « *Batale* », étant donné qu'ils étaient considérés, non seulement comme des étrangers, mais aussi (si pas surtout) comme des « incirconcis », venus dévoiler illicitement la coutume et les us des Lega. D'après lui, à force de vivre à leurs côtés, les Batali sont parvenus à tisser des liens profonds avec les Lega, jusqu'à pénétrer leur culture.

Sous la colonisation, avant leur intégration à la chefferie Wakabango I, les Tali furent désignés Binja-Sud. Les témoignages oraux recueillis dans la région rapportent que les Tali sont d'origine zimba et qu'ils aimeraient être présentés ainsi¹⁵. En passant par le sud du Maniema où ils fuyaient les guerres intestines orchestrées par le chef Yenga-Yenga, fils de Kyamunyonge, ils parvinrent à franchir la rivière Kama et occuper l'espace où ils se trouvent actuellement (Makindu 2017 : 12). Leur installation dans la région daterait de la seconde moitié du XIX^e siècle. Selon Jan Vansina, il s'agit d'un ensemble de populations riveraines du lac Tanganyika, notamment les Boyo, les Rundi, les Bwira et les Joba. Vers les années 1860-1870, les Tali, avec les Zimba, partirent des rives du lac Tanganyika, en traversant l'espace du territoire de Fizi. Il est ainsi admis que les Tali sont arrivés au même moment que les Lega dans l'actuelle chefferie Wakabango I. À la pénétration des Arabo-swahili, vers 1865-1870, des changements culturels importants affectèrent d'abord les communautés riveraines de Kasongo à Kindu et, ensuite, des villages isolés dans le Maniema (Vansina 1965 : 106). Nicolas de Kun renseigne qu'entre les Lega et les Bangubangu, il y a les Tali (ou Talë) dont les villages sont : Zantende, Mulongo, Kiamulungu, Kantomwe, Makuku, Nyankombe, Kilinga, Kinga, Nyombo, Kilanga II, Mwambazi, Kuzi, Simulume, Sengebulumo et Ongwa, comptant en tout 2230 personnes auxquelles il fallut ajouter les hommes adultes résidant dans les centres extra-coutumiers (Archives du MRAC, de Kun 1954).

15. Les quatre versions sur l'origine géohistorique des Tali relatées par Makindu Ndume paraissent être complémentaires. Elles présentent les Tali comme une fraction des Zimba dont l'ensemble formerait un même peuple issu de l'ancêtre mythique Binja (Makindu 2017 : 12).



Sous la colonisation, le dispensaire rural de Kama.
(HP.1956.32.302, collection MRAC ; photo H. Goldstein, s.d., © Sofam.)



Pagayeurs songola (binja) sur le fleuve Congo (Lualaba) à Lokandu. (AP.0.0.7090, collection MRAC ; photographie non identifié, s.d., droits réservés.)

2.10.2. MISE EN PLACE DES POPULATIONS TALI

Il y eut au total trois vagues de migrations des Binja de l'Ubembe à Kasongo. La première vague fut composée des Zimba qui avaient pour chefs Misenga et Kyamunyonge. Vers 1910, ils partirent de Lulenge accompagnés de leurs femmes et de leurs enfants. Ils arrivèrent au Maniema, en territoire de Kasongo, passant par le nord du territoire de Kabambare. À leur arrivée, ils formèrent une grande famille qui plus tard deviendra le secteur Mulu.

Vers les années 1920, soit dix ans plus tard, la deuxième vague partit de Lulenge. Ces Zimba, accompagnés, eux aussi, des femmes et des enfants, formaient le groupe appelé Binja-Batali composé des Musonga Musubi, Kaseke Yala-Yala et Kaseluka-Katchinga. Ils prirent la direction de l'ouest via la rivière Kama, où ils s'installèrent sur la rive droite en face de leurs prédécesseurs zimba. Certains parmi eux vont franchir la rivière Kama pour aller créer les villages qui appartiendront plus tard au territoire de Kabambare, le long de l'actuelle Route nationale n° 2 Bukavu-Kasongo en passant par le sud du territoire de Shabunda. Ces villages sont : Mulala, Kaïnda, Kandolo et Mulenda. Lors du découpage de l'ancien Kivu, en 1988, en trois nouvelles provinces, la population de ces quatre villages se sépara de ses frères avec lesquels elle partageait la même histoire. Cela s'observe encore par la survivance de pratiques coutumières telles que le *ketende*¹⁶ et l'*isolo*. Ces

pratiques ou rites sont propres aux Batali et non aux autres peuples de la région.

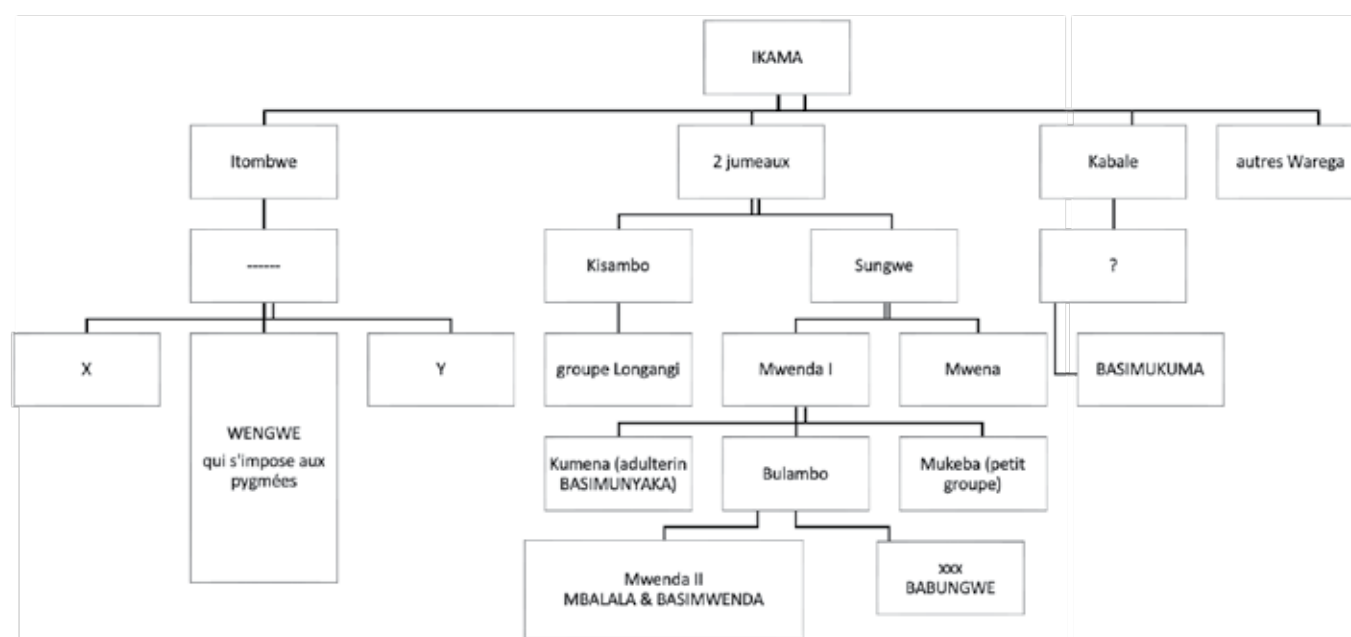
La troisième et la dernière vague est celle constituée par les Bembe, Nyindu et quelques Binja restés en secteur Lulenge et qui ont quitté le lieu vers 1923. Après leur arrivée au Maniema, ils s'installèrent de part et d'autre de la rivière Kama. Certains parmi eux auraient pris la direction du nord dans le territoire de Pangi où ils vont former, avec la population retrouvée sur place, un nouveau peuplement appelé Songola.

Cette troisième étape des migrations des Tali allait du territoire de Kasongo à celui de Shabunda. Il s'agit en tout cas d'un bouleversement qui a permis que l'on puisse aujourd'hui parler des Tali. Cette étape intervint après la mise en place des Binja-Sud (Tali et Zimba) sur les deux rives de la rivière Kama et la constitution des entités administratives dénommées Mulu I et Mulu II. Au cours de cette période du règne séparatif entre ces deux entités mourut Sagali Kaseke, chef de Mulu I situé sur la rive droite de la rivière Kama. Son fils Tabute Sagali Kaseke étant encore mineur, Yenga-Yenga Kalinga bantu, chef de Mulu II, prit le pouvoir et dirigea les deux entités. Mais il se montra féroce, fut accusé d'amputation des organes corporels de ses sujets, de l'incendie de villages et de viols. Ce qui provoqua la scission du groupe de Tabute Sagali Kaseke d'avec les Zimba de la rive gauche de Kama. La population de Mulu I immigra dans l'espace de l'actuelle chefferie Wakabango I où elle se dit marginalisée par ses voisins.

Dans le territoire de Shabunda, le groupement Batali est limité au nord par celui des Basitabyale,

16. C'est un personnage dans les rites d'initiation chez les Tali.

Figure 1.2 : la parenté entre clans bembe et lega



Source : Willemart 1934 : 3.

Note : les Balala sont une subdivision des Basimwenda restés dans l'Urega (chefferie Basimwenda, chef Namuka).

au sud par la rivière Kama, à l'est par le groupement Ikama-Kasanza et le secteur Bangubangu-Salamabila du territoire de Kabambare ; à l'ouest, par la rivière Kama et le groupement Nkulu. Il s'étend de part et d'autre de la route nationale n° 2 qui relie Bukavu à la cité de Kasongo. Sa superficie approximative est de 2000 km² ; son chef-lieu Mulongo se situe à 16 km de Kalole.

2.11. BEMBE

2.11.1. DÉNOMINATION ET ORIGINES

Les Bembe forment la population majoritaire du territoire de Fizi. Leur parler est l'ebembe. Quelques-uns se retrouvent aussi dans le secteur d'Itombwe intégré depuis 1948 dans le territoire de Mwenga (Muyenga 1979). L'ancêtre éponyme des Bembe est M'mbondongo, fils de M'mkute. Ce dernier est le frère de l'ancêtre des Lega. Les Bembe ou « Gens de l'est », selon Moeller, sont un peuple dont l'histoire, la coutume et le mode de vie sont largement liés à ceux des Lega avec lesquels ils prétendent avoir un même lien de parenté mythique (Moeller 1934 : 72). En fait, les Bembe reconnaissent être apparentés aux Lega, qu'ils appellent « *Bétu bàuù* », c'est-à-dire « nos aînés ». Dans leur migration, les Bembe et les Lega avaient fait partie d'un même courant venu de la région du nord-est en remontant la rivière Uele. Dans leurs

récits, les Bembe se rappellent : « *Twaculé ù lukyè wélè* » (« nous sommes venus de la rivière Uele »).

La tradition orale et des sources écrites affirment que les Lega et les Bembe ont un ancêtre commun du nom d'Ikama. Celui-ci se serait d'abord installé dans la région de Macinga¹⁷ ou Malinga en kilega. C'est là qu'il eut ses deux fils Mukuti et M'mbondongo et une fille nommée Bangu. Le premier fut l'ancêtre des Lega et le deuxième celui des Bembe. Leur sœur Bangu se maria dans le Maniema et donna naissance à Bangu-Bangu (Bahati 1986 : 26).

On trouve dans les deux groupes beaucoup d'affinités linguistiques et des similitudes anthroponymiques, des mœurs et coutumes. Certains clans existent à la fois chez les Lega et chez les Bembe, tels que les Basimukinji (nom aussi écrit Basimukindje ou Bashim'indji), Basimwenda, Basimukuma (Banenge) et Basimunyaka.

Le gouverneur Alfred Moeller qui puise ses informations dans le rapport de l'administrateur de territoire A. Willemart (cf. *supra*) situe l'arrivée des Lega vers 1550 et celle des Bembe d'Itombwe vers 1650. Le clan bembe des Basimukinji s'était installé

17. Macinga, en ebembe, désigne la région de basse altitude de l'ouest qui s'étend de Kibe-Kitutu jusqu'à Shabunda et Pangani.

dans le nord d'Itombwe vers 1700, d'abord aux environs de la rivière Ulindi, puis il se dirigea vers le sud, probablement poussé par les Bashi ou par les Lega. Ce n'est que plus tard, vers 1700, que les autres clans Babungwe, Basimukuma, Balala, Basimuniaka vont arriver dans l'Itombwe, à l'est des Basimukinji, venant de la région du mont Muunga entre la rivière Elila et la Mwana, affluent de la droite d'Elila en amont de la rivière Zalya (Ebasomba 1975 : 25).

Les Bembe avaient laissé les Bene et les Nkulu dans le bassin d'Elila, les Wakabango à Kalole et à Kasanza. Ils prirent la direction du sud-est en suivant les rivières Kitongo, Kiliza et Mendelukulu pour atteindre la région de Baraka à Fizi. On pense que jusqu'à la première moitié du XVII^e siècle, le pays des Bembe était encore inhabité ; peut-être les pêcheurs Basanje ou Joba, Bwari et Buyu y vivaient-ils déjà. Ce sont ces peuples qui apprirent la pêche aux Bembe. L'origine de ces riverains reste controversée. Cependant, tout porte à croire qu'ils seraient venus de la côte orientale du lac Tanganyika et que les Bwari seraient le produit du mélange des Buyu avec les Barundi. L'appellation Bajoba (*Bakyobà*, en ebembe) signifie « pêcheurs ou riverains ». La maladie du sommeil et les incursions des Arabo-swahili provoquèrent une diminution de la population et la dispersion des éléments restants. Les Basandje se réfugièrent à l'est du lac Tanganyika et dans l'Ubembe le long de la rive occidentale du lac. Partis vers 1650 de la région de Macinga (ou Malinga), les Basikalangwa atteignirent la côte occidentale du lac en suivant la ligne de partage des rivières Elila et Lwama, en passant par Lulambwe, Nemba et Mutambala. Un autre groupe du même clan se dirigea vers Lulenge avant de déboucher sur la plaine littorale du Tanganyika. À partir de leur terroir d'Itombwe, les Bembe ont colonisé tout l'espace couvrant l'actuel territoire de Fizi. Ils pratiquaient l'agriculture, la pêche et, surtout, la chasse.

L'arbre généalogique des Bembe construit sur la base des récits oraux est le suivant : à partir de Mbembe M'bondo, deux lignées se forment : celles de Sungu Ikama et d'Amoni.

1° Sungu Ikama serait l'aïeul de la lignée de Paa-Sungu, Bulambo et Ekyombo-Ala. Paa-Sungu aurait engendré Mbondo, père d'Asongo, Akubu, Mnenge, Mlea et Abi père d'Amakulu. Bulambo aurait engendré Msango, Mwenda et Mbungwe. Ekyombo Ala est le père de Mnyka et Bitendelo.

2° Amoni serait l'aïeul de la lignée Ekelekele, père de Msale Mwenebamba, à l'origine de Mambwe, devenu père de M'mindji (Esse 2009, 12-13).

2.11.2. INSTALLATION DE LA POPULATION

L'arrivée des Bembe dans leur espace actuel remonterait à la deuxième moitié du XVII^e siècle. Leurs clans s'y établirent les uns après les autres. Mais les Basikalangwa seraient vraisemblablement les premiers arrivés. Après eux, l'ordre de présentation d'autres clans ne traduit pas forcément celui de l'occupation de la région.

a) Clan Bashialangwa (autre graphie : Basikalangwa)

L'installation des populations bembe en territoire de Fizi se situerait vers 1650 avec le clan Basikalangwa venu de la région de Macinga, en aval de la rivière Elila en passant par le mont Mendelukele. Certains de ses membres s'établirent en amont des rivières Elila, Sandja, Mutambala et Lwiko chez Sibatwa. D'autres s'installèrent au sud-est de Lulimba et de la rivière Lusembe. Une autre fraction resta en aval de la rivière Lusenda dans l'espace de l'actuel secteur Tanganyika, précisément à Luhinda. D'autres Basikalangwa se fixèrent à Mutendjwa, près de Kalembelembe et dans la plaine de la rivière Lwama. À cette période, les autres clans bembe vivaient dans l'Itombwe.

b) Clan Babungwe

Venus du Bulega, les Babungwe s'établirent à Simbi. Les Balala laissant Kalenga dans le Bulega, s'implantèrent chez Kikoba. Les Basimunyaka se fixèrent au sud de la rivière Elila.

Après l'échec des incursions menées par les Arabo-swahili Babingya sur l'Itombwe, vint alors la phase d'essaimage des Bembe sur l'ensemble de la rive occidentale du lac Tanganyika, et ce, par deux voies.

Le premier groupe de Bembe descendit vers le lac et se dirigea vers Nundu, Mboko et Musangwa en passant par Sandja et Mwemezi. Le deuxième groupe passa par Kilombwe (Elombwe), Biela (Bikela) et longea la crête Nemba-Kilombwe en traversant les monts Kisindja (Esengya), Tukosi, Kalela et Kilola. Du mont Kilola Kilinda, Masoka et Lusungu gagnèrent Nandjuku via Lubichako et s'installèrent à Kimbi. Ayant trouvé ce milieu malsain, ils descendirent la rivière Kimbi jusqu'à la Kilombwe. Masoka traversa cette rivière jusqu'à son



**À Kalembelembe,
les porteurs avant le départ.**
(AP.0.0.27120, collection MRAC ;
photo A. Vandekelder, 1905.)

emplacement actuel. Kilinda se fixa au nord de la rivière Kilombwe. Nyange et Ngalula s'installèrent au sud de Lubichako. Kanda s'établit tout près de Nyange. Simbi abandonna Mwemezi et réintégra l'Itombwe chez le *mwami* Kisale en 1903.

c) Clan Bashim'nyaka (autre graphie : Basimunyaka)

Le clan Basimunyaka a suivi le même itinéraire migratoire que les autres Bembe jusque dans le Machinga. Une partie de ce clan resta à Mulambozi où elle prit le nom de Bachinda. Une autre partie s'appela Bakyoka et adopta le parler kinyindu. Une autre partie encore, qui arriva en Itombwe, s'installa dans les villages Mangya, Lutala et Ikole. Bousculés par les attaques des Babingya, certains Bashim'nyaka se cachèrent dans les villages Ihinda, Ngomiano, Lubumbe, Atala et Abangya. Avec leurs frères basionge installés dans les villages Kipombo, Mibunda, Abangya, Pepe et Biuba, ils formèrent le groupement Bashim'nyaka dans le secteur Itombwe. D'autres Basim'nyaka se dirigèrent à Fizi pour se séparer en trois groupes. Le premier passa par Sibatwa, Kabembwe et s'installa chez Sumaili. Le deuxième groupe se dirigea vers le sud pour se fixer entre Lwiko et Kama chez Kitongo et Muhililwa. Dans le secteur Tanganyika, Mtalela fils de M'nyaka et les siens occupèrent Akomba, Kafulo, Asanu et Mwemezi/Baraka d'où ils chassèrent les Joba (Bakyoba). Ils progressèrent à Matongo/Baraka, Lweba, Buku, Lulinda, Bitobolo et Lusenda. Ils formeront le groupement Basimunyaka-Nord. Le troisième groupe s'établit près de Fizi chez Muyukwa. Dans le secteur Lulenge, en territoire de Fizi, ils occupent les villages Nondjwa, Kisanga, Kitumba,

Minembwe et Bibwe et ont constitué le groupement Basimunyaka-Sud sous le chef Kashindi Kitongo.

d) Clan Basimukuma (autre graphie : Bashim'uma)

Ce clan descendit la vallée de Mutambala et le mont Lunga pour s'installer à Bunenge Kakela. D'autres Bashim'uma se fixèrent en aval de la rivière Mutambala (Lulungu 2008 : 9-12).

e) Clan Balala

Venus aussi du Bulega comme les Babungwe et les autres clans, les Balala transitèrent pendant environ un siècle dans l'Itombwe, chez Kikoba. Puis, ils se dirigèrent vers le sud-est en longeant la rive droite de l'Elila pour s'installer chez Sibatwa. D'autres s'installèrent à l'actuel emplacement de Simwenda-Sibatwa, au sud de la droite occidentale du lac Tanganyika jusqu'à la rivière Lusenda, au mont Kilola chez Lukata Milingita jusqu'à la rivière Mutambala. Les Balala sont issus du clan Basimwenda d'Itombwe et auraient fui les incursions des Arabo-swahili Babingya de Mulambozi à Milanga na Tusumbu en suivant la rivière Elila jusque dans la vallée de Yandju, à Buumbyangoma et Elenge. D'autres sont partis de Bukungu à Lulenge (Akyoba et Asangye) ou à Elila en suivant le chemin de Mkoko, Ntonga Chimu, Mmeta et Aamba ou encore celui d'Akelechi, Bukundji et Akomba (Akuku).

Encore une autre partie du clan des Balala s'arrêta à Mwemezi ; certains s'installèrent au sud de Lweba. Vers 1905, Kinyonyi et Kamangu descendirent la rivière Sanja jusqu'au lac Tanganyika. Les Balala vivent dans les groupements Balala-Nord et Balala-Sud, dans le village Misisi de Katombo, un petit

groupe à Ngandja au bord du lac Tanganyika et un autre encore à Lulenge.

f) Clan Ba'ongo

Son ascendant fut Ebamba, le frère d'Eferenge. La migration du clan Ba'ongo s'est effectuée en direction de l'est jusqu'à la montagne Tembwe. Peu après, un autre groupe de Ba'ongo se dirigea vers le sud-ouest, se faisant appeler Bahese dans le secteur Lulenge en territoire de Fizi. D'autres encore prirent le chemin de l'est, allant jusqu'à Bwala. Actuellement, les Ba'ongo vivent à Katanga, Kakomba, Kasonge, Bwala, Kazimia, Mukera et Lulenge.

g) Clan Bashiamakulu

Ses membres se sont dispersés dans l'Ubembe au bord du lac Tanganyika sous la poussée des Arabo-swahili Babingya du chef Museme qui ravagèrent la région de Kitutu vers 1883-1923. Les fils de Mwilibwa et leurs descendants s'établirent dans l'actuel secteur Tanganyika. Les Bashiamakulu s'installèrent dans les actuels secteurs Tanganyika

et Ngandja à Lubondja. Les membres de la famille Kimengele Kisombo du sous-clan Bashimisuu s'installèrent à Mutambala. Ceux de la lignée Esonga y demeurent encore. Les Bashilocha Bashiabonga allèrent vivre dans l'actuel secteur Tanganyika chez le chef Abonga (Assumani 1993 : 21).

h) Clan Basimukinji (autre graphie : Bashim'indji ou Basimukindje)

Certains Basimukindji se dirigèrent vers le nœud orographique de Sibatwa et s'installèrent chez Kabongo-Mulima. D'autres traversèrent la rivière Mutambala en amont, puis longèrent la crête Mutambala-lac Tanganyika pour se fixer sur les hauteurs de Baraka.

i) Clan Batombwe

Venus du nord de la région d'Uvira, les Batombwe longèrent la côte occidentale du lac Tanganyika et s'établirent au sud de la rivière Mutambala (Butale 1935 : 12). Ces clans bembe se répartissent dans cinq secteurs administratifs de manière suivante :

Carte 1.2 : carte administrative du territoire de Fizi



Le chef Voina et ses gens, Ubwari.

(AP.0.0.6823, collection MRAC ; photo A. Verhavert, s.d.)

Source : carte annotée par l'administrateur de territoire Grandjean en 1948 à la demande de la mission d'Olga Boone (cf. infra).

Collection MRAC, service Histoire et Politique, mission O. Boone ; droits réservés.

Carte 1.3 : carte de peuplement du territoire de Kabambare



Source : carte établie en septembre 1943 et mise à jour successivement en mars 1945, en mars 1946 et en juin 1948.
Annotée pour la localisation des peuples par l'administrateur de territoire Engels à la demande de la mission d'Olga Boone.
Collection MRAC, service Histoire et Politique, mission O. Boone ; droits réservés.



Un village babuyu au Maniema.
(HP.1956.32.455, collection MRAC ; photo H. Goldstein, s.d., © Sofam.)

1. Le secteur Itombwe, dans le territoire de Mwenga, composé par les clans Basimunyaka, Basimukinji, Basikamakulu, Basimwenda et Bashim'muma ;
2. Le secteur Lulenge, dans le territoire de Fizi, constitué des clans Basimunyaka, Basombo, Bashimimbe, Basikasingo, Obekulu, Bambote et Babuyu ;
3. Le secteur Mutambala, dans le territoire de Fizi, constitué des clans Bashim'muma, Balala, Basimukinji, Batombwe, Bajoba, Bagoma ou Bakwalumuna et Babwari ;
4. Le secteur Nganja, dans le territoire de Fizi, constitué des clans Babungwe, Basikalangwa et Basikasilu ;
5. Le secteur Tanganyika, dans le territoire de Fizi, comprenant les clans Basilocha, Basimuniaka, Balala, Bashim'muma et Babungwe.

2.12. BWARI

Ils vivent, en majorité, sur la presqu'île d'Ubwari dans le secteur Mutambala, en territoire de Fizi. C'est un peuple de pêcheurs dont le parler est le kibwari, fortement influencé par l'ebembe, et qui tend même à disparaître (Munga 2015 : 9).

2.13. BUYU (AUTRE GRAPHIE : BUYE)

Ils sont originaires du territoire de Kabambare au Maniema et se retrouvent également dans les secteurs Lulenge et Ngandja en territoire de Fizi.

Les Buyu sont éparpillés de la source de la Lwama aux hauts plateaux du lac Tanganyika. Selon les sources orales bembe, ils sont apparentés aux Luba du Katanga. À la différence d'autres groupes tels que les Bwari, Goma, Joba et Nyindu, les Buyu ne se sont pas laissés absorber par le groupe majoritaire bembe. Vivant à cheval sur les territoires de Fizi et Kabambare, ils reconnaissent leurs origines buyu et leurs traditions. Ils sont donc culturellement plus proches des Buyu de Kabambare que des Bembe de la région dans laquelle ils vivent. Ils parlent le kibuyu de Kabambare et non l'ebembe de Fizi. Si administrativement, une fraction des Buyu habite le territoire de Fizi, culturellement, ils se rattachent à celui de Kabambare, dans la province voisine du Maniema (Nyiracumi 1982 : 8). Ce qui nourrit d'autant leur opposition aux Bembe, les amenant à exiger que le groupement Basikasingo du secteur Lulenge soit érigé en chefferie autonome ou intégré dans le territoire de Kabambare au Maniema (Thembo Amundala 2002).

RÉFÉRENCES

- Ahadi L., D. 2010. « Impact de la crise d'autonomisation et des résistances des Banyindu du territoire de Mwenga sur leur essor politique et socioculturel (1928-2006) ». TFE en Histoire et Sciences sociales, ISP/Bukavu.
- Ahadi L., D. 2015. « Évolution sociale et économique de la chefferie de Luindi (1996-2014) ». Mémoire de licence en Histoire, ISP/Bukavu.
- Assumani Kilembwe T., W. 1993. « La problématique de l'identité socioculturelle des Basikamagulu en zone de Mwenga (XIX^e siècle à 1972) ». Mémoire de licence en Histoire, ISP/Bukavu.
- Bagalwa B., M. 1986. « La crise du pouvoir à Katana et l'avènement des Bahaya (± 1860-1960) ». TFE en Histoire et Sciences sociales, ISP/Bukavu.
- Bahati, S. 1986. « Les Babembe en contact avec les Arabo-swahili (1650-1880) ». TFE en Histoire et Sciences sociales, ISP/Bukavu.
- Baumann, H. & Westermann, D. 1962. *Les Peuples et les Civilisations de l'Afrique*. Paris : Payot.
- Biebuyck, D. 1953. « La répartition et droit du pangolin chez les Balega ». *Zaire* VII (9) : 899-924.
- Bishikwabo Chubaka, A. 1974. « Histoire d'un État shi en Afrique des Grands Lacs : Kaziba au Zaïre (ca 1850-1940) ». Thèse de doctorat en Histoire, Université catholique de Louvain.
- Bishikwabo Chubaka, A. 1981. « L'origine des chefferies de l'ouest de la Ruzizi : Bufuliru, Buvira et Burundi au XIX^e-XX^e siècle ». *Culture et Société, Revue de civilisation burundaise* IV. Bujumbura : Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Culture.
- Bourgeois, R. 1957. *Banyarwanda et Barundi*. T. 1, *Ethnographie*. Bruxelles : ARSOM (coll. « Mémoires in-8° », T. XV-1).
- Butuku B., B. 1981. « Les Bafuliru dans leurs relations commerciales avec l'étranger : 1840-1904 ». Travail de fin d'étude en Histoire et Sciences sociales, ISP/Bukavu.
- Colle, P. 1921. *Essai de monographie des Bashi*. Bukavu : CELA.
- Corbisier, F. 1950. « Les Bashi ». *Bulletin de l'Association des anciens de l'Institut universitaire des territoires d'outres mers* 10.
- Cuyppers, J.P. 1966. « Les Bantous interlacustres du Kivu ». In J. Vansina, *Introduction à l'ethnographie du Congo*, Bruxelles : Éditions universitaires du Congo, pp. 201-210.

- De Briey (AT). [s.d., s.l/a]. « Historique de l'île d'Idjwi depuis l'occupation des Européens ». Texte inédit.
- De Briey (AT). 1936 (avril). « La propriété foncière indigène ». *Congo I* (4) : 485-501.
- De Briey (AT). 1936. « Résumé de l'histoire de Buhavu sous les quatre derniers chefs et jusqu'à nos jours ». Texte inédit.
- de Kun, N. 1966. « L'art lega ». *Africa-Tervuren XII* (3-4) : 69-99.
- Donald, W. 1962. *L'Afrique noire avant la colonisation*. Paris : Éditions internationales.
- Doumenge, C & Schilter, C. (éd.). 1997. *Les Monts Itombwe, d'une enquête environnementale et socio-économique à la planification d'interventions au Zaïre*. Bukavu : IZCN.
- Ebasomba, M. 1975. « Évolution politique des Babembe de Fizi (fin XIX^e siècle-1940) ». TFE en Histoire et Sciences sociales, ISP/Bukavu.
- Geschier, P. & Stephen Jackson. 2006. "Autochthony and the Crisis of Citizenship: Democratization, Decentralization, and the Politics of Belonging." In *African Studies*, Review 49, no. 2, pp. 1-7.
- Hecq, J. 1963. *Agriculture et structures économiques d'une société traditionnelle au Kivu (Congo)*. INEAC (« série scientifique », n° 103), pp. 45-110).
- Hiernaux, J. 1953. « Les caractères physiques des Bashi ». Bruxelles : IRCB (coll. « Mémoires in-8°, section des Sciences naturelles et médicales », XXII, 5).
- Jewsiewicki, B. (à paraître). « Solder un héritage : inverser le regard pour restaurer l'histoire ». In P. Mabilia Mantuba-Ngoma & N. Obotela Rashidi. *Histoire de la population et des villes d'Afrique centrale. Mélanges offerts à Léon de Saint-Moulin*, s.j. coll. « Cahiers africains », Paris/Tervuren : L'Harmattan/MRAC.
- Kagame, A. 1972. *Un abrégé de l'ethno-histoire du Rwanda*. Vol I. Butare : Éditions universitaires du Rwanda.
- Kalolero Byashoni, B. 2002 (janvier). « Bref aperçu historique des clans Vira ». Uvira. Document inédit.
- Kasi, D. 1971. « La tutelle du pouvoir central sur les autorités locales : cas de la collectivité locale du Buhavu ». Mémoire de licence en Sciences politiques et administratives, Université Lovanium.
- Kevers, G. 1956. « Contribution à l'étude du Kivu. Monographie de la région de Walungu en territoire de Kabare ». *Bulletin agricole du Congo belge XLVII* (5) : 1243-1262.
- Lulungu, S.C. 2008 (juillet). « À la découverte de l'Ubembe ». S.I. et s.e.
- Makindu Ndume. 2017. « Histoire des Batali en chefferie des Wakabango I, territoire de Shabunda (XIX^e siècle-2014) ». Mémoire de licence en Histoire, ISP/Bukavu.
- Marcel, D., Makouta-Mboukou, J.-P. et al. 1981. *Mes 10000 mots [Texte imprimé] : Afrique : le dictionnaire pour l'école*. Paris : Bordas/Nouvelles éditions africaines.
- Mapendano B., P. 1977. « Essai d'histoire des Batembo ». Mémoire de licence en Histoire, ISP/Bukavu.
- Masson, P. 1960. *Trois siècles chez les Bashi*. Tervuren : MRAC (coll. « Archives d'ethnographie », n° 1).
- Mathys, G. 2014. « People on the move: frontiers, borders, mobility and history in the lake Kivu region. XIX^e-XX^e century ». Thèse de doctorat, Université de Gand.
- Mihali M., S. 2009. « Les conflits du pouvoir coutumier en chefferie de Luindi de 1945 à 2007 ». TFE en Histoire et Sciences sociales, ISP/Bukavu.
- Moeller, A. 1936. *Les Grandes Lignes des migrations des Bantous de la Province-Orientale du Congo-Belge*. Bruxelles : IRCB (coll. « Mémoires de la classe des sciences morales et politiques, in-8° », VI).
- Muchukiwa, B. 2006. *Territoires ethniques et territoires étatiques. Pouvoirs locaux et conflits interethniques au Kivu*. Paris/Anvers : L'Harmattan/Centre d'étude de la région des Grands Lacs d'Afrique.
- Muganja Nzigot Jeba. 1983. « L'histoire ancienne des Bavira : des origines à 1900 ». Mémoire de licence en Histoire, Université de Lubumbashi.
- Mugaruka bin Mubibi. 1986. « Histoire clanique et évolution des États dans la région sud-ouest du lac Kivu : des origines à 1900 ». 2 tomes. Thèse de doctorat en Histoire, Université de Lubumbashi.
- Mulyumba wa Mamba Itongwa, B. 1977. « La structure sociale des Balega-Basile ». Thèse de doctorat en Sciences sociales, Université libre de Bruxelles.
- Mulyumba wa Mamba Itongwa, B. 1978. *Aperçu sur la structure politique des Balega-Basile*. Bruxelles : CEDAF (coll. « Les Cahiers du CEDAF », n° 1).
- Munga, M.P. 2015. « Les migrations et le peuplement du territoire de Fizi par les Babembe, des origines à 1937 ». TFE en Histoire et Sciences sociales, ISP/Baraka.
- Munzihirwa, C. (S.J.). 1971 (octobre). « Conception du pouvoir politique dans la société traditionnelle des Bashi de Kabare (Kivu) ». Mémoire de licence en Sciences politiques et administratives, Université nationale du Congo/campus de Kinshasa.
- Muyenga, W. 1979. « Évolution des institutions sociopolitiques traditionnelles bembe (1885-1960) ». Mémoire de licence en Sciences politiques et administratives, UNAZA/campus de Lubumbashi.
- Mworoha, E. (dir). 1987. *Histoire du Burundi : des origines à la fin du XIX^e siècle*. Paris : Hatier.
- Nagaheba, C. 2003. « Histoire de l'administration coutumière dans la collectivité-chefferie des Bafuliru (1935-2001) ». Mémoire de licence en Histoire, ISP/Bukavu.

- Njangu Canda-Ciri, A. 1973. « La résistance shi à la pénétration européenne (1900-1920) ». Mémoire de licence en Histoire, UNAZA/campus de Lubumbashi.
- Ngoyi, M. E. 1997. « Histoire politique de Luvungi (1902-1978) ». TFE en Histoire et Sciences sociales, ISP/Bukavu.
- Nyiracumi, K. M., W. 1982. « L'agriculture et la pêche : fondement de la vie économique des populations du territoire de Fizi (1950-1959) ». Mémoire de licence en Histoire, Université de Lubumbashi.
- Omasombo Tshonda, J. & Kennes, E. 2006. *Biographies des acteurs de la transition : juin 2003-juin 2006*. Tervuren/Kinshasa/Lubumbashi : MRAC/CEP/CERDAC/CEPAC.
- Polepole, K. & Kalala, L. 1975. « Histoire juuyamikayaasiliya C.I. Luindi, yaLubemba (Wamuzimu) ». Document photocopié. Zone de Mwenga.
- Samba Kaputo, G. 1970. « Les institutions traditionnelles politiques du “Bugweshe” dans la conjoncture politique des années 1959-1967 ». Mémoire de licence en Sciences politiques et administratives, Université Lovanium de Kinshasa/faculté des Sciences économiques et sociales.
- Secrétariat administratif de la chefferie Buhavu. 2021. « Rapport annuel ». Kalehe.
- Shanyungu, S. 1976. « Les Bahavu : essai d'histoire politique et sociale ». Mémoire de licence en Histoire, ISP/Bukavu.
- Tabazi, R. 1973. « Le *mwami* chez les Bafulero ». TFE en Histoire, ISP/Bukavu.
- Thembo Amundala, B. 2002 (septembre). « Contribution à la résolution pacifique des conflits interethniques. Cas du conflit Babuyu-Babembe au Maniema ». TFC, ISP/Bukavu.
- Vansina, J. 1965. *Introduction à l'ethnographie du Congo*. Léopoldville/Bruxelles : Éditions universitaires du Congo/CRISP.
- Vansina, J. 1985. *Oral Tradition as History*. Oxford : James Currey.
- Vansina, J. 1991. « Sur les sentiers du passé en forêt. Le cheminement de la tradition politique ancienne de l'Afrique équatoriale ». *Enquêtes et documents d'histoire africaine* 9. Louvain-la-Neuve : UCL.
- Verhaegen, B. 1966. *Rébellions au Congo*. T. 1. Léopoldville/Bruxelles : IRES-INEP/CRISP.
- Verhaegen, B. 1969. *Rébellions au Congo*. T. 2, *Maniema*. Bruxelles/Kinshasa : CRISP/IRES.
- Weis, G. 1959. *Le pays d'Uvira : Étude de géographie régionale sur la bordure occidentale du lac Tanganyika*. Bruxelles : Académie royale des sciences coloniales (coll. « Mémoires de la classe des sciences naturelles et médicales, in-8° », VIII, 5).
- Willemart, A. 1934 (10 janvier). Rapport « Historique du territoire des Babembe (Kivu) ». Fizi.
- Willaert, M. 1973. *Kivu redécouvert*. Bruxelles : Max Arnold.
- Yalala K., Y. 1977. « Histoire sociopolitique des Bakisi (zone de Shabunda) ». Mémoire de licence en Histoire, ISP/Bukavu.

Archives

Archives chefferie Lwindi

Rapport du 7 janvier 1921.

Archives de la mission Liège Saint-Lambert de Mwanda-Katana

Diaires 1910-1920.

Archives des Affaires étrangères (A.E.)

Province-Orientale, district du Kivu, territoire des Bafulero (Uvira). 1932, Portefeuille 177. « Procès-verbal de la réunion des administrateurs territoriaux tenue à Uvira, le 8 août 1932 ». In Rapport annuel AIMO 1932. Archives du district du Sud-Kivu. 1938a. Renseignements politiques. Territoire des Bafulero.

Archives du district du Sud-Kivu

1938b. « Ordonnance n° 164 AIMO du 2 décembre 1938, modifiant l'ordonnance n° 44 AIMO du 15 mars 1935 ». *Bulletin administratif du Congo belge* 24 du 25 décembre 1938, p. 81.

Archives du district du Sud-Kivu (Uvira)

(s.d.). Renseignements politiques.

Renseignements politiques, territoire des Bafulero. Loons, R. (administrateur territorial). 1933 (3 mars). Étude sur le territoire des Bafulero, district du Kivu.

Archives du MRAC

de Kun, N.A. 1954. Lettre du 5 décembre 1954, Lubilokwa.

Extrait des renseignements politiques du territoire du Tanganyika pour l'année 1918. Historique des chefferies, chefferie d'Uvira, n° du P.V. 2 établi par (illisible).

Notation ethnographique, Dossiers E. a. N° 8 et 11 et E. C. N° 9, Lettre du Gouverneur général, N° 874 b, Bornu, le 17 mai 1909 par De Cortes et Grasset, Territoires de la Ruzizi Kivu, poste et secteur d'Uvira. Sur la succession et le droit pénal chez les Wavira mai 1909.

Rapport AIMO 1932.

« Procès-verbal de la réunion des administrateurs territoriaux tenue à Uvira », le 8 août 1932 dont l'objet était la question des capitans Makobola, Kiri et Swima (Province-Orientale, district du Kivu, territoire des Bafulero - Uvira 1932).

CHAPITRE 2

PEUPLES (DITS) ALLOCHTONES : BARUNDI ET BANYARWANDA

« [...] Bafuliru-Bavira [...] déclarent que les Barundi ont été groupés sur leur territoire tribal [...] et les Banyamulenge [...] soutiennent l'idée qu'eux-mêmes ont été exclus de ce processus territorial [par la colonisation belge] » (Muchukiwa 2006 : 106).

Dans l'organisation de cet ouvrage, nous avons délibérément choisi de ne pas placer les Barundi et les Banyarwanda dans le premier chapitre de cette partie, qui répertorie les peuples du Sud-Kivu. Un choix qui pourrait passer pour un jugement arrêté. Une conflictualité enracinée fait, en effet, des Barundi et des Banyarwanda (qui, depuis les années 1970, se font appeler Banyamulenge, justement pour une question d'identité) des populations allochtones, ou du moins des populations ne se situant pas dans la strate des souches « autochtones ». Trancher cette question est une ligne rouge à ne pas franchir trop rapidement, d'autant plus que la charge politique de ces allégations devient très forte. Cet ouvrage accorde des longues pages à l'installation au Congo de divers groupes de Banyarwanda (cf. *infra*).

Il s'agit d'apporter une attention soutenue à ce sujet dont les développements marquent l'évolution politique de la région depuis la période coloniale. Notre premier objectif est d'apporter des renseignements susceptibles d'éclairer davantage cette réalité devenue déterminante, d'en retracer le parcours. Même s'il existe une tendance à étendre les espaces d'occupation, c'est au Sud-Kivu, et principalement dans son territoire étatique d'Uvira (auquel se joignent ceux de Fizi et de Mwenga) que se situe l'origine de la conflictualité de l'allochtonie des Banyarwanda. Bosco Muchukiwa (2005) observait, dans son travail de doctorat¹ consacré à la question :

« Lorsque l'autorité de l'État est affaiblie par des pressions internes et externes, les ethnies et leurs leaders politiques s'emploient à décomposer et à recomposer le territoire étatique » (Muchukiwa 2006 : 7). En portant son étude sur Uvira dont il est originaire, cet auteur s'imposait comme but de : « [...] cerner le rôle des enjeux territoriaux dans les dynamiques conflictuelles locales qui menacent l'existence des collectivités-chefferies héritées de la colonisation et, de ce fait même, celle des États post-coloniaux » (Muchukiwa 2006 : 3).

Plutôt que de commencer par l'identification, en termes de parenté et de généalogie des populations barundi et banyarwanda, comme dans le chapitre précédent, notre démarche, ici, est bien différente. Notre point de départ devient l'occupation du territoire par ces deux peuples dont la majorité des clans constitutifs ont leurs noyaux ailleurs, au Burundi et au Rwanda. C'est que, comme le dit Muchukiwa, « notre souci est de chercher une explication aux conflits en les objectivant mais également de proposer une lecture qui prend en compte les aspects historiques en lieu et place des approches jusqu'ici réductrices de la réalité. [...] des analyses en termes de migrations, ethnicité, pauvreté et difficile cohabitation ne tiennent pas compte de la genèse des situations conflictuelles dans le territoire d'Uvira, ni de la mise en dépendance des chefferies traditionnelles, ni encore de la contradiction entre territoire ethnique et territoire étatique » (Muchukiwa 2006 : 3).

1. L'apport essentiel de ce travail est d'abord sa démarche, qui retrace le processus de formation du territoire étatique en rapport au territoire ethnique afin de mieux situer la conflictualité marquée dans le territoire actuel d'Uvira. Pour

sa réalisation, l'auteur a puisé des données essentielles dans les archives trouvées à plusieurs endroits.

Des études ethnographiques réalisées en 1907 par les agents militaires chargés des missions de reconnaissance² attestent que les Bafuliru et les Bavira sont des autochtones qui ont longtemps occupé la région, probablement à partir du XVII^e siècle, avant l'établissement des Barundi et des Banyarwanda. Georges Weis écrit que ceux-ci avaient pu occuper des espaces abandonnés par les Bavira et les Bafuliru mais n'étaient pas parvenus à s'imposer à eux à Mulenge, dans les hauts plateaux d'Itombwe et dans la plaine de la Ruzizi. Ils s'établirent en dehors des zones d'activités agricoles des groupes précédents (Weis 1959 : 142-145 et 148).

Cette région appelée Masanze est marquée dans son paysage naturel par trois grandes zones écologiques : la forêt est la plus grande zone, avec 135 455,5 ha, suivie de la plaine avec 98 532 ha et, enfin, de la région des montagnes, avec 72 848 ha (Archives du district du Sud-Kivu. 1938a et 138b :881). Comme nous l'avons fait pour les Fuliru et les Vira, dans le chapitre précédent, nous nous demanderons quel aurait été le territoire ethnique des Barundi et des Banyarwanda avant l'invasion arabo-swahili et l'occupation belge.

1. BARUNDI

« L'un des épisodes les plus contestés de l'histoire d'Uvira concerne l'arrivée et l'évolution des Barundi dans la plaine de la Ruzizi. Dans la seconde moitié du -XIX^e siècle, Kinyoni, qui était un sous-chef du roi burundais Mwezi Gisabo, s'établit sur la rive droite de la rivière Ruzizi, suivant les mouvements antérieurs de son grand-père, Ntorogwe. En l'absence des frontières internationales, l'arrivée de Kinyoni est difficile à qualifier d'immigration. À l'époque, la zone d'Uvira était contrôlée par le souverain commerçant swahilo-arabe Rumaliza et formait une zone de transit des routes commerciales reliant le Congo à la côte est de l'Afrique » (Verweijen 2016 : 13).

Georges Weis observait que du fait de leur incapacité à maîtriser et contrôler leur espace, les groupes vira (cf. *supra*) avaient dû perdre, lors des conquêtes organisées successivement au sud par les Babembe

et au nord par les Bashi, les Bafuliru et les Barundi, « une surface correspondante à peu près à l'ensemble du territoire actuel d'Uvira, couvrant le versant du lac de Makobola à Ngweshe, au sud de Bukavu, sur une distance de quelques 150 km » (Weis 1959 : 42).

1.1. DIVERSES THÈSES SUR L'IMPLANTATION ET LA FIXATION DES TERRITOIRES ETHNIQUES ENTRE BAFULIRU ET BARUNDI

Concernant les Barundi³, Bosco Muchukiwa porte l'attention sur les itinéraires assez mal connus suivis par les Bazige et les Banyakarama, deux groupes ethniques originaires du Burundi, pour atteindre la rive droite de la Ruzizi.

En provenance de Gatumba, ces deux groupes sont entrés par le sud de la plaine, plus précisément par Kagando, à des époques différentes, pour occuper Rongerero, près de Kiliba et Kiheba, actuellement Kavimvira dans la plaine de la Ruzizi. L'occupation de Kavimvira, la partie nord du lac Tanganyika jusqu'au mont Kyamate (Sange) par les gens venus du Burundi aurait été à la fois pacifique et militaire. Georges Weis affirme que les Bavira et les Bafuliru auraient perdu cette partie, conquise par de nouveaux occupants.

Très peu connue, l'histoire des Banyakarama a été trop rattachée à celle de Mwezi Gisabo, roi du Burundi. En juillet 1896, le sous-lieutenant Deffense répondit à la lettre du gouverneur général datant de février de la même année que Mwezi était, avant l'arrivée des trafiquants arabes, le chef incontesté de toute la vallée de la Ruzizi et de la rive droite du Kivu ; il était l'égal et le rival du fameux Kigeri du Rwanda. En revanche, selon le sous-lieutenant Deffense, Kinyoni et tous les autres n'étaient que de petits chefs révoltés, rendus indépendants par l'aide et la politique des Arabes (Deffense, Lettre adressée au gouverneur général, Lac Kivu, le 26 juillet 1896). Kinyoni dont il est question ici est le descendant de

2. Le Lt Spiltoir, en mai 1907, le Capt Vanderghote (chef de secteur), Grasset et De Corte. Ajouter, aussi, l'étude parue en mars 1933 de René Loons, administrateur du territoire des Bafulero (Archives du district du Sud-Kivu (Uvira) 1933).

3. Le terme « Barundi » (en rapport avec l'Urundi, devenu Burundi) ne désigne pas une ethnie ou une tribu. Comme celui de « Banyarwanda » (cf. *infra*), il désigne plutôt une origine étatique. Lorsqu'ils arrivaient au Congo, la distinction des Barundi en groupes ethniques tutsi et hutu ou en clans régionaux ne se faisait que rarement ; il fallut attendre le déchaînement de la conflictualité au Burundi pour que cette réalité s'affirme. Le pays d'origine rassemble des peuplements à la fois tutsi, hutu et twa.



Mwezi IV Gisabo, intronisé vers 1850, mourut le 21 août 1908. Habillement : vêtements ficus (*impuzu*), anneau en bois d'archer (*igitembe*), lance (*icumu*), anneau de cuivre sur le bras droit (*umuringa w'umujumpu*), collier (*igihete*) et amulettes sur les bras et la tête (*ibiheko*). (Photo prise vers 1904, puisque personne n'a pu approcher ou voir Mwezi Gisabo avant le traité de Kiganda, en 1903 ; EP.0.0.7712, collection MRAC ; photo Société des missionnaires d'Afrique, s.d., droits réservés.)



Karabona : l'un des trois régents du royaume pendant la minorité de Mwambutsa IV, nommé *mwami* (roi) à l'âge de 4 ans en 1916. Il est le fils de Mwezi Gisabo et Ririkumutima. (EP.0.0.7689, collection MRAC ; photo Société des missionnaires d'Afrique, s.d., droits réservés.)



Inabayengero, fille de Mwezi Gisabo, épouse de Rutuna. (EP.0.0.7701, collection MRAC ; photo Société des missionnaires d'Afrique, s.d., droits réservés.)

Ntorogwe, l'ancêtre des Banyakarama qui fournissaient des femmes et du sel pour le bétail au roi et assumaient des charges de conseillers (Mworoha 1991 : 47⁴ ; De Cortes 1908 : 16).

Les Banyakarama n'allaient pas abandonner la tradition des courtisans au Burundi : ils étaient importants par leur démographie et constituaient une élite influente dans la gestion politique du pays. Les sources consultées par Muchukiwa donnent plusieurs versions contradictoires, mais complémentaires, de la pénétration de Kinyoni au Congo. Certaines versions disent que Kinyoni, reconnu comme leur chef par les Banyakarama du côté congolais, occupait la rive gauche de la Ruzizi dans la plaine d'Imbo du nord. Il l'aurait quittée à

la recherche de meilleurs pâturages ou bien aurait, sur ordre du roi Mwezi Gisabo, conquis la rive droite envahie par les guerriers tutsi venus du nord et par les Walangala venus de la rive Est. À moins qu'il n'ait fui les disputes avec le roi, note Jean-Pierre Chrétien (2000 : 139-140).

Mais le royaume de Mwezi Gisabo ne s'étendait pas jusqu'au lac Tanganyika et à la Ruzizi ; il n'était pas menacé à l'ouest. C'était d'abord au nord, à l'est et au sud de son royaume que le roi devait contenir les incursions menaçantes (Chrétien 1987 : 125-144). Seule la version sur les altercations avec les Allemands paraît admissible à Muchukiwa, dans la mesure où la pénétration coloniale avait libéré des sous-chefs jadis dépendants pour instaurer une administration⁵.

4. Émile Mworoha dit que les Banyakarama font partie des clans matridynastiques du Burundi ; ils fournissaient des épouses à Ntare et à Mwezi Gisabo pour qu'elles puissent engendrer le successeur du roi, et de surcroît accéder à la richesse et au pouvoir.

5. Dans le secteur de Luvungi, Spiltoir avait constaté que la chefferie de Lubisha était subdivisée en trois catégories de sous-chefferies à savoir : celles du père de Lubisha ; celles de huit grands sous-chefs (Mosingwa, Dwali, Luheke,

« Les rapports des missions de reconnaissance et des rapports politiques des premiers administrateurs coloniaux de ce qui est devenu le territoire d'Uvira situent les premières altercations entre les Bafuliru et les Barundi en 1903, il y a de cela un siècle. [...] elles sont nées dans un contexte de pénétration coloniale caractérisé par la lutte contre l'esclavagisme, la fixation des frontières, la création des chefferies agrandies, le passage des révoltés Batetela et les conflits entre les Allemands et Kinyoni. Succédant à Rudengeza mort empoisonné, on dit que Kinyoni avait eu peur et aurait décidé d'immigrer pour s'installer sur la rive droite de la Ruzizi. Les rapports de reconnaissance de cette période contredisent cette version et indiquent plutôt que Kinyoni fut parmi les plus importants chefs du *mwami* burundais, Mwezi Gisabo, qui eut des démêlées avec les Allemands. À partir de ce moment, il se soumit aux Belges et occupa les territoires ethniques de Nyamogira et de son fils Mutahonga qui étaient en fuite vers Lwindi ancien. Les deux versions présentent un dénominateur commun : un conflit entraîna l'immigration d'une fraction des Barundi pour occuper la rive droite de la plaine de la Ruzizi.

Le problème de territoire ethnique s'est posé à partir de ce moment et s'est compliqué par la suite avec la guerre, les escapades fréquentes des successeurs de Kinyoni vers le territoire contesté de Lubisha dans le secteur de Luvungi, de Kabwika au Rwanda chez le *mwami* Musinga et avec la désorganisation des chefferies. Les chefs en fuite perdirent non seulement leur pouvoir sur le territoire ethnique mais aussi le contrôle sur leurs populations. Les tentatives d'éviction des princes bafuliru sont mentionnées dans le rapport politique du deuxième semestre de 1920 et montrent que les chefs barundi à savoir Takaza, Makangara, Mogabo et Mashure ont voulu placer les personnages de leur obédience mais en vain. Selon les historiens, c'est à ce moment qu'eut lieu le premier conflit ouvert entre Bafuliru et Barundi » (Muchukiwa 2006 : 152).

Le contexte de fuite et d'intervention belge explique comment Kinyoni avait pu occuper le territoire compris entre la Luvimvi au nord, la Ruzizi à l'est, le nord du lac Tanganyika au sud et la forêt de bambous à l'ouest (Muchukiwa 23-24). L'endroit où il

fit irruption n'était qu'un espace culturel occupé jadis par les Bavira et les Bafuliru, partie des territoires ethniques que le chef Luhama avait répartis entre ses fils Nyamogira, Mutahonga et Lusagara (cf. *infra*). Kinyoni avait occupé ces territoires au moment où les Bavira et les Bafuliru fuyaient les trafiquants arabo-swahili. Les chefs fuliru s'étaient réfugiés chez Nyalwindi pendant trois ans et chez le roi Musinga au Rwanda, lors du passage des révoltés batetela dans la région et de l'opposition à l'occupation belge. Profitant du vide et de l'affaiblissement de l'autorité, Kinyoni occupa tout le territoire, sauf les montagnes comprises entre le nord du lac Tanganyika et la Monyovo (Spiltoir 1907 : 1) alors que la plupart de ses villages étaient regroupés à l'ouest de la vallée de la rivière Luvungi (Muchukiwa 2006 : 23-24).

Il faut d'abord souligner la faible occupation de la plaine de la Ruzizi. Jusqu'à la fin de la colonisation belge en 1960, la région apparaissait assez vide et cela amena par exemple cette dernière à implanter en 1956 la Sucrerie des cannes raffinées en Afrique (SUCRAF). Il fallait une vaste concession, et la plaine de Ruzizi demeurait peu exploitée par les autochtones pour diverses causes. Citons :

- 1° la grande étendue de la plaine était couverte des marais et d'une forêt claire abritant plusieurs sortes d'animaux sauvages : buffles, éléphants, lions, antilopes, hyènes, etc. Non seulement que les gens avaient peur de pénétrer à l'intérieur de la plaine et préféraient y rester à la périphérie, la présence de ces animaux était nuisible aux champs de culture. Avant la pénétration européenne donc, le taux de boisement était supérieur comparé à la situation actuelle où il n'y a presque plus de forêt. La coupe de matériel ligneux destiné au ravitaillement des locomotives à partir de 1931 et l'installation des cultures du coton avaient fortement amenuisé les étendues forestières.
- 2° La plaine de la Ruzizi est traversée du nord au sud par la rivière dont elle porte le nom. Les essais culturels menés par l'Institut national d'études agronomiques du Congo (INEAC) en 1954-1955 pour l'implantation de la SUCRAF avaient montré que les eaux de la Ruzizi contenaient un degré de salinité très élevé ; seules les eaux des affluents de la Ruzizi étaient douces. Les principaux affluents se trouvant du côté ouest de la Ruzizi sont : Luvungi, Muniore, Luberezi, Runingu et Kiliba. Le régime de ces rivières varie selon les

Nyamulwa, Bwitesi, Katangasi, Nyaruhake, et Lubika) ; et celles des sous-chefs (Kienga, Luasuka, Nyakanguli, Motwali, Biruandi, Moinga, Lutalua, Dawaramwa, Lubishwa). (Documents relatifs à l'ancien district du Kivu 1900-1922, Dohet 1907 : 420).



La rivière Ruzizi dans la plaine de Luvungi, à l'arrière-plan la faille orientale du Graben africain. (HP.1956.15.1808, collection MRAC ; photo G. De Boeck (Inforcongo), 1951, © MRAC/De Boeck.)



Vue d'ensemble de la « paysannerie indigène » de la plaine de la Ruzizi qui couvre côté de la RDC une superficie 800 km² sur les 3031 km² de sa superficie totale lorsqu'on intègre les parties situées au Rwanda et au Burundi (cf. Ministère des colonies 1956 : s.p.). (HP.1989.14.3-26, collection MRAC ; photographe non identifié, s.d., droits réservés.)



Passage à gué de la rivière Luvungi par l'escorte du docteur Moriondo (en hamac) et du lieutenant Rochette en 1906. (AP.0.0.27255, collection MRAC ; photo C. Vandekelder.)

saisons, baissant remarquablement en saison sèche (Dunia Witangila 1980 : 24-26).

La majorité des Barundi venus y habiter la plaine de la Ruzizi ne pratiquaient que l'élevage de gros bétail dans les petites savanes herbeuses le long de la grande route. Il est établi, écrit Muchukiwa, que Kinyoni avait été établi par le pouvoir colonial ; son territoire n'était donc qu'une production coloniale (Muchukiwa 2006 : 52).

C'est l'administration coloniale belge qui vint établir les limites entre les territoires ethniques des Barundi et des Bafuliru. Deux agents militaires de l'EIC, Massash et Roufflar, chargés de missions de reconnaissance dans le secteur de Luvungi, avaient rencontré les chefs Nyamogira et Mogabo. Ils indiquèrent dans leurs rapports de mission que les

villages Katangaza, Kakomba (*nyampara* Kakomba), Kamomenge (*nyampara* Molindi) dépendaient du chef Mogabo ; le marais Yandza séparait les territoires de Nyamogira des Bafuliru de celui de Mogabo dans la plaine de la Ruzizi. Ils écrivent que la limite entre ces deux chefferies se prolongeait vers le nord en passant par une petite vallée et une chaîne de montagnes. Les villages de Kibule se trouvaient sur la ligne frontalière. À la mort de Kinyoni, son fils Mogabo s'était vu enlever la partie du territoire située sur la rive gauche de la Luvungi, laquelle avait été restituée au chef Kabwika qui, devant les révoltés batetela, se serait enfui au Rwanda (Rapport de reconnaissance, Poste de Luvungi (1904-1909), pp. 20-23 ; Vanderghote, capitaine chef de secteur : 157). Pour le lieutenant Spiltoir, Kabwika, premier ministre de Mogabo, ne se serait pas enfui devant la menace des révoltés batetela, mais retiré au Rwanda sur la rive gauche, au moment où il aurait vu son territoire confié à Lubisha par les agents de l'EIC. Ce fait allait à la fois constituer un début de recomposition des alliances et des espaces culturels, mais aussi conditionner la formation des tensions. En 1955 donc, Muchukiwa fait observer que le processus atteignit une phase suffisamment avancée.

« La territorialisation était presque achevée dans la plaine de la Ruzizi. Depuis le ravin Lushima jusqu'aux rives du lac Tanganyika, les Barundi occupaient cinq groupements sur sept. Ils étaient dans les groupements de Luvungi, Luberizi, Sange, Ndalishizi et Mupenda. Luvungi était subdivisé en deux groupements : l'un à

population bafuliru avec quelques Swahili, depuis la rivière Luvimvi jusqu'à la rivière Luvubu et l'autre à population barundi, depuis la rivière Luvubu jusqu'au ravin Lushima. Les frontières entre les groupements du nord au sud étaient le ravin Luchabiru-Ngendo, la rivière Sange et la rivière Kiliba. Comme chef-lieu de secteur à l'époque coloniale, Luvungi avait subi l'influence de l'islam et présentait un visage cosmopolite en raison de l'hétérogénéité de sa population venue s'adonner à des activités commerciales et offrir la main-d'œuvre dans les colonats. Les Bafuliru occupaient la dorsale occidentale, à hauteur de la plaine et avaient quelques villages dans le groupement Ndalishizi depuis Sange jusqu'à la rivière Kiliba. Les Bavira vivaient à l'extrémité sud. Un petit noyau des Bashi habitait au nord dans le groupement Kamanyola, depuis les gorges de la Ruzizi jusqu'à la rivière Luvimvi (Germain *et al.* 1955 : 16) » (Muchukiwa 2006 : 25).



La vallée de la Luvimvi, en 1903.
(AP.0.0.2388, collection MRAC ; photo Th. Bellis.)

Malgré cela, Jacques Depelchin (1974 : 84) et Ndabagoye Nsabimana (1996 : 2) affirment que l'espace territorial ethnique des Barundi n'était pas aussi fixe. Ainsi, constatons que le chef Ntorogwe s'était rendu à Kaboge dans le territoire de Fizi, mais était retourné à Cibitoke au Burundi. Ses descendants, quant à eux, s'établirent à Rongerero, Kawizi, Luberizi et Katumba en quête de pâturages. Les groupes de Barundi étaient mobiles. Cette mobilité explique en gros la temporalité, la mollesse des alliances et la dispersion des Barundi sur les deux rives de la Ruzizi. Le cadre spatial qu'ils occupent actuellement est le résultat de la colonisation. En délimitant les frontières, les Belges les ont fixés, séparés et leur ont donné de nouvelles identités qui répondent aux exigences des espaces politiques et au principe de territorialité étatique (Muchukiwa 2006 : 26).

1.2. ÉVOLUTION DES POPULATIONS BARUNDI DANS LA PLAINE DE LA RUZIZI

Il s'agit, dans ce point, de suivre l'arrivée des différentes vagues de migrants barundi, une chronologie qui a de l'importance lorsqu'on veut comprendre les causes de la tension avec les autres peuples dits « autochtones ».

1.2.1. PREMIÈRE VAGUE DE MIGRANTS

L'immigration des Barundi (Rundi) dans l'espace de ce qui est devenu le territoire d'Uvira délimité par la colonisation belge s'est opérée par vagues successives. La toute première vague de Barundi serait arrivée dans la plaine de la Ruzizi en 1850. À ce propos, l'administrateur de territoire E. Simons écrit : « Vers 1850, il existait sur les bords du lac Tanganyika et de la rivière Ruzizi un vassal du roi de l'Urundi Ntare nommé Rugendeza, Mututsi de la famille des Banyakarama » (Simons 1923). Rugendeza serait entré en conflit avec son suzerain au sujet de Katumba (terre salée), mais il mourut et fut remplacé par son fils Kinyoni. Les administrateurs coloniaux ajoutent : « Les Banyakarama (du clan de Ndabagoye) reconnaissent que la lignée de Mwambutsa (Urundi) est celle des vrais chefs. On peut situer vers l'an 1800 l'époque à laquelle Ndorogwe, mutwale du roi Ntare, Mututsi de la famille Banyakarama chercha à se procurer les terres propices à servir de pâturage pour son bétail, installa une partie de ces gens à Mwihongero près de Kiliba et à Kibebo dans la boucle formée par la Ruzizi près de l'actuel Mupenda, emplacement qu'il a trouvé inhabité. Il étendit progressivement son occupation de la rive nord du Tanganyika au mont Kyamate, Rugendeza fils aîné de Ndorogwe entra en conflit avec Ntare mais mourut empoisonné ».

Une fois au pouvoir, Kinyoni (1870-1902) gagna de nouvelles terres de l'autre côté de la Ruzizi. L'agent colonial Leurquint parle de certains groupes importants qui fuirent le pays, dont les Rundi de Kinyoni ayant passé la Ruzizi en 1852 pour échapper à l'impôt du sel exigé d'eux par le *mwami* Ntare (Kayiramirwa 1976 : 20-21). Selon la tradition orale, Kinyoni, venu du Bulinga au Burundi, serait arrivé au Congo belge sous le règne de Nyamogira I^{er}.

Certains écrits affirment qu'à la mort de Rugendeza qui avait été empoisonné, son fils Kinyoni partit à la conquête de nouvelles terres au Congo : « Il leva une armée assez nombreuse et passa



Visite en 1903 à Luvungi du nouveau *mwami* Kinyoni II Mogabo (1903-1928), ici porté en hamac.

(AP.0.0.2275, collection MRAC ; photo Th. Bellis.)

la Ruzizi. Cet événement semble se placer vers la fin du règne de Ntare vers 1860. Après avoir lutté contre les Bafuliru, Kinyoni conquiert les terres situées entre Uvira et Tshimate où il abandonna définitivement la rive gauche de la Ruzizi » (Simons 1923). Même si la tradition orale ne reconnaît pas, au départ, d'agression armée avant celle à l'origine du conflit de 1920 entre Rundi et Fuliru, elle atteste que Kinyoni s'était rendu à Lemera chez le *mwami* Nyamogira, de qui il reçut l'autorisation de s'installer dans la plaine de la Ruzizi. À titre de reconnaissance, Kinyoni lui donna une vache (cf. Témoignage recueilli par J. Kingwengwe 1980 : 18). Il demeura d'abord à Kahanda puis, à Karambo. Certains citent Luberizi comme premier lieu d'installation avant qu'il ne s'empare des terres de Kabwika jusqu'à Luvungi. À la suite de Kinyoni, progressivement d'autres Rundi arrivèrent pour s'y installer. On dispose de quelques renseignements sur la démographie de l'époque ; Bosco Muchukiwa écrit : « Les agents chargés de reconnaissance dans le secteur de Luvungi⁶ ont établi à partir du nombre de cases et du type d'habitat une distinction entre les villages de Nyamogira et de Mogabo. Il est indiqué que les villages de quatre à six cases éloignées des autres dans la chefferie des Barundi étaient moins importants que des agglomérations d'une centaine de cases que possédait le grand chef Nyamogira dans la chefferie des Bafuliru autour des bananeraies et des champs de manioc, de maïs, de sorgho, etc. » (Muchukiwa 2006 : 33).

D'après les témoignages, les vagues de Rundi de cette période se sont suivies ainsi :

- en mai 1910, Mogabo le grand-frère de Kinyoni revint du Burundi avec 500 « indigènes » et 600 têtes de gros bétail. Il fut mis sous les ordres de Lubisha, chef rundi (cf. *infra*) ;
- en 1919, ayant échappé à la mort lors du combat l'ayant opposé au roi Mwambutsa du Burundi et durant lequel il avait été défait, Kirima trouva refuge au Congo.

1.2.2. 1920 : PREMIÈRE GUERRE DES FULIRU CONTRE LES RUNDI

Kingwengwe Mupe écrit que « la cause principale de ce conflit fut l'expansion des conquêtes menées par les Rundi qui avaient occupé toute la plaine et qui tentaient d'occuper les montagnes afin de soumettre Mukogabwe. Pour cette guerre, il y avait deux forces en présence : les Rundi avec une armée sous la conduite de Rubisha et les Fuliru avec une troupe sous la conduite de Katangaza, notable de Bwesho. Dans leur action, les Rundi occupèrent les villages dont Kigoma, Mulenge et Kalengera dans la chefferie Bafuliru. Leurs armes étaient constituées des lances, machettes et haches. Après leur victoire, ils menèrent les conquêtes en prenant Kiringye, Kigwena, Nyamutiri et Kabwiba. Il ne restait aux Rundi que de prendre Bwesho puis Lemera. Afin de retourner la guerre, le *mwami* Mukogabwe chargea son guerrier Samiriza de miser à tuer Rubisha ; ce qu'il réussit à faire, tuant dans le coup aussi son fils à Bwesho. Les Rundi se replièrent sur Luvungi, certes, mais continuèrent à dominer toute la plaine, car ils commencèrent déjà à utiliser quelques armes à feu que les Fuliru n'avaient pas. Les Européens présents à Luvungi sont intervenus pour calmer la situation, mais la victoire était du côté des Rundi. Les Fuliru comptaient beaucoup de tués et Kinyoni (1920-1928) fut dans la grande joie, car Kiringye qui présentait

6. Fonds d'archives du Sud-Kivu à Bukavu : « Rapport de reconnaissance, poste de Luvungi (1904-1909) », p. 20.



Visite en 1903 à Luvungi du nouveau mwami Kinyoni II Mogabo (1903-1928), ici porté en hamac.

(AP.0.0.2275, collection MRAC ; photo Th. Bellis.)



L'autorité coloniale du poste de Luvungi, vers 1904.

(AP.0.0.27777, collection MRAC ; photo C. Vandekelder.)

un intérêt économique considérable devait désormais lui appartenir. En 1928, il obtenait la création de la chefferie Barundi » (Kingwengwe Mupe 1982).

1.3. DE LA CRÉATION DE LA CHEFFERIE BARUNDI EN 1928 À L'AVÈNEMENT DES POUVOIRS DE L'AFDL EN 1996

La création de la chefferie Barundi intervint à la suite de la scission de la chefferie que dirigeait Mukogabwe II (1914-1928). En 1928, Mukogabwe, le *mwami* des Bafuliru, fut condamné pour meurtre, épreuve superstitieuse et pratiques païennes contre le christianisme. Selon J. Kingwengwe Mupe, l'administration coloniale trouvait des motifs pour : affaiblir/anéantir l'autorité de Mukogabwe, parce qu'insoumis ; mettre fin aux luttes entre les autochtones et les immigrants ; récompenser les bienfaits et les services rendus aux coloniaux par les Rundi qui leur apportaient des vivres et participaient à des grands travaux d'aménagement et à la mise en valeur du territoire (Kingwengwe 1982 : 51).

Ainsi l'autorité coloniale partagea le territoire de Nyamogira entre ses concurrents ; même le morceau qui lui resta devint un secteur et non plus une chefferie.

La création de la chefferie Barundi intervint par l'arrêté n° 03 du 18 août 1928 du CDD Van de Ghinste (Mundere 1999), complété par l'arrêté royal n° 209 du 4 octobre 1928 se référant à l'arrêté du 2 mai 1910 sur les chefferies indigènes et les articles 1 et 2 de l'ordonnance d'administration générale du 23 août 1910 (Munayi 2010 : 68-73). Le CDD dit s'appuyer sur le rapport du 13 août 1928 de l'administrateur de territoire des Bafuliru considérant que les formalités par l'article 19 du décret précité ont été « ponctuellement observées ». Le premier article de l'arrêté stipule : « La chefferie des Barundi est constituée suivant la coutume indigène ». Il s'agit de sauvegarder les coutumes des Barundi installés à l'égard des pouvoirs coutumiers locaux (Kingwengwe 1982 : 23). Puis, suit l'énumération des villages constitutifs de la chefferie : Kalinda, Mamina, Kisabo, Dunguru, Kalahira, Kaniaruhuru, Kiburule, Boy, Burangi, Gangura, Kasuhu, Luberizi, Lusinge, Bongo, Toka, Birago, Mirindi, Nyamuhinduka, Mashambanzira, Ndikumwami, Nasangi, Runingu, Kiliba, Kawezi, Mupenda et Muchanga.

Dès lors s'établit la conflictualité entre Fuliru dits « autochtones » et Rundi « allochtones » au sujet de la création de cette entité autonome. Bosco Muchukiwa rassemble des éléments pour expliquer « les mécanismes d'intégration des étrangers » qui s'étaient réalisés dans le territoire d'Uvira. Il écrit :

« Les cas d'intégration sociale chez les Bafuliru et les Bavira ne sont pas très nombreux même si leurs sociétés étaient ouvertes par les mécanismes d'assimilation des groupes étrangers, par l'exogamie, l'adoption et

les échanges commerciaux avec le Bushi, Ntora au Rwanda et Muzinda au Burundi (cf. Butuku 1981 : 30). Les Bafuliru et les Bavira toléraient que les trafiquants épousent des femmes dans les sociétés où ils allaient pratiquer le commerce. Nous considérons que les mariages exogamiques à longue distance dont la logique était de sécurisation du capital et du commerçant ne provoquaient guère de problème pendant l'existence de ce dernier. Mais après sa mort, les problèmes de succession entre héritiers et d'intégration d'enfants nés en dehors du clan se posaient. Ces problèmes devenaient délicats au moment où le clan exigeait la maîtrise de la langue et tenait à l'éducation au sein de la chefferie comme des facteurs importants de l'identification et de socialisation de l'individu.

Outre ces quelques éléments sociologique et anthropologique ont existé des mécanismes politiquement puissants d'intégration des clans. Leur association à la gestion de la chefferie a été mentionnée sous la rubrique précédente. L'association des clans à la vie politique s'est opérée différemment. Les cas de Bagesera (cf. Nyagahene 2003 : 328-365) et des Bazige sont révélateurs dans la mesure où ils permettent de comprendre le processus d'assimilation. Les Bagesera ont sans doute des souches au Rwanda. Leur intégration a été spontanée jusqu'alors. Nous ne nous sommes pas demandé assez s'ils étaient dans le sillage de Bigimba ou de Livuze qui ont quitté le Kinyaga lors des conflits politiques de 1896. Nous ne pouvons pas affirmer qu'ils ont fait route seuls pour gagner la rive droite de la Ruzizi. Nous ne sommes pas également à [sic] mesure d'expliquer de quelle manière ils s'étaient séparés pour s'intégrer chez les Bafuliru. Enfin, quel était leur territoire ethnique ? Toutes ces questions n'ont pas de réponses et méritent des recherches.

L'intégration des Bazige (Archives du district du Sud-Kivu (Uvira), Loons 1933 : 6) est différente de celle des Bagesera et d'autres clans par le fait qu'il n'est le résultat ni d'une conquête ni d'une assimilation spontanée comme les Bahungu, membres de ce clan, l'ont toujours présenté dans leur groupement. Elle est plutôt le produit de groupement des chefferies par l'administration tel que nous le verrons dans la partie formation de l'État à l'Est du Congo.

Il est connu actuellement que les efforts de l'administration n'ont pas suffi à eux seuls. Le processus d'assimilation des Bazige et des Bagesera a continué sous une forme culturelle et s'est opéré sur une longue période pour aboutir à l'adoption du kifuliiru, au brassage de traditions, à la soumission à l'autorité du *mwami*, au développement des liens matrimoniaux

et des échanges commerciaux. L'intégration des clans dans la chefferie a été donc le résultat d'un long processus d'assimilation par mariage, métissage des clans primitifs entraînant une rupture totale des attaches avec les groupes souches d'origine. C'est de cette façon que l'intégration des Bazige et Bagesera a conduit à une perte d'identité (Archives du district du Sud-Kivu (Uvira), Loons 1933 : 6). Pour s'intégrer, ils ont reconnu le *mwami*, le garant de l'unité et de la cohésion sociale.

En dehors de ces deux cas, deux groupes n'ont pas été intégrés et sont à présenter également de façon succincte pour comprendre les facteurs déterminants. Les groupes des chefs Kinyoni et de Bigimba, père de Kai1a, sortent du schéma classique et donnent du fil à retordre. En effet, le chef Kinyoni, lors de son installation dans la région, n'a pas négocié les terres comme moyen d'intégration et d'acceptation de l'autorité existante. Il n'a pas payé les tributs en signe de soumission mais a plutôt été établi par les agents chargés de la colonisation pour lesquels il a rendu des loyaux services au moment difficile de la pénétration militaire⁷. Il a été donc placé à la tête d'une organisation politique identique à celle des chefferies agrandies des Bafuliru et des Bavira initiée par les colonisateurs dans le cadre de la formation de l'État. Les mécanismes d'intégration étant purement politiques, c'est-à-dire la territorialisation et la réorganisation du pouvoir dans le cas d'espèce échappent à la logique de la chefferie traditionnelle.

Le cas du chef Bigimba père de Kai1a, est typique et différent de celui du chef Kinyoni du fait qu'il a négocié les terres sur lesquelles il s'était établi (Archives du district du Sud-Kivu (Uvira), Loons 1933 : 7-8). Il paya les tributs en bétail au *mwami* des Bafuliru pour le pacage mais il y eut une rupture lors de la pénétration coloniale. Les tributs en bétail ont été mal ressentis et différemment interprétés par les groupes en conflit autour du territoire et du bétail. Pour les Banyarwanda de Bigimba, les tributs représentaient une stratégie de sécurisation de leur patrimoine et moins un acte de reconnaissance de l'autorité préétablie. La rupture est intervenue au moment où les tributs ont été perçus comme moyen d'exploitation au profit des

7. « Rapport de reconnaissance, poste de Luvungi (1904-1909) », p. 60. Territoire de la Ruzizi Kivu, Secteur de Luvungi, « Étude sur les mœurs des indigènes de la race des Wafulero. Histoire et origine de la race », Luvungi, le 8 mai 1907. A.E., Portefeuille, A.I. (1370)2.



Femmes barundi de la vallée de la Ruzizi, près du lac Tanganyika.



Dans la vallée de la Ruzizi (côté Urundi), de gauche à droite : M. Coulon (administrateur de territoire à Usumbura) ; M^{me} J. Mathieu, M. J. Claessens et M. J. Mathieu.

(Photos extraites de l'album « Province-Orientale » du voyage de Mr et Mme Mathieu en 1928. HP.1950.15.119-175 et HP.1950.15.119-173, collection MRAC ; photographie non identifié,, droits réservés.)

Bafuliru. Ces derniers ne s'y attendaient pas ; c'était le contraire de ce que pensaient les Banyarwanda. Pour les Bafuliru, les tributs avaient intrinsèquement une signification sociologique et symbolisaient un rapport de subordination. C'est pourquoi le refus de les payer a été mal interprété et considéré comme un acte de rébellion contre le chef établi dans la région.

Par rapport à cette divergence de référent, l'intégration du groupe de Kaila, successeur de Bigimba, était déjà difficile du fait que l'administration aurait groupé les Barundi et laissé à Kaila le choix de s'intégrer ou non dans une chefferie agrandie avec tous les risques de rejet que cela comporterait. Les deux groupes ne s'étaient pas insérés dans les réseaux de socialisation existant au sein de chaque espace politique particulier. Ils ont évolué différemment. Le cas du chef Livuze, Munyarwanda, traduit une réalité singulière par rapport au groupe de Kaila. Le rapport de René Loons dit expressément que la majorité de sujets de Livuze était retournée au Rwanda. Nous considérons que le reste s'est, au fil des ans, fondu soit dans le groupe de Kabwika, soit dans celui de Kinyoni, soit dans celui de Kaila. Il faudra

organiser des recherches pour en connaître davantage. Ces différents exemples montrent que des chefferies se sont enrichies d'autres non. Ceci expliquerait la disparition de certaines chefferies qui revendiquent actuellement leur autonomie. L'administration coloniale essaya de favoriser la coexistence mais en vain. Les relations autour du bétail et du territoire ethnique étaient déjà conflictuelles entre le chef Mahina Mukogabwe et ses hôtes (Kinyoni, Bigimba et Kaila). Les mécanismes traditionnels d'intégration sociale et la territorialisation ont échoué dans le cas de Kaila. Les fuites de ce dernier dans l'Ubembe et de Kinyoni au Burundi ont contribué dans une certaine mesure à alimenter le cliché d'étranger et à radicaliser les altercations entre groupes ethniques » (Muchukiwa 2006 : 42-45).

Jered Kingwengwe Mupe dit : la colonisation européenne est taxée d'avoir été à l'origine du démembrement du territoire de Bafuliru et d'avoir incité une série de remous et de rivalités qui ont opposé les autochtones aux immigrants (Kingwengwe

1982 : 53). Notons qu'avant la présence européenne dans la région d'Uvira vers 1900, les Arabo-swahili avaient créé des centres qui servaient d'entrepôts : Kalundu, Mulongwe, Lubuga et Sange. Ces centres servaient de points de départ pour effectuer la *razzia* de l'ivoire et des esclaves dans les villages voisins (Kazera 2012 : 49-50). Cette présence arabe au Bifuliru avait ébranlé l'autorité des *bami*. En fait, l'Arabe Rimaliza avait chassé d'abord Nyamogira (Nia Mogira) de chez Mabusa, frère du chef reconnu Mutimbuzi tout près d'Uvira puis de toute la vallée de la Ruzizi jusqu'au gîte d'étape de Luberizi⁸. C'est ainsi que Nyamogira avait abandonné la plaine de la Ruzizi pour se replier sur les hautes montagnes. Les Rundi ont donc profité du départ de Nyamogira et de la présence arabe pour se passer de l'autorité des Bifuliru. Ils ont acquis chez les Arabo-swahili des fusils qui leur ont permis de combattre les Fuliru en 1920 (Mundere 1999 : 49-50). Le passage des « révoltés batetela » (1899) dans les montagnes fit de nouveau fuir Nyamogira qui alla s'installer chez NaLwindi, à quatre jours de marche vers l'ouest plutôt que de se soumettre ; il y resta pendant trois ans (Kazera 2012 : 24). Jered Kingwengwe raconte qu'une fois les révoltés disparus, Kinyoni occupa tous les territoires appartenant à Nyamogira, excepté les montagnes comprises entre un parallèle passant par le nord du lac Tanganyika et la Monovo. C'est ainsi que Kinyoni en profitera pour offrir ses services aux coloniaux afin de conquérir le pouvoir et de se libérer définitivement de Nyamogira qui fuyait et abandonnait les siens (Kingwengwe 1982 : 51).

Les tentatives d'éviction des princes bifuliru sont mentionnées dans le rapport politique du 2^e semestre de 1920 et montrent que les chefs barundi, à savoir Takaza, Makangara, Mogabo et Mashure avaient voulu placer des personnages de leur obédience mais en vain. C'est à ce moment qu'eut lieu le premier conflit ouvert entre Bifuliru et Barundi. Il semble que ce conflit ait été plus important que ceux qui se produisirent par la suite en 1944 et 1947. Il en allait ainsi pour deux principales raisons : la tentative

d'évincer le *mwami* des Bifuliru avait donné à ce conflit interethnique non seulement un cachet politique mais aussi une intentionnalité ; les premières coalitions autour des *bami* s'étaient constituées pour faire face aux agressions extérieures. Les Rundi avaient fait usage de fusils pour défaire et soumettre les Fuliru. Pour calmer la situation, le pouvoir colonial était intervenu en désarmant les Barundi et en procédant à la relégation du chef Munyenyeri.

Jered Kingwengwe Mupe soutient que l'intervention de l'administration coloniale avait déséquilibré les rapports de force et consacré la défaite des Bifuliru. En fait, les deux parties en conflit n'avaient pas saisi la stratégie de pacification mise en œuvre par des coloniaux belges. Celle-ci consistait à faire asseoir l'autorité de l'État en formation dans les secteurs d'Uvira et de Luvungi en laissant les parties en conflit épuiser leurs forces afin de les soumettre. La stratégie de l'administration était tout indiquée, du fait que les conflits de frontières entre les autres puissances coloniales venaient de se terminer depuis huit années et que les traitants arabo-swahili et les « révoltés batetela » qui avaient envahi l'Est du Congo et vendu aux chefs barundi des fusils venaient d'être chassés. Ainsi, le conflit de 1920 qui se déroula dans le secteur de Luvungi ayant permis aux Barundi de s'étendre vers les montagnes de l'ouest (Kiringye, Nyamutiri, Nanzingo, Kanigo et Kabumenge) constitua un tournant important.

Dès la création de la « chefferie des Barundi » en 1928, la grogne fut grande, et particulièrement au sujet de sa dénomination. Cette dénomination régionale collée à une communauté tribale demeurerait, en effet, une indication persistante de leur allochtonie pour les Fuliru qui comprirent par-là que l'autorité coloniale leur disait : « Les Barundi ont droit de rester avec vous. Mais ils sont minoritaires et demeurent des étrangers. Ils ne devaient en aucun cas vous administrer ». Les Fuliru comprenaient que les Barundi devenaient Congolais. Mais être établi sur des terres qui ne vous appartiennent pas ne signifie aucunement gagner le pouvoir. Ainsi le *mwami* fuliru Matakambo se mit à entreprendre des démarches auprès de l'autorité coloniale pour récupérer la chefferie Barundi, mais en vain.

En 1940, l'administration coloniale enregistrait 137 Barundi (hommes) immigrés. En 1942, il y avait eu une immigration de 400 Rundi venant

8. Les Wangwana ont contribué à l'enrichissement des traitants arabo-swahili en surveillant les comptoirs et postes sur les côtes du lac Tanganyika. Ils ont participé au dépeuplement de cette région et résisté avec leur chef Rimaliza à la pénétration coloniale.

d'Usumbura, et en 1943, fut observé un mouvement de va-et-vient de ces Rundi traversant les frontières du Congo pour rentrer chez eux et *vice-versa* (Kingwengwe 1982 : 23-24). D'autres vagues d'immigration arrivèrent après l'indépendance du



Femmes hutu habillées de peaux de vaches apportant de l'eau.
(AP.0.2.3759, collection MRAC ; photo R.P. G. Provoost, s.d., droits réservés.)



Femmes rundi.
(AP.0.2.2971, collection MRAC ; photo Société des missionnaires d'Afrique, s.d., droits réservés.)



Sous la colonisation, « type de jeune fille tutsi de l'Urundi émigrée des hauts plateaux de l'Urundi avec sa famille pour s'installer dans le paysannat de la plaine de la Ruzizi ».
(2018.5.16-65, collection MRAC ; photo P. Laval (Inforcongo), s.d., © MRAC/Laval.)

Congo. Les témoignages notent celle de 1966, qui vit Félix Kinyoni (installé comme chef le 17 juin 1958) réinstallé au pouvoir. En fait, les Fuliru et les Rundi se livrèrent la guerre en 1961 et le Burundi servit de lieu de refuge à Kinyoni et à Simba (Mundere 1999 : 54-55). A. Madjaga écrit : « Le chef Kinyoni s'était réfugié pendant cette période de combat [d'abord] à Bukavu tandis que d'autres Barundi qui avaient échappé à la mort se réfugièrent au Burundi. Kinyoni fut réinstallé au pouvoir dans la collectivité des Barundi par les autorités du nouveau régime zaïrois. Les Burundais qui s'étaient enfuis au Burundi ainsi que certains Burundais qu'on appelle actuellement Banyaburundi vinrent s'installer dans la collectivité des Barundi » (Madjaga 1980 : 26).

1.4. LA GUERRE FULIRU-RUNDI DE 1961 : ÉVICTION DU MWAMI KINYONI NDABAGOYE

Juste après la proclamation de l'indépendance du Congo, Mussa Marandura, élu député provincial, se mit à la tête d'une opinion dressée contre les *bami*

des chefferies Bafuliru et Barundi dont il jugeait le pouvoir anachronique. Ainsi Simba Nyamogira et Kinyoni Ndabagoye furent déchus de leurs fonctions respectives de chefs de chefferie Bafuliru et Barundi. Ils durent céder le pouvoir à une nouvelle élite de Bafuliru. Les deux chefs s'exilèrent un moment au Burundi et Marandura s'autoproclama *mwami*.

D'avantage dans la chefferie Barundi, Marandura procéda au placement des nouveaux chefs de groupement, dont Ngakani Enock, Makiki Yohana, Matayo Balibwa et Londoni Samuel en remplacement de Rusimbi, Biyaka, Rwabiharo et Kashumbu accusés d'être de nationalité douteuse (Muchukiwa 2006 : 154). Mais le 9 avril 1961, le *mwami* fuliru revint pour reprendre son poste à Lemera.

Ayant échoué à gagner la chefferie Bafuliru, Mussa Marandura revendiqua davantage celle des Barundi, ne reconnaissant pas aux Barundi le droit de gouverner en raison de leur statut d'étrangers qui avaient usurpé les terres ancestrales des Bafuliru. Localement, il reprenait les revendications déjà exprimées à l'époque coloniale par les chefs Muzima en 1928 et Matakambo en 1944. Ce dernier, par exemple, s'appuyait sur la proportion de Bafuliru établis et de cultivateurs du coton pour revendiquer des droits sur la chefferie Barundi. Ainsi, à la décolonisation, sous les ordres de Marandura, les Bafuliru établis dans la plaine de la Ruzizi s'attaquèrent-ils aux Barundi et à leurs biens, y compris le bétail. Cet épisode fut connu sous le nom de « guerre des chèvres » du fait que le bétail des Rundi fut razzé par les Fuliru.

Dans cette guerre qui éclata, les facteurs politique, social et économique étaient à prendre en compte. Des réunions s'étaient tenues pour préparer la population fuliru à la guerre. Entre-temps, Kinyoni Ndabagoye avait été arrêté par les partisans de Marandura (Kazera 2012 : 32) qui projetaient de chasser les trois *bami* du territoire d'Uvira pour réunir sous son unique houlette les trois chefferies Bafuliru, Bavira et Barundi. Mais le chef Ndabagoye qui passait pour le plus vulnérable, était perçu comme un appendice gênant à la fois ses deux collègues fuliru et vira ainsi que leurs populations « autochtones ». Au même moment, une mise en place des autorités eut lieu dans le territoire d'Uvira ; les nommés étaient : Banyanga Paulin, le nouvel administrateur de territoire ; Daudi Martini, l'administrateur du territoire adjoint ; Kangetha, le commissaire territorial de police et Marandura

Antoine, nommé administrateur et en même temps chef de poste de Sange. Les Rundi voulaient que Katembo devienne le chef de la chefferie Barundi ; les démarches furent menées auprès des autorités provinciales à Bukavu pour la cause et Marandura y fut convoqué (Mundere 1999 : 57-58). Katembo gagna le procès. Il rentra à Uvira avec un message qui stipulait que Marandura n'était pas reconnu par la province comme chef de la chefferie Barundi et qu'en conséquence il devait restituer tous les biens de la chefferie ainsi que les dépenses engagées dans ses missions en cette qualité. Le 12 mars 1961, les autorités politico-administratives du territoire d'Uvira estimèrent qu'il n'y avait pas de raisons suffisantes pour l'arrestation de Kinyoni Ndabagoye, et celui-ci fut libéré. Mais le 3 avril 1961, lors de la réunion tenue à Sange près de Kyanyunda par les partisans du CERECA/Weregemere, Marandura invita les autochtones à recourir à la résistance violente. Il leur dit : « La terre de la chefferie des Barundi appartient aux Bafuliru. Les Barundi sont des étrangers et doivent rentrer chez eux au Burundi, les biens laissés par les Européens dans la chefferie doivent revenir aux autochtones ». La journée du 6 avril 1961 fut choisie pour réinstaller Kinyoni Ndabagoye dans ses fonctions à Luberizi. Les membres du CERECA boycottèrent massivement ces cérémonies ; ils avaient été dissuadés de fomenter des troubles à cause de l'importante présence des soldats de l'ANC dépêchés pour le maintien de l'ordre et la sécurité. Il fallut que les partisans du CERECA de plusieurs villages, dont Luberizi, Sange, Rwenena, Kigoma, Nyakabere, Rukobero et d'autres petits villages se soulèvent au même moment. À partir du 7 avril 1961, les premiers accrochages eurent lieu à Mutarule, situé à quelque distance de la résidence de Kinyoni Ndabagoye à Luberizi. La journée d'après, ils passèrent à l'offensive et quelques *capitas* rundi furent tués. Le 9 avril 1961, les soldats intervinrent pour rétablir l'ordre. Le 10 avril, la mobilisation était générale côté fuliru ; les habitants de Ndunda, Kigurwe, Nyakabere, Rwenena et Katekama attaquèrent les Rundi et, aussi, les Banyarwanda dans divers villages. L'attaque fut d'abord lancée sur Kigurwe chez le *capita* Noa Rusimbi, ensuite sur Kajembo chez Biaka Kagaragara au domicile du *capita* Rwabisharo. Le 11 avril 1961, la bataille se passa chez le *capita* Kashumu à Namijembo. En ce lieu, Menyo, fils de Kisasa et neveu de Kashumbu, intervint et tua par balle Munyuagi (Mundere 1999 : 59). Les Fuliru



Avril 1966 : P. Ndamuya, le gouverneur de Bujumbura, a offert deux vaches au président Mobutu en visite au Burundi.

(CP.2007.1.218, collection MRAC ; photo Information G.C., © MRAC.)

saccagèrent plusieurs biens des Rundi, envahissant presque toute la partie où étaient localisés les Rundi dans la chefferie.

L'ANC intervint et, une fois encore, les Fuliru échouèrent dans leur tentative de reprendre toutes les localités de la plaine de la Ruzizi habitées par les « étrangers ». Malgré l'accalmie, la mésentente entre les deux communautés resta grande. Certains Rundi partirent s'installer ailleurs, abandonnant des biens aussitôt récupérés par les Fuliru. Certains de ceux-ci regagnaient les montagnes par peur d'être arrêtés par la police. Le commandant Kangeha commis à cette mission avait pour objectif de récupérer les vaches ravies aux Barundi, voire celles qui appartenaient aux Bafuliru non impliqués directement dans le conflit. Mais Kinyoni Ndabagoye fut déchu et, suite à la décision n° 01/1961 du 13 avril 1962, le siège de la chefferie Barundi fut transféré à Lemera où se trouvait celui de la chefferie Bafuliru ; cela dura jusqu'au 19 octobre 1966, avec la réhabilitation de Kinyoni Ndabagoye.

1.5. LA VAGUE DES MIGRANTS DE LA PÉRIODE DE 1965

Des élections furent organisées au mois de mai 1965 et l'Assemblée nationale se retrouva majoritairement composée de Hutu, car l'UPRONA (Union pour le progrès national), un parti multiethnique fondé et dirigé par le prince tutsi et Premier ministre Louis Rwagasore, assassiné en 1961, gagna 23 sièges (13 pour les Hutu et 10 pour les Tutsi) en plus de 10 sièges gagnés par un autre parti des Hutu. Le roi Mwambutsa IV ne tenant pas compte de ce fait, nomma au poste de Premier ministre intérimaire Pié Masumbuko, son secrétaire particulier, d'origine tutsi. Un coup d'État sera alors tenté par des officiers militaires d'origine hutu. Ainsi, Masumbuko n'exercera ses fonctions que pendant 10 jours, et sera remplacé successivement par Joseph Bamina, un Hutu, et Prince Léopold Biha, un Tutsi. Ce qui fit que l'Assemblée élit Gervais Nyangoma (frère de Léonard Nyangoma), un Hutu, comme Premier ministre. Mais le roi refusa, lui préférant le Tutsi Léonard Biha, un indépendant qui n'était même pas de l'une des deux formations politiques

(Kingwengwe 1982 : 27). Ce bras de fer déboucha sur un coup d'État qui porta au pouvoir Michel Micombero, alors ministre de la Défense. Il s'ensuivit une chasse aux politiciens hutu, dont Paul Mirerekano et Gervais Nyangoma, qui furent exécutés. L'ancien Premier ministre hutu Pierre Ngendandumwe fut tué le 15 février 1965 par un réfugié tutsi rwandais du nom de Gonzalve Rubeka Muyensi, au lendemain de la proclamation du gouvernement (Mundere 1999). En 1966, intervint la chute de la monarchie tutsi (hima). Le roi Mwambutsa, qui s'était rendu en Suisse, tardait à rentrer. Son fils Ndizeye fit un coup d'État et fut intronisé le 1^{er} septembre 1966. Le Congo reçut alors de nouveaux immigrants venus du Burundi. Et ce, d'autant plus que, toujours en 1966, la colère s'était abattue sur les officiers hutu de l'armée burundaise et leurs complices supposés, à la suite d'un coup d'État manqué. Les rescapés se réfugièrent au Congo et plusieurs de ces Barundi s'installèrent dans la chefferie Barundi.

Sous le règne de Michel Micombero, d'autres Hutu quittèrent le Burundi pour le Congo ; les Hutu furent traqués et tués à des intervalles réguliers jusqu'aux événements de Ntega-Marangara (1988) qui avaient contraint Pierre Buyoya à partager le pouvoir (avec les Hutu, cf. gouvernement Sibomana en 1990).

Durant son règne, le *mwami* Kinyoni ne construisit pas de résidence dans la plaine de la Ruzizi. Il détruisit même la maison laissée par le colonisateur. Les Fuliru l'accusaient de favoriser l'entrée des étrangers à qui il octroyait même des cartes d'identité. À ses moments d'ivresse, il proférait des insultes à l'égard des « autochtones » qualifiés d'« *imbwa y'urukorora* » (« chiens couverts d'ulcères », en kirundi).

À partir de 1968, les Fuliru exigèrent de l'autorité congolaise qu'elle change le nom de la chefferie et qu'elle transforme le statut de celle-ci en secteur, parce qu'elle intégrait des populations fuliru⁹. Chez les Rundi, par contre, la démarche consistait à remplacer l'appellation « chefferie des Barundi » par « chefferie des Bahinyuza », dont le nom regroupait tous les Rundi immigrants au Congo sous Kinyoni. Dans une lettre de septembre 1972 adressée à l'administrateur

du territoire d'Uvira, Kinyoni Mogabo Félix écrit : « J'ai l'honneur de vous demander, si vous voudriez débaptiser cette collectivité sous le nom de collectivité des Bahinyuzia. Cette dernière serait nécessaire conformément à la désignation donnée à nos frères de Mulenge (Rwandais tutsi) les Banyamulenge et aux Rwandais du Nord-Kivu, les Bagaye » (cité par Kingwengwe 1980 : 17). L'appellation Bahinyuza représente un clan des Barundi dont serait descendue la dynastie de Ndorogwe, le premier chef de la colonie burundaise au Congo.

En 1974, la chefferie des Barundi devint la chefferie Plaine de la Ruzizi. Elle demeurait une chefferie, ce qui permettait à la même dynastie de garder le pouvoir. Le régime Mobutu crut avoir trouvé la solution lorsqu'il décida de permuter indistinctement les chefs de secteurs et de chefferies. De 1974 à 1976, la population de la chefferie Plaine de la Ruzizi fut dirigée respectivement par un chef bangubangu, puis un Nande, un Shi et, enfin, un Havu jusqu'au moment où l'expérience s'estompa, parce que le pouvoir de Mobutu lui-même avait failli. Dès lors, comme partout ailleurs dans le pays, les anciens retournèrent chez eux ; dans la chefferie Plaine de la Ruzizi, Kinyoni retrouvait son fief. Pour les Fuliru et autres Vira ou Bembe, c'est dorénavant la question de la nationalité congolaise qui allait être posée au régime zaïrois, au nom de l'« authenticité ». Les autorités politico-administratives de ce pays rebaptisé Zaïre réagirent en ces termes : « [...] ce problème pourra être revu lorsque les mesures d'exécution de la loi sur la nationalité zaïroise auront été prises » (Mundere 1999 : 62). Le 26 mars 1981, dans son allocution d'ouverture de la session du Comité central du MPR, le président Mobutu déclara ce qui suit : « Il est impérieux de savoir au Zaïre qui est Zaïrois et qui ne l'est pas ». La loi n° 81/002 fut alors adoptée le 29 juin 1981. Elle stipule que : - la nationalité zaïroise est une et exclusive, elle ne peut être détenue concurremment avec une autre nationalité ; - la perte de la nationalité et de sa déchéance peuvent dépendre : i) de l'acquisition d'une autre nationalité au cas où l'État n'accepte pas la double nationalité ; ii) d'un changement d'état-civil que le mariage, la dissolution de celui-ci, la reconnaissance et l'adoption, du manque de loyalisme à l'égard de l'État. C'est, surtout en ses articles 9, 54 et 55 qu'elle bouleverse la situation jusque-là préservée en abolissant l'ordonnance-loi n° 71-020 du 28 mars 1972 et la loi n° 72/002 du 5 janvier 1972. L'ordonnance stipulait

9. Cette situation ressemble à celle vécue dans la chefferie Bayeke dans le territoire de Lubudi au Katanga où les Yeke sont confrontés aux Sanga.

en son article unique que : « Les personnes originaires du Rwanda-Urundi établies au Congo à la date du 30 juin 1960 sont réputées avoir la nationalité congolaise à la date susdite ». Et la loi édictée en 1972 dit : « Les personnes originaires du Ruanda-Urundi qui étaient établies dans la province du Kivu, avant le 1^{er} janvier 1950 et qui ont continué à résider depuis lors dans la République du Zaïre jusqu'à l'entrée en vigueur de la présente loi ont acquis la nationalité zaïroise à la date du 30 juin 1960 ». L'État-Zaïre de Mobutu abolissait ainsi ce qui était considéré comme une attribution massive (collective) de la nationalité congolaise aux populations appelées Banyarwanda et Barundi, venues du Rwanda et du Burundi à diverses périodes. En fait, tant le pouvoir colonial que le pouvoir congolais (post-indépendance) ont cru régler la question de l'identité, mais sans toujours avoir de vision large et à long terme, régulièrement influencés par les acteurs (ou groupes d'acteurs) et/ou d'intérêts conjoncturels. Ces legs du passé deviennent des écheveaux complexes à démêler.

En janvier 1981, à la suite d'une crise interne à la chefferie Plaine de la Ruzizi, Mogabo Félix, *alias* Kinyoni II, fut déchu, et remplacé par son fils Ndabogoye Nsabimana (Kazera 2012 : 29). En 1994, celui-ci fut à son tour contesté. Sa désapprobation devait prendre la forme d'une grande manifestation publique, avec un groupe de manifestants partis de Luvungi, et un autre de Sange, qui devaient se rencontrer à Luberizi. Ayant été mis au courant de l'événement en préparation, Ndabogoye s'exila au Burundi jusqu'à la guerre de l'AFDL en 1996. Pendant son absence, la direction de la chefferie revint à Justin Balibwa, un Fuliru (Mundere 1999 : 62).

1.6. LA VAGUE DES MIGRANTS DE LA PÉRIODE 1972-1996

L'afflux des Hutu burundais dans la plaine de la Ruzizi se situe entre 1972 et 1996. À chaque fois, la cause de ces afflux fut les massacres dont ils étaient les victimes au Burundi : les tueries de 1972, celles de Ntega et Marangara en 1988, ensuite celles de novembre 1991 et, enfin, celles du 21 octobre 1993.

1.6.1. LE MASSACRE DE LA POPULATION HUTU EN 1972

Ce massacre trouve son origine dans la situation de 1969. Au départ, c'est l'armée burundaise qui excita la population hutu. Un groupe d'officiers hutu de l'armée fut accusé de fomenter un coup

d'État contre le président Michel Micombero, un Tutsi, et une soixantaine d'entre eux furent exécutés. Presque le même scénario se reproduisit en 1972. Les accusés étaient des Tutsi, qui furent condamnés, puis acquittés le 4 février 1972 (Mundere 1999 : 74).

Le 29 avril 1972, le dernier monarque, Ntare V, fut renversé par Micombero et assassiné dans une garnison militaire de la ville de Gitega. D'après Ntibantunganya (1999), lors du journal de 13 heures, on annonça que le président Micombero venait de décider le renvoi de l'ensemble du Gouvernement et, surtout, du staff national du parti unique l'Uprona. Dans la soirée, un coup d'État fut, dit-on, tenté à Bujumbura, où l'aide de camp du président, le capitaine Kinyomuyi, et quelques soldats qui étaient avec lui furent tués à l'endroit où se trouve érigé aujourd'hui le monument du Soldat inconnu. Des soirées étaient organisées un peu partout dans le pays dans les camps militaires ou dans les chefs-lieux de provinces. Dans les provinces, des attaques furent signalées à Bururi, Cankuzo et Gitega (Ntibantunganya 1999 : 109). Dans la nuit du 29 avril toujours, des éléments armés attaquèrent le sud et le sud-ouest du pays, brûlant et saccageant tout sur leur passage dans les provinces de Makamba, Bururi et Matana. Des fonctionnaires tutsi, des femmes et des enfants furent assassinés. L'intervention des forces armées burundaises fut musclée et impitoyable pour venger la population tutsi. Qu'il suffise de mentionner qu'au moment où l'armée burundaise se battait contre la rébellion, elle se débarrassait en même temps de ses gênants Hutu. En éliminant l'élite hutu, Michel Micombero réalisa une mainmise sur le pays.

Il semble qu'il ne serait resté aucun officier hutu dans l'armée burundaise. En plus des officiers, des instituteurs, des prêtres, des infirmiers, des commerçants, des étudiants et des élèves hutu furent massacrés. Les estimations sont chiffrées à plusieurs dizaines de milliers de morts (environ 150 000) dans les principaux centres d'extermination du pays et à quelque 80 000 les victimes lors du ratissage de la bande côtière par l'armée. Ce « génocide de l'élite hutu » s'est déroulé sans véritable résistance de la masse de la population (Ntibantunganya 1999 : 10). Une partie de la population, les rescapés – dont très peu de fonctionnaires –, franchirent les frontières tanzanienne et congolaise. Dans le Kivu, les réfugiés s'établirent dans les territoires d'Uvira et de Fizi



Sur le 2^e banc se trouve, en chemise blanche à carreaux, le prince Charles Ndizeye, le futur roi Ntare V, le second fils du roi Mwambutsa IV Bangiricenge et le demi-frère du prince Louis Rwagasore. Enfants européens et barundi sur les bancs de l'école primaire à Kitega, chef-lieu de résidence de l'Urundi.
(HP.1959.28.476, collection MRAC ; photo P. Laval (Inforcongo), s.d., © MRAC.)



À sa résidence de Kitega, le *mwami* de l'Urundi, Mwambutsa, avec ses deux fils. Mwambutsa porte, sur le genou droit, le prince Charles Ndizeye alors que le prince Louis Rwagasore est assis, à leur gauche, avec un livre à la main. (HP.1956.15.5238, collection MRAC ; photo J. Mulders (Inforcongo), s.d., © MRAC/Mulders.)

frontaliers du Burundi. Dans le territoire d'Uvira, ils furent installés dans la plaine de la Ruzizi.

Une autre vague d'immigration se situa en 1978, lors du rapatriement forcé des Congolais qui vivaient au Burundi, presque contraints d'y laisser tous leurs biens. Dans la vague de retour, certains Barundi se seraient infiltrés, d'autant qu'il y avait eu des liens de mariage et d'autres types d'unions.

À leur arrivée dans la plaine de la Ruzizi, les réfugiés ne trouvèrent aucune structure en place pour les encadrer. Ils s'installèrent chez les leurs, vaille que vaille, soit en intégrant des familles retrouvées, soit en logeant au centre de la plaine. Une partie s'installa dans les villages Rusabagi et Ndunda, à l'est de la cité de Sange. Une autre encore s'installa à Luvungi, à Luberizi et à Kiliba (ONDS). Le HCR vint installer un camp de réfugiés sur le terrain de l'INERA de Lubarika, à l'ouest de Luvungi.

Malgré leur dispersion, le HCR se mit à apporter aux réfugiés une assistance, leur distribuant des vivres et des couvertures. Il y eut une assistance médicale, comme à Lubarika, où le HCR avait installé un dispensaire dans lequel travaillaient des infirmiers burundais et congolais. Quoique maigre, ces nouvelles conditions et l'espace qu'ils trouvèrent facilitèrent leur intégration, amenant plusieurs d'entre eux à s'acheter des champs de culture ou des bananeraies pour leur sédentarisation.

1.6.2. LA CRISE DU 21 OCTOBRE 1993

En 1991, lors du recensement dans la plaine de la Ruzizi pour identifier les nationaux, il fut constaté qu'une masse de jeunes Fuliiru s'était rassemblée devant la maison du *mwami*, scandant : « *Ndabagoye, Ndabagoye, obwami bwamala* » (« *Ndabagoye, Ndabagoye votre règne est terminé* »). » Et lorsque celui-ci fuit vers le Burundi, il fut suspendu. Cette décision était en partie fondée sur la destination que Ndabagoye avait choisie, considérée comme la preuve qu'il était rentré chez lui (et que sa nationalité était, de ce fait, douteuse).

Dans la nuit du mercredi 20 au jeudi 21 octobre 1993, intervint au Burundi un putsch. Le président Melchior Ndadaye fut assassiné avec ses proches collaborateurs, dont le président et le vice-président de l'Assemblée nationale. Perçu comme un acte commis par les soldats tutsi, la population hutu, en particulier les militants du Frodebu et autres partis de la mouvance présidentielle, réagit en dressant des barricades et en coupant les ponts. Cette opération s'intensifia avec l'arrivée des militaires (Frodebu 1994 : 4). Les massacres perpétrés au mois d'octobre 1993 furent, une fois de plus, à la base de l'afflux de réfugiés dans la plaine de la Ruzizi. Les Congolais qui vivaient au Burundi furent également victimes de ces massacres. Joseph Mutambo écrit : « Dans les lots des réfugiés qui arrivent au Zaïre, il s'y trouve des Burundais (environ 102 256) et des Zaïrois.

Des Fuliru et, surtout, des Bembe qui vivaient au Burundi depuis plusieurs années ont fui et ont abandonné leurs biens meubles et immeubles. Ils se sont retrouvés à Uvira, dans des habitations de fortune. Certains confondus aux Bahutu auraient été massacrés par les militaires tutsi Burundais » (Mutambo 1997). L'afflux des réfugiés hutu en 1993 va être à l'origine de la création de sept camps dans la plaine de la Ruzizi, en plus des deux camps qui existaient déjà. Il s'agit des camps de Kagunga, Runingu, Kajembo, Luberizi, Luvungi, Lubarika et Kibogoye.

1.6.3. LA CRISE ENTRE LE PRÉSIDENT SYLVESTRE NTIBANTUNGANYA ET LE PREMIER MINISTRE ANTOINE NDUWAYO

Entre avril et juillet 1996, une crise politique au sommet de l'État secoua le Burundi. Craignant les débordements récurrents qui aboutissaient chaque fois à des massacres, de nombreux réfugiés burundais vinrent s'installer de l'autre côté de la frontière. Ce fut la base de la création, en 1996, du camp Kahanda, à 3 km au nord-ouest de Luberezi. En fait, Antoine Nduwayo, un Tutsi, avait ordonné la fermeture de la frontière burundo-congolaise (zaïroise). Mais un mois plus tard, le président hutu Ntibantunganya décida de sa réouverture ; une décision qui ne s'exécuta pas, à la suite du refus de Nduwayo, pour qui cette frontière favoriserait le passage des assaillants du CNDD-FDD. La crise persista jusqu'au mois de juillet 1996, lorsque Pierre Buyoya (qui est Tutsi) prit le pouvoir par un coup d'État, renversant Ntibantunganya. En octobre de la même année, ce camp fut supprimé. Pierre Buyoya composa un gouvernement représentatif de toutes les ethnies burundaises. Après avoir été au pouvoir pendant plus de six ans, Pierre Buyoya le quitta, et devint sénateur à vie. Il est demeuré, jusqu'à ce jour, une figure importante dans les affaires du pays.

1.6.4. LE MASSACRE DE NTEGA ET DE MARANGARA EN 1998

En août 1998, des événements survinrent au Burundi, à Ntega et à Marangara, deux communes des provinces du nord du Burundi. Ntega se situe dans la province de Kirundo et Marangara dans la province de Ngozi. Les débuts des massacres furent justifiés en fonction des tendances tribales. Pour la tendance pro-tutsi, c'étaient les assaillants hutu qui avaient déclenché les violences anti-tutsi, à l'aube du 15 août 1998. Pour la tendance hutu, il s'agissait d'un moyen d'autodéfense pour prévenir

le massacre de Hutu que préparaient les Tutsi. Les rescapés franchirent encore une fois la rivière Ruzizi pour s'installer dans la plaine, côté congolais. Ils furent les premiers à former les camps de réfugiés de Rwenena et de Biriba en territoire d'Uvira. Le camp de Rwenena était situé à quelque 5 km au sud-est de Luberizi et celui de Biriba à quelque 7 km au sud de Sange. Celui-ci se trouvait sur la route Kamaniola-Uvira.

1.7. LES HUTU RWANDAIS DANS LA PLAINE DE LA RUZIZI

Les Hutu du Rwanda ne sont venus s'installer dans la plaine de la Ruzizi qu'assez récemment, à la suite du génocide de 1994. Celui-ci fut déclenché à partir du crash de l'avion qui transportait les présidents Juvénal Habyarimana du Rwanda et Cyprien Ntaryamira du Burundi. Ce dernier s'était fait accompagner de deux de ses ministres, Bernard Ciza et Cyriaque Simbizi, chargés respectivement du Plan et de la Communication. Ils venaient de Dar-es-Salam où ils avaient participé à un sommet d'abord consacré au Burundi, mais dans lequel on ne parla que du Rwanda, en présence d'autres participants, dont le président Ali Assan Mwinyi de Tanzanie, le président ougandais Yoweri Museveni, le vice-président du Kenya George Saitoti et le secrétaire général de l'OUA Salim Ahmed Salim, sommet au cours duquel le président Juvénal Habyarimana aurait accepté le gouvernement que lui proposait le Premier ministre Faustin Twagiramungu.

À la suite de l'assistance française, qui prit la forme de l'opération turquoise, des milliers des Hutu rwandais s'établirent dans les provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu. La plaine de la Ruzizi fut, une fois encore, surpeuplée par cette vague de nouveaux réfugiés pour lesquels de nouveaux camps furent créés, principalement ceux de Kamaniola et de Kangarino. Ce dernier était situé à 1 km au nord de Luvungi sur la route Kamaniola-Uvira. Comptant 23 063 réfugiés, il était le camp le plus peuplé de Rwandais dans la plaine de la Ruzizi. D'autres camps furent érigés à côté de ceux des Burundais déjà installés : celui de Biriba, construit en 1996, fut le camp qui compta le plus petit nombre de Rwandais (cf. *infra*). On a dénombré, au Sud-Kivu, un total de 78 572 Rwandais enregistrés et répartis dans 5 camps de réfugiés basés en territoire d'Uvira (Runingu, Kangarino, Luvungi, Luberizi, Kamanyola, etc.)

et dans d'autres territoires riverains du Rwanda (Bideka, Mudaka, Bukavu-ville, Nyakavogo, Adi-Kivu, Hongo, Kabira, Chabarhabe, Shungu, INERA, Kashusha, Kalehe-Lwako, Nyangezi, Idjwi, Nyamirangwe, Panzi, Ciimanga, Katana, Murhala) (Médecins sans frontières 1997 : 10). Pour le cas de la plaine de la Ruzizi, les réfugiés non enregistrés s'installèrent dans différentes cités, dont la majorité d'entre eux, surtout ceux qui en avaient les moyens financiers, à Uvira, logeant chez des particuliers et dans l'enceinte de la 8^e CEPAC Kasenga.

À la veille de la guerre de l'AFDL de 1996, les camps de réfugiés dans la plaine de la Ruzizi étaient : Kagunga, Runingu, Kamaniola, Kanganiro, Biriba, Kanjembo, Luberizi, Rwenena, Luvungi, Lubarika, Kibogoye et Kahanda.

Tableau 2.1 : population dans les camps des réfugiés à Uvira

Noms des camps	Réfugiés burundais enregistrés	Réfugiés rwandais enregistrés	Total
Kagunga	24 587	2411	26 998
Runingu	8148	10 960	19 108
Biriba	2791	10	2801
Kajembo	28 615	5566	34 181
Luberezi	19 850	6120	25 970
Rwenena	10 854	88	10 942
Kanganiro	3388	15 426	18 814
Kamaniola	2885	23 063	25 948
Luvungi	21 089	7993	29 082
Lubarika	2730	5813	8548
Kibogoye	12 942	1016	13 958
Kahanda	5901	101	6002
TOTAL	143 780	78 572	222 352

Source : Rapport du HCR de septembre 1996, p. 1.

Aux chiffres repris dans ce tableau, s'ajoutèrent 220 réfugiés congolais (zaïrois) venus du Burundi et un Kenyan.

2. BANYARWANDA DANS LES HAUTS-PLATEAUX DE L'ITOMBWE

« [...] Banyarwanda devenus Banyamulenge en 1973. Au fil des ans, ils se sont sédentarisés dans les hauts plateaux d'Itombwe sans que leur sédentarisation ne soit immédiatement assortie d'un acte juridique pour leur conférer le territoire » (Muchukiwa 2006 : 187).

Faut-il établir une distinction entre Banyarwanda et Rwandais en référence à leur installation dans les Kivu lorsqu'on discute de cette question ? Dans l'ouvrage *Conflits au Kivu : antécédents et enjeux* paru en décembre 1996 à ce moment décisif où les grandes manœuvres qui embrassent le Congo entraient dans leur phase opérationnelle pour durer, les coauteurs Catherine André, Patrick Dupont, Lubanda Lunanga, Mafikiri Tsongo et Véronique Parqué écrivent : « (Banyarwanda) est compris de la manière suivante : personnes originaires du Rwanda (ou leurs ascendants) parlant le kinyarwanda et qui, soit par changement des frontières, soit par migration volontaire ou forcé, vivaient de façon permanente sur le territoire (congolais) avant 1959. Les Rwandais concernent les populations qui ont migré après 1959 » (1996 : 7).

Bien que pertinente, cette distinction reste confuse parce qu'elle place dans un même ensemble divers groupes de Banyarwanda trop différents. Il y a d'abord les Hutu de Rutshuru dits Banyabwisha¹⁰. Même s'il arrive qu'eux, aussi, soient traités d'étrangers, ils entrent dans la catégorie des « autochtones » à cause de leur antériorité ; d'ailleurs, la colonisation belge leur avait défini un territoire étatique comme peuple autochtone de la région. Ensuite, il y a tous ces Banyarwanda, groupes de réfugiés, qui arrivent sous l'implantation coloniale, les transplantés entre 1937 et 1956 sans jamais acquérir la nationalité congolaise jusqu'à l'indépendance du pays¹¹ (cf. *infra*) voire encore ceux recrutés comme

10. L'administration belge leur avait octroyé en 1920 une entité étatique pour laquelle le chef désigné Daniel Ndeze qui est tutsi fit choisir la dénomination « chefferie des Bwisha » en référence à son village d'origine. Ces Hutu qui parlent le kinyarwanda préfèrent dire qu'il s'agit du kihutu. Lire à ce sujet Serufuri Hakiza (2009 : 123-147).

11. L'implantation des Banyarwanda au Kivu ne peut être comparée à la situation des Baluba du Kasai au Katanga (Omasombo 2014a : 221-234 et Omasombo 2018), des Baluba-Lubilanji à Luluabourg/Kananga (Omasombo 2014a : 67 et 221), des groupes de Logo qui furent passés du territoire d'Aru à celui de Faradje (Omasombo 2011 : 204-209) ou encore du déplacement des populations Mobango opéré sur les rives de la rivière Itimbiri séparant la Province-Orientale à celle de l'Équateur (Omasombo 2015 : 133-144). Il ne suffit pas que l'élément ethnique/peuplement intervienne comme générateur de la conflictualité pour que les cas soient jugés semblables ou proches. La situation des peuples frontaliers comme les Nande du Nord-Kivu aussi retrouvés en Ouganda ou les Bemba et les Yeke du Katanga

main-d'œuvre étrangère dans les entreprises à partir de 1925 (cf. *infra*). Il n'y a donc pas que les réfugiés banyarwanda de la décolonisation qui posent un problème. En fait, la distinction ainsi proposée par ces auteurs semble se référer d'abord à l'implication politique de Barthélemy Bisengimana, réfugié rwandais de la fin des années 1950. En venant gagner le pouvoir aux côtés du président Mobutu dès la fin des années 1960, il avait opéré à la fois une démarche propre de conquête de l'identité congolaise des groupes de Banyarwanda et fait passer sa cause. On le verra à travers le contenu de l'ordonnance du

(Omasombo 2018 : 87-138) aussi localisés en Zambie, par exemple, ne pourrait être assimilée au cas des Banyarwanda. Prenons celui des Yeke, les derniers à être installés et qui habitent aujourd'hui dans les provinces congolaises du Lualaba et du Haut-Katanga (cf. van Dorpe 1974 : 13). Ils sont à l'origine un peuplement de l'Unyamwezi (ou Nyamwezi) ou pays de Mirambo, situé entre le lac Tanganyika (au nord-est de ce lac) et le sud du lac Victoria-Nyanza. Ils furent conduits à ces nouveaux lieux pour s'établir au XIX^e siècle peu avant les Européens par Ngelengwa alias Mwenda M'siri. Même s'il persiste des rancœurs entre eux et les Sanga/Lunda, ces dates et cette histoire ne sont pas falsifiées et donc pas contestées. Depuis la fin du XVIII^e siècle et les débuts du XIX^e siècle, le portage, la chasse à l'éléphant et le courtage du grand commerce constituaient des spécialités des Nyamwezi dans ce territoire entourant Tabora, dont les Afro-Arabes allaient faire l'entrepôt central de la région au début des années 1850. Les Nyamwezi, qui contrôlaient le courtage du commerce interrégional de l'Est et en Afrique centrale, atteignirent comme agents ambulants à la fois côte orientale et la capitale des Kazembe aux alentours de 1800. M'siri, qui, selon Jan Vansina, s'était déjà proclamé *mwami* autour de 1875, contrôlait autour de 1880, à partir de Bunkeya, le commerce du cuivre, qui était alors échangé contre l'ivoire à l'intérieur du pays et contre les étoffes et d'autres biens d'échange de la côte. Écrivant en 1924 sur les techniques du travail du cuivre, l'évêque catholique Jean-Félix de Hemptine parla incidemment de cette arrivée des Nyamwezi (ou des « gens de l'Est ») au Katanga, qui furent précédés par des Rutshi et des Bai (?). Selon le chef Mwepu, son informateur, il écrivit : « [Des] Rutshi isolés arrivèrent au Katanga avant les organisateurs de la conquête. Ils furent reçus pacifiquement par les Basanga qui ne s'opposèrent pas à leur désir de faire du cuivre. Une catastrophe arrêta leurs premiers travaux. Les Rutshi [*sic*] Mudilo et Mudimba entreprirent l'extraction du minerai dans un puits de la mine de Kambove. Un éboulement se produisit et tous les travailleurs ensevelis. Les survivants de la catastrophe prirent la fuite assurés que les esprits de la mine leur en voulaient. Quelques années plus tard arriva la première caravane de Bayeke, dont le but était de s'établir dans le pays et d'en exploiter le trésor » (de Hemptine 1926 : 371-403).

8 mars 1971 qui va être assez vite révisée par la loi du 5 janvier 1972. On a ouvert la boîte de Pandore restée jusque-là suspendue, tant l'autorité coloniale belge s'était contentée jusqu'à son départ forcé, d'esquiver le problème créé par ses actes ; le régime de la Première République postcoloniale (1960-1965) avait promulgué un cadre constitutionnel le 1^{er} août 1964 qui déterminait la règle pour la reconnaissance de la nationalité congolaise. Parmi les Banyarwanda arrivés au Congo et au nom desquels la conflictualité s'implanta durablement, il y avait ce groupe établi au Sud-Kivu qui, pour certains, entre dans la catégorie des réfugiés politiques conformément à la règle établie en 1964 (Constitution de Luluabourg). D'ailleurs, la décision de juin 1981 venue annuler celle de 1972 s'inspire de la loi de 1964 (cf. *infra*).

2.1. CONSTATS

Gillian Mathys, dans sa thèse de doctorat « *People on the move: frontiers, borders, mobility and history in the lake Kivu region. XIXth-XXth century* », souligne le caractère contesté et souvent conflictuel de la construction des territoires à l'intérieur de la frontière dans la région autour du lac Kivu. Elle dépeint le territoire à l'intérieur de cette frontière comme itinérant, en ce sens que le contrôle territorial et les activités sociales à l'intérieur de la frontière n'étaient pas stables, mais en constante évolution et souvent contestés. La raison pour laquelle le contrôle territorial n'était pas stable était précisément que la frontière offrait des possibilités d'échapper au contrôle des autorités politiques. Ce qui fait que des Tutsi rwandais venaient se réfugier de l'autre côté de la Ruzizi en acceptant de se soumettre aux redevances et autres règles des chefs locaux qui les accueillaient. À ce stade, ceux-ci intégraient la communauté qui les accueillait sans qu'ils soient vus comme des étrangers envahissants.

Avant qu'ils ne viennent s'établir dans l'Itombwe au Sud-Kivu, le territoire ethnique de ces Banyarwanda qui ont choisi le nouveau nom de Banyamulenge était le Kinyaga, dans l'actuelle préfecture de Cyangugu au Rwanda. Parmi ces Banyarwanda dits « Banyamulenge », il y a des membres d'un clan d'Abanyamushaka (originaires de Mushaka) de la préfecture de Cyangugu au Rwanda



(Sebantu 1990 : 7). Jean Hiernaux en 1965¹², l'abbé Gaspard Kajiga en 1956¹³, Catherine Newbury en 1974 et Jacques Depelchin en 1974 attestent cette réalité, expliquant l'immigration par la volonté d'échapper aux exactions du roi Musinga en 1896. Le déplacement fut donc lié, non pas d'abord à la quête de pâturages, mais aux facteurs politiques. Muchukiwa écrit : « L'arrivée des Banyarwanda dans le territoire d'Uvira avant cette date serait une fabrication des intellectuels et de l'élite politico-militaire » (Muchukiwa 2006 : 27). Il ajoute : « Depuis leur sortie du Kinyaga, les Banyarwanda ont commencé une nouvelle expérience politique et à s'organiser autrement sur des nouveaux espaces où vivaient déjà les

13. L'abbé Gaspard Kajiga fournit, dans son article « Cette immigration séculaire des Ruandais au Congo » paru en mars 1956, un chiffre de 6000 Banyarwanda, qui étaient répartis entre les territoires de Fizi et Uvira.



Rwidegembya est le père de Léon Rwagataraka, son successeur à la tête de la province du Kinyaga. Issu du clan des Bega et du lignage des Bakagara, Rwidegembya est le fils de Cyigenza, lui-même fils de Rwakagara. Rwidegembya est le grand frère de Rwubusisi, de Kagisha et de Nyirakabuga ainsi que le cousin du roi Yuhi V Musinga et de la future reine-mère Nyiramavugo III Kankazi.
(HP.2010.8.700, collection MRAC ; photo W. Mensching, 1912-1916, droits réservés.)

Sur le vécu de ces Banyarwanda, la période qui va de leur arrivée au Congo jusqu'à la constitution des chefferies auxquelles ils allaient être attachés reste peu documentée. On sait qu'à l'origine de leur composition ethnique, il existe deux principaux groupes : celui de Livuze et celui de Kaïla. Livuze avait fui parce que le roi Musinga avait exécuté son père, Mogenzi.



Léon Rwagataraka était le grand chef de la région de Kinyaga entre 1920 et 1940. Issu du clan Bega et de la lignée Bakagara, Léon Rwagataraka est le neveu du roi Yuhi Musinga et le cousin du roi Mutara Rudahigwa. Rwagataraka est le père de Symphorien Ziruguru. Sur cette photo se trouvent les sous-chefs de Rwagataraka comme Léopold Rwanyabugigira (3^e à gauche de Rwagataraka). (EP.O.0.10108, collection MRAC ; photo J. Louis, années 1930.)



Chef Kahutu portant sa médaille au cou.

Il fut placé par l'administration coloniale sous les ordres du chef Lubisha. (HP.1966.16.13, collection MRAC ; photo A. Dupagne, s.d., ©Sabam Belgique 2023.)

Kahutu prit la relève après la mort de son père et fut investi comme chef par l'administration belge. Kaïla, quant à lui, est le fils de Bigimba ; il conduisit les Banyarwanda qui fuyaient les exactions de Kahindiro (Muchukiwa 2006 :

93). Kahutu et Kaïla étaient donc deux chefs autonomes. Ils n'avaient pas émigré au même moment pour s'installer dans ce qui était devenu l'EIC. Le groupe de Kaïla s'était dirigé vers le territoire de Fizi, à la recherche de pâturages. Leur établissement n'était pas fixe.

La situation des Banyarwanda se résume ainsi, d'après les données des archives dépouillées par Bosco Muchukiwa : « Au moment où l'administration coloniale était en train de former des secteurs [fin des années 1920/début 1930], il y avait deux

grands groupes des Banyarwanda dans le territoire d'Uvira. Ils n'ont pas été constitués en chefferie secteur ou agrandie. À ce propos, l'administrateur René Loons écrivit que le groupe de Livuze avait été accueilli par le chef Kabwika à Luvungi en 1910. Sur 2000 Banyarwanda chassés par le roi Musinga en 1896, il n'en restait que 140 et le solde était retourné au Rwanda sur pression de l'administration coloniale. Le même rapport montre que l'autre groupe de Kaïla est différent et plus ancien que le premier (cf. *supra*). Sa situation ne peut donc être confondue avec celle des déplacés ou des réfugiés de 1910, 1936, 1959 et 1994 qui ont marqué l'histoire du Rwanda. Le rapport précise enfin que ce second groupe a été accueilli par le *mwami* Lamwe sur le territoire de Mulenge et Haute Sange mais que ses membres ont été dispersés après la mort de leur chef Bigimba » (Muchukiwa 2005 : 93-94).

La définition des Banyarwanda dits « Banyamulenge » donnée par Müller Ruhimbika, selon laquelle ceux-ci proviendraient des territoires d'Uvira, Fizi et Mwenga (Groupe Milima 1996) est donc erronée. Connaissant le dossier, les cartes de peuplement des entités administratives du Sud-Kivu (Shabunda, Mwenga, Uvira, Fizi, Kalehe et Kabare) fournies en 1948 par les administrateurs coloniaux à Olga Boone¹⁴, chargée par le ministre des Colonies

14. La Belge Olga Boone qui travaillait au Musée royal de Tervuren avait été conviée à visiter tous les chefs-lieux de

Carte 2.2 : peuplement et carte administrative du territoire d'Uvira annotée en 1948 par l'administrateur de territoire Bercoux

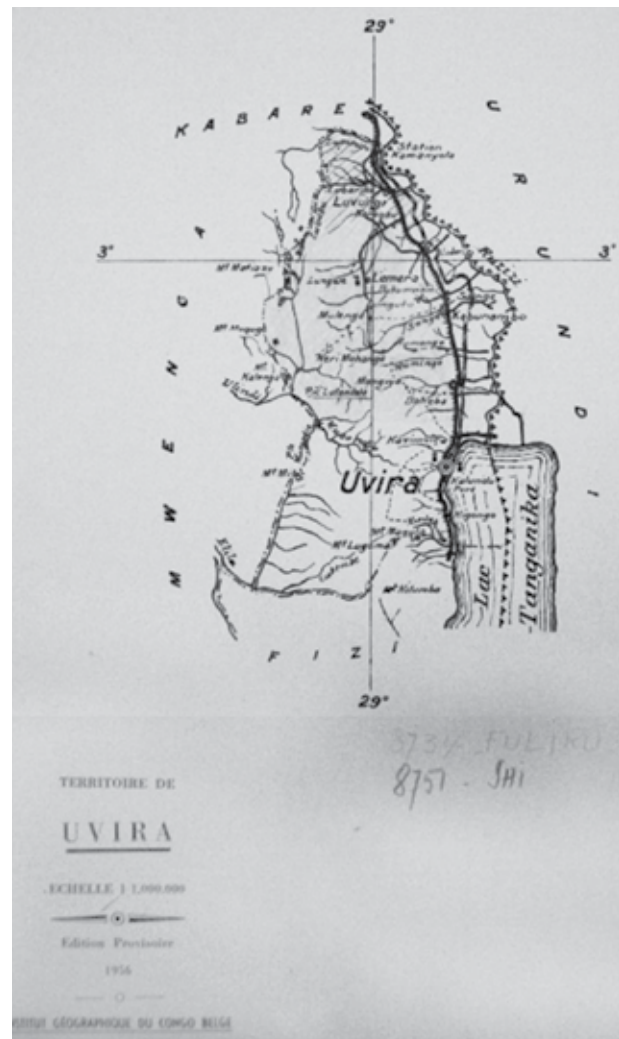


Source : la carte administrative a été produite en 1943, mise à jour en mars 1946, juin 1947 et juin 1948. MRAC, service d'Histoire et Politique, mission O. Boone.

Pierre Wigny d'une mission dont le but était « la recherche de la documentation relative à l'identification et à la localisation des peuples du Congo belge et l'établissement d'une carte de répartitions de ceux-ci » n'indiquent les Banyarwanda comme peuplement établi ni pour le territoire de Mwenga (carte *supra*) ni dans celui d'Uvira (cf. *supra*).

district et de province : cf. Lettre n° 14390/AC.2002/I -17° datée de Léopoldville le 4 août 1948 du secrétaire général I. de Thibault ayant pour objet : Recommandation M^{lle} Boone. Le MRAC dispose des archives collectées pendant cette mission, ce qui constitue une source primaire de qualité non contaminée par les interprétations postérieures des acteurs intéressés.

Carte 2.3 : peuplement et carte administrative du territoire d'Uvira annotée en 1956



Source : MRAC, service d'Histoire et Politique, mission O. Boone.

Il s'agit ici des indications en rapport à la démographie des populations qui habitent dans les trois chefferies ainsi dénommées. Mais dans la carte de 1956, l'administration coloniale précise la présence d'un espace des 8751 Bashi dans la petite portion nord du territoire d'Uvira. Il n'y a toujours pas de Banyarwanda !

Dans cette carte du territoire d'Uvira de 1948, l'administrateur colonial Bercoux n'identifie que trois « peuples » dont la démographie par entité locale habitée se présente comme suit : chefferie Bafulero : 44 000 Bafuliru ; chefferie Bavira : 17 000 Bavira ; chefferie Barundi : 13 000 Barundi. Dans celui de Mwenga, ci-dessous, l'administrateur donne dans la chefferie Wamuzimu : 32 000 Lega,

Carte 2.4 : peuplement du territoire de Mwenga annotée en 1948 par l'administrateur de territoire Krebel



Il faut noter que le secteur Itombwe qui avait appartenu au territoire de Fizi fut intégré au territoire de Mwenga cette année-là (1948).

Source : MRAC, service d'Histoire et Politique, carte produite par le Service cartographique et géographique.

dans la chefferie Lu(w)indi : 4000 Bashi, dans la chefferie Lwindja (Luhwindja) : 9000 Bashi, dans la chefferie Burhinyi : 14 000 Bashi et dans le secteur Itombwe 17 000 Bembe. Ici, aussi, il n'est pas signalé l'établissement d'un peuplement Banyarwanda. Cela ne veut pas dire qu'il n'y aurait pas quelques sujets banyarwanda établis ; il traduit d'abord l'absence d'une communauté large reconnue qu'Olga Boone cite comme des ajouts par rapport à des groupes dominants (cf. les commentaires ci-dessous en rapport à son ouvrage de 1961).

Il s'agit là d'indications qui devraient orienter une explication plus objective du dossier de l'affaire Banyarwanda (dite « Banyamulenge »). Insistons : celles-ci ne signifient pas l'absence de familles banyarwanda (cf. *infra*), mais elles attestent plutôt

la non-présence d'un peuplement banyarwanda « autochtone » (enraciné) significatif reconnu disposant d'un espace territorial à lui. Les données des expéditions militaires, des administrateurs territoriaux et des missionnaires d'origine coloniale faisant partie des études comparatives des mœurs politiques, civiles et pénales des « indigènes » mentionnent la présence des Banyarwanda, sans fournir d'informations sur leur organisation politique dans la région.

Comme signalé ci-dessus, des données recueillies de sa mission, Boone ne produira que deux ouvrages en 1961 et en 1973 qui ne couvrent presque pas l'espace du Kivu, hormis le territoire de Fizi qu'elle présente comme tel : « [dans ce] territoire habité par les Bembe vivent aussi quelques familles d'autres peuplades, à savoir : des Vira, des Rundi, des Masanze et des Rwanda » (Boone 1961 : 20). D'après elle, l'emplacement de ces quelques familles « Rwanda » se situe dans le seul secteur Tanganyika : à l'ouest de Baraka et un peu plus au nord dans la région de Mboko. Contrairement aux « Rwanda » absents comme communauté dans l'ensemble de l'espace du Sud-Kivu en 1948, les Rundi en constituent une dans le territoire d'Uvira aux côtés des Fuliru et des Vira.

Ainsi, au Sud-Kivu, les Banyarwanda furent non dénommés en tant que peuplement jusqu'à la fin des années 1940, puis de faibles estimations de leur présence apparurent au milieu des années 1950. C'est à la suite de la « révolution hutu » au Rwanda en 1959 qu'un peuplement de Banyarwanda se constitua solidement au Sud-Kivu. Il apparaît que la situation engendrée au Rwanda et au Burundi autour de leur décolonisation avait entraîné d'importantes vagues de migration des Tutsi rwandais. C'est ce que rapporte le « Rapport de la mission Teuwen du ministère de l'Intérieur et du Gouvernement central » (s.l. et s.d.) : « Entre novembre 1959, début du soulèvement de Hutu au Rwanda contre la dynastie tutsi et fin 1963, période d'une importante tentative d'invasion du Rwanda par les *Inyenzi*¹⁵ stationnés au Burundi, l'exode de réfugiés tutsi rwandais fut particulièrement important. Par les soins de la Croix-Rouge et du Haut-Commissariat pour les réfugiés, ces

15. « *Inyenzi* », mot kinyarwanda signifiant « cafards ». Il a été utilisé dans les années 1960 pour désigner les commandos armés tutsi qui avaient envahi le Rwanda en représailles.

Sa tête rasée et le rang de perles pendu à la ceinture sont réservés aux femmes mariées. (EP.0.0.12798, collection MRAC ; photo R. de Wilde d'Estmael, s.d., droits réservés.)



« Du Ruanda-Urundi où sont établis leurs principaux groupements, les pasteurs watutsi ont pénétré dans la province du Kivu. Leur tête rasée et le rang de perles pendu à leur ceinture sont réservés aux femmes mariées ».
(2017.24.135, collection MRAC ; photo E. Lebied (Inforcongo), 1947. © MRAC/Lebied.)



(HP.1956.15.8867, collection MRAC ;
photo E. Lebied (Inforcongo), 1947,
© MRAC/Lebied.)

137

des connivences ethniques avec les quelques familles des populations pastorales de souche coloniale de l'Itombwe avec lesquelles elles n'avaient pas nécessairement de relations particulières et suivies.

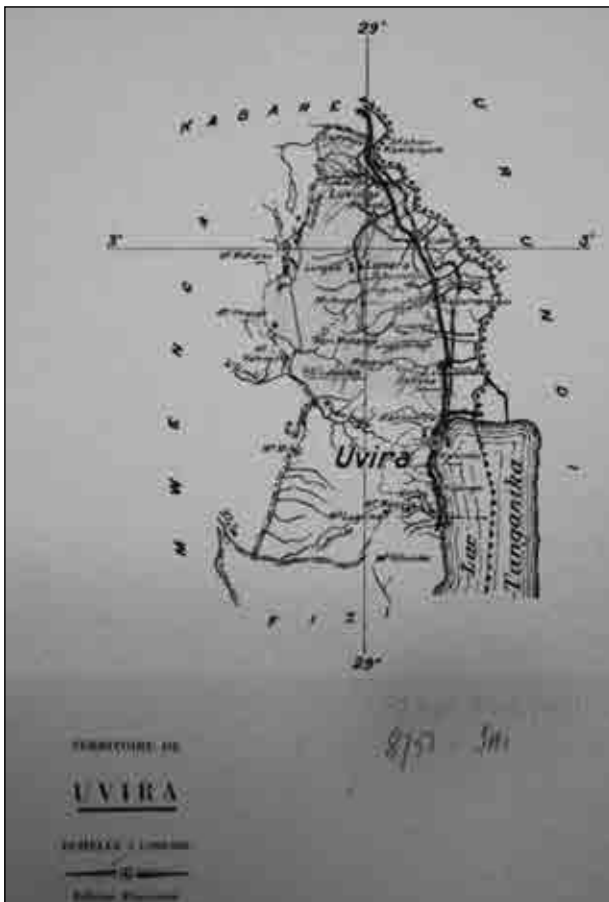
G. Kajiga donne dans ses commentaires/estimations une population de 6000 « Rwandais éleveurs » qui se trouveraient dans les territoires d'Uvira et de Fizi à l'année 1956, donc bien après l'identification de Boone. En 1954, G. Weis étudie la population de la chefferie des Vira, parmi laquelle il recense quelque 2400 « pasteurs tutsi » (Weis 1959 : 218). J. Depelchin (1974) apporte la précision qu'il s'agit de « pasteurs tutsi en provenance du Rwanda », en chefferie des Fuliru. Relevons le fait que si les divers tableaux de l'administration coloniale portant identification des peuples installés et leurs démographies respectives ne reprennent pas les Banyarwanda à Uvira et à Mwenga à la fin des années 1940, la présence des Bahutu du Bwisha dans le territoire de Rutshuru et

l'implantation des « nouveaux » Banyarwanda (ceux qui étaient en train d'être placés par l'administration coloniale au Gishari à partir de 1937, puis dans d'autres parties du territoire de Masisi) étaient bien prises en compte.

Dans le territoire de Masisi (voir carte 2.6), l'administrateur de territoire Jadoul identifiait, en 1948, les nouvelles démographies de son peuplement : i) secteur Wanianga : 29 000 Wanianga - Wanande - Warega - Watembo - Bakumu ; ii) chefferie Bahunde : 30 000 Bahunde ; iii) chefferie Gishari : 25 000 Banya-Rwanda ; iv) chefferie Bakano : 4000 Warega - Watembo ; v) chefferie Bakusu : 1000 Bakusu. Pour la même année, dans le territoire de Rutshuru, l'administrateur de territoire Dussart donnait les démographies de son peuplement : i) chefferie Bakumu : 3000 Bahutu ; ii) chefferie Bwisha : 56 000 Bahutu (et Bahunde).

Insistons sur la particularité du territoire de Masisi attestant la présence de Banyarwanda devenus une communauté établie. Son origine se

Carte 2.6 : peuplement du territoire de Masisi annotée en 1948 par l'administrateur de territoire Jadoul



Source : MRAC, service Histoire et Politique, carte produite par l'Institut géographique du Congo belge, échelle 1/1 000 000.

Carte 2.7 : peuplement du territoire de Rutshuru, annotée en 1948 par l'administrateur de territoire Dussart



Source : MRAC, service Histoire et Politique.

situé dans les grandes vagues de transplantation que l'administration coloniale avait commencé à opérer à partir de 1937.

Au cours de cette même période, la situation dans les autres territoires du Sud-Kivu se présentait comme suit :

Carte 2.8 : territoire de Shabunda en 1948



Source : MRAC, service Histoire et Politique, carte établie par le service cartographique en août 1943 et mise à jour jusqu'en 1948.

Elle fut annotée par l'administrateur de territoire Castelaen à la demande de la mission d'Olga Boone. La population de Wakabango était de « 18 000 habitants Warega » et celle de Bakisi de « 32 000 habitants Warega ».

Le peuplement du territoire de Shabunda paraît assez homogène ; il serait habité par les « seuls » Lega (cf. *infra*).

Pour le territoire de Kalehe, les données démographiques se présentent comme suit, en 1948 : i) chefferie Buholo : 4000 Bashi ; ii) chefferie Buhavu : 59 000 Bahavu.

Le territoire de Kabare, qui avait succédé au territoire de Costermansville (Bukavu), intégrait

Carte 2.9 : peuplement du territoire de Kalehe annotée en 1948



Source : MRAC, service Histoire et Politique, carte produite par le service cartographique : échelle 1/1 000 000, annotée pour le peuplement à la demande de la mission d'O. Boone.

Carte 2.10 : carte administrative du territoire de Kabare intégrant encore l'espace du territoire de Walungu en 1948



Source : MRAC, service Histoire et Politique, carte de l'Institut géographique du Congo belge, annotée pour le peuplement à la demande de la mission d'O. Boone.

encore, en 1948, l'espace des Walungu. Du point de vue du peuplement, cet espace assez homogène ne comptait hier (comme aujourd'hui encore) que les « seuls » Bashi. Sa population était répartie comme suit : 1) chefferie Nindja : 5000 Bashi ; 2) chefferie Ngweshe : 121 000 Bashi ; 3) chefferie Kaziba : 9000 Bashi ; chefferie Kabare : 107 000 Bashi (cf. *infra*).

Comme on le verra dans la partie suivante avec les Banyarwanda implantés ou immigrés « irréguliers » mais tolérés par l'administration, l'autorité coloniale belge ne leur reconnut pas le statut de peuples autochtones. Aussi, ne leur délimita-t-elle pas de territoires ethniques et n'admit-elle pas de Rwandais comme chefs locaux. D'ailleurs, les premières entités qui leur furent octroyées furent rapidement supprimées. C'est là tout le poids du symbole politique de la chefferie, qui traduit la « citoyenneté ethnique », à la base de la création de l'espace devenu la RDC. Sans espaces territoriaux ethniques qui leur soient reconnus, les Banyarwanda du Sud-Kivu se démènent encore pour se conférer une identité locale devant asseoir la citoyenneté congolaise d'origine.

2.2. SUR LE CHOIX D'UN NOM POUR GAGNER UNE « IDENTITÉ NOUVELLE »

« [...] on ne prouve pas son origine, même réelle, en changeant [seulement] de nom. On les traitera donc d'ethnie inconnue » (Georges Weis [s.d.] : 10).

Le terme « Banyamulenge », utilisé aujourd'hui pour qualifier les populations d'origine rwandaise du Sud-Kivu méridional reste sujet à controverse. Soulignons qu'il n'y a pas de parler *kinyamulenge*, ceux qui veulent être appelés Banyamulenge parlant le kinyarwanda.

Le territoire à gagner est ici un enjeu, un facteur essentiel dans la formation du pouvoir ; ce qui fait qu'il devient une source de conflit.

Les Tutsi installés dans le territoire d'Uvira ont pris l'habitude de s'appeler « Banyamulenge » pour dire qu'ils sont originaires/propriétaires du village Mulenge. D'où vient ce nom ? Georges Weis et Jacques Depelchin désignent la localité de Kakamba comme ayant été le premier site que les immigrants banyarwanda, après avoir traversé la Ruzizi, avaient occupé après leur sortie du Kinyaga. Ils l'abandonnèrent pour gagner Mulenge, qui fut annexé

à la chefferie agrandie des Barundi pendant la colonisation.

L'administrateur de territoire René Loons fournit des renseignements sur l'établissement ethnique changeant des Banyarwanda depuis leur départ de Kinyaga au Rwanda. Les données contenues dans le rapport de 1933 indiquent que le chef Bigimba était parvenu, après avoir été accueilli par Lamwe, le *mwami* des Bafuliru, à former un gros village à Mulenge. Le groupe fut dissout au moment où ce fils et successeur de Kaïla s'enfuit dans le territoire de Fizi pour échapper au tribut que Mahina Mukogabwe lui imposait. Le chef Kaïla retourna plus tard, en novembre 1933, dans la chefferie des Bafuliru, sur autorisation de Loons et avec l'accord du chef Mahina Mukogabwe. À cette date, les chefferies agrandies étaient déjà instituées par l'administration coloniale qui était, par ailleurs, en train de les consolider.

Mais dès leur établissement au Congo, une différenciation s'établit entre les Banyarwanda immigrés et ceux restés au Rwanda. Les Banyarwanda d'Itombwe n'étaient pas parvenus à reproduire une structure de domination comme celle qu'ils avaient fuie au Rwanda. Jacques Maquet (1954-1955 : 5-6) et S. Naigisiki (1955), qui s'étaient intéressés à l'étude du système de domination, indiquent qu'il leur manquait une organisation politique fondée sur une armée, une autorité politique, un territoire et une classe d'agriculteurs susceptible d'être dominée pour reproduire un système de clientèle. Ces analyses sont partagées par Jacques Depelchin (1974) et Muzuri Gasinzira (1983 : 17). Tous concluent à l'adaptation de la structure au nouveau contexte et au développement des échanges intra et inter-ethniques (Muchukiwa 2006 : 34-35). Si donc les rapports administratifs de l'époque coloniale révèlent l'existence des quelques groupes de Banyarwanda dans le secteur de Luvungi, ceux-ci s'opposaient déjà au processus de territorialisation qu'établissait l'autorité coloniale, parce (1955) que ce modèle d'organisation les excluait.

Pourquoi ces Tutsi immigrés s'attachent-ils à Mulenge et comment s'étaient-ils dispersés dans l'Itombwe ? Bosco Muchukiwa apporte les réponses suivantes :

« L'importance de Mulenge tient au fait qu'il a été un carrefour de peuples grâce à son climat de montagne presque identique à celui de Kinyaga. Le milieu est favorable à l'habitat humain et à l'élevage

du gros bétail. Ces différents facteurs ont attiré les Banyarwanda mais, vu le manque d'écrits, nous ne connaissons pas exactement le temps qu'ils y ont passé. Les seuls renseignements disponibles proviennent de l'administration coloniale (cf. Loons 1933 : 7) qui indique expressément que la vague des Banyarwanda sous l'autorité du chef Bigimba s'est dispersée à sa mort. Son fils Kaila lui succéda et se dirigea vers la chefferie-secteur des Bavira pour échapper aux exactions du *mwami* Mahina Mukogabwe et aux impositions de l'administration. Mulenge fut un foyer de dispersion. Ce n'était donc pas une relégation, car Kaila n'était pas condamné par l'administration coloniale mais il s'agissait plutôt de ce que Jean-François Bayart (1989 : 315) appelle le mode populaire d'action politique. La chefferie de Kaila n'était pas territorialisée mais mouvante. C'est la raison pour laquelle Georges Weis a écrit que le groupe de Kaila était parti se fixer à Galye, Kishembwe, Shenge, Kataka, Kalonge et Munanira dans le secteur d'Uvira. Le groupe de Kaila était à la quête de sa propre sécurité et de son bétail. Le fait d'être sur le territoire ethnique d'autrui, les escapades et la vie nomade dictée par une activité pastorale ont continué pendant la colonisation. C'est pourquoi cette chefferie ne fut pas territorialisée.

À ce niveau, se pose un problème qui n'a pas été clarifié par Georges Weis et mérite d'être élucidé. Le groupe a-t-il occupé ces villages simultanément ou de façon successive ? La première éventualité serait que le groupe de Kaila les ait occupés en une seule fois, ce qui est inconcevable. Cela se serait produit s'il y avait eu une fragmentation du groupe. Ce processus aurait donné lieu à plusieurs chefferies. Elles se seraient dispersées dans diverses directions pour occuper plusieurs sites. À part Mulenge et les hauts plateaux, il est pratiquement difficile de déterminer le site où s'était opérée leur dispersion. Deuxième éventualité : les différents villages auraient été occupés de façon successive et graduelle. Ce schéma rencontre les explications antérieures, retrace l'itinéraire et montre que les différents hameaux, qui ont été abandonnés les uns après les autres, ont été occupés par des Bavira dès que le chef Kaila partit dans l'Ubembe. Il revint à Mulenge en 1924, après avoir perdu quelques sujets et du bétail suite aux maladies, et fut autorisé à s'installer par l'AT René Loons et le chef Mahina Mukogabwe. Cette information montre que la chefferie de Kaila fut instable pendant la période de formation des chefferies agrandies. Elle gagna les hauts plateaux d'Itombwe où elle rencontra quelques hameaux des Babembe, Banyindu, Bavira et Bafuliru, Barega. Les

hauts plateaux d'Itombwe n'étaient pas un *no man's land* mais furent répartis pendant la période coloniale entre trois territoires de Fizi, de Mwenga et d'Uvira. En mars 1933, René Loons avait identifié dans le territoire des Bafulero deux groupes de Banyarwanda, à savoir ceux de Livuze et de Kaila (Michukiwa 2006 : 20-30).

Avant la colonisation, Mulenge n'avait pas le statut que les ethnies en conflit lui accordent aujourd'hui. Ce village était un gîte d'étape qui devint important lorsque le colonisateur groupa les populations et le transforma en poste d'encadrement administratif, en 1953. Il le relia à Runingu, Katobo, Lemera et Bwegera par une route de 118 km et introduisit le caféier arabica pour coloniser les moyens plateaux. Ils constituaient des niches de refuge pour des populations réfractaires au contrôle administratif et aux impositions. Les missionnaires implantèrent une mission pour soutenir l'État colonial à pénétrer la région en vue de soumettre les chefs locaux et à diffuser la civilisation judéo-chrétienne. La fuite pour échapper à l'administration est une des raisons qui ont incité l'administrateur René Loons à ne pas constituer les Banyarwanda en une chefferie agrandie mais à les incorporer dans les trois chefferies qui venaient d'être créées (cf. *infra*) (Michukiwa 2006 : 30-31).

Aujourd'hui, Mulenge est un village du groupement Kigoma dans la chefferie Bafuliru, à l'ouest de Sange (environ distant de 6 km) et à 27 km au sud-ouest de Lemera. À noter qu'un groupe de ces immigrés tutsi dits « Banyamulenge » furent déplacés en 1967 par l'état-major de l'ANC vers Kalemie. De là, ils se dirigèrent vers Moba et Vyura, prenant alors l'appellation de « Banyavyura » (Sebantu Ndiringiye 1990 : 3). Müller Ruhimbika Rwumbuguza, dans son travail de fin de cycle « Les mouvements migratoires dans les hauts plateaux de la zone : une conséquence de la dégénérescence agro-pastorale », présenté à l'ISDR Bukavu en 1986, montre que les « Banyamulenge » partis en Ituri vers les années 1980 ne s'étaient pas adaptés aux conditions. Ils retournèrent dans l'Itombwe, car les pâturages étaient déjà saturés et les hostilités ouvertes entre Bahema et Balendu.

Les auteurs ne s'accordent donc guère sur l'appropriation de ce nom « Banyamulenge » par les immigrés tutsi. Pour les défenseurs de la cause, certains appellent ces populations banyarwanda « Tutsi congolais d'origine rwandaise » ou « Tutsi des

Hauts Plateaux méridionaux du Sud-Kivu ». Mais eux-mêmes auraient préféré éviter le nom « Tutsi » dans leur identité, celui-ci devenant historiquement et politiquement trop chargé. Le Groupe Milima écrivait, en 1996, à la Commission des Nations unies des droits de l'homme : « Les Banyamulenge n'ont jamais refusé qu'ils s'appelaient avant 1959 des Banyarwanda. Ils ont changé de nom parce qu'en cette période, il y a eu beaucoup de réfugiés rwandais tutsi et qu'il risquait d'y avoir confusion entre réfugiés et autochtones tutsi à l'Est du Zaïre » (cité par André *et al.* 1996 : 6).

Bosco Muchukiwa dit que l'appellation « Banyamulenge » fut utilisée pour la première fois par Tabazi Rugama dans son travail de fin d'études en histoire et culture africaine à l'ISP/Bukavu sur « *Le mwami chez les Bafulero* » en 1973 (à la page 8). Tabazi remplaça « Banyarwanda », que l'administrateur René Loons avait consacré, le 3 mars 1933, lors de ses opérations de groupement des chefferies traditionnelles, lorsqu'il écrivait dans son *Étude sur le territoire des Bafulero* que « les populations Bafulero, organisées en chefferie depuis, se composent actuellement des fractions suivantes : Abahamba, Barungu, Bazige et Banyaruanda » (p. 3). Le pasteur Olivier de Eben-Ezer, interrogé à la procure à Bukavu lors d'une session de formation organisée par l'Institut Vie et Paix (IVP), le 19 mai 2005, révéla que l'étiquette « banyarwanda » compromettante avait été changée par Isaac Gisaro Muhoza pour qu'elle ne les accompagne plus (Muchukiwa 2006 : 25-26).

Tout se joua à la fois sur les dates de l'arrivée des immigrés banyarwanda au Congo, les comportements affichés à l'égard du colonisateur belge et des communautés autochtones, leurs ambitions politiques de gagner un territoire politique propre. Parmi les Banyarwanda du Sud-Kivu, il y avait les quelques familles d'avant les événements de la décolonisation et toutes les autres vagues arrivées par la suite. Pourtant, si leur grand nombre alimente la conflictualité avec les autochtones, celui-ci permit aux Banyarwanda du Sud-Kivu de gagner du terrain après l'indépendance en tirant profit des alliances conjoncturelles, à la suite des événements qui se déroulèrent dans la région. Jean-Claude Willame présente la séquence de cette construction :

« Au moment où les rebelles de Soumialot (1964-1965), principal leader de la rébellion dans l'Est du Zaïre, et de Marandura, un notable d'Uvira, s'emparent d'Uvira en mai 1964, les populations pastorales

de l'Itombwe resteront à l'écart du mouvement et prendront même la fuite¹⁶, bien que certains représentants des "Banyamulenge" admettent aujourd'hui que des jeunes de leur terroir aient pu, comme beaucoup d'autres à cette époque, se laisser embrigader dans "l'Armée populaire de Libération" (APL)¹⁷. Le chef rebelle Marandura promettait d'ailleurs à tous les "cadets sociaux" qu'il mettrait fin à l'oppression des chefs coutumiers, qu'ils bénéficieraient de promotions sociales en milieu urbain, qu'ils pourraient faire davantage d'études, etc. (Masson 1970 : 112). Selon Benoît Verhaegen et Paul Masson, ce furent surtout les Tutsi réfugiés originaires du Rwanda qui prirent une part importante dans l'APL après la prise d'Uvira (Verhaegen 1966 : 303 et 322). À ces réfugiés tutsi du Rwanda, Marandura avait promis l'aide de son "futur" gouvernement et de son armée pour reconquérir le Rwanda. "En échange de quoi, les Tutsi auraient accepté de lui prêter main-forte immédiatement" (Masson 1970 : 112). L'entourage proche de Soumialot et de Marandura est d'ailleurs formé à cette époque d'un certain nombre de Tutsi : le second, notable d'Uvira, doit aux Tutsi du Kivu d'avoir été soutenu comme nouveau chef des Bafulero et c'est un réfugié tutsi qui est chef de cabinet de Soumialot. Celui-ci signera par ailleurs un protocole d'accord avec un autre Tutsi, chef du parti UNAR en exil, François Rukeba, dans le cadre de la lutte "contre les gouvernements fantoches et impopulaires de Kasa-Vubu et Kayibanda" (Reyntjens 1986 : 130-131).

Lorsque les rebelles de l'Armée populaire de libération (APL), vaincus, furent obligés de se réfugier dans les montagnes de Fizi et d'Uvira, les "Banyamulenge" démontrèrent leur loyalisme à l'égard du Gouvernement central. "Ce fut, disent aujourd'hui les "Banyamulenge", l'origine du conflit". "Étant donné que les rebelles avaient été vite délogés dans les petits centres et qu'ils avaient choisi les montagnes où vivent les Banyamulenge

16. Le journaliste Masson relate à ce propos qu'un pilote américain qui effectuait un vol de reconnaissance au-dessus de la région constata de nombreux attroupements de bétail dans la Ruzizi : « les bouviers font passer leurs bêtes au Burundi », écrivait-il (Masson 1970 : 111).

17. Communication personnelle d'un représentant munyamulenge, avril 1996. Selon Mbonyinkebe, les « Banyamulenge », se sentant marginalisés, eurent une attitude hésitante mais pratiquèrent finalement une « opposition occulte » à la rébellion, à l'exception de quelques anciens cadres du MNC-Lumumba, quelques simples soldats et officiers. Voir Mbonyinkebe Sebahire (1994).

comme leurs coins stratégiques, ils s'étaient livrés au pillage des bêtes d'élevage des Banyamulenge. C'est pour cette raison que tous les Banyamulenge avaient résolu de faire partie des loyalistes, c'est-à-dire des pro-gouvernementaux. Les rebelles étaient surtout les Bembe (tribu dominante dans le territoire de Fizi), les Bavira et Bafulero, tribus majoritaires d'Uvira. Devant cette scission, la guerre des rebelles avait cessé de chercher à conquérir le pouvoir, mais devint une chasse aux Banyarwanda (Banyamulenge). Il y eut (des) massacres entre les Banyamulenge et les autres tribus de Fizi et d'Uvira" (Muchukiwa s.d. : 7). Un autre document, d'origine également munyamulenge établit même que, "sous la direction de l'ANC, les militants combattants Banyamulenge participèrent à la pacification des plateaux de l'Itombwe". "C'est alors que s'engagea une lutte implacable entre les rebelles (Bembe, Fulero et Vira) et les Banyamulenge" (Mémoire de la population Banyamulenge, Kinshasa, 6 juillet 1991, p. 9).

Cette époque est en tout cas favorable aux Banyamulenge. Plus prospères que les agriculteurs et les salariés des plantations, protégés eux aussi par le lobby tutsi de Kinshasa (cf. *infra*), ils effectuent une percée significative dans la plaine de la Ruzizi en faisant désigner certains des leurs comme chefs de la collectivité des Barundi pourtant peuplée essentiellement de Hutu. Selon Bob Kabamba qui a interrogé un chef mufulero, théoriquement propriétaire de toutes les terres de la Ruzizi, l'octroi de têtes de bétail aux Bafulero a été l'élément déterminant qui a amené à la désignation d'autorités banyamulenge dans la région. Ce processus a été facilité par le fait que, contrairement à la dévolution du pouvoir chez les Bavira, les chefs bafulero n'ont pas l'obligation "coutumière" de désigner un autochtone comme chef politique (Kabamba 1997). Selon Bosco Muchukiwa, le pouvoir économique des Banyamulenge s'accroît notablement : les anciens "volontaires" recrutés par l'armée congolaise pour faire la chasse aux rebelles "ont une ascendance réelle sur les populations locales et commencent à s'accaparer des terres, à percevoir des tributs et des taxes dans divers marchés (des localités de l'Itombwe)" (Muchukiwa s.d. : 7).- [...]

C'est durant cette période aussi que le terme "Banyamulenge" prend véritablement sa tournure politique et que la question de la nationalité commence à se poser pour les populations d'origine tutsi du Sud-Kivu. Leurs représentants situent son apparition en 1967 : le nom a été choisi, précisent-ils, "pour se distinguer des Rwandais (tutsi) réfugiés", car dans la

région "on entend parler déjà des "autochtones" et des "non-autochtones" (Archives de l'Institut africain-CEDAF s.d. : 2 ; 1995 : 3). Comme les Banyarwanda du Nord-Kivu, ils craignent en effet d'être exclus de la catégorie des "Zairois authentiques" et de voir refusée leur nationalité. En 1969, certains rapports administratifs locaux posent déjà le problème de la nationalité des populations de l'Itombwe : selon Muzuri Basinzira, le chef de secteur de l'Itombwe aurait déclaré : "les Rwandais sont arrogants, ils méprisent les nationaux. C'est ainsi qu'ils ne veulent pas épouser des Congolaises et n'acceptent pas non plus des Congolais (qu'ils) épousent leurs filles [...]. Ces Rwandais veulent coûte que coûte garder leur nationalité rwandaise au Congo" (Muzuri 1983 : 115). Selon le même chercheur, le *mwami* des Bavira de l'époque aurait donné l'instruction à ses recenseurs de saisir des cartes d'identité chez ces "Rwandais" de l'Itombwe qui ne pouvaient pas fournir les renseignements relatifs à leur origine, tandis que la Sûreté locale ordonnait le retrait des cartes d'identité à tous les Rwandais (Muzuri 1983 : 116). L'affaire fut cependant désamorcée par le gouverneur [Henri Takizala] du Kivu qui, dans une lettre de juin 1969, déclara que "les Banyarwanda étaient bel et bien de nationalité congolaise" (Bagalwa 1992) » (Willame 1996 : 79-82).

Pour ceux qui adoptent donc la cause de la thèse tutsi, affirmant que ceux-ci y étaient établis bien avant la présence coloniale belge, le lieu Mulenge est une région où leur chef Kaila a le mieux prospéré. Ils se sont pratiquement identifiés à cet endroit et auraient adopté le nom « Banyamulenge » pour désigner les gens de Mulenge. Or, Mulenge, qui est un village près de Lemera, est occupé non seulement par les Tutsi immigrés mais aussi par les Tswa, Fuliru, Nyindu, etc. Ils s'appelleraient donc tous des « Banamulenge » en langue fuliru ou « Bamulenge ». Il convient de signaler, par ailleurs, qu'il existe dans la région le terme « Balenghe », signifiant le groupe des gens du *mwami* Lenghe des Bavira et le mot « *Binyalenge* », désignant un groupe intermédiaire entre les Pygmées et les Bantu, donc les « semi-bantu », qui seraient parmi les premiers occupants de l'île d'Idjwi et du Rwanda. On attribue à Gisaro Muhoza la promotion de l'usage du nom « Banyamulenge », lorsqu'il devint député national élu des Hauts plateaux méridionaux du Sud-Kivu, en 1977 (Njangu *et al.* 2000 : 215). C'est à ce moment (1979) qu'il tenta, sans y parvenir, de faire aboutir

une vieille revendication, celle de reconstituer une entité administrative autonome accordée aux « Tutsi » de l'Itombwe par l'État indépendant du Congo en 1906, confirmée en 1910 par l'autorité belge, mais définitivement supprimée en 1933.

Au Sud-Kivu, les peuples dits autochtones s'identifient à des espaces anciens tels le Bushi, le Bulega, le Buhavu, le Buvira, l'Ubembe... Les Tutsi du Sud-Kivu qui ont des difficultés à se situer sur ce plan recourent, quant à eux, à l'appellation fabriquée de « Banyamulenge » pour se différencier des nombreuses autres populations banyarwanda établies majoritairement au Nord-Kivu. On note qu'il n'y a plus de Banyarwanda à Mulenge ; ils ont quitté cet endroit pour s'installer dans les hauts plateaux de Fizi (Minembwe) ou encore dans plusieurs villages du groupement Kigoma (Butumba, Ndegus, Mashubsa, Muhanga, Kahololo...) dans la chefferie Bafuliru et dans celle des Bavira (Bijombo, Kihuha, Rubibi, Muramvya, Kago...).

Pour la faire valider, c'est-à-dire pour accréditer cette nouvelle appellation auprès de l'opinion publique, le nom « Banyamulenge » fut vulgarisé à travers les travaux d'étudiants, réalisés en majorité à l'ISP Bukavu¹⁸ et dans les universités de Kisangani et de Lubumbashi, à partir des années 1976-1977. En effet, l'appellation « Banyamulenge » revêtait un double enjeu : la recherche d'une identité tribale attachée à une région d'origine bien précise, la micro-nationalité ; et l'enjeu d'identité nationale, la macro-identité, à partir du premier. Cela visait donc la « création d'une tribu » pour être en conformité avec la loi sur la nationalité, dont celle de 1981 en son article 4, stipulant au terme de l'article 11 de la Constitution : « est Zaïrois à la date du 30 juin, toute personne dont un des ascendants est ou a été membre d'une des tribus établies sur le territoire de la République du Zaïre dans ses limites du 1^{er} août 1885, telles que modifiées par les conventions subséquentes » (Reyntjens & Marysse 1996 : 25).

Abordant cette question, Njangu, Birhakaheka, Muhigirwa, Chahihabwa, Kusunza, Kayowa, Bisimwa et Muchukiwa sont tous d'avis que les Tutsi des Hauts-plateaux méridionaux du Sud-Kivu auraient alors dû adopter la dénomination « Banyakalenge »

et non « Banyamulenge ». Irakiza Rweribamba avait soutenu dans son travail de fin de cycle à l'ISP/Bukavu que le mot « Banyamulenge » dérivait de « Akalenge », expression rwandaise signifiant une petite colline (Irakiza 1983 : 2). Cette affirmation n'est pas partagée par A. Njangu *et al.* qui estiment que le mot « Akalenge » est forgé de toute pièce et n'a aucune liaison avec Mulenge. Ils avancent que le terme « mulenge » désignait le chef Mutwa, fondateur du clan des Twa installés à Mulenge, qui s'appelait lui-même Namulenge (Njangu *et al.* 2000 : 215). À l'arrivée des Européens sur le territoire, ceux-ci reçurent la réponse selon laquelle l'espace revenait à ce chef. Le poste administratif de Mulenge fut ainsi créé. En outre, en parler fuliru, le préfixe « banya » n'existe pas pour désigner le nom des gens suivi du nom d'un lieu. Les Fuliru disent plutôt : Banarukobero pour désigner ceux de Rukobero ou Banakigoma pour ceux de Kigoma. « Banya » est un préfixe purement rwandais, comme dans Banyakarama ou dans Banyajomba.

Que plusieurs éléments banyarwanda de souche banyamulenge soient partis, en 1992-1994, aider les rebelles tutsi qui allaient constituer l'Armée patriotique rwandaise, afin de déloger le pouvoir hutu de Juvénal Habyarimana et que, juste après, en 1996-1997 et 1998-2003, la même APR ait accompagné les mêmes Banyarwanda du Sud-Kivu pour asseoir leur emprise au Kivu, est assez saisissant. Notons que l'usage, par les élites hutu et tutsi, du concept de « rwandophones » ou de « Congolais rwandophones » à des fins d'autodésignation constitue aussi un phénomène nouveau : l'appellation vise à effacer l'idée d'une origine rwandaise qu'évoque plus fortement cette notion de « Banyarwanda ».

2.3. LES BANYARWANDA S'ÉTABLISSENT DANS LE SUD-KIVU

L'ouvrage *Carte ethnique du Congo quart Sud-Est* (1961), d'Olga Boone ne couvre, dans le Sud-Kivu, que le seul territoire de Fizi, identifié comme étant occupé principalement par les Bembe. Dans son bref commentaire, elle cite les « sous-groupes » de Masanze, Zoba et Bwari comme autres peuples. Elle ajoute que, dans ce « territoire habité par les Bembe, vivent aussi quelques familles d'autres peuplades, à savoir : des Vira, des Rundi, des Masanze et des Rwanda » (Boone 1961 : 20). Sur la carte des peuplements de ce territoire que lui avait fournie

18. On pourrait citer les travaux d'Habimana 1976 ; Irakiza Rweribamba 1983 ; Kamunobe 2010 ; Matambo 1978 ; Mundere 1999, etc.

l'administrateur de territoire en 1948, l'emplacement de ces quelques familles « Rwanda » se situe dans le seul secteur Tanganyika : à l'ouest de Baraka et un peu plus au nord dans la région de Mboko. Catherine Newbury fait état d'un certain nombre de témoignages de vieux Rwandais qui évoquent effectivement le départ des lignages ayant quitté Kinyaga (au Rwanda) au cours du XIX^e siècle pour aller s'installer à Murenge (Mulenge) et ce pour des raisons diverses : la recherche de meilleurs pâturages ou de meilleures terres, mais surtout la fuite devant les armées du *mwami* rwandais Kigeri IV Rwabugiri (vers 1860-1895) qui tentait de mettre la main sur le Kinyaga resté jusque-là autonome (Newbury 1988 : 48-49). Ces enquêtes de terrain rejoignent les hypothèses d'autres auteurs selon lesquels un groupe de pasteurs quitta le royaume du Rwanda à la fin du XIX^e siècle, à la suite des troubles survenus à la cour du *mwami* Musinga, pour s'établir dans la région de l'Itombwe (Hiernaux 1965 : 361-379)¹⁹. Des enquêtes effectuées dans l'Itombwe par Jacques Depelchin font apparaître que le nom même de Banyamulenge aurait été donné par des Banyarwanda vivant déjà dans la région pour qualifier ceux des leurs qui s'étaient dirigés vers Mulenge (Depelchin 1974 : 66-70). Le géographe Georges Weis établit la présence de Rwandais, qu'il appelle Ruanda, dans l'Itombwe dès 1881 : ils ne sont guère plus de quelques centaines, selon lui, et l'administration coloniale n'a jamais réussi à s'imposer à eux. « (L')isolement particulier du haut versant et du plateau explique le maintien des traditions politiques chez les Ruanda chefs de village écoutés et de conseils de notables actifs. Cette hiérarchie mieux cristallisée travaille à l'encontre de l'administration qui se plaint encore en 1954 de ne pouvoir gouverner les Ruanda » (Weis 1959 : 250).

À s'en tenir à l'occupation effective de la région, seuls les Twa « appartenant » (cf. *supra*) à la tribu des Bafuliru devraient s'appeler Banyamulenge : ils sont originaires de cette région. Pour les Banyarwanda, le but de l'adoption de ce pseudonyme serait de masquer l'origine « nationale » rwandaise ; Banyamulenge est

utilisé par opposition à Bapanya²⁰, dont l'immigration est beaucoup plus récente et qui sont installés en majorité à Bwegera où ils font bande à part.

Au Sud-Kivu, des controverses se cristallisent sur l'antériorité des Rwandais tutsi sur l'espace où ils sont actuellement établis au Congo (Uvira), afin de prouver ou pas leur nationalité congolaise (André *et al.* 1996 : 9-12). Ce qui paraît attesté, c'est que l'arrivée des Rwandais tutsi au Congo effectuée, elle aussi, par vagues successives est postérieure à celle des Barundi. Sur ces derniers, C. André *et al.* résumant divers auteurs qui ont traité cette question : « Au XIX^e siècle, des pasteurs burundais occupent les terres délaissées par les Bavira et les Bafulero dans la vallée de la Ruzizi (Rusizi) (Weis 1959 : 144). Ils fuient probablement les conflits de pouvoir au Burundi, ou encore tentent d'échapper aux prélèvements de bétail du *mwami* et recherchent de meilleures pâtures pour le bétail (Depelchin 1974 : 83-85 et 91). Les Bafuliro leur réclament un tribut annuel en échange de l'accès aux terres de pâturage (Depelchin 1974 : 86). Les pasteurs scellent de nombreuses alliances matrimoniales avec les Bafulero, qui n'empêchent pas des conflits interethniques (Depelchin 1974 : 91-93) » (André *et al.* 1996 : 42).

G. Kajiga et M^{gr} P. Kanyamachumbi, intéressés eux-mêmes par la situation, se sont beaucoup investis à afficher des dates pour attester l'antériorité temporelle de l'installation des Banyarwanda dans l'espace du Kivu²¹. Parmi les thèses les moins engagées, il y a Georges Weis, qui écrit au sujet de l'arrivée de la première vague des Banyarwanda : « Peu avant 1900, quelques familles des pasteurs Tutsi, fuyant le Rwanda traversèrent la Ruzizi, pénétrèrent au Congo belge et se fixèrent en premier lieu à Lemera dans la chefferie des Bafulero ; les descendants de ces immigrés gagnèrent la chefferie des Vira et y fondèrent les villages de Galye, Munanira, Kishombwe et Kalongo-Katana, au-dessus des derniers villages Vira ». Et d'autres vagues successives d'immigration se situent entre les années 1900 et 1935 : « Le *mwami* Ntare IV du Burundi entreprit

19. Jacques Maquet et Daniel Hiernaux-L'Hoëst évoquent le départ de « pasteurs tutsi » du royaume Nyiginya pour des raisons politiques (1955 : 3-12). Gaspard Kajiga (1956 : 10-11).

20. *Bapanya*, terme utilisé par les Rwandais se trouvant à Mulenge pour désigner les réfugiés rwandais vivant à Bwegera et dans d'autres grands centres, et n'ayant pas des vaches.

21. Voir une autre étude sur le même sujet : Ngirabatwara Cyubahiro (s.d.).

une longue guerre contre la partie sud du Rwanda, il ravagea la région du Busozo et du Buhunzi au sud-est et obligea les populations à se réfugier dans les régions plus hospitalières du nord et de l'ouest. Les pasteurs Banyarwanda durent fuir dans la zone d'Uvira » (Weis 1959).

Gillian Mathys accorde une attention à cette phase de l'histoire du Rwanda dont les effets se répercutent directement au Kivu. Elle présente comme suit l'évolution de la situation :

« Le début de la domination belge au Rwanda contrastait fortement avec la courte période pendant laquelle les Allemands avaient administré le Rwanda. Après leur prise de contrôle en 1916, les Belges n'avaient pas l'intention de travailler avec la cour et les notables du *mwami* Musinga, ce qui renforçait la méfiance de Musinga envers les Belges, avec lesquels il avait déjà eu des expériences négatives antérieures²².

Au début, les Belges contournèrent tous les notables de *mwami* Musinga et se tournèrent vers les Hutu pour obtenir de l'aide dans l'administration du territoire qu'ils occupaient maintenant. L'une des raisons pour lesquelles les Hutu – et non l'élite tutsi – ont pu exercer un pouvoir considérable était que les Belges ont permis aux *basemyi* (*musemyi*, au singulier), interprètes hutu, pour contourner les canaux traditionnels du pouvoir afin d'accéder au travail et aux biens. Ces *basemyi* ont commencé à exiger des produits et des services à la fois des notables et des gens ordinaires. Dans un cas, l'un d'eux a réussi à détourner l'hommage à la cour à son propre avantage. Par conséquent, même Musinga s'est senti menacé par ces interprètes (Des Forges & Newbury 2011 : 136-138 ; Linden 1999 : 181).

Dans le même temps, malgré le soutien – nominal – belge à ces *basemyi* hutu, la masse des paysans hutu n'était pas convaincue que la présence des Belges aidait beaucoup leur cause. Cela était principalement dû à la situation chaotique après l'invasion belge et le comportement des troupes belges. Non seulement leur présence impliquait que le fardeau sur les paysans de livrer des produits et des services augmentait, mais les troupes belges se comportaient également mal. Beaucoup de troupes ont échappé au contrôle de leurs commandants et ont pillé et violé sans répercussions (Linden 1999 : 137).

De plus, Bugoyi, la région qui avait subi le plus lourd fardeau des combats entre les Allemands et les Belges pendant la guerre, a été touchée par la famine de Rumanura. Les pénuries alimentaires se propagent rapidement dans tout le Rwanda, entraînant d'autres épidémies dans son sillage. Cela a déclenché des réactions au Rwanda. Bien que certains membres de l'élite tutsi aient commencé à reconnaître le pouvoir des Belges et à y avoir recours pour renforcer leur propre pouvoir, des rumeurs ont commencé à se répandre dans tout le Rwanda sur le retour des Allemands et les complots imminents contre les Belges.

Cela a entraîné un changement de politique des Belges en 1917. Le commandant Malfeyt, qui commandait alors les territoires occupés, se rendit compte que ses hommes perdaient le contrôle de la situation. Il décida de restaurer le système de résidence qui avait été utilisé par les Allemands. Le commandement direct des Belges sur le Rwanda a été retiré et les Belges ont commencé à rechercher plus activement la coopération avec la cour. Cela a assuré une position plus docile de Musinga envers les Belges (Linden 1999 : 142-143).

Cela ne signifiait pas que la paix et le calme étaient soudainement établis dans le royaume rwandais. Les régions du nord-ouest ont continué leur résistance contre les délégués de la cour, et dans d'autres régions aussi, comme Bukunzi, le règne de Musinga a été contesté. À l'instar de ce qui s'est passé sous l'administration allemande, le *mwami* a compris qu'il devrait compter sur les Belges pour maintenir et étendre sa domination sur ces zones indisciplinées aux tendances autonomistes. Ce faisant, les Belges ont revigoré les tendances centripètes au détriment de prédispositions plus ou moins "rebelles" dans ces régions qui étaient auparavant restées plutôt autonomes. [...]

C'est (1924) l'année où la Société des Nations ratifie officiellement la Belgique pour gouverner le Ruanda-Urundi en tant que mandat B par la Société des Nations. Ce n'est qu'en 1925 que le statut administratif a été définitivement établi, lorsque le Ruanda-Urundi a été fusionné en une union administrative avec le Congo belge. Toutefois, l'épisode Gisaka était également important à un autre égard, car il a fait monter à la surface les tensions entre les Belges et Musinga.

Tout au long du règne de Musinga, sa relation avec les Belges a été un mariage de raison difficile et souvent tendu plutôt qu'une histoire d'amour. Alors que Musinga était dépendant des Belges pour maintenir et étendre son pouvoir, ceux-ci avaient également sévèrement limité son pouvoir. Il n'était plus seul responsable de la nomination des chefs ; il avait perdu son pouvoir suprême de régler les

22. Gardons à l'esprit qu'il les tenait pour responsables de la prise de parties de son territoire et que beaucoup de ses hommes de confiance avaient été tués lors du raid sur le Shangi.



La cour du roi Yuhi V Musinga en 1905.

(EP.0.0.4825, collection MRAC ; photographie non identifié, 1905, droits réservés.)



Yuhi V Musinga et sa famille. De gauche à droite : une princesse, le roi Yuhi V Musinga, la reine-mère Nyirayuhi V Kanjogera, Mukamugema, Rose Mukakarema. Mukamugema et Mukakarema sont les épouses du roi Yuhi V Musinga.

(EP.0.0.1162, collection MRAC ; photographie non identifié, s.d., droits réservés.)



Yuhi V Musinga et sa famille.

De gauche à droite : Rwiymaho (enfant), Mukamugema (bras droit sur Rwiymaho, son fils), Musheshambugu (en vêtements *ishabure*), Yuhi Musinga, Bagambiki (l'enfant dans les bras de Musinga), Nyirakabuga, Bushayija, Murebwayire (à gauche de Nyirakabuga), Bakayishonga (en *ishabure*), Mukakarema, Mwanamwana.

(EP.0.0.1178, collection MRAC ; photographie non identifié, s.d., droits réservés.)

différents et les Belges avaient érodé l'aspect sacré de la royauté. En corollaire, Musinga ne résistait pas activement à la domination belge et ne la propageait pas avec enthousiasme. La cession de Gisaka renforce cependant la méfiance de Musinga contre les Belges ; entre 1920 et 1922, il tente de défier le pouvoir des

Belges à au moins deux reprises (Des Forges & Newbury 2011 : 171 ; Rumiya 1992 : 117-119).

Dans le même temps, Musinga devait également équilibrer ses relations avec les élites tutsi de sa cour. Les intrigues et les jeux de pouvoir au sein du cercle restreint de la cour ont encore érodé sa position. En



Yuhi V Musinga, Louis Leenaerts et ses élèves de l'école des fils de Nyanza, en 1923.

Sur la photo, de gauche à droite : en haut : Rwabutogorwa Kabare, Kayitakibwa, Muterahajuruwa Ruzige, Rwampungurwa Gashamura, Kanimba, Kayigi, Baziga (les Mines du roi Salomon), Mironko, Sendashongaya Sebagangari, Semumuhunyeye. Au milieu : Bihigimondo, Ntagozera, Munyetambi, Gasasira, Hajabakiga, Sintakura, Rudahigwarwa Musinga, Yuhi Musinga, Leenaerts, Rutamurwa Kabera, Sebera, Rubayizarwa Gihinira, Ndengeyingoma, Kambanda. En bas : Sesonga, Rutimbaguza, Gacinya ka Nyirinkwaya, Ndahebukaya Rwidgembya, Cacana, Binigabya Rwamfizi, Rwabuhiri, Ntundaya Kanuma, Butera bwa Nturo.
(EP.0.0.1102, collection MRAC ; photographie non identifiée, droits réservés.)

fin de compte, son incapacité à apaiser les Belges (à la fois l'administration et l'église catholique, et en particulier le cardinal Classe), et les luttes incessantes à la cour dont une faction s'était retournée contre le *mwami* Musinga ont abouti à sa disparition en 1931. Cette année-là, les Belges ont installé Rudahigwa [12 novembre 1931-25 juillet 1959], également connu sous le nom de *mwami* Mutara, " *mwami* des Blancs". Musinga fut exilé aux confins de son ancien royaume, d'abord à Kamembe, puis au Congo belge, où il mourut » (Mathys 2014 : 155-156).

On impute au *mwami* Musinga d'avoir fait massacrer des hommes de la caste inférieure de sa famille, c'est-à-dire les enfants nés de femmes esclaves. Il saisissait leurs biens tels que les vaches, les collines occupées, etc. Apeurés, plusieurs prirent la fuite en se dirigeant vers le Sud-Kivu, traversant la Ruzizi, pour aboutir chez le *mwami* Mukogabwe qui les installa avec leurs bétails dans le *kihugo* (circonscription) des Fuliru (cf. *infra*). Une situation qui

attira d'autres à suivre et augmenta le nombre d'installations de Banyarwanda qui se répandirent dans les hautes altitudes : à Mulenge des Fuliru, à Kagogo des Vira, à Mugutu des Nyindu à Lwindi ou encore à Tulambo et à Kipombo dans l'Itombwe.

Dans leur étude collective (1996), C. André, P. Dupont, Lubanda Lunanga, Mafikiri Tsongo et V. Parqué, qui se réfèrent à diverses sources, écrivent : « Des éleveurs rwandais migrent par vagues successives. Les auteurs énoncent différentes raisons au départ de ces autorités politiques du Rwanda : selon Kagiga, ils fuient les représailles après l'attentat de Rucuncu en 1896 (Kagiga 1956 : 10-11 ; Hiernaux 1965 : 363) ; Depelchin évoque les pratiques de prélèvement de bétail dont abusait le roi Rwabugiri à leur égard (Depelchin 1974 : 69). D'autres fuient également les famines ou parce qu'ils se voient chassés du Busozo et de Bukunzi après une attaque du Burundi (Bishikwabo Chubaka s.d. : 120). Ces anciennes autorités politiques se soumettent au *mwami* fuliru qui leur concède des

terres des hauts plateaux d'Uvira surplombant la vallée de la Ruzizi (Rusizi), en échange d'un tribut en bétail : ils s'établissent à l'endroit appelé Mulenge (Depelchin 1974 : 65-66 et 70). Selon Georges Weis, l'immigration de ces pasteurs n'engendre pas de conflit parce qu'ils occupent des espaces de haute altitude, inhabités, impropres aux cultures des agriculteurs fuliru et vira (Weis 1959 : 148). Ils échangent pacifiquement leurs produits contre des produits agricoles que leur fournissent les Vira (Weis 1959 : 199). Mais ils subissent des prélèvements de bétail de la part du *mwami* Fuliru, ce qui les pousse à migrer et à s'isoler davantage (Depelchin 1974 : 71) » (André *et al.* 1996 : 42-43).

Bosco Muchukiwa apporte d'autres détails : « Les Banyarwanda, raconte un témoin, donnaient des vaches au *mwami*, échangeaient des vaches contre les terres, un jeune taureau contre une stère de grenier de maïs. C'est de cette façon qu'il s'est développé le système de "*ubuhake*"²³ [...]. Certains chefs locaux se permirent de responsabiliser les plus âgés des Banyarwanda, les seuls en mesure de recenser leurs sujets devenus nombreux [...], d'obtenir une quelconque obéissance de leur part et de percevoir des impôts auprès d'eux. Les sages (parmi les) Banyarwanda s'étaient vus confier certaines tâches pour des raisons d'ordre administratif et d'utilité pratique. Ils étaient considérés par les chefs locaux comme leurs alliés et relais à partir desquels devaient passer les ordres et les instructions de l'autorité coutumière » (Muchukiwa s.d. : 6-7).

Malgré la domination allemande, donc, le Rwanda demeurait un royaume dirigé par un roi assisté pour sa gestion par des chefs locaux répartis dans tout le pays. La gouvernance politique s'était « améliorée », certes, mais la situation du peuplement du Rwanda empirait et les candidats à l'émigration n'étaient plus disposés à attendre.

La migration de ces populations banyarwanda avait aussi été encouragée par la nouvelle et double fonction des chefs locaux, à la fois autorité « coutumière » (avec des prestations reçues de leurs sujets) et agent de l'administration coloniale. La concurrence engendrée entre les chefs dans une région comme

le Kivu rejaillit sur les personnes et leurs capacités productives. Alors que les fortes demandes de l'administration coloniale en matière de main-d'œuvre, sous-traitées aux chefs et sous-chefs, étaient souvent la raison pour laquelle les gens émigraient, d'autres chefs essayaient de bénéficier des mouvements de population et, dans certains cas, avaient activement essayé d'attirer des migrants. Ces pressions, qui créèrent des mouvements à travers les limites des chefferies à l'intérieur du Rwanda et du Congo belge²⁴, avaient aussi déclenché des mouvements à travers la frontière entre le Rwanda et le Congo. Plusieurs chefs du Kivu, par exemple, auraient renforcé activement un effet d'aspiration déjà existant pour les populations du Kinyaga vivant dans les régions proches de la Ruzizi (chefferies Biru et Impara). Non seulement ils fournissaient des terres agricoles, mais les émigrés avaient également été exemptés de certaines corvées et dans certains cas même soulagés de l'impôt pendant la période d'installation (AAB 1940, Rapport politique Cyangugu). Pour empêcher leurs populations de partir vers le Congo, certains chefs locaux du Rwanda avaient activement essayé d'interférer dans la mobilité des personnes. Dans certains cas, d'après les témoignages recueillis par Gillan Mathys, des chefs au Rwanda avaient confisqué le livret d'impôt afin d'empêcher les gens d'être engagés par les Européens. Ainsi, certaines personnes parties pour être employées ou qui voulaient partir se comportaient comme des évadés de prison en s'enfuyant pendant la nuit. Dans d'autres cas, les chefs qui avaient vu leurs sujets partir avaient déchaîné leur colère sur les épouses laissées pour compte afin de faire pression sur leurs maris pour qu'ils reviennent (Mathys 2014 : 284).

C'est pendant la Première Guerre mondiale, en 1916, que la Belgique occupa militairement le « Ruanda-Urundi » colonisé par les Allemands. La victoire des Alliés sur l'Allemagne fut reconnue en 1918. Le traité de Versailles créa le régime des mandats, mais ce n'est que le 20 juillet 1922 que la Société des Nations (SDN) décida que le mandat concernant le Ruanda-Urundi était octroyé à la Belgique. On commença déjà à signaler des infiltrations de Banyarwanda au Congo belge entre 1918 et 1927. Côté congolais, les premières immigrations ne

23. Il s'agit du système d'échange et des relations de dépendance pratiqué au Rwanda entre le propriétaire et le gardien d'une vache. C'est probablement le *mwami* Rugazu (1600-1624) qui l'a introduit.

24. Catherine Newbury, à la suite de la famine de Ruzagayura : Newbury (1988 : 263).

furent pas contrôlées par l'administration coloniale, encore occupée à s'établir dans le Kivu (cf. *infra*). L'autorité belge s'engagea sur la voie de l'émigration des Banyarwanda vers le Congo parce qu'elle y fut poussée par la réalité d'une idée qui avait déjà fait son chemin dans le milieu coutumier rwandais. Au début, paraît-il, il y eut même une certaine pression des autorités coutumières et administratives au Rwanda sur l'administration coloniale pour lancer l'immigration dans la colonie belge. Aux yeux des pauvres gens du nord du Rwanda qui ne trouvaient plus un lopin de terre à cultiver, le Kivu voisin qui ressemblait beaucoup à leur pays devint une terre promise où tout le monde trouverait une place. Ce qui provoqua « l'immigration libre » (cf. Témoignage de M^{gr} Ngabu 1981 : 68).

D'autres vagues d'immigration de Banyarwanda au Sud-Kivu se situèrent entre 1937 et 1960, du moins pendant la période coloniale. À ce peuplement ancien, vinrent s'ajouter les flux de réfugiés tutsi qui fuyaient les différents pogroms (génocides, ethnocides et holocaustes) de 1959-1962 et de 1973-1974 au Rwanda.

En 1972, un nouveau déplacement de populations tutsi vers le territoire de Moba aurait été ordonné par le président Mobutu pour désengorger la ville d'Uvira, le Gouvernement burundais « craignant qu'on les armât contre lui ». Par contre, en 1983, le Bureau politique du MPR décida d'expulser un certain nombre de Banyamulenge résidant dans le territoire de Moba et qui étaient installés sur des terres où Mobutu voulait se faire construire une « ferme présidentielle »²⁵.

Mais plus les Banyarwanda dits Banyamulenge intégraient les rouages des affaires et plus leur nombre croissait, moins ils respectaient les « obligations coutumières », dans le milieu rural, c'est-à-dire qu'ils ne versaient plus leur tribut en vaches aux pouvoirs autochtones : depuis plusieurs années, se plaignent les Bavira, le nombre de têtes de bétail fournies au *mwami* diminuait au point de se réduire à rien²⁶. À Uvira, les relations s'envenimèrent d'autant

plus que beaucoup de ceux qui réussissaient « dans les affaires » étaient identifiés comme « Rwandais » et plus particulièrement comme « Tutsi ». Dans un répertoire de l'administration de la zone d'Uvira publié en 1995, on trouve une vingtaine de noms d'hommes d'affaires, de commerçants ou d'agents d'administration « Banyamulenge » qui, propriétaires de terrains et de biens à Uvira, ont regagné plus tard les rangs du FPR (Archives de l'Institut africain-CEDAF 1995, Répertoire des prétendus « Banyamulenge »²⁷).

En 1995, selon le *mwami* Muzima de la chefferie Mulenge qui les considère comme des étrangers, ces Tutsi rwandais s'installèrent d'abord à Bwegera, au sud de Bukavu, puis se déplacèrent vers Mulenge avant de se disperser sur les hauts plateaux de l'Itombwe²⁸.

La démographie des communautés banyarwanda drainées par l'autorité coloniale au Congo était déjà très importante. Comme on le verra dans les chapitres ci-dessous avec les implantations organisées dans la partie nord du Kivu, déjà à ce moment-là la manifestation d'indépendance ou de recherche d'autonomie politique des Banyarwanda, qui devait leur conférer une identité territoriale afin d'acquérir l'autochtonie, devint bruyante.

25. Déclaration de l'ancien ministre de l'Intérieur et ex-gouverneur du Kivu, Mwando Nsimba, à la télévision zaïroise et rapportée par *La Référence Plus*, Kinshasa, 21 novembre 1996.

26. Information fournie par un avocat zaïrois qui, à l'époque où les listes des confédérants du Kivu à la CNS sont en train d'être établies, reçoit les doléances des Bavira à Kinshasa.

27. Dans le « Répertoire des prétendus "Banyamulenge" détenteurs de terrains à Uvira mais ayant regagné les rangs du FPR à Kigali (Rwanda) », miméo, 1995, figure un certain Paul Kagame, qualifié de vice-président de la République rwandaise et qui serait un « originaire de Mulenge » possédant des terres à Uvira. Il est improbable que Paul Kagame puisse être un « originaire de Mulenge », l'intéressé étant officiellement né à Gitarama avant d'émigrer à l'âge de 4 ans en Ouganda. Il n'est cependant pas impossible que certains membres de sa famille, dispersés par les événements de 1959, aient émigré dans des camps de réfugiés de la région. Voir Misser (1995 : 33).

28. « Entretien avec le *mwami* Muzima wa Muzima, chef de la collectivité de Mulenge ». *La Semaine du Reporter*, Kinshasa, 11-15 octobre 1995.

RÉFÉRENCES

- André, C., Dupont, P., Lubanda Lunanga, Mafikiri Tsongo & Parqué, V. 1996. « Introduction ». In F. Reyntjens et S. Marysse (éd.). *Conflits au Kivu : antécédents et enjeux*. Anvers : Centre d'étude de la région des Grands Lacs d'Afrique.
- Assani, Z. 1996. « Les Burundi face à la colonisation belge dans la collectivité chefferie de la Plaine de la Ruzizi : cas du chef Kinyoni II Mogabo (1903-1928) ». Travail de fin de cycle en Histoire, ISP/Bukavu.
- Bagalwa Mapatano. 1992 (octobre). « Le statut politique des Hauts Plateaux du Sud-Kivu (Uvira, Fizi, Itombwe) ». Bukavu : Journée de réflexion sur la problématique de la cohabitation interethnique. Inédit.
- Bayart, J.-F. 1989. *L'État en Afrique. La politique du ventre*. Paris : Fayard.
- Bishikwabo Chubaka, A. S.d. « Aux origines de la controverse sur l'identification nationale dans la région frontalière du Kivu ». S.l. et s.e.
- Boone, O. 1961. *Carte ethnique du Congo quart Sud-Est*. Tervuren : MRAC (« Annales. Série in-8°, Sciences humaines », n° 37).
- Boone, O. 1973. *Carte ethnique du Congo quart Sud-Ouest*. Tervuren : MRAC (« Annales. Série in-8°, Sciences humaines », n° 78).
- Chrétien, J.-P. 1987. « Le Burundi au XVIII^e siècle ». In E. Mworoha (éd.), *Histoire du Burundi des origines à la fin du XIX^e siècle*. Paris : Éditions Ratier, pp. 125-144.
- Chrétien, J.-P. 2000. *L'Afrique des Grands Lacs. Deux mille ans d'histoire*. Paris : Éditions Aubier.
- De Briey (AT). [s.d., s.l/a]. « Historique de l'île d'Idjwi depuis l'occupation des Européens ». Texte inédit.
- Depelchin, J. 1974. « From pre-capitalism, history of social and economic formation in Eastern Zaire (Uvira zone 1890-1965) ». Thèse de doctorat en histoire, Stanford University.
- Des Forges, A. & Newbury, D. 2011. *Defeat Is the Only Bad News: Rwanda under Musunga, 1896-1931*. Madison : The University of Wisconsin press.
- Dunia Witangila bin Mubya. 1980. « La sucrerie de Kiliba et les problèmes de la main-d'œuvre indigène (1956-1979) ». Travail de fin de cycle en Histoire et Sciences sociales, ISP/Bukavu.
- Germain, R. et al. 1955. *Carte des sols et de la végétation du Congo Belge et du Ruanda-Urundi*. Bruxelles : INEAC.
- Groupe Milima. 1996. « Lettre de Müller Ruhimbika à la Commission des Nations unies des droits de l'homme. Uvira ».
- Habimana, M. 1976. « Impact colonial sur les rapports socio-économiques, Bahunde-Banyarwanda dans la zone de Masisi (1937-1953) ». TFE, Histoire et Sciences sociales, ISP/Bukavu.
- Hiernaux, J. 1965. « Note sur les Tutsi de l'Itombwe : la position anthropologique d'une population immigrée ». *Bulletin et mémoires de la Société d'anthropologie de Paris* 7 (XI^e série) : 361-379.
- Irakiza Rweribamba. 1983. « Les rapports entre les Banyamulenge et leurs voisins (1850-1982) ». TFE, Histoire et Sciences sociales, ISP/Bukavu.
- Kabamba, B. 1997 (janvier). « Les Banyarwanda du Sud-Kivu : les Banyamulenge ». *Revue nouvelle* 1.
- Kajiga, G. 1956. « Cette immigration séculaire des Rwandais au Congo ». *Bulletin CEPSI* 32 : 7-11.
- Kamunobe, W. 2010. « Histoire politique du groupement de Luberizi en collectivité-chefferie Plaine de la Ruzizi (1928-2004) ». Travail de fin de cycle en Histoire, ISP/Bukavu.
- Kanyamachumbi, P. (M^{gr}). 1993. *Les Populations du Kivu et la loi sur la nationalité vraie et fausse problématique*. Kinshasa : Éditions Select, Imprimerie Saint-Paul.
- Kayiramirwa, F. 1976. « L'émigration du Ruanda-Urundi pendant les dix premières années de l'administration belge (1923-1933) ». Mémoire de licence en Histoire, Louvain-la-Neuve : UCL.
- Kazera, K. 2012. « Les guerres dites de libérations et leurs corollaires dans les groupements de Kabu mambo, Kigoma et la cité de Sange dans la Plaine de la Ruzizi (1996-2012) ». Mémoire de licence en Histoire, ISP/Bukavu.
- Kingwengwe Mupe, J. 1982. « Immigration et intégration des Burundais et des Banyarwandas dans les collectivités des Bafuliru et des Bavira (1850-1980) ». Mémoire de licence en Histoire, ISP/Bukavu.
- Linden, I. 1999. *Christianisme et pouvoirs au Rwanda (1900-1990)*. Paris : Karthala.
- Madjaga, A. 1980. « Problèmes juridiques nés des migrations des Banyarwanda et Barundi en zone d'Uvira ». Mémoire de licence en Sciences politiques et administratives, UNAZA/campus de Lubumbashi.
- Maquet, J. & Hiernaux-L'Hoëst, J. 1955. « Les pasteurs de l'Itombwe ». *Science et nature* 8 : 3-12.
- Maquet, J. & Naigisiki, S. 1955 (30 juin). « Organisation sociale des Rwanda de l'Itombwe ». *Folia Scientifica Africae centralis* I (2).
- Maquet, J. & Naigisiki, S. 1957. « Les droits fonciers dans le Rwanda ancien ». *Zaire* 11 (4) : 339-359.
- Masson, P. 1970. *Dix ans de malheurs (Kivu 1957-1967)*. Tome II : *Jusqu'à la lie*. Bruxelles : Éditions Max Arnold.
- Matambo, M. 1978. « Les problèmes socio-économiques des immigrés dans la zone d'Uvira ». Mémoire de licence en Géographie, ISP/Bukavu.

- Mathys, G. 2014. « People on the move: frontiers, borders, mobility and history in the lake Kivu region. XIXth-XXth century ». Thèse de doctorat, Université de Gand.
- Mbonyinkebe Sebahire. 1994. « Les conflits inter-ethniques dans leur contexte historique et socioanthropologique : le cas des populations de l'Itombwe au Sud-Kivu (Zaïre) ». In CNONGD, *Paix et résolution pacifique des conflits durant la transition démocratique au Zaïre*. Actes du colloque tenu à Kinshasa du 22 au 26 août 1994.
- « Mémoire de la population Banyamulenge ». 1991 (6 juillet). Kinshasa.
- Misser, F. 1995. *Vers un nouveau Rwanda. Entretiens avec Paul Kagame*, Bruxelles/Paris : Éditions Luc Pire/Karthala.
- Muchukiwa, B. 2005 (janvier). « Pouvoirs locaux et contestations populaires dans le territoire d'Uvira au Sud-Kivu de 1961 à 2004 ». Thèse de doctorat en Politique et Gestion du développement, Université d'Anvers/Institut de politique et gestion de développement.
- Muchukiwa, B. 2006. *Territoires ethniques et territoires étatiques. Pouvoirs locaux et conflits interethniques au Kivu*. Paris/Anvers : L'Harmattan/Centre d'étude de la région des Grands Lacs d'Afrique.
- Munayi Muntu-Monji, T. 2010. *Genèse et évolution des circonscriptions administratives et des entités politico-administratives congolaises (1888-2009)*. Kinshasa : EDUC.
- Mundere, L. 1999. « Territoire d'Uvira foyer de tension : essai d'explication des faits (1959-1998) ». Mémoire de licence en Histoire, ISP/Bukavu.
- Mutambo, J. 1997. *Les Banyamulenge qui sont-ils ? D'où viennent-ils ? Quel rôle ont-ils joué et pourquoi dans le processus de libération du Zaïre ?* Kinshasa : Éditions Saint-Paul.
- Muzuri Gasinzira. 1983. « Évolution des conflits ethniques dans l'Itombwe (Sud-Kivu) des origines à l'an 1982 ». Mémoire en Histoire, Université de Lubumbashi.
- Mworoha, E. 1991. « L'État monarchique et son emprise sur la société dans la région des Grands Lacs au XIX^e siècle ». In *Histoire sociale de l'Afrique de l'Est (XIX^e-XX^e siècle)*. Paris : Éditions Karthala (coll. « Hommes et Société »).
- Ndagoye Nsabimana. 1996 (31 octobre). « Rapport sur l'histoire de la chefferie des Barundi, actuellement appelée collectivité-chefferie Plaine de la Ruzizi ». Bujumbura. Inédit.
- Newbury, C. 1974. « Deux lignages du Kinyaga ». *Cahiers d'Études africaines* 53 (14) : 26-28.
- Newbury, C. 1988. *The Cohesion of Oppression: Clientship and Ethnicity in Rwanda, 1860-1960*. New York : Columbia University Press.
- Ngirabatwara Cyubahiro. S.d. « Héritage colonial, histoire des ethnies aux frontières du Zaïre : le cas des Hutu et des Tutsi du Kivu du XVI^e siècle à 1972 ». S.l.
- Njangu Canda-Ciri, A., Birhakaheka Njiga, P., Muhigirwa, C., Chahuhabwa, F., Kusinza, J., Kayowa, V., Bisimwa, V. & Muchukiwa, B. 2000. *Les Conflits au Sud-Kivu des anciens royaumes à 1996. Rôle de la femme*. Bukavu : Éditions de l'AFCECF.
- Ntibantunganya, S. 1999. *Une démocratie pour tous les Burundais de l'autonomie à Ndadaye (1956-1993)*. T. 1. Paris : L'Harmattan.
- Reyntjens, F. 1986. « Rencontres burundaises : "Inyenzi" du Rwanda et rebelles du Kivu ». In H. Weiss & B. Verhaegen (éd.), « Les rébellions dans l'Est du Zaïre ». *Les Cahiers du CEDAF* 7-8.
- Reyntjens, F. & Marysse, S. (éd.). 1996. *Conflits au Kivu : antécédents et enjeux*. Anvers : Centre d'étude de la région des Grands Lacs d'Afrique.
- Ruhimbika Rwumbuguza, M. 1986. « Les mouvements migratoires dans les hauts plateaux de la zone : une conséquence de la dégénérescence agro-pastorale ». Travail de fin de cycle, ISD/Bukavu.
- Sebantu Ndiringiye Amoni. 1990 (juillet). « Les migrations Banyamulenge de la région du Sud-Kivu vers la région du Shaba en zones de Moba et de Kalemie (1964-1990) ». Travail de fin de cycle en Histoire, ISP/Bukavu.
- Serufuri Hakiza, P. 2009. « Ethnonyme et glossonyme. Les Bahutu du Nord-Kivu et le kihutu. Contribution à un débat ». In S. Bucyalimwe Mararo (éd.), *Cycle du mal et refus. Hommage au Prof. Dr Freddy Ruriho Munanira Kibambasi*. Éditions Association Isoko-Kivu, pp. 123-147.
- Tabazi Rugema. 1973. « Le mwami chez les Bafulero ». Travail de fin d'étude en Histoire et Culture africaine, ISP/Bukavu.
- Verweijen, J. 2016. *A Microcosm of Militarization Conflit, Governance and Armed Mobilization in Uvira, South-Kivu*. RIV/Usalama project.
- Verhaegen, B. 1966. *Rébellions au Congo*. T. 1. Bruxelles : CRISP.
- Weis, G. S.d. « Itombwe mon amour 1954-2000 ». Document inédit.
- Weis, G. 1959. *Le Pays d'Uvira: Étude de géographie régionale sur la bordure occidentale du lac Tanganika*. Bruxelles : Académie royale des sciences coloniales (coll. « Mémoires classe des Sciences naturelles et médicales, in-8° », T VIII, fasc. 5 et dernier).
- Willame, J.-C. 1996. *Banyarwanda et Banyamulenge. Violences ethniques et gestion de l'identitaire au Kivu*. Paris/Bruxelles : L'Harmattan/CEDAF-Institut africain (coll. « Cahiers africains », n° 25).

Archives**AAB**

RA/RU 103 (1), « Rapport politique Cyangugu », 1940.

A.E., Portefeuille, A.I. (1370)

2. « Territoire de la Ruzizi Kivu, Secteur de Luvungi. 1907 (8 mai). *Étude sur les mœurs des indigènes de la race des Wafulero. Histoire et origine de la race. Luvungi* ».

Archives du district du Sud-Kivu

Archives du district du Sud-Kivu (Uvira). 1933. « Renseignements politiques, territoire des Bafulero. Loons, R. (Administrateur territorial). 1933 (3 mars). *Étude sur le territoire des Bafulero, district du Kivu* ».

Archives du district du Sud-Kivu. 1938a. « Renseignements politiques Territoire des Bafulero ».

Archives du district du Sud-Kivu. 1938b. « Ordonnance n° 164 AIMO du 2 décembre 1938, modifiant l'ordonnance n° 44 AIMO du 15 mars 1935 ». *Bulletin administratif du Congo belge* 24 du 25 décembre 1938, p. 881.

De Cortes (chef de secteur). 1908 (26 juin). EIC, territoire de la Ruzizi Kivu, zone d'Uvira, secteur d'Uvira. « *Étude des mœurs indigènes. Race Warundi, Uvira* ».

Documents relatifs à l'ancien district du Kivu 1900-1922. Dohet (chef de secteur). 1907 (4 juin). « *Rapport sur l'étude des mœurs politiques indigènes dans la région de Luvungi (Waffulero, chefferie de Lubisha)* » et supplément au rapport.

Archives de l'Institut africain-CEDAF

« La problématique de la population Banyamulenge du Sud-Kivu (Zaïre) », S.d., miméo, III-2985.

« Lettre de la Mutualité Banyamulenge aux ONG nationales et internationales », 25 novembre 1995, III-2985.

Muchukiwa, B. (s.d.), « Enjeux des conflits ethniques dans les hauts plateaux d'Itombwe au Sud-Kivu (Zaïre) ». Note manuscrite. Archives de l'Institut africain-CEDAF, III-2695.

« Répertoire des prétendus "Banyamulenge" détenteurs de terrains à Uvira mais ayant regagné les rangs du FPR à Kigali (Rwanda) », 1995, miméo, III-2985.

Archives MRAC

Deffense (sous-lieutenant), « Lettre adressée au gouverneur général, Lac Kivu », le 26 juillet 1896, une réponse à la lettre du 2 février 1896, n° 382, district des Stanley-Falls, Zone de Tanganyika.

Fonds d'archives de la province du Sud-Kivu à Bukavu. « Rapport de reconnaissance, poste de Luvungi (1904-1909) ».

« Lettre n° 14390/AC.2002/I -17° datée de Léopoldville le 4 août 1948 du secrétaire général I. de Thibault ayant pour objet : Recommandation M^{lle} Boone ».

Vanderghote (Capt, chef de secteur). « *Étude sur les mœurs des indigènes de la race des Wafuleros. Historique et origine de la race dans le secteur et le poste de Luvungi* ».

TROISIÈME PARTIE

LES IMPLANTATIONS SOUS LA CONQUÊTE EUROPÉENNE

« Le débat mémoriel entre l'Afrique et l'Europe est vif, car il est hanté par l'iniquité de l'occupation coloniale de l'une par l'autre, et compliqué par le traumatisme de la traite esclavagiste, en même temps qu'il recouvre le passage d'un monde de lignages et souvent d'empires, coloniaux et précoloniaux, à un monde d'États-nations. D'où l'importance de la méthode, si nous voulons sortir du jeu de rôles polémiques entre anciens colonisés et anciens colonisateurs » (Bayart 2021 : 19).

INTRODUCTION

LE TRACÉ DE LA FRONTIÈRE ENTRE LE CONGO BELGE ET LES COLONIES ALLEMANDES

La région du Kivu, connue au XIX^e siècle sous le nom de Manyema (ou Maniema), avait adopté la dénomination qui désigne le lac situé à la frontière entre la RD Congo et le Rwanda. Pourtant, bien que l'existence d'un autre lac entre les lacs Tanganyika et Édouard soit connu depuis longtemps - l'Atlas Bouillet (édition de 1865) porte sur la carte d'Afrique un lac « Rusisi » à

l'emplacement du Kivu actuel -, le premier Européen connu qui parcourut ses rives et traversa l'Est africain en 1894 est le comte allemand Gustav von Götzen (cf. *infra*).

Avant les agents de Léopold II donc, la région attirait déjà des voyageurs européens. En 1857, la Société géographique de la Couronne britannique avait chargé les capitaines Richard Francis Burton et



Henry M. Stanley photographié avec les explorateurs portugais Serpa Pinto, Ivens et Cappello peu après son arrivée sur la côte ouest de l'Afrique, à l'issue de sa descente du fleuve Congo de Nyangwe à l'Atlantique (août 1877). Les trois voyageurs portugais se préparent à s'enfoncer au cœur du continent, mais en empruntant la route de l'ouest et en suivant une route au sud de l'embouchure du fleuve Congo.

(HP.1959.28.763, collection MRAC ; photo J. Silveira, 1877.)

John Hanning Speke d'aller déterminer les limites de la mer d'Ujiji et de résoudre le problème des sources du Nil. À leur arrivée à Ujiji en février 1858, ils furent informés par l'Arabe Hamed ben Soulayyan de l'existence d'une grande rivière (l'actuelle Ruzizi) dans la partie septentrionale du lac Tanganyika qui en charriait les eaux vers le nord, probablement vers le Nil. Ils atteignirent Uvira le 28 avril 1858, mais découvrirent que cette rivière coulait dans le sens inverse, c'est-à-dire du nord au sud.

Treize années plus tard, Henry Morton Stanley (John Rowlands de son nom, journaliste et explorateur anglo-américain), qui venait de rencontrer l'explorateur anglais David Livingstone à Ujiji, le 3 novembre 1871, fut détourné de son itinéraire initial par les Arabo-swahili et les populations autochtones, en apprenant que la rivière Ruzizi prenait sa source dans le lac Tanganyika et coulait dans le lac Victoria. Il atteignit Uvira en décembre 1871, déçu de constater que c'était plutôt en sens opposé.

1. DE LA PROSPECTION DE LA RÉGION À LA FIXATION DE LA FRONTIÈRE ÉTATIQUE

Le docteur Oscar Baumann explora le Rwanda et le Burundi et s'arrêta dans la plaine de la Ruzizi, en 1892. Le comte allemand Gustav von Götzen explora également, entre 1894 et 1897, Goma et l'île d'Idjwi. Quant aux pères Victor Roelens (alors évêque du Congo) et Beers, ils rebroussèrent chemin dans les escarpements de Nkomo (Ngomo, aujourd'hui), non loin de Nyangezi. Enfin, en 1897, le docteur Richard Kandt atteignit Birava, Lugendo, Irhambi et Murhesa, dans les environs de Bukavu.

Entamée en octobre 1893, la mission d'exploration du comte Gustav von Götzen (1866-1910) lui permit d'identifier le lac Kivu. À la tête de 620 soldats, il était le premier Européen à traverser le Rwanda dans toute sa longueur. Dans une interview accordée à Bruxelles, le 17 février 1895, il attestait que le lac Kivu était situé dans le territoire de l'EIC. Mais la région orientale de l'État du Congo demeurerait presque totalement en dehors du mouvement d'occupation belge. D'ailleurs, la mise en vigueur du décret du 21 septembre 1891 interdisait l'entrée dans ces parages d'entreprises du commerce privé. Mais le Gouvernement allemand aidait, au contraire, ses citoyens en voyage dans la région. Il établissait des postes militaires sur la rive orientale du lac, à Gisenyi et à Ishangi, ainsi que sur la Ruzizi. Une firme de Hambourg s'était établie dans le pays. Le triangle

compris entre la Ruzizi-Kivu et une ligne reliant le point le plus septentrional du Tanganyika au point d'intersection du 30° méridien E de Greenwich et du 1° 20' latitude N était parcouru et occupé par le lieutenant belge Lange. Il n'y avait pas de tension entre les Allemands et les Belges (Stiers 1937 : 309-310). Le 2 février 1895, l'ambassadeur allemand Alvensleben se rendit chez le chef de cabinet de Léopold II pour lui exprimer le désir de son gouvernement qu'à la ligne conventionnelle qui séparait les possessions respectives de l'État du Congo et l'Afrique orientale allemande, au nord du lac Tanganyika, soit substituée une frontière naturelle que l'on n'aurait pas de peine à reconnaître sur le terrain. La limite de la déclaration de neutralité était, en effet, difficile à déterminer sur les lieux et elle ne pourrait pas être tracée sans des travaux scientifiques considérables. Le ministre allemand des Affaires étrangères espéra qu'en raison de la bienveillance que le gouvernement impérial avait toujours témoignée envers l'État du Congo, celui-ci ferait un accueil favorable à la proposition (Note de De Borchgrave, février 1895. APR, cabinet Albert I 045). Le chef du cabinet du roi se déclara personnellement favorable en principe, mais il lui laissa entendre qu'il devait tout d'abord prendre les ordres du roi avant de formuler une réponse officielle. Léopold II dira qu'il était prêt à en parler au comte Henri de Mérode Westerloo (1856-1908)¹ qui, en cas de reprise, négocierait ce point au nom de la Belgique. Selon la vision royale, les points à garder en tête en cas de négociations étaient :

« 1° adopter de préférence comme frontière une chaîne de montagnes ou une crête de partage plutôt qu'une rivière. Une limite formée par une rivière permet l'établissement de postes rapprochés appartenant à des pays différents et ayant à faire la police de populations qui passent d'une rive à l'autre chaque fois qu'elles ont des difficultés avec un poste. Cela rend malaisée la tâche de l'autorité et amène des frictions constantes entre les postes ;

2° conserver la possession des hauteurs salubres qui bordent le nord du lac et au-delà (colonisation européenne) ;

3° maintenir les communications entre nos lacs au point de vue de la construction éventuelle de chemins de fer et télégraphes » (Note intitulée « Première expression du désir des Allemands de changer la frontière de la déclaration de neutralité, février 1895 ». APR, cabinet Albert I 045).

1. Ministre belge des Affaires étrangères.



Cette photo, prise au-dessus de la baie de Kibuye, montre la topographie d'un ancien réseau hydrographique noyé par le lac de barrage qu'est le Kivu. Celui-ci, autrefois tributaire du lac Édouard, qui fait partie du bassin du Nil, en fut coupé par la formation de la chaîne volcanique des Virunga, dont certains cratères sont encore en activité aujourd'hui. Les eaux montèrent alors jusqu'à leur niveau actuel, où elles trouvèrent par la voie de la Ruzizi un exutoire vers le lac Tanganyika et le bassin du Congo. À 1460 m d'altitude, le Kivu est le lac le plus élevé de l'Afrique centrale. (2017.24.94, collection MRAC ; photo H. Tazieff (Inforcongo), 1948, droits réservés.)

Le 4 mars 1895, Alvensleben s'adressa à Edmond Van Eetvelde². Dans cette lettre, il l'informa tout d'abord qu'il avait rendu compte de leurs conversations au sujet du désir du Gouvernement allemand de substituer une frontière naturelle à la ligne astronomique formant alors la limite des possessions allemandes de l'Afrique orientale et de l'EIC au nord du lac Tanganyika. Puis il s'étendit sur les précisions que Berlin donnait quant à leur proposition :

« La limite actuelle entre l'extrémité septentrionale du lac Tanganyika et le point d'intersection du 30° degré de longitude E avec le parallèle de 1° 20' de latitude S forme une ligne droite qui traverse un pays tellement accidenté, raviné et impraticable que la nature y oppose les plus grands obstacles à la détermination de la frontière réelle.

2. Secrétaire d'État belge des Affaires étrangères de l'EIC (administrateur général du département des Affaires étrangères).

Il s'ensuit que dans ces conditions et vu l'activité coloniale toujours croissante dans ces parages, des malentendus et partant des troubles pourront s'y produire dans les rapports de voisinage. Il serait cependant assez facile de s'entendre sur la détermination d'une frontière naturelle. Rarement la nature l'a indiquée d'une façon aussi nette, aussi concluante que dans ce pays où un large et profond fossé géologique relie le lac Tanganyika au lac Albert-Édouard.

Dans ce fossé creusé entre deux crêtes montagneuses très élevées qui l'accompagnent à l'est comme à l'ouest, le lac Kivu et la rivière Rusizi [Ruzizi], qui déversent les eaux de ce lac dans le Tanganyika, présentent des points de repère naturels d'une orientation et délimitation faciles.

Au nord, c'est le fond de la vallée encaissée entre les monts Virunga et le versant occidental du plateau du Ruanda, qui formerait jusqu'au parallèle de 1° 20' de latitude S une frontière facilement reconnaissable » (« Lettre d'Alvensleben à Edmond Van Eetvelde, 4 février 1895, Bruxelles ». APR, cabinet Albert I 045).

La réponse du ministre de Mérode-Westerloo était jugée insatisfaisante par le Gouvernement allemand. Dans une lettre du 15 mars, Alvensleben attira l'attention du ministre sur plusieurs inexactitudes sur la carte qu'il avait jointe au projet de loi concernant la reprise du Congo par la Belgique :

« Tandis que la frontière réelle de l'État du Congo et de l'Afrique orientale allemande se dirige le long du 30° méridien E de Greenwich jusqu'au point d'intersection de ce méridien avec le degré 1° 20' de latitude S, pour se prolonger ensuite en ligne droite jusqu'à l'extrémité nord du Tanganyika, sur la carte dont il s'agit la limite suit le 30° méridien E jusqu'à environ 1° 40' de latitude, ou plus exactement 1° 37' et se dirige de là seulement à l'extrémité nord du Tanganyika.

Le triangle étroit, tracé au crayon sur la carte ci-annexée avec prière de la renvoyer, appartient donc non pas à l'État du Congo, mais à l'Allemagne. Mais, de plus, la limite de l'Afrique orientale allemande tracée en bleu entre le 30° degré E de Greenwich et le Victoria-Nyanza est inexactement indiquée. Elle court en fait du degré jusqu'au point d'intersection avec le 1° de latitude S, puis sur ce parallèle vers l'est » (« Lettre d'Alvensleben à de Mérode Westerloo, 15 mars 1895, Bruxelles ». APR, cabinet Albert I 045).

Les négociations sur ces frontières orientales arrivaient à un point mort quelques semaines plus tard. Pour cause, voyant les recettes de son État africain



Le commandant Célestin Hecq et ses troupes.

(HP.1959.29.1597, collection MRAC ; photographie non identifié, 1898-1900.)

augmenter fortement, à la suite d'une nouvelle politique commerciale (concessionnaire), Léopold II refusa soudainement de céder le Congo à la Belgique et le ministre Henri de Mérode Westerloo démissionna, le 25 mai 1895.

Les événements sur le terrain menèrent ensuite à des discussions entre l'État du Congo et l'Allemagne. Ainsi, entre-temps, le triangle compris entre la Ruzizi-Kivu et une ligne reliant le point le plus septentrional du Tanganyika au point d'intersection du 30^e méridien E de Greenwich et du 1° 20' latitude N avait été parcouru et occupé en 1894, sans aucune objection de la part de l'Allemagne, par le capitaine commandant Alphonse Lange (1865-1897) qui, rentré en Belgique en mai 1895, avait informé le roi-souverain de la situation politique et militaire dans la région. D'ailleurs, le colonel von Trotha qui visita la région à cette époque avait rencontré l'officier belge. Ayant arboré le drapeau allemand en un point de la ligne frontière, il avait reconnu avoir outrepassé ses droits et s'en était excusé : il avait fait enlever le drapeau aussitôt que lui était parvenue la protestation du lieutenant Lange (Stiers 1937 : 312).

À la suite de la révolte des soldats de l'expédition Dhanis en 1897, les postes belges furent évacués. L'effort consenti pour les réoccuper, deux ans plus tard, aboutit pourtant à un désastre. En fait, l'expédition dirigée par le lieutenant Evrard-Louis Dubois (1871-1897) avait été massacrée en novembre 1897. Une autre expédition, sous la direction du commandant Célestin Hecq (1859-1910) fut envoyée. En arrivant à la Ruzizi, le commandant Hecq se trouva en présence d'une occupation allemande dont le chef, le *Hauptmann* Bethe, ne voulut pas céder le terrain. Pour éviter des incidents sur place, les deux

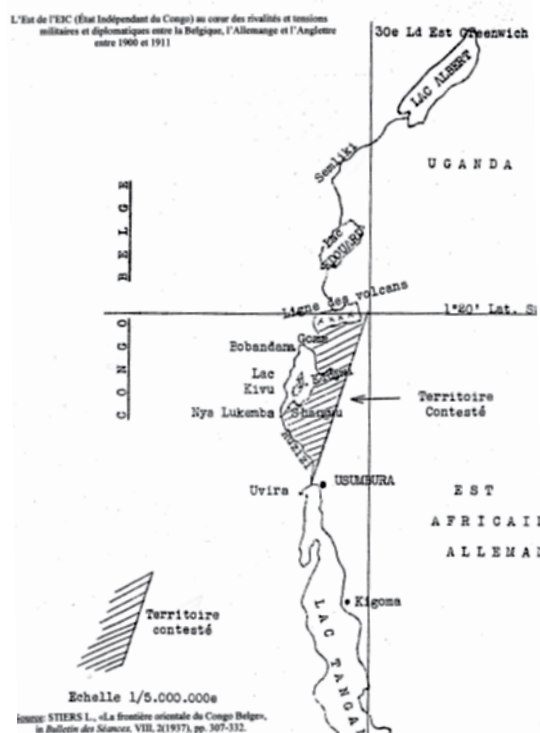
officiers avaient signé, le 10 avril 1900, une convention provisoire soumettant à un régime de neutralité le territoire occupé entre les limites suivantes : « À l'est, une droite joignant le point le plus septentrional du Tanganyika au point 1° 20' latitude S sur le 30^e méridien E de Greenwich. À l'ouest, la rivière Ruzizi jusqu'à sa sortie du lac Kivu, la ligne médiane du Kivu jusqu'à son point d'aboutissement au nord du lac, une droite joignant ce point d'aboutissement au point 1° 20' latitude S, sur le 30^e méridien longitude E » (Stiers 1937 : 313).

Ce territoire fut désormais dénommé « territoire contesté ». Les deux parties pouvaient y installer des postes en nombre égal et de force égale, mais l'exercice du droit de souveraineté fut abandonné aux autorités allemandes.

Bruxelles était convaincu que le protocole du 10 avril 1900 ou « convention Hecq-Bethe », adopté comme *modus vivendi* par l'Allemagne et la Belgique en attendant que la question de ce « territoire contesté » soit définitivement réglée, lésait beaucoup les intérêts belges. Une occupation effective et permanente de la région du Kivu et de ce territoire allait être effectuée d'urgence. Un premier poste militaire, celui de Nyalukemba, avait été établi le 1^{er} juillet 1900 (cf. *infra*). Et, pour répondre à l'occupation allemande d'Ishangi (Kivu) et de Cibitoke (Ruzizi), deux postes furent installés, l'un à Cyangugu (Shangugu) et l'autre à Nyakagunda (Burundi). Entre 1902 et 1905, des fortifications, armées de nombreux canons et pourvues de garnisons importantes, furent construites à Bobandana, Nyalukemba, Luvungi, Uvira et Baraka (cf. *infra*).

En 1903, une mission anglo-allemande opéra le long du parallèle 1° latitude S afin de déterminer le

Carte 0.1 : l'Est de l'EIC au cœur des rivalités militaires et diplomatiques entre la Belgique, l'Allemagne et l'Angleterre entre 1900 et 1911



Source : Stiers 1937.

30° méridien E Greenwich. Le commandant Bastien fut envoyé vers le point 1° 20' latitude S pour tenir cette mission à l'œil et pour contrôler ses résultats. Il prolongea même par une triangulation rapide la chaîne Ruzizi-Kivu jusqu'au mont Ihunga, montagne sur le bord du plateau Rukiga, très voisine du point de réunion des trois frontières allemande, anglaise et belge. En comparant les valeurs trouvées par la commission mixte anglo-allemande, il constatait qu'elles étaient satisfaisantes au point de vue de la latitude mais qu'elles montraient en longitude une divergence de 1° 45', soit 2300 m. Ce qui n'était pas étonnant, la commission ayant basé ses calculs sur la longitude absolue d'Usukuma : de ce fait, le 30° méridien Bastien différait du 30° méridien vrai (Stiers 1937 : 316).

Le fait capital qui ressortit de cette détermination du 30° méridien, était la constatation d'une erreur de position dans la frontière, telle qu'elle était marquée sur les cartes de l'époque : le méridien se trouvait de 19 à 20 km de la position indiquée sur les cartes. Il en résultait ainsi une nouvelle bande contestée, déclarée

neutre par les gouvernements belge et anglais, comprise entre les deux méridiens : le 30° méridien primitivement supposé, dit « méridien Mac Donald » et le 30° méridien vrai, le parallèle de 1° latitude S et la crête Congo-Nil. Cette zone constitua le second territoire « contesté » (Stiers 1937 : 316-317).

En attendant que les gouvernements anglais et belge règlent le litige relatif au 30° méridien, il fut décidé que le territoire compris entre le 30° méridien primitif ou Mac Donald et le 30° méridien vrai soit considéré comme une « bande neutre » où les deux gouvernements devaient s'abstenir de tout acte de souveraineté. Mais cette bande présentait un grave inconvénient : elle favorisait le trafic illicite de l'ivoire auquel se livraient de nombreux Grecs, Hindous, Arabes et autres. Ceux-ci parcouraient surtout la vallée de la Semliki et, à l'approche d'un fonctionnaire, se réfugiaient dans la bande neutre (Stiers 1937 : 319).

Les Anglais cherchaient à ce moment à atteindre le lac Kivu et à s'y installer. Leurs troupes coloniales avaient même pénétré dans le territoire belge jusqu'au lac Kivu, tout en exigeant l'évacuation du poste belge de Rutshuru. Leur démarche était inspirée par l'arrangement conclu entre Londres et Berlin le 1^{er} juillet 1890, par lequel la région du Kilimandjaro avait été cédée par l'Angleterre à l'Allemagne contre la région de l'Ufumbiro.

À la veille de la Première Guerre mondiale, la Belgique, l'Angleterre et l'Allemagne décidèrent de négocier les frontières communes du Congo belge, de l'Ouganda et du Ruanda-Urundi. Pour cause, une discussion à propos du « Kivu-Mfumbiro ». À l'origine de cette controverse : l'insuffisance d'information ou l'ignorance géographique tout le long du processus de fixation des frontières en Afrique (Louis 1961 : 839).

Il fallut trouver des solutions à deux problèmes. Le premier concernait la frontière occidentale de l'Afrique orientale allemande au nord du lac Tanganyika. La question était de savoir si l'on divisait le Ruanda-Urundi entre l'Allemagne et la Belgique, en accord avec la ligne diagonale tirée à travers cette région par la déclaration congolaise de neutralité en 1885, ou bien si l'on établissait la frontière naturelle de la rivière Ruzizi et le lac Kivu. L'Allemagne voulut obtenir la rectification de la frontière en lui substituant une limite naturelle, bien entendu territorialement avantageuse pour elle. Le second problème était relatif à la montagne, région réservée

aux Anglais, d'après l'accord anglo-allemand de 1890 et qu'ils appelaient « Mfumbiro ».

En fait, les problèmes étaient issus de l'ignorance géographique de la région au moment de la signature des accords. En ce qui concerne les frontières, lorsque le 8 novembre 1884 l'Allemagne avait reconnu l'AIC, les frontières étaient courbées vers l'ouest depuis le nord du lac Tanganyika, puis courbées graduellement vers le 30^e méridien longitude E ; le 5 février 1885, au moment où la France reconnut l'AIC, la frontière suivait l'hypothétique cours de la rivière Ruzizi, qui n'était pas encore explorée ; selon la déclaration de neutralité du 1^{er} août 1885, la frontière était formée par le 30^e degré de longitude E de Greenwich jusqu'à la hauteur de 1° 20' de latitude S, une ligne droite menée de l'intersection du 30^e degré de longitude E avec le parallèle de 1° 20' de latitude S jusqu'à l'extrémité septentrionale du lac Tanganyika.

Des complications surgirent surtout lorsqu'on découvrit que le 30^e méridien avait été tracé à peu près douze lieues trop à l'ouest. Lors des pourparlers, chacune des métropoles s'accrocha au document qui lui semblait le plus avantageux : les Allemands à celui du 8 novembre 1884 ; les Belges à celui du 1^{er} août 1885 ; les Anglais à celui de 1890.

À l'origine du controversé Mfumbiro, les traités conclus par Stanley dans le sud-ouest de l'Ouganda en 1888-1889. Ces traités étaient vagues et « *inaccurate* » (« inexacts »). On était allé jusqu'à se demander même s'ils avaient été réellement conclus ; il y eut des doutes sur l'authenticité du document dans lequel Stanley prétendait avoir acquis les droits sur le *Mount Mfumbiro*, car ce nom n'était mentionné dans aucun des six documents : rien ne prouvait que cette montagne lui eût été cédée. Pourtant, lors des négociations anglo-allemandes de 1910, les Anglais allaient exiger le droit sur ce fameux « *mount* », et les Allemands ne s'y opposèrent même pas.

L'EIC avait été repris par la Belgique en octobre 1908. Peu de temps après, la Belgique avait pris à sa charge l'obligation de respecter le droit de préférence de la République française, droit dont elle précisait en même temps les limites et la portée. L'engagement fut scellé par l'arrangement de Paris du 23 décembre 1908 (*Bulletin officiel du Congo belge* 1912 : 496 ; Jentgen 1953 : 2).

À noter que l'Allemagne et l'Angleterre avaient signé un accord secret, en mai 1909. Les Allemands acceptaient que les Anglais occupent la volcanique région de Mfumbiro, au nord du Rwanda, qui avait

été gérée par l'EIC et l'Allemagne. Le but que poursuivait Londres était l'occupation du mont Mfumbiro, tant du côté oriental que du côté occidental, et un accès britannique au lac Kivu. Les deux pays voulaient forcer les Belges à accepter une solution sur la base de « frontières naturelles » ; cela devint alors difficile pour Bruxelles de résister à cet assaut combiné des Britanniques et des Allemands.

Sur le terrain au Congo, Haegman qui était le chef de poste allemand d'Ishangi et le *Feldwebel* Kranz se rendirent à Usumbura en début 1909. Cette année fut trouble pour le secteur du Kivu, tant au point de vue intérieur qu'au point de vue international :

« À une heure du Fort, se trouve le poste de Shangugu, extrême pointe de l'occupation belge, tenu par le 1^{er} sous-officier Suray ; au-delà, s'étend la zone contestée, puis le pays tombe sous la juridiction du chef de poste allemand d'Ishangi. Or, Suray signale une grande activité du côté allemand, et, en zone contestée, le personnel du poste impérial est renforcé d'un second Blanc et d'une garnison importante ; les allées et venues entre Ishangi et Usumbura se multiplient ; fonctionnaires allemands, Consul, missionnaires, individus suspects, tel que le pasteur Van Der Heyden circulent sans arrêt dans la zone contestée, poussant souvent en territoire belge et manifestant une curiosité que le chef de poste belge désappointe du mieux qu'il peut. De nombreux détachements de troupes noires, accompagnées ou non de gradés européens, patrouillent, en armes, sur la route impériale allemande. En outre, des bruits persistants sont répandus parmi les populations à peine soumises de la rive gauche du lac «une révolte gronde au Rwanda, les Belges seraient bientôt chassés pour laisser la place à des Blancs plus puissants (Anglais et Allemands ???) qui rétabliraient Kabare dans ses droits, etc.).

L'effet de ces rumeurs, c'est que de nombreux mécontents passent, avec leur bétail, en zone contestée et que la situation intérieure du secteur [Kivu] devient fort difficile. À Nyalukemba, on poursuit les travaux de fortification, on monte d'Uvira de l'artillerie et des projectiles, tandis que le chef de poste de Shangugu va rendre une visite de courtoisie à son collègue allemand » (« Histoire du territoire de Costermansville », document non signé, qui fut envoyé au gouverneur de la province du Kivu par l'administrateur de territoire A. Jamsin le 9 décembre 1948).

Bruxelles accepta de négocier. Mais les négociations séparées entre les Allemands et les Belges d'une part, et entre les Anglais et les Belges, d'autre

part, n'aboutissaient pas. En conséquence, les trois pays se mirent autour de la table. La conférence eut lieu au ministère des Affaires étrangères à Bruxelles ; elle se déroula en trois phases : du 7 au 25 février, la présentation des « *claims* » (« plaintes ») des trois puissances coloniales ; du 11 au 17 mars, « *deadlock* » (« impasse ») ; du 18 avril au 14 mai, la recherche des compromis.

Londres n'obtint pas un accès territorial vers le lac Kivu, mais ses citoyens auront toutefois un accès illimité jusque-là. Les frontières furent déterminées de la façon suivante :

« Du lac Tanganyika au lac Kivu : la frontière abandonnant la ligne médiane du lac Tanganyika s'infléchit pour suivre le thalweg de la branche principale occidentale du delta de la Ruzizi jusqu'à la pointe nord de ce delta. Elle emprunte ensuite le thalweg de cette rivière jusqu'au point où elle sort du lac Kivu. Aux endroits où la rivière se divise en plusieurs branches, les autorités locales détermineront, aussitôt que possible, la branche principale dont le thalweg formera la frontière.

À travers le lac Kivu : la frontière, partant de la Ruzizi, aboutit au nord en un point de la rive situé à égale distance de Goma (poste) et Kissengnies (Gisenyi) (boma). Elle laisse à l'ouest notamment les îles Iwinza, Nyamaronga, Kwidjwi et Kitanga qui appartiendront à la Belgique, et, à l'est, les îles Kikaya, Gombo, Kumenie et Waù (Wahu) qui appartiendront à l'Allemagne.

Au nord du lac Kivu : la frontière suit d'abord, dans la direction du nord, autant que possible, le méridien du point situé à mi-chemin entre la station belge de Goma et le boma [enclos] de la station allemande de Kissegnies [Gisenyi] jusqu'à une distance de 500 m au sud du chemin allant de Goma, par Busoro-Iwuwiwo-Niakawanda-Buhamba, au col entre le Rukeri et le Hehu. Pour le tracé de ce méridien, il y a lieu de tenir compte des établissements indigènes que cette ligne rencontrerait, de telle façon qu'ils restent, autant que possible, en territoire allemand.

À partir de ce point, la frontière se détourne dans la direction du nord-est et court à une distance de 500 m à l'est du chemin indiqué ci-dessus jusqu'à la hauteur du parallèle de Niakawanda.

Là où le terrain permet d'adopter, pour la frontière, des points de repère naturels, la frontière pourra s'écarter jusqu'à 1000 m à l'est du tronçon du chemin précité. Ce n'est que dans le cas où l'écartement aurait pour effet de séparer des établissements indigènes du territoire allemand que l'éloignement de 500 m dudit chemin ne pourra en principe être dépassé.

Au nord de Niakawanda, le chemin n'est indiqué sur la carte II que d'une façon approximative.

Il est entendu que si le chemin s'écarter plus vers l'est que ne le montre la carte, la frontière ne pourra dépasser à l'est la plus grande dépression de terrain entre les versants du Nyiragongo et du Karisimbi indiquée approximativement par une ligne verte sur la carte.

Au nord du parallèle de la colline de Bihira, la frontière doit être tracée de manière à ce que, se détournant vers l'est et utilisant dans la mesure du possible les accidents du terrain, elle atteigne, en passant à mi-chemin environ entre le Bihira et le Buhamba, la pointe nord du Hehu.

La section de frontière décrite ci-dessus à partir de la rive septentrionale du Kivu jusqu'au parallèle passant par le sommet septentrional du Hehu sera fixée et délimitée sur le terrain par une commission mixte d'après les principes établis plus haut.

À partir du sommet du Hehu, la frontière se dirige en ligne droite sur le point culminant du Karisimbi (Barthelemysspitze). De la pointe du Karisimbi, la frontière se dirige en ligne droite vers le sommet du Vissoke (Kishasha). De là, elle atteint le sommet principal du Sabinio en suivant la crête de la chaîne de petits cratères qui s'étend entre ces deux volcans. Le sommet du Sabinio marque le point de contact des territoires allemand, belge et anglais. Au-delà de ce point commence, vers l'est, la frontière anglo-allemande et, vers le nord, la frontière anglo-belge.

La frontière qui partage les eaux du lac Kivu ne sera pas considérée comme une ligne de douane. En conséquence, la législation douanière des deux colonies riveraines ne sera pas appliquée aux marchandises transportées par les embarcations qui, au cours de leur navigation sur le lac, auraient franchi la frontière, à moins qu'il y ait déchargement, transbordement ou tentative de fraude.

Les indigènes habitant au nord du lac Kivu dans un rayon de 10 km à l'ouest de la frontière décrite ci-dessus auront, pendant un délai de six mois, à partir du jour où les travaux de délimitation sur place seront terminés, la faculté de se transporter avec leurs biens meubles et leurs troupeaux sur le territoire allemand. Ceux qui auront usé de cette faculté seront autorisés à procéder librement à la récolte des moissons qui se trouvaient sur pied au moment de leur départ.

Dans l'intérêt du maintien du prestige de la race blanche vis-à-vis des indigènes, l'exécution de cette convention devra avoir lieu, notamment en ce qui concerne l'évacuation des stations et des postes, l'enlèvement des drapeaux et des autres emblèmes d'autorité, dans une forme qui rende évidente aux indigènes la

continuation des relations amicales existant entre les deux gouvernements. Les détails de la remise solennelle des postes seront fixés de commun accord par les fonctionnaires locaux des deux colonies, qui seront pourvus aussi rapidement que possible d'instructions concordantes (Brownlie 1979 : 676-678).

La Ruzizi fut considérée comme une frontière naturelle et le devint par convention, en août 1910, pour séparer les colonies allemande et belge au sud-est du Sud-Kivu. L'affaire Kivu-Ufumbiro fut réglée certes, mais la situation internationale restait sérieuse ; les Anglais menaçaient à ce moment le Katanga. Le 25 mai 1910, Olsen qui était le commandant supérieur des territoires de la Ruzizi-Kivu se trouvant à Nyalukemba reçut un télégramme du gouvernement général lui prescrivant de gagner d'urgence le Katanga et de se mettre à la disposition du vice-gouverneur général Wangermée. Il est dit : « Votre désignation pour le Katanga, porte le télégramme chiffré, constitue un témoignage de confiance. Nous avons besoin au Katanga d'un Commandant de troupes énergique et intelligent ».

Aussitôt Olsen reçut l'ordre d'expédier d'urgence au Katanga 1600 hommes aguerris armés, encadrés de 12 officiers et de 14 sous-officiers, 5 mitrailleuses avec 25 000 cartouches, 10 canons Nordeneld à 200 coups, artifices, accessoires, recharges. L'embarquement des soldats et du matériel fut opéré immédiatement à Uvira sur le vapeur *Alexandre Delcommune* qui resta en service sous le nom de *Vengeur*. Tandis que la troupe gagnait le Katanga par les lacs Tanganyika et Moero, Olsen remit ses pouvoirs au nouveau commandant supérieur de la Ruzizi-Kivu, l'adjoint supérieur Derch (?). Les premiers embarquements avaient eu lieu à Baraka le 22 juin, les derniers à Uvira le 10 août. Ces départs laissaient le secteur Nyalukemba très dépourvu d'occupation européenne. D'ailleurs, le chef de secteur se plaignit du manque d'adjoints, une situation qui l'empêcha de parcourir cette région où Kabare Rutaganda continuait sa rébellion ; de leur côté, Ngweshe et Ruhongeka ne donnaient plus signe de vie parce qu'ils avaient coupé toutes les relations avec le pouvoir européen.

2. LE LITIGE FRONTALIER DE LA FIN DES ANNÉES 1950 ENTRE LE CONGO BELGE ET LE RUANDA-URUNDI AUTOUR DE L'ÎLE VUGIZO

Le litige porte sur la plaine de la Ruzizi, un espace de 3031 km² dans sa superficie totale lorsqu'on intègre toutes les parties situées à la fois en RDC, au Burundi et au Rwanda. Du côté de la RDC, la superficie est de 800 km². Cette plaine est limitée par :

- la rive nord du lac Tanganyika, au sud ;
- les plateaux de la bordure occidentale du Graben, au nord ;
- les plateaux du Burundi, à l'est ;
- les plateaux d'Itombwe, à l'ouest.

2.1. LES TERRES CONCÉDÉES À LA SUCRAF

Le litige de la frontière apparaît avec la concession attribuée en 1956 à la Sucrerie des cannes raffinées en Afrique (SUCRAF). L'espace alloué à cette société se situait au nord du lac Tanganyika et s'étendait le long de la rivière Ruzizi sur environ 15 km. Il couvrait 6979 hectares limités par :

- une ligne qui allait de la rivière Ruzizi jusqu'au point d'intersection avec la rivière Rumingo, au nord ;
- le marais de Nyangara, au sud ;
- la rivière Ruzizi, à l'est ;
- une ligne allant du nord-ouest de la rivière Rumingo jusque dans le marais de Nyangara.

Trois conventions avaient déterminé l'occupation de la plaine de la Ruzizi par la SUCRAF. La première avait été conclue le 10 janvier 1956 entre, d'une part, le Congo belge et le gouvernement du Ruanda-Urundi représentés par le ministre des Colonies Auguste Buisseret (1954-1958) et, d'autre part, le président administrateur délégué général de la Société anonyme pour l'exportation des sucres résidant à Anvers, le baron Paul Kronacker (1956 : 379). Il s'agissait de constituer une société à responsabilité limitée ayant pour objet principal l'établissement des plantations des cannes à sucre ainsi que d'autres plantations de rapports, des cultures vivrières, de l'élevage de bétail et des industries annexes à Kiliba. Au terme de cette convention, le gouvernement du Ruanda-Urundi concédait en emphytéose à la SUCRAF, pour une durée de trente ans, un espace situé en sous-chefferie Binonde dans le territoire d'Usumbura, à Katumba, d'une superficie de 1600 ha à destination agricole et pastorale. La convention accordait aussi à

ladite société un droit de choisir des terres vacantes complémentaires à concurrence d'une superficie de 2500 ha sises dans une bande de 10 km le long de la Ruzizi (*Bulletin officiel* 1956 : 380).

Le conflit frontalier allait surgir autour de ces terres dans le territoire d'Usumbura, parce qu'il y avait eu une autre convention signée le 18 janvier 1956 sur l'attribution de ces terres à la SUCRAF. Cette deuxième convention avait été signée entre le Comité national du Kivu (CNKi), représenté par le président du Conseil de régence Léon Helbig de Balzac, et le baron Paul Kronacker (*Bulletin officiel* 1956 : 384). Le gouvernement du Congo belge avait confié au CNKi depuis 1946 la gestion des terres vacantes et des forêts domaniales de la province du Kivu avec le droit de les vendre et de les louer à son profit (Bucyalimwe 1974 : 60). Au terme de cette convention, le CNKi concédait à la SUCRAF en emphytéose, pour une durée de 30 ans, 7 blocs de terres d'une superficie de 6509 ha à usage agricole et d'élevage ainsi qu'un terrain de 470 ha tous situés dans la plaine de la Ruzizi à Kiliba, en territoire d'Uvira. Les blocs cédés étaient disposés de la manière suivante :

a) les blocs indigènes :

- 1891 ha situés à Mupenda ;
- 769 ha situés à Kiliba-Mupenda ;
- 792 ha situés à Ndalichizi ;
- 342 ha situés à Nyangara.

b) les blocs domaniaux :

- 20 ha situés à Mupenda ;
- 893 ha situés à Ndalichizi Kiliba ;
- 1802 ha situés à Kiliba-Runingu (B.O. 1956: 384).

Cette même convention accordait également à la SUCRAF un droit de choix sur les terres vacantes complémentaires à concurrence d'une superficie de 2500 ha sis le long de la Ruzizi.

La troisième convention du 19 janvier 1956 avait été signée entre le gouvernement du Congo belge, le CNKi et le baron Paul Kronacker. Elle engageait le gouvernement colonial et le CNKi à ne pas céder ou concéder à d'autres entreprises des terrains destinés à l'industrie sucrière. Elle insistait sur les modalités de mise en valeur des terres et sur la délimitation et le bornage des terres concédées d'abord par le gouvernement du Ruanda-Urundi et ensuite par le CNKi (*Bulletin officiel* 1956 : 725).

Après ces trois conventions toutes signées au mois de janvier 1956 à Bruxelles, une carte de la concession fut été dressée en avril par la Société belge de

recherche minière en Afrique (REMINA) chargée de la mission topologique pour le compte du Syndicat sucrier dans l'Est du Congo.

2.2. LE LITIGE FRONTALIER ET SA RÉOLUTION

L'île Vugizo est une étendue d'une superficie de 88 ha située dans le cours même de la Ruzizi, entre deux branches de la rivière Ruzizi dites la petite et la grande Ruzizi, à l'est de la concession accordée à la SUCRAF. Le conflit portait donc sur les limites des terrains que le CNKi avait concédés à la nouvelle société. Domanialisés après une enquête de vacances faite par la commission d'enquête du CNKi le 17 février 1954, cette île avait été concédée à la nouvelle société pour y mettre des plantations des cannes à sucre. Mais la SUCRAF allait constater que le tiers de cet espace était occupé par le colon Van Hemelryck intéressé par la culture du coton en collaboration avec les autochtones. C'est le *mwami* Mwambutsa qui avait attribué l'espace à une parente nommée Bibi Arusha, qui était la femme ou la concubine du colon belge, et celle-ci à son tour installa des Barundi et des Fuliru pour la culture de coton³. Le *mwami* soutint le colon contre la SUCRAF car il considérait ses terres comme étant « coutumières », et, dès lors, l'espace compris entre les deux lits de la Ruzizi se transforma progressivement en litige frontalier entre le Congo belge et le territoire sous tutelle du Ruanda-Urundi.

C'est en décembre 1959 que la SUCRAF porta plainte contre Van Hemelryck et sa femme (concubine) auprès de Pierre Borlée, gouverneur de la province du Kivu. La population qui habitait ces terres était sous l'autorité du *mwami* Kinyoni Ndabagoye de la chefferie Barundi, située dans le territoire d'Uvira au Kivu. Ce dernier était opposé au *mwami* Mwambutsa à propos d'un problème de limites de leurs territoires ; pour lui, la frontière qui les séparait se situait à la grande Ruzizi. A. Jamsin le CDD du Sud-Kivu, conduisit une commission qui se rendit dans l'île Vugizo pour trancher le différend. Cette commission était composée du côté congolais par le secrétaire du CDD, l'administrateur de territoire d'Uvira, le chef de poste de Kiliba et diverses notabilités coutumières de la chefferie

3. Cf. « Lettre n° 640/L 8599 du 29 mai 1959 concernant l'occupation des terres dans la concession SUCRAF ».



Une vue d'Usumbura, sur la rive nord du lac Tanganyika, prise à 7 km de distance par-dessus le bouquet d'arbres qui entoure la mission protestante de Vugizo.

(HP:1956.15.3469, collection MRAC ; photo M. Rosmant (Inforcongo), s.d., © MRAC/Rosmant.)

Barundi dont le *mwami* Kinyoni Ndabagoye, et du côté de l'Urundi, par le vice-gouverneur général résident à Usumbura, le *mwami* Mwambutsa accompagné diverses autorités coutumières. La discorde entre les deux parties porta sur le lieu de passage de la frontière : pour la partie burundaise, la véritable limite avant la convention de 1910 n'était pas le lit majeur de la rivière Ruzizi mais plutôt le lit inférieur coulant à l'ouest. Pour elle, le CNKi n'avait donc pas de pouvoir pour concéder les terres de l'île Vugizo à la SUCRAF. La partie congolaise défendit le point de vue opposé.

Faute d'accord, le ministère des Affaires étrangères à Bruxelles fut saisi. Début 1960, le CDD A. Jamsin fit part aux autorités de l'Urundi que les études menées à Bruxelles attestaient que la branche principale de la Ruzizi constituait la frontière entre le Congo belge et le Ruanda-Urundi ; l'île Vugizo appartenait donc au Congo et faisait ainsi partie de la concession louée par bail emphytéotique à la SUCRAF⁴. La limite considérée, du lac Tanganyika

au lac Kivu, fut décrite par Jentgen (1957 : 48) : « La frontière abandonnant la ligne médiane du lac Tanganyika s'infléchit pour suivre le thalweg de la branche principale occidentale de ce delta. Elle emprunte le thalweg de cette rivière jusqu'au point où elle sort du lac Kivu. Aux endroits où la rivière se divise en branches multiples, les autorités détermineront aussitôt que possible la branche principale dont le thalweg formera la frontière. »

La solution au différend ainsi trouvée, le colon Van Hemelryck et Bibi Arusha devaient quitter l'île Vugizo avec tous ceux qu'ils avaient installés pour la culture de coton. Mais ils allèrent se réfugier au sud de l'île, dans la chefferie Binonde à Katumba. Ils s'installèrent en fait entre les cours majeur et mineur de la Ruzizi. À la suite de l'indépendance du Congo le 30 juin 1960, le dossier sur la question frontalière de Katumba, entre le territoire congolais d'Uvira et le Burundi ne fut plus traité. D'ailleurs, après l'indépendance du Burundi en 1962, la SUCRAF perdit tous les droits qu'elle avait dans la chefferie Binonde dont les 1600 ha des terres concédées par les clauses de la convention du 10 janvier 1966.

4. Cf. « Lettre n° 1670/L du 11 février 1960, écrite par M. Jamsin au vice-gouverneur général du Ruanda-Urundi ».

RÉFÉRENCES

- Bayart, J.-F. 2021. « Une méthode du partage du passé ». In K. Vlassenroot & C. Hendricks (éd.), *Strengthening African-European Connections. Sharing Past and Future. Proceedings/Actes*. Bruxelles/Tervuren : Egmont/Musée royal de l'Afrique centrale (coll. en ligne « Documents on Social Sciences and Humanities »), pp. 19-28. En ligne : <https://www.africamuseum.be/sites/default/files/media/docs/research/publications/rmca/online/documents-social-sciences-humanities/Strengthening-African-European-Connections.pdf>
- Bulletin officiel du Congo belge*. 1912
- Bulletin officiel du Congo belge*. 1956. Deuxième partie.
- Brownlie, I. & Burns, R. 1979. *African Boundaries: A Legal and Diplomatic Encyclopaedia*. Londres/Berkley-Los Angeles : C. Hurst & Co. Publishers/University of California Press for the Royal Institute of International Affairs.
- Bucyalimwe Maroro, S. 1974. *Occupation économique du Kivu (1945-1959)*. Mémoire de licence en Histoire, UNAZA/Campus de Lubumbashi.
- Jentgen, P. 1953. *Atlas général du Congo. Notice de la carte des frontières du Congo belge*. Bruxelles : Institut royal colonial belge (coll. « Mémoires de la classe des Sciences morales et politiques, N.S., in-8° », t. XIII).
- Jentgen, P. 1957. *Les Frontières du Ruanda-Urundi et le régime international de tutelle*. Bruxelles : Académie royale des Sciences coloniales/Classe des Sciences morales et politiques (coll. « Mémoires », t. XIII, fasc. 2).
- Louis, W. R. 1961. « The German-Belgian-British Kivu-Mfumbiro conference of 1910 ». *Bulletin de l'académie royale des sciences d'Outre-Mer* VII (6) : 839-858.
- Stiers, L. 1937. « La frontière orientale du Congo belge ». *Bulletin des séances* VIII (2) : 307-329.
- Vandervelde, E. 1907 (juillet). « La Belgique et le Congo léopoldien ». *La Société nouvelle* 1 : 54-59.

Archives

MRAC, service d'Histoire et Politique

- « Lettre n° 1670/L du 11 février 1960, écrite par M. Jamsin au vice-gouverneur général du Ruanda-Urundi ».
- « Lettre n° 640/L 8599 du 29 mai 1959 concernant l'occupation des terres dans la concession SUCRAF »
- « Histoire du territoire de Costermansville », document de 8 pages, non signé, qui fut envoyé au gouverneur de la province du Kivu par l'administrateur de territoire A. Jamsin le 9 décembre 1948).

Archives du Palais royal, cabinet Albert I

- « Lettre d'Alvensleben à Edmond Van Eetvelde, 4 février 1895, Bruxelles ». Cabinet Albert I 045.
- « Lettre d'Alvensleben à de Mérode Westerlo, 15 mars 1895, Bruxelles ». Cabinet Albert I 045.
- Note intitulée « Première expression du désir des Allemands de changer la frontière de la déclaration de neutralité, février 1895 ». Cabinet Albert I 045.

CHAPITRE 1

AUTOUR D'UNE THÈSE : LE KIVU, EST-CE UNE PARTIE DU RWANDA RESTÉE AU CONGO ?

« L'histoire [...] se place hors des groupes et au-dessus d'eux »
(Halbwachs [1950] : 132)

Gillian Mathys avertit : « l'histoire est morte dans la région du lac Kivu » (2014 : 4). À ce constat amer, Judith Verweijen identifie quelques raisons :

« L'écriture de l'histoire peut être à la fois un lieu et une cause de conflit. Ce n'est pas différent à Uvira, où les interprétations contestées de l'histoire sont à la fois une cause et un effet des conflits. Ce qui aggrave ces contestations, c'est la "réification", ou le processus par lequel les hypothèses abstraites sont comprises comme des réalités concrètes. Cela implique souvent que les origines historiques des phénomènes sociaux deviennent obscurcies et sont prises comme des hypothèses naturelles. Un exemple classique est l'ethnicité. À l'époque précoloniale, les communautés d'Uvira ne constituaient pas des groupes fortement distincts se définissant principalement en termes ethniques. De plus, différents sous-groupes ou clans pourraient être absorbés dans d'autres. Par exemple, les origines des Bazige (ou Bahungu) dans l'actuel Burundi mais ils sont progressivement devenus une partie de Bafuliru, vivant dans l'actuel Congo. Aujourd'hui, cette histoire de fluidité semble presque oubliée. Dans les récits contemporains, les groupes ethniques sont dépeints comme ayant existé à une époque immémoriale. Ce n'est cependant qu'à l'époque coloniale que les frontières de l'identité, du territoire et de l'autorité se sont durcies. Les représentations actuelles et les revendications connexes d'ethnicité doivent donc être traitées avec prudence » (Verweijen 2016 : 12).

À la question « Le Rwanda a-t-il réellement conquis le Nord-Kivu des siècles avant la colonisation belge ? », Paul Serufuri Hakiza présente un « essai de mise au point ». Il écrit :

« Avant la colonisation belge, les régions [...] [du Kivu] furent le théâtre de nombreux mouvements de populations, notamment de négociants ou commerçants de tous genres, d'infiltrations de personnes ou d'immigrations de Rwandais. À l'époque, les frontières entre ces régions et le Rwanda n'existaient pas formellement comme aujourd'hui. Elles étaient très fluides, très poreuses, car il n'y avait ni douane, ni contrôle quelconque des mouvements de va-et-vient entre les pays limitrophes. La transition d'un pays à l'autre, à divers points d'accès, se faisait *ad libitum*, c'est-à-dire au gré des besoins des individus ou des familles. Les distances à parcourir à pieds à travers brousses, forêts et entre volcans étant longues, fatigantes et parsemées de dangers, se faisaient par étapes successives.

Les activités commerciales ont probablement constitué la première grande source d'infiltrations et d'immigrations dans ces régions. Beaucoup de voyageurs européens ont signalé au XIX^e siècle un commerce vaste et florissant qui drainait sur les chemins de Rutshuru des caravanes continuelles de personnes à la recherche notamment du sel de Vitshumbi et provenant de Katwe, près du lac Édouard. Ce sel était troqué sur place contre d'autres biens (chèvres, moutons, produits alimentaires, etc.) par des commerçants venant du Rwanda, de l'Uganda, du Bukoba (Tanzanie), du Bunyoro, du lac Kivu (Bushu), etc. Le premier Européen qui, à ma connaissance foula le sol de l'actuel territoire de Rutshuru en juin 1889 fut Henri Morton Stanley. Il en témoigne lorsqu'il passa à Katwe et décrit abondamment ses salières et leur exploitation. D'après lui, ce sel faisait l'objet d'un commerce intense entre le Rwanda, les contrées situées le long du lac Kivu et de l'Uganda (Stanley 1890 : 314). En 1891, les Allemands Emin Pasha ou Pacha (né Eduard Schnitzer) et Franz Stuhlmann en parlent aussi.

En 1912, enfin, le belge André Pilette constate la poursuite de ce commerce. Il écrit que, comme le village de Vitshumbi avait disparu, il était désormais centré sur Kabare [= Kabali] : “Chaque jour des indigènes du Kivu y arrivent nombreux, désireux de se procurer du sel pour leur bétail. C’est un défilé continu sur le chemin de Rutshuru. Seuls, ou par groupes plus ou moins nombreux, et poussant devant eux quelques moutons ou chèvres, ces pasteurs habitant les montagnes d’origine volcanique se dirigent vers l’Albert-Édouard, marchant inlassablement jour et nuit pour y échanger du petit bétail contre des ballots de sel” (Pilette 1914 : 193). Joseph Nzabandora a consacré un certain nombre de publications non seulement au commerce de sel à partir de 1830, mais encore au commerce de bracelets en fibres végétales (*Ubutega*), de houes, tabac, etc. (Nzabandora 1982 T1 et T2 : 279-292 et 149-167 ; 1983 : 23-30). Dans son ensemble ce trafic commercial a favorisé le mouvement lent, mais réel d’infiltrations et d’immigrations des Rwandais dans l’espace du [...] [Kivu]. Cependant, il n’offre pas de données susceptibles de permettre des estimations sur le nombre des infiltrés ou des immigrés. [...] [Mais] on ne peut pas les assimiler à des conquérants politiques. Il en est de même pour une large part des infiltrations et immigrations spontanées documentées, dont la source la meilleure [...] semble être, à ce jour, l’abbé Gaspard Kajiga Balihuta. Cet abbé situe l’immigration des Rwandais au Congo, en général, à partir de “la fin du XVII^e siècle” et affirme : “L’immigration rwandaise à l’Est du Congo, et spécialement au Nord-Kivu, est un fait social séculaire. Bien avant la colonisation belge, la création de la MIB (Mission d’Immigration des Banyarwanda, créée en décembre 1948), le Rwandais, surtout celui du Nord, a de tout temps cherché *spontanément* son espace vital au Nord-Kivu. Cela se faisait *librement*, sans réglementation aucune...” (Kajiga 1956 : 38-39).

Les premiers infiltrés ou immigrés rwandais auraient été constitués, comme l’a signalé Alexis Kagame, par des Tutsi du clan *Abasinga*. Leur chef et guide était un certain Rugabo, parent de Mburano, père de Daniel Ndeze (1885-1981), ancien grand chef du grand Bwisha [création de l’administration coloniale belge en 1920]. Ce premier groupe des *Abasinga* se serait installé au Bwisha initial, dans le Gisigari “vers la fin du XVII^e siècle” et ultérieurement le deuxième groupe, conduit par Ntore, frère de Rugabo, s’établit dans la contrée de Rugari (Kajiga 1956 : 7-8). Les *Abatsobe* et *Abaha* auraient suivi ces *Abasinga* au Gisigari. D’autres clans tutsis seraient venus s’installer à Jomba, notamment *Abachaba* à Musaga, *Abagera* à Mugwata, etc.

Des auteurs tutsi les présentent erronément comme *Abakonde* (propriétaires de terres) au milieu des Bahutu qui forment l’immense majorité de la population de toutes ces contrées et auxquels ils déniaient impunément l’antériorité dans le pays (cf. Semadwinga 1970 ; Kalimba 1976). On parle aussi “d’une infiltration massive et silencieuse des Bahutu des clans des *Abagesera* et des *Abazigaba*... dans le Bukumu et dans le Kibumba”. Ultérieurement ils se seraient dispersés ailleurs dans le Bwisha (Kaboy 1980 : 514).

D’autres Rwandais encore, Tutsi et Bahutu, s’introduisirent progressivement au Nord-Kivu (Grand Bwisha et Masisi), puis dans les territoires de Kalehe, Kabare chez les Bashi, Uvira et Fizi. Enfin, à la faveur du colonat belge, d’autres encore entrèrent “comme ouvriers... dans les entreprises industrielles”, non seulement au Kivu, mais également au Katanga et dans la Province-Orientale (Kajiga 1956 : 9-11).

Il a existé une autre forme d’incursions que certaines sources présentent comme des expéditions guerrières ou des opérations de conquêtes [...] Il s’agit de *razzias*, c’est-à-dire des actes de pillages ou de brigandage visant à rafler des biens des populations”. Jan Vansina écrit à ce sujet que lorsque les historiens de la cour royale *nyiginya* parlent de conquêtes, ils ne distinguent pas, par exemple, “réussir à prendre quelques têtes de bétail comme butin lors d’une *razzia* ; exécuter une *razzia* importante visant à capturer de grands troupeaux ; ou enfin [...] réunir des milliers de guerriers en vue de soumettre une région, c’est-à-dire de l’intégrer dans le royaume”. Avant “1780 environ [...] le but principal de toutes les expéditions fut toujours la capture de butin et avant tout du bétail” (Vansina 2012 : 72 et 24). De même, le père Pagès note que “les rois du Rwanda dirigèrent [...] nombre d’expéditions au Congo, sans autres résultats définitifs que des *razzias*” (Pagès 1933 : 23) » (Serufuri 2020 : 342-346).

Clôtons ce paragraphe par ce commentaire de Jan Vansina portant sur les biens des *razzias* du Rwanda au Nord-Kivu : « Avec le bétail, il s’agissait surtout de capturer de “belles femmes” destinées à la servitude (*abaja*) mais aussi tous les objets de valeur. Divers contes mentionnent, par exemple des chèvres, des chiens, des bijoux et des outils en métal. De plus, avant de quitter les lieux on brûlait les maisons. Ces *razzias* étaient donc fort destructives » (Vansina 2012 : 75). La dernière évocation de *razzias* visant la région de Rugari (Gisigari) remonte au temps du roi Yuhi V Musinga (1897-1931).



Yuhi V Musinga et les grands chefs du Rwanda.

De gauche à droite : 2^e à partir de la gauche, le chef Kayondo, puis, le chef Nturo, Yuhi V Musinga, le chef Sebagangari. Issu du clan Bega et du lignage Bakagara, Charles Kayondo est le fils de Mbanzabigwi fils de Rwakagara. Kayondo est le neveu de la reine-mère Nyirayuhi V Kanjogera, des chefs Kabale, Ruhinankiko, etc. Il est le frère de la reine-mère Nyiramavugo III Kankazi, le cousin et en même temps le beau-frère du roi Yuhi V Musinga. Il est le cousin des chefs Rwubusisi, Rwabutogo et Rwidgembya. Enfin, il est l'oncle maternel du roi Mutara III Rudahigwa et l'oncle paternel du roi Kigeri V Ndahindurwa (25 juillet 1959-28 janvier 1961). (EP.0.0.1163, collection MRAC ; photographie non identifiée, s.d., droits réservés.)



En 1929, le *mwami* Yuhi Musinga à Rubengera (lieu de sa naissance), en compagnie de : Rwanyabahara (près du taureau) ; un ancien chef de Bwishaga, à la droite du *mwami* ; et Arthur Lestrade à sa gauche.

(EP.0.0.12179, collection MRAC ; photographie non identifiée, droits réservés.)



En 1937, le *mwami* déchu Yuhi V Musinga (et une de ses épouses) durant son exil de Kamembe.

Lors de son décès en exil à Kitendwe le 15 octobre 1944 où il fut inhumé (près d'Albertville), la peau du taureau blanc appelé *rugezi* aurait dû servir de linceul au *mwami* Musinga.

(HP.2001.20.23, collection MRAC ; photographie non identifiée, droits réservés.)

1. PRENDRE LE PRÉSENT EN OTAGE : LE MONTAGE DU POLITIQUE

En leur article 4 de ce qui allait être considéré comme l'origine du mouvement militaro-politique dénommé « Alliance des Forces démocratiques pour la Libération du Congo » (AFDL), qui chassa Mobutu du pouvoir et y amena Laurent Désiré Kabila, les « accords » dits de Lemera du 23 octobre 1996 à l'hôtel *Lemera* écrivent que cette « Alliance » constituée d'une « bande d'individus » s'engageait « à céder 300 km aux frontières congolaises, à l'intérieur du pays, pour sécuriser ses voisins ougandais, rwandais et burundais, contre l'insurrection rebelle ». Voilà une manière trompeuse de vouloir gagner un espace convoité, le but final de la manœuvre étant le gain du territoire.

En fait, le 28 octobre 1996 (soit à peine cinq jours après ces accords), comme pour indiquer leur sens et justifier l'offensive de l'armée rwandaise qui se servait du cadre ainsi défini, le président rwandais Pasteur Bizimungu avait montré à la presse une carte du « grand Rwanda » précolonial. Il indiquait que des portions de l'est de la RDC et du sud-ouest de l'Ouganda faisaient jadis partie du royaume du Rwanda. Il espérait par-là les reprendre très bientôt, du moins pour celles qui se trouvaient dans les deux Kivu, au Zaïre de Mobutu, envahis par l'armée du Front patriotique rwandais. C'est la thèse officielle de l'État rwandais sous le pouvoir FPR conquis en 1994, se voulant conforme à la carte publiée en 1975 par l'abbé Alexis Kagame dans les annexes (carte n° 5 « Les districts du Rwanda en 1896 ») de son ouvrage *Un abrégé de l'histoire du Rwanda de 1853 à 1972* (1975).

Mais ni l'Alliance des Forces démocratiques pour la Libération du Congo (AFDL) ni le nouveau mouvement rebelle inspiré et nourri par Kigali, dit « Rassemblement congolais pour la démocratie », ne parvinrent à réaliser le vœu d'ôter à la RDC les portions convoitées¹. En 2009, Laurent Nkundabatware Mihigo (cf. *infra*), dirigeant du

Congrès national pour la défense du peuple (CNDP), qui avait fait partie de l'armée rwandaise et avait même été le porte-parole idéologique du Mouvement du 23 Mars (M23), commenta également le résultat de la délimitation de cette frontière coloniale (qui sépare la RDC et le Rwanda), arguant que celle-ci avait conduit à la perte de territoires pour le Rwanda.

« Cela étant dit, le Rwanda est un de mes pays voisins, dont la langue nationale, la culture et la composition ethnique sont identiques à ma collectivité-chefferie d'origine, Bwisha. Avec ce pays (le Rwanda), comme avec le Burundi, mon pays a partagé un passé colonial pendant 35 ans – entre 1925 et 1960 – sous la dénomination de “Colonie du Congo belge et du Ruanda-Urundi”. S'il n'y avait pas eu de colonisation, et donc pas de création en Afrique d'entités territoriales totalement nouvelles et artificielles, il est certain qu'il n'y aurait pas de Congo aujourd'hui. Mais, il y aurait toujours Bwisha, province transvolcanique de l'ancien Rwanda. En conséquence, les “Banyabwisha” ne seraient pas Congolais, mais Banyarwanda, exactement comme avant la “Convention anglo-germano-belge de 1910” relative aux frontières orientales du Congo belge » (Nkunda 2009 ; <https://blog.courrierinternational.com/afrikarabia/2009/10/18/rdc-laurent-nkunda-dans-le-texte/>)²

Depuis la prise du pouvoir en 1994, qui vit plusieurs membres de l'élite rwandaise retourner au Rwanda, cette thèse a été transformée en leçon d'histoire officielle. En fait, jusqu'à l'avènement du gouvernement de l'APR en 1994, face aux pouvoirs hutu changeants depuis l'indépendance du Rwanda en 1962, mais qui tous leur avaient été défavorables,

guerre de 1996-1997, puis de celle de 1998 qui vit la naissance du RCD » (de Villers 2009 : 140).

2. À propos de ce texte, Gillian Mathys fait le commentaire suivant : « Il n'est pas sûr que ce soient vraiment les mots de Nkunda. Une note sur le site Web indique que cet article a été achevé une semaine avant l'arrestation de Nkunda – qui était le résultat d'une trahison selon la note – et a été récupéré par sa famille. Selon la même note, ses compagnons ont décidé de la publier en réaction à un événement à Uvira où un Banyamulenge revenant d'Uvira s'est vu refuser l'accès à la RDC. Néanmoins, issue de Nkunda ou non, il est clair qu'elle provient de cercles proches de Nkunda. De plus, www.virunganews.com est un site Web étroitement lié au mouvement CNDP. Le document peut également être téléchargé avec le papier en-tête “officiel” du CNDP » (Mathys 2014 : 354).

1. C'est en suivant l'évolution de la gestion coloniale dans l'implantation des Banyarwanda au Congo (cf. *infra*) que l'on trouve une partie des raisons de la guerre de l'AFDL en 1996-1997 puis de celle de 1998-2003. Gauthier de Villers écrit : « Des Tutsi du Congo, Banyamulenge en particulier, aux côtés d'un pouvoir civil et militaire rwandais lui-même dominé par des Tutsi, ont été à l'initiative et au cœur de la

des groupes d'intellectuels rwandais, majoritairement tutsi, établis au Congo, cherchant opportunément à apaiser les gouvernements de Grégoire Kayibanda puis de Juvénal Habyarimana, déclaraient qu'ils n'avaient aucune intention de chercher à les renverser, parce qu'ils avaient reconquis les terres de leurs ancêtres rwandais. Dans les commentaires qu'ils entretenaient, les espaces des actuels territoires de Masisi, Goma/Nyirangongo et Rutshuru avaient jadis été sous la houlette du monarque rwandais Kigeri IV Rwabugiri (1860-1895), et Goma, Rutshuru et Virunga étaient des noms provenant des appellations rwandaises « Ngoma », « Rochuro » et « Birunga ». En plus d'insister sur pareils récits historiques tenus en partie pour faire prévaloir des causes, certains auteurs y ajoutent des conceptions théoriques forgées, dont certaines empruntées, pour être désignées comme des réalités. Mathys écrit :

« Je pense que l'accent mis sur la construction des identités hutu/tutsi a obscurci l'émergence d'autres identités au Rwanda, en particulier pendant la période coloniale. La version du passé précolonial propagée par le régime actuel pointe dans la direction d'une identité rwandaise – étant Munyarwanda – qui est présumée provenir d'un passé lointain. [...] il n'y avait probablement rien de tel à l'intérieur des frontières actuelles du Rwanda avant la période coloniale. Bien qu'il soit difficile de déterminer exactement quand les gens – en particulier ceux en dehors des régions centrales du Rwanda actuel – ont commencé à s'identifier à "être rwandais", il est clair qu'au cours du XIX^e siècle, "être rwandais" n'était pas une catégorie d'identité significative dans toutes ces régions aujourd'hui à l'intérieur des frontières du Rwanda » (Mathys 2014 : 24).

Le Rwanda actuel entendrait donc ne rien devoir au Congo, parce que ses sujets ayant émigré (cf. *infra*) avaient été établis (ou s'étaient établis) sur un territoire qui était le leur et avait été annexé par la colonisation belge, ou, mieux encore, sur un territoire rwandais spolié et, par conséquent, toujours revendicable. Il s'agit-là d'une information fautive portée sur le passé de cette région, dont le sociologue Jean-Pierre Pabanel (1991) ou encore le politologue Jean-Claude Willame (1996), se sont servis pour élaborer des schèmes explicatifs qui vont influencer par la suite des analyses politiques avec l'explosion de la conflictualité dans les Kivu. Voici, par exemple, ce qu'avait écrit Pabanel :

« Le Rwanda précolonial s'étendait au-delà de sa façade ouest actuelle sur certaines régions du Zaïre. En 1910, une convention précisa les limites frontalières entre possessions belges et allemandes : le Djomba [Jomba], le Bwisha, le Kamurusi, le Gishari et l'île d'Idjwi devinrent possessions belges, et ainsi furent intégrées au Congo belge. Dans la division administrative actuelle du Zaïre, le Bwisha et le Gishari se trouvent respectivement dans les zones de Rutshuru et de Masisi dans la région du Nord-Kivu. Ces anciennes provinces rwandaises annexées à la colonie belge ont gardé leurs populations d'expressions rwandaises devenues juridiquement congolaises puis zaïroises » (Pabanel 1991 : 33).

Catherine André *et al.* observent que cette thèse du « grand Rwanda précolonial », soumise à la critique des faits, est bien incorrecte. Des études historiques montrent qu'au moment de la création des États modernes en Afrique avec la tenue de la conférence de Berlin en 1885, le royaume du Rwanda était même moins grand que le Rwanda colonial, ce qui revient à dire qu'il y a des régions qui se sont intégrées au Rwanda pendant la période coloniale (Mathys 2014 : 30). S'il est vrai que les frontières coloniales tracées en 1900 en particulier (Jentgen 1957) ne sont pas toujours respectueuses des réalités politiques précoloniales, il faut relever le caractère ahistorique de la présentation de « territoires » et de « frontières » précoloniales comme s'il s'agissait de territoires et frontières fixes telles qu'on les connaît en Europe ou dans l'Afrique moderne. Le Gouvernement rwandais du FPR force une réalité par une explication à connotation idéologique ; l'espace qu'il s'attribue comme ancien territoire rwandais plus ou moins homogène n'a jamais existé. Jan Vansina écrit : « Assigner des frontières au pays, en 1900, est impossible » (Vansina 1962 : 90). On se trouve, en effet, confronté à des situations trop diverses, allant de l'occupation et de l'administration complètes à des raids occasionnels chez des voisins, en passant par le paiement plus ou moins régulier d'un tribut à la cour rwandaise ou encore l'entretien de rapports rituels.

Catherine André, Patrick Dupont, Lubanda Lunanga, Mafikiri Tsongo et Véronique Parqué font observer :

« La carte montrée par les autorités rwandaises est déjà éloquent en elle-même. Contrairement au

[illegible]

Mathys souligne dans sa thèse qu'il s'agit d'une émanation de la « vue du centre » qui n'est pas étayée par le dossier historique (Mathys 2014 : 373).

Lorsqu'on fait l'inventaire du degré d'occupation de l'aire désignée comme le "grand Rwanda", on observe des situations très diverses :

- une grande partie du Rwanda contemporain était occupée, consolidée et administrée. Pour certains districts, cette incorporation est de date assez récente ; il en est ainsi d'une partie du Ndorwa au nord (fin XVIII^e-début XIX^e siècle), du Gisaka au sud-est (milieu du XIX^e siècle)³ et du Kinyaga

1. Régions du Nord-Ouest (Bushiru, Bugoyi, Ndurwa etc.)
 2. Zones d'émigration
 3. Buhunde
 4. Bumbogo
 5. Busigi
 6. Mubali
 7. Busozo
 8. Bukunzi
 9. Itambu
 10. Bishugi
 11. Ijwi

+++++ frontières du Rwanda moderne

Source : cette même carte reprise mais réinterprétée par André *et al.* (1996 : entre pp. 17 et 18).

3. C'est suite aux exactions accompagnant les tentatives d'incorporation de cette région par Kigeri IV Rwabugiri que des groupes de Tutsi quittèrent le Kinyaga pour s'installer dans l'Itombwe de l'autre côté de la Ruzizi. Cette migration constitue très probablement le début du phénomène des Banyamulenge. Un point de vue que ne semble pas entièrement partager Gillian Mathys, pour qui il est impossible d'avoir écrit une « preuve » de la présence de ce que nous appelons aujourd'hui « Banyamulenge » avant 1885. Non pas parce qu'ils n'étaient pas là, mais parce que les Moyen-Plateaux, où ils se trouvaient à ce moment-là, étaient plus ou moins épargnés par les visites des Arabisés ou des Européens avant 1885, de sorte qu'ils n'auraient pas pu écrire à leur sujet. La première « mission de reconnaissance » n'a eu lieu qu'en 1894, et n'a pas atteint les Moyen-Plateaux. L'une des premières mentions dans les archives belges trouvées par Mathys remonte à 1910. Un agent colonial a écrit : « Kaila et Dungu » avec « des coutumes [mœurs] similaires aux Ufulero [sic] sont installés dans les montagnes à l'ouest de Muzige [Uzige, au nord du lac Tanganyika] », et dans de « bonnes relations avec les tribus voisines ». Selon Georges Weis (1959), le premier « Rwandais » arrive à Galye en 1881 (p. 117). Pourtant, il sous-entend que d'autres étaient présents auparavant. À cette époque, il y avait déjà une plus grande colonie de ce qui est aujourd'hui Banyarwanda à Mulenge (Weis déclare « peu avant 1900, certaines familles de tutsis-pasteurs ont traversé le Ruzizi [...] et s'installèrent d'abord à Lemera [...] les descendants [...] trouvèrent les villages de Galye » [...]. p. 148). Bien qu'il ne soit pas clair sur quoi Weis a basé ses informations, cette chronologie coïncide plus ou moins avec celle de Jacques Depelchin, qui a recueilli des histoires orales au début des années 1970 et qui place le plus grand nombre d'arrivées pendant le règne de Rwabugiri (c. 1867-1895), bien qu'il soutienne que d'autres pourraient

(seconde moitié du XIX siècle). Vansina fait remarquer que “toutes ces régions étaient mal incorporées, ou même pas du tout, dans le système administratif rwandais. De plus, chaque chefferie présentait des situations administratives différentes” (Vansina 1962 : 74-75).

- à l'intérieur même du Rwanda contemporain, certaines régions n'étaient pas soumises au pouvoir central. C'est le cas du Bushiru et du Bugoyi au nord-ouest, régions gouvernées par des *abahinza* (“roitelets”) hutu, qui résistèrent à l'incorporation jusque dans les années 1920 lorsque l'administration belge les y amena par la force⁴. C'est également le cas des petits royaumes des “pluviateurs” du Busigi et du Bumbogo (centre-nord) et du Bukunzi et du Busogo (sud-ouest) que jadis la cour ne désirait pas incorporer pour des raisons rituelles et que, une fois de plus, l'administration belge a intégrés dans les années 1920. C'est le cas enfin du Mubali dans l'Est, annexé au Rwanda par une délimitation coloniale en 1924.
- dans les régions situées à l'extérieur du Rwanda contemporain, les situations sont très hétérogènes : des zones d'extension/émigration au nord (dans ce qui est aujourd'hui le Zaïre [RDC] et l'Ouganda), régions qui ne furent jamais incorporées administrativement (même le Ndorwa, à cheval sur le Rwanda et l'Ouganda, où le *mwami* Kigeri III Ndabarasa (fin du XVIII^e siècle) établit une résidence, resta en révolte intermittente) ;

zones que le Rwanda tenta en vain d'occuper (par exemple l'île d'Idjwi, pourtant souvent présentée comme “rwandaise” ; Kagame décrit l'échec de l'expédition menée sous Kigeri IV Rwabugiri (Kagame 1975 : 27-28)) ; royaumes riverains à l'ouest payant régulièrement ou occasionnellement un tribut ; régions où habitaient des Banyarwanda n'entretenant aucun rapport avec la cour rwandaise (le cas des Banyamulenge, qui ont fui l'emprise de la cour, est particulièrement évocateur) ; zones de razzias de femmes et de bétail, etc. Vansina montre à quel point l'image d'homogénéité donnée par l'abbé Kagame, qui affirme que toutes les régions occidentales et septentrionales étaient administrées suivant le modèle courant dans le Rwanda central est fausse (Vansina 1962 : 75).

En conclusion, revenons à notre point de départ en citant une nouvelle fois Vansina : “À partir du point razié occasionnellement au Buhunde jusqu'à la capitale au cœur du pays, toutes les situations se rencontrent et s'enchevêtrent” (Vansina 1962 : 90-91) ». (André *et al.* 1996 : 17 et 18).

Gillian Mathys affirme elle aussi que cette vision normative du passé du Rwanda « cache la nature des processus politiques et sociaux dans la frontière qui a produit des territorialités itinérantes, dans lesquelles les identités n'étaient pas nécessairement territoriales ». À partir du constat selon lequel dans la région autour du lac Kivu la mobilité était essentielle pour comprendre la vie sociale, culturelle et économique des gens à l'époque précoloniale, le développement présenté appui des conclusions étayées par d'autres études (Mathys 2014 : 6-8). D'abord, Mathys affirme que les personnes venant des rives occidentales du lac Kivu se déplaçaient également vers l'est. Néanmoins, ce mouvement dans la direction opposée présentait des dynamiques différentes, voire une autre logique. Le mouvement vers l'est était le plus souvent associé à de petits groupes ou individus fuyant les luttes politiques, ou recherchant des opportunités qu'ils ne pouvaient plus trouver dans les régions d'origine. Il était également (mais pas seulement) lié à une centralisation politique rapide et à une expansion territoriale qui marquait notamment l'État rwandais sous le règne du *mwami* Rwabugiri (ca 1867-1895), mais qui avait déjà commencé avant

être arrivés sous le règne de Rwogera, et même plus tôt (pp. 65-66). Ces observations recoupent les informations de Mathys provenant de ses propres entretiens d'histoire orale (cf. une note manuscrite que nous a envoyée Gillian Mathys, le 31 mai 2022).

4. « Les Allemands étaient plus attachés à l'extension du contrôle royal (Musinga). Alors qu'il était résident, Kandt a écrit que les Hutus étaient “sauvages et enclins à désobéir”. Dans les zones gouvernées par des représentants de la cour, il ne voyait que “l'anarchie” et concluait qu'il n'avait pas d'autre choix que de soutenir le règne de Musinga et de ses notables [...]. Le petit royaume du nord-ouest de Bushiru avait été attaqué à plusieurs reprises par Rwabugiri dans ses efforts pour y établir un contrôle ferme. Mais depuis le début du règne de Musinga, les habitants de Bushiru avaient résisté à l'expansion du contrôle royal. À la demande de Musinga, les Allemands lancent quatre expéditions contre Bushiru entre 1909 et 1914. Après l'expédition infructueuse contre Basebya en 1905, le *mwami* n'envoya plus jamais son “*ngabo*” se battre sans le soutien des troupes allemandes » (Des Forges 2011 : 106-107).

lui⁵. Le mouvement vers cette frontière confirme ce que dit James C. Scott sur les relations entre les États et les sujets. Cet auteur atteste que pendant une grande partie de l'histoire du royaume du Rwanda, vivre à l'intérieur ou à l'extérieur de l'État – ou dans une zone intermédiaire – était un choix qui pouvait changer selon les circonstances. Aussi, souligne-t-il, fréquemment les sujets de l'État s'enfuyaient (Scott 2009 : 7). Les habitants de cette zone frontalière (ouest du Rwanda) émigraient pour échapper au pouvoir de l'État ou à la centralisation politique. Le fait donc que la frontière ait été marquée par une interaction et des échanges intenses ne signifiait pas que le processus d'établissement des sociétés à la frontière était toujours pacifique. Mathys partage ici la critique d'Allen Howard sur l'idée de « frontière » de Kopytoff, en ce sens qu'elle ne laisse pas assez de place à la nature multidimensionnelle, contingente et contestée d'un tel processus interactif (Howard & Shain 2005 : 1-4). Ce caractère contesté de la frontière avait eu ses effets sur la construction de l'espace et du territoire à l'intérieur de la frontière du royaume du Rwanda. La nature contestée et souvent conflictuelle de la construction de l'espace et du territoire à la frontière impliquait que le contrôle territorial à l'intérieur de cette frontière n'était pas stable, mais en constante évolution. En outre, cela impliquait également que les relations entre les politiques de la zone frontalière ne se limitaient pas à un seul centre politique, mais que les politiques avaient des allégeances et des relations avec différents centres plus ou moins puissants, ou nœuds de pouvoir. Mathys soutient donc la thèse que le territoire à l'intérieur de la frontière du royaume Rwanda ne peut être compris si l'on ne porte pas attention à la multiplicité des espaces et des allégeances entre ceux-ci, ni au fait que le territoire à l'intérieur de la frontière du royaume du Rwanda devrait être qualifié d'itinérant.

Ainsi Mathys explique ce qu'elle entend par territoire, qu'elle examine comme l'émergence d'un certain type d'« espace » par rapport à un État ou à une autorité politique. Selon elle, le territoire qu'elle observe dans le royaume du Rwanda n'avait pas besoin d'être lié nécessairement à un certain

État ou à une certaine autorité politique. Elle soutient par exemple que la gestion *ubukonde* des terres était une forme de territorialité qui n'était pas liée à une autorité politique centralisée. Dans d'autres cas, le « territoire » était défini dans un sens plus rituel, pas nécessairement lié aux conceptions politiques du pouvoir. D'où la nécessité, d'après elle, de se concentrer sur les stratégies ou les pratiques qui produisaient un territoire, de manière symbolique ou plus tangible. Ce territoire était compris comme la zone pour laquelle les autorités politiques tentent de « contrôler les objets, les personnes et les relations en délimitant et en affirmant le contrôle ». Cette tentative d'établir un contrôle sur le territoire est appelée « territorialité » et constitue un « des moyens plus efficaces d'établir un accès différencié aux personnes ou aux ressources » que les stratégies non territoriales le permettraient, bien que les différentes stratégies puissent se développer ou coexister les unes à côté des autres. En tant que telle, la territorialité produit le territoire (Sack 1983 : 56).

Cependant, la production de territoire n'est pas linéaire, et la territorialité ne conduit pas toujours à la production de territoire. Tout territoire doit être scruté historiquement : il est produit, mutable et en constante évolution. Le territoire n'est ni fixe, ni permanent, car les territoires sont « subordonnés aux processus relationnels qui les créent, les maintiennent et les dissolvent » (Agnew 1994 : 782). Cela signifie qu'il est nécessaire de se concentrer sur la façon dont changent les relations entre le territoire et son contrôle. Mathys caractérise le territoire à l'intérieur de la frontière du royaume Rwanda au cours du XIX^e siècle comme itinérant, car il était constamment en mouvement, donc changeant (Mbembe 2000 : 263).

Le territoire à l'intérieur de la frontière du royaume du Rwanda, ou de la périphérie, n'était pas seulement itinérant ; il était aussi beaucoup plus complexe et pas nécessairement lié à une seule autorité politique. Henri Lefebvre souligne que ce que nous voyons comme espace était constitué par une myriade d'espaces différents. Ces espaces ne se suivaient (collaient) pas les uns les autres, ils étaient plutôt intrinsèquement entrelacés. Certains de ces espaces s'interpénétraient ou se superposaient les uns aux autres (Lefebvre 1991 : 86-87). Cela implique que, dans une zone frontalière, où différentes sociétés et communautés se rencontraient, une myriade de formes de structuration spatiale ou territoriale

5. Commençant sous *mwami* Rujugira (dernier quart du XVIII^e siècle), gagnant en intensité sous *mwami* Rwoyera et *mwami* Gahindiro (première moitié du XIX^e siècle) et atteignant un point culminant sous *mwami* Rwabugiri (1867-1895).

se chevauchaient et, parfois, étaient compétitives. Achille Mbembe l'affirme : « La multiplicité des allégeances et des juridictions elle-même correspondait à la pluralité des formes de territorialité. Il en arrivait souvent une superposition extraordinaire de droits et un entrelacement de liens sociaux qui ne sont réductibles ni aux relations familiales, ni à la religion, ni aux castes seules. Ces droits et ces liens ont été combinés avec des formes de localité, mais en même temps ils les ont transcendées. Divers centres de pouvoir peuvent avoir autorité sur un seul endroit, qui peut lui-même tomber sous le contrôle d'un autre endroit qui était proche, éloigné ou même imaginaire » (Mbembe 2000 : 263-264).

2. L'ANCIEN POUVOIR ROYAL DU RWANDA NE CONQUIT PAS LE KIVU

Paul Serufuri Hakiza, historien d'origine hutu de Jomba/Rutshuru et professeur à l'Université de Kinshasa, avertit :

« Beaucoup d'auteurs et des étudiants qui ont rédigé des mémoires de licence ou des travaux de fin de cycle de graduat (TFC) reproduisent les mêmes refrains des informateurs de la cour royale nyiginya. Et la thèse de doctorat de Théophile Kaboy Ruboneka fait de même en utilisant essentiellement les documents des missionnaires Pères Blancs répercutant les informations de la même source rwandaise. Ces missionnaires transitaient souvent par le Rwanda avant d'arriver au Nord-Kivu. Et d'après leurs documents, tous les Bahutu trouvés au Nord-Kivu étaient d'office étiquetés "Banyarwanda" et assimilés aux Rwandais. C'est dans cette optique que Denis Semadwinga (Tutsi/Sud-Kivu) divise globalement le Nord-Kivu en deux grandes zones, à savoir la zone rwanda, d'une part, et la zone hunde, d'autre part (Semadwinga 1970 : 33-68). Cette prémisse constitue une autre entorse à la vérité, une grave confusion dont le côté pernicieux consiste à occulter l'identité multiséculaire des Bahutu du Nord-Kivu. Pourtant [...], Alexis Kagame, le maître à penser des Rwandais, n'a pas louvoyé sur cette identité. En 1947 n'avait-il pas parlé de la région de Rutshuru en termes d'Ibuhutu, c'est-à-dire chez les Bahutu, au pays des Bahutu ? (Kagame 1947 : 63). C'est ce genre d'assimilation induite qui, à la longue, a fini par être prise pour la vérité par nombre de personnes (Serufuri 2020 : 339-340).

Sur Alexis Kagame, source de la carte du royaume du Rwanda à laquelle se réfère le pouvoir rwandais

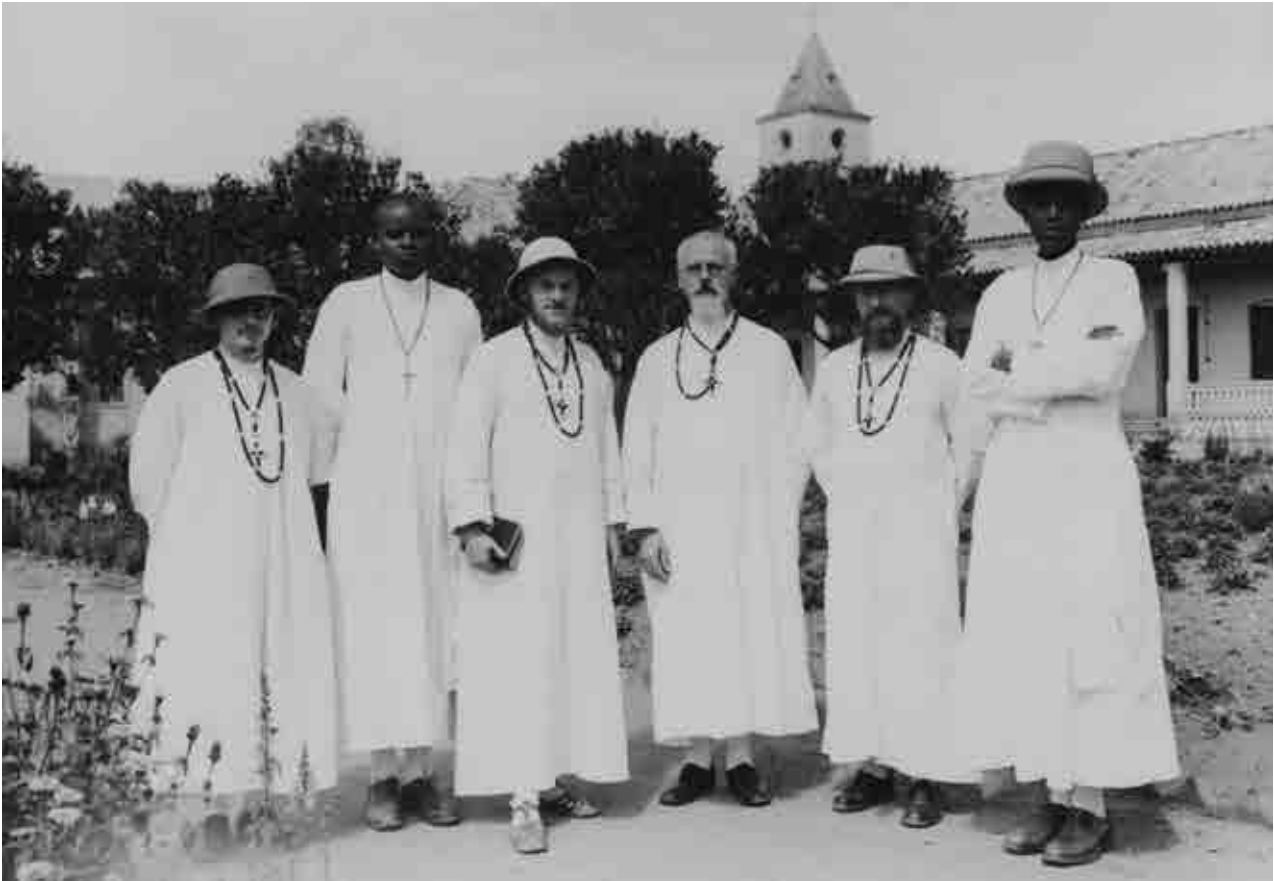
actuel, qui avait commencé ses recherches en 1936, et devint l'auteur le plus influent dans la formation de la perception du Rwanda⁶, autant que Vansina cité ci-dessus⁷, qui conteste ses analyses historiques de la réalité qu'il présente, Mathys dresse le portrait condensé suivant :

« Prêtre catholique, intellectuel et historien, il est né dans une famille de Biru, fonctionnaires idéologues de la cour nommés par la cour royale pour préserver les traditions, qui ont fortement influencé sa vision historique. "L'héritage de Kagame ne doit pas être sous-estimé, car même aujourd'hui, il est encore enraciné dans la conscience historique générale des Rwandais, et domine toujours la perception de l'histoire du Rwanda, même celle de ses critiques les plus virulents. Cette situation résulte tout autant de la profusion d'informations orales que Kagame déploie que du fait que les *Abrégés* [1 et 2] étaient et sont encore des manuels dans de nombreuses écoles. De plus, sa vision du passé n'est pas la sienne, ni celle des historiographes coloniaux. L'essence de sa vision vient de la cour royale, et plus précisément d'une poignée de courtisans qui étaient des idéologues officiels chargés de donner un sens à l'histoire et d'élaborer la version officielle de ses détails" (Vansina 2004 : 4).

Alors que Kagame était conscient des versions locales de l'histoire, sa perception de l'histoire était très centrée sur la cour. Sans nier le caractère inestimable des œuvres publiées par Kagame, ses écrits dépeignent l'histoire de la cour, plutôt que celle du royaume. Néanmoins, son travail était de nature très "nationale". Ce qui est devenu le Rwanda pendant la période coloniale a été projeté dans le passé et a reçu une longévité qu'il n'avait pas, afin de renforcer la légitimité du royaume. On a supposé que le Rwanda était

6. On peut citer de lui : *La poésie dynastique au Rwanda*. Bruxelles : Institut royal colonial belge, 1951 ; *Le Code des institutions politiques du Rwanda précolonial*. Bruxelles : Institut royal colonial belge, 1952 ; *L'histoire des armées-bovines dans l'ancien Rwanda*. Bruxelles : ARSOM, 1961 ; *Les Milices du Rwanda précolonial*. Bruxelles : ARSOM, 1963 ; « La Documentation du Rwanda sur l'Afrique interlacustre des temps anciens ». In *La Civilisation ancienne des peuples des Grands Lacs*. Colloque de Bujumbura (4-10 septembre 1979). Paris : Karthala-CCB, 1981 ; *Un abrégé de l'ethno-histoire du Rwanda*. Volume I. Butare : Éditions universitaires du Rwanda, 1972 ; *Un abrégé de l'histoire du Rwanda de 1853 à 1972*. Volume II. Butare : Éditions universitaires du Rwanda, 1975.

7. Pour en savoir plus sur Alexis Kagame, lire Newbury & Newbury (2000 : 854) ; Vansina (2004 : 4-6) ; Vidal (1988) ; Vidal (1991 : 49-61).



Alexis Kagame est cet abbé sans casque. À sa gauche se trouve le Père Blanc Vincent de Decker. L'autre abbé rwandais casqué est Eustache Byusa, compositeur de la musique liturgique rwandaise et fils du chef d'orchestre Pierre-Claver Benempinga.

(2017.24.245, collection MRAC ; photo E. Lebiéd (Inforcongo), 1946, © MRAC/Lebiéd.)

une société homogène, de nature unitaire, consolidée à l'intérieur et clairement délimitée de ses voisins (Newbrury C. & D. 2000 : 848). Les versions locales les plus discordantes de l'histoire, qui ont montré les degrés élevés d'indépendance de certaines politiques aujourd'hui incluses au Rwanda – même à la fin du XIX^e siècle et pendant la période coloniale – ont été incorporées dans cette version "officielle" de l'histoire, tout comme ces régions avaient été intégrées au Rwanda depuis des temps immémoriaux.

Cela était également dû à une certaine "tendance irrédentiste" dans l'histoire de la cour rwandaise. Souvent, toutes ces zones habitées par des personnes de "culture rwandaise" étaient présumées avoir également été sous le contrôle politique de l'État rwandais (Newbrury C & D. 2000 : 850). En outre, il n'y a pas de différence entre les notions de "vaincre" et de "conquérir" en kinyarwanda. De même, les récits rwandais ne font pas de distinction entre les différents niveaux de mise en scène d'une invasion dans une région étrangère, car le raid pour le bétail ou l'intervention dans des querelles entre différents chefs n'était pas la même chose

que d'amasser des guerriers afin d'incorporer une région dans le royaume de Nyiginya. Néanmoins, la plupart des historiens du royaume – et Alexis Kagame est exemplaire à cet égard – ont fait exactement cela : en supposant que la défaite a toujours été assimilée à la conquête (Vansina 2004 : 183). Cette assimilation non critique de la "défaite" à la "conquête" est encore présente aujourd'hui et utilisée dans les discours politiques » (Mathys 2014 : 27-29).

En résumé, le *mwami* Rwabugiri n'a jamais réussi à ancrer fermement l'autorité du royaume nyiginya dans les régions du Bushi, de Buhunde ou d'Idjwi, par exemple. Il y eut des signes qu'il existait une intention d'établir un contrôle sur ces territoires. Ses tentatives (ou plutôt ses échecs) ne furent pas uniquement dictées par des facteurs internes au Rwanda, mais dépendirent également des contextes dans les régions ciblées (Mathys 2014 : 76 et 77). On peut s'en faire une image à travers la chronologie de

ses campagnes⁸ pour conquérir la région (d'après Mathys 2014 : 401) :

- 1870 : première campagne d'Idjwi
- Incursion au Burundi
- 1879-1880 : expédition Bumpaka
- 1881 : Burundi (mu-Lito)
- 1882 : Buhunde (dit Butembo)
- 1882-1883 : deuxième campagne d'Idjwi, mort de Kabego
- 1883-84 : invasion à Gikore
- 1884 : première campagne du Bushi (Buntu buzindu)
- 1885 : deuxième campagne du Bushi (Kanywiriri)
- 1886-1887 : troisième campagne d'Idjwi, mort de Nkundiye. Attaque contre Irhambi/Mpinga
- 1890 : expédition au Bushubi
- 1890 : troisième campagne Bushi (Kidogoro)
- 1891-1892 : quatrième campagne Bushi (ku-Rusozi), mort de Lirangwe et Mugeni
- 1893-1894 : Bushi (ku-Mira) ; Semakombo poursuivi par Nyalukemba
- 1894-1895 : campagne de Nkoré
- 1895 : Buhunde (deuxième attaque, non confirmée)
- 1895 : Rwabugiri meurt en préparant une attaque contre Bushi.

Njangu *et al.* racontent les expéditions du roi Kigeri IV Rwabugiri du Rwanda au Buhavu, au Buhunde, au Bushi et à Idjwi dans la seconde moitié du XIX^e siècle. Ces auteurs constatent que les prétendues conquêtes de Rwabugiri se sont réduites à des randonnées triomphales, car ce roi n'est jamais arrivé à asseoir une administration à l'ouest du lac Kivu. Et le résultat concret de cette aventure est que ce *mwami* n'a pas ajouté grand-chose aux possessions que lui avaient laissées ses ancêtres, tout ce qu'il croyait conquérir lui échappant aussitôt qu'il tournait le dos (Njangu *et al.* 2000 : 44). Au Bushi, les Ngangurarugo (armée de Rwabugiri) essuyèrent une défaite cuisante à la bataille de Kanywiriri, vers 1885, dans le Buhaya face à la coalition de princes shi regroupés autour de leur *mwami* Byaterana. Les Banyarwanda furent dispersés et leur roi faillit être

fait prisonnier. Celui-ci eut la vie sauve grâce à un acte de bravoure de Nkundiye ; mais pourchassés, Rwabugiri et ses hommes regagnèrent le Rwanda par Kamembe (Njangu *et al.* 2000 : 41). Peu de temps après, le roi Rwabugiri lança une expédition punitive contre le *mwami* Ngweshe sur le dos de qui il mit sa défaite de Kanywiriri. Il mena son attaque en passant par le sud et débarqua aux limites du royaume de Ngweshe en utilisant les gués de la rivière Ruzizi. Lorsqu'il se tourna contre Kabare, après avoir marché sur les troupes de Ngweshe, il fit face à un front constitué des Bahaya, Banyirhambi et Bahavu. Son armée fut exterminée. Sur le chemin du retour, dans la pirogue qui le ramenait vers le Rwanda, Rwabugiri vomit du sang et mourut avant d'atteindre le rivage rwandais (Njangu *et al.* 2000 : 43). Ainsi au Rwanda, la mort de Rwabugiri en 1895 mit-elle fin aux tentatives d'expansion territoriale.

Christophe Munzihirwa (s.j.) retrace les différentes périodes de cette résistance des Bashi contre le Rwanda :

« Notre littérature orale fait état de nombreux exploits contre le Rwanda. Mais voyons aussi les chroniques rwandaises elles-mêmes ; elles sont plus sobres et substantielles. Écoutons-les :

- De l'aveu même des Banyarwanda, on ne réussit jamais à gagner le cœur des Bashi qui défendirent avec acharnement le *sol national*, luttant pied à pied sans jamais se lasser ni se décourager. Ils maniaient fort bien l'arc et grandes furent les pertes qu'ils infligèrent à l'envahisseur dans les combats et dans les embuscades. Ceux qui furent pris et massacrés, ajoutent les chroniqueurs, ne comptent pas [*abapfaswe mpiri ntibabarika*].

- Aussi, tout en pénétrant parfois dans le pays, les Banyarwanda ne purent jamais arriver jusqu'à la forêt de bambous devant la résistance d'un ennemi toujours insaisissable (Pages 1933 : 174). Et P. Pages d'ajouter en note : un officier belge, M. Tondeur qui s'était aventuré avec une quinzaine de soldats dans les mêmes parages y trouva une mort affreuse en 1902⁹.

Sous le règne de Makombe (1812-1862) : fuyant la jalousie de son frère Bujoka – fils de la fameuse *mwami* Murhwa qui s'opposa énergiquement à deux *bami*, à Ngweshe et à Kabare-Birhenjira, le jeune Makombe s'exila au Rwanda. Il y passa sa jeunesse à la cour du roi Mibambwe III et de Yuhi Kahindiro. Enrôlé dans la

8. Cette chronologie repose sur Jan Vansina (1962) ; Newbury & Newbury (2000 : 211-212) ; Newbury (1974 : 183-184). Mathys a également inclus la deuxième attaque présumée contre Muvunyi. La datation de Vansina diffère de celle d'Alexis Kagame, qui situe la campagne de Butembo en 1876. Cela a également un impact sur les dates des campagnes suivantes. Voir Kagame 1963 : 139-42.

9. Le lieutenant Arthur Tondeur et son escorte de dix soldats furent tués le 18 juin 1902 à Bugobe, par les hommes du *mwami* Kabare Rutaganda.

milice que Mibambwe lança dans la guerre d'annexion de Gisaka et de Ndorwa, le jeune Makombe s'y distingua ; il exerça même le commandement d'une division armée (Kagame 1963 : 114) et après la victoire, la surveillance d'une partie du territoire conquise lui fut confiée. Sous Yuhi Gahindiro, Makombe revint au Bushi vers 1812, il devint roi des Bahaya. Il appliquera l'art de la guerre et cette administration centralisée qu'il avait apprise au Rwanda. C'est lui qui créa la charge de *bulagizi* (contrôle politique des ayant-fiefs fonciers). Il fêta 50 fois l'anniversaire de son règne. C'est un des plus grands chefs du Bushi. Il battit Kalangiro qui était au service de mwa-Murhwa. Il joua aussi un rôle important dans l'expansion du Bushi vers le nord. Il étendit le Bushi depuis la Luro jusqu'à la Nabarongo en repoussant les Bahavu. Son fils Bigomokero fut placé dans cette région d'Irhambi pour veiller à l'intégrité du territoire. Dès le début de son règne vers 1820, il repoussa la tentative de Rwogera, roi du Rwanda qui voulait annexer le Bushi. Cette guerre fut très meurtrière. Les chroniqueurs du Rwanda eux-mêmes le reconnaissent (Kagame 1958 : 195).

Vers la fin du règne de Makombe (1861), il y eut une guerre de défense contre Rwabugiri, roi du Rwanda, qui avait de nouveau passé à l'attaque. Makombe perdit la bataille mais il ne perdit pas la guerre. Par stratégie du genre "guérillas" les Bashi purent repousser les guerriers du Rwanda épargnant ainsi au pays un péril imminent. Avant sa mort, Makombe confia le gouvernement des régions frontalières à ses fils pour les protéger contre le retour de l'ennemi.

Sous le règne de Byaterana (1861-1886) : il commença à régner encore très jeune. Rwabugiri, successeur de Rwogera, voulut profiter de l'occasion pour réaliser son rêve d'annexer le Bushi. Mais, il se heurta à une force inattendue. Nous citerons ici un rapport du chroniqueur (AEDES) du Rwanda concernant l'expédition de Kanywiriri en 1881 (Kagame 1963 : 166) : "Ayant triomphé sur l'île d'Idjwi, désormais administrée par deux fonctionnaires du Rwanda, le roi voulut de même réduire le Bunyabungu (Bushi). Mais les armées subirent un désastre aux lieux appelés Buntu-Buzindu et Marango près de Lushanja. Le roi en fut consterné. Pour le consoler, l'AEDES passe en revue tous les désastres du passé et rappelle au roi que jamais personne ne triompha autrement qu'au prix du sang de ses armées. Il lui recommanda de raffermir son courage afin de relever le moral du pays bouleversé par un si triste événement. Il le pria de veiller principalement sur les orphelins des guerriers et sur les parents de ceux qui n'avaient pas d'enfants".

Sous le règne de Rutaganda (1882-1919) : En 1883, Kigeri, apprenant la mort de Kabare Byaterana et que l'héritier Rutaganda était encore jeune, rassembla une armée et passa à l'attaque. L'armée rwandaise fut prise dans une embuscade près de la Ruzizi. Ce fut encore une fois une défaite horrible (Willame 1964). L'attaque de 1888 fut un triomphe de Rwabugiri. Le jeune roi Rutaganda prit la fuite. Rwabugiri était occupé à organiser le Bushi en province – malgré les guérillas des Bashi – quand une alliance entre Ngweshe et Kabare mit de nouveau son armée en déroute. Mourant, il quitta le Bushi en 1895. Les mémoralistes du Rwanda disent qu'il tomba gravement malade tandis qu'il tenait sa cour à Nzinzi (Pages 1923 : 149) » (Munzihirwa 1971 : 1-5).

C'est plutôt dans la partie nord du Kivu qu'il y eut plus de contacts avec le Rwanda ancien. Mais là, aussi, il faut savoir lire l'histoire. Sur ce qu'il estime être des « observations et questions de fond », Serufuri note que « la littérature rwandaise sur les conquêtes tutsi du Nord-Kivu parle de ces conquêtes comme allant de soi et laisse dans l'ombre une série de questionnements importants. Ceux-ci portent sur des termes non élucidés et porteurs d'ambiguïtés idéologiques. Or, selon Joseph Ki-Zerbo, dit-il, "Quand les mots charrient des orientations et options substantielles, en touchant au fond des problèmes, il importe d'être rigoureux. Rien ne sert non plus d'accepter les termes de référence des autres qui... nous entraînent sur leur propre terrain pour nous soumettre à leur propre logique dans une bataille qui serait perdue d'avance. Les mots ne sont pas des papillons dans le paysage idyllique de l'esprit. Ce sont des points entre l'instance théorique et l'étage de la praxis. Ils jouent un rôle dans la dialectique de l'hégémonie et de la dépendance" (Ki-Zerbo 1980 : 46). Cet historien s'en prenait ainsi à une certaine terminologie coloniale qui entretient en Afrique noire une véritable "aliénation culturelle" et qui comporte un "arsenal de mots" qui devraient "passer à la douane préalable de notre esprit critique" (Ki-Zerbo 1980 : 46 et 43). Nous nous trouvons ici dans un contexte similaire. Les principaux vocables qui doivent "passer à la douane préalable de notre esprit critique" sont les trois suivants : chronologie, conquête et infiltration/immigration » (Serufuri 2020 : 331-332¹⁰).

10. Lire sur ces passages, les longues explications de Paul Serufuri (2020 : 332-340).

Paul Serufuri fait le parcours critique de toutes les conquêtes du Nord-Kivu qui auraient commencé pour certains auteurs aux XV^e-XVI^e siècles. Il passe en revue tous les seigneurs du Rwanda jusqu'à Kigeri IV Rwabugiri présenté comme le dernier roi

tutsi cité comme conquérant rwandais connu dans l'histoire du Nord-Kivu (Serufuri 2020 : 340-348). Voici la chronologie et les faits que relève Serufuri sur le passage de Rwabugiri dans le « Grand Bwisha » et sur l'actuel territoire de Masisi :

Passage de Rwabugiri dans le Grand Bwisha

« Les meilleures informations que j'ai trouvées à ce sujet proviennent essentiellement de Jean-Marie Derscheid (1901-1944), un zoologiste belge qui, de 1920 à 1931, fit plusieurs séjours dans la région des Volcans et des expéditions scientifiques dans l'Entre-Deux-Lacs, Kivu et Édouard (1958). Il a laissé des *Notes* brèves sur le Busanza, le Bukoma, le Kisigari, le Jomba, le Bugina, le Bweza, le Kibumba et le Buhumba à propos du passage de ce roi dans le Bwisha. J'en donnerai succinctement le résumé ci-après. Malheureusement, je n'ai pas encore pu obtenir ses *Notes* sur l'histoire de Rugari et Mugora (1 page) sous le règne de Rwabugiri. Pour obtenir ses renseignements, Jean-Marie Derscheid a interviewé sur place des personnes âgées et des notables des familles. Mais dans certains cas, il n'indique pas sa source.

D'aucuns seraient tentés de penser que, dans leurs informations, la majorité des enquêtés de J.-M. Derscheid qui étaient des Bahutu auraient biaisé et essayé de tirer la couverture de leur côté. Ce qui nous rassure à ce propos et écarte tout soupçon de ce genre dans ses enquêtes, c'est le fait que dans beaucoup de cas (cas du Bufumbira, du Busanza, de Jomba, du Kisigari, par exemple), son principal interrogé était un Tutsi. Il s'appelait Kayambele (ou Kajambele). J.-M. Derscheid note à plusieurs reprises qu'il était le "soi-disant" ou le "prétendu fils de Mibambwe IV Rutarindwa", successeur contesté de Kigeri IV Rwabugiri. En réalité, précise-t-il, c'était un "muTutsi ... probablement fils de Rubibi, *mugaragu* de Rutarindwa", trouvé à Rutshuru (Derscheid 1931).

Contrairement à certains auteurs¹¹, J.-M. Derscheid et ses enquêtés affirment que Rwabugiri n'est passé qu'une seule fois dans le Bwisha. De Nduga, il serait passé par le Mulera (Rwanda), puis le Bufumbira (Uganda) avant d'arriver au Busanza. De là, il aurait gagné le Bukoma, puis le Gisigari, le Kibumba, le Bugoyi et le Rwanda¹². Il n'arriva ni à Rwindi ni au lac Édouard. Combien de temps est-il resté dans le Bwisha ? La durée n'a pas été précisée. Ce qui est sûr, c'est que son passage se situe en l'an 1890, année déterminée par référence à une épizootie, c'est-à-dire une peste bovine qui a ravagé le bétail dans notre pays et ailleurs en Afrique. On l'appelle aussi *Rinderpest*¹³. Certains auteurs pensent qu'elle venait de la Russie, et d'autres des Italiens basés en Somalie en 1887-1888 à cause des zébus [Grands bœufs] qu'ils importaient des Indes "pour le transport et le ravitaillement de leurs troupes. Cette peste aurait atteint les régions du Bwisha et du Ruanda-Urundi "à partir des années 1890-1891" et le Katanga "vers 1893-1895".

Toujours selon J.-M. Derscheid et ses enquêtés locaux, Rwabugiri se déplaçait transporté dans un *ingobyi* (hamac). Il était accompagné de beaucoup de Tutsi, de Batwa et de Bahutu (qui transportaient ses bagages), ainsi que de ses fils Muhigirwa, Nshozamihigo et Rutarindwa¹⁴. Au Busanza, il se serait fait construire un *ruغو* (*ikigabiro* ou résidence) à

11. « Voir, par exemple, Semadwina Denis, *op. cit.*, p. 51 où il s'appuie sur le père Pages, *op. cit.*, p. 173 ; Kalimba Ndahiriwe, *op. cit.*, p. 30. Selon eux, Rwabugiri aurait fait "plusieurs séjours" au Bwisha. David Newbury qui a consacré un article aux "campagnes de Rwabugiri" ne s'est pas intéressé au Bwisha. Il ne mentionne simplement que "ses attaques... dirigées contre les États hunde, au nord-ouest du lac Kivu", États contre lesquels, "il ne tentait aucune incorporation administrative" (Newbury, D. 1974. "Les campagnes de Rwabugiri : chronologie et bibliographie". *Cahiers d'Études africaines* XIV (53) :186, note 4 et 182). »

12. « Il existe une autre version donnée à Kibumba par le nommé Bwenge, fils du chef Burunga et frère de Surumwe et Ndahobari. Selon lui, Rwabugiri serait arrivé au Bwisha en suivant la trajectoire Nduga, Bugoyi, Kibumba, Rwereri, Gisigari (Kabaya), Bufumbira (Sur cette version, voir *Note originale de J.-M. Derscheid sur le passage de Rwabugiri à Kibumba*, Kingame, le 15 mai 1931). J'ai préféré la première version qui donne la priorité au Bufumbira par lequel le Rwanda semblait, à l'époque, contrôler le Bwisha, et qui inclut Busanza et Bukoma. »

13. « Voir les détails sur cette peste bovine dans Hubert, E. 1947. *La Faune des grands mammifères de la plaine Rwindi-Rutshuru (Lac Édouard). Son évolution depuis sa protection totale*. Bruxelles : Imprimerie Hayez, pp. 25-29. »

14. « Voir *Notes originales de J.-M. Derscheid sur l'histoire du Bukoma sous le règne de Kigeri IV Rwabugiri*, Rutshuru, le 18 mai 1931 ; *Notes originales de J.-M. Derscheid. Note sur l'histoire du Kisigari sous le règne de Kigeri IV Rwabugiri. Interrogatoire de Kayambele et de vieillards du Bukoma*, mars 1931. À Kibumba, on mentionne deux des femmes de Rwabugiri, avec des fils plus nombreux (Rutarindwa, Nshozamihigo, Nyindo, Muhigirwa, Sharangabo, Musinga ?), tous dans des *Ingobyi*, ainsi que ses mandataires Buki, Bayibayi, Bushaku, Kabale et Rwidgembya (voir à ce sujet *Notes originales de J.-M. Derscheid. Interrogatoire de Bwenge, fils de Burunga*, Kingame, le 15 mai 1931). »

Kirwa (Rubona) et se serait arrêté à Kirambo avant de traverser les localités de Kati, Bineguro et Muyanza, et d'arriver au Bukoma. Au Bukoma¹⁵, il aurait passé une nuit à Katoro chez le chef Rutuma. Et J.-M Derscheid ajoute qu'à l'époque le Bukoma comptait beaucoup de petites républiques. Puis, il passa à Buserengeny chez les sous-chefs Mpolera et Mugarura [peut-être Mugaruka ?] où il fit un séjour d'une durée indéterminée. Durant ce séjour, un nommé Buki, son mandataire tutsi au Bufumbira et au Bwisha, lui construisit une résidence (*urugo*) à Buhindangoma¹⁶. Quant aux enquêtés, ils ont signalé qu'à "cette époque il n'y avait pas de Batutsi établis à demeure au Bukoma", mais qu'il y en avait plutôt à Jomba et au Busanza "où vivait alors" le nommé Rwandjunga, "père de Kabango". Mpolera et Mugarura devaient assurer l'entretien du *ruغو* (ou *ikigabiro*) de Buhindangoma¹⁷.

Du Bukoma, Rwabugiri prit la direction de Kisigari chez le chef coutumier Ndamuhanga (Ndamuhanga, dans le texte), fils de Rutamu, qui résidait à Kabaya. Il séjourna d'abord près de Katala (*Gatale*, dans le texte) et se fit construire une autre résidence à Kitarama. Mais comme il s'y posait un problème d'eau, il fit creuser un puits à Gasayo, entre Kitarama et le lac Tshuki. L'entretien de la résidence de Kitarama fut confié au mandataire tutsi Bayibayi, fils de Buki. Rwabugiri visita le lac Tshuki et se fit construire une autre résidence à Kayenzi où il laissa son fils Rutarindwa et son mandataire Bayibayi. De là, il se dirigea vers Kibumba, entra au Bugoyi, etc.

À Kibumba, l'enquêteur nommé Bwenge a décrit comment il l'a vu et comment il était habillé de la tête jusqu'aux pieds : "Le roi avait encore l'air jeune et imberbe ; il portait comme vêtement une peau de vache coupée en forme de large ceinture qui lui couvrait la moitié des cuisses, et sur les épaules une dépouille d'*imondo* (serval). Sa coiffure consistait en une seule *isunzu* [motte de cheveux] tournant en spirales au sommet de la tête suivant la mode usitée encore de nos jours par les filles du Rwanda (mais non plus par les hommes). Au-dessus du milieu du front, il portait une fine corne blanche probablement en ivoire sculpté ; au poignet des bracelets d'ivoire (*ingoro*) et aux chevilles des bracelets de fer (*inyelele zi indembe*). Comme arme, une lance, un arc et des flèches et une *muhoru* [= une serpe]¹⁸". »

Les Notes de J.-M. Derscheid utilisent deux mots à propos du voyage de Rwabugiri dans le Grand Bwisha, à savoir "le passage" et "l'expédition". Mais elles soulignent de façon unanime que nulle part "il n'y eut de combat avec les indigènes" et que lui-même ne se livra "à aucun acte d'hostilité". Les personnes enquêtées ne font pas non plus allusion à l'escorte d'une armée à sa suite, destinée à la conquête du pays. Quant au mot "expédition", il semble être le synonyme d'un voyage dans un pays dont on a entendu parler et qu'on vient découvrir soi-même en compagnie de toute sa famille (épouses et progéniture). Kalimba Ndahiriwe abonde dans le même sens lorsqu'il écrit que le passage de Rwabugiri au Bwisha peut être qualifié "de simple promenade" du fait que la population ne lui opposa aucune résistance. Mais sa justification est, en définitive, que le Bwisha de l'époque était déjà sous tutelle rwandaise, c'est-à-dire "une sorte de zone d'extension du Rwanda" et parlait le kinyarwanda (Kalimba 1976 : 30-31, 59 et 69). C'est vraiment ce qu'on appelle "aller vite en besogne" ou brûler les étapes !

Le mot "conquête" semble donc inapproprié dans ce cas et, à proprement parler, Rwabugiri n'a fait que traverser le Grand Bwisha. De ce fait, il ne l'a pas annexé au Rwanda. Une conquête, en effet, comme le note Jan Vansina, est "forcément une entreprise de longue durée" (Vansina 2012 : 72). Comment comprendre qu'en un séjour de quelques mois (ou peut-être de quelques semaines), Rwabugiri ait pu conquérir et soumettre toutes les régions qu'on lui attribue au Nord-Kivu, y compris celles de Rwindi et du lac Édouard où il n'est même pas arrivé ?

15. « Voici les noms des personnes ("vieillards") interviewées au Bukoma le 18 mai 1931 à Rutshuru : "Mihigo, fils de Mariro, du clan des Abagesera du Bukoma ; Bilele, fils de Tshangwi, du clan des Abamwishya du Bukoma ; Buranda, fils de Rweyama, du clan des Abungura du Bukoma ; Bisobile, fils de Rutinigirwa, du clan des Abarugini du Bukoma ; Mwirekane, fils de Tambara, du clan des Abagesera du Bukoma ; Sebanyere, fils de Kiyshama, du clan des Abakarobwa du Bukoma ; Katuru, fils de Ndawabo, du clan des Abagesera du Bukoma". »

16. « Voici les noms des chefs coutumiers du Bukoma en 1890 lors du passage de Rwabugiri : "1) Rutuma, fils de Tshigane : frère ou père de Birushi [peut-être Birusha ?], du clan des Abagesera. Son *ruغو* était au Katoro ; 2) Mpolera, fils de Semanza : père de Sebutwa, du clan des Abagesera. Son *ruغو* était à Buselengeny ; 3) Mugarura, fils de Kabwa : père de Mukande, du clan des Abagara. Son *ruغو* était à Bwironde ; 4) Biti, fils de Nyangoma : père de Katebe, du clan des Abungura. Son *ruغو* était à Mabungo près de Nyongera ; 5) Habimana, fils de Mugarura (du Mpumbi), du clan des Abakarobwa. Son *ruغو* était au Mpumbi, à Kahunga" (voir Notes originales de J.-M. Derscheid sur l'histoire du Bukoma sous le règne de Kiger IV Rwabugiri, Rutshuru, le 18 mai 1931). »

17. « Les *ruغو* (*ibigabiro*) ou résidences royales servaient généralement d'entrepôts des biens collectionnés en qualité de redevances ou tributs (*amakoro*) avant d'être acheminés à la cour royale nyiginya. Il s'agissait de bétail (vaches, chèvres, moutons), de sel, bière, farine de sorgho, farine d'éleusine, pots de miel, flèches, tabac, hoes, chiens de chasse, etc. Les mandataires royaux (intendants ou régisseurs d'impôts) en étaient les gérants. »

18. Voir Notes originales de J.-M. Derscheid. Interrogatoire de Bwenge, fils de Burunga, Kingarambe, le 15 mai 1931.

À défaut d'une source fiable et contradictoire disponible pour le moment, j'estime, quant à moi, que l'explication la plus probable à cela est que : *primo*, les Bahutu ne sont pas un peuple à l'esprit guerrier ou belliqueux. Ils ont vu passer un voyageur prestigieux qui ne les agressait pas et il n'y avait donc pas de raisons de lui témoigner une quelconque animosité. *Secundo*, ces Bahutu savaient que Rwabugiri était un roi immoral, tyrannique, sanguinaire, "assoiffé, comme l'écrivit Kalimba Ndahiriwe, de gloire et poussé par la prise du butin", surtout les razzias de vaches et l'affaiblissement d'Etats voisins" (Kalimba 1976 : 29-30 et 72). Prudence et sagesse étaient donc de mise pour ne pas s'attirer ses foudres et voir du sang couler. *Tertio*, Rwabugiri et sa suite ont certainement trouvé au Bwisha des admirateurs tutsi et Bahutu (infiltrés ou immigrés et Bahutu autochtones) qui sont venus les accueillir et les applaudir, sans que cela ne soit nullement assimilable à une quelconque marque de soumission de toute la population au royaume rwandais. *Quarto*, enfin, aucun roi, aucun guerrier ne vient sur le champ de bataille en compagnie de ses épouses et de ses enfants ! C'est encore probablement pour toutes ces raisons que Jan Vansina se pose la question de savoir si "l'expansion" du Rwanda dont parlent les sources de la cour royale nyiginya "vers... les pays des volcans" fut "spontanée" (Vansina 2012 : 200).

Mais, un problème subsiste qui montre, tout de même, une mainmise temporaire du Rwanda sur le Bwisha. Rwabugiri y a laissé ses délégués ou mandataires, chargés non pas d'administrer ou de gouverner les régions, comme l'affirment certains auteurs, mais de collecter des tributs (*amakoro*) et de les acheminer à sa cour royale. Selon P. Mateke, les mandataires tutsi étaient affectés là où il y avait beaucoup de Tutsi. Par contre, là où la population dominante était constituée de Bahutu, ce sont des chefs bahutu qui faisaient office de délégués tout en gardant leurs prérogatives de chefs coutumiers. Ainsi, au Busanza furent nommés les Tutsi Hagumakamwe et Nyirimpunga (ultérieurement muté à Jomba), à Jomba le tutsi Nshizirungu (mort en 1920). Au départ, ils avaient le titre des sous-chefs (*ibisonga*) et dépendaient d'un chef tutsi appelé Buki, nommé par Rwabugiri. Il résidait au Bufumbira. Quand Buki tomba en disgrâce, il y fut remplacé par un certain Nyirinkwaya et celui-ci par Berabose, fille de Rwabugiri, à laquelle le dernier successeur fut son demi-frère Nyindo (Mateke 1970 : 37-38)¹⁹.

Le paiement annuel d'*amakoro*, cependant, ne signifiait nullement un acte de soumission au royaume nyiginya. La population les payait sous contrainte et à contre-cœur pour avoir la paix²⁰. Mais, tout cela disparut assez rapidement après la mort de Rwabugiri (1895) et à partir de l'arrivée des Belges au Bufumbira en 1898 (Mateke 1970 : 41 ; Kalimba 1976 : 72 et 30). Assez rapidement, en effet, car en juin 1899, soit quatre ans après la disparition de Rwabugiri, les Anglais Ewart Scott Grogan et Arthur Henry Sharp, venant de Masisi, arrivèrent au Gisigari, alors appelé Bwisha. Ils campèrent près de chez le chef Ntamuhanga (*Kahanga's village*, dans leur texte). De Gisigari ils se dirigèrent vers Rutshuru, où ils traversèrent le Bukoma et prirent le chemin de Kisharu par Kinyandonyi, la rivière Nkwenda, Binza, etc. avant de regagner l'Uganda (Grogan & Sharp 1900 : 166-168). Ils racontent avoir trouvé Ntamuhanga un "chef plein d'autorité (*powerful chief*, en anglais) dans son pays". À propos de ses relations avec le Rwanda, ils notent : "Il jouit d'une autorité certaine et s'est soustrait en grande partie au joug des Watusi ; plus loin en aval, dans la vallée de la Rushuru [*sic*], les populations sont encore plus indépendantes jusqu'au moment où on atteint à un district fort peuplé, situé à deux jours de marche du lac Albert-Édouard. Leur chef dénie toute alliance quelconque avec les Kigeri²¹".

Ce témoignage est corroboré par le constat du lieutenant belge André Spiltoir en 1907-1908 chez les Bahutu du secteur de Rutshuru : "Toutes ces populations se trouvant entre le contesté²² et le lac Albert-Édouard, à l'est de la plaine de laves, étaient autrefois soumises à Lukabugiri [= Rwabugiri], frère de M'Zinga (roi du Rwanda allemand). Depuis l'installation des Blancs beaucoup de... petits chefs ne fournissent plus rien. Il est du reste veillé à ce que plus rien ne

19. « Hormis Bayibayi, fils de Buki et mandataire à Kitarama, je n'ai trouvé aucune mention des 10 autres mandataires cités par Kalimba Ndahiriwe (*op. cit.*, p. 62) pour le Gisigari. »

20. « Faisons remarquer, à ce sujet, que depuis la plus haute Antiquité, les pays les moins puissants politiquement, envoyaient périodiquement, par peur ou méfiance envers des voisins redoutables, des cadeaux en vue de la coexistence pacifique avec eux, spécialement en cas de menaces d'agression ou de conflit quelconque. »

21. « "L'expédition Grogan dans la région des Grands Lacs de l'Afrique orientale". *Le Mouvement géographique*, 34 : col. 410-411. »

22. « Le contesté était la région dont la possession fut âprement disputée entre les colonisateurs belges, anglais et allemands d'avril 1904 à mai 1910. Elle était située le long de la chaîne des Volcans (Muhabura, Gahinga, Sabyingo, Visoke, Karisimbi, Miken, etc.) et censée contenir la source du Nil. Cette région constitua ce qu'on a appelé à l'époque "la question ou le conflit de l'Ufumbiro ou encore du Mufumbiro" qui prit fin par les Accords sur la fixation des frontières entre les trois colonisateurs en 1910. Voir, par ex. à ce sujet, Philipps, J.E.T. 1923. "Mufumbiro. The Birunga Volcanoes of Kigezi-Ruanda-Kivu". *The Geographical Journal* LXI (4) : 233-253, suivies d'un débat : 253-258. »

soit porté à ce chef étranger. Naturellement, les mugabos [= chefs de clans], rendus indépendants, continuent à percevoir les impositions à leur profit” (A.A.B., A.I. (1370).

Dans tous les cas, d’après Joseph Nzabandora, citant Ruriho Munanira, P. Mateke et P. Ngologoze, la “mainmise du Rwanda sur le Bwisha ne s’effectue qu’après ± 1876” suite à la soumission définitive du “Bufumbira-Kigezi... par le Rwanda entre 1873 et 1890”. Dès lors, “la récolte des tributs du Bwisha (Jomba, Gisigari, Rugari et Busanza) était dirigée par les régisseurs d’impôts des rois du Rwanda résidant dans le Bufumbira. C’est donc à partir de 1890 que “le système fiscal instauré par Yuhi IV Gahindiro fut plus durement assuré sous le règne de Rwabugiri” (Nzabandora 1983 : 20-21). Les mentions ultérieures de ces redevances à la cour nyiginya furent épisodiques et sous des menaces très localisées de razzias d’un Rwanda nostalgique. Ces velléités de représailles par des pillers rwandais appelés “*inkemba*” prirent définitivement fin partout au Bwisha en 1911.

Situation dans le Masisi

Depuis des temps anciens, le territoire de Masisi a généralement été considéré comme le fief des Bahunde. Mais des infiltrations et des immigrations libres et silencieuses des Tutsi et des Bahutu rwandais datent là-bas d’avant la colonisation belge. La recherche de meilleurs pâturages par des vachers tutsi dans les contrées de Washali-Mokoto, les facteurs socio-économiques, notamment les famines périodiques commencées fin XVIII^e siècle jusque 1944, etc. ont provoqué beaucoup d’exodes des Rwandais vers les pays limitrophes, en particulier en Uganda, au Nord et au Sud-Kivu.

Toutes ces régions de Kamuronza, Gishari, Tongo, Burungu, Bwito, Washali-Mokoto, etc. censées avoir été conquises par des monarques nyiginya aux XVI^e et XVII^e siècles montrent, malgré les distorsions des informateurs de la cour rwandaise signalées plus haut, que ces régions étaient connues de longues dates par les Rwandais avant l’avènement du roi Kigeri IV Rwabugiri (1867). Mais la documentation, même sous le règne de ce roi, est insuffisante pour permettre de savoir ce qui s’est réellement passé dans ce territoire en relation avec le pouvoir nyiginya.

Selon Jan Vansina, sous le règne de Gahindiro, “une armée nyiginya aurait été envoyée chez le chef Muhunde Kalinda. Le Commandant de cette armée aurait conclu un pacte de sang [*kunywana*] avec ce Kalinda et ‘même proposé un mariage... avec une fille de Gahindiro’. Très confiant en son allié, le chef muhunde aurait accepté une invitation ‘au camp nyiginya’ où il aurait ensuite été capturé, puis castré et tué. ‘Ses testicules’ auraient été ‘envoyés à la cour pour orner le tambour dynastique’. Mais le pays de Kalinda ‘resta totalement indemne par la suite jusqu’aux campagnes de Rwabugiri” (Vansina 2012 : 202)²³. Ainsi, le Buhunde resta autonome et un pays pour qui “le royaume nyiginya n’était qu’un pays étranger fort lointain” (Vansina 2012 : 206).

Sous le règne de Rwabugiri (1867-1895), il semble qu’il y eut des combats ardues au Buhunde, mais que l’occupation rwandaise n’y fut que “de courte durée” (cf. Semadwinga 1970 : 54). Par ailleurs, je n’ai trouvé aucune mention de résidence royale (*ikigabiro*) et de mandataires royaux dans le Buhunde.

Mais il y avait aussi, et il y a encore des Bahunde dans le Kibumba et le Buhumba au Bwisha. Selon les enquêtes de Jean-Marie Derscheid, ils seraient venus du Bwito. Leur histoire et leur situation politique avec le royaume nyiginya ressemblent par endroits à celles des Bahunde de Masisi. Les Bahunde du clan *Abarindwa* de Kibumba et ceux du clan *Abahumba* du Buhumba se seraient montrés “irréductibles” face aux tentatives de domination tutsi. Les Tutsi étaient obligés d’user de diplomatie envers eux et leurs délégués qui vinrent y résider ressemblaient davantage à des ambassadeurs ou à des espions qu’à des gouverneurs. Quant aux cadeaux qu’ils envoyaient de temps en temps via ces délégués à la cour nyiginya, ils étaient “destinés à maintenir des rapports de bon voisinage”²⁴ » (Serufuri 2020 : 348-357. Les soulignements sont de l’auteur).

23. « Il semble que le second nom de ce chef Kalinda était “Shabarongo” (cf. Semadwinga 1970 : 51). »

24. « *Notes originales de Jean-Marie Derscheid 1926-1927. Aperçu historique sur le Kibumba et le Buhumba. Voir aussi les Notes originales de Derscheid, Nyarusambo, Kibumba, 1^{er} juillet 1931 d’après interrogatoire des notables de la famille. Notes sur l’histoire de la famille Abarindwa, Kibumba.* »

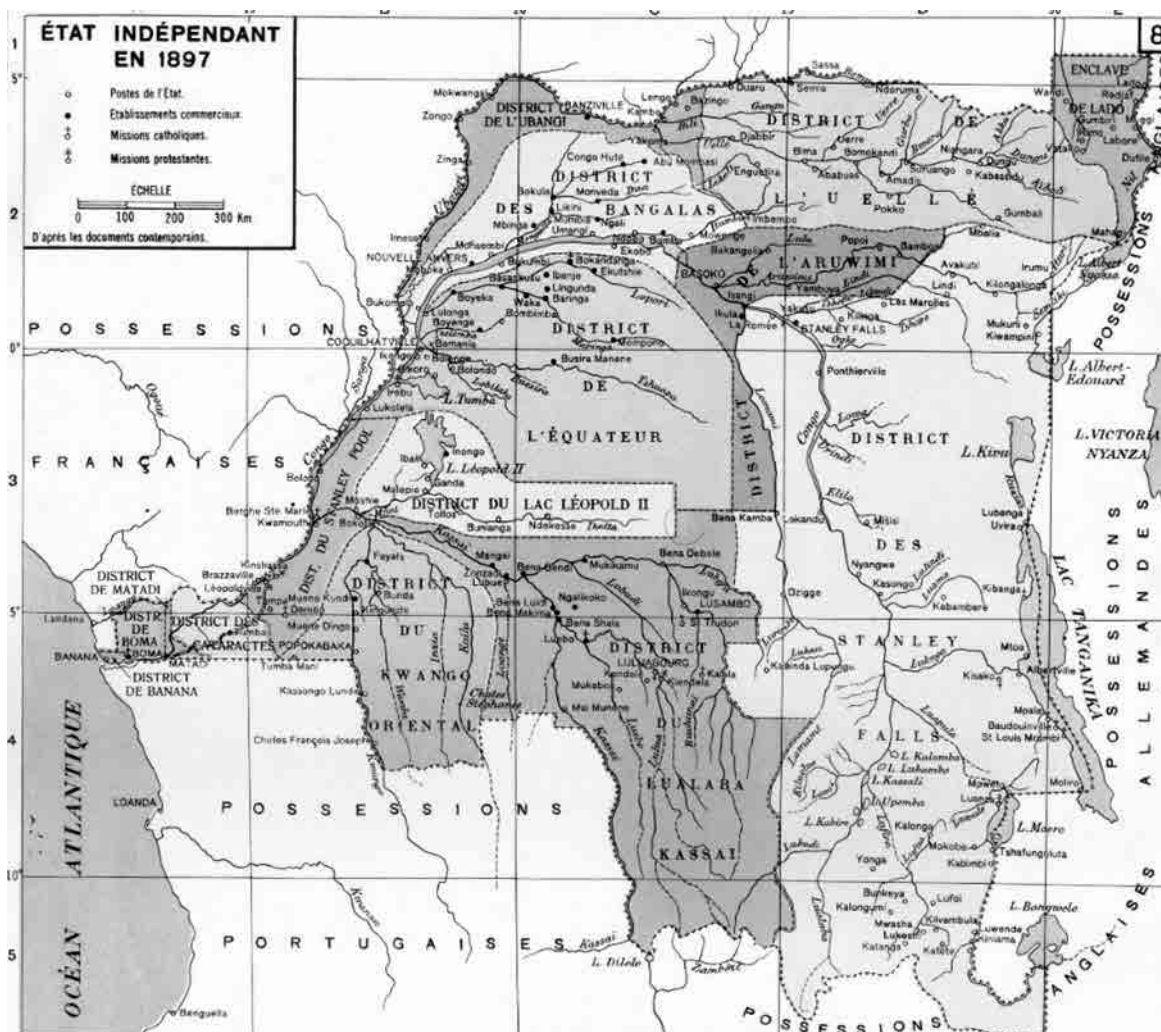
3. À LA SUITE DE LA PRÉSENCE COLONIALE

Sur cette histoire, les cartes (1.3 à 1.7) des frontières de l’EIC en 1897 (De Rouck), en 1903 (Goffart), en 1905 (cf. Archives africaines/Ministères des Affaires étrangères belges) ou encore celle du Congo belge de 1909 (De Rouck) apportent également des indications sur l’évolution de la fixation de la frontière entre le Congo et le Rwanda (voir Zana Etambala 2014 : illustration de la partie II).

On doit la frontière actuelle séparant le Rwanda, l'Ouganda et la RDC aux accords tripartites de 1912 entre la Belgique, la Grande-Bretagne et l'Allemagne, à la suite desquels les régions où l'on parlait le kinyarwanda furent séparées du Rwanda : le Bufumbira et le Kigezi passèrent à la Grande-Bretagne

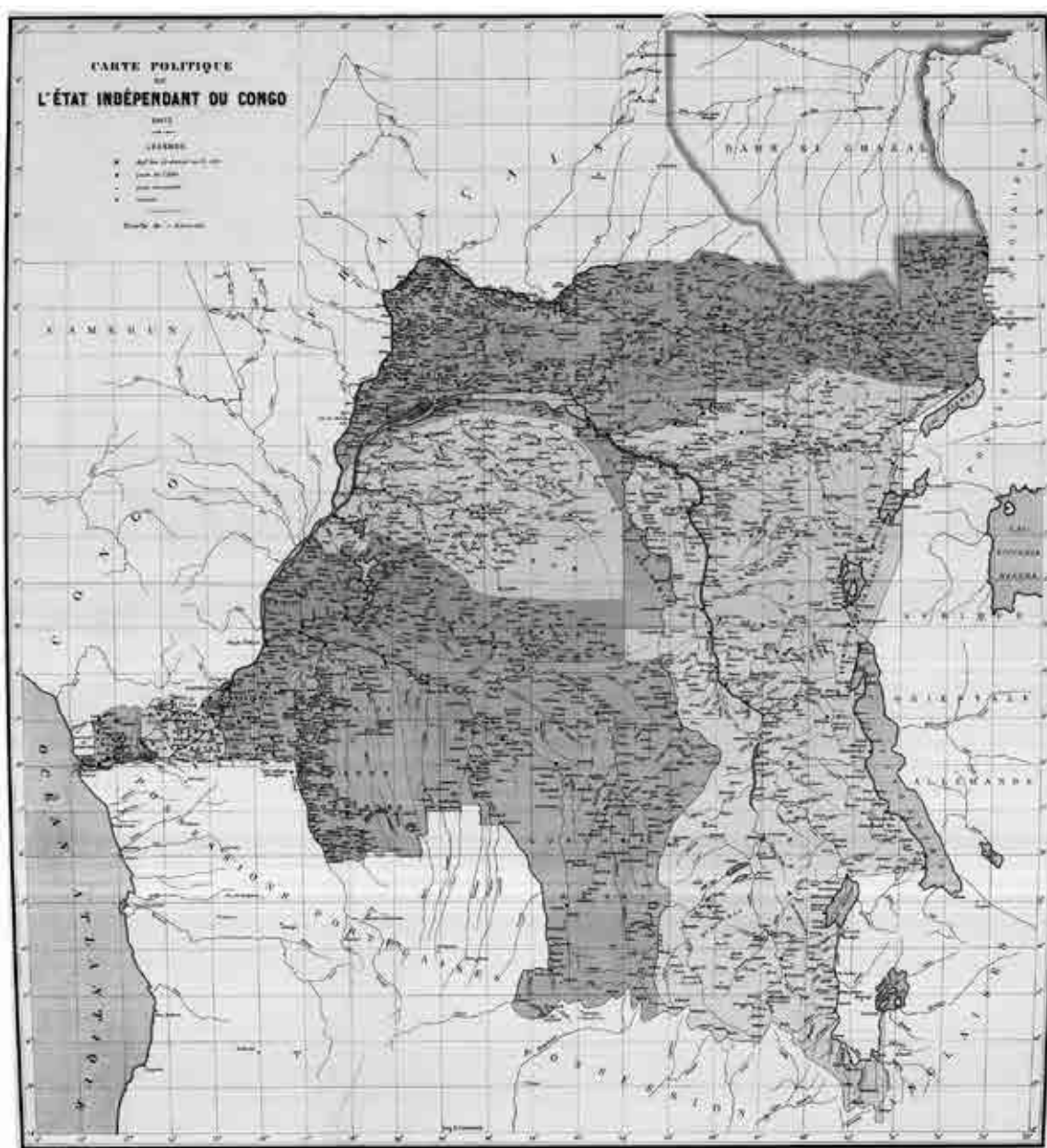
(Ouganda) tandis que la Belgique recevait le Jomba, le Bwisha (Rutshuru) et le Kamaronsi (Masisi). Mais bien avant cette date, déjà en 1902, les agents coloniaux allemands reconnaissaient la nécessité de canaliser l'exubérance du réservoir humain rwandais vers le littoral lointain de l'océan Indien, riche en terres mais pauvres en hommes. Ce projet, l'occupation du Ruanda-Urundi par la Belgique en 1916 sous la Première Guerre mondiale vint inverser son sens. Cette année-là, le général allemand Paul von Lettow-Vorbeck, commandant des Forces coloniales de la DOA (Deutsch OostAfrika ou Afrique orientale allemande) regroupant le Rwanda, le Burundi et le Tanganyika, avait attaqué le Congo belge pour récupérer les mines d'or de Kilo-Moto en

Carte 1.3 : l'État indépendant du Congo en 1897



Source : De Rouck 1947 : extrait planche 3.

Carte 1.4 : carte politique de l'État indépendant du Congo en 1903



Source: Imprimerie J.-L. Goffart, 1903. (HO.1974.47.9, collection MRAC.)

Ituri. Dans le secteur Kivu, des incursions allemandes eurent lieu, notamment²⁵ :

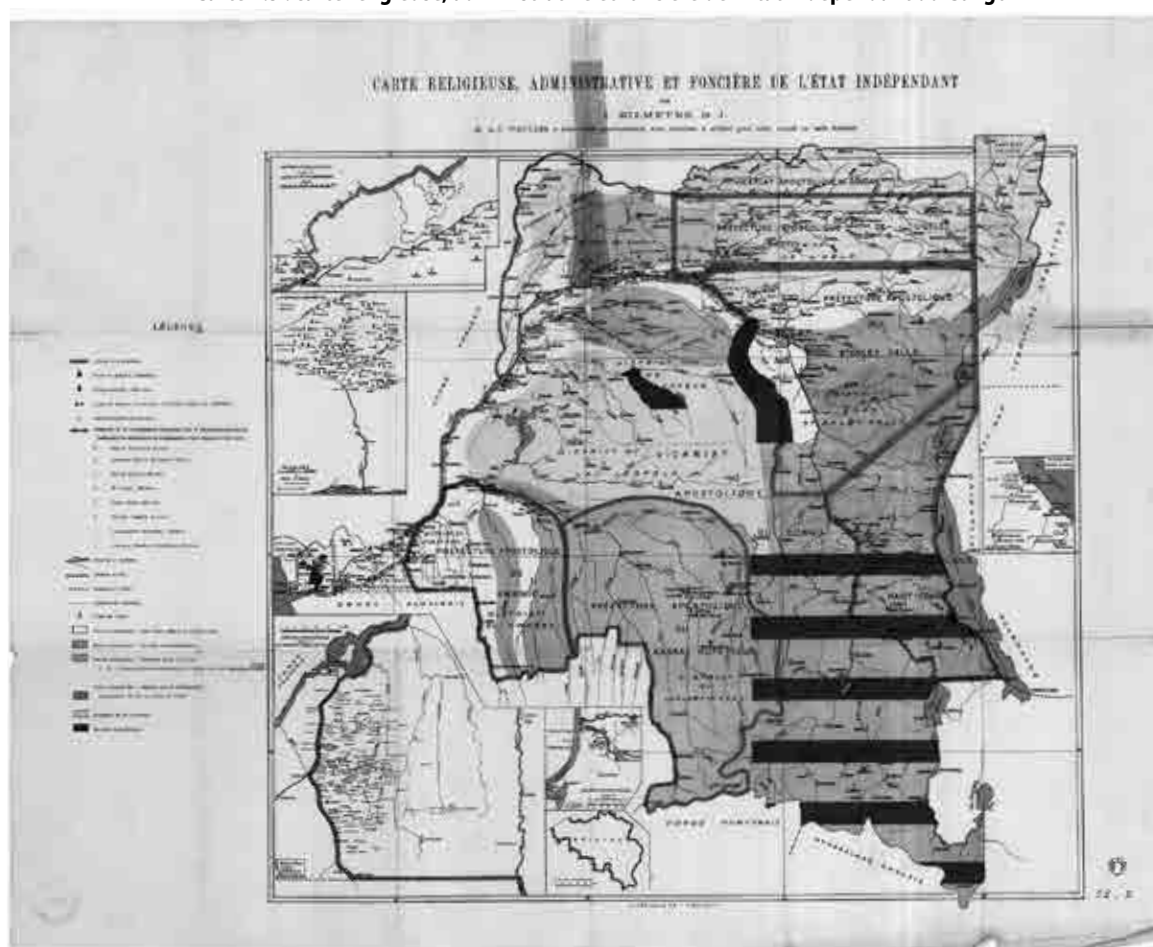
- à Katana (affaire Duckers) : 45 hommes tués à coups de fusil, de baïonnette ou brûlés ;
- à Kamanyola : 27 hommes et enfants tués, 30 femmes prises de force, 360 têtes de gros bétail

25. Cf. « Histoire du territoire de Costermansville », document non signé, qui fut envoyé par l'administrateur de territoire A. Jamsin le 9 décembre 1948 au gouverneur de la province du Kivu.

- et 600 de petit volées. Les Allemands furent aidés par les hommes des chefs banyarwanda ;
- à Kadiangu (Costermansville) : au cours de celle-ci 1 homme et 1 femme sont tués, 50 chèvres et moutons et 30 bœufs volés. Ici aussi, les Allemands furent aidés par les hommes des chefs banyarwanda ;
- à Kabare : un commandant allemand razzie 77 têtes de bétail.

À la suite de ces attaques, le chef-lieu du territoire du Kivu avait été détruit. Deux camps de soldats

Carte 1.5 : carte religieuse, administrative et foncière de l'État indépendant du Congo



Source : carte dressée par J. Bilmeyer, sur base d'une carte de A.J. Wauters, 1906. (HO.1952.2.1, collection MRAC.)

d'une superficie totale d'environ 10 ha furent installés dans la région du chef Kilawa, dont la moitié environ dans des champs cultivés. Mais autant les Allemands pillèrent le territoire, autant beaucoup de poules et de petit bétail furent en réalité volés par les soldats de la Force publique.

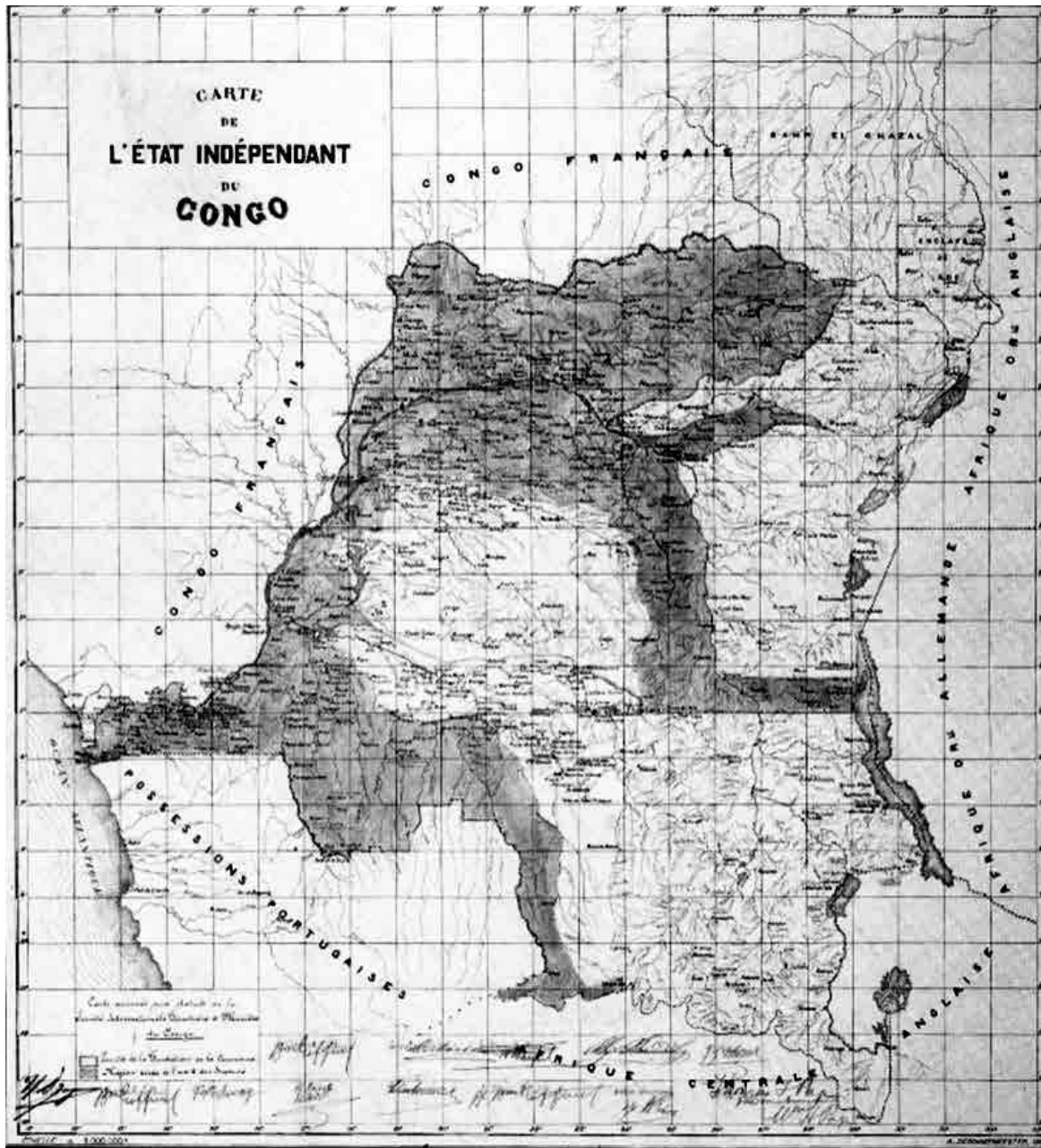
Contre l'agression allemande, la Force publique congolaise se défendit. Après avoir repoussé l'ennemi, sous l'ordre du commandant en chef, le lieutenant-général Charles Tombeur, elle contre-attaqua et poursuivit les Allemands dans leurs colonies. Kigali fut pris le 9 mai et Usumbura le 6 juin 1916. En juillet, l'ensemble du territoire du Ruanda et de l'Urundi était sous le contrôle de la Force publique. Cette dernière pénétra dans la Tanganyika, gagna les batailles de Tabora (du 8 au 19 septembre 1916), de Dodoma (juillet 1917) et Mahenge (octobre 1917). Ainsi les États européens vainqueurs de la Première Guerre mondiale se partagèrent les colonies allemandes : la France prit le Togo et une partie du Cameroun ;

l'Angleterre gagna le Tanganyika ; l'Afrique du Sud, reçut la Namibie et la Belgique hérita du Ruanda-Urundi.

C'est le 20 juillet 1922, que la Société des Nations confia le mandat du territoire du Ruanda-Urundi à la Belgique.

Catherine et David Newbury sont d'avis que c'est la campagne visant à ramener Gisaka au Rwanda qui devint d'une importance cruciale pour façonner la version « nationaliste » de l'histoire rwandaise. En 1919, l'accord Milner-Orts attribuait le Ruanda-Urundi aux Belges (cf. délimitation des frontières, *infra*). L'une des dispositions de cet accord avait également profondément influencé les relations du *mwami* Musinga avec les Belges (cf. *infra*). Dans le cadre de cet accord, les Britanniques revendiquaient une grande partie du nord-est du Rwanda (les régions à l'ouest de la rivière Kagera) dans le cadre de leurs possessions. Alors que ce territoire s'inscrivait

Carte 1.6 : les frontières de l'État indépendant du Congo selon une carte de 1905



Source : Archives africaines, ministère belge des Affaires africaines, Bruxelles.



Compagnie de soldats congolais lors de la campagne de l'Est africain allemand.

(HP.1966.1.268, collection MRAC ;
photographe non identifié, 1914-
1918, droits réservés.)

Carte 1.7 : les frontières du Congo belge en 1909



Source : De Rouck 1947 : extrait planche 7.



Sergent des troupes du Katanga, décoré de la campagne 1914-1918 ; caserne à Jadotville. (HP.1965.14.536, collection MRAC ; photographe non identifié, s.d., droits réservés.)



Campagne de la Force publique : poursuite des Allemands vers Mahenge. (HP.1952.19.611, collection MRAC ; carte postale éditée par le ministère des Colonies de Belgique, s.d.)



Tabora : troupes coloniales belges. (2017.24.458, collection MRAC ; photographe non identifié, 1916, droits réservés.)



Cimetière militaire de la guerre 1914-1918 à Kibati. (HP.1959.28.940, collection MRAC ; photo H. Goldstein, s.d., © Sofam.)



Tabora : Cimetière des Européens (Belges) morts à Tabora pendant la campagne 1914-1918. (AP.0.2.12658, collection MRAC ; photographe non identifié, 1922, droits réservés.)

dans leurs plans pour le chemin de fer Cap-Caire, les Britanniques défendirent leurs revendications en disant que cette région, coïncidant à peu près avec le royaume de Gisaka, avait été politiquement autonome. En 1922, Gisaka allait être officiellement séparé du Rwanda, qui ne l'accepta pas. À la suite d'une alliance entre Musinga, les Belges et l'Église catholique (en particulier le cardinal Classe) qui soutenaient la ré-annexion de Gisaka au Rwanda – dont l'un des arguments utilisés était que ce dernier avait conquis cette région et qu'en tant que tel il ne pouvait pas être amputé –, la bataille fut gagnée et les régions à l'ouest de la Kagera revinrent au Rwanda en 1924 (Newbury & Newbury 2000 : 847).

Récapitulons : bien avant la domination européenne, le Rwanda a toujours eu un problème de surpopulation, qui contraste avec la réalité vécue à l'ouest, de l'autre côté du lac Kivu. Même s'il va apparaître qu'au sein du Congo, l'espace du Kivu est celui qui compte une démographie des plus importantes, celle-ci n'a rien de comparable avec celle du Rwanda ou encore celle du Burundi (cf. données statistiques de Léon de Saint Moulin 1987). Ainsi, à défaut de pouvoir élargir encore le territoire du Rwanda comme pays dont les frontières étatiques sont fixées, la concrétisation de l'idée de faire de l'espace voisin du Kivu une espèce d'État-tampon (nécessaire entre le Rwanda ayant un gros problème de surpopulation face au Congo belge, terre de richesses dépourvue des main-d'œuvre), la problématique d'une partie du Rwanda restée au Congo va être soutenue. Une référence historique pertinente, les travaux de Jan Vansina, spécialiste de l'Afrique centrale et orientale ancienne et de l'utilisation des sources orales. Dans son livre *L'Évolution du royaume du Rwanda des origines à 1900*, cet auteur névoque aucune chefferie tutsi liée au Rwanda central dans l'actuel espace de la RDC, mieux, aucune annexion d'une partie de l'actuelle RDC par le royaume du Rwanda. Il y eut, certes, des tentatives, mais elles ont toujours été repoussées par les Bahavu et les Bashi, à tel point qu'en 1910, il n'y avait ni Tutsi, ni Hutu à Idjwi. Au contraire, il y eut même un roi tutsi menacé qui trouva refuge chez les Bashi – à l'instar des réfugiés « Banyamulenge » aujourd'hui. Vansina a conclu que l'expansion extérieure du royaume du Rwanda n'a pas été celle que nous propose le schéma de l'historiographie classique. Les erreurs d'interprétation de celle-ci découlent du fait qu'elle n'a pas analysé le processus

de la conquête. Celle-ci s'est faite en plusieurs stades depuis les razzias de bétail initiales jusqu'à l'assimilation administrative et psychologique de la région conquise. Encore en 1900, la plus grande partie du Rwanda septentrional n'était pas assimilée et une partie du Rwanda oriental venait à peine de l'être. Il semble que le processus d'expansion ait été le suivant : au XVI^e siècle le Rwanda se détache du Bugesera et conquiert le Nduga. Au XVII^e siècle la région d'Astrida est incorporée et des tentatives de colonisations sont faites dans le Bwishaza. Aux XVIII^e et XIX^e siècles les royaumes du Mubari, Ndorwa, Bugesera et Gisaka sont soumis. En même temps, une pénétration en profondeur se fait au Kinyaga et les premiers éléments tutsi du centre s'installent dans les régions septentrionales, occupées graduellement sous Gahindiro, Rwogera et Rwabugiri. L'expansion du Rwanda vers l'est et vers l'ouest fut ainsi quasi simultanée.

Le prêtre historien, linguiste et anthropologue jésuite belge G. Van Bulck a complété la liste des noms ethniques liés à chaque territoire au Congo belge par ordre alphabétique. Les ethnies wa-Hutu et wa-Tutsi sont citées, certes, mais localisées au Rwanda, et pas au Congo (Van Bulck 1954 : 29 et 33). La grande histoire migratoire des Tutsi et des Hutu rwandais, tous appelés Banyarwanda, comme ayant constitué une communauté d'origine au Congo est récente.

Jacques Depelchin identifie quelques facteurs qui seraient à la base de la distance sociale entre Banyarwanda et autres peuples du Sud-Kivu. Il y a, notamment, la tradition de l'autopréservation, l'observance des mariages endogamiques et les antécédents historiques (Depelchin 1974 : 61-65). Étant dispersés et conscients de résider sur le territoire d'autrui, les Banyarwanda étaient dans une situation inconfortable de reproduction du système de domination qu'ils avaient fui au Rwanda. Les données d'archives montrent que dès la fuite de Kaïla vers le territoire de Fizi (cf. *infra*), quelques Banyarwanda étaient restés dans la chefferie Bafuliru ; les rescapés de l'Ubembe s'y joignirent. Le milieu de refuge leur était hostile ; ils y mouraient de la fièvre hématurique et de la maladie du sommeil. Le rapport de l'administrateur de territoire Loons de 1933 ne fournit pas les raisons qui avaient retenu les notables Kitimbwa et Rukalisa du groupe de Kaïla à résider dans le territoire d'Uvira. Ils y restèrent respectivement à Kigoma-Sange chez le chef Mudage et à Kitija

chez le chef Ndagungira ; tous deux leur payèrent des tributs et entretenirent des relations pacifiques avec ces chefs.

L'administration coloniale détenait le pouvoir de procéder au groupement des Banyarwanda pour les organiser politiquement, comme elle l'avait fait pour fixer les autres ethnies afin de les soumettre à une souveraineté unique. Elle aurait pu les drainer vers le centre extra-coutumier d'Uvira en formation où les liens sociaux étaient déjà lâches. Mais cela aurait impliqué qu'ils cessent leur activité pastorale, difficilement compatible avec l'urbanisation. Il fallut éviter de provoquer de nouveaux problèmes pour des groupes qui fuyaient les impositions. Bref, la situation des Banyarwanda relèverait donc d'une

conjoncture historique et de la manière dont le processus d'étatisation fut conduit par le pouvoir colonial. L'identité des Banyarwanda ne s'étant pas consolidée sur la base du groupement territorial, celle-ci se fit plutôt sur la base de données culturelles et historiques (Muchukiwa 2006 : 97).

« [...] [les] Bagesera, de souche rwandaise [...] se sont assimilés au fil du temps dans les groupes hôtes sans résistance et sans exiger un territoire pour eux-mêmes. Un tel lien ne s'est pas créé dans le cas des Banyamulenge. Celui-ci relève d'une autre logique : ces derniers n'avaient pas été groupés par l'administration coloniale mais leur identité s'est cimentée par la prise de conscience et les conjonctures politiques (Muchukiwa 2006 : 106).

RÉFÉRENCES

- Agnew, J. 1994. « Still trapped in territory? ». *Géopolitique* 15 (4).
- André, C., Dupont, P., Lubanda Lunanga, Mafikiri Tsongo & Parqué, V. 1996. In F. Reyntjens & S. Marysse (éd.). *Conflits au Kivu : antécédents et enjeux*. Anvers : Centre d'étude de la région des Grands Lacs d'Afrique.
- de Hemptine, J.-F. 1926. « Les mangeurs de cuivre du Katanga ». *Congo* I (3) : 371-403. Bruxelles : de Jonghe.
- de Saint Moulin, L. 1987 (septembre). « Essai d'histoire de la population du Zaïre ». *Zaïre-Afrique* 217 : 387-407.
- de Villers, G. (en collaboration avec J. Omasombo Tshonda). 1997. *Zaïre : la Transition manquée 1990-1997*. Paris/Tervuren : L'Harmattan/CEDAF-Institut africain (coll. « Les Cahiers africains », n° 27-28-29).
- de Villers, G. 2009. *RDC. De la guerre aux élections. L'ascension de Joseph Kabila et la naissance de la Troisième République (janvier 2001-août 2008)*. Paris/Tervuren : L'Harmattan/Institut africain (coll. « Les Cahiers africains », n° 75).
- De Rouck, R. 1947. *Atlas géographique et historique du Congo belge et des territoires sous mandat du Ruanda-Urundi*. Bruxelles : R. De Rouck.
- Derscheid, J.-M. 1931 (25 mars). *Guerre de Rwabugiri contre l'Ankole (1891-1892 ?). Interrogatoire du muTutsi Kajambele, fils prétendu de [Mibambwe IV] Rutarindwa, probablement fils de Rubibi, mugaragu de Rutarindwa, Rutshuru*.
- Des Forges, A.L. 2011. *Defeat is the Only Bad News. Rwanda under Musinga, 1896-1931* (edited by David Newbury). Wisconsin : University of Wisconsin Press.
- Glickman, H. & Furia, P. 1995. « Issues in the analysis of ethnic conflict and democratization processes in Africa today ». In H. Glickman, *Ethnic Conflict and Democratization in Africa*. Atlanta : The African studies association press.
- Grogan, E.S. & Sharp A.H. 1900. *From Cape to Cairo. The First Traverse of Africa from South to North*, Londres, Hurst and Blackett.
- Halbwachs, M. 1950. *La Mémoire collective*. Paris : Les Presses universitaires de France.
- Howard, A.M. & Shain, R.M. 2005. « Introduction: African history and social space in Africa ». In A.M. Howard & R.M. Shain, *The Spatial Factor in African History: The Relationship of the Social, Material, and Perceptual*. Leiden : Brill (coll. « African Social Studies », n° 8), pp. 1-19.
- Jentgen, P. 1957. *Les Frontières du Ruanda-Urundi et le régime international de tutelle*. Bruxelles : Académie royale des sciences coloniales (« Mémoires de la classe des sciences morales et politiques, N.S., in 8° », t. XIII, fasc. 2).
- Kaboy Ruboneka. 1980. « Implantation missionnaire au Kivu (Zaïre). Une étude historique des établissements des Pères Blancs (1880-1945) ». Thèse de doctorat en Histoire ecclésiastique, Rome, Université pontificale grégorienne.
- Kagame, A. 1947. *Inganji Karinga*, vol. II : *Kabgayi*.
- Kagame, A. 1951. *La Poésie dynastique au Rwanda*. Bruxelles : Institut royal colonial belge (« Mémoires de la classe des sciences morales et politiques, in-8° », t. XXII, f. 1).
- Kagame, A. 1952. *Le Code des institutions politiques du Rwanda précolonial*. Bruxelles : Institut royal colonial belge (« Mémoires de la classe des sciences morales et politiques, in-8° », T. XXVI, f. 1).
- Kagame, A. 1961. *L'Histoire des armées-bovines dans l'ancien Rwanda*. Bruxelles : ARSOM (« Mémoires de la classe des sciences morales et politiques, N.S., in-8° », t. XXV, f. 4).

- Kagame, A. 1963. *Les Milices du Rwanda précolonial*. Bruxelles : ARSOM (« Mémoires de la classe des sciences morales et politiques, N.S., in-8° », t. XXVIII, f. 3 ; Histoire).
- Kagame, A. 1972. *Un abrégé de l'ethno-histoire du Rwanda*. Volume I. Butare : Éditions universitaires du Rwanda.
- Kagame, A. 1975. *Un abrégé de l'histoire du Rwanda de 1853 à 1972*. Volume II. Butare : Éditions universitaires du Rwanda.
- Kagame, A. 1981. « La Documentation du Rwanda sur l'Afrique interlacustre des temps anciens ». In *La Civilisation ancienne des peuples des Grands Lacs*. Colloque de Bujumbura (4-10 septembre 1979). Paris : Karthala-CCB.
- Kajiga, G. 1956. « Cette émigration séculaire des Ruandais au Congo ». *Bulletin trimestriel du Centre d'étude des problèmes sociaux indigènes* (CEPSI, Élisabethville) 32.
- Kalimba Ndahiriwe. 1976. « Constitution et évolution politique du Bwisha (XVI^e siècle-1920) ». Mémoire de licence en Histoire et Sciences sociales, ISP/Bukavu.
- Kanyamachumbi, P. (M^{gr}). S.d. *Les Populations du Kivu et la loi sur la nationalité. Vraie et fausse problématique*. Bukavu : Éditions Select.
- Ki-Zerbo, J. 1980. « De l'Afrique ustensile à l'Afrique partenaire », in *La dépendance de l'Afrique et les moyens d'y remédier*. Actes de la 4^e Session du Congrès international des Études africaines, Kinshasa, 12-16 décembre 1978. Paris : Berger-Levrault.
- Laude, N. 1958. « Derscheid (Jean-Marie) ». In *Biographie coloniale belge*, t. V. Bruxelles, col. 238-242.
- Lefebvre, H. 1991. *La Production de l'espace*. Oxford : Blackwell.
- Lemarchand, R. 2009. *The Dynamics of Violence in Central Africa*. Philadelphie : University of Pennsylvania Press.
- Leopold, M. 2005. *À l'intérieur du Nil occidental. Violence, histoire et représentation à la frontière africaine*. Oxford : James Currey.
- Lumanu Mulenda Bwana N'sefu, A. 2015. *Les Provinces du Congo : création-démembrement et regroupement (1910-1915)*. Kinshasa : PUC-IDEBASE Éditions.
- Mateke, P. 1970. « The Struggle for dominance in Bufumbira 1830-1920 ». *The Uganda Journal. The Journal of the Uganda Society* 34 (1).
- Mbembe, A. 2000. « At the edge of the world: boundaries, territoriality, and sovereignty in Africa ». *Public Culture* 12 (1)
- Munayi Muntu-Monji, T. 2010. *Genèse et évolution des circonscriptions administratives et des entités politico-administratives congolaises (1888-2009)*. Kinshasa : EDUC.
- Munzihirwa, C. (S.J). 1971 (octobre). « Conception du pouvoir politique dans la société traditionnelle des Bashi de Kabare (Kivu) ». Mémoire de licence en Sciences politiques et administratives, Université nationale du Congo/campus de Kinshasa.
- Newbury, D. 1974. « Les campagnes de Rwabugiri : chronologie et bibliographie ». *Cahiers d'Études africaines* 14 (53) : 183-184.
- Newbury, C. & Newbury, D. 2000. « Bringing the peasant back in: agrarian themes in the construction and corrosion of statist historiography in Rwanda ». *American Historical Review* 105 (3) : 832-877.
- Njangu Canda Ciri, A. et al. 2000. *Les Conflits au Sud-Kivu. Des anciens royaumes à 1996. Rôle de la femme*. Bukavu : Éditions de l'AFCECF.
- Nkunda, L. 2009 (janvier). « Un mouvement authentiquement congolais ». En ligne : <https://blog.courrierinternational.com/afrikarabia/2009/10/18/rdc-laurent-nkunda-dans-le-texte/>
- Nzabandora, N. 1982. « Le commerce du sel minéral de Katwe au Nord-Kivu précolonial (1830-1911) ». In *L'Afrique des Grands Lacs. Cultures et civilisations*. Actes du Colloque sur la production culturelle et matérielle des pays des Grands Lacs et régions environnantes, vol. IV. Bukavu : CERUKI/ISP, pp. 279-292.
- Nzabandora, N. 1982. « Les échanges entre la zone forestière de la cuvette zaïroise et l'ensemble interlacustre : le cas du commerce des fibres végétales du raphia (dernier quart du XIX^e siècle-1930) ». In *L'Afrique des Grands Lacs. Cultures et civilisations*, Actes du Colloque sur la production culturelle et matérielle des pays des Grands Lacs et régions environnantes, t. II. Bukavu : CERUKI/ISP, pp. 149-167.
- Nzabandora, N. 1983 (juillet). « Le rôle des Batwa des contreforts des Volcans Virunga dans l'histoire socio-politique et économique du Bwisha (Rutshuru). Fin XIX^e siècle-début XX^e siècle ». *Cahiers du CERUKI* 8 : 23-30.
- Omasombo Tshonda, J. (éd.). 2011. *Haut-Uele : trésor touristique*. Tervuren : MRAC (coll. « Monographies des provinces de la République démocratique du Congo », vol. 2).
- Omasombo Tshonda, J. (éd.). 2014a. *Kasaï-Oriental : un nœud gordien dans l'espace congolais*. Tervuren : MRAC (coll. « Monographies des provinces de la République démocratique du Congo », vol. 5).
- Omasombo Tshonda, J. (éd.). 2014b. *Bas-Uele. Pouvoirs locaux et économie agricole : héritages d'un passé brouillé*. Tervuren : MRAC (coll. « Monographies des provinces de la République démocratique du Congo », vol. 6).
- Omasombo Tshonda, J. (éd.). 2015. *Mongala : jonction des territoires et bastion d'une identité supra-ethnique*. Tervuren : MRAC (coll. « Monographies des provinces de la République démocratique du Congo », vol. 8).

- Omasombo Tshonda, J. (éd.). 2017. *Kasai : des entités singulières dans un espace politico-administratif*. Tervuren : MRAC (coll. « Monographies des provinces de la République démocratique du Congo », vol. 10).
- Omasombo Tshonda, J. (éd.). 2018. *Haut-Katanga : lorsque richesses économiques et pouvoirs politiques forcent une identité régionale*. Tome 1 : *Cadre naturel, peuplement et politique*. Tervuren : MRAC (coll. « Monographies des provinces de la République démocratique du Congo », vol. 11).
- Omasombo Tshonda, J. (éd.). 2021. *Ituri : terre et identités sous tension*. Tervuren : MRAC (coll. « Monographies des provinces de la République démocratique du Congo », vol. 15).
- Pabanel, J.-P. 1991 (mars). « La question de la nationalité au Kivu ». *Politique africaine* 4 : 32-40.
- Pages, P. 1923. *Royaume hamite au Rwanda*. Anthropos.
- Pages, P. 1933. *Au Rwanda sur les bords du lac Kivu (Congo belge). Un royaume hamite au centre de l'Afrique*. Bruxelles : IRCB (« Mémoires de la section des sciences morales et politiques, in-8° » 1).
- Pilette, A. 1914. *De l'Albert-Nyanza aux volcans du Kivu. Itinéraire partiel du voyage à travers l'Afrique équatoriale*. 2^e édition, Bruxelles.
- Sack, R.D. 1983. « Human territoriality: A theory ». *Annals of the Association of American Geographers* 73 (1).
- Scott, J.C. 2009. *The Art of Not Being Governed: An Anarchist History of Upland South East Asia*. New Haven : Yale University Press.
- Semadwinga, D. 1970. « La dynamique de l'expansion du Rwanda précolonial au Nord-Kivu ». Mémoire de licence en Histoire, Université Lovanium, Kinshasa, 92 p.
- Serufuri Hakiza, P. 2020. « Le Rwanda a-t-il réellement conquis le Nord-Kivu des siècles avant la colonisation belge ? Essai de mise au point ». In G. Ntirumenyerwa Muchoko Kimonyo, P. Serufuri Hakiza & J. Mpeza Mihigo, *Être historien au milieu des tumultes sociopolitiques en Afrique des Grands Lacs postcoloniale. Liber amicorum prof. Dr. Stanislas Bucyalimwe Mararo*. Kinshasa/Paris : Éditions Virunga/Éditions du Net, pp. 321-362.
- Stanley, H.M. 1890. *Dans les ténèbres de l'Afrique. Recherche, délivrance et retraite d'Emin Pasha*. vol. II, Paris.
- van Bulck, G. 1954. *Orthographie des noms ethniques au Congo belge suivie de la nomenclature des principales tribus et langues du Congo belge*. Institut royal colonial belge (« Mémoires, Section des sciences morales et politiques, in 8° », t. XXVIII, f. 2).
- van Dorpe, W. 1974. « Les Yeke au Katanga. Cadre explicatif de l'établissement yeke ». Mémoire de licence en Anthropologie, Unaza/campus de Lubumbashi.
- Vansina, J. 1962. *L'Évolution du royaume Rwanda des origines à 1900*. Bruxelles : Académie royale des sciences d'outre-mer (« Mémoires de la classe des sciences morales et politiques, NS, in-8° », T. XXVI, f. 2).
- Vansina, J. 2004. *Antecedents to Modern Rwanda: the Nyiginya Kingdom*. Madison : University of Wisconsin Press.
- Vansina, J. 2012. *Le Rwanda ancien. Le royaume nyiginya*. Paris, Karthala.
- Verweijen, J. 2016. *A Microcosm of Militarization Conflict, Governance and Armed Mobilization in Uvira, South-Kivu*. RIV/Usalama project.
- Vidal, C. 1988. « Alexis Kagame entre mémoire et histoire ». *History in Africa* 15.
- Vidal, C. 1991. *Sociologie des passions : Rwanda, Côte d'Ivoire*. Paris : Karthala.
- Weis, G. 1959. *Le Pays d'Uvira: Étude de géographie régionale sur la bordure occidentale du lac Tanganyika*. Bruxelles : Académie royale des sciences coloniales (coll. « Mémoires de la classe des sciences naturelles et médicales, in-8° », t. VIII, f. 5 et dernier).
- Willame, J.-C. 1964. « Les provinces du Congo : structure et fonctionnement ; Lomami, Kivu-Central ». *Cahiers économiques et sociaux*. Kinshasa : Institut de Recherches économiques et sociales/Université Lovanium (coll. « Études Politiques », n° 4).
- Willame, J.-C. 1996. *Banyarwanda et Banyamulenge. Violences ethniques et gestion de l'identitaire au Kivu*. Paris/ Bruxelles : L'Harmattan/CEDAF-Institut africain (coll. « Cahiers africains », n° 25).

Archives

Archives africaines à Bruxelles (A.A.B.)/Affaires indigènes (A.I.)

Ministère des Colonies. *Enquête sur les coutumes indigènes en exécution du décret du 3/6/1906, 1907-1909. Territoire de la Ruzizi-Kivu, Rutshuru, le 10 janvier 1908*. (1370)

Archives Descheid

Derscheid Collection Microfilm réels.

Carte 2.1 : les missions religieuses au Congo belge en 1929



Les missionnaires catholiques et protestants (ces derniers venant surtout de Grande-Bretagne, de Scandinavie et des États-Unis) se mènent une vive concurrence. Jusqu'à dans les années 1940, les autorités coloniales belges discriminent les initiatives protestantes par rapport aux actions catholiques.

Source : carte dressée par le Service cartographique du ministère des Colonies, 1929. (HO.1963.36.24, collection MRAC.)

CHAPITRE 2

MISSIONS RELIGIEUSES ET LEURS ÉGLISES

En juillet 1907, dans un article peu connu, Émile Vandervelde fait remarquer que, tout en ayant le même souverain, la Belgique et l'EIC sont absolument distincts l'un de l'autre, car leur union est toute personnelle. En dépit de cela, il existe entre les deux États des liens de plus en plus nombreux et difficiles à rompre. Sans que le Parlement belge se soit jamais prononcé d'une manière catégorique sur le principe de la politique coloniale, des gouvernements belges font des avances d'argent à l'État du Congo ; de plus, le ministre de la Guerre autorise les officiers belges à se mettre au service de l'État, tout en continuant à toucher leur solde en Belgique ; des magistrats belges font leur carrière à Boma ou à Léopoldville ; la plupart des diplomates belges sont entièrement dévolus au Congo léopoldien (Vandervelde 1907 : 54-55).

Un autre groupe belge a, en outre, loyalement soutenu les projets léopoldiens : les missionnaires catholiques. Il a même existé de la concurrence au sein de l'Église missionnaire catholique, et Léopold II, en fin stratège, trouve des alliances dans le monde missionnaire. Le soutien du Saint-Siège dans son projet de « belgicisation » du personnel missionnaire au Congo a été de très grande valeur.

On peut donc bien situer cet adage shi lié à une expérience vécue : « *Orhishi Muzungu alabarha Mupe* » (Qui ne connaît pas le Blanc piétine le Missionnaire). Pour que la colonisation européenne réussisse au Kivu, la présence missionnaire qui avait implanté la religion chrétienne a été déterminante. Chez les Bashi, par exemple, la soumission a été profondément ancrée et, cela était en partie lié aux contraintes locales des implantations religieuses. À certaines différences du degré d'acculturation dans les régions, il y a lieu d'insister qu'au Kivu la contrainte

missionnaire avait été particulièrement profonde (cf. *infra*). Ce qui fait penser au jugement ci-après de l'américain Herbert Weiss qui observa le Congo au moment de son accession à l'indépendance.

« J'ai vécu au Soudan il y a plus de 80 ans et en comparant le Congo et le Soudan, je dirais qu'un Soudanais avait un sens plus aigu de sa dignité qu'un Congolais. En premier lieu, il y avait le rôle de la religion. Les Soudanais, ceux du nord évidemment, n'avaient pas du tout perdu leur religion. Ils restaient attachés à l'Islam avec fierté et même un sens de supériorité. Les Congolais avaient en grande partie adopté la religion du conquérant. C'est une variable importante. Dans les colonies françaises, on peut parler d'un effort pour intégrer l'élite africaine dans l'administration. Cette élite était le produit de l'éducation à la française, même au niveau universitaire. Il y avait Senghor, Éboué, etc. Mais il fallait adopter la culture française. Rien de tel au Congo belge. Dans le système britannique, la méthode de gouvernance indirecte mise en place octroyait respect et pouvoir aux chefs traditionnels africains. Mais le système belge a en quelque sorte décapité la société, car il n'y avait ni hautes personnalités traditionnelles au pouvoir reconnues par le colonisateur, ni élite "moderne" possédant une éducation universitaire et un pouvoir de gouvernance. Le Soudanais avait l'Islam et il pouvait se dire "Ils sont plus forts, mais moi j'ai Allah et le Coran". Si le conquérant arrive à changer la religion des colonisés, l'impact de la colonisation est beaucoup plus important » (Propos de Herbert Weiss arrivé au Congo en 1959, dans son récit biographique recueilli par Didier Gondola en 2022 sous le titre « Conversations avec Herbert Weiss : itinéraire croisé d'un chercheur et témoin de l'histoire politique du Congo », à paraître dans un ouvrage de mélanges en hommage à H. Weiss sous la direction de D. Gondola).



Enfants congolais dans les écoles des missionnaires.

(HP.1950.15.119-3 et HP.1950.15.119-4, collection MRAC ; photographe non identifié, vers 1928, droits réservés.)



Groupe d'élèves de l'école rurale de Walikale sous la conduite d'un enseignant congolais.

(HP.1950.15.119-204, collection MRAC ; photographe non identifié, vers 1928, droits réservés.)



Classe en plein air à l'école des Sœurs missionnaires de Marie.

(AP.0.2.9779, collection MRAC ; photo F. Overlaet, 1931, droits réservés.)

Pour asseoir la colonisation européenne, deux groupes de missionnaires occidentaux avaient accompagné l'occupation militaire du territoire. Pour ce processus qui s'imposait par la violence, l'État colonial affirmait détenir le monopole de son usage « légitime », le christianisme missionnaire lui apportant la sanction morale. Ces institutions imposées de l'extérieur et leurs agents sont inévitablement devenus des acteurs de l'histoire ainsi écrite auxquels sont réduits au statut des sujets les Congolais colonisés. Servons-nous de ce témoignage de Paul Lomami Tshibamba, journaliste congolais né en 1914 qui obtint le premier prix du concours littéraire à la foire coloniale de Bruxelles en 1948. Son roman *Ngando* (« crocodile ») fut le mieux connu, mais il avait aussi écrit *La Récompense de la cruauté* et d'autres textes.

« Les choses passées concernent la vie d'un individu, indigène du Congo belge, dans le sens de la faune folklorique de la colonie [...] Parlons [...] de l'homme blanc. Il y a deux types d'homme blanc pour moi. D'abord, celui qui s'habillait en robe. C'est avec ce premier qu'on appelait "prêtre" que j'ai eu mes premiers contacts pendant longtemps. Et le prêtre nous présentait des images des autres hommes blancs avec des robes eux aussi, descendant des nuages avec des ailes et qu'on appelait "les anges", les messagers de Dieu. Nous les assimilions, eux les prêtres qui nous approchaient avec leurs longues barbes et des soutanes, à ces Anges-là. Nous les assimilions à des êtres qui viennent du ciel, des nuages. C'est d'eux que je suis sorti, après ma première naissance de mes parents. Je me suis ouvert au monde grâce à ces prêtres qui m'ont mis à l'école. Je me suis ouvert au monde grâce à ces prêtres qui m'ont mis à l'école, qui m'ont appris les rudiments de l'écriture, qui m'ont fait pousser, bref, qui m'ont formé, éduqué ... Ils ont fait de moi un homme qui pouvait être inséré dans la nouvelle société qui venait de se créer à cette époque-là qui était l'époque de mon père. Cette société s'appelait : colonie. En m'insérant dans cette société, je me trouvais devant un autre groupe d'hommes blancs, mais d'une attitude toute contraire. Ce second type d'hommes blancs tenait à me convaincre que j'étais et demeurais petit devant eux, je n'avais pas à prétendre à une quelconque amélioration sociale, à une quelconque amélioration sur tous les plans ; je devais m'arrêter là où il m'avait trouvé, là où s'était arrêtée la formation reçue du prêtre ... Pour lui, il manquait quelque chose à mon éducation : il fallait que je sois éduqué d'après cet homme blanc qu'on a appelé plus tard "colonial"

- nous ne disions pas à l'époque "colonialiste", ce "isme"-là à l'époque n'existant pas » (De Lannoy *et al.* 1986 : 50-51).

1. IMPLANTATION DES MISSIONNAIRES CATHOLIQUES

Dans ce chapitre, la province du Sud-Kivu est abordée à partir de deux zones géographiques distinctes. Mais cette partition s'articule aussi autour des aires socio-culturelles au sein desquelles les peuples ont d'une manière générale des caractéristiques assez partagées. D'une part, il y a les Bushi, Buhavu, Bufuliru, Buvira et Butembo intégrés dans le « Sud-Kivu montagneux ». D'autre part, l'Ubembe et le Bulega qui constituent le « Sud-Kivu de basse altitude ».

1.1. DANS LE SUD-KIVU MONTAGNEUX

Cette région habitée par les Shi, Havu, Fuliru, Vira et Tembo correspond globalement au Sud-Kivu montagneux. Ces peuples habitent les régions limitrophes qui constituent les territoires de Walungu, Kabare, Kalehe et Idjwi. Ils étaient déjà à leur emplacement actuel au XIX^e siècle. Plusieurs auteurs leur reconnaissent une parenté historique et linguistique. Chez eux, on rencontre, par exemple, la même structure politique avec le *mwami* comme chef suprême. Ce dernier provient d'un clan dynastique qui est souvent apparenté à d'autres clans dynastiques voisins. Les Shi et les Havu ont des croyances, mœurs, coutumes voire des parlers avec quelques légères différences. Quant aux Tembo, leurs voisins de l'ouest, ils sont divisés en plusieurs entités : Ufamando, Kalima, Mubuku et Bakano. Les familles régnantes sont fournies dans le Mubuku par le clan lega venu du Buhavu et différent du peuple lega ; dans le Kalima par les Basibula venus aussi du Buhavu ; et chez les Bakano par les Basibula originaires du lac Kivu dans la région nord de Katana (Willaert 1945 : 108). De l'autre côté vers le sud, le Bushi est limitrophe du Bufuliru. Les Shi et les Fuliru croient à la légende qui fait provenir les fondateurs de leurs royaumes de la région de Lwinda par Namuhoye. Leurs mœurs et leurs coutumes ont beaucoup de similitudes.

Katwanyi Burungane (1985 : 8) revient sur le découpage du Bushi en disant que ce n'est pas une entité politico-administrative. C'est plutôt un espace



Au Rwanda, scène d'un fragment du culte lyangombe.
(MP.0.0.3736, collection MRAC ; photo J. Gansemans, 1975,
© MRAC/Gansemans.)



Au Rwanda, un lieu du culte lyangombe.
(MP.0.0.3738, collection MRAC ; photo J. Gansemans, 1975,
© MRAC/Gansemans.)

géographique et une aire culturelle qui s'étend au-delà des territoires administratifs de Kabare et de Walungu. Il englobe aussi les chefferies de Luhwindja, Kaziba, Burhinyi et par moments le quartier Kasha. Par ailleurs, d'autres groupes sont apparentés aux Shi dont les Fuliru en territoire d'Uvira, les Baloho et les Havu en territoires de Kalehe et d'Idjwi.

1.1.1. LES CROYANCES RELIGIEUSES DES PEUPLES DE LA RÉGION AVANT LA PÉNÉTRATION DES MISSIONNAIRES EUROPÉENS

Avant de parler de l'implantation missionnaire, il y a la situation dans laquelle se trouvait la région sur le plan des affinités socio-culturelles entre les peuples et des croyances religieuses traditionnelles.

Les Shi étaient profondément déistes, leur vie entière remplie d'actes religieux. Les croyances religieuses étaient intimement liées à l'exercice du pouvoir politique au Bushi précolonial. La personne du *mwami* était sacrée et entourée des considérations magico-religieuses qui faisaient de lui l'intermédiaire entre les vivants et les morts, les ancêtres. Les Shi croyaient en l'existence de l'Être suprême, unique, créateur et bienfaisant, inaccessible aux hommes. La bienfaisance de Dieu tient au fait qu'il accorde aux humains à temps opportun la pluie, la fécondité des hommes et des animaux, la fertilité des champs; bref, le bonheur et la prospérité. Les ancêtres et les « héros civilisateurs » sont pour le peuple shi les intermédiaires entre les hommes et Dieu. Ainsi, rendaient-ils un culte aux ancêtres pour communier avec eux et avec Dieu. Le culte était célébré en certains lieux, comme dans une hutte, sous les arbres

ou sur certaines collines sacrées. Plusieurs attributs étaient donnés à Dieu :

- *Lulema* : créateur. Ce nom vient du verbe shi « *kulema* » qui signifie « créer » ;
- *Nnamahanga* : le maître du ciel et de la terre ; il est le possesseur des terres lointaines et des étendues infinies ;
- *Nyamubaho* : celui qui reste là où tout prend fin, l'Éternel ;
- *Nyakasane* : le seigneur qui unit, l'unificateur inaccessible.

Il s'agit des dénominations et expressions courantes qui marquaient la suprématie de *Nyamuzinda* sur le monde et sur les êtres. Celui-ci était l'Être suprême et tout le monde lui devait la soumission (Njangu 1973 : 10).

Les Vira et les Fuliru avaient presque les mêmes croyances religieuses traditionnelles. Les Fuliru reconnaissaient l'existence d'un Être suprême qui avait tout créé : le visible et l'invisible. Ils l'appelaient *Leza*, *Nyamuzinda* ou *Nyakasane*. Ces noms se traduisaient par « celui qui est là » ou « celui à qui on aboutit ». C'était le début et la fin, l'alpha et l'omega. Cette présence devait être comprise dans le sens de Yavhé tel que stipulé dans l'Ancien Testament et non comme le prétendu M^{gr} Victor Roelens dans ses écrits en 1921 : « Le Dieu des Bantous existe, mais il laisse que les esprits bons ou mauvais déterminent la succession des événements (Sainte Bible, Exode 3 : 14). Dieu règne de son trône de gloire, mais ne gouverne pas comme pour dire qu'il ne s'intéresse pas aux affaires de l'humanité qui restent à la merci de la chance, bonne ou mauvaise qu'elle soit » (Mario 1999 : 15). C'est à *Leza Kabeja Mpungu* ou « celui

qui a tout créé » que les Vira attribuent les grandes famines et les grands problèmes de la vie humaine. Les honneurs rendus à Leza sont assez courts, car les Vira n'offraient rien de sérieux à celui qu'ils mettaient au-dessus de tout. Ils avaient la foi en Leza, mais il s'agit d'une foi dominée par la crainte. On craignait la punition divine, on craignait la punition des esprits des défunts, on craignait aussi le pouvoir occulte des vivants. On avait peur des sorciers, de la mort et même de la vie qui, du reste, était pleine de tabous. On craignait également la maladie qui n'était jamais d'origine naturelle parce qu'elle venait toujours de la haine des hommes. Il s'agissait d'une foi éperdue dans le souci d'apaiser ou d'éloigner la colère de Dieu et d'adoucir ses punitions.

Pourtant les Vira considéraient l'Être suprême comme la cause première de tout. Selon ses attributs, cet Être suprême était nommé Rurhema, Leza ou Kabeja Mpungu, ce qui fit penser aux premiers missionnaires européens que les Vira étaient polythéistes. D'où leur démarche pour les convertir au christianisme (Kazera 2005 : 29). Dans la culture vira, les esprits étaient considérés comme des intermédiaires entre Dieu suprême et les hommes vivant sur terre. Les esprits étaient des ancêtres et des héros qui avaient quitté le monde, mais restaient gravés, par leurs exploits, dans la mémoire des vivants. Parmi ces esprits, il y avait :

- 1) Lyangombe : il serait venu du Rwanda via le Burundi pour enfin étendre son influence dans la région considérée ensuite par les catholiques comme la zone pastorale d'Uvira. Tshimanga wa Tshibangu et Bishikwabo Chubaka renseignent que Lyangombe arriva au Rwanda sous le règne de Ruganzu II Ndoli. Il s'installa dans la région de Gitaracya en Ouganda, au nord du lac Rwenzori [le tueur-des-sauterelles]. Selon la même source, Lyangombe était un grand magicien ambulant qui se faisait toujours accompagner de « Ibicwezi », dont Binago, Kagoro et Mugasa, fils de Babinga et petits-fils de Nyundo. Lyangombe rencontra pour la première fois Ruganzu II Ndoli à Nguli qui est une localité de la région du roi Rukamba, à l'est du volcan Nyamulagira. Il obtint du roi l'autorisation de circuler à sa guise dans les pays voisins. Il se rendait le plus souvent à Byerwa près de Ngozi au Burundi pour y organiser les cérémonies de sa secte (Tshimanga & Bishikwabo 1979 : 23). Lyangombe était donc le



Église de la mission Saint-Lambert de Mwanda.
(Photo Théodore Assumani, 21 juillet 2018.)

plus grand esprit chez les Vira et les Fuliru de la plaine de la Ruzizi.

- 2) Mugaja Lugulu : il était considéré comme le fils de Lyangombe.
- 3) Mutundumulo : tous les membres de la famille lui exposaient leurs problèmes. Il mettait de l'eau dans un récipient contenant le fétiche et versait cette eau sur la poitrine de chaque membre pour le protéger contre le mauvais esprit.
- 4) Nabingi : avant de l'adorer, on devait s'enduire d'ocre et s'habiller d'écorces de ficus qu'on appelait *kashambwa* (Kazera 2005 : 17).

Les mânes des ancêtres et des héros jouissaient d'un grand succès avant l'arrivée du christianisme parce que l'homme était confronté aux multiples difficultés de la vie dont la mort, la maladie et la misère (Gahigi 1976 : 116). Le christianisme modifia cette conception.

Aussi les Vira appelaient l'Être suprême Rurema (« créateur »). Ils le considéraient comme une divinité omnipotente, ne s'adressant à lui que par l'intermédiaire des esprits dont le plus important était Lyangombe, son grand notable. Une autre mythologie qui circula dans la région disait que Lyangombe aurait mené une existence humaine en tant qu'un grand chef. À la chasse, il aurait lutté contre un gibier qui se transformait tantôt en serpent, tantôt en lion ou en buffle, tantôt en arbre. Cet animal ayant massacré tous les sujets de Lyangombe, celui-ci n'eut la vie sauve qu'en se cachant sur un arbre, le ficus. C'est pourquoi, le culte de Lyangombe était célébré sous cet arbre appelé *kigowa* en parler kivira. Cet esprit est secondé d'autres : Lungwe ou « dieu de la mer » et



Le chef N'Gonda Mivevu du village Kibanga rendant visite à la mission en 1899. (AP.0.0.1229, collection MRAC ; photo F.L. Michel.)



Le chef N'Gonda Mivevu du village Kibanga et sa famille en 1903. (AP.0.0.2294, collection MRAC ; photo Th. Bellis.)

Mugajalugulu considéré comme le « dieu de la montagne ». Lungwe était imploré pour calmer la furie des eaux et pendant la pêche ; ses offrandes se faisaient au milieu du lac. Les cultivateurs recouraient à Mugajalugulu pour demander la récolte. Les divinités vira n'étaient pas représentées matériellement.

Les Havu étaient aussi religieux que les autres peuples de la région interlacustre. Ils croyaient à l'existence de l'Être suprême mais lointain. Les intermédiaires entre lui et les vivants étaient les ancêtres défunts qui habitaient un monde proche de celui du Dieu (Shanyungu 1976 : 209).

Avant la pénétration des missionnaires occidentaux, les Tembo avaient des croyances religieuses proches de celles des Hunde. Ils croyaient à l'existence de l'Être suprême Ongo. Ils invoquaient également Nyamuraira comme le chef des esprits. Ils croyaient à l'existence des esprits bénéfiques *basimu baahanyi* et des esprits maléfiques *bihwasi*.

1.1.2. PÉNÉTRATION ET INSTALLATION DES MISSIONNAIRES CATHOLIQUES

D'abord, les missionnaires catholiques essayèrent leur entrée au Sud-Kivu à partir de la partie méridionale d'Uvira, Lweba, Lusenda et Kibanga. C'est alors que le site de Nyangezi devint la porte d'entrée dans le vaste espace du Bushi, Buhavu, Bufuliru et Butembo. En septembre 1906, les Pères Blancs arrivaient à Nyangezi.



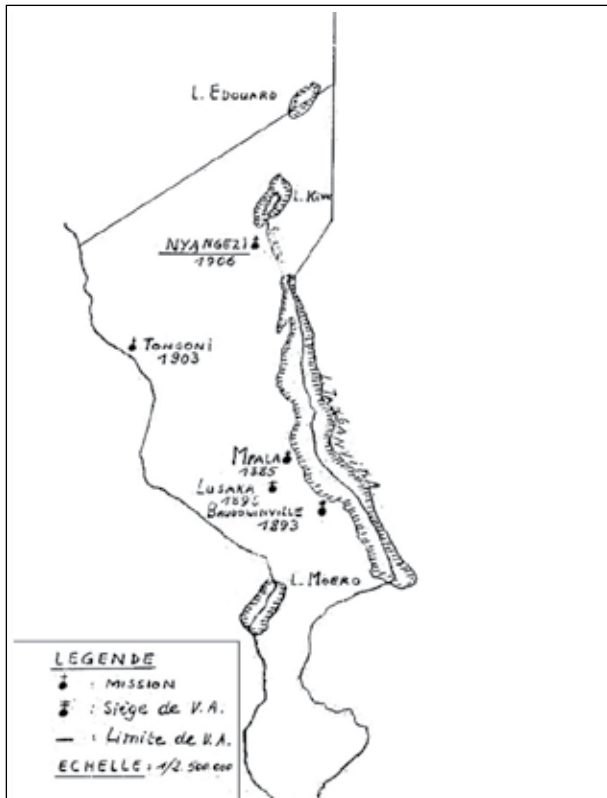
Les pères du poste de Lusenda et le docteur Van Goestenhoven. (HP.1960.5.270, collection MRAC ; photographe non identifié, s.d., droits réservés.)

a) Les Pères Blancs et la mission Thielt Saint-Pierre de Nyangezi

Cette mission se nomme aujourd'hui paroisse Saint-Pierre de Cibimbi à Nyangezi. Dans ce lieu, la période qui va de 1906 à 1941 fut entièrement dominée par l'œuvre de la congrégation des Pères Blancs. C'est le 11 août 1941 que Cyrille Kamira Nyenyezi, devint le premier prêtre shi, ordonné à la mission de Mwanda.

La Société des missionnaires d'Afrique (SMA) fondée par le cardinal Lavignerie était destinée principalement à l'évangélisation des peuples païens et

Carte 2.2 : la mission de Nyangezi dans le vicariat apostolique du Haut-Congo en 1906.



Source : Roucoux 1955.

musulmans d'Afrique. C'est aussi dans le cadre de la lutte contre l'esclavage que fut fondée cette société des missionnaires à qui la couleur de leur costume inspiré de celui des Arabes a valu le nom de « Pères Blancs » (Maury 1958 : 309). C'est dans la mouvance des voyages des explorateurs Burton et Speke (1857-1865), Stanley (1871), Cameron (1873-1875), Baumann Oscar (1885-1892) et Franz Stuhlman



Mission des Pères Blancs à Nyangezi.

(AP.0.1.4472, collection MRAC ; photo Dierickx, s.d., droits réservés.)

(1892-1893) que les Pères Blancs tentèrent leur première pénétration au Sud-Kivu entre 1879 et 1905.

En septembre-octobre 1879, deux Pères Blancs, Dénaud et Delaunay, auraient visité la région d'Uvira sur la rive occidentale du lac Tanganyika dans le but de faire connaissance de Munie-Heri, un gouverneur arabe d'Udjidji qui séjournait momentanément dans la région et en vue de prospector le terrain pour une station d'évangélisation éventuelle (Vandewoude 1959 : 7).

En 1880, avant la naissance de l'EIC, le même père Dénaud et un groupe d'autres missionnaires quittèrent Udjidji, en territoire tanzanien, pour se fixer à Lweba chez les Bembe, au nord-ouest du lac Tanganyika. Ce poste fut abandonné en 1883 sous la pression des esclavagistes pour fonder celui de Kibanga. Les incursions des esclavagistes et la



1947 à Luberizi : un rassemblement autour du paysannat.

(EP.0.0.562, collection MRAC ; photo E. Lebied (Inforcongo), © MRAC/Lebied.)



Une lavandière noire violemment réprimandée par un agent européen en 1906.

Femmes lavandières à Luvungi avec Olsen, Henrion et Vandekelder.
(AP.0.0.27782, collection MRAC ; photo C. Vandekelder.)



Bashi à Luvungi, habillés de peaux de vaches.

(AP.0.0.27179, collection MRAC ; photo C. Vandekelder, 1904-1906.)

maladie du sommeil poussèrent les missionnaires à déplacer ce poste de Kibanga à Baudouinville (Moba), dix ans plus tard.

À la suite des connaissances apportées sur le lac Kivu par le lieutenant allemand von Götzen en 1894, le vicariat du Haut-Congo organisa une série de voyages d'exploration vers la région environnant ce lieu. En 1895, deux Pères Blancs, Roelens et De Beerst parcourèrent la région nord-ouest du lac Tanganyika et tentèrent par la vallée de la Ruzizi d'arriver au lac Kivu aux fins d'y fonder un poste d'évangélisation. Mais l'attitude jugée hostile des autochtones et, surtout, l'impossibilité de ravitailler les porteurs empêchèrent les missionnaires d'atteindre leur objectif (Roelens 1948 : 59). En 1895, dès son retour

à Baudouinville, le père Roelens devint vicaire apostolique du vicariat du Haut-Congo.

En 1901, les Arabo-swahili sont vaincus et les missionnaires fondèrent la station de Lusenda. Cependant, la maladie du sommeil continuait à ravager la population sur les bords du lac Tanganyika. Ainsi, la station de Lusenda dut alors être transférée à Nyangezi, en 1906 (Mushagasha 1974 : 32). L'appel avait été fait en 1905 par Stamane, commandant supérieur de la Ruzizi qui exprima à M^{gr} Roelens le désir de voir les Pères Blancs s'établir sur son territoire.

Les pères Huys et Verstate furent choisis pour aller prospecter le terrain. Ils bénéficièrent de l'appui des officiers de toutes les stations où ils passaient en termes de vivres ; cartes, renseignements sur les

populations et sécurité ; et ordre fut donné à tous les chefs de secteur de leur faciliter le voyage. Ils reçurent même du commandant en chef l'accompagnement d'un Blanc et de soldats. Ayant trouvé la région de Nyangezi favorable pour l'installation d'une mission, ils négocièrent avec le chef Lukula Nawirhang e Malungu (1883-1939) qui leur offrit la colline de Lukananda où ils plantèrent une croix (Mushagasha 1974 : 33). En 1906, le chef Nyangezi fut amené par les missionnaires catholiques à reconnaître le chef de poste de Luvungi. Considéré alors comme chef de tout Ngweshe, le chef Nyangezi reçut de Stamane le titre de chef médaillé.

i) Les premiers sites de la mission de Nyangezi

Cette mission avait occupé successivement trois sites : Lukananda, Kaderhe et Cibimbi. Le site de Kaderhe hébergea la mission de 1907 à 1948. C'est un plateau d'environ 1500 m d'altitude entouré de hautes montagnes et qui se termine par l'immense marais de Nyamubanda. Il est situé à environ 30 km de Bukavu entre les deux anciens postes militaires de Nyalukemba et Luvungi, à environ 29°10' longitude Est et 2°40' latitude Sud (Pères Blancs 1905-1906 : 236). Ce site est entouré des populations nombreuses des villages Munya, Mulande, Lukananda et Mumosho. Il est aussi borné par deux rivières coulant de chaque côté et résolvant ainsi le problème de l'eau.

À ses débuts, la mission de Nyangezi avait sous sa juridiction un territoire très étendu. En 1906, lors de son installation, ses limites n'étaient pas fixées. Le site fut installé dans la région de Nyangezi, mais au sein d'un immense territoire que la mission ne pouvait pas encore contenir. De Belvaux, le chef de secteur de Nyalukemba écrit dans son rapport d'avril 1907 sur ses relations avec la nouvelle mission : « La mission des Pères Blancs de Nyangezi se trouvant dans le secteur de Luvungi, nous n'avons pour ainsi dire pas de rapport avec les pères. Toutefois, quand l'occasion s'en présente, nous leur rendons les services qu'il est en notre pouvoir de leur donner ».

Ce n'est qu'à partir de 1910, avec la fondation de la mission de Mwanda, que les limites furent plus ou moins fixées. La mission de Nyangezi avait alors sous sa juridiction tout le Bugweshe, Burhinyi et la région d'Uvira, avec les populations suivantes : Shi, Barhinyirhinyi, Bahwinja, Vira, Fuliru et Bembe. Mais elle n'avait que deux zones densément peuplées : au nord, les alentours de la mission avec

les villages Mumosho, Munya et Mulende, et, au sud, les alentours du centre d'Uvira avec les villages Rumonge, Luberizi, Luvungi et Kamaniola. En 1934, avec la fondation de la mission d'Uvira, la mission de Nyangezi ne gardera sous sa juridiction que les Shi, précisément ceux de la région de Nyangezi.

ii) Érection et aménagement de la mission

Voyons alors comment fut aménagée la mission de Nyangezi par les Pères Blancs. En effet, au mois de septembre 1906, le R.P. Vander Haeghe nommé supérieur de la nouvelle mission, commença à partir de Mpala où il exerçait les fonctions de supérieur de mission, à aménager quelques installations provisoires à Nyangezi en attendant l'arrivée de ses confrères. Il était accompagné de quelques hommes survivants de la mission de Lusenda et qui formeraient le premier noyau de la chrétienté de Nyangezi. Il y avait parmi eux deux catéchistes Batabwa qui étaient à la fois des infirmiers et instituteurs ; sept néophytes adultes dont un couple et cinq célibataires anciens esclaves rachetés par les missionnaires parmi lesquels deux Batabwa, deux Bangubangu, deux Bembe et un Holoholo ; soixante-quatorze catéchumènes dont trente Batabwa, sept Bembe, seize Vira, treize Fuliru et huit Barundi porteurs et interprètes du père venus de la région d'Uvira ; enfin, trois orphelins Batabwa et un auxiliaire soldat africain dont on ne connaissait pas l'origine (Archives du CELA 1929 : 2-3).

Le 30 septembre 1906, le R.P. Roy et le frère Lambert sont venus rejoindre leur confrère qui, atteint d'hématurie, mourut le 8 novembre 1906. Vu que le milieu n'était pas salubre, après l'arrivée le 3 février 1907 du remplaçant du défunt, le R.P. Louis Verstate, ils se déplacèrent de deux kilomètres vers le nord pour s'installer à Kaderhe (Mushagalusa 1974 : 119).

iii) La résistance shi à l'implantation missionnaire à Nyangezi

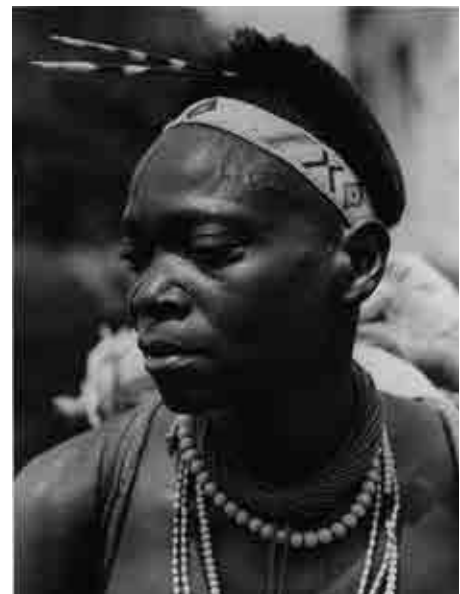
Après la première installation paisible des missionnaires, ceux-ci allaient faire face à la résistance des Shi.

Les Pères Blancs étaient arrivés à Nyangezi au moment où le poste d'État de Nyalukemba et celui de Luvungi étaient déjà construits, les nombreuses reconnaissances et les multiples opérations militaires et de police effectuées avaient déjà donné aux Shi la peur de l'homme blanc et du soldat. L'arrivée en janvier 1907 d'un peloton de soldats à Nyangezi, après



Jeunes filles shi. Il faut remarquer la forme caractéristique de la coiffure, qui indique qu'il s'agit des femmes non mariées. (EP.0.0.7089 et EP.0.0.7092, collection MRAC ; photos C. Lamote (Inforcongo), s.d., © MRAC.)

Femme shi de la région de Kabare.
(EP.0.0.13542, collection MRAC ; photo C. Eeman (Inforcongo), s.d., © MRAC/Eeman.)



Femme shi du territoire de Kabare en 1950. Les signes affichés montrent qu'elle est mariée.
(EP.0.0.8243 et EP.0.0.8199, collection MRAC ; photos C. Lamote (Inforcongo), © MRAC.)

la mort le 8 novembre 1906 du R.P. Joseph Vander Haeghe, provoqua la fuite de Nyangezi. Les gens trouvèrent que les missionnaires aussi cherchaient à s'emparer du pays à l'instar d'autres Blancs agents léopoldiens. Un climat de méfiance s'établit entre les Shi et les Pères Blancs.

Quelques temps après, les missionnaires se heurtèrent à l'opposition des Shi, ce qui devint un obstacle à l'évangélisation. À l'origine, cela était dû

à l'attitude de supériorité des Blancs vis-à-vis des Noirs ainsi qu'à l'affrontement des mentalités au travers des coutumes, des mœurs et des institutions locales.

Selon la tradition orale, le chef Nyangezi qui autorisa les Pères Blancs de s'installer sur la colline Lukananda aurait espéré que la malaria (*buganga*), les moustiques et les mauvais esprits obligeraient ceux-ci à repartir ou, mieux encore, les tueraient.



Vêtues de pagnes de peaux de vaches, ces femmes shi portent aux chevilles et aux poignets des bracelets en fibres d'agave, au cou, des colliers de verroterie dont le poids peut atteindre plusieurs kilogrammes. Celles qui sont mariées ont la moitié antérieure du crâne complètement rasée ; quelques-unes y ajoutent un diadème orné de perles multicolores. Les autres ont les cheveux coupés tout autour de la tête, formant une sorte de toque sur le sommet du crâne. (HP.1956.15.4168, collection MRAC ; photo M. Rosmant (Inforcongo), s.d., © MRAC/Rosmant.)



Kraal pour bétail, activité assez tôt développée dans la région dès l'installation des premiers officiers militaires chargés de la reconnaissance. La première photo montre un kraal à Kalembelembe en 1905 (AP.0.0.27850, collection MRAC ; photo C. Vandekelder.)
La seconde un kraal en 1906 à Luvungi (AP.0.0.27709, collection MRAC ; photo C. Vandekelder.)

Telle avait été la persuasion des devins consultés. La mort du père Van Der Haeghe en 1906, deux mois seulement après son installation fut aux yeux des gens de Nyangezi la première réussite des prédictions de leurs devins, une preuve que les

mânes des ancêtres étaient opposées aux nouveaux venus. On y avait réellement cru dans tout le Bushi, la plupart des premières missions construites furent orientées à des endroits considérés comme inhabitables : Irhondo-Byuhu, Katana et Burhale.



M^{gr} Roelens à Baudouinville (Moba), 1931. Sur la photo de gauche à droite : 1) abbé Félix Makaluena (36 ans, prêtre depuis 8 ans) ; 2) abbé Stéphan Koaze (45 ans, prêtre depuis 14 ans) ; 3) M^{gr} Roelens ; 4) abbé George Kalombe (30 ans, ordonné le 12-10-1930) ; 5) M^{gr} Dellepiane ; 6) abbé Vincent Kyalu (32 ans, ordonné le 12-10-1930) ; 7) M^{gr} Huys ; 8) abbé Joseph Foragni (34 ans, prêtre depuis 9 ans) ; 9) abbé Émile Kaviembwa (35 ans, prêtre depuis 4 ans). Ordinations à Baudouinville, à la mission des missionnaires d'Afrique (Pères Blancs), tous ces prêtres appartiennent au vicariat du Haut-Congo. (AP.0.2.12971, collection MRAC ; photo F.-G. de Witte, © MRAC/de Witte.)



1931 à Baudouinville : « Famille de prêtres indigènes » avec M^{grs} Roelens, Dellepiane et Huys.
(AP.0.2.10246, collection MRAC ; photo G.-F. de Witte, © MRAC/de Witte.)

À l'instigation des chefs locaux, les guides désignés pour accompagner les pères vers leurs nouveaux postes-chapelles recevaient le conseil de les égarer¹.

1. Les missionnaires protestants de la MLN subirent le même sort à Kaziba.

L'évangélisation amorcée par les Pères Blancs se heurta à certaines pratiques comme l'inertie qui consistait chez les Shi à faire fuir les jeunes en envoyant les garçons faire paître les vaches en brousse et les filles se cacher dans les villages voisins. Ainsi, les catéchistes envoyés par les missionnaires ne pouvaient les convertir facilement. Surtout, la



Enfants shi fréquentant une chapelle-école.

(EP.0.0.9216, collection MRAC ; photo D. Dupont (Inforcongo), s.d., © MRAC/Dupont.)

coutume dite des « *basolomi* » fut renforcée pour accélérer le mariage. Un jeune garçon dès l'âge de 15 ans était poussé à passer la nuit (*kulaza*) avec une jeune fille d'un peu moins que son âge et ce pour les initier à la vie conjugale avant le mariage, leur éviter l'adultère et lutter contre l'homosexualité qui sont des maux pouvant provoquer des morts dans la région. Pareille pratique fut déclarée païenne par les Pères Blancs appuyés par l'intervention de l'Administration (Mushagasha 1974 : 50).

Les Pères Blancs considérés comme des célibataires ont eu du mal à convertir le cérémonial traditionnel du mariage chez les Shi en une cérémonie chrétienne en supprimant l'annonce au public de la réussite des premiers rapports sexuels du nouveau couple. À cela, il y a la polygamie vue par les missionnaires comme tendant à priver les femmes de la liberté contraire à l'ordre public et un élément du paganisme. Les polygames comme leurs enfants furent privés de jouir des avantages que présentait la mission, spécialement les soins médicaux. Divers moyens coercitifs utilisés par les missionnaires ne parvinrent pas à réduire rapidement la polygamie chez les Shi. Il y eut d'autres discordances de vues autour de la dot que les missionnaires prenaient pour une vente de la fille contre plusieurs vaches.

b) Consolidation de l'œuvre missionnaire à Nyangezi

Forts de l'expérience des premiers obstacles à l'évangélisation, les Pères Blancs affinèrent les stratégies. Ils se portèrent à la construction des édifices, aux essais d'adaptation, à l'œuvre médicale, aux innovations agricoles et à l'enseignement comme des stratégies.

i) La construction des bâtiments

Audépartlogés dans des huttes en paille construites par la population, les missionnaires se mirent à bâtir en pierres et en briques sèches une première maison de logement des pères, une cuisine et un magasin en 1908-1909. Dix grandes cases en pisé furent érigées pour les gens qui les avaient accompagnés depuis Lusenda et deux kraals pour le bétail. En 1910, les constructions de la mission comprenaient une autre maison à quatre chambres, un atelier de menuiserie et une étable pour bœufs. À partir de cette année, il y eut également la construction de salles de classe et de maisons d'habitation pour le personnel technique des pères. L'apparence extérieure de la cité de la mission, différente des postes militaires et des hameaux de huttes des Shi, était déjà un premier élément d'attrait pour les gens.

Pour occuper et dominer la région, contenir et dompter les chefs Lubisha, Mahina et Bobura, le chef de poste de Luvungi Roelling leur avait confié du bétail. Ce cas précis où le bétail a été utilisé comme arme pour gagner la confiance montre la combinaison des stratégies destinées à gagner les chefs locaux ; ces « contrats de bétail » ont servi à arracher la légitimité symbolique. L'attachement à la chefferie, les migrations ou les conflits entre les chefs étaient une conséquence du contrat de bétail. Lorsque les chefs Lubisha et Kiwania voulurent fuir au Burundi, les agents d'occupation Spiltoir et Grasset reçurent l'ordre de leur retirer le bétail et de le confier aux chefs fidèles (Muchukiwa 2006 : 79).

ii) Les adaptations des missionnaires

Les Pères Blancs engagèrent des solutions pour une implantation missionnaire solide. Leur supérieur, M^{gr} Victor Roelens, avait écrit : « En mai 1914, je quittais Baudouinville en compagnie de Stefano Kaoze pour aller visiter quatre de mes missions situées dans la région du lac Kivu, et pour installer notre séminariste en probation à Thielt-Saint-Pierre, avant de l'admettre à la préparation immédiate au Sacerdoce » (M^{gr} Roelens 1948 : 75).

Les solutions engagées portèrent sur la conversion des chefs et princes autochtones, l'érection d'un « royaume » chrétien créé et la collaboration avec les autorités coloniales (Chrétien 1973 : 140-141). M^{gr} Roelens prodigua en 1920 des conseils portant sur la connaissance des populations à évangéliser. Il mit l'accent sur leurs préjugés et leurs usages qu'il ne fallait ni heurter sans nécessité ni approuver s'ils étaient contraires à la « sainte raison » et à la foi, leurs habitudes morales pour les corriger à propos (M^{gr} Roelens 1920 : 5).

iii) Apprentissage de la langue locale

Les Pères Blancs se mirent-ils d'abord à apprendre le mashi, la langue locale pour communiquer directement avec la population. En 1914, le père Colle quitta Baudouinville pour se rendre au Bushi afin d'aider ses confrères à composer un dictionnaire français-mashi et une grammaire du mashi rééditée (publiée en 1955 par M^{gr} Cleire). Plusieurs travaux des missionnaires portèrent aussi sur l'histoire, la mentalité et les coutumes des Shi.

iv) Approcher les chefs locaux et les jeunes

Les Pères Blancs se rapprochèrent du chef Nyangezi pour s'attirer sa sympathie en lui offrant

des cadeaux, en lui rendant visite et surtout en intervenant pour qu'il reprît sa place de chef reconnu après sa fuite et sa déposition en 1907 (cf. *infra*) pour être remplacé par le *nyampara* Goko. En 1909, suite à ce soutien, le chef Nyangezi soumis à l'autorité coloniale fut rétabli dans ses fonctions ; il se convertit au christianisme, offrant des vaches aux missionnaires comme cadeau. Il contribua à l'implantation de l'œuvre chrétienne, apportant à la mission une main-d'œuvre abondante et de nombreux adeptes. Entre 1909 et 1915, le nombre de catéchumènes passa de 39 à 855 personnes (Pères Blancs 1905-1939).

Pour attirer les jeunes au christianisme afin de se servir d'eux pour bousculer la vie traditionnelle et leurs communautés, les missionnaires jouèrent sur leur psychologie en les faisant danser, en leur distribuant des bonbons et en leur montrant des images de l'Europe chrétienne. Plusieurs aimèrent fréquenter la mission pour s'amuser. Pour arriver à réquisitionner ces jeunes gens pour l'école et le catéchuménat, les missionnaires se tournèrent vers leurs parents qui opposaient encore une résistance en faisant passer des disques de gramophone, en leur offrant des vêtements, du sel et des perles, et surtout des soins médicaux. Par ces moyens, les pères réussirent à grouper autour d'eux un bon nombre d'écoliers et de catéchumènes.

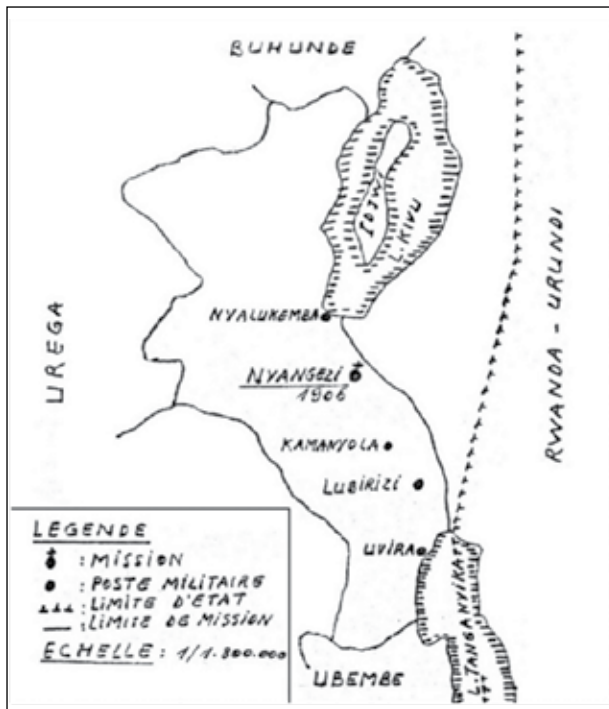
v) La collaboration avec les autorités militaires et administratives coloniales

Malgré la persuasion douce, il fallut aux missionnaires une collaboration avec les autorités militaires et administratives. La situation stratégique du poste missionnaire de Ngangezi placée entre les postes d'État de Nyalukemba et Luvungi, l'évangélisation tournée vers les soldats de ces deux postes et l'apport des militaires et de l'Administration dans le recrutement des ouvriers et des enfants pour l'école en sont des témoignages.

vi) L'œuvre médicale

Celle-ci compte parmi les stratégies les plus efficaces. D'abord, les malades ont été soignés à la mission et leurs effectifs furent croissants entre 1906 et 1919. L'apport des missionnaires dans la lutte contre l'insalubrité tropicale occasionnant des maladies telles que le paludisme, la trypanosomiase, la bilharziose et les maladies ventrales les fit accepter par les Shi. Ceux-ci abandonnèrent aux missionnaires les objets supposés avoir un pouvoir

Carte 2.3 : la mission de Nyangezi et ses environs de 1906 à 1910



Source : archives du CELA, section de la Cartographie, n° 4, 1950.

particulier comme les *nshanga* (fétiches pour faire du mal à son ennemi), les *bikomero* (amulettes servant de protection) ou encore l'*irago*, un médicament servant à prévenir tous les maux. Les pères en profitèrent pour exiger tout objet porté au cou, à la tête ou aux hanches parfois servant de parure. Sans toujours comprendre le sens, tout fut globalement traité de superstition (Mushagasha 1974 : 72).

vii) Les innovations agricoles

Les Pères Blancs plantèrent des eucalyptus comme précaution contre les moustiques du marais Namubanda. Ces arbres donnèrent du bois de chauffe. Dès 1907, la mission de Nyangezi pratiqua les cultures du blé, des caféiers, de la pomme de terre, de la vigne, des fraisiers, des arbres fruitiers et des légumes. La traction bovine fut mise à contribution. En 1913 déjà, six bœufs tiraient la charrue sur les champs des cultures vivrières et de café arabica à la mission. Les Pères Blancs ont combiné les cultures vivrières locales (haricots, patates douces, manioc, sorgho...) réservées aux soldats africains de la Force publique, aux porteurs et aux habitants de la région avec celles de type européen destinées à l'alimentation des pères du vicariat et des soldats européens de la Force publique (Mushagasha 1974 : 94).

viii) L'enseignement

Trois formes d'enseignement furent assurées par les Pères Blancs au début de leur installation à Nyangezi : l'évangélisation ou enseignement religieux, l'école ou l'enseignement profane et l'enseignement professionnel.

L'évangélisation toucha les soldats des postes d'État de Nyalukemba, Kamanyiola et Luvungi, les enfants de classe et les malades ainsi que les femmes, les filles et les travailleurs de la mission soumis aux instructions hebdomadaires.

L'école commença par le recrutement de jeunes au baptême parmi lesquels les moins âgés (environ 18 ans) étaient choisis pour apprendre l'alphabet et ainsi devenir les premiers écoliers de la mission. Ensuite débuta le recrutement d'écoliers en recourant au service des kapita et/ou chefs de village accompagnés des catéchistes, des policiers et de certains élèves.

« La convention de 1906 fut pour les écoles du vicariat [du Haut-Congo] un stimulant certain. L'enseignement se développa considérablement à partir de cette période. Le mobile principal resta cependant toujours le même, nous semble-t-il. L'école devait avant tout servir les intérêts de la mission. En 1907 par exemple, M^{gr} Roelens écrivait que le principal moyen pour étendre la chrétienté était et serait toujours l'école : "Les enfants y apprennent avec l'a, b, c, les éléments de la doctrine chrétienne, notait-il, et tous demandent à être baptisés. Si nous pouvons multiplier ces écoles et occuper tous les centres païens, la génération prochaine se trouvera chrétienne naturellement" (C.T., n° 150, juin 1908, p. 507).

Le problème de la régularité dans la fréquentation des écoles fut et demeura pour la plupart des pères responsables des établissements scolaires, un souci continu. On s'efforça d'y remédier, soit par des cadeaux, soit par l'intermédiaire des chefs locaux.

À Nyangezi, par exemple, le diacre rapporte que le supérieur du poste convoqua le souverain local et l'obligea à amener les enfants de la région à l'école : "C'est là le seul moyen d'avoir les enfants en classe... Grâce à Dieu, le sultan Goko se montre complaisant et nous aide singulièrement dans notre tâche" (Diaire de Nyangezi, 25 janvier 1908, C.T., n° 156, décembre 1908, p. 953).

Quelques mois plus tard cependant, le même diacre signale que l'école est vide. La cause ? : "Le diable n'est pas content de voir la classe et, par conséquent le catéchisme fréquenté par les enfants qui nous entourent. C'est lui qui aura fait circuler ces jours



École des Pères Blancs à Nyangezi.

(AP.0.1.4353, collection MRAC ; photographie non identifiée, s.d., droits réservés.)



Une religieuse congolaise, institutrice à la mission de Katana.

(HP.1956.15.5314, collection MRAC ; photo A. Van den Heuvel (Inforcongo), s.d., © MRAC/Van den Heuvel.)

derniers dans nos bananeraies le bruit que nous n'appelons les enfants à l'école que dans le but de nous en emparer et de les envoyer en Europe pour en faire des soldats" (Diaire de Nyangezi, 6 mars 1908).

Le cas de Katana présente beaucoup de ressemblance avec le précédent. Ici aussi, les pères s'adressèrent à l'autorité locale, mais en y ajoutant la menace de quitter la région si les enfants continuaient à refuser l'instruction : "La grâce aidant... le chef qui tient actuellement à ce que nous restions chez lui, a ordonné à tous ses sous-chefs d'amener leurs sujets aux instructions" (Weymeersch à Livinhac, 15 août 1912, A.M.G. I : 115-167).

Aussi le développement des écoles y fut-il spectaculaire : "Les écoles sont fréquentées à tel point qu'un père avec deux aide-catéchistes et leurs femmes peuvent à peine suffire à la besogne... Ils ne sont pas rares les jours où nous comptons jusqu'à cinq cents enfants et souvent plus de filles que de garçons" (Van Hoef à Livinhac, 17 février 1913, A.M.G. I : 115-172).

Ce mouvement vers les écoles se maintint et se développa même. Pour la rentrée de 1913-1914, 1540 enfants se firent inscrire à la mission » (Heremans 1983 : 281-283).

Avec l'accroissement du nombre d'élèves, les Pères Blancs ont dû créer la première école des catéchistes en 1915 à Nyangezi où l'apprentissage reposait sur le catéchisme, l'alphabet et les activités agricoles. En 1916, ils créèrent un deuxième degré pour l'apprentissage des métiers en plus de la messe, du catéchisme, du calcul, de la lecture et de l'écriture,

de l'hygiène, de chants, de la gymnastique et du dessin. Les élèves étaient formés en maçonnerie, charpenterie, tournage, forge, soudure, menuiserie, mécanique et conduite automobile. Après le transfert de l'école des catéchistes établie à Nyangezi (1915-1918) à Katana, il n'y resta que des écoles élémentaires avec le programme traditionnel.

Ce n'est qu'en 1927 que le ministre belge des Colonies élaborait un projet d'organisation de l'enseignement libre au Congo avec le concours des missions nationales. En vertu de ce projet, les Pères Blancs ajoutèrent aux trois classes qui fonctionnaient à Nyangezi (dont deux du premier degré et une seule du deuxième degré) une autre pour organiser le cours supérieur du deuxième degré à la mission. L'enseignement du premier degré et une classe du second degré furent organisés dans les centrales des chapelles-écoles de Walungu, Kamaniola, Lubarika, Uvira et Lulonge (Mushagasha 1974 : 138). De 1906 à 1927, la mission de Nyangezi créa les 19 chapelles-écoles suivantes : Walungu (avril 1914), Uvira (juillet 1915), Kabugi (novembre 1917), Lurahala (décembre 1917), Kaziba (octobre 1918), Lulonge (décembre 1919), Lwindi (décembre 1920), Chiherano (1921), Kamaniola (février 1921), Nyabangere (1922), Luwhindja (avril 1922), Kubarika (août 1922), Lushaba (septembre 1923), Mumoshio (février 1924), Luvungi (juin 1924), Bukafu (août 1925), Chibanda (juillet 1926), Chihumba (novembre 1926) et Rushebeyi (avril 1927) (Kagaragu 1971 : 7).

Au cours de la période de l'entre-deux-guerres (1918-1939), la mission catholique de Nyangezi est confrontée à plusieurs difficultés liées aux effets de la Première Guerre mondiale, à l'afflux des colons et entrepreneurs qui lui arrachent une bonne partie de ses terres, au recrutement de la main-d'œuvre parmi les fidèles catholiques pour des emplois rémunérés chez les colons et dans les sociétés minières comme la MGL, aux exigences de l'Administration coloniale en quête d'impôt et de la main-d'œuvre pour les travaux des routes et du chemin de fer Uvira-Kamaniola-Bukavu, aux exigences de l'agronome et du vétérinaire d'État ainsi qu'à la concurrence des missions protestantes naissantes.

Cette période obscure frappa de plein fouet l'œuvre des Pères Blancs à Nyangezi, si bien que les autorités du vicariat du Haut-Congo furent obligées de décider la fermeture momentanée de la mission du 26 mars 1929 au 14 novembre 1930. Celle-ci serait alors rouverte par le vicariat du Kivu qui venait d'être créé en décembre 1929.

La mission de Nyangezi donna naissance respectivement à deux autres qui étaient ses anciennes chapelles-écoles : Burhale en 1921 et Kabare en 1922. En effet, la fondation de ces deux nouvelles missions cadre avec la période de la résistance des Pères Blancs à la pénétration protestante au Bushi. Le chef Ngweshe Mafundwe qui venait de vaincre ses ennemis grâce aux pères et sous la main du chef Nyangezi n'hésita pas à céder à la nouvelle mission de Burhale les deux collines de Chechundu et Ifendula pour sa construction.

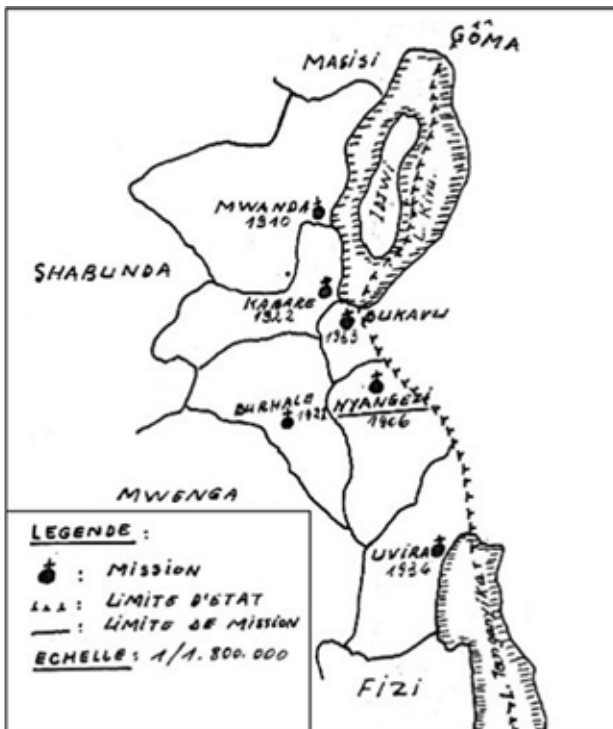
La mission de Kabare fut érigée en 1922, après la mort en 1919 du *mwami* Kabare IV Rutaganda (1886-1919) qui résista à la pénétration européenne au Bushi. Les pères s'étaient approchés de son jeune fils héritier Kabare Rugema Ngabwe III qui, après la construction de la mission, fut inscrit aux instructions pour le baptême. De la paroisse Saint-Joseph de Kabare, Théodore Bahimba écrit : « Comme au début du christianisme en plein empire romain, le *mwami* Rugema est baptisé le 6 janvier 1928. À l'instar de l'empereur Constantin, sa conversion et son baptême entraînèrent une grande vague de conversions suivies de nombreux baptêmes parmi la population de Kabare [...] Il est possible que vieille de 82 ans, la paroisse de Kabare ne soit bien connue et située [...] » (Bahimba 2018).

Carte 2.4 : la mission de Nyangezi dans le Bushi, de 1921 à 1932



Source : archives du CELA, section de la Cartographie, n° 4, 1950.

Carte 2.5 : la mission de Nyangezi dans le Bushi, de 1933 à 1941



Source : archives du CELA, section de la Cartographie, n° 4, 1950.

c) Mission Saint-Lambert de Mwanda à Katana

i) Genèse de la mission à Cibimbi en juin 1910

À sa fondation en 1910, la mission catholique de Mwanda étendait son influence sur les populations shi, havu et tembo. Cette région avait été conquise à la fin du XIX^e siècle suite à l'incursion shi dans l'Irhambi/Katana. Les Havu furent refoulés vers le nord où ils ravirent, à leur tour, un grand espace aux Hunde.

C'est au cours de son voyage d'exploration effectué en 1908 que M^{gr} Roelens choisit l'emplacement de la future mission de Mwanda. Du 9 février au 6 mars 1910, les pères Roy et Weymeersch entreprirent un voyage de reconnaissance de Baudouinville à Katana en vue de concrétiser la fondation de cette nouvelle mission. Ils étaient accompagnés de marins qui leur avaient été confiés par le chef de secteur Nyalukemba et Rutengura, un travailleur de la mission de Nyangezi qui avait également accompagné M^{gr} Roelens dans son voyage en 1908. Accueillis par le chef Katana Ruboneka, ils choisirent le cap Mwanda pour y planter une grande croix en symbole de leur prise de possession. C'est lors de leur deuxième voyage du 27 avril au 10 mai 1910 qu'ils choisirent la colline de Cibimbi préalablement ciblée par M^{gr} Roelens

en 1908, abandonnant ainsi Mwanda. Arrivés à Cibimbi, ils y plantèrent une croix et y érigèrent un hangar devant servir d'abri lors de leur implantation définitive. Quand ils vinrent s'y installer le 25 juin 1910, ils amenèrent avec eux des chrétiens et des catéchumènes des missions de Baudouinville et de Nyangezi devenus les premiers chrétiens de Mwanda ainsi que le catéchiste Enuiki Songamecho, sa femme et son enfant. Le chef Katana leur offrait 50 travailleurs chaque jour pour une étoffe comme rétribution tous les quinze jours. Le chef Katana et le sous-chef Kalibanya fournissaient les matériaux de construction : bambous, paille, cordes d'écorces de bananiers, roseaux ; la récompense était une étoffe ou des perles.

Pour leur survie, les pères introduisirent de nouvelles cultures dans la région. Ils cultivaient le riz, la pomme de terre, la patate douce, le manioc, le maïs, le sorgho, l'orge, etc. Ils transplantèrent les premiers caféiers reçus de la mission de Nyangezi. Ils introduisirent aussi quelques oléagineux tels que le cotonnier.

Après s'être familiarisés avec la population par des visites régulières dans les villages, les pères amorcèrent la catéchèse qui buta, dans un premier temps, contre la résistance des Shi de Katana qui ne voulaient pas abandonner le culte et les sacrifices rendus aux mânes des ancêtres ainsi que la polygamie.

ii) De Cibimbi à Mwanda en 1914

Le 25 juin 1914, les Pères Blancs déménagèrent de Cibimbi pour s'établir à Mwanda à cause du sol et sa mauvaise qualité faisant que les briques n'étaient pas de bonne qualité. Il y avait aussi la distance avec le lac Kivu par lequel se faisait tout transport des personnes et des biens (Bishikwabo 1974 : 30).

Deux mois seulement après ce déménagement, pendant qu'ils s'apprêtaient à bâtir l'église, les classes, leur maison d'habitation et l'établissement des sœurs, commença la Première Guerre mondiale (1914-1918). L'occupation de la région par les belligérants fit payer à la mission de Mwanda un lourd tribut ; ses activités furent paralysées. Ainsi, l'enseignement profane (écoles) et religieux (évangélisation) connut une stagnation pendant toute la période de l'occupation militaire. Les habitants dispersés désertèrent la catéchèse. D'autres devaient fournir des vivres aux troupes et assurer le portage.



Janvier 1930 : vue de la mission catholique à Kabare et ses enfants gagnés au christianisme.

(HP.1961.5.31, collection MRAC ; photo de San ; droits réservés.)



La mission de Katana en 1930.

(AP.0.0.29694, collection MRAC ; photo P. Staner ; droits réservés.)

Après la libération de la région par la Force publique en 1916, année de la reprise de l'île d'Idjwi, la situation de la mission devint de plus en plus radieuse : la chrétienté s'élargit et devint aussi plus assidue aux instructions catéchétiques, aux activités manuelles et aux offices religieux. L'effort de guerre avait demandé à la mission de produire davantage pour la survie de ses pensionnaires, pour nourrir la population environnante, les missions voisines et les militaires en opération. Elle avait fourni pendant toute la guerre du froment aux missions de Nyangezi, Bobandana et Rugari, mais aussi des légumes, de la farine et des récoltes diverses (haricot, riz, manioc, patate douce...). La mission de Mwanda élevait des bœufs, chèvres, moutons, cochons et de la volaille.

L'évangélisation progressa dans la mission de Mwanda grâce à certaines stratégies utilisées par les pères, notamment les visites dans les villages, la création des chapelles-écoles, la formation des catéchistes, la création de l'école normale et du petit séminaire ainsi que l'ouverture de nouvelles congrégations religieuses au sein de la mission.

iii) Chapelles-écoles et croissance de la mission de Mwanda

En 1912, la première chapelle-école fut fondée en tant que centre d'instruction éloigné du poste central de la mission ; elle était desservie par un catéchiste. À leur début, les chapelles-écoles étaient des succursales où les pères et les catéchistes se rendaient à des intervalles plus ou moins réguliers. Plus tard, elles devinrent des centres de rayonnement où les catéchistes s'établissaient à demeure. Les chapelles-écoles permettaient d'atteindre la plus grande masse paysanne éloignée de la mission et d'écartier la concurrence de l'Église protestante dont on annonçait le désir de s'installer dans la région. Ces chapelles-écoles donnèrent naissance aux nouvelles missions catholiques dans la région du Bushi-Buhavu. Au 31 décembre 1918, il y en avait trois : Cibanja, Kashofu et Lugendo. Au 31 décembre 1920, on en comptait déjà 12 en y ajoutant aux précédentes celles de Bumpeta, Bushumba, Rwabika, Cibumbiro, Irhondo Byuhu, Ibinja, Kasheke, Nakalonge, Butembo. Au 31 décembre 1928, on en dénombrait 26 : Bera, Chondo, Bumpeta, Lwamarulo, Kashofu, Cireja, Lugendo, Rwabika, Cibumbiro, Irambo,



Paroisse Saint-Pierre-Apôtre de Cibimbi à Nyangezi.
(Photo Théodore Assumani, 23 juin 2018.)



Porteurs de vivres à Luvungi.
(AP.0.0.27099, collection MRAC ; photo A. Vandekelder, 1904-1906.)



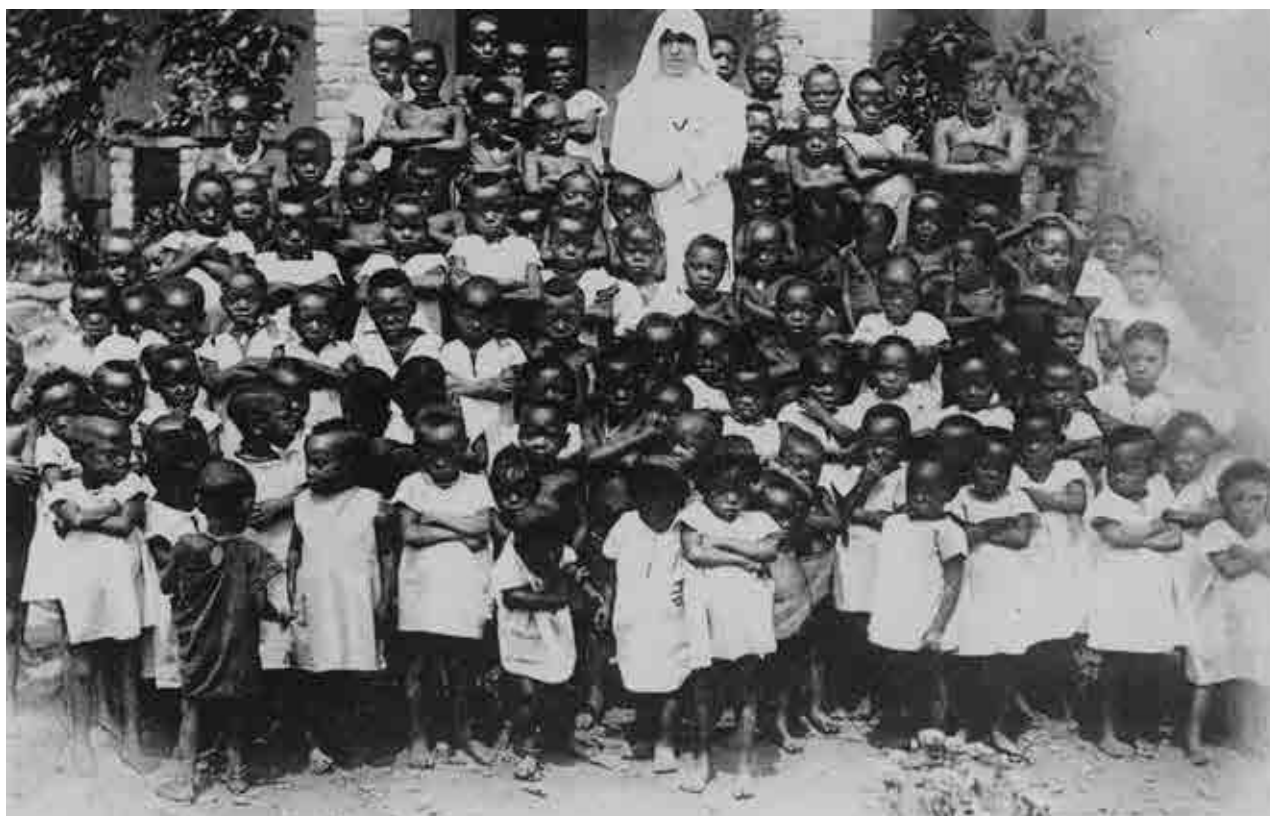
Caravane de porteurs, entre Nyalukemba et Luvungi.
(AP.0.0.27778, collection MRAC ; photo A. Vandekelder, 1904-1906.)



Corvées, porteurs... à Luvungi en 1906.
(AP.0.0.27163, collection MRAC ; photo C. Vandekelder.)



Corvée des bambous pour les constructions à Bobandana.
(AP.0.0.27836, collection MRAC ; photo C. Vandekelder, 1904-1906.)



À Bobandana, les élèves des religieuses « Sœurs Blanches ». « 135 à 140 enfants, en dessous de six ans s'y réunissent chaque jour sous l'œil d'une religieuse chargée de donner à ces noirs bambins des habitudes de piété, de politesse et commencement d'éducation. » (AP.0.0.23152, collection MRAC ; photographie non identifiée, s.d., droits réservés.)

Ihimbi, Birava, Irhe, Ibinja, Ngarha, Luhihi, Iko, Ihusi, Ishofu, Mushungurhi, Kahungu, Mantu, Mugererebo, Nyakalengwa, Mwiri et Kanyunyi.

Il existait également les fermes-chapelles ou centres éloignés de la mission où s'établissaient les catéchistes et quelques enfants, généralement des orphelins, dans le but d'évangéliser les populations voisines et d'y faire pousser activement les cultures en apprenant aux Noirs des habitudes nouvelles de travail. Elles devaient assurer la subsistance de ces enfants et du catéchiste et contribuer au ravitaillement du poste central, siège des missionnaires (Bishikwabo 1974 : 43).

iv) École normale des catéchistes et petit séminaire de Muger

L'école normale ou école des catéchistes fonctionnait de pair avec le petit séminaire. Elle était ouverte aux futurs catéchistes et aux jeunes gens qui avaient des aptitudes pour le séminaire. Les petits séminaristes ne formaient qu'une section spéciale de l'école des catéchistes. Hormis les leçons de français et de latin données aux séminaristes, le programme était

commun. Fondée à Nyangezi en 1916, l'école des catéchistes fut transférée à Katana en 1918. Le petit séminaire fut transféré de Lusaka à Katana (Muger) en 1921, parce que la distance était longue entre le nord et le sud du vicariat et, aussi, parce que les enfants du nord (Kivu) s'acclimataient difficilement et n'étaient pas habitués aux aliments des populations du sud (Lusaka et mission de Baudouinville, Moba-Kirungu au Nord-Katanga). Jusqu'en 1947, ces deux institutions étaient sous l'autorité d'un même supérieur et sous le même règlement².

Chaque année, des catéchistes sortaient de ces écoles, mais il a fallu attendre des années pour qu'elles donnassent un prêtre autochtone. Les premiers furent l'abbé Jean Mahano et l'abbé Joseph Busimba qui reçurent leur ordination sacerdotale le 15 août 1940 à Mwanda. L'année suivante, le 11 août

2. En 1947, le séminaire de Muger (à Katana) fut transféré à Mungombe. Les études du petit séminaire ne furent réorganisées à Muger qu'en 1958 et, la même année, l'école normale fut transférée à la mission de Kabare.



Un religieux congolais labourant un champ à la mission de Muger en 1947.

(HP.1956.15.5312, collection MRAC ; photo A. Van den Heuvel (Inforcongo), © MRAC/Van den Heuvel.)

1941, eut lieu l'ordination du premier prêtre shi, l'abbé Cyrille Kamira Nyenyezi. Son ordination fut saluée dans le Bushi comme marquant le début d'une période nouvelle et la preuve que le Shi quel que soit son rang social pouvait accéder à la prêtrise. Les chefs du Bushi et du Butembo vinrent complimenter le nouveau prêtre.

v) Les premières congrégations religieuses de la mission de Mwanda

Deux nouvelles congrégations religieuses furent créées au sein de la mission de Mwanda.

Le noviciat de la Congrégation des Frères serviteurs de Jésus-Christ ou *Watumishi wa Yesu Kristu* s'ouvrit à Muger en 1930. Les Frères serviteurs étaient formés pour l'enseignement et devaient remplacer les Frères missionnaires. C'est pourquoi les futurs frères devaient avoir fait quatre ans d'école normale où ils acquéraient le diplôme d'instituteurs avant d'être admis aux deux ans de postulat et noviciat. En 1932, le premier frère termina son noviciat et prononça ses vœux pour un an. En 1933, il prononça ses vœux temporaires. En 1940, dix ans après la fondation de la congrégation, elle comptait 8 frères profès, 5 novices et 16 aspirants (Paroisse Mwanda, « Rapport annuel 1939-1940 »).

Le vicariat du Kivu avait été créé le 26 décembre 1929. En 1932 fut ouverte à Mwanda la Congrégation

des Sœurs Enfants de la Vierge Marie ou *Watoto wa bikira Maria*. Avant d'être transféré à Katana en 1932, le premier noviciat avait été provisoirement installé en 1931 à la mission catholique de Rugari fondée en 1911. Cette congrégation connut, à ses débuts, d'énormes difficultés dues à la résistance des parents qui n'admettaient pas que leurs filles aillent au couvent. Certains voyaient dans ce départ la privation de la dot qu'ils attendaient d'elles ; d'autres y trouvaient l'expression d'une atteinte à la dignité de la famille, la privation de nombreux services attendus d'elles. L'accent fut mis sur la privation de la faculté de procréation qui est chez les Shi le but ultime de la vie, de les faire devenir des concubines des prêtres. Jusqu'en 1937, cette congrégation ne comptait que deux religieuses, 1 novice et 1 postulante.

vi) Les relations des Pères Blancs avec les autorités politico-administratives

Les relations entre les pères et les chefs locaux étaient bonnes entre 1910 et 1919. Chez le chef Rushombo, par exemple, on assista à l'apparition des catéchistes sous son initiative. Le chef Katana et le sous-chef Kalibanya durent combattre l'hostilité des habitants à l'égard des instructions. Ils se chargèrent d'avertir leurs sujets sur les jours où ils devaient assister aux conseils ; eux-mêmes y assistaient avec les princes.

Mais, ces relations allèrent se gâter à partir du moment où le missionnaire serait dénoncé comme un espion, un propagateur des nouvelles coutumes et spécialement un briseur de la religion et des institutions nationales (Oliver 1966 : 71). D'où l'opposition de certains chefs contre les séances de catéchisme sur leur territoire. C'est le cas du chef Mugenzi d'Idjwi-Sud qui avait plusieurs fois menacé

de mort les catéchistes qui venaient dans ses villages. Accusé d'avoir facilité la prise de l'île d'Idjwi par les Allemands en 1914 et d'avoir machiné la mort d'un Européen sur l'île, le chef Mugenzi fut l'objet d'une relégation demandée avec insistance par les missionnaires qui trouvaient là le moyen de se débarrasser d'un perturbateur (Bishikwabo 1974 : 58).

Échanges de vues entre le pouvoir colonial et les missionnaires Pères Blancs pour intégrer l'île d'Idjwi³

Les lettres qui suivent, ont été exhumées dans les Archives des Pères Blancs à Bruxelles. Elles forment la correspondance entre les pères et le ministère des Colonies sur l'implantation d'une mission catholique sur l'île d'Idjwi.

Ce dossier montre que la mission kivutienne des Pères Blancs est née dans une ambiance très politique. D'une part, Bruxelles voulait consolider la présence belge dans cette région avoisinant les colonies anglaise et allemande où les populations locales étaient à peine soumises. De l'autre, les Pères Blancs agissaient dans un contexte de rivalité avec les missions protestantes. Ils n'hésitèrent pas à collaborer vivement avec le pouvoir colonial et à faire accepter par les populations noires la domination européenne. Ces missionnaires avaient même transformé l'hymne national belge en un chant d'éloges pour le roi Albert, la reine Élisabeth, le commandant de Rutshuru et tous les « Grands » Belges qui avaient délivré les Congolais de leurs maux, c'est-à-dire, que l'on comprenne bien, du cannibalisme, du fétichisme, etc. Dans cette même Brabançonne, les villageois présents à l'arrivée de l'inspecteur d'État n'oublièrent pas, bien entendu, de promettre de devenir de bons chrétiens.

Les fonctionnaires ou agents coloniaux travaillaient main dans la main avec les missionnaires catholiques. La politique et la religion étaient pratiquées simultanément. La colonisation et l'évangélisation constituaient les deux faces de la même médaille.

Ces documents historiques relatifs à l'évangélisation et à la conquête et l'occupation du Kivu en sont la meilleure preuve.

1. Lettre du ministre des Colonies Jules Renkin (1908-1918) à M^{gr} Victor Roelens, écrite à Bruxelles le 13 septembre 1910

Monseigneur,

Au cours de la conversation que M. Kervyn [baron Kervyn de Marcke Ten Driesche] a eu l'honneur d'avoir avec vous le 8 de ce mois, il a exprimé l'avis qu'il serait peu indiqué au point de vue politique de préparer à l'heure actuelle une installation de mission dans l'île de Kwidjwi [Idjwi].

Je crois devoir insister sur ce point et marquer à Votre Grandeur qu'il serait très dangereux pour le moment de poser le moindre acte qui pût éveiller les susceptibilités de nos voisins. La convention qui nous attribue l'île en question n'est pas encore définitive et parmi les raisons qui ont été données au cours des négociations pour ne pas nous céder l'île, la principale était précisément le fait qu'une mission allemande y avait déjà été installée antérieurement. La cession nous a été représentée très vivement comme un sacrifice : dès lors, il va de soi que ce serait s'exposer à des risques sérieux de non-ratification de cette partie de la convention, que de provoquer des réclamations de la part de la mission intéressée, et vraisemblablement la réoccupation de l'île par un missionnaire de la société de Bielefeld.

Au surplus, d'après les renseignements que je possède les habitants de Kwidjwi sont d'anciens vassaux d'un vieux chef de l'Itambi, avec qui ils sont en rapports fréquents. Votre mission, en construction, de Liège St. Lambert sera vraisemblablement installée non loin de la presqu'île de Mabula, où le commandant Bastien a eu jadis son campement, et qui est en même temps le point de passage vers Kwidjwi. Il en résulte que ce côté votre station de Liège St. Lambert aura une influence à exercer qui pourra ultérieurement se faire sentir vers Kwidjwi.

Je saisis cette occasion, Monseigneur, pour vous réitérer l'expression de ma haute considération.

Le Ministre des Colonies, Renkin

3. Nous devons ces documents aux recherches de Mathieu Zana Etambala.

2. Lettre du ministre des Colonies Jules Renkin au père O. Ulrix, écrite à Bruxelles le 16 février 1912

Très Révérend Père Supérieur,

Le 23 juin dernier, j'ai écrit à M^{gr} Roelens lui demandant d'installer un poste de mission dans l'île de Kwidjwi. J'ai donné communication de cette lettre au Gouverneur général afin que celui-ci prescrive au chef de zone de prêter aux Pères Blancs toute l'assistance qu'ils se trouveraient dans l'occasion de solliciter.

M. Derche, tout en promettant cette assistance, me fait remarquer que les 12 ou 14 mille habitants de l'île habitent presque exclusivement la partie sud-ouest où s'est établie la mission protestante de Bethel.

Étant donné ces renseignements et le fait que d'après les nouvelles que vous avez fournies à un de mes fonctionnaires, l'ordre d'occupation de Kwidjwi n'a pas encore été transmis à vos missionnaires au Congo. Je crois qu'il serait préférable de renoncer pour le moment à s'établir dans l'île, quitte à s'y rendre de temps à autre de Katana.

Je vous serais très obligé de bien vouloir me communiquer la décision que vous aurez prise.

Le Ministre des Colonies, Renkin.

3. Lettre du Père supérieur des Pères Blancs à E. Kervyn [baron Kervyn de Marcke Ten Driesche], écrite à Anvers le 6 mars 1912

Je ne puis tarder plus longtemps pour vous transmettre la copie ci-jointe d'une lettre de Monsieur le Ministre des Colonies.

Jusqu'ici, je n'ai pas encore « communiqué au Ministre la décision que nous avons prise ». Depuis le commencement du mois de février, je suis retenu à la maison par suite d'une engelure du pied qui s'est envenimée. Or j'aurais préféré me rendre auprès de Monsieur le Ministre pour l'entretenir au sujet de sa lettre.

Voici comment les choses se sont passées, en ce qui concerne l'établissement d'une station dans l'île de Kwidjwi. Dès que la délimitation de frontière entre le Congo et les colonies voisines du côté Est eût assuré la possession de l'île à la Belgique, Monsieur E. Kervyn, Directeur général au Ministère, me parla d'y fonder une mission.

De notre côté, nous n'en étions d'abord pas très enthousiastes. Vis-à-vis de l'île, nous venions de fonder Liège Saint-Lambert et notre intention était d'évangéliser les insulaires au moyen de chapelles-écoles. Cependant pour en écarter éventuellement les Protestants ou pour neutraliser leur influence, nous nous y serions quand même établis. La population y est suffisamment nombreuse pour occuper trois missionnaires et l'avantage de tenir l'hérésie au-delà des frontières compensait l'inconvénient de créer une mission qui n'aurait pas pu prendre une extension considérable au moyen d'instituteurs catéchistes.

Cette pensée et aussi un peu la possibilité de créer peut-être plus tard une sorte de sanatorium en cet endroit, nous porta de plus en plus à la réalisation du projet dont la première initiative nous était insinuée par le Gouvernement.

Quant à la lettre du 23 juin dont parle Monsieur le Ministre en tête de sa missive du 16 février, je n'en ai jamais eu connaissance. Monseigneur Roelens aura oublié de m'en parler. Aussi, me trouvant au Ministère, le 8 février, chez Monsieur le Comte de Lichtervelde, et recevant de celui-ci communication des renseignements transmis par le Commandant Derche, j'ai pu répondre en toute vérité que sans l'invitation du Gouvernement nous n'aurions pas songé à nous mettre dans l'île autrement que par des instituteurs catéchistes, tout comme je l'ai expliqué plus haut.

D'autre part, Monseigneur Roelens ne m'ayant pas parlé de la lettre du Ministre du 23 juin, ne m'a pas davantage parlé d'une décision prise à la suite de cette lettre. Du reste, ces décisions ne sont définitives qu'au moment précis de leur exécution, car jusque-là elles sont révocables et trop souvent révoquées à cause de circonstances imprévues qui surviennent.

Voilà pourquoi j'ai dit que l'ordre d'occuper l'île ne fut pas encore transmis aux missionnaires, cet ordre leur devant être intimé seulement à Baudouinville.

La raison pour laquelle Monsieur le Ministre préférerait que nous n'allions pas à Kwidjwi est d'ordre politique. La mission protestante qui s'y trouve est déjà établie depuis quelques années. Un ancien prédicant de la chapelle impériale y est enterré. Aussi dans le traité de rectification de frontière, la diplomatie allemande a demandé explicitement le maintien de cette mission. Or comme elle se trouve dans le seul centre habité, (on ignorait le fait que toute la population se trouve massée en un endroit) le Ministère craint probablement de provoquer quelque froissement si nous allions nous mettre dans ce même centre. Néanmoins, comme il n'y fait aucune opposition formelle, nous avons toujours la latitude de nous y établir.

Se basant sur la réalisation de ce que Monseigneur lui avait assuré comme très probable, le père Alex a déjà envoyé, paraît-il, un très grand nombre de caisses de bagages au poste le plus voisin de l'Afrique Orientale allemande. Je n'ai appris moi-même ce détail qu'il y a quelques jours, car je ne m'occupe pas des expéditions vers les missions. C'est évidemment un commencement d'exécution du projet qui a été présenté par la lettre ministérielle du 23 juin.

D'autre part, le père Alex en partant, a dit, je crois, qu'il ira s'établir à Kwidjwi. Moi-même, tout en m'inspirant de la réserve à laquelle je suis tenu, je n'ai cessé de répéter que très probablement il y irait mais que cela pouvait encore changer. C'est une autre considération à faire valoir.

Enfin, c'est à se demander si le renseignement de Monsieur Derche doit s'entendre d'une manière absolue. Il est en effet, bien possible qu'en un point de l'île, la population soit plus dense, sans que pour cela le reste en soit dépourvu.

Comme conclusion, j'ai envie d'aller voir Monsieur le Ministre, dès que mon pied me permettra de sortir, ce qui sera probablement lundi ou mardi. Je lui exposerai de vive voix ce qui précède. Comme Monseigneur Huys se rendra l'été prochain au Kivu, je demanderai à Monsieur le Ministre qu'il veuille attendre les renseignements de Sa Grandeur. Si en effet l'on trouve sur la terre ferme, vers le N.-O. du Kivu un bon endroit pour s'y établir, il vaudra peut-être mieux de s'y fixer. Si au contraire, l'île offre de sérieux avantages, on ne doit pas y renoncer, semble-t-il, pour le fait de la présence d'une mission protestante.

Voilà, Monsieur le Baron, où en est à présent la question de la fondation à laquelle une si légitime affection vous fait sans doute souvent penser. Le mieux que nous puissions faire pour le moment c'est d'en recommander la réalisation à Dieu et de prier pour ceux qui en seront chargés.

Veuillez agréer, Monsieur le Baron, je vous prie, l'hommage de mes sentiments respectueux et profondément reconnaissants pour toutes vos bontés envers nous.

4. Lettre de E. Kervyn [baron Kervyn de Marcke Ten Driesche] au Père supérieur des Pères Blancs, écrite à Bruxelles le 2 août 1912

Mon Révérend Père,

L'Inspecteur d'État Monsieur De Meulemeester Adolphe [à la tête de la Province-Orientale du 5 août 1917 au 22 juin 1926) a fait une tournée au Kivu et visité notamment vos missions de cette région. Je crois vous faire plaisir en vous communiquant son appréciation sur les progrès de vos confrères.

Vous remarquerez qu'il n'a pas visité la mission protestante de Kwidjwi : peut-être ne voyait-il pas l'utilité que pouvaient avoir pour nous des renseignements sur cette affaire. Je suppose que les Pères Blancs d'en face tâchent peu à peu de prendre de l'influence sur la population de l'île ?

Veuillez agréer, Révérend Père Supérieur, l'expression de ma considération très distinguée.

E. Kervyn

Annexe : missions religieuses

Les RR. PP. Blancs occupent trois missions dans la zone :

Thielt St Pierre : située à une étape de Nya-Lukemba, cette mission est installée depuis 5 ou 6 ans et comprend de belles constructions en pierres et en briques. La population d'abord très craintive a pris confiance et j'ai vu de nombreux hommes, femmes et enfants venir à la mission pour l'accomplissement de leurs devoirs religieux. Le chef Nya Gesi [Nyangezi] intelligent et bien disposé étant venu me saluer à la tête d'un grand nombre de ses hommes, je l'ai vivement engagé à envoyer les enfants à l'école de la mission, ce qu'il m'a promis de faire. Cette mission me paraît appelée à un bel avenir. La population est saine et nombreuse et il n'y a dans le pays ni tsétsé, ni maladie du sommeil. Le personnel blanc comprend les RR. PP. Decorte et Roy et le R. Fr. Bavon.

Liège St. Lambert : située à une étape du poste de Kwidjwi sur la rive occidentale du Kivu au haut d'une colline dominant le lac de 200 m dans un très beau site et sur des terres de la chefferie de Katana. Cette mission fut fondée en juin 1911 et la population commence à la fréquenter. J'ai fait des recommandations au chef pour qu'il envoie les enfants à l'école ; mais je doute du succès de mon intervention ce chef étant très sournois. Les habitations sont en pisé. Le personnel blanc comprend les RR. PP. Weymersch et Van Hoef et R. Fr. Félicien.

Tongres Ste Marie : située à 4 km du gîte de Burunga sur une colline dont l'altitude atteint 2000 m dans un beau site et au milieu d'une population Warundi vive et éveillée. Bien que la mission n'ait été fondée qu'en juin 1911, l'école est fréquentée journellement par environ 160 enfants. Ceux-ci m'ont accueilli aux accents de la Brabançonne sur l'air de laquelle les RR. PP. avaient adapté les paroles dont voici la traduction :

« Nous honorons notre Roi Albert	C'est notre chef ensemble avec Mamwangu
Qui nous aime de toute son âme	Et Albert d'Europe qui les surpasse tous
Il nous a envoyé les Grands des Belges	Et Dieu qui les commande tous.
Pour nous délivrer de nos maux.	Nous serons un jour de bons chrétiens
Nous honorons le Commandant de Rutshuru	Nous irons tous ensemble au Ciel
Que Dieu le garde en son territoire	La preuve en est le drapeau des Belges
Nous aimons Lulenga nous ses enfants	Hissé sur la croix de Jésus-Christ. »

Les enfants donnaient de tout leur cœur et se rendaient certes parfaitement compte du plaisir que j'éprouvais de leur entendre chanter notre air national.

Le pays entourant la mission est de tous ceux que j'ai vus au Congo le mieux cultivé et, chose digne de remarque, c'est la première fois que j'ai vu l'homme cultiver ses champs à la houe avec sa ou ses femmes.

La mission a une excellente influence dans cette région qui il y a 1 ½ an était encore insoumise et où des courriers ont été maintes fois attaqués. Les RR. PP. m'ont dit qu'ils trouvaient une main d'œuvre nombreuse et à bon compte.

Le personnel blanc se compose du R. P. Smulders, supérieur, d'un autre père et d'un frère dont j'ai oublié les noms.

Dans l'île de Kwidjwi est installée depuis peu une mission protestante allemande que je n'ai pas eu l'occasion de visiter.

Les RR. Prêtres du Sacré-Cœur occupaient, depuis 5 ou 6 ans et jusqu'en octobre dernier, la mission St Gustave établie dans la chefferie de Masidongo à mi-chemin entre Kasindi et Beni et sur la rive droite du ruisseau Talia.

La maladie du sommeil ayant fait des progrès énormes dans cette région et les rives de la Talia étant infestées de tsétsé, M^{sr} Grison décida en octobre dernier l'abandon de la mission...

De Meulemeester, Inspecteur d'État.

5. Lettre de Jacques de Lichtervelde au Père supérieur des Pères Blancs, écrite à Bruxelles le 6 août 1912

Très Révérend Père Supérieur,

J'ai reçu en l'absence de Monsieur le Directeur Général Kervyn votre lettre du 5 août, qui, avec la nouvelle du renforcement de votre personnel, transmettait des extraits de rapports de vos pères établis au Kivu.

Ces nouvelles sont très intéressantes en ce qu'elles marquent l'accord des fonctionnaires et des missionnaires, et le grand effort que ceux-ci font pour soumettre à l'influence chrétienne et Belge les populations de la frontière Est.

Veillez agréer, Très Révérend Père Supérieur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Comte Jacques de Lichtervelde

6. Note concernant les missions du district du Kivu, écrite à Bruxelles le 11 avril 1914

Cinq missions catholiques dont quatre des Pères Blancs et une du Sacré-Cœur sont établies dans le district du Kivu aux emplacements indiqués sur le croquis ci-joint [N.B. : que nous ne reproduisons pas ici].

Comme il est facile de s'en convaincre en l'examinant, les missions des Pères Blancs exercent leur influence civilisatrice et surtout leur influence belge depuis le poste d'Uvira jusqu'à celui de Rutshuru, c'est-à-dire tout le long de la frontière belgo-allemande et sur une petite partie de la frontière belgo-anglaise.

La vaste région comprise entre Rutshuru et le poste de Lesse ne possède qu'une seule mission : celle du Sacré-Cœur, installée tout près du poste de Beni dont les missionnaires évangélisent les populations indigènes habitant entre les postes de Kasindi et de Lesse. La distance et l'obstacle constitués par le lac Édouard, ne leur permettent pas de dépasser vers le sud le territoire de Kasindi.

Il s'ensuit que les populations denses et nombreuses établies sur les magnifiques plateaux situés à l'ouest du lac Édouard, n'ont pas encore été visitées par aucun missionnaire.

Je dois ajouter que ces indigènes très belliqueux n'ont fait leur soumission qu'en 1912 à la suite des opérations militaires conduites contre le puissant chef Maboko. Afin que ces belles populations indigènes échappent à toute influence étrangère dans le cas où une mission protestante anglaise viendrait s'établir sur la rive ouest du lac Édouard, il serait désirable qu'une mission belge s'établisse sans retard dans les environs du nouveau poste de Luofu (à 50 km environ du gîte de Makokoma) ou plus au nord à hauteur du gîte d'Angi.

Mais toute cette région dépend, paraît-il, de l'ordre du Sacré-Cœur dont le centre d'action se trouve vers Stanleyville. À ce sujet, je me permettrai d'émettre l'avis que la mission du Sacré-Cœur de Beni est en quelque sorte en l'air, c'est-à-dire que ses efforts sont mal reliés à ceux des autres missions du même ordre et surtout à ceux de la mission des Pères Blancs, la plus proche (celle de Tongres Ste Marie).

Les établissements des Pères Blancs ont été très méthodiquement installés, ils font sentir leur action d'une façon ininterrompue du sud vers le nord et ils forment en réalité une frontière morale à toute influence étrangère. De plus les Pères Blancs sont en état de fonder encore deux nouvelles missions dans le district du Kivu et se proposent de le faire incessamment.

Dans ces conditions, il serait logique, si cela était possible, que la mission du Sacré-Cœur de Beni soit remplacée par une mission de Pères Blancs et que ces derniers créent une nouvelle installation aux environs de Luofu ou d'Angi.

De cette façon toutes les populations habitant près de notre frontière orientale seraient évangélisées par des missionnaires d'un même ordre dont l'action serait assurée par une même direction.

Avec une pareille organisation, l'installation d'une mission étrangère entre Rutshuru et Beni n'offrirait que peu d'inconvénients car partout ses efforts seraient localisés.

La région comprise entre Uvira et Baraka est peu peuplée ; d'ailleurs une mission de Pères Blancs, établie jadis sur la rive ouest du Tanganyika près du gîte de Swinuna, a dû se retirer devant les progrès de la maladie du sommeil.

Cette rive est actuellement déserte, les populations indigènes, ayant compris le danger résultant de la proximité du lac, ont installé leurs villages plus à l'ouest dans les hautes montagnes où les palpalis ne se montrent pas.

L'adjoind supérieur, Derche.



M^{gr} Wittebols, vicaire apostolique de la congrégation du Sacré-Cœur de Wamba dans la Province-Orientale, en visite des missions catholiques relevant de sa juridiction. Ce missionnaire allait être tué en 1964 à Isiro, lors de la révolte des Simba. Même s'ils sont tous des catholiques belges, les missionnaires des congrégations différentes se disputent les espaces de conversion des « indigènes » qui contribuent à leur ancrage dans la colonie et, aussi, à enrichir leurs économies. Tous cherchent à dominer certes, mais ils n'ont nécessairement pas les mêmes pratiques pour s'attirer des adhésions ; ils portent généralement de longues barbes mais leurs accoutrements vestimentaires sont distincts. (2017.24.1456, collection MRAC ; photo H. Goldstein, 1949, © Sofam.)

La collaboration des missionnaires avec l'administration coloniale a été bonne. Dans la mission de Mwanda, les pères ont toujours cherché la sécurité auprès du pouvoir colonial. En retour, les missions donnaient à l'Administration des renseignements sur le pays et ses chefs et assuraient une « action civilisatrice ». Cela a fait que les missionnaires soient devenus dans de nombreux cas les porte-parole du pouvoir colonial. Il devenait difficile tant pour les

missionnaires eux-mêmes que pour la population de dissocier dans leur esprit, mission et colonie. Cela explique une certaine méfiance des habitants à l'égard des missionnaires qu'ils mettaient sur le même pied que les autres agents du pouvoir colonial.

Le chef Katana Ruboneka lui-même fut mécontent des missionnaires suite à la manière dont fut traité en 1911 son différend frontalier avec le *mwami* Lushombo de Kalehe. Les chefs de secteurs

Nyalukemba et Bobandana tranchèrent en défaveur du chef Katana Ruboneka qui perdit une partie de son territoire allant de la Luzira à la Nyabarongo. Il ne parvint pas non plus à récupérer une partie de sa population et des vaches passées sous le contrôle du mwami Lushombo des Havu (Bagalwa 1986 : 38). Parce qu'il n'avait pas obtenu l'appui attendu des missionnaires pour lesquels il s'était au départ montré enthousiaste, Ruboneka ne voulut donc plus sympathiser avec les Blancs.

Pourtant, les missionnaires auraient voulu s'affranchir de l'État dans divers domaines. Les archives de la mission de Mwanda renseignent que le seul droit que celle-ci reconnaissait à l'Administration sur elle et ses dépendants était l'impôt (Karhalya 1972 : 39).

d) Mission de Bobandana

Cette paroisse, bien que faisant partie du diocèse de Goma dans la province du Nord-Kivu, se situe dans la province du Sud-Kivu, en chefferie Buhavu dans le territoire de Kalehe. Les missionnaires catholiques n'atteignirent la région du Buhavu qu'à partir du 14 août 1912 lorsque le père Gilles de Pelichy accompagné du père Verbeck et du frère co-ajuteur

Luc arrivent à Bulenga, village situé sur la presqu'île de Buzi à 12 km de l'actuelle paroisse de Bobanda. Quelques jours après, ils s'installèrent à Bobandana sur le plateau de Kitalaga. Depuis, ils commencèrent l'évangélisation de toute la région du Buzi et celle des Hunde (Mupfunyi). Mais d'après le témoignage de Ndesho Ruhihose Oswald en 1980, les missionnaires discriminaient les Hunde en faveur des Banyarwanda dans les écoles (Ndesho 1980).

Au départ bien accueillis et logés par les chefs locaux, ce n'est qu'après leur implantation que les missionnaires se trouvèrent en opposition avec certains chefs, dont Mutwali Bigirumana du Buzi. Le *mwami* André Kalinda, par contre, s'était converti au christianisme dans l'espoir de gagner l'espace du Buzi sous son autorité (Shanyungu 1976 : 212).

1.2. DANS LE SUD-KIVU DE BASSE ALTITUDE

Il s'agit de la région occupée majoritairement par les Bembe et les Lega.

1.2.1. LES CROYANCES RELIGIEUSES DE LA RÉGION AVANT LA PÉNÉTRATION DES MISSIONNAIRES EUROPÉENS

Chez les Bembe, l'Être suprême est appelé *Abecà pùngu*, *Abecà mwene ikùlù*, *Abecà mwene malango*, *Abecà mwene batù*, *Abecà M'mbumba wa E'sé n'ikùlù*. Ces noms signifient : « Dieu omnipotent, omniprésent, omniscient ; créateur de l'homme, des cieux, de la terre et de tout l'univers ». On le nomme aussi *Abecà a misa* ou Dieu miséricordieux. Les Bembe seraient traditionnellement monothéistes. Ils donnent à l'Être suprême des attributs tels que : *Mwene ombe*, celui qui donne la chance ; *M'minje* : celui qui donne les enfants. Ainsi disent-ils : *M'mindje waamba*, *lukaba tundumbe* qui signifie « quand Dieu me donne un enfant ; toi qui partages, ne me le refuse pas ». Les Bembe n'auraient pas taillé ni façonné d'images pour représenter Dieu qui est immatériel. La demeure de l'Être suprême est différente de celle du diable. *Ilungu 'wa Abeca-Pungu*, c'est le ciel où habite Dieu omnipotent ; et *m'mwitu wa lucimya-peke* est le domaine du diable, la forêt, le lieu sombre de perdition comparable à l'enfer dans le christianisme.

Les Bembe font l'adoration et offrent des sacrifices symboliques aux ancêtres intermédiaires entre les vivants et l'Être suprême considéré comme lointain. En cas de grands malheurs dans le village ou dans une famille, on se réfère à l'Être suprême en passant par les aïeux en disant : « *Benu bale mwilungu*,



Le chef local à Bobandana en 1903.
(AP.0.0.2184, collection MRAC ; photo Th. Bellis.)

bale tendi, ndekyo, ngyelikulu, penga », c'est-à-dire « vous qui êtes dans la forêt, tous ceux qui sont à l'est, à l'ouest, au sud et nord ». Et l'on terminait par « *Abeca a bale mwilungu* » pour « Dieu de ceux qui sont dans la forêt, voici le grand malheur qui vient de s'abattre sur nous, les enfants souffrent... nous vous demandons la guérison des enfants ».

Les Bembe témoignent du respect envers les morts ; ils les enterrent avec égards requis. Le deuil se prolonge souvent pendant plusieurs jours, voire des semaines et des mois. Ils respectent la valeur de la personne humaine et supportent mal le mépris et l'oppression. Ce qui explique la résistance des Bembe face à l'exploitation et au pouvoir tyrannique.

Les Lega, eux, croyaient à l'existence de l'Être suprême appelé « *Kalaga* », une réalité invisible. Cet Être suprême ne faisait pas l'objet d'un culte public, selon Mulyumba wa Mamba Itongwa qui écrit : « Bien que celui-ci soit conçu comme le principe souverain qui règle le monde et préside à tous les phénomènes, on ne l'invoque que rarement et individuellement » (Mulyumba wa Mamba Itongwa 1967 : 16). Pourtant les Lega reconnaissaient aussi l'existence d'un dieu « très sévère » appelé « *Kahinga* ». C'est un dieu du mal dont on n'invoquait pas le nom parce que foncièrement mauvais.

Dans la croyance lega, ce sont les *Basumbu* ou esprits qui occupent une place de choix. Ils sont garants de la coutume et de la morale, n'inspirant aucune crainte. Ces esprits sont classés en cinq catégories :

- 1° *Kaginga-sha-nduma* avec tous les autres mauvais esprits, démons ;
- 2° les mânes ou esprits des ancêtres appelés « *Basumbu ba batata na bashikulu betu* » ;
- 3° les esprits anonymes :
 - les âmes désincarnées qui ne sont pas parmi les mânes comme les âmes des femmes, des jeunes gens, des enfants et du commun du peuple ;
 - les esprits bons qui sont anonymes faute d'offrandes quelconques ;
- 4° les *Bishwanda* et les *Bigenji*, âmes désincarnées au service des sorciers et des *Biza Makunda* (les féticheurs) ;
- 5° les esprits spécifiques à certains rites, sectes religieuses ou associations. À cette catégorie, se joignent les esprits fictifs, des êtres présentés comme esprits pour les non-initiés, mais qui n'existent pas en réalité (Bukanga 1973 : 85).

C'est à tous ces esprits que l'on demandait des services et on offrait des sacrifices avant que l'on eût connu le « Dieu d'Occident ». Les offrandes consistaient à déposer de la nourriture et de la bière derrière la case et qui disparaissaient aussitôt. Les gens croyaient-ils que les esprits étaient réellement venus manger ce qui leur avait été préparé ? À côté de ces bons esprits, vivaient les esprits mauvais et méchants. Seuls les sorciers et les magiciens s'adressaient à cette catégorie d'esprits pour nuire aux autres (Kitungano 1994 : 15).

1.2.2. LES MISSIONS CATHOLIQUES FONDÉES DE 1880 À 1945

À la fin du XIX^e siècle, le cardinal Lavignerie (archevêque d'Alger), après avoir reçu du pape Pie IX l'ordre de porter l'évangile à l'intérieur du continent africain, fonda deux congrégations : la Société des missionnaires d'Afrique (Pères Blancs) et celle de Sœurs missionnaires de Notre-Dame d'Afrique (Sœurs Blanches) (Gripekoven 1992 : 7). Ce sont les Pères Blancs qui fondèrent les premières missions catholiques dans l'Ubembe. Les missionnaires protestants les suivirent peu après. La voie empruntée fut celle de l'océan Indien, en suivant la route déjà ouverte par H.M. Stanley, de Dar-es-Salam vers le centre de l'Afrique.

Le 17 juin 1878, dix prêtres partis de Dar-es-Salam arrivèrent à Tabora où ils se scindèrent en deux groupes. Un groupe prit la direction du lac Victoria jusqu'en Uganda, un autre se dirigea vers le littoral du lac Tanganyika pour s'installer à Rumonge au Burundi où il fonda une mission. En septembre 1879, le père Deniaud traversa le lac Tanganyika. En 1880, accompagné de deux autres missionnaires, Moinet et Delaunay, invités par le sultan Kaponora, le père Deniaud arriva à Lweba, une localité située dans la partie méridionale du secteur Tanganyika en territoire de Fizi, à environ 86 km au sud d'Uvira. C'est à partir de Rumonge que les Pères Blancs fondèrent des postes missionnaires sur la côte occidentale du lac Tanganyika à Lweba, Ebanga (Kibanga) et Lusenda. Ces trois premières missions catholiques furent éphémères.

La mission de Lweba ne dura que cinq ans, de 1880 à 1885. Le 25 septembre 1880, les pères Deniaud et Delaunay quittaient la station de Rumonge pour aller fonder le poste de Lweba dans le Masanze. Le 26 septembre 1880, ils arrivèrent à Lweba, près de l'embouchure de la rivière Lweba (Gripekoven 1992 :



Cathédrale catholique Saint-Paul d'Uvira.

(Photo reçue de Théodore Assumani, 2021 ; droits réservés.)

7). Dans leurs rapports annuels sur l'Ubembe, les missionnaires écrivent : « la première mission dans cette contrée fut fondée à Mulweba⁴, le 25 novembre 1880 par les pères Moinet et Delaumay qui venaient de Rumonge. Ils étaient appelés par un petit chef du nom de Kapomora et furent bien reçus. » Les missionnaires avaient l'intention d'utiliser la mission de Lweba comme un tremplin vers le Maniema et le Haut-Congo. Ils amorcèrent les travaux d'installation en cherchant à nouer des relations avec la population. De là, ils fondèrent un orphelinat à Lweba et, dès 1882, ils commencèrent la prédication de l'évangile (Pères Blancs, Rapport annuel 1948-1949).

Le 10 janvier 1883, les pères Moinet et Moncet, messieurs Joubert et Visser quittaient Lweba pour aller fonder la mission d'Ebanga (Kibanga). Le 4 juillet, c'est le terrassement du terrain d'Ebanga. À la veille de Noël 1883, les premiers adultes de la contrée reçurent leur baptême. En 1884, les missionnaires fondaient une mission au nord de l'Uzige et une autre au sud à l'entrée de Kirungu. Mais suite aux incursions des Arabo-swahili, ils abandonnèrent la première, tandis que la seconde établie à Kapakwe fut transférée à Mpala le 8 août 1885. Les pères de Lweba se trouvèrent isolés, car les Arabisés avaient créé un vide autour d'eux et razziaient les villages bembes environnants. Ils quittèrent alors cette station le 3 janvier 1885, allant renforcer celle de Kibanga située sur la côte occidentale du lac Tanganyika (Gripekoven 1992 : 9). Lors de ce déplacement, les missionnaires étaient accompagnés d'un certain nombre de personnes rachetées à la côte orientale aux esclavagistes arabes. Ils ne pouvaient pas s'éloigner d'eux de peur d'être repris. Ceux-ci constituaient une communauté des fidèles autour de leurs protecteurs.

4. Mulweba équivalait à Lweba.

À leur arrivée, les missionnaires construisirent des maisons et un orphelinat pour abriter ces rachetés et leurs enfants. Babikire Baderha (1983 : 32) écrit : « le déplacement des pères et des fidèles de Lweba à Kibanga en 1885 a entraîné *ipso facto* l'extension de la petite vérole sur le sol de Kibanga ». Partis d'Ujiji, les pères Coulbois et Guillet arrivèrent à Ebanga le 27 décembre 1883. Le père Guillet devint le deuxième provicaire du Tanganyika, mais il mourut onze mois après son arrivée à Ebanga. Les pères Noinet et Moncet quittèrent Ebanga le 20 août 1885 pour aller fonder la mission de Kapakwe.

La mission de Lusenda (1901 à 1905) ne fit pas non plus long feu. Comme dit prudemment, les missionnaires avaient quitté Kibanga pour le Kirungu à Moba, ne comptant plus de poste dans le Kivu. Mais le 3 octobre 1900, M^{gr} Roelens et le père Cafmeyer partirent pour le nord du Tanganyika dans le but de fonder un nouveau poste missionnaire. Après quelques jours passés à Ntowa, chez le commandant Hennevert, ils embarquèrent pour Baraka, ancien poste des Arabo-swahili et endroit malsain à cause de la pénurie en eau potable et la prolifération des moustiques provoquant la malaria. Ils allèrent reconnaître les ruines de l'ancienne mission de Lweba. Le 4 janvier 1901, les pères Herrebaut et Kindt partaient de Baudouinville pour aller fonder au Masangye (Masanze) le poste de Lusenda, mais qui serait abandonné en 1905.

1.2.3. LES MISSIONS FONDÉES APRÈS 1945

En 1945, M^{gr} Leys tomba malade et céda la place à M^{gr} Richard Cleire qui allait diriger le vicariat apostolique du Kivu jusqu'en 1952. On pouvait compter à ce moment-là 12 missions, 61 prêtres dont 2 frères et 3 abbés, 66 000 fidèles pour une population de 812 000 habitants que comptait le vicariat du Kivu. Celui-ci était divisé en trois parties : les Shi au sud (Nyangezi, Mwanda, Burhale, Bukavu et Kabare), les Banyarwanda au nord (Jomba et Bobandana) et les Lega à l'ouest (Mungombe, Kamituga et Shabunda).

C'est à partir de 1958 que les Pères Xavériens de Parme arrivèrent au Kivu, notamment dans le diocèse de Bukavu (Dekisel 1973 : 37). Une première équipe était composée de 6 pères : Danilo Katarzi, Panza, Fellin, Tomaselli, Vagni et Viotti. Au début, ils se mirent à aider les Pères Blancs. Ils apprirent le kiswahili et s'adaptèrent progressivement au mode de vie local (Babikire Baderha 1983 : 64).

a) Mission de Baraka

Le 1^{er} septembre 1948, le père Coosemans et son compagnon quittèrent Uvira pour Baraka dans le but de reprendre les enseignements du catholicisme dans l'Ubembe où l'influence du protestantisme avait déjà gagné du terrain. Ils s'établirent sur la colline de Kalinga, proche de la rivière Mwemezi. À la fin 1948, l'Ubembe comptait 6 églises et 252 fidèles dont 40 baptisés sous la direction du vicariat apostolique du Kivu. Celui-ci allait être divisé en deux, donnant naissance au vicariat de Kasongo auquel fut annexée la mission de Baraka. En 1961, les habitants de la presqu'île d'Ubwari demandèrent qu'on puisse fonder une autre paroisse dans le site de Kibanga dont l'ancienne s'étendrait à Dine et Kazima. Après enquête sur terrain, suite à l'éloignement de la population de la mission d'Uvira et au besoin de contrecarrer l'action évangélique des protestants, le vicariat de Kasongo installa des nouveaux missionnaires catholiques à Baraka.

b) Missions de Nakiliza, de Fizi et de Mboko

Les Pères Blancs avaient senti le besoin de fonder une autre mission à l'ouest de celle de Baraka. En 1955, le père Gabriel arriva à Baraka pour commencer les travaux de construction de la paroisse de Nakiriza à Kilembwe. Les travaux durèrent jusqu'en 1961. Elle avait pour but d'évangéliser aussi la population habitant les hauts plateaux de l'Ubembe. Les Pères Blancs y restèrent jusqu'en 1961. La mission souffrit du manque de prêtres ; elle continua à être servie par celle de Baraka (Babikire Baderha 1983 : 25).

Quant à la mission de Fizi (Kalembelembe), c'est le 23 décembre 1962 qu'intervint l'inauguration de ses bâtiments. Trois prêtres y avaient servi : le vicaire général Van de Veen, le père Didier et le frère Angelo Ferrazi.

La mission de Mboko avait été fondée en 1973. Son espace évangélique intègrait une partie de Baraka et une autre partie de la mission de Fizi dans les Hauts plateaux. Mais elle subit les attaques de la rébellion dirigée par Maholana Shabani Ndalo dont les membres retranchés dans les montagnes de Lulambwe après 1964. Pendant près de vingt années, la région dont cette mission vécut dans l'insécurité.

Jusqu'en 2000, l'implantation du catholicisme dans l'Ubembe et le Bulega s'était confrontée à beaucoup de difficultés. Il y avait la résistance de la population autochtone en certains endroits, les incursions des Arabo-swahili et, surtout, l'insécurité

récurrente dont l'installation des rébellions. Mais il y eut dix paroisses érigées. Dans la zone pastorale de l'Ubembe : les missions Cœur Immaculé de Baraka (1948), Saint-Michel Archange de Nakiliza (1955), Saint-Jean-Baptiste de Fizi (1962), Saint-Pierre-Apôtre de Mboko (1973) et la paroisse de Minembwe (2000). Le nombre des baptisés de la mission de Baraka passa de 252 en 1948 à 4292 en 1961 sous les Pères Blancs, puis à 12 500 en 1981 sous les Pères Xavériens. À cela s'ajoutèrent les paroisses Saint-Hilaire de Mulambula (1928), Saint-François-Xavier de Kamituga (1948), Sainte-Marie de Mwenga (1959), Saint-Esprit de Kitutu (1967) et Saint-Marty-Mukasa de Kasika (1972). Le territoire administratif de Mwenga faisait partie du diocèse d'Uvira érigé le 16 avril 1962 (Kitungano 1974 : 15).

1.2.4. SUCCESSION À LA TÊTE DU DIOCÈSE D'UVIRA

Lors de son érection canonique, le 16 avril 1962, le diocèse d'Uvira est confié à M^{gr} Danilo Cartazi qui en devint le tout premier évêque. Il était issu du démembrement des diocèses de Bukavu dont il prit une partie des territoires de Walungu et de Kabare ; de celui de Kasongo qui lui céda une partie du Bulega dont Kamituga, Mwenga, Mulambula et Mungombe et tout l'Ubembe formé de Baraka et Fizi ainsi qu'une partie de Kabambare avec Nakiliza. (Alimasi 1999 : 40).

Mais juste après cette recomposition administrative, la région est occupée en 1964 par les insurgés Simba (cf. tome 2) opposés au pouvoir de Léopoldville pro-occidental. Le frère Christian Ettinger, provincial des Maristes au Congo, arrêté à Itula près de Kitutu le 30 juin 1964, est décapité à Nakiliza par un peloton commandé par le colonel Abeli. Il exécute aussi à la mission de Baraka le samedi 28 novembre le père Luigi Carrara et le frère Victorio Faccin. À la Mission de Fizi, le père Giovanni Didone et l'abbé Albert Joubert sont aussi assassinés.

Les évêques du diocèse d'Uvira étaient M^{gr} Danilo Catarzi (1961-1984), M^{gr} Dheju Léonard (1981-1984), M^{gr} Jérôme Gapangwa Nteziriyayo Ntasunikwa Msunikwao (1985-2002)⁵,

5. M^{gr} Gapangwa transféra le petit séminaire « Chem-Chem » de Mungombe à Uvira, tout près de la curie épiscopale en dépit de la résistance farouche de certains prêtres et laïcs, surtout les Lega, qui l'accusèrent de vouloir



M^{gr} François Xavier Maroyi.

(Photo reçue de Rigobert Birembano Bahati, 2022 ; droits réservés.)



M^{gr} Christophe Munzihirwa.

(Photographie non identifié, non daté ; droits réservés.)



M^{gr} Joseph-Sébastien Muyengo Mulombe, évêque catholique du diocèse d'Uvira. « Il est vrai que, pour peu qu'on habite le Kivu méridional, on est acculé à aborder des sujets qui fâchent. On y vit, au propre comme au figuré, en terre de martyre. Le pays des massacres gratuits et crapuleux comme à Makobola ou à Katogota, à Kasika ou à Kavumu, Mwenga, etc. Le pays de l'amoncellement des victimes expiatoires où l'ombre de l'impunité se promène nuit et jour à travers les familles, dans les villages. Le pays où l'on peut s'autoriser à assassiner, ostensiblement un archevêque, Christophe Munzihirwa d'heureuse mémoire, sans que les coupables ne soient arrêtés et jugés pendant plus de deux décennies entières. Une impunité qui semble rimer avec la complicité » (Ndaywel 2021 : 10).

(Photo autorisée M^{gr} Muyengo ; droits réservés.)

l'administrateur apostolique père Rolando Trevisan (2001-2002)⁶, M^{gr} Gaby Tafunga Mbayo (2002-2008).

Au soir du vendredi 27 septembre 2002, M^{gr} Gaby Tafunga Mbayo fut accueilli à Uvira. Deux jours après, le dimanche 29 septembre, il prit possession canonique du siège épiscopal d'Uvira

intégrer ses frères Banyarwanda/Banyamulenge alors nombreux à Uvira pour en faire des prêtres. Bien que présentant l'image d'un pasteur suffisamment zélé, sociable et suffisamment soucieux de la promotion humaine de ses fidèles, M^{gr} Gapangwa fut ouvertement contesté par une bonne partie de ceux-ci à cause du contexte des guerres de l'AFDL et du RCD/Goma (1996-2003) dans lesquelles les Banyamulenge étaient fortement impliqués avec le soutien de l'armée rwandaise et d'autres alliés. Il fut obligé de quitter Uvira en avril 2001. Le père Rolando prit la relève. Le 10 juin 2002, le pape Jean-Paul II accepta la renonciation de M^{gr} Gapangwa au siège épiscopal d'Uvira et y nomma Jean-Pierre Tafunga Mbayo, alors évêque de Kilwa-Kasenga au Katanga.

6. Le Père Xavérien Rolando Trevisan, d'abord élu vicaire général en 2001, serait nommé administrateur apostolique *ad notum* au cours de la même année. Il serait secondé par M^{gr} Flavien Milenge Munene, son vicaire général. Entretemps, Rome chargea le nonce apostolique au Burundi de suivre de près la situation des diocèses de l'Est du Congo et tout particulièrement celui d'Uvira. Il visita Uvira à deux reprises, fin décembre 2001 et au premier trimestre de 2002 en compagnie de M^{gr} Robert Sara, secrétaire de la Sacrée Congrégation de l'évangélisation des peuples.

devant une dizaine d'évêques congolais et burundais, le nonce apostolique du Burundi, M^{gr} Robert Sara, et de nombreux prêtres, religieux, religieuses et fidèles. À son actif, on peut inscrire la réouverture de certaines paroisses jusque-là fermées suite à la guerre comme celles de Baraka (2003), Mboko confiée aux abbés *Fidei Doni* du diocèse de Ferrara en Italie (2004), de Fizi (2005) et de Kiliba. Mais il fut confronté à une tension aiguë au siège du diocèse. Certaines sources donnent pour cause l'occupation des fonctions de vicaire général par M^{gr} Milenge, un Lega jusque-là curé de la paroisse Saint-Paul d'Uvira. Celui-ci passa dès cet instant comme le possible prochain évêque d'Uvira, une position qui amena des groupes d'« autochtones » vira à s'y opposer. Les actes de violence eurent lieu, des assassinats en découlèrent. M^{gr} Tafunga quitta Uvira en 2008 et M^{gr} Milenge demeura néanmoins vicaire général, expédiant les affaires courantes jusqu'à la désignation de M^{gr} François Xavier Maroyi, archevêque de Bukavu comme administrateur apostolique d'Uvira. Ce dernier allait être remplacé par M^{gr} Sébastien-Joseph Muyengo Mulombe, un autre Lega originaire de Kamituga. Il affirmait la thèse de l'allochtonie des Banyamulenge, car disait-il : « Comme M^{gr} Munzihirwa, je refuse de prêcher un évangile désincarné. [...] Tant qu'elle ne sombre pas dans le fondamentalisme, le fanatisme et l'extrémisme, la religion ne s'oppose pas au patriotisme (M^{gr} Muyengo 2021 : 97-98).



La cathédrale de Bukavu.

(HP.1956.15.5270, collection MRAC ; photo C. Lamote (Inforcongo), années 1950, © MRAC.)



Devant la cathédrale, le presbytère.

(HP.1959.28.801, collection MRAC ; photo C. Lamote (Inforcongo), années 1950, © MRAC.)

1.3. DIOCESE CATHOLIQUE DE BUKAVU

Il convient d'établir la nuance qui existe entre l'archidiocèse de Bukavu et le diocèse de Bukavu. L'archidiocèse de Bukavu est l'une des six circonscriptions ecclésiastiques qui composent l'Église catholique en RDC. C'est un archidiocèse métropolitain créé le 10 novembre 1959, ce qui correspond aux six provinces héritées de la colonisation en 1960, Bukavu ayant été le chef-lieu de la province du Kivu à l'indépendance du pays. Les diocèses suffragants de l'archidiocèse de Bukavu sont Butembo-Béni, Goma, Kasongo, Kindu et Uvira.

Le diocèse de Bukavu comme entité pastorale s'étend à l'ouest et au sud du lac Kivu. Sa superficie est de 8815 km² et couvre la ville de Bukavu, les territoires de Kabare, Walungu, Idjwi et la partie septentrionale du territoire de Mwenga.

Le vicariat apostolique du Kivu fut créé le 26 décembre 1929 lorsque le vicariat du Haut-Congo fut scindé. Il prit le nom de vicariat de Costermansville et celui de vicariat de Bukavu le 6 janvier 1954. De celui-ci sorti les vicariats de

Kasongo en 1952, de Goma en 1960 et d'Uvira le 16 avril 1962.

Les premiers vicaires supérieurs du Kivu furent successivement Jean-Joseph Hirth (Père Blanc, 1912-1920), M^{gr} Édouard Leys (Père Blanc, 1920-1944) et M^{gr} Richard Cleire (Père Blanc, 1944-1952). Ils furent suivis par les vicaires apostoliques : M^{gr} Xavier Geeraerts (Père Blanc, 1952-1958) et M^{gr} Louis Van Steene (Père Blanc, 1958-1959). Ensuite suivirent les archevêques : M^{gr} Louis van Steene (Père Blanc, 1959-1965), M^{gr} Aloys Mulindwa Mutabesha Mugoma Mweru (1965-1993), M^{gr} Christophe Munzihirwa (Jésuite, 14 mars 1995, assassiné le 29 octobre 1996), M^{gr} Emmanuel Kataliko (1997-2000), M^{gr} Charles Kambale Mbogha (Assomptionniste, 2001-2005) et M^{gr} François-Xavier Maroy Rusengo (2006 à nos jours).

Quelques précisions sur cette chronologie autour des événements créés par l'assassinat de Christophe Munzihirwa. M^{gr} Xavier Mitima, alors vicaire général, fut élu par le Collège des Consultants le 5 novembre 1996 en qualité d'administrateur apostolique du diocèse de Bukavu. Le samedi 22 mars

1997, M^{gr} Emmanuel Kataliko, jusque-là évêque du diocèse de Butembo-Beni, fut nommé archevêque métropolitain de Bukavu ; il prit possession du diocèse le 18 mai 1997. À sa mort, l'administration de l'archidiocèse fut confiée à M^{gr} Joseph Gapangwa en qualité d'administrateur du diocèse jusqu'à la nomination de M^{gr} Charles Mbogha Kambale le 18 avril 2001 comme archevêque de Bukavu.

La population de l'archidiocèse de Bukavu est constituée de plusieurs ethnies, mais les plus prépondérantes sont les Shi et Havu. Sur le plan linguistique, le mashi et le swahili demeurent les principales langues de communication de la population. Le mashi comme langue d'évangélisation est parlé en milieu rural par les trois-quarts de la population du diocèse, hormis dans la paroisse de Bunyakiri où interviennent le kitembo et le swahili.

En 2013, le diocèse de Bukavu comptait 113 prêtres, 222 religieux et 503 religieuses, 34 paroisses opérationnelles et la paroisse cathédrale. La ville de Bukavu comptait 12 paroisses.

2. IMPLANTATION DES MISSIONNAIRES PROTESTANTS

Le Kivu n'a été occupé que tardivement par les missionnaires protestants déjà présents dans d'autres provinces du Congo belge. Mais leurs méthodes et leur organisation se ressemblaient.

2.1. DANS LE SUD-KIVU MONTAGNEUX

Ce sont les missionnaires norvégiens et suédois qui introduisirent l'Église protestante dans la région.

2.1.1. MISSION LIBRE NORVEGIEENNE (MLN)

C'est au début du XIX^e siècle qu'il convient de situer les origines de la Mission libre norvégienne (MLN). C'est de la Scandinavie, précisément de Norvège, qu'est partie la MLN, mère de la 5^e Communauté des églises libres de pentecôte en Afrique dont le siège social est à Bukavu (Totoro 1990 : 15).

Les premiers missionnaires protestants arrivèrent à Uvira à la fin du mois de juin 1921. Les missionnaires catholiques y étaient déjà installés ; ils occupaient les grands centres du Sud-Kivu. L'arrivée



Cérémonie du sacre épiscopal de M^{gr} Dr Jean-Luc Kuye-Ndondo wa Mulemera (évêque président provincial de l'ECC Sud-Kivu) et M^{gr} Jean-Berchmans Mundy Mwenelusiba (évêque vice-président de l'ECC Sud-Kivu), au stade de la concorde de Bukavu, dimanche 10 novembre 2013. Au centre avec canne à la main (M^{gr} Dr Pierre Marini Bodho, évêque président national de l'ECC en RD Congo), à sa gauche (M^{gr} Kuye-Ndondo wa Mulemera, évêque président provincial de l'ECC Sud-Kivu et son épouse, suivi de M^{gr} Dieudonné Mbaya, évêque modérateur du synode national de l'ECC Kasaï-Oriental en soutane mauve avec farde en main, M^{gr} Bahati Balibusane Sylvestre, évêque modérateur du synode provincial de l'ECC Sud-Kivu ; à droite de M^{gr} Marini, M^{gr} Mundy Mwenelusiba, évêque vice-président provincial de l'ECC Sud-Kivu et son épouse. (Photo reçue de Théodore Assumani ; droits réservés.)



À Kingoye en 1917, les missionnaires protestants de l'ABFMS en caravane.

(AP0.2.11841, collection MRAC ; photo E. Karlman.)



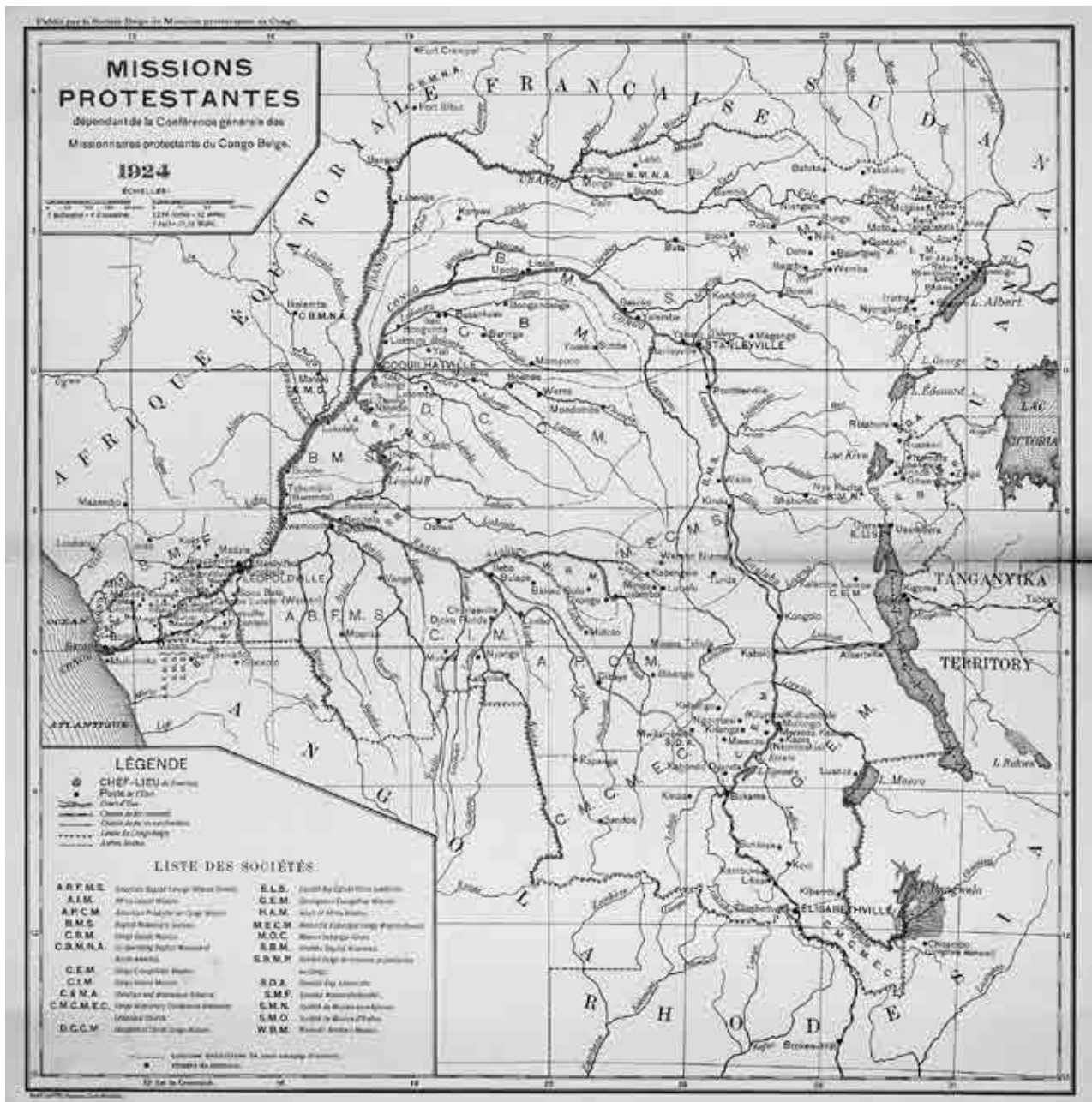
1920 : les missionnaires protestants en tournée.

(AP0.2.13183, collection MRAC ; photo E. Karlman.)

des missionnaires pentecôtistes norvégiens et suédois à Uvira ouvrait la concurrence et ne leur avait pas plu. N'ayant pas trouvé de place à Uvira, l'expédition des missionnaires pentecôtistes se dirigea à Kalembelembe, chef-lieu du territoire de Fizi, où elle arriva le 23 juillet 1921. Elle avait résidé à Mulambula chez Sibatwa en groupement Balala-Nord jusqu'au 19 janvier 1922. Mais, l'hostilité de la population croissait à son égard, obligeant les missionnaires de

se rédiriger vers Costermansville où l'administrateur colonial leur refusa l'installation. En compagnie de quelques collègues suédois, le missionnaire Tollefseng Gunnerius prit la direction du Nord-Kivu où il arriva le 1^{er} mai 1922 à Sake ; l'habitation était clairsemée. Ainsi, continua-t-il jusqu'à Machumbi où il fonda la première mission du Congo de la Mission libre norvégienne. À Costermansville, deux missionnaires suédois étaient restés, Karlson et Lindgren.

Carte 2.6 : les missions protestantes en 1934



Source : carte éditée par Établissement cartographique E. Patesson, 1924. HO.1981.1.19, collection MRAC.

De Machumbi, Tollesfsen retourna à Costermansville en passant par Idjwi où il voulait rétablir une ancienne mission allemande. Mais, il n'y trouva ni bâtiment ni place, et la population était hostile à sa présence. Parti pour Costermansville, il se rendit avec son épouse et Mlle Hanna à Kabare rencontrer le *mwami* Kabare qui leur accorda un terrain à Ludaha, groupement chirunga, au chef-lieu de la chefferie Kabare. Là, aussi, la population se montra hostile. Les missionnaires se dirigèrent à Kalonge

dans le territoire de Kalehe d'où ils allaient être chassés. Il fallut l'intervention de l'Administration qui convoqua les *bami* de Burhinyi, de Lwinja et de Kaziba pour trouver une implantation aux missionnaires pentecôtistes (Mukengere 1995 : 12). Ainsi fut érigé, le 5 août 1922, le poste missionnaire à Kaziba. Ce fut la première église de l'Association des Églises libres norvégiennes au Congo (AELN) (Muganza 1995 : 4).



1921 à Kingoye : une conférence/assemblée des missionnaires suédois.
(AP.0.2.7195, collection MRAC ; photo E. Karlman.)



**Église de l'ECC/5° CELPA
Namurhera à Kaziba.**
(Photo Théodore Assumani,
2018.)



**ECC, 5° CELPA Bagira
dans la ville de Bukavu.**
(Photo reçue d'Aymar
Nyenyezi Bisoka, mai 2023.)

En 1928, ce fut le début de l'évangélisation dans la Burhinyi par le couple John Brynhildonson. Le *mwami* Muganga autorisa au couple de construire une mission sur la colline Kakwende, le lieu où les habitants faisaient des offrandes aux mânes des ancêtres. À le dirigeant sur cette colline, le chef et sa population espéraient voir les esprits des morts chasser les étrangers. Mais la mission de Kakwende s'implanta et devint la deuxième au Sud-Kivu (Munganga 1995 : 4). En 1932, Mlle Hanna Veun et le couple Tollefseng étaient rentrés en Norvège. En 1938, Brynhildonson fonda une chapelle à Ciburhi dans la chefferie Luhwindja. En 1939, ce fut l'arrivée de la famille Langseth, à ce début de la Deuxième Guerre mondiale. En 1941, le missionnaire John Bryhild noua le contact avec le village Kigogo dans la chefferie Lwindi. La même année fut fondée la mission de Kalambi qui devint le foyer d'expansion de l'église protestante dans le Bulega. En 1946, la quatrième station fut ouverte à Nyamibungu. D'autres chapelles vont être créées à Kamituga, Malangi, Lusenge et Mulambozi dans le territoire de Mwenga. Vers les années 1946-1950, d'autres missionnaires pentecôtistes de la MLN y arrivèrent : le couple Liem et Mme Boresen Odd, Mlle Ingeborg Elkeland et Mme Keit. En 1949, ceux-ci commencèrent l'évangélisation à Bideka en territoire de Walungu avec comme responsables les missionnaires Olga Harald Haugen et S. Langseth. En 1950, eut lieu l'ouverture, par les missionnaires S. Langseth et Linstad, de l'école d'apprentissage pédagogique (EAP) à Bideka (Ndebunga 2007 : 26) ; la première promotion était sortie en 1952.

À l'indépendance du Congo en 1960, l'AELN comptait les huit « églises » au Sud-Kivu : Kaziba dirigée par le pasteur Chihorozi N., Luhwindja sous le pasteur Katumika M., Kakwende avec comme pasteur Mugiriba Sila, Kalambi sous le pasteur Mbatu Kifungo, Nyamibungu dirigée par le pasteur Mubake Kinyengele, Itombwe sous le pasteur Mkyoku Bilondjwa, Bideka dirigée par le pasteur Kahayira M. et Bagira sous le pasteur Mulenge Mapatano. C'est la Conférence annuelle de l'AELN tenue à Bagira le 25 juin 1963 et réunissant les pasteurs, « Anciens » et missionnaires qui élut le pasteur B. Barhegine Totoro comme Représentant légal de la Communauté pour les églises locales et le missionnaire S. Langseth, Représentant légal des Blancs chargé des affaires extérieures. Le pasteur Barhegine Totoro a remplacé le pasteur Lukeba Mulamba qui

avait été placé à ce poste en 1960, lors des assises de Nyawera. En effet, la Conférence avait le pouvoir de résoudre les problèmes qui se posaient au sein du Conseil d'administration de la Communauté, notamment l'élection d'un Représentant légal autochtone et la demande d'aide financière au compte des églises congolaises (Masumbuko 2006 : 21).

2.1.2. MISSION LIBRE SUÉDOISE (MLS)

La Mission libre suédoise (MLS) avait donné naissance à l'actuelle Communauté des églises de pentecôte en Afrique centrale (CEPAC), ECC/8^e.

La MLS a connu une évolution. Au départ, de 1921 à 1960, elle fut dénommée Mission libre suédoise. Elle devient, de 1960 à 1971, l'Association des églises de pentecôte (AEP), puis la Communauté des églises de pentecôte au Zaïre (CEPZA) de 1971 à 1997 et, de 2002 à nos jours, la Communauté des églises de pentecôte en Afrique centrale (CEPAC). La 8^e CEPAC fonctionne sur la base juridique de l'arrêté royal du 30 septembre 1930 complétée des ordonnances n° 72-195 du 1972, n° 125 du mai 1964, n° 73-1972 et n° 73-013 du 14 février 1993 ainsi que des arrêtés ministériels n° 54 du 18 février 1967, n° 108 du 1^{er} octobre 1993, n° 707/CAB/MIN/J/2004 du 7 décembre 2004 et n° 25/CAB/MIN/J/2008 du 12 juin 2008 (Shangwe 2013 : 18).

Tout avait commencé avec le missionnaire norvégien Gunnerius Tollefsen qui travailla dans Congo Island Mission et dans American Presbyterian Congo Mission au Congo belge. Il rentra dans son pays en 1918. L'objectif de ces missionnaires qui venaient en Afrique était de rallier les peuples africains aux églises auxquelles ils appartiennent. Dès qu'un certain élan de l'évangélisation au Congo belge fut pris par l'Église pentecôtiste Filadelfia de Stockholm, les autorités religieuses de l'Église pentecôtiste de Suède allaient inviter celles de l'Église pentecôtiste de Norvège à s'adjoindre à elles pour ouvrir un champ d'évangélisation. L'accord conclu décidait que tous les missionnaires allaient être conduits par Gunnerius Tollefsen (M^{gr} Kuye 2014 : 5). La première mission des Églises de pentecôte de Suède arriva en 1921 ; elle devait travailler dans le district du Kivu, dans la Province-Orientale et à l'Est du Congo belge.

L'Église de Filadelfia avait demandé au Conseil d'administration de la Svenska Missions forbundet l'autorisation pour leurs missionnaires de se rendre dans les stations missionnaires lui appartenant au Congo. C'était pour que les missionnaires

Suédois y habitent et travaillent pendant qu'ils apprenaient la langue locale et se familiarisaient avec les conditions de vie afin de pouvoir, ensuite, commencer une œuvre missionnaire indépendante au Congo. Chaque missionnaire avait besoin de 1000 couronnes suédoises pour le voyage. Le soutien annuel d'un missionnaire était de 1600 couronnes pour un homme et 1200 couronnes pour une femme. L'église de Filadelfia se proposa de recueillir l'argent auprès d'autres « églises libres » (Soderlund 1995 : 56). Axel B. Lindgrend, le premier missionnaire de la MLS, fut envoyé par l'église de Filadelfia à Stockholm ; il arriva en 1921 à Uvira. Il était accompagné par Gunnerius Tollefsen qui avait déjà séjourné au Congo belge (CEPZA 1981 : 4).

Pendant que les missionnaires catholiques mécontents organisaient une contre-campagne des Protestants, la deuxième équipe des missionnaires en provenance de la Suède arrivait à Uvira. Il s'agissait du couple Flood, de Lars Julius Aspinlind, son épouse et l'un de ses enfants, de Ruth Natalia Arosso, Karl Lemuel Karlsson, Charles Woody, Arthur Frédéric Berg et son épouse ainsi que de Harald Ludvig Hansson. Karl Lemuel Karlsson rejoignit l'équipe précédente à Costermansville. Ensemble, ils décidèrent d'aller au Nord-Kivu où ils arrivèrent à Sake le 1^{er} mai 1922. De là, ils continuèrent jusqu'à Masisi. En se rendant compte que Masisi était moins peuplé, Gunnerius Tollefsen regagna Kaziba via Costermansville pour y commencer l'évangélisation ; Karl Lemuel et Axel B. Lindgren le suivirent. Ce fut la naissance de la première mission protestante de l'ALN (cf. *supra*). En 1922, le missionnaire Arthur Frédéric Berg et son épouse, aussitôt arrivés au Nord-Kivu, commencèrent une église à Machumbi. Le missionnaire Flood et son épouse, restés à Uvira, partirent eux pour Ndolera à l'ouest du d'Itara (Luvungi) pour l'évangélisation.

En 1922, une troisième équipe de missionnaires venue de la Suède arriva à Uvira pour se joindre à l'équipe précédente. Il s'agissait de Knut Joël Erickson et son épouse ainsi que de mademoiselle Ruth Johansson. Les missionnaires se regroupèrent d'abord à Uvira pour l'apprentissage des parlers locaux. Les premiers chrétiens protestants d'Uvira se convertirent et furent baptisés au lac Tanganyika le jour de la pentecôte en 1923. Parmi les cinq baptisés, on compta un originaire d'Uvira, un Burundais et une femme appelée Nyota. Mais la malaria fit des

ravages, certains missionnaires y succombèrent. Parmi les décédés dans le territoire d'Uvira : Svea Flood à Nodolera (1^{er} mai 1923), Tean (décembre 1923), Ruth Johansson (9 décembre 1923), Berta Eriksson (10 décembre 1923), Joël Erickson (14 décembre 1923), etc. (CEPZA 1981 : 5). Informée de cette situation, l'Église de pentecôte de Suède fit revenir les missionnaires qui, déjà, avaient érigé trois stations missionnaires principales (Nyamagira [ou Niamagira], Masisi et Uvira) et plusieurs annexes.

Seul le couple Lars Julius et Ruth Aspinlind était resté à Uvira en 1923. Il avait fait une demande de terrain à son nom dans les montagnes de Nyamagira. Après plusieurs mois d'attente, l'endroit lui fut accordé et la prise de possession eut lieu le 1^{er} octobre 1924. Le site de Nyamagira (Lemera) remplissait les trois critères pour l'installation d'une station missionnaire : un plateau élevé, un centre suffisamment grand pour les constructions et un endroit bien approvisionné en eau (Soderlund 1995 : 19). Cela fit que la MLS vint fonder une église à Lemera.

À la fin 1924, l'église de Filadelfia à Stockholm organisa une réunion sous l'égide de Lewi Petrus et Alfred Gustafsson pour soutenir l'œuvre d'environ 90 missionnaires déjà envoyés au Congo belge. On consacra trois personnes qui devaient servir d'intermédiaires entre les églises libres de Suède et leurs missionnaires à l'étranger. Au début de 1925, on fit savoir que les dons pour l'œuvre missionnaire ne devaient être envoyés qu'à l'adresse de la MLS. C'était le siège du *mwami* des Fuliru.

Le 14 octobre 1925 arriva une quatrième équipe missionnaire de l'Église de pentecôte de Suède. Elle était composée de Lars Johansson, Linus Gustave Blomkvist, Tora, Linnéa Halldorf et Eldla Jonsson. Le groupe se scinda en deux. Hidla Backlund, Linus Gustave Blomkvist et son épouse allèrent au Nord-Kivu pour appuyer le couple Arthur Frédéric Berg. Lars Johansson, Linnéa Halldorf et Eldla Jonsson restèrent eux à Lemera travailler avec Lars Julius et Ruth Aspinlind (M^{gr} Kuye 2014 : 9). Avec ses appuis, l'œuvre missionnaire protestante prit un tournant décisif au Kivu.

À ses débuts, l'évangélisation à Lemera se confronta à des obstacles, les habitants fuyaient les missionnaires assimilés aux colonisateurs. Aussi, il y avait l'ignorance de la langue par les missionnaires qui apprirent le kiswahili. Au début,

ils se servaient d'interprètes pour expliquer leur mission d'évangélisation déclarée différente de celle du colonisateur. Pour approcher les habitants et se familiariser avec eux, ils leur distribuaient des cadeaux. Un autre obstacle fut la résistance du *mwami* Mukogabwe⁷ des Fuliru qui voulut prendre en mariage la missionnaire Linnéa Halldorf à qui il donna le surnom de Kanyabuyange signifiant « une jolie paille qu'on mettait dans la maison royale où le roi pouvait se reposer ». Le chef Mukogabwe se heurta à l'opposition de l'administration coloniale et au refus des missionnaires conformément à l'exigence de la monogamie chrétienne ; en fait, le chef avait déjà une septantaine de femmes (M^{gr} Kuye 2014 : 21 ; Mukubitho 2013 : 17).

Les missionnaires Lars Julius Aspinlind et Lars Johansson s'occupèrent de la construction du temple. Ils apprirent aux habitants la technique de fabrication des briques. Lars Johansson fut le premier à construire une maison en briques à Lemera. En 1929 déjà, l'évangile de Marc était traduit en kifuliru (Soderlund 1995 : 8). Le premier édifice religieux fut construit en briques entre 1925-1930 ; en 1927, les neuf premiers chrétiens furent baptisés dans la rivière Luberizi (M^{gr} Kuye 2014 : 17). L'évolution de l'église de Lemera fut rapide. Les missionnaires, en collaboration avec les chrétiens, construisirent un nouvel édifice d'église dont les travaux prirent fin en 1947.

De 1946 à 1980, les effectifs des chrétiens de la paroisse de l'ECC/8^e CEPAC Lemera étaient passés de 524 à 144 708, ceux des évangélistes de 29 à 2110, ceux des pasteurs de 3 à 152 et ceux des missionnaires de 4 à 332. Le nombre d'« Anciens de l'église » avait augmenté de 7 à 264 (M^{gr} Kuye 2014 : 23-24.) De 1947 à 1962, Simon Zelma Pettersson dirigea l'église de Lemera avec l'assistance des responsables locaux. La famille missionnaire Olof et Inga - Lill Djurfeld arriva en 1958 à Lemera (M^{gr} Kuye 2014 : 31).

À l'indépendance (30 juin 1960), les responsables de l'église de Lemera, à part les missionnaires européens, étaient : Jean Ruhigita, Yusufu Muto, Zabuloni Mahume, Musa Ruhigita, Ibrahimu Runyeruka, Yohana Lobo... Avec la politique

d'africanisation des cadres après cette date, Yusufu Muto qui était originaire de Fizi devint pasteur de l'église de Lemera (M^{gr} Kuye 2014 : 31). Il était assisté par Zabuloni Mahume et le « collège des Anciens ». Mais il décède en 1964 pendant la rébellion des Simba.

Au cours de cette période, l'église de Lemera avait déjà commencé l'évangélisation au Rwanda où Ibrahim Runyeruka était missionnaire à Gihundwe. Au Burundi, Rubeni Chomachoma et Yohana Muchukiwa avaient été envoyés comme missionnaires noirs à Mugara. À la suite de la rébellion des Simba, les habitants désertèrent Lemera pour se réfugier, les uns au Burundi et les autres à Bukavu ou à Uvira. Ils ne revinrent que deux ans plus tard. L'église locale, l'école primaire, les soins de santé et l'Institut pédagogique protestant du Kivu (IPPKI) furent transférés à Bukavu. En 1966, les activités de la mission reprirent sous la direction du « collège des Anciens », puis de Rubeni Chomachoma (de 1967 au 24 février 1977) et de Bartholomayo Rugereza Nakavunge (à partir du 1^{er} juillet 1977). Les missionnaires Birgitta, Jarl Sternman, Astrid et David Eriksson entreprirent la réhabilitation des bâtiments, la construction de l'hôpital et d'un barrage hydroélectrique à Butole. Le pasteur Rugereza Nakavunge fut remplacé par Jean-Luc Kuye-Ndondo wa Mulemera consacré pasteur de la 8^e CEPAC Lemera après ses études de théologie en Belgique (M^{gr} Kuye 2014 : 39).

L'église de la 8^e CEPAC Lemera donna naissance aux paroisses de Luvungi en 1971, Bijojo en 1978, Langala, Mulenge et Kigoma en 1988. En 2002, il s'ajouta sept autres églises-missions : Nawera, Katala, Kyugama, Mugule, Mahungubwe, Bushuju et Butole. Au total, de 1924 à 2014, l'église de la 8^e CEPAC Lemera a ouvert cinquante-trois églises locales. En 2014, elle comptait 25 297 chrétiens.

La MLS avait créé à Lemera une école primaire de 5 ans d'études en 1948, la seule école de la Mission libre suédoise au Kivu. En 1949, avec l'aide de la Mission libre norvégienne, elle ouvrit à Lemera l'école de moniteurs dirigée par Mlle Linnéa Halldorf, aidée par les missionnaires Alfred Andersson, Goth Pettersson, Zelma Pettersson et Sven. En 1950, Ruth Karlsson arriva à Lemera comme aide à Linnéa Halldorf. En 1951, s'ajoutèrent les missionnaires Old et Inger Marie de l'Église de pentecôte norvégienne et Vera Miles.

7. Le *mwami* Mukogabwe avait été relégué et incarcéré à Costermansville pour mauvais traitement de ses sujets. À son retour à Lemera, il devint docile ; ce qui fut l'occasion trouvée par les missionnaires pour l'approcher.



Vue du paysage de la région de Lemera en 1948.

Sur la photo, un « groupe d'indigènes banyarwanda se reposant au pied d'une colline où se trouvent de nombreux champs de blé. »
(HP.1956.15.5530, collection MRAC ; photo H. Tazieff (Inforcongo), droits réservés.)

Au début, l'école des moniteurs recevait les élèves garçons et filles. Suite aux problèmes entre les deux catégories d'élèves, les responsables décidèrent de la



« Le temple de la Mission libre suédoise à Lemera. »

(Photo extraite de Braekman 1961 : 156 ; droits réservés.)

scinder en deux ; ce qui donna naissance à l'école des filles implantée à Bideka en 1952. Ici, elle fonctionna dans les bâtiments de l'école d'application pédagogique qu'elle remplaça par la suite. Même si l'école des garçons resta à Lemera, les deux écoles fonctionnèrent sous la même tutelle. Les premiers certificats de fin d'études secondaires furent obtenus en 1953. Parmi ces élèves sortirent Jean Ruhigita Ndagora Bugwika (devenu pasteur et représentant légal de la MLS, Jean Bamwisho Mihia (cf. *supra*), Gabriel Kaputula (pasteur et représentant légal de l'Association des églises de pentecôte du Rwanda, ADEPR), Janson Muzuri Byaène (évêque et représentant légal de la 26^e Communauté méthodiste libre au Congo, CMLC), Amos Kavuye Ndongwa (pasteur de la 8^e CEPAC-Kasenga Uvira et président de l'ECC en territoire d'Uvira), Lukeba Mulamba (évêque et président provincial de l'ECC Sud-Kivu), etc.

L'école des moniteurs de Lemera organisée en un cycle de 3 ans devint l'Institut pédagogique protestant

du Kivu (IPPKI), avec un cycle de 6 ans d'études secondaires. Suite à la rébellion des Simba (cf. *infra*), cette école allait être transférée à Bukavu. C'est là que les certificats de la sixième année secondaire ont été délivrés, et ce, jusqu'en 1969, avant le transfert de l'IPPKI à Bwindi en 1970.

En 1964, 25 classes furent subsidiées tandis que 48 autres fonctionnaient grâce au fonds alloué par les missionnaires jusqu'en 1971. Avec l'appui financier des associations caritatives Compassion internationale et Msawato (*Msaada kwa watoto kanisani*), la Communauté méthodiste libre au Congo parvint à bâtir des écoles dans les territoires de Fizi, Uvira et Mwenga. Deux instituts techniques médicaux (ITM) furent créés au sein de la CEPAC au Sud-Kivu : ITM/Labo Panzi et ITM/Lemera agréés par l'arrêté ministériel n° 1250/CAB/MIN/040/95 du 12 juillet 1995 (Shangwe 2013 : 42). Le Centre de formation des métiers (CFM) créé à l'initiative des missionnaires formait les hommes à la fabrication des briques et à la scierie du bois de construction. L'école et le village étaient des lieux pour les activités des femmes missionnaires (Soderlund 1995 : 83). Le Centre socio-éducatif de la 8^e CEPAC Lemera fut créé en 1990 sous l'initiative de l'église locale et des missionnaires suédois pour l'encadrement des filles et femmes chrétiennes (Centre socio-éducatif de la 8^e CEPAC Lemera 2012 : 2).

Dans le domaine sanitaire, les missionnaires s'employèrent à construire l'hôpital et l'ITM/Lemera. Pour s'assurer d'un personnel médical indigène, il fallut créer des écoles d'infirmières et d'aide-accoucheuses. Le Fonds indigène du Bien-être (FBI) devait doter les centres médicaux d'ambulances qui, jusqu'alors, n'existaient pas dans la colonie. Le service médical de la Mission libre suédoise à Lemera avait commencé en 1925 après celui de l'évangélisation. Lors de leur arrivée à Nyamagira/



ECC- 26^e CMLC à Nyawera/Bukavu.

(Photo reçue de Théodore Assumani ; droits réservés.)

Lemera, les missionnaires s'étaient confrontés à des maladies qu'il fallut combattre. Sans médecin, les missionnaires installèrent un service d'accueil et, entre 1925-1930, engagèrent un traitement des patients à Lemera (Shangwe 2013 : 36). Le dispensaire ne fut créé qu'en 1948 par Got Petersson. L'hôpital général de référence de la 8^e CEPAC Lemera ne va être ouvert qu'en 1970. Au départ, il fut dirigé par les missionnaires suédois. C'est en 1992 que le docteur Denis Mukwege Mukengere prit sa direction en remplaçant le docteur Svein Haubestued. À partir de 1993, commence le projet de création de deux autres hôpitaux de la 8^e CEPZA, ceux de Panzi et de Goma. Mais en octobre 1996, la guerre de l'Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo (AFDL) éclata à Lemera pour se terminer par la prise de Kinshasa le 17 mai 1997. En 1999, le docteur Denis Mukwege ouvrit, à travers la 8^e CEPAC, l'hôpital de Panzi (M^{gr} Kuye 2014 : 82).

Le siège social de l'Association confessionnelle se trouvait à Mshimbakye/Baraka. Son premier représentant légal Byaène Akulu Ilangyi fut sacré premier évêque congolais en 1980. Depuis, il y eut M^{gr} Josué W'elongo Luhe'ya en 2004 remplacé par M^{gr} Venance Lubunga Wehusha en 2016.

2.2. DANS LE SUD-KIVU DE BASSE ALTITUDE

2.2.1. DANS L'UBEMBE

Les missionnaires catholiques ont précédé les protestants dans l'Ubembe. En effet, les Pères Blancs y sont arrivés une quarantaine d'années avant les missionnaires protestants suédois et norvégiens. Cela explique pourquoi nous avons abordé en premier lieu l'œuvre missionnaire catholique dans cet espace géographique. N'ayant pas réussi à s'installer dans la plaine littorale du lac Tanganyika, les missionnaires suédois et norvégiens s'en allèrent sur les hauteurs de Lemera et du Bushi. Ce sont alors les missionnaires anglais suivis des américains qui vont pénétrer le pays des Bembe avec leur évangélisation. Les missions fondées se sont succédé de la manière suivante :

a) Mission de Kilumbi (ou Elumbe)

La première mission protestante dans l'Ubembe fut celle de Kilumbi (Elumbe), une localité située dans le moyen plateau, composée d'un groupement de Balala-Nord sous le chef Sibatwa. Mais ce

poste missionnaire ne dura que du 21 juillet 1921 au 19 janvier 1922, soit environ six mois. Ce sont les missionnaires suédois et les norvégiens qui avaient tenté cette première pénétration du protestantisme au Sud-Kivu. Après l'échec de cette initiative, les Suédois et les Norvégiens abandonnèrent l'Ubembe et se dirigèrent dans le Bushi et le Bulega, comme nous l'avons vu dans les pages précédentes. Alors vint le tour des missionnaires anglais.

b) Mission de Kilicha (ou Elekya)

Ceux-ci furent à la base de la mission d'Elekya (Kilicha) à partir de l'année 1922. En effet, c'est vers la fin de l'année 1922 que les missionnaires anglais de l'Union pentecôtiste des missionnaires de Grande-Bretagne et d'Irlande firent leur entrée dans le territoire de Fizi. Ils s'installèrent momentanément à Elekya où se trouvait le poste d'État, puis à Kalembelembe où fut transféré le poste d'État et le village prévu pour abriter le chef-lieu du territoire qui deviendrait Fizi. La pénétration des protestants impressionna les missionnaires catholiques installés à Uvira qui redoutaient l'avancée des Anglais et des Américains.

c) Mission de Mkuku-Mshimbakye

Elle a été fondée en 1923 par Frank Adams et Alimasi Lubenda. Après cette œuvre, les missionnaires décidèrent de rentrer chez eux en Europe. Il ne restait dans le champ de travail que M. et Mme Richardson et Mlles Nood et Hegi. À la mort de M. Richardson en 1925, son épouse rejoignit les missionnaires suédois pour travailler avec eux à Lemera au Bufuliru. Mais, les deux demoiselles restèrent dans l'Ubembe prêchant de village à village.

d) Mission de Nundu

Elle fut fondée par Mlle Nood à 40 km au nord de Baraka, en 1938. Après, Nood et Hegi rentrèrent dans leur pays d'origine en laissant la responsabilité de leurs missions à la Mission libre suédoise qui avait un poste à Uvira. Braekman, représentant de la MLS fit une tournée dans les églises protestantes de l'Ubembe pour étudier la possibilité de les incorporer dans son association. L'intégration de l'UPMGBI n'a pas été tâche facile car, le 23 décembre 1939, on vit arriver à Baraka un nouveau missionnaire anglais, Douglas Scott, chargé de continuer l'œuvre déjà amorcée. Celui-ci faisait régulièrement rapport à

l'église mère d'Angleterre sur l'état d'avancement de l'œuvre missionnaire. Il fut le véritable artisan de l'évangélisation de l'Ubembe (Malekani 1950 : 3). En effet, il soutenait financièrement et spirituellement les évangélistes et les pasteurs. Les Bembe se souviennent de ce qu'ils ont appelé en leur langue « *Mwaa wa Scott* » (« l'époque florissante de Scott »). Scott a réussi à détruire les idoles et à convertir au christianisme une bonne fraction de la population bembe. Son œuvre a atteint plusieurs coins de l'Ubembe : Mboko et Swima dans le secteur Tanganyika, Elumbe dans le moyen plateau, Lwemba, Kipupu, Bukungu et Mtambwe dans les hauts plateaux d'Itombwe, Makombi dans le secteur Lulenge et Lulimba dans le secteur Ngandja (Malekani 1950 : 3).

C'est à partir de Kalembelembe que les missionnaires protestants ont réussi à évangéliser les régions environnantes. Contrairement aux autres associations chrétiennes, l'UPMGBI ne comptait que sur les contributions locales. À ce sujet, Braekman (1961 : 216) écrit : « de 1921 à 1925, les missionnaires de l'UPMGBI, arrivent au Congo, amènent l'évangile mais leur faiblesse est due au manque des moyens financiers. Elle ne dépendait que des aumônes et des offrandes des adeptes des églises locales. Raison pour laquelle elle n'a pas réussi à réaliser des œuvres de grande envergure telles que la construction des écoles, de belles églises et des formations sanitaires à l'instar des Suédois et des Norvégiens. Toutefois, les autochtones ont aussitôt été associés dans la gestion des paroisses. »

L'œuvre missionnaire des années 1950 a préparé la naissance de deux importantes communautés protestantes de l'Ubembe : la 26^e Communauté méthodiste libre au Congo, (CMLC), et la 34^e Communauté des Assemblées de Dieu en Afrique (CADAF). D'autres communautés membres de l'Église du Christ au Congo feront leur entrée tardive dans le territoire de Fizi ; cela ne veut pas dire pour autant qu'elles y sont moins importantes que les précédentes. Il s'agit notamment des 5^e CELPA, 8^e CEPAC, 11^e CAC, 21^e CNCA et 37^e CADC. On ne peut oublier de mentionner ici la prolifération des mouvements religieux et des sectes qui caractérise le territoire de Fizi, surtout pendant la période post-coloniale.



Les écoles ECC 34° à Bukavu.

(Photo reçue de Théodore Assumani ; droits réservés.)

e) Missions de l'UPMGBI

En 1948, le missionnaire Holleyer s'est installé à Baraka. Anderson et Berdsman sont allés diriger la mission de Kalembelembe. Au début de 1950, les missions d'Itombwe se séparent de l'UPMGBI, excepté celle de Kipupu. En effet, à la fin de 1949, les missions d'Itombwe sont entrées en conflit avec le chef de poste de Miki qui ne voulait pas reconnaître les droits des pasteurs. Ceux-ci supportaient un impôt inférieur par rapport à celui qui était payé par les habitants, et bien plus, ils ne pouvaient pas servir dans le transport des agents coloniaux. Face à cette difficulté, les pasteurs ont dû solliciter l'intervention du missionnaire Holleyer, mais qui n'a pas réagi. Sur ce, ils se sont décidés de rompre avec l'UPMGBI et de s'affilier à la Mission libre norvégienne représentée dans l'Itombwe par le pasteur Mkyoku Bilondjwa Stéphane (Archives 26° CMLC, 2000).

Un autre conflit surgit entre Anderson et les pasteurs locaux de Kalembelembe au sujet de la gestion de la caisse de leurs missions. Anderson voulait garder la caisse, mais les pasteurs le lui refusèrent. Le problème fut soumis au représentant légal M. Holleyer, qui n'apporta pas de solution. L'affaire fut portée devant l'église mère de Londres qui avait envoyé ses enquêteurs pour étudier le problème. L'enquête révéla que Holleyer et Anderson avaient tort. Les deux missionnaires décidèrent de quitter de l'UPMGBI en 1954.

En 1955, Anderson rentra en Europe, tandis que Holleyer regagna Bujumbura. Il ne restait à Fizi que Mlles Hegi et Nood ainsi que M. Landsman dans les

postes missionnaires de l'UPMGBI. L'année suivante, en 1956, on vit arriver d'autres missionnaires pour renforcer l'équipe. Il s'agissait de M. Beardsmoll Paris, Borge, Loerksley et Mlle Marte. De nouvelles missions furent fondées à Lwata le 19 février 1957 et à Makombi le 5 juin 1957. Les pasteurs se mirent à répandre l'évangile à Kabara, Mikarati, Kamombo et Lwemba. Ils y construisirent des chapelles. En 1958, M. Beardsmoll transféra la mission de Kalembelembe à Lulimba et Mlle Karte ouvrit un dispensaire à Nundu. La même année, William construisit une maternité à Makombi. En 1959, les missionnaires de l'UPMGBI s'intéressèrent à l'œuvre scolaire qui était jusque-là délaissée. Ils construisirent une école primaire à Mukuku-Mshimbakye/Baraka et une autre à Lulimba. Ces écoles n'étaient pas subsidiées, mais elles étaient à la charge de l'association qui ne recevait rien de l'église mère. Tout le matériel était acheté par les autochtones, et les enseignants étaient financés par l'église locale.

Contrairement aux missionnaires de la MLS qui ont développé beaucoup d'œuvres sociales, les Anglais n'érigeaient pas de grandes constructions. Les pasteurs sollicitaient en vain l'appui des missionnaires pour la construction des écoles et des églises. Le 19 juin 1961, le représentant légal convoqua une réunion à Baraka pour examiner les possibilités de mieux gérer l'association qui leur avait été laissée par les missionnaires. Il fut décidé dans ces assises qu'il fallait s'affilier à la Mission libre méthodiste qui ouvrait ses portes au Burundi. La délégation composée de Yuma Lupande et Abedi Aluta fut envoyée

au Burundi pour solliciter de travailler avec les missionnaires américains de la MLM. À l'issue de ce contact, Gerald E. Bates, représentant légal de la MLM, accepta de venir travailler au Congo et de voir comment incorporer l'UPMGBI dans la MLM (Archives de la 26^e CMLC, 2000).

À la conférence annuelle des églises de l'UPMGBI tenue en avril 1962 à Eonde (Kikonde), le rapport de mission de la délégation fut approuvé ; les églises d'Ubembe rompirent définitivement avec les missionnaires anglais de l'UPMGBI et adoptèrent de travailler désormais avec les missionnaires américains de l'Église méthodiste.

En mai 1962, Gerald E. Bates accompagné de Jim Johnson et du pasteur Ananie Miambo Tabyobe arriva au Congo pour visiter les églises qui allaient lui être confiées (Archives de la 26^e CMLC, 2000). L'écho de cette nouvelle arriva jusqu'en Angleterre. C'est ainsi que le siège de l'UPMGBI dépêcha une délégation composée de M.J.W. Beardsmoll et J.W. Burge pour se rendre compte de la situation sur le terrain. La délégation arriva à Baraka en 1963. Elle réussit à réunir les représentants et les pasteurs. Les stations de Baraka, Nundu et Kipupu maintinrent leur position de rompre avec les Anglais et de s'affilier à la MLM. Persuadés par les promesses faites par la délégation britannique de répondre aux besoins des nationaux, de continuer l'œuvre évangélique dans l'Ubembe en construisant une école secondaire et des écoles primaires dans les missions qui en manquaient, les délégués des stations de Lulimba, Lwata, Makombi et Ibindi acceptèrent de rester fidèles aux Anglais en gardant leur ancienne association (Archives de la 26^e CMLC, 2000). Toutefois, cette scission affaiblit considérablement l'UPMGBI.

f) Missions de la Mission libre méthodiste (MLM)

La Mission libre méthodiste (MLM) a donné naissance à la Communauté méthodiste libre au Congo (CMLC) 26^e. Aussitôt entrés au Congo en 1963, les missionnaires de la MLM répondirent aux besoins de la population locale en construisant 73 classes du niveau primaire dans les missions et les chapelles-écoles qui leur avaient été confiées notamment à Mshimbakye, à Nundu, à Bwala et à Kipupu. Ces classes étaient encore privées. Elles dépendaient de l'appui financier des missionnaires jusqu'au jour où elles ont reçu l'agrément de l'État congolais. La contribution locale des adeptes consistait en la construction de hangars qui servaient de salles de classe.

2.2.2. LES MISSIONNAIRES PROTESTANTS DANS LE BULEGA

Le Bulega dont il est question ici ne couvre qu'une partie de cette vaste région. En effet, comme la présente monographie concerne le Sud-Kivu, nous n'aborderons donc que les territoires de Mwenga et de Shabunda, en laissant de côté l'autre partie du Bulega qui s'étend jusqu'à Pangi et Walikale. Le protestantisme est arrivé dans le Bulega à partir de la chefferie Burhinyi où une station missionnaire de la MLN avait déjà été fondée à Kakwende vers 1927. De là partiront les expéditions des catéchistes pour les contrées environnantes, dont le Bulega. C'est dans ce cadre que Lwishi, un des premiers baptisés à la station de Kakwende, alla ouvrir en 1937 la chapelle de Kilimbwe dans la chefferie Lwindi. Celle-ci dépendit de la station de Kakwende jusqu'en 1941, année de la création de la station de Kalambi. C'est à partir de cette station que l'évangélisation gagna toutes les contrées du Bulega non encore occupées par les catholiques : Kitutu, Sungwe, Kasika, Malangi et Ihanga.

En 1941, le missionnaire John Bryhild de la Mission libre norvégienne entra en contact avec le village Kigogo dans la chefferie Lwindi en territoire actuel de Mwenga. La même année fut fondée la mission de Kalambi qui devint aussitôt le foyer d'expansion de l'église protestante 5^e CELPA dans le Bulega. En 1946, la station de Nyamibungu vit le jour. D'autres chapelles qui se sont muées en grands centres missionnaires de la MLN dans le territoire de Mwenga naquirent progressivement à Kamituga, Malangi, Lusenge et Mulambozi. Voici les grandes lignes de cette évolution :

a) Mission de l'ECC/5^e CELPA Kalambi

En 1941, l'œuvre d'évangélisation commença à Mwenga à la frontière des espaces shi et lega, précisément à Kalambi. Les premiers missionnaires Erling et Esther Kristiansen étaient arrivés à Kalambi et s'installèrent sur le mont Bisirikira. La mission fut implantée à Kionvu. Un troisième missionnaire du nom de Best Hoas rejoignit les deux précédents (Muganza 1995 : 42). Lwishi fut le premier évangéliste congolais dans cette contrée de la chefferie Lwindi. Il était originaire de Burhinyi et fut envoyé par la mission de Kakwende en 1937 pour commencer la chapelle de Kilimbwe (Kigogo). Les évangélistes de cette chapelle furent Mbavu Shagira, Milenge et Mapatano. Ils allaient être également



Église de l'ECC/5^e CELPA à Kalambi.
(Photo Théodore Assumani, 2018.)



L'école primaire Kahoyo de l'ECC/5^e CELPA Kalambi.
(Photo Théodore Assumani, 2018.)

à l'origine d'autres nouvelles chapelles : Kasika, Kalama et Irangi. La quatrième station de la Mission libre norvégienne fut construite à Nyamibungu, une localité de la chefferie Wamuzimu, en 1948. Les missionnaires qui y avaient commencé l'œuvre évangélique étaient Karl et Ruth Eriksen. Cette mission fut placée sous l'encadrement spirituel du pasteur Mubake Kinyengele qui fut, par la suite, affecté à Mwenga-centre comme pasteur de l'église de Bulinzi. À l'église de Nyamibungu, il avait été remplacé par son évangéliste Timothée Wenga Mwenga. La mission de Bulinzi fut construite en 1967, à la demande du chef de la chefferie Basile. Elle devint une paroisse en 1974 avec quatre chapelles : Sungwe, Isopo, Bisembe et Buziba. Actuellement, ces chapelles sont autonomes.

La construction de la mission de Kalambi remonte à 1939 quand la MLN avait fait auprès du commissaire de district une demande de concession pour sa construction dans la chefferie Lwindi. En 1940, le commissaire de district accorda au *mwami* Mubeza l'autorisation de céder la colline Kahoyo à la mission. Au cours de la même année les activités furent lancées par Mlle Best Hoas surnommée *Nyakanyinginya* par les autochtones puisqu'elle avait la bougeotte. C'est elle qui organisa pour la première fois des cours d'alphabétisation, en 1941, à l'intention de premiers convertis.

À partir de 1946, les missionnaires norvégiens partirent de la chefferie Luhwindja pour la chefferie Lwindi. Ils s'arrêtèrent d'abord à Kigogo. Mais, comme cette localité était éloignée de la route principale, ils continuèrent leur chemin à travers la forêt et arrivèrent chez le *mwami* Mubeza. Celui-ci les reçut

amicalement et leur céda la colline de Kahoyo chez Kilaluka. Satisfaits par la situation géographique de cet endroit, ils y construisirent leur chapelle. Les adhérents de chapelles étaient utilisés pour le pressage des briques et le transport du sable sur de longues distances. On recourut aux services des maçons et des menuisiers autochtones tels que Mulakilwa, Alufayo, Shabani et Matayo Mwendambali.

La mission de Kalambi connut une croissance démographique rapide. En 1945, elle comptait encore huit membres, en 1950 elle en avait 437, en 1955 elle atteignit 1045, en 1982 elle comptait 3543 membres communicants. Cette croissance était le résultat des campagnes d'évangélisation organisées par les chrétiens protestants dans les villages. Ce travail permit l'ouverture de trois chapelles, celles de Kalama, Irangi et Kasika. Celles-ci devinrent de grands centres de diffusion de l'évangile. La station d'Itombwe ouvrit en 1974 les centres de Kawela, Ilundu et Kitogo avec un effectif respectivement de 557, 746 et 1039 membres. Par ailleurs, d'autres centres importants se développèrent simultanément à Kilimbwe avec 781 membres, Bulinzi avec 1200 membres et Sungwe avec 563 membres en 1976 (données recueillies à Bukavu le 9 avril 2017 par l'équipe locale).

Au final, l'église de la 5^e CELPA Kalambi s'est considérablement agrandie. Elle compte des milliers de fidèles et des extensions dans tout le Bulega, dans les territoires de Mwenga et Shabunda au Sud-Kivu, et même dans celui de Pangi en Province du Maniema. Elle a eu également des ramifications dans l'Ubembe en territoire de Fizi. Les premiers missionnaires et pasteurs qui constituaient le corps

pastoral de la mission de Kalambi étaient au nombre de cinq dont trois Norvégiens (Christiansens, Esther et Bithes Hoas) et deux Congolais, MM. Matandiko et Mbavu Philippe. Les 4 premiers autochtones convertis furent baptisés le 8 mars 1942 : Kangabuka, Kabare, Mweshwa et Lupao. Le 13 janvier 1944, il y eut deux autres nouveaux baptisés : André Mulenga Dagu et Maro Lengalenga. Depuis 1941, Mbavu exerçait les fonctions de pasteur titulaire de l'église de Kalambi. Il allait être consacré pasteur le 4 février 1952. Après 1960, il fut nommé secrétaire de la CELZA. Il va être le premier Congolais à siéger au conseil d'administration de la CELZA, remplacé en 1980 par Simon Lukeba (Muganza 1995 : 45). Le 7 mars 1943, le nombre des baptisés passa de 4 à 8 avec les nouveaux adeptes : Kitoga qui devint pasteur de la 8^e CEPAC Cah, Kangeshenge Kalala, Nondo Lengalenga qui fut pasteur de la 5^e CELPA Kasika et Mwenga, Mutimanwa. Le 19 décembre 1943, neuf fidèles furent baptisés parmi lesquels Katuta Joseph, Karumbeta qui devint pasteur de l'église méthodiste libre à Kalambi.

b) Autres missions protestantes de l'Association libre norvégienne dans le territoire de Mwenga

L'expansion de la Mission libre norvégienne dans le territoire de Mwenga se réalisa par la création de centres et sous-centres de l'église de Kalambi, surtout avec les missionnaires norvégiens Erling, Esther Kristiansen et Mlle Hoas Betzy ainsi que les pasteurs congolais Mbavu Babingwa Philippe et Mapatano Milenge. Ainsi, l'église de la 5^e CELPA Kalambi passa de 80 membres en 1945 à 1045 en 1955. Après l'indépendance, sa croissance fut encore plus spectaculaire si bien qu'en 1982, elle comptait déjà 3543 membres communiant. En 1977, la mission de Kalambi comptait 4 centres et 6 sous-centres. En 1985, elle comptait 10 centres : Kilimbwe (1974), Bulinzi (1974), Kasika (1974), Sungwe (1974), Kalama (1981), Isopo (1984), Kisungi (1985), Muhuzi (1984), Mulamba (1985) et Kamisoke (1985).

c) Les églises des autres communautés protestantes du territoire de Mwenga

À part la 5^e CELPA issue de la Mission libre norvégienne, d'autres communautés protestantes ont ouvert des églises dans le territoire de Mwenga. Il s'agit, entre autres, de la 8^e CEPAC, la 26^e CMLC, la 21^e CNCA, la 40^e CECA, la 11^e CAC et la

19^e CEEBCO. L'on ne peut oublier de mentionner la présence de plusieurs autres églises de réveil ou indépendantes.

d) Implantation des missionnaires protestants à Shabunda

Déjà en 1922, des missionnaires protestants américains conduits par Elda May Fair se fixèrent à Shabunda. Ancienne de l'American Presbyterian Congo Mission (APCM) à Luebo, elle se sentit appelée par Dieu pour établir une nouvelle station « plus à l'intérieur ». Elle fonda l'Evangelization Society African Mission (ASAM), une église indépendante, et ouvrit à Shabunda la première station missionnaire de celle-ci et du Bulega (Braekman 1961 : 214). Tous les missionnaires et leurs adeptes protestants furent par la suite désignés du surnom donné à Mlle Fair en kilega, *Nyanguba* ou « la Grosse ». Ils furent appelés « *Banyanguba* », c'est-à-dire « Ceux de la Grosse » (*Congo Mission News* 1952 : 32).

L'église protestante dans le territoire de Shabunda vient en seconde position, après l'église catholique, avec plus ou moins 30 % de chrétiens. Parmi ces chrétiens protestants, certains sont des fidèles des communautés membres de l'ECC comme la 19^e CEEBCO, la 24^e CLMK et autres. D'autres fréquentent les églises dites de « Réveil » ou « indépendantes ». Les actions socio-évangéliques (enseignement, santé,) des Communautés 19^e CEEBCO et 24^e CLMK contribuent dans une large mesure au développement socio-culturel et économique de ce territoire.

2.3. VUE D'ENSEMBLE DE L'IMPLANTATION DES MISSIONNAIRES PROTESTANTS AU SUD-KIVU

L'Église protestante au Sud-Kivu est composée de trois grands blocs : l'Église du Christ au Congo Sud-Kivu, les églises de réveil et les églises indépendantes. À cela, s'ajoutent les Adventistes du 7^e jour.

L'Église du Christ au Congo est constituée essentiellement des communautés protestantes issues de l'œuvre des missionnaires étrangers, européens et américains, tandis que les églises de réveil et les églises indépendantes sont une émanation d'un mouvement des pasteurs et fidèles africains contre « l'hégémonie étrangère ». Mais les critères pour cette classification paraissent assez délicats à établir. L'œuvre qui intéresse cette étude avait débouché sur la création au niveau national du Conseil protestant

au Congo en 1924 en vue de coordonner les activités des missionnaires de différentes nationalités et dénominations. Ce Conseil protestant au Congo s'est mué en 1941 en Église du Christ au Congo dont voici la configuration actuelle dans le Sud-Kivu.

La Constitution de l'ECC dispose en son chapitre premier sur les généralités, article 1 : « Il a été créé à Luebo au Congo belge, en date du 19 mars 1941, une Association sans but lucratif, confessionnelle, dénommée "Église du Christ au Congo", dotée de la personnalité civile aux termes de l'ordonnance du 23 avril 1941, parue dans le *Bulletin administratif* n° 9 du 10 mai 1941, page 877 qui, suivant l'évolution historique de notre pays et sur décision de la majorité de ses membres effectifs, portera successivement les dénominations suivantes : "Conseil protestant du Congo (1924-1934)", "Église du Christ au Congo (1934-1942)", "Conseil protestant du Congo (1942-1970)", "Église du Christ au Congo (1970-1972)", "Église du Christ au Zaïre (1972-1998)" et "Église du Christ au Congo (de 1998 à ce jour)". Ces modifications statutaires ont été approuvées par les Arrêtés ministériels n° 39 du 14 février 1961 ; n° 269/70 du 1^{er} décembre 1970 ; n° 31 du 8 avril 1980 ; n° 84/078 du 24 mai 1984 ; n° 88-11 du 15 décembre 1988 et n° 007 du 11 février 1999 » (ECC 2014).

L'ECC Sud-Kivu compte 2521 églises locales, 6422 pasteurs, 34 paroisses des aumôneries dont 6 paroisses d'aumônerie universitaire avec 1354 membres, 17 paroisses de l'aumônerie militaire et 11 paroisses de l'aumônerie de la Police nationale congolaise. Elle a plus de 1 585 000 fidèles engagés et enregistrés. Jusqu'en décembre 2017, l'ECC Sud-Kivu était composée de 12 communautés à siège et 18 communautés en extension. Les communautés à siège sont la Communauté des églises libres de pentecôte en Afrique (5^e CELPA), la Communauté des églises de pentecôte en Afrique centrale (8^e CEPAC), la Communauté des églises évangéliques beiréennes au Congo (19^e CEEBCO), la Communauté méthodiste libre au Congo (26^e CMLC), la Communauté des assemblées de Dieu en Afrique (34^e CADAF), la Communauté des églises chrétiennes en Afrique (40^e CECA), la Communauté des églises de pentecôte de Dieu au Congo (91^e CEPDCO), la Communauté des églises bibliques indépendantes en Afrique (92^e CEBIA), la Communauté des églises pentecôtistes d'expression africaine (93^e CEPEA-Porte ouverte),

la Communauté évangélique luthérienne au Congo-Est (94^e CELCE) et la Communauté des églises pentecôtistes au monde (95^e CEPM).

Les communautés en extension sont la Communauté baptiste au centre de l'Afrique (3^e CBCA), la Communauté des églises des frères mennonites au Congo (4^e CEFMC), la Communauté des églises de grâce au Congo (7^e CEGCO), la Communauté anglicane au Congo (11^e CAC), Assemblies of God (12^e AOG), la Communauté nation du Christ en Afrique (21^e CNCA), la Communauté libre Maniema-Kivu (24^e CLMK), la Communauté pentecôtiste au Congo (30^e CPCO), la Communauté des assemblées de Dieu au Congo (37^e CADC), la Communauté frère en Christ Garenganze au Congo (38^e CFCGCO), la Communauté des églises baptistes indépendantes évangéliques (41^e CEBIE), la Communauté évangélique de pentecôte (45^e CEP), la Communauté des églises baptistes du Congo-Est (55^e CEBCE) et la Communauté méthodiste unie au Congo-Est (81^e CMUCE).

L'Église protestante au Sud-Kivu comprend également des organismes associés tels que la Ligue pour la lecture de la Bible, et Campus pour Christ et Gédéon, pour l'évangélisation. L'ECC Sud-Kivu collabore avec d'autres organismes comme Radio *Neno la Uzima*, Conseil des pasteurs de Bukavu (COPAB), Association des musiciens chrétiens (AMCC), Héritiers de la Justice et MAF. En outre, il convient d'ajouter trois établissements d'enseignement supérieur et universitaire : l'Université libre des pays des Grands-Lacs (ULPGL), l'Université évangélique en Afrique (UEA) et le Centre universitaire de paix (CUP) (cf. ECC/Sud-Kivu, rapport 2017).

Tableau 2.1 : présidents et vice-présidents de l'ECC Sud-Kivu (1970-2018)

Année	Président	Vice-Président
1970-1971	Révérant Kyembwa Walumona, président régional de l'Église du Christ au Zaïre/Kivu	-
1971-1979	Révérant Emedi Luochi Mwenebenga, président régional de l'Église du Christ au Zaïre/Kivu	-
1979-1998	M ^{gr} Simon Lukeba Mulamba, président régional de l'Église du Christ au Zaïre/Kivu	Rév. Mundy Mwenelusiba
1998-2005	M ^{gr} Dr Kuye Ndondo wa Mulemera, président provincial de l'ECC Sud-Kivu	M ^{gr} Mundy Mwenelusiba, vice-président provincial de l'ECC Sud-Kivu
2005-2011	M ^{gr} Dr Kuye Ndondo wa Mulemera, président provincial de l'ECC Sud-Kivu	M ^{gr} Josué Bulambo Lembelembe, vice-président provincial de l'ECC Sud-Kivu
2011 à janvier 2020	Évêque Dr Kuye Ndondo wa Mulemera, président provincial de l'ECC Sud-Kivu	Évêque Mundy Mwenelusiba, vice-président provincial de l'ECC Sud-Kivu
23/01/2020-	Révérant Dr Lévi Ngangura Manyanya, président provincial de l'ECC Sud-Kivu	M ^{gr} Mundy Lutala Jacques, vice-président provincial de l'ECC Sud-Kivu. Il est fils de M ^{gr} Jean-Berchmans Mundy Mwenelusiba, décédé le 26/12/2020

Sources : archives de l'ECC Sud-Kivu, « Rapports d'activités annuelles (1970-2008) » ; ECC 2020 : 12-18.



Le révérend Lévi Ngangura Manyanya, président de l'ECC Sud-Kivu, et le révérend Jacques Mundjo Lutala, vice-président de l'ECC Sud-Kivu.

(Photo de la cérémonie d'installation à Bukavu le 13 décembre 2020 ; reçue de Théodore Assumani ; droits réservés.)

RÉFÉRENCES

- Alimasi, B. 1999. « L'activité missionnaire au Babembe (1880-1967) et l'impact de la rébellion muleliste ». Mémoire de licence en Théologie, faculté de Théologie de Kinshasa.
- Archevêché de Bukavu. 18 mai 1997. « Présentation de l'archidiocèse de Bukavu à l'occasion de l'installation canonique de M^{gr} E. Kataliko ». Bukavu : CDPCL
- Babikire Baderha. 1983. « Essai d'histoire de l'Église catholique dans les zones de Fizi et Uvira ». TFE en Histoire, ISP/ Bukavu.
- Bahimba, T. 2018 (20 février). « Paroisse Saint-Joseph, Kabare, Archidiocèse catholique de Bukavu ». En ligne : <http://www.archidiocesebukavu.com/2018/02/20/paroisse-st-joseph-kabare/>
- Barthe, G. 1956. « Avant-propos ». In *Histoire universelle des missions catholiques*. Vol. I. Paris : Grund, pp. 13-15.
- Bishikwabo, B., 1974. « Katana (Cibimbi, Mwanda, Mugeru) : un complexe missionnaire, 1910-1941 ». Mémoire de licence en Histoire. UNAZA.

- Bishikwabo Chubaka, A. *et al.* 1974 (mai-juin). « Les ethnies du Kivu ». In *Actes du colloque sur la géographie physique et humaine du Kivu*. Bukavu : CERUKI.
- Braekman, E.M. 1961. *Histoire du protestantisme au Congo*. Bruxelles : Librairie des Éclaireurs unionistes.
- Bukanga, M. 1973. « L'Initiation rega face à la morale chrétienne ». Thèse de doctorat en Théologie morale. Academia Alfonsiana de Rome.
- Centre socio-éducatif de la 8^e CEPAC Lemera. 2012. *Rapport annuel 2011-2012*.
- CEPZA. 1981. *Miaka 60 (1921-1981)*. Shahidi Presse.
- Chrétien, J.-P. 1973. *Christianisme et pouvoirs politiques*. Lille/Paris : Université de Lille III/Éditions universitaires.
- Chrétien, J.-P. *et al.* 1975. *L'Afrique des Grands Lacs*. Lille/Paris : Université de Lille III/Éditions universitaires.
- Congo Mission News*. 1952.
- De Lannoy, D., Mabiala Seda Diangwala & Bongeli Yeikelo Ya Ato (éd.). 1986. *Tango ya ba noko. Le temps des oncles*. Bruxelles : CEDAF (coll. « Les Cahiers du CEDAF », vol. 5-6).
- Dekisel, C. 1973. *Histoire de l'Église du Kivu (1878-1970)*. Bukavu : Libreza/Kivu-Presses.
- Diaires : mission de Nyangezi, 15 septembre 1927.
- ECC. 2014 (10 août). Constitution de l'ECC du 10 août 2014.
- ECC/Sud-Kivu. 2017. *Rapport 2017*.
- ECC/Sud-Kivu. 2020 (décembre). « Église du Christ au Congo en province du Sud-Kivu. Présentation 2020 ». Bukavu. Inédit.
- Gahigi, G. 1976. « Lyangombe et la société ». *Cahier du CERUKI* 21 : 116.
- Griepkoven, R. 1992. *Histoire des débuts de la mission Sud-Est du Zaïre (Congo)*. Bukavu : Kivu-Presses.
- Heremans. 1983. *L'Éducation dans les missions des Pères Blancs en Afrique Centrale (1879-1914). Objectifs et réalisations*. Bruxelles/Louvain-la-Neuve, éd. Nauwelaerts, pp. 281-283.
- Hollis, C. 1969. *Histoire des Jésuites*. Paris : s.e.
- Kabutu Nshimbirwe Birige. 1980. « L'œuvre évangélique de la Communauté des Églises libres de Pentecôte au Zaïre (CELZA) dans le Kivu ». Travail de fin d'études pour l'obtention du diplôme de gradué en Théologie, Faculté de théologie protestante au Zaïre.
- Kagaragu, A. 1971. *Paroisse de Burhale*. Bukavu : s.e.
- Karhalya, M. 1972. *L'Âme zaïroise Mushi*. Bukavu : Libreza.
- Kazera, K. 2005. « Histoire de la paroisse Saint-Joseph Ouvrier de Kiliba (1959-2004) ». ISP/Bukavu, TFE en Histoire et Sciences sociales.
- Kitungano, M. 1974. « Histoire des missions catholiques chez les Balega de Mwenga ». TFE en Histoire et Sciences sociales, ISP/Bukavu.
- Kuye-Ndondo wa M. (M^{gr}). 2014. *Jubilé de 90 ans de l'Église locale 8^e CEPAC-LEMERA*. Bukavu : Shahidi-Presse.
- Limeka, B.J. 2009. « Histoire du diocèse d'Uvira : des origines à 2008 ». TFE en Histoire et Sciences sociales, ISP/Bukavu.
- Mario, F. (père). 1999. « Kavimvira 25^e anniversaire 1974-1999 ». Bukavu. Inédit.
- Malekani M., K. 1950. « Missiologie locale et l'histoire de l'église d'Ubembe (1921-1950) ». Baraka. Inédit.
- Masumbuko, L. 2006. « Aperçu historique de la naissance de la 5^e CELPA.UEA Bukavu ». Mémoire de licence en Théologie.
- Mauray, J. 1958. « L'Église catholique en Afrique équatoriale ». In *Histoire universelle des missions catholiques*. Vol. III. Paris : Gründ, pp. 309-321.
- Mkyoku, B. 1982. « L'occupation de l'Itombwe et ses conséquences politiques 1880-1964 ». TFE en Histoire et Sciences sociales, ISP/Bukavu.
- Muchukiwa, B. 2006. *Territoires ethniques et territoires étatiques. Pouvoirs locaux et conflits interethniques au Kivu*. Paris/Anvers : L'Harmattan/Centre d'étude de la région des Grands Lacs d'Afrique.
- Muganza, K. 1995. « Implantation de la Communauté des Églises libres de Pentecôte en Afrique (5^e CELPA) dans la collectivité chefferie de Lwindi et son impact sur la population rurale de la zone de Mwenga (1941-1995) ». TFE en Histoire et Sciences sociales, ISP/Bukavu.
- Mukengere, K. 1995. « Implantation de la 5^e CELPA dans la collectivité chefferie de Ngweshe, 1949-1995 ». TFE en Histoire et Sciences sociales, ISP/Bukavu.
- Mukubitho, A. 2013. « Croissance des écoles conventionnées protestantes et leur impact socio-économique dans la collectivité-chefferie des Bafuliru en territoire d'Uvira ». TFE en Histoire et Sciences sociales, ISP/Bukavu.
- Mulyumba wa Mamba Itongwa, B. 1967. « Quelques aspects de la religion lega du type traditionnel ». Mémoire de licence en Anthropologie, Université Lovanium de Kinshasa.
- Mushagalusa, Ch. 1974. « Les missionnaires Pères Blancs au Bushi (Kivu). Essai d'histoire sociale de la mission de Nyangezi (1906-1941) ». Mémoire de licence en Histoire, UNAZA/campus de Lubumbashi.
- Mushunganya, M.L. 2002. *Aperçu historique de la CEPAC de 1921 à nos jours*. Bukavu : Shahidi-Presse.

- Ndaywel, I. 2021. « Préface ». In J.S. Muyengo Mulombe (M^{gr}), *Au pays des larmes et des cris. En marge de l'affaire Minembwe*. Kinshasa : MEDIASPAUL.
- Roelens (M^{gr}). 1920. « Missions catholiques du Congo belge : instructions aux missionnaires ». Wetteren.
- Roelens (M^{gr}). 1948. *Notre vieux Congo 1871-1917. Souvenirs du premier évêque du Congo belge*. Namur : Éditions Grands Lacs.
- Muyengo Mulombe, J.S. (M^{gr}). 2021. *Au pays des larmes et des cris. En marge de l'affaire Minembwe*. Kinshasa : MEDIASPAUL.
- Ndebunga, A. 2007. « La problématique du développement socio-économique dans la sous-région ecclésiastique de la 5^e CELPA Kabambare ». TFC en Théologie, UEA Bukavu.
- Ndesho Ruhihose, L. 1980. « Témoignage au cours de son audition par la commission du Comité central du MPR ». In Comité central du MPR, Direction du Greffe. Travaux de la 2^e session ordinaire du Comité central (1981) : Rapport de la Commission spéciale documentation, vol. II.
- Njangu Canda-Ciri. 1973. « La résistance shi à la pénétration européenne (1900-1920) ». Mémoire de licence en Histoire, UNAZA Campus de Lubumbashi.
- Oliver, R. 1966. *The Missionary Factor in East Africa*. Londres : Longmans, Green & Co. Ltd.
- Paroisse Mwanda. 1940. « Rapport annuel 1939-1940 ». Inédit.
- Pères Blancs. 1905-1939. « Rapports annuels ».
- Roucoux. 1955. *Schéma pour l'histoire des missions des Pères Blancs en Afrique équatoriale*. Louvain : Centre missionnaire Heverlée.
- Shangwe, M. 2013. « La politique africaine de la Suède. Une analyse de l'aide aux Églises pentecôtistes de la RDC, cas de la CEPAC ». Mémoire de licence en Relations internationales, USK/Bukavu.
- Shanyungu Sadiki, A. 1976. « Les Bahavu : essai d'histoire politique et sociale ». Mémoire de licence en Histoire, ISP/Bukavu.
- Sociétés missionnaires d'Afrique. 1949. *Rapports annuels des Pères Blancs (1948-1949)*.
- Soderlund, M. 1995. *La Mission libre suédoise au Congo, Burundi, au Rwanda*. Bujumbura : Imprimerie évangélique de Kiremba.
- Totoro, P. 1990. *Historia ya makanisa ya CELZA*. Bukavu : Shahidi-Presse.
- Tshimanga wa Tshibangu, Bishikwabo Chubaka, A. et al. 1979. « Lyangombe, mythe et rites ». In *Actes du deuxième colloque du CERUKI du 10 au 14 mai 1976*. Bukavu : CERUKI.
- Vandewoude, E.J. 1959. *Documents relatifs à l'ancien district du Kivu (1900-1922)*. Léopoldville : Section documentation, Bureau archives (coll. « Archives du Congo belge », n° 3).

Archives

Archives du CELA

1929. « Les premiers missionnaires du Bushi ». Bukavu.

Section de la cartographie, 1950, n° 4.

Archives de l'ECC/Sud-Kivu

« Rapports d'activités annuels » (1970-2008).

Archives de la 26^e CMLC à Bukavu

2000. « Historique de l'Église méthodiste libre au Congo-Tanzanie ».

CHAPITRE 3

CFL ET CNKI : DEUX GRANDES ENTREPRISES SE PARTAGENT L'ESPACE DU KIVU

La Compagnie des chemins de fer du Congo supérieur aux Grands Lacs africains (CFL) et le Comité national du Kivu (CNKi) se partagent l'espace du Kivu. La première fut créée sous l'État indépendant du Congo (EIC) en 1902 et la seconde sous le Congo belge en 1928. Elles auront respectivement leurs sièges à Port-Empain (Kindu) et à Bukavu/Costermansville. C'est parce qu'il fut constaté que la CFL, première à s'installer, ne parvenait pas à bien couvrir l'ensemble de l'espace du Kivu que la seconde fut créée pour s'occuper du Kivu oriental où s'installaient de nombreux colons. Kindu dans le Kivu occidental était trop éloigné de Bukavu qui a l'avantage de mieux se situer entre le nord et le sud de la partie orientale de la province, au bord et à l'extrémité du lac. Toutes les sociétés exploitantes du Kivu hériteront des concessions dans les zones minières de la CFL ou du CNKi.

Les mines avaient constitué assez tôt une propriété distincte du sol et elles appartenaient à la seule Colonie. « Nul ne peut exploiter une mine si ce n'est en vertu d'une concession accordée par la Colonie ou ses ayants droit [pouvoirs concédants] » (*Encyclopédie du Congo belge* s.d. : 656, 658).

La législation minière au Congo belge prévoyait, en rapport à l'exploitation minière, des dispositions spéciales. Soit l'État pouvait exploiter les mines, soit il pouvait confier cette charge à des organismes particuliers. Dans le cas de cette seconde possibilité, la Colonie ne participait en tant que propriétaire des gisements qu'aux bénéfices réalisés par les sociétés minières exploitantes (Bertiaux 1953 : 74).

Au Congo belge, le sous-sol était réparti en domaines dont ceux de l'État, du Comité spécial du Katanga (CSK), de la Compagnie des chemins de

fer du Congo supérieur aux Grands Lacs africains (CFL) et du Comité national du Kivu (CNKi). Ces domaines étaient globalement répartis comme cela :

- 1) le domaine de l'État s'étendait du nord au sud sur la quasi-totalité de la partie occidentale du territoire colonial entre le 15° et le 30° parallèle est (moins les régions orientales du Congo occupées par le CSK, la CFL et le CNKi) ;
- 2) le domaine CSK était compris approximativement entre le 24° et le 30° parallèle est, et entre le 5° parallèle sud et la frontière méridionale du pays avec la Rhodésie du Nord (devenue la Zambie) ;
- 3) les domaines de la CFL et du CNKi étaient situés grosso modo entre l'Équateur et le 5° parallèle sud, et entre le 25° et le 30° parallèle est (*Encyclopédie du Congo belge* s.d. : 658).

La Colonie, le CSK, la CFL et le CNKi en tant que pouvoirs concédants n'avaient pas seulement le droit de concéder les mines de leurs domaines respectifs, mais, aussi, le pouvoir d'accorder des cessions (Heyse 1947 : 69) et les concessions des terres rurales à des tiers. Au Kivu, il était spécifié que les terres réservées ou à réserver par l'État pour l'intérêt général étaient exclues du droit de gestion de la CFL et du CNKi. L'État conservait sur ces terres le droit de cession et de concession à des associations philanthropiques, religieuses, scientifiques et aux établissements reconnus d'utilité publique (Heyse 1947 : 92), c'est-à-dire à des associations ou établissements créés sur initiative privée, et dont le statut était reconnu par le décret spécial, telle la Fondation médicale de l'Université de Louvain (FOMULAC) et de l'Université libre de Bruxelles (CEMUBAC), reconnues par un décret du 9 janvier 1939. Ceci excluait donc les institutions créées par l'État, exclusivement,

tels l'Institut national d'Études agronomiques du Congo (INEAC), l'Institut des Parcs nationaux et la Fondation médicale Reine-Élisabeth (FOREAMI).

D'après le croquis dressé, la CFL et le CNKi se sont partagé les mines du Kivu.

1. LA COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER DU CONGO SUPÉRIEUR AUX GRANDS LACS AFRICAINS : DOMAINE ET ACTIVITÉS

Pour sa création, l'EIC avait été aidé par la Banque Empain (*Bulletin officiel* 1902 : 2-3). Il avait concédé à la CFL d'importants droits fonciers, forestiers et miniers sur une vaste région comprise entre le fleuve Congo à l'ouest, les Grands Lacs à l'est, le 1^{er} parallèle de latitude nord et le parallèle de Nyangwe au sud (Dufrane 1956 : 1).

La CFL eut donc plusieurs attributions.

1.1. UNE ENTREPRISE DE TRANSPORT

Dans le but de développer les moyens de communication dans l'Est du pays, la CFL fut créée le 4 janvier 1902, sous l'État indépendant du Congo. La convention signée accordait à la CFL la concession de deux lignes de chemin de fer, reliant le fleuve Congo l'une au lac Albert et, l'autre, au lac Tanganyika. Mais le projet de relier le lac Albert fut abandonné lorsqu'il y eut d'importantes découvertes minières dans le sud de la région du Katanga.

L'objectif de relier le Haut-Katanga par une voie de pénétration à grande capacité permettant la mise en valeur et l'acheminement de ses immenses richesses minières vers le port de Matadi devenait prioritaire. Il fallut un chemin de fer doublant les tronçons non navigables du fleuve Lualaba, coupé en plusieurs endroits par des rapides. Dès 1903 débuta la construction de tronçons contournant d'une part les Stanley-Falls (Stanleyville-Ponthierville) et d'autre part les rapides entre Port-Empain (Kindu) et Kongolo. Il fallut près de quatre années pour construire la première ligne de 125 km entre Stanleyville et Ponthierville. Puis, la deuxième débuta en 1906 pour relier Kindu à Kongolo atteint à la fin de 1910. Le troisième tronçon de rail reliant Kabalo à Albertville commença en 1912 pour être achevé en 1914 avec 272 km construits. Il faut souligner que la CFL exploitait le réseau mixte eau-rail, comprenant plusieurs tronçons de chemin de

fer dont les deux premiers cités complètent le fleuve Lualaba partiellement navigable. Il s'agit de :

1° Voies navigables réparties en deux réseaux :

- Réseau fluvial couvrant 1221 km : (Ponthierville-Kindu, 310 km) ; Kongolo-Kabalo (86 km), Kabalo-Bukama (565 km) ; bief de la Luvua reliant Ankoro à Kiambi (150 km) ; Kibombo-Kasongo (110 km).
- Réseau lacustre couvrant 665 km : Kalemie-Kigoma (135 km) ; Kigoma-Nord-Lac reliant Usumbura et Kalundu (210 km) ; Kalemie-Nord-Lac reliant Usumbura à Kalundu (345 km) ; Kalemie-Sud-Lac/Moliro (320 km).

2° Chemins de fer couvrant 1095 km, avec les tronçons :

- Stanleyville-Ubundu : 125 km.
- Kindu-Kongolo (355 km) avec raccordement : Kongolo-Kabalo (86 km) ; Kabalo-Kalemie (273 km) ; Kabalo-Kabongo (246 km).

Il faut ajouter le fait que la CFL était aussi l'un des principaux transporteurs routiers avec le CVC, la MAS (Messagerie automobile du Sankuru), l'Office de transport congolais (OTRACO), la TRANSKAT, la SOTRANSCONGO, etc. Elle assurait ainsi la liaison du Kivu avec le reste du Congo et joignait ce dernier via Kigoma (sur l'autre rive du lac Tanganyika) à la Tanzanie.

C'est le 6 février 1965 qu'une convention conclue entre la CFL et la RDC prévoyait le transfert de concessions de transport de la Compagnie à l'État. Le 3 septembre 1965, la CFL souscrivit à parts égales avec l'État congolais et devint ainsi une société mixte, la Société congolaise des chemins de fer des Grands Lacs. En 1967, elle devint l'Office congolais des chemins de fer des Grands Lacs (Huybrechts 1970 : 476).

1.2. CFL DANS LE SECTEUR MINIER

Pendant qu'elle s'occupait de travaux relatifs aux transports (construction des chemins de fer et leur exploitation, transport maritime), la CFL exploitait de l'or, de l'étain sous la forme de cassitérite, des minerais mixtes de cassitérite-wolfram et de cassitérite-tantalites formés approximativement de 80 % de cassitérite (Wery 1948 : 46). Ces exploitations étaient effectuées surtout dans son domaine ouest, à Kampene, Kailo... dans le Maniema. Cela dura jusqu'à la création en 1923 de la Compagnie minière des Grands Lacs africains (MGL) et, surtout, jusqu'à



Un travailleur congolais de la Compagnie des chemins de fer du Congo supérieur aux Grands Lacs africains (CFL).

(HP.1977.43.47.48, collection MRAC ; photo C. Lamote (Inforcongo), 1951, © MRAC.)



Le train entre Kongolo et Port-Empain (Kindu) en 1912.

(AP.0.0.31770, collection MRAC ; photo A. Wibier.)

La gare de Kongolo en 1918.

(AP.0.1.1019, collection MRAC ; photo E. Gourdinne.)



Le départ du train de Kindu en 1918.

(AP.0.1.1029, collection MRAC ; photo E. Gourdinne.)

L'ouverture en 1925, de son domaine ouest à la prospection publique.

La CFL avait fait installer à Kindu un service minier qui allait améliorer la connaissance de la richesse minérale et la confection d'une carte géologique de son domaine. Les travaux de recherche se sont effectués dans les régions au nord Lugulu, Shabunda, Songwe, Kama-Kampene-Kihembwe, MIsantala, Kasese, Lubutu en direction de Rutshuru et Kamituga (Very 1948 : 42).

À part la MGL, le Syndicat minier de l'étain (Symétain) et la Compagnie belge d'entreprises

minières (Cobelmin) qui vont être sommairement présentées dans ce chapitre, il y eut d'autres sociétés minières à avoir exercé dans le domaine de la CFL :

- 1) le Syndicat minier africain (Symaf) : constitué en mai 1926. Les principaux participants à son capital constitutif furent le Crédit général du Congo (devenue Compagnie financière d'Afrique), la Compagnie minière (Comminière), le Syndicat d'entreprises et d'études au Congo (Synkin), la Société belge de recherches minières en Afrique (Remina) et la CFL. Le 1^{er} janvier 1929, le Symaf devint une société congolaise à responsabilité



Hangar d'opération cassitérite au chantier de Mususa en juillet 1935 : séchage et mise en sacs. (HP.1980.51.4-30, collection MRAC ; photographe non identifié, droits réservés.)



Camp de la main-d'œuvre à Mususa, place centrale, en 1935. (HP.1980.51.4-19, collection MRAC ; photographe non identifié, droits réservés.)



Allée 1 du camp de la main-d'œuvre à Kailo, 1935. (HP.1980.51.4-9, collection MRAC ; photographe non identifié, droits réservés.)



Station de pompage de Kailo en novembre 1936. (HP.1980.51.4-33, collection MRAC ; photographe non identifié, droits réservés.)

limitée. C'est sa découverte des gisements de cassitérite qui entraîna la création des sociétés d'exploitation dont

- 2) la Société des mines d'or de la Belgika (Belgikaor) : créée en 1931.
- 3) la Société minière de Bafwaboli (Somiba) : constituée en 1931, son poste central se trouvait à Angumu, mais elle fut aussi implantée au nord de Lubutu où elle exploitait l'or et l'argent, jusqu'à 1955.
- 4) la Société minière de Kindu (Somikin) : créée en 1931.
- 5) le Syndicat minier d'étain (Symétain) : fondé le 19 janvier 1932, il était la filiale du Symaf.
- 6) la Société minière du Lualaba (Miluba) : créée le 2 décembre 1932, ses principaux participants au capital constitutif étaient la Belgika, la MGL, la Banque industrielle belge, l'Auxilas et la Compagnie générale de Belgique. Elle avait obtenu de la Belgika et de la MGL des permis spéciaux exclusifs de recherches minières obtenus

pour le compte du Syndicat minier du Lualaba. Ce dernier avait été créé le 22 octobre 1930 par les sociétés Belgika, MGL et Symaf afin de supprimer la compétition aux demandes de permis spéciaux introduits par chacune des sociétés et de poursuivre en commun les recherches minières. Les exploitations de la Miluba portées surtout sur la cassitérite (les mixtes cassitérites-colombo-tantalite) et l'or avaient débuté en 1935 dans les polygones de Saula.

- 7) la Société minière d'or de la Belgika (Belgikaor) : créée le 10 juillet 1931, ses exploitations alluvionnaires commencèrent en 1933 dans les polygones de Kima et de Kasowe. Elle exploitait l'or, l'étain, du wolfram et du colombo-tantalite comme associés à la cassitérite. Ses centres d'exploitation étaient dans le Maniema (région de Kihembwe) à Kisulu, Nyawendimu, Baseme, Kalembe, Kampene et Mangubu. Les sièges social et administratif de la société étaient respectivement à Stanleyville et à Bruxelles.

- 8) la Société minière des mines d'étain de la Belgika (Belgikaétain) ;
 - 9) la Compagnie minière de l'Urega (Minerga) : créée en 1934.
 - 10) Compagnie d'exploitation de l'or de Shabunda (Shabundor) ;
 - 11) Les Mines d'étain de Kindu (Kinétain) : fondées en 1932
 - 12) La Minière de l'Urega (Minerga) ;
 - 13) Kindu or/Société de mines d'or de Kindu (Kinor) : fondée en 1931.
 - 14) La Société coloniale minière (Cololacs ou Comines) : constituée en 1934
 - 15) La Société minière du Katanga (Simkat) ;
 - 16) La Société minière Victoria ;
 - 17) La Compagnie minière Arema ;
- Etc. (Archives A.A., Conseil de province de Costermansville 1942).

1.2.1. LA MGL ET SES ACTIVITÉS

Le 1^{er} décembre 1923, la CFL constitua une filiale, la Compagnie minière des Grands Lacs africains (MGL). Elle abandonnait à celle-ci toutes ses activités minières dans la partie est de son domaine. Cette société nous intéresse parce qu'elle intègre le Sud-Kivu dans ses activités, se partageant avec le CNKi à partir de 1928 l'exploitation minière du Kivu oriental.

a) La localisation

Les concessions de la MGL se situaient dans les actuelles provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu, mais aussi en partie dans l'Ituri, la Tshopo et le Maniema. Il s'agissait des territoires administratifs de :

- Bafwasende, dans la province de la Tshopo ;
- Beni, Lubero, Rutshuru et Masisi, Walikale dans la province du Nord-Kivu,
- Lubutu et Pangi dans la province du Maniema ;
- Shabunda, Kalehe, Kabare, Walungu, Mwenga, Uvira et Fizi dans la province du Sud-Kivu.

La MGL obtint le droit exclusif de recherches et d'exploitation pendant cinq années dans la vaste région de l'est du domaine de la CFL. Tout en conservant ses droits de pouvoir concédant dans le domaine concédé, la CFL se réservait aussi une part des bénéfices. À l'expiration de cette période, le domaine devait être ouvert à la prospection publique et géré par la CFL elle-même.

Les concessions de la MGL étaient groupées en trois directions : nord, centre et sud.

- Les mines du nord avaient leur direction à Butembo. Leur exploitation des alluvions aurifères et du platine commencée en 1926 comptait en 1953 environ 330 concessions d'une étendue de 2287,161 ha dans la zone économique du Kivu. En 1954, la MGL exploitait l'or, le niobot-tantale et le wolfram dans le territoire de Masisi. Mais ses concessions de la Haute-Bilati, de la Haute-Luholo, de la Basse-Luholo (Mweso, Kaholi, Lusende), de la Haute-Lindi accordées pour l'or, l'argent et le grenat n'ont presque pas été exploitées. C'est aussi le cas des concessions de la Basse-Tayna dans le territoire de Masisi et de la Basse-Lubero dans le territoire de Lubero accordées pour l'exploitation de l'or, de l'argent, du tungstène, du niobium et du tantale¹.
- Les mines du centre avaient leur direction à Kabunga ; leurs concessions intégraient les espaces des territoires de Masisi, Kalehe, Kabare et Walungu. Leur exploitation dans les gisements alluvionnaires ouverte en 1938 portait sur la cassitérite, mais aussi sur l'or, le colombo-tantalite et la wolframite. En 1954, les concessions MGL de la direction centre dont la superficie théorique était entièrement dans le territoire de Masisi s'élevaient à 97 d'une étendue de 853 149 ha. Mais les concessions de Bilati, Basse-Oso, Moyen-Oso, Lowa, Est-Masisi, Sud-Masisi et de Buniakiri accordées pour l'exploitation de l'or, l'argent, l'étain, le grenat, le wolfram, le niobium et le tantale n'ont presque pas été exploitées. Dans le territoire de Kalehe, la MGL-Centre possédait des concessions non exploitées de plomb, d'argent, d'or et d'étain. Dans le territoire de Kabare, les concessions se situaient dans les régions de la Ruzizi et de l'Ulindi accordées pour l'or, l'argent, l'étain, le titane, le corindon, le zircon et le grenat. À Luntukulu et Kabubu dans l'Ulindi, on exploite l'or, le wolfram et la cassitérite.
- Les mines du sud avaient leur direction à Kamituga. C'est là qu'avait commencé en 1923 l'exploitation d'alluvions aurifères. L'ouverture de l'exploitation alluvionnaire de la cassitérite eut lieu en 1936

1. cf. Archives MGL, Province du Kivu : Dossier MGL 1954, Rapport de la commission pour l'étude de la zone économique du Kivu, (s.d.), pp. 3 et 4 ; Décret du 16 mars 1953 autorisant la MGL l'exploitation de tungstène, du niobium et le tantale.

avec l'installation d'une usine de traitement de minerais aurifères filoniens (usine de Mobale) ; la mise en marche d'un broyeur concentrateur en 1949 était pour les minerais primaires stannifères. On extrayait également dans les mines du sud les minerais accessoires tels le colombo-tantalite, le wolframite et le bismuth. Au total, les régions minières de la MGL-Sud avaient une étendue de 1 303 784 ha, soit 25,5 % du nombre de 88 concessions environ et de 11,7 % de la superficie du territoire de Mwenga. En 1956, les gisements aurifères exploités par la MGL-Sud étaient groupés dans une région de 300 km² environ voisine du mont Kibukila et s'étendaient sur les bassins des rivières Zalya (affluent de l'Elila), Kiloboze (affluent de l'Ulindi) et Tshoka (affluent de l'Ulindi).

Les gisements concédés à la MGL dans la partie centrale et méridionale de la province du Sud-Kivu se trouvaient entièrement dans le territoire de Mwenga et dans le sud-est du territoire de Shabunda.

b) Production minière et mise en place des infrastructures routières

La MGL a été la première société exploitante constituée comme filiale de la CFL. En 1924, il avait été découvert les gisements aurifères de la haute Lenda, de l'Ibina, de la Mohanga, de la haute Luholu et de la haute Bilali au nord, puis ceux de la Zalya, de la Tshoka, de la Mutambala et de la Luiko au sud. En 1926, on découvrit de la cassitérite dans les graviers aurifères de la Zalya ; ce qui permit de déterminer la localisation de la région de minéralisation de l'étain entre le bassin de l'Elila et celui de la Lowa. Des prospections furent aussi menées dans les bassins de la Rwandi et de la Tayna sur la rive gauche de la Lubero et dans la région de Walikale où des gisements d'étain furent trouvés.

Du 29 juillet 1926 au 24 mai 1928, les arrêtés royaux qui attribueront à la MGL un total de 573 concessions minières de 49 441 km² vont être signés. Ces concessions s'étendaient de l'Ituri, au nord jusqu'au sud du 4^e parallèle sud dans la partie qui deviendra à partir de 1933 la province du Kivu. Suite à l'identification des gisements miniers de plus en plus abondants, les activités de la MGL vont être réorganisées en 1930. Un service de géologie et de prospection va être créé. Les recherches des filons aurifères débutèrent à Kamituga, tandis que les travaux de prospection par tranchées et galeries

furent entrepris en 1931 et se poursuivirent jusqu'en 1964, arrêtés par la rébellion Simba.

Une pépite aurifère de 64 kg fut découverte en 1943 ; cela entraîna le début de l'exploitation des filons aurifères. Les alluvions et les filons wolframifères de la Kadubu et d'Etaetu vont être découverts entre 1950 et 1955. Des poches importantes du béryl furent localisées en 1954 à Lusungu près de Kamituga (Mashigiro Nkuba 1976 : 44-46)².

Dans l'ensemble, la production de la MGL de 1923 à 1951 s'était chiffrée à 50 000 kg d'or lingot et à 19 000 tonnes de cassitérites et de produits mixtes ; ce qui avait représenté une valeur de 4200 millions de francs. Dans ces chiffres, la part de production de la cassitérite de la MGL-Sud était de 10 472 tonnes et celle de la MGL-Centre de 8826 tonnes.

Les demandes de minerais et/ou de toutes les productions agricoles et minières liées à la Seconde Guerre mondiale avaient accru la pression sur le terrain congolais devenu une véritable vache à lait. Tout allait s'accélérer : par exemple, le Symétain (cf. *infra*) porta sa production de 2550 tonnes de cassitérite en 1939 à 6163 tonnes en 1945 et accrut sa main-d'œuvre de 5305 agents en 1939 à 14 480 en 1945. Il s'agit d'un passage assez vif qui se réalisa aux prix d'efforts trop intenses pour les employés. S. Lauwers écrit : « Les nouvelles recrues généralement célibataires ont été incorporées selon les modalités qui ressemblent à une mobilisation militaire. Elles ont dû être logées dans des camps construits sous le signe de la triple économie du temps, de main-d'œuvre et de matériaux » (Lauwers s.d. : 335).

Il y eut donc une augmentation très significative de la production dans les domaines concédés, ce qui nécessita aussi la construction d'axes routiers devenus utiles. Encore en 1930, « les pistes des caravanes taillées à la machette et reliant les villages étaient les seuls moyens permettant à se déplacer dans ce pays couvert par une forêt extrêmement dense » (Historique de la Combelmin s.d. : 1). On lit dans le Rapport sur l'enquête de la MOI Cobelmin et chantier routier (route Punia-Kailo) s.d. :

« Les chemins fréquentés étaient donc rares sinon absents par le fait même que la région à parcourir était vide d'hommes et couverte de forêt dense. La pénétration était pénible et difficile, car c'était à partir d'un point d'escale du fleuve qu'on pénétrait

2. Lire à ce sujet Delville 1948.



Travaux routiers dans l'escarpement de Kimbili (route de Bukavu à Shabunda), 1949.
(HP.1956.15.16264, collection MRAC ; photo F. De Pooter (Inforcongo), © MRAC/De Pooter.)

dans la brousse. La mission des prospecteurs venue par voie maritime partait de Kindu pour se rendre à Shabunda, et ce voyage à pied durait, semble-t-il, à peu près 15 jours.

Il y avait deux autres points de pénétration très anciens : d'abord celui de Lowa : on empruntait la piste Lowa-Ongoka puis la partie navigable Ongoka-Yumbi pour se rendre finalement en direction de Kasese ; ensuite celui d'Elila : on pouvait pénétrer à l'intérieur de cette vaste région à partir de l'embouchure de l'Elila. De là une ancienne piste de caravane conduisait vers Fundi-Sadi en passant par Kailo. »

La découverte des premiers gisements mena à la construction des routes devant relier ces gisements au fleuve Lualaba, pour l'exploitation des produits miniers et le ravitaillement en matériel des sociétés minières et en vivres des camps des travailleurs. L'ouverture de certaines régions du Kivu à l'activité économique voire au progrès social³

ne fut donc pas directement l'œuvre de l'État, mais celle des sociétés minières. Jusqu'en 1943, cela avait principalement concerné les territoires de Kasongo, Kabambare, Pangi, Shabunda, Walikale et Mwenga. Établissons-en l'évolution :

- D'abord, de 1930 à 1940, il y eut les tronçons suivants : Kindu-Shabunda ; Yumbi-Kima-Punia-Shabunda ; Kasongo-Namoya ; Kampene-Baseme ; Punia-Kima.
- Ensuite suivirent les routes Kima-Kasese-Shabunda-Lulingu, Kailo-Fundi-Sadi-Katshungu-Bukavu, Kampene-Kindu (cf. Rapport sur l'activité de la DPGM dressé en 1943).
- Il y eut une intensification pendant la période de la guerre 1940-1945. C'est le cas des travaux de la route dite d'intérêt général allant de Punia suivant l'axe Lualaba à Nduma, centre de la région de Kasese-Ona. Entamés à Saulia en 1937 à l'allure de 16 à 17 km par an, les travaux durent s'accélérer

3. Nous n'insisterons pas sur cette dimension. Notons par exemple que la MGL viendra établir des hôpitaux. En 1953,

il y en avait six dont un pour les Européens à Kamituga. Plus tard, un autre hôpital pour Européens fut érigé à Butembo (Mashagiro Nkuba 1976 : 53-54).

pour répondre aux exigences de la guerre dans la production de l'étain. Ainsi la Colonie intervint pour aider les sociétés.

À cela s'ajoutaient des routes d'intérêt particulier :

- la Cobelmin construisit une route allant vers le gisement du Nord-Lugulu, puis celles de Matsera-Malela et de Kailo-Kaseka-Kindu ;
 - la MGL fut aménagée entre les installations dispersées de la société d'autant plus que certains chantiers se trouvaient très éloignés les uns des autres. Ainsi les routes de Kamituga en direction de Kiandjo, Kabilombo, Ibondo, etc.
 - le CNKi entama la route d'accès aux gisements d'Utu, Iseke, Idambo, Kasese-Ona, Kasese-Shabunda, etc.
- Mais, aussi, les routes [liaisons] dites prioritaires :
- la liaison Kasese-Shabunda (axe nord-sud) ;
 - la liaison Shabunda-Constermansville (177 km) et Kamituga-Nyangezi (162 km) ;
 - l'accès de Walikale vers les zones minières et vivrières ;
 - l'élargissement de la route Kindu-Shabunda.

Au total, il y eut près de 1600 km des routes et/ou pistes aménagées ; c'est au long de ces réseaux que le colonat européen s'installa pour ses activités. Mais ces pistes en pisé n'étaient pas bien solides, ne supportaient pas de grand tonnage et souffraient à cause du climat et de l'environnement.

c) La fermeture de la MGL

Avec des sociétés créées dans un cadre colonial voire liées à des réseaux d'affaires, le contexte de la décolonisation allait s'avérer difficile pour assurer leur gestion. La MGL parut résister à la vague, mais elle finit par sombrer. En 1971, elle signa des accords avec Cobelmin-Congo qui lui assura désormais une aide financière et technique jusqu'à superviser toutes ses activités. Il avait été convenu que :

- 1) la Cobelmin-Congo procéderait à la recherche et à la prospection des gisements miniers, effectuerait les études préalables à leur mise en application, ferait tous les travaux d'exploitation et d'opération secondaire ou utiles à l'exécution des travaux miniers sous le compte de la MGL ;
- 2) la Cobelmin-Congo s'occuperait de l'expédition des produits, assurerait la direction technique et administrative de tous les travaux relatifs à l'exploitation des mines de la MGL ;
- 3) la MGL resterait toutefois titulaire des droits miniers bien qu'elle n'exploiterait pas, devenant ce qu'on nomme un « commettant » (cf. Dossier

service administratif de COBCO/n°546/DGC/360/71/Kamituga) : « Lettre du 6 septembre 1971 de A. Burnotte, ayant pour objet : Intégration de la MGL dans Cobelmin-CONGO »).

1.2.2. LE SYMÉTAÏN

Le Syndicat minier africain (Symaf) créé le 17 mai 1926 avait pour but de procéder aux prospections minières dans le domaine ouest de la CFL. Il constitua trois filiales d'exploitation : le Syndicat minier d'or (Symor), le Syndicat minier de la Luama⁴ (Syluma) et le Symétain.

Symor et Syluma avaient leurs activités minières dans la province du Kivu, même si quelques infimes portions s'étendaient dans la province du Katanga. Le Symétain avait des activités dans le Kivu et la Province-Orientale. Nous évoquerons uniquement ce dernier au vu de l'importance de ses activités.

a) La localisation

Le Symétain fut constitué le 29 janvier 1932 à la suite d'importants placers stannifères entre 1928 et 1930 par la CFL. Ses premiers chantiers ouverts se situaient dans la région de Punia jadis intégrée dans l'ancien territoire de Lubutu. Ses concessions s'étendaient en partie dans le territoire de Shabunda, mais, surtout, elles étaient localisées dans les territoires de Pangî, Punia et Lubutu dans le Maniema. Il y eut deux aires d'exploitation :

- l'une située dans le Maniema-Sud avec Kalima comme centre principal ;
- l'autre, plus au nord, avec Punia comme direction générale. En 1954, ses concessions comptaient environ 200 234 ha situés dans les territoires de Pangî et de Punia sous la dénomination de Kalima I et Kalima II. La CFL avait concédé l'espace pour l'exploitation de l'étain, de la wolframite, de la tantalite, de la monazite et du niobium. Les permis d'exploitation avaient été livrés pour les concessions de Tembo et Likole (territoire de Pangî), de Kamambele, Amarubu, Amanka, Lukunga, Uru, Kibeké, Makunda, Ibila et Tabuti (territoire de Punia), de Maliba et Amusenga (territoire de Lubutu). Au total, le terrain concédé pour l'exploitation minière était de 37 500 ha auxquels s'ajoutait une aire livrée à la prospection des mines d'or, argent, étain, niobium,

4. Ce nom est aussi écrit Lwama, dans cet ouvrage.

tantalite et divers autres minerais dans les territoires de Pangî et de Shabunda.

b) Les activités

L'essentiel de la production du Symétain était constitué par la cassitérite à laquelle se trouvaient associés le wolfram, le colombo-tantalite et la célite. L'exploitation de l'or qui date de 1942 dans le polygone de Malimba situé au sud de Lubutu allait y être associée. De 1942 à 1947, il fut produit 527 387 g d'or brut. Pour le secteur du nord, la production de la cassitérite passa de 699 527 kg en 1939 à 1 676 348 kg en 1947 (Mashagirot Nkuba 1976 : 57-58).

1.2.3. LA COBELMIN

En raison des charges économiques ou financières, la Compagnie belge d'entreprises minières (Cobelmin) est un regroupement des premières sociétés minières constituées lors de l'ouverture du domaine ouest de la CFL. Les premières qui décidèrent de se grouper furent la Belgikaor, la Miluba et la Somikin, créant la Cobelmin par l'arrêté royal du 8 novembre 1932 (*Bulletin officiel* 1932 : 876-889). D'autres sociétés adhérèrent progressivement à cette unité par suite de l'épuisement progressif des gisements superficiels. Avant 1935 s'ajoutèrent donc Kinor, Kinorétain et Minerga. En 1944, la Cobelmin était une société exploitant les gisements concessionnaires suivants : Belgikaor, Miluba, Kinor, Minerga, Kinétain, Victoria, Arena, Somikin ou encore CNKi pour un petit gisement aurifère situé au Maniema oriental. Le décret du 21 janvier 1958 favorisa la fusion ou l'intégration des sociétés minières en les exonérant des différents droits et taxes.

En décembre 1961, la Cobelmin gérait les exploitations de la Kinorétain, Belgikamines, Minerga et Miluba. Cette représentation nouvelle traduit une évolution, parce que :

- la société Belgikamines fut constituée en 1957 de la fusion de la Belgikaétain et de la Belgikaor. La Belgikamines devenait titulaire de 325 permis couvrant 3178 km² dont 395 débordaient dans la Province-Orientale ;
- la société Kinorétain fut constituée en 1959 en groupant de la Kinétain et de la Kinor. En 1961, elle était titulaire de 145 permis d'exploitation couvrant 1996 km² ;

- la Minerga et la Miluba étaient respectivement titulaires de 145 permis couvrant 1324 km² et 266 permis couvrant 2860 km².

Disposant de 881 permis couvrant 9358 km² au total, la Cobelmin et ses commettants en 1961, en application de la loi du 17 juin 1960 qui avait exproprié le nouvel État congolais de plusieurs de ses revenus, avaient changé de statut : en passant du droit minier belge au droit minier congolais, ils ont fait l'apport de leurs charges/actifs au Congo à des sociétés de droit congolais :

- Cobelmin à Cobelmin-Congo ;
- Kinorétain à Kinorétain-Congo ;
- Minerga à Minerga-Congo ;
- Miluba à Miluba-Congo ;
- Belgikamines à Belgikamines-Congo ;
- etc.⁵

Au début des années 1950, la production de l'or du Kivu-Maniema représentait le cinquième de la production totale du Congo belge (9020 kg) ; celle de l'étain constituait les deux tiers de la production congolaise et environ 10 % de la production mondiale (Symétain 1953 : 67-68). Les principaux centres miniers sont, pour Symétain : Kalima, Punia, Kasese et Sukumakanga ; pour le CNKi : Kasese et Kingulube ; pour la MGL : Kamituga, Kabunga et Butembo. Des particuliers exploitent de petits gisements à Pangî, Kaozi et Nyangwe. Cobelmin assure l'exploitation des concessions de Kinor à Saramabila ; Kinétain à Kailo ; Minerga à Pizon ; Miluba à Saula, Shabunda et Kampene ; Belgika à Kalima ; etc.

5. Pour info, lire les rapports annuels et autres documents du service de la MOI/Cobelmin (Archives Inspection des mines à Bukavu).

Une chaîne de production au centre de Kampene : de l'exploitation à l'exportation



L'exploitation d'un gisement de cassitérite à Kampene.

« Les pioches, les pelles, les brouettes, les pompes à main... leur furent données en l'absence des machines pour l'exploitation stannifère, aurifère et celle d'autres produits miniers » (Bertieaux 1953 : 180). (HP.1956.32.182, collection MRAC ; photo H. Goldstein, s.d., © Sofam.)



Une pelle mécanique d'une puissance de 50 CV au travail dans une carrière.

(HP.1956.32.181, collection MRAC ; photo H. Goldstein, s.d., © Sofam.)



Le minerai est transporté à l'usine de traitement par des wagons qui se déplacent au moyen d'un câble.

(HP.1956.32.180, collection MRAC ; photo H. Goldstein, s.d., © Sofam.)



L'usine de traitement, la bande transporte le minerai d'étain vers les concasseurs. (HP.1956.32.183, collection MRAC ; photo H. Goldstein, s.d., © Sofam.)



À l'usine de traitement, un concasseur et sa trémie.

(HP.1956.32.184, collection MRAC ; photo H. Goldstein, s.d., © Sofam.)



Une table Wildley dans l'usine de traitement est utilisée pour laver le minerai. (HP.1956.32.185, collection MRAC ; photo H. Goldstein, s.d., © Sofam.)



À l'usine de traitement se trouve un séchoir infrarouge à travers lequel le minerai d'étain passe après le lavage.

(HP.1956.32.186, collection MRAC ; photo H. Goldstein, s.d., © Sofam.)



La cassitérite arrivée par chemin de fer et bateau est transférée sur des barges au port de Matadi.

(HP.1958.56.800, collection MRAC ; photo H. Goldstein, s.d., © Sofam.)

2. LE COMITÉ NATIONAL DU KIVU : UNE COLONISATION FONCIÈRE ET AGRICOLE

Sur le plan minier, le domaine du Comité national du Kivu resta assez réduit, comparé à celui de la CFL et de ses nombreux concessionnaires. Hormis le parc de Virunga, les terres dites « indigènes » et les concessions de la MGL, le domaine du CNKi couvrait l'étendue des territoires actuels de Masisi, Nyirangongo, Masisi, Walikale, Rutshuru, Kalehe, Walungu, Kabare et Uvira. Des parties du domaine débordaient sur les territoires de Beni, Lubero, Shabunda et Fizi. Dans les chantiers du CNKi situés dans le Sud-Kivu, la production minière est restée peu significative.

2.1. LE CONTEXTE DE LA CRÉATION DU CNKI

À partir de 1919 se développa peu à peu au Kivu montagneux⁶ un « colonat blanc », ce qui désignait au Congo belge l'ensemble de la population européenne installée de « sa propre initiative » aux fins d'exploiter des entreprises agricoles, minières et commerciales créées par elle-même. Au Kivu, les Pères Blancs (cf. *infra*) furent les premiers à faire état de la fertilité du sol et des possibilités agropastorales et minières de la région. Très tôt, ils introduisirent

la culture des plantes, dont l'oranger, l'ananas, le caféier, l'eucalyptus, l'avoine, le froment, la fraise, etc.⁷. Dans leurs missions à Nyangezi, Bobandana, Katana, Bugabo et Kabare (cf. *infra*), un potager avec une grande variété de légumes fut créé. Dans son témoignage de 1892, M. Guillemé signale qu'on trouvait dans les potagers des missions près du lac Tanganyika, la pomme de terre, l'aubergine, la tomate rouge et jaune, l'oignon, le chou, le chou-fleur, le chou-rave, la betterave, la carotte, le radis, le navet, la chicorée, la laitue, le persil, le cresson (Guillemé cité par Zana Etambala 2009 : 1005).



Résidence d'un colon au bord du lac Kivu, près de Bukavu.

(HP.1956.15.3372, collection MRAC ; photo C. Eeman (Inforcongo), s.d., © MRAC/Eeman.)

6. Au Sud-Kivu, cette région correspond à celle habitée par les Shi, Havu, Fuliru, Vira et Tembo, des peuples qui se trouvent dans les régions limitrophes constituant les territoires administratifs de Walungu, Kabare, Kalehe et Idjwi.

7. Sur les grandes lignes de l'implantation de ces cultures au Kivu, lire Usungu 2015.

Avec la colonisation, les colons qui appréciaient le climat tempéré de montagne améliorèrent l'œuvre des missionnaires en y ajoutant les amarantes, les concombres, les petits pois, etc.

À la fin de la Première Guerre mondiale, quelques vétérans s'installaient au Kivu et constituaient le premier groupe de colons. Assez rapidement, le Kivu devint une région de peuplement européen, allant jusqu'à compter cinq types de colonat : colonat agricole, colonat artisanal et industriel, colonat commercial dans les centres urbains et autres centres commerciaux à l'intérieur de la province, colonat minier et, enfin, colonat à profession libérale (médecins, avocats, architectes, comptables, agents de tourisme...) (EDMCO 1948 : 122).

C'est en janvier 1928 que fut créé le Comité national du Kivu (CNKi) dont l'objectif était de « mettre en valeur une vaste région de notre colonie ». Voilà un point de départ porté par une « expression ambiguë », souligne Jean Stengers. En fait, « mettre en valeur » permet de passer outre à la question économique fondamentale du « bien-être » des populations colonisées (Stengers 2008 : 221). Dans leur ouvrage *Les Mots de la colonisation*, Duluq et al. écrivent que « mise en valeur » est « quasi synonyme de colonisation. La colonisation d'un pays, d'une forêt, d'un hinterland, de territoires vierges ou occupés signifie toujours, dans l'idéologie coloniale, une mise en valeur des ressources par une humanité plus douée que l'indigène, mieux dotée techniquement et, à ce titre, plus légitime à exercer sa souveraineté sur des ressources naturelles jugées sous-exploitées ou mal exploitées par les techniques et les savoirs locaux (Duluq et al. 2008 : 7).

Ainsi fut créé par le gouvernement colonial belge le CNKi pour « favoriser la colonisation de la région ; entendez la bonne colonisation, la colonisation belge » (Stengers 2008 : 199). Le CNKi, qui constitue un « regroupement des colons belges », recevait le droit de « mettre en valeur » et de « concéder toutes les terres vacantes ».

« Le CNKi était une association congolaise jouissant d'une personnalité civile, ayant son siège à Bukavu (Costermansville) au Kivu. Il a été créé par le décret du 13 janvier 1928. Constitué à l'initiative du ministre des Colonies Henri Jaspar, qui souhaitait l'installation des colons belges dans la région du Kivu, riche de nombreuses possibilités agricoles, forestières et minières, le CNKi disposait, au départ, d'un capital

de 107 500 000 francs représentés par 50 000 parts de capital de 2150 francs (Banque du Congo belge, CNKi, *Bulletin mensuel*, août-septembre 1966, p. 276). Association composée de la Colonie, de la Compagnie des chemins de fer du Congo supérieur aux Grands Lacs africains et des souscripteurs de parts, le CNKi s'est résolument engagé dans l'amélioration des voies de communication du pays, dans la construction des routes, des ports et dans l'établissement des voies ferrées (CNKi 1946. Rapport du Conseil de gérance et des commissaires, exercice 1946. Bruxelles, p. 20) » (Usungu 2015 : 115).

2.2. LA MISE EN PLACE DU CNKI

L'attrait des potentialités économiques du Kivu révélées aux yeux des Européens après la Première Guerre mondiale posa le problème de l'installation de colons, la coordination de leurs activités et leur financement. L'autorité coloniale voulut-elle ainsi centraliser la gestion des activités pour mieux se préserver de l'installation désordonnée des colons et, aussi, afin d'empêcher une éventuelle mainmise étrangère dans la région.

À sa création, le CNKi connut des problèmes juridiques et financiers. « Il fallait libérer la région d'un droit de choix de terres existant en faveur de la Compagnie des chemins de fer du Congo supérieur aux Grands Lacs africains (CFL). Concessionnaire au Kivu depuis 1902, dans la région où devait désormais s'exercer l'activité du Comité » (Strouvens 1943 : 938). La CFL fut ainsi associée au CNKi. Un capital de 100 millions de francs destiné à la mise en valeur de la région a été conjointement constitué par la Colonie, la CFL et des particuliers agréés par le ministre des Colonies Henri Jaspar (1927-1929). Le siège principal de la nouvelle société s'appelait l'« Administration centrale » et était situé à Bruxelles. Il collaborait avec la Direction générale d'Afrique qui avait son siège à Costermansville.

Le président du CNKi, nommé par le ministre des Colonies, collaborait avec le directeur et le secrétaire du domaine. Le Conseil de gérance était constitué, en plus de ceux-là, par quinze autres membres, dont la moitié nommée également par le ministre, le reste de membres étant désignés dans la proportion de 1/3 par la Compagnie des Grands Lacs et de 2/3 par les autres associés. Les commissaires aux comptes, rééligibles pour un mandat de deux ans, étaient nommés par les associés agréés. Ce Conseil de gérance collaborait



Maison de la Colonie et premiers bureaux du CNKi, 1928-1929. (HP.1986.48.1-140, collection MRAC ; photographe non identifié, droits réservés.)



Le siège du Comité national du Kivu, à Bukavu.
(HP.1956.15.10111, collection MRAC ; photo C. Lamote (Inforcongo), s.d., © MRAC.)



À l'occasion du 25^e anniversaire de la fondation du CNKi à Bukavu le 6 janvier 1953, une réception est donnée par son président Léon Helbig de Balzac. De gauche à droite : Léon Pétillon (gouverneur général du Congo belge), Sir Andrew Cohen (gouverneur de l'Ouganda) et son épouse, Léon Helbig de Balzac. (HP.1956.15.6396, collection MRAC ; photo C. Lamote, © MRAC.)



Lors du banquet, le président Helbig de Balzac prononce un discours.

(HP.1956.15.6376, collection MRAC ; photo C. Lamote, © MRAC.)

avec certains bureaux administratifs de la Colonie : la Conservation des titres fonciers, le commissaire de district, l'administrateur du territoire, le cabinet du gouverneur de province. Le bureau du gouverneur général, le conseil colonial et le ministre des Colonies intervenaient dans le règlement de certains litiges fonciers.

Le domaine confié au CNKi dont la propriété courait jusqu'à l'an 2001 s'étendait sur 18 000 000 ha sur sa partie forestière constituée des espaces devenus le Nord-Kivu, le Sud-Kivu, le territoire de Pangi et certaines parties des territoires de Kindu, Kabambare, Kasongo, Punia et Lubutu. Le domaine foncier correspondait aux districts du Sud-Kivu et Nord-Kivu sur une superficie de 11 800 000 ha ; le domaine minier du CNKi occupait 4 700 000 ha (Strouvens 1943 : 838).

Le CNKi devait s'occuper du Kivu oriental, c'est-à-dire de territoires non bloqués par la MGL déjà en activité depuis 1923 (cf. *supra*). Dans cette région du Kivu, la CFL avait son siège à Kindu ; elle était éloignée du Kivu oriental pour répondre aux besoins des colons belges qui s'y installaient. Le climat équatorial tempéré lié à l'altitude montagnaise de la région était favorable au peuplement européen ; les premiers résultats agricoles paraissaient satisfaisants. Ainsi le gouvernement de la Colonie s'était décidé de créer un organisme semblable au Comité spécial du Katanga (CSK) et à la CFL au Maniema. Avec la convention du 7 novembre 1927 intervenue entre la Colonie et la CFL, approuvée par le décret du 13 janvier 1928 créant le CNKi, la CFL avait été privée de son ancien droit minier sur le Kivu oriental. Toutefois, la concession du droit minier par la CFL

au CNKi était subordonnée à l'obligation pour le Comité de payer à la Compagnie une participation aux bénéfices sur toutes les exploitations minières suivant le taux et le mode prévu par la législation minière (CNKi 1953 : 69). Mais cette participation de la CFL dans les bénéfices éventuels du CNKi se révéla plus théorique qu'effective. En fait, le CNKi avait obtenu de la Colonie dans l'acte constitutif de 1928, sous réserve des droits des tiers un droit exclusif de recherche minière non seulement dans la région cédée par la CFL, mais aussi dans une zone située au-delà du 4^e parallèle sud⁸.

Parce que le domaine du CNKi est vaste, la mise en valeur de ses trois parties conduisit à l'initiative de créer des filiales. Il y aura la Société auxiliaire agricole du Kivu (SAAK), la Société immobilière au Kivu (SIMAK), la Société immobilière et industrielle d'Afrique (SIDAF) et la Compagnie immobilière du Nord-Kivu (CIMMOKI créée en 1931). À noter que la SAAK fondée en 1928 pour une durée qui allait jusqu'au 30 juin 1958 se charge de la station expérimentale de Tshibanda près de Mulungu (créée en 1925) reprise à la colonie dans le Sud-Kivu⁹, des essais de cultures industrielles et vivrières de toutes les espèces à l'est de la Lobwe, au sud de Katsiru et à l'ouest de Mweso dans le Nord-Kivu ; elle eut quelques activités à Kiliba. La SIMAK fondée le 20 octobre 1929 dans le but d'aménager les circonscriptions urbaines d'Uvira et de Bukavu reçoit du CNKi 1000 ha autour d'Uvira à partir de 1934. La SIDAF détient une concession de 623 ha en bordure du lac Kivu au nord de la ville de Bukavu. Quant à la CIMMOKI constituée en 1931, elle est chargée d'aménager les centres urbains de Goma et de Rutshuru (CNKi 1958 : 138-146)¹⁰.

En concurrence à la CFL, le CNKi devait aussi assurer la création des routes carrossables, la construction et l'exploitation des chemins de fer reliant le réseau de la CFL aux lacs Tanganyika et



À la station expérimentale de l'INEAC à Mulungu-Tshibinda, les travailleurs bashi trient l'écorce de quinquina.

(HP.1977.43.2.2, collection MRAC ; photo E. Lebiéd, 1946, © MRAC/Lebiéd.)

Kivu, la création et l'exploitation sur les lacs Kivu et Édouard des services de navigation. Pour cela, le CNKi avait fondé le 20 juin 1929 la Compagnie des chemins de fer du Kivu (CEFAKI) qui obtint la concession d'une ligne à construire entre les lacs Tanganyika et Kivu. Mais les travaux de celle-ci furent assez vite arrêtés suite aux difficultés de terrains montagneux et aux restrictions de crédits imposées par la crise. Le tracé du rail s'était arrêté à Kamaniola, soit à 94 km de Kalundu où la construction avait commencé ; on décidait de relier Kamniola à Costermansville par une route. D'ailleurs, jugée peu rentable, l'exploitation de cette ligne ferroviaire allait être stoppée en 1958 :

« Le réseau du Kivu se heurte à la concurrence routière dès les premières années de son existence, car les transporteurs routiers profitèrent de l'inconvénient du transbordement rail-route à Kamaniola alors qu'ils sont à même d'assurer un trafic de porte-à-porte et opposent leurs prix plus faibles et souvent négociables à ceux plus élevés de la Cefaki. Celui-ci parvient à limiter la concurrence en consentant des abattements tarifaires. Le développement de Bujumbura au détriment d'Uvira, terminus du rail, et l'ouverture de la route de Kalemie donnent ensuite une nouvelle impulsion à la concurrence. Enfin l'achèvement de la route bitumée Bukavu-Uvira-Bujumbura consolide définitivement les transporteurs routiers indépendants, à côté de la Cefaki devenue transporteur routier intégral en 1958 » (Huybrechts 1970 : 89).

8. Les limites du domaine du CNKi encore assez mal définies dans la convention de 1928 vont être sujettes à des modifications.

9. La station de Tshibanda fut reprise par l'INERA en janvier 1934.

10. Les charges de la SIMAK et de la CIMMOKI vont être reprises par d'autres sociétés publiques. Ainsi, en 1949, la Regideso se charge de la distribution publique d'eau et de l'électricité ; pour les centres urbains, il y aura le service d'Urbanisme, de l'Aménagement et de l'Environnement.



Plan de construction d'Uvira par la SIMAK, 1955.
(HP.1986.48.1-152, collection MRAC.)

La Cefaki remet le 18 juin 1946 ses activités à la Colonie qui, à son tour, viendra les confier à l'Office de transport au Congo (OTRACO).

Au-delà de quelques clés juridiques que le décret aménageait pour équilibrer tant soit peu les concessions trop excessives offertes à une structure d'abord économique, les droits et les pouvoirs du CNKi étaient trop importants et la région qui lui avait été concédée pour ses activités était trop vaste. Déjà à l'époque, l'autorité belge n'avait pas eu la tâche facile pour convaincre les adversaires des promoteurs du CNKi que son gouvernement était dans l'impossibilité de mettre le Kivu en valeur, comme dit dans le « Rapport du Conseil colonial sur un projet de décret instituant une association dénommée Comité national du Kivu » (*Bulletin officiel* 1928a : 838-845). Aux observations qui étaient faites pour la sauvegarde des droits et des intérêts des populations autochtones, mieux, la garantie de ne pas nuire à leur existence, les réponses apportées étaient peu rassurantes, parce qu'il fallait d'abord, au plus vite, enrichir la Belgique,

trouver de l'emploi aux Belges, occuper la région. La question de l'arrivée des étrangers banyarwanda fut clairement évoquée aux populations autochtones comme un danger, mais d'un revers de la main, le pouvoir belge dit ne rien craindre, parce qu'il pouvait trouver de la place pour tous dans son Congo colonial.

L'État colonial avait introduit la distinction entre deux types de terres : les terres « occupées » et les terres « vacantes ». Les premières désignent les espaces que les autochtones habitent, cultivent, exploitent suivant les usages et les coutumes locaux. Tandis que les autres terres, non occupées au « sens légal » du terme, deviennent terres vacantes (Heyse 1957). L'État procédait à l'appropriation des terres « vacantes » moyennant une indemnité ou une compensation aux *bami* et en confiait la gestion à des sociétés concessionnaires. Au Kivu, le CNKi était chargé de gérer les concessions. Les colons, les églises et leurs missionnaires, les sociétés privées et les commerçants s'adressaient au CNKi qui les vendait.

D'autres s'adressaient directement aux chefs locaux pour acquérir des terres. Ils passaient un contrat d'achat-vente qui, aux yeux de la loi, leur assurait des droits de propriété privée, mais qui, selon la coutume, n'était que des droits d'usage temporaires, révocables (Laurent & Tsongo 1996 : 79-84).

Le vaste espace accordé au CNKi comprenait trois zones :

- une zone qui ne se bornait pas aux rives et aux environs du lac Kivu, non déterminée par des limites géographiques. Elle s'étendait « très au nord, au sud et à l'ouest de ce lac ». En fait, par convention conclue le 9 novembre 1921 entre la colonie et la Compagnie des chemins de fer du Congo supérieur aux Grands Lacs africains qui était membre partenaire, la première avait reconnu à la dernière le droit de choisir dans cette région septentrionale, parmi les terres domaniales, des terres qui lui revenaient « en pleine propriété ». Par une autre convention signée le 7 novembre 1928 entre les deux mêmes partenaires et approuvée par décret du même 13 novembre 1928, la CFL fut autorisée à faire partie du CNKi en formation, moyennant de sa part le renoncement, au profit du CNKi, de ladite région (*Bulletin officiel* 1928a : 867-869).
- une zone délimitée à l'est par les frontières de la colonie, à l'ouest par la rive droite du Lualaba, au nord et au sud seulement par le parallèle de Nyangwe et le cinquième parallèle sud ;
- une zone comprenant des bandes de cinq kilomètres de largeur de chaque côté d'une ligne de chemin de fer reliant le lac Tanganyika au réseau de la Compagnie des Grands Lacs, ligne dont le tracé n'était pas encore arrêté.

Par sa présence et son action, le CNKi qui était une association mixte « colonie et Compagnie des Grands Lacs » ouvrit la porte à l'essaimage des populations à la base de la conflictualité actuelle. Thomas Munayi Muntu-Monji résume le cadre de préparation du décret de création du CNKi pour qu'on arrive à ce qui avait été fait :

« Au cours des discussions du projet de ce décret, quelques membres du Conseil [colonial] ne manquèrent pas de manifester des hésitations, de soulever des objections, d'exposer des critiques qui s'adressaient non pas à telle ou telle disposition du décret, mais plutôt au principe même de la fondation du Comité du Kivu. Ils reconnaissaient sans doute les avantages que présentait la création de ce nouvel

organisme : la libération d'une importante région de la colonie dont le développement se trouvait entravé par les droits reconnus à la Compagnie des Grands Lacs ; l'allègement des charges financières de la colonie et la mise en valeur plus rapide et plus méthodique de vastes territoires. Ils se réjouissaient aussi du fait que l'affaire avait été préparée par le Gouvernement avec le plus grand soin et avec le souci d'assurer la prééminence de l'État.

Cependant, ces membres se demandaient si la constitution du Comité du Kivu était bien indispensable pour mettre en valeur la partie orientale de la colonie. Les raisons avaient autrefois justifié la création du Comité spécial du Katanga (CSK) n'existant plus¹¹. Ces membres estimaient que le Gouvernement de la colonie pouvait aisément trouver le personnel et réunir lui-même les capitaux nécessaires pour mettre en valeur ces territoires riches et fertiles. Et cette œuvre, entreprise et dirigée par l'administration elle-même offrirait sans aucun doute, au point de vue de la sauvegarde des droits et des intérêts des populations autochtones, bien plus de garanties.

Mais la grande objection, c'était, toujours selon le rapport, qu'une mise en valeur immédiate et activement poussée ne se fit pas sans nuire à l'existence des populations indigènes. La création de ce Comité, pensaient-ils, avait évidemment pour but d'intensifier dans le plus bref délai possible le mouvement économique du Kivu, et cela ne pouvait se faire sans un "appel considérable de main-d'œuvre" et sans amener de "profonds bouleversements dans les milieux indigènes". Pour sauvegarder l'avenir du Kivu, estimaient-ils, il fallait tendre, non pas à intensifier rapidement sa mise en valeur, mais plutôt à régler,

11. Face à l'insuffisance, sinon au manque, des moyens matériels et financiers, Léopold II, qui courait le risque de perdre le Katanga au profit des Anglais des colonies rhodésiennes voisines, fit appel aux capitaux privés belges. C'est grâce donc à ces capitaux que fut créée, le 12 mars 1891, une compagnie privée : la Compagnie du Katanga, laquelle explora et occupa effectivement le Katanga. D'une convention conclue entre l'EIC et cette Compagnie du Katanga, le 19 juin 1900, naquit un organisme dénommé Comité spécial du Katanga (CSK) auquel furent confiées la gestion des terres vacantes et des mines. Trente-sept ans après, alors que le Congo rapportait déjà plusieurs milliards à la Belgique, le gouvernement belge n'était pas dans l'impossibilité, comme il est étalé dans ce rapport du Conseil colonial, de mettre le Kivu en valeur pour charger avec de tels pouvoirs un organisme mixte de développer cette région. En 1928, la Belgique n'était pas en guerre.



Bétail friesland de la ferme de chefferie du Bushi dans la province du Kivu. Les fermes de chefferie dépendent de l'administrateur territorial et reçoivent des subsides du gouvernement. Le bétail, contrôlé par des vétérinaires, y est amélioré par croisements avec des races étrangères. (HP.1956.15.16506, collection MRAC ; photo Sladden (Inforcongo), s.d., © MRAC/Sladden.)

à modérer avec sagesse. Sous prétexte de développement économique d'un territoire, n'allait-on pas entraîner la population indigène dans le remous d'une activité à laquelle elle n'était pas préparée ?

Convenait-il d'ailleurs de favoriser une sorte de ruée de colons blancs vers les plateaux du Kivu, où vivait une population assez dense, composée surtout de pasteurs qui avaient besoin de terres étendues ? Malgré les pouvoirs de contrôle du Gouvernement, n'était-il pas à craindre que sous la pression des intérêts économiques, les autochtones ne fussent privés d'une partie de leurs pâturages et contraints de devenir des salariés des colons blancs ?

Répondant à toutes ces observations, le ministre des Colonies [Henri Jaspar, 1927-1929], président du Conseil dit qu'il y avait "grande urgence" à mettre en valeur la région du Kivu ; urgence au point de vue de la Belgique, au point de vue de notre classe agricole qui a besoin d'un exutoire, qui doit trouver dans la colonie des terres fertiles où elle puisse vivre, prospérer et faire souche ; urgence au point de vue de la colonie même, car si nous ne voulons pas voir la région du Kivu colonisée par des éléments étrangers, il faut y implanter des Belges sans tarder » (Munayi 2010 : 223-225).

À la crainte de voir les populations autochtones privées des terres dont elles avaient besoin ou auraient besoin, le ministre des Colonies avait répondu :

« La région sur laquelle le Comité du Kivu aura à exercer son action ne se borne pas aux rives et aux environs du lac Kivu qui sont occupés en effet par des

populations assez denses, mais qu'elle s'étend bien loin au nord, au sud, à l'ouest sur d'immenses territoires, mais à peu près déserts.

Là on trouvera à suffisance, sans léser ni directement ni indirectement les intérêts des populations autochtones, des terres tant pour les colons de race blanche que pour les familles indigènes du Ruanda qui voudraient venir s'y fixer. Celles-ci n'auront pas à solliciter auprès du Comité du Kivu l'achat ou la location des terres qu'elles désireront occuper. La colonie les leur concédera gratuitement » (« Rapport colonial... », *Bulletin officiel* 1928a : 842).

Dès leur arrivée à partir de 1928, les colons éleveurs gagnaient de grandes étendues de terre qu'ils destinaient aux cultures et aux pâturages, surtout dans les territoires de Masisi, Kalehe, Mwenga et Uvira. En territoires de Kabare et de Walungu, en revanche, la plupart des colons pratiquaient le « *mixed-farming* ». C'est un système qui consiste à mélanger sur une terre d'exploitation les cultures et le bétail. On cultivait les plantes fourragères pour l'alimentation du bétail en période de sécheresse dont les effets étaient jugés assez particuliers dans ces territoires. Cela fut le cas des plantations Gombo, de Luhindja, de Nyangezi et de Mulamba. Quant aux territoires de Masisi, Kalehe et Mwenga (secteur Itombwe) qui bénéficient de la très haute altitude (plus de 2200 m), ce système de culture n'est pas nécessaire, parce que les herbes y sont permanentes dans les pâturages.



La ferme-école du Mushweshwe, près de Bukavu. Elle forme les futurs colons agricoles qui s'établissent (par la suite) à leur propre compte, avec l'aide d'un crédit accordé par l'État colonial. Le gouvernement a créé plusieurs de ces écoles où une formation technique est donnée aux jeunes Belges désireux de s'installer au Congo. On y trouve rassemblé tout ce qui doit être connu du futur colon agricole. Les études ont une durée d'un an ; les élèves sont fils de fermiers ou anciens exploitants agricoles de Belgique ou encore fils de Belges résidant au Congo. (HP.1956.22.577, collection MRAC ; photo H. Goldstein, s.d., © Sofam.)

Sur le plan de l'élevage, plusieurs espèces d'animaux (bovins, suidés, ovins, caprins ou volaille) étaient déjà connues dans la région du Kivu avant l'arrivée de l'Européen. Avec l'installation des colons au Kivu à partir de 1919, il y eut de nouvelles races de vaches laitières, de porcs, de lapins, de moutons, de chèvres, etc. Et à partir de 1930, les colons vont créer de grandes fermes au Kivu. Parmi celles-ci, les plus emblématiques furent la ferme de Nyamitaba aux alentours de Goma, les fermes laitières de Mulume-Munene, la ferme-école de Mushweshwe (en chefferie Kabare)¹², de Maurice de la Kethulle (à Irumvu/Gombo), de De Katelaere et Van Hamme (à Nyangezi) ou encore celle de Nyakagugu (à Mulamba,

chefferie Ngweshe). Ce qui généra dans les centres urbains de Goma et de Bukavu des abattoirs comme Elakat à Bukavu et Birere à Goma. Cette viande alimentait les centres agricoles et miniers.

2.3. LE CNKI ET SES CLIENTS

Le CNKi, devenu propriétaire des terres, s'attirait des colons avec lesquels il signait des contrats de location des terres. Ceux-ci obéissaient à diverses formalités : paiement des frais d'enquête et de mesurage de terrains ; indemnisation des indigènes si le terrain est dans leur domaine ; paiement de frais d'écriture... Tous ces frais passaient par les autorités du CNKi qui, aux dires de certains, exploitait ses clients (Dehoux 1946 : 23 et 131 ; Drevet s.d. : 80-92 ; Mendiaux 1956).

12. La ferme-école de Mushweshwe était destinée à donner une première formation aux candidats-colons.



Une étable réservée pour la traite du bétail laitier à la ferme-école de Mushweshwe.
(HP.1956.15.8200, collection MRAC ; photo Sladden (Inforcongo), s.d., © MRAC/Sladden.)



Deux colons stagiaires opérant la traite du bétail Jersey à la ferme-école de Mushweshwe. (HP.1956.15.8198, collection MRAC ; photo Sladden (Inforcongo), s.d., © MRAC/Sladden.)



Les débuts d'installation d'un colon diplômé de la ferme-école de Mushweshwe (Kivu) : hangar provisoire, pépinière et, au fond, un pâturage en cours d'établissement. (HP.1956.15.8199, collection MRAC ; photo Sladden (Inforcongo), s.d., © MRAC/Sladden.)



De nombreux colons ont entrepris des essais d'élevage. Les troupeaux sont souvent de races indigènes améliorées par des reproducteurs sélectionnés. (HP.1956.15.16449, collection MRAC ; photo H. Goldstein, 1949, © Sofam.)



Les colons sont tenus de remettre à leurs travailleurs, outre le salaire, la nourriture.

Sur cette photo de 1949, une scène de distribution du poisson séché.

(HP.1956.15.5148, collection MRAC ; photo H. Goldstein, © Sofam.)

Les textes juridiques avantageaient le CNKi dans le processus des enquêtes de terrains par le règlement foncier. Il suffisait d'un simple procès-verbal établi par l'administrateur ou autre agent de territoire pour que le CNKi concédât le terrain à son client. Les abus furent fréquents d'autant plus que divers accords étaient liés à la corruption des chefs autochtones qui aboutissaient à l'expulsion des autochtones sans que ceux-ci ne soient réellement indemnisés. Pourtant, le CNKi, lui, s'arrogeait auprès des clients des parts supérieures versées pour les comptes des ayants droit (Drevet s.d. : 107). Suite à des protestations, les anciens décrets furent abrogés et remplacés par celui du 31 mai 1934 prorogé par un autre du 13 avril 1935 qui instituait une procédure plus rigoureuse, donnant aux indigènes la possibilité des droits dans le cas où ils étaient lésés par le CNKi ou le client de celui-ci.

Par région, le CNKi avait délimité son espace en blocs de colonisation. Dans la plaine de Ruzizi, par exemple, il en comptait huit : Luberizi, Kigwena, Sange, Luvungi, Kamaniola, Runingu, Kiliba et Niamirambe.

2.3.1. UN DÉBUT DIFFICILE

Le CNKi fut créé en 1928. À ce début, il doit encore se doter des structures organisationnelles et, surtout, s'implanter sur le terrain. Cela se produisit au moment de la crise économique de 1929-1932.

Malgré la création le 17 février 1931 d'un Fonds social du Kivu (FSKI), le premier bilan du CNKi fut globalement négatif. Trop peu d'engagements pris en 1928, surtout dans le domaine social, avaient été respectés. Au 31 décembre 1931, il avait soixante-cinq

millions de dettes et pas d'actif liquide ; sa situation allait en s'aggravant. D'où la nécessité du nouveau décret promulgué le 8 mai 1933 intitulé « Comité national du Kivu. Réorganisation. Approbation » (*Bulletin officiel* 1933a : 358-368) qui n'abrogeait pas celui du 13 janvier 1928. C'est qu'il fallait continuer à soutenir le CNKi, mieux le sauver du naufrage financier. Ses défenseurs affirmaient qu'il avait réalisé des choses qui servaient l'intérêt général de la colonie et dont une partie subsisterait. Débarrassé des obligations dispendieuses qui incombaient à l'État, le CNKi pourrait réaliser le programme moins ambitieux et plus pratique d'opérations immobilières et d'exploitations minières et forestières qui allaient lui être assignées sur un territoire notablement restreint.

Face aux critiques des membres qui exprimaient toujours leurs doutes sur l'avenir du CNKi, le ministre des Colonies reconnut que celui-ci n'avait pas réalisé toute l'œuvre projetée en 1928, peut-être parce qu'elle n'était pas complètement réalisable. Mais que si l'on voulait maintenir le régime imposé en 1928, on aboutirait rapidement à une catastrophe, car le CNKi était à bout de ressources. Il fallut créer un nouveau statut allégeant la charge des souscripteurs et, pour cela, réduire le capital. La colonie conservait tout le bénéfice des œuvres réalisées déjà et le Comité avait ainsi consacré plus de 45 millions à des dépenses qui auraient dû incomber à la colonie. Il allait recevoir de celle-ci 45 millions dont il pouvait en réserver sept pour son fonds de roulement et il disposerait, en outre, des 25 millions qu'il pouvait demander à ses souscripteurs. Il avait évidemment le devoir de réduire considérablement ses frais

généraux et le Gouvernement devait y veiller. Quant aux obligations d'ordre social et économique que lui imposait le décret de 1928, il n'en était plus rien (« Rapport du Conseil... », *Bulletin officiel* 1933b : 356-357 et 358-368).

Dès lors, il fut question que le CNKi exécutât progressivement un nouveau programme réduit (cf. *infra*), au fur et à mesure des nécessités du développement de la région et dans les nouvelles conditions à fixer entre le ministre des Colonies et le Comité. Le CNKi devait faire un rapport annuel au ministre sur l'état d'avancement des travaux et la réalisation de son programme. Pourtant, fait observer Thomas Munayi, c'est dans ce contexte d'un Kivu dont la gestion des terres et des mines avait été confiée au CNKi, où les colons blancs s'installaient en grand nombre à côté des populations banyarwanda auxquelles, conformément au décret du 13 janvier 1928, avaient été concédés gratuitement des milliers d'hectares de terre, le plus souvent au détriment des populations autochtones, que la nouvelle province de Costermansville (dénommée province du Kivu en 1947) fut créée, comptant d'abord deux districts, en 1933, puis trois, à la fin de 1950 (Munayi 2010 : 231).

Au cours des années qui suivirent sa création, le CNKi se retrouva ruiné financièrement. Pour se rétablir, il dut augmenter le prix de loyers, relever les redevances au niveau de mesurages de terrains et établir de frais de contrats (Drevet s.d. : 78). Les faits incriminés portaient sur la procédure d'acquisition des concessions et dans l'établissement postérieur des contrats, le retard dans le paiement des factures par les clients, la mauvaise application du règlement foncier, les conditions de vente de terrain, etc.

2.3.2. LES CONFLITS ENTRE LE CNKI ET SES CLIENTS

Le « Règlement sur la vente et la location des terres » (CNKi 1929 : 1-18) laissait les Congolais en face de l'arbitraire du colon européen et/ou du CNKi. Il s'agissait d'un texte sommaire, pas explicite en matière de droits fonciers indigènes. Dans son esprit, un procès-verbal d'enquête du domaine sollicité par le colon devait être établi par un agent territorial et transmis à l'administration. La procédure adoptée était facile et cela pouvait favoriser la corruption de l'agent et/ou du CNKi. Plusieurs cas d'indigènes lésés furent dénoncés. Dans son étude *Les Plantations européennes dans le Kivu d'altitude*, T.F. Drevet dit que les agents fonciers du CNKi obtenaient l'accord des chefs coutumiers par la corruption et chassaient

les paysans de leurs terrains sans les indemniser en cherchant à tout prix les terres pour la colonisation. Ainsi, le décret du 31 mai 1934 allait encadrer la procédure. Il exigeait l'ouverture d'une enquête de terrain avant la cession de droits indigènes par le CDD au lieu d'un simple agent territorial. Ensuite, il recommande que toutes les personnes concernées soient convoquées sur le lieu d'enquête par l'administrateur chargé de l'opération auquel celles-ci adressent directement les revendications. En cas de non-accord, elles ont le droit d'amener l'affaire au niveau du district, du parquet et, même, du gouverneur de province (Strouvens 1943 : 1143).

Le nouveau décret libérait de l'obligation d'une nouvelle enquête de vacances les terrains et concessions de terrains domaniaux qui endéans cinq ans devaient faire l'objet d'une nouvelle demande. Avant cette période, l'indigène n'est pas autorisé à occuper le terrain concerné. En fait, le décret ne semble concerner beaucoup plus que les nouveaux colons et épargner les anciens malgré que certains d'entre eux aient commis des injustices à l'égard des indigènes. C'est pour dénicher les anciens fraudeurs qu'un autre décret du 14 mars 1935 recommande l'application du décret de 1934 à toutes les concessions sans critère chronologique.

Les deux décrets défavorisaient le CNKi qui se voyait arracher des terrains annexés facilement à son domaine. Mais celui ne s'avoua pas vaincu. Il trouva la parade en négociant souvent avec les notables indigènes, rachetant leurs droits à des vils prix par rapport à ce qu'il demandait au locataire européen comme frais d'indemnisation et de loyer. À ce niveau aussi, la situation changea. Shomwa Mongera écrit : « La plupart des colons, eux aussi, se trouveront dans une impasse. Beaucoup d'entre eux refuseront une indemnité qui ne servira surtout qu'enrichir les caisses du CNKi et payer à la fin un loyer non adapté à la crise économique. D'autres colons, notamment ceux-là qui se sont installés avant 1934 refuseront de soumettre leurs concessions à une nouvelle enquête conforme audit décret sous peine d'indemniser à nouveau les indigènes qui avaient initialement cédé leurs droits par contrainte » (Shomwa Mongera 1981 : 15). Parmi les cas examinés, il y a ceux des colons Rovnitzky (établi à Kahumbuhumbu, disposant un terrain de 39 ha), Bruno Corti (planteur de caféier à Kahumbuhumbu, sur une superficie de 500 ha) et Piednaar (planteur de caféier à Luvungi,



Une maison d'accueil pour colons construite à Kindu par le gouvernement. Les futurs colons, désireux de s'installer à leur propre compte, y trouvent un logement à peu de frais pendant leur période de prospection. (HP.1956.22.320, collection MRAC ; photo H. Goldstein, s.d., © Sofam.)

sur une superficie de 300 ha), Wurfel (planteur de caféier à Kavimvira, sur un terrain de 100 ha). À Bruno Corti, le CNKi réclamait 4800 fr d'indemnité des droits indigènes pour ne donner que 1000 fr aux ayants droit ! Piednaar refusa de se soumettre aux exigences du CNKi et choisit de s'installer à Usumbura de l'autre côté de la Ruzizi. Ce fut aussi le

cas de Wurfel qui abandonna son terrain, après huit mois de résistance.

L'augmentation des frais de loyer a irrité les colons venus s'installer au Kivu. L'encadré ci-dessous présente la correspondance entre le colon russe Travroulakis installé à Luvungi et la direction du CNKi.

Lettre de réponse du CNKi écrite à Costermansville le 22 janvier 1937 à Travroulakis sur la réduction sollicitée de son loyer :

Monsieur,
Nous avons l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 15 janvier 1937.
Nous regrettons vivement de ne pouvoir accorder la réduction de loyer demandée.
Les tarifs ont fait l'objet d'un examen approfondi avant que fut décidée leur mise en application.
Pour le surplus, nous confirmons notre lettre n° 7088 du 8 janvier 1937.
Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.
Sgé/ Le Directeur R. Thomas.

La réaction de Travroulakis est à la fois rapide et vive. Le 4 février 1937 de Luvungi, il écrit au directeur du CNKi :

Monsieur,
J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre n° 7091 du 29 janvier 1937.
Je ne puis accepter la raison que vous évoquez pour augmenter d'un tel taux le loyer de la parcelle que j'occupe.
Ici à Luvungi, personne tant Européens qu'Asiatiques, n'avons eu connaissance qu'une enquête concernant les possibilités commerciales, avait été faite, ce n'est pas non plus au service des finances que vous aurez pu trouver de base pour laquelle vous pouviez émettre la possibilité d'augmenter de 35 % la location des parcelles commerciales à Luvungi.

Sur ma parcelle, j'ai construit une maison en matériaux durables ayant coûté 70 000 fr en 1924 et 1928, c'est dire que j'occupe ma parcelle et ai bâti celle-ci avant l'arrivée du CNKi, je suis donc bien placé pour pouvoir émettre des considérations concernant Luvungi.

Vous êtes peut-être basé sur l'argent qui a été distribué aux indigènes pendant la période cotonnière, je prends la respectueuse liberté de vous éclairer à ce sujet :

1. Combien l'indigène a-t-il touché individuellement ? Je dis environ 150 fr.
2. Qu'a-t-il dut payer directement. Son impôt, soit 45 fr.
3. Qu'a-t-il acheté ? Pour lui et sa femme 2 étoffes de 13 à 15 fr soit 23 fr, soit au total $45 + 28 = 73$ fr. Il lui reste $150 - 73 = 77$ fr.

4. Beaucoup de bétail est mort suite des deux épidémies. L'indigène cherche à se refaire son cheptel : une vache coûte 280 à 300 fr. Si même il a conservé tout son reste depuis deux années, a-t-il déjà acheté une vache ? Je ne pense pas.

5. L'indigène ne peut plus comme par le passé s'occuper de culture indigène ou vivrière et se voit obligé à un certain moment de l'année à acheter du manioc, qui l'an passé allait jusque 5 carottes pour un franc, ensuite la viande et le *sombe* [feuille de manioc], etc.

Jadis il y avait à Luvungi 14 maisons de commerce, actuellement il en reste 6.

Jadis on pouvait vivre, la preuve nous étions tous contents.

Ce jour à peine peut-on subvenir à nos besoins.

Le commerce de Luvungi est essentiellement du commerce avec l'indigène, donc si celui-ci a de l'argent nous en profitons les premiers, reste à dire que nous rétrogradons, donc c'est que l'indigène n'a plus ses revenus de jadis.

Je vous invite Monsieur le Directeur à venir sur place vous édifier et vous reconnaîtrez que votre « examen approfondi » ne l'a pas été suffisant.

Ensuite dans le cas qui nous occupe il est de règle je pense que tous changements importants soient sujet d'un préavis et que l'occasion doit être donnée au locataire de pouvoir accepter ou de refuser les conditions qu'on lui impose et le permettre de prendre les mesures nécessaires, qu'occasionne ces changements.

Et voilà ce que deviennent les belles promesses de Monsieur Helbeig de Balzac [président du CNKi, de 1934 à 1959].

Pauvres colons, pauvres privés...

Combien de temps vous faudra-t-il pour vous rendre compte qu'il n'y a pas de place pour les petits au Kivu ???

Ce Kivu est le pays pour millionnaire.

Il faut ici des poires à presser.

Mais que Monsieur Helbeig de Balzac n'oublie pas que nous démolirons tout le bluff qui se fait autour du Kivu, de ce beau Kivu qui ne deviendra « TRUST » véritables sangsues.

TERRE PROMISE, qui peut faire la richesse de milliers d'Européens, mais seulement après le départ du COMITÉ NATIONAL ou plutôt ANTINATIONAL DU KIVU, de sa filiale SIMAK, et ensuite....

Colons, amis colons ... Lutons pour obtenir la prospection libre.

Voyez vous les QUARANTE à CINQUANTE MILLIONS D'OR extraits chaque année du Kivu y rester pour le plus grand bien de notre pays et pour le compte en banque de nous tous ?

EST-IL VRAI.....

Qu'on fait venir à Costermansville, un petit artisan en lui faisant des promesses d'avenir fabuleuses ?

Est-il vrai que sa première désillusion fut de ne pas trouver de logement ?

Que la seconde fut d'apprendre, que pour une boucherie il ne pouvait pas abattre dans le centre du poste, mais bien loin de là.

Que la troisième fut d'apprendre que s'il voulait une maison il devait compter sur un loyer de 18 000 fr par an ?? à payer à la SIMAK.

Que la quatrième fut d'apprendre que la personne qu'il lui avait conseillé de venir au Kivu, lui offrait de s'installer sur ses terrains à quelque 5 kilomètres du poste, et que de ce fait il aurait fallu une auto pour faire les livraisons de quelques kilogrammes de viande et de saucisson (car il y a déjà deux bouchers pour quelque 250 clients sans compter que plusieurs planteurs font le bouche-charcutier), ce qui aurait mangé toute la pareille abus.

ALLONS CHAMBRE DE COMMERCE DE COSTERMANSVILLE ; ALLONS UNAKI ? groupez-vous pour le coup de balai final.

N'étant encore décider à ce que je ferai d'ici peu, n'ayant non plus confiance dans les baux à court terme leur vitalité n'étant garantie.

Je regrette infiniment Monsieur le Directeur ne pouvoir signer de bail actuellement et vous offre au cas où vous ne voudriez réviser et modifier vos conditions vous payer par mensualité, c'est-à-dire vous payer tous les mois le montant de location.

Toutefois puisque le Comité national du Kivu estime pouvoir augmenter, de telles proportions ses locations, je vous demanderai ce qu'on escompte faire pour relever les possibilités commerciales du centre de Luvungi, tout compromis actuellement.

Puis-je espérer, Monsieur le Directeur, que ma lettre fera l'objet d'un examen approfondi et crois fermement que la situation sera maintenue pour ce qui concerne vos locataires.

Je vous prie d'agréer mes salutations les plus distinguées.

Sgé/Travroulakis



La maison du colon Sluysmans à Costermansville en décembre 1929. (HP.1986.48.4-4, collection MRAC ;
photographe non identifié, droits réservés.)



Magasin au SEDACK.
(HP.1986.48.4-112, collection MRAC ;
photographe non identifié, s.d., droits réservés.)



Bureau de la SIMAK à Costermansville (décembre 1929).
(HP.1986.48.4-11, collection MRAC ; photographe non identifié,
droits réservés.)



Garage et habitation des agents de la SIMAK (décembre 1929).
(HP.1986.48.4-3, collection MRAC ; photographe non identifié,
droits réservés.)



Maison de la SIMAK (janvier 1932).
(HP.1986.48.4-12, collection MRAC ; photographe non identifié,
droits réservés.)



Montage du concasseur : magasins généraux de la SIMAK, km 4.
(HP.1986.48.4-82, collection MRAC ; photographe non identifié, s.d.,
droits réservés.)



À Uvira, le bureau de la SIMAK après transformation, n° 740, parcelle XIV. (HP.1986.48.4-39, collection MRAC ; photographe non
identifié, s.d., droits réservés.)



À Uvira, la maison du colon Van Bokestal sur la parcelle XV.
(HP.1986.48.4-40, collection MRAC ; photographe non identifié, s.d.,
droits réservés.)



À Uvira, le bâtiment CPHACO en voie d'achèvement.
(HP.1986.48.4-49, collection MRAC ;
photographe non identifié, s.d., droits réservés.)



À Uvira, le 15 janvier 1932, une maison double sur les parcelles 28 et 29. (HP.1986.48.4.100, collection MRAC ;
photographe non identifié, droits réservés.)



À Uvira, le 15 janvier 1932, la maison de la parcelle 20.
(HP.1986.48.4-101, collection MRAC ; photographe non identifié,
droits réservés.)



À Uvira, le 15 janvier 1932, une maison type bloc 5 du gouvernement construite par la SIMAK. (HP.1986.48.4-99, collection MRAC ;
photographe non identifié, droits réservés.)



À Uvira, le 15 janvier 1932, le magasin de la SIMAK sur la parcelle 70. (HP.1986.48.4-102, collection MRAC ;
photographe non identifié, droits réservés.)



En novembre 1930, la route entre la GEAB et la SIMAK.
(HP.1986.48.4-63, collection MRAC ; photographe non identifié,
droits réservés.)

Pour contraindre les Congolais à se soumettre à la colonisation du CNKi, l'article 13 de la section III du décret du 31 mai 1934 avait été remplacé le 22 juillet 1935 par une nouvelle disposition interdisant aux indigènes de disposer des terres qui leur sont propres au profit des particuliers. La Colonie seule se réservait le droit de conclure avec les particuliers (les colons) des contrats par lesquels ils aliéneraient leurs terres ou céderaient leurs droits d'occupation exclusifs. C'est seulement la Colonie qui pouvait concéder ou vendre la terre à un tiers (Heyse 1946 : 1-2).

La conjoncture économique sévit et le règlement foncier allait être régulièrement saboté dans son

application. Ce dernier portait une contradiction lorsqu'il stipulait que les frais du loyer marqué au contrat restaient d'application durant toute la durée de la convention. Mais, il était dit aussi dans le même texte de 1929 (cf. page 6) que c'était le CNKi qui fixait les tarifs de loyers et pouvait les modifier n'importe quand.

Les effets de la crise touchaient aussi bien le CNKi que ses clients. La balance du Comité était déficitaire, d'où son attitude à chercher où se trouvait l'argent au détriment de ses clients. Mais ceux-ci étaient éprouvés aussi par la même crise ; plusieurs d'entre eux ne pourraient pas à s'adapter aux tarifs

régulièrement remontés du CNKi. Une situation qui mena certains colons à s'attaquer au CNKi en optant pour l'abandon des terrains ou l'accusation ; il y avait ceux par contre qui choisirent de cumuler les dettes. Le Comité, lui, se montra intransigeant et résilia plusieurs contrats.

À part les cas signalés ci-dessus, ajoutons d'autres colons qui abandonnèrent leurs parcelles : le russe Rovnitzky partit en 1937, le Belge R. Gellens (planteur de caféier à Sange, sur une superficie de 150 ha), Van den Hoeck (planteur de caféier à Shimuka, sur une superficie de 132 ha), l'arabe Mohamed bin Sultan (locataire d'une parcelle à Luvungi au prix de 1400 fr), Ali bin Saleh (locataire d'une parcelle à Luvungi), etc.

Si les départs enregistrés parmi les planteurs avaient concerné surtout les champs de caféier, c'est aussi parce que cette culture avait souffert à partir de 1936 des épiphyties qui avaient causé des dégâts dans les plantations.

Étonnamment la situation s'améliora dans la période suivante.



À Uvira, le 24 février 1932, le bâtiment Rovnitzky en construction sur la parcelle 24bis. (HP.1986.48.4-103, collection MRAC ; photographie non identifiée, droits réservés.)

2.3.3. 1935-1945, LE CNKI ET SA VITALITÉ RETROUVÉE

Entre 1935-1945, une reprise économique se fit. Le CNKi retrouva de la vitalité en s'adaptant à la conjoncture. Le nombre de ses clients augmenta, mais plusieurs d'entre eux étaient des colons individuels ; il y avait très peu des sociétés commerciales. À cause de la crise de la fin des années 1920 et début 1930, les cas d'abandons restaient nombreux certes, mais les arrivées dépassaient d'autant plus que certaines sociétés jadis en faillites revenaient pour recommencer. Mohamed bin Sultan et Ali bin Saleh

qui cessèrent leurs activités en 1936 et 1937 par exemple revinrent en 1938. La reprise économique s'affermissait et le CNKi devenu plus souple dans son attitude adapta ses tarifs.

À la suite à la Seconde Guerre mondiale, le Congo belge fut obligé participer à l'effort de guerre. La Colonie au nom de la Belgique devait fournir non seulement des troupes militaires, mais, aussi, apporter des minerais (ex. le cuivre) et des produits agricoles (coton, copal, noix palmistes et huile de palme, sucre, café...). La recherche de ces produits allait stimuler l'économie. Dans cette situation où la conjoncture exigeait l'accumulation de produits agricoles, le CNKi adopta une attitude favorable envers les agriculteurs. Dorénavant, il les encadrait, encourageait leur installation, leur fournissait des engrais, demandait un loyer modéré. Il adopta cette même attitude envers les industriels dont les activités convergeaient avec sa stratégie du moment.

« La plupart de colons agricoles répondent favorablement à la conjoncture du moment. Ils s'adonnent surtout à la culture du quinquina, des palmiers, des papayers, des plantes vivrières et des caféiers ; plantes recherchées par les belligérants. C'est dans ce cadre que le CNKI se sent tacitement obligé de se montrer favorable à leur exploitation. Les formalités d'acquisition qu'il leur facilitera est la précipitation de processus d'installation par l'analyse brève de demandes reçues et la facilitation du processus de l'enquête de concession sollicitées. Les planteurs de caféiers et de palmiers sont surtout favorisés par la hausse de l'enchérissement de leurs produits sur le marché international et l'intérêt que porte la Colonie sur leurs cultures.

[...] les circonstances de la guerre en 1941 obligent la Colonie à appliquer des mesures pour faciliter la vente et les colons semblent se trouver dans une situation privilégiée par la conjoncture à cause de l'enrichissement de la Malaisie et des Pays-Bas, jusque-là, principaux fournisseurs mondiaux de produits tropicaux et de palme (cf. Rapports aux Chambres de 1939 à 1944) » (Shomwa Mongera 1981 : 43).

L'octroi des concessions aux clients devint très rapide ; plusieurs agriculteurs furent installés par le CNKi sans l'avis de l'autorité administrative. Par exemple, le colon Orly (établi à Mulongwe,



Café arabica à la plantation
Xavier Dierickx près de Katana.
(HP.1950.15.119-181, collection MRAC ; photographie non identifiée, s.d., droits réservés.)



La plantation de caféiers de
Xavier Dierickx près de Katana.
(HP.1950.15.119-179, collection MRAC ; photographie non identifiée, s.d., droits réservés.)



Décortiquage du café chez Xavier Dierickx
près de la mission de Katana.
(HP.1950.15.119-180, collection MRAC ; photographie non identifiée, s.d., droits réservés.)

concessions de 102 ha)¹³, Adolphe Greiner (planteur du café robusta et du quinquina sur une superficie de 43 ha, établi à Kaliri-Rubanga), Joris Constantin (planteur à Luvumbu), Wauters (concession de 102 ha à Luvungi), Marcel Guervet (terrain de 40 ha à Runingu), Antonio Sommarina, J. Cloesens (terrain de 80 ha à Luberizi), etc.

Le CNKi était disposé à installer dans un délai relativement court le plus de colons agricoles possible. Par exemple, Christiannes parvint à exploiter à partir du 4 novembre 1941 un terrain de 500 ha à Kiliba seulement deux semaines après avoir adressé sa demande au CNKi. Lors de l'enquête effectuée par l'administrateur de territoire d'Uvira, il s'avéra en date du 20 octobre 1941 que le terrain était indigène et que les ayants droit avaient réclamé 1000 fr pour la cession de leurs droits de coupe ; une somme leur versée le 29 octobre par le CNKi. Le terrain alloué au colon belge dans la plaine de la Ruzizi englobait le marais et la terre ferme et était destiné à son cheptel personnel de 400 têtes de bétail, en 1945. De son côté, M. Cloesen, colon à Lungutu, possédait une centaine de bêtes qui pâturaient vers la rivière Ruzizi pendant

la sécheresse ; il possédait aussi 85 ha de pâturage à Sange où se trouvaient ses chevaux, cochons et vaches (Archives AIMO, Renseignements politiques du territoire des Bafuliru : 12).

La production du beurre depuis 1935 (Archives de l'Inspection provinciale de l'agriculture, élevage, eaux et forêt, Bukavu, Rapport du service provincial de l'agriculture et de l'élevage 1934-1956) passa de 10 tonnes à 89 tonnes en 1956 (Province du Kivu, Aperçu sur l'économie agricole 1957 : 60) et la production du lait connut une augmentation à partir de 1951 avec 75 000 litres et passa à 2 175 000 litres en 1956 (Province du Kivu, Document statistique 1957 : 57).

Pour attirer les colons, le CNKi réduisit le taux de loyer appliqué aux concessions pendant les quatre premières années qui suivent la signature du contrat et les diverses indemnités versées aux indigènes par le Comité à la place de requérants concernés par l'application du décret du 31 mai 1934.

Si le CNKi se montrait disposé à installer les agriculteurs, il n'en était pas de même pour les industriels et les centres commerciaux. Pour ces derniers, les réponses aux sollicitations étaient prises au cas par cas, déterminées en fonction de ce que représentait chaque client. La Cotonco, par exemple, subit un traitement privilégié à cause de son impact

13. Le procès-verbal d'enquête renseigne que les autochtones touchèrent 300 fr d'indemnité du CNKi le 15 mars 1940 pour la cession de leurs droits de coupe de bois.

financier important dans la région¹⁴. Pour d'autres, il fallait respecter les étapes qui conduisaient à l'acquisition et, à cause de l'afflux de clients, s'ajoutait le critère d'origine de ceux-ci. Les Européens étaient plus facilement installés, tandis que les Asiatiques n'obtenaient des contrats qu'après s'être confrontés à plusieurs exigences financières imposées par le CNKi. D'ailleurs, même parmi les Européens, les Belges étaient favorisés. M. Willaert (1973 : 149) affirme que depuis la création du CNKi, la Colonie voulait prévenir toute mainmise étrangère sur l'eldorado congolais par des « aventuriers » venus de n'importe où. Shomwa Mongera précise que le CNKi « adopte une attitude inverse envers les commerçants, surtout les Asiatiques à qui il exige un loyer très élevé afin d'enrichir ses caisses » (Shomwa Mongera 1981 : 40). De nombreux exemples connus illustrent cette situation. Le Français Jean Dunotius à Luvungi, l'Asiatique Hammed à Sange, l'Hindou Nuno Gullan et le Britannique Yussuf Aziz à Luvungi s'étaient vu imposer plusieurs taxations pour acquérir des terrains. Face à un différend qui opposa un client belge et quelqu'un d'autre, voici la réaction du CNKi :

« Depuis le 4 mars 1940, un problème lié à l'installation de la Cotonco dans la parcelle n° 8 de Sange oppose le CNKi à la firme anglaise La Cie Old Bast. Le nœud du problème réside dans le fait qu'en date du 1^{er} mars 1940 la Cotonco avait sollicité la location de ladite parcelle au prix de 1300 fr au moment où la Compagnie Old Bast avait renouvelé son contrat en date du 1^{er} janvier 1940 au prix de 1200 fr. Le CNKi s'était donc permis de répondre favorablement à R. Bosson, directeur de la Cotonco, après avoir menacé la Cie Old Bast de résiliation du contrat dans le cas où elle n'acceptait pas la fixation de loyer à 1400 fr. Le malheur pour la Cotonco fut que la Compagnie anglaise avait accepté cet ordre du CNKi.

Du reste, la Cotonco avait renouvelé le contrat de location de son poste d'achat de Runingu (1 ha) sans verser à la comptabilité du CNKi les 300 fr prévus pour les frais d'écriture du contrat » (Shomwa Mongera 1981 : 52-53).

Si le CNKi n'hésitait pas à résilier le contrat de tout client qui ne s'acquittait pas facilement de ses redevances, il était favorablement disposé à servir

prioritairement les clients belges. En voici trois exemples : 1) le premier est celui de Claudius Lassot qui sollicita la location de la parcelle n° 8 à Luvungi le 1^{er} janvier 1941 et signa son contrat le même jour. Il n'y eut pas d'enquête comme l'exigeait le règlement. En plus, son loyer fut fixé à 1000 fr alors que le tarif du centre de Luvungi était fixé à 1400 fr. De plus le renouvellement de son contrat en 1944 exigea le paiement du même loyer annuel. 2) Le second est le cas de Lambert Plees qui occupait illégalement une superficie de 50 ares au km 57 sur la route Uvira-Costermansville, endroit où il construisit un hangar de transit à partir du 4 janvier 1940. Sans autorisation préalable du CNKi, il y ouvrit un restaurant le 4 septembre 1942 ; le directeur du CNKi lui suggéra l'établissement d'un avenant au contrat conditionné par le versement de 200 fr en guise de loyer pour ce restaurant. Mais Plees refusa de s'exécuter, se disant qu'en tant qu'ancien militaire cela devrait lui être concédé gratuitement. En effet, dans l'esprit du décret du 28 octobre 1942 en faveur de la « petite colonisation », Plees pensait pouvoir se fixer dans la région et occuper gratuitement son terrain si celui-ci appartenait au domaine de la Colonie et avait une superficie allant de 5 à 100 ha. Mais là où il se trouvait, ce terrain appartenait au CNKi et Plees pouvait réclamer la gratuité de ce terrain dans le cas où la Colonie acceptait préalablement de prendre en charge les frais d'acte et une partie des frais de prospection éventuelle (Hyse 1946 : 53-55). Cette condition n'avait pas été remplie. Plees avait été informé des intérêts éventuels réservés aux anciens fonctionnaires, députés et militaires par le décret susmentionné en faveur de la « petite colonisation ». Mais ce texte ne s'appliquait qu'aux terrains agricoles, industriels et résidentiels ; son application dans les terrains à usage commercial n'était pas explicite. Malgré l'existence du règlement foncier, le CNKi tut le problème et Plees continua à payer uniquement les 460 fr de son hangar de transit et non le montant pour l'ensemble du terrain de 50 ares. 3) Le dernier est celui de J. Cloesen, emphytéote éleveur de gros bétail, de cochons et de chevaux sur une superficie de 85 ha, qui s'autorisa à installer une bâtisse destinée à la conserve et la vente du lait sur une superficie de 50 ares sans aviser le CNKi. Le fait fut révélé au directeur par le vétérinaire Delwiche qui lui suggéra l'établissement d'un avenant au contrat initial. Le secrétaire du CNKi conditionna cela à un loyer de 300 fr conformément au tarif officiel de

14. Le siège de la Cotonco était à Kasongo, dans le Maniema.

1937 (cf. *Bulletin officiel* 1937 : 1079). Cloesen paya 250 fr le 30 novembre 1943, mais refusa de payer le reste. Le CNKi se tut ; il ne réagirait plus (Shomwa 1981 : 53 et 55).

Contrairement à ce qu'avaient été les années 1930, la situation économique du CNKi pendant la Seconde Guerre mondiale a donc été prospère. On dispose du tableau des soldes bénéficiaires de la période provenant des loyers tirés des exploitations minières, des concessions agricoles et industrielles, des parcelles commerciales, etc.

Années	Soldes bénéficiaires en francs
1940	2 496 705,26
1941	4 649 472,43
1942	5 373 050,13
1943	4 395 191,11
1944	4 895 067,65
1945	2 516 582,05

Source : CNKi 1947 : 28-47.

2.4. LE CNKi DE 1945-1960 : DE L'ASCENSION À LA DISPARITION SOUDAINE

La guerre finie, le CNKi voulut se placer au-dessus de tous ses clients auxquels désormais il fallait appliquer la même réglementation. À suivre l'évolution de sa gestion sur le terrain, cela se révéla peu correct. Jusqu'à l'indépendance du Congo, le CNKi se préoccupa d'abord de ses intérêts ; pourtant, il dut parfois adapter son attitude en fonction des conjonctures qu'il eut à traverser.

Dans la période de l'après-guerre, l'économie européenne avait des difficultés à redémarrer. Et c'étaient les années de la grande peur du communisme. En Belgique ils étaient nombreux ceux qui se décidaient à aller chercher fortune ailleurs. Et le Congo belge leur offrait des places, spécialement au Kivu, où le climat se prêtait le mieux à leur acclimatation. Puis, le CNKi était prêt à les accueillir.

La reprise économique fut prospère au Congo ; ce qui entraîna un afflux de colons et des sociétés commerciales dans le domaine du CNKi. Dans toutes les régions du Kivu, les prospecteurs du CNKi passaient, délimitant des blocs de colonisation éparpillés dans les territoires, entourés des terres de chefferie. Parmi ceux qui arrivaient, même si quelques Italiens, Hindous, Britanniques, Grecs,

Arabes (?) ou Pakistanais se présentaient parmi les clients, les ressortissants belges dominaient largement en nombre.

2.4.1. DE 1945 À 1957 : L'AFFLUX DES CLIENTS VERS LE DOMAINE DU CNKi

Pendant la guerre, le CNKi avait eu tendance à appliquer rigoureusement les mêmes règlements fonciers pour les exploitants privés que pour les industriels et les commerçants chez qui les bénéfices lucratifs avantageaient plus l'intérêt personnel que la situation vitale du domaine. Mais dès la fin du conflit mondial, le Comité s'efforça de favoriser les sociétés et d'appliquer plus rigoureusement le règlement foncier à l'égard des colons. Pour résister, ceux-ci firent désormais intervenir l'Union des agriculteurs du Kivu (UNAKI) pour leur défense. Pour plusieurs de leurs causes, le CNKi céda. La présence du syndicat se justifiait en partie à cause de la dimension politique qui préoccupait la colonie à ce moment. En fait, des discussions autour du colonat étaient menées même au niveau du Parlement belge ; le ministre Pierre Ryckmans qui allait quitter son poste avait mis en place une commission (Jewsiewicki 1979).

Beaucoup de Belges voulaient désormais s'installer au Congo. Par ses apports qui avaient valorisé la Belgique pendant la Deuxième Guerre mondiale, l'utilité de la colonie aux Européens s'était raffermie. La Société de crédit au colonat et à l'industrie (SCCI) encourageait la colonisation européenne avec des crédits octroyés dans les secteurs productifs. Le climat économique favorisait les étrangers à venir s'y installer au Congo (Jewsiewicki 1979 : 565-569).

a) L'occupation des terrains agricoles

C'est dans le secteur agricole que l'action du CNKi fut surtout visible au Sud-Kivu. Suite à l'afflux de la demande de terrains se posa la question des conflits d'intérêt dans le processus de l'installation des colons. Le CNKi avait tranché : il trouvait peu d'attrait chez les particuliers et s'intéressait davantage aux sociétés. Il installait plus rapidement ces dernières, ne les entravait ni au niveau de l'enquête ni de la location de terrains. Il sabotait souvent le règlement foncier, chassait certains colons de leurs concessions et arrachait illégalement la terre aux indigènes pour installer certaines sociétés. Ce comportement, les autorités du CNKi le fondaient sur l'expérience : par rapport aux colons particuliers, les sociétés possédaient un pouvoir financier



Vue d'ensemble de la ferme expérimentale de l'Institut de recherche scientifique en Afrique centrale (IRSAC), à Tshibati près de Lwiro. (HP.1956.15.10123, collection MRAC ; photo C. Lamote (Inforcongo), s.d., © MRAC.)



Ces femmes bashi écrasent l'écorce pour extraire le liquide du quinquina. (HP.1977.43.1.40, collection MRAC ; E. Lebied (Inforcongo), 1946, © MRAC/Lebied.)



Le 31 juillet 1947, le prince régent visite à Costermansville les installations de la régie Congokina. (HP.1956.15.2140, collection MRAC ; photo A. Da Cruz (Inforcongo), © MRAC/Da Cruz.)



En 1947, un paysan indigène de Luberizi avec ses bœufs. (HP.1956.15.16491, collection MRAC ; photo E. Lebied (Inforcongo), © MRAC/Lebied.)



En 1947, un paysan indigène dans son champ de coton autour de Luberizi ; la semelle gauche est plantée de manioc. (HP.1977.43.3.5, collection MRAC ; photo E. Lebied (Inforcongo), © MRAC/Lebied.)



En 1947, un marché indigène à l'école paysanne autour de Luberizi. À partir de 1945, les terres les plus fertiles de la chefferie des Luberizi, jusque-là propriété commune du clan, sont réparties en parcelles de 2 à 4 ha. Chaque parcelle est divisée en 10 soles qui sont cultivées successivement : la rotation adoptée couvre 2 ans et demi de cultures et 5 ans et demi de jachère. Des routes ont été aménagées, des travaux de reboisement et d'irrigation ont été entrepris, des maisons modèles ont été construites et un marché a été créé où les agriculteurs vendent leurs produits. (EP.0.0.562, collection MRAC ; photo E. Lebied (Inforcongo), © MRAC/Lebied.)



La laiterie du Bushi à Kabare traitait chaque jour environ 3200 litres de lait produits par les exploitations d'une douzaine de colons.

Elle produit du lait pasteurisé, stérilisé et écrémé, du « chocolat », du beurre, de la crème fraîche et du yoghourt. À son entrée à la laiterie, le lait de chaque producteur est versé dans une bascule qui en effectue la pesée.

(HP.2009.3.488, collection MRAC ; photo C. Lamote (Inforcongo), s.d., © MRAC.)

certain ; elles étaient généralement préservées de la faillite soudaine et mettaient plus facilement leurs concessions en valeur. Un bel exemple est celui de la Cotonco qui, de 1952 à 1955, paya pour les seules concessions du territoire d'Uvira¹⁵ un loyer annuel de 22 918 fr.

Pour ces arrivées de sociétés qui poussent le CNKi à ravir des terrains aux colons, les exemples suivants sont parlants : l'Institut national d'Études agronomiques du Congo (INEAC) qui voulait faire à Shimuka l'essai de cultures vivrières et médicinales conformes au Plan décennal du gouvernement ; la Société union chimique belge (CHIMINCO) qui convoitait à Lubarika (Maliba) une concession destinée à la culture de plantes médicinales ; la Cotonco majoritairement établie dans le Maniema qui cherchait de nouveaux terrains pour construire un centre de rassemblement de coton et même initier la culture de fleurs ; la Société MAWEZA à Kahumbuhumbu qui occupait l'ancienne concession ayant appartenu d'abord au colon Rovnitzky, puis successivement à ceux des colons Parodi et Costa.

Avec l'installation de la SUCRAF dont les actionnaires étaient des personnalités économiques, voire politiques, de premier plan en Belgique (cf. *infra*), le Comité eut parfois à craindre la présence des grandes sociétés dans son domaine : leur installation

s'accompagnait d'injonctions de pouvoirs publics entraînant une perte de profits. Dans le cas du syndicat sucrier, le CNKi ne perdit pas tout, car il obtint 10 000 des 424 000 parts constituant les actions de nouvelle société. Dès lors, lorsqu'il était question de traiter les dossiers relatifs à d'autres concessions à allouer, sa position de pouvoir concédant et d'actionnaire influençait ses décisions. C'est pour cela qu'il impliqua fermement dans l'affaire de l'île de Vugizo (cf. *supra*).

Il n'y a pas que les colons qui furent malmenés par le CNKi : ceux qui furent le plus défavorisés sont les populations autochtones. Pour se passer du décret de 1934 qui semblait les protéger tant soit peu, T.F. Drevet affirme que le CNKi « négociait » avec les notables indigènes, achetait leurs droits à des prix dérisoires et revendait la terre au prix fort, l'indemnité versée aux villageois constituant souvent 1/5 du prix payé par le colon (Drevet s.d. : 106). Pour faciliter l'installation des sociétés, le Comité se référait ou pas à la loi en défaveur soit du colon soit de l'autochtone, selon les situations.

b) Le cas de la SUCRAF

Arrêtons sur le cas de la Sucrerie des cannes raffinées en Afrique (SUCRAF) qui s'installe en occupant un vaste espace de 6979 ha (Ministère des Colonies 1956).

Le programme sucrier était prévu dans le Plan décennal. En 1952, l'administration coloniale du Congo belge et le gouvernement belge projetèrent de créer une sucrerie de cannes à sucre dans l'Est

15. Les postes de la Cotonco dans le territoire d'Uvira pendant cette période étaient Lubarika, Busha, Kawezi, Itana, Ndunda, Sange, Runingu, Luberizi, Rubanga et Kiliba.

de la colonie. Le baron Paul Kronacker, la Banque de Paris et des Pays-Bas à Bruxelles, la Compagnie financière africaine, la Société pour l'exportation des sucres à Anvers et l'Union financière d'Anvers (BUFA) créèrent en février 1953 un syndicat sucrier de l'Est du Congo (Ministère des Colonies 1956). Ce dernier, en liaison avec la Mission antiérosive (MAE) et l'Institut national des Études agronomiques au Congo (INEAC), avait pour but de déterminer les possibilités de planter de la canne à sucre dans la plaine de la Ruzizi, d'intensifier les méthodes de culture, d'introduire de nouvelles plantes d'irrigation ainsi que de procéder à des expériences en champs d'essai pour la mise en valeur des terres.

Pour que la SUCRAF trouvât rapidement des concessions, la Colonie en donna l'ordre au CNKi. En 1953, le gouverneur Joseph Brasseur de la province du Kivu instruisit l'administrateur de territoire Edgar Huyaux d'Uvira de s'entretenir avec les autochtones, et de procéder aux enquêtes relatives à l'histoire des populations de la plaine de Ruzizi et sur la situation agro-pastorale de la région. Son rapport du 21 janvier 1954 révèle au gouverneur et au CDD que l'installation de la société devrait aboutir au déplacement d'une partie de la population des villages Kalombolo, Matakambo, Machuti, Mazingi, Katuru, Mupenda, Yambo, Rukangaka, Hongero, Rutemba, Kagando, Kawezi, Kilomoni, Butaho, Rusabagi et Burambira. Il s'agissait là d'un problème pour le CNKi qui devrait contourner les recommandations du décret du 31 mai 1934 au cas où certains autochtones refuseraient de céder leurs droits.

Les enquêtes de l'administrateur de territoire d'Uvira menées en décembre 1954 portaient sur 7 blocs, dont 3 domaniaux et 4 indigènes. Pour les 3 blocs domaniaux, celles-ci concluent que les 28 ha à Mupenda, 893 ha à Ndalishizi-Kiliba et 1082 ha situés à Kiliba-Runingu ne semblaient pas poser de difficultés. Le CNKi les céda avec un loyer de 6000 fr par hectare pour un usage résidentiel et de 40 000 fr pour les superficies à usage industriel. Les difficultés étaient plutôt du côté des 1891 ha situés à Mupenda, 769 ha à Kiliba-Mupenda, 792 ha à Ndalishizi et 342 ha à Nyangara parce que les autochtones refusaient de céder leurs droits. Plutôt que de s'effacer comme l'exigeait le décret de 1934, le CNKi allait négocier auprès des chefs Mupenda et Ndabagoye un délai d'occupation provisoire de trois ans en faveur du syndicat sucrier. Il ne s'agissait là que d'une stratégie, car le Comité voulait obtenir ces

terrains afin de bénéficier des loyers de la nouvelle société.

L'espace concédé à la SUCRAF s'étendait le long de la rivière Ruzizi sur environ 15 km (cf. *supra*). Pour exploiter sa concession, la société l'avait divisé en sept domaines de terres appelés « secteurs ». Chaque secteur comptait des groupes de parcelles appelés « blocs » qui étaient soumis à des expériences agricoles. La sucrerie avait instauré dans chaque secteur des camps de travailleurs, des bureaux d'études agronomiques et un service d'entretien des plantations de cannes notamment l'irrigation, le drainage, le sarclage, les engrais chimiques, etc. Il y avait un total de 68 blocs, soit 1986 ha.

Une autre superficie mise en valeur était occupée par :

- les installations de l'usine et des zones construites : 63,30 ha ;
- les infrastructures (route, drains, canaux d'irrigation) : 294,05 ha.

Il y eut trois conventions signées en janvier 1956 (cf. *supra*) pour que la SUCRAF pût acquérir la concession. On sait que les 1600 ha concédés par le gouvernement du Ruanda-Urundi par la convention du 10 janvier 1956 furent retirés à la suite du conflit frontalier autour de l'île Vugizo (cf. *supra*).

Une partie des terres concédées à la sucrerie relevait de l'autorité coutumière de la chefferie Barundi créée en 1928. Suite à l'opposition du *mwami* Nabagoye qui n'était pas pour la cession ou la concession de ses terres, un accord fut conclu entre lui et le baron Paul Kronacker, mais cela se passa après que les trois conventions octroyant le terrain à la SUCRAF eussent été signées. Par cet accord particulier qui vint s'ajouter comme un addendum, d'une part, Kronacker s'engageait à créer une industrie sucrière et à mettre en valeur les terres cédées ou concédées par le CNKi dans la chefferie Barundi par des cultures des cannes à sucre et des rapports. D'autre part, il devait payer des redevances annuelles à la chefferie Barundi conformément aux règlements de cession et de location des terres établis par le CNKi ; le taux maximum fixé pour cette indemnisation s'élevait à 5257,600 fr. Mais, déjà en 1957, la SUCRAF ne versa au CDD du Sud-Kivu que 2666,283 fr à la fois pour le compte de la chefferie et pour le dédommagement de tous les biens situés



**Une vue de l'usine
SUCRAF installée depuis
1957 à Kiliba.**

(HP.2009.3.465, collection
MRAC ; photo C. Lamote
(Inforcongo), © MRAC.)

sur les terres concédées¹⁶. Puis, il n'y eut plus rien, si ce n'est que le *mwami* reçut de Paul Kronacker le cadeau d'une voiture Chevrolet d'occasion en guise de remerciement : un geste qui avait calmé les réclamations du chef indigène. Plusieurs années après, son fils héritier Félix Kinyoni vint réclamer les baux emphytéotiques, mais sans succès¹⁷. D'ailleurs, il reçut la réponse du gouverneur de la région du Kivu que les terrains de la SUCRAF étaient considérés comme domaniaux et ne relevaient donc pas de l'autorité coutumière, et que la SUCRAF était devenue propriétaire des terrains qu'elle exploitait, et ce, après le contrat de vente et d'emphytéose conclu entre elle et la République du Zaïre¹⁸.

Mais il n'y eut pas que les terres de la chefferie Barundi qui furent données à la SUCRAF, plus de 300 ha de celles de Fuliru furent aussi annexées. Cultivateurs du coton depuis 1954 dans les villages Runingu (au nord de la concession SUCRAF), Kiliba et Nyamulindi, les Fuliru avaient obtenu un contrat provisoire d'occupation jusqu'en 1959 avant de les laisser à la SUCRAF. Cette année-là, il y avait encore plus de 800 planteurs établis ; de nombreuses

difficultés se produisirent pour les faire partir : leurs habitations et leurs champs furent détruits par les agents de la SUCRAF :

- pour le village Rukangaka : 132 cases appartenant à 70 personnes et 153 champs de coton ;
- pour le village Lusabagi : 113 cases appartenant à 65 personnes, 91 champs de coton et 615 arbres¹⁹.

Créée le 27 février 1956, la Sucrierie et raffinerie de l'Afrique centrale était une société congolaise par actions à responsabilité limitée (SCARL) avec à sa tête le baron Paul Kranocker (président administrateur délégué général de la Société anonyme pour l'Exportation des sucres à Anvers) et Michel Relecom, vice-président. Les statuts de la SUCRAF avaient été approuvés par l'arrêté royal du 6 avril 1956 (*Bulletin officiel* 1956 : 722). Le siège social de la société était Bukavu et le siège administratif à Anvers (Belgique). Ses fondateurs étaient :

- la Société anonyme pour l'Exportation des sucres à Anvers ;
- la Compagnie financière africaine, une société congolaise à responsabilité limitée ;
- la société anonyme Banque de Paris et des Pays-Bas établie à Bruxelles ;
- la société anonyme Union financière d'Anvers (BUFA) ;
- Paul Kranocker, docteur en sciences ;
- Jacques Lepère, licencié en sciences commerciales ;

16. Archives de la division provinciale des Titres fonciers, Bukavu, « Lettre n° 221/875 du 28 avril 1961 sur le paiement des droits indigènes par la SUCRAF ».

17. Archives de la division provinciale des Titres fonciers, Bukavu, « Lettre n° 52/CL. BAR/71 du 26 juin 1971 du *mwami* Kinyoni II Félix au Directeur provincial des Titres fonciers à Bukavu ».

18. Archives de la division provinciale des Titres fonciers, Bukavu, « Lettre n° 431/TF/2972 du Commissaire de région Bernard Ndebo a Kanda di ne Kenza au chef de collectivité Barundi de la Plaine de la Ruzizi, Kinyoni II Félix ».

19. Archives de la division provinciale des Titres fonciers, Bukavu, « Lettre n° 4931/B166/1/181 du 18 novembre 1960 des indigènes du groupement Runingu au *mwami* Simba des Bafuliru ».

- Henri Depage, président de la Compagnie financière africaine ;
- Frédéric Good, président de la BUFA et administrateur de sociétés.



En sa qualité de président de la Chambre des Représentants de Belgique, Paul Kronacker visite Usumbura en septembre 1959.
(HP.1959.28.1001, collection MRAC ; photo P. Laval (Inforcongo),
© MRAC.)

La SUCRAF avait institué à Bruxelles une assemblée générale des actionnaires et deux conseils d'administration. Elle était constituée pour une durée de soixante ans conformément aux conventions de 1956 entre le CNKi, le gouvernement du Ruanda-Urundi et le baron Kranocker. Mais elle pouvait être dissoute anticipativement ou prolongée successivement par la décision de l'assemblée générale. Les associés n'étaient pas engagés face aux dettes sociales qui étaient seulement garanties par le capital social.

En 1968, la SUCRAF constitua un conseil mixte d'administration : six administrateurs dont trois Belges (MM. Braine, Fréderix et Muuls) représentant les parts de la partie privée et trois Zaïrois (Mudigayi, Kahegeshe et le *mwami* Ndatbaye) désignés par l'État-Zaïre. Brain était le directeur

général et administrateur délégué, tandis que Sylvestre Mudigayi était le président administrateur (Anonyme 1968 : 4-5).

Suite aux mesures de zaïrianisation de tous les biens détenus par les étrangers en 1973, la SUCRAF changea de dénomination pour être appelée Office national du sucre (ONDS) avec le statut de société zaïroise à responsabilité limitée (SZARL). Le nouveau conseil d'administration ne comptait plus que des nationaux : Mukala wa Mukala devint directeur général ; il eut pour adjoint Mateta Ngoy.

Assez vite, de nouvelles mesures de rétrocession intervinrent et l'ONDS devint la Sucrerie de Kiliba (SUCKI) ; celle-ci fut reprise par ses fondateurs, même si l'État zaïrois participait dans ses actions à 25 % en qualité de pays bénéficiaire. Le Zaïrois Kahegeshe devint l'administrateur directeur général et Antonius Copman l'administrateur délégué

2.4.2. 1957-1960 : PÉRIODE DE RÉCESSION ÉCONOMIQUE ET FIN DU CNKI

En 1957 commença une récession politico-économique qui se maintint et fit que divers colons et sociétés renoncèrent à leurs concessions et quittèrent la région. Par exemple pour la seule plaine de la Ruzizi :

- 1) Charles François, sujet belge établi à Luberizi, informa le CNKI le 1^{er} juillet 1957 qu'il était résolu à quitter la colonie pour la Belgique et qu'il laissait sa parcelle à l'indigène Rayabu Mulindagui qui lui-même la laissa le 5 mars 1958 au prix de 4800 fr.
- 2) Hendrickx Dewolf, sujet belge établi à Kavimvira, annonça au CNKi son départ en Belgique et proposa le transfert de sa parcelle à la Cotonco qui l'avait sollicité.
- 3) En 1958, c'est Bakash Didar qui envisagea son départ pour le Kenya.

La liste peut être allongée avec les cas de :

- 1) Guervet, un Belge établi à Rwambira ;
- 2) Flamand, un Belge établi à Rumingo où il exploitait un terrain de 317 ha ;
- 3) Wauters, établi à Luvungi où il exploitait un terrain de 102 ha ;
- 4) M. Lyckx, un Belge établi à Runigo où il exploitait un terrain de 502 ha ;
- 5) Van Grenbergh, un Belge établi à Leza ;
- 6) Madame Gosset, une Belge ;
- 7) L. Hashan établi à Sange sur un terrain de 84 ha ;
- 8) Ali Dina Jamal, un sujet britannique ;

- 9) la Société IMERI-Fils, propriété d'un Italien, établie à Kawezi ;
- 10) la Société Élevage de Bwegera Baro ;
- 11) l'*Hôtel Luvungi* ;
- etc.

Au 31 décembre 1956, les rapports du CNKi renseignaient que 264 199 ha étaient abandonnés ; une superficie qui passa à 276 873 ha fin 1957. À cela s'ajoutaient 89 028 ha de terrains refusés contre seulement 104 717 ha de terrains nouvellement loués. Les abandons concernaient principalement les cultivateurs du café qui traversait une période de crise. Dans son rapport d'exercice de 1957, l'Office des produits agricoles du Kivu (OPAK) notait sa diminution de prix sur le marché, que cela avait mis les producteurs en grande difficulté à la fois pour rembourser les emprunts contractés que pour honorer les factures et autres frais engagés, et que la Société de crédit au colonat s'alarmait.

La mauvaise situation de l'année 1957 se perpétua jusqu'en 1958. Le CNKi enregistra 268 577,59 ha abandonnés au moment où la superficie soumise à l'enquête de vacance était évaluée à 7843,55 ha contre 10043,40 ha au 31 décembre 1957. Le nombre de centres de négoce n'était plus que de 136 contre 140 l'année d'avant.

Les remous politiques qui poussaient à la décolonisation vinrent s'ajouter. Le CNKi se démena pour le contrôle de la situation. Il devint plus conciliant avec ses clients.

À partir de 1957, ses services se lancèrent dans les recherches systématiques de prospections qui donnèrent lieu à des renseignements cartographiques, à des études topographiques, à des lotissements de blocs de colonisation (cf. CNKi 1957 ; 1958). En 1958 paraît *L'Appel du Kivu* (CNKi 1958), un livre de propagande d'environ 150 pages documentaires adressé aux colons. En 1959, l'encadrement des colons devenu une préoccupation conduisit à l'organisation de conférences à la ferme-école de Mushweshwe. Et c'est au courant de cette période de crise que le CNKi procéda à la vente de plusieurs terrains à ses clients qui en avaient fait la demande. D'ailleurs, pour plusieurs, la vente fut expéditive sans respect des clauses du règlement (Shomwa 1981 : 125-132).

En 1960, le CNKi disparut lors de l'octroi de l'indépendance au Congo.

2.5. LES TRANSFERTS DES ACTIONS DU CNKI À D'AUTRES SOCIÉTÉS

À la suite de la décision de l'octroi de l'indépendance politique, le Congo a perdu plusieurs traces de ce qui fut l'exploitation économique coloniale. Il y avait, d'une part, les bénéfices réalisés lors de la période coloniale et, d'autre part, l'identification des entreprises héritières.

Prenons le cas du CNKi et du transfert de ses permis à la Kivumines. Le texte est libellé de la manière suivante :

« Le Comité national du Kivu, conformément à la convention du 25 mai 1960 approuvée par le décret du 30 mai a été transformé en société par actions à responsabilité limitée, la Société belgo-africaine du Kivu (SOBAKI) dont les statuts ont été déposés au greffe du Tribunal de première instance de Bukavu, le 27 juin 1960.

Sgé/ F. Moens.

Dont coût 250 fr.

Transféré à la Société KIVUMINES

Le présent permis a été cédé par voie d'apport à la Société congolaise KIVUMINES dont les statuts, dispensés des autorités légales en vertu de la loi du 17 juin, ont été déposés au greffe du Tribunal de Première instance de Léopoldville, le 16 décembre 1961.

Kindu, le 23 décembre 1961

Doss.P.E.6A/C.E/6 ÉTAT (Inspection des mines de Bukavu). »

Il s'agit là d'une disposition faite à la hâte pour mettre à l'abri tous les avoirs gagnés par le CNKi qui échappaient ainsi au nouvel État congolais indépendant ! Le décret qui avait approuvé cette convention passée entre le Congo belge, la CFL et le CNKi le 25 mai 1960 parut dans le *Moniteur congolais* (2^e partie, n° 26, p. 1911) du 26 juin 1960.

Cette convention comportait le retrait du pouvoir concédant à la CFL et au CNKi et la transformation de celui-ci en la Société belgo-africaine du Kivu (SOBAKI). L'objet de celle-ci était l'exploitation, en tous pays de l'Afrique, notamment au Kivu, des mines, carrières, forêts, terrains agricoles et d'élevage ; le commerce de tous les appareils, machines et matériel de mines, carrières, forêts, agriculture et élevage ; l'acquisition et la gestion de brevets s'y rapportant ainsi que le commerce d'immeubles.

Les charges allouées à la SOBAKI étaient nombreuses. Ce fut la raison évoquée pour justifier que la nouvelle société cédât aussitôt le 30 mai 1960 l'apport de son actif au Congo, à savoir 153 permis d'exploitation minière à la Kivumines et 2 permis à PHIBRAKI, la filiale de celle-ci. Les 153 permis de Kivumines couvraient 2292 km² en 1965 ; 7 de ses permis débordaient du Kivu sur la Province-Orientale. Les principaux sièges d'exploitation de la Kivumines étaient :

- Kingulube, secteur dont l'ensemble des gisements se trouvait sur la route Bukavu-Shabunda. Les substances exploitées en 1965, en carrière et en

alluvions, étaient la cassitérite, la columbo-tantalite et l'or.

- Mumba (dans le territoire de Masisi) où étaient en exploitation des gisements en alluvions de cassitérite et de columbo-tantalite.

La Kivumines avait d'autres filiales : SOMIKAB et SOMIKUBI. Comme pour les concessions du CNKi, celles de la Kivumines étaient situées entre le 1^{er} et le 4^e parallèles sud et entre le 27° et le 29° de longitude est. Les concessions de la PHIBRAKI étaient situées au sud de Kingulube où elle exploitait les minerais mixtes de cassitérite et de columbo-tantalite (Mashagiro Nkuba 1976 : 62-63).

RÉFÉRENCES

- Anonyme. 1968 (septembre-octobre). « Les administrateurs de la SUCRAF ». *SUCRAF-INFOR*.
- Bertieaux, R. 1953. *Aspects de l'industrialisation en Afrique centrale*. Bruxelles : éd. de l'Institut des recherches internationales.
- Boelarts, E. 1957 : « Les trois fictions du droit foncier congolais ». *Zaire* 11 (4) : 399-421.
- Bulletin officiel*. 1902. Première partie.
- Bulletin officiel*. 1928a. « Rapport du Conseil colonial sur un projet de décret instituant une association dénommée Comité national du Kivu » : 838-845.
- Bulletin officiel*. 1928b (13 février). « Compagnie des chemins de fer du Congo supérieur aux Grands Lacs africains : convention conclue le 7 novembre 1927. Approbation » : 867-869.
- Bulletin officiel*. 1933a (15 juin). « Comité national du Kivu. Réorganisation. Approbation ». 6 : 358-368.
- Bulletin officiel*. 1933b (15 juin). « Rapport du Conseil sur un projet de décret réorganisant le Comité national du Kivu ». 6 : 356-357 et 358-368.
- CNKi. 1929. *Règlement de vente et location des terres*. Bruxelles.
- CNKi. 1938. *Règlement de vente et location des terres*. Bruxelles.
- CNKi. 1947. *Rapport du Conseil de gérance et du Collège des commissaires, exercice 1946*. Bruxelles : Sobeli.
- CNKi. 1948. *Vingt ans d'activité en matière de colonisation européenne 1928-1948*. Bruxelles.
- CNKi. 1951. *Règlement de vente et location des terres*. Bruxelles.
- CNKi. 1953. *Vingt-cinquième anniversaire 1928-1953*.
- CNKi. 1954. *Règlement de vente et location des terres*. Bruxelles.
- CNKi. 1958. *L'Appel du Kivu*. Bruxelles.
- CNKi. 1959. *Règlement de vente et location des terres*. Bruxelles.
- Dehoux, E. 1946. *L'Effort de paix du Congo belge*. Bruxelles.
- Drevet, T.F. (s.d.). « Les plantations européennes dans le Kivu d'altitude ». Thèse doctorat de 3^e cycle, Paris Sorbonne.
- Dufrane, A. 1956. *Étude économique du Maniema*.
- Duluq, S. et al. 2008. *Les Mots de la colonisation*. Toulouse : Presses universitaires du Mirail.
- Dunia, W. 1980. « La Sucrierie de Kiliba et les problèmes de la main-d'œuvre indigène (1956-1979) ». TFC, ISP, Bukavu.
- EDMCO. 1948. « Rapport administratif du Congo 1945-1946 ». Bruxelles.
- Encyclopédie du Congo belge*. S.d. T. III. Bruxelles : Breleved.
- Guillemé, M. 1892. *Près du Tanganyika*. Anvers : s.e.
- Heyse, Th. 1946. *Le Régime des cessions et concessions de terres agricoles et forestière au Congo belge*. Bruxelles.
- Heyse, Th. 1947. *Les Grandes Lignes du régime de terre au Congo belge et au Ruanda-Urundi et leurs applications (1940-1946)*. Bruxelles : IRCB.
- Heyse, Th. 1957. *Congo belge et Ruanda-Urundi. Notes de droit public et commentaire de la Charte coloniale*. Bruxelles : G. van Kampenhout.
- Huybrechts, A. 1970. *Transports et structures de développement au Congo. Étude du progrès économique de 1900 à 1970*. Paris : Éditions Mouton/IRES.

- Jewsiewicki, B. 1979. « Le colonat agricole européen au Congo-Belge : 1900-1960. Questions politiques et économiques ». *Journal of African history* 20.
- Laurent P.-J. & Mafikiri Tsongo. 1996. *Mouvements de populations, cohabitations ethniques, transformations agraires et foncières dans le Kivu montagneux. Repères historiques et mise en perspective théorique*. Rapport intermédiaire de recherche pour le CIUF et l'AGCD. Louvain-la-Neuve : Université catholique de Louvain, Institut d'études du développement.
- Lauwers, S. s.d., *Fondation Symétain*.
- Mashagiroti Nkuba Ngagi. 1976. « Cobelmin et le problème de la main-d'œuvre indigène (1932-1963) ». Mémoire de licence en Histoire. ISP, Bukavu.
- Mathys, G. 2014. « People on the move: frontiers, borders, mobility and history in the lake Kivu region. XIX^e-XX^e century ». Thèse de doctorat, Université de Gand.
- Mendiaux, E. 1956 (novembre). « Le CNKi ». *Zaire*.
- Ministère des Colonies. 1951. Le Plan décennal pour le développement économique et social du Ruanda-Urundi. Bruxelles.
- Ministère des Colonies. 1956 (mai). La fondation de la SUCRAF. In Agence économique et financière, éd. Métropolitaine, Bruxelles.
- Munayi Muntu-Monji, T. 2010. *Genèse et évolution des circonscriptions administratives et des entités politico-administratives congolaises (1888-2009)*. Kinshasa : EDUC.
- Plan décennal pour le développement économique et social du Ruanda-Urundi. 1957.
- Shomwa Mongera, Y. 1981. « Le CNKi face aux colons et sociétés de la Plaine de la Ruzizi (1935-1960) ». Mémoire de licence en Histoire et Sciences sociales, ISP, Bukavu.
- Stengers, J. 2008. *Congo. Mythes et réalités*. Bruxelles : Racine.
- Strouvens, P. 1943. *Codes et lois du Congo belge*. Cape Town.
- Symétain. 1953. *Maniema. Le pays de l'étain*. Bruxelles : Éditions L. Cuypers.
- Usungu Ulungu-Kinyamba, J. 2015. « Les routes dans l'univers colonial du Kivu-Maniema (1920-1960) : mise en place, imaginaire et incidences sur la société et l'environnement ». 2 tomes. Thèse de doctorat en Histoire, Université de Namur.
- Van Nitsen, R. 1938 (novembre). « Les sociétés coloniales et la crise de la main-d'œuvre indigène ». *Congo* 2 (4) : 447-462.
- Verstraeten, E. 1954. *Six années d'action sociale au Maniema (1948-1953)*. Bruxelles : IRCB (coll. « Mémoires. section des sciences morales et politiques, in-8° », T. XXXV III, fasc. 4 et dernier).
- Wery, A. 1948. *Le domaine minier des Grands Lacs*. Bruxelles : éd. CFL.
- Willaert, M. 1973. *Kivu redécouvert*. Bruxelles : Max Arnold.
- Zana Etambala. 2009. « Patrimoines missionnaire et colonial. Des images médiévales à l'époque du Congo belge 1890-1940 ». *Annales Æquatoria* 30.

Archives

A.A., RA/CB

Conseil de province de Costermansville. 1942. Rapport annuel (38)5. Bruxelles.

AAB

AI 4379, Ministère des Colonies, Directeur général (service non indiqué), « Note pour monsieur le Ministre », Bruxelles, 8 janvier 1930.

AIMO

Renseignements politiques du territoire des Bafuliru.

District du Sud-Kivu :

1938a. Renseignements politiques Territoire des Bafulero.

1938b. « Ordonnance n° 164 AIMO du 2 décembre 1938, modifiant l'ordonnance n° 44 AIMO du 15 mars 1935 ». *Bulletin administratif du Congo belge* 24 du 25 décembre 1938.

Division provinciale des Titres fonciers, Bukavu

Dossiers individuels de colons et sociétés.

« Lettre n° 221/875 du 28 avril 1961 sur le paiement des droits indigènes par la SUCRAF ».

« Lettre n° 52/CL. BAR/71 du 26 juin 1971 du *mwami* Kinyoni II Félix au Directeur provincial des Titres fonciers à Bukavu ».

« Lettre n° 431/TF/2972 du Commissaire de région Bernard Ndebo a Kanda di ne Kenza au chef de collectivité Barundi de la Plaine de la Ruzizi, Kinyoni II Félix ».

« Lettre n° 4931/B166/1/181 du 18 novembre 1960 des indigènes du groupement Runingu au *mwami* Simba des Bafuliru ».

Inspection provinciale de l'agriculture, élevage, eaux et forêt, Bukavu :

Rapport du service provincial de l'agriculture et de l'élevage 1934-1956.

Province du Kivu

1957. Document statistique. 1957.

1957. Aperçu sur l'économie agricole de la province du Kivu.

Service provincial des mines, Bukavu

Dossier MGL 1954.

Delville, J. « Rapport de la MGL » du 28 février 1948.

Rapport de la commission pour l'étude de la zone économique du Kivu, (s.d.), pp. 3 et 4.

Décret du 16 mars 1953 autorisant la MGL l'exploitation de tungstène, du nobium et le tantale.

Historique de la Combelmin s.d.

Historique de la MGL-Congo Feuilles agrafées.

Inspection des mines à Bukavu : rapports annuels et autres documents du service de la MOI/Cobelmin

Rapport sur l'enquête de la MOI Cobelmin et chantier routier (route Punia-Kailo) s.d.

Rapport sur l'activité de la DPGM dressé en 1943.

Rapports d'inspection et/ou de visite des sociétés minières du domaine de la CFL entre 1933 et 1955.

Rapports annuels et divers documents portant sur la main-d'œuvre dans les sociétés minières

Sominki, Kamituga :

Dossier personnel, Transport des recrues Banyarwanda et Barundi.

MRAC

Rapports aux Chambres des Représentants (1939-1959) : CNKi. 1937-1958.

Rapports du conseil de gérance et du collège des commissaires.

Office des produits agricoles du Kivu (OPOK). 1957. Rapport de l'exercice.

Dossier service administratif de COBCO/n°546/DGC/360/71/Kamituga). « Lettre du 6 septembre 1971 de A. Burnotte, ayant pour objet : Intégration de la MGL dans Cobelmin-CONGO ».

CHAPITRE 4

ARRIVÉE DES BANYARWANDA SOUS LA POUSSÉE DE L'EXPLOITATION COLONIALE

« Entre gens qui cultivent côte à côte, faute de leur indiquer les distances nécessaires, les houes se heurtent et retombent sur les tibias des laboureurs » (maxime shi, citée par Munzihirwa 1971 : 169).

Le Kivu, hormis quelques poches où la démographie était importante, fut caractérisé par la rareté et la dispersion de la population. Une grande partie de sa région avait souffert de l'occupation arabo-swahili qui déporta de nombreux esclaves. À cela, aussi, s'ajoutaient au départ l'absence des voies de communication dans une région vaste marquée par un relief élevé et une forêt dense. Au Kivu-Maniema, la population était disséminée ou regroupée dans des petits villages perdus dans les forêts et les montagnes. Ainsi, « les recruteurs devaient parcourir plusieurs kilomètres à pieds afin d'atteindre les quelques centres et coins peuplés de la région » (Yogolelo Tambwe 1973 : 72).

Ces facteurs avaient rendu difficiles le recrutement et les engagements rapides de la main-d'œuvre locale. À part ces obstacles, il y avait la résistance ou le refus de divers peuples autochtones (dont, par exemple, ceux du Maniema identifiés comme chasseurs) aux sollicitations de la part des entrepreneurs miniers. Les recrutés, même s'ils acceptaient d'aller travailler, semblaient s'adonner plus aux travaux relatifs à la construction des routes, des maisons, etc.

Pour gagner la main-d'œuvre, il fallut une combinaison d'efforts des sociétés minières d'une part, et de l'administration coloniale d'autre part. Cette dernière surveillait la situation ; elle allait à la fois établir un règlement interdisant le recrutement de la main-d'œuvre dans certaines zones du Kivu¹ et encourager le recrutement au loin par les sociétés minières. Même là, l'administration avait créé des

commissions chargées de déterminer en pourcentage les disponibilités de la main-d'œuvre constituée des « hommes adultes valides » (HAV).

La main-d'œuvre extérieure des entreprises minières du Kivu venait majoritairement de la province du Kasai et du Ruanda-Urundi. Dans ce chapitre, il s'agit de suivre cette dernière présence à la fois dans les entreprises du Kivu, mais, aussi, dans le Katanga voisin où l'Union minière du Haut-Katanga n'avait pas au Congo belge d'égal au vu de sa taille. Au départ engagées comme main-d'œuvre, plusieurs personnes venues du Ruanda-Urundi dans ce cadre ne retournèrent plus dans leurs pays d'origine. Mais voilà qu'au Congo la nationalité est conditionnée à l'identité ethnique qui lie l'homme à un territoire ethnique spécifique ; les rwandophones se recherchant dès lors des lieux où s'attacher, les espaces du Sud-Kivu et du Nord-Kivu passent pour être les endroits mieux indiqués pour afficher une origine plus ou moins ancienne.

1. ÉMIGRATION DES POPULATIONS RWANDAISES VERS LE KIVU : LA RÈGLE COLONIALE ENTRAVÉE

Dans sa thèse de doctorat (2014), Gillian Mathys montre que l'administration coloniale belge avait eu du mal à contrôler entièrement la mobilité de sa population, surtout dans les années 1920 et 1930. Plus important encore, dans certains cas elle avait délibérément choisi de ne pas appliquer ses propres règlements lorsqu'elle pouvait en tirer profit.

Pour quitter le Ruanda-Urundi ou le Congo belge, les populations ne pouvaient franchir les frontières sans posséder un passeport de sortie obligatoire. La

1. À partir de 1928, le district du Maniema et le territoire de l'Urega furent fermés au recrutement pour l'extérieur.

Carte 5.1 : territoire sous-tutelle belge du Ruanda-Urundi

Source : Derkinderen 1955 : entre les pages 66 et 67 ;
droits réservés.

règle ne concernait pas « les indigènes » qui vivaient jusqu'à 10 km de la frontière traversant pour leur propre compte et pour un maximum de 10 jours. Du Rwanda pour venir au Congo, le gouverneur du Ruanda-Urundi pouvait aussi faire une exception pour certaines régions frontalières. Le passeport de sortie était délivré si le requérant avait un contrat de travail qui remplissait toutes les questions juridiques présentées comme une question de protection de l'ouvrier. Dans la pratique, Gillian Mathys montre que l'administration coloniale n'avait pas toujours été en mesure d'appliquer ses lois ; la malléabilité de celles-ci souligne le caractère souvent contradictoire des politiques coloniales. Elle écrit : « Ces "lois sur les laissez-passer" ont également renforcé l'identification des Congolais à la chefferie à laquelle ils appartenaient, servant ainsi de catalyseur à la "territorialisation de l'ethnicité". Néanmoins, dans plusieurs cas, l'administration a ignoré ses propres règlements parce qu'elle se heurtait à ses propres intérêts économiques et créait des tensions liées à la synchronisation des intérêts du mandat et de la

colonie. [...] le fait de rendre les chefs responsables de la délivrance de ces passeports dans les années 1940 était également un risque de créer des problèmes. En raison de la façon dont le travail était organisé au Rwanda et au Congo belge, les chefs eux-mêmes avaient des intérêts particuliers dans la réglementation de la mobilité de leurs sujets » (Mathys 2014 : 174).

Dès le départ, l'autorité coloniale n'avait pas la maîtrise totale de la situation des émigrés. On peut s'en rendre compte dans la remarque d'un administrateur territorial : « Il est impossible de donner un chiffre correct sur les indigènes [rwandais] qui travaillent dans le district du Kivu. Entre août et décembre 1927, 154 passeports de sortie ont été délivrés par l'administration de Cyangugu. Ce nombre ne peut pas être considéré comme le nombre exact d'indigènes qui ont travaillé au Kivu pendant cette période. Les travaux publics de Costermansville et les nombreux colons du Kivu [...] emploient tous un nombre considérable d'ouvriers de Cyangugu. Hormis les 154 déjà mentionnés, aucun de ces ouvriers n'est en possession d'un passeport de sortie tel que prescrit par l'ordonnance n° 150. [...] cette situation laisse perplexe. D'une part, il est impossible de mettre en place des mesures de contrôle sévères, de peur de contrecarrer une émigration qui ne fait que commencer et dans laquelle le Congo belge a tout intérêt à la voir s'amplifier. D'autre part, les dispositions de l'ordonnance, même si elles sont appliquées de la manière la plus libérale, doivent nous permettre d'exercer un certain contrôle statistique » (AAB², RA/RU : 100 (6) Shangugu, 1927, cité par Mathys 2014 : 175).

En 1928, un autre administrateur colonial de la même région revient sur le contrôle de l'émigration vers le Congo belge : « Appliquer trop strictement [les règles en matière de migration] créera des conflits, non seulement avec les entreprises privées, mais aussi avec les autorités locales de Costermansville qui, nous devons être honnêtes, ne suivent pas non plus les règlements lorsqu'elles engagent des Banyarwanda du territoire de Cyangugu » (RA/RU).

L'administrateur de Gisenyi fit observer que seule une petite partie de ceux qui migraient avait obtenu un passeport de sortie. Même dans les cas où ils avaient été livrés, il s'agissait de régularisations *post*

2. AAB : African Archives Brussels.



À Gisenyi, de gauche à droite : le député Jules Mathieu, le chef Rudegembia et le député Sap.

(HP.1950.15.119-185, collection MRAC ; photographie non identifiée, s.d., droits réservés.)

factum de personnes déjà parties. Le rapport indiquait également que les autorités belges du Congo avaient demandé de ne pas imposer d'impôts supplémentaires à ces migrants et que les autorités belges au Rwanda avaient exaucé ce souhait (Shanyungu 1988).

En fait, dès 1924, une commission d'étude du problème de la main-d'œuvre fut constituée, recevant du ministre des colonies Henri Carton de Tournai le mandat de rechercher les moyens de mettre en harmonie les exigences des communautés indigènes « unique source possible de la main-d'œuvre » avec les exigences des entreprises européennes (Hostelet 1954 : 349). Mais c'est la commission d'étude de la main-d'œuvre de 1929 qui viendra déterminer au Ruanda-Urundi des zones où le recrutement pouvait se faire sans limitation parce que les disponibilités en main-d'œuvre paraissaient nombreuses. Il s'agissait des régions dont l'altitude était supérieure à 1400 m. Ainsi, les zones interdites étaient les plaines basses du Tanganyika et la vallée de la Ruzizi (cf. Plan décennal 1957 : 39). Dans le Ruanda, les recrutements s'effectuaient dans les territoires de Kigali, Kibuye, Changugu, Astrida, Nyanza, Gitarama, Kibungo, Byumba, Ruhengeri et Gisenyi. Dans l'Urundi, cela

se passait dans les territoires d'Usumbura, Bubanza, Ngozi, Muhinga, Kitega, Ruyigi, Rutana, Muranvya et Bururi. La main-d'œuvre recrutée à ces lieux était constituée en majorité des Hutu. On lira dans le programme de recrutements de 1948 (page 3) : « Si les indigènes du Rwanda ont ordinairement une piètre réputation de travailleurs, il n'en va pas de même des Bahutu de l'Urundi qui sont, paraît-il, plus robustes et mieux adaptés au travail minier³ ».

En 1929, le nombre de passeports de sortie dans le territoire de Cyangugu avait apparemment considérablement augmenté, pour atteindre 873. Cependant, en 1930, il a plongé à 43. C'était en partie le résultat de la crise économique qui avait gravement affecté l'engagement de la main-d'œuvre dans les Kivu, et les colons qui ne recrutaient plus activement dans le territoire de Cyangugu (AAB, RA/RU 103, Rapport politique Cyangugu, 1930, cité par Mathys 2014 : 175). Cela résultait, aussi, d'un

3. Dans le cas de recrutements effectués par la Cobelmin, ceux venus de la province du Kasai avaient été affectés principalement aux secteurs de Kailo et de Shabunda, tandis que ceux du Ruanda-Urundi dans les secteurs de Lulingu et de Moga.

contrôle plus strict de la délivrance des passeports de sortie, situation due à l'énorme quantité de désertions parmi les personnes employées. Les déserteurs étaient difficiles à rechercher, d'autant plus que plusieurs d'entre eux avaient fourni un faux nom afin d'obtenir le passeport. Dorénavant, il fallut pour les demandes de passeport vérifier l'identité des émigrants avec le chef de la colline (*ibid.*). Ce dernier trouvait sa part dans l'opération, parce qu'il était nécessaire de suivre ses sujets en ce qui concerne la perception des impôts¹⁰³, et en raison de la façon dont les politiques coloniales relatives au travail et à la domination « indirecte » augmentaient l'importance du « pouvoir sur les gens », ce qui entraînait des luttes sur la réglementation de la mobilité entre les chefs indigènes et entre ceux-ci et l'administration coloniale.

La situation sur le terrain au Kivu influença les enjeux au Rwanda. Gillian Mathys souligne le nombre de colons au Kivu qui avait fortement augmenté dans la deuxième partie des années 1920 ; ceux-ci avaient besoin de main-d'œuvre. Trouver de la main-d'œuvre pour l'économie des plantations au Kivu devenait progressivement une question urgente. Mathys souligne que la main-d'œuvre au Kivu était recrutée par la contrainte et un rapport officiel de 1928 appelait à ramener les châtiments corporels afin de punir les désertions des travailleurs qui étaient déjà recrutés par la force (Northrup 1988 : 149)⁴. Dans son discours d'ouverture du conseil du Gouvernement en juin 1938, le gouverneur général Pierre Ryckmans dira : « Force est de reconnaître que dans certaines régions le maximum possible [de recrutement] est dès à présent dépassé. La moyenne de 19,13 % du total des hommes adultes valides (HAV) n'est pas atteinte dans les provinces de Coquilhatville, de Lusambo et d'Élisabethville ; elle est dépassée dans les autres. À Costermansville, les moyennes montent à 25,85 % pour l'ensemble de la province, à 28 % pour le district du Kivu, à 54 % pour le plus atteint, celui de Rutshuru, et plus de 90 % pour deux groupements de ce dernier territoire ». D'ailleurs, le gouverneur général ajouta : « Au Kivu, les difficultés de la main-d'œuvre n'ont pas eu pour effet d'augmenter les salaires et par là, d'en réduire

la demande [gaspillage de la main-d'œuvre], mais d'accentuer la pression administrative pour essayer de rencontrer, malgré tout, une demande sans cesse croissante, avec les réserves sans cesse réduites. Aujourd'hui, nous sommes au bout, nous sommes à la limite qu'on ne pourrait franchir sans aller au suicide⁵ » (Hostelet 1954 : 366).

Les colons aidés par l'administration belge au Congo exhortaient l'administration belge au Ruanda-Urundi à être plus indulgente en ce qui concerne le recrutement des émigrés :

« Nous avons suggéré de faire usage de la disposition du décret du 19 juillet 1926, art. 1, paragraphe 2 qui permet au gouverneur du Ruanda-Urundi de libérer les natifs des régions frontalières de l'obligation de porter un passeport de sortie. La raison pour laquelle nous avons décidé d'envoyer ce télégramme est que dans ces régions frontalières, il est impossible de contrôler la population indigène et qu'ils quittent clandestinement le Ruanda-Urundi sans aucune possibilité de les entraver le long de la frontière avec l'Ouganda et le territoire du Tanganyika. Le maintien de l'ordre n'est bien fait que le long de la frontière avec le Congo parce que les indigènes qui n'étaient pas contrôlés quand ils ont quitté le Rwanda sont contrôlés quand ils arrivent au Kivu. Le résultat est que les natifs du Rwanda migrent souvent sans -passeport vers le territoire britannique, et que leur migration vers le Kivu est rendue plus difficile » (AAB, AI 379, Ministère des Colonies, Directeur général (service non indiqué), « Note pour Monsieur le Ministre », Bruxelles 8 janvier 1930, cité par Mathys 2014 : 176-177).

À cette demande, le gouverneur du Ruanda-Urundi répondit négativement, soulignant la nécessité de protéger la main-d'œuvre provenant

4. En 1931, les demandes incessantes de main-d'œuvre dans les plantations nouvellement introduites à Ngweshe ont conduit à un soulèvement : la révolte binji-binji (Njangu Canda-Ciri 1976).

5. Si les recrutements continuèrent à être opérés dans les régions saturées, c'est à cause de l'asservissement des indigènes par l'État. Tout homme vivant dans le milieu coutumier était soumis à l'impôt, dès qu'il atteignait 17 ou 18 ans. Cet impôt le contraignait à cultiver 30, 40 ou 50 ares de terrain, selon la fertilité du sol, pour y produire ce qui intéressait les entreprises européennes de la région. Il pouvait cultiver, parce que forcé, l'un de ces produits : manioc, riz, fibres, coton ou palmier. Ainsi les jeunes gens allaient chercher un emploi plus « valorisé » dans les entreprises européennes. Dès les années 1930 donc, l'impôt surtout mais aussi les besoins monétaires liés au progrès de l'économie marchande commençaient à jouer un certain rôle en accroissant peu à peu la part du salariat volontaire.



À Kitega (Urundi), le Centre d'hébergement du syndicat minier de l'étain (Symétain). Les travailleurs indigènes recrutés dans l'Urundi par cette société y séjournent avec leur famille pendant la période de visites et d'observations médicales qui précède leur départ. Le centre peut loger 50 ménages ; il est pourvu d'un dispensaire, d'installations sanitaires et d'une distribution d'eau potable. (2018.5.30-95, collection MRAC ; photo J. Mulders (Inforcongo), 1949, © MRAC/Mulders.)

de cette zone mandatée. Toutefois, il affirma que pour concilier les intérêts du Kivu et des originaires du Ruanda-Urundi, il avait fermé les yeux sur les centaines de travailleurs qui avaient migré clandestinement vers le port d'Uvira et ceux qui quittent la zone mandatée pour aller travailler sur les chemins de fer. Une deuxième mesure de « tolérance » mise en place était qu'aucune mesure ne devait être prise pour entraver l'engagement volontaire des personnes originaires du Ruanda-Urundi pour les entreprises du Kivu (*ibid.*).

2. LES BANYARWANDA : UNE MAIN-D'ŒUVRE DANS LES SOCIÉTÉS MINIÈRES AU CONGO BELGE

Au Kivu-Maniema, la main-d'œuvre recrutée par Symétain (installé depuis 1928) provenait à la fois des territoires du Maniema, du Sankuru, du Nord-Kivu, du Bushi et du Ruanda-Urundi. Il en était de même de la Compagnie minière des Grands Lacs (MGL) dont plusieurs de ses travailleurs venaient particulièrement du Rwanda, à partir de 1934 (Willaert 1973 : 150). Jacques Usungu écrit :

« L'acheminement des recrues se fait par route de leur village jusqu'à Kamituga, à Kalima, à Saramabila [...] et, à la fin du contrat, des milieux de travail à leur village d'origine (Verstraeten 1954 : 6). À cette époque, les recrues du Ruanda-Urundi, par exemple, sont généralement acheminées par véhicule de la Transkat de Kigali au centre d'acclimatation de

Nyangezi, via Usumbura. À l'issue de quelques semaines, elles sont à nouveau embarquées avec leurs dépendants à bord des camions pour Kamituga ou pour le Maniema où elles sont installées dans des camps des travailleurs étrangers.

Quant aux recrues du Katanga, du Maniema, du Nord-Kivu et du Bushi, trois compagnies de transport assurent leur déplacement. Il s'agit de l'Otraco qui, grâce à ses bateaux et à ses camions, fait parvenir les recrues du Nord-Kivu à Bukavu et à Nyangezi ; la Cefaki (Compagnie des chemins de fer du Kivu) qui assure le transport de Kalundu à Kamaniola et la Transkat (Société générale de transports du Katanga) qui est chargée de les déplacer de Kalundu ou de Kamaniola à Nyangezi et, de là, à Kamituga (Archives de la Sominki Kamituga. Dossier personnel, Transport des recrues Banyarwanda et Barundi). Cette façon de faire de la MGL est également appliquée par les autres sociétés minières. Pendant ce temps, les recrues des compagnies minières du Maniema sont généralement acheminées par route du Sankuru et de Kabinda vers les sites miniers » (Usungu 2015 : 137).

Il faut comprendre que l'immigration des Banyarwanda vers les sites miniers du Congo avait toujours eu des traits spécifiques qui la distinguaient du recrutement des Congolais issus d'autres lieux. Partout, les Banyarwanda étaient identifiés comme étant étrangers et, pour cela, bénéficiaient

d'un traitement à part : ils étaient acclimatés au départ parce qu'ils allaient dans un autre pays, puis payés et logés de manière plus organisée, et mieux, on leur accordait plus d'attention. Leur traitement matériel et financier n'était pas exactement le même que celui des ouvriers congolais. Pour ces derniers, R. Van Nitsen, un ancien médecin en chef de l'Union minière du Haut-Katanga, témoigne : « L'industriel et l'ingénieur, trop souvent encore pressés de produire et de réaliser des bénéfices, s'occupent mal de leurs ouvriers, s'imaginent volontiers que le Noir est content n'importe où (camps aménagés) et n'importe comment, pourvu qu'il ait une ration abondante. Combien de fois avons-nous vu amener sur les chantiers des recrues et les mettre au travail alors que rien n'était prévu pour les loger » (Van Nitsen 1938 : 488).

Ainsi les colons européens gagnaient une main-d'œuvre pour leurs exploitations, les immigrés obtenaient l'argent liquide dont ils avaient un urgent besoin pour s'installer. La lettre n° CEK/5.250 du gouverneur Joseph Brasseur de la province du Kivu adressée au gouverneur général Léon Pétillon du 23 juin 1955 fournit de nombreux éléments sur l'organisation de l'installation des Banyarwanda au Congo belge (cf. *infra*).

Mais, à cause des évolutions politiques qui conduisirent à la décolonisation, les recrutements au Ruanda-Urundi comme ailleurs avaient ralenti. Pour la Cobelmin, par exemple, la situation entre les années 1959 et 1963 est la suivante :

Tableau 4.1 : population ouvrière de la Cobelmin en 1959 et 1963

Territoire d'origine	Population		
	en 1959	en 1963	% en moins
Maniema	2 994	2 637	12
Shabunda	1 331	1 144	14
Province-Orientale	783	535	32
Province du Kasai	1 900	1 419	25
Rwanda et Burundi	525	345	34

Source : Mashagiro Nkuba Ngagi 1976 : 197.

Les éléments engagés ou recrutés sur place au Maniema et à Shabunda étaient plus stables que ceux venus d'ailleurs. D'ailleurs, au moment où les premiers cités oeuvraient dans tous les secteurs de la société, la main-d'œuvre venue du Rwanda et du Burundi par exemple ne prestait ses services que dans les secteurs de Kima, Lulingu et Moga.

Pour l'ensemble des recrues du Rwanda arrivées dans tous les chantiers des sociétés minières établies au Kivu sous la colonisation, c'est-à-dire jusqu'à 1959, les archives du gouvernorat du Sud-Kivu donnent les chiffres suivants (Usungu 2015 : 204) :

de 1935 à 1939	3672 recrues
de 1940 à 1944	15 300 recrues
de 1945 à 1949	11 007 recrues
de 1950 à 1954	6250 recrues
de 1955 à 1959	1660 recrues
Total	37 889 recrues



« À Kigali (Ruanda), un groupe de travailleurs indigènes recrutés par l'Union minière du Haut-Katanga s'embarquant avec leur famille dans l'avion qui les emmènera à Élisabethville. Avant leur départ, ces recrues passent deux à trois mois dans un centre d'acclimatation où, sous surveillance médicale, ils sont entraînés progressivement au travail et s'adaptent au régime alimentaire du Katanga ».

(2018.5.27-3, collection MRAC ; photo J. Mulders (Inforcongo), 1949, © MRAC/Mulders.)

Insistons : il ne s'agit pas ici des gens amenés dans le cadre de l'immigration des Banyarwanda, dont il va être question plus loin. Et ce comptage n'intègre pas toujours les personnes dépendantes (femmes, enfants...) des recrues. Beaucoup de ces personnes constituent aujourd'hui les populations banyarwanda se trouvant en RDC, et davantage dans la région du Kivu, qui leur offre l'opportunité de se forger une identité locale.

Mais de toutes les entreprises concernées au Congo belge, ce fut d'abord l'Union minière du Haut-Katanga (UMHK) qui embaucha le plus de Banyarwanda. À ce sujet, on peut présenter le tableau systématique de ce recrutement en suivant l'évolution par année des arrivées et leur nombre. On dispose, à cet effet, du rapport élaboré par la Gécamines à Lubumbashi, daté du 9 mars 1981, pour répondre à la demande de la Commission spéciale du Comité central du MPR :

Le personnel rwandais et burundais à la Gécamines

Historique

Le recrutement de la main-d'œuvre rwandaise à la Gécamines (ancienne Union minière du Haut-Katanga -UMHK) remonte à la période de la crise économique de 1925 à 1930. Il s'inscrit dans la politique générale de recherche de la main-d'œuvre africaine de la Société qui, à l'époque, éprouvait des difficultés à trouver le personnel dont elle avait besoin au Shaba [Katanga] où la population est peu abondante, surtout dans la partie méridionale où sont fixés les sièges d'exploitation. Il fait suite à l'extension des recrutements effectués au Lomami, Kivu-Maniema et au Kasai. Il est en même temps la réplique du désengagement de la main-d'œuvre rhodésienne et malawienne.

Les raisons principales qui ont poussé l'UMHK à entreprendre une action d'envergure qui comporte des risques et des dépenses jusque-là jamais consenties se résument comme suit :

1. La Belgique venait de prendre réellement possession du Ruanda-Urundi comme pays sous mandat, car la Société des Nations (SDN) venait de le lui confirmer par la loi du 21 août 1925 article 1^{er} : « Le territoire du Ruanda-Urundi est uni administrativement à la colonie du Congo belge dont il forme un vice-gouvernement général. Il est soumis aux lois du Congo belge. »
2. La Belgique avait des devoirs envers ses pays administrés ; en l'occurrence peupler le Congo dépeuplé et donner de l'espace vital au pays sous mandat qui, lui, est surpeuplé.
3. L'UMHK cherchait 7000 travailleurs pour réussir sa politique de stabilisation de la main-d'œuvre africaine. La stabilisation espérée était d'autant plus facile que les distances décourageraient les désertions éventuelles.
4. L'UMHK tendait à abandonner le système des contrats à court terme hérités de l'Afrique du Sud et à généraliser les contrats de trois ans.
5. L'augmentation de la production nécessitait l'accroissement de la main-d'œuvre dans les mêmes proportions.
6. La main-d'œuvre disponible au Katanga devant être partagée entre plusieurs sociétés (par exemple BCK), il fallait combler le déficit en personnel par le recrutement en dehors du Katanga.
7. La Commission permanente pour la protection des autochtones venait de réduire de 25 à 10 % les disponibilités en main-d'œuvre.
8. La Commission antiesclavagiste de la SDN venait de critiquer le Gouvernement belge et l'UMHK pour leur participation au dépeuplement du Katanga. Il fallait donc chercher de la main-d'œuvre en dehors du Katanga.
9. Enfin, comme dit plus haut, le recrutement de la main-d'œuvre au Ruanda-Urundi était en partie justifié par le désengagement de la main-d'œuvre en provenance de Rhodésie et du Malawi.

Le recrutement au Ruanda-Urundi comporte deux périodes : celle de 1925 à 1967 qui est une période de recrutement proprement dite et celle de 1967 à 1973 au cours de laquelle le recrutement au Rwanda et Burundi a pris fin.

La période de 1925-1967

Tout a commencé par l'envoi d'une mission médicale chargée d'étudier les conditions dans lesquelles vivaient les populations concernées. Cette mission devait surtout tenir compte de leur aptitude physique, des maladies endémiques et des vaccins pour les prévenir, de l'alimentation, de l'habitat et du peuplement, des conditions climatiques et de la vie familiale de la région. Elle devait étudier en plus les possibilités pour les femmes d'accompagner les futures recrues et les difficultés que représentait leur acheminement.

Ce point une fois mis au clair, une nouvelle mission fut envoyée dans le but de réunir un premier contingent de 211 travailleurs, 14 femmes et 6 enfants. Ce premier convoi, qui devait servir de test pour la poursuite de l'opération de recrutement, fut réuni pratiquement par la force, l'opération étant considérée comme un exil par la population. Les recrues étaient surveillées par un médecin et un fonctionnaire blanc de la société. L'essai démontra la résistance

physique des intéressés, leurs qualités de travailleurs et la possibilité de rendre le recrutement populaire dans le territoire sous mandat.

Les 211 personnes furent rapatriées après 6 mois de séjour au Katanga. Leur retour au pays impressionna favorablement leurs concitoyens et l'UMHK décida l'implantation d'une organisation pour le recrutement au Ruanda-Urundi.

Pour réussir le recrutement, la Société mit au point l'organisation suivante :

- création d'une mission de recrutement ;
- création de camps de regroupement ;
- création de camps de sélection et de préparation ;
- organisation du transport des travailleurs ;
- enfin, institution de camps d'acclimatation et de préparation au travail que les ouvriers devaient effectuer au Katanga.

Parmi les recrutés, on compte des volontaires, alléchés par la propagande des recruteurs et des anciens engagés, mais aussi des personnes forcées par la conjoncture économique et l'administration locale.

Au Ruanda, il y avait quatre camps de regroupement : Astrida (Butare), Nyanza, Ruhengeri et Kabaya. À l'Urundi, il y avait Ngozi, Gitega et Usumbura. Au Katanga même, il y avait un camp d'acclimatation à Lukuni.

En 1947, une nouvelle méthode de recrutement plus rationnelle est adoptée. Le centre de recrutement général est fixé à Gatumba au Ruanda. Il est décidé que toutes les recrues seraient chrétiennes et mariées. L'influence des prêtres y est de ce fait prépondérante. Le révérend père Guillaume servira ainsi d'aumônier jusqu'en 1973. C'est lui qui représentera la Société à la liquidation de la mission de recrutement.

À partir de 1957, le recrutement d'agents nouveaux est supprimé ; seuls les anciens agents sont réengagés.

La période de 1967 à 1973

En 1967, le recrutement qui avait commencé 42 ans auparavant prit définitivement fin. Il restera une mission de transit qui avait pour rôle d'assister le personnel à l'occasion des congés ou du rapatriement définitif. Cette mission dura six ans. Le 31 août 1973, la Société radicalise le processus de désengagement par la suppression et la liquidation de la mission de transit. [...]

Le total cumulé des recrutés entre 1925 et 1967 s'élève à 24 262 Rwandais et Burundais, sans intégrer les recrutés de la période 1931 à 1954 (soit 24 années) pour laquelle les statistiques n'ont pas été retrouvées.

Source : Archives MRAC, « Rapport de la Gécamines, 1981 (9 mars), Lubumbashi », in « Rapport de la Commission spéciale documentation », vol. II, pp. 45-48.

Ce document contient également un tableau (tableau 4.2) non commenté des effectifs des recrutés rwandais et burundais (non séparés) de 1925 à 1980. L'intérêt de celui-ci ne s'arrête pas qu'aux seuls chiffres ; il y a l'évolution présentée dans le temps.

Sur le personnel de cadre et de maîtrise, la Gécamines affirme ne pas disposer des renseignements pour la période d'avant 1967 (voir tableau 4.3)

Au total, ce n'était pas moins de 100 000 à 150 000 Rwandais et Burundais (personnel et membres de famille compris) qui avaient été amenés par l'UMHK (devenue Gécamines) pour vivre au Katanga. Sur le recrutement, l'agent A. Duvivier écrivait, le 8 novembre 1947, de Gatumba au Ruanda :

« Je crois qu'il a été décidé de ne recruter que des chrétiens qui constituent le 1/5 de la population environ. Sauf quelques exceptions, il faudra les marier. Nous devons intervenir dans le paiement de la dot. Dans quelles proportions ? J'ai pu dire que certains organismes qui recrutent pour le Congo donnaient 500 fr de prime d'engagement. La dot vaut actuellement

2000 fr minimum. Je propose donc de donner 500 fr gracieusement pour la constitution de la dot et d'avancer le restant à retenir sur les salaires à toucher au Katanga. Il faut examiner également s'il ne faut pas donner une indemnité aux chefs et sous-chefs dont dépendent les recrues. Par exemple respectivement 100 fr et 50 fr par recrue.

L'identité de chaque recrue et son origine devront soigneusement être reconnues par des formules à envoyer à leurs sous-chefs qui affirmeront ainsi bien connaître ces hommes. Ceci est très important pour éviter des désertions vers la fin de la période d'entraînement peu avant le départ du Katanga. [...]

Il faudra donc, si comme je le crois le recrutement à Gatumba même est insuffisant, s'adresser à d'autres régions. Si nous pouvons compter sur l'aide ou tout au moins la bienveillance des révérends pères blancs, je propose deux postes de recrutement dans l'Urundi et trois au Ruanda. Soit : Kieta-Kayanza, Kabgaya-Nyondo et Biumba » (Archives MRAC, « Rapport de la Gécamines, 1981 (9 mars), Lubumbashi », in « Rapport de la Commission spéciale documentation », vol. II).

Tableau 4.2 : personnel rwandais et burundais d'exécution recruté

Année	Hommes	Femmes	Enfants
1925	211	-	-
1926	1464	-	-
1927	1891	-	-
1928	2523	-	-
1929	1704	-	-
1930	1900		
1931 à 1954 : statistiques non disponibles			
1955	3245	3130	6130
1956	3827	3727	7907
1957	4009	3922	9475
1958	3519	3446	9714
1959	2636	2588	8305
1960	2158	2117	7495
1961	1740	1703	6566
1962	1 451	1394	5893
1963	1 574	1512	6750
1964	1582	1527	7158
1965	1473	1420	6925
1966	1531	1487	6720
1967	1455	1402	6263
1968	1343	1291	6266
1969	1067	1024	5336
1970	1012	-	-
1971	683	-	-
1972	547	-	-
1973	408	-	-
1974	376	-	-
1975	326	-	-
1976	291	-	-
1977	275	-	-
1978	262	-	-
1979	237	-	-
1980	216	-	-
Totaux	44 800 hommes	31 690 femmes	106 903 enfants

Remarques : de 1970 à 1980, la moyenne par ménage est de 4 à 5 enfants. À partir de 1970, les statistiques sur les femmes et les enfants ne sont plus tenues.

Source : Archives MRAC, « Rapport de la Gécamines, 1981 (9 mars), Lubumbashi », in « Rapport de la Commission spéciale documentation », vol. II, pp. 48-49.

Tableau 4.3 : personnel rwandais et burundais de cadre et de maîtrise recruté

Année	Effectifs
1967	11
1968	20
1969	20
1970	21
1971	18
1972	18
1973	17
1974	19
1975	20
1976	18
1977	16
1978	15
1979	15
1980	16
Totaux	244

Source : Archives MRAC, « Rapport de la Gécamines, 1981 (9 mars), Lubumbashi », in « Rapport de la Commission spéciale documentation », vol. II, p. 49.

À part les entreprises publiques, plusieurs Banyarwanda attirés par les emplois dans les entreprises minières (cf. *supra*) eurent à fréquenter les écoles au Congo, dont les plus en vue au Kivu furent : 1) l'école moyenne de Karhongo à Nyangezi/Ngweshe ; 2) le collège Notre-Dame de la Victoire de Nguba à Bukavu ; 3) le collège Saint-Paul de Bagira à Bukavu ; 4) l'école normale de Mugeru à Katana ; 5) le petit séminaire de Mugombe à Kamituga ; 6) le petit séminaire de Murhesa à Kavumu. Notons que le roi Kigeri fit ses études secondaires à Nyangezi. Ainsi plusieurs de ces Banyarwanda se trouvèrent employés dans l'administration publique congolaise, dont l'enseignement, une situation qui s'amplifiera à la décolonisation. Mais à la fin des années 1960 et début 1970, lorsque les Congolais furent appelés à prendre la relève – situation qui entraînait la résiliation des contrats des étrangers –, la question de l'acquisition de la nationalité congolaise pour ceux-ci devint une préoccupation. Et c'est à ce moment qu'il fallut empêcher le recensement envisagé et qu'ainsi intervint la suite des décisions et lois de 1970 à 1972 (cf. *infra*).

3. LES BANYARWANDA EMPLOYÉS DES ENTREPRISES AGRICOLES : LE CAS DE LA SUCRAF

Les activités de la Sucrierie des cannes raffinées en Afrique (SUCRAF) avaient commencé en 1957 après que diverses expertises ont été effectuées sur le terrain (Dunia 1980). L'exploitation du domaine concédé par le Comité national du Kivu (CNKi) dans la plaine de la Ruzizi nécessita une main-d'œuvre abondante. Pourtant, il était à ce moment strictement interdit d'effectuer des recrutements dans les régions de basses altitudes notamment dans les basses plaines du lac Tanganyika et dans la vallée de la Ruzizi à cause de la très faible démographie variant entre 0 et 5 habitants par km² (Plan décennal 1951 : 39). Dans le district du Sud-Kivu, il fallut plutôt aller chercher dans les zones de la forêt où la densité variait entre 5 et 10 habitants au km² (AIMO 1957 : 66). Il y avait, d'une part, le territoire de Mwenga dont particulièrement les espaces de Kitutu, Kamituga, Mwenga, Kilungutwe et Burinyi. D'autre part, le recrutement s'opérait dans le Bushi, notamment dans les espaces de Ngweshe, Walungu, Kabare, Nyangezi et Kaleha. Mais parce que le nombre des recrues à l'intérieur du Sud-Kivu ne pouvait atteindre la quantité voulue, la SUCRAF se tourna aussi vers le territoire du Ruanda-Urundi, dans les espaces d'Usumbura, Bubanza, Ngozi, Muhinga, Kitega, Ruyigi, Rutana, Maranga et Bururi (Mashagiro 1976 : 99). Dans les quatre zones délimitées pour le recrutement, les principaux bureaux chargés d'organiser les opérations étaient à Mwenga pour la zone de Mwenga, à Nyangezi pour la zone du Bushi, à Kigali pour la zone du Rwanda et à Usumbura pour la zone du Burundi.

Mais le nombre de recrues n'a pas été partout le même. Deux facteurs allaient intervenir pour déterminer les quantités d'indigènes à prélever : le pourcentage de recrutement fixé par les commissions d'études de disponibilité de la main-d'œuvre indigène, mais aussi l'intérêt que les autochtones portaient sur ces recrutements. Les Lega et les Bashi avaient constitué jusqu'à l'indépendance du Congo la majorité de la population ouvrière de la sucrierie. Les territoires du Ruanda-Urundi n'avaient pas joué un rôle remarquable vu l'attachement de sa population à l'élevage. Les plus grandes opérations de recrutement se sont déroulées en 1957 et 1958.

Tableau 4.4 : recrutements de la main-d'œuvre à la SUCRAF

Années	Territoires de recrutement			Effectifs
	Mwenga	Bushi	Ruanda-Urundi	
1957	490	380	230	1100
1958	350	400	250	1000
1959	148	112	100	360
Total	988	892	580	2460

Source : SUCRAF, « Campagne de recrutement 1957-1959 », document inédit, p. 2.

Si jusqu'en 1959, la SUCRAF comptait 2460 travailleurs « indigènes », à la suite de l'indépendance du Congo et de la situation trouble à fois dans ce pays et au Ruanda-Urundi, à la fin 1960 le nombre de ceux-ci avait baissé à 1368 travailleurs. D'ailleurs, la SUCRAF ne pouvait plus recruter au Ruanda-Urundi.

4. LES BANYARWANDA⁶ IMPLANTÉS AU KIVU PAR L'ADMINISTRATION BELGE

« À supposer qu'un jour le Ruanda-Urundi devienne un *self-gouvernement territory*, nous aurons créé au Congo des îlots de population banyarwanda. De part et d'autre partiront à l'ONU des demandes pour le retour des exilés. Après une courte enquête le Nord du Kivu deviendra partie intégrante du Ruanda-Urundi. Nous devons par conséquent arrêter cette opération termite des Banyarwanda. Pour ce faire, il convient de faire des immigrations par petits paquets soit au Katanga ou au Congo-Ubangi ou dans tout autre coin éloigné du Congo » (Mungengaju, A. 1953. « L'Ami de Kabgayi » : 70, cité par Kajiga 1956 : 28).

C'est dans la partie Nord-Kivu, essentiellement dans le territoire de Masisi, que se passa l'essentiel de la transplantation des populations banyarwanda par l'administration coloniale belge entre 1937 et 1956. L'opération toucha aussi Bwito dans le territoire de Rutshuru et le territoire de Kalehe frontalier dans le Sud-Kivu. La région concernée par le triple

6. Dans divers documents d'archives consultés, ce nom est aussi écrit « Banyaruanda » (ou Banya-Ruanda) en référence à l'orthographe d'antan en rapport au territoire du « Ruanda-Urundi » sous mandat puis sous-tutelle de la Belgique. Dans ce volume, nous avons harmonisé ces deux écritures en Banyarwanda.

peuplement du CNKi, du colonat individuel et de la transplantation des Banyarwanda demeure principalement le territoire de Masisi⁷.

4.1. LE CONTEXTE DE LA MIGRATION DES BANYARWANDA

Des considérations sur la stabilisation du travail par la migration et l'installation des Rwandais au Kivu furent émises pour la première fois en 1924. À la suite du mouvement de va-et-vient continu de la population du Kivu (principalement de Rutshuru) entre le Rwanda et le Congo et entre le Congo et l'Ouganda, le commissaire de district du Kivu émit l'avis que ces migrations étaient peu commodes pour l'administration. Il pensait déjà que les autorités rwandaises adopteraient une position à l'égard de ces migrations en raison de problèmes de surpopulation ; ce qui obligerait non seulement les migrants congolais à retourner à Rutshuru, mais amènerait également les migrants rwandais vers le Kivu. Le retour à Rutshuru renforcerait à la fois le système politique des communautés locales de Rutshuru – à travers les affiliations politiques et culturelles qui existaient entre la population du Rwanda et celle du

Congo – et pourrait apporter une solution à l'absence de main-d'œuvre (AA, RA/AIMO 112, RP douleur 1924, cité par Mathys 2014 : 178).

4.1.1. ÉLABORATION DU PROGRAMME

La transplantation de Rwandais qui intervint à partir de 1937 allait être une réorientation et une revitalisation des schémas migratoires existants vers le Kivu à des fins économiques (AAB, CP 1936, Lettre n° 10 B du gouverneur général Tilkens, Boma, 15 février 1928, cité par Mathys 2014 : 178). Il fallut pour l'administration coloniale belge amener des gens du Rwanda. Dans les faits, rien ne montre que, conformément aux discours officiels, ce furent d'abord les intérêts des déplacés qui eussent été pris en compte. D'ailleurs, pour certains colons, les intérêts des hommes et femmes candidates à l'émigration étaient marginaux dans la politique coloniale en zone d'immigration. G. Tondeur écrit : « L'objectif poursuivi dans l'opération (immigration Banyarwanda) n'était ni nécessairement de dégorger les régions surpeuplées du Ruanda-Urundi ni de satisfaire totalement les populations déplacées, mais d'ouvrir une région fertile inoccupée par les natifs à la colonisation européenne et de constituer les noyaux qui pourraient servir de réservoirs de main-d'œuvre » (Tondeur 1949 : 1)⁸.

7. La thèse de doctorat de Stanislas Bucyalimwe Mararo (1990), certains articles du même auteur (1997) et son ouvrage *L'Accumulation par dépossession en territoire de Masisi (Nord-Kivu, RD Congo) : 1928-2016* reviennent sur cette problématique en intégrant les développements ultérieurs (1989-2016).

8. Cette même idée est reprise dans Agence Belga 1952. Cette question est amplement discutée par Rukatsi Hakiza (1977 : 68-83), originaire de Rugari/Rutshuru ; son second nom entier serait Hakizamana.

Cette opération débuta sous le gouverneur général Pierre Ryckmans qui connut réellement la région, surtout le Ruanda-Urundi où il entama sa carrière coloniale.

Pierre Ryckmans (1891-1959), docteur en droit et avocat, était volontaire de guerre en 1914 et participa aux campagnes du Cameroun. De 1916 à 1928, il avait été chef de poste puis administrateur à Kitega, ensuite résident de l'Urundi. À vingt-cinq ans, il échappait ainsi à l'immobilité des tranchées en Belgique. En 1916, il était déjà passé rapidement en août par l'Urundi, le long du lac Tanganyika, en venant du Kivu, avec un bataillon de l'armée congolaise, pour la campagne de l'Est africain contre l'Afrique allemande, jusqu'à la bataille de Tabora. Il fut affecté au corps d'occupation : voilà que le « militaire » se retrouvait dès lors « gendarme » et même « intendant ». Mais, écrivit-il, « Je ne demande pas mieux, puisque le front est exclu. Au moins, je ferai du travail utile ». Il devint chef de poste quelques jours à Nyakasu, puis à Kitega, ensuite résident de l'Urundi de 1919 à 1928, avec deux mandats comme commissaire royal du Ruanda-Urundi par intérim.

Dès son arrivée, il apprit le kirundi et palabre avec tous. Il pénétra le terrain, parcourant le pays à écouter les chefs, les paysans, les agents belges pour observer et décider.

De 1916 à 1918, c'est la période l'occupation militaire belge. Comme chef de poste, Ryckmans s'occupait du maintien de l'ordre, du ravitaillement des soldats et de l'administration indigène. Pour cette dernière tâche, un des premiers buts était d'obtenir l'allégeance des chefs ou la soumission des insoumis. Il avait dressé la carte du pays et fit des recensements, s'était intéressé au système politique avec une description du fonctionnement de la monarchie.

De 1919-1928, c'est l'intégration du pays pour sa domination même si Ryckmans ne parla ni de « coloniser » ni de « civiliser », mais de « progrès ». Son administration s'engagea à :

- l'introduction de la monnaie et sa généralisation. En 1919 dans l'Urundi, on utilisait encore de la *petite monnaie allemande* ou de l'*Union monétaire latine*, monnaies trop rares, et la roupie, à valeur très élevée. « Depuis l'occupation belge, de nombreuses populations qui ignoraient encore la monnaie, l'apprécient et en ont besoin. Il n'y a qu'un remède : une introduction considérable de monnaie de cuivre, pour rétablir l'équilibre économique. »
- l'organisation de l'agriculture pour lutter contre les famines fréquentes dans le pays. Aussi, il fallut penser au reboisement pour reconstituer la forêt, à l'amélioration de l'élevage et la construction des routes. À noter que l'année 1922 avait été marquée par plusieurs épisodes difficiles : une épidémie de peste bovine combattue par la vaccination, une rébellion violente et une famine qui fut suivie d'une autre en fin 1925.

Déjà à ce moment Pierre Ryckmans observa que les rapports entre les acteurs coloniaux n'étaient pas toujours homogènes, des divergences de vues au sein de l'administration étaient fréquentes du terrain au ministère des Colonies, et parfois des tensions, des conflits ou même des attaques personnelles. Pendant toute la période coloniale, la fameuse trinité coloniale – État, Églises (les missions) et Capital (les entreprises) – supposée être une alliance solide ces trois pôles connaissaient des tensions et des relations ambiguës. Les Églises sont des alliées objectives de la colonisation, mais les missions sont parfois des concurrentes ou même opposées à l'administration. Les missions sont à cette époque peu nombreuses, mais, pour le chef belge résident Ryckmans, celles-ci désorganisent la société locale, les missionnaires étant les rivaux directs des pouvoirs coutumiers. Ryckmans en donnait l'exemple d'un catéchiste qui ait déclaré à un chef que tout chrétien était dégagé de ses obligations vis-à-vis des chefs. Il y affirmait que les chrétiens étaient « la terreur des chefs indigènes ». Or, pour l'administration, les chefs sont indispensables, leur autorité doit être « forte et respectée ». Ryckmans disait : « L'autorité avec laquelle nous vous demandons de marcher la main dans la main, c'est le gouvernement belge, mais c'est aussi le gouvernement urundien [*sic*] que le nôtre reconnaît ». Il rappela plusieurs fois à l'ordre M^{gr} Gordju, supérieur des Pères blancs, en lui demandant de respecter ses compétences de résident et les formes requises.

Dans l'Urundi, les tensions existaient aussi entre le résident Ryckmans et les entreprises, avec l'exemple du plan de recrutement pour le Katanga. L'Union minière voulut recruter des travailleurs au Ruanda-Urundi pour les installer au Congo. Ryckmans plaida d'abord pour un refus de ce projet jugé être « une politique dangereuse et de nature à nous faire du tort ». L'objectif, pour lui, c'était d'abord le développement du Burundi. Ryckmans s'inquiéta des risques pour les conditions de vie, pour la santé et même pour la vie des travailleurs recrutés. La décision était pourtant prise à Bruxelles. Le résident ne put dès lors plus s'y opposer, mais il mettra son énergie à encadrer le projet et à protéger les travailleurs : empêcher les entreprises de recruter elles-mêmes, vérifier que les recrutés seront réellement volontaires, obtenir des garanties sur le suivi de la santé et les conditions de vie des recrutés au Katanga, et prévoir des phases d'essai.

Ryckmans s'opposa à l'installation de colons européens, il se posa la question : « Mais où est l'intérêt des indigènes ? » En 1920, en Belgique, se forma l'idée que le Burundi devrait accueillir des colons européens. Des colons, donc des Européens qui s'installeraient durablement et feraient leur vie dans une colonie, comme de grands planteurs ou des éleveurs. Le résident intervint dans ce débat avec un avis tranché, avec un refus : « Il ne peut être question de faire une colonie de peuplement dans l'Urundi central pour le motif simple et brutal qu'il est surpeuplé. Il n'y a plus de terres vacantes. Elles ne le sont pas “presque toutes”, elles le sont toutes. » Il faut « refuser toute concession dans la partie montagneuse du pays ». Et au bord du lac, il y a des terres vacantes, admettait-il, mais en ajoutant que cette région avait été décimée par la maladie du sommeil en 1910 et qu'elle se repeuplait. Ryckmans avança des calculs de densité : le Burundi compte en 1920 plus de 100 habitants au km². Sa conclusion : « On ne parle pas de “peupler” un pays qui l'est dix fois par km² plus que les États-Unis ». À sa question « Mais, où est l'intérêt des indigènes ? » Sa réponse est qu'il faut les « initier à des méthodes nouvelles d'élevage et de culture, leur apprendre à produire de nouveaux produits et chercher à améliorer leur bétail. L'implantation de colons n'aura pas ces effets. Au contraire. Bref : les intérêts du colon et ceux de l'indigène sont opposés. Et la pire des choses serait d'introduire le prolétariat du noir que le colon prendra à son service... » Mais il ne faut pas dire que Ryckmans ne veilla certes pas aux intérêts de la Belgique.

C'est en 1928 qu'il termina son mandat en 1928. Le commissaire royal Marzorati devint officiellement vice-gouverneur du Ruanda-Urundi. Ce dernier tint à relier davantage les deux royaumes au Congo belge, et il chercha à s'aligner sur la politique menée au Congo en renforçant l'administration directe et en réorganisant des chefferies pour raison de « manque d'autorités locales “idoines” ».

Source : « Pierre Ryckmans, résident de l'Urundi, 1916-1928 de l'occupation militaire à “l'intérêt des indigènes” ». Communication au Symposium de l'Université de Freiburg, « Burundi et son passé colonial, Mémoire, enjeux et solde en débat », le 29 octobre 2022, par François Ryckmans, journaliste, petit-fils de Pierre Ryckmans.



Au marché de Ruhengeri.

(EP.0.0.1000, collection MRAC ;
photo C. Zagourski, avant 1939.)

Après une première correspondance entre le Rwanda, le Congo et la Belgique, l'idée a été remise sur les tablettes (Newbury 1988 : 153), tout en mettant en place la possibilité d'un mouvement plus large à l'avenir. Toutefois, la création du CNKi a permis de céder de grandes étendues de terres pour l'installation de main-d'œuvre rwandaise (Mendiaux 1956 : 807).

Pour l'administration coloniale, la pénurie de main-d'œuvre au Kivu compromettait le développement de la région et les intérêts des colons européens qui s'établissaient. Ainsi refit surface l'idée de « transplanter » le surplus de la population rwandaise. La première référence dans les années 1930 à une stratégie de transplantation des Rwandais au Kivu a été faite par l'administration locale en 1933 dans le territoire de Rutshuru⁹. C'est parce que ce dernier était toujours soumis à des migrations « illégales ». D'ailleurs, au début des années 1930, les émigrations étaient devenues encore plus nombreuses. Les habitants de Rutshuru migraient facilement, principalement par résistance aux impositions coloniales et au travail « forcé » et/ou à la recherche de meilleures conditions de vie¹⁰. Il n'y avait pas d'alternative pour

la population africaine de Rutshuru pour gagner un revenu viable, car la crise économique persistante provoquait des problèmes financiers pour les colons européens qui ne pouvaient ou ne voulaient pas augmenter les salaires à des normes acceptables (Bishikwabo 1977 : 32).

Ces migrations perturbaient la vie de la population. Dans certains villages, il ne restait que des personnes âgées et handicapées (AAB, RA/AIMO 163, Rapport administratif Rutshuru, 1933, cité par Mathys 2014 : 179). En plus d'une population clairsemée (du moins par rapport au Rwanda), de nombreuses migrations de Rutshuru vers l'Ouganda aggravaient la situation de la main-d'œuvre, déjà tendue. Les difficultés pour obtenir de la main-d'œuvre au Kivu s'accroissaient dans les années 1930, en raison de la croissance des activités économiques et de la chute des prix internationaux du café ; ce qui exacerba l'effet négatif sur les salaires qui auraient pu être payés. Certains membres de l'administration coloniale craignirent qu'une pénurie de main-d'œuvre ne provoque la fin de l'activité économique, et donc de la colonisation européenne, dans certaines parties du Kivu.

9. AAB, RA/AIMO 163, Rutshuru, 1933; RA/AIMO 142, Masisi 1935. Le commissaire de district a commenté le rapport : « l'immigration (peuplement) [...] est un problème très important pour l'avenir de la colonisation européenne ». AAB, RA/AIMO 142, Masisi, Absil, F., « Commentaires du commissaire de district du Kivu », 1935, cité par Mathys 2014 : 178).

10. AA, RA/AIMO 163, RA/AIMO Rutshuru, 1933. Plus précisément : à cause des sols infertiles (Bukumu), pour échapper

au recrutement pour des travaux routiers (Hunde-Wanianga) et pour les grandes entreprises de la région (main-d'œuvre « auxiliaire »), qui avait, selon l'administrateur de territoire pris la forme de corvée rémunérée (à l'est de Rutshuru). Dans la même région, le fait de dégager de la corvée pour une autre route avait également eu une incidence négative sur la stabilité de la population de la région (AAB, RA/AIMO 142, Masisi, 1935, cité par Mathys 2014 : 178).

L'administration coloniale des deux côtés de la frontière tenta d'intensifier et de consolider les mouvements de main-d'œuvre rwandaise vers Rutshuru par la propagande, la promesse de la terre et l'exonération de la fiscalité et de la corvée (travail forcé). Ces mesures *ad hoc* eurent peu d'impact sur la création d'un mouvement migratoire stable et plus permanent pour résoudre la pénurie de main-d'œuvre à Rutshuru (AAB, RA/AIMO 163 Rutshuru et AAB, RA/RU 96 Ruhengeri pour les années 1930, cité par Mathys 2014 : 179).

Le principal facteur contribuant à cet échec était la disponibilité d'autres options. Les habitants du Kivu et du Rwanda avaient d'autres choix que de travailler pour des colons européens agricoles au Kivu. Les salaires étaient plus élevés de l'autre côté de la frontière coloniale, en Ouganda, de manière à ce que l'on puisse gagner davantage en travaillant sur le territoire britannique. En outre, il existait des liens culturels et sociaux entre les populations des deux territoires coloniaux ; et le ressentiment à l'égard des impositions coloniales et du travail forcé y contribua également (AAB, RA/AIMO 163 Rutshuru, 1933, cité par Mathys 2014 : 179). À ce titre, tant les Rwandais que leurs homologues du Kivu ont exploité à leur avantage les asymétries provoquées par l'imposition des frontières coloniales.

L'échec des tentatives *ad hoc* pour attirer des immigrants rwandais à Rutshuru en 1935 et 1936 donna à l'administration coloniale un aperçu plus clair des raisons – ou du moins des facteurs d'influence – de cet exode vers l'Ouganda. Dans le cadre du programme de réinstallation, afin de concurrencer les salaires plus élevés en Ouganda et de stimuler pour une période plus longue, des incitations seraient mises en place. Il s'agissait de donner des terres fertiles et des pâturages « inoccupés » au Kivu aux migrants rwandais ; des provisions de nourriture le premier mois ; et l'exemption des exactions et du travail obligatoire pendant deux ans. En outre, l'administration coloniale plaida pour un maintien de l'ordre plus efficace aux frontières avec l'Ouganda (AAB, AI (4738), G. Morteihan, « Transplantation des Banyaruanda », 1937, cité par Mathys 2014 : 180).

Si l'on se mettait d'accord pour amener la population du Rwanda au Congo, les coloniaux pensèrent cependant à la différence interne dans le fonctionnement de la société au Rwanda qui ne ressemblait pas totalement aux réalités de l'autre côté de la frontière.

L'idée était qu'il fallait faire le tri pour savoir combien de Hutu et combien de Tutsi entraîner dans la migration.

4.1.2. HUTU ET TUTSI DANS LA SOCIÉTÉ RWANDAISE

Au Rwanda, avant qu'ils n'arrivent au Congo, les Hutu étaient préparés au statut de subordonnés et d'ouvriers ; les politiques allemande (1896-1916) et belge (à partir de 1916) avaient institutionnalisé la théorie de la supériorité des Tutsi et l'infériorité des Hutu. L'explication allemande est la suivante :

« Les Allemands étaient plus attachés à l'extension du contrôle royal (Musinga). Alors qu'il était résident, Kandt a écrit que les Hutus étaient "sauvages et enclins à désobéir". Dans les zones gouvernées par des représentants de la Cour, il ne voyait que « l'anarchie » et concluait qu'il n'avait pas d'autre choix que de soutenir le règne de Musinga et de ses notables... Le petit royaume du nord-ouest de Bushiru avait été attaqué à plusieurs reprises par Rwabugiri dans ses efforts pour y établir un contrôle ferme. Mais depuis le début du règne de Musinga, les habitants de Bushiru avaient résisté à l'expansion du contrôle royal. À la demande de Musinga, les Allemands lancent quatre expéditions contre Bushiru entre 1909 et 1914. Après l'expédition infructueuse contre Basebya en 1905, le *mwami* n'envoya plus jamais son "ngabo" se battre sans le soutien des troupes allemandes » (Des Forges 2011 : 227).

La politique de soumission des Hutu, notamment ceux du nord (Bushiru, Mulera, Bumbogo, Bugoyi) par les deux armées (« ingabo » de Musinga et troupes allemandes) s'était poursuivie sous le règne du successeur de Kandt, le résident Gudovius (Des Forges 2011 : 124-129). Mais avant que cette soumission forcée ne soit achevée, l'Allemagne fut évincée du Rwanda en 1916 par la Belgique à qui revint cette tâche au cours des années 1920. L'hégémonie tutsi allait être consolidée, davantage avec l'ouverture de l'école pour chefs de Nyanya (les candidats étaient tous des jeunes tutsi) et la réorganisation de 1928 qui impliquait la nomination du personnel formé à Nyanza et les réformes des structures administratives. Ainsi, les Hutu qui n'avaient pas émigré vers l'Afrique orientale anglophone furent soumis à différentes formes de corvées et d'obligations :

« La réorganisation elle-même a permis aux notables de gouverner plus facilement de manière plus oppressive [...]. Les notables ont conçu une gamme remarquable de façons d'exploiter leurs sujets. En particulier, ils

ont déformé les lois et coutumes traditionnelles. Dans le passé, par exemple, un *shebuja* avait eu le droit de rappeler de son client uniquement les bovins qu'il lui avait autrefois accordés, ainsi que leur progéniture; mais à partir de la fin des années 1920, le *shebuja* a commencé à exiger tout le bétail du client, peu importe comment ce bétail avait été obtenu. Certains chefs et sous-chefs exigeaient même des sujets qui n'avaient pas reçu de bétail de leur part qu'ils n'accomplissent que les tâches auparavant réservées aux clients du bétail. D'autres ont collecté l'argent excessif des impôts et ont conservé l'excédent, ou les travailleurs forcés ont réquisitionné pour faire du travail colonial *akazi* pour travailler dans leur propre domaine personnel à la place. En plus des fardeaux imposés par les notables, les Hutus ont dû faire face à des impôts plus élevés et à des demandes accrues d'*akazi* de la part de l'administration. Sans surprise, un nombre croissant d'entre eux ont commencé à quitter le Rwanda pour échapper à ces demandes et gagner les salaires élevés offerts en Afrique de l'Est administrée par la Grande-Bretagne. Étant donné que les administrateurs belges ne prendraient généralement aucune mesure efficace pour limiter les demandes des notables, et qu'ils ne réduiraient pas leurs propres besoins, la population hutu a continué à affluer à l'étranger. Pourtant, à mesure que de plus en plus d'hommes émigraient, le nombre de personnes restées chez elles devait faire face à des charges de plus en plus lourdes puisque ni les notables ni l'administration ne réduisaient leurs réquisitions pour tenir compte de la perte de population [...]. L'empressement des Belges à assurer une offre de main-d'œuvre adéquate aux entreprises européennes les a conduits à libérer les employés réguliers de ces entreprises de bon nombre de leurs obligations traditionnelles [...]. Sous Rudahigwa (1931-1959), les conditions ont changé pour le peuple ainsi que pour les structures administratives de l'État. Pour les chefs, les pouvoirs administratifs entre leurs mains ont été augmentés alors même que leurs contacts avec le peuple diminuaient. Pour la population, le travail forcé a augmenté à mesure que les cultures d'exportation devenaient nécessaires; selon les mots d'un éminent historien rwandais, sous Rudahigwa "le pays est devenu un vaste camp de travaux forcés". Les impôts ont été ajoutés et sont devenus obligatoires en termes monétaires - à payer par des individus, et non par des groupes de sociétés. Les travaux requis dans les champs et dans l'enceinte des autorités rwandaises sont devenus courants et répandus » (Des Forges 2011 : 227-228).

Au Rwanda donc, l'administration coloniale indirecte a laissé des pouvoirs au *mwami* ; même sous la domination belge, ce sont les Hutu qui davantage étaient dominés :

« Les Belges se voient attribuer le contrôle du Rwanda par la Convention Orts-Milner du 30 mai 1919, bien que les formalités liées à son statut de territoire mandataire de la Société des Nations n'aient été accomplies qu'en 1924. Une fois que la convention avait garanti la domination belge au Rwanda, le ministère des Colonies devait décider d'une politique d'administration du royaume. Insatisfait des résultats de l'administration belge antérieure au Congo et impressionné par l'économie et l'efficacité de l'administration britannique en Ouganda, le ministère a choisi une approche de "gouvernement indirect". Les responsables du ministère ont prédit avec optimisme que le Rwanda pourrait être administré facilement par ses dirigeants "naturels", avec la subtile guidance de la puissance coloniale, car c'était l'une des rares "nations" héritées de l'Afrique précoloniale et il constituait un "type de société parfaitement organisée". Bien qu'il ait d'abord été mis en œuvre en temps de guerre, gouverner par l'intermédiaire de la Cour et des notables est devenu le principe central de l'administration belge. Comme l'a écrit l'un des responsables : "Seul ce cadre (du système traditionnel) peut nous assurer d'avoir son contrôle sur tous les éléments de la société. En tant que tel, il est irremplaçable et nous ne pouvons pas le détruire ou le compromettre sans créer le chaos". Les responsables n'ont pas reconnu la contradiction entre leur désir de respecter l'autorité de la Cour et leurs espoirs de l'utiliser pour "civiliser" le Rwanda. Le pouvoir du *mwami* était construit sur son droit "de tuer et d'enrichir". Pourtant, les Belges définissaient la "civilisation" en partie par la sécurité des personnes et l'assurance d'un contrôle individuel sur la pauvreté. Les colonisateurs ne pouvaient "civiliser" le royaume que dans la mesure où ils limitaient le pouvoir de la Cour sur la vie et la propriété ; mais en limitant ce pouvoir, ils saperaient l'autorité même sur laquelle ils espéraient s'appuyer lors de la mise en œuvre de nouveaux changements... Mais elle (l'administration belge) a maintenu le principe que le *mwami* pouvait tuer... L'autorité de la Cour dépendait des biens incorporels ainsi que de son pouvoir direct sur la vie et les biens de ses sujets » (Des Forges 2011 : 159, 161).

Dès sa conception en 1929, le programme d'émigration des populations rwandaises vers le Congo belge a été pensé sur base d'un postulat : « D'un

côté, extrêmement dociles, les Hutu constituent une masse amorphe ; ils ne manifestent aucun désir d'indépendance. De l'autre côté (en dehors de quelques exceptions), la domination des Watuzi n'est pas abusive. Si l'on désire réussir, et les premières opérations ne peuvent échouer, il sera nécessaire que le groupe immigrant soit guidé. Pour cela, les Watuzi donneront les éléments » (Archives africaines, Bertrand 1919 : 14). En 1938, il allait être précisé que, pour avoir des Hutu dans le Gishari (Masisi), il allait falloir y laisser entrer les Tutsi (comme dirigeants) et leurs vaches (Archives africaines, Jungers 1938 : 1).

4.1.3. L'ORDRE DANS LA MISE EN PLACE DE L'IMMIGRATION

C'est dans ce contexte qu'il faut situer le programme de migration et d'établissement des Banyarwanda dans les Kivu. Le début de l'opération voulu d'abord en 1936 ne commença effectivement qu'à partir de 1937 ; cela dura jusqu'à 1957. L'espace du territoire administratif de Masisi en fut le foyer principal.

L'opération de transplantation des Banyarwanda connut trois phases : implantation dans le Gishari (1936-1944) ; implantation dans la chefferie Bahunde (1949 à 1954) ; passage de la Mission d'implantation des Banyarwanda (MIB) à la Mission d'implantation des populations (MIP) (1955-1957)¹¹.

Dans cette affaire, la question principale est de savoir jusqu'où pouvait aller la colonisation belge du Congo. Au vu de la conflictualité/confusion engendrée pour les populations autochtones congolaises par la situation créée à la suite de l'intervention de son administration dans la gestion de ses possessions à la fois du Congo et du territoire du Ruanda-Urundi, il y eut un problème lié à la gestion du pouvoir, de l'autorité et de la légitimité, comme le dit Jean Ladrière : « Il y a la réalité des luttes, des contestations ; il y a la chose publique, ses exigences, ses contraintes. Ce sont des hommes qui gouvernent, qui décident, qui obéissent ou qui refusent d'obéir, qui consentent ou qui se révoltent. D'une certaine manière, tout passe par là, car il faut un pouvoir, un consentement, un



« Indigènes autochtones hunde », d'après l'administration coloniale belge. (EP.0.0.1194, collection MRAC ; photographe non identifié, s.d., droits réservés.)

ordre pour que le reste soit possible et que la société soit autre chose qu'une jungle » (Ladrière 1961 : 17).

Lorsqu'elle avait un profit à tirer, l'administration coloniale choisissait délibérément de ne pas appliquer ses propres règlements. En ce qui concerne les migrants désireux de s'installer au Kivu dans le cadre du programme de transplantation, l'interprétation la plus clémentine de la loi fut souvent choisie, même par les autorités supérieures. Ainsi concernant la loi sur les documents de voyage que les migrants devaient posséder, les agents de l'administration reçurent pour instruction de faciliter autant que possible les formalités aux migrants. Voici un exemple des instructions que le chef de la province de Costermansville avait adressées le 30 janvier 1939 au personnel territorial du district du Kivu au sujet de l'immigration des Banyaruanda :

« En ce qui concerne le passeport de mutation : le Congo belge et le Ruanda-Urundi sont considérés comme deux colonies différentes en matière d'émigration-immigration, les législations relatives au passeport de mutation ne sont pas applicables aux indigènes allant d'un territoire à l'autre, mais ce sont celles des passeports de sortie [...]. À ce titre, il n'est pas nécessaire d'exiger des immigrants un passeport de mutation pour le Congo, mais simplement le passeport de sortie qui sera la feuille de route et qui sera délivré à la sortie du territoire sous mandat. Même s'il [l'immigrant] n'a aucune pièce d'identité (démuni de toutes pièces d'identité), le principe qu'il faut

11. Plusieurs informations rassemblées dans ce chapitre sont puisées dans les archives du service Histoire et Politique (MRAC) : Dossier Comité central, Direction du Greffe. Travaux de la 2^e session ordinaire du Comité central (1981) : Rapport de la Commission spéciale documentation, vol. II.

La condition préalable à un passeport de sortie était un contrat de travail légal. Toutefois, si le gouverneur du Ruanda-Urundi jugeait bon de le faire, il pouvait dispenser de l'exigence d'un contrat de travail (Leroy 1949 : 143). En 1939, Eugène Jungers, gouverneur du Ruanda-Urundi avait fait exactement cela. Il élargissait les instructions pour inclure les personnes admissibles à un passeport à « [...] chaque natif prêt à aller au Congo pour se fixer comme cultivateur ou prêt à avoir un emploi contractuel comme main-d'œuvre agricole » (Archives africaines, Jungers 1939¹²). Le fait que même ceux qui n'avaient pas de documents d'identité valides aient pu régulariser leur situation sur place ouvrait la porte à des abus. Mathys pense qu'il est très probable que beaucoup d'autres Rwandais soient arrivés au Kivu sans même un passeport de mutation. Ces migrants « spontanés » (illégaux, en théorie), comme on les appelait par euphémisme dans le lexique colonial, étaient tolérés par l'administration coloniale. Non seulement parce qu'il aurait été impossible de surveiller le mouvement de tous ceux qui migraient vers le Kivu, mais parce qu'en général ces migrants « spontanés » étaient également considérés comme bénéfiques pour les intérêts plus larges – principalement économiques – des Belges. Pour la population rwandaise venue s'installer au Kivu, selon les estimations de l'administration coloniale, il s'agissait d'au moins plus d'un tiers des immigrants rwandais à Masisi et à Rutshuru ; mais ceux-ci se sont installés aussi dans d'autres parties du Kivu, dans les chefferies Kabare et Ngweshe par exemple.

12. Ces instructions ont également été partagées avec les chefs. Voir aussi : AAB, RWA 72, Conseil de territoire Cyangugu, réunion du 1^{er} mars 1939.

[illegible]

4.2. DE 1937 À 1944 : LES BANYARWANDA AMENÉS DANS LE GISHARI

Même si la pression sur la terre augmentait, Gillian Mathys relève qu'à ce moment où se passait la transplantation des Banyarwanda vers le Congo, le « pouvoir sur le peuple » devenait de plus en plus important au Rwanda, voire aussi au Congo belge, en raison de la façon dont les formes de « gouvernement indirect » (cf. implication des pouvoirs locaux) et de mobilisation du travail étaient organisées. Elle écrit : « Aujourd'hui, la terre joue un rôle de plus en plus important au Rwanda et au Kivu. De nombreux auteurs soutiennent que les conflits fonciers restent cruciaux pour comprendre l'émanation locale du conflit prolongé. Néanmoins, je pense que cette focalisation sur la terre pourrait également assombrir l'importance que le « pouvoir sur les gens » (et leurs capacités productives) possède encore. La dépendance des mouvements rebelles à l'égard de différentes formes d'imposition, par exemple, pourrait en être une indication » (Mathys 2014 : 209).

4.2.1. L'INTRIGUE « DEAL » ENTRE POUVOIR COLONIAL BELGE ET POUVOIRS LOCAUX RWANDAIS ET CONGOLAIS

Une commission créée à Bruxelles en 1927 pour l'immigration des Rwandais au Congo belge avait identifié Mokoto, Lubero, Baraka et Uvira parmi les régions qui paraissaient convenir à l'implantation des Banyarwanda ; Mokoto était celle qui retint particulièrement son attention. La création du CNKi allait suivre en 1928 et, enfin, en 1929, celle du « syndicat d'études pour aider et protéger les indigènes du Ruanda-Urundi désireux de s'établir dans les colonies voisines ». L'objectif du syndicat était de recruter au Ruanda-Urundi de la main-d'œuvre et de la répartir entre les employeurs. À la suite de résultats peu satisfaisants, le CNKi allait être réformé, au moment même de la création de la province de Costermansville, sortie en 1933 de la Province-Orientale (cf. *infra*). En 1935, l'autorité belge revint sur le plan d'immigration. Cette année-là et la suivante, les études furent reprises, la documentation rassemblée et des voyages de propagande organisés. La région de Nyamitaba-Gishari (Kishali¹³), située entre Sake et les lacs Mokoto (Ndalaga, Lukulu, Mbalukira et Mbita), était épinglée. Comme le dit Kajiga : « L'implantation des Rwandais dans le Gishari est de date récente. Ses origines remontent au décret de 1936 du gouverneur général autorisant le drainage du Rwanda surpeuplé par l'immigration en territoire de Masisi » (Kajiga 1956 : 8). En 1936, le commissaire de district du Kivu voulut entamer les opérations, mais des divergences de vues s'élevaient encore entre le Gouvernement général de Léopoldville et le CNKi. Il fut jugé opportun d'attendre la fin des études préliminaires ; la politique à suivre était d'installer les Rwandais dans les régions indépendantes du contrôle des chefs hunde. Ainsi l'opération démarra en 1937, l'administrateur territorial principal Leenaert amené du Rwanda fut détaché au Gishari pour s'occuper uniquement de l'immigration. En fait, le Gishari, une région de 32 000 ha entre le lac Kivu et les lacs Mokoto, allait être détachée de la chefferie Bahunde et érigée en chefferie autonome réservée à l'immigration

des Banyarwanda¹⁴. Il y avait déjà là une difficulté, l'organisation politique de cette nouvelle entité afin d'obtenir la collaboration des élites « coutumières » au Rwanda poussait l'administration belge à modifier volontairement et délibérément ses politiques afin d'atteindre son objectif économique. Peu après, dans des étapes ultérieures, elle devait changer ses alliances avec les autorités « coutumières » du Congo belge.

4.2.2. CHOIX DES MIGRANTS ET DIFFICULTÉS DE TERRAIN

À partir de 1937, le gouvernement colonial a pu mettre en mouvement le mouvement des migrants vers Masisi. D'abord pour assurer la réalisation des objectifs économiques coloniaux. Mais il lui fallut en même temps garantir l'ascendance des élites rwandaises et de la cour ; ce qui portait sur le choix des personnes rwandaises qui seraient autorisées à migrer. Concilier les exigences économiques avec les préoccupations concernant l'organisation politique locale touchait le discours ethnique colonial se concentrant sur la proportion de Hutu et de Tutsi nécessaires pour que le projet fonctionne. Le pouvoir colonial belge voulait les Hutu, jugés utiles, afin de servir comme main-d'œuvre et, de là, permettre la réorientation des flux migratoires. Mais l'autorité rwandaise craignait que leur migration ne constituât une population qui lui échappât¹⁵. La décision finale fut qu'il y aurait une migration à la fois de Hutu et

13. Ce nom est dit Kishali dans les parlers des autochtones de la région.

14. Gillian Mathys (2014 : 200) qui a suivi ce dossier relève dans une note : « En 1937, la terre a été officiellement cédée par la communauté hunde pour la colonisation des Banyarwanda au prix de 30 000 francs, versés au chef Kalinda. Bien que Kalinda ait bénéficié financièrement de la vente de ces terres, son état d'esprit semblait être "quelque peu influencé" par les plans visant à créer une chefferie banyarwanda indépendante (AAB, RA/AIMO 142, Rapport administratif Masisi, 1938). En outre, il semble que tous les notables hunde n'avaient pas la même perception de cet abandon. Cependant, il paraît que Kalinda n'a pas bénéficié de la vente de ces terres ; il a reversé l'argent pour l'effort de guerre (AAB, RWA 354, Service des AIMO, Delcourt, Directeur AIMO, "Note pour monsieur le chef du service du contentieux", Usumbura, 4 décembre 1953, p. 2). Bucyalimwe Mararo esquisse ces événements plus en détail et prête également attention aux conséquences de ces cessions de terres. »

15. AAB, AI (4378), M.G., Mortehehan, « Transplantation des Banyarwanda au Kivu », 9 juin 1937, p. 11, cité par Mathys 2014 : 200. Mortehehan répond au commissaire des Hackars du district du Kivu, qui voulait exclure complètement les Tutsi de cette migration.

de Tutsi ; les premiers, étant perçus comme la masse paysanne qui fournirait le travail nécessaire, les seconds, comme leur élite dirigeante. Il fallut concilier des points de vue assez opposés : dans le discours colonisateur, les Tutsi étaient perçus comme des pasteurs, occupant une vaste superficie de terre sans grande utilité (mieux, sans beaucoup d'utilité), des gens sans aucune intention d'aller travailler ou d'inciter leurs enfants à le faire (AAB, AI (4378) Lettre n° 5082/AO/403/VC.3 du gouverneur général Ryckmans au gouverneur du Ruanda-Urundi, Léopoldville, 18 mai 1938, cité par Mathys 2014 : 201). Cette constellation complexe de masses hutu et de chefs tutsi allait ainsi être installée au Gishari.

Mais 1937 n'entraîna pas la grande migration envisagée d'une majorité hutu et d'une minorité tutsi ; il y eut plutôt un exode du bétail, accompagné de leurs gardiens (hutu) ou propriétaires (tutsi) et suivis par des clients hutu (*bagaragu*). Dans la première moitié de 1938, cela s'était traduit par une proportion de 72 % de Tutsi et de 28 % de Hutu, tout le contraire des objectifs fixés par l'administration (AAB, RACB (Rapports annuels Congo belge (120bis)), Rapport annuel du Kivu, 1938, cité par Mathys 2014 : 201). Les éléments de preuve suggèrent en effet que, au début en particulier, ces propriétaires de bétail plus riches (y compris les *mwami*) n'ont pas hésité à envoyer leur bétail de l'autre côté de la frontière, utilisant ainsi la frontière et les possibilités offertes par l'administration pour étendre leurs pâturages en dehors des frontières coloniales du Rwanda.

Des propriétaires de bétail plus modestes, dont le bétail ne pouvait plus trouver de pâturage au Rwanda, avaient suivi cette élite économique. Le résultat était que la migration devenait une solution au problème du surpâturage au Rwanda plutôt qu'elle ne contribuait à résoudre le problème du travail. Parce que c'était le travail qui était le but essentiel de l'administration coloniale, la migration des Tutsi et de leurs animaux avait été rapidement restreinte. Dans la seconde moitié de 1938, les proportions furent inversées : 85 % de Hutu contre 17 % de Tutsi ont émigré au Gishari, même si, au début, le nombre de migrants était relativement limité (AAB, RACB (120bis), RA Kivu, 1938, cité par Mathys 2024 : 202).

L'inclusion des Tutsi dans le mouvement migratoire était donc en grande partie une question de stratégie de l'autorité coloniale. C'était le seul moyen pour que sa décision soit acceptée par les autorités rwandaises. La nécessité de la coopération de l'élite tutsi rwandaise portait aussi sur l'organisation

politique de la colonie rwandaise au Gishari. Mathys énumère trois formes d'organisation envisagées. Une première option était de fournir des collines inoccupées dans le Kivu aux pauvres Tutsi ou aux notables hutu. Les chefs de colline seraient nommés et placés au même niveau que les chefs de clan existants et sous l'autorité du sous-chef ou du chef de la région. Cependant, comme l'administration coloniale avait supposé que les Tutsi ne voulaient pas être subordonnés à un chef hutu, cette proposition va être rejetée. Une deuxième possibilité envisagée était de concevoir une organisation politique où les Rwandais étaient aussi indépendants que possible et où les chefs congolais pouvaient conserver leur autorité et leurs droits fonciers, en organisant la colonie de Banyarwanda comme une sous-chefferie sous le contrôle et dépendant du chef de la région. Cela allait également être rejeté avec la même justification par les autorités rwandaises, car cela aurait exigé la subordination d'un chef tutsi à un Hutu ou à un Hunde jugé « inférieur » (AAB, AI (4378), Absil, D. (Commissaire de district), 1936. « Transplantation de population Banya-Ruanda dans le district du Kivu », 6 octobre 1936, pp. 1-2, cité par Mathys 2014 : 202). Dans le cadre d'une visite dans les régions considérées comme faisant l'objet d'une demande d'immigration, plusieurs chefs (Nturo, Semugeshi, Rwampungu) et le *mwami* du Rwanda avaient exprimé à l'administration belge l'importance de cette question pour eux. Pour qu'il y ait immigration des populations rwandaises, parce qu'il fallait l'acquiescement des autorités rwandaises, la solution allait être de constituer la colonie banyarwanda en tant qu'unité politique composée uniquement des Banyarwanda, qui sont indépendants des chefferies congolaises, avec un Tutsi notable comme chef. Cette réalité passe pour être une extension de la domination rwandaise « traditionnelle » au Kivu. Le commissaire de district D. Absil le dira : « Avec ce statut politique, [il n'y aura] plus d'opposition de la part des autorités indigènes du Rwanda, qui considèrent les nouvelles entités politiques comme des colonies rwandaises, sans aucun lien avec la patrie, sauf pour la race, le nom et la langue » (*idem* : 203). Bien que la dépendance formelle du Gishari vis-à-vis des autorités rwandaises ne fût pas établie par cette organisation politique, le paiement du tribut *ikoro* aura néanmoins établi une dépendance formelle (Mathys 2014 : 203).

Le pouvoir et l'influence des autorités rwandaises, et en particulier de la Cour, s'étaient donc associés



28 avril 1949 à Bruxelles : le mwami Charles Mutara III Rudahigwa avec le ministre des Colonies Pierre Wigny et le vice-gouverneur général Léon Pétillon. À leurs côtés, Godefroid Kamuzinzi et Michel Kayihura. (2017.24.2203, collection MRAC ; photographe non identifié (Inforcongo), © MRAC.)



Mariage célébré le 21 novembre 1954 de Spéciose Mukabayoyo, la fille de Yuhi V Musinga et de Mujawingoma, avec Benoît Bideri, fils de Joseph Bideri qui était chef du Kinyaga. La photo montre le mwami Mutara III Rudahigwa qui est le frère de la mariée, la reine mère, les mariés, des parents. (MP.0.0.6760, collection MRAC ; photo G. Gijssens, droits réservés.)

dans la préparation du programme de migration. Le mwami Rudahigwa et des chefs du Rwanda (comme Rwubusisi) avaient inspecté et approuvé les terres envisagées pour la transplantation des migrants rwandais.

Carte 4.3 : la chefferie Gishari



Source : Bucyalimwe Mararo 1990 : 160.

Avec le début officiel de la migration, les élites tutsi avaient tenté de mettre en œuvre un contrôle sur la colonie rwandaise expatriée en influençant le choix du chef et des notables. Le premier chef Joseph Bideri de la chefferie rwandaise au Congo fut choisi par le mwami Rudahigwa (AAB, AI (4378) lettre n° 42B/AO/202/VC.3 du gouverneur général Ryckmans au ministre Léopoldville, 23 février 1938, cité par Mathys 2014 : 204). Joseph Bideri fut le grand chef du Kinyaga et ses relations de pouvoir et de parenté avec le mwami du Rwanda furent très proches.

Cette première immigration des Banyarwanda connut l'évolution suivante.

Au début, le mwami du Rwanda et ses chefs avaient donné tout leur appui. En fait, les autorités y avaient vu une possibilité de gagner les terres du Nord-Kivu au Congo belge après le partage de la région des Grands Lacs entre l'Allemagne et la Belgique. Car, avant cette séparation, lorsque la situation intérieure le permettait, les bami pouvaient étendre les limites de leur royaume par des conquêtes chez des voisins. Dans le passé, Ruganzu II Ndori aurait fait des incursions au Gishari et Kigeri IV Rwabugiri avait même envahi le Kamuronzza (ou Kamurontsa), le Gishari, une partie des Mokoto et du Muvunti (Masisi), la presque île d'Idjwi (Kalehe) et certaines régions de



André Kalinda, chef hunde.

(HP.1950.15.119-190, collection MRAC ; photographie non identifiée, s.d., droits réservés.)



Le chef André Kalinda et les chefs coutumiers du secteur Buhunde.

Kalinda fut fait *mwami* de tous les Hunde sous les Belges ; avant, il n'avait pas d'autorité sur les terres cédées dans les hautes terres de Masisi. Devenu un chef régnant sur une population présumée homogène, d'autres chefs qui régnaient auparavant de manière autonome ou qui se situaient au même niveau que lui devinrent ses subordonnés par l'action de l'administration coloniale.

(HP.1950.15.119-194, collection MRAC ; photographie non identifiée, s.d., droits réservés.)



Ngulu Kumbirwe, chef de secteur Wanianga dans le territoire de Walikale.

(HP.1950.15.119-192, collection MRAC ; photographie non identifiée, s.d., droits réservés.)



Le chef Ngulu Kumbirwe et les chefs coutumiers du secteur Wanianga.

(HP.1950.15.119-195, collection MRAC ; photographie non identifiée, s.d., droits réservés.)

Kabare. Mais le succès de ces conquêtes obtenues par des luttes passait souvent d'un camp à l'autre. Au moment de la fixation des frontières coloniales, le Rwanda avait pratiquement perdu ce terrain.

En venant organiser l'immigration des Banyaruanda en 1937, l'administration coloniale se mettait à convertir les notables venus du Rwanda en chefs locaux. C'était le cas de Joseph Bideri venu du Kinyaga, où il allait retourner peu après. Cette nomination, l'administration coloniale la qualifia d'erreur, peu de temps après (cf. *infra*). À la fin 1937, 354 familles rwandaises avaient immigré au Congo et, fin 1938, 629 familles s'y étaient ajoutées.

La création de la chefferie Gishari fut envisagée dès le début de l'immigration des Banyarwanda, mais ne devint effective qu'en 1940. Il n'y avait pas eu de consentement de la part du chef local Kalinda des Hunde. Pour y réussir, l'administration coloniale avait impliqué celui-ci dans une affaire de vol d'or qui avait abouti à son arrestation en 1937. Elle profita de son absence pour créer la chefferie Gishari. Le chef des AIMO renseigne que « l'enquête de vacance des terres a été faite au moment où le Grand Chef investi des Bahunde, André Kalinda, se trouvait arrêté à Bukavu pour fausses accusations de vols d'or. Lors de son retour, ce chef se trouvait déjà devant un fait établi ». Pourtant, l'histoire rendue officielle enseigne



Le *mwami* Kigeri V apposant sa signature au bas de l'acte officiel après la prestation de serment, ce qui traduit un acte de soumission. (2018.5.33-41, collection MRAC ; photo P. Laval (Inforcongo), 09/10/1959, © MRAC/Laval.)



Le résident du Ruanda A. Preudhomme apposait sa signature au bas du document officiel d'investiture, pour approuver la nomination. On reconnaît à sa gauche, le vice-gouverneur général Jean-Paul Harroy, gouverneur du Ruandi-Urundi, le *mwami* Kigeri V Ndahindurwa, le commissaire de district I. Reisdorff, chef du service des Affaires indigènes et Kimenyi secrétaire du *mwami* du Ruanda. (2018.5.33-40, collection MRAC ; photo P. Laval (Inforcongo), 09/10/1959, © MRAC/Laval.)

qu'un accord avait été passé en 1937 « entre les autorités belges du Rwanda, les autorités administratives du Kivu et le Comité national du Kivu pour créer une Mission d'immigration des Banyarwanda chargée de la "gestion" des immigrants rwandais dans le Masisi, faiblement peuplé à l'époque : un acte de cession est signé avec un chef local hunde, Kalinda, qui reçut un dédommagement financier » (Pabanel 1991 : 33).

Le point de départ du bouleversement induit dans la situation du peuplement dans l'Est du Congo est cette décision coloniale belge prise dans le but de pallier les famines récurrentes au Rwanda et de décongestionner un territoire surpeuplé, ou pour fournir de la main-d'œuvre aux plantations européennes du Kivu et à l'industrie minière du Katanga.

Il y avait, certes, une frontière établie et, donc, deux espaces distincts ayant chacun des modes d'exploitation et d'exercice de l'autorité. Du côté du Congo belge, l'administration coloniale usait d'un système d'autorité imposé. Du côté du territoire de Ruanda-Urundi, la Belgique avait un système d'autorité tutélaire responsable devant les Nations unies et géré suivant les principes d'administration indirecte. Mais cette différence est à nuancer, parce que tant au Rwanda qu'au Congo belge, l'administration était intervenue et avait profondément changé les structures « coutumières ». Bien que les autorités tutsi au Rwanda fussent responsables de la gestion de la population, c'est le résident belge du Rwanda – et non le *mwami* – qui était chargé de nommer et de décharger

les chefs, et les chefs étaient constamment surveillés en ce qui concerne leur exécution de la politique de l'administration belge (Rumiya 1992 : 172).

Le vendredi 9 octobre 1959, en présence des membres du Conseil supérieur du pays du Ruanda, le vice-gouverneur général et gouverneur du Ruanda-Urundi, Jean-Paul Harroy, accueillit à Kigali la prestation de serment du *mwami* Kigeri V Ndahinduna, serment préalable à l'investiture en qualité de *mwami* du Ruanda. Ensuite, le gouverneur conféra au *mwami* Kigeri V l'investiture officielle.

Les distinctions entre règle directe et règle indirecte étaient, en pratique, plutôt une question de degré de recours aux structures. La domination au Congo belge fonctionnait donc sur un mode proche de celui du Ruanda, mais pas égal. Le cadre des émigrations/transplantations des populations rwandaises au Kivu crée un problème. Gillian Mathys écrit :

« [...] il y a une différence entre le Rwanda et le Kivu et la façon dont les conceptions précoloniales du territoire et de la gouvernance ont été modifiées. [...] au Rwanda, l'introduction de la "chefferie administrative" et les tentatives d'homogénéisation de l'organisation territoriale qui allaient de pair avec elle impliquaient une emprise croissante du centre et de la Cour rwandaise sur des régions qui étaient auparavant plutôt indépendantes. En outre, cela signifiait également l'introduction de chefs tutsi venant du centre dans les régions où les chefs de lignée hutue ou les rois avaient précédemment régné. Au Kivu, la politique de l'administration belge a obtenu exactement le contraire. Au

lieu de mettre l'accent sur les tendances centripètes et d'incorporer des régions qui étaient auparavant plutôt autonomes vis-à-vis du royaume de Nyiginya, mais où la Cour rwandaise avait une certaine influence bien qu'instable, les politiques belges ont conduit à une rupture presque complète entre ces régions et la Cour rwandaise de l'autre côté de la frontière. Cependant, cela n'a jamais été seulement le résultat d'impositions descendantes. [...] les chefs concernés ont joué un rôle important dans la lutte contre tout ce qui restait de l'influence du royaume Nyiginya. À ce titre, les chefs ont participé activement à la construction de la frontière.

Deuxièmement, non seulement les chefs étaient des agents actifs dans l'ordre de l'espace colonial et dans la redéfinition des relations entre le pouvoir et le territoire, mais dans certains cas, l'administration belge n'avait d'autre choix que de faire des concessions aux autorités "coutumières" afin de pouvoir mettre en œuvre des politiques et atteindre les objectifs souhaités. (Pour cela), les administrations coloniales ont souvent dû adapter leurs politiques aux réactions du terrain (Cooper 1994 : 1531).

Troisièmement, la façon dont le pouvoir indirect était organisé à la fois au Rwanda et au Congo belge avait également ses ramifications pour les relations entre les chefs, car elle augmentait la concurrence sur les personnes. Alors que cette compétition s'est probablement présentée en interne au Rwanda et au Congo belge entre les chefs "rwandais" et "congolais", les asymétries entre le Rwanda et le Congo belge et les politiques belges ont également exacerbé la concurrence pour les personnes de l'autre côté de la frontière. Cette tension est devenue évidente dans la façon dont les luttes pour la régulation de la mobilité des personnes se sont déroulées. L'accent mis sur la concurrence entre les chefs démontre également qu'ils n'étaient en aucun cas un groupe homogène et corporatif.

Quatrièmement, [...] des tensions entre les chefs des deux côtés de la frontière ont éclaté au sujet des ressources et de la mobilité du bétail. Dans ces cas, la frontière et les différentes juridictions provoquées par l'existence de la frontière ont été activement utilisées par les chefs afin de protéger leurs ressources. La manière dont ces tensions se sont déroulées a également révélé les difficultés de l'administration coloniale dans ce pays frontalier : alors que le Congo belge bénéficiait des asymétries entre la colonie et le mandat, ces asymétries rendaient également plus difficile pour l'administration coloniale de synchroniser les politiques au sein de la sphère coloniale belge, car ces asymétries intensifiaient les contradictions déjà

apparentes dans la façon dont la règle a été mise en œuvre » (Mathys 2014 : 188).

En misant sur l'immigration et en organisant l'implantation de la population du Rwanda, il y avait là déjà l'origine d'une grosse difficulté : plutôt qu'une reconnaissance du pouvoir des Banyarwanda qui était validé au-delà de la frontière, l'administration coloniale belge crut n'utiliser que de la stratégie pour attirer plus de gens afin d'assouvir rapidement son objectif économique. Elle jugea n'accorder aucune reconnaissance d'une quelconque autochtonie à ceux-ci.

Pendant la phase initiale de la migration, le *mwami* et la cour rwandaise avaient un certain intérêt à soutenir le programme de réinstallation de la main-d'œuvre rwandaise, en termes d'expansion de leur territoire. Mais d'autres élites autochtones, et en particulier les chefs locaux, avaient des motifs différents pour encourager ou entraver ce mouvement migratoire. Avant le début officiel du mouvement migratoire en 1936, les chefs au Rwanda entravaient la migration de leurs « sujets » vers Rutshuru.

Après le début du programme de migration en 1937, plutôt que d'aller à Rutshuru, les migrants se sont installés dans la chefferie autonome Banyarwanda de Gishari à Masisi sous l'autorité d'un chef tutsi d'origine rwandaise. Néanmoins, la résistance des chefs persistait. Même après que la famine de 1942-1943, dénommée « Nyirahuku », à l'ouest et dans le nord du Rwanda, eut aggravé les conditions de vie de nombreux pauvres et qu'un grand nombre de Banyarwanda eurent inondé Rutshuru et Masisi (AAB, RA/AIMO 143 Masisi et RA/AIMO 163 Rutshuru, 1942 et 1943, cité par Mathys 2014 : 207), certaines autorités tutsi ont entravé le départ des migrants hutu. Ceux qui désiraient partir étaient entraînés dans des palabres (conflits judiciaires) au sujet de la répartition du bétail après la rupture des contrats de bétail. Alors que pour pouvoir quitter légalement le Rwanda pour Gishari, les migrants devaient avoir l'autorisation de leur chef de colline, dans de nombreux cas, cette autorisation avait été refusée ou avait été accompagnée d'humiliations pour le migrant et sa famille. Mais dans certains cas, il semblerait que les *bagaragu* aient profité de la migration vers Gishari afin d'acquérir le bétail de leurs *shebuja* (AAB, RWA 353, TA Lenaerts à AT, n° 140/Imm. Objet : Émigrants Watutsi du Kinyaga, Nyamitaba 20 décembre 1938, cité par Mathys 2014 : 207).

The map illustrates the study area in the Karamoja region of Uganda, divided into three reserved blocks. Block A, the largest at 27,660 ha, is located in the south-central part. Block B, at 8,360 ha, is in the north-central part. Block C, at 4,508 ha, is in the south-eastern part. The map shows a network of roads (100, 200, 300) and rivers (Omo, Karamoja, Nile). Various villages and towns are marked, including Chengo village, Saka, Nyalabwa village, Karamoja village, and Kanissi. The Makoto Lakes are shown in the north-east. The border with Kenya is indicated by a dashed line. A legend in the bottom left corner defines the symbols used for reserved blocks, regions of extension, included concessions, neighboring concessions, and forest boundaries.

Reserved block
Regions of extension
Included concessions
Neighboring concessions
Forest Boundary

Apparemment, la résistance des chefs était sérieuse, une véritable épine aux yeux de l'administration belge. En 1944, Sandrart, résident rwandais, ordonna à l'administration de punir de manière exemplaire les chefs rwandais et les mécènes qui résistaient au départ des migrants consentants (AAB, RWA 354, résident Sandrart au gouverneur, l'informant de la communication qu'il avait eue avec les administrateurs territoriaux, Kigali, 3 octobre 1944, lettre n°1486/A.I.4, cité par Mathys 2014 : 207). Pourtant, les chefs rwandais étaient divisés en ce qui concerne la frontière et la question migratoire. Les témoignages oraux recueillis par Stanislas Bucyalimwe Mararo soulignent que, pendant la famine, certaines autorités locales avaient encouragé les gens à partir (Bucyalimwe Mararo 1990 : 140). Un habitant de Kibuye avait témoigné que lui et d'autres avaient été invités par les chefs locaux à migrer. Le chef Kamuzinzi de Bugoyi est cité en exemple : « Bien que [la migration] soit désavantageuse pour moi, je ne peux pas y résister, car je ne peux pas laisser mon peuple vivre dans la pauvreté » (Bruyns & Pinxten 1952 : 254¹⁶). En revanche, les témoignages du ter-

D'après Mathys, les efforts des chefs tutsi pour saboter le plan de migration et contenir leurs sujets hutu à l'intérieur des frontières du Rwanda étaient motivés par la migration permanente qui impliquait non seulement la perte de main-d'œuvre, mais aussi de recettes fiscales et de rémunérations des chefs ; en même temps, elle reconfortait une certaine autorité des chefs « rivaux ». La correspondance coloniale témoigne du fait que les administrateurs belges étaient conscients de ces motifs (AAB, AI (4378), s.n., « Note au sujet des immigrations de Banyaruanda vers le Kivu », 1^{er} avril 1937, cité par Mathys 2014 : 209) : afin d'atténuer l'opposition des autorités rwandaises au plan migratoire, la perte des ressources traditionnelles (c'est-à-dire le départ de leurs sujets) fut compensée financièrement (cf. *infra*).

En 1939, Joseph Bideri retourna au Rwanda avec une bonne partie des immigrés ; là, il reçut une chefferie en récompense des services rendus. Le Rwanda envoya alors un autre candidat-chef. Mais l'administration coloniale n'avait plus confiance dans les candidats du *mwami* et le refusa. Ensuite vint Wilfrid Buchanyandi (aussi écrit Bucyanyandi) qui était chef au sud du Rwanda. Son intérêt pour l'administration était justement le fait qu'il ne s'entendait pas avec le *mwami* Rudahigwa, raison qui l'amenait à chercher fortune ailleurs. Comme par ailleurs il présentait des qualités de chef, l'administration l'installa comme chef au Gishari. Durant les deux années qui suivirent l'installation de Buchanyandi, l'immigration n'avança pas beaucoup : 734 familles immigrées en 1939, 1453 à la fin 1940 ; il y avait 1931 familles immigrées fin 1941.

K.M. d'avoir forcé les gens à migrer vers Gishari (AAB, RWA 353, traduction de l'article de Kinyamateka (Kinyamateka n° 146, décembre 1944) », cité par Mathys 2014 : 332).

L'administration et le colonat européen se montrèrent résolument hostiles à toute expansion dans le Kivu du système pastoral « tutsi », socialement et politiquement hégémonique dans le territoire du Ruanda-Urundi. Dans le Rapport AIMO de 1939, on s'alarme du pourcentage trop élevé de Tutsi dans le Masisi (72 % contre 28 % de Hutu) : le gouverneur général Ryckmans prescrivit d'« enrayer énergiquement l'exode des Batutsi et de leurs troupeaux ». Dès le second semestre de cette année, le mouvement fut effectivement inversé : désormais, le nombre des familles hutu dépassait de loin le nombre de familles tutsi (Kanyamachumbi s.d. : 21).

Les années 1942-1945 se présentèrent comme une période charnière. On passa de l'accalmie à la disette au Rwanda, à partir de 1943, situation qui poussa les Banyarwanda à l'émigration. 2169 familles furent accueillies en 1942, puis 3718 en 1943. Le nombre doubla presque, en 1944, avec 6050 familles et, déjà à la mi 1945 (fin juin), on atteignait 6173 familles. À ce moment l'administration trouvait qu'il y en avait assez pour les 32 000 ha du Gishari. Les immigrés rwandais « en très grande majorité de pauvres gens qui cherchaient une terre pour vivre » – et allaient rapidement devenir aussi nombreux que les autochtones, voire plus (cf. *infra*) –, voyaient que la Belgique leur donnait une terre qu'ils ne trouvaient pas chez eux au Rwanda, et ils la mirent en valeur. L'évêque Ngabu déjà cité, affirme : « [aux] yeux des immigrés, leur installation au Kivu n'était pas un simple passage pour atteindre des jours meilleurs. Ils y ont fait leurs champs et leurs bananeraies. Ils y sont venus pour y rester » (Ngabu 1981 : 70).

Au vu de la situation, l'autorité coloniale clamait qu'il ne s'agissait là que d'« incompréhensions ». Pourtant, au nom des autochtones hunde, le chef André Kalinda se disait mécontent de voir arriver les Banyarwanda. Il se présentait périodiquement chez l'administrateur de territoire Jadoul de Masisi pour lui faire part des « intrigues des immigrés watutsi » ; et son animosité ne faisait que grossir. L'agronome collègues, chef provincial des AIMO, craignait que la coupe ne débordât au moment où l'administration allait lui parler d'un autre grand projet d'immigration du genre « Gishari » : « Personnellement, Kalinda ne marquera jamais son accord pour céder un pouce de sa chefferie pour la création d'un autre Gishari » (Colleux). Mais la décision de l'autorité coloniale passa outre à son pouvoir et à sa volonté de défendre les droits des autochtones à la propriété de leurs terres.

La région de Gishari était saturée et l'administration avait défendu d'y laisser encore entrer d'autres immigrés. Il s'agissait des régions de Karuba, du Kamuronza, de Burungu, du sud des Mokoto et du sud du Mushari qui avaient absorbé plusieurs dizaines de milliers d'immigrés, devenant aussi surpeuplées que le Rwanda. M^{gr} Ngabu écrit : « C'étaient de pauvres gens qui ne trouvaient plus où cultiver au Rwanda ; presque exclusivement des Hutu. Mais des gens entreprenants, courageux, prêts à commencer à zéro, sans aide aucune, pour se construire un avenir meilleur. Ils ont fait le long chemin à pied, avec femmes et enfants, chacun portant son maigre bien sur la tête. Mais le résultat était des régions surpeuplées avec toutes ses conséquences néfastes : épuisement du sol, érosion accélérée, manque de terres. Il était grand temps que cette immigration soit organisée » (Ngabu 1981 : 68).

Pour cette phase de l'immigration, l'administration estima que la méthode utilisée ne donnait pas de très bons résultats ; les immigrés rwandais s'éparpillaient un peu partout et il n'était pas toujours facile de les contrôler. L'administration décida de changer la formule ; elle mit en place une équipe spécialisée d'agents qui était aussi chargée de chercher d'autres régions d'immigration.

La seconde phase du programme de réinstallation des Banyarwanda était essentiellement une tentative de répondre aux problèmes rencontrés au cours de la première phase et une adaptation à l'évolution du contexte après la Seconde Guerre mondiale. La fin de la migration (officielle) vers Gishari avait été annoncée en raison des problèmes de sursaturation et de détérioration des sols dans la région. L'administration envisagea d'autres destins migratoires (à la fois à l'intérieur et à l'extérieur de Masisi), mais, écrit Gillian Mathys, même après que la migration vers le Kivu eut été déclarée « au point mort », une migration plus accrue vers Muvunyi et Washali-Mokoto à Masisi, au lieu de Gishari, avait continué, d'après les rapports annuels du territoire de Masisi. En 1947, un grand nombre de migrants avait été signalé à Rutshuru, se dirigeant vers Busanza, Mushari et Jomba (AAB, RA/AIMO 143, RA Masisi, 1947, cité par Mathys 2014 : 302).

C'est pour faire face aux problèmes générés dans la première phase qu'une deuxième phase fut façonnée par la Mission d'immigration des Banyarwanda (MIB) et la Mission antiérosive (MAE). La MIB était l'organisation politique de transplantation des Rwandais et la MAE se chargeait de réglementer



Le marché à Gisenyi en 1937.

(HP.1993.45.15-27, collection MRAC ; photographie non identifiée, droits réservés.)

les aspects techniques et environnementaux de la migration. La MIB s'éloigna nettement de la première phase de migration, surtout par son niveau élevé de planification coloniale et l'attention accrue portée à l'aspect humanitaire de l'assèchement des zones surpeuplées au Rwanda. G. Mathys note que l'attention accrue pour l'aspect humanitaire avait probablement aussi été inspirée par l'évolution du contexte économique et, en particulier, par l'évolution des besoins en main-d'œuvre. Contrairement à la première phase du programme, il semble par exemple que la migration de la main-d'œuvre vers l'Ouganda n'était plus considérée comme une perte économique (du moins pas dans la mesure où elle l'était dans les années 1930), probablement en raison de la diminution des besoins en main-d'œuvre au Kivu provoquée par une mécanisation accrue, après la Seconde Guerre mondiale. Par ailleurs, de nombreuses plantations de pyrèthre qui utilisaient beaucoup de main-d'œuvre de Gishari avaient été fermées. Les changements politiques et économiques qui touchaient à la fois le Rwanda et l'Ouganda avaient entraîné une baisse considérable de l'émigration du Rwanda vers ce dernier après 1948 (Mathys 2014 : 303).

4.3. DE 1949 À 1954 : LES BANYARWANDA ENTRAÎNÉS DANS LA CHEFFERIE BAHUNDE

De 1945 à 1948, la question fut étudiée par des administrateurs territoriaux, médecins, vétérinaires et agronomes. De son côté, le CNKi envoya sur le terrain des missions pédologiques et des géomètres.

La transplantation qui prit le nom de Mission d'immigration des Banyarwanda (MIB) créée en 1948 se trouvait administrativement placée sous les ordres du CDD Spitaels, assisté par des agronomes et des candidats colons belges stagiaires. M^{gr} Faustin Ngabu affirme :

« Les régions dépeuplées de Mokoto, du Mushari, du Bwito et de Masisi étaient déclarées "zone MIB". On commençait par créer des centres de travail (camps MIB), deux au Mushari, un aux Mokoto et un au Masisi. Chaque camp avait environ deux cents travailleurs bien équipés. Avant tout on faisait le plan cadastral de la zone confiée au camp, en tenant compte autant que possible des limites naturelles (rivières et collines). Toute la zone est ainsi parcellée en "collines préparées". On prévoit 5 ha de terre cultivable par famille, plus tard même 7 ha. Une fois ce chiffre atteint on n'accepte plus d'autres immigrés sur la colline.

Les immigrés reçoivent gratuitement la nourriture pendant les six premiers mois : jusqu'à la première récolte. Pendant deux ans, ils sont libres de corvée et d'impôt. La MIB s'occupe aussi de toute l'infrastructure : construction de routes d'accès, de dispensaires, d'écoles et lutte antiérosive.

L'immigration, telle qu'elle était conduite, était un modèle d'organisation et d'efficacité. Mais elle coûtait très cher. Les premières années, l'installation revenait à 4000 fr par famille. Un des plus grands postes de dépenses était la lutte antiérosive. Le système a été changé plusieurs fois. Mais malgré toutes les adaptations, l'immigration coûtait très cher. Le budget annuel de la MIB, les dernières années de son existence, était de 33 000 000 fr (Ngabu 1981 : 69-70).

Les implantations de la deuxième phase débutèrent en 1949. L'administration exigeait désormais que les immigrants « respecte(nt) les droits coutumiers, politiques et fonciers des communautés locales afin de favoriser leur intégration dans les communautés locales » (cf. Archives du territoire de Masisi, lettre n° 21/7329/780/V.C/3.a). Ce sera en grande partie une illusion. L'action menée porta pour l'essentiel sur la rentabilité économique du Congo pour la Belgique, tout en étant soumise aux difficultés continues auxquelles était confrontée

la gestion administrative depuis que la Belgique avait réellement pris possession du Ruanda-Urundi comme pays sous mandat.

Le déroulement des opérations fut le suivant :

« Les régions prospectées se situent dans les territoires de Fizi, Lubero, Rutshuru, Masisi et Kalehe.

De chaque colline est dressé un croquis exact. Puis, sur cette colline, est établi un premier canevas antiérosif constitué de fossés de protection. Considérant que les terrains dont la pente dépasse 60 % ne peuvent être mis en culture, le personnel aborne les parties “incultivables” et détermine la superficie qui pourra être mise à la disposition des immigrants. Le chef de chantier MIB détermine le nombre de familles pouvant être acceptées sur chaque colline, à raison d’une famille par 5 ha cultivables (pentes inférieures à 60 % exclues).

Les croquis étant établis, la documentation mise à jour sous forme d’un registre, la “colline” qui formera le futur noyau et la base de l’organisation politique est prête à recevoir ses occupants. Le chef de chantier détermine avec les candidats immigrants quelles sont les familles autorisées à se fixer sur la colline et s’entend ensuite avec elles pour déterminer la partie qui sera habitée et celle qui sera cultivée (la moitié des terres seulement est cultivée au début de l’immigration) : l’administration garde quelques parcelles libres pendant un certain laps de temps, afin de permettre à des familles apparentées aux premiers immigrants de venir s’établir à proximité de ceux-ci dans leur pays d’adoption. Si après un certain délai, des parents n’apparaissent pas, les parcelles vacantes seront attribuées à des familles immigrantes non apparentées aux premiers occupants.

Les immigrants acceptés et inscrits retournent alors au Rwanda pour y préparer leur exode. Ils y règlent leurs affaires personnelles, leurs palabres de bétail, etc. Rassemblés à un endroit convenu avec les propagandistes congolais de la MIB, ils sont transportés par camion via Goma, où ils subissent l’examen médical. Ils sont ensuite acheminés à destination où, dès leur arrivée, ils reçoivent du petit outillage et s’installent sur la colline qui leur est réservée. Le ravitaillement est assuré pendant six mois. En outre, les immigrants Banyarwanda sont exempts d’impôts colonie, taxes chefferies, corvées... pendant deux ans. Au fur et à mesure de leur arrivée, les Banyarwanda sont recensés et reçoivent des nouvelles pièces d’identité sur la vue de celles qui leur avaient été remises au Rwanda.

Un immigrant qui n’est pas satisfait de son sort et regrette la décision qu’il avait prise de s’expatrier, reste toujours libre de retourner chez lui. [...]

Lorsque les occupants d’une unité foncière se sont fixés, ils désignent eux-mêmes leur chef de colline. Après l’occupation d’une zone entière, zone comprenant quelques 100 à 400 familles, tous ses habitants mâles, par vote secret, élisent un notable et investi, ayant droit coutumier de terres occupées par les immigrants. Cette innovation en matière politique inspirée [...] par le fait que les indigènes transplantés sont d’origines clanique et familiale très diverses rencontre l’assentiment des intéressés qui, souvent, en quittant le Rwanda, espèrent se soustraire à la tutelle des Watutsi. [...]

Si la transplantation des Banyarwanda dans le Nord-Kivu est précédée par un premier équipement de terrain, par l’ouverture de routes d’accès..., et si elle est organisée méthodiquement, elle ne peut cependant pas être comparée à un “paysanat” avec parcelles individuelles abornées tel qu’il en est instauré dans diverses régions de la colonie. Ici, les familles, occupant des terres vierges sur lesquelles les droits des rares autochtones se réduisent et, encore, à des droits de passage et de poursuite de quelques gibiers, peuvent exploiter en commun une “colline” ; chacun selon ses besoins et ses possibilités, s’y créera des droits individuels par son travail, par la mise en valeur des parcelles familiales qu’il délimitera ultérieurement. Plus tard, sans doute, devons-nous [l’administration] adapter aux circonstances nouvelles le droit foncier coutumier, mais en attendant, la formule adoptée, plus souple et plus conforme à la mentalité indigène me [agent colonial, auteur du document copié, non répertorié] paraît de loin préférable à celle de l’abornement des parcelles individuelles.

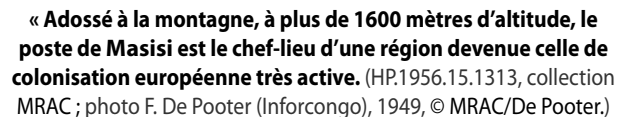
[...] les immigrants installés sur “collines préparées” s’attribuent par le fait même de leur travail, des droits individuels sur les terres que chaque famille défriche ; nous [administration] les poussons à délimiter eux-mêmes ces parcelles familiales, de façon à éviter des contestations, à leur permettre de les retrouver et de les occuper lors du retour de la jachère, et à les amener progressivement à une conception de la propriété individuelle. Lorsqu’il la possédera avec suffisamment de garanties, le paysan indigène s’attachera à sa terre et, sans doute, se donnera-t-il la peine de faire le nécessaire pour lui conserver sa valeur : lutte antiérosive, fumiers, etc. L’administration est adversaire du lotissement individuel dès l’installation des immigrants ; la procédure est trop difficile, elle soulève des problèmes fonciers de base qui n’ont pas encore été mis au point et, enfin, elle serait une transition trop brutale à laquelle les indigènes ne sont pas encore préparés. La formule gouvernementale est prudente, mais progressiste et adaptée aux circonstances.

Pour assurer la remise en valeur des régions inhabitées du Nord-Kivu, le Gouvernement a organisé, en même temps que l’immigration des Banyarwanda, et avec la collaboration du “Comité national du Kivu”, la constitution d’une réserve de 30 000 hectares, en vue de la colonisation européenne. L’abornement des blocs de colonisation est

Source : Archives MRAC, Doc. CNRI/Goma 1981 : Comité central du MPR, Direction du Greffe. Travaux de la 2^e session ordinaire du Comité central (1981) : « Historique sur la transplantation de Banyarwanda dans le Nord-Kivu ». In « Rapport de la Commission spéciale documentation », vol. II, pp. 99-102¹⁷.

[illegible]

Le but de la MIB était d'introduire 35 000 familles dans l'espace de la chefferie Bahunde, essentiellement aux Bashali-Mokoto et dans la Mupfuni-Kibabi. En 1949, les Banyarwanda s'installaient sur les terres



- 395 familles installées au Bashali-Mokoto ;
- 33 familles installées au Bashali-Kayembe ;
- 135 familles installées au Bashali-Kamurontsa ;
- 1040 familles installées au Mupfuni ;
- 18 familles installées au Bogabo (cf. Registre des

Un autre document d'archive « Note pour Monsieur le Gouverneur : *Immigration des "Banyarunda"* au Gishari¹⁸ » émane du chef du service provincial des AIMO et est datée de Costermansville, le 18 septembre 1947. Il éclaire sur la MIB. Son auteur, l'agronome Colleaux, sollicitait auprès du gouverneur Antoine Liesnard de la province du Kivu les « avis et considérations » que l'on verra en marge des pages comme « annotations ».

312

Note pour Monsieur le Gouverneur. Immigration des “Banya-Ruanda” au Gishari

Pour fixer les idées et pour provoquer vos réactions dans cette importante question, je vous présente la présente note résumant l'aspect actuel de la question.

1. COMPOSITION DE LA MISSION CHARGÉE DE L'ÉTUDE SUR PLACE

L'administrateur territorial intéressé (Masisi, puis Rutshuru), l'agronome de district, en son absence, l'agronome Briweyer. Un vétérinaire (demandé par l'administrateur de territoire et le CDD). Un médecin (demande formulée par Médepro au cours de la réunion du 25 avril 1946).

Accord :

- Un ingénieur T.P. (suggestion CNKi à la même réunion)
- Notable indigène du Gishari
- Notables indigènes du Rwanda (suggestion du CDD de Brier)
- Un représentant du CNKi
- Un représentant du PNA (notre lettre 2201/Agri du 7 août 1947).

Je sollicite votre décision à ce sujet.

2. DATE : Le plus vite possible vu l'approche de la saison des pluies.

3. ENDROIT OÙ L'ON PEUT FAIRE L'IMMIGRATION

A. En territoire de Masisi

a) Le seul endroit libre de toute occupation est le triangle situé dans le groupement Washali-Mokoto de la chefferie Bahunde, P.V. 25, seul endroit où les Ruandais puissent trouver pour le moment des conditions à peu près analogues à celles du Ruanda.

Cette région est limitée au sud par les lacs Mokoto, à l'ouest par la rivière Oso, à l'est par la rivière Mweso. Au nord par la rivière Mweso également. Il faut exclure de cette région une bande de 10 km de largeur, bande où se trouve établie une partie importante de la population [autochtone] Washali-Mokoto (le long de la rivière Oso).

Annotation du gouverneur [Antoine Liesnard] : Il ne faut pas perdre de vue que les immigrants doivent être de préférence des agriculteurs plutôt que des pasteurs.

b) Il n'existe pas de bétail dans cette région. Toutefois, coutumièrement ces terres appartiennent au groupement Bashali-Mokoto, groupement qui s'occupe activement de l'élevage de bétail, qui pour le moment est mis sur les pâturages des environs des lacs Mokoto. Ce bétail se trouvait précédemment dans la région Burungu, mais a été « repoussé » vers la région Mokoto suite à l'occupation à peu près totale de la région Burungu par des colons européens.

B. En territoire de Rutshuru

a) les secteurs où l'immigration pourrait se faire de préférence sont :

i) Bwito – bloc de colonisation SAAK plus Mbirubiru-Kihondo. Région excellente pour le bétail. Altitude moyenne de 1700 m.

ii) Mushari – région Lacs Mokoto nord-est Kahemba – Fungangoma-Rusinga – Kole – Rubaga – région recherchée par les pasteurs.

iii) Bweza, autour du Mbuzi [ou Buzi] : excellente et recherchée par Bahutu cultivateurs.

iv) Busanza, versant du Lutezo vers Jomba – Isonga – Nyarukwangara. Jadis région peuplée par des pasteurs et cultivateurs. Dans ces régions il n'y a actuellement pas d'autochtones, mais avant la délimitation des régions furent exploitées par les Banyaruanda [Banyarwanda]. Actuellement, il y a encore plusieurs Banyaruanda qui viennent travailler dans ces régions, mais qui retournent annuellement au Ruanda [Rwanda] pour payer leur impôt de corvée.

b) D'après les anciens cultivateurs de la région le bétail y était magnifique.

c) Noyaux de population installée :

- Bwito : 837 hommes, 606 femmes, 569 garçons et 562 filles : total 2574 habitants.
- Mushari : 966 hommes, 1141 femmes, 991 garçons et 1201 filles : total 4299 habitants.

4. ÉTUDE DU PROBLÈME SOUS SES DIFFÉRENTS ASPECTS

A. En territoire de Masisi

a) Au point de vue agricole

Toute la région de Burungu a été occupée par des colons européens. La région du Gishari a été cédée par les Bahunde pour la création d'une chefferie autonome Banyaruanda. Les Bahunde qui occupaient précédemment cette région se sont retirés vers la région Mokoto, où se trouve installée pour le moment la plupart des Washali (Bahunde

des lacs Mokoto). À plusieurs reprises et notamment lors des enquêtes de vacance des terres pour des terrains demandés par les colons dans la région Mokoto, les autochtones se sont opposés formellement à la cession d'autres droits dans cette région qui leur sont nécessaires pour leurs propres besoins.

Une grande partie des indigènes washali sont d'actifs chasseurs, et c'est notamment dans la région prévue pour la nouvelle immigration banyaruanda. Les Washali se livrent à la chasse à l'éléphant. Cette région doit être considérée comme une des plus riches en éléphants, de toute la colonie. Enlever une de leurs plus grandes richesses, un de leurs meilleurs revenus. Aucun village indigène ne se trouve dans le nord de la région des lacs Mokoto, qu'aucune piste officielle du territoire ne traverse. L'installation de colons européens dans cette région doit être examinée sur place.

Annotation du gouverneur [Antoine Liesnard] : Il est évident qu'il ne faut pas porter atteinte aux droits des autochtones et qu'il ne s'agit de rechercher que des terres non indispensables à ces derniers.

b) Au point de vue médical

Aucune occupation n'existe. Les indigènes de la région des lacs Mokoto sont desservis par le dispensaire rural de Mohanga (installation en pisé). En cas d'occupation de cette région par les Banyaruanda, d'autres dispensaires colonie devraient être créés au nord des lacs Mokoto.

c) Au point de vue technique

Les CAC Bahunde construisent actuellement une route d'une quinzaine de kilomètres, route qui devra aboutir à Mohanga, ceci aux fins de rendre accessible au trafic camion dans cette région, important producteur de haricots et de farine. Cette route nous aidera à assurer plus facilement le ravitaillement des colons établis dans la région de Burungu et Kilolirwe. Ce sont les CAC Bahunde qui assurent la construction de cette route sans intervention de la colonie.

Vers 1938, il était prévu la construction de cette route absolument inutile pour le territoire de Masisi, aucun indigène n'habitait cette région.

d) Droits fonciers

Les indigènes du territoire Masisi ne peuvent guère faire valoir des droits fonciers dans la majeure partie de cette région. L'enquête à mener devra indiquer les anciens *ntongo* habités jadis, au temps des incursions des Arabisés, par les autochtones de la région. Si les autochtones ne peuvent pas faire valoir des droits fonciers, ils peuvent au contraire faire valoir des droits de chasse très étendus.

Annotation du gouverneur [Antoine Liesnard] : L'enquête déterminera la solution à adopter.

La région envisagée pour l'immigration (des) Banyaruanda fournit au minimum deux tonnes d'ivoire par an. Dès lors l'indemnisation qui devrait être payée serait très difficile à évaluer même si les indigènes seraient d'accord pour céder le droit de chasse.

Le chef Buchanyandi touche actuellement un traitement supérieur à celui de Kalinda, fait que celui-ci n'ignore nullement.

Kalinda se présente périodiquement chez moi me faire part des intrigues watutsi, son animosité ne fait que grandir et il est à craindre que la coupe débordera au moment où on viendra lui parler d'un projet d'une immigration grand style « Genre Gishari ». Personnellement il ne marquera jamais son accord pour céder un pouce de sa chefferie pour la création d'un autre Gishari. Au moment du passage de son A.R. le Prince régent, Kalinda m'avait demandé une audience auprès de S.A.R. Ce n'est que très difficilement que je suis parvenu à le faire revenir sur cette idée, mais ceci démontra à suffisance que les Bahunde ne sont pas prêts à avaler la pilule du Gishari.

Je ne puis que dire qu'il serait impolitique de parler actuellement d'une autre immigration (des) Banyaruanda pour former une chefferie autonome. Je ne puis que constater l'erreur politique qui a été commise en attribuant des droits fonciers à un chef qui coutumièrement n'y avait pas droit. Actuellement le chef Ndeze et les grands notables de Bwisha sont d'accord pour céder les bonnes terres à leurs frères de race.

Annotation du gouverneur [Antoine Liesnard] : Y'a-t-il eu erreur politique ? Selon moi les chefs coutumiers propriétaires de la terre auraient dû rester les maîtres politiques, mais en a-t-il bien été décidé autrement. Le dossier est muet à cet égard.

Propositions des administrateurs territoriaux

1) Masisi

Le chef Kalinda est prêt à accepter tous les Bahutu dans sa chefferie à condition que ces immigrants restent sous dépendance et sous la dépendance des sous-chefs.

Cette politique a eu d'excellents résultats en chefferie Bahunde où se trouvent installés des centaines de Bahutu, sans que cela ait causé jusqu'ici la moindre difficulté, de la part des Bahutu. On ne veut donc point des Bahunde et non de celui des Watutsi [*sic*].

Annotation du gouverneur [Antoine Liesnard] : Tel est bien mon avis, ne pas adopter d'autre solution.

Que la colonie prenne à sa charge les frais d'installation de la future région d'immigration (route, dispensaires, etc.) que les autorités du Ruanda permettent l'exode des Bahutu sans y mettre des entraves quelconques ? Ces Bahutu créeraient dans la région des villages entièrement bahutu sous la direction des Bahutu tout en restant sous la souveraineté bahunde. À cette condition aucune difficulté n'est à prévoir et nous permettrait de trouver une solution conforme aux désirs du Gouvernement, du CNKi et des Bahunde intéressés. La paix future intérieure du territoire est à ces conditions.

Annotation du gouverneur [Antoine Liesnard] : accord.

2) Rutshuru

Quant aux conditions dans lesquelles l'immigration doit se faire, il faut organiser ce transfuge en :

i) construisant d'avance des huttes, prévoir des puits d'eau potable, des dispensaires dans les blocs délimités au préalable par une commission de spécialistes.

ii) préparant d'avance les terres arables.

iii) distribuant des vivres jusqu'à la première récolte.

iv) distribuant des semences sélectionnées.

v) au lieu du départ, faire passer la visite médicale à chaque émigrant, le soumettre à une alimentation forcée et à une « quinisation ».

vi) établir des camps de relais où tout est préparé d'avance et où un auxiliaire médical et vétérinaire s'occupe des immigrants et de leur bétail.

vii) exempter les immigrants durant deux ans au moins de l'impôt et de corvées (aucun droit de pacage à prélever).

viii) grouper les immigrants par famille avec leur chef de famille coutumier. Les administrateurs de territoire souhaitent donc l'immigration des Banyarwanda, mais estiment que la situation politique exige de ne pas méconnaître l'autorité des chefs coutumiers.

Les immigrants tout en se groupant par famille avec leur chef de famille.

e) Au point de vue politique

Si la région envisagée peut à l'immigration Banyaruanda et à l'installation de nouveaux Colons européens, il y a cependant de très grosses difficultés politiques à prévoir :

L'administrateur de territoire de Masisi écrit à ce sujet :

« La création du Gishari a été décidée vers 1936. L'enquête de vacance des terres a été faite au moment où le grand chef investi des Bahunde, André Kalinda se trouvait en prison à Costermansville sous l'inculpation de vol d'or. Lors de son retour, ce chef se trouvait devant un fait établi. D'après Kalinda, on lui aurait promis à ce moment que cette chefferie Banyaruanda à créer au Gishari resterait sous sa dépendance directe. Je ne puis vérifier le bien-fondé des dires de Kalinda d'après les documents se trouvant sur le territoire, ce qui me fait un peu douter. Je peux dire que la déception des Bahunde fut très violente au moment où le chef Bachanyande a été officiellement investi comme chef. Jusque-là ils avaient cru que cette dépendance existerait même si elle restait entièrement symbolique. Je ne crois pas devoir revenir sur l'ancienne inimitié qui depuis des siècles existe entre les Watutsi du Ruanda et les Bahunde. Les Watutsi ont fait des incursions en région bahunde depuis des centaines d'années ; incursions qui n'ont pris fin qu'avec l'occupation européenne. Les notables bahunde considèrent les Watutsi comme leurs ennemis héréditaires à en croire un article paru dans *La Croix du Congolais*.

Sur les rois du Ruanda, on ne peut pas leur donner entièrement tort. Le chef Kalinda va jusqu'à classer les Watutsi de « boches », fait qui démontre suffisamment l'animosité de ce chef vis-à-vis des Watutsi. Kalinda avait demandé au moment de la création de Gishari une somme de 35 000 fr pour le rachat des droits fonciers et des droits de chasse. Ce fut une grave erreur politique de ne payer cette indemnité qu'après l'occupation du Gishari. La valeur de l'argent avait considérablement diminué et les Bahunde avaient fait l'expérience que les Watutsi du Gishari ne se considéraient aucunement tributaires des Bahunde. Le chef Kalinda m'a dit à ce moment-là qu'il ne voulait pas de cet argent puisque ses subordonnés considéraient qu'il vendait le pays de ses ancêtres. Pour éviter ce reproche, le grand chef Kalinda a versé entièrement 35 000 fr aux œuvres de guerre, ce qui démontre assez les intentions qu'il avait en donnant son accord pour le Gishari.

Je dois dire que les Watutsi du Gishari ne se montrent guère reconnaissants aux Bahunde qui leur ont cédé le Gishari. C'est le chef Kalinda qui a fait faire par ses indigènes les cultures préliminaires permettant l'arrivée des premiers immigrants. Kalinda m'a dit personnellement avec amertume qu'il attendait encore aujourd'hui le premier merci. Les Watutsi intriguent constamment en sous-main dans la chefferie Bahunde. Je suis toujours parvenu à aplanir ces difficultés, mais il m'est impossible de faire disparaître l'animosité des notables bahunde vis-à-vis des intriguants Watutsi. Les Watutsi s'immiscent couramment dans les affaires des Banyarwanda installés en chefferie Bahunde aux limites du Gishari. Toutes les interventions de la part des autorités territoriales sont restées vaines. Le grand chef Kalinda a dû faire l'expérience que le chef Bachanyande et son prédécesseur Bideri ont touché comme tributs et indemnité pour le Gishari un multiple de la somme de 35 000 fr prévue comme indemnisation. Kalinda m'a dit qu'au moment de la création du Gishari, il n'est jamais entré dans ces intentions de céder au nouveau chef banyarwanda du Gishari un droit foncier quelconque, toutes les indemnités foncières du Gishari auraient donc dû revenir aux Bahunde d'après les dires de Kalinda.

Les immigrants – tout en se groupant par famille avec leur chef de famille – doivent être incorporés dans la chefferie indigène sous l'autorité indigène.

Je me rallie à ces propositions et sollicite votre accord.

Annotation du gouverneur [Antoine Liesnard] : Accord.

B. Territoire de Rutshuru

a) Au point de vue agricole

Les terrains sont constitués par des bonnes terres (lave)

b) Au point de vue médical

Région très salubre.

c) Au point de vue technique

Routes :

- Nyamitaba-Burungu

- route prévue vers Luofu-Sake

- pistes existantes : Mushari-village Muhenga, Mashango-Ihondo-Katwe-Bwito.

Mushari-village Chumba-Tongo jusqu'à Kirumbo-Rutshuru, Tongo-Rubare.

d) Au point de vue des droits fonciers

Kole, Sisa, village Muhanga, Mont Rubona, Tongo, Buzorro, Village Kihonde, Mont Bigumi sont placés dans la catégorie d'*ingenda*. *Ingenda* : terres occupées sans droit de propriété et terres qui furent occupées, avec ou sans droit de propriété. C'est le domaine du *mwami*.

Le *mwami* dispose entièrement des terres *ingenda* de sa propre autorité. Il répartit ses terres entre ses sujets qui acquièrent ainsi le droit de cultiver leurs parcelles. Cette cession s'appelle « *inkebano* ».

L'*ikoro* est dû, mais ce tribut n'a aucune relation avec le droit foncier. Le titulaire d'une parcelle d'*ingenda* confie à un tiers la culture d'une fraction de son terrain. D'autre part le *mwami* peut coutumièrement quand il le juge nécessaire modifier la répartition des terres *ingenda*. Il peut également reprendre à un sujet une partie de sa parcelle pour la céder à un autre. Ceci ne se fera qu'en cas de pénurie de terres cultivables et ne doit donner lieu à aucune indemnisation.

Quant à la demande du CNKi que 10 % des terres soient réservées au colonat européen, j'estime que cela est seulement possible au Mushari Bwito, mais pas dans les régions du Bweza-Busanza où tout doit être réservé aux immigrants. La partie Est du territoire est saturée au point de vue colons et ces nouveaux immigrants donneront dans quelques années la main-d'œuvre nécessaire aux colons établis.

C'est l'enquête qui devra préciser les pourcentages à attribuer aux colons et aux immigrants.

e) Au point de vue politique

L'administrateur de territoire de Rutshuru écrit à ce sujet :

« La présence du chef Ndeze a été un empêchement à l'immigration et même une cause d'exode. J'effleure également cette question dans ma lettre en écrivant éventuellement trouver un chef coutumier noble ayant l'autorité nécessaire. Pour commander le pays et donner satisfaction à tous, Ndeze n'est certainement pas un mauvais chef. Il a besoin de soutien parce qu'il se laisse très facilement abattre par la difficulté. Il est l'homme de l'exécution rapide et de coups de collier qui ne durent pas trop longtemps. Il perd facilement courage et patience, lorsque par suite des circonstances il est obligé de continuer son effort. C'est d'ailleurs psychologiquement normal et bien en rapport avec l'hypersensibilité de Ndeze, mais lorsque Ndeze a confiance en celui qui le dirige, il saisit et sympathise très vite avec ce qu'on lui explique et actuellement je suis persuadé qu'il est arrivé à de meilleurs sentiments envers l'immigration, car il a une bonne compréhension des intérêts que présente l'immigration pour le pays. »

5. BESOINS DES INDIGÈNES

Le CNKi demande que 10 % des terres soient réservées aux colons et 90 % aux immigrants. J'ai examiné cette question avec Monsieur Colleaux, agronome du district et après plusieurs échanges de vues à ce sujet, ce technicien en est arrivé aux constatations suivantes :

« Le CNKi demande que 10 % des terres soient réservées aux Colons et 90 % aux Indigènes. Cela me paraît bien peu pour les Indigènes, à moins qu'on ne considère que les terres de cultures dans cette répartition. Les terres indigènes pour l'élevage devraient être comptées en surplus.

J'établis d'ailleurs ci-dessous une formule simple qui permet de calculer aisément le rapport entre les superficies de terres indiquées et de terres de colonisation, en partant de certaines données. Soient :

$\underline{a}$ = nombre total d' « homme adulte valide » (HAV) par ha.

$\underline{b}$ = proposition du nombre d'HAV qui peuvent être contractés par rapport au nombre total d'HAV.

$\underline{c}$ = nombre de travailleurs nécessaires par ha de plantation.

$\underline{d}$ = nombre d'ha de terres de cultures (jachères comprises) nécessaires par HAV.

$\underline{e}$ = nombre de têtes de bétail par HAV.

$\underline{f}$ = nombre d'ha de pâture nécessaires par tête de bétail.

R = nombre par colonisation

Nombre d'ha total

R = nombre d'ha par colonisation

Nombre d'ha arables total

j = nombre d'ha par concession

k = nombre de colons par ha

J'en tire les rapports suivants : pour 1 ha plantation il faut : $\frac{\underline{c} \cdot \underline{d}}{b}$: ha. cul. ind. + $\frac{\underline{c} \cdot \underline{e} \cdot \underline{f} \cdot \underline{ha}}{b}$ pâtures

et $a = \frac{\text{nombre ha culture indigène}}{d}$

Ces rapports me donnent les formules suivantes :

$R = \frac{\underline{b}}{\underline{b} + \underline{c} + \underline{c} \cdot \underline{e} \cdot \underline{f}}$

$r = \frac{\underline{b}}{\underline{b} + \underline{c} \cdot \underline{d}}$

$a = \frac{\underline{R} \cdot \underline{c}}{b}$

$k = \frac{R}{J}$

Je vais prendre quelques exemples chiffrés. Soient :

$b = 0,5$

$c = 2$

$d = 3$

$e = 1,5$

$f = 3$

$j = 25$

On obtient :

$R = 0,032$

$r = 0,077$

$a = 0,128$

$k = 0,00128$

C'est-à-dire que les terres de colonisation ne pourront couvrir que 3,2 % du total des terrains et que 7,7 % des terres arables et qu'on pourra installer dans ces conditions 128 indigènes et 1,28 colons sur 10 km² : ou encore qu'il faudra 780 ha de terres au total par colon.

On peut toutefois prendre d'autres chiffres de base. Soient :

$b = 0,75$

$c = 1,50$

$d = 3$

$e = 1$

$f = 3$

$g = 25$ (je crois qu'on pourrait difficilement descendre en dessous de ces chiffres).

On obtient dès lors :

$R = 0,077$

$r = 0,143$

$a = 0,154$

$k = 0,00318$

C'est-à-dire que les terres de colonisation ne pourront couvrir que 7,7 % de total des terrains et que 14,3 % du total des terres arables et qu'on pourra installer dans ces conditions 154 indigènes et 3,08 colons sur 10 km², ou encore il faudra 325 ha de terres total par colon. On voit donc que les chiffres proposés par le CNKi qui réserve 10 % des terres à la colonisation sont assez généreux pour celle-ci.

Je répète que seuls les résultats de l'enquête à mener sur place et qui doit être entreprise le plus tôt possible nous donneront des indications précises à cet égard.

Source : Archives MRAC, Comité central du MPR, Direction du Greffe. Travaux de la 2^e session ordinaire du Comité central (1981) : « Note pour Monsieur le Gouverneur : Immigration des "Banya-Ruanda" au Gishari » du chef du service provincial des AIMO, Costermansville, le 18 septembre 1947. In « Rapport de la Commission spéciale documentation », vol. II, pp. 23-33.

Dès le début de la MIB, durant l'installation des populations du Rwanda au Kivu, l'autorité coloniale avait perçu des signes récurrents de conflictualité s'affermir entre les Banyarwanda et les autochtones et leurs pouvoirs locaux. Ce qui avait nécessité des concertations entre les décideurs pour trouver des stratégies ou, au mieux, adapter celles déjà opérationnelles.

**Procès-verbal de la réunion du 4 janvier 1950 de la Commission créée pour l'étude de l'immigration
de Banyarwanda au Kivu par M^r le Gouverneur général
(en exécution de la lettre n° 26.478/AO/3024/V.0/3 du 10 décembre 1949)**

La séance s'est ouverte à Costermansville le 4 janvier 1950 à 10 heures du matin, sous la présidence de Monsieur le Vice-Gouverneur général Pétillon (président), gouverneur du Ruanda-Urundi.

Étaient présents :

Monsieur l'inspecteur d'État Liesnard, gouverneur de la province du Kivu ;

Messieurs :

- Helbig de Balzac, président du Comité national du Kivu
- Brasseur, commissaire provincial
- Touwalde, directeur général du Comité national du Kivu
- De Brabandere, directeur du domaine du Comité national du Kivu
- Corbisier, directeur provincial du service des AIMO assumant les fonctions de secrétaire
- Saille, vice-président de l'UNAKI, invité s'est excusé par télégramme reçu après séance.

En outre, le président de l'UNAKI, invité également, n'a pu être touché à temps [tombé en panne à Usumbura]

Monsieur le vice-(président)-gouverneur général explique :

J'ai eu l'impression qu'un arrêt complet de l'immigration des Banyarwanda au Kivu s'était produit. Les chefs de Service du Ruanda-Urundi proposèrent de réunir une commission pour l'étude complète du problème. J'en ai écrit à Monsieur le gouverneur général en lui suggérant la constitution de cette commission qui aurait pour mission de dénombrer les problèmes qui se posaient, de les sérier et de rechercher les moyens de les résoudre. J'ai été surpris de constater que le Gouverneur général, dans sa lettre n° 26479/AO qu'il m'adressait le 10 décembre, donnait des instructions précises alors que la présente commission ne peut, évidemment, pas exécuter des travaux sur les terrains.

J'avais dans l'esprit que la Commission qui serait créée examine certains problèmes d'une façon générale et notamment les suivants :

- problèmes de nationalité ;
- problèmes techniques ;
- problèmes relatifs aux droits du CNKi.

À mon arrivée à Costermansville, j'ai eu une autre surprise en lisant la copie de la lettre de Monsieur le Gouverneur de la province du Kivu n° 14/20/AO du 3 janvier 1950 adressée au chef de la colonie : j'apprenais ainsi que tous les travaux préparatoires étaient terminés.

La commission, ici réunie, devra, sans doute, se borner à constater que toutes les questions préjudiciables sont réglées, mais elle veille à compléter les renseignements de la lettre n° 14/20/AO de façon à répondre à tous les points soulevés par la lettre n° 26479/AO du gouverneur général.

[...]

Monsieur le commissaire provincial : mon intervention, dans la lettre que j'ai adressée à Monsieur le Gouverneur du Ruanda-Urundi, était de marquer accord, uniquement, sur l'ensemble des questions de droit international posées par le ministre des Colonies.

Monsieur le Gouverneur de la province du Kivu : Nous avons dû ralentir le rythme de l'immigration, mais ce ralentissement est uniquement imputable à l'élaboration tardive du programme des Messieurs Dubois et Tondeur en ce qui concerne des méthodes de protection des sols à appliquer en vertu d'instructions récentes du gouverneur général. Je considère que la lettre que vous a écrite le gouverneur général est humiliante pour moi.

Monsieur le Vice-Gouverneur général : Les modalités vous concernent. Quant à moi, je ne me suis occupé que des questions de principe. Le directeur provincial du Service des AIMO est invité à donner lecture des lettres n° 26478 et 26479/AO/V.C/3 du 10 décembre 1949, émanant du gouverneur général. Après cette lecture,

Monsieur le Vice-Gouverneur général : Avant qu'il soit donné lecture de la réponse de Monsieur l'Inspecteur d'État, je désire signaler que j'avais pointé une série de questions, dans la lettre 26479/AO que j'estimais ne pas me concerner.

Le directeur provincial du Service des AIMO donne lecture de la lettre 14/20/AO du 3 janvier adressée par le gouverneur de la province du Kivu au Gouverneur général.

Monsieur le Gouverneur de la province du Kivu : Je fais observer que l'occupation par les colons des terrains réservés par le Comité national du Kivu ne doit se faire que progressivement et en dix ans.

Monsieur le Vice-Gouverneur général : Le CNKi considère-t-il que l'attribution de 1/6 des terres arables le satisfait et résout la question ? De toute façon, les délimitations ne pourront s'effectuer que progressivement.

Monsieur le Gouverneur de la province du Kivu : J'avais proposé que le 1/6 des terres agricoles disponibles soit réservé à la colonisation européenne. Monsieur le gouverneur général réduisit cette part au 1/10^e estimant que je faisais la part trop belle aux colons. Je fis remarquer que, dans ce cas, vu les terrains retenus, le CNKi n'avait plus aucun droit de choix, le chef de la colonie permit alors de ne plus englober les 20 000 ha de pâturages retenus depuis très longtemps. Mais, maintenant la proposition de 1/10 des terres disponibles pour les Européens furent retrouvées pour un total de 14 200 ha.

Monsieur le Président du CNKi : Nous aimerions pouvoir porter notre choix sur plus du dixième qui nous a été reconnu. J'espère qu'en harmonisant les occupations indigènes et européennes, notre part pourra être augmentée.

Monsieur le Vice-Gouverneur général : Que pensez-vous de l'étude conjointe par le CNKi et le Gouvernement en vue de la délimitation des terres de colonisation et d'immigration ?

Monsieur le Président du CNKi : Ce travail a été fait dans son ensemble par le CNKi, suivant les directives du Gouvernement. Depuis trois ans, des spécialistes dépendant du Comité travaillent sur place – pédologues, géomètres, agronomes. Une grande partie du choix est faite et les réservations, si elles ne sont pas complètement terminées, continuent en ce moment.

Monsieur le Vice-Gouverneur général : Nous constatons que les études pédologiques et agrologiques sont terminées. L'envoi d'une mission commune s'avère donc inutile.

Monsieur le Gouverneur de la province du Kivu : Ce que le CNKi a délimité actuellement est largement suffisant pour absorber les colons et les immigrants pendant plusieurs années.

Monsieur le Directeur du domaine CNKi : Oui, pour trois ou quatre ans.

Monsieur le Gouverneur de la province du Kivu : Le CNKi doit donc compléter son choix par la délimitation de quelques 7000 ha.

Monsieur le Vice-Gouverneur général : Faut-il envoyer une mission commune de délimitation ?

Monsieur le Gouverneur de la province du Kivu : Les blocs de colonisation sont choisis de façon à éviter de trop grandes étendues d'un seul tenant, suivant mes directives. Je ne donne mon accord qu'après examen sérieux et après que les enquêtes de vacance ont été effectuées au sujet des droits des autochtones.

Monsieur le Président du CNKi : Les immigrations doivent être dirigées vers les régions où le CNKi a déjà délimité ses blocs de colonisation. Je suppose, notamment que l'immigration dans le Mbinga-Nord ne soit retardée.

Monsieur le Vice-Gouverneur général : Le programme Dubois-Tondeur a-t-il été appliqué au Mbinga-Nord ?

Monsieur le Gouverneur de la province du Kivu : Je suppose alors de mettre l'immigration de Mbinga-Nord en tête du programme.

[...] Je suis d'accord, mais il s'agit d'une immigration sur une échelle réduite, qui ne doit pas entraver le peuplement Washali -Mokoto, Mushali-Bwito.

Monsieur le Président du CNKi : Je suis du même avis.

Monsieur le Vice-Gouverneur général : Quel est le nombre de familles prévu pour l'immigration dans le Washali-Mokoto et Mushali-Bwito ?

Monsieur le Gouverneur de la province du Kivu : 33 000.

Monsieur le Président du CNKi : Ce nombre ne devrait pas être dépassé. Il viendra, en plus de la Main-d'œuvre indigène (MOI) nécessaire aux entreprises européennes qui s'installeront, mais qui devront s'engager à mécaniser raisonnablement.

J'insiste d'autre part, pour qu'en principe 1/6 des terres agricoles soient attribuées à la colonisation européenne. Ne serait-il pas utile de fixer les zones neutres, où notre choix s'effectuera plus tard ?

[...]

Monsieur le Gouverneur de la province du Kivu : C'est aussi mon avis.

Monsieur le Vice-Gouverneur général : À la page 6 de ladite lettre, Monsieur le gouverneur général préconise d'accomplir l'immigration en deux temps. Je constate que les études et autres devoirs prescrits par le premier temps ont été réalisés.

Monsieur le Gouverneur de la province du Kivu : Nous avons entamé le deuxième temps.

Monsieur le Président du CNKi : Je voudrais que l'immigration dans le Mbinga-Nord puisse commencer conjointement avec les Washali-Mokoto, Mushali-Bwito.

Monsieur le Vice-Gouverneur général : Il serait nécessaire que le CNKi procède d'urgence à des délimitations dans la région Kabura-Ngungu où une immigration spontanée se poursuit depuis plusieurs années, car il doit y avoir là aussi des possibilités pour la colonisation européenne.

Monsieur le Président du CNKi : Le CNKi s'engage à examiner cette question rapidement.

Monsieur le Gouverneur de la province du Kivu : J'attire votre attention sur le fait que l'immigration de la région Karuba et Ngungu s'effectue à l'initiative du chef indigène et qu'elle s'est faite sans l'intervention du budget de la colonie. Les immigrants s'intègrent dans le cadre coutumier au point de se reconnaître Bahunde*. Le CNKi possède déjà un bloc de colonisation de plus de 1000 ha à proximité.

Monsieur le Vice-Gouverneur général : Regrette l'absence du délégué des colons qui aurait pu constater – s'il avait été présent – que la colonisation a prévu beaucoup de souplesse dans l'exécution du plan d'immigration.

Monsieur le Gouverneur de la province du Kivu : Je me propose de communiquer la teneur du procès-verbal à l'UNAKI.

La séance est levée à midi.

* Il s'agit là des cas de Ndeshyo Ruhihose Oswald et du D^r Kalisa Baruti Juvénal (cf. *infra*).

Source : Archives MRAC, Comité central du MPR, Direction du Greffe. Travaux de la 2^e session ordinaire du Comité central (1981) : « Procès-verbal de la réunion du 4 janvier 1950 de la Commission créée pour l'étude de l'immigration de Banyarwanda au Kivu par M^r le Gouverneur général (en exécution de la lettre n° 26.478/AO/3024/V.0/3 du 10 décembre 1949 ». In « Rapport de la Commission spéciale documentation », vol. II, pp. 16-22.



Pierre Ryckmans (1934-1946) et Léon Pétillon (1952-1958) : les deux gouverneurs généraux meneurs de la politique de l'implantation des Banyarwanda. Le 1^{er} septembre 1953 à Léopoldville : Léon Pétillon est en tenue officielle et porte des lunettes. À ce moment-là, Pierre Ryckmans, lui, était devenu représentant de la Belgique au Conseil de Tutelle de l'ONU (1946 à 1957). (HP.1955.96.499, collection MRAC ; photo H. Goldstein, © Sofam.)

2777 familles, soit plus ou moins 12 500 Banyarwanda, avaient été installées au Kivu en 1949. Pour les années 1950 et 1951, les effectifs étaient respectivement de 4837 familles (soit environ 21 500 personnes) et 1723 familles (soit environ 7700 personnes), ce qui donna, pour ces trois années, un total de 9337 familles pour environ 41 700 individus (CNRI/Goma 1981 : 102).

Cette colonisation du Congo belge avec des populations transplantées, désormais appelées Banyarwanda, allait se prolonger tout en s'élargissant, car au Ruanda-Urundi, la situation continua à l'exiger. C'était du moins l'avis de Léon Pétillon, alors gouverneur du Ruanda-Urundi, en 1949, avant de voir ses pouvoirs renforcés, en 1952, et de devenir gouverneur général à Léopoldville. Il envisagea d'étendre l'occupation à d'autres régions du Congo belge, afin de servir d'exutoire au trop-plein de population des territoires du Ruanda-Urundi¹⁹. C'était à

la « Province-Orientale et au Katanga jugés capables d'absorber les excédents des Banyarwanda au même titre que le Kivu » qu'il pensait (cf. PV de la réunion du 4 janvier 1950, *infra*). La question de la nationalité de ces immigrés était déjà évoquée, mais Pétillon pensa aussi la contourner par ce qu'il dénommait un « glissement de ces populations déplacées arrachées des pouvoirs locaux rwandais ». La MIB paya aux autorités coutumières du Rwanda pendant deux ans des sommes sous le libellé de « paiement de la contre-valeur du tribut coutumier rwandais ». Il s'agissait pour chaque immigrant de deux fois 60 francs, soit 120 francs au total.

Le gouverneur Joseph Brasseur adressa au chef de la Mission d'immigration des Banyarwanda à Goma le 27 mars 1954, une lettre ayant pour objet l'« Organisation politique zone MIB » :

19. Léon Pétillon est entré dans la fonction publique coloniale à l'âge de 25 ans. Il gravit les échelons jusqu'à devenir gouverneur du Ruanda-Urundi, en 1949, et gouverneur

général du Congo belge, en 1952. En juillet 1958, il fut nommé ministre des Colonies et démissionna début novembre 1958, soit quatre mois seulement après sa nomination.

Monsieur le chef de mission,

J'ai l'honneur d'accuser la réception de votre rapport [...] concernant le mois de février 1954.

Sans sa lettre n° 21/006892 datée du 3 mars 1954, Monsieur le Gouverneur général estime que si le contingent annuel convenu de Banyarwanda peut être mis en place dès juillet, comme ce fut le cas en 1953, le personnel de propagande et d'installation peut être affecté, dans les derniers mois de l'année à des tâches, telles qu'organisation politique, propagande et surveillance agricole... au profit des immigrants. Un contact suivi avec cette population encore inadaptée ne peut qu'être fructueux.

Le chef de département a, d'autre part, décidé de maintenir les dépenses à l'article 00/00400 au niveau des propositions initiales, reproduites au B.E. 1954. En effet, B.E. de 1954 dispose des sommes relativement importantes qui pourraient être employées à d'autres fins plus urgentes encore et non moins utiles.

Il écrit :

« Il est certain que l'afflux massif de Banyarwanda dans le Nord-Kivu pourrait présenter un certain danger au point de vue politique.

L'étalement du mouvement à raison de 2500 familles par an permet d'encadrer les immigrants et d'obtenir leur obéissance aux autorités locales. Il faudrait les soumettre à des nouvelles disciplines et en un mot d'assurer leur absorption pacifique par des populations congolaises.

En précipitant la cadence, nous risquerions de préparer ainsi des dissidences, et même de favoriser des menées d'indépendance des immigrés eux-mêmes ou des revendications politiques de la part des autorités indigènes du Ruanda-Urundi dont il serait difficile de prévoir les répercussions [sic] ultérieures.

Il ne faut pas oublier que le problème de la population se pose aussi dans certaines régions de l'Est du Congo belge et qu'il faudra tôt ou tard envisager d'opérer des déversements vers des régions voisines peu occupées. Pareil programme ne peut être compromis parce qu'on se serait engagé trop avant dans celui des migrations des Banyarwanda.

Il faudra donc vous en tenir strictement au programme d'immigration tel qu'il a été prévu, c'est-à-dire, à raison de 2500 familles. »

Source : Archives MRAC, Comité central, Direction du Greffe. Travaux de la 2^e session ordinaire du Comité central (1981) : « Rapport 247/I.B./Rapport/4 du 10 mars 1954 du gouverneur Joseph Brasseur adressé au chef de la Mission d'immigration des Banyarwanda à Goma daté de Bukavu, le 27 mars 1954, avec pour objet "Organisation politique zone MIB" ». In « Rapport de la Commission spéciale documentation », vol. II, p. 15.

Carte 4.6 : la saturation de l'espace de colonisation banyarwanda



Source : Division provinciale de l'agriculture, Bukavu, 1^{er} août 1954.

La gestion politique de cette grande présence des immigrés/infiltrés banyarwanda devenait de plus en plus lourde. Pourtant, l'administration décida de poursuivre le programme. D'un côté, il y avait de gros intérêts économiques à tirer au Congo, et, de l'autre côté, la situation du Rwanda en appelait à des solutions pour lesquelles le Congo passait pour être l'exutoire tout indiqué. L'administration coloniale crut trouver une parade durable grâce au glissement des émigrés banyarwanda dans les milieux autochtones. Mais cela s'avéra un gros échec. Cette situation mettra dorénavant continuellement en danger les frontières coloniales de l'État congolais, le Rwanda et les Banyarwanda cherchant constamment à exploiter le cadre qui leur était offert pour tenter de s'en approprier opportunément.

L'administration coloniale crut au fait que l'immigration des Banyarwanda ne devait pas être considérée comme définitive. On lit dans un rapport : « L'immigrant qui n'est pas satisfait de son sort au Kivu est [...] libre de retourner au Rwanda et cela arrive régulièrement, mais pas fréquemment

[...]. Les populations transportées gardent d'ailleurs des relations suivies avec parents et amis restés au Rwanda. Il y a d'autre part, une immigration de parents des nouveaux immigrés venant solliciter l'occupation de terres voisines des leurs. [...] il faut signaler qu'un certain nombre de Banyarwanda s'engagent chez des colons de la région et s'installent sur les concessions agricoles de ceux-ci. On peut estimer de ces travailleurs de 600 à 700 individus plus familles ».

La réalité de terrain établit le fait qu'au Congo, l'autochtonie lie la nationalité à laquelle s'attache la possession de la terre. Chez les Banyarwanda, l'identification des membres en tant que sujets tutsi ou hutu faisait subsister *ipso facto* dans chacun d'entre eux son passé tribal et son terroir d'origine. Les difficultés s'accumulaient et, pourtant, en 1951, l'administration se trouvait des raisons de satisfaction. Par exemple, elle affirmait : « Notre œuvre de transplantations de populations banyarwanda apparaît comme une grande œuvre humaine et il nous plaît de rappeler que M. Laurente, délégué français auprès de la "mission de visite de l'ONU" au Ruanda-Urundi, a déclaré en 1948, après avoir examiné sur place les données du problème qu'il serait heureux de voir recommander à la Belgique de mettre au point l'émigration d'une partie de la population du Ruanda-Urundi au Congo belge ». Ainsi, l'autorité belge envisagea-t-elle que : « L'entreprise [Mission immigration Banyaruanda] est d'envergure et [qu'il] serait utile, pour lui donner l'indispensable caractère de pérennité, de l'intégrer au "Plan décennal" du Congo belge » (CNRI/Goma 1981 : 103).

Néanmoins, même avec la MIB, l'administration coloniale était incapable (ou réticente à) de diriger ou d'interdire complètement la migration ; de nombreux migrants rwandais avaient continué à s'installer en dehors du contrôle de mission.

4.4. DE LA MISSION D'IMPLANTATION DES BANYARWANDA (MIB) À LA MISSION D'IMPLANTATION DES POPULATIONS (MIP)

Léon Pétillon, devenu gouverneur général du Congo belge et du Ruanda-Urundi en 1952, ouvrit pour le dossier de Banyarwanda de nouvelles perspectives. Au moment où la disette continuait de menacer le Ruanda-Urundi, la production économique du Kivu demeurait prospère. Joseph Brasseur, le gouverneur du Kivu déclarait en avril 1955, dans

un discours à l'ouverture de la XXII^e session du Conseil de province : « Plusieurs milliers de tonnes de produits, principalement de riz, d'arachides et de manioc ont été livrés au Ruanda-Urundi, au Katanga et, dans une moindre mesure, à la Province-Orientale. Les centres miniers établis dans la province en ont absorbé à eux seuls plus de 40 000 tonnes. Tous les autres besoins de ravitaillement local et régional satisfaits, d'énormes réserves de manioc demeurent en terre dans les riches lotissements du sud Maniema et y constituent un grenier permanent, largement pourvu contre les risques de disettes toujours possibles dans nos régions surpeuplées ou chez nos voisins de l'Est. » En 1955, sur un volume de 146 000 tonnes de vivres commercialisés du Kivu contre 134 000 tonnes en 1954, plus de 20 000 tonnes de provendes, principalement du riz, des arachides et du manioc, furent livrées au Ruanda-Urundi, au Katanga et à la Province-Orientale.

Il fallut continuer à dépeupler le territoire du Ruanda-Urundi. Malgré les possibilités d'absorption qui se présentaient au Kivu, Pétillon et le gouverneur Joseph Brasseur entrevoyaient déjà, en 1955, « l'importance capitale que représente pour l'avenir des populations congolaises de l'est du Kivu, [pour] la réussite d'un programme de glissement des populations qui conditionne le succès durable de [leurs] plans [coloniaux] de conversion économique en éliminant la cause principale de la situation économique propre à [certaines parties de cette province] : le surpeuplement ». Le gouverneur Brasseur avertit le gouverneur général que le problème de surpeuplement occasionné, toujours sous-estimé, ne pouvait se résoudre que par des moyens exceptionnels. Il fit constater que pour les districts du Nord-Kivu et du Sud-Kivu, en dix ans, du 31 décembre 1944 au 31 décembre 1954, les recensements de la province avaient accusé un accroissement de 498 140 âmes, soit de 543,5 pour mille. Pour ces deux districts de l'Est, cet accroissement atteignait l'indice de 4 %, ce qui signifie que sa population tendait à doubler en 25 ans. À plusieurs reprises déjà, l'administration provinciale avait tenté d'avoir recours aux glissements des populations excédentaires pour remédier aux inconvénients de la situation actuelle. Mais tous les essais entrepris dans ce but se soldèrent par des échecs (Lettre n° C.E.K./5.250 du 23 juin 1955). Dès lors, penser pouvoir organiser un jour leur retour au Rwanda, avec l'afflux de réfugiés et autres irréguliers

qui franchissaient désormais la frontière pour trouver un parent, devenait une chimère.

La tournure que prit la situation de la MIB s'avérait délicate. C'est le gouverneur général Pétillon qui instruisit le gouverneur du Kivu « de mêler aux Banyarwanda des émigrants d'autres races » (Lettre n° 21/008658 du 18 mars 1955). L'administration se confrontait à l'« irrédentisme chez les Banyarwanda » qui manifestaient leur subordination ou leur rattachement aux autorités du Rwanda. La MIB fut confrontée aux Hutu pour les facilités que ceux-ci accordaient aux émigrants. Pour empêcher cela,

l'autorité pensa à élargir l'espace d'occupation dans le Kivu, en appliquant de nouvelles projections et stratégies. La nouvelle région à couvrir projetée se délimitait « au nord par le parallèle 0, à l'est par la frontière de la colonie, au sud par le parallèle 5, à l'ouest par le méridien 29° ». Tel était le contenu de cette longue lettre-réponse du gouverneur Joseph Brasseur de la province du Kivu datée de Bukavu, le 23 juin 1955, au gouverneur général Léon Pétillon ; son objet était l'« *Émigration et glissement des populations du Kivu, et programme de colonisation européenne* » :

« Monsieur le gouverneur général,

J'ai l'honneur d'accuser la réception de votre lettre 21/00661 du 10 mars 1955 et du dossier qui l'accompagne, ainsi que de votre lettre 21/013845 du 6 mai 1955 relative à la colonisation européenne en zone Washali-Mokoto.

Un élément nouveau est intervenu depuis la réception de ce dossier. En effet le 1^{er} mai, Monsieur l'inspecteur royal Staner m'a appris que Mor le ministre des Colonies s'était rangé aux arguments que vous lui exposiez dans la deuxième partie de votre lettre n° 21/008658 du 18 mars 1955 et admettait la reprise de l'immigration organisée des Banyarwanda vers le Kivu.

Je tiens compte de cet élément nouveau dans les considérations qui suivent.

Je partage entièrement vos vues sur l'importance capitale que représente pour l'avenir des populations congolaises de l'est du Kivu, la réussite d'un programme de glissement des populations qui conditionne le succès durable de nos plans de conversion économiques en éliminant la cause principale de la situation économique propre à ces régions, le surpeuplement.

Celui-ci présente, spécialement pour les districts du Nord-Kivu et du Sud-Kivu, un problème dont la gravité augmente d'année en année. En dix ans, du 31 décembre 1944 au 31 décembre 1954, les recensements de la province ont accusé un accroissement de 498 140 âmes, soit de 543,5 pour mille. Pour les deux districts de l'Est, cet accroissement atteint l'indice de 4 %, ce qui signifie que sa population tend à doubler en 25 ans.

Je me permettrai de vous signaler que d'ailleurs, à plusieurs reprises déjà, les autorités locales ont tenté d'avoir recours aux glissements des populations excédentaires pour remédier aux inconvénients de la situation actuelle : tous les essais entrepris dans ce but se sont soldés par des échecs, car ce problème, toujours sous-estimé, ne peut se résoudre que par des moyens exceptionnels.

Le moment est arrivé, semble-t-il, où à tous les échelons administratifs on admet que la solution définitive des problèmes économiques et sociaux des régions saturées, justifie les moyens importants qu'il faut nécessairement mettre en œuvre pour l'obtenir.

Le problème devant lequel nous nous trouvons consiste, tout en continuant à installer des émigrants Banyarwanda aux Washali-Mokoto et au Mushari, à :

1) inventorier et ouvrir toutes les régions peu ou non peuplées situées dans les environs des régions saturées et susceptibles de recevoir des populations excédentaires des régions voisines. Cet inventaire est indispensable, car si nous connaissons bien entendu d'importantes régions très peu peuplées, nous ignorons si pédologiquement elles peuvent convenir à l'installation des populations rurales. Récemment encore, le CDD du Sud-Kivu a parcouru une région quasi désertique située aux environs de Bunyakiri (donc sur le flanc ouest de la chaîne montagneuse bordant le lac Kivu) et a constaté que cette région était tellement accidentée et tellement pauvre du point de vue agricole qu'il lui a paru qu'elle ne pourrait jamais convenir à l'installation des populations rurales. Nous ne pouvons donc concevoir d'amener des populations dans ces régions nouvelles sans avoir au préalable étudié ces dernières de manière à avoir toutes les garanties d'une réussite certaine.

2) dans chacune des régions saturées, étudier l'importance du surplus de populations qu'il est souhaitable d'éliminer et la meilleure politique à suivre pour susciter le mouvement d'immigration libre que nous souhaitons. Il s'agit ici d'une étude surtout politique, au sujet de laquelle nous avons déjà certains éléments d'appréciation, bien qu'encore insuffisants.

3) réaliser de façon pratique le transfert des émigrants, leur accueil dans les régions d'immigration et l'organisation des nouvelles communautés indigènes sur des bases sociales et économiques devant leur assurer un standing optimum. Pour cela nous devons étudier les formules de paysannats pouvant convenir pour ces régions, la superficie adéquate à réserver à chaque famille, la nature des cultures de subsistance et des cultures de rapport à introduire, l'organisation politique et foncière de ces nouveaux groupements, etc.

4) réorganiser dans les régions saturées débarrassées de leur surplus de population, les communautés indigènes constituées des éléments restés en place.

Les trois premiers points de ce programme ont de telles interdépendances, qu'il est dispensable d'en confier l'étude et la réalisation à un organisme unique dont le rôle ne cessera que lorsque ces objectifs auront été atteints et que ces nouvelles communautés pourront passer sous la gestion des services ordinaires.

La Mission d'immigration des Banyarwanda a des objectifs similaires à remplir pour les régions des Mokoto et du Mushari. Telle qu'elle est organisée, elle réussit parfaitement dans la mission qui lui est confiée. Nous pouvons donc calquer l'organisation de la nouvelle mission sur celle de la MIB, compte tenu bien entendu de l'importance relative de chacune d'elles.

Je conçois comme suit les grandes lignes de l'organisation et des attributions de la nouvelle mission.

Zone d'action : la dorsale ouest du Graben, depuis Lubero-Rutshuru jusqu'à Uvira-Fizi, car il est probable que nous trouverons dans ce dernier territoire des régions intéressantes pour l'installation des populations à faire glisser du territoire de Kabare.

Cette zone d'action devrait être divisée en trois secteurs :

- i) celui du Nord, groupant les territoires de Masisi, Rutshuru et peut-être Lubero ;
- ii) celui du Centre, englobant les territoires de Bukavu, Kabare, Mwenga et Kalehe ;
- iii) celui du Sud, réunissant les territoires d'Uvira et de Fizi.

Source : Archives MRAC, fonds Kithima : Lettre-réponse du gouverneur Joseph Brasseur de la province du Kivu n° C.E.K./5.250 datée de Bukavu, le 23 juin 1955, au gouverneur général Léon Pétillon. Objet « Émigration et glissement des populations du Kivu, et programme de colonisation européenne ».

On le sait, la Belgique quitta le Congo quelques années après, sans être parvenue à réussir le glissement des populations banyarwanda. Mais le problème ayant été créé en organisant leurs implantations, cela devint un héritage encombrant.

L'espace de la grande chefferie Bwisha dirigée par le *mwami* Daniel Ndeze vit se créer une nouvelle chefferie séparée, dénommée Bwito, dont le chef devint un autochtone hunde. Vers 1955, le vent de la décolonisation commença à souffler. Le chef Bucyanyandi du Gishari investi en 1944, à qui l'administration avait alloué même un traitement supérieur à celui du grand chef Kalinda des Hunde, fut déposé ; sa chefferie avait été supprimée et partagée entre les chefferies des Bahunde. Gillian Mathys analyse la conflictualité générée autour de cette chefferie :

« La décision de l'administration d'installer les migrants rwandais dans une chefferie autonome [...] a rapidement commencé à créer des problèmes. Au cours des années 1940, des tensions entre les élites de la chefferie Banyarwanda – en particulier le chef Bucyanyandi – et les autorités "coutumières" hunde ont commencé à émerger. À partir de 1944, des références voilées aux

conflits entre Kalinda et le chef Bucyanyandi ont fait surface dans les documents coloniaux. Il semble que le plus important soit que l'installation d'une chefferie sous administration exclusive "rwandaise" a conduit à une lutte de pouvoir entre Kalinda et Bucyanyandi, et peut-être aussi que les limites entre les deux chefferies ont été contestées²⁰.

Selon l'administration, Kalinda a vu la chefferie indépendante Banyarwanda "avec un très mauvais œil". Il a orchestré une campagne dédaignant l'abus d'*uburetwa* pour imposer des exactions injustes. Apparemment, Bucyanyandi a riposté en laissant sa population se plaindre de Kalinda. Le problème ne semble pas s'être limité à Kalinda et Bucyanyandi. Apparemment, Petro Murairi, sous-chef de la sous-chefferie Washali-Mokoto, s'est également heurté à Bucyanyandi.

Au vu des conflits entre les chefs des chefferies hunde et banyarwanda, lors de la préparation de la deuxième phase, l'administration s'est rendu compte qu'elle

20. Dans le rapport de 1948, il est mentionné que : « [...] les contestations ont toujours existé aux limites de la chefferie hunde et Gishari » (AAB, RA/AIMO 143, RA Masisi, 1948, cité par Mathys 2014 : 306).

devait procéder avec prudence si elle voulait obtenir plus de terres des autorités “coutumières” hunde.

Alors que les Belges réfléchissaient à la manière de relancer le mouvement migratoire sous le couvert du MIB, les relations entre Kalinda et Bucyanyandi se sont détériorées et les limites des chefferies ont été contestées. De l’avis de l’AT, les limites entre les deux chefferies devaient être réglementées afin de régler le conflit “[...] dont la véritable base est la création de la chefferie Gishari”. Bucyanyandi a été accusé par les Belges de viser explicitement à surpeupler sa chefferie, justifiant ainsi les demandes d’incursion terrestre dans la chefferie hunde.

Par conséquent, la seule façon pour les Belges d’obtenir une sorte d’accord de Kalinda était de laisser derrière eux l’idée de créer des chefferies indépendantes comme ils l’avaient fait dans la première phase. Cependant, Kalinda n’était pas le seul chef à être agacé de cette façon. Ndeze et Kamirogosa, *bami* respectifs des chefferies Bwisha et Havu, étaient également opposés à l’érection des chefferies indépendantes sur “leurs” territoires.

Par conséquent, au cours de la deuxième phase, le mouvement dans les régions de Rutshuru et de Masisi a été guidé par d’autres principes. Dans ces régions : [...] le système de Gishari a en fait été laissé pour compte. Les Banyarwanda immigrent en tant qu’individus et non en tant que groupements. Les notables Banyarwanda convenus deviennent notables dans le contexte des chefferies du Congo belge. Nous n’avons admis que les Banyarwanda immigrés dans des régions dépourvues – ou presque – de populations autochtones. Ils [Banyarwanda] ne verront pas leurs propres coutumes respectées, mais seulement sous l’autorité congolaise d’un chef de terre » (Mathys 2014 : 306-307).

Par son arrêté n° 21/236 du 25 octobre 1957, R. Bourgeois, le chef du service provincial des Affaires indigènes du Kivu, interdisait à l’ex-chef Wilfried Bucyanyandi l’accès au Nord-Kivu et au territoire de Kalehe. Mathys fait un constat pour différencier la première phase de l’immigration des Banyarwanda de la seconde : « Bien que cela soit probablement dû au fait qu’un mouvement régulier des Rwandais avait déjà été mis en branle, cela pourrait aussi être la conséquence de l’évolution des relations au Rwanda entre les chefs “traditionnels” et le *mwami* au Rwanda d’une part, et l’administration belge d’autre part » (Mathys 2014 : 307).

Comme la première phase d’implantation des Banyarwanda au Kivu, la seconde phase fut

également un échec. Elles se ressemblent, car toutes deux ont installé de nombreux conflits postérieurs. En fait, c’est bien l’administration belge qui était à la commande des opérations au Rwanda comme au Congo, mais son attitude face aux problèmes communs a été de plus en plus influencée par les rapports aux gens, ce qui l’amena à ajuster plusieurs de ses décisions à la conjoncture. Ainsi, dans différents problèmes de pâturage à régler à la frontière du Congo et du Rwanda, Gillian Mathys observe que les autorités belges au Rwanda ont été plus sensibles aux difficultés des éleveurs rwandais qu’à ceux de leurs homologues du Congo belge. Alors que le Kivu et le Rwanda étaient « unis à la hanche », l’administration belge dans les deux territoires avait souvent des intérêts opposés, ce qui créait un potentiel de friction. Le seul fait de regarder les politiques coloniales en dit, en réalité, peu sur les pratiques du colonialisme sur le terrain. Le fait que l’administration belge au Rwanda ait été indulgente à l’égard des transgressions de ces éleveurs rwandais – envers leurs propres politiques – et est même intervenue plusieurs fois en leur faveur, montre que les réactions des populations locales sur le terrain ont parfois forcé l’administration coloniale à adapter ses politiques. Ce n’était probablement pas le résultat d’une administration bienveillante, mais d’une stratégie plus efficace pour l’administration au Rwanda consistant à éviter la violence ou la protestation par des concessions, après que le recours à la violence contre la population au Rwanda eut été examiné par les Nations unies (Mathys 2014 : 214).

4.5. BANYARWANDA AU CONGO : À LA FOIS « NON-AUTOCHTONES » ET « PAS CONGOLAIS », JUSQU’À LA FIN DE L’ÈRE BELGE

Les Banyarwanda avaient été amenés ou étaient venus au Congo belge. D’autres continuèrent d’arriver à la fin de la colonisation et même après. Tous ces Rwandais allaient obtenir un statut bien particulier, qui demeurerait incertain.

Lors de ses enquêtes de terrain au Rwanda et dans les provinces congolaises du Kivu, Gillian Mathys²¹ dit avoir entendu certains de ses interlocuteurs affir-

21. Plusieurs données de ce paragraphe se réfèrent à la thèse de doctorat de Gillian Mathys « People on the move: frontiers, borders, mobility and history in the lake Kivu region. XIXth-XXth century » (2014 : 325-350).

mer qu'il n'y avait pas de frontières entre le Congo et le Rwanda avant l'indépendance, comparant ainsi le laisser-aller d'avant le 30 juin 1960 à la situation actuelle, du fait du manque de contrôle réel sur les franchissements des limites officielles entre les deux pays. Dans le passé, sous la colonisation, c'était parce qu'il n'y avait pas de douanes et une unité monétaire partagée dans l'ensemble du territoire « colonial » belge. Ce vécu est comparé aux tracasseries actuelles des agents de l'État, et au fait que le Rwanda et le Congo sont devenus des « nations » distinctes (Mathys 2014 : 9).

Les Rwandais furent amenés au Congo ou sont venus du Rwanda au Congo, mais l'autorité belge fut confrontée à « l'irrédentisme chez les Banyarwanda ». Elle refusa d'implanter au Congo une nouvelle ethnie, mais l'idée du glissement envisagée comme solution favorable n'avança pas ; malgré tout, les Banyarwanda allaient continuer d'affluer.

C'est dès 1949, lors du lancement de la MIB, que des inquiétudes concernant la nationalité des migrants ont commencé à émerger²². Bien que les immigrants aient obtenu un livret d'impôt congolais, une fois qu'ils avaient décidé de s'installer définitivement au Kivu, cela ne résolvait pas le problème de la nationalité (RWA 353, René Spitaels, Mission Immigration des Banyaruanda, Goma, 3 novembre, 1953 cité par Mathys 2014 : 308). L'administration essaya d'appliquer le *jus soli* (loi du pays), plutôt que le *jus sanguinis* (loi du sang) pour conférer la nationalité congolaise aux migrants : les enfants des immigrés se verraient accorder la citoyenneté congolaise parce qu'ils étaient nés au Congo. Mais cette idée n'aboutit pas. En 1954, en plus du coût trop élevé de l'organisation de la MIB (Tegera 2021 : 223), la préoccupation de la nationalité des immigrés rwandais et la crainte des problèmes politiques qui en résultaient conduisirent à l'arrêt de la transplantation organisée des Banyarwanda. La crainte du « mouvement irrédentiste munyarwanda » émergeait au Kivu ; le problème de la « nationalité » créerait des conflits politiques. En tant que telle, l'organisation des

migrants rwandais sous l'autorité des chefs congolais était considérée comme un moyen de contrer les mouvements irrédentistes potentiels. De plus, contrairement à la première phase, l'administration avait souhaité rompre autant que possible les liens avec le Rwanda : « [...] en évitant de laisser au milieu de ces migrants des autorités (coutumières), ou des délégués d'autorités coutumières qui pourraient perpétuer cette allégeance et provoquer les mouvements irrédentistes que l'on craint » (AAB, AI (4378), RF (4609), RUDI (165) 1321, Congo belge, 2^e Direction générale, 1^{re} Direction, Bréban, Problème foncier indigène au Kivu, Léopoldville, 3 décembre 1953, cité par Mathys 2014 : 308).

En 1954, le nouveau ministre libéral Auguste Buisseret arrête la transplantation systématique et organisée vers le Kivu, en raison du délicat problème juridique concernant la nationalité des Banyarwanda, aggravé par celui de la « surpopulation ». Mais sur le terrain, l'administration coloniale jugeait imprudent d'empêcher complètement la migration vers le Kivu, parce que cela conduirait à une colonisation incontrôlée, à une érosion supplémentaire du sol et provoquerait des conflits fonciers. En outre, le Gouvernement colonial considérait qu'il était de sa responsabilité de résoudre le problème de la surpopulation du Rwanda en mettant l'accent sur ses obligations internationales à l'égard du territoire sous mandat. Par conséquent, il jugea non opportun d'interdire complètement la migration en provenance du Rwanda (AAB, AI (4378), « Note pour monsieur l'administrateur général des Colonies » du ministre Buisseret à l'administrateur général des Colonies, Bruxelles, 9 août 1954).

Parce que les incursions incontrôlables des migrants banyarwanda ne faisaient qu'aggraver le problème, la MIB fut rebaptisée « Mission d'installation banyarwanda ». Elle changea également de caractère, son but n'étant plus d'encourager, mais de guider et de contrôler (de décourager, en fait) les migrations spontanées vers le Kivu. Ainsi, les migrants rwandais arrivés à Goma se virent refuser l'accès au moyen de transport par lequel ils étaient auparavant amenés dans les zones rurales de peuplement, afin de les décourager de migrer (AAB, GG 5915, Lettre de J. Bomans au gouverneur général, le 28 décembre 1956).

Malgré ce changement de cap et malgré la fin de la propagande officielle, les Rwandais ont continué à migrer vers le Kivu. À un moment, les craintes

22. À ce sujet, le premier document trouvé par Gillian Mathys remonte à 1951. Voir AAB, AI 4378, Ministère des Colonies, n° 131/1099/VII.C.3, Note pour la 1^{re} direction de la 1^{re} Direction générale, conseiller J. Vanhove, Bruxelles 3 décembre 1951, cité par Mathys 2014 : 308. Cependant, Aloys Tegera indique que c'était déjà le cas en 1949 (Tegera 2021 : 213).

d'irrédentisme s'amplifièrent. À la suite de la publication d'un article de l'abbé Kajiga, en 1956, sur le projet de réinstallation et sur les racines historiques de la présence de locuteurs du kinyarwanda au Kivu, le gouverneur de la province du Kivu craignit cet « irrédentisme » et proposa des mesures pour le contrer :

« Je ne connais pas l'abbé Kajiga et j'aimerais être mieux informé à son sujet, grâce aux informations que vous pourriez éventuellement me fournir. S'il est vraiment congolais, je suis convaincu qu'il doit être d'origine rwandaise récente et probablement même Mututsi²³. La supériorité qu'il attribue à la race rwandaise, sa considération de cette invasion du Nord-Kivu et de Kalehe comme un phénomène qui va par lui-même (allant de soi) et parfaitement légitime parce qu'il l'a été depuis des temps immémoriaux (séculaires) selon lui, l'absence de toute considération sur la priorité des droits des autochtones [*sic*] et les nombreuses réflexions en ce sens me font en tout cas le supposer. [...] Nous devons par exemple tout faire pour que l'autorité indigène à différents niveaux reste entre les mains des autochtones [*sic*], nous ne pouvons en aucun cas encourager l'étude du kinyarwanda et nous devons favoriser l'utilisation des langues locales et du swahili. Dans les écoles, l'utilisation du kinyarwanda doit être limitée, le [?] il faut toujours privilégier les autochtones [*sic*], l'immigration et l'installation de nouveaux Watusi venant du Rwanda doivent être combattues au mieux (autant que faire se peut), enfin il faut pousser au maximum la réfraction de la population excédentaire des régions saturées du Kivu et surveiller que les indigènes se mêlent au maximum aux Rwandais déjà installés » (AAB, GG 5915, Lettre du gouverneur de la province G. Schmidt au commissaire de district du Nord-Kivu, 19 novembre 1956).

En 1956, la MIB qui avait été rebaptisée « Mission d'installation Banyarwanda » en 1954, devint le « Mouvement d'immigration de population ». Le MIP était chargé de superviser l'installation des migrants libres du Rwanda, mais surtout de réinstaller les populations à l'intérieur du Kivu afin de dégorger les régions sursaturées. Ainsi, les premiers contingents des familles venus de Jomba furent transférés au Bwito, rejoints par des familles venant de Rugari. En 1956, 300 familles venant de Gishari et

200 familles de Kamuronza furent acheminées vers la région des lacs Mokoto. En 1957, 1156 familles furent déplacées des régions saturées pour la région de Mweso et celle de Mbitso à l'ouest du territoire de Masisi (Rukatsi Hakiza 1988 : 64-65).

La réinstallation de personnes à l'intérieur du Kivu devait servir également des objectifs politiques, à savoir le brassage entre ce que les Belges appelaient les « autochtones » et les migrants du Rwanda, afin d'éviter une trop grande concentration des « Rwandais ». Gillian Mathys pense que la suppression de la chefferie Gishari, devenue une sous-chefferie intégrée dans la chefferie Bahunde en 1957, doit probablement aussi être considérée sous cet angle. Il est vrai que les relations entre Bucyanyandi et l'administration belge s'étaient détériorées dans les années 1950, celui-ci ayant été condamné pour abus de pouvoir en 1956.

Avec la fin de l'entité Gishari, Mathys note que « les Banyarwanda transplantés et leurs descendants ont perdu deux fois. L'abolition de la chefferie Gishari signifiait que les migrants qui s'y installaient ne pouvaient pas revendiquer l'accès à la terre et, par conséquent, ils ne pouvaient pas non plus revendiquer l'appartenance à une "autorité ethnique" qui aurait pu – du moins en théorie – leur donner une forme nominale de "citoyenneté ethnique". Leur construction en tant que non-autochtones (non-Congolais), et donc leur déni des revendications de nationalité congolaise au niveau national, n'ont fait qu'ajouter à leur fardeau. Néanmoins, la question est plus complexe que cela. Alors que les locuteurs du kinyarwanda à Bwisha avaient une circonscription "coutumière" – la chefferie dirigée par *mwami* Ndeze – cette "citoyenneté ethnique" n'a pas toujours conduit à des revendications légitimes de nationalité congolaise dans la pratique, car leur "indigénité" est encore souvent contestée (cf. *infra*). En tant que telle, alors que la définition de ces immigrés comme non autochtones trouve son origine dans la période coloniale, elle a été soulignée lors des luttes politiques à la veille de l'indépendance et au-delà » (Mathys 2014 : 320).

Gillian Mathys conclut que l'un des problèmes créés par la colonisation belge du Congo concernait la « nationalité » des Banyarwanda. À la veille de l'indépendance, on ne savait toujours pas quels étaient les droits exacts de ces immigrants. Ceux qui avaient résidé au Congo belge pendant au moins dix ans avaient reçu le droit de vote politique, mais

23. Selon Murairi Mitima, Kajiga était hutu (Murairi Mitima 2005 : 51, cité par Mathys 2014 : 310).



Lors de sa visite à Usumbura en 1959, le roi Baudouin et les deux *bami* Mwambutsa de l'Urundi et Kigeri V Ndahindurwa du Rwanda dans les jardins de la résidence du gouverneur du Ruanda-Urundi. (2018.5.32-14, collection MRAC ; photo P. Laval (Inforcongo), © MRAC/Laval.)

sans être congolais. Cependant, lors de la Table ronde de janvier-février 1960 à Bruxelles, le problème de la nationalité des Banyarwanda n'avait pas été résolu. Alors que certains d'entre eux – ceux qui résidaient depuis plus de dix ans au Congo belge – avaient le droit de vote, cela n'établissait pas la pleine citoyenneté. La Loi fondamentale de mai 1960, cette constitution que la Belgique légua au Congo indépendant, un cadre juridique provisoire, est restée aussi silencieuse sur la question (Mathys 2014 : 317). Voici une brève énumération de ces dispositions

législatives en rapport au statut des Banyarwanda pendant la décolonisation :

1. L'ordonnance législative n° 25/554 du 6 novembre 1959 : « Les ressortissants du Rwanda-Urundi sont électeurs et peuvent être élus aux conseils de territoire, de commune, de ville et de province, dans les mêmes conditions que les Belges de statut métropolitain ou que les Congolais, pour autant qu'ils justifient de dix ans de résidence au Congo belge au moment de la clôture ou de la date limite fixée pour le dépôt des candidatures, selon les cas » (*Bulletin officiel* n° 46 du 16 novembre 1959, p. 2863).
2. La résolution n° 11 de la Table ronde de Bruxelles de 1960 stipulait que : « le droit de vote est accordé aux Congolais, aux hommes de mères congolaises et aux ressortissants du Rwanda-Urundi résidant au Congo belge depuis dix ans au moins, l'âge minimum des électeurs étant fixé à 21 ans accomplis » (Législation coloniale en matière de nationalité s.d. : 21).
3. La loi électorale n° 13 du 23 mars 1960 est ainsi libellée : « Pour être électeur, pour la Chambre des Représentants, il faut répondre aux conditions suivantes :
 - être de statut congolais,
 - être de mère congolaise,
 - être ressortissant du Rwanda-Urundi résidant au Congo depuis dix ans au moins.
 Sont éligibles comme membres de la Chambre des Représentants les personnes qui :
 - a) sont de statut congolais ou sont nés de mère congolaise et
 - b) sont âgés de 25 ans au moins et
 - c) ont résidé au Congo pendant cinq ans au moins. »
4. La Loi fondamentale du 19 mai 1960 confirmait en son article 255 les dispositions de la loi électorale n° 13 du 23 mars 1960.

RÉFÉRENCES

- Belga (Agence). 1952. « Immigration Banyarwanda au Kivu ». *Nouvelles d'Afrique* II (3-4).
- Bishikwabo Chubaka, A. 1977. « Un aspect du colonat au Congo belge : le sort des travailleurs du Kivu (1900-1940) ». *Genève-Afrique* 16 (2) : 32.
- Bruyns, L. & Pinxten, K. 1952 (mars). « De Geleide Immigratie van de Banya Ruanda in Kivu ». *Zaire* 6 (3) : 251-272.
- Bucyalimwe Mararo, S. 1990. « Land conflicts in Masisi, Eastern Zaire: The impact and aftermath of Belgian colonial policy, 1920-1989 ». Thèse de doctorat (PhD), Indiana University.
- Bucyalimwe Mararo, S. 1997. « Land, power and ethnic conflict in Masisi (Congo-Kinshasa) ». *International Journal of African Historical Studies* 30 (3) : 503-538.
- Bucyalimwe Mararo, S. 2016. *L'Accumulation par dépossession en territoire de Masisi (Nord-Kivu, RD Congo) : 1928-2016*. Paris : Éditions L'Éditeur.

- Bulletin officiel du Congo belge*. 1959 (16 novembre), n° 46 : 2863.
- Cooper, F. 1994 (décembre). « Conflict and connection: rethinking colonial african history ». *The American Historical Review* 99 (5) : 1516-1545.
- Derkinderen, G. 1955. *Atlas du Congo et du Ruanda-Urundi*. Paris/Bruxelles : Elsevier.
- Dunia Witangila bin Mubya. 1980. « La sucrerie de Kiliba et les problèmes de la main-d'œuvre indigène (1956-1979) ». Mémoire de licence en Histoire et Sciences sociales. ISP, Bukavu.
- Hostelet, G. 1954. *L'œuvre civilisatrice de la Belgique au Congo de 1885 à 1945. L'œuvre économique et sociale*. Bruxelles : Institut royal colonial belge, coll. « Mémoires ».
- Kajiga, G. 1956. « Cette immigration séculaire des Rwandais au Congo ». *Bulletin CEPESI* 32 : 7-9. Élisabethville.
- Kanyamachumbi, P. (M^{gr}). S.d. *Les Populations du Kivu et la loi sur la nationalité. Vraie et fausse problématique*. Bukavu : Éditions Select.
- Ladrière, J. 1961. « Préface ». In J. Ketergat, *André Ryckmans*. Liège : Dessart.
- Leroy, P. 1949. *Législation du Ruanda-Urundi. Textes recueillis et annotés*. Usumbura : Presses Lavigerie.
- Mashagiro Nkuba Ngagi. 1976. « Cobelmin et le problème de la main-d'œuvre indigène (1932-1963) ». Mémoire de licence en Histoire, ISP, Bukavu.
- Masson, P. 1970. *Dix ans de malheurs (Kivu 1957-1967), Tome II. Jusqu'à la lie*. Bruxelles : Max Arnold.
- Mathys, G. 2014. « People on the move: frontiers, borders, mobility and history in the lake Kivu region. XIXth-XXth century ». Thèse de doctorat, Université de Gand.
- Mendiaux, E. 1956. « Le Comité national du Kivu ». *Zaire* 10 (8-9) : 803 ; 10 (13) : 927-963.
- Murairi Mitima, J.B. 2005. *Les Bahunde au pied des volcans Virunga, RD Congo : histoire et culture*. Paris : L'Harmattan.
- Newbury, C. 1988. *The Cohesion of Oppression: Clientship and Ethnicity in Rwanda, 1860-1960*. New York : Columbia University Press.
- Ngabu, F. (M^{gr}). 1981 (2 février). « À la commission pour l'étude des problèmes créés par la contestation de la nationalité des trois membres du Comité central ». In Comité central, Direction du Greffe (voir Archives MRAC, ci-dessous), pp. 65-73.
- Northrup, D. 1988. *Beyond the Bend in the River. African Labor in Eastern Zaire, 1865-1940*. Ohio: Ohio University Press.
- Pabanel, J.-P. 1991 (mars). « La question de la nationalité au Kivu ». *Politique africaine* 4 : 32-40.
- Rukatsi Hakiza, B. 1988. « L'intégration des immigrés au Zaïre. Le cas des personnes originaires du Rwanda ». Thèse de doctorat en Sciences sociales, Université libre de Bruxelles.
- Rukatsi Hakiza, B. 1997. *L'Intégration des immigrés au Zaïre. Le cas des personnes originaires du Rwanda*. Kinshasa : Éditions État et Société.
- Rumiya, J. 1992. *Le Rwanda sous le régime du mandat belge : 1916-1931*. Paris : L'Harmattan.
- Shanyungu Sadiki Amri. « Bahavu et Batembo dans la chefferie Bahavu : fin XIX^e siècle-1928 ». *Cahiers du CERUKI* 21 : 74-94.
- Symétain. 1953. *Maniema. Le pays de l'étain*. Bruxelles : Éditions L. Cuypers.
- SUCRAF. Campagne de recrutement 1957-1959 ». Document inédit.
- Tegera, A. 2021. *Les Banyarwanda du Nord-Kivu. Histoire d'un groupe transfrontalier au XX^e siècle*. Paris : L'Harmattan.
- Tondeur, G. 1949. « Surpopulation et déplacement de population ». *Bulletin agricole du Congo belge* XL (3-4).
- Usungu Ulungu-Kinyamba, J. 2015. « Les routes dans l'univers colonial du Kivu-Maniema (1920-1960) : mise en place, imaginaire et incidences sur la société et l'environnement ». 2 tomes. Thèse de doctorat en Histoire, Université de Namur.
- Van Nitsen, R. 1938. « Les sociétés coloniales et la crise de la main-d'œuvre indigène ». *Congo* 2 (4) : 447-462.
- Willaert, M. 1973. *Kivu redécouvert ?* Bruxelles : Max Arnold.
- Yogolelo Tambwe. 1973. « Mission de recrutement des travailleurs de l'UMHK au Kivu-Maniema, 1926-1928 ». Mémoire de licence en Histoire, UNAZA/Campus de Lubumbashi.

Archives

Archives du territoire de Masisi

« Lettre n° 21/7329/780/V.C/3.a ».

Archives MRAC, service Histoire et Politique

Fonds Kithima : Lettre-réponse du gouverneur Joseph Brasseur de la province du Kivu n° C.E.K./5.250 datée de Bukavu, le 23 juin 1955, au gouverneur général Léon Pétillon. Objet « Émigration et glissement des populations du Kivu, et programme de colonisation européenne ».

Comité central, Direction du Greffe. Travaux de la 2^e session ordinaire du Comité central (1981) : « Rapport 247/I.B/Rapport/4 du 10 mars 1954 du gouverneur Joseph Brasseur adressée au chef de la Mission d'immigration des

- Banyarwanda à Goma datée de Bukavu, le 27 mars 1954, avec pour objet "Organisation politique zone MIB" ». In « Rapport de la Commission spéciale documentation », vol. II, p. 15.
- Comité central, Direction du Greffe. Travaux de la 2^e session ordinaire du Comité central (1981) : Ngabu (M^{gr}). 1981 (2 février). « À la commission pour l'étude des problèmes créés par la contestation de la nationalité des trois membres du Comité central » In « Rapport de la Commission spéciale documentation », vol. II, pp. 65-73.
- Comité central du MPR, Direction du Greffe. Travaux de la 2^e session ordinaire du Comité central (1981) : « Procès-verbal de la réunion du 4 janvier 1950 de la Commission créée pour l'étude de l'immigration de Banyarwanda au Kivu par M^r le Gouverneur général (en exécution de la lettre n° 26.478/AO/3024/V.0/3 du 10 décembre 1949) » In « Rapport de la Commission spéciale documentation », vol. II, pp. 16-22.
- Comité central du MPR, Direction du Greffe. Travaux de la 2^e session ordinaire du Comité central (1981) : « Note pour Monsieur le Gouverneur : Immigration des "Banya-Ruanda" au Gishari » du chef du service provincial des AIMO, Costermansville, le 18 septembre 1947. In « Rapport de la Commission spéciale documentation », vol. II, pp. 23-33.
- « Rapport de la Gécamines, 1981 (9 mars), Lubumbashi ». In « Rapport de la Commission spéciale documentation », vol. II, pp. 45-48.
- Doc. CNRI/Goma 1981 : Comité central du MPR, Direction du Greffe. Travaux de la 2^e session ordinaire du Comité central (1981) : « Historique sur la transplantation de Banyarwanda dans le Nord-Kivu ». In « Rapport de la Commission spéciale documentation », vol. II, pp. 95-103.
- Archives africaines, Bruxelles**
- Papier Bertrand, D778 : Bertrand, C. 1929. « Rapport de la mission chargée d'étudier l'opportunité, les possibilités, les moyens de venir en aide par l'émigration aux populations comprimées du Ruanda-Urundi ».
- RA (4609) 91 : Jungers, E. « Lettre adressée à Monsieur le Gouverneur général du Congo Belge. Usumbura, le 7 novembre 1938 ».
- RWA 353, n° 46/A.E./2.L : Jungers, E. « Usumbura le 2 janvier 1939, lettre au chef provincial de Costermansville, CPIM. Le résident du Rwanda à Kigali.
- RWA 72 : Conseil de territoire Cyangugu, réunion du 1^{er} mars 1939.

QUATRIÈME PARTIE

MISE EN PLACE DES TERRITOIRES ÉTATIQUES AJUSTÉS AUX ESPACES ETHNIQUES

INTRODUCTION

ÉLÉMENTS POUR UNE LECTURE

« [...] la façon dont le “territoire”, l’“identité” et le “pouvoir politique” se sont croisés au cours du XIX^e siècle est toujours pertinente pour comprendre le conflit d’aujourd’hui, en se concentrant sur la façon dont les discours au cours du conflit prolongé dans les Kivu ont abordé et abordent encore les perceptions du “territoire” et des “frontières”. [...] l’histoire est presque morte dans la région des Grands Lacs et qu’elle a besoin de plus d’attention » (Mathys 2014 : 352).

1. LA CHEFFERIE COUTUMIÈRE COMME ENTITÉ DE BASE DU NOUVEL ÉTAT

Avec ses 18 chefferies et seulement 5 secteurs, la composition du Sud-Kivu contraste fortement avec l’espace de la province du Kongo-Central qui n’a aucune chefferie. La chefferie étant un régime de droit coutumier où le pouvoir est transmis dans la lignée familiale, la province du Sud-Kivu passe pour être un espace où la présence de l’autorité coutumière demeure formellement prégnante. Présomptueux ou réel, c’est là un fait qui continue de marquer l’organisation administrative au Congo et même son évolution politique.

Servons-nous d’une observation de Gillian Mathys pour construire ce paragraphe :

« En raison de la domination politique et militaire historique du Rwanda dans la région, écrit-elle, le modèle d’organisation sociétale du Rwanda est trop souvent imposé sans critique pour comprendre l’organisation des autres royaumes de la région. Cependant, cela n’est pas sans périls, car le niveau de centralisation, d’organisation administrative et de force militaire du royaume de Nyiginya était l’exception plutôt que la règle des politiques dans cette région.

[...] La plupart des sources sur l’histoire “précoloniale” des politiques vers l’ouest du Rwanda, telles que Bushi, Buhavu et Buhunde, proviennent de la période coloniale et ont été façonnées pour mieux correspondre au modèle rwandais.

De plus, au Congo belge, la politique de réorganisation administrative qui a créé des entités administratives

dites “coutumières” qui impliquaient souvent une transformation et une centralisation profondes des structures politiques préexistantes et qui présupposait une homogénéité ethnique absente dans le passé allait souvent de pair avec une profonde réécriture de l’histoire pour soutenir ces réorganisations administratives. En tant que telles, les sources de cette période, souvent écrites par des membres de l’administration coloniale ou des prêtres catholiques, doivent être traitées avec prudence, car elles étaient souvent un moyen de légitimer ces créations coloniales et étaient une projection de centralisation politique dans le passé qui n’existait pas nécessairement au XIX^e siècle » (Mathys 2014 : 27).

Dans les sociétés précoloniales et même en partie dans celles d’aujourd’hui, les habitants peuvent s’identifier à une colline, à une vallée ou à tel chef. Davantage hier, les limites n’étaient pas aussi tranchées et légiférées pour déterminer les sphères de compétence de chaque autorité. Bosco Muchukiwa soutient cette thèse et partage l’avis de Roger Dion selon lequel « la nature trace des frontières, mais n’en impose pas le respect » (Roger Dion cité par Alliès 1980 : 40). Pour Muchukiwa, les chefferies actuelles au Sud-Kivu sont d’abord des territoires étatiques plutôt qu’elles ne sont des territoires ethniques, malgré le maintien à leurs directions des autorités « coutumières ». Il insiste : « [...] les chefferies agrandies [...] n’ont pas été constituées sur les vestiges des anciennes limites issues des mouvements des Bashi, Bafuliru, Bavira et Barundi. La manière dont elles



Chef lega médaillé affiché comme autorité soumise à la colonisation et agent belge marquant sa suprématie.
(EP0.0.1195, collection MRAC ; photographe non identifié, s.d., droits réservés.)

ont été organisées n'a pas de rapport avec la coutume. C'est une projection pure et simple de la politique directe sur l'organisation de l'espace qui a été privilégiée pour reproduire le territoire étatique. Avec la dynamique territoriale, les territoires ethniques ont disparu, ils sont devenus mentaux plutôt que physiques. La chefferie agrandie n'est pas la symétrie d'une chefferie traditionnelle préexistante. C'est un modèle imposé par la manière d'organiser l'espace politique et de contrôler les hommes. La structuration de l'espace par l'administration coloniale a non seulement produit le territoire, mais aussi déclenché les conflits territoriaux entre groupes ethniques (Muchukiwa 2006 : 186-187).

La rédaction du CEDAF dans sa préface au texte d'Anatole Bishikwabo, « Notes sur l'origine de l'institution du *bwami* et fondement de pouvoir politique au Kivu oriental » (1979 : 4-17), reste dans cette orientation lorsqu'elle fait remarquer que

l'« autoritarisme fut sans doute renforcé par un « modèle politique royal » imposé par l'administration coloniale qui interpréta à sa manière, « quasi monarchiste », la coutume africaine et qui ne pouvait concevoir qu'une société puisse fonctionner sans souverain au sens étroit que la science politique confère à ce terme ». Bosco Muchukiwa reproche ainsi à Bishikwabo de n'avoir pas considéré le contexte dans lequel le système de représentation avait été produit pour justifier la centralisation étatique et qu'il n'ait pas aussi réellement expliqué de quelle manière le *bwami* comme institution religieuse avait évolué vers une institution politique centralisée dans le Bushi (Muchukiwa 2006 : 64). Il pense que le processus colonial à l'origine de la centralisation de l'autorité dans les chefferies indigènes fit en sorte que les chefferies actuelles¹ devinrent différentes de celles d'avant la colonisation ; et ce processus qui présente des incohérences ne parvint pas à assurer à celles-ci, écrit Léon de Saint Moulin, leur insertion totale dans l'État (de Saint Moulin 2003).

Dans le processus qui avait conduit à la constitution des trois chefferies composant l'entité administrative du territoire d'Uvira, Muchukiwa conforte sa thèse par les exemples de rattachement de la chefferie Ndaheba de souche burundaise à celle des Bafuliru, de l'annexion de la chefferie de Kahutu d'origine rwandaise à celle des Barundi, de l'incorporation des chefferies Kiri, Makobola et Swima de souche bavira à celle des Babembe dans le territoire de Fizi. Il s'agit là, affirme-t-il, de ce phénomène de radicalisation de l'ethnicité et de l'ordre coutumier sous la colonisation, mais cela sous un ordre nouveau. Chaque chefferie annexée avait, d'une part, perdu son identité en faveur du groupe incorporant et, d'autre part, participé au renforcement de l'autorité reconnue traditionnellement. Pour le cas des Bafuliru et des Barundi, Judith Verweijen, se

1. Muchukiwa pointe, d'abord, la confusion au sujet des chefferies traditionnelles et agrandies ; ensuite, le processus de territorialisation et de formation des chefferies agrandies ; enfin, les conflits nés de ce processus. Il infirme la thèse du dédoublement des chefferies traditionnelles, montrant que leur groupement en chefferies agrandies est le résultat du processus territorial. Ce qui eut comme conséquence la consolidation des identités et la production des conflits territoriaux.



À Masisi, une scène de reconnaissance des chefs indigènes par l'administration coloniale.

(HP.2010.8.4186, collection MRAC ; photographie non identifiée, s.d., droits réservés.)

référant aux travaux de Jacques Depelchin et Bosco Muchukiwa, présente ainsi la situation :

« La région où Kinyoni et ses partisans sont arrivés n'était pas habitée par les Bafuliru qui vivaient plutôt sur les pentes des montagnes. Et dire que pour certains chefs fuliru, à qui les chefs rundi ont commencé à payer un tribut considéraient la plaine de la Ruzizi comme appartenant à leur sphère d'influence. Dans les années 1890, un certain nombre de chefs fuliru a fui l'arrivée des colonisateurs, y compris une bande de mutins de l'armée coloniale. Cela a incité les chefs rundi, capitalisant sur leur statut privilégié auprès des autorités coloniales, à occuper les zones libérées. Cet expansionnisme a provoqué l'hostilité des chefs fuliru, culminant dans des affrontements en 1920.

Alors que la pratique actuelle attribue ces affrontements à des animosités ethniques, à l'époque, aucun des groupes impliqués n'avait formé d'entités monolithiques se définissant fortement en termes ethniques. Au contraire, les frictions à cette époque opposaient principalement différents chefs et leurs partisans respectifs. Ces chefs pouvaient également appartenir au même groupe. En fait, les affrontements entre chefs fuliru étaient plus fréquents qu'entre les chefs fuliru et rundi.

L'augmentation des contacts entre Bafuliru et Barundi a aussi conduit à l'intégration et à l'adaptation mutuelle – par le biais de mariages mixtes, de pactes d'amitié et d'échanges économiques. Le contact s'est intensifié lorsqu'un grand nombre de Bafuliru sont descendus des pentes des montagnes dans la vallée à partir de

1920. En fin de compte, cela a fait pencher la balance démocratique, ce qui a renforcé les prétentions des Bafuliru au leadership politique sur la plaine de la Ruzizi.

Ces revendications étaient en partie le résultat du système de gouvernement coutumier développé par les autorités coloniales. Au sein de la colonie, la sphère administrative du droit statutaire et des administrateurs nommés a été monopolisée par les Européens. La participation locale à la gouvernance était limitée aux chefs coutumiers, que les colonisateurs considéraient comme des représentants.

Conformément au droit coutumier, les chefs ont été investis de la compétence sur un large éventail d'affaires communautaires et familiales, y compris l'héritage, le mariage et les infractions et conflits mineurs. Ils ont également été reconnus comme les gardiens de la terre en faveur du groupe ethnique dont ils étaient originaires.

De cette façon, l'accès à la terre et à la représentation politique locale était dominé par les dirigeants coutumiers représentant des groupes ethniques particuliers. En conséquence, l'ethnicité est devenue un principe directeur de l'organisation sociale et politique locale » (Verweijen 2016 : 13-14).

Les identités des Bafuliru, Bavira et Barundi rassemblées en chefferies agrandies, en 1928, avaient été renforcées par le jeu du groupement territorial étatique, contrairement à ce qui se passa chez les Banyarwanda dont l'identité sera aiguisée par une volonté de s'affirmer et par le développement d'une

« conscience de condition », qui n'est pas le résultat du procès de travail, comme le soutient Karl Marx (Muchukiwa 2006 : 105-106).

Muchukiwa fait une observation générale de la situation :

« Au moment de la décolonisation, les Congolais n'ont pas hérité des territoires ethniques primaires, mais plutôt des chefferies agrandies faisant partie intégrante de l'État congolais. Il s'est produit un décalage aussi bien sur le plan conceptuel que dans la pratique. Les groupes ethniques en présence se réfèrent à deux réalités distinctes. Nous sommes face à un conflit de référent qui tient du transfert de sens et de l'organisation héritée de la colonisation. L'objet des disputes, c'est l'espace que l'administration coloniale a territorialisé, c'est-à-dire le territoire. Les disputes relèvent à la fois de la confusion et de la diversité des conceptions d'espaces. La confusion est entretenue par des acteurs en quête de légitimité politique et symbolique. Les chefs coutumiers considèrent que le processus de territorialisation est achevé, c'est-à-dire que la greffe est terminée. Ce n'est pas le cas pour l'État qui considère que le territoire lui appartient et qu'il peut en disposer pour déclencher une dynamique de développement en milieu rural. L'organisation du territoire est un processus inachevé. Les collectivités-chefferies peuvent être découpées afin de satisfaire à des demandes sociales. Le territoire est et reste un enjeu. Comme élément d'identification, il entre dans la formation du pouvoir et constitue un espace de production et de reproduction des ethnies. C'est la raison pour laquelle, les différentes ethnies s'en disputent le contrôle. En effet, le processus de décomposition et de recomposition sociale et politique que les ethnies provoquent ne signifie pas la fin des territoires ethniques, mais il conduit plutôt à l'enfermement des groupes irrédentistes dans de nouvelles entités territorialisées. L'attachement à une terre ou à un territoire s'efface difficilement dans la mémoire collective et est à la base des conflits fonciers et territoriaux. Ces derniers resurgissent au moment de démembrement des collectivités existantes, de désignation des responsables de ces entités, de violation des limites, d'identification des citoyens, de création des projets de développement et de mise en valeur.

Les perceptions du territoire sont variables en fonction de ces enjeux que les groupes ethniques en conflit brandissent et opposent à l'État pour l'inciter à maintenir ou au contraire à réorganiser l'espace politique sur base des facteurs tribaux. Ceux qui conçoivent que la dynamique territoriale est inachevée et que malgré la

conjoncture l'État garde quand même ses prérogatives pour réformer l'organisation du territoire se battent pour contrôler cet appareil de gestion du territoire, car il leur confère des possibilités de procéder à la reterritorialisation pour reclasser les groupes ethniques irrédentistes depuis la colonisation » (Muchukiwa 2006 : 179-180).

2. L'ESPACE ETHNIQUE ORIENTE LA CONSTRUCTION DU TERRITOIRE ÉTATIQUE

Bien que pertinente, cette thèse qui situe l'origine de la chefferie actuelle au Sud-Kivu à la domination de la colonisation comme facteur essentiel nécessite quelques commentaires. Il faut éviter « d'édifier, d'essentialiser le fait colonial, en ayant de celui-ci une appréhension anhistorique. La colonisation n'a pas été une "essence", mais un "événement" qu'ont constitué la force (*Macht*) et la surexploitation capitaliste – l'accumulation primitive du capital, à la pointe de la chicote [...]. » (Bayart 2021 : 26). Quoique la violence mérite d'être soulignée pour avoir été une dimension importante au fondement de la colonisation, Jean-François Bayart conseille à la nuance : « Le fait colonial ne se réduit ni à la force ni à la domination. Il a également consisté en un énorme travail d'appropriation de la part des Africains, une appropriation au sens marxien du terme, c'est-à-dire de création, selon cette logique d'extraversion, fût-elle contrainte [...] » (Bayart 2021 : 26).

La domination coloniale s'était servie du territoire ethnique pour constituer la chefferie ; malgré la subversion, c'est de là qu'elle a puisé divers éléments. Elle ne put donc l'anéantir définitivement. Jusqu'à l'indépendance du pays, le territoire étatique allait demeurer une action inachevée, un processus toujours en cours d'élaboration. Les distorsions dans son organisation restèrent nombreuses.

Le territoire étatique était un remodelage du territoire ethnique en fonction de nouveaux enjeux, de nouveaux intérêts. Par endroits, des populations ont été déplacées de leurs sites anciens et, ailleurs, elles ont pu rester. Dans la coutume et l'image de son autorité réelle ou imaginée se trouvaient les références comme forces d'appui à la domination coloniale afin de mieux rendre productif le territoire étatique.

Pour assurer sa suprématie, l'autorité coloniale a dû manœuvrer entre les interstices des réalités constatées sur place. Le résultat est que les territoires



C'est à Elila, dans le Maniema, que se dresse cet arbre, témoin d'une époque : on y distingue encore la branche horizontale où les coloniaux belges pendirent les derniers Arabo-swahili capturés dans la région. (HP.1950.8.81, collection MRAC ; photo M. Piret (Inforcongo), s.d. © MRAC/Piret.)



Un village shi sur une colline dans le territoire de Kabare. (EP.0.0.9207, collection MRAC ; photo D. Dupont (Inforcongo), s.d. © MRAC/Dupont.)

étatiques institués, voulus tous identiques dans l'ensemble du pays d'après la loi, restent assez variés dans leur représentation même formelle et affermissent parfois de grandes particularités (cf. l'Épilogue de Aymar Nyenyezi Bisoka à la fin du tome 2 traitant « Terres et pouvoirs dans les entités locales »).

Avant l'invasion arabo-swahili puis la domination européenne qui toutes deux entraînèrent des bouleversements dans la région, les espaces du Kivu étaient déjà convoités. Les guerres de conquête étaient légion et les règles régissant les rapports socio-politiques se construisaient en tenant compte des influences liées à la démographie, à la force militaire du voisin et les richesses économiques disponibles, mais, aussi, les types de rapports socioculturels entre les peuples établis. La valeur accordée aux biens et aux personnes étant fonction de leur usage, il faudra prendre en compte cette diversité des situations dans ce qui sont devenus des territoires étatiques sous la colonisation. On soulignerait qu'à l'intérieur du Kivu précolonial, la réalité politique n'était pas la même dans le Bushi que dans le Buvira ou l'Urega. Lorsque l'administration coloniale engagea la mise en place des territoires étatiques, ses actions s'adaptaient aux situations locales; ainsi demeurent des particularités au-delà des ressemblances dans ce qui est pourtant

une construction unique. La difficulté persistante est que plusieurs facettes de ces histoires locales restent assez mal comprises, encore que les traces de leur vécu avaient été profondément malmenées par les colonisations religieuse, politique, économique voire démographique assez diverses dues à la présence européenne pas aussi uniforme dans tous les territoires ethniques.

Au Bushi, il n'y avait presque pas de villages proprement dits, au sens de concentration de maisons à un endroit donné. Les habitations se trouvaient éparpillées sur les flancs des collines et entourées de grandes étendues de bananeraies. Ces deux facteurs contribuaient à atténuer l'introduction de nouvelles idées et à limiter les échanges d'idées entre les habitants. Les problèmes sociaux et économiques qui ne manquent jamais de susciter une vie en communauté étaient également diminués. L'administration coloniale favorisa le maintien du système coutumier et des structures traditionnelles qui se montraient si efficaces ; les colons puissants et des missions religieuses respectées s'y étaient implantés. Jusqu'à la veille de l'indépendance du pays en 1960, le Bushi se trouva ainsi dépolitisé et attaché aux structures et valeurs traditionnelles (Samba Kaputo 1970 : 97).



Une famille d'agriculteurs à Kihanga. Le paysannat indigène de la basse Ruzizi comprend environ 2500 familles (soit environ 11 000 personnes). Les cultures de base sont le manioc et le coton ; les cultures accessoires, le maïs, les arachides et les haricots. (HP.1977.43.66.53, collection MRAC ; photo C. Lamote (Inforcongo), s.d. © MRAC.)

Dans ses travaux sur l'histoire du Congo, Bogumil Jewsiewicki dit avoir pris de la distance par rapport à son collègue Léon de Saint Moulin, en affirmant qu'au lieu d'écrire une histoire ayant pour objet la constitution et l'analyse des mouvements collectifs et des tendances de l'histoire dans la longue durée, il encourage plutôt le renversement des pratiques pour écrire l'histoire des individus et des groupes sociaux concrets qui puisse accroître le degré de conscience que les acteurs historiques ont de leur vécu, comment ils poursuivent des objectifs partagés et arrivent finalement à résister aux institutions.

En approchant les Bashi comme peuple et/ou ethnie, on devrait par exemple s'intéresser à Kabare Rutaganda et à son fils Rugemaninzi pour avoir marqué comme chefs leur dynastie face aux conquêtes rwandaises et européennes. Déjà avant eux, leur aïeul Kabare Kaganda du clan Banyamocha originaire de la Haute-Ulindi et appartenant à la dynastie Baluzi était venu régner sur les Bashi après qu'il a renversé Nashi, du clan Balega. Pourtant, Kabare Kaganda n'était pas d'origine « munyabungu », atteste la tradition orale.

Comme le dirait Bayart, il serait présomptueux de vouloir trancher sur la divergence des choix de méthode historique. Plutôt, il s'agit de souligner combien leur opposition et le point de convergence que les auteurs finissent par dégager entre eux ont

trait au problème de l'écriture de l'histoire dont celle de l'Afrique a encore fondamentalement besoin. Jewsiewicki écrit :

« Comme l'a écrit Paul Ricoeur en clôturant sa somme consacrée à la mémoire [Ricoeur 2000], le choix de convoquer le passé à l'aide de l'histoire ou de la mémoire appartient au dernier ressort au citoyen. Notre responsabilité est de lui offrir l'information afin que ce choix soit éclairé et responsable.

Des Congolais sont sujets de leur devenir face à la colonisation et à l'oppression postcoloniale. Alors que depuis Maurice Halbwachs, on porte beaucoup d'intérêt aux cadres sociaux de la mémoire, ceux de l'imaginaire partagé sont négligés. La mémoire convoque le passé à partir du présent et dans le but de donner un sens à ce dernier, l'inscrit dans la durée. L'imaginaire attribue un sens à la séquence allant du passé à l'avenir. Le présent est sans doute le lieu de sa production, mais sa visée est dans ce qui devrait advenir puisqu'ayant été ainsi au passé. Le travail partagé de la mémoire et la circulation de l'imaginaire contribuent aux mises en scène de l'identité collective et à la production des différences entre « nous » et « autres ». Néanmoins, les deux démarches collectives d'inscription dans le temps et leurs impacts respectifs diffèrent. Les cadres sociaux de la production et de la diffusion de la mémoire collective et de l'imaginaire doivent donc être examinés séparément » (Jewsiewicki 2022, manuscrit en soumission).



Cet homme mushi porte au cou les médailles qui lui ont été remises chaque année par l'administration coloniale afin d'attester qu'il avait bien payé ses impôts. Coiffé d'un bonnet en peau de cynocéphale, il porte aux poignets de lourds bracelets de cuivre. (EP.O.0.13548, collection MRAC ; photo Rosmant (Inforcongo), s.d. © MRAC/Rosmant.)



Une scène dans l'État au Congo belge : un administrateur territorial européen inspecte une région, en présence du chef et de l'assemblée des notables indigènes convoqués pour la circonstance. Divers différends étaient réglés, mais c'est davantage la prégnance de l'État colonial qui s'affermissait dans l'opinion. La séance pouvait durer des heures et certaines exécutions comme la peine de coups de fouet avaient lieu. (HP.1956.15.10155, collection MRAC ; photo H. Goldstein, 1949, © Sofam.)

C'est bien du fait de la colonisation belge que André Kalinda devint le grand chef des Hunde. Cette construction n'est pourtant pas une invention de l'Européen ; Kalinda était déjà chef et l'administration coloniale l'avait repositionné dans sa nouvelle dynamique parce qu'il présentait des traits le distinguant des autres chefs locaux trouvés. Et la montée de Kalinda dans son groupe c'est d'être devenu le symbole du pouvoir coutumier hunde ; c'est sur lui que reposa l'accord ou pas d'accepter l'implantation des Banyarwanda dans l'espace ethnique de son peuple. Aujourd'hui, encore, des avis divergent sur ce qui aurait été sa position sur ce qui apparaît être d'abord un choix de l'autorité coloniale.

Par rapport à cette situation coloniale dans le Buhunde, il y a le cas assez différent du Bushi. C'était Nyalukemba qui assura sa collaboration rapide à la domination européenne rejetée par la majorité des chefs bashi dont principalement le plus grand d'entre eux, Kabare Rutaganda. Malgré la forte résistance de celui-ci qui dura des années, la conquête européenne avait fini par l'emporter. Pour parvenir à ce résultat, l'Européen a dû ici forcer la « réconciliation » avec les chefs bashi récalcitrants et délaissés le « bon » Nyalukemba qui lui offrit l'espace devenu la ville de

Bukavu. C'est l'autorité coloniale qui vint rétablir Rutaganda à son ancien statut de chef du Bushi entier parce qu'il était déjà affaibli par l'occupation étrangère de son territoire. Cette situation profita à Ngweshe confortant progressivement son indépendance, jusqu'à passer pour être l'égal de Kabare. Comme cela se passe dans plusieurs pouvoirs, le sous-chef Ngweshe finit par obtenir un territoire ethnique propre à son seul clan. Ici, c'est l'Européen qui avait exploité les rivalités entre divers groupes shi afin d'asseoir sa propre autorité ; mais les territoires étatiques générés dans l'espace du Bushi sont d'abord l'effet des concessions entre autorité européenne et acteurs locaux ; il fallut tant d'efforts et de temps de négociations marquées par plusieurs pactes de sang liant les représentants coloniaux européens et différents chefs bashi.

Ces exemples montrent la complexité des liens sociaux et politiques des situations que tout semble opposer dans leur forme. On ne peut dire que le territoire ethnique actuel dont l'organisation avait été mise en place sous la colonisation est une invention européenne dans le sens de création ex nihilo. Ici, il y a lieu d'évoquer cette opinion de Jean-François Bayard selon laquelle « le fait colonial a aussi pris

le visage de la lutte anticoloniale, qui a parfois été partagée entre Blancs et Noirs » (Bayart 2021 : 27). La domination occidentale n'apporte pas des territoires ethniques « inconnus » ; d'ailleurs, si cela avait été le cas, leur implantation allait davantage être plus difficile ; elle remodèle/réadapte les anciens espaces trouvés qui déjà étaient en mutation en fonction des enjeux nouveaux. Le résultat obtenu fait que dans leur construction se mélangeaient des réalités diverses portées toutes par une dynamique nouvelle dans laquelle l'ancien n'a pas disparu. C'est aussi de cela qu'il s'agit dans les territoires ethniques évoqués dans la conflictualité actuelle.

Voilà une lecture qui s'apparente au raisonnement herméneutique de Paul Ricoeur (2000) récusant l'idée de toute « création » sociale, politique ou culturelle radicale, parlant de « configurations » entre le passé et le présent ou de « rétroaction de nos créations nouvelles sur les moments anciens » par lesquelles « nous délivrons des possibles qui avaient été empêchés ». Il affirme : « en ouvrant du futur,

nous délivrons de nouvelles potentialités » (cité par Bayart 2021 : 27). À suivre Jean-François Bayart dans son idée de « visage de la lutte anticoloniale » du fait colonial, l'identité ethnique fut contenue dans un territoire étatique sous l'impulsion de la colonisation « en ce qu'elle a été une lutte de libération nationale, c'est-à-dire largement une reproduction du fait colonial, de son hégémonie [...] ; le cadre territorial, l'épistémè occidentale, la conception de l'État-nation capitaliste, bureaucratique et territorialisé, la mise en écritures et en chiffres des sociétés africaines » (Bayart 2021 : 26). Pour cela, l'ethnie a bénéficié de la colonisation. On pourrait encore revenir à l'exemple des Bashi, avec la « famille » Ngweshe qui eut acquis son indépendance par rapport à celle de Kabare. Mais à la suite, elle eut une évolution marquée par des guerres interclaniques ; elle aurait peut-être connu une dislocation politique si le colonisateur n'avait pas institué une administration centralisée à la tête de laquelle se trouvait Nabushi.

RÉFÉRENCES

- Alliès, P. 1980. *L'Invention du territoire*. Grenoble : Presses universitaires de Grenoble (coll. « Critique du droit »).
- Bayart, J.-F. 2021. « Une méthode du partage du passé ». In K. Vlassenroot & C. Hendricks (éd.), *Strengthening African-European Connections. Sharing Past and Future. Proceedings/Actes*. Bruxelles/Tervuren : Egmont/MRAC (coll. « Documents on Social Sciences and Humanities »), pp. 19-28. En ligne : <https://www.africamuseum.be/sites/default/files/media/docs/research/publications/rmca/online/documents-social-sciences-humanities/Strengthening-African-European-Connections.pdf>
- Bishikwabo Chubaka, A. 1979. « Notes sur l'origine de l'institution du *bwami* et fondement de pouvoir politique au Kivu oriental ». *Les Cahiers du CEDAF* 8 : 4-17.
- de Saint Moulin, L. 2003 (février). « Conscience nationale et identités ethniques. Contribution à une culture de la paix ». *Congo-Afrique* 43 (372) : 126-127.
- Jewsiewicki, B. (2022, ms. soumis 2022). « Solder un héritage : « inverser le regard pour restaurer l'histoire ».
- Mathys, G. 2014. « People on the move: frontiers, borders, mobility and history in the lake Kivu region. XIXth-XXth century ». Thèse de doctorat, Université de Gand.
- Muchukiwa, B. 2006. *Territoires ethniques et territoires étatiques. Pouvoirs locaux et conflits interethniques au Kivu*. Paris/Anvers : L'Harmattan/Centre d'étude de la région des Grands Lacs d'Afrique.
- Ricoeur, P. 2000. *La mémoire, l'histoire, l'oubli*. Paris : Seuil.
- Samba Kaputo, G. 1970. « Les institutions traditionnelles politiques du "Bugushe" dans la conjoncture politique des années 1959-1967 ». Mémoire de licence en Sciences politiques et administratives, Université Lovanium de Kinshasa.
- Verweijen, J. 2016. *A Microcosm of Militarization Conflit, Governance and Armed Mobilization in Uvira, South-Kivu*. Rift Valley Institute/Usalama project.

CHAPITRE 1

SUD-KIVU ENTITÉ POLITICO-ADMINISTRATIVE

« Durant la colonisation, les territoires ethniques ont été incorporés dans le territoire étatique. Ils sont censés perdre leur statut et ne sont pas à confondre avec ce dernier. Bien délimité, le territoire étatique est le support de l'administration. Depuis la formation du territoire, l'espace n'est plus un enjeu en soi. C'est à l'intérieur d'un cadre bien délimité que l'espace prend de l'importance. Le territoire est devenu un facteur essentiel dans l'intégration politique, la formation du pouvoir et l'objet des conflits. Les ethnies constituées par groupement des clans sont devenues des sujets de l'État » (Muchukiwa 2006 : 108).

1. RÉSISTANCES LOCALES ET STRATÉGIES EUROPÉENNES POUR DOMINER L'ESPACE ETHNIQUE

« [...] après [...] l'arrivée ou les passages des premiers Blancs au Bushi [...] les Bashi ont débuté l'expérience du phénomène colonial. Nous assistons d'abord à des fuites devant le Blanc : l'étrangeté de sa peau le fait assimiler à un revenant. Dans la suite, on constate que ses soldats sont noirs comme les Bashi, certains même sont des Bafuliru, voisins de Bashi. Alors on se borne à se cacher et à l'observer de loin à travers les herbes. Ainsi on se rend compte que cette-chose-blanche est tout de même un homme en chair et en os. Dans les mois qui suivent le Blanc se montre arrogant envers le *mwami*, usurpateur des terres et des biens, un véritable gangster qui, à la tête d'une horde de bandits, ravage les pays qu'il traverse. Sa richesse en perles et en étoffes ne laisse pas indifférents certains chefs frustrés par le régime en place. De là les intrigues politiques qui mettent en danger les institutions politiques du Bushi. Des violences s'en suivent et aux violences succèdent des représailles. Le fusil l'emporte sur la

lance. Se voyant ainsi vaincu le *mwami* entreprend des négociations. Il cherche à nouer des relations à pied d'égalité et où il aurait une certaine prépondérance, mais son partenaire n'en a cure. Aussi le *mwami* tentera-t-il à maintes reprises de chasser l'homme blanc avec tous ses valets. Une fois de plus le fusil l'emporte sur la lance. Dans la suite on se borne à désertir les villages tout en cherchant des accommodations à la nouvelle situation. La guerre allemande [1914-1918] vient entraver les efforts fournis des deux côtés : l'administration coloniale est amenée à se présenter dans toute sa cruauté par le portage et la réquisition des vivres ; les Bashi de leur côté ne peuvent plus se soustraire aux exigences des Blancs car la présence militaire est ressentie dans tous les coins. Cela n'empêchera pas d'avoir la plus grande révolte des porteurs que le Blanc va réprimer d'une manière exemplaire. Ainsi neutralisés, terrifiés et traumatisés les Bashi s'inclinent ; le *mwami* lui-même soucieux de maintenir l'intégrité de son pays se soumet pour toujours et l'administration coloniale soucieuse de consolider les postes des frontières accepte sa soumission et le réhabilite » (Njangu Canda-Ciri 1973 : 71-72).

Il n'y avait pas que le seul problème des frontières qui retarda l'occupation européenne de la région du Sud-Kivu. Parmi les autres difficultés, c'est aussi la soumission des entités ethniques ; c'est bien le cas du Bushi. On sait que les soldats dits Batetela révoltés s'étaient installés à Mwera à l'ouest de Kabare. Mais chassés à ce lieu, ils vont camper dans le Ngweshe sur les collines qui surplombent le marais de Budodo. Des soldats conduits par le lieutenant Glorie arriva du sud et la bataille finale s'engagea à Ishakishe. Vaincus, les soldats mutins s'enfuirent vers la Ruzizi en passant la frontière à Ihemba.

Sous le règne de Rutaganda (1886-1919), peu avant 1900, l'Arabo-swahili Kibalibali ravagea le Kalonge-Butembo. C'est à ce moment que les premiers Européens dirigés par le capitaine Eloy surnommé Rupembe Burigiya par les locaux furent signalés dans la région de Kamaniola.

1.1 L'ARROGANCE DU BLANC

Njangu Canda-Ciri écrit :

« Lorsque l'Européen est arrivé dans le pays, les Bashi l'avaient pris comme un chef de clan immigrant ou un noble lointain quelconque en discorde avec ses frères et venant chercher où faire sa vie. Il devait donc se présenter chez le *mwami* qui lui aurait donné des terres où fixer sa résidence et cultiver, tous les voisins joindraient leurs efforts pour lui fournir des semences et lui donner à manger en attendant ses propres récoltes. Mais hélas, ils ne tardent à constater qu'il s'agit plutôt d'un envahisseur. Cela est encore plus senti par le *mwami* et son entourage. En effet, le Blanc, lui, l'étranger de la région, au lieu de se présenter chez le chef du pays exige que ce dernier vienne le voir. C'est signe qu'il est envahisseur, se croit puissant à tel point qu'il juge inutile d'engager une bataille et exige simplement une soumission directe du chef du pays. On constate qu'au lieu de demander des terres, il trace lui-même les limites de terrain qu'il doit occuper, chasse les gens qui habitaient cette portion de terre. C'est le cas de Ntendere où il installe son poste puis à Gakoma où il déménage au début de l'année 1902 ; c'est enfin le cas de l'installation des différents bivouacs pour les missions de reconnaissance lancées d'une façon systématique pendant le premier semestre 1902. Il n'y a pas de plus grande injure au *mwami* que cela : lui exiger de se déplacer et se permettre de tailler dans son territoire » (Njangu Canda-Ciri 1973 : 73-74).

Au départ, Kabare Rutaganda avait espéré trouver auprès du Blanc l'appui militaire contre Ngweshe. Il espérait non seulement pouvoir arrêter l'afflux des notables de Ngweshe chassés par la reine mère régente Nakêza (Nakesa), mais aussi soumettre le sud du Bushi où le mécontentement contre cette reine mère étrangère et autoritaire était répandu, celle-là même qui avait fait tuer Mugenye sa mère :

« Les dernières années du XIX^e siècle furent particulièrement tourmentées au Bushi. À la suite de la conquête d'un territoire du Buhavu par Bigomokero, événements qui ont eu lieu entre 1870-1880, se produisit la scission de la branche Katana qui constitue

le groupement Bugorhe. La situation fut nuisible à la popularité du *mwami* en plus qu'elle suscitait la propension d'un esprit d'anarchie et d'indépendance parmi les Baluzi du Buhaya. S'ajoutait aussi le vécu dans la famille Kabare où le harem de Nnabushi Byaterana comptait entre autres épouses Mugenye et Namuloko. Cette dernière était issue de la famille Nniganda qui était originaire du Rwanda et sa sœur Nakêza était l'épouse de Ngweshe Lirangwe. Au Bushi donc, Nakêza et Namuloko étaient des étrangères. À la mort de Byaterana, ce fut Rutaganda encore enfant, fils de Mugeye, qui fut intronisé. Namuloko furieuse de ne pas être la reine mère aurait fait appel aux Banyarwanda de Rwabugiri qui chassèrent Rutaganda et intronisèrent Ruhangara fils de Namuloko au Buhaya. Nnabushi Rutaganda de Nindja où il s'était réfugié sollicita l'aide de Ngweshe Lirangwe pour chasser l'usurpateur. Sachant le *mwami* encore enfant, Ngweshe venu au secours aura l'espoir d'établir une certaine tutelle sur tout le Bushi. Ainsi après avoir chassé Ruhangara, il épousa Mugenye la mère de Rutaganda. Mais Nakêza devint furieuse de voir son époux collaborer à déposséder sa sœur et à épouser la rivale de celle-ci, craindra qu'un fils ne naisse de cette union pour lui faire perdre le trône du Bugweshe. Elle aurait donc fait appel aux Banyarwanda qui tuèrent Lirangwe et Mugenye ; seul Rutaganda leur échappa pour se réfugier à Luhwinja. Rwabugiri établit sur les deux trônes du Bushi les fils des filles de Nniganda : Ruhongeka fils de Nakêza à Ngweshe et Ruhangara fils de Namuloko au Buhaya. À Ngweshe, la régence d'une reine mère étrangère et au Buhaya un *mwami* dont la puissance reposait sur les Banyarwanda passaient mal. Une coalition des notables de Ngweshe et de Kabare chassa Ruhangara, rétablit Rutaganda au Buhaya. Mais elle ne put chasser Nakêza la reine mère à cause de son fils Ruhongeka qui était le *mwami* coutumièrement légal désigné par Lirangwe son père. On raconte que cette reine mère en profita pour introduire les membres banyarwanda de sa famille. Elle fit déposséder les notables qui avaient collaboré à l'expulsion de sa sœur Namuloko du Buhaya : Ndeko et Birali furent dépossédés et chassés des terres de Ngweshe pour se réfugier chez Rutaganda » (Njangu Canda-Ciri 1973 : Annexes III).

Pour Kabare Rutaganda, le pays de Ngweshe lui paraissait facile à conquérir d'autant plus que son *mwami* Ruhongeka était encore jeune, en tout cas pas encore émancipé de la tutelle de Nakêza. Il y avait chez Rutaganda l'espoir d'être l'unificateur du

Bushi, en arrêtant l'afflux des notables de Ngweshe fuyant la répression de sa *mwamikazi* d'origine rwandaise. Mais il a été vite déçu en voyant le Blanc réquisitionner des vivres et saisir des porteurs parmi sa population. En fait, le Blanc avait pour objectif de fonder un poste sur la rive sud du lac Kivu près de celui de Shangugu, parce qu'il cherchait à défendre ses intérêts face aux Allemands. Il fallut alors à Rutaganda, pour essayer de sauvegarder au moins sa place au Buhaya, de chasser au plus vite par les armes cet homme mal venu malgré ses richesses en perles et en étoffes.

1.2 LE BLANC S'Y INSTALLE

Même si l'acte général de Berlin de 1885 attribuait à l'EIC les crêtes des bassins du Nil et du Tanganyika, ce ne fut seulement qu'en 1901 que la région qui devrait s'appeler Costermansville fut occupée effectivement. Le Blanc arrivé dans le Bushi ne s'installa pas chez Rutaganda, mais plutôt chez Nyalukemba, un des vassaux de Kabare, qui s'allia directement à lui. Pourquoi ce choix ? Il y avait Ciraba, le voisin, qui était à ce moment plus influent que Nyalukemba. De plus, ce dernier n'était pas un partisan du régime de Ruhangara évincé au profit de Rutaganda. Pourtant, à l'arrivée du Blanc, il se laissa rapidement aller. L'ambition s'amplifia à la suite de l'opportunité qui se présenta : Nyalukemba voulut, lui aussi, se mettre à la tête du Bushi parce que le Blanc qu'il avait vu ne vint pas se substituer au *mwami*. Il observa que le Blanc voulait être chef suprême et que s'il gardait le *mwami* et ses notables en place, cela ne se ferait que dans la mesure où ceux-ci collaboreraient avec lui. Dès lors, Rutaganda allait être excédé par un Nyalukemba entreprenant.

Pour la soumission de la région par l'Européen, un premier détachement de troupes conduit par le lieutenant Tondeur, montant d'Uvira, vint prendre possession de la rive sud du lac. Il s'établit à Dendere et, pour toute l'année 1901, trois *Nnahono* avaient fait acte de soumission : Nyalukemba parce c'était chez lui qu'il était installé, Kakira voisin de Nyalukemba sur la route Luberizi et Birali leur voisin à eux deux.

En 1902, le petit poste de troupes de l'EIC fut renforcé, marquant une certaine activité. Dès le début de l'année, Dendere fut abandonné pour Nyalukemba où une redoute fut construite au lieu-dit Gakoma. Nyalukemba devint un secteur de la zone d'Uvira, laquelle dépendait du district Ruzizi-Kivu.

Les Blancs entreprirent la pénétration systématique de l'hinterland et la prospection des îles, mais cela leur coûta cher. Le lieutenant Arthur Tondeur (alias Kabungulu) et son escorte de douze (ou dix ?) soldats établie pour frayer un chemin à ses travailleurs qui devaient aller chercher des sticks dans la forêt de bambous furent tués le 18 juin 1902 aux environs de Bugobe à Nyunda par les hommes de Kabare Rutaganda (Pages 1923 : 149). Il est décédé, transpercé d'une lance. En août, le sous-lieutenant Hubert, âgé de 22 ans, se noya au cours d'une reconnaissance en pirogue au large de l'île Lwinza.

Les meurtriers de Tondeur, sous l'ordre de Kabare Rutaganda, seraient les sous-chefs Nyalanda, Nyamwidjima, Nyawarimba et Nachikombi. Le meurtre de Tondeur donna lieu à une répression sévère, menée par le lieutenant Granet. Un véritable ratissage de tout le pays de Kabare fut accompli, depuis sa cour jusqu'à la lisière de la forêt de bambous. Cette phase de répression appelée « maquis contre Kabare Rutaganda » amena des va-et-vient de la population entre le village et la forêt et des Blancs



Le lieutenant Arthur C. Tondeur, né à Marchienne-au-Pont en 1871, et son escorte de soldats furent tués le 18 juin 1902 aux environs de Bugobe à Nyunda, par les hommes du *mwami* Kabare Rutaganda.

(HP.1965.14.365, collection MRAC ; photographie non identifiée, s.d.)



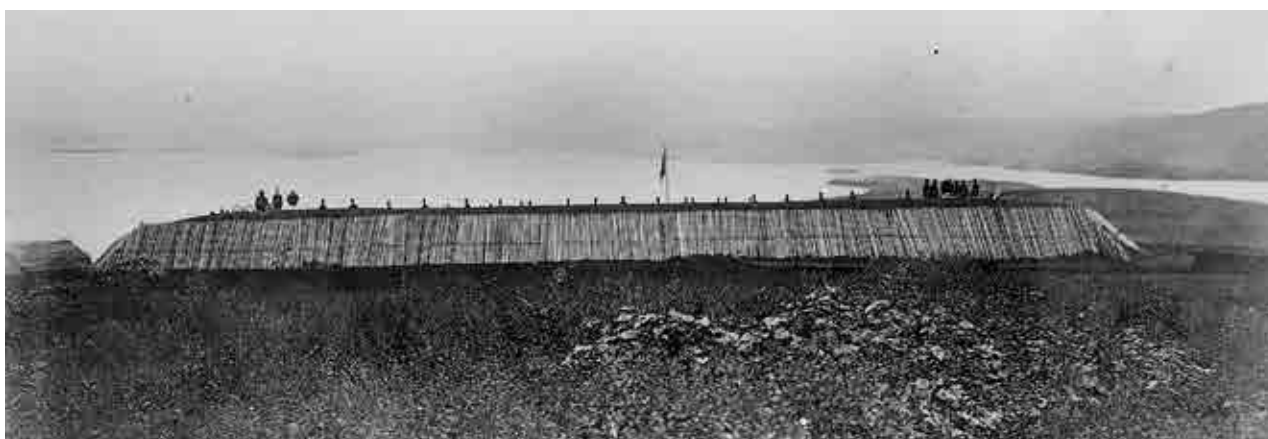
Redoute de Nyalukemba (fond de gorge).

(HP.1947.1089.33, collection MRAC ; photographie non identifié, 1902-1903.)



Redoute en construction de Nyalukemba.

(HP.1947.1089.34, collection MRAC ; photographie non identifié, 1902-1903.)



Redoute de Nyalukemba (front de tête).

(HP.1947.1089.35, collection MRAC ; photographie non identifié, 1902-1903.)



Exécution du Nordenfelt à Nyalukemba. (HP.1947.1089.29, collection MRAC ; photographie non identifié, 1902-1903.)



Escrime à la baïonnette à Nyalukemba. (HP.1947.1089.30, collection MRAC ; photographie non identifié, 1902-1903.)



À la garnison de Nyalukemba. (HP.1947.1089.31, collection MRAC ; photographie non identifié, 1902-1903.)



Exercice de combat à Nyalukemba. (HP.1947.1089.32, collection MRAC ; photographie non identifié, 1902-1903.)

entre le village et le poste durant tout le second semestre de 1902. Rapidement tous les voisins furent matés : Kadjangu, Rubenga, Hongo, etc. En fin d'année, tous les grands notables de Kabare avaient fait soumission, sauf Rwabika. Cela signifiait que tout le pays de Kabare avait été parcouru et que Rwabika tenait compagnie au *mwami* dans sa cachette. En fait, même les chefs soumis afin de laisser passer la fureur du Blanc restaient fidèles à Rutaganda qu'ils protégeaient. Cela expliqua sa longue disparition dans sa planque. On racontait que pendant plusieurs mois pour se cacher, Kabare Rutaganda se déplaça de colline en colline.

Suite au meurtre de Tondeur, les Blancs intensifièrent la consolidation de leurs positions, devenant plus intransigeants. Ils installèrent un régime militaire dans tout le Bushi, fortifiant de jour en jour leur occupation. Ngweshe Ruhongeka fut soumis¹; lui et

le chef Nyangezi devaient alors envoyer des hommes et des vivres au poste.

En 1903, l'aménagement du poste se poursuivait ; il comportait, à cette époque, une redoute fortifiée, des habitations pour Blancs, un mess, un champ de tir, des kraals, bouveries et bergeries, des ateliers, un pier, un camp militaire, un cimetière pour Blancs et pour Noirs. En outre, la garnison éleva un monument à la mémoire du lieutenant Tondeur. Lorsqu'il fut assuré de la confiance que ses hommes avaient déjà gagnée auprès du Blanc, espérant pouvoir être laissé en paix dans son pays, Rutaganda vint se présenter au poste d'État en janvier 1903, accompagné de Rwabika. S'il décida de se rendre, c'est parce qu'il craignait que Ngweshe ne fût fait chef du Bushi par les Blancs. À l'occasion, il remit au chef de poste les fusils (deux albinis) qui avaient été pris aux soldats. Sa soumission acceptée, Rutaganda retourna vivre dans ses enclos.

1. Devant l'ampleur des représailles et l'impuissance de ses guerriers, le *mwami* Ngweshe Ruhongeka s'était décidé à se soumettre aux Blancs en se rendant dans leur campement à Luberizi. Mais il s'était mépris assez rapidement sur le genre de coexistence pacifique que lui avait concédé le colonisateur belge dont la nature et la conception du pouvoir devaient en pratique enlever au chef une grande partie de ses prérogatives et privilèges. Il entra à nouveau en révolte contre les Blancs, mais cela ne dura pas, parce qu'il finit par réaliser que le combat était inégal. Il se soumit de nouveau, et quelques chefs secondaires suivirent son exemple. Le

fait de se soumettre le premier lui valut la confiance et les faveurs du colonisateur qui le confirma dans son titre de *mwami* de Ngweshe, consolidant par là son autonomie vis-à-vis de Kabare. Et lorsqu'en 1936 Rugemaninzi Alexandre partit pour Léopoldville, le *mwami* Ngweshe Mafundwe, successeur de Ruhongeka, fut appelé à diriger les chefferies Kabare et Ngweshe réunies.

Après sa soumission en janvier 1903, Kabare se présenta régulièrement au poste pendant trois mois, puis, à partir d'avril, il refusa à nouveau d'obéir à l'EIC. Rutaganda ne supportait pas de voir Nyalukemba continué à être reconnu ni que ce fut à lui d'aller rencontrer le Blanc chez lui, car il lui semblait devenir dans son pays un étranger ; il pensait que le *bwami* était menacé. Dès lors, il reprit son attitude hostile, tandis que le chef Ngweshe, lui aussi, prétendant être malade, devint invisible. Les opérations contre Kabare se poursuivirent jusqu'à la fin de l'année sans aboutir à sa capture. Les renseignements recueillis disaient qu'il s'était réfugié dans la forêt de bambous. En novembre, c'est Rubenga qui se révolta à son tour.

1.2.1. AVÈNEMENT DES NOUVEAUX CHEFS LOCAUX

En 1904, la guérilla de l'EIC avec Kabare Rutaganda continua. En mai, Kilawa et Bilali furent investis comme chefs ; Kabare et Ngweshe restèrent en dissidence. Mais en juin, Ngweshe se présenta à la troupe qui parcourait la chefferie ; il demanda à l'occasion son investiture ; l'Européen le jugea être sans réelle conviction. En septembre et octobre, les Blancs effectuèrent une nouvelle reconnaissance chez Kabare qui promit de venir faire amende honorable au poste, mais, dès novembre, il rompit à nouveau toute relation avec le territoire et refusa tout apport de vivres ; il prêchait carrément la dissidence et fut rejoint par plusieurs de ses grands notables, dont Rwabika et Katana. La nouvelle autorité européenne le déclara déchu solennellement de tous ses droits ; son territoire fut partagé entre trois chefs de colline soumis : Kilawa, Nyalukemba et Mogendamoko.

La situation à l'est du lac était aussi assez tendue : les Belges craignaient les empiétements des autorités allemandes du Rwanda et tous les gués de la Ruzizi étaient gardés militairement. Les travaux d'aménagement du poste furent activement poussés. Le monument Tondeur fut élevé et deux tombes en briques furent érigées au cimetière pour le lieutenant Tondeur et le sous-lieutenant Hubert. Bientôt, une troisième tombe s'ajouta : celle du sous-lieutenant Fagnard mort à 25 ans le 21 janvier 1904 à Nyalukemba. L'édification de la station fut complétée par la construction d'une maison destinée au gouverneur, d'ateliers divers et de magasins d'armes. Le vice-gouverneur général Wangermée, qui visita Nyalukemba en décembre, apporta diverses modifications à son plan de défense. C'est aussi de cette

année que dataient les premiers essais au Kivu de traction par bœufs.

En 1905, les nouveaux chefs investis dont notamment Kilawa causèrent quelques difficultés à l'Européen chef de secteur. Mais le contrôle de la région progressait et les reconnaissances de lieux se succédaient. Ngweshe se présenta à nouveau au mois de mai, accompagné d'une grande suite de guerriers ; il sembla à l'Européen que, cette fois-ci, il était plein de bonne volonté. À partir de juillet, Kabare Rutaganda prit l'offensive contre les chefs soumis ; après avoir menacé une grande partie des gens de Hongo et profité de l'absence de du chef de secteur parti en reconnaissance à l'ouest, le *mwami* arriva chez Nyalukemba, pillant et tuant sur son passage ; il razzia plus de 400 têtes de gros bétail. La population soumise à l'autorité européenne chercha refuge dans les remparts du fortin. Deux expéditions punitives de 35 soldats sous les ordres du sous-lieutenant van Cutsem et du chef de secteur Riquet prirent en chasse les pillards, récupérant, après les avoir soumis à la punition exemplaire², la plus grande partie

2. Il s'agit là d'une expression qui cache une réalité cruelle. En fait, s'il convient, pour les sources orales, d'avoir conscience de leurs limites – voire de leurs ambiguïtés –, comme le conseillait Jan Vansina (1985), il faut également souligner le danger que représentent les sources écrites sur la période coloniale. Soucieuse de sa bonne réputation en métropole et ne voulant pas compromettre son prestige auprès des populations colonisées, l'administration coloniale occulta dans ses nombreux rapports beaucoup de manquements de ses agents et minimisa l'utilisation de son pouvoir répressif. Les publications d'anciens coloniaux évitent le plus souvent de faire allusion à la violence coloniale. Benoît Verhaegen note : « Il faut remarquer la très grande discrétion des rapports officiels à tous les échelons (centre, territoire, district, province et Congo), lorsqu'il s'agit des violences du colonisateur : le rapport AIMO du district du Kivu réserve six lignes à la "promenade militaire" de Benzing et Paquay à Kasese qui fit plus de 100 morts et 6 pages à la révolte qui en fit 54 (Lovens 1944 : 135). Dans le *Rapport aux Chambres législatives* (Bruxelles 1947 : 9) sur l'administration du Congo belge de 1939 à 1944, la présentation de la révolte de Masisi-Lubutu et de la répression est fort éloignée de la réalité : on y oppose l'action d'un agitateur qui "fit martyriser et massacrer des centaines de Noirs" et établit "un véritable régime de terreur et de panique", à l'intervention bénéfique du pouvoir colonial résumée pour la province de Stanleyville en deux lignes : "Il fallut envoyer des troupes sur place. Des opérations militaires suivies d'occupations ramenèrent l'ordre". Dans le même rapport les événements sanglants qui eurent pour siège le territoire de Lubutu, sont passés sous silence » (Verhaegen 1987 : 41-42).



Le lieutenant Édouard Rinquet au poste de Nyalukemba.
(AP.0.0.27821, collection MRAC ; photo C. Vandekelder, 1904-1906.)

du bétail volé et réinstallant la population dans les villages. Ces opérations de ratissage durèrent jusqu'à la fin de l'année ; en chefferie Kabare, une section de soldats patrouillait en permanence.

Kabare Rutaganda était traqué de tous les côtés. Il chercha d'abord refuge chez Nakalonge qui le repoussa, puis il se rendit au mont Kahuzi dont il allait être délogé et, enfin, il trouva asile chez Mwendula. La tranquillité revint dans le secteur. Pendant l'année, le poste se développa avec une nouvelle plaine d'exercice militaire, des routes et quelques gîtes d'étape édifiés pour jalonner les pistes du nord vers Bobandana et du sud vers Luvungi.

En janvier 1906, le sous-officier Ochim réalisa la première jonction Nyalukemba-Bobandana par voie terrestre, mais il fut abandonné par ses porteurs en cours de route. Un conflit armé éclata en février entre les notables Kilawa et Moliri ; ce dernier fut tué et mutilé par ses adversaires qui occupèrent son village. Une expédition punitive de 30 soldats allait rétablir le fils Moliri et chasser les assaillants qui trouvèrent refuge dans les îles du lac. Entre-temps, de nombreux indigènes passèrent avec leur bétail chez Ngweshe ; mais les agents de l'EIC les soupçonnaient de vouloir rejoindre Kabare. Ngweshe protesta de son innocence. En mars, une patrouille militaire de reconnaissance parcourut la chefferie pendant 15 jours, mais Kabare resta insaisissable. Pendant le reste de l'année, différents notables abandonnèrent la dissidence et vinrent s'établir à proximité du poste d'État.

L'ordre régnait malgré de nombreux incidents réglés par l'autorité européenne : razzia de bétail d'un notable à l'autre, assassinats suivis d'opération de police en divers points de l'hinterland, etc. La liaison

avec Bobandana était assurée et pouvait se faire sans accompagnement d'Européens. Les travaux de construction du poste continuaient, tandis que le recensement des populations avait été entrepris dans tout le secteur. Au cours de l'année 1906, on enregistra la fondation de la mission religieuse de Nyangezi (cf. *supra*) et le décès le 28 octobre à Nyalukemba du sous-lieutenant Raquet âgé de 33 ans.

La situation dans la région était sous contrôle de l'EIC, cependant Ngweshe se faisait « tirer l'oreille » parce que les reconnaissances faites chez lui pour recenser la population ne rencontraient que des villages vides. Chez Ngweshe, les divisions intérieures devinrent flagrantes. À cause de la situation tendue entre Ruhongeka et les Blancs, tous ceux que le *mwami* voulut chasser, parce qu'ils étaient jugés étrangers (fils de Nniganda) amenés par la régente Nakêza décédée, trouvaient refuge au fort de Nyalukemba. Ce fut le cas notamment de 1) Niganda parti s'installer avec 200 hommes et femmes et 40 têtes de gros bétail, 2) Kalekuzi réfugié avec 100 hommes et femmes et 20 têtes de gros bétail (« Documents relatifs... » 1959 : 438). En juin 1907, escorté de « 3000 indigènes », il se présenta pourtant au chef de secteur De Belvaux, arguant de son mauvais état de santé qui l'empêchait de se rendre au poste. Mais en juillet, le chef de secteur De Belvaux fit le pacte de l'échange du sang avec Nyalukemba qui avait déjà acquis la sympathie des Blancs et proclamé chef à la place de Rutaganda. Toute la faveur était pour lui certes, mais il était conscient qu'il n'avait pas la sympathie de la population. Pour qu'il fût assuré par le Blanc de rester le seul *mwami* du Bushi et que Kabare n'allait plus être rétabli sur ses terres, il sollicita le pacte du sang avec le chef de secteur. Afin d'avoir plus encore que les perles et les étoffes déjà reçues. Njangu Canda-Ciri recueillit ce témoignage :

« Seigneur roi des rois, dit Nyarukemba [Nyalukemba], en me donnant ceci sans pacte du sang, à quoi cela me servira-t-il sans amitié avec vous ! Mutimbuzi le dit, il était l'interprète, le fils de Nyampoza : Il vous demande de faire le pacte du sang avec lui. Je ne demande pas mieux, dit le Blanc. Il entra chez lui et amena un canif et du sel européen. Il dit à Nyarukemba, donnez l'épau. Il lui planta le canif par ici ! Il y frotta du sel européen et le Blanc mangea. Il donna le canif à Nyarukemba ; Tatouez-moi aussi ! Nyarukemba trembla. Laissez-moi le tatouer, dit Mutimbuzi. Mutimbuzi tatoua le Blanc. Le Blanc saigna un peu, il y frotta du sel et Nyarukemba mangea. Allez chez vous

Nyarukemba, mais vous êtes déjà mon ami » (Njangu Canda Ciri 1973 : 99).

Le chef de secteur De Belvaux relata que cela eut une influence des plus favorables sur les chefs indigènes et leurs populations encore craintives. En fait, la sagesse shi recommande de se lier d'amitié avec un ennemi qu'on ne peut pas vaincre ; le pacte du sang est le geste par lequel les Bashi concrétisent l'amitié la plus absolue, la plus sincère. Les amis unis dans le pacte du sang sont plus unis que des frères qui ne s'entendent pas. Toutes choses des amis sont communes, et chacun peut commander chez son ami en son absence.

À ce moment, différents gîtes furent construits le long de la piste Nyalukemba-Bobandana. Nyangezi, de cette province de Ngweshe, située sur la piste Nyalukemba-Uvira avait été rattachée (par erreur administrative ?) au secteur de Luvungi, tandis que le reste du Bugweshe était attaché au secteur de Nyalukemba. Nyangezi avait reçu la médaille de chef reconnu. Lorsque Ruhongeka le chef principal était continuellement convoqué à Nyalukemba, Nyangezi son vassal se rendait à Luberizi ; cela fit paraître Nyangezi comme étant devenu indépendant. Avec le départ du peloton des soldats établi à la Mission, le chef Nyangezi se sentant plus libre d'agir se rapprocha de Ruhongeka qui commençait à l'accuser de trahison. Dès lors, l'administration décida de lui substituer un autre chef. Le rapport des Pères blancs décrit cette situation :

« Situation politique : pour le moment, elle est assez troublée. La population que nous avons à évangéliser a pour chef Nya-Ngezi [Nyangezi], vassal d'un autre chef appelé Ngwésé [Ngweshe]. On dit que Ngwésé lui-même serait un subordonné de Kabare, qui habite la côte occidentale du lac Kivu. Or tous trois sont insoumis et plus au moins fugitifs. Après des pour-parlers infructueux, subséquents à l'assassinat de l'agent Tondeur et à la répression de ce méfait attribué à Kabare, Kabare refusa de comparaître à la station militaire et prit la fuite. Depuis lors, toutes les tentatives de rapprochements ont échoué. Ngwésé envoia à la station militaire de Nyalukemba les bois demandés par celle-ci, mais n'y va jamais en personne. Si un agent pousse une reconnaissance dans les montagnes, Ngwésé s'éloigne et refuse absolument de faire une visite aux Blancs. Nya-Ngezi suit la manière de faire de son chef. Dès la fondation de la mission cependant il s'était montré assez bien disposé et avait même reçu



Les habitants de Kabare porteurs d'arbres, ces corvées qui faisaient fuir la population. (EP.0.0.9204, collection MRAC ; photo D. Dupont (Inforcongo), s.d., © MRAC/Dupont)

de l'État le titre de chef médaillé. Ensuite des exactions trop criantes, une arrestation maladroite et des influences que je n'ai pu déterminer exactement, l'ont déterminé à prendre la clef des champs et à se réfugier chez Ngwésé qui le protège ouvertement. Après son départ les autorités militaires résolurent de le destituer et de lui donner un successeur. Un premier projet non encore tout à fait abandonné, prévoyait le démembrement du territoire en 3 ou 4 sections, qui seraient attachées à différentes chefferies voisines soumises. En attendant l'autorité militaire plaça à la tête de la chefferie un serviteur de Nya-Ngezi, un des rares qui n'avaient pas pris la fuite avec leur chef. C'est ici que la situation se complique. Le successeur donné à Nya-Ngezi, nommé Goko, n'est pas encore reconnu officiellement, donc pas encore médaillé ; il est encore à l'essai. C'est un brave homme, mais qui n'a ni prestige ni dignité, pris trop bas pour être placé trop haut. Au fond de son cœur, il nourrit peut-être le désir de devenir chef officiel ; mais où l'on se trompe c'est quand on croit qu'on donne un successeur à Nya-Ngezi : serviteur de Nya-Ngezi avant la fuite, il l'est encore après sa propre élévation. Par tous et par Nya-Ngezi, il est considéré comme un Nyampara qui tient la place du chef absent, en attendant que la situation s'éclaircisse et que le chef revienne. Et de fait l'intention de Nya-Ngezi est de rentrer sous peu » (Pères blancs 1907-1908 : 238-239).

En 1908, il y eut en janvier des bagarres chez Ngweshe qui n'admettait pas la fuite de plusieurs de ses notables et persistait à se croire indépendant ; le sous-lieutenant De Belvaux parcourut la région, générant la fuite systématique devant sa colonne. À ce moment, aussi, l'escorte du lieutenant Gaffoul sillonnait le Bushi.

Rutaganda, ayant appris la nouvelle du pacte du sang de Nyalukemba avec le Blanc à Kasha, ne devait plus attendre, il lui fallait l'équivalent, mais d'un autre ordre. Il ne se déclarait pas vaincu. Si Nyalukemba avait fait le pacte du sang cherchant à nouer des relations d'amitié personnelle avec le chef de secteur qui devait toujours plaider en sa faveur, Rutaganda quant à lui chercha à conclure avec les Blancs un traité politique. Le pacte du sang devait se produire avant d'entamer les pourparlers. Il voulait assurer sa position espérant qu'après le pacte le Blanc n'allait plus lui refuser tout ce qu'il demandait. Sa victoire devait apparaître d'autant plus éclatante à ses propres yeux du moins que c'était avec le commandant chef de zone qu'il allait faire le pacte, alors que Nyalukemba ne l'avait fait qu'avec le chef de secteur. Sur la démarche accomplie pour arriver à cet événement, Njangu Canda-Ciri recueillit le récit de Nyakandolya Cibagula, alors âgé de 90 ans, un des premiers salariés au service des Européens, messenger indigène (*cirongozi*), moniteur agricole à Ngweshe et juge au tribunal de Burhale :

« Rutaganda resta donc là-bas, exilé de son pays. Après ça il changea d'avis : "Si j'arrivais au poste des Blancs, le Blanc ne peut-il plus me réinstaller dans mon pays ?" Il envoya un *cirongozi*. Le *cirongozi* arriva chez Birali : "Voilà en quoi consiste ma mission. Mais vous qui êtes encore ami de Rutaganda, il vous demande de me faire accompagner. D'accord, dit Birali". Il lui enjoignit un messenger, Cibavunya ; il m'appela alors, j'étais déjà *cirongozi* à cette époque. Nous allâmes dans les monts Kabungu et nous revîmes avec le Blanc : le capitaine et le commandant. Nous les emmenâmes chez Birali ; ils allèrent chez... chez Kalehezo ka Mwa Birali qui habitait là avec Kahirho ka Mahanda.

J'ai fait faire ce pacte de sang avec ces Blancs... Kabale [Kabare]³ vint et remporta la dernière bataille à cette occasion. Kabale but du sang du Blanc et le Blanc but du sang de Kabare. Kabare dit : "Écoutez, ô Blanc – on appelait le Blanc fils de *mwa* Koki – écouter fils de *mwa* Koki, comme je rentre de l'exil m'imposé par les Blancs, si jamais vous m'attaquez encore, que mon sang vous tue et tue votre mère *mwa* Koki, que nul ne subsiste chez vous... que toute votre famille soit exterminée". "J'accepte cela", dit le Blanc. Le Blanc

répondit : "comme vous me dites cela Rutaganda, que votre sang puisse me tuer et tuer les miens, d'accord". Moi aussi, je dis : "Vous aussi si jamais vous apprenez qu'un Blanc quelconque vient vous voir et que vous le fuyiez, eh bien vous aussi que mon sang vous tue et tue les vôtres également !"

Je vis le *cirongozi* de Kabale tatouer Kabale. Il tatoua Kabale à l'épaule, il en coula un peu de sang. On y frotta le sel, le commandant mangea avec le capitaine. On tatoua le Blanc, on y frotta du sel, Kabale mangea et Birali mangea ! Kabale rentra chez lui » (Njangu Canda-Ciri 1973 : 100).

Le 16 février, l'officier Dohet se déplaça pour conclure avec Rutaganda le pacte d'amitié. Le *mwami* déchu espérait dans ce jeu avoir le Blanc ; il escomptait avoir plus d'avantages que lui. En mars, Rutaganda fit sa soumission au chef de zone *a.i.* Dohet.

« L'ex-chef Kabare, m'ayant fait faire des propositions de soumission et m'ayant fixé comme rendez-vous le village du chef Bilali appartenant au secteur Nyalukemba, je me suis rendu, le 16 courant, au village précité. Je me suis fait accompagner dans ce voyage par le chef de secteur De Belvaux et 25 soldats.

Le 17, vers 10 heures du matin, des émissaires de Kabare vinrent me prévenir de l'arrivée de leur chef ; ils me firent savoir que Kabare désirait me voir en dehors du village de Bilali à cause, disait-il, de la présence des soldats et que je ne devais me faire accompagner que par deux troupiers ; de son côté, il ne devait venir à ma rencontre qu'avec 2 ou 3 [...]. Accompagné du chef de secteur et de 3 soldats, je me rendis à la rencontre de Kabare ; à environ 600 m du village, nous nous installâmes sur un petit plateau dominant les environs et nous attendîmes l'arrivée du chef. Il vint au rendez-vous.

Il m'exposa de prime abord :

- 1) qu'il voudrait rentrer en possession des territoires qui lui ont été enlevés jadis et qui ont été répartis entre quelques chefs de secteur de Nyalukemba ;
- 2) que, depuis de longues années, son désir le plus vif est de travailler pour les blancs ;
- 3) que, dans le but de faire acte de soumission, il a à trois reprises différentes envoyé 100 têtes de bétail vers le Kivu pour être remises au chef de poste et que, chaque fois, le bétail a été volé par le chef Nyalukemba, son ennemi personnel ;
- 4) qu'il est le chef réel de la tribu Wania-Bongo et que c'est à lui que revient, par droit de naissance, la souveraineté sur toutes les populations du secteur du Kivu.

3. Kabale : ainsi s'annonce le nom dynastique des *bami* des Buhaya ; Kabare est une déformation introduite par les Européens.

Je lui ai répondu que les décisions prises jadis par le Gouvernement sont irrévocables, mais que j'allais exposer de suite sa situation au Commandant supérieur des territoires qui, lui, en référerait au Gouvernement. La réponse à ce sujet ne pouvant arriver au Kivu que dans 5 mois au plus tôt, je lui ai dit de prendre patience pendant ce laps de temps, de s'installer avec son monde à la lisière de la forêt faisant la limite du secteur Nyalukemba et de faire preuve de bonne volonté en fournissant, de temps à autre, quelques petits marchés de bambous » (Dohet s.d.).

Rutaganda obtint en fin de compte la promesse qu'on ne l'attaquerait plus et le « nouvel ami » allait plaider pour lui auprès des supérieurs. Il ne fut pas content de fixer sa résidence à la lisière de la forêt, mais son espoir de la modifier resta vain.

Le 29 août 1908, Kabare rencontra le « commandant supérieur » qui lui fit part de sa décision en ces termes : « i) Tout ce qui a été donné jadis à Nyalukemba (montagnes et troupeaux) lui reste acquis ; ii) Kabare est autorisé à construire son village entre la forêt et la montagne Kalulu. » Le « commandant supérieur » fit savoir à Kabare qu'il n'avait aucune prétention à émettre au sujet des montagnes qui lui avaient été enlevées jadis, en ce sens que : i) depuis de longues années, il était insoumis ; ii) il avait fait tuer par ses gens un Européen et des soldats ; iii) il avait tenté d'attaquer le poste du Kivu et avait brûlé une grande quantité de cases du chef Nyalukemba, qui, ayant, depuis près de six ans, toujours fait preuve de zèle envers l'État en lui fournissant des vivres, des matériaux et des hommes, méritait de conserver tout ce qui lui a été donné ; iv) il conserverait toutefois le titre de chef et si, par la suite, il faisait preuve de bonne volonté, il pourrait recevoir la médaille de chef investi.

De son côté Nyalukemba n'apprécia pas ce qui apparut comme étant la victoire de Rutaganda ; son amitié était menacée. Alarmé, il se rendit auprès de l'officier Dohet qui raconta :

« Kabare ayant exprimé le désir de faire l'échange du sang avant d'entamer les pourparlers, je me suis prêté à cette coutume indigène, ce qui, aux yeux des populations, a une valeur incontestable.

De retour au chef-lieu du secteur, j'ai reçu la visite du chef investi Nyalukemba qui, ayant appris mon entrevue avec le chef Kabare, venait pour me parler des anciens événements survenus entre lui et le chef.

Je lui ai fait part des accusations portées contre lui par Kabare ; il nie formellement avoir jamais intercepté la moindre tête de bétail de Kabare et destiné au Kivu ; il insiste, au contraire, sur le dévouement dont il a fait preuve depuis plusieurs années et sur le mauvais esprit de Kabare qui voudrait, dit-il, le voir chasser de ses montagnes pour s'y installer.

J'ai engagé Nyalukemba à éloigner ses craintes, lui disant que les territoires qui lui ont été donnés par le Gouvernement sont bien à lui et que, aussi longtemps qu'il travaillerait convenablement, il serait toujours l'ami des Blancs » (Dohet s.d.).

Pour le Blanc qui s'était prêté à l'exigence de Kabare de faire le pacte du sang, la médaille de l'État que Rutaganda pouvait obtenir de lui si sa soumission s'avérait évidente passait avant. Et quand bien même il serait plein de sympathie pour « son ami », celui-ci resterait pris dans les rouages de l'administration qui ne lui réservait qu'un rôle d'intermédiaire.

Cette prise de position ne plut pas à Kabare qui, tout en accomplissant les prestations qui lui étaient imposées, refusa encore de se présenter au poste, tant que ses revendications territoriales n'étaient pas satisfaites.

Ngweshe, lui, il était en état de rébellion permanente, refusant tout service, ne donnant pas signe de vie et abritant chez lui tous les indésirables des secteurs de Luvungi, Nyalukemba et Bobandana.

L'occupation de la région par l'EIC s'élargit : plusieurs gîtes furent construits vers le nord, Hongo, Rwabika et Katana. Après des luttes de frontières assez sanglantes entre Katana Ruboneka et Lushombo, la réunion sur la frontière qui fut tenue par les chefs des secteurs intéressés parvint à fixer à



Une vue de la rivière Nywarongo.

(AP.0.0.6077, collection MRAC ; photo E. Thévoz, s.d.)

la Nyawarongo la limite des secteurs Nyalukemba et Bobandana.

Les miliciens demandés par l'EIC étaient bien fournis, même si les Bashi, écrit le commandant supérieur Olsen, « ne manifestent pas tout l'enthousiasme désirable pour le métier de soldat qui les obligerait à travailler journellement, à être propres, vifs, alertes et à sortir de l'indolence et de

la paresse dans lesquelles ils croupissent depuis leur tendre jeunesse » (Cf. Rapport du sous-lieutenant De Belvaux, février 1908).

Le 20 octobre 1908, le docteur Petrani et le vétérinaire Aguzz se noyaient dans la Ruzizi, au cours d'une expédition en baleinière.

Habitué aux intrigues de la cour, voulant toujours atteindre le plus haut placé et sans intermédiaire, le



Bashi à Luvungi, habillés de peaux de vaches.
(AP.0.0.27179, collection MRAC ; photo C. Vandekelder, 1904-1906.)



Au chef-lieu du territoire de Kabare, le salut au drapeau belge se reproduisait chaque matin comme dans tous les postes du Congo tant militaires qu'administratifs. (HP.2010.8.3402, collection MRAC ; photo D. Dupont (Inforcongo), s.d., © MRAC/Dupont.)



À Kabare, un soldat de 1^{re} classe du détachement en service territorial se livre à des travaux de couture.
(HP.2010.8.3400, collection MRAC ; photo D. Dupont (Inforcongo), s.d., © MRAC/Dupont.)

chef de secteur De Belvaux ayant été remplacé par un autre Blanc, Rutaganda saisit à nouveau l'occasion pour tenter d'aboutir ses exigences. Il sollicita un pacte du sang, cette fois avec le commandant supérieur. Ainsi il boirait l'eau de la source même pour ne plus avoir besoin d'intermédiaire.

« 1909 [...] En mars également, Kabare se présente à nouveau devant le commandant supérieur Olsen et le chef de zone Ghewy et exprime le désir de faire l'échange de sang avec eux ; les deux Européens accèdent à son désir. Ils le firent ensuite avec les chefs soumis Nyalukemba et Kilawa qui craignent une influence trop grande de Kabare et réclament le même privilège que lui » (« Histoire du territoire de Costermansville », document d'archives de 8 pages, non signé, qui fut envoyé par l'AT A. Jamsin le 9 décembre 1948 au gouverneur de la province du Kivu).

La situation locale resta bien trouble, les petits chefs et les notables intriguaient à qui mieux mieux, les uns contre les autres, pour se rendre indépendants, se faire octroyer des terres et troupeaux auxquels ils n'avaient pas droit. Leurs bagarres, souvent sanglantes nécessitaient fréquemment l'intervention du chef européen de poste et de sa troupe de soldats.

Quant aux chefs importants, ils demeuraient carrément hostiles. Ayant renouvelé vainement ses prétentions territoriales, Kabare Rutaganda reçut en avril 1909 la visite du chef de secteur Gheny, mais il se montra arrogant et ses guerriers menaçants. Le Blanc fut forcé de se retirer, tandis que les troupes de guerre triomphaient en observant son retrait. Après cela, Kabare refusa de se présenter encore au poste et fit courir le bruit de l'arrivée prochaine de Blancs plus puissants que les Belges, avec qui il allait faire alliance. Il s'agit des Allemands, Kabare avait été informé de la façon dont les Européens se trouvant au Rwanda traitaient avec son homologue Nnalwanda Musinga.

Ngweshe et son frère Rubongeka Nyangezi, qui avaient observé les mésaventures de Rutaganda et de Nyalukemba qui vainement avaient noué des pactes du sang, menaient une guerre ouverte à tous leurs sujets qui étaient soumis aux Européens. Incendies, meurtres, pillages se succédaient jusqu'aux abords immédiats de la mission catholique de Nyangezi. Aux convocations de l'administration, Rubongeka répondait insolemment que la troupe pouvait venir le chercher chez lui et que celle-ci serait reçue par ses guerriers en armes ; ces derniers, au nombre de 500, venaient de faire une démonstration jusque sous les glacis du fort. Kilawa refusa, lui aussi, de se présenter au poste au mois d'octobre 1909, et le sous-officier De Stein D'Altenstein fut reçu chez lui à coups de flèches. Nyalukemba était gravement malade, et sa succession possible donnait déjà lieu à de nombreuses intrigues (cf. « Histoire du territoire de Costermansville », document non signé, qui fut envoyé par l'administrateur de territoire A. Jamsin le 9 décembre 1948 au gouverneur de la province du Kivu).

En dépit de cette situation, l'ordre était maintenu et le recensement se poursuivait jusqu'au village du chef Ngweshe. Mais il faut noter qu'en 1909, trois Banyarwanda d'Ishangi venus vendre au chef de poste une jeune esclave de cinq ans pour la somme 170 fr furent arrêtés et remis au chef de poste allemand.

1.2.2. LA GRANDE CRISE

Les grands chefs ont été dupés par les Blancs. En janvier 1910, Kabare proposait encore au nouveau chef de secteur Delattre qui venait de succéder à Ghewy de procéder à l'échange du sang avec lui pour revoir la question de ses terres. Le refus de Dalattre traduisit un manque criant de confiance, un signe de mépris. Dès lors, Rutaganda se retira en se joignant aux chefs Birali et Kilawa, refusant de fournir des miliciens et narguant le pouvoir blanc. Tout le monde devait se grouper autour du mwami. Un témoignage recueilli par Njangu Canda-Ciri présente l'organisation de la suite de l'événement à venir. « Quand les soldats qui étaient à Kasha diminuèrent en nombre, Kabare décida de combattre le peu qui restait. Nous pensions qu'ils étaient très peu nombreux pour nous tenir tête. Les Bahaya attaqueraient et si jamais ils sont repoussés ce serait pour attirer les soldats vers les troupes plus fraîches d'un autre chef... jusqu'à ce que nous les ayons tous exterminés » (Njangu Canda-Ciri 1973 : 105).

En juin, peu après le départ des soldats vers le sud, Rutaganda aidé par Ciraba et Birali attaquèrent quatre villages de Nyalukemba, les pillant et emmenant le bétail. Mais alertée, l'arrière-garde dépêchée sur Nyalukemba arriva, les Bahaya se trouvèrent en face d'une troupe nombreuse. Le danger devint grand et Rutaganda fut encerclé dans ses enclos avec une fraction de ses gardes : les Balundi. Un témoignage⁴ recueilli par Njangu Canda-Ciri relate la manière dont le *mwami* avait pu échapper aux Blancs.

« Quand ils nous eurent ainsi dispersés, nous penchâmes d'un côté avec le *mwami*. Et nous entrâmes dans les enclos par la petite porte de derrière ; malheureusement ils avaient déjà un crochet par devant, et voici que nous étions dans leur gueule. Encerclés de toute part nous étions à une minute du désespoir quand tout d'un coup le Nnakumo donna un ordre sous forme de proposition : "Il faut les attaquer avant qu'ils ne mettent le feu aux maisons". En fait c'était pour se frayer un passage » (Njangu Canda-Ciri 1973 : 105).

Le substitut Dekens relata l'opération menée le 27 juin 1910 contre le *boma* de Kabare par le

4. Âgé de 85 ans au moment de l'interview à Birava le 20 octobre 1972, Rucuncu est un ancien membre des Balundi (garde royale de Rutaganda), devenu peu après planton dans le territoire de Kabare.

sous-lieutenant De L'Épine, le sous-officier Anciaux et 100 hommes de troupe :

« Le chef Kabare qui, jadis, mutila de sa propre main le lieutenant Tondeur et qui fut amnistié, non seulement n'a jamais cessé d'inquiéter les chefs fidèles au Gouvernement de la Colonie et ne se borne plus à une action sournoise, mais il a attaqué, à main armée, les villages Budote du chef Ndeko et Lukadu du chef Bisongo. Il fomenta des troubles et sème la révolte dans les environs de Nyalukemba, répandant partout le bruit que les Anglais ont chassé les Belges, bruits qui trouvent d'autant plus de créances que d'importants mouvements de troupes ont lieu du Kivu au Katanga. Une opération de police a été organisée contre lui et, tandis que la troupe assiégeait le *boma* de Kabare, celui-ci et ses partisans ont fait une sortie brusque, surprenant les soldats, l'arme au pied, tuant le soldat Lokwa et en blessant un autre. La troupe a tiré, sans avoir reçu l'ordre, pour se défendre et a tué 8 indigènes. J'ai prescrit au Substitut suppléant d'Uvira d'ouvrir une enquête, lui assignant en quelques phrases la façon dont il conviendrait de faire cette instruction » (Archives du district du Kivu à Bukavu, document non répertorié).

Au cours de cette même année 1910 eut lieu en novembre la relégation des chefs Kabi et Mudahigwa, les seuls que le chef de secteur Delattre avait pu attraper. Mais ces relégations échauffèrent les esprits ; les agitations allaient se perpétuer durant les années suivantes. D'un côté le chef de secteur ne parvint plus à s'imposer et de l'autre côté les Bashi

ayant commencé leur révolte trop tôt ne parvinrent plus à se débarrasser des soldats restant après le départ des troupes destinées au Katanga. Bien que plusieurs chefs étaient sensibilisés contre les Blancs, certaines parties du Bushi n'avaient pas été atteintes par les remous, comme la région de Katana ; ce qui avait permis aux Pères blancs d'y établir en février 1910 leur deuxième poste d'évangélisation dénommé « Mission de Liège Saint-Lambert » (cf. *supra*).

Avant qu'il ne fût parti pour le Katanga où il avait été appelé d'urgence, Olsen, le commandant supérieur des territoires, avait examiné la situation en août, convoquant Kabare, Ngweshe, Bilali et Kilawa. Seul Bilali se présenta. Deux opérations de police furent lancées, l'une contre Kabare avec un détachement de 100 hommes commandé par le lieutenant Herion et le sous-lieutenant Hysmans, l'autre forte de 91 hommes avec le lieutenant Spiloir et le sous-officier Bore. Malgré ces mouvements de troupes, la situation demeura mauvaise, jusqu'à la fin de l'année. Il y avait Katana Ruboneka qui rejoignit l'opposition, jusque-là resté distant parce qu'influencé par son frère Kalibanya zélé auprès des missionnaires. Ce chef était connu comme un dictateur dont seule sa mère pouvait lui faire changer d'avis. Cette vieille reine mère est présentée dans le diaire de la Mission comme étant favorable aux missionnaires. Mécontent de la façon dont avait été réglé le litige de sa frontière avec le *mwami* Lushombo de Kalehe, Ruboneka prit ses distances avec les Blancs. Ainsi, en novembre 1910, peu après la relégation des chefs



Lanciers bashi et hommes jouant le *mancala*.

(EP.0.0.11647, collection MRAC ; photographe non identifié, s.d., droits réservés.)



Lanciers bashi.

(EP.0.0.11646, collection MRAC ; photographe non identifié, s.d., droits réservés.)

Kabi et Mudahigwa, le chef de secteur s'attaqua au chef Katana suite à une affaire d'assassinat entre deux camps de bergers. Pendant tout le mois de décembre, il n'apparut plus à la Mission ; son frère Kalibanya se cachait. Le 15 décembre, menacé par les gens de Ruboneka, le personnel indigène (cuisiniers, bergers, gardiens de basse-cour...) résidant chez les pères fut contraint de désertre la Mission en pleine nuit.

Se sentant menacé par les missionnaires qui firent appel au chef de secteur, Katana ne voulut plus sympathiser avec les Blancs.

1911 marqua le point culminant du désordre dans la chefferie. En janvier, les missionnaires catholiques furent attaqués par les gens de Katana ; en février, Kabare et Ngweshe regagnèrent les régions jusque-là soumises à l'autorité européenne. Le chef investi Muliri fut assassiné en mars par les partisans de Kabare ; en avril, Ngweshe ravagea les régions voisines, tuant et blessant de nombreux indigènes ; en mai, la mission de prospection Scrutton⁵ qui opérait aux limites des chefferies Mogange et Ngweshe fut attaquée. Le chef de secteur Delattre réclama en vain des troupes pour conduire une opération militaire contre les insoumis, mais il parvint cependant à arrêter les assassins du chef Moliri. Avec l'aide du lieutenant Weiler et de 50 soldats, il dégagna le camp Scrutton.

En juin, le substitut Bull, accompagné du chef de zone d'Uvira et du vétérinaire, était parti enquêter en chefferie Ngweshe ; bien qu'occupée militairement, celle-ci continua de rester le théâtre de batailles rangées entre clans rivaux. Fin juillet, le chef de secteur Delattre notait dans son rapport politique : « Le résultat de l'affaire relative à l'assassinat du chef investi Moliri est que tous les prévenus mis en état d'arrestation par moi ont été remis en liberté par la Justice, à l'exception de 2 décédés ». Le 5 août, des incidents graves se produisirent à l'intérieur du poste, au cours desquels un soldat de la garnison fut mortellement blessé par un Européen ; l'ordre allait être rapidement établi. Le rapport ajoute ceci : « Pendant tout le reste de l'année, c'est l'anarchie complète dans tous les groupements, même dans ceux qui étaient soumis depuis longtemps ; le chef investi Nyalukemba lui-même, ses fils Kadjangu et



Sur la route Kabare-Mudaka, un agent de l'administration coloniale se prélassait en palanquin (*típoy*), porté par les « indigènes ». (HP.2010.8.4969, collection MRAC ; photo D. Dupont (Inforcongo), s.d., © MRAC/Dupont.)

Nyamusongo, fuient les Blancs auxquels ils doivent tout et commettent exaction sur exaction » (*ibid.*).

Fin 1911, le poste de Shangugu fut supprimé, tandis qu'un nouveau poste fut créé sur l'île d'Idjwi.

Sous la conduite du chef de secteur Budaux (?), il y eut pendant toute l'année 1912 des opérations de police contre Kilawa, Bilali, Nyakalonge et des opérations militaires contre Kabare Rutaganda. Mais Kabare et Kilawa restaient toujours en fuite. La « pacification » (domination) du Bushi par l'autorité européenne progressait peu à peu chez Katana et à Idjwi.

1.2.3. LA GUERRE AUX VALETS DES BLANCS

Il y avait toutes ces attaques antérieures contre Nyalukemba et celle qui aboutit à l'assassinat de Muliri ; on doit les interpréter différemment. Muliri ne reconnaissait plus Rutaganda comme *mwami* mais plutôt il voyait le Blanc à sa place ; il se croyait désormais émancipé de l'autorité de Kabare. Nyalukemba, lui, non seulement ne reconnaissait plus le *mwami* mais il s'était substitué à lui ; il avait expulsé Rutaganda de ses terres. Dans les campagnes d'après 1910, Kabare Rutaganda ne venait plus comme un fugitif à la conquête de ses droits, mais comme le chef qui parcourait son pays pour faire respecter son autorité. Pareilles batailles furent répertoriées chez Ngweshe et chez Kabare :

« 1911 [...] Pendant tout le reste de l'année, c'est l'anarchie complète dans tous les groupements, même dans ceux qui étaient soumis depuis longtemps ; le

5. Dans le sud du Bushi, spécialement à Kaziba, on trouve quelques filons d'or. C'était dans cette région que partit en mission le prospecteur Scrutton. Son camp fut encerclé par les Bazibaziba et ne put être dégagé que par une opération lancée de Nyalukemba par le chef de secteur Delattre.

chef investi Nyalukemba lui-même, ses fils Kadjangu et Nyamusenge fuient les Blancs auxquels ils doivent tout et commettent exaction su exaction. [...]

1912 : Sous la conduite du chef de secteur Budaux, il y eut, pendant toute l'année, des opérations de police contre Kilawa, Bilali et Nyakalonge et des opérations militaires contre Kabare ; Kilawa et Kabare sont toujours en fuite. La pacification du pays progresse peu à peu chez Katana et à Idjwi » (« Histoire du territoire de Costermansville », document d'archives non signé envoyé par l'AT A. Jamsin le 9 décembre 1948 au gouverneur de la province du Kivu : 448-449).

Plutôt que d'un pouvoir venu remplacer celui du *mwami*, l'opinion commençait à s'en apercevoir que plutôt le Blanc mettait en place une autre structure apparentée pouvant soit s'opposer soit se superposer. Même les chefs soumis perçurent qu'il y avait possibilité de servir le Blanc, profiter de sa présence tout en restant tant soit peu proche de leur *mwami* coutumier ; beaucoup se mirent à chercher les modalités d'une nouvelle coexistence.

L'organisation du secteur Kivu par l'Européen connut des avancées en 1913. Côté chefs locaux, Katana et Kalibanya furent investis et tous les autres se présentaient à l'autorité coloniale ; sauf Kabare et Bilali. Mais Kabare abandonné de la plupart de ses sujets menait une vie errante, perdant peu à peu son influence. Ainsi, par stratégie, le chef de secteur Budaux proposa de déplacer le poste afin de le rapprocher des groupements indigènes ainsi qu'une organisation générale des chefferies. L'originalité de son plan consistait à investir comme chef de tous les Banyabongo, non pas Nyalukemba, qui est ce premier chef reconnu par les Blancs sans qu'il ne soit coutumier, mais bien le propre fils encore enfant de Kabare Rutaganda nommé Rugema (Kabare Rugemaninzi Alexandre) afin de grouper peu à peu tous les Bashi autour de lui.

Quelques opérations de reconnaissance ou de police eurent lieu cette année-là, notamment : 1) par le 1^{er} sous-officier Menis chez Kabare, Kilawa, Bilali (opération de police) et Katana (reconnaissance) ; 2) par le sous-lieutenant Lallemard chez Biluko.

Le sous-officier Van Campenouth fut tué à Nyalukemba le 13 octobre 1914.

Le 1^{er} août 1916, Kabare Rutaganda se soumit définitivement à l'autorité coloniale belge. Entre 1914-1918, le camp du IX^e bataillon à Ngweshe fut installé et le poste de Bukavu (1916) fut fondé à l'emplacement de l'hôpital des Noirs. Le territoire

de Bukavu subit les incursions allemandes qui détruisirent son chef-lieu. L'officier Turly nommé administrateur territorial de Bukavu, proposa le 25 novembre 1918 la « Botte » comme poste.

Une grave épidémie de grippe espagnole (méningite cérébro-spinale) ravagea la région, de janvier à mars 1919 ; ce qui entraîna l'établissement d'un cordon sanitaire. Le chef Nyalukemba décéda en 1921, et ce fut alors à ce moment-là que le regroupement des Bashi sur l'autorité de Kabare Rugemaninzi Alexandre (1919-1936), fils de Kabare Rutaganda, eut lieu (cf. Munzihirwa 1971 : 5-8).

2. LA SOUMISSION DE L'ESPACE ETHNIQUE PAR LES AGENTS LÉOPOLDIENS

Le poste de Nyalukemba fut créé le 19 février 1900 par l'arrêté du gouverneur général. Ainsi fut institué un Conseil de guerre qui accordait à ce lieu le statut de principal poste militaire du lac Kivu. Pour faire prévaloir ses droits de premier occupant et prévenir des empiétements, Léopold II mit les moyens pour en assurer la garde par une occupation effective de militaires belges.

Le lieutenant Olsen et son équipe, sur ordre du commandant Eloy de la Ruzizi-Kivu, avaient atteint, fin juin 1900, Nyalukemba par la rive droite de la rivière Ruzizi. Ils y installèrent provisoirement leur premier campement à la pointe de la presqu'île de Muhumba (actuelle concession de la maison de retraite Amani de l'Église catholique).

Le lieutenant Paul-Marie Costermans, alors commissaire du gouvernement nommé en 1902, arriva à Uvira le 23 avril, avec pour mission principale d'établir un cordon de fortifications de Baraka à Rutshuru en passant par Uvira, Luvungi et Bobandana. Sa colonne mobile était cantonnée à Luberizi, prête à intervenir à chaque alerte. Le commandant Charles Kemmeter et le capitaine Charles Tombeur, ayant leur haut-commissariat installé à Uvira, se joignirent à cette opération dans les environs du lac Tanganyika. Après 18 mois de campagne militaire, le lieutenant Costermans, qui avait remplacé le capitaine Milz dans cette partie du Kivu, remit le commandement au capitaine de l'état-major Charles Tombeur, le 12 septembre 1903. Bosco Muchukiwa résume l'évolution de l'occupation coloniale de la région : « [...] l'Allemagne qui voulait une frontière naturelle pour accroître sa colonie et avoir un accès à la Ruzizi et au lac Tanganyika. Les

troupes allemandes établirent des postes militaires sur le territoire de l'EIC à Bujumbura, Kajaga, Chibitoke, Nyakagunda et Malagarasi et soumirent dans l'Imbo le chef Kakari, qui avait été soumis jadis par le commandant Descamps de la Force publique. Quant aux troupes belges devenues plus tard Force publique, elles érigèrent leurs postes militaires à Lubenga-Uvira en 1894, à Katumba, à Luberizi en 1902. Ce dernier poste fut transféré à Luvungi en 1903 pour contrecarrer la progression des troupes allemandes vers l'ouest et battre les mutins de Dhanis qui avaient trouvé refuge dans le secteur de Luvungi. C'est, en fait, après plusieurs années de négociations qui ont abouti en août 1910 à un accord sur les zones d'occupation et sur l'organisation politique de l'espace pour éviter les rivalités territoriales entre grandes puissances, que l'EIC a effectivement commencé à consolider les bases d'un territoire étatique » (Muchukiwa 2006 : 67).

De 1900 à 1916, le poste de Nyalukemba permit de contrecarrer les tentatives allemandes d'occupation de Bukavu. Il servit aussi de point de départ aux expéditions militaires belges contre la résistance des Bashi : Kabare et Ngweshe se soumirent en 1916 ; vingt ans plus tard, les groupes armés de Kaziba, Luhwindja et Burhinyi en firent autant. Pour se mettre à l'abri d'une agression allemande qui pouvait surprendre le poste principal de Nyalukemba, des fortifications (redoutes) furent érigées en campements secondaires à Nyamoma et à Ndendere (emplacement de l'ancien athénée royal, aujourd'hui institut d'Ibanda). C'est en 1901 qu'une nouvelle fortification fut installée à Muhumba, à l'endroit dit « *kimuti* » en swahili et « *mutudu* » en mashi (« gros arbre, ficus »).

En 1915, le colonel Ermens déplaça cette fortification de Muhumba à Cimpwiji vers Mumoshu.

Plusieurs photos données par Paul Costermans montrent combien les troupes de l'EIC y étaient installées en nombre. On observe la présence d'un armement important, dont des canons. Les structures militaires disposées étaient élaborées ; on y avait établi des écoles de bataillon. Les mouvements des soldats le long de la frontière étaient incessants. Ce n'est donc pas la gestion administrative de la région qui préoccupa d'abord l'autorité belge, mais plutôt le besoin de s'imposer et d'empêcher les autres conquérants étrangers.

Les premiers décrets promulgués durant l'EIC portant sur l'organisation du territoire constituaient, en fait, des actes de souveraineté. L'espace du Sud-Kivu fut intégré par le décret du 1^{er} août 1888 dans le district de Stanley-Falls. Au sujet de la configuration de celui-ci, Léon de Saint Moulin écrit :

« On sait que Tippu Tip en avait été nommé gouverneur par un contrat signé avec Stanley le 24 février 1887. Stanley avait établi une première station de l'EIC à Kisangani le 2 décembre 1883, mais cette station avait été reprise par les Arabes le 27 août 1886. En y désignant comme gouverneur un Arabisé l'année suivante, Léopold II obtenait sans coup férir que le drapeau de l'EIC y flotte à nouveau, ainsi que sur toute la région contrôlée par les Arabisés. Tippu Tip s'engageait en outre à empêcher tout trafic d'esclaves en aval de Kisangani. Le territoire qui lui est confié est limité au sud par le 5^e parallèle sud à l'est du Zaïre et par le 3^e à l'ouest. Cette délimitation correspond sans doute aux zones effectivement contrôlées par les Arabisés après l'installation d'un poste européen en face de Moba en 1879 et l'implantation des Pères Blancs sous la protection d'un zouave pontifical à Mpala en 1885. Le 5^e parallèle sud servirait encore de limite aux terres concédées à la Compagnie du Katanga en 1891 et constitue jusqu'aujourd'hui la frontière entre le Shaba [Katanga, dans la partie devenue province du Tanganyika] et le Kivu » (de Saint Moulin 1988 : 200).

Les décisions relatives à l'organisation du territoire en ce temps-là relevaient certes plus du pragmatisme que de réflexions sur la cohésion des espaces. Mais elles auront une valeur durable, puisqu'elles déterminent encore certaines limites actuelles. C'est en 1892 que Léopold II lui-même institua, par simple décision, une région administrative appelée « Lac Tanganyika », correspondant approximativement à la zone de guerre contre les Arabisés (1892-1894). Léon de Saint Moulin informe à ce sujet qu'en 1895, le souverain belge avait porté le nombre des districts de l'EIC à 15 et que des textes de diverses natures commençaient à substituer à certains districts des « zones ». Mais ces mesures n'étaient pas régies par des règles fixes. Un chef de zone recevait parfois des pouvoirs égaux ou supérieurs à ceux d'un CDD. En 1898, le district des Stanley-Falls fut nommé « Province-Orientale » et son chef-lieu, Stanleyville, mais sans changement de délimitation ni d'attributions. Par simple avis, un territoire de la Ruzizi-Kivu (chef-lieu Uvira) devint une



Groupe d'Européens à Uvira parmi lesquels Olsen (le 3^e depuis la droite) et Costermans (debout au milieu avec un képi et appuyé contre le montant). (HP.1955.54.556, collection MRAC ; photo E. Thévoz, s.d.)



Le capitaine Olsen au fort d'Uvira en 1903 avec une batterie de « Nordenfeldt ». (HP.1955.54.598, collection MRAC ; photo E. Thévoz.)

subdivision indépendante, en 1904. La même année, des « secteurs » furent créés, qui étaient alors des unités administratives de police (de Saint Moulin 1988 : 202).

Divers agents léopoldiens avaient organisé des voyages de reconnaissance dans cette région devenue le Sud-Kivu. Il s'agit notamment de :

- l'expédition du sous-lieutenant De Belvaux, du 18 au 24 août 1904 dans la principauté de Nyangezi, dans le but de faire le recensement de la population. Parti de Kamaniola, il visita les villages Muchambi, Cihuli du chef Mpanga, Mulehe, Kandjabi I et II du chef Muleba et le village Mulende, résidence du chef Nyangezi, Irhaga, Bwenda, Bidaho et Lashunzu ;
- l'expédition des militaires conduite par le commandant Massart partit de Luvungi, parcourut, du 21 au 22 septembre 1904, les villages Kamaniola et Kalunga du chef Rusagara ;
- la deuxième expédition De Belvaux, qui arriva à Karhongo (Nyangezi), le 21 décembre 1906. Avant de regagner Luvungi, le 1^{er} janvier 1907, De Belvaux parvint à effectuer le recensement du bétail des villages de la principauté de Nyangezi : Cibimbi de Biragane, Kalengera de Munogolo, Kahina de Chisholanganyi, Burhogo de Kahongola, Lukananda de Namukama, Ngali de Nyarhema, Muganzo de Cibasa, Kanjabi de Muleba, Kamina de Muganda, Rubandakarhongo de Bikali, mais aussi ceux de Nyakabembe, Musali et Nabangwe ;
- quatre autres expéditions organisées par des agents militaires du poste d'État de Luvungi dans l'objectif de recruter des travailleurs pour la mission

catholique de Nyangezi et le poste de Luvungi, avec l'appui des chefs locaux :

- 1) L'expédition du lieutenant Drôs, qui arriva à Nyangezi le 21 août 1907 et regagna Luvungi le 30 septembre 1907 en ramenant 40 travailleurs pour le poste d'État.
- 2) L'expédition du sous-lieutenant Creplet, ordonnée par le commandant supérieur de la Ruzizi (Kivu), M. Stamane, qui arriva à la mission Thielt Saint-Pierre le 1^{er} octobre 1907. Elle entra en contact avec le chef Chisuma, sous-chef de Nyangezi, pendant que celui-ci était toujours en fuite. Elle reçut des vivres des chefs de villages Nyamukama, Muzuka et Chisuma. De 1904 à 1907, aucun rapport entre le *mwami* de Ngweshe Ruhongeka et les agents de l'EIC ne fut signalé. C'est en 1907 que Ruhongeka envoya pour la première fois un messenger à Creplet. Le 3 septembre 1907, l'expédition atteignit Lurhala, la résidence du *mwami* ; mais celui-ci s'en était déjà éloigné. Il envoya de son refuge 400 indigènes armés qui apportaient des vivres à l'expédition. Cette main-d'œuvre ouvrit le reste de Ngweshe à l'exploitation du Blanc. Creplet poursuivit son voyage jusqu'à Mshure, le 4 octobre 1907, et la main-d'œuvre en sa possession passa de 400 à 1900 hommes. Ce qui lui permit de faire couper 2000 bambous, du 6 au 7 octobre 1907, et de les faire transporter jusqu'à la mission Thielt Saint-Pierre de Nyangezi.
- 3) La deuxième expédition Drôs, également organisée dans le cadre du recrutement de travailleurs et du recensement individuel de la population masculine de Nyangezi. Accompagné de 12 hommes, Drôs atteignit Kamaniola le 9 mars



Européens en 1889 : Dekeyzer, Massart, Doufeldt, Gustin, D^r Reyttter et Priem.

(AP.0.0.38797, collection MRAC ; photographie non identifié.)



Soldat de la Force publique.

(HP.1967.1.607, collection MRAC ; photographie non identifié, s.d., droits réservés.)



En 1903, tir à la mitrailleuse « Maxim » à Luvungi.

(AP.0.0.2394, collection MRAC ; photo attribuée à A. Sillye.)



Une caravane se rendant à Kaganda en 1903.

(AP.0.0.2393, collection MRAC ; photo Th. Bellis.)



Une vue du camp de la Force publique à Luvungi.

(AP.0.0.27135, collection MRAC ; photographie non identifié, s.d.)



Le poste de Luvungi et les troupes en 1905.

(AP.0.0.27585, collection MRAC ; photo C. Vandekelder.)



École de bataillon à Luvungi.

(HP.1947.1089.42, collection MRAC ; photographie non identifié, 1902-1903.)



À l'étape de Nyalukemba, pour le départ vers Luvungi.

(AP.0.0.27592, collection MRAC ; photo C. Vandekelder, 1905.)



Passage à gué de la rivière Luvungi en 1906 : le sergent Rochette porté à dos de soldat noir.

(AP.0.0.27604, collection MRAC ; photo C. Vandekelder.)



1905 : appel des femmes par le chef de poste à Luvungi.

« Confrontés à des oppositions des populations et de leurs chefs, les agents militaires chargés des opérations de reconnaissance et de police développèrent une série de stratégies pour les contenir, créer la confiance et obtenir leur allégeance à la colonie. Lorsqu'en 1906, les habitants de Luberizi et les sujets du chef Nyasoko étaient en fuite, le sous-lieutenant Ayanguart recourut à la force pour lever les hommes. Ils transportèrent des matériaux de construction au poste de Luvungi, construisirent un pont sur la Luberizi et réfectionnèrent la route. Dans une autre circonstance, le sous-lieutenant Ayanguart procéda à la capture du bétail abandonné et emporta les femmes, les enfants et les vieillards pour contraindre les fuyards et leur chef à se présenter au poste de Luvungi » (Muchukiwa 2006 : 78-79).

(AP.0.0.27595, collection MRAC ; photo C. Vandekelder.)



Marché d'ivoire à Walikale.

(HP.1950.15.119-202, collection MRAC ; photographe non identifié, avant 1928, droits réservés.)



En 1905 au poste de Kalembelembe, on attend le gouverneur Émile Wangermée.

(AP.0.0.27844, collection MRAC ; photo C. Vandekelder.)

1907 et Nyangezi le jour suivant. La principauté de Nyangezi était, à cette période, divisée en 2 chefferies : Kamaniola et Nyangezi. La chefferie Nyangezi comprenait les villages des chefs Nyangezi, Muganda, Muhumba, Bitagane, Monogolo, Bikomero, Bikali, Kalinga, Izuba, Kahungu, Kibasa et Nyamukama. Et la chefferie Kamaniola regroupait les villages des chefs Runiga, Nyalika, Lusakuriza, Nyamuhira, Rutungira et Musali.

Les chefs locaux jouèrent un rôle lors de ce recensement : ils donnèrent des vivres et un logement aux recenseurs et mobilisèrent la population pour le recensement. Profitant de ces expéditions de Drôs, le chef Gogo (qui avait remplacé le chef Nyangezi, en fuite) opéra la saisie des vaches appartenant aux fuyards du recensement afin de les punir, soumettant ainsi les habitants mécontents du remplacement du chef Nyangezi.

- 4) L'expédition du lieutenant Lambert partit de Luvungi avec 25 hommes, le 20 mai 1908, dans le cadre, toujours, du recrutement des travailleurs

pour la mission Thielt de Nyangezi et le poste d'État de Luvungi. Elle passa par Kamaniola, Nyangezi, Mushola pour déboucher sur Kaziba, le 25 mai 1908. Le chef Gogo contribua à la réussite de ce voyage en fournissant des travailleurs, des porteurs de bambous et les guides (Birongozi) qui devaient accompagner l'expédition jusque chez le chef voisin Nyakaziba.

Nyangezi avait été la voie pour les agents de l'EIC et les missionnaires afin d'atteindre le reste du Bushi à partir du poste d'État de Luvungi.

L'organisation administrative mise en place sous l'EIC, qui avait occasionné tous ces voyages, était arbitraire, et ce, d'autant plus qu'elle devait compter avec les pouvoirs particuliers reconnus à diverses compagnies. Elle permit l'occupation effective de l'espace congolais et la collecte de ressources, spécialement d'ivoire et de caoutchouc, ainsi que d'hommes, pour le nouvel État. Mais elle conduisit à des abus qui entraînèrent la fin du régime léopoldien, en 1908 ; l'EIC muta en colonie belge régie par une hiérarchie définie de pouvoirs. Une des premières

mesures prises fut la promulgation, en 1910, d'un arrêté royal ramenant le nombre des districts à douze.

3. ORGANISATION POLITICO-ADMINISTRATIVE DU TERRITOIRE

Récapitulons : de 1888 à 1906, tout l'espace swahili à l'est du Congo était jusque-là enfermé dans le seul district des Stanley-Falls. En fait, le décret royal du 1^{er} août 1888 avait divisé le territoire de l'EIC en onze districts, à savoir : Banana, Boma, Matadi, Cataractes, Stanley-Pool, Kasai, Équateur, Ubangi-Uele, Aruwimi-Uele, Stanley-Falls, Lualaba (*Bulletin officiel* 1888 : 244). Le 10 juin 1890, un douzième district fut créé, celui du Kwango-Oriental. En 1892, le district du Tanganyika fut instauré. Le nouveau décret royal du 17 juillet 1895 divisa l'EIC en 15 districts : Banana, Boma, Matadi, Cataractes, Stanley-Pool, Kasai, Équateur, Oubangi, Aruwimi, Stanley-Falls, Lualaba, Kwango-Oriental, Bangala, Uele et Lac Léopold II (*Bulletin officiel* 1895). Le poste d'État était la plus petite subdivision administrative européenne de l'EIC. Le 6 octobre 1891, le premier décret sur les chefferies consacra l'intégration dans l'EIC des chefs autochtones qui recevaient l'investiture officielle. Les « chefs médaillés » devenaient ainsi des agents d'exécution responsables devant l'administration européenne. Et le 6 juin 1906, la chefferie devenait une subdivision administrative de l'EIC.

L'arrêté royal du 7 mars 1910 réduisit le nombre des districts à 12 (*Bulletin officiel* 1910 : 249) et institua le district de Stanleyville, qui intégrait l'espace du Kivu. Mais c'est avec l'arrêté ministériel du 11 septembre 1911 partageant le district de Stanleyville en cinq zones que le Kivu fut cité pour la première fois comme une entité administrative autonome. Ce qui explique l'arrivée tardive des Européens dans cette région était donc lié particulièrement à la question de la zone contestée qui réduisait les options pour l'administrer.

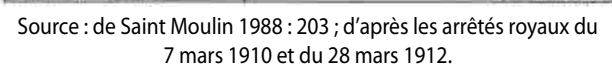
Le nouveau district du Kivu était composé de trois « secteurs » : Tanganyika, chef-lieu Uvira ; Rutshuru, chef-lieu Rutshuru ; Lac Édouard, chef-lieu Beni (*Bulletin officiel* 1912 : 356). Gillian Mathys épingle la difficulté à laquelle fut confrontée l'administration belge au nord du lac Kivu, au défi de gouverner dans des régions qui, avant la délimitation de la frontière,

relevaient de la sphère d'influence du *mwami* du Rwanda, mais n'étaient pas sous son contrôle direct. Afin de sauvegarder leur contrôle sur ces régions, les Belges durent restreindre l'influence antérieure des autorités politiques de l'autre côté de la frontière, c'est-à-dire celle du *mwami* Musinga et de sa cour. Cependant, ce n'était pas seulement une question de contrôle politique. Après la signature de protocoles frontaliers consécutifs entre 1910 et 1911, les stipulations de l'accord Hecq-Bethe ne s'appliquaient plus. En corollaire, les Belges acquirent de pleins droits souverains sur les régions qui étaient auparavant comprises dans la zone contestée (Mathys 2014 : 190).

L'arrêté royal du 28 mars 1912 élevait la « zone » du Kivu au rang de district parmi les 22 districts du Congo belge (*Bulletin officiel* 1912 : 356). L'arrêté royal du 3 novembre 1913 créait la deuxième province constituée du Congo belge, après celle du Katanga. La Province-Orientale qui avait le statut d'un vice-gouvernement général intégrait le Kivu parmi les huit districts de cette entité administrative dont le chef-lieu était Stanleyville (*Bulletin officiel* 1913 : 965).

Comparé à d'autres, on observait que le district du Kivu n'était qu'une longue bande effilée longeant la frontière du Congo belge. L'exécution de cet arrêté royal du 28 mars 1912 s'étendit de 1913 à 1914, en ce qui concerne la fixation des chefs-lieux des districts et la subdivision de ceux-ci en territoires. L'ordonnance du vice-gouverneur général Justin Malfeyt de la Province-Orientale du 15 janvier 1914 relative à la mise en valeur de l'arrêté royal du 28 mars 1912 modifiant l'organisation territoriale de la colonie en ce qui concerne les districts de Stanleyville fit de Rutshuru le chef-lieu du district du Kivu (*Bulletin officiel* 1914 : 547-548). Puis l'ordonnance n° 192/2 du 3 septembre 1914 portant mise en exécution de l'arrêté royal du 28 mars 1912 modifiant l'organisation territoriale de la colonie en ce qui concerne le district du Kivu maintint Rutshuru comme son chef-lieu. Elle divisait ce district en 8 territoires : Semliki, chef-lieu Beni ; Luofu, chef-lieu Luofu ; Rutshuru, chef-lieu Rutshuru ; Kitofu, chef-lieu Masisi ; Idjwi, chef-lieu Idjwi ; Kivu, chef-lieu Nyalukemba ; Tanganyika, chef-lieu Uvira et Kalembelembe, chef-lieu Kalembelembe (*Bulletin administratif* 1914 : 587).

Country	Percentage of population aged 65 and over in 1990
Australia	12.5
Canada	11.5
France	10.5
Germany	10.5
Italy	10.5
Japan	10.5
Sweden	10.5
Switzerland	10.5
United Kingdom	10.5



« Selon le Règlement organique promulgué en 1914, le CDD était la cheville ouvrière de l'administration, mais dès cette date l'administrateur de territoire devint le premier responsable des contacts de l'administration avec les populations. En 1916, les autorités se rendirent compte qu'elles avaient commis "l'erreur de fixer les territoires et les districts sans tenir compte des limites des chefferies" et elles entreprirent d'en réviser la définition pour qu'aucune chefferie ne chevauche deux territoires ou deux districts. Mais si l'administration réunit parfois sous l'autorité d'un chef prêt à collaborer avec elle des populations qui n'avaient jamais constitué un ensemble politique

« Avec la prise de contrôle du Rwanda par la Belgique, la frontière qui était autrefois internationale, est devenue interne au “royaume colonial belge”. Bien que cela ait éradiqué de nombreux biais souvent associés aux frontières (telles que les douanes), cela n’a pas rendu la frontière sans importance. Les différents



Le camp de Rutshuru. (AP.0.0.27613, collection MRAC ; photo C. Vandekelder, 1904-1906.)



Au poste de Rutshuru. (HP.2010.8.1775, collection MRAC ;
photographe non identifié, s.d., droits réservés.)

statuts juridiques des deux territoires impliquaient des corps de droit distincts, des formes d'administration (par exemple, les chefs au Rwanda gouvernaient plus "directement" que leurs homologues congolais) et des contextes socio-économiques. Les différences et les relations asymétriques entre ces deux territoires ont engendré la mobilité à travers celui-ci, et amplifié ou redirigé les mouvements de population qui ont précédé l'arrivée des Européens.

Néanmoins, si ces asymétries étaient fondamentales pour le fonctionnement de l'économie coloniale dans le royaume colonial belge, elles compliquaient également le pouvoir. Les résultats contradictoires des tentatives d'accroître la lisibilité, inhérentes à la domination dans la plupart des États coloniaux, étaient encore plus compliqués en raison de la nécessité de synchroniser non seulement les politiques internes, mais aussi de prendre en compte les différentes exigences de la colonie et du mandat » (Mathys 2014 : 152).

L'organisation des districts et des territoires au Congo belge qui remplaçaient les zones et les postes allait être à l'origine d'une divergence de vues dans la compréhension de la directive du Gouvernement entre le vice-gouvernement du Katanga et le Gouvernement général. Le but recherché dans les diverses réorganisations territoriales qui allaient se succéder était l'amélioration de la mainmise sur la population et son espace afin de mieux satisfaire les intérêts coloniaux, et d'accroître les capacités de production pour que la colonie s'autosuffise et soit davantage rentable.

Dans sa lettre n° 932/B datée de Stanleyville, le 17 juillet 1914, le vice-gouverneur général de la Province-Orientale, Justin Malfeyt, accusait ouvertement le gouvernement général de Boma d'avoir mal appliqué l'arrêté royal de 1912. Il voulait que le nouveau territoire créé fusionne éventuellement « en un seul territoire les territoires de deux ou trois postes actuels afin de réduire le nombre de ces derniers et arriver en conséquence à remplacer les anciens postes par un nombre moins élevé de territoires » (Archives MRAC, fonds Verhaegen, document non classé). Le chef de la Province-Orientale, Justin Malfeyt, jugea que la mauvaise application de cette directive portait en germe une stagnation et que la colonie n'était pas gérée de manière plus rationnelle. De plus, l'administration du cadre territorial n'était pas équitable, car elle n'assurait pas à tous les « administrés indistinctement une part à peu près égale de notre action de contrôle et de surveillance » (*ibid.*). Pour éviter que l'Européen, administrateur de territoire, s'échine à tout faire, au lieu de s'attacher aux questions les plus importantes de son administration, le vice-gouverneur général de la Province-Orientale recommandait déjà d'intégrer les colonisés dans la gestion des territoires. « Nous avons des sujets

d'élite parmi les Noirs qui savent s'acquitter de la perception de l'impôt chez l'indigène avec un tact et surtout avec une patience dont un Européen serait difficilement capable. L'avantage de l'emploi de ces auxiliaires commence d'ailleurs à être connu. Des commissaires de district rebelles à l'idée d'employer des collecteurs d'impôt de couleur, comme Monsieur Engh, par exemple, commencent à se rallier à notre manière de voir et bientôt nous verrons se généraliser une pratique dont les avantages s'ils sont très appréciables pour le trésor sont également très réels pour les indigènes et pour l'administration en général. » Ci-dessous, nous reprenons son argumentaire détaillé :

« Le premier [vice-gouvernement du Katanga] a suivi textuellement les directives du gouvernement et les territoires ont été constitués par la fusion de deux et de trois postes en un territoire administratif. Quant à Boma, l'interprétation des instructions a été différente et la subdivision territoriale a été beaucoup plus largement appliquée au point que dans certains districts tous les territoires des postes ont été transformés en territoires administratifs. Sans doute le gouvernement général a été guidé par cette pensée que pour la rendre plus efficace l'action de l'administrateur territorial ne pouvait pas être trop étendue et nous nous rallierons bien volontiers à cette manière de voir si les moyens en personnel capable d'assurer l'administration d'un territoire permettraient de multiplier le nombre de ceux-ci. Mais il est loin d'en être ainsi et s'il fallait suivre la voie tracée par le gouvernement général, nous nous verrions forcés d'attribuer les fonctions d'administrateur à un grand nombre d'agents incapables. Nous transformerions en chefs indépendants des chefs de poste qui étaient antérieurement sous la tutelle – d'ailleurs indispensable – de chefs de secteurs et en définitive la réorganisation au lieu d'avoir d'heureux effets aurait pour conséquence de laisser agir dorénavant sans contrôle direct des agents subalternes dont on voulait à juste titre restreindre l'autorité. Et circonstance aggravante, les administrateurs devant être investis des pouvoirs judiciaires, ces chefs de postes verraient encore renforcer leurs attributions.

Je n'ai pas à me défendre d'avoir, étant au Katanga, suivi à la lettre les instructions du gouvernement métropolitain, mais je tiens à dire que j'estimais que celles-ci constituaient un réel progrès sur l'ancienne organisation. Si dans les débuts nous ne pouvions attribuer un administrateur que pour un territoire trop étendu il était à prévoir que grâce à une constante

amélioration des recrutements, nous aurions pu graduellement augmenter leur nombre. Mais à notre avis, le principe qui doit régir notre organisation territoriale c'est que les pouvoirs ne peuvent être accordés qu'à ceux qui sont capables de les exercer. S'écarter de ce principe c'est s'exposer aux plus graves mécomptes. Et en conclusion il vaut mieux étendre l'action d'un chef territorial capable que d'en confier une parcelle à un incapable.

[...] il m'est nécessaire de commenter quelques chiffres de la subdivision territoriale adoptée par le gouvernement général. En envisageant l'étendue respective des territoires, cette division donne les résultats repris dans le tableau ci-dessous :

District	Superficie en km ²	Nombre de territoires accordés	Étendue moyenne de ces territoires
Bas-Congo	37 000	6	6170
Moyen-Congo	50 000	5	10 000
Lac Léopold II	120 000	10	12 000
Équateur	140 000	18	7777
Lulonga	85 000	10	8500
Bangala	125 000	20	6250
Ubangi	50 000	7	7143
Bas-Uele	117 000	11	10 640
Haut-Uele	101 000	9	11 222

Je ne crois pas exagérer en disant qu'il y a là une distribution très inégale des "unités territoriales". Tel district, les Bangala par exemple, dispose d'un chef de territoire pour une étendue de 6250 km² et tel autre beaucoup plus peuplé cependant comme le Bas-Uele n'a en partage qu'un chef du territoire pour une étendue de territoire presque double. Et je suis en droit de tirer cette conclusion : ou bien on affecte le personnel des administrateurs de façon peu équitable en favorisant certains districts ou bien on tolère dans certains districts que les fonctions d'administrateurs soient dévolues au premier agent venu. Et je crois bien que c'est la dernière hypothèse qui est la vraie. Mais je n'ai pas pour objectif de faire de vaines critiques. Il serait désirable de voir mettre un terme aux errements pratiques jusqu'à présent et d'adopter une méthode plus uniforme dans l'application du décret de 1912.

Je propose pour ma part de faire une division à peu près uniforme de nos districts en territoires et cela en tenant compte de nos ressources en personnel. La superficie totale de notre colonie étant d'environ 2 300 000 km², il faudrait disposer de 230 administrateurs pour

adopter une subdivision en territoires d'une étendue moyenne de 10 000 km². Cette subdivision me paraît répondre à nos ressources actuelles en personnel, elle pourrait être remaniée à mesure que les ressources seraient augmentées.

On objectera que cette solution n'établit pas l'égalité, qu'il y a territoire et territoire ; que les uns sont presque déserts tandis que d'autres sont très peuplés, que les populations sont soumises ici, encore insoumises là, que les conditions de l'administration sont radicalement différentes dans telle région ou telle région. Je réponds : fixons à 10 000 km² l'étendue du territoire confié à un administrateur et donnons-lui des adjoints en tenant compte des difficultés de sa tâche. Tel administrateur pourra suffire seul à sa tâche alors qu'à tel autre il faudra 2, 3 ou 4 adjoints suivant l'importance de son administration. Si le pays est encore insoumis, l'administration du territoire peut être confiée à un officier qui en même temps que le commandement de la troupe, assurerait l'administration du territoire et ainsi dans chaque district sans augmenter les effectifs militaires deux ou trois territoires pourraient être confiés à un chef militaire. Enfin nous avons plusieurs catégories d'administrateurs. Il y a des administrateurs principaux, d'autres de 1^{re} et de 2^e classes entre lesquels les territoires peuvent être répartis suivant leur importance. Les plus expérimentés des administrateurs dirigeraient les territoires où la politique demande le plus d'expérience et d'habileté.

Pareille organisation sans être idéale constituerait cependant un progrès sérieux sur celle qui existe actuellement. Elle répartirait d'une manière plus rationnelle et je dirais même plus équitable notre cadre territorial et elle assurerait à tous nos administrés indistinctement une part à peu près égale de notre action de contrôle et de surveillance. J'ajouterai que la tâche de nos administrateurs territoriaux serait régulièrement facilitée par l'emploi de collecteurs d'impôts choisis parmi notre personnel indigène qui les déchargeraient de la partie la plus ardue et la plus ingrate de leurs fonctions leur laissant toute liberté pour s'occuper des questions les plus importantes de leur administration. » (*ibid.*).

Justin Malfeyt insista sur « les différences trop grandes observées dans la surface des districts du Congo belge [qui] entraînent l'inégale distribution de ressources en personnel et divers moyens d'administration. Or il était question de réorganiser le territoire en attribuant à chaque district un état-major complet de fonctionnaires pour assister le chef du district » (*ibid.*). La superficie

de la Province-Orientale, estimée à 726 000 km², dépassait largement celle du Katanga, chiffrée à 540 000 km². Pour cela, le vice-gouverneur général proposait d'amputer la Province-Orientale au profit du Katanga, en lui cédant 17 000 km² (sur le 65 000 km²) de l'espace du district du Kivu et 28 000 km² (sur les 86 000 km²) du Maniema. Voici ses autres propositions :

« Le Kivu recevrait un hinterland assez important, lui permettant notamment d'assurer ses communications avec les fleuves par ses propres moyens. La ligne de transport Rutshuru-Masisi, Walikale et Lubutu-Kirundu relèverait de son autorité.

Le district de Stanleyville serait amputé, d'une part, du territoire de Bomili, mais il acquerrait, d'autre part, les 2/3 du district de l'Aruwimi et environ 16 000 km² du territoire de la Lowa.



Justin Malfeyt, gouverneur de la Province-Orientale, photographié à Stanleyville le 1^{er} avril 1916. Malfeyt a été le 1^{er} vice-gouverneur général de la Province-Orientale dès sa création en 1913 et pendant la période du 7 novembre 1913 au 5 août 1917. Né en 1862 et décédé en 1924, il commanda la zone des Falls de 1895 à 1899, devint inspecteur d'État en 1900, organisa et mena la « Campagne de l'Urua ». En 1902, il est commandant *a.i.* de la région du Kivu (Engels 1952 : 588-592). (HP.1954.66.2, collection MRAC ; photographe non identifié.)

Quant à la Lowa, diminuée au nord en faveur des Falls et à l'est au profit du Kivu, il [district] hériterait au sud de la partie du Maniema conservée à la province et d'une vingtaine de mille kilomètres des territoires de l'Aruwimi.

Il y a lieu de remarquer que dans ce remaniement le Lomami dépendrait de deux administrations différentes, celle des Falls et celle de Lowa. En réalité il y a avantage à ce qu'il en soit ainsi. La compagnie du Lomami a tout intérêt à ce que les populations de cette rivière soient administrées sur le même pied que leurs voisins qui eux sont astreints à payer régulièrement l'impôt.

L'administration du district de l'Aruwimi a eu, pour résultat de créer dans cette rivière un régime d'exception qu'il importe de faire cesser. La station de Ponthierville passerait à Falls.

J'ai souvent signalé l'illogique situation de ce chef-lieu en un point où il n'est pas accessible à ses administrés. Ensuite l'existence à 4 heures du chemin de fer de Stanleyville d'un état-major de district est une superfétation. Tout chef-lieu de district doit constituer un centre de rayonnement. Ponthierville est inexistant à ce point de vue à cause de sa proximité de Stanleyville. Le chef-lieu de la Lowa serait déplacé plus au sud. Mes préférences iraient à Lokandu, principal centre de population de ce district. L'existence du camp d'instruction en cet endroit m'empêcherait de réaliser ce projet ; mais comme je suppose bien que le souci des économies aidant, les camps d'instructions, organismes aussi inutiles que coûteux, ne peuvent tarder à disparaître. Je crois que l'installation du chef-lieu à Lokandu peut être escomptée. [...]

Le déclassement de Basoko, de Ponthierville et de Kasongo comme chef-lieu de district n'a point d'importance sérieuse. D'ailleurs ces stations seraient conservées comme chefs-lieux de territoire et resteraient suffisamment équipées pour les nécessités locales. Rien ne doit empêcher par exemple d'y maintenir un tribunal et un représentant du parquet » (Archives MRAC, « Lettre du vice-gouverneur général Malfeyt n° 490/B » datée de Stanleyville le 13 mai 1914 adressée au gouverneur général).

Le vice-gouverneur général répondit dans sa lettre datée de Boma, le 11 mai 1915. Il semblait laisser des ouvertures positives aux observations de Malfeyt, mais dans le fond, il affirmait que l'objectif dans la situation de la colonisation de l'époque visait d'abord la protection des frontières du Congo belge.

« J'ai l'honneur de vous faire savoir qu'à l'occasion de votre lettre du 13 avril 1915, n° 585/B, j'ai relu avec grand intérêt vos correspondances relatives à la réorganisation territoriale de la Province-Orientale et à la constitution des territoires. Je partage votre avis sur plusieurs points et, notamment, sur l'opportunité de remettre à l'étude la division des districts en territoires. Toutefois, il nous est impossible en ce moment de résoudre cette question, le personnel étant extrêmement réduit dans toute la colonie par l'obligation où nous sommes de défendre nos frontières sur plusieurs points. L'organisation de territoires militaires que je vous vois avec satisfaction apprécier dans votre lettre n° 961/B du 17 juillet 1914, serait par la même raison impossible à réaliser. Dès que la paix sera rétablie, je compte reprendre l'examen de toutes ces questions et avec le concours de nos chefs territoriaux et le vôtre particulièrement, Monsieur le Vice-Gouverneur général, leur donner la solution la plus avantageuse. Au reste, la situation présente nous amènera sans doute à envisager l'organisation territoriale autrement que nous l'eussions fait il y a un an à peine ; nous aurons dans notre travail de division territoriale à considérer les intérêts de la défense de la colonie ».

C'est dans le dernier paragraphe de cette lettre du 11 mai 1915 que la réponse du vice-gouverneur général de Boma tranchait négativement et de manière péremptoire. Il disait : « Je vous prie de ne pas insister en ce moment pour obtenir satisfaction au sujet du rattachement du territoire d'un district à un autre. L'administration centrale n'est pas d'avis d'autoriser les dérogations de l'espèce au principe de l'arrêté royal du 28 mars 1912 et je ne souhaite pas reprendre la discussion sur ce point en ce moment ». Ainsi, conformément au règlement organique du 28 juillet 1914, la Province-Orientale vit son administration s'aligner sur celle des trois autres provinces du Congo belge.

Mais les réclamations formulées ci-dessus ne seront pas pour autant abandonnées. Car Justin Malfeyt connaissait bien la construction coloniale du Congo et, surtout, il allait beaucoup instruire la hiérarchie avec ses rapports détaillés. Jadis fonctionnaire subalterne, il instruisit même le gouverneur général Théophile Wahis (1892-1912) sur des situations liées à l'occupation du terrain devant amener à la mise en place d'une administration, jugée par lui efficiente, du territoire congolais. Depuis qu'on lui avait confié la mission

d'installer la nouvelle Province-Orientale comme deuxième cas d'expérience dans la colonie belge, après la province du Katanga (qu'il connaissait pour avoir opéré comme inspecteur d'État dans certaines de ses contrées), le vice-gouverneur général de la Province-Orientale était persuadé que son argumentaire valait la peine d'être défendu. Selon lui, des abus notoires se commettaient dans les attributions du pouvoir par le Gouvernement général à Boma.

Malfeyt ne se laissait pas dominer facilement. Il était, d'ailleurs, habitué à prendre des initiatives politiques, si nécessaire, et sans toujours attendre l'ordre venant d'en haut. Parce que l'autorité de Boma lui avait vivement conseillé de ne plus revenir sur la question de l'organisation administrative de la colonie, il initia une nouvelle lettre datée de Stanleyville, le 3 novembre 1915, mais cette fois-ci signée à sa fonction (il y est dit « Le vice-gouverneur général, absent ») par un collaborateur immédiat, le commissaire général.

« Monsieur le Gouverneur général,

J'ai l'honneur de vous accuser la réception de votre lettre n° 4551 du 31 juillet. Je n'avais pas l'intention de répondre considérant votre décision comme définitive. Mais l'invitation explicite qui m'est faite à un nouvel examen me porte à croire qu'il n'est peut-être pas inutile que je fasse part au Gouvernement des objections que son interprétation actuelle comporte. J'aurais pensé tout d'abord que l'article 21 de l'A.R. du 28 juillet 1914 faisait bien entrer l'organisation territoriale dans les attributions réservées aux vice-gouverneurs généraux sous la dénomination d'"administration spéciale de la province ou du district". Il serait extrêmement désirable, et cela à un point de vue général que le Gouvernement opérât la démarcation entre ce qui est matière d'administration générale et ce qui est matière d'administration spéciale. Sur le fond, je me vois forcé d'avancer que je n'ai connaissance d'aucun principe garantissant l'unité de vue dans le fonctionnement des districts en territoires. Sans même parler du territoire d'exception de Kinshasa, je constate entre la division en territoires des districts du Maniema et des Bangala par exemple de telles différences qu'il faut se convaincre que seules les circonstances d'ordre local ont présidé à ces opérations. Le Gouvernement a sans nul doute obéi aux suggestions des autorités locales : en entérinant leurs propositions, il a réellement collaboré avec les fonctionnaires les plus qualifiés. J'avais considéré cette diversité révélatrice d'un souci réel des contingences,

comme une promesse implicite de décentralisation et de progrès dans l'abandon de ces méthodes dogmatiques qui ont déjà causé tant de mal à la colonie.

Nous ne pouvons perdre de vue que nous sommes toujours en pleine période expérimentale. Une modification d'un tracé ou d'une voie de transport (route auto, nouveaux chemins de fer, remise en activité des services de paillage sur l'Aruwimi), la naissance, la disparition ou le déplacement d'une entreprise (Société des Huileries, mines de Nebula, transfert à Babeyru des exploitations de Kanua), la mise en exploitation de nouvelles ressources, ou l'abandon d'anciennes (riz, amandes de palme, caoutchouc) ; une situation politique anormale (état de guerre au Kivu avec conséquences pour les districts voisins, rébellion des populations logo) constitue des facteurs temporaires ou permanents qui ne peuvent pas être sans répercussion sur l'organisation territoriale ; notre organisation manque évidemment de souplesse, elle ne constitue rien moins qu'un organisme réagissant spontanément au milieu pour s'y adapter. La nécessité d'un recours au Gouvernement général, appuyé de volumineux dossiers retardera dans tous les cas la réaction nécessaire et un régime de déséquilibre s'établira.

Ce déséquilibre s'aggravera d'un manque de suite dans la direction des territoires. Au hasard des disponibilités du personnel blanc nous voyons ces territoires se commander successivement par des agents destinés aux plus hautes fonctions ou aux emplois éternellement subalternes qui tous jouissent cependant des mêmes pouvoirs. Cette situation paradoxale est certainement un des motifs qui empêcheront la mise en vigueur des décrets réorganisant les services judiciaires. Il serait hautement désirable que les limites des territoires puissent être modifiées, même par le commissaire de district pour des nécessités diverses, par exemple économiques ou politiques ; lorsque la situation du personnel l'exige. Ces mouvements seraient habituellement sans répercussions autres qu'indirectement favorable sur la situation budgétaire ; dans le cas contraire, ils devraient évidemment faire l'objet de propositions préalables. À cet égard il est extrêmement intéressant de noter que la guerre en absorbant la majeure partie du cadre européen et la troupe, a réduit les ressources des commissaires de district, qui avec des moyens réduits, ont dû faire face aux mesures obligatoires, parfois à des obligations aggravées. La question budgétaire domine à présent la situation et elle constituerait en dehors de toute autre, une considération tendant à faciliter les modifications des limites territoriales.

Cet ensemble m'amène à prier le Gouvernement de vouloir étudier l'opportunité de rétablir par exemple sous la forme de l'adjonction au commissaire de district de quelques fonctionnaires ambulants, l'ancien cadre des chefs de secteur. La chose pourrait se faire sans grever le budget, car elle permettrait de ne prévoir pour tenir la place des administrateurs actuels, que des agents subalternes, les adjoints actuels des administrateurs effectifs. Comparée à l'actuelle, cette organisation ne serait pas plus coûteuse ; elle présenterait la supériorité d'une possibilité d'adaptation aux circonstances économiques, ethniques, politiques, etc. ; elle garantirait une suite dans la conduite des territoires caractérisés par une certaine unité à certains égards ; elle permettrait enfin l'entamassions du régime judiciaire que l'on n'ose pas mettre en vigueur » (« IV. La campagne Malfeyt » dans Lambert-Culot 1972 : 289-292).

Mais jusqu'à la fin de ses fonctions, en août 1917, à la tête de la Province-Orientale, Malfeyt n'obtint pas les modifications souhaitées. Son successeur, Adolphe De Meulemeester (5 août 1917-22 juin 1926), revint aussitôt sur cette même question en écrivant au gouverneur général, le 31 décembre 1918 : « qu'il est urgent de prendre une décision et de mettre fin à une situation qui, dans les districts de l'Ituri et de Stanleyville n'a que trop duré au point qu'elle entrave le développement moral et économique de ces circonscriptions administratives ».

Par la suppression du district de la Lowa, les districts de la Province-Orientale seront partagés comme suit :

Tableau 1.1 : districts de la Province-Orientale

Districts	Nombre de territoires avant la modification	Nombre de territoires après la modification
Bas-Uele	13	11
Haut-Uele	9	10
Ituri	7	10
Stanleyville	5	8
Maniema	6	7
Kivu	8	11
Aruwimi	7	7 (provisoirement)
Lowa	6	-
Totaux	61	64

Comme on le suit ici, ce ne sont pas nécessairement le gouvernement central à Bruxelles et le gouvernement général à Boma qui

définissaient le contenu de la gestion administrative locale du Congo belge. Différentes réformes qui se succédèrent, faites en fonction des événements ou des demandes pressantes, ne furent pas toujours des solutions efficaces. En fait, aux incohérences sur le terrain s'ajoutaient de nouvelles décisions. Il en résultera, pour l'ensemble du pays, des différences de fond dans l'organisation administrative entre régions (districts ou provinces), qui demeureront nombreuses au-delà de l'indépendance du Congo en 1960.

À partir de 1912, en effet, le principe de la division des districts en territoires avait été posé. Le gouverneur général ou les vice-gouverneurs généraux étaient chargés de les organiser. Les pouvoirs des CDD sur le personnel placé sous leurs ordres étaient renforcés. Malgré la création de quatre provinces (celles de l'Équateur et du Congo-Kasaï furent ajoutées en 1917 et 1919), les CDD avaient le droit de correspondre directement avec le gouverneur général. Car, en fait, une double décentralisation était réalisée : d'une part, elle allait



Adolphe De Meulemeester.

(HP.1955.96.1035, collection MRAC ; photographie non identifiée, s.d.)



À Rutshuru, une palabre des femmes en mars 1916.

(HP.1969.18.109, collection MRAC ; photographie non identifiée, droits réservés.)

de Bruxelles à la capitale Boma et aux provinces ; d'autre part elle partait de Boma vers les districts.

L'ordonnance n° 10 du 6 septembre 1919 modifia les limites des territoires d'Idjwi et Kitofu dans le district du Kivu (*Bulletin administratif* 1919 : 964). Par l'ordonnance du 29 mars 1920, le chef-lieu du territoire d'Idjil fut fixé à Kalehe. À ce moment, une évolution intervenait dans la gestion administrative. Les normes générales existaient, certes, depuis 1886 pour déterminer la date d'entrée en vigueur des actes officiels, mais depuis 1920, l'habitude avait été prise de la spécifier dans les textes ou d'en confier explicitement la promulgation à une autorité exécutive. Le cas le plus explicite fut le transfert de la capitale du Congo belge de Boma à Kinshasa décidé par l'arrêté royal du 1^{er} juillet 1923, mesure qui n'entre en vigueur qu'en 1929, après la construction de l'infrastructure nécessaire par une ordonnance du 31 octobre.

En 1922 intervint un grand changement, lorsque le gouverneur général reçut le pouvoir de fixer le nombre et les limites des districts, une tâche réservée auparavant au roi. Dès lors, les CDD devinrent des agents strictement subordonnés aux gouverneurs de province. Ceux-ci, tout en perdant le titre de vice-gouverneur général et le pouvoir législatif qui y était attaché, avaient vu leur rôle renforcé (*Bulletin officiel* 1914 : 902-903). Certains gouverneurs vont ainsi réussir à donner une telle impulsion aux activités de leur province qu'ils firent redouter la formation d'un pouvoir économique et social trop fort par rapport

à celui de Bruxelles et des Européens en général. En 1914, le rapport du ministre des Colonies au roi qui accompagnait l'arrêté d'organisation des provinces avait justifié cette évolution. Il y était dit : « Je suis heureux de pouvoir donner au roi l'assurance que la réorganisation de la colonie n'entraînera pas d'augmentation dans les dépenses d'administration. Si la création de deux gouvernements nouveaux (dans les provinces de l'Équateur et du Congo-Kasaï) et l'organisation plus forte des districts entraînent, dans chaque province, l'établissement de services centraux au chef-lieu et la présence à côté du CDD de chefs de service plus nombreux, elles permettent par contre de réduire notablement le personnel attaché au service du gouverneur général. L'autorité et l'initiative vont être ainsi mieux réparties et le personnel plus utilement employé » (*Bulletin officiel* 1914 : 902-903).

Il avait ainsi été décidé que seul le gouverneur général avait le droit de correspondre avec Bruxelles.

L'arrêté royal du 2 juillet 1922 divisait le Congo belge en 21 districts dont celui du Kivu (*Bulletin administratif* 1922 : 838). C'est le district de la Lowa qui fut supprimé et son espace réparti entre les districts voisins de Stanleyville, du Maniema et du Kivu. L'interprétation de ce que Trutz von Trotha (1996) nomma le « principe territorial » au Congo belge modifia profondément la relation entre l'autorité locale et le territoire. L'installation de chefs et de chefferies alla de pair avec des tentatives de faire correspondre des personnes ayant des caractéristiques communes présumées (ou imaginées) dans

une relation un à un avec un territoire bien délimité. Les personnes qui, auparavant, s'identifiaient souvent à leur lignée ou à leurs unités familiales plutôt qu'à des communautés ethniques ou culturelles plus importantes ont commencé à s'identifier de plus en plus à ces unités plus grandes. L'importance de ces réorganisations administratives ne peut être sous-estimée, car elles ont affecté les idées sur l'identité et l'appartenance, et ont finalement conduit à une « territorialisation de l'ethnicité » qui ne va pas seulement être reflétée dans les structures administratives. Pendant un temps, les noms des territoires ont certifié ce lien entre « territoire » comme entité administrative dirigée par un Européen et « identité » des populations autochtones censées y habiter. À ce niveau, comme on le verra à la suite de l'évolution de la construction administrative, l'idée va en gros être abandonnée parce que l'autorité coloniale se rendit compte d'une réalité très complexe qu'elle ne maîtrisait pas assez ; ce qui ne va pas être le cas pour les entités dirigées par les « indigènes » de niveau chefferie ou groupement.

Par l'ordonnance n° 24/S.G. du 14 mars 1923, le district du Kivu dont le chef-lieu était Rutshuru comptait dix territoires. Des huit anciens, cinq territoires furent maintenus : Kitofu [Masisi], Tanganyika [Uvira], Kalembelembe, Rutshuru et Idjwi, dénommé territoire du Buhavu. Le territoire nande de Semliki [Beni] passa au district de l'Ituri, tandis que deux territoires furent supprimés : celui du Kivu et celui de Luofu. Par ailleurs, les territoires de Walikale et de la Haute-Ulindi [Shabunda] du district de la Lova (supprimé) furent rattachés au district du Kivu. Deux nouveaux territoires furent délimités : Unya-Bongo [Kabare] et Luholu [Lubango]. Le territoire d'Elila qui prenait à l'occasion la dénomination de territoire de la Haute-Elila avec le même chef-lieu Itula passait du district du Maniema à celui du Kivu (*Bulletin administratif* n° 7 du 10 avril 1923 : 173-177).

L'ordonnance n° 99/AIMO du 1^{er} octobre 1926 exécutée le 1^{er} janvier 1927 divisa le district du Kivu en sept territoires : Rutshuru, chef-lieu Rutshuru ; Buhunde, chef-lieu Masisi ; Buhavu, chef-lieu Kalehe ; Unya-Bungo, chef-lieu Bukavu ; Bufuliru, chef-lieu Uvira ; Ubembe, chef-lieu Kalembelembe et Urega, chef-lieu Shabunda. Les trois territoires supprimés étaient Walikale, Luholu et Haute-Elila (*Bulletin administratif* n° 21 du 10 novembre 1926 : 468-472).

Une modification intervient avec le déplacement du chef-lieu du district de Rutshuru à Bukavu, qui prit, le 1^{er} février 1928, le nom de Costermansville. La Belgique honorait ainsi un personnage dont le nom renvoyait à la brutale exploitation du Congo sous l'EIC.

Paul Costermans était vice-gouverneur général de l'EIC lorsque se tint la Commission d'enquête portée sur les dénonciations/accusations de la Communauté internationale contre les abus et les atrocités qui accompagnaient l'exploitation par Léopold II et les sociétés commerciales des richesses naturelles du Congo, dont notamment le caoutchouc et l'ivoire. À l'esclavage et à la traite des Noirs qu'il s'était assigné à combattre lors de la Conférence géographique de Bruxelles (12-14 septembre 1876), le roi des Belges, qui s'était approprié les terres congolaises, avait substitué un régime cruel et inhumain. Les premières dénonciations émanèrent des missionnaires protestants dont le baptiste suédois Édouard V. Sjöblom, les presbytériens américains William M. Morrison et son coreligionnaire noir américain William Sheppard (cf. Vangroenweghe 1986 ; Hochschild 1998).

De Paul-Marie Costermans, Adam Hochschild écrit : « Paul Costermans, vice-gouverneur général du territoire, et, dans la mesure où c'était possible pour une personne exerçant de hautes fonctions au sein



L'inspecteur d'État Paul-Marie Costermans à Baraka, en 1903.
(HP.1961.1.783, collection MRAC ; photographie non identifiée.)



Au poste de Kalehe en 1924, l'habitation de l'administrateur.
(HP.1950.15.119-219, collection MRAC ; photographie non identifié, droits réservés.)



Une séance au tribunal de secteur du Buhavu en 1927.
(HP.1950.15.119-210, collection MRAC ; photographie non identifié, droits réservés.)



À Kalehe, réunion des notables du quatrième trimestre 1927.
(HP.1950.15.119-211, collection MRAC ; photographie non identifié, droits réservés.)



En 1927, élèves de l'école rurale de Kalehe, dans le territoire du Buhavu.
(HP.1950.15.119-215, collection MRAC ; photographie non identifié, droits réservés.)



À Kalehe en 1927 : briquetiers au travail.

(HP.1950.15.119-214, collection MRAC ; photographe non identifié, droits réservés.)

d'un tel système, homme intègre, fut informé des contestations faites par la Commission ; aussitôt après, à la grande inquiétude de ses assistants, il sombra dans une profonde dépression. Une quinzaine de jours plus tard, après avoir écrit une série de lettres d'adieux, il se trancha la gorge avec un rasoir » (Hochschild 1998 : 294).

En janvier 1928 intervint la création par décret, pour les districts du Maniema et du Kivu, du Comité national du Kivu (CNKi), un organisme mixte ayant une personnalité juridique distincte de la colonie (Conseil colonial 1928 : 838-845). En fait, le CNKi aurait été une copie conforme du Comité spécial du Katanga (CSK), n'eût été l'interdiction faite au pouvoir exécutif, aux termes de l'article 22 de la Charte coloniale, de déléguer l'exercice de ses droits aux personnes et aux corps qui ne lui étaient pas hiérarchiquement subordonnés. Il ne comptait que deux membres : la colonie et la Compagnie des

Grands Lacs⁶. L'objet du décret portait sur l'étude et l'aménagement de la « région du Kivu » au point de vue des voies de transport et de communication, du développement de l'agriculture, de la colonisation agricole tant indigène qu'européenne, des industries agricoles et autres, mettant en valeur les terres faisant partie du domaine privé et les mines non encore concédées. Cela était davantage précisé dans le rapport du Conseil colonial qui disait que le CNKi avait, par ses premiers devoirs, de créer des routes et des moyens de communication, de créer et d'exploiter un chemin de fer reliant les lacs Tanganyika et Kivu au réseau de la Compagnie des Grands Lacs, comme aussi des services de navigation sur les lacs Kivu et Édouard, d'établir des circonscriptions urbaines en y construisant les bâtiments publics, la voirie, des réseaux d'égouts, des distributions d'eau et d'électricité, etc. Il avait aussi à procéder à

6. D'autres associations pouvaient s'y joindre en se conformant à l'article 4 du décret.

l'étude géologique de la région, à l'exploitation des carrières et des mines, à la prospection climatique, forestière et agricole et à toutes études, travaux et établissements destinés à assurer le développement de l'agriculture, à la mise en valeur des terres vacantes. Il avait l'obligation de prendre soin du bien-être matériel et du développement intellectuel et moral des populations, par la création et l'entretien tant d'hôpitaux, dispensaires et laboratoires médicaux, que d'écoles rurales, moyennes ou professionnelles à établir soit directement, soit par accord avec des associations philanthropiques ou religieuses.

Tandis que le CNKi s'installait au Kivu et que l'ordonnance n° 17/AIMO du 25 janvier 1928 faisait de Kabare le chef-lieu du territoire de l'Unya-Bungo et de Costermansville le chef-lieu du district du Kivu (*Bulletin administratif* 1928 : 70), le décret du 21 mai 1930 redécrivit les limites du domaine géré par le Comité du Kivu (*Bulletin officiel* 2^e partie n° 6 du 15 juin 1930 : 251-254). Il fut ajouté aussi au Comité les parties des territoires de Lubero et de la Semliki (Beni) qui ne lui avaient pas été confiées par le décret du 13 janvier 1928.

En mai 1930 donc, le Comité du Kivu se concentra davantage sur l'espace couvrant effectivement son nom actuel. D'une part, il rétrocédait à la colonie les droits qu'il possédait au nord-est d'une droite partant de l'intersection de la frontière orientale avec le méridien 30° et rejoignant la ligne des hautes eaux de l'Ituri sur la rive gauche de cette rivière, au confluent de l'Ituri et du Shari. Il lui rétrocédait aussi les droits dans la région délimitée : au nord par le parallèle de Nyangwe depuis la rive droite du Lualaba jusqu'à la limite du district du Kivu ; à l'est, la limite de ce district jusqu'au 5^e parallèle S ; au sud, ce 5^e parallèle jusqu'à la rive droite du Lualaba ; à l'ouest la rive droite du Lualaba. D'autre part, la colonie cédait au CNKi le bénéfice des redevances minières réservées antérieurement à la colonie dans la région comprise entre les limites suivantes : au nord, le parallèle de Nyangwe ; à l'est, la frontière du Congo belge ; au sud, le 5^e parallèle ; à l'ouest, la limite du district du Kivu établie par l'ordonnance du 25 janvier 1928.

Comme noté plus haut, le CNKi avait constitué, le 8 avril 1930, le Fonds social du Kivu, dont les statuts avaient été approuvés par arrêté royal du 20 mai 1930. Un autre arrêté royal du 17 février 1931 accordait à ce Fonds social du Kivu la personnalité civile comme établissement d'utilité publique ayant pour charge des obligations d'ordres humanitaire,

scientifique et éducatif (cf. *Bulletin officiel* n° 3 du 15 mars 1931 : 158-159, 159-167).

Mais le 24 octobre 1929, survint à New York un krach boursier sans précédent. À partir de 1931, la chute des cours des matières premières et les limitations imposées à de nombreuses exportations par le manque de débouchés mirent l'État colonial en position difficile. Politiquement, une agitation prénationaliste se développa : des rumeurs annonçaient le départ prochain des Européens (Tshibangu Kabet Musas 1980 : 176-177, 208-213).

En 1932, afin de réduire les besoins en personnel, le nombre des districts fut ramené de 21 à 16 et celui des territoires de 181 à 113 par l'ordonnance n° 36/AIMO du 21 mars qui divisa la Province-Orientale en cinq districts : Stanleyville, chef-lieu Stanleyville ; Uele, chef-lieu Buta ; Kibali-Ituri, chef-lieu Irumu ; Kivu, chef-lieu Costermansville et Maniema, chef-lieu Kasongo (*Bulletin administratif* 1932 : 218). Une autre ordonnance n° 40/AIMO du même 21 mars transférait du district du Kivu à celui du Maniema le territoire de l'Urega (Shabunda) et divisait le district du Kivu en six territoires ayant pris, cette fois, les noms des ethnies de leurs habitants : Wahunde-Wanianga, chef-lieu Masisi ; Bahutu, chef-lieu Rutshuru ; Bahavu, chef-lieu Kalehe ; Wanya-Bungo, chef-lieu Kabare ; Bafuliru, chef-lieu Uvira et Babembe, chef-lieu Fizi (*Bulletin administratif* n° 6 du 25 mars 1932 : 26-61).

Toutes ces transformations administratives portaient sur la recherche d'un cadre de gestion qui devait être le moins coûteux possible à la colonisation européenne. Car si les richesses étaient nombreuses, l'étendue du territoire à administrer était vaste, avec une démographie globalement très faible. Jusqu'à son indépendance en 1960, la population du Congo belge ne dépassa pas dix millions d'habitants. Léon de Saint Moulin écrit : « [...] on n'en est pas moins surpris de constater que son administration était assurée en 1940 par 648 agents blancs, contre 666 en 1934 et 845 en 1930-1933. Le millier fut atteint en 1947. L'extension des services publics et les travaux du Plan décennal firent ensuite passer le personnel civil blanc de la colonie à 3000 unités en 1948, à 5000 en 1952 et à 8000 en 1958, outre 10 000 auxiliaires africains à cette dernière date. Cette limitation extrême des effectifs aide à comprendre que dès 1923 le gouverneur de la Province-Orientale pouvait se vanter que sa province avait entièrement payé son administration européenne au moyen des seules ressources de "l'impôt indigène". Mais on ne peut



Vue de la route qui relie Usumbura, chef-lieu du territoire du Ruanda-Urundi à Bukavu. Cette route asphaltée d'une longueur de 145 km, relie par voie de terre les lacs Tanganyika et Kivu. (HP.1956.15.13663, collection MRAC; photo C. Lamote (Inforcongo), s.d., © MRAC.)



Le pont de la Ruzizi à la sortie de Bukavu, sur la route qui relie le chef-lieu de la province du Kivu à Usumbura.
(HP.1959.28.779, collection MRAC ; photo C. Lamote (Inforcongo), s.d., © MRAC.)



L'athénée royal de Bukavu.

(HP.1956.15.8449, collection MRAC ; photo C. Lamote (Inforcongo), s.d., © MRAC.)



Une vue de la récréation à l'athénée royal de Bukavu, section primaire. Créés par le Gouvernement, depuis 1946, dans les principaux centres du Congo, les athénées royaux sont des établissements scolaires mixtes où les enfants des coloniaux peuvent poursuivre leurs études depuis le jardin d'enfants jusqu'à la fin des humanités et se préparer à entrer dans les universités ou les écoles supérieures de la Métropole. À Bukavu, le chiffre de la population de l'athénée est passé de 60 élèves en 1946 à 435 en 1951.

(HP.1956.15.8439, collection MRAC ; photo H. Goldstein, vers 1951, © Sofam.)

oublier qu'à cette époque cet impôt représentait 40 à 50 % du revenu monétaire des paysans et que son poids s'était encore alourdi pendant la période de la crise économique » (de Saint Moulin 1988 : 211).

Le gouverneur général Pierre Ryckmans (1934-1946), qui observait combien le poids du colonialisme écrasait le Noir au risque de nourrir sa révolte, avait informé le Conseil de gouvernement en juillet 1934 : « Personne ne peut ignorer que la capacité fiscale des indigènes a baissé depuis l'avant-guerre (1914-1918) dans une proportion vraiment catastrophique [...]. En 1915, pour un rendement d'impôt à peu près égal à celui d'aujourd'hui, on payait encore à l'indigène en pleine crise de guerre, de 9,50 à 14 francs le kilo pour le caoutchouc ; 29 francs le kilo pour le café ; 1,80 franc le kilo pour l'huile de palme, de 95 centimes

à 1,90 franc pour le copal, de 70 centimes à 1,40 franc pour les palmistes. Malgré l'augmentation du nombre des contribuables, l'impôt indigène représente donc aujourd'hui, pour la population, un poids infiniment plus lourd qu'autrefois » (Ryckmans 1946 : 28).

La gestion coloniale n'avait été efficace que par une politique de stricte exploitation des colonisés. « Les missions recevaient de maigres subsides pour l'organisation de certains services sociaux et les sociétés y consacraient aussi un certain budget. Mais l'État limitait son action à la mise en place des conditions permettant le fonctionnement des entreprises coloniales, elles-mêmes à peu près entièrement organisées en fonction des exportations » (de Saint Moulin 1988 : 211).



Les installations du port à Bukavu, sur le lac Kivu. (HP.1959.28.788, collection MRAC ; photo C. Lamote (Inforcongo), s.d., © MRAC.)



L'école professionnelle de Bukavu, dirigée par les Frères Maristes.

À droite, l'internat. Sur la colline, les habitations des professeurs laïcs.
(HP.1959.28.796, collection MRAC ; photo C. Lamote (Inforcongo), s.d., © MRAC.)



La résidence des Frères Maristes qui dirigent l'école professionnelle de Bukavu. (HP.1959.28.804, collection MRAC ; photo C. Lamote (Inforcongo), s.d., © MRAC.)



Une vue d'ensemble des bâtiments de l'école professionnelle de Bukavu, dirigée par les Frères Maristes. (HP.1959.28.809, collection MRAC ; photo C. Lamote (Inforcongo), s.d., © MRAC.)

4. LA PÉRIODE DE LA PROVINCE DU KIVU

On approchait le moment de la division de la grande Province-Orientale, intervenue en 1933, qui fit de l'espace du Kivu-Maniema une province à part entière. Juste quelques semaines avant, le 8 mai 1933, un décret fut promulgué intitulé « Comité national du Kivu. Réorganisation. Approbation » (*Bulletin officiel* n° 6 du 15 juin 1933 : 358-368) qui n'abrogeait pas celui du 13 janvier 1928. À son article 3, les tâches assignées au CNKi étaient les suivantes :

- i) l'étude des blocs dans lesquels il exercerait ses droits fonciers en vue du développement de l'agriculture, de l'élevage et de la colonisation agricole européenne ;
- ii) l'aménagement des terres les mieux appropriées pour cette colonisation ainsi que leur lotissement en vue de l'établissement de colons ;
- iii) la gestion des terres vacantes et, éventuellement, leur mise en valeur ;
- iv) la prospection forestière du territoire délimité au paragraphe premier de l'article 2 de la convention et la création d'un service forestier, dont l'organisation devait être soumise à l'approbation du ministre des Colonies et qui devait suivre les directives techniques de la colonie ;
- v) l'exploitation des forêts en vue des besoins industriels et autres, soit directement, ou soit par des concessionnaires auxquels l'Association concéderait le droit de couper le bois ou d'exploiter les forêts, dans les conditions prévues par ladite convention et d'un règlement général qui serait approuvé par arrêté royal ;
- vi) l'exploitation des carrières et des mines, dans le territoire visé au paragraphe I de l'article 2 ;
- vii) l'aménagement de circonscriptions urbaines comportant le droit de concéder des distributions d'eau et d'électricité à des conditions et selon un cahier des charges qui seraient approuvés, dans chaque cas, par arrêté royal.

L'objet du CNKi était donc réduit, mais son rôle pour la colonisation du Kivu demeurerait important. C'est alors qu'une profonde réforme intervint avec l'arrêté royal du 21 juin 1933, qui fit passer l'organisation administrative du Congo belge de quatre à six provinces : les nouvelles provinces de Costermansville et du Kasai furent créées. L'ordonnance n° 90/AIMO du 29 septembre 1933 dotait la province de Costermansville de deux districts : Kivu, chef-lieu Costermansville et Maniema, chef-lieu Kasongo (*Bulletin administratif* n° 18bis du 6 octobre 1933 : 588-591). Il s'agit là



Bâtiment du parquet de Grande Instance à Uvira.
(Photo Théodore Assumani, équipe locale ; 2021.)

d'un tournant important qui confirma l'importance de Bukavu dans le Congo colonial ; la position périphérique du Kivu vis-à-vis du Gouvernement général à Léopoldville était modifiée.

Au terme de l'ordonnance n° 91/AIMO du 29 septembre 1933, le district du Kivu comptait sept territoires ; celui des Bakumu-Est (Lubutu), détaché du district de Stanleyville, lui fut ajouté. Il s'agit des territoires de Bahunde-Wanianga, chef-lieu Masisi ; Bahutu, chef-lieu Rutshuru ; Bahavu, chef-lieu Kalehe ; Banya-Bungo, chef-lieu Kabare ; Bafuliru, chef-lieu Uvira ; Babembe, chef-lieu Fizi et Bakumu-Est, chef-lieu Lubutu (*Bulletin administratif* n° 18bis du 6 octobre 1933 : 592-597). Mais c'est en 1935 que la subdivision des districts et territoires de 1933 sera réécrite de manière plus étudiée, apportant de nombreuses définitions de limites. L'ordonnance n° 44/AIMO du 15 mars augmentait, dans le district du Kivu, le nombre de territoires à huit et introduisit aussi des changements de dénomination : Shabunda, chef-lieu Shabunda ; Masisi, chef-lieu Masisi ; Kabare, chef-lieu Kabare ; Uvira, chef-lieu Uvira ; Fizi, chef-lieu Fizi ; Rutshuru, chef-lieu Rutshuru ; Lubero, chef-lieu Lubero et Beni, chef-lieu Beni. En fait, des sept territoires de 1933, deux avaient été supprimés : Buhavu et Bakumu-Est. Les cinq territoires maintenus étaient Masisi, Kabare, Uvira, Fizi et Rutshuru. Le territoire de Shabunda, rattaché au district du Maniema en 1932, retournait au district du Kivu, tandis que les territoires de Lubero et Beni, attachés au district de l'Ituri en 1933, passaient au district du Kivu (*Bulletin administratif* n° 7 du 10 avril 1935 : 255-264).

Au moment où la province du Kivu était créée, était inaugurée une recentralisation du pouvoir. Elle réduisait l'autorité qu'avaient acquise les gouverneurs du Katanga et de la Province-Orientale. Au Kivu, la création du CNKi ayant entraîné un boom minier

dans les années 1930, avait eu pour effet l'installation d'une autorité politique particulière. Le titre de chefs de province fut même transformé en celui de commissaires de province ; le retour à l'ancienne appellation de gouverneur intervint en 1941.

Le tracé des limites administratives fut inspiré, en 1940, par le souci de l'efficacité maximum au moindre coût. L'ordonnance n° 454/AIMO du 30 décembre 1943 augmenta le nombre de territoires à neuf, par l'adjonction du nouveau territoire de Costermansville (*B. A.* n° 1 du 10 janvier 1944 : 30-33). Ce nombre passa à dix territoires au terme de l'ordonnance n° 70/AIMO du 29 mars 1945, à la suite du rétablissement du territoire de Kalehe, supprimé en 1935 (*Bulletin administratif* n° 7 du 10 avril 1945 : 470-473). Il y eut onze territoires, à la suite de l'ordonnance n° 439/AIMO du 30 décembre 1947, qui créa le territoire de Mwenga, issu de la division de celui de Shabunda (*Bulletin administratif* n° 2 du 25 janvier 1948 : 223-235).

Au terme de l'ordonnance n° 21/427 du 23 décembre 1950, le district du Kivu fut divisé en deux districts : celui du Nord-Kivu, chef-lieu Goma et celui du Sud-Kivu chef-lieu Costermansville. La province du Kivu comptait dorénavant trois districts : Nord-Kivu, Sud-Kivu et Maniema, chef-lieu Kindu (*Bulletin administratif* n° 1 du 10 janvier 1951 : 45).

À noter que les trois districts de la province du Kivu avaient scellé une certaine union avec la création du CNKi. Les territoires de Beni et de Lubero, dont l'activité était partiellement orientée vers Bunia avaient été rattachés au district de

Kibali-Ituri, de 1928 à 1935. Le territoire de Lubutu avait d'abord intégré le district de la Lowa puis fit partie de celui de Stanleyville, de 1922 à 1951. C'est pour faire dépendre d'une seule autorité politique les territoires administratifs dont l'exploitation minière avait été concédée au même groupe financier que les mines de Butembo et de Lubutu furent rattachées à la province du Kivu dont dépendaient le Maniema et le Sud-Kivu (avec Kamituga).

À la suite de la division du district du Kivu en 1950, les onze territoires qui le composaient furent répartis comme suit : le Nord-Kivu reçut quatre territoires (Beni, Lubero, Masisi et Rutshuru) et le Sud-Kivu, les sept autres (Costermansville, Kabare, Fizi, Kalehe, Mwenga, Shabunda et Uvira) (*Bulletin administratif* n° 1 du 10 janvier 1951 : 51-64). Au profit du district du Nord-Kivu vont être créés deux territoires : celui de Goma par l'ordonnance n° 21/298 du 3 octobre 1951 (*Bulletin administratif* 2^e partie n° 20 du 25 octobre 1951 : 2159-2160) et celui de Walikale, par l'ordonnance n° 21/429 du 17 décembre 1953 (*Bulletin administratif* n° 2 du 9 janvier 1954 : 54-65). L'ordonnance n° 21/428 du 17 décembre 1953 avait changé la dénomination du chef-lieu du district du Kivu, qui devint Bukavu. Ainsi, l'ancien territoire de Costermansville prenait lui aussi le nom de Bukavu (*Bulletin administratif* 1951 : 51). L'ordonnance n° 21/396 du 29 septembre 1958 reconduisit les trois districts de la province du Kivu en ajoutant la ville de Bukavu, qui cessait d'être un territoire (*Bulletin administratif* 1958 : 1763, 1765).

RÉFÉRENCES

- Bulletin administratif* 1914 : 587 ; 1919 : 964 ; 1922 : 838 ; n° 7 du 10 avril 1923 : 173-177 ; n° 21 du 10 novembre 1926 : 468-472) ; 1928 : 70 ; n° 6 du 25 mars 1932 : 26-2661 ; n° 18bis du 6 octobre 1933 : 588-591 ; n° 7 du 10 avril 1935 : 255-264 ; n° 1 du 10 janvier 1944 : 30-33 ; n° 7 du 10 avril 1945 : 470-473 ; n° 2 du 25 janvier 1948 : 223-235 ; 1951 : 51 ; n° 1 du 10 janvier 1951 : 45 et 51-64 ; 2^e partie n° 20 du 25 octobre 1951 : 2159-2160 ; n° 2 du 9 janvier 1954 : 54-65 ; 1958 : 1763 et 1765.
- Bulletin officiel du Congo belge* 1888 : 244 ; 1895 ; 1888 : 244 ; 1910 : 249 ; 1912 : 356, 496 ; 1913 : 965 ; 1914 : 547-548 ; 1914 : 902-903 ; 2^e partie n° 6 du 15 juin 1930 : 251-254 ; n° 3 du 15 mars 1931 : 158-159 et 159-167 ; n° 6 du 15 juin 1933 : 358-368.
- Conseil colonial. 1928 (13 février). « Rapport du Conseil colonial sur un projet de décret instituant une association dénommée Comité national du Kivu ». *Bulletin officiel* : 838-845.
- de Saint Moulin, L. 1988. « Histoire de l'organisation administrative du Zaïre ». *Zaïre-Afrique* 224 : 197-222.
- « Documents relatifs à l'ancien district du Kivu : 1900-1922 ». 1959. In *Archives du Congo belge*, n° 3. Léopoldville.
- Engels, A. 1952. « Malfeyt, J. ». *Bulletin du Congo belge* III : 588-592.
- Hochschild, A. 1998. *Les Fantômes du Roi Léopold II : un holocauste oublié*. Paris : Belfond (traduit de l'anglais par Marie-Claude Elsen et Frank Straschitz).

- Jentgen, P. 1953. *Atlas général du Congo. Notice de la carte des frontières du Congo belge*. Bruxelles : Institut royal colonial belge (coll. « Mémoires de la classe des sciences morales et politiques, N.S., in 8° », t. XIII, fasc. 2).
- Lambert-Culot, M.-C. 1972. « Les premières années en Afrique du Comité spécial du Katanga ». *Études d'histoire africaine* III.
- Muchukiwa, B. 2006. *Territoires ethniques et territoires étatiques. Pouvoirs locaux et conflits interethniques au Kivu*. Paris/Anvers : L'Harmattan/Centre d'étude de la région des Grands Lacs d'Afrique.
- Munzihirwa, C. (S.J.). 1971 (octobre). « Conception du pouvoir politique dans la société traditionnelle des Bashi de Kabare (Kivu) ». Mémoire de licence en Sciences politiques et administratives, Université nationale du Congo/Campus de Kinshasa.
- Pages, P. 1923. *Royaume hamite au Rwanda*. Anthropolos.
- Ryckmans, P. 1946. *Étapes et jalons*. Bruxelles : Larcier.
- Stiers, L. 1937. « La frontière orientale du Congo belge ». *Bulletin des séances* VIII (2) : 307-329.
- Tshibangu Kabet Musas. 1980. « L'impact socio-économique de la grande crise économique mondiale des années 1929-1935 sur l'ancien Haut-Katanga industriel ». Thèse de doctorat en Histoire, UNAZA/campus de Lubumbashi.
- Trutz von Trotha. 1996. « From administrative to civil chieftaincy - Some problems and prospects of African chieftaincy ». *Journal of Legal Pluralism and Unofficial Law* 28 (37-38) : 79-107.
- Tshibangu Kabet Musas. 1980. « L'impact socio-économique de la grande crise économique mondiale des années 1929-1935 sur l'ancien Haut-Katanga industriel ». Thèse de doctorat en Histoire, UNAZA/Campus de Lubumbashi.
- Vandewoude, E. 1959. *Documents relatifs à l'ancien district du Kivu (1900-1922)*. Léopoldville : Section documentation, Bureau archives (coll. « Archives du Congo belge » n° 3).
- Vangroenweghe, D. 1986. *Du sang sur les lianes : Léopold II et son Congo*. Bruxelles : Didier Hatier.
- Verhaegen, B. 1987 (mars). « Les violences coloniales au Congo belge ». *Cahiers d'actualités sociales* 4.
- Zana Etambala, M. 2014. « L'histoire de la formation des frontières de l'État du Congo. De la conférence géographique en 1876 jusqu'à l'indépendance en 1960 ». In J. Omasombo & P. Bouvier (sous la dir.), *Décentralisation et espaces de pouvoir*. Tervuren : MRAC, pp. 231-426.

Archives

Archives du Palais royal, cabinet Albert I

- « Lettre d'Alvensleben à Edmond Van Eetvelde, 4 février 1895, Bruxelles ». Cabinet Albert I 045. Copie.
- « Lettre d'Alvensleben à de Mérode Westerloo, 15 mars 1895, Bruxelles ». Cabinet Albert I 045. Copie.
- « Note de De Borchgrave », février 1895. Cabinet Albert I 045.
- Note intitulée « Première expression du désir des Allemands de changer la frontière de la déclaration de neutralité, février 1895 ». Cabinet Albert I 045.

Archives du MRAC

- « Lettre du vice-gouverneur général Malfeyt n° 490/B » datée de Stanleyville le 13 mai 1914 adressée au gouverneur général. Copie. Fonds d'archives Benoît Verhaegen.
- « Lettre du vice-gouverneur général de la Province-Orientale, Justin Malfeyt, no 932/B » datée de Stanleyville, le 17 juillet 1914. Copie. Fonds d'archives Benoît Verhaegen.
- « Histoire du territoire de Costermansville », document de 8 pages, non signé, qui fut envoyé au gouverneur de la province du Kivu par l'administrateur de territoire A. Jamsin le 9 décembre 1948).

CHAPITRE 2

ÉDIFICATION DE BUKAVU

Bukavu est le chef-lieu de la province du Sud-Kivu. Jusqu'en 1988, cette ville chapeautait l'ensemble de la province du Kivu divisée en trois districts : celui du Maniema, celui du Nord-Kivu et celui du Sud-Kivu. À ce statut de chef-lieu qu'elle reprit de Stanleyville en 1933, lorsque la première grande Province-Orientale se séparait de ses deux anciens districts du Maniema et du Kivu, Bukavu s'est donc séparée de Goma et de Kindu qui chapeaute désormais les deux sous-régions (districts) du Nord-Kivu et du Maniema devenues elles aussi des provinces autonomes. Sous la colonisation, c'est vers Bukavu que convergeaient toutes les routes du Kivu-Maniema. Aujourd'hui encore, Bukavu continue de posséder son hinterland socio-économique et politique propre.

Bukavu, appelée d'abord Nyalukemba puis Costermansville, du 1^{er} février 1928 à l'ordonnance n° 21/428 du 17 décembre 1953, qui lui rétablit sa dénomination de Bukavu, fut aussi un territoire administratif qui vit plusieurs fois sa superficie modifiée.

La ville se situe au point de départ de la vallée de la Ruzizi. Avant l'occupation européenne, Bukavu aurait été un point de rencontre des peuples shi, fuliru, banyarwanda, barundi et bavira (Pilipili 1973). Son accès fut assez facile à contrôler, même si les Arabo-swahili ne réussirent jamais à y pénétrer. La première occupation européenne date de 1900. Il s'agissait, pour les Belges, de contenir la colonisation allemande du Rwanda. Cette base militaire coloniale devint, en 1914, un centre administratif, puis, en 1926, un chef-lieu de district et, enfin, en 1933, la capitale de la province du Kivu. Mais d'après Léon de Saint Moulin, l'essor urbain de Bukavu ne s'est effectué qu'à partir de 1940 (de Saint Moulin 2010 : 271).



Juin 1946 : zone d'abattage du bétail du marché indigène, à Costermansville. « Les animaux abattus y sont immédiatement coupés et la viande est vendue sur place. » (EP.0.0.553, collection MRAC ; photo E. Lebied (Inforcongo), © MRAC/Lebied.)



Un bœuf a été abattu, le sang prélevé dans les grands récipients plats est immédiatement mis en vente. (EP.0.0.8240, collection MRAC ; photo E. Lebied (Inforcongo), 1946, © MRAC/Lebied.)



Bukavu : vue prise de la villa de Dierckx à Cyangugu (Changugu) ; en bas la Ruzizi, en face les terrains de la CFA. (HP.1961.1.1657, collection MRAC ; photo de San, 1945, droits réservés.)



Le poste de Cyangugu (Changugu), au bord du lac Kivu, en 1918. (HP.1977.23.21, collection MRAC ; photo E. Gourdinne.)

1. LA PROVINCE SHI DE KASHA À L'ORIGINE DE BUKAVU

« Le Blanc face à des intérêts nouveaux a rejeté Nyalukemba son ancien ami. Nyalukemba est chassé de ses terres de Kasha qui désormais appartiennent au Blanc et vit errant comme un homme sans logis. Le Blanc n'a même pas essayé de lui obtenir une autre province auprès du *mwami* Kabare. Jusqu'aujourd'hui, ses descendants vivent comme tous les Bashi ordinaires : ils n'ont pas de grandes terres comme les autres *baluzi*. C'est de l'exemple de Nyalukemba qu'est sorti l'adage shi "*Kwigomba omweru kurharhuma arhakulya ishwa*" (Oui se plier au Blanc ne l'empêche pas de te ravir ta terre) » (Njangu Canda Ciri 1973 : 149).

Devenue aujourd'hui une ville, Bukavu fut, sous la présence européenne, d'abord un poste militaire avant d'être un centre administratif important, après la Première Guerre mondiale (1914-1918). Mais au départ, le chef Nyalukemba (décédé en 1921), notable du *mwami* Kabare, contrôlait l'ensemble des cinq presqu'îles qui font comparer Bukavu à une main (Dutron 1934 : 9-10). Il s'agissait d'abord d'une terre d'élevage où se pratiquait le commerce du gros bétail. La vache n'était pas seulement symbole de richesse, mais aussi l'un des principaux fondements du creuset social. L'importance du cheptel bovin, reconnu comme une grâce divine particulière, fit que les éleveurs bashi consacraient à Nyamuzinda (« Dieu », en parler mashi) tous les pâturages ; la contrée elle-même était l'objet d'une série de considérations mystérieuses. Le lieu devenu

l'actuel quartier Nkafu (« vache », en mashi) était un endroit sacré du littoral du lac Kivu, en contrebas de l'hôpital général de Bukavu, d'où sortaient miraculeusement des eaux, selon les anciens contes shi, des troupeaux de vaches. Ce « lieu des vaches » dit *Bunkafu* (*bu* : « lieu » ; *nkafu* : « vache »), va être adopté sous la forme déformée de « Bukavu » par le colonisateur belge. Ainsi l'appellation d'un pâturage va désigner la ville capitale de la province du Sud-Kivu. Cet ancien lieu était réservé jadis uniquement aux éleveurs autochtones ; il ne reçut pendant cette période aucune construction de maisons d'habitation. Les rencontres entre éleveurs et acheteurs se faisaient sur l'actuelle colline de Muhungu servant de « marché à bestiaux ». Les Banyarwanda qui s'y rendaient disaient qu'ils allaient à Rusozi (« grande montagne », en kinyarwanda). Certains pensent que ce toponyme serait le plus ancien du lieu, devenu par la suite « Ruzizi » (côté congolais) et « Rusizi » (côtés rwandais et burundais), adopté aussi par les Européens pour désigner la rivière qui sépare Bukavu de la province rwandaise de Cyangugu (Changugu).

Avec l'arrivée des Européens, ces lieux de commerce vont être appelés « centres de négoce », à distinguer des centres commerciaux. Par centre de négoce, il fallait entendre des marchés établis sur des « terres indigènes », des chefferies. Leurs parcelles étaient, en principe, réservées aux commerçants établis dans des centres commerciaux dont dépendaient désormais les centres de négoce et ne pouvaient être occupées que par des préposés africains (Tshund'Olela 1980 : 141). Sous la colonisation, il existera au Bushi des centres de



En 1940, l'aspect du pays en territoire de Cyangugu (Changugu) au Rwanda. Le pont que l'on aperçoit à gauche et qui franchit la rivière Ruzizi sert de trait d'union entre le Congo et le Rwanda. (HP.1977.23.41, collection MRAC ; photo D. Dupont (Inforcongo), © MRAC/Dupont.)

négoce florissants ouverts aux transactions commerciales Bashi-Banyarwanda comme Muzinzi à Nyangezi, Kaduhe, Katudu, Karhonde à Kaziba, Bukume à Burhinyi, Rubenga à Ciherano, C'e Mpeke à Walungu, Muhungu en pays Kabare (emplacement actuel de l'EDAP/ISP-Bukavu), Kakummba à Birava, Rukungwa (appelé Karhabisha) à Karhana. De tous ces marchés, celui de Muhungu connut l'afflux le plus important de vaches. Les marchands



Hommes bashi au marché. « L'un d'eux (à gauche) fume une pipe indigène en terre, un autre tient en mains son *mufore*, sorte de serpette qui n'existe sous cette forme dans aucune autre tribu. » (EP.0.0.564, collection MRAC ; photo C. Eeman (Inforcongo), s.d., © MRAC/Eeman.)

ambulants du Rwanda (Buuzi) venant de Nduga, de Kamembe reliaient les marchés de Nyangezi à celui-ci (Birhakaheka & Kirhero 1981 : 39).

Les origines de Bukavu sont à rechercher dans la province shi de Kasha. Avant l'occupation coloniale, le Bushi était gouverné par deux principaux chefs, Kabare et Ngweshe (cf. *supra*). Les partisans de Kabare s'appelaient les Bahaya et ceux de Ngweshe, les Bishugi. Les Bashi de Bukavu, quant à eux, se nommaient Batebura, ce qui voulait dire « fils de Tebura ». Kabare était le seul *mwami* qui régnait sur cet espace et le seul grand chef de tous les Bashi. En 1900, le *mwami* Kabare Rutaganda, fils de Kabare Byaterana, régnait sur le Bushi depuis une dizaine d'années. Son notable et oncle paternel Nyalukemba, fils de Tebura, gouvernait la province de Kasha (Bukavu) divisée en chefferies et sous-chefferies ou villages appelés *mashwa* (« champs »). Ces entités étaient sous la responsabilité des notables (*barhwali*) : Ntwali, Mulikuza et Kajangu. Chacun de ces villages rassemblait des familles groupées soit autour du chef, soit autour de l'un de ses suivants



Des marchands : 1904-1906. (AP.0.0.27828, collection MRAC ; photo C. Vandekelder.)



Marché sur les bords du lac Kivu, aux alentours de Bukavu ; on aperçoit au loin un village. (EP.0.0.10824, collection MRAC ; photographe non identifié, s.d., droits réservés.)

importants appelé « *mugula* » ; un personnage qui possédait en usufruit quinze à vingt têtes de bétail et une clientèle de quatre ou cinq familles au moins. Les chefs et chaque *mugula* s'engageaient à grossir leur clientèle par l'appât d'une vache, de la bière ou des vivres. Le village était constitué des familles séparées les unes des autres dans des enclos de roseaux au milieu d'une petite bananeraie et de cultures (Pilipili 1973 : 32).

Sur le plan local et régional, la province shi de Kasha (Bukavu) et ses environs avaient constitué, au XIX^e siècle et au début du XX^e siècle, une zone de partage et d'échanges entre les peuples de la région interlacustre. Sur le plan local, le troc était la pratique de vente des produits alimentaires (haricots, patates douces, manioc, bananes, bière de bananes, poules, chèvres, vaches) sur le marché de Kasha. Les échanges étaient parfois gratuits, basés plus sur des relations amicales et familiales que sur les relations commerciales classiques. Nulle part on



« Les bracelets de fils de fer, extrêmement fins, que cette femme mushi porte enroulés autour des chevilles sont tréfilés à froid par des forgerons de la région de Luhwindja. Ces bracelets sont destinés à alourdir la démarche de celle qui les porte, afin de la faire ressembler au pas lourd et lent de la vache qui joue un rôle essentiel dans la vie sociale des Bashi. Cette coutume est due à l'influence des peuples watutsi, tout proches ».

(HP.1956.15.8974, collection MRAC ; photo C. Lamote (Inforcongo), s.d., © MRAC.)



Marchande d'ingore, au marché de Kamembe.

(EP.0.0.12331, collection MRAC ; photo R. Bourgeois, s.d., droits réservés.)



Marchand de beurre, au marché de Kamembe.

(EP.0.0.12458, collection MRAC ; photo R. Bourgeois, s.d., droits réservés.)

ne signalait l'existence d'une forme de monnaie dans les échanges entre Shi sur ce marché à l'époque.

Sur le plan de la région qui intégrait Kasha, Bushi, Rwanda, Burundi, Bufuliru et Buvira, des échanges de produits métalliques, agricoles, d'animaux... étaient signalés. Les haricots, patates douces, bananes, manioc, bière, chèvres, vaches, moutons, lait, sel et le minerai de fer étaient commercialisés. Les houes fabriquées à Kaziba et Luhwindja étaient échangées au marché de Kasha contre le gros bétail et petit bétail du Rwanda. Des pièces d'ivoire en provenance du Bulega s'y retrouvaient. Le marché de Kamembe était l'équivalent du côté rwandais de celui



Camp militaire à Costermansville en 1929.

(HP.1967.1.614, collection MRAC ; photographe non identifié, droits réservés.)



Le camp militaire de Bukavu.

(HP.1956.15.10248, collection MRAC ; photo C. Lamote (Inforcongo), s.d., © MRAC.)



Le camp de la Force publique à Bukavu.

(HP.1956.32.493, collection MRAC ; photo H. Goldstein, s.d., © Sofam.)



Le camp militaire de Bukavu.

(HP.1956.15.10249, collection MRAC ; photo C. Lamote (Inforcongo), s.d., © MRAC.)

de Muhungu en province de Kasha. Plus au sud, dans la plaine de la Ruzizi, les perles de provenance arabe via Uvira et Bufuliru servaient de monnaie standardisée, même jusqu'après l'introduction de la monnaie européenne des années 1910 (Roy 1924 : 344-345).

En temps de paix, le *mwami* Kabare Rutaganda (1882-1919), grand possesseur et distributeur de terres et de gros bétail de son pays, envoyait d'importantes caravanes pour commercer au nord avec les Havu et les Hunde, à l'est avec les Banyarwanda et les Barundi, au sud avec les Fuliru et les Vira, à l'ouest avec les Lega. Nyalukemba, le grand notable de Kasha joignait ses hommes aux caravanes du *mwami*. Le lac Kivu et la rivière Ruzizi, souvent traversés par des petites pirogues en bois, constituaient des itinéraires importants. La route du sud, chez les Fuliru et les Vira, dans la vallée de la Ruzizi, avait joué un rôle considérable dans l'ouverture au monde extérieur du Bushi, en général, et de Kasha, en particulier (Pilipili 1973 : 45). Pour

les Shi, Kasha désignait l'actuelle ville de Bukavu, mais ses limites n'étaient pas fixées.

Les sources orales racontent que Kasha, l'actuelle Bukavu, était le domaine du notable Nyalukemba. À leur arrivée, les Blancs armés occupèrent Bukafu, Muhumba et Ntendere. Muhungu resta la propriété de Nyalukemba, fils de Tebura. Les partisans de Tebura s'appelaient Batebura : ce sont eux les Shi de l'actuelle Bukavu. À Mpanze habitait le notable Kamosho, tandis que le notable Birali résidait à Tsha-Ngoma, près de Mumosho. Vers 1900, il existait au moins six villages organisés à Bukavu et dans ses environs immédiats. Ces villages étaient soumis au *mwami* Kabare Rutaganda. L'actuelle commune de Kadutu était couverte de bananeraies et d'immenses espaces marécageux. À l'emplacement actuel du commissariat de la commune de Kadutu résidait le notable Mulikuza. Le quartier Ntwali porte le nom de l'ancien notable de l'endroit. La colline de l'emplacement actuel du camp Saïo appartenait à Kajangu, fils de Nyalukemba. Quand il



En 1918, Bukavu vue de Cyangugu (Changugu). Note du lieutenant général A. Gilliaert : « En août 1918, Costermansville s'appelait Nyalukemba ; elle ne comptait que deux huttes et un kraal de deux vaches. L'administrateur était le capitaine Terly. Il n'y avait pas un arbre ; on faisait la cuisine avec des roseaux et des bouses de vaches séchées. » (HP.1956.60.8, collection MRAC ; photo A. Gilliaert, droits réservés.)



En 1918, vue de la rivière Ruzizi à sa sortie du lac Kivu. (HP.1956.60.5, collection MRAC ; photo A. Gilliaert, droits réservés.)

fallut y construire le camp militaire, le colonisateur refoula Kajangu et ses hommes vers les hauteurs de Cimpunda-Ciriri (*emwa-Kajangu*, c'est-à-dire « chez Kajangu »). En 1900, une perturbation intervint dans les relations entre Nyalukemba et le *mwami* Kabare Kaganda à la suite de la création du poste d'État de Nyalukemba et à la première installation des Européens à Bukavu.

2. DE NYALUKEMBA POSTE D'ÉTAT À BUKAVU CHEF-LIEU DE LA PROVINCE DU KIVU

Par l'arrêté du 19 février 1900, le gouverneur général institua un Conseil de guerre au « poste principal du lac Kivu » à Nyalukemba. Le 1^{er} juillet 1900, le commandant Eloy fonda le poste de Nyalukemba. Il fut en même temps placé à la tête de l'administration de la Ruzizi-Kivu (Van Zuylen 1959 : 386). C'était un office auxiliaire d'état civil. Par la suite, ce poste fut déplacé sur une presqu'île du lac Kivu, près de la Ruzizi. L'arrêté du gouverneur général du 1^{er} août 1902 créait un autre office auxiliaire d'état civil à Uvira. En 1909, le poste de Nyalukemba comptait cinq Européens : le chef de secteur de 1^{re} classe Ghent, relevé en novembre par le commandant Belatre ; le sous-officier De Stein d'Altestein ; le vétérinaire Willaert ; l'agent militaire Crouquet ; l'éleveur Hanus. Outre la garnison militaire, il y avait 15 bouviers, 2 jardiniers, 45 travailleurs, 7 boys, 19 payeurs et courriers et 2 gardiens de gîte d'étape. Parmi les voyageurs qui visitèrent le poste, figure en décembre le comte de Turin venant de Bobandana et se rendant à Uvira (cf. Archives MRAC, « Rapport...

de A. Jamsin » 1948). En 1910, Nyalukemba connut l'installation de l'Écossais Mac Quer de Jacob qui était prospecteur et commerçant ; il ne resta cependant que deux mois pour gagner Le Cap en Afrique du Sud.

En 1914, par ordonnance, Nyalukemba devint le chef-lieu du territoire du Kivu en jouant un rôle administratif réel. Aux rôles stratégique et administratif du poste s'ajouta, en 1912, la fonction commerciale, lorsque, par les ordonnances du 17 mai et du 12 juillet, le gouverneur général créa le bureau de Nyalukemba pour la perception des droits d'entrée et de sortie (*Bulletin officiel* 1912 : 826). Le 10 septembre 1912, le bureau d'immatriculation pour non-indigènes y fut également inauguré. En 1923, l'appellation « Bukavu ¹ » remplace officiellement Nyalukemba (Nyarukemba) lorsqu'une ordonnance du gouverneur général créa la sous-perception des postes de Bukavu relevant de la perception d'Usumbura (*BAC* 1923 : 138). Le 4 avril 1925, une ordonnance du vice-gouverneur de la Province-Orientale créa la circonscription urbaine de Bukavu, qui ne constitue pas une subdivision administrative, mais une simple localité dont les limites avaient été fixées en vue de l'application de la législation foncière (*BAC* 1925 : 289).

La prise de possession de plus en plus grande du territoire par le colonisateur se confirma le

1. Bukavu est la déformation de *Bu-nkafu* ou « lieu des vaches » ; cet endroit désignait uniquement le plateau où est construit l'actuel hôpital provincial de Bukavu.



Immeuble de la Banque du Congo belge à Bukavu.
(HP.1956.15.13723, collection MRAC ; photo C. Lamote (Inforcongo), s.d., © MRAC.)



Immeuble de la Banque congolaise à Bukavu. Le plan avait été réalisé par la Société immobilière du Kivu (SIMAK). (HP.1956.15.13724, collection MRAC ; photo C. Lamote (Inforcongo), s.d., © MRAC.)



Hôtel Résidence à Bukavu.
(HP.1956.15.13746, collection MRAC ; photo C. Lamote (Inforcongo), s.d., © MRAC.)



Une vue de Bukavu, chef-lieu de la province du Kivu.
(HP.1959.28.690, collection MRAC ; photo C. Lamote (Inforcongo), s.d., © MRAC.)

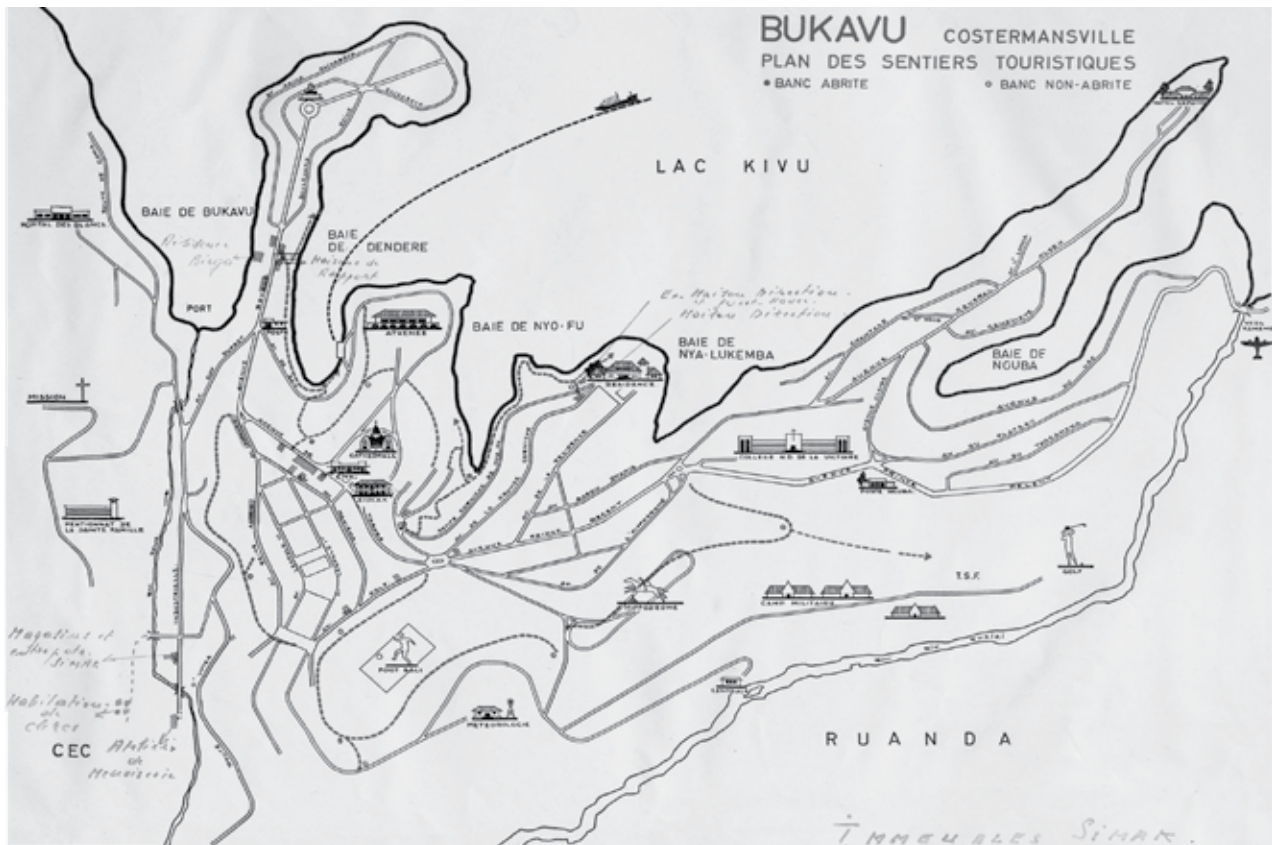
30 septembre 1926, lorsque Bukavu fut désigné chef-lieu du district du Kivu en remplacement de Rutshuru. Les services administratifs qui y déménagèrent entraînèrent l'afflux des populations. Mais il n'y a encore que cinq Blancs à Bukavu à cause des barrières montagneuses entourant ce poste, notamment celles de Ngomo au sud et de Kabasha au nord. Il s'agissait de Glimann, descendu de Rutshuru et qui avait obtenu une concession à Mpanze, des frères Costa (Italiens), qui plantaient des caféiers sur la rive occidentale du lac Kivu depuis 1925, et de Xavier Dierickx, qui avait reconnu l'excellente position de Nyalukemba au cours de la Première Guerre mondiale et s'y installa après les hostilités (Pilipili 1973 : 13). Leur réussite rapide fut à la base du rush de 1928.

Par l'ordonnance n° 74/AIMO du 1^{er} octobre 1927, le nom « Bukavu » désignait le chef-lieu du district du Kivu et le chef-lieu du territoire de l'Unya-Bungo. La circonscription urbaine fut dénommée Costermansville par le ministre des Colonies Henri Jaspar, en souvenir de l'inspecteur

d'État Paul-Marie Costermans² (cf. *supra*). Le décret de janvier 1928 fonda le Comité national du Kivu (CNKi) pour la mise en valeur des terres du Kivu (cf. *supra*). La Société immobilière au Kivu, filiale du CNKi, s'occupait spécialement de l'aménagement des centres d'Uvira et de Costermansville (*Bulletin administratif* 1927 n° 74/AIMO). C'est à partir de 1930 que Bukavu, qui ressemblait à un campement avec peu d'habitants blancs, devint un centre européen important : il comptait déjà 300 Blancs, deux banques, une pharmacie, et plusieurs sociétés commerciales congolaises y étaient représentées (Archives MRAC, Lismond³ 1972).

2. Réputé grand chasseur, il avait offert à l'IRSAC-Lwiro les deux plus longues défenses d'éléphant placées à l'entrée de ses locaux avant 1991.

3. Ancien directeur de la SIMAK et directeur à l'époque de l'Imoki, exposé présenté à Bukavu à l'occasion de son entrée au Rotary Club à Bukavu.



Plan extrait d'un album de photographies de la région de Bukavu de 1951 jusqu'à 1958.

Il s'agit surtout de photos de bâtiments en construction ou terminés, mais aussi de photos et plans de lotissements immobiliers. (HP.1986.48.2-10, collection MRAC ; plan édité par Les Presses africaines de Costermansville, 1951-1952.)

À partir des années 1930, l'activité de la population noire de Bukavu se développa aux côtés de celle des Européens. Le décret de 1910 sur les chefferies et sous-chefferies, qui régissait l'organisation politique et administrative indigène du Congo belge, se trouva dépassé avec la présence dans les villes et centres industriels d'individus venus de leurs chefferies d'origine et des divers coins du pays. Ainsi l'arrêté du gouverneur de la province du Kivu du 1^{er} mai 1935 créa le centre extra-coutumier (CEC) de Costermansville. La mesure consacra l'existence officielle d'une « population indigène » soustraite aux contraintes de la coutume, confrontée à une mentalité nouvelle et soumise à des devoirs nouveaux. Mais le CEC de Costermansville ne subsista que jusqu'en 1953, lorsqu'il fut scindé en deux centres : Kadutu et Bagira (BAC 1954 : 205, 676-677).

3. LA MISE EN PLACE DE LA VILLE

L'espace de la ville de Bukavu recouvre l'ancien territoire de Bukavu, créé le 30 décembre 1943. Les limites de la ville créée par l'ordonnance du gouverneur général du 6 septembre 1958 furent fixées par l'ordonnance n° 21/396 du 29 septembre 1958. L'arrêté n° 111/203 du 3 octobre 1958 du gouverneur de la province du Kivu fixa les noms et les limites des communes et de la zone annexe de la ville de Bukavu. Par l'ordonnance législative n° 12/503 du 8 décembre 1958 entrée en vigueur à partir du 1^{er} janvier 1959 et approuvée par le décret du 16 juin 1959, la ville de Bukavu succéda aux droits et obligations des centres extra-coutumiers de Kadutu et Bagira en ce qui concentre le Fonds d'avance ; tandis que ces deux communes succédaient respectivement aux autres droits et obligations des centres extra-coutumiers de « Katutu⁴ » et Bagira.

4. Kadutu était écrit dans les textes officiels anciens « Katutu », voire « Kadurhu ».



1918 : poste administratif de Bukavu, au bord du lac Kivu.

(HP.1956.15.1624, collection MRAC ; photo E. Gourdinne.)



Le château de Xavier Dierickx à Nyalukemba : la construction ne fut achevée qu'en 1930.

Cette maison fut vendue, peu après, à M. Vamaro. (HP.1956.15.4427, collection MRAC ; photo E. Lebied (Inforcongo), 1946, © MRAC/Lebeid.)



Sur la presqu'île de Pointe claire, près de Costermansville, un hôtel bâti par la Concession foncière de Nyalukemba (Confonya) de Xavier Dierickx.

(HP.1956.15.13799, collection MRAC ; photo E. Lebied (Inforcongo), 1946, © MRAC/Lebied.)

3.1. 1908-1923 : LES PREMIÈRES CONSTRUCTIONS MODERNES DE NYALUKEMBA

À Bruxelles, le 10 janvier 1912, la Commission de délimitation de la frontière Ruzizi-Kivu vantait à la tribune de la Société belge des Ingénieurs et Industries le climat d'altitude et les sols d'origine volcanique de la région du lac Kivu. De leur côté, les récits des militaires ayant séjourné dans la région pendant la période de guerre encouragèrent les colons à investir au Kivu. Il y avait déjà six officiers belges à Nyalukemba en 1908. En 1909, le nombre d'habitants était passé à 99 unités dont 9 Belges, parmi lesquels sept militaires, un vétérinaire et un éleveur. Il y avait également 90 Noirs : 15 bergers, 2 jardiniers, 45 travailleurs, 7 domestiques, 19 payeurs et 2 sentinelles. Les efforts de ces « pionniers belges » vont être couronnés par l'arrivée, à partir de 1913, de Belges de haut rang social ayant décidé de vivre dans cette région. Rassurés par le fait que des organisations politiques et économiques belges allaient pouvoir satisfaire les intérêts de

l'autorité coloniale et des particuliers, l'armée et les « pionniers » choisirent de s'établir à Bukavu (Calcio 1966 : 40).

Les premières constructions à Nyalukemba vont être l'œuvre des militaires belges. Il s'agissait de constructions rudimentaires ayant la forme de maisonnettes démontables qui servaient de logis aux officiers et soldats dans leurs campements. En 1913, le baron Charles de l'Épine construisit deux maisons et un gîte en roseaux pour loger les visiteurs belges. En 1916, le capitaine Tierly construisit, à son tour, une petite maison à l'emplacement actuel de l'hôpital général de Bukavu.

L'extension de la ville de Bukavu se réalisa, dans un premier temps, de 1917 à 1923. C'est à partir de 1922 que Xavier Dierickx, avec son compagnon d'armes François Van Baelen et son collaborateur Cosyns vinrent s'installer à Bukavu, précisément à Nyalukemba. La Concession foncière de Nyalukemba de Dierickx (Confonya) couvrait tout Muhumba et tout Nguba dans leurs dimensions actuelles. Elle fut transformée en une plantation de café. Son

personnel étant essentiellement composé d'une main-d'œuvre africaine, Dierickx lui créa un camp à côté du grand ficus. Nyalukemba devenant de plus en plus un quartier de Blancs, le colon belge éloigna de ses parages immédiats les huttes et cases habitées par les travailleurs noirs. Ce camp, qui avait d'abord occupé le site actuel du collège Alfajiri, fut repoussé vers les bas-fonds marécageux, à la frontière avec le Rwanda, en face du cimetière de la Ruzizi. Au cours de la même période, Gliemann occupa une autre grande concession foncière à Panzi, plus au sud de la ville, sur la route de Nyangezi. Il en fit aussi une plantation de café (Strouvens 1935 : 6-9).

C'est durant l'année 1922 que le transport par chariots commença entre Bukavu et Usumbura. Selon le témoignage de Xavier Dierickx, « le transport des marchandises, tant à la montée vers Bukavu qu'à la descente vers le port d'Usumbura, restait difficile. Un voisin, monsieur Gliemann, descendu de Rutshuru pour s'établir à Panzi, à dix kilomètres de chez moi, avait dressé des bœufs et construit des chariots comme ceux qu'employaient les Boers en Afrique du Sud. Douze paires de bœufs traversaient la brousse, à travers tout, sans se soucier de routes qui n'existaient d'ailleurs pas. Ce fut par cette voie, lente mais sûre, que j'expédiai mes premières tonnes de café » (Dierickx 1997 : 145).

Voici le long récit de l'évolution de ce type de transport :

« Au 31 décembre 1922, 56 chariots tirés par des bœufs sont en circulation sur les routes de la Province-Orientale. Ils sont répartis de la manière suivante entre les districts : 9 pour Stanleyville, 3 pour Bas-Uele, 41 pour Haut-Uele, 0 pour Ituri, 3 pour Kivu, 0 pour Maniema (cf. Rapport de la Chambre 1922, p. 70). En 1924, les chariots du Kivu transportent environ 125 tonnes de marchandises à la montée ainsi qu'à la descente (cf. Office colonial, in *Congo* 1926 : 197).

Du côté d'Uvira, le premier transport par chariot fut particulièrement pénible : « Le chariot à bœuf a quitté vers le 15 mai 1923. Deux chariots attelés de 7 paires de bœufs chacun, ont emporté environ trois tonnes de marchandises diverses qui ont été déposées à Luvungi, dans un magasin de M. Wurfell 12 jours après le départ. Le premier voyage a été, ce qui était à prévoir, très pénible. Au passage de la Mulongwe, le pont qui paraissait très praticable, malgré son avarie, a cédé dès que le premier attelage s'y est engagé. Il fallut décharger tout le cargo et passer à vide. Là où les ponts avaient été emportés, le passage des ruisseaux à gué s'est effectué assez facilement, mais il a fallu les aménager. La route s'est assez bien comportée. Il y a cependant

lieu de noter que partout où les chariots sont passés ils ont [fait] des ornières assez profondes, 5, 10 et même 15 centimètres, aux passages de la Lutshima, de la Bazole et de la Luvungi notamment, qui paraissent avoir été très laborieux. Il ne faut pas perdre de vue que nos bœufs étaient imparfaitement dressés, que nous ne connaissions pas la route ni le terrain qu'elle traverse. Nous devons nous féliciter du résultat obtenu. Il nous faudra six mois de pratique, avant de pouvoir être en mesure d'assurer le service de manière régulière. Sur la montagne, il faut prévoir des chariots beaucoup plus petits (Min. AE. A.A., G.G., (Bruxelles). Portefeuille 14.725, Ledock, CDDA. Rapport sur la route Uvira-Bukavu et le premier essai de transport par chariots à bœufs, Bukavu, le 24 juin 1923). »

La même année, on signale que « les charges acheminées autrefois par la route de Kirundu, Lubutu et Walikale le sont désormais par Albertville, Uvira, d'où les transports se feront par chariot à partir du milieu de l'année 1923 » (Rapport de la Chambre 1922 : 78).

En 1924, les journées de portage diminuent dans la région d'Uvira parce que « les transports par chariots ont certainement allégé les charges des populations. Cinq chariots transportent au total 13 tonnes/jour » (Rapport de la Chambre 1922, p. 77). En 1925, les chariots transportent du courrier sur l'axe Bukavu-Uvira. Du reste, le 1^{er} mai 1925, un chariot quitte Uvira pour Kamaniola. Il est chargé d'outillage et de biscuits du colon A. Orly pour Monsieur Lallemand, chef de mission MGL à Kamaniola (Min. AE., A.A., G.G., Bruxelles, Portefeuille 13.894, CDD de Rutshuru, Transport routier sur chariot). En 1929, on parle de 9 pousse-pousse, 46 chariots à bœufs et 6 charrettes à bœufs à l'œuvre au Kivu-Maniema (cf. Office colonial, in *Congo* 1930 : 179).

[...] En 1941, le Conseil de la province de Costermansville signale que la « MGL emploie 20 ânes de bât. Deux agronomats possèdent 57 ânes (dont 42 importés en 1939) tandis que chez les colons, on compte 25 chevaux, 66 ânes et 9 mulets » (Min. AE, A.A., RA/CB, Bruxelles, Rapp. Ann. (38)4, Comptendu du Conseil de province, 8^e session, 1941, p. 15). Trois ans plus tard, on informe que « l'effectif des ânes importés destinés aux indigènes a subi des pertes sévères : 6 à Lubero sur 15 sujets, 15 à Kabare sur 61 sujets. Ces pertes n'ont pas été compensées par les naissances. L'abandon de cet élevage a été décidé en territoire de Lubero ; il sera continué en territoire de Kabare où 14 sujets ont été remis aux natifs ; deux sujets ont également été placés au Gishari » (Min. AE, A.A., RA/CB, Bruxelles, Liasse RC (194)4, Conseil de province de Costermansville, X^e session, 1943, p. 5) » (Usungu Ulungu-Kinyamba 2015 : 141-142).



Juin 1928 : bureau du district.

(HP.1950.15.119-223, collection MRAC ; photographie non identifiée, droits réservés.)



Une habitation du commissaire de district adjoint, en juin 1928.

(HP.1950.15.119-217, collection MRAC ; photographie non identifiée, droits réservés.)



Les pavillons de l'ancien hôpital pour les Noirs, en juin 1928.

(HP.1950.15.119-226 et HP.1950.15.119-227, collection MRAC ; photographie non identifiée, droits réservés.)



3.2. L'URBANISATION DE BUKAVU : 1924-1940

Ayant reçu un nombre important de colons avec le CNKi et une main-d'œuvre noire abondante venue des autres provinces et du Ruanda-Urundi, le centre de Bukavu fut élevé au rang de circonscription urbaine. Lorsque le major Houba y séjourna au cours de l'année 1925, il avait constaté que les habitations et les bureaux administratifs étaient des paillotes concentrées à Nguba, Muhumba et La Botte. Déjà à cette époque, le trafic lacustre des biens et des personnes était assuré entre le nord et le sud par le petit bateau Kibati.

La première grande domanialisation des terres coutumières qui amena l'État à en disposer selon le régime du droit écrit neut lieu qu'en 1925, Bukavu étant devenu une circonscription urbaine. Le lotissement et l'aménagement de la circonscription furent confiés à la Société immobilière du Kivu (SIMAK) devenue Imoki, créée par décret du 13 janvier 1928. Elle établit, en 1929, le premier plan d'urbanisme.

Les grands travaux d'édification avaient débuté le 30 septembre 1926, à Nyamoma, actuelle La Botte : construction des bureaux administratifs, des logements du personnel et de la résidence du CDD René Van de Ghinste. Les travaux de construction de cette résidence furent très lourds pour les Congolais, si bien qu'ils nommèrent *Bakanabaluge* cette maison du chef de district. En parler mashi, cela veut dire : « Suite aux lourds travaux de maçonnerie imposés aux ouvriers noirs mariés, de nombreuses femmes vont être des veuves ». Ce fut la deuxième maison en dur après celle de Xavier Dierickx construite à Muhumba, à 50 mètres de son château.

La première extension de Costermansville se produisit entre 1927 et 1940. D'autres colons, singulièrement Cosyns, Stephenson et Coosens, venaient de commencer l'exploitation de leurs plantations respectivement à Mbobero derrière le collège Saint-Paul (renommé institut Kitumaini), et entre l'école d'application (EDAP) de l'ISP/Bukavu et le quartier « Cahu » pour les deux derniers.



Ce qui est devenu le bâtiment principal de l'hôpital pour indigènes de Costermansville.

(HP.1956.15.8792, collection MRAC ; photo E. Lebied (Inforcongo), 1946, © MRAC/Lebied.)



Costermansville en 1928.

(HP.1950.15.124-2, collection MRAC ; photographe non identifié, droits réservés.)



1928 : une résidence à Costermansville.

(HP.1950.15.124-8, collection MRAC ; photographe non identifié, droits réservés.)



Un type d'habitation à Costermansville en 1928.

(HP.1950.15.124-12, collection MRAC ; photographe non identifié, droits réservés.)



Bukavu : panorama de La Botte. C'est la plus importante des presqu'îles de la ville ; son nom lui a été donné à cause de sa forme très caractéristique. Là se trouvent la résidence du gouverneur, le centre commercial et la plupart des services de l'administration. (HP.1956.22.321, collection MRAC ; photo H. Goldstein, s.d., © Sofam.)



Bukavu : autre vue du panorama de La Botte.

(HP.1956.15.3356, collection MRAC ; photo A. Van den Heuvel (Inforcongo), 1945, © MRAC/Van den Heuvel.)



Une vue aérienne de l'avenue Royale. À droite, on aperçoit la baie de Bukavu. (HP.1956.15.3362, collection MRAC ; photo F. De Pooter (Inforcongo), 1950, © MRAC/De Pooter.)



Une vue aérienne de la presqu'île de Nyofu, à Bukavu où la résidence du gouverneur de province est érigée. (HP.1956.15.3361, collection MRAC ; photo F. De Pooter (Inforcongo), s.d., © MRAC/De Pooter.)

D'importants investissements belges furent consentis dans les travaux de construction et d'implantation de nouvelles entreprises à Costermansville. Les paillotes furent progressivement remplacées par des maisons en briques cuites autour desquelles des espaces verts furent aménagés à l'image des cités-jardins européennes. Les trois quarts des maisons construites logeaient les agents de l'État et se localisaient à Nyamoma. En 1927, une chapelle-école fut créée par les pères de Nyangezi à l'actuel emplacement de l'EDAP/ISP-Bukavu. En 1929, les religieux de Kabare bâtirent un presbytère à l'actuel emplacement de la cathédrale Notre-Dame de la Paix.

La même année, l'*Hôtel du Commerce*, devenu plus tard hôtel *Métropole*, et la poste ouvrirent leurs portes. En 1930, le service des transports administratifs fut installé à Ntendere (Ndendere) et le port à quelques mètres de l'athénée royal sur le littoral occidental de la presqu'île du lac Kivu. La SIMAK procéda au captage des eaux des rivières Funu et Kadurhu (Kadutu). Les routes en terre

bâties reliaient La Botte, Ndendere et Muhumba. En décembre 1932, douze mois après, les travaux de construction du tribunal de Costermansville, l'actuel parquet de Bukavu, prirent fin.

Entre-temps, M^{gr} Leys du vicariat apostolique des Stanley-Falls établit sur la colline de Bugabo le pensionnat Albert-1^{er} pour les enfants des Européens. C'est l'actuel lycée Wima. En 1933, la mission catholique Sainte-Thérèse, la toute première de la ville, fut construite entre les sites actuels de l'Université catholique de Bukavu (UCB) et de l'Institut supérieur de développement rural (ISDR). En 1934 fut ouverte une petite école pour enfants congolais. En 1936, la Clinique médicale, devenue les Cliniques universitaires de l'Université officielle de Bukavu (UOB) ou clinique Muhanzi, reçut ses premiers patients. En 1938, le premier évêque catholique du Kivu, M^{gr} Leys, vint habiter à Sainte-Thérèse et lança avec le père Monnens le collège Sainte-Thérèse pour les enfants européens.

Alors que la ville européenne s'érigeait, la cité indigène de Kadurhu (actuel Kadutu) demeurait



Le premier bâtiment de la poste à Costermansville. (HP.1950.15.124-14, collection MRAC ; photographe non identifié, 1928, droits réservés.)



Le nouveau bâtiment de la poste à Bukavu. (HP.1959.28.798, collection MRAC ; photo C. Lamote (Inforcongo), s.d., © MRAC.)



L'avenue principale de Bukavu en 1945.

(HP.1961.1.1653, collection MRAC ;
photo de San, droits réservés.)



Vue de Bukavu, en direction du parc de Kahuzi.

(HP.1955.96.1167, collection MRAC ;
photo J.-M. Vrydagh (Inforcongo), s.d., © MRAC/Vrydagh.)



**Au carrefour de la poste : l'avenue de la Victoire,
avec en face le bureau de l'agence Sabena.**

(HP.1956.15.1622, collection MRAC ;
photo C. Eeman (Inforcongo), s.d., © MRAC/Eeman.)

encore en pleine bananeraie ; la population se concentrait à Nyamugo. Il paraît que le témoignage sur la région de Bukavu du prince Eugène de Ligne, de retour en Belgique, auprès du ministre des Colonies Henri Jaspar amena celui-ci à décider de créer le Comité national du Kivu et la Société immobilière au Kivu, avec comme buts respectifs de réaliser la mise en valeur du Kivu et de promouvoir la construction de la circonscription urbaine de Costermansville. Au départ, le CNKi amena des maisons préfabriquées de Belgique.

3.3. L'ÉVOLUTION DU TRANSPORT MÉCANIQUE : CROISSANCE DES CENTRES DE NÉGOCE

Plusieurs données de ce point sont extraites de la thèse de Jacques Usungu, « Les routes dans l'univers colonial du Kivu-Maniema (1920-1960) : mise en place, imaginaire et incidences sur la société et l'environnement » (2015 : 142-145 et 158-161).

C'est à partir de 1906 que les premiers transports automobiles au Congo belge ont eu lieu dans l'Uele, sur la route Buta-Bambali. Au Kivu-Maniema, il fallut attendre le début des années 1920. En 1922, alors que la route Bukavu-Uvira était en construction, arrivaient les premières bicyclettes. Le colon Xavier Dierickx raconte ce qu'il vécut : « Un beau jour, ma chaîne de vélo se cassa. Comme il était impossible de la réparer, j'organisai des postes de relais, préparés des jours à l'avance, où les hommes me poussaient dans les montées et me freinaient dans les descentes. Je parvins à Uvira au bout d'une journée » (Dierickx 1997 : 145).

La construction de la route Bukavu-Uvira prit fin en 1925 et fut, inaugurée par le CDD René Van de Ghinste à bord d'une voiture. Dès lors, l'usage du véhicule se développa progressivement. C'est encore Xavier Dierickx qui raconte : « Dès que la route fut praticable, je fis l'acquisition d'une automobile, si je puis dire, une Sima-Laviolette, de



La route Bukavu-Uvira.

(HP.1955.96.246, collection MRAC ; photo C. Lamote (Inforcongo), s.d., © MRAC.)



La première auto sur la route d'Uvira.

(AP.0.2.12040, collection MRAC ; photographe non identifié, 1926, droits réservés.)



Type d'automobile en 1922 tirant deux remorques chargées de sacs postaux arrivant d'Europe et destinés à la poste du Congo belge.

(HP.1955.96.757, collection MRAC ; photographe non identifié, droits réservés.)

fabrication belge. L'engin était dépourvu de châssis, simplement constitué de quatre roues, d'un moteur de moto, et de deux sièges situés l'un derrière l'autre. Je partais avec un homme de confiance, vaguement mécanicien, et lorsque j'arrivais à une rivière où les maçons étaient occupés à monter les culées d'un pont, les gens portaient mon auto de l'autre côté. Ainsi, de rivière en rivière, je me rendais sans trop de fatigue à Uvira » (Dierickx 1997 : 145-146).

Le premier véhicule arriva à Bukavu en 1924. C'est en 1926 que la première voiture atteignit Kindu. À Shabunda, le premier véhicule n'arriva que le 20 décembre 1936.

En 1927, dans le district du Kivu, on comptait 153 véhicules au total, répartis comme suit : 16 autos en territoire de Rutshuru, 70 dans l'Unyabongo, 7 dans l'Urega, 47 à Uvira, 4 à Bukavu, 4 dans l'Ubembe et 4 dans le Buhunde. En 1928, leur nombre passait à : 39 voitures, 70 camions, 8 tracteurs, 5 remorques,

58 motocyclettes et 100 bicyclettes. En 1929, il y avait 58 voitures, 130 camions, 10 tracteurs, 2 remorques, 80 motos et 144 vélos. Le CNKi utilisait à lui seul 109 camions, en 1928, et 188, en 1929. À noter que durant l'année 1928, le *mwami* Ndeze et un certain Kayembe avaient commandé deux camionnettes.

Dans la partie du Sud-Kivu, il y eut deux types de transporteurs : publics et privés. Du côté des transporteurs publics, on trouvait :

- le CNKi : il s'occupa, de 1928 à 1930, d'assurer le transport routier sur le tronçon Kalundu-Bukavu ;
- la Cefaki (Compagnie des chemins de fer du Kivu) : constituée le 20 juin 1929 au capital de cinq millions de francs, elle assura le transport ferroviaire et routier entre le lac Tanganyika (Kalundu) et Kamaniola (y compris en sens inverse), et essentiellement routier entre Kamaniola et Bukavu par les escarpements de Ngomo, de 1931 à 1946. Le 27 juillet 1946, l'Otraco (Office d'exploitation des transports coloniaux) engloutit la Cefaki.

Du côté des transports privés, il y avait :

- la Transkat (Compagnie générale de transports du Katanga) : créée le 19 septembre 1929, avec son siège social établi à Port-Empain (Kindu), la Transkat s'occupait des transports, de l'installation des garages et ateliers mécaniques, des travaux de terrassement et de toutes les industries connexes, de l'exploitation des carrières, des produits vivriers, de la vente et de l'achat des voitures et des camions automobiles, des moteurs divers, des pneumatiques, des huiles et de l'essence. De 1950 à 1960, la Transkat s'occupa aussi du service courrier au Maniema, du transport au départ d'Usumbura vers Bukavu, d'un service régulier Stanleyville-Walikale-Bukavu, de l'installation des garages et

ateliers à Kindu, Bukavu, Kabunga, Kamituga, Elila, Kasongo et Shabunda ; du transport des voyageurs au moyen de voitures et de pick-up vers l'intérieur et en autobus sur les lignes Bagira-ville et ville-Kadutu à Bukavu ;

- la Cotonco et Texaf (Textile africaine) : elles assuraient le transport entre leurs champs, leurs postes d'achat et leurs usines d'égrenage, d'une part, et des fibres textiles entre les usines, les ports et les gares, d'autre part. Dès 1928, elles firent le transport dans les territoires de Kasongo, Kibombo, Kabambare, Uvira et Fizi ;
- la firme Wery (ou Kisaf) : elle organisait le transport des clercs de certaines sociétés de Bukavu ;
- Rabaud : s'occupait du transport officiel sur les routes Kalundu-Uvira-Costermansville (128 km), Costermansville-Ngweshe (55 km), Costermansville-Kalehe (70 km) et Rutshuru-Gisenyi, à partir de 1932 ;
- l'Itac : organisait le transport routier entre Uvira-Costermansville, à partir de 1947 ;
- la Gesocaf : transportait les personnes entre Stanleyville et Bukavu dans les années 1950 ;
- le colon M. Beckers (installé à Costermansville) faisait le transport sur la route Nyangezi-Mwenga-Kamituga (166 km) ;
- le transporteur J. Hermeryck (installé à Costermansville) s'occupait du déplacement des personnes et des biens sur les routes Costermansville-Kalehe (74 km), Costermansville-Kabare-Ngweshe (60 km) et Baraka-Fizi (36 km) ;
- Plees : organisait le transport par camions de Bukavu au port de Kalundu.

D'autres transporteurs privés furent Meister Frères (installés à Kamaniola), Bisman (Uvira),

Van Baelen (Uvira), Mourlon (Uvira), Uytenhove (Uvira), Willoke (Luvungi), etc.

Avec la construction des routes et l'usage des moyens de transport mécaniques (vélos, surtout), les commerçants ambulants se déplaçaient en nombre vers les différents centres de négoce cités ci-dessus et transportaient plus de marchandises. Dans les années 1930, les centres de négoce de Birava, Luhihi, Katana, Nyangezi, Luhwindja, Mugogo, Walungu, Kaziba, Sange, Lemera... devinrent prospères. On y rencontrait des marchands et des produits du Bushi, du Bufiliru, de l'Urega, du Buhavu et du Ruanda-Urundi.

Quant aux centres commerciaux, en 1927, le district du Kivu n'en comptait que 12 avec 40 occupations. En 1946, il y avait 85 centres, dont 59 occupés par 315 commerçants. En 1950, le nombre de centres au Kivu-Maniema créés passait à 119, et celui des occupants à 707. En 1957, il y avait 275 centres et 1673 occupants. Ce qui contraste avec la situation des centres de négoce qui, eux, connaissaient une régression : de 1957 à 1959, leur nombre était passé de 374 à 352, et celui des occupants de 1693 à 1668, l'administration coloniale ayant procédé à la suppression des centres de négoce jugés non viables.

3.4. 1940-1960 : DEUXIÈME PHASE DE LA CONSTRUCTION DE BUKAVU

La deuxième phase des constructions va être lancée à partir de 1940. De grandes réalisations étaient prévues pour la ville, incluant même la cité indigène et réservant une attention particulière aux avoirs de la population autochtone. En 1940, après le passage du prince régent Charles, l'Office du centre



Le port de Kalundu-Uvira.

(HP.1986.48.3-131 et HP.1986.48.3-133, collection MRAC ; photos C. Lamote (Inforcongo), 1951, © MRAC.)



Une auto-camion de la Cotonco à Buta (Bas-Uele), en 1925.
(AP.0.0.22977, collection MRAC ; photographe non identifié, droits réservés.)



Au bord d'une avenue de Costermansville, des Congolais exposent des vivres pour la vente. (HP.1956.15.1619, collection MRAC ; photo C. Eeman (Inforcongo), s.d., © MRAC/Eeman.)



« 1935 : sur la route d'Uvira à Costermansville, 145 kilomètres et 900 virages en épingle à cheveux ». (HP.2003.17.2-17, collection MRAC ; photo A. Guillaume, droits réservés.)



Travaux de canalisation de la Funu lors de l'établissement des égouts au centre extra-coutumier à Costermansville. (HP.1956.15.10236, collection MRAC ; photo C. Lamote (Inforcongo), s.d., © MRAC.)



Le cercle récréatif pour Congolais de Costermansville.
(HP.1956.15.8341, collection MRAC ; photo C. Lamote (Inforcongo), s.d., © MRAC.)



Cercle de la mission catholique au centre extra-coutumier de Costermansville. (HP.1956.15.8342, collection MRAC ; photo C. Lamote (Inforcongo), s.d., © MRAC.)



Le siège de la Société de coopération des indigènes au Kivu (Socoopinki) à Costermansville.

(HP.1956.15.13699, collection MRAC ; photo C. Lamote (Inforcongo), s.d., © MRAC.)



Un séchoir au pyrèthre à la station expérimentale à Mulungu-Tshibinda (près de Costermansville) de l'Institut national d'Études agronomiques du Congo belge (INEAC). (HP.1956.15.13214, collection MRAC ; photo E. Lebiec (Inforcongo), 1946, © MRAC/Lebiec.)



L'usine de la coopérative Congokina, à Costermansville, où, depuis 1944, la quinine est fabriquée. (HP.1956.15.16200, collection MRAC ; photo E. Lebiec (Inforcongo), 1946, © MRAC/Lebiec.)

extra-coutumier (OCEC) fut créé pour accompagner la SIMAK dans l'exécution du plan d'urbanisation de Costermansville. Il sera dénommé Office des cités africaines (OCA). Pour le compte de la colonie, il se mit au mesurage et au bornage des parcelles des CEC ainsi qu'à leur construction. L'administration accorda des crédits et des dons aux Congolais pour qu'ils accèdent aux droits de propriété définitifs de nouveaux logements dans les quartiers planifiés.

Les fonds accordés étaient de deux types :

- 1) les fonds d'avance octroyés par le gouvernement colonial pour aider les Noirs à acheter des maisons individuelles en dur. Ces prêts étaient remboursables en quinze annuités avec des taux d'intérêt pouvant atteindre 4 %. Pour les maisons les plus coûteuses, les plus importants remboursements étaient de l'ordre de 200 000 FC.
- 2) les fonds du roi destinés aux indigènes plus démunis. Ces fonds étaient remis sur ordre du roi Baudouin, après sa visite officielle à Léopoldville en 1955. Ces dons du roi variaient entre 10 000 et 20 000 FC. Chaque bénéficiaire se rendait à l'OCA et passait sa commande auprès de cet organisme. Trois catégories de maisons étaient proposées aux demandeurs : à 200 000 FC les grandes maisons basses dites de « fonds d'avance » ; à 20 000 FC les petites maisons à étage et à 10 000 FC les petites maisons basses. Mais avant la mise en place des fonds précités, les premières maisons en dur furent construites par le CNKi et la SIMAK au camp Mortéhan (1, 2 et 3) et au quartier asiatique.

Pour récompenser les efforts de guerre de la population indigène et pour qu'elle ne se préoccupe plus de réclamer son indépendance, l'administration coloniale accéléra la construction des maisons en dur dans les nouveaux quartiers de Noirs.

L'appellation de Costermansville n'étant couramment employée ni par les Européens ni par les Congolais, la ville reprit son ancien nom de Bukavu, par l'ordonnance n° 21/428 du 17 décembre 1953.

Deux centres extra-coutumiers sont créés à Bukavu : Kadutu en 1953 et Bagira en 1954.

Kadutu fut la première cité noire à être officiellement détachée de la circonscription coutumière et à faire partie intégrante de la ville de Bukavu. Les nouvelles constructions s'y multiplièrent rapidement. Pour trouver de l'espace, de nombreuses familles rurales furent indemnisées par l'État afin d'être déplacées vers de nouveaux villages environnants.

La cité de Kadutu devint saturée et la recherche d'un autre lotissement s'imposa. C'est dans ces circonstances que le CEC de Bagira va être créé sur la colline qu'occupait la plantation de café du colon Pierre Bormans, à 7 km de Bukavu. En 1954, l'OCA et le Fonds d'avance livrèrent un lot important de maisons achevées, mais les agents de l'administration publique refusèrent d'y loger. Ils avancent comme motif les difficultés de déplacement à cause du trajet à couvrir à pied de Bagira au centre-ville de Bukavu. Le gouverneur de province informait le gouverneur général dans sa lettre n° 41/8948 du



Bukavu en 1953. La flèche de gauche indique les bureaux du CNKi et celle de droite les nouveaux bureaux de la SIMAK.
(HP.1986.48.3-1, collection MRAC ; photo C. Lamote (Inforcongo), © MRAC.)



Un aspect du site expérimental du centre extra-coutumier de Costermansville. (HP.1956.15.5034, collection MRAC ;
photo C. Lamote (Inforcongo), s.d., © MRAC.)



Le quartier Nyofu, à Bukavu en 1954.
(HP.1986.48.3-128, collection MRAC ;
photo C. Lamote (Inforcongo), © MRAC.)



Vue d'ensemble du CEC de Bukavu en 1955. (HP.1986.48.3-129, collection MRAC ; photo C. Lamote (Inforcongo), © MRAC.)



Maison typique sur le site expérimental du centre extra-coutumier à Costermansville.

(HP.1956.15.7490, collection MRAC ; photo C. Lamote (Inforcongo), s.d., © MRAC.)



La maison d'un mécanicien de la coopérative Congokina, à Costermansville.

(HP.1956.15.16189-3, collection MRAC ; photo E. Lebiéd (Inforcongo), 1946, © MRAC/Lebiéd.)



Le dispensaire au CEC de Costermansville.

(HP.1956.15.8852, collection MRAC ; photo C. Lamote (Inforcongo), s.d., © MRAC.)



Érection à Costermansville d'un quartier pour Congolais avec des maisons en matériaux durables financées par un fonds d'avances créé par le gouvernement. (HP.1956.15.3389, collection MRAC ; photo C. Eeman (Inforcongo), 1948, © MRAC/Eeman.)



Une autre vue du quartier du centre extra-coutumier de Bukavu.

(HP.1956.15.3391, collection MRAC ; photo C. Lamote (Inforcongo), s.d., © MRAC.)



Un quartier du centre extra-coutumier de Bukavu. Dans le fond à droite, le pensionnat pour jeunes filles. (HP.1956.15.3390, collection MRAC ; photo C. Lamote (Inforcongo), s.d., © MRAC.)

14 octobre 1955 : « il reste malheureusement que 1400 habitations sont achevées à Bagira ; l'occupation de cette cité s'impose et que son occupation postule d'abord la création d'un service de transport ».

L'administration coloniale mit sur pied diverses astuces pour amener la population autochtone à aller vivre à Bagira : elle accorda des facilités d'obtention

d'une attestation de résidence aux travailleurs noirs en mutation et à ceux en quête d'emploi ; elle exempta de la garantie de 3 % les demandeurs de maisons selon la formule OCA-FA (Office des cités africaines-Fonds d'avance) ; elle accorda gratuitement des parcelles aux travailleurs à faibles revenus et elle y construisit une église. Ainsi l'occupation effective du CEC de Bagira commença le 1^{er} novembre 1955. Au 31 décembre de cette année, l'entité comptait déjà environ 2500 habitants.

Pour améliorer le transport, face à la firme Delhaye « General Car » et la firme Kisaf (garage Wery), Transkat gagna, le 13 novembre 1956, le marché du transport en commun dans le centre urbain de Bukavu et dans les CEC de Bagira et de Kadutu. Le prix de la course fut fixé à 2 FC. Il y avait 44 lignes, ayant pour arrêts Shagungu, Nguba, Nyalukemba, collège Notre-Dame de la Victoire, place Costermans, place de l'Étoile, Estaf-Motors, La Botte, km 4, Kadutu, Bagira et Kahwa. Une



L'internat pour filles européennes, dirigé par les religieuses de la Sainte-Famille, à Costermansville, sur les rives du lac Kivu.

En arrière-plan, à gauche, la longue péninsule appelée « La Botte » où la ville est née. (HP.1956.15.8453, collection MRAC ; photo C. Eeman (Inforcongo), s.d., © MRAC/Eeman.)



L'internat pour filles européennes dirigé par les religieuses de la Sainte-Famille à Costermansville.

(HP.1956.15.8454, collection MRAC ; photo C. Lamote (Inforcongo), s.d., © MRAC.)



La nouvelle « cité indigène » de Bukavu. Les maisons qui composent cette cité sont onstruites en matériaux durables par l'Office des cités africaines. (HP.1956.22.322, collection MRAC ; photo H. Goldstein, s.d., © Sofam.)

nouvelle gare routière, vaste et convenablement équipée, fut prévue dans les installations de l'Otraco ; elle fut achevée en 1957.

Cette structure de transport collectif s'adjoignit, à partir de 1950, le transport en taxi pour les Européens. En 1956, un Arabe nommé Hussein bin Omar débuta son service de taxi à Bukavu, puis en 1958, il s'installa à Uvira. En 1958-1959, cinq taxis circulaient à Bukavu et trois à Uvira.

Jusqu'à l'indépendance du pays, le centre extra-coutumier de Bagira continuera d'être bâti et comptera quatre quartiers planifiés (A, B, C et D).

C'est durant la période 1940-1959 que d'imposants édifices publics furent achevés à Bukavu, notamment : le collège Notre-Dame de la Victoire (collège Alfajiri, 1940-1947) et l'athénée royal (institut d'Ibanda, 1958) pour les enfants européens. S'y ajoutèrent l'athénée de Bagira (1928) et le collège

En 1955, arrivée du cortège royal au CEC de Bukavu.

(HP.2009.3.841, collection MRAC ; photo C. Lamote (Inforcongo), © MRAC.)



1955 à Bukavu : le roi Baudouin visite une des huttes du modèle traditionnel qui existent encore dans l'agglomération. On aperçoit dans l'image, un enfant congolais qui s'y était introduit sans être aperçu par le cordon de sécurité tient, lui aussi, à saluer le souverain belge. (HP.2009.3.842, collection MRAC ; photo C. Lamote (Inforcongo), © MRAC.)





Au stade de Bukavu en 1955, les chefs congolais du Kivu furent rassemblés pour rendre hommage au souverain et lui offrir des présents. On apporte au roi une défense d'éléphant aux dimensions impressionnantes et des peaux de léopard, symbole traditionnel de l'autorité suprême locale en signe de reconnaissance son autorité. (HP.2009.3.846 et HP.2009.3.847, collection MRAC ; photos C. Lamote (Inforcongo), © MRAC.)



École pour filles congolaises à Costermansville.
(HP.1956.15.9702, collection MRAC ;
photo C. Lamote (Inforcongo), s.d., © MRAC.)



Vue de la plantation de Bageru, sur les bords du lac Kivu à Costermansville. Acquis par l'État pour la construction d'une « nouvelle agglomération indigène » qui s'étendait sur une distance de 2 km et demi le long de la crête jusqu'au chef-lieu du territoire de Kabare. (HP.1956.15.1629, collection MRAC ; photo C. Lamote (Inforcongo), s.d., © MRAC.)



État d'avancement en avril 1958 des travaux de construction de la centrale hydro-électrique de la Ruzizi.
(2017.24.424 et 2017.24.423, collection MRAC ; photos P. Laval (Inforcongo), © MRAC/Laval.)

Saint-Paul (institut Kitumaini) pour les élèves noirs et métis. Pendant cette période, la construction de la mairie de Bukavu et du gouvernorat de province fut également achevée.

L'une des dernières réalisations de la colonisation fut la construction du barrage de la Ruzizi destiné à fournir la force motrice à une importante partie du Kivu (Bukavu) et de l'Urundi (Usumbura).



Une vue d'ensemble du chantier de la centrale hydro-électrique de la Ruzizi (mai 1958). La centrale, actuellement achevée, distribue le courant électrique à une bonne partie du Kivu (Bukavu-Cimenterie de Katana) et à Usumbura jusqu'où a été tirée une ligne à haute tension à travers la plaine de la Ruzizi. (2018.5.27-47, collection MRAC ; photo P. Laval (Inforcongo), © MRAC/Laval.)

4. BUKAVU À PARTIR DE L'INDÉPENDANCE

Bukavu est régie par des textes officiels. Il y eut l'ordonnance n° 21/396 du 29 septembre 1958 (cf. *supra*) qui fixait les limites de la ville et l'arrêté n° 111/203 du 3 octobre 1958 qui organisait administrativement la ville de Bukavu en déterminant les noms et les limites des communes et de la zone annexe. Après, suivirent :

- l'arrêté n° 444/341 du 24 décembre 1959 modifiant l'arrêté n° 111/202 du 3 octobre 1958 en apportant un léger changement des limites au profit de Kasha ;
- l'arrêté ministériel n° 67/153 du 28 juillet 1967 qui détermine le nombre, le chef-lieu et les limites des communes urbaines et la zone urbaine de Bukavu. La ville de Bukavu était revenue aux dispositions de l'arrêté n° 111/203 du 3 octobre 1958 ;
- l'ordonnance-loi n° 68-025 du 20 janvier 1968 qui régit les villes congolaises (zaïroises) à l'exception de la ville de Kinshasa.

Tableau 2.1 : succession des maires de la ville de Bukavu

Noms	Dates
1. Wilemaert Émile	1958-1959
2. De Moux Dejamblin	1959-1960
3. Rugemaninzi Paul	1960-1961
4. Kasisi Alphonse	1961
5. Maganga Igomokelo Denis	1961-1964
6. Matabaro N'vuzo François	1964-1967
7. Birimwiragi Daniel	1967-1968
8. Sukadi Bulayi Floribert	1968-1970
9. Sedei Sekimpoyo Grégoire	1970-1971
10. Kibibiwa Lukinda Umo Gilbert	1971-1974
11. Mosha Kayembe Dibwe	1974
12. Lokomba Kumuadeboni André	1974-1979
13. N'lemvowa Maduda Yeka Diamambo	1979-1981
14. Lokomba Kumuadeboni André	1981-1982
15. Nyaloka Zizi Mata Ebongo	1982-1984
16. Ndalawa Ndala	1984-1986
17. Shango Okitedinga Lumbahe	1986-1988
18. Shemisi Betutwa Munshe Emmanuel	1988-1991
19. Migale Mwene Malibu Christophe	1991-1996
20. Mutware Binyonyo Thadée	1996-2000
21. Safari Basinyize Roger	2000-2003
22. Chirimwami Adolphe	2003-2004
23. Ruguye Mbotwa Mathieu	2004-2005
24. Mushobekwa Nyalukemba Prosper	2005-2008
25. Zita Kavungirwa Kayange	2008-2009
26. Yogolelo Lutombo Philémon	2010-2018
27. Bilubi Ulengabo Meschac	2018-2021
28. Sumuni Mukunda Darius	11/1/2021-24/2/2022
29. Bilubi Ulengabo Meschac	À partir du 24/2/2022

Source : équipe locale.

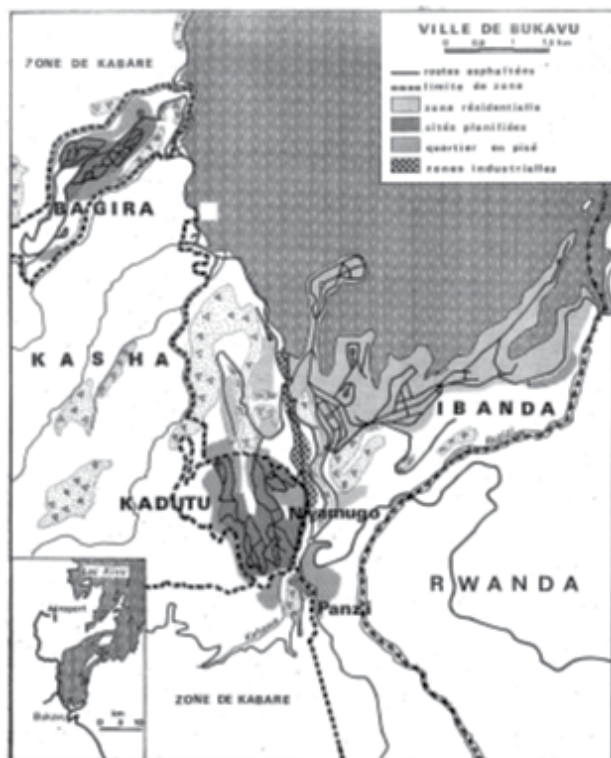


Bâtiment administratif de la mairie de Bukavu.
(Photo reçue d'Aymar Nyenyezi Bisoka, 17 janvier 2023.)

La ville de Bukavu demeure une création européenne, malgré le fait que ses habitants soient devenus, depuis 1960, majoritairement des Noirs. Les constructions se sont intensifiées, confrontant la ville à de nombreux problèmes d'aménagement urbain : espaces verts déboisés et lotis, érosions, morcellements parcellaires intempestifs, réseau d'assainissement bouché ou non opérationnel, installation de bidonvilles, difficultés d'accès à l'eau potable et à l'énergie électrique, insécurité liée aux rues non éclairées, enfants de la rue, militaires démobilisés et bandits. Il fut question d'ériger l'agglomération de Kasha, un quartier urbano-rural, en commune urbaine, mais cela n'aboutit pas. En 1974, la commune (appelée zone urbaine) d'Ibanda se prolongea vers le sud pour englober le quartier Panzi. En 1975, la commune de Kadutu s'étendit au détriment de celle d'Ibanda qui perdit, à l'occasion, les « sous-localités » Nkafu et Nyakariba ; la commune de Bagira perdit « les sous-localités » Buholo et Mulwa. L'ordonnance n° 78-054 bis du 21 janvier 1978 fixa l'organisation, les attributions et le cadre organique des services administratifs des localités.

La subdivision administrative de Bukavu est présentée au point suivant.

Carte 2.1 : les communes et types de quartiers à Bukavu



Source : de Saint Moulin 2010 : 273.

5. LES COMMUNES DE LA VILLE DE BUKAVU

Lors de son institution comme ville par l'ordonnance n° 12/237 du 6 septembre 1958, Bukavu comprenait la circonscription urbaine (Ibanda), les deux communes africaines de Kadutu et de Bagira et la zone annexe constituée par la chefferie Kasha.

5.1. COMMUNE D'IBANDA

C'est la circonscription initiale de la ville de Bukavu. Léon de Saint Moulin la délimite comme suit : « Elle comprend la rive du lac Kivu, avec ses cinq presqu'îles, depuis l'exutoire de la Ruzizi, qui fait frontière avec le Rwanda, jusqu'à la brasserie. La principale presqu'île se trouve à l'ouest et a la forme d'une botte (La Botte) ; elle abrite la plupart des bâtiments administratifs et le centre commercial, qui se prolonge vers l'est jusqu'un peu au-delà de la cathédrale. C'est la zone la plus urbanisée, jadis réservée aux Blancs. Elle a été délibérément séparée du reste de la ville par le versant boisé de la vallée encaissée de la Kahawa et par la zone industrielle lotie au fond de cette vallée. Dans les années 1950, Bukavu accueillit des colons et des fonctionnaires retraités qui y construisirent des villas. Les Blancs y étaient 4723 en 1959 » (de Saint Moulin 2010 : 272). Hostiles à l'idée d'une indépendance du Congo, ce sont eux qui jetèrent des tomates au ministre des Colonies Maurice Van Hemerlijck qui avait jugé excessif le traitement réservé aux colonisés.

Tableau 2.2 : les bourgmestres de la commune d'Ibanda de 1958 à 2022

Noms	Durées des mandats
1. Vanelle André	1958-1959
2. Batonja Philippe	1960-1961
3. Mubwebwe Joseph	1961-1964
4. Kasongo Selemani Jibwe Michel	1964-1965
5. Basole Évariste	1965-1969
6. Longangi Kabala Immaculée-Marie	1969-1972
7. M'cimonge Nfanaloya Marie	1972-1975
8. Nzolameso A'kanda	1975-1982
9. Ramazani Mufumu Makangula	1982-1988
10. Kahindo Mapera Sylvestre	1988-1991
11. Itulamyia Itongwa wa Matebo	1991-1992
12. Freza Dunia	1992-1996
13. Kashale Zakwira Crispin	1996-1998
14. Mutikiwa Lutala Jonas	1998-2003

15. Faïda Maroyi Claudine	2003-2005
16. Mutikiwa Lutala Jonas	2005-2008
17. Hendwa Ciza Espérance	2008-2010
18. Dunia Mukome Douglas	2010-2011
19. Namegabe Ntayitunda Évariste	2011-2021 (?)
20. Dunia Runiga Daniel	À partir du 5 juillet 2021

Source : équipe locale.



Bâtiment administratif de la commune d'Ibanga à Bukavu.
(Photo reçue d'Aymar Nyenyezi Bisoka, 17 janvier 2023.)



Un quartier de la commune de Kadutu.
(HP.1959.28.777, collection MRAC ; photo C. Lamote (Inforcongo), s.d., © MRAC.)

5.2. COMMUNE DE KADUTU

À la suite des activités déclenchées par la création de la circonscription urbaine, qui entraînèrent la formation d'une nouvelle population africaine à loger et à administrer, l'autorité coloniale avait soustrait une zone à l'autorité traditionnelle pour constituer, le 1^{er} mai 1935, un centre extra-coutumier. Les débuts du CEC de Kadutu remontent entre 1930-1933, avec la construction de deux camps de travailleurs, celui des clercs d'État et un autre des travailleurs de la Société du Haut-Uele et du Nil (Shun) (Magayane 1985 : 10 et 12). L'aménagement de Kadutu en centre urbain ne fut entamé qu'en 1953. Les huttes en paille de la majorité de ses habitants prenaient feu régulièrement, surtout en saison sèche. On débuta avec la construction des quartiers Tabora et Ntwali, dotés respectivement de 35 et 56 maisons. Pour y parvenir, les habitants furent momentanément déplacés à Nyamugo. La seconde étape concerna



Bâtiment de l'hôpital général de Bukavu, dans la commune de Kadutu. (HP.1959.28.802, collection MRAC ; photo C. Lamote (Inforcongo), s.d., © MRAC.)



Vues de la commune de Kadutu.
(HP.1959.28.783 et HP.1959.28.790, collection MRAC ; photos C. Lamote (Inforcongo), s.d., © MRAC.)



L'église catholique de la commune de Kadutu.

(HP.1959.28.815, collection MRAC ; photo C. Lamote (Inforcongo), s.d., © MRAC.)



En 1959, le ministre des Colonies Maurice Van Hemelrijck et le gouverneur général Henri Cornelis reçus à la commune de Kadutu par le bourgmestre Clément Walubila prononçant son discours de bienvenue.

(HP.1959.28.684, collection MRAC ; photographe non identifié (Inforcongo), © MRAC.)

les quartiers Mulikuza et Buholo avec 17 maisons construites pour le premier et 382 pour le deuxième ; les habitants furent momentanément déplacés à Funu et Ciriri. En 1956, intervint l'aménagement du quartier Camp Cinéma où furent construites 57 maisons ; les habitants y furent déplacés à Nyamugo. La construction des quartiers Funu et Cimpunda fut achevée en 1957 ; ses habitants furent déplacés à Kakono (Magayane 1985 : 14).

C'est le quartier Nyamugo qui abrita en premier lieu les travailleurs. Par la suite, avec l'arrivée massive des Européens à Bukavu, le quartier Lomani reçut, lui aussi, des Noirs, déplacés des presqu'îles de Nyalukemba et Nyofu, parce qu'ils devaient céder ces terrains aux Blancs. Le chef Kasali, un Mubembe, fut le premier chef du CEC de Kadutu. C'est une récompense qui lui fut accordée parce qu'il avait combattu dans la Force publique au grade de premier sergent-major pendant la Première Guerre mondiale. Son adjoint était Kabonwa Albert, un Mushi. Ils assurèrent ensemble le maintien de l'ordre dans le centre et la distribution des parcelles, accordant des numéros aux nouveaux venus (Cigangu 1976 : 10).

Le quartier Nyamugo ne fut pas urbanisé, à cause de l'avènement de l'indépendance, qui intervint avant le début des travaux. Toutefois, les bâtiments de la Société coopérative de consommation des indigènes du Kivu (Socoonki) étaient déjà construits. La Coopérative avait commencé ses activités en 1942 ; la construction de ses bâtiments avait été suivie de celle du marché Karhahusa. Par ailleurs, les installations de la Banque du Congo belge (BCB) avaient été érigées en trois étapes, à savoir : huit maisons dans

la cellule Utu en 1949, six maisons dans la cellule Lomami en 1950 et deux autres maisons dans la cellule Utu en 1951. En 1958, la population noire établie aux alentours du marché fut déplacée sur les collines de Buholo et de Cimpunda, dans la cellule Lomami à Mahenge et Nyamugo III. L'Office des cités africaines (OCA) construisit alors le quartier Fonds d'avance (cf. *supra*). L'Office national de logement (ONL) y ajouta d'autres bâtiments dans les quartiers Mosala, Tshimpunda, Kasali et ailleurs dans la commune de Bagira afin de désengorger le quartier Nyamugo et d'autres déjà saturés (Cigangu 1976 : 13).

Si l'arrêté n° 21/360 du 19 décembre 1953 détermina les limites du CEC de Kadutu, qui acquit le statut de commune par le décret-loi du 13 octobre 1959, ses limites furent déterminées par l'arrêté n° 444/313 du 24 décembre 1959. En 1971, la commune de Kadutu intégra le village Chahi détaché de la chefferie Kasha.

Tableau 2.3 : les bourgmestres de Kadutu de 1959 à 2022

N ^{os}	Noms	Durée des mandats
1	Walubila Clément	1959-1960
2	Buhendwa Jean Chrysostome	1960-1963
3	Kyambikwa Barnabé	1963-1965
4	Mweze Cimusa Gilbert	1965-1969
5	Mirindi Joseph	1969-1970
6	M'cimonge Nfanaloya Marie	1970-1973
7	Longangi Kabala	1973-1975
8	Lukuki Falanga	1975-1976
9	Nzuzi Nfungilabingye	1976-1977

10	Bisimwa Gaspard	1977-1978
11	Mulyanga Mugobe Kabumbanyungu	1978-1983
12	Kalumuna Heshima	1983-1986
13	Musole Maharaza Nyabangere	1986-1989
14	Babite Gagaingyo	1989-1991
15	Bisimwa Nkara Bihembwe	1991-1992
16	Muderhwa Kachura	1992-1995
17	Musenge Imani	1995-1996
18	Baguma Côme	1996-1998
19	Ramazani Balebanga Roger	1998-2003
20	Mutiki Lutala Jonas	2003-2005
21	Lwaboshi Mihingano Jean-Marie	2005
22	Bonga Laisi Guillaume	2005-2007
23	Katando Kashalalwe Enock	2007-2008
24	D ^r Nzigire Migabo Joséline	2008-2010
25	Munyole Kashama Bekao Gérard	2010-4/8/2021
26	Munyabeni Nyembo Joseph	À partir du 20/8/2021

Source : équipe locale.



Bâtiment administratif de la commune de Kadutu à Bukavu.
(Photo reçue d'Aymar Nyenyezi Bisoka, 17 janvier 2023.)

5.3. COMMUNE DE BAGIRA

Après Kadutu, constitué en 1935, Bagira va être le deuxième centre extra-coutumier érigé à Bukavu par l'arrêté n° 21/361 du 19 décembre 1953 du gouverneur de la province du Kivu. La construction, commencée en 1953, se poursuivit jusqu'en 1960 sur une profondeur de quatre kilomètres. La commune de Bagira occupe un interfluve relativement escarpé à six kilomètres du centre administratif de La Botte. Le tiers ouest de ses habitations a été constitué en camp militaire au moment de l'indépendance du Rwanda et du Burundi en 1962, pour le rapatriement des troupes congolaises qui avaient servi dans ces pays pendant la tutelle belge.

La commune de Bagira a une superficie de 243 ha 5 a 45 ca (Mwanuka 1974 : 16).

Tableau 2.4 : les bourgmestres de la commune de Bagira de 1956 à 2022

Noms	Durées
1. Fariala Charles (chef de cité)	1956-1959
2. Kajangu Michel	1959-1962
3. Basheka Mbogo Bruno	1962-1964
4. Lwango Noël	1964-1967
5. Mweze Cimusa Gilbert	1967-1969
6. Longangi Kabala Immaculée-Marie	1969-1973
7. Nzazi Funguli Albert	1973-1975
8. Igwabi Nfune Bashiga	1975-1982
9. Buhendwa Mudahama Charles	1982-1988
10. Hamuli Sebuhome	1988-1989
11. Paypay Musubao Antoine	1989-1991
12. Mupenda Binankusu Gratien	1991-1993
13. Tabaro Rusina André	1993-1996



Un aspect de la commune de Bagira, sur les collines dominant le lac Kivu.
(HP.1959.28.784, collection MRAC ; photo C. Lamote (Inforcongo), s.d., © MRAC.)

14. Bisimwa N'kara Bihemwe	1996-1997
15. Matungo Kwawindo Dieudonné	1997-1998
16. Baguhe Biyange Déocard	1998-1999
17. Masumbuko Ndatbaye Abraham	1999-2002
18. Basirwa Chifizi Étienne	2002-2005
19. Rugenge Mungazi Éric	2005-2008
20. Mbonekuba Chasinga Marie-Josée	2009-2010
21. Bishweka Nsina Nyofi Antoine	2010-novembre 2018
21. Kubisa Kongakonga Laban	Novembre 2018-30/5/2020
22. Bengheya Wanguwabo Patience	À partir du 23 juin 2020

Source : équipe locale.



Bâtiment administratif de la commune de Bagira à Bukavu.

(Photo reçue d'Aymar Nyenyezi Bisoka, 17 janvier 2023.)



Le cercle récréatif de la commune africaine de Bagira.

(HP.1959.28.781, collection MRAC ; photo C. Lamote (Inforcongo), s.d., © MRAC.)



La place Baudouin I^{er}, dans la commune de Bagira.

(HP.1959.28.817, collection MRAC ; photo C. Lamote (Inforcongo), s.d., © MRAC.)



L'église et la place communale de la commune de Bagira.

(HP.1959.28.819, collection MRAC ; photo C. Lamote (Inforcongo), s.d., © MRAC.)



Un aspect de la commune de Bagira sous la colonisation.

(HP.1959.28.820, collection MRAC ; photo C. Lamote (Inforcongo), s.d., © MRAC.)



Vue actuelle de la ville de Bukavu. (Photo Bilubi Ulegabo Meschac, maire de la ville de Bukavu, en juin 2020 ; droits réservés.)



Une vue de l'avenue Nyofu.

(Photo reçue d'Aymar Nyenyezi Bisoka, 17 janvier 2023.)

5.4. KASHA : STATUTS CHANGEANTS AU COURS DES PÉRIODES

L'entité politico-administrative de Kasha a connu successivement différents statuts : groupement, chefferie (collectivité), zone annexe, quartier, commune urbano-rurale puis elle est redevenue un quartier de la commune de Bagira, et l'est restée jusqu'à ce jour. La décision n° 87 du 9 septembre 1944 du CDD Ryck fixa l'organisation administrative de la chefferie Kabare constituée en deux chefferies (Kabare et Ngweshe). Ces chefferies rentrèrent en possession de leurs frontières de 1920 et le groupement Barati ayant appartenu à la chefferie Kabare fut rattaché au territoire de Costermansville (CDD, décision n° 87, 1944). C'est là l'origine de la commune annexe de Kasha. Jusqu'en 1945, le groupement Kasha faisait partie intégrante de la chefferie Kabare et était dirigé par le prince Albert Kabare Ntayitunda. La réunion des notables du 26 septembre 1945 supervisée par le gouverneur de province du Kivu décida l'érection du groupement Kasha en chefferie rattachée administrativement, par arrêté n° 11/23 du 03/10/1950, à la ville de Bukavu, mais coutumièrement liée à la chefferie de Kabare. La chefferie Kasha était alors divisée en

sept groupements : Buloho, Cahi, Cikera, Cikonyi, Ciriri, Kanoshe et Mulambula. En 1958, l'appellation « chefferie » fut remplacée par celle de « zone annexe de la ville de Bukavu ». En 1975, la zone annexe changea d'appellation pour devenir un « quartier annexé » à la zone de Bagira. Le 9 septembre 1999, le quartier Kasha devint une commune urbano-rurale de la ville de Bukavu, au terme de l'arrêté départemental n° 001/MJ/DJ/MB/Posel/2000 de Joseph Mudumbi chef de département de l'Intérieur du RCD/Goma (cf. *infra*). Après la réunification de la RDC, le gouverneur de la province du Sud-Kivu, Déogratias Buhambahamba, annonça à l'issue de la réunion de sécurité du 30 mars 2006, la suppression de la commune urbano-rurale de Kasha qui redevint alors l'un des trois quartiers de la commune de Bagira (Buholo Kasha 2013).

RDC, Léon de Saint Moulin fait observer qu'après 1960, les anciens quartiers de la ville ont légèrement débordé sur leur périphérie, empiétant à nouveau sur le territoire de la chefferie. Ici, l'extension est confrontée aux problèmes fonciers et aux difficultés d'un site à pentes très raides. Ainsi, l'accroissement de la population de Bukavu a été réalisé au prix d'un entassement (de Saint Moulin 2010 : 273-287).



Une vue de la ville de Bukavu avec à l'avant-plan l'hôpital général.
(Photo reçue d'Aymar Nyenyezi Bisoka, 17 janvier 2023.)

RÉFÉRENCES

- Bulletin administratif du Congo (BAC)*. 1923 ; 1925 ; 1926 ; 1954.
- Birhakaheka, N. & Kirhero, N. 1981 (mars). « Nyangezi dans ses relations avec le Rwanda ». *Études rwandaises XIV* (1). UNIRWA.
- Bulletin administratif*. 1927 n° 74/AIMO
- Bulletin officiel* 1912 : 496.
- Buholo Kasha. 2013. « Commune de Bagira, rapport annuel ».
- Calcio, G. 1966. *Essai de monographie de la ville de Bukavu*. Bukavu : CELA.
- Cigangu, M. 1976. « Étude du quartier Nyamugo ». TFE en Géographie, ISP/Bukavu.
- de Saint Moulin, L. 2010. *Villes et organisation de l'espace en République démocratique du Congo*. Paris/Tervuren : L'Harmattan/MRAC (coll. « Cahiers africains », n° 77).
- Dierickx, X. 1997. *Quarante-cinq ans au Kivu*. Bruxelles : Clepsydre.
- Dutron, P. 1934. *Kivu, terre promise*. Bruxelles : s.e.
- Magayane, B. 1985. « Kadutu : du centre extra-coutumier à la zone (1935-1984) ». TFE en Histoire et Sciences sociales, ISP/Bukavu.
- Mwanuka, S. 1974. « L'origine et histoire politique de la commune de Bagira (1955-1965) ». Mémoire de licence en Histoire, UNAZA/Lubumbashi.
- « Office colonial ». 1926. *Congo* : 197.
- « Office colonial ». 1930. *Congo* : 179.
- Pilipili Kagabo. 1973. « Contribution à la connaissance des origines du centre de Bukavu (Kivu) de 1870 à 1935 ». Mémoire de licence en Histoire, UNAZA/campus de Lubumbashi.
- Rapport de la Chambre belge 1922.
- Roy, R. 1924. « Notes sur les Banyabungu ». *Congo II* : 334-335.
- Strouvens, L. 1935 (10 décembre). « Création du CEC de Bukavu ». *Bulletin officiel du Congo belge* 86; 6-9.
- Tshund'Olela Epanya Shamololo. 1980. « Politique coloniale, économie capitaliste et sous-développement au Congo belge : cas du Kasai (1920-1959) ». Thèse de doctorat en Histoire, 2 tomes, UNAZA/campus de Lubumbashi.
- Usungu Ulungu-Kinyamba, J. 2015. « Les routes dans l'univers colonial du Kivu-Maniema (1920-1960) : mise en place, imaginaire et incidences sur la société et l'environnement ». Thèse de doctorat en Histoire, Université de Namur, 2 tomes.
- Van Zuylen, P. 1959. *L'Échiquier congolais*. Bruxelles : Dessart.

Archives

Ministère des Affaires étrangères, Archives africaines, Bruxelles

- Portefeuille 14.725, Ledock, CDDA. Rapport sur la route Uvira-Bukavu et le premier essai de transport par chariots à bœufs, Bukavu, le 24 juin 1923. G.G.
- Portefeuille 13.894, CDD de Rutshuru, Transport routier sur chariot). G.G.
- Rapp. Ann. (38)4, Compte-rendu du Conseil de province, 8^e session, 1941, p. 15. RA/CB.
- Liasse RC (194)4, Conseil de province de Costermansville, X^e session, 1943, p. 5. RA/CB.

Archives du MRAC

- « Rapport » de A. Jamsin, 1948.
- Lismond, M. 1972 (15 mai). « Exposé sur les origines de Bukavu », présenté à Bukavu à l'occasion de son entrée au Rotary Club à Bukavu. Document manuscrit.

CHAPITRE 3

TERRITOIRES DE KABARE ET DE WALUNGU : LA DÉLICATE CONSTRUCTION ÉTATIQUE AU BUSHI

« Le groupement des villages [par l'administration coloniale belge] contrariait à divers égards les intérêts des chefs locaux. Ces derniers craignaient perdre leurs avantages matériels et leur légitimité. C'est pourquoi l'administration coloniale rencontra leur résistance. La dualité fonctionnelle ne fut donc pas acceptée par eux. À ce moment, la territorialisation provoqua des conflits » (Muchukiwa 2006 : 109).

1. UNE ORGANISATION TERRITORIALE AJUSTÉE À L'AUTORITÉ COUTUMIÈRE

Le père Colle identifie cet espace : « le Bushi est proprement la région située à l'ouest du lac Kivu et de la Ruzizi, ayant pour limites au nord la Nyabarongo, au sud la Luvungi et un bout de l'Ulindi, à l'ouest les montagnes forestières » (Colle 1921 : 3). Bukavu devenu une ville avait été donné aux Européens par le notable Nyalukemba. L'ancien Bushi n'est aujourd'hui représenté que par les actuels territoires administratifs de Kabare et de Walungu auxquels s'ajouteraient des portions dans les territoires de Mwenga (cf. les chefferies Luhwindja, Lwindi et Burhinyi), de Kalehe (chefferie Buloho) voire d'Uvira (cf. Luvungi). Sur ces dernières considérations, la séparation administrative n'avait pas été justifiée uniquement pour la seule cause géographique (distance physique). Dans le nouvel État colonial instauré, le territoire étatique aménagé devrait affaiblir le territoire ethnique pour assurer sa primauté. Il avait été question dans le cas du Bushi d'amoindrir l'autorité de Kabare Rutaganda d'abord, puis de son fils Rugemaninzi demeurés assez récalcitrants. Mais la raison ne se trouve pas que là, celle plus ancienne est adjacente à l'évolution même de l'organisation politico-administrative des Bashi dont déjà différents éléments sont indiqués dans le chapitre sur le peuplement autochtone.

« Le territoire [...] délimité comme étant le Bushi appartient à plusieurs *mwami*. Il y a les *bami* Nnakalonge, Nnaninja, Nnaburhinyi, Nnaluwinja et Nnakaziba qui habitent des clairières périphériques du Bushi. Ils

ont chacun son diadème, insigne distinctif du *bwami*. Les récits de l'arrivée des Baluzi présentent ces *bami* comme des frères du *mwami* Kabare (cf. Colle 1921 : 659). Par contre plusieurs auteurs font d'eux et leurs peuples des groupements apparentés aux Bashi, les hommes soumis au pouvoir de Kabare et de Ngweshe étant les Bashi proprement dits.

Arrivé au Bushi, Kabare Kaganda en devint chef et fonda une dynastie, celle de Kabale [Kabale, ainsi s'annonce le nom dynastique des *bami* des Buhaya ; Kabare est une déformation introduite par les Européens]. Au cours du XVII^e siècle, il y eut une scission conduite par Ngweshe. Bagweshe se rendit indépendant dans le sud du pays, c'est la fondation de la dynastie des Ngweshe. [...]

Les Kabale [Kabare] avaient conquis des territoires sur les Buhavu. De la Murhundu ils ont repoussé les Buhavu jusqu'à la Lwiru, la dernière conquête étant de Kabare Mukombe. Son fils Bigomokero furieux d'avoir été expressément oublié lors du partage de ces terres alors qu'il avait participé vaillamment aux combats décida de faire sa propre conquête. C'est ainsi qu'il chassa les Bahavu d'Irhambi et les repoussa jusqu'à la Luzira, se créant ainsi une principauté indépendante dirigée désormais par la famille Karhana [N.B. Le nom de famille Katana est une déformation de Karhana]. P.S. : Repoussant une attaque de son père Makombe qui voulait le soumettre, il reconquit la région au sud de la Lwiru jusqu'à la rivière Langa. C'est la sous-chefferie de Bugorhe.

Ngweshe dans le sud où il était allé, étendit son pays et fit la conquête des terres de Karhongo où il installa son fils Nyangezi Kasole [P.S. : Nyangezi a été installé

par son père ; il lui reste soumis et ne jouit pas de l'indépendance de Katana].

Ainsi au Bushi, [il s'y trouvait :]

- i) les Bamishe, engendeurs des *bami* Kabare et Ngweshe avec une reconnaissance implicite que Kabare est le seul *mwami*, héritier authentique et direct du fondateur de la dynastie ;
- ii) les *bami* Nnakalonge, Nnaninja, Nnaburhinyi, Nnaluhwinja et Nnakaziba ;
- iii) les Bene-*mwami*, fils de *mwami* : Karhana [Katana] et Nyangezi » (Njangu Canda-Ciri 1973 : 30-32).



De gauche à droite, Dirk Majiri IV N'Nakaziba (*mwami* de la chefferie Kaziba), Cirhulwire Muganga Bulala II Richard (*mwami* de la chefferie Burhinyi) et Chibwire Tony Naluhwinja (*mwami* de la chefferie Luhwindja). (Photo prise à Kinshasa le 4 janvier 2020 ; reçue de Théodore Assumani.)

Carte 3.1 : le Bushi



Source : carte établie par P. Colle et parue en 1921 « L'organisation politique des Bashi », *Revue Congo* II (5) ; droits réservés.

Decettesituationlocale,ilyalieudeparlerauBushi, pour la partie nord sur laquelle la documentation a été trouvée, de l'échec de l'organisation territoriale à l'avènement de la colonisation à la suite de toute cette longue résistance des chefs locaux.

1.1 AFFAIRE KATANA/LUSHOMBO

Par sa conquête, Bigomokero est le fondateur de la dynastie Katana (cf. *supra*). L'organisation administrative du territoire de la Ruzizi-Kivu avait créé, entres autres, le secteur de Nyalukemba englobant tout le Bushi (sauf le sud comprenant Kaziba, Luhwinja qui était attaché au secteur de Luvungi) et celui de Bobandana comprenant le Buhavu et toute la rive du lac jusqu'à Goma. Pour l'administration européenne, les deux chefs étaient séparés, mais les escarmouches de frontière demeuraient fréquentes. En 1908, à la suite des razzias de bétail, la confrontation tournait en une véritable guerre de conquête : les Bahavu se décidaient à reconquérir leur ancien territoire accaparé jadis par Bigomokero tandis que Bany'Irhambi tentait encore de les repousser encore plus loin. Mais les guerres de conquête étaient finies suite à la présence européenne, c'est dorénavant à l'administration que revint la charge de trancher le litige. Après l'intervention militaire qui ramena la paix, des réunions entre les parties furent tenues à Kalehe chez Lushombo et à Katana chez Ruboneka. De là, l'étape finale fut la descente de toutes les parties sur le terrain pour que soit fixée la frontière. Lushombo serait arrivé le premier et Ruboneka s'était fait attendre. L'administration remit à Lushombo la partie entre Nyawarongo et Luzira qui fut la dernière conquête de Katana. Conformément au décret du 3 juin 1906 portant sur les chefferies indigènes, l'article 5 stipulait : « Aucun membre d'une chefferie ne pourra, sans l'autorisation de son chef, s'éloigner de la chefferie pour se fixer sur le territoire d'une autre chefferie » (*Bulletin officiel* 1906 : 577-588). Suite à l'arrangement de 1908, les mécontents de Katana et de Kalehe allaient profiter des circonstances pour changer de camp, avec leurs biens. Ainsi fut créée la « question des réclamés » qui surgit en 1913 entre les secteurs de Bobandana et celui de Nyalukemba. Plusieurs hommes avaient quitté Katana et s'en étaient allés chez Lushombo ou même plus au nord chez Muvunyi et Bigiramine et vice-versa. Parce que les Blancs tenaient à constituer des chefferies ethniques homogènes, à assurer le plus fidèlement

possible le recensement prévu par les articles 3 à 8 de l'ordonnance du 23 août 1910 et que les chefs, eux aussi, voulaient récupérer leurs sujets et les vaches que ceux-ci avaient emportées, il y eut des réunions tripartites entre les chefs Katana, Lushombo et Muvunyi sous l'égide de deux chefs de secteurs européens et d'un délégué spécial du chef de zone commissionné par la « question des réclamés », le lieutenant Henry. Dans cette affaire, les missionnaires de Katana ont eu à jouer un rôle primordial sur Ruboneka Katana et les autorités administratives. Quelques indications se trouvent dans les diaires des missionnaires :

« 12 avril 1913 : Dans la soirée nous arrive une lettre de la part du commandant Derche quant aux affaires Lushombo/Katana (cf. correspondance).

15 avril : Dans la soirée Kalibanya de retour de Bobandana (où il a été pour les affaires Lushombo/Katana ; Lushombo reclame 30 hommes réfugiés chez Katana et 63 vaches) vient saluer le père supérieur et lui apporte une lettre du lieutenant Henry (cf. correspondance).

28 avril : Retour de quelques hommes réclamés par Lushombo. Ils reviennent sans la moindre instruction (cf. notre correspondance).

23 mai : Mr Henry ayant pour mission spéciale de faire rentrer tous les émigrés dans leurs chefferies respectives était venu avec des représentants des chefs Bigiramine, Lushombo Mulindamabisha et Muvunyi. Tous les émigrés ici furent dès l'après-midi réquisitionnés. Dès le soir les représentants des chefs Bigiramine, Muvunyi et Mulindamabisha se disent contents.

24 mai : Ce soir 33 Bahavu sont rentrés chez Lushombo.

26 mai : Les palabres d'émigrés et d'immigrés continuent. À son retour Katana réclame ses gens qui sont chez Lushombo. 22 des gens réclamés sont de l'aveu des gens de Lushombo ici présents de vrais Banyabungu. Ils devront rentrer déclare Henry.

28 mai : Mr Henry permis [sic] à un Kirongozi de Lushombo, le nommé Kadoro, originaire de Katana et réclamé par ce dernier, de rester chez Lushombo. Là-dessus, le père supérieur obtint aussi que Kahamire Kirongozi de Katana, mais originaire de Muvunyi et réclamé par ce dernier, reste aussi chez Katana.

30 mai : Il y a quelques Banyabungu qui sont rentrés de chez Lushombo, dit-on, mais des 22 dont il est question plus haut il n'y en aurait que deux. »

Parce que Lushombo ne lâcha pas tous les hommes qui lui étaient réclamés, le chef de zone traduisit son indignation lors de sa tournée six mois plus tard :

« Dans la soirée, le commandant (Brochard) écouta les palabres entre les gens d'ici et ceux de Lushombo. Il fut édifié [sic] des agissements de Lushombo. Il nous promit de lui faire une rude leçon. Il jugea sévèrement Mr Henry et déclara malheureuse et fautive la façon dont fut traitée ici la «question des réclamés» » (diaire, 1^{er} décembre 1913).

Ruboneka Katana avait perdu la partie face à Lushombo à la fois sur la fixation de la frontière en 1908 et sur la « question des réclamés » en 1913. Lorsque surgit la guerre mondiale, l'attention des Blancs s'étant détournée des problèmes administratifs, Katana trouva le moment opportun pour punir les hommes qui le narguaient et qu'il ne pouvait plus reconquérir. Pendant tout le mois d'octobre 1914, il n'y eut que feu et sang dans l'entre-Luzira-Nyawarengo. Les troupes tenant les positions contre les Allemands ne s'occupaient plus de la pacification et ce fut la « parole heureuse » des missionnaires qui ramena le calme en attendant l'arrivée de la colonne mobile dans la région. La « question des réclamés » issue à la fixation de la frontière de Nyawarengo fut de nouveau mal conclue. Il fallut la présence militaire nécessitée par la campagne de l'Est africain pour ramener la tranquillité dans les deux chefferies.

1.2. DÉRIVES DANS LA DÉLIMITATION DES CHEFFERIES

Dans le secteur Nyalukemba, les troubles de l'année 1913 n'avaient pas permis la mise en place de l'organisation des chefferies conformément à l'ordonnance du 23 août 1910. Pour la chefferie Katana, l'enquête préliminaire se heurta à la question du Bugorhe. Cette terre que Katana Bigomokero avait conquise sur son père Makombe constituait, comme dit ci-dessus, la majeure partie du territoire de Kalibanya frère de Katana. Il a été dit que le Bugorhe fut donné à Cihindamuko lors de la déchéance de Rutaganda en décembre 1904. Parce qu'il était donné maintenant à Katana d'exposer les origines de sa chefferie, il exigea à l'administration cet espace qui lui avait été enlevé.

Il fallut une intervention autorisée pour faire changer la décision de 1904. Les agents administratifs allaient être influencés par les missionnaires qui leur vantaient Katana et Kalibanya ; ceux-ci furent récompensés. Le père Colle écrit : « Plus tard il étendit son autorité même au sud de la Lwiru, au Bugorhe; Byaterana, successeur de Makombe, probablement le

lui enleva; mais par l'entremise du père Watteyne, ce pays fut rendu à sa descendance vers 1914 ou 1915 » (Colle 1922 : 343). Kalibanya avait tout donné aux missionnaires pour que ceux-ci en retour se battent pour sa cause. Njangu Canda-Ciri écrit : « Nous le [Kalibanya] verrons seulement rendre visite aux pères, même quand il est gravement malade ; c'est lui qui apporte le plus de matériaux de construction aux pères ; il va même personnellement en forêt pour conduire les coupeurs des bambous. Ce sont ses hommes et les femmes de chez lui qui sont les plus assidus à suivre le catéchisme ; ce sont leurs enfants qui sont les plus assidus à suivre l'école. Et tout cela à la demande de Kalibanya lui-même. En tout et pour tout, son comportement influence les missionnaires et c'est ce qui justifie leur intervention en sa faveur » (Njangu Canda-Ciri 1973 : 118).

En effet, simultanément à la « question des réclamés », le père supérieur s'évertua à conseiller les chefs Katana et Kalibanya d'écrire au chef de zone, le commandant Derche, pour qu'il rendît personnellement visite aux agents administratifs. C'était pour lui l'occasion de leur parler à leur sujet. Ainsi le 3 mai 1913, il reçut les « bonnes nouvelles », c'est-à-dire que Katana et Kalibanya allaient être investis le plus tôt possible et que les gens enfuis de chez Kalibanya devaient rentrer. Bugorhe également allait être rendu à Kalibanya.

Le 25 mai 1913, le père supérieur sur invitation de Mr Henry se rendu [sic] au Bugorhe ; devant lui, le lieutenant Henry fixa des nouvelles limites qui firent que toute la sous-chefferie de Cihindamuko redevint territoire de Katana¹. Ce fut tellement bien réussi que le père supérieur satisfait de son intervention nota dans le diaire :

« 31 mai 1913 [...]. Ce qui s'est passé ces derniers jours est certes un grand fait dans l'histoire du règne de Katana. Notre prestige semble être monté à des hauteurs incalculables. [...]

20 août 1913 vers 9 h du matin Katana reçoit sa médaille de chef reconnu [...]. Bihongo est déclaré simple *nyampara* de Katana ; son pays est pays de Katana. La chefferie Katana devient de ce fait importante.

1. Cihindamuko avait tenté quelques représailles, mais sans succès.

Le 8 septembre 1913. Dans la soirée Kalibanya revient à Nyalukemba décoré de la médaille de sous-chef². »

La nomination de Bihogo comme *nyampara* de Katana fut constatée par le procès-verbal d'investiture n° 77 du 23 août 1913. Avant cette décision, Bihogo dépendait directement du *mwami* Kabare et était en dehors des terres de Katana. En le mettant sous les ordres de Katana, cette décision le coupa de Kabare et l'infériorisa. Ce qui fit qu'aussitôt, le chef Bihogo se mit en révolte. Maintes fois mis en prison, il attaqua le frère de Katana. Le nouvel administrateur de Nyalukemba nommé Verhult (alias Cituli) chargé d'empêcher les tueries rattacha à la chefferie Katana le village de Luhihi du chef Rushura voisin de Bihogo. Dans une lettre adressée au père supérieur, il dit : « Pour permettre un contrôle de surveillance plus facile de mon territoire, j'ai rattaché Rushura à Katana. J'espère qu'il saura diriger sa nouvelle barque au mieux des intérêts de la Colonie [...] ».

Kalibanya fut content de ses nouvelles possessions. Njangu Canda-Ciri dit : « Après la reprise de Bugorhe il se fera un véritable fils des missionnaires. Pour remercier les pères de leur intervention, il leur remet quatre vaches. Mais le père supérieur saisissant l'occasion lui demande plutôt le cap Mwanda qu'il lui donne sans hésitation – c'est l'emplacement actuel de la mission. Cet enthousiasme pousse le sous-chef à suivre des leçons d'écriture et de lecture – comme les enfants – qu'il commence le 4 juillet 1913 » (Njangu Canca-Ciri 1973 : 118).

Mais les deux chefs lésés ne cessèrent de s'attaquer à l'autorité de Katana. La Première Guerre mondiale changea la situation. Le 28 août 1914, les Européens du Kivu apprenaient que la Colonie était entrée en guerre : les Belges contre les Allemands en Europe et le Congo belge contre l'Est-Africain allemand. Région côtière du lac Kivu, le Bushi était un point stratégique, une région à fortifier. L'île d'Idjwi occupée par les Allemands³, toute la côte du lac menacée

2. Malgré tout ce qu'il aura reçu, Katana Ruboneka demeura mécontent du Blanc, jusqu'à sa mort le 21 septembre 1917. Son successeur Katana Bahirwe accéda au trône encore jeune. Ayant été à l'école des missionnaires, il ne voulait rien entreprendre sans leur avis, car il allait jusqu'à soumettre à leur approbation les décisions de son conseil.

3. Les « *Dagi* ou *Badagi* », disait-on dans la région, venant du swahili « *Wadachi* » lui-même dérivé de « *Deutsche* » (Allemand).

par des tentatives de débarquement, l'administration trouva mieux de tranquilliser tous les chefs afin de pouvoir s'occuper efficacement de la guerre. Il est noté dans le diaire : « 24 décembre 1914 : on vient nous montrer un billet du CDD autorisant Bihogo à rentrer chez lui à condition de s'y tenir tranquille. La querelle sera arrangée après la guerre. »

Dans la contrée, un autre homme apparut : Ceru. C'était un membre éloigné de la famille Katana, un simple *mushamuka* (cf. *infra*). Délégué de Kalibanya auprès des missionnaires, il finit par gagner leur sympathie. Il s'était opposé à l'exécution du complot contre les Blancs de janvier 1911. Il devint un grand collaborateur des Blancs pendant la guerre et il portait une écharpe rouge comme les soldats. En son nom, les Bany'Iko [habitants d'Iko] (cf. *infra*) attirèrent dans l'île les deux soldats évadés d'Idjwi⁴. Il fut commandant des auxiliaires dans l'expédition dans l'île d'Iko, de telle sorte qu'il reçut juridiction sur celle-ci après, prenant rang parmi les *Nnahano* ; un statut conservé par son fils.

1.3. UNE GRANDE PRÉSENCE MILITAIRE ALOURDIT LES CORVÉES

Le calme fut établi, imposé aux chefs lésés suite au cantonnement des troupes au Bushi. Le 25 septembre 1914, le secteur Nyalukemba comptait 498 soldats sur les 3074 hommes qui occupaient la limite Est du Kivu (Muller 1935 : 51). En 1915, il y aurait 8000 hommes destinés à la conquête du Ruanda-Urundi.

1.3.1. DES CAMPS MILITAIRES QUADRILLEN L'ESPACE

Le poste de Nyalukemba face à Shangugu était exposé aux Allemands ; le 13 octobre 1914, le

premier sous-officier Van Compenhout fut tué à Nyalukemba par une balle de mitrailleuse venant de Shangugu. Il fut déplacé jusqu'à Kabare, ce qui était déjà le projet du chef de secteur Budaux en 1903.

Les soldats qui se trouvaient au front furent cantonnés dans plusieurs camps militaires que Njangu Canda-Ciri situe de la manière suivante :

« Deux camps d'une superficie totale d'environ 10 ha furent installés dans la région du chef Kilawa, dont la moitié environ dans les champs cultivés. C'est là au camp de Mulahwa qu'était le quartier général.

Un autre camp avait été érigé près de Walungu à Ngweshe pour servir de dépôt, toujours dans les champs cultivés.

À Katana il y avait eu trois camps : c'était le point d'appui de la flottille du Kivu. Le camp principal était à Kabugizi chez le chef Rwamo Cokola [...]. On avait dû chasser les habitants de ce village, abattre les bananiers et les cultures qui n'étaient pas encore prêtes pour la récolte, car c'était en décembre. "Messieurs les capitaines Duckers et de Wispelaire viennent provisoirement s'installer chez les Sœurs. Ils vont construire en arrière de la mission entre Shokola et Fafa." Un camp spécial pour les Européens avait été construit sur la presqu'île de Mugeru dans le pâturage de Cibandagule. Et enfin un camp d'élargissement avait été installé à Kalambagiro, prolongement de la presqu'île de Mugeru, celui-ci en plein village aussi » (Njangu Canda-Ciri 1973 : 121).

Cette présence des camps avait occasionné de lourdes corvées à la population. Les Européens ne construisaient pas avec le matériel ordinairement utilisé par les Bashi. Devant élever de grands hangars, ils avaient besoin de grosses poutres qu'il fallut traîner de la forêt éloignée des villages. Les Blancs avaient aussi besoin de bâtons de bambous qu'on ne trouvait que dans les montagnes à la lisière de la forêt au lieu des « sticks » flexibles employés dans la construction des huttes. Ils ne voulaient pas de cordes de bananiers, mais seulement celles de papyrus des marais et de lianes forestières et de la paille. Ces fournitures de matériaux de construction, la construction proprement dite, le creusement des pirogues qui allaient constituer la flottille, l'élargissement des pistes pour faciliter la marche des colonnes militaires et l'acheminement des canons, telles furent les premières corvées imposées par la guerre.

4. Voici le récit des faits : le 24 septembre 1914 au matin, les Allemands occupèrent le poste belge de l'île d'Idjwi et firent prisonniers deux agents du poste : MM. Mamet (alias Matalatala) et Flamand (alias Fruma). Les rescapés des 50 soldats du poste se dispersèrent, deux d'entre eux parvinrent à accoster à Mugererebo chez le chef Rushura. Ils marchèrent jusqu'à Bohya chez le *muluzi* Nyamuhumuza qu'ils tuèrent. Ils exigèrent des pirogues de l'île d'Iko située juste en face. Rutishereka envoya deux pirogues pour la traversée de l'isthme de Kaminga (entre Iko et Mwirunga-Luhihi). Au large, les deux pirogues se remplirent d'eau et les deux soldats moururent noyés ; les payeurs, eux, furent récupérés par des sauveteurs. Une stratégie trouvée pour venger l'assassinat du *muluzi*.

1.3.2. LA FOURNITURE DES VIVRES ET LE PORTAGE

La population devait nourrir les soldats cantonnés. La nourriture exigée était à la fois d'ordre végétal et animal ; les dépôts de vivres furent créés dans chaque camp. Ainsi au 30 juillet 1916 après le départ des soldats à la conquête du Rwanda, « dans le camp des Blancs au Mugeru, il reste 3000 kg de farine fournis par Katana et Kalibanya » (diaire).

La fourniture de vivres exigée par les Blancs allait entraîner une famine assez ressentie par la population ; les cultures locales d'autosubsistance ne pouvaient supporter la grande demande, car,

- les hommes étaient pris par les corvées et le portage. Ils ne pouvaient plus entreprendre le défrichement de nouvelles terres ni aider les femmes à cultiver les anciens champs ;
- il n'y avait que les femmes qui travaillaient les champs, mais souvent elles étaient amenées à désertier les villages suite à de nouvelles expéditions pour la saisie des porteurs ;
- il n'y avait plus de réserves qui devaient servir de semences ;
- des deuils pour ceux qui mouraient sur les routes du portage freinaient les quelques activités des champs qui restaient ;
- il y avait les guerres intestines qui avaient repris lorsque la vigilance du Blanc se tourna ailleurs que sur les problèmes indigènes. Ceci était spécialement ressenti chez Ngweshe où larvait une guerre de succession entre Mafundwe et Lulanga (cf. *infra*).

Voici quelques témoignages en rapport à cette situation :

« [...] surtout, ils ont été constamment occupés à fournir des vivres et à porter des charges si bien qu'ils n'ont pas toujours eu le loisir nécessaire pour suivre les instructions catéchistiques. À cela, ajouter la guerre entre les chefs indigènes. Tous ces événements ont plus ou moins réveillé, même chez nos chrétiens, l'instinct du pillage et les ont portés à se servir de la lance et de l'arc » (Rapport des Pères Blancs 1915-1916 : 123).

« La fourniture des vivres avait appauvri les gens. Des poules, des œufs, des chèvres, des taureaux, des bananes, de la farine, des haricots [...] tout, tout. Et quand le chef retardait un peu, les soldats se lançaient dans le troupeau des vaches et en emmenaient une dizaine [...] C'était terrible ! On n'avait plus de grenier puisqu'il n'y avait plus rien à mettre dedans. Les gens se voyant ainsi menacés par une famine certaine

mettaient quelques graines dans des calebasses et les cachaient sous la bananeraie. Les soldats en venant fouiller ne trouvaient plus rien dans le réservoir à haricots [...] De temps en temps on ramenait la calebasse à l'intérieur, la nuit, pour que les graines ne moisissent pas » (témoignage recueilli par Njangu Canda-Ciri 1973 : 123).

La population devait porter des charges de plus en plus nombreuses lorsqu'en 1915 débutèrent les préparatifs de l'offensive contre l'Est-Africain allemand. Les unités cantonnées au Bushi (Malawa et Katana) formaient le groupe n° 3 et les troupes de la place ou bataillon administratif. À ce groupe n° 3 devaient être affectés 717 porteurs en marche avec les troupes et 516 autres restaient cantonnés dans les dépôts pour assurer le ravitaillement en vivres, reconstituer les dotations en munitions et maintenir à hauteur les effectifs consacrés au portage dans les unités (Bayot 1934 et 1936 : 84).

Avant la guerre, l'administration avait adopté le système de relais suivant les gîtes qui jalonnaient les pistes. Pendant la guerre, chaque village était mobilisé et il n'y avait plus de relais. Beaucoup de gens partaient de chez eux pour toujours. Voici le récit recueilli par Njangu Canda-Ciri de quelqu'un qui fut capitaine d'un convoi de porteurs au Bukezi (Rutshuru) :

« Nous partions d'ici [...] c'est-à-dire on nous saisisait au village pour nous garder au camp militaire. Une fois le nombre arrêté atteint, on donnait à chacun son fardeau et sous la garde d'un bon nombre de soldats – quand il n'y avait pas un Européen qui voulait se déplacer – on allait ainsi soit à Luvungi, soit d'ici au Bukezi à Rutshuru. Les plus faibles tombaient malades en route, d'autres essayaient de fuir et perdaient la route pour toujours [...] et d'autres mouraient. Mais ceux qui arrivaient à destination prenaient un ou deux jours de repos et rentraient avec d'autres charges. Les Blancs faisaient tout pour que chacun puisse rentrer chez lui [vraisemblablement, il s'agit des porteurs affectés aux dépôts]. Seulement la famine, ça, c'était le fléau des porteurs. On allait sans manger, à part le viatique qu'on avait pu avoir avec soi et qui pouvait se terminer déjà au camp pendant les jours d'attente » (Njangu Canda-Ciri 1973 : 125).

À ce récit, un autre apporte le commentaire suivant : « Les *pagazi* [esclave, porteur, en swahili], oh, ce n'était pas à dire. Il y avait toujours une grande



Femmes apportant des vivres à Nyalukemba.
(AP.0.0.27122, collection MRAC ; photo C. Vandekelder, 1905.)



Un village apporte des vivres.
(HP.1951.32.289, collection MRAC ; photo Th. Bellis, 1903.)



Pirogues amenant la Force publique de Bobandana à Nyalukemba.
(AP.0.0.27717, collection MRAC ; photo C. Vandekelder, 1906.)

colonne. Deux personnes se relayaient pour une caisse de munitions ». Les souffrances furent si grandes qu'il y eut la révolte des porteurs à Kabugizi (Mwanda-Katana) et des représailles de l'insoumission de l'île Iko les 4 et 5 janvier 1915.

L'île d'Iko se situait en territoire des Bahavu, mais sa localisation géographique la mettait plus sous l'influence du Bushi que du Buhavu ; ses transactions commerciales étaient orientées jadis vers le Bushi et, puis, la présence missionnaire à travers les écoles et les hôpitaux vint d'avantage [sic] renforcer les relations avec les Bany'Irhambi. Voilà ce qui fit que les événements d'Iko allaient être marquants pour les derniers. Bayot relève dans le rapport que le commandant de la colonne mobile avait adressé au commandant supérieur en date du 15 décembre 1914 six motifs qui ont entraîné les représailles :

- 1) l'attaque de la mission de Liège Saint-Lambert (Katana) et les razzias de bétail ;
- 2) l'assassinat de deux soldats belges évadés de l'île de Kwidjwi [Idjwi] ;
- 3) l'assassinat des émissaires envoyés à leur chef ;
- 4) le pillage du poste de Kwidjwi après la conquête ;
- 5) la protection accordée aux meurtriers des soldats ;
- 6) le ravitaillement constant et de plein gré fourni aux Allemands.

L'île d'Idjwi fut occupée par les Allemands au matin du 24 septembre 1914. Administrativement, l'île d'Iko dépendait du chef Mihigo Ndogosa d'Idjwi ; c'était sa province, dès lors il se soumit aux Allemands. Tous ses hommes, toutes ses provinces devaient s'allier à lui pour servir les occupants. Les Bany'Iko ne concevaient plus qu'on puisse les convoquer à Katana chez les Belges qui n'étaient plus maîtres

du chef Mihigo ; Rutishereka qui était le *Nnahano* devait rester fidèle à son chef traditionnel. Pour cela, une expédition contre lui fut décidée. Dans le diaire des missionnaires du 4 janvier 1915, on lit : « Cette expédition fut sollicitée par le lieutenant Hommelen, pour punir le meurtrier de deux soldats belges et leur refus de venir voir le Bula-Matari ».

1.3.3. EXACTIONS DES SOLDATS ET REPRÉSAILLES

Envoyés pour saisir les porteurs ou réquisitionner les vivres, les soldats transformaient ces missions en opérations militaires. Ils semaient la terreur parmi les habitants, profitant du cadre de l'ordre reçu. « Beaucoup de poules et de petit bétail furent volés par nos soldats » (Archives MRAC, Documents relatifs à l'ancien district du Kivu : 450). Dans leurs agissements, les soldats se couvraient du prétexte : les Banyabungo sont des rebelles, ce sont eux qui ont tué Kabungulu (« tondeur »). Les missionnaires rapportent quelques cas d'exactions :

« Au soir on nous apporte un homme de Katana transpercé de deux balles. Un des soldats en réquisition de bétail chez Katana lui a tiré trois coups de Mauser. Mr Marcor lui extrait une balle restée dans le genou droit.

Le blessé d'hier est mort dans la nuit après baptême sous condition » (diaire, 7 et 8 août 1915).

« Vers 7 h coup de feu au Mugeru. C'est un soldat de la garde qui tire sur un indigène, mais il le manque heureusement. Dans sa furie il blesse deux indigènes de plusieurs coups de baïonnette » (diaire, 18 mars 1915).

« Dernièrement on nous a amené de l'île de Winja trois femmes et une fille. Elles se plaignaient que les soldats avaient jeté leurs enfants au lac » (diaire, 23 mars 1915).

a) Dans l'île d'Iko

Les représailles contre l'île d'Iko furent un balayage vu son étendue et le matériel de guerre destiné à l'opération contre ses habitants. À Katana même, le lieutenant Hommelen avait 210 soldats et quatre Blancs à son arrivée le 12 décembre 1914. Le 4 janvier 1915, on lui envoya encore 2 canons, une mitrailleuse et deux Européens. Un canon fut installé à Mwanda et un autre à Bohya face à Kabufundana. Des pirogues avaient été réquisitionnées sur la rive. Ceru dirigeait les hommes de Kalibanya qui étaient avec les soldats. Ces hommes appelés « Barhabazi » pour dire « guerriers (aussi, aides) » avaient la consigne de se coiffer d'écorce de bananier. La

fusillade nourrie avait commencé à 5 h du matin pour s'arrêter vers 7 h 30 et ne continuer que par des coups espacés. Bilan :

« Pas de soldats blessés [...]. L'expédition sur Iko a compté de 2000 à 3000 cartouches ! Le rapport officiel sur l'affaire – rapport que nous communiquons en secret Mr Bové, qui le recopiait – parle d'environ 100 tués indigènes. Il n'y a donc pas de blessé dans cette affaire ? » (diaire, 4, 5 et 6 janvier 1915).

« Il y a eu des survivants. Certains avaient pu s'enfoncer comme des serpents dans les herbes rampantes [à Iko, il n'y a pas de hautes herbes] ou dans les roseaux, d'autres s'étaient frayé un chemin sur le lac à travers les balles. Cishurhi a encore été mon sujet. Il avait fui en pirogue avec ses deux frères. Ses grands frères sont tombés dans l'eau attrapés par des balles. Il put échapper seul » (récit recueilli par Njangu Canda-Ciri 1973 : 130).

« Un *muluzi* ne meurt pas dans les troubles pareils. Le chef d'Iko Ntambuka Rutishereka Iwa Runiga averti avant le débarquement put se glisser jusqu'à Kakondo, à Bihola » (récit recueilli par Njangu Canda-Ciri 1973 : 130).

« 48 femmes et enfants ont été recueillis » (diaire, 5 janvier 1915).

« Les enfants qui avaient été recueillis furent placés chez les pères. C'est parmi eux que sont sortis les grands catéchistes Laurenti Kabene, Mateo Kabera et Matia Karusha » (récit recueilli par Njangu Canda-Ciri 1973 : 130).

Dans ce qui justifiait cette colère pour arriver à une telle cruauté, il n'y avait pas que le fait de deux soldats indigènes morts, mais, surtout, le soutien de la population aux Allemands ennemis des Belges. Ici, il fallut jouer à l'exemple conseillé par la fureur profonde.

Dans ce bilan, les missionnaires signalent dans leur diaire les vaches razziées, environ 120. Les Allemands, estimant que l'île était à eux, tentèrent de débarquer à Mwanda pour attaquer la Mission et le camp militaire ; sans y parvenir. L'administration donna l'île d'Iko à Ceru comme cadeau pour son dévouement aux côtés des Blancs. Pour confirmer davantage sa possession, Ceru épousa mwa Zambali qui fut la femme de Rutishereka, le chef expulsé. Ainsi Ceru devint *muluzi*. En 1917, l'île était repeuplée et les missionnaires allèrent toutes les semaines faire un catéchisme (diaire, 6 mai 1917).

b) Incendie de Kabugizi ou l'affaire Duckers

Il est juste noté dans les documents inventoriés par E. J. Vandewoude pour parler des incursions allemandes de 1914-1918 : « Affaire Ducker : 45 hommes tués à coups de fusil, de baïonnette ou brûlés » (Vandewoude 1959 : 450). L'événement constituait un cas de représailles. En avril 1916 devait commencer l'offensive contre Idjwi avant d'entamer la conquête du Rwanda. Ces opérations nécessitaient des porteurs. Le camp militaire de Katana (Kabugizi) constituait un dépôt secondaire pour tous les porteurs saisis chez les chefs riverains et une étape pour ceux venant de Ngweshe ou de Mulahwa à destination du nord. Lors des événements, la situation fut à peu près la suivante :

- les riverains de l'est amenés le 4 avril par MM. Ketale, Hurlet et Brass : environ 150 hommes ;
- ceux qui avaient été saisis chez Katana même et chez Murhesa ;
- un groupe de porteurs de chez Ngweshe revenant de Bukezi.

Cela rassemble les gens de presque partout au Bushi. Il y avait des insulaires d'Ibinja, des riverains, des hommes du Buhaya central et des hommes de chez Ngweshe. Voilà réunis à l'occasion, dans le hangar, des porteurs dont le nombre aurait atteint 300 personnes.

Tout indique pour acteur au centre de la contestation Nyamuhama⁵ gwa Muniali, qui était résident à Cahoboka, Mushake de clan et frère de Kabugu, ayant un fils du nom de Shalwanja. Il avait fait partie du groupe principal, les hommes saisis à Ibinja chez Bihogo, Kabi, Muliri... emmenés la corde au cou avec toutes leurs vaches. Tout leur bétail avait été razié et eux-mêmes allaient au Bukezi sans espoir de retour. Et dire qu'ils étaient restés au camp pendant trois jours sans manger. Des projets d'évasion étaient envisagés, mais pas question d'y impliquer tout le monde d'autant plus que les gens venaient de divers villages. Dans la nuit du 6 avril 1916, Nyamuhama souleva une discussion, des plus ordinaires, du genre de ces pointes que Shi et Havu se lançaient. Les Bashu réagirent et les échanges devinrent animés. Il était déjà 21 heures passées et il s'agissait des gens consignés, les « *bâli omu cubi* ». Les soldats intervinrent pour les faire taire, mais Nyamuhama sabota l'ordre intimé ; ce

qui devint un facteur d'union du groupe. Pour leur deuxième intervention, les soldats iront jusqu'à en fouetter certains. Nyamuhama reprit encore l'animation, ce qui devint une provocation calculée : les soldats qui allaient intervenir voulurent ouvrir les portes et donner l'occasion aux consignés de s'enfuir. Le capitaine Duckers, informé, accompagné des autres Blancs, vint au camp. Lorsqu'il fut aperçu dans le hangar, revolver au poing et suivi de ses subordonnés, la poussée des consignés qui se ruaient dehors le fit renverser. Les soldats, derrière, baïonnette à la main, tout en repoussant les porteurs dans le hangar et relevant les Blancs tombés, mirent le feu à celui-ci. Sous la menace de l'incendie, les porteurs cassèrent le portail ou perforèrent les murs pour se sauver. Mais peu réussirent à s'évader parce que poursuivis par les balles qui les faisaient tomber ou tués sous les coups des baïonnettes des soldats ; le chef d'Ibinja amené avec ses hommes périt dans les flammes. Le diaire parle de 20 à 25 cadavres carbonisés, de mourants devant la maison, de tués qu'ensevelissaient les soldats et de 24 survivants dont 16 blessés. Parmi les rescapés, qui auraient été peu nombreux, il y eut Nyamuhama le frondeur, sorti sain et sauf. Karirula fut brûlé d'un côté ; Nakashale du clan Bishaza aura tout le dos brûlé et l'avant-bras paralysé par une balle.

Cet événement, une année après l'opération d'Iko, vint marquer profondément la région. La leçon apprise était que le Blanc n'avait pas de scrupules, qu'il était capable d'exterminer tout le monde. Ainsi, la nouvelle voie conseillée par la peur était celle de suivre ses directives, d'éviter les actes de rébellion. L'esprit de résistance fut vaincu, créant la méfiance envers les meneurs ou les fomentateurs des troubles. Chacun prenait conscience de son rôle : il se sentait individuellement concerné par les affaires du Blanc (Njangu Canda-Ciri 1973 : 133-136).

2. ORGANISATION SOCIOPOLITIQUE

2.1. LE BUSHI SOUS LE POUVOIR DES ENTITÉS CLANIQUES

Avant l'arrivée des Européens au Kivu, la sphère culturelle du Bushi était occupée, en plus des Barhwa du clan Bahyahya, par les clans bantu des Lega b'Eciraba, Lega b'Ecanya, Barhungu, Bishaza, Badaha, Banyambiriri, Bafunda et les Bega (ou Bashinjahavu), ainsi que par d'autres

5. Ce nom serait Nyabuganuka, d'après certaines sources.

groupes avoisinants des Barhinyirhinyi, Balinjalinja, Bahwinja, Bazibaziba, Banyindu et Balongelongo (Cuypers 1970 : 15-16).

Avant le XVII^e siècle, c'est-à-dire avant l'arrivée des Baluzi, le Bushi connaissait une organisation sociopolitique basée sur les clans. Les Banyamocha - ou clan des Baluzi (signifiant « les riches ») -, originaires de Lwindi, arrivèrent au Bushi au XVII^e siècle. Éleveurs de gros bétail, ils gagnèrent la confiance des autres clans et s'emparèrent du pouvoir grâce à leurs richesses. Ils dominèrent les autres clans et instaurèrent un système politique de type féodal. Le *mwami* devint de droit et de tradition un membre du clan Banyamocha. Le clan des Bega gagna le privilège de donner les femmes aux grands chefs du Bushi, parce que son fondateur, Niganda, aurait sauvé le *mwami* Kamome, alors enfant, du danger de mort qui le menaçait en l'accueillant chez lui. Cela passe pour être le symbole de l'hospitalité au Bushi.

Au XIX^e siècle, le Bushi était politiquement divisé en deux pouvoirs politiques distincts : l'actuelle chefferie Kabare, qui occupe la partie nord-est, habitée par les Bahaya et les gens d'Irhambi ; l'actuelle chefferie Ngweshe, située dans la partie méridionale, habitée par les Bishugi et les Barhongorhongo (gens de Nyangezi). En confrontant les écrits de Jean-Baptiste Cuypers à ceux de Paul Masson et Njangu Canda-Ciri, on en déduit que la date de la séparation du pouvoir au Bushi en deux branches rivales reste sujette à controverse. Elle pourrait se situer entre le milieu du XVIII^e siècle et le début du XIX^e siècle. Le père Colle dit que Nabushi, surnommé Kabare

Kaganda, chef des Baluzi, regroupait petit à petit la population du Bushi, jusque-là très dispersée. Il eut deux fils : Mushema et Kagweshe (Bagweshe). Le premier lui succéda à sa mort. Le second devint sous-chef. Il eut un fils, Bihamba, qui fut le père de Kwibuka. C'est Kwibuka qui détermina la scission d'où sortit l'affranchissement de la branche cadette, celle de Ngweshe (Colle 1921 : 33).

2.2. LA NAISSANCE DES ROYAUMES BUGWESHE ET BUHAYA

2.2.1. UNE PREMIÈRE SCISSION

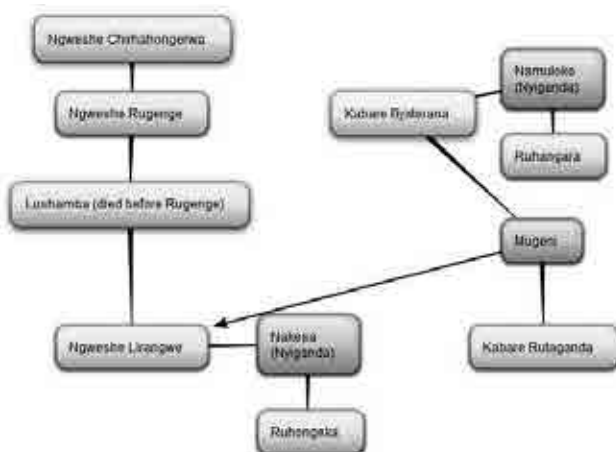
Les causes de la première scission du Bushi en deux pouvoirs résident dans une opposition entre Kagweshe et Ciderha, deux frères, fils du *mwami* Chiremberwa (ou Chilembebwu). Voici le récit de cette opposition, d'après la légende constituée.

Kagweshe avait un chien nommé Kwira Mubage qui tuait pour lui du gibier à la chasse. De ce fait, il gagnait la sympathie des gens auxquels il donnait de la viande. Lorsqu'il devint le favori du *mwami*, son frère aîné Ciderha tua, par jalousie, le chien Kwira. Kagweshe se vengea en tuant deux enfants de Ciderha. Jugeant le forfait du cadet Kagweshe non proportionnel à l'acte du premier, le *mwami* décida d'exiler le cadet Kagweshe, qui partit au Rwanda où il s'installa à Mushaka. À sa mort, son fils Muhive lui succéda puis fut assassiné. Kwibuka, fils de Muhive et petit-fils de Kagweshe, fut rappelé au Bushi par le *mwami* Nnabushi Kamahaha. À son retour, Ngweshe (Kagweshe) Kwibuka fut installé à Chifuma. Ses hommes se méfiant de la gentillesse soudaine à leur égard de Nnabushi décidèrent de barricader leurs enclos en les entourant d'épines *bishugishugi* (*cishugi*, au singulier). Ngweshe Kwibuka devint le grand trayeur de la cour, signe distinctif qui situe le niveau de la considération dont il était l'objet.

Un premier incident eut lieu entre Ngweshe Kaserere, successeur de Kwibuka et Nnabushi. Le *mwami* Nnabushi avait convoité M'Bushengwa bwa Kuru ka Nnabudahe, l'épouse de Ngweshe Kaserere. Furieux, celui-ci s'empara des vaches du *mwami* qu'il trayait. Pour lui, c'était une manière de récupérer sa dot étant donné le mal qui lui avait été fait en convoitant sa femme.

Un second incident survint à la mort de Kwibuka Kaserere. Contrairement à la coutume, son corps avait été enterré secrètement par les siens dans le sud du royaume. À Cifuma, qui était l'endroit indiqué,

Figure 3.1 : liens entre la famille Nyiganda et les familles royales de Kabare et Ngweshe



Source : Mathys 2014 : 104.

ils avaient enterré un paquet de peaux de vaches à la place de son corps. Lorsque le subterfuge fut connu, les Bishugi se justifèrent en disant qu'ils avaient eu peur que les petits-fils de Ciderha ne viennent déterrer leur père. « Nous craignons ce que vous, vous avez été chercher sous terre », répondirent-ils aux messagers du *mwami* venus réclamer les corps de ses princes pour les enterrer comme il se devait. Craignant les représailles, Ngweshe Weza partit pour un second exil et séjourna chez Nnacigako, un *mujinji* de Nnabushi. Ayant emmené ses vaches en transhumance, il logea à Chigako (Nduba). C'est là que se construisit la légende du taureau Mirembe égaré et retrouvé à Mumbiri. Nnabushi se souvint alors de la divination faite à l'attention de sa dynastie qui disait : « Gare au prince qui s'installera à Mumbiri. Il sera indomptable ». Nnabushi Mwerwe devait empêcher Ngweshe Weza de se consolider. Il envoya donc un Pygmée, du nom de Kabamba ka Lushuli lwa Shangi, pour chasser Weza en éteignant son feu. Mais après avoir exécuté l'ordre, l'homme donna à Ngweshe Weza du feu pour sa pipe. Ce prince sécessionniste fit tout pour protéger le feu reçu des mains d'un Pygmée.

Nnabushi entreprit d'expulser le prince par les armes. Une guerre, qui devait durer plusieurs générations, s'engagea. Ngweshe Weza réussit à débaucher de grands notables de Nnabushi ; il fut même renforcé par Kalangiro Mongane.

La guerre se poursuivit entre Ngweshe Bicinga (successeur de Ngweshe Weza) et Nnabushi Ngabwe (successeur de Nnabushi Mwerwe). Ngweshe se confirma comme *mwami*, Nnabushi se rendit à l'évidence (Njangu *et al.* 2000 : 23-24).

2.2.2. LA TENTATIVE DE SÉCESSION DE KATANA

Une deuxième scission eut lieu dans la seconde moitié du XIX^e siècle avec la branche Katana, qui se sépara de la branche aînée de Kabare (Njangu 1973 : 45 ; Cuypers 1970 : 22). Nous allons en retracer ce qui aurait pu être le récit de l'événement.

Bigomokero, le fils aîné de Nnabushi Makombe, était le fils unique de sa mère Nanzoga mwa Cirhoyo, qui mourut après la naissance de celui-ci. « Nyamuguma », son second nom, signifie l'unique. Nnabushi Makombe épousa Lulira mwa Cirhoyo en sororat. De ce nouveau mariage naquirent d'autres enfants. Mais cette femme haïssait Bigomokero. Ayant perdu des terres au sud à la suite de la guerre contre mwa Murwa, Nnabushi Makombe entreprit

des conquêtes au nord en repoussant les Havu. Son fils Bigomokero se distingua par sa bravoure au front. Sur les territoires conquis, Nnabushi Makombe plaça les fils engendrés par Lulira mwa Cirhoyo : Cibumbiro fut installé à Buntu Buzinda, Kabi à Cishoke et Rushura à Bukenke. Bigomokero n'obtint rien. Alors, il demanda à son père de lui donner pour héritage les armes de guerre symbolisées par l'arc et la lance. Il aurait dit à l'occasion : « *Ahòmuherho gwakampera ho na hani* » (« Sera chez-moi le territoire que je pourrai conquérir par les armes ») (Bagalwa 1986 : 13).

Face à la menace de sécession, Nnabushi Makombe vint s'installer à Mushubangabo, lieu qui à l'occasion fut baptisé du nom de Kamakombe. Bigomokero repoussa la coalition de son père Nnabushi avec ses autres fils Cibumbiro et Rushura de la rivière Lwiro jusqu'à la Langa au sud, annexant toute la contrée de Bugorhe.

Bigomokero organisa son administration en plaçant Nfizi ya Runeke à Kabamba, Citwara Rushingwa à Cahoboka, Ruzuba lwa Nacega à Ntagalulwa, Mudumira gwa Nakalambo à Kahungu, Nfizi ya Karhandikire à Mantu, Mukembanyi mwene Nnaka à Munanira et Buhiri mwene Mpakanira à Cibanja. Après la mort du *mwami* Nnabushi Makombe, son fils cadet Byaterana fut intronisé



Une vue des chutes de la rivière Lwiro.

(EP.0.0.11987, collection MRAC ; photo Léopold III, 1957, © Fondation Léopold III.)

mwami et Bigomokero participa à la cérémonie en qualité de *mulezi* (« précepteur »). Bigomokero mourut ; son fils Nciko, qui lui avait succédé, périt au champ de bataille, lors des incursions de Kigeri IV Rwabugiri au Buhavu et au Bushi. Son fils héritier Karhana Bijibwami se réfugia à Mubugu chez le *mwami* Ndalemwa. Nnabushi Byaterana mourut et Kabare Rutaganda lui succéda. Le Rwanda de Kigeri Rwabugiri vaincu, Karhana Bijibwami reprit le contrôle d'Irhambi. Il organisa son administration et poursuivit les conquêtes entreprises par son grand-père contre les Havu. À l'arrivée des Belges, et profitant des conflits qui les opposaient à Kabare Rutaganda, Katana parvint à se faire reconnaître comme chef médaillé conformément à l'ordonnance de 1906 portant organisation des chefferies indigènes. Il fut confirmé lors de la réforme de 1913 et son frère Kalibanya reçut la médaille de sous-chef (Njangu *et al.* 2000 : 25-26).

Bigomokero avait réclamé à son père Nnabushi son indépendance, car son droit d'aînesse ne lui était pas reconnu. Il voulut un territoire à lui pour affirmer son autonomie. Après la mort de Mbaka, onzième chef des Havu, les Shi étaient conduits par Bigomokero frère de Byaterana et chef en titre du Bushi ; ils attaquèrent les Havu dirigés par N'Sibula Kihunga. Les Shi évacuèrent les Havu de la rivière Lwiro et les chassèrent vers le nord jusqu'à la rivière Nyawarongo. Les Shi occupèrent ainsi toute la région de Birava, Lugendo et Ishungu. Bigomokero s'empara de la région d'Irhambi et institua une principauté indépendante dirigée plus tard par la famille Karhana (ou Katana) (Njangu 1973 : 22).

2.3. LE POUVOIR POLITIQUE DANS LES ANCIENS ROYAUMES DU BUSHI

L'organisation du pouvoir politique au Bushi n'a pas été différente de celle des autres États de la région des Grands Lacs africains. Le roi avait un pouvoir absolu et appartenait au clan royal. Ses proches parents le secondaient comme ministres, chefs et sous-chefs des cercles administratifs. Le pouvoir était tenu par les *baluzi* (nobles) avec à la tête un roi (*mwami*) au pouvoir héréditaire. Celui-ci était secondé par les notables (*barhambo*) et les chefs de village (*bashamuka*) qui régnaient sur le bas peuple (*bashizi*).

2.3.1. MWAMI

Christophe Munzihirwa (S.J.) émet l'hypothèse que le terme « *mwami* » pourrait venir du verbe « *kuyima* » (« succéder ») dans l'exercice de l'autorité, prendre le pouvoir, être investi du pouvoir. Il pourrait aussi venir du verbe « *kuyimya* » (« féconder »). Chez les Bashi, une croyance populaire répandait la croyance selon laquelle, sans le *mwami*, la terre et le bétail ne donneraient pas de fruits (Munzihirwa 1971 : 45).

Le terme « *mwami* » pour désigner l'autorité suprême se rencontre fréquemment dans les espaces du Sud-Kivu. Chez les Lega, il désigne un membre éminent de la catégorie des grands initiés religieux qui exerçaient indirectement le contrôle social ; ici, le pouvoir politique étant encore un peu diffus dans les clans (cf. *infra*). Chez les Havu, Fuliru-Nyindu, Shi... et même chez les Banyarwanda et les Rundi, le terme *mwami* désigne celui qui détient le pouvoir politique suprême.

Le *mwami* des Shi est donc le chef suprême du Bushi. Dans un entretien qu'il recueillit, Christophe Munzihirwa établit la spécificité du régime politique de Kabare par rapport aux pouvoirs voisins :

« Un des entretiens que nous avons eus avec un sage du nom de Kalimba paraît suggestif :

1. Kalimba, qu'est-ce qui distingue le gouvernement des Bashi de celui des Balega ?

Réponse : Chez les Balega et les Babembe, il n'y a pas de *mwami*. Chaque petit chef de village se croit autonome, alors qu'ici nous sommes tous soumis à notre seul *mwami* auquel tout le monde obéit.

2. Alors quelle serait la différence entre les Bashi et les Banyarwanda, car ceux-ci ont un *mwami*, même plus puissant que celui du Bushi ?

Réponse : Tous les deux sont des *bami*, mais ils ne gouvernent pas de la même façon.

3. Comment cela ?

Réponse : Le *mwami* du Rwanda gouverne par la caste de Batutsi, tandis que les Bahutu sont tous méprisés. Ils n'ont rien à dire dans l'assemblée des pairs. Notre *mwami* bien au contraire a su trouver un bon dosage des ethnies dans son gouvernement, dans son conseil et dans son administration. En effet dans ce conseil restreint du *mwami*, les plus simples *Bagula* ont un grand mot à dire, alors que des grands notables n'y sont pas admis. Quant au gouvernement (exécutif), les Baluzi et les Bashi d'origine populaire sont côte à côte. D'ailleurs, ce sont souvent ces derniers qui sont *Balagizi* et qui ainsi supervisent les

Baluzi. Ici au Bushi ce ne sont pas forcément les Baluzi qui gouvernent, mais le *mwami* associe qui il veut à sa tâche. Et cela tempère l'orgueil des riches baluzi. C'est le bon dosage qui fait que nous nous sentons tous unis autour du *mwami*. C'est aussi peut-être la raison de notre équilibre social, qui nous a évité des troubles interethniques qui se sont produits au Rwanda en 1959.

4. Pourquoi les *bami* sortent-ils du clan baluzi ?

Réponse : Le *mwami* est un muluzi avant son élection, mais une fois intronisé, il se détache des baluzi et devient le père de tous. C'est pour cela que nous disons : « *mwami arhajira mwene wabo* » [traduction : « Le *mwami* n'a pas de clan »]. Car au besoin il sévit sans considérer le rang de naissance.

5. d'après vous, quel est l'idéal du *mwami* ?

Réponse : Celui qui traite avec égard le peuple et qui permet à chacun de s'exprimer et de participer à la parole commune. C'est grâce à la parole que nous nous sentons solidaires.

6. Pourquoi alors dit-on que le *mwami* n'a pas de frères, car lorsque son autorité est en cause il sévit sans pitié ?

Réponse : De fait, les hommes sont ainsi faits que le *mwami* a constaté qu'il ne peut les maintenir en ordre que s'il est à la fois aimé et craint par eux » (Munzihirwa 1971 : 156-158).

Le *mwami* des Shi avait un caractère sacré incarnant le pouvoir magico-religieux. Il était déifié, car on le considérait comme un être exceptionnel. On croyait, en effet, et peut-être encore de nos jours, que la royauté participait intimement au divin, qu'elle avait un caractère charismatique. Ce caractère était à la base également des prestiges politiques et sociaux dont jouissait la *mwamikazi* (« la reine mère »). Le *mwami* n'était prêtre d'aucune religion. Il maintenait à la cour les grands prêtres et leurs principaux acolytes, les *bajinji* qui étaient souvent d'anciens chefs détrônés lors de l'arrivée des *baluzi*. Le *mwami* laissait la divination aux soins des devins professionnels. Il n'entreprenait rien (guerre, déplacement, mariage, construction d'une nouvelle résidence) sans faire procéder préalablement aux consultations divinatoires d'usage (Maheshe 1979 : 29). La vie du *mwami* était entourée d'interdits : il ne pouvait s'en-duire de beurre, s'accroupir jambes croisées, devait observer une continence forcée pendant sa maladie, on ne pouvait le regarder quand il mangeait, etc. Le *mwami* était identifié à son pays si étroitement que si sa force déclinait, son pays s'affaiblissait. Pour cela, il devait prendre un certain nombre de précautions

pour recevoir le secret divin et surtout pour préserver sa santé physique et spirituelle.

Au Bushi précolonial, le roi était un prédestiné. Il naissait avec des signes de la royauté, des signes de prospérité dans les mains. Il ne s'agissait pas de produits naturels (graines de sorgho, de haricots, lait caillé...), mais plutôt d'une chiromancie pratiquée sur le bébé à sa naissance. Dans le vécu, c'est par les intrigues de la cour, le trafic d'influence des différentes épouses du *mwami* aidées de leurs familles respectives, la volonté exprimée par le roi de son vivant... que son successeur était désigné. Malgré la disposition qui attribuait à Dieu seul la désignation du prince héritier, d'autres princes lui disputaient le trône estimant que tout enfant mâle né du roi pouvait lui succéder (Njangu *et al.* 2000 : 12). Le *mwami* exerçait les fonctions de protecteur de ses sujets, garant de l'intégrité du territoire contre toute tentative d'invasion, juge lors de grandes palabres, sacrificateur, commandant suprême de l'armée, grand propriétaire des terres et du gros bétail au nom de toute la communauté ainsi que de tuteur des veuves, des orphelins et des familles démunies.

La royauté se présentait sous deux formes au Bushi précolonial :

- 1) le *mwami* de la branche aînée de Kabare portait au front le *lushembe*, *ishungwe*, un diadème composé d'un faisceau de morceaux de bois provenant des régions où le souverain avait le pouvoir, au milieu duquel se trouvaient les reliques du *mwami* défunt. Il était le roi par excellence et répondait à certaines conditions :
 - l'héritier devait naître avec des signes distinctifs comme une ou deux dents, des grains de sorgho ou de haricot ou alors du beurre en main ;
 - un tel enfant devait au préalable téter le sein de la sage-femme pygmée (*murhwakazi*) qui avait pratiqué l'accouchement avant de sucer celui de sa mère ;
- 2) le *mwami* de Ngweshe, lui, était appelé « *mwami wa ngoma* », c'est-à-dire « un roi intronisé avec le tambour comme insigne du pouvoir, sans *lushembe*, *ishungwe* ».

2.3.2. NNAHANO

Les *nnaahano* (« chefs de province ») étaient les collaborateurs directs du *mwami*. La fonction principale de ces grands chefs était de protéger les frontières contre les invasions. Dès l'apparition de

l'ennemi, le chef de la province envahie menait au combat ses hommes valides. S'il s'y montrait efficace, le *mwami* le laissait faire ; dans le cas contraire, c'était tout le pays qui se levait et le *mwami* prenait la tête du combat (Pilipili 1973 : 32).

Le *mwami* et les chefs de province étaient des juges attitrés. C'est chez eux, devant la demeure des mânes que se tranchaient les procès importants. Les affaires secondaires étaient laissées aux *murhambo w'olubanja* (« chefs des procès »). Toutefois, même ces jugements étaient sanctionnés par les grands chefs.

2.3.3. MURHAMBO ET MURHWALI

Le *murhambo* et le *murhwali* étaient des notables détenteurs du pouvoir politique à la base. Ils étaient choisis par le *mwami* parmi les membres de son clan ou parmi les dignitaires qui avaient déjà exercé cette fonction. Ils devaient faciliter au *mwami* les tâches d'administrer le Bushi. C'étaient donc les chefs des entités qui correspondaient approximativement à un clan ou un lignage. Ils représentaient le *mwami* et agissaient en son nom. Ils mobilisaient les hommes de leurs entités pour les travaux communautaires. Les *barhwali* étaient issus du clan royal des Banamwocha. Leurs charges étaient héréditaires, contrairement à celles des *barhambo*. Ils exerçaient des fonctions politiques et foncières (Maheshe 1979 : 32).

2.3.4. BASHAMUKA

Les *bashamuka* (*mushamuka*, au singulier) étaient les pères de famille. Un *mushamuka* était un homme adulte qui avait acquis un lopin de terre sur lequel il habitait avec sa famille. Il était le chef d'un petit fief et exerçait à la fois une autorité politique et foncière. Il était le chef de village ayant un pouvoir héréditaire. Les *bashamuka* disposaient de quelques têtes de gros bétail ; c'est parmi eux que le *murhambo* trouvait ses conseillers *bagula* (« sages »).

2.3.5. BASHIZI

Les *bashizi* étaient les roturiers qui formaient la classe du bas peuple sous l'autorité des *bashamuka*. N'ayant pas assez de biens pour obtenir un domaine pouvant les hisser au rang de ces derniers, ils obtenaient pourtant d'eux l'autorisation de fixer leur résidence dans un coin de leurs terres. Ils accomplissaient les corvées au nom du *mushamuka*.

L'importance d'un *mushamuka* était fonction du nombre de *bashizi* qu'il avait sous sa dépendance. À côté des hommes, il existait également des partenaires

femmes qui exerçaient le pouvoir politique au Bushi. Il s'agit de : la *mwamikazi* (« la reine mère »), la *makamba* (« la femme du *mwami* ») et la *mugoli* (« la femme d'un *murhambo* ou d'un *mushamuka* »).

Au Bushi, la *mwamikazi* était la première dame. Au cours d'une cérémonie précédée d'une période de réclusion, la *mwamikazi* était investie dans des fonctions l'associant intimement au *mwami*. La cérémonie d'investiture de la *mwamikazi* se déroulait au même moment que l'intronisation du nouveau *mwami*. La présence des personnages suivants était requise : le frère aîné du nouveau *mwami* portant le titre de *mulezi* (« tuteur du nouveau chef »), les *bajinji* (« conseillers du *mwami* »), les *barhambo* (« notables »), les *bashamuka* (« chefs de village ») et la *mwamikazi* (« reine mère »).

Pourquoi la « reine mère » et non l'épouse ? Chez les Shi, le roi n'avait qu'une mère, mais pouvait avoir plusieurs épouses. Or le royaume ne supportait pas de division : la mère ne pouvait vouloir supprimer son fils ; en revanche, on ne pouvait se fier absolument aux épouses, surtout en situation de polygamie. La nécessité de la participation d'une femme au pouvoir semblait vouloir indiquer que le pouvoir souverain appartenait au couple humain et non pas à l'individu.



Hutte des esprits dans le territoire de Kabare.
(EP.0.0.9206, collection MRAC ; photo H. Scaëtta, s.d.)



Un notable « dijoka » dans le territoire de Kabare. (EP.0.0.9202, collection MRAC ; photo D. Dupont (Inforcongo), s.d., © MRAC/Dupont.)



Mushi du territoire de Kabare. (EP.0.0.9203, collection MRAC ; photo D. Dupont (Inforcongo), s.d., © MRAC/Dupont.)



Femme d'un chef local dans le territoire de Kabare. (EP.0.0.9201, collection MRAC ; photo D. Dupont (Inforcongo), s.d., © MRAC/Dupont.)

À Kabare, un descendant du chef dépossédé nashi remettait les insignes royaux à la *mwamikazi*. Il s'agissait notamment de Namushera, descendant du chef dépossédé du même nom. Il y avait aussi un descendant du chef pygmée Nabukumwe. À Ngweshe également, ce rôle était joué par un descendant du chef dépossédé Namufumbe et un descendant du chef pygmée Kabamba. L'honneur réservé à ceux-ci en cette circonstance solennelle d'intronisation du nouveau *mwami* et de la reine mère était un signe de reconnaissance que leurs aïeux avaient été les premiers occupants du Bushi. Pour rappel, le Shi croyait que celui qui, durant sa vie ici-bas, avait une grande responsabilité, ne pouvait pas ne pas avoir une responsabilité et une influence chez Dieu *nyamuzinda* (Karalya 1972 : 264).

Parmi les insignes du pouvoir remis à la reine mère, on peut citer : un anneau en cuivre (*mulinga*), une pointe d'ivoire taillée en trompe de guerre (*mulaza-nahano*), une ceinture appelée « la perle de la reine mère » (*nyonga yamwamikazi*) ornée de deux tubes en bois et d'un bout d'ivoire creux rempli d'ingrédients magiques et fermé avec une pâte dure où étaient fixés des clous en cuivre à large tête, un collier de perles (*nyabushawe*) et une peau de genette (*shambo*) fixée sur une autre petite peau semblable (Maheshe 1979 : 59).

Le centre de la vie politique au Bushi précolonial se trouvait donc être la cour du *mwami* où plusieurs personnages jouaient des rôles divers. Ceux-ci s'y rendaient régulièrement et d'autres y résidaient en

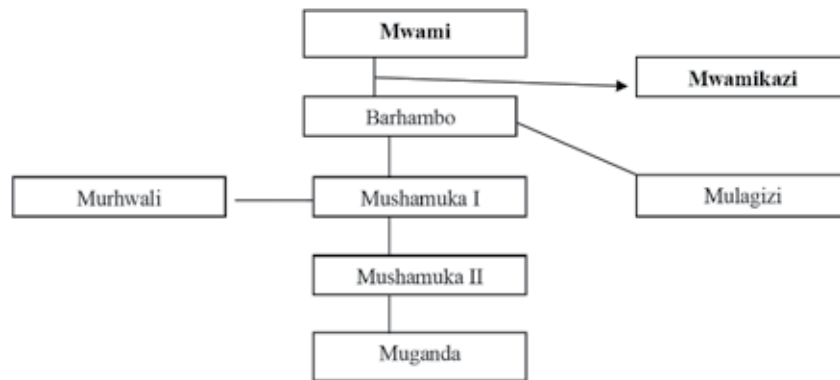
permanence. Il s'agissait, entre autres, des : *barhambo*, *bashamuka*, devins guérisseurs (*bafumu*), féticheurs chargés d'oracles (*balaguzi*), trayeurs (*bashashu*), bergers (*bangere*), apiculteurs, forgerons, servantes (*bajakazi*), juges de métier, conseillers (*bajinji*), messagers (*baganda*), espions et mouchards, chroniqueurs et griots.

Les juges de métier étaient choisis pour leur connaissance approfondie des us et coutumes, et leur fidélité envers le *mwami* et la *mwamikazi*. Les chroniqueurs et les griots étaient chargés d'animer les soirées et de diffuser les exploits des anciens *bami* en jouant de la harpe. Les devins guérisseurs et les féticheurs étaient consultés à propos des événements : construction, guerre, suspicion d'envoûtement, etc.

La *mwamikazi* assumait des fonctions tant religieuses, judiciaires, économiques que politiques. Elle protégeait le *mwami* contre les puissances maléfiques et éloignait de lui la vengeance de ses victimes. Sur le plan politique, dans les villages qui lui étaient confiés, elle supervisait toutes les activités, notamment agricoles, et prélevait les tributs. Elle intervenait dans la nomination des hauts dignitaires. Le *mwami* et la *mwamikazi* s'affirmaient par l'étendue des terres qu'ils occupaient. D'où, il était nécessaire de rechercher et d'accroître cette richesse, car plus vaste était le domaine, plus nombreux étaient les sujets et plus grand était le prestige.

Sur le plan judiciaire, la *mwamikazi* avait son mot à dire dans les affaires de justice. C'est à elle qu'on recourait pour obtenir une mesure de grâce en cas

Figure 3.2 : hiérarchie sociopolitique au Bushi



de peine de mort. Elle prononçait des sentences assorties du paiement d'indemnités et de frais de procédure élevés, surtout en matière de sorcellerie, non-restitution d'un bien prêté, vol, coups et blessures (Maheshe 1979 : 63). Elle entretenait un champ appelé « *kunene* » dont les produits servaient à nourrir le personnel de la cour royale.

Au point de vue religieux, la *mwamikazi* participait avec le *mwami* aux rites associés aux cultes des ancêtres. Dans ces cultes, c'est l'esprit du *mwami* défunt qui était vénéré tels Birenjira et Makombe. En l'absence du *mwami*, c'est la *mwamikazi* qui présidait toutes les cérémonies dont le but était de protéger celui-ci et d'assurer le succès dans ses entreprises.

3. ORGANISATION POLITICO-ADMINISTRATIVE DANS LE BUSHI

3.1. LA RÉSISTANCE DES BAMI À LA COLONISATION BELGE

Entre 1901 et 1916, les *bami* du Bushi s'opposèrent à l'occupation européenne. Plusieurs causes avaient dicté ce comportement, dont l'individualisme et l'esprit d'indépendance des Bashi, les croyances religieuses traditionnelles et surtout la conquête militaire organisée par les Belges. Les Shi étaient attachés à leurs terres et à leurs habitations ; leur pouvoir politique était étroitement lié à la propriété foncière et au gros bétail. Leur *mwami* n'avait pas de supérieur sur terre. Au contraire, le chef roi avait l'obligation d'assurer l'intégrité de son pays ; aussi n'acceptait-il pas de tutelle. L'individualisme des Shi se traduisait par la construction de leur habitat fait de huttes entourées d'un enclos ; on ne pouvait accéder à aucune de ces huttes sans passer par la

porte centrale de l'enclos. La présence des Européens signifiait chez les Shi, et surtout aux yeux du *mwami*, une atteinte à l'identité.

Sur le plan religieux, chez les Shi, ne pouvait régner que le *mwami* accepté par Lyangombe et les ancêtres. À l'arrivée des Européens, les sorciers « révélateurs des mystères divins » prédisaient les calamités graves qui frapperaient le Bushi, si ces hommes foulaient de leurs pieds son sol. Sur le plan militaire, les Européens s'étaient présentés comme des hommes supérieurs, désireux de prendre le commandement du pays. Ils exigeaient des prestations, des corvées et se permirent même de convoquer le *mwami* au poste. En vertu de sa dignité royale, le *mwami* Kabare ne pouvait pas quitter sa résidence pour rencontrer les Blancs à Nyalukemba ; ils ne pouvaient que traiter avec ce notable pour obtenir ce dont ils avaient besoin.

Pourtant, le conflit entre le notable Nyalukemba et le *mwami* Kabare Rutaganda au cours de la période 1900-1911 ouvrit une brèche à l'occupation coloniale du Bushi. Les premiers Européens apportèrent leur aide à la rébellion de Nyalukemba et ses partisans contre l'autorité du *mwami* Kabare. La rébellion de Nyalukemba occasionna la séparation des collines de Bukavu et leur émancipation de la tutelle de la cour du *mwami* Kabare. En acceptant l'investiture du Blanc, Nyalukemba espérait supplanter le *mwami*. Il s'aperçut qu'il se remplaçait plutôt en position de sujet. Et en changeant de maître, Nyalukemba aliénait ses droits locaux au profit de l'étranger. Ainsi, dès 1900, les terres de Kabare précédemment confiées à la gestion de Nyalukemba recevaient un nouveau statut juridique. Bukavu devenait désormais le point de départ de l'occupation de l'ensemble du Bushi par les Belges (Pilipili 1973 : 52).

Avant 1920, année au cours de laquelle le Gouvernement colonial débuta une administration réelle au Bushi, plusieurs décisions avaient déjà été prises à l'endroit des *bami*. C'est le cas des destitutions de Kabare Rutaganda en 1904 et 1905, le remplacement de Nyangezi par le roturier Goko en 1906 (Vandewoude 1959 : 434). L'application du décret du 10 mai 1910 avait été retardée au Bushi à la suite de la soumission tardive de Ngweshe en 1912 et de Kabare Rutaganda en 1916, mais aussi, à cause de la guerre mondiale de 1914-1918 pendant laquelle le Bushi avait été une zone opérationnelle.

De 1920 à 1937, l'unité administrative du Bushi avait été confrontée aux résistances. Le commissaire de district du Kivu note, dans son rapport de 1944, que pendant des années, l'administration coloniale avait tenté, malgré les difficultés, de reconstituer le royaume du Bushi sous l'autorité de la branche aînée de Kabare. Mais les deux chefferies vont subsister, dirigées chacune par une des branches rivales de la famille (cf. Kabare, branche aînée et Ngweshe, branche cadette).

L'ordonnance de l'administration générale du 3 septembre 1914 mettant en vigueur l'arrêté du 28 mars 1912 sur l'organisation territoriale de la colonie belge divisait le district du Kivu qui avait Rutshuru pour chef-lieu en huit territoires : Semliki, Luofu, Rutshuru, Kitofu, Idjwi, Kivu, Tanganyika et Kalembelembe. Le commissaire de district était le lieutenant Van de Ghinste (Willaert 1973 : 99). La même ordonnance délimitait le territoire de l'Unya-Bungo qui avait pour limites : au nord le territoire de Kitofu, au sud la rivière Luvimvi, à l'est les frontières orientales de la colonie, à l'ouest le territoire de Kalembelembe.

En mars 1923 fut créé le territoire de l'Unya-Bungo dans le district du Kivu. Kabare devint le chef-lieu de ce nouveau territoire qui englobait l'ensemble des terres de Bukavu, et ce jusqu'au 30 septembre 1926.

Au terme de l'ordonnance du 1^{er} octobre 1926 du gouverneur général, le territoire des Bashi, dont le chef-lieu restait Kabare, gagna de nouveaux espaces omis par l'ordonnance de 1923. Il s'agissait de la partie australe de Ngweshe et de toute la large région occidentale de la CI Ngweshe allant de la rivière Liluo jusqu'au mont Ntongo ; de ce mont jusqu'au sud à la rivière Kangenodjo ; puis de la rivière Ngombo jusqu'à son confluent avec la Lwindi et au point d'intersection avec la rivière Lukige. Il englobait de

même dans les limites de cette CI toute la contrée de Nindja.

Le 1^{er} octobre 1926, une ordonnance du gouverneur général transférait le chef-lieu du territoire de l'Unya-Bungo de Kabare à Bukavu. Un mois plus tôt (le 30 septembre 1926), Bukavu était érigé en chef-lieu du district du Kivu en remplacement de Rutshuru qui était excentré, loin des voies de communication (eau et routes en terre). Bukavu devint ainsi à la fois le chef-lieu du district du Kivu et du territoire de l'Unya-Bungo, jusqu'au 21 mars 1932.

La mainmise effective de l'administration coloniale ne s'affirma au Bushi qu'après l'année 1920. Avant cette date, les interventions européennes dans les chefferies locales ne se manifestaient qu'à travers les opérations de reconnaissance et de police, investitures des chefs, opérations militaires, etc.

En 1913 déjà, les sous-chefs Katana et Kalibanya avaient été investis par les Blancs (Kahesa 1977 : 56). Dès la présence européenne au Bushi, on vit les Blancs s'immiscer dans les affaires ayant trait à la succession au pouvoir, à l'intronisation et à l'investiture des *bami*. Le système de succession n'était pas le même dans les différentes chefferies. À ce sujet l'administrateur de territoire de Kabare notait : « Il est possible de constater une évolution de la coutume au point de vue de l'autorité des chefs, du mode de succession au pouvoir, de ses auxiliaires. En général, les chefs se succèdent de père au fils aîné sauf pour les chefferies de Kabare et Nyakaziba qui, elles, prennent leur chef suivant la coutume qui veut que le successeur naisse avec deux tiges, du lait et certaines graines dans la main » (Archives MRAC, Rapport 1932 de l'administrateur du territoire de Kabare).

Dans la politique indigène belge, la coutume déterminait dans les chefferies la personne la plus qualifiée pour exercer la fonction de chef. Toutefois, la colonisation ajouta que « seule la personne investie comme telle par le CDD est revêtue de cette qualité ; et aucun chef ne peut être investi qu'après avoir prêté serment devant le CDD ou son délégué, selon les règles arrêtées par le gouverneur général. L'investiture ou la nomination est constatée par un procès-verbal dont l'expédition est remise à l'intéressé à titre de brevet. Enfin, le gouverneur général détermine la tenue et l'insigne de la charge ». L'insigne était en nickel ou, plus tard, une médaille beaucoup plus significative. L'objectif était d'encourager les autorités coutumières, chefs et notables, devenues auxiliaires de l'administration coloniale dans leurs tâches.

L'arrêté royal du 14 décembre 1955 mentionne qu'il fallut décerner une médaille du mérite aux chefs indigènes pour leur loyauté et les bons services rendus. Il s'agissait de médailles en bronze pour 10 ans de bons services, en argent pour 20 ans et en vermeil pour 50 ans de loyauté et dévouement (Piron & Devos 1956).

L'introduction de ces médailles joua contre la personnalité des chefs qui voyaient leur autorité dorénavant mesurée, ce qui fut un sujet récurrent de contestation par eux-mêmes vis-à-vis de l'administration coloniale et contre eux par la population. Plusieurs chefs se résignaient à la domination du Blanc mais demeuraient prudents quant à l'option à choisir pour s'affirmer. La médaille individualisait les relations du chef avec l'autorité administrative. La médaille consacrait l'assujettissement des *bami* ; en l'acceptant, ils reconnaissaient la suprématie du pouvoir colonial et devenaient par conséquent dépendants de lui. L'investiture limitait le pouvoir et les droits des *bami* et des notables. Devenus bénéficiaires d'un salaire, ils étaient désormais assistés de messagers agréés par le chef de poste et auxiliaires du Gouvernement (Kaningu 1975 : 60).

Reprenons quelques situations vécues dans la région :

- La chefferie Luhwindja avait résisté aux agents européens Gheru (avril 1907-novembre 1909) et Delattre (novembre 1909-janvier 1912). Il fallut plusieurs opérations de police pour asseoir l'autorité coloniale sur la population qui se retirait au fond des forêts à l'arrivée des Blancs. L'administrateur de territoire Terly recourut à l'autorité du *mwami* NnaLuhwindja, qui engagea 200 à 400 hommes armés en août 1918. Ayant consenti à la collaboration avec l'administration territoriale, NnaLuhwindja fut médaillé le 2 mai 1920. L'administrateur de territoire de Kabare Massart effectua plusieurs voyages à Luhwindja et y installa des tribunaux indigènes, incita à la perception des impôts et demanda dans l'immédiat au chef de fournir des travailleurs pour la MGL. Le 30 juin 1920 dans la chefferie Ninja, le chef NnaNinja Lubaka Tanganyika, qui était encore très jeune, se présenta à l'administrateur de territoire Mignolet. Après la reconnaissance complète et officielle de sa chefferie en octobre 1925, il eut son investiture officielle et reçut son insigne de chef (une médaille en nickel) en 1926 (Kahesa 1977 : 51).
- La chefferie Burhinyi (ou chefferie Moganga) avait reçu la visite de l'administrateur de territoire Terly en août 1918. Le chef Moganga eut à cette occasion la promesse d'investiture à la suite de l'expression de sa disponibilité à servir l'administration coloniale. Mais il mourut en décembre 1919 et son fils Chimbwire lui succéda. Ce dernier sera médaillé par l'administrateur de territoire Terly le 4 mai 1920, avant même d'être officiellement intronisé par la coutume. Il porta le nom de ses ancêtres, Moganga. Le fait que le chef Moganga était resté indépendant du *mwami* Kabare poussait l'administrateur de territoire à installer dans son entité un poste de perception dès 1924. À la mort du chef Moganga Chimbwire en 1924, son successeur n'avait que 5 ans. La chefferie connut plusieurs années de troubles ; la présence de la reine mère Nahinga encourageait la résistance aux Blancs et on compta des villages insoumis, dont notamment celui de Ntundu. Mais la *mwamikazi* finit par être reléguée à Kabare.
- La chefferie Kaziba n'était pas encore constituée en 1920 ; son chef n'était alors ni médaillé ni investi, à cause de la résistance de sa population et de ses autorités coutumières à l'action coloniale. En 1928, l'administrateur de territoire principal Corneille Dircs suggéra aux notables la révocation de leur chef, taxé d'indigne et d'incapable par le pouvoir colonial ; mais ceux-ci s'y opposèrent, craignant que cette mesure n'empirât la situation de la chefferie. Peu de temps après, sur proposition de l'administrateur de territoire de Kabare, Chifubula, qui était le fils et successeur présumé de Nna Kaziba, fut nommé chef de la chefferie par le CDD en remplacement de son père.
- La chefferie Ngweshe fut instituée par la décision n° 54 du 20 octobre 1920 du CDD Bau de Ghiuste, sous le règne de Mafundwe Mangan Inyonga, 12^e *mwami* de Ngweshe dans l'ordre de succession.
- Les chefferies Kabare et Ngweshe avaient partagé une histoire commune au départ. En 1913, l'agent Brideut envisageait nécessaire de déplacer le poste de Nyalukemba pour le rapprocher des groupements locaux déjà reconnus ainsi que d'opérer une réorganisation générale des chefferies. Il considérait qu'il fallait investir comme chef de tous les Shi, non pas Nyalukemba, premier chef

reçu par les Blancs, mais plutôt le fils de Kabare Rutaganda, en vue de regrouper peu à peu les Shi autour de lui. Kabare Rutaganda avait été investi en 1916, lors de sa soumission. À sa mort à Cirunga en 1919, son fils Kabare Rugemaninzi lui succéda et fut aussitôt investi à la fois coutumièrement, la même année, et officiellement par l'autorité administrative, en 1920.

Quant à Ngweshe, il avait admis sa soumission en 1918 et été reconnu chef de l'entité par l'administration coloniale le 8 octobre 1922. En 1920, les chefferies Kabare et Ngweshe comptaient parmi celles qui étaient régulièrement constituées au Bushi. Celle de Kabare comptait les sous-chefferies Kilawa et Nyalukemba ; celle de Ngweshe était composée des sous-chefferies Bilali et Nyangezi, tous deux sous-chefs médaillés. Dans les chefferies Nyakalonge, Nalwindi et Moganga, tous les chefs étaient médaillés. À Kabare, trois sous-chefs étaient médaillés : Kilawa, Mushenge et Muteza (Kahesa 1977 : 57).

L'ambition de Brideut, en 1921, de regrouper tous les Shi sous l'autorité du *mwami* Kabare échoua. Les raisons en sont entre autres les suivantes : 1) les deux chefs Kabare et Ngweshe ne furent reconnus officiellement que le 8 octobre 1922 ; 2) les rivalités entre les deux familles régnantes Kabare et Ngweshe ; 3) l'attachement des populations shi, désormais divisées en tendances, à leurs chefs respectifs. L'administrateur de territoire avait voulu faire du chef Ngweshe jugé « très méritant et acquis à l'action gouvernementale » un collaborateur d'élite dans l'application de la politique belge dans son pays. De là, le *mwami* Ngweshe eut envie de gagner l'insigne de grand chef à l'égal de Kabare, qui avait reçu cette médaille le 24 novembre 1927 des mains du procureur de province. Pourtant, les administrateurs de territoire Direx (assistant territorial principal) et Corbisier (assistant territorial de 2^e classe) furent unanimes de n'octroyer cette faveur au chef Ngweshe qu'à la double condition que Kabare soit maintenu et reconnu publiquement comme roi du Bushi et qu'il ait la préséance en toute occasion d'investiture de Ngweshe. Mafundwe fut officiellement investi comme *mwami* de la chefferie Ngweshe le 8 novembre 1928, bénéficiant du soutien de l'administration en raison de sa fidélité aux ordres du nouvel État.

3.2. LA RELÉGATION DU MWAMI/KABARE RUGEMANINZI : 1930-1936

Alexandre Kabare Rugemaninzi avait été investi coutumièrement en 1919 et reconnu officiellement par l'autorité administrative en 1920. L'exercice du pouvoir fut laissé au conseil de régence en attendant l'instruction et la majorité du *mwami*. Celui-ci prit ses fonctions en 1930. Soucieux de récupérer ses terres confisquées par les colons, il ruminait une vengeance. Il chassa du conseil les notables soupçonnés d'avoir facilité l'installation des colons dans son Bushi. Il fit reléguer d'autres personnes qui l'invitaient à la modération. Déjà en 1930, il attaqua le colon Cosyn dans sa concession au motif que celui-ci se montrait rude envers ses ouvriers (qui étaient des sujets du *mwami*). Kabare Rugemaninzi ordonna à ses sujets de rompre leurs contrats dans les plantations des colons. Les concessions de Pierre Bormans à Chinyamuzige, de De Bonhomme à Chidaho, de Dumont de Chassart à Chibanda furent désertées par les travailleurs. La population avait également abandonné le tracé de la route Kabare-Kalonge et se déroba aux obligations fiscales (impôts) dans les villages Bugobe, Murhesa et Bushwira.

L'autorité administrative qui avait déjà gagné plusieurs chefs de villages, dont certains étaient déjà médaillés, entraîna les notables à réclamer la démission du jeune *mwami*. Perdant l'appui de l'État et de ses auxiliaires, Kabare Rugemaninzi quitta sa chefferie. Le rapport annuel aux chambres de 1936 dit que la démission du *mwami* Kabare fut volontaire et c'est en accord avec les notables qu'il fut remplacé dans des conditions qui furent appréciées tout autant par la population que par les Européens (Rapport annuel aux Chambres, 1936 : 8). Ce qui était faux. Christophe Munzihirwa écrit : « Le pouvoir provincial ayant compris qu'il [Kabare Rugemaninzi] n'avait pas encore abdiqué de son pouvoir souverain, décida d'agir vite, mais craignant le soulèvement du peuple, il usa de persuasion plutôt que de violence. Un de mes informateurs m'a dit qu'avant que Kabare aille à Léopoldville, on le voyait passer des heures et des heures au bureau du P. Desplenter supérieur de la mission de Kabare. Rugema s'exila pour éviter le pire. Toutes les luttes avec le gouvernement provincial semblent avoir eu pour motif de fond : "Contrôle de la ville de Bukavu située sur son territoire". Cette nostalgie persista même pendant son exil » (Munzihirwa 1971 : 15).

En 1936, le *mwami* Kabare partit à Léopoldville où il exerça le métier de chauffeur.



À Kabare, cérémonie à l'occasion de la remise d'une distinction à un chef indigène.
(HP.2010.8.3248, collection MRAC ; photo D. Dupont (Inforcongo), s.d., © MRAC/Dupont.)



« À Kabare, réunion de grands chefs indigènes. »
(HP.2010.8.4989, collection MRAC ; photo D. Dupont (Inforcongo), s.d., © MRAC/Dupont.)

3.3. LA CHEFFERIE BUSHI (OU BASHI) : 1937-1944

En 1936, le *mwami* Kabare Rugemaninzi, relégué à Léopoldville, emmena avec lui son fils naturel et ses neveux.

Rappelons que l'ordonnance du gouverneur général du 21 mars 1932 avait changé la dénomination du territoire de l'Unya-Bungo en celui des Banya-Bongo et déplacé son chef-lieu de Bukavu à Kabare (BAC 1926 : 451 et 470). En 1937, le territoire de Banya-Bongo prenait le nom de territoire des Bashi, comptant huit chefferies : Kabare, Ngweshe, Burhinyi, Luhwindja, Lwindi, Kalonge, Kaziba et Nindja.

Mais la succession du *mwami* ouvrit une situation nouvelle ; le moment arrivait d'appliquer au Bushi le décret du 5 décembre 1933. L'administration créa la chefferie Bushi qui réunissait les chefferies Kabare et Ngweshe avec Chirunga (Kabare) comme chef-lieu. Mais il fallait à présent trouver quelqu'un de la

lignée aînée. D'où la demande de l'administrateur de territoire Du Boisson au *mwami* Kabare Rugemaninzi déchu de désigner son successeur. Celui-ci proposa les fils de Ruziga, Bisoma Kakira ou Kibanvunya. Les agents territoriaux n'acceptant pas ce choix optèrent pour le *mwami* Ngweshe Mafundwe qu'ils investirent à Chirunga, le 8 juillet 1937, comme chef de la nouvelle chefferie Bushi réunifiée (cf. CDD du Kivu, décision n° 54 du 8/7/1937). C'est donc la branche cadette de Ngweshe qui rassemblait le pouvoir shi à Kabare. C'était le résultat d'une attitude stratégique. En fait, la première phase de la colonisation belge, dite de la « pacification du pays », avait fait comprendre au *mwami* de Ngweshe la vanité de toute opposition à la puissance coloniale. Ainsi fut-il rapidement soumis à l'autorité belge, au moment où la région voisine de Kabare se maintenait dans l'opposition à la colonisation. Le pouvoir de Ngweshe allait être récompensé avec le *mwami* Mafundwe d'abord, et plus tard Muhigirwa, appelés

à diriger les régions de Kabare et de Ngweshe réunies après l'exil à Léopoldville d'Alexandre Rugemaninzi. Quelque temps après, la région de Ngweshe allait être élevée au rang de chefferie au même titre que la chefferie Kabare.

Ngweshe Mafundwe dirigera la chefferie Bushi ; l'autorité européenne lui reconnaissait des qualités satisfaisantes. Mais son règne fut éphémère. Le 30 novembre 1939, il mourut. Son successeur, son fils Muhigirwa, n'avait pas le calibre de son père, ce qui mécontenta autant l'administration que les populations à la fois de Kabare et de Ngweshe. Il mourra le 11 juillet 1943, au moment où l'opposition entre les deux anciennes chefferies devenait tendue. Les Bahaya n'admettaient pas que Ngweshe soit leur *mwami* (cf. Rapport d'enquête du CDD du Kivu 1944). Pour les Bishugi, la mort de Muhigirwa n'était qu'une vengeance des Bahaya.

On observait que Kabare essayait continuellement de resoumettre Ngweshe ; l'administration finira par mettre fin à ces conflits. Les notables de Kabare désignèrent Corneille Mpozi, qui était enseignant (au départ catéchiste) à Kamisimbi, à la tête de la chefferie Kabare ; c'était un cousin (ou neveu ?) du *mwami* Kabare Rugemaninzi. Du côté de Ngweshe, c'est Pierre Ndatbaye (fils de Muhigirwa), âgé de cinq ans (né le 23 novembre 1938), qui fut entouré d'un conseil de régence présidé par Abraham Lwanwa Chuma Mutayongwa, un ancien grand séminariste. Tous deux furent investis le 3 septembre 1944 dans deux chefferies (re)séparées.

Il fallait maintenant rétablir chaque entité coutumière. La décision n° 87 du 9 septembre 1944 du CDD Ryck fixait l'organisation administrative de la grande chefferie des Bashi constituée désormais de deux chefferies. Chacune d'elles rentrait en possession de ses frontières de 1920. Mais le groupement Barati, qui avait appartenu à la chefferie Kabare, fut rattaché au territoire de Costermansville. Il s'agit de la zone annexe de Kasha, restée attachée à Bukavu (CDD, décision n° 87, 1944).

L'application au Bushi du décret de 1926 relatif aux juridictions indigènes fut à la base des tribunaux indigènes de Walungu et de Kabare, voire d'un tribunal de police. Le tribunal principal de Kabare fut créé en 1931. Celui de Walungu vit le jour en 1932, mais il ne démarra effectivement qu'en 1933. Les tribunaux secondaires existaient déjà dans les chefferies depuis 1929. En 1940, il y avait 15 tribunaux secondaires dans la chefferie Kabare et 17 dans

la chefferie Ngweshe ; mais seulement deux tribunaux principaux siégeaient à Chirunga (Kabare) et à Walungu (Ngweshe). Les présidents des tribunaux principaux et de police étaient tous des Européens ; le *mwami* jouait quelquefois le rôle de juge ou de conseiller (Bishikwabo 1973 : 153).

Vers 1954, Corneille Mpozi souleva la question des terres occupées par la CNKi et par des colons. D'après lui, ces terres arrachées injustement devaient revenir à la population. Il tenait, note Mendiaux (1956 : 944), un registre de toutes les terres concédées aux Européens et les prix dérisoires versés aux chefs coutumiers. Mais vers 1958, au moment où l'autorité coloniale s'affaiblissait, la population commença à souhaiter ouvertement le retour de Kabare Rugemaninzi, devenu pour elle le symbole de l'indépendance. En août 1959, Alexandre Kabare Rugemaninzi revint, mais, aussitôt, surgit un conflit entre lui et le président de la nouvelle province du Kivu, qui lui était aussi un Mushi de Kabare, Jean Miruho Bahya Mpanagamana. Notons que durant les dernières années de sa domination, l'autorité coloniale donna de plus en plus d'autonomie à Katana par rapport à Kabare.

Les événements qui conduisirent à l'affaiblissement de la chefferie Kabare et la création de deux territoires séparés de Kabare et de Walungu sont traités dans la partie postindépendance. Ici, il ne s'agit que d'indiquer les dates de cette évolution.

C'est par l'édit n° 4 du 19 octobre 1962 que le territoire de Kabare fut scindé en deux : la chefferie Kabare, située dans le nord, porta le nom de territoire de Kabare, tandis que la chefferie Ngweshe, dans le sud, constitua le territoire de Walungu (*Moniteur congolais* n° 2 du 27 janvier 1962 : 36).

L'ordonnance du 27 avril 1967 rétablit la province du Kivu dans ses limites du 30 juin 1960 et celle du 3 mai 1967 établit à Walungu le chef-lieu du district du Sud-Kivu. C'est l'ordonnance n° 68/180 du 11 avril 1968 qui recréa le territoire de Walungu dans le district du Sud-Kivu (*Moniteur congolais* n° 8 du 15 avril 1968 : 787-788).

4. LORSQUE LE NOUVEAU TERRITOIRE DE KABARE SE SÉPARA DE CELUI DE WALUNGU

Le territoire actuel de Kabare, séparé de celui de Walungu (ancienne chefferie Ngweshe), est constitué de deux chefferies, Kabare et Nindja, créées par l'ordonnance-loi n° 68.180 du 14/4/1968.

4.1. LA CHEFFERIE KABARE

Elle s'étend sur 1265 km², soit 64,17 % de la superficie totale du territoire de Kabare. Ses quatorze groupements constitutifs relèvent de deux types différents de structures du pouvoir :

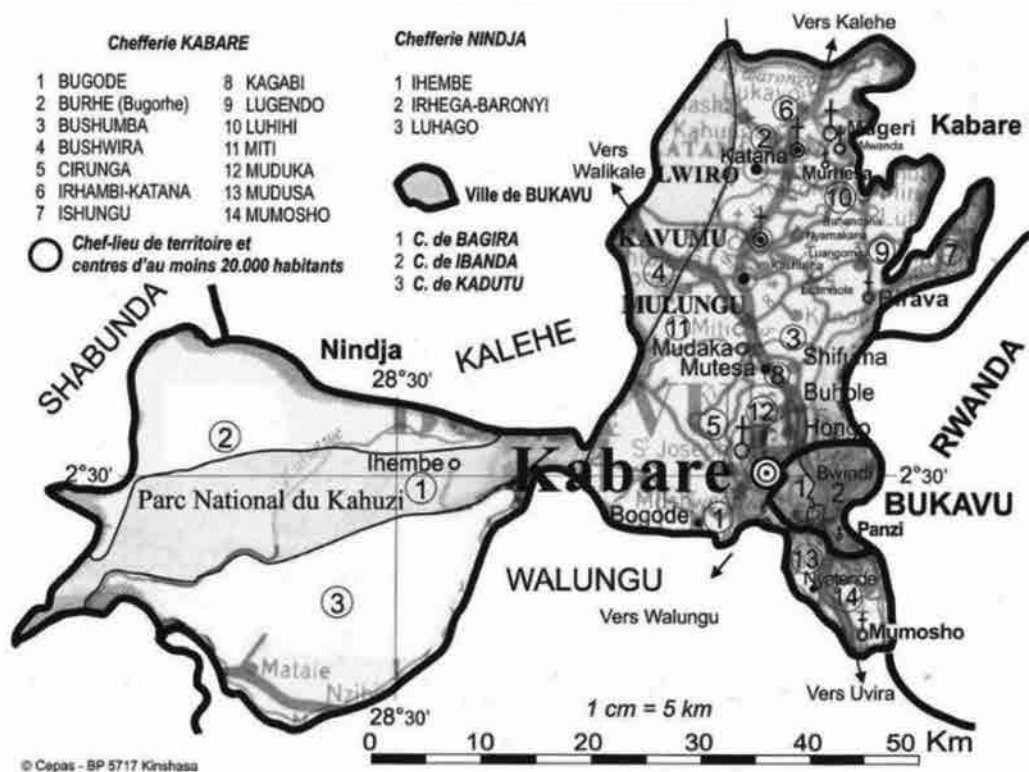
- quatre « groupements traditionnels » : Irhambi-Katana, Bushumba, Miti et Bugorhe (Kavumu)
- dix « groupements administratifs » : Kagabi (géré par Makamba, l'épouse du *mwami*), Mudaka (géré par la *mwamikazi*, mère du *mwami*), Mumoshos (gérés par les baluzi, frères ou enfants du *mwami*, des princes non intronisés), Bugobe, Bushwira, Cirunga, Ishungu, Lugendo, Luhihi et Mudusa (cf. Kevers 1956).

La chefferie Kabare fut intégrée plus solidement par l'administration coloniale sous le règne de Corneille Mpozi (1944-1959). Bien que cousin de Kabare Rugemaninzi, cet ancien catéchiste devenu enseignant à Kamisimbi avait été élevé dans le sillage des Européens, dont les Pères Blancs. Sa gestion de la chefferie fut diversement commandée par la population. Certains appréciaient son souci de doter l'entité d'infrastructures. Par son

soutien auprès de l'administration, plusieurs de ses anciens collègues enseignants ou membres de famille furent positionnés comme notables. On cite Kabugu Lugalika Dieudonné, placé à Lugendo, Ndusi Albert, à Cirunga, Ciringwi Léon, à Luhihi, Biroru Emmanuel, à Katana, Chihasha, à Kasha, Bugeme Jean, à Karuba, Damas, à Bugobe, etc. Les enseignants obtinrent pour la plupart des crédits pour la construction de maisons Fonds d'avance dans la chefferie. Matabaro Aloïs, cité comme étant un proche ami, avait obtenu la colline de Mumbiri à Katana à titre de propriété. En revanche, ceux qui avaient rencontré des difficultés (spoliation de terre ou de bétail) avec la famille du *mwami* Kabare Rugemaninzi, comme Miruho Jean, Karhebw Léopold et Maroyi Ladislav, s'allièrent à Mpozi.

Le chef Mpozi s'était montré favorable à la création d'écoles dans la chefferie, ce qui créa de l'emploi et favorisa la scolarisation des enfants. Parfois, la population redoutait sa rigueur dans l'exécution des travaux liés à la mission antiérosive, au système de reboisement, au regroupement des villages et dans la collecte des impôts. Pour soumettre les récalcitrants

Carte 3.2 : territoire de Kabare et ville de Bukavu



Source : carte extraite de Saint Moulin & Kalombo Tshibanda 2011 : 134 ; droits réservés.

et se débarrasser des adversaires, Mpozi s'entoura d'une milice chargée de rechercher les suspects. Fort de l'appui de l'administration, il rejeta les notables laissés en place par Kabare Rugemaninzi, dont Murhesa, Kalibanya, Luvuga, Katana et Barati. Leurs biens auraient été spoliés et eux-mêmes relégués à Masisi, Rutshuru ou Ngweshe. Ainsi, à Irhambi, après la relégation de Katana et Kalibanya, Mpozi écarta des notables et *bashamuka* du pouvoir et confisqua leurs terres sous le contrôle de sa mère, M'Ndeko, ou de ses amis. Il installa sa cour à Igomora afin de surveiller les *banyirhambi* mécontents. Son règne passa pour avoir été dur. Certains baptisèrent son règne de « *o'lwa Mpozi* » (« l'époque difficile de Mpozi »). Une situation qui fit gonfler la rumeur sur le retour de Kabare Rugemaninzi comme *mwami* (Kazunguzibwa 1980 : 103). Il s'en suivit des règlements de comptes en 1959, lors du retour de Kabare Rugemaninzi comme *mwami* à la tête de la chefferie Kabare.

De 1959 à 1964, la chefferie Kabare connut une période troublée. Corneille Mpozi avait refusé de céder le trône à son cousin rentré d'exil. Les sympathisants de l'ancien *mwami* refusaient de voir Mpozi s'imposer. Ils recoururent à des stratégies diverses pour replacer leur chef à la tête du Buhaya. Les partisans de Mpozi, déclarés félons, furent pourchassés. Certaines entités tributaires du *mwami* Kabare, comme Irhambi et Kasha, en profitèrent pour se rendre indépendantes de la chefferie. À cette veille de l'indépendance, l'administration provinciale qui tenta d'arbitrer le conflit se transforma en foyer de tiraillement entre les tendances opposées (Birhekaheka 1985 : 25).

En 1985, Nsimire M'ntagano, qui était chef de groupement Irhambi-Katana, avait saisi le commissaire d'État à l'Administration du territoire pour lui demander la constitution de la chefferie Katana. Dans son projet de scission, Nsimire avait inclus les groupements Bugorhe et Luhihi, mais il s'était heurté à l'opposition du *mwami* Mamimami Kabare Rutaganda II, le chef de la chefferie Kabare⁶.

6. *Mwami* Mamimami Kabare Rutaganda II, « Motion du Conseil de collectivité chefferie de Kabare » demandant aux instances politico-administratives hiérarchiques de surseoir à l'étude du dossier de demande d'une collectivité à Irhambi Katana, Kabare, le 20 novembre 1985. Pour complément d'information, lire « Motion du Conseil de collectivité de Kabare », Kabare, le 19 décembre 1985,

4.2. LA CHEFFERIE NINDJA

Sa population est en majorité de l'ethnie shi du clan de Banyamocha. La chefferie Nindja ne couvre qu'une superficie de 706 km² dans le territoire de Kabare. Aussi, ne comptait-elle que trois groupements, en 2000 : Ihembe, du chef Njabali Bafunyembaka, Irhega-Barhonyi, du chef Marko Mugarwanda et Luhago, du chef Mwahokanya Tchigalu. Elle est limitée au nord par la chefferie Buhavu, au sud par la chefferie Ngweshe, à l'est par la chefferie Kabare et à l'ouest par la chefferie Bakisi. Elle est située entre 28° 10' de longitude E et 2° 50' de latitude S. Elle est peuplée essentiellement par les Barhwa (Twa), les Shi et les Tembo. Coutumièrement, le *mwami* Nindja, dont le titre est NnaNindja, est d'origine Baluzi. Le chef-lieu de la chefferie Nindja est Ihembe.

Des conflits de pouvoir existent à la tête de la chefferie Nindja. À cela s'ajoute l'insécurité entretenue par des groupes armés liés aux rébellions de 1996-2003 (cf. *infra*).

La chefferie Nindja est confrontée à l'expropriation des terres attribuées par l'État congolais au Parc national de Kahuzi-Biega (PNKB). La Commission interministérielle chargée de la délimitation du PNKB en juillet 1995 décrit ce conflit foncier en ces termes : « Avec l'extension de 1975 qui a porté la superficie du parc à 60 000 ha, les conflits fonciers au niveau de la collectivité de Nindja touchent surtout les blocs de Mulume-Munene et Kalubwe en groupements d'Iregabaronyi et de Luhago ». La lettre de 33 fermiers et agriculteurs de Mulume-Munene, Lushanja et Kalubwe, du 15 février 1999, renchérit en disant que les populations du Sud-Kivu sont expropriées, menacées d'expulsion et victimes de l'extension du parc en 1975 ; ses responsables ont toujours cherché à s'approprier les concessions exploitées d'abord par les colons et, ensuite, par des nationaux (Matabaro 2000 : 38).

« Lettre de transmission » signée par Lushombo Musole, vice-président du Conseil de collectivité, Kabare, le 2 février 1988 et « Mémoire à l'intention du commissaire d'État à l'administration du territoire à Kinshasa Gombe », Kabare, le 31 octobre 1988.

5. LE TERRITOIRE DE WALUNGU INSTITUÉ SOUS LE RÉGIME MOBUTU

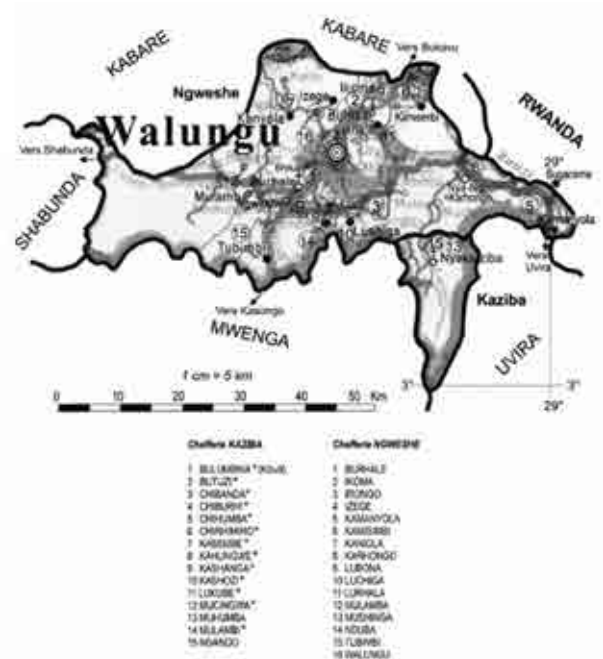
Avec une superficie totale de 1737 km², le territoire de Walungu est constitué de deux chefferies : celle de Ngweshe, qui occupe 1542 km² (88 %) ; celle de Kaziba, avec seulement 195 km² (11,2 %).

L'histoire de la dissidence du chef Ngweshe, qui avait conduit à la création de deux royaumes au Bushi à partir du XIX^e siècle, sous Nnabushi Mwerwe et Ngweshe Weza, a été longuement abordée ci-dessus. Le *mwami* Ruhongeka mourut en 1912 et laissa plusieurs fils, dont Bamanyirwe, l'aîné, et Mafundwe qu'il eut de ses relations avec mwa Kamarungu, la veuve de Nyangezi. Comme il ne put exercer le pouvoir à cause de la tyrannie de sa mère Nakesa et de la prédiction d'un devin à la solde de celle-ci, Ruhongeka désigna son cousin Lulanga en qualité de vice-roi, chargé de le représenter, excepté à la cérémonie de *mubande* (« investiture »). À la mort de Ruhongeka, Mafundwe avait été choisi pour lui succéder. Mais craignant de perdre son poste, Lulanga s'opposa à l'intronisation de Mafundwe. Il plaça Bamanyirwe, ce qui fut le début de la guerre de 1913 à 1916. Les agents européens des postes de Kahya et de Nyalukemba reconnurent Mafundwe comme le seul *mwami* de Ngweshe. Ayant reçu 20 fusils et une grande quantité de cartouches du père supérieur Descorde de Nyangezi, Lukula Nyangezi, demi-frère de Mafundwe, parvint à écarter Lulanga et Bamanyirwe, qui s'exilèrent à Masisi. Résigné à obéir à l'administration coloniale qui l'avait aidé à s'élever au pouvoir et qui avait exilé ses concurrents, Mafundwe sut néanmoins protéger les intérêts de ses sujets lorsque ceux-ci étaient menacés. Il acquit ainsi l'estime de ses hommes et de l'État. Il fut également favorable à l'évangélisation et soutint la mission de Burhale (Bishikwabo 1973 : 148). Les modifications successives de l'espace politique du Bushi connurent la dernière réforme importante en 1968, avec la scission de l'espace en deux territoires : Kabare et Walungu (Kahuyeye 1979 : 102).

5.1. LA CHEFFERIE NGWESHE

Sa population est principalement shi et lega. Traditionnellement, la constitution de la chefferie Ngweshe remonterait en principe au XVIII^e siècle, avec Ngweshe-Bangweshe, auquel succéda Muhiye puis Kwibuka I. On reconnaît à ce dernier d'avoir posé les premiers jalons de l'autonomie de la

Carte 3.3 : territoire de Walungu



Source : carte extraite de Saint Moulin & Kalombo Tshibanda 2011 : 135 ; droits réservés.

chefferie, mais son indépendance ne sera acquise qu'avec l'avènement de son petit-fils Weza I. C'est à ce moment que fut instauré le *mubande*, une cérémonie annuelle de soumission au *mwami*, concrétisant ici l'indépendance de Ngweshe vis-à-vis de Kabare. Rugenge, qui avait succédé à Kwibuka II, eut deux fils, Lushamba et Kasore (qui instaura la dynastie de Nyangezi). Lilangwe succéda à Lushamba, Luhongeka à Lilangwe puis Lafundwe à Luhongeka. Le successeur, Muhigirwe, eut un fils, Pierre Natabaye (cf. *supra*).

Après que la « famille » Ngweshe eut acquis son indépendance par rapport à celle de Kabare, elle eut une évolution marquée par des guerres interclaniques. Elle aurait peut-être connu une dislocation politique si le colonisateur n'avait pas institué une administration centralisée à la tête de laquelle se trouvait Nabushi. Dès 1921, toutes les anciennes petites chefferies Katana, Ngweshe, Nyangezi, Kaziba... furent intégrées dans la chefferie Kabare sous la direction d'Alexandre Kabare Rugemaninzi (1919-1936). Mais celui-ci se brouilla avec l'administration coloniale et fut exilé à Léopoldville. La même administration plaça Mafundwe de Ngweshe comme *mwami* du Bushi. Mais son règne fut très court ; son fils Muhigirwa lui succéda. Il décéda assez vite, lui aussi. Pour les Bishugi (Bashi de Ngweshe), ces décès étaient causés par les Bahaya (Bashi de Kabare) ; cela

renforça leur refus de gagner une chefferie séparée, confiée au jeune Ndatabaya, revenu au Bugweshe. Les groupements et sous-groupements de la chefferie Ngweshe et leurs notables se présentaient de la manière suivante :

Sous la colonisation belge, la première chefferie Ngweshe fut créée par la décision n° 54 du 20 octobre 1920 du CDD Bau de Ghiuste, modifiée par celle du 23 septembre 1944 du CDD Ryck. Les groupements furent subdivisés en sous-groupements et ceux-ci en villages ou collines administrés par les *bashamuka*.

Actuellement, la chefferie Ngweshe compte 16 groupements (Burhale, Ikoma, Irongo, Izege, Kamaniola, Kamisimbi, Kaniola, Karhongo, Lubona, Luchiga, Lurhala, Mulamba, Mushinga, Nduba, Rubimbi et Walungu) et 494 villages. Elle est limitée au nord par la chefferie Kabare (dans le territoire

de Kabare), au sud par la chefferie Lwindi (dans le territoire de Mwenga), à l'est par la rivière qui sépare Ngweshe du Rwanda et à l'ouest par la chefferie Nindja (dans le territoire de Kabare) et le territoire de Shabunda. Le centre de Walungu, chef-lieu de la chefferie, est situé à 45 km de la ville de Bukavu.

La chefferie Ngweshe a une superficie de 1542 km². En 1999, son chef le *mwami* Pierre Ndatabaya Ngweshe Weza III avait succédé en 1943 à son père Muhigirwa lorsqu'il avait l'âge de cinq ans. Parce que l'héritier était mineur, une régence avait alors été instaurée, à la tête de laquelle avait été placé Abraham Lwanwa Chuma, notable du groupement Burhale, de 1938 à 1962. Après ses études (cf. Biographie, en encadré), le *mwami* Ndatabaya prit la direction de la chefferie. Mais il se vit confier d'autres pouvoirs étatiques, qui l'amènèrent à confier ses charges liées à la

Tableau 3.1 : groupements^a et sous-groupements de la chefferie Ngweshe et leurs notables

N°	Groupements	Notables (<i>Bargambo</i>) à la tête des groupements	Sous-groupements	Notables à la tête des sous-groupements
1.	Walungu	Teganyi	Burhale	J. Mamimai
2.	Kaniola	Chihyoka	Chagala	Ntangano
			Nyamarege	Vuningoma
3.	Izege	Kabi	-	-
4.	Ikoma	Nyamugusha	-	-
5.	Burhale	Lwanwa	Karhundu	Bigirinama
6.	Mulamba	Chirambiza	-	-
7.	Mushinga	Kurhengamuzimu	-	-
8.	Lubona	Namamira	-	-
9.	Rubimbi	Metre	-	-
10.	Irongo	Burhagatwa	Mwimbi	L. Masonga
11.	Nduba	Mubwebwe	-	-
12.	Lurhala	Chibahe	Mazigiro	J. Bashige
13.	Kamisimbi	Bitorwa	-	-
14.	Karhongo	Nyangezi	Kashenyi	-
15.	Luchiga	Bonyinkebe	Masiru	F. Maroy

Source : Samba Kaputo 1970 : 58.

^a Ce sont les anciennes provinces du Bugweshe qui ont été transformées, sous la colonisation belge, en groupements, dirigés par des notables, parmi lesquels les notables fonciers et les notables politiques. Parents du *mwami*, les notables fonciers avaient un grand pouvoir. Citons-en quelques-uns : Nyangezi, le frère du *mwami* ; Lwanwa, un ancien régent, frère du grand-père du *mwami* Pierre Ndatabaya ; Kurhengamuzimu, l'oncle de Ndatabaya. Les notables politiques sont des représentants coutumiers et politiques du *mwami*. Parmi eux, citons : Teganyi, Kabi, Chibwebwe, Chirambiza, Chibahe, Chihoka, Nyamugusha, Bitorwa, Metre, Busagatwa, Namamira, Bonyinkebe (Samba Kaputo 1970 : 59).

chefferie à la *mwamikazi*, qui était sa propre mère, Astride Naweza mwa Naluganda Bujana. Celle-ci est décédée le 5 octobre 1992.

Pour la direction effective de la chefferie, le *mwami* Ndatabaya s'appuyait sur son secrétaire administratif Citanda (cf. Rapport chefferie de Ngweshe 1999 : 6).

La chefferie Ngweshe est habitée majoritairement par les Bashi auxquels s'ajoutent des Fuliru, Nyindu et Lega. Ces derniers cités occupent des villages entiers dans les groupements du sud, dont Kaniola, Rubimbi et Mulamba.

5.2. LA CHEFFERIE KAZIBA

L'entité de Kaziba fut reconnue chefferie sous le règne de Majiri III par l'arrêté du CDD du 12 avril 1929. D'après la légende, Kaziba est née de Namuga Mubondo Nalwindi Cinyabami qui eut sept enfants d'un époux inconnu. Il s'agit de : Makombe (Kabare), Kalenga (Mwenga), Kangere (Nakaziba), Mukunze Munganga (Naburhinyi), Lwamwe (Nabufuliru), Maheshe Nanindja (Nindja) et Lwabugirhi Nalwanda (Rwanda). Ces fils se séparèrent à Lwindi, chacun ayant pris sa direction.



Tableau 3.2 : arbre généalogique des *bami* à Kaziba

1. Kangere : 1677 à 1701
2. Nshuli Lujo : 1701 à 1725
3. Ngiringa : 1725 à 1754
4. Ngwina : 1754 à 1770
5. Chivula wa Vula : 1770 à 1788
6. Karhende Majiri 1^{er}
7. Karhende II
8. Kabonwa ka Bihembe
9. Mpwindji Majiri II : 1824 à 1860
10. Mukenge Muhirhira : 1860 à 1882
11. Chimanye Ier : 1882 à 1906
12. Majiri III Namubamba Muchirembo : 1906 à 1936
13. Kabonwa Muhigirwa Alphonse : 1936 à 1965
14. Chimanye II. Kabonwa : 1965 à 2005
15. Majiri IV Dirk : à partir de 2005

Source : Rapport annuel de la chefferie Kaziba de 2016.

Elle compte 15 groupements : Balumbwa (dit Kibuti), Butuzi, Chibanda, Chihumba, Chirhimiro, Kabembe, Kahungwe, Kashanga, Kashozi, Kibuti, Lukube, Muhumba, Mulambi, Muchingwa et Ngando. Mais la plupart de ceux-ci restent difficiles à localiser sur une carte.

Cérémonie d'installation du *mwami* Dirk Majiri IV Chimanye N'nakaziba à Kaziba, le samedi 14 mars 2020. Parlant au micro, le *mwami* Freddy Bataona de la chefferie Nindja (territoire de Kabare) ; 2. Débout sous le parapluie et habillé en peau de léopard, le nouveau *mwami* Dirk Dirk Majiri IV rentré des études en Afrique du Sud. (Photo équipe locale.)

RÉFÉRENCES

- Bagalwa B. M. 1986. « La crise du pouvoir à Katana et l'avènement des Bahaya (± 1860-1960) ». TFE en Histoire et Sciences sociales, ISP/Bukavu.
- Bayot, B. 1934. « Les opérations militaires à la frontière Est de la Province-Orientale pendant la campagne 1914-1918 ». *Bulletin belge des Sciences militaires*.
- Bayot, B. 1936 (mai-septembre). « Les opérations militaires à la frontière Est de la Province-Orientale pendant la campagne 1914-1918 ». *Bulletin belge des Sciences militaires*.
- Bishikwabo Chubaka, A. 1973. « Essai de l'exercice du pouvoir politique au Bushi (c 1890-1940) ». Mémoire de licence en Histoire, UNAZA/Lubumbashi.
- Bulletin administratif du Congo (BAC)*. 1926.
- Bulletin officiel*. 1906.
- Colle, P. 1921. *Essai de monographie des Bashi*. Bukavu : Centre d'étude de langues africaines (CELA).
- Colle, P. 1925. « L'organisation politique des Bashi ». *Revue Congo II* (5) : 657-684.
- Cuypers, J.-B. 1970. *L'Alimentation chez les Shi*. Tervuren : MRAC (« Annales d'Anthropologie, série in-8° », n° 67).
- Kahuyege, N. R. 1979. « Histoire de la population de la zone de Kabare (1923-1977) ». Mémoire de licence en Histoire, UNAZA/campus de Lubumbashi.
- Kaningu, L. 1975. « Impact colonial sur l'institution relative à l'intronisation des *Bami* au Bashi ». TFE en Histoire et Sciences sociales, ISP/Bukavu.
- Karalya, M. 1972. *L'Âme zaïroise mushi*. Bukavu : Libreza.
- Kasigwa, C. 2014 (?). « Plan de développement de la collectivité-chefferie de Ngweshe 2010-2014 », 114 p.
- Kevers, G. 1956. « Monographie des groupements Mogabo et Mumosho en territoire de Kabare ». *Bulletin*.
- Matabaro, K. 2000. « Les conflits fonciers dans la collectivité-chefferie de Nindja, de 1975 au 5 septembre 2000 ». TFE en Histoire et Sciences sociales, ISP/Bukavu.
- Mathys, G. 2014. « People on the move: frontiers, borders, mobility and history in the lake Kivu region. XIX^e-XX^e century ». Thèse de doctorat, Université de Gand.
- Mendiaux, E. 1956. « Le Comité national du Kivu ». *Zaïre* 10 (8-9) : 803 ; 10 (13) : 927-963.
- Moniteur congolais (MC)*. 1962 (27 janvier), n° 2 : 36.
- Moniteur congolais (MC)*. 1968 (15 avril), n° 8 : 787-788.
- Munzihirwa, C. (S.J.). 1971. « Conception du pouvoir politique dans la société traditionnelle des Bashi de Kabare (Kivu) ». Mémoire de licence en Sciences politiques et administratives, Université nationale du Congo/campus de Kinshasa.
- Njangu C. *et al.* 2000 (décembre). *Les Conflits au Sud-Kivu des anciens royaumes à 1996 : rôle de la femme*. Bukavu : Éditions de l'AFCECF.
- Njangu Canda-Ciri, A. 1973. « La résistance shi à la pénétration européenne (1900-1920) ». Mémoire de licence en Histoire, UNAZA/campus de Lubumbashi.
- Omasombo Tshonda, J. & Kennes, E. 2006. *Biographies des acteurs de la Transition (juin 2003-juin 2006)*. Kinshasa/Tervuren/Lubumbashi : CEP/MRAC/CERDAC.
- Pilipili Kagabo. 1973. « Contribution à la connaissance des origines du centre de Bukavu (Kivu) de 1870 à 1935 ». Mémoire de licence en Histoire, UNAZA/campus de Lubumbashi.
- Piron, P. & Devos, J. 1956. « Codes et lois du Congo belge ». In *Répertoire périodique de la législation coloniale belge*. Bruxelles : Larcier.
- Samba Kaputo, G. 1970. « Les institutions traditionnelles politiques du "Bugushe" dans la conjoncture politique des années 1959-1967 ». Mémoire de licence en Sciences politiques et administratives, Université Lovanium de Kinshasa.
- Vandewoude, E. 1959. *Documents relatifs à l'ancien district du Kivu (1900-1922)*. Léopoldville : section Documentation, Bureau archives (coll. « Archives du Congo belge », n° 3).
- Willaert, M. 1973. *Kivu redécouvert ?* Bruxelles : Max Arnold.

Archives

Archives du MRAC

- Documents relatifs à l'ancien district du Kivu
- Rapports 1917-1932 par l'administrateur de territoire de Kabare.
- « Lettre n° 4955/42- 0403 » : Saturation CI Kabare et Walungu.
- Rapport annuel aux Chambres, 1936.
- Rapport 1999, chefferie de Ngweshe.
- Rapport d'enquête du CDD du Kivu, 1944.
- Rapport des Pères Blancs 1915-1916, n° 11.

Rapport chefferie de Ngweshe 1999.

Mwami Mamimami Kabare Rutaganda II, « Motion du Conseil de collectivité chefferie de Kabare » demandant aux instances politico-administratives hiérarchiques de surseoir à l'étude du dossier de demande d'une collectivité à Irhambi Katana, Kabare, le 20 novembre 1985.

« Motion du Conseil de collectivité de Kabare », Kabare, le 19 décembre 1985.

« Lettre de transmission » signée par Lushombo Musole, vice-président du Conseil de collectivité, Kabare, le 2 février 1988.

« Mémoire à l'intention du commissaire d'État à l'administration du territoire à Kinshasa Gombe », Kabare, le 31 octobre 1988.

CHAPITRE 4

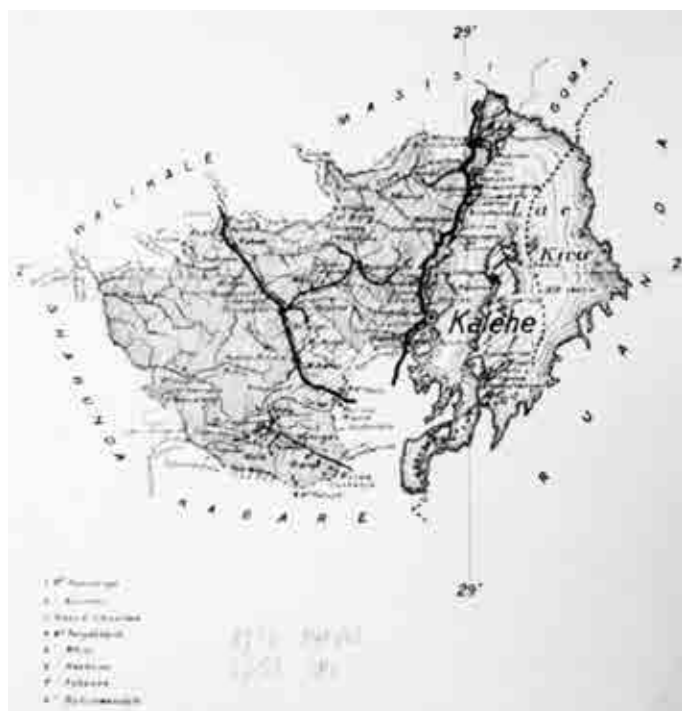
ÉDIFICATION DES TERRITOIRES D'IDJWI ET DE KALEHE DANS L'ESPACE CONTIGU DU BUHAVU ET DU BUTEMBO

On désigne la géographie d'être la cause de la séparation de ces deux territoires administratifs. Tout n'est pas faux, mais l'intervention politique va être l'élément catalyseur de la division intervenue assez tardivement.

Le Buhavu et le Butembo sont des espaces territoriaux contigus, mais distincts. Ils avaient conçu

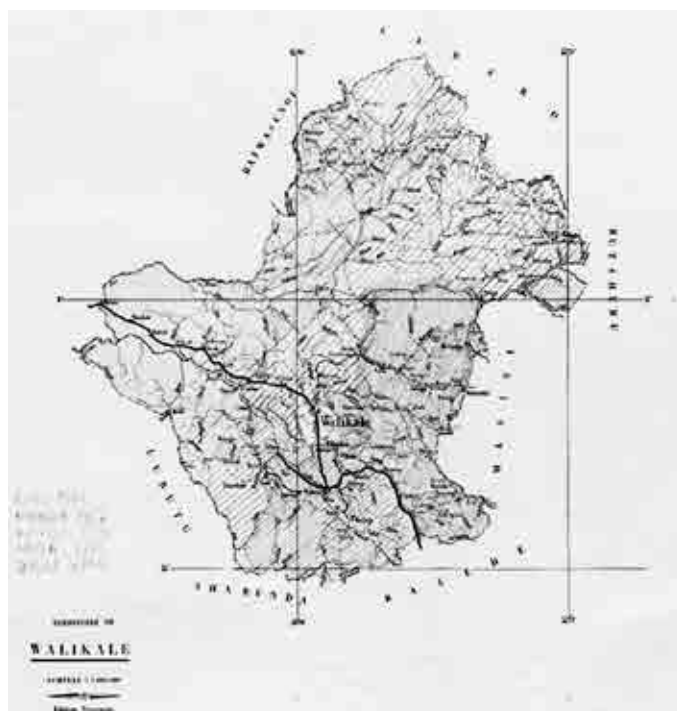
des pouvoirs organisés qui créèrent des espaces auxquels s'identifièrent – jusqu'à être inféodés – d'autres peuples comme les Baloho et les Bakano. C'est autour d'eux que se situent les origines des actuels territoires de Kalehe et d'Idjwi. À souligner que le territoire ethnique du Buhavu et du Butembo déborde l'espace du Sud-Kivu.

Carte 4.1 : le peuplement dans l'occupation du territoire de Kalehe en 1956



Source : Institut géographique du Congo belge, échelle 1/1 000 000. Exemplaire, annoté à la demande de la mission d'Olga Boone, conservé au MRAC, archives du service d'Histoire et Politique.

Carte 4.2 : le peuplement dans l'occupation du territoire de Walikale



Source : Institut géographique du Congo belge, échelle 1/1 000 000. Exemplaire, annoté à la demande de la mission d'Olga Boone, conservé au MRAC, archives du service d'Histoire et Politique.

1. DANS LE BUHAVU

Le Buhavu couvrirait actuellement une superficie de 5707 km². Dans l'organisation du royaume, le Buhavu connut un régime monarchique. Un *mwami* assisté par une hiérarchie de collaborateurs y régnait.

Au cours de son histoire, le royaume havu fut dirigé successivement par deux dynasties : la dynastie Bahande et la dynastie Basibula. La tradition orale raconte qu'au XVII^e siècle, le Rwanda, le Bushi et le Buhavu auraient été conquis presque au même moment par les différentes branches d'une même famille de race hamite.

Le village doté du palais royal havu était construit à Ihusi Kalehe. Au-devant de la cour se trouvait une hutte dite « *bushenge* » dans laquelle le *mwami* rendait justice, tenait les réunions et prenait les décisions importantes du royaume. Chez les Havu, le fils aîné du *mwami* ne succédait pas à son père. Il restait le premier conseiller du *mwami* et le commandant en chef des armées, en cas de guerre.

Jusqu'en 1927, année de l'intronisation du *mwami* Muhigirwa Bahole, toute intronisation chez les Havu se déroulait à Idjwi, probablement parce que le premier *mwami* havu Muhande s'y était lui-même fait introniser. Introniser un *mwami* (*ku lwimo mwami*, en kihavu) nécessitait la présence de certains objets rituels, notamment :

i) l'*ishungwe* : un talisman constitué de l'os du menton et de deux dents du *mwami* défunt ;

ii) la peau d'un rongeur (*shambu*), une peau de léopard, deux flèches (*miambi*), un gros bracelet d'ivoire (*ngoto*), un gros bracelet en cuivre rouge (*lulinga*), des allumettes locales (*busingo*) préparées par un Twa, un collier de perles (*ruhamo*), que le *mwami* ne pouvait porter qu'une seule fois durant son règne, une défense d'éléphant (*hembe*), un grand olifant en ivoire (*mushekera*), un fleuret en fer (*mugera*), un pot à lait (*tshanzi*), une pagaie (*nkasi*) et un petit gong (*shakwa*), destiné à l'amusement personnel du *mwami*.

C'est après que les *bajinji* eurent prononcé des paroles rituelles, qui donnaient le sens des différents



Chez les Havu, forgerons à Bobandana.

(EP.0.0.5811, collection MRAC ; photo Th. Bellis, 1903.)

objets, qu'un nom de l'un de ses ancêtres, complété d'un qualificatif propre, était attribué au nouveau *mwami* (Shanyungu 1976 : 79).

Dans l'exercice de ses fonctions, le *mwami* hunde était assisté :

- des *batwali* (ou *batambo baluzi*) : les descendants de la famille régnante qui étaient les oncles, cousins, frères et fils du *mwami*. Ils recevaient chacun un fief à administrer. Ils devaient au *mwami* le *ntulo* périodique, redevance composée de bétail et des produits agricoles ou des impôts perçus. Sous la colonisation, ils avaient perdu le statut de *mwami* qu'ils portaient aussi ; mais sans être intronisés, ils étaient devenus des chefs de groupement ;

- des *bashamuka* : les sages, les anciens du royaume. Ils jouissaient d'un certain prestige en raison de leur richesse ou de leur appartenance à une famille illustre. Ils étaient des ministres à vie du *mwami*, des gardiens de la coutume connaissant l'histoire de la famille royale et constituant le conseil des anciens. C'était la cour suprême de justice au *bwami*. Ils dirigeaient le royaume avec la reine mère au cas où le *mwami* héritier était encore mineur ;

- des *batambo* : les chefs des villages du royaume. Ils étaient les gouverneurs du pays que l'on faisait soumettre à un serment de fidélité de peur qu'ils ne se rendissent autonomes. Ils communiquaient à leurs sujets les ordres reçus du *mwami*. Un *mutambo* qui avait sous ses ordres plusieurs villages se faisait aider dans l'un ou l'autre par un *capita* membre de sa famille. À la mort du *mutambo*, il était remplacé par son fils aîné. Les *batambo* ordinaires devaient au *mwami* : le *shago* ou tribut en nature donné au *mwami* en déplacement, le *nama* ou conseil, le *kusengera* ou séjour momentané à la cour royale, le *kushaga* ou cadeau au *mwami* ;

- des *bagunda* : les sujets au bas de l'échelle sociale et politique. Le *mugunda* était le paysan qui n'avait d'autre richesse que la terre qu'il cultivait. Mais cette terre appartenant au *mwami*, lui n'en avait que l'usufruit. Les *bagunda* ne jouaient qu'un rôle coutumier en tant que pourvoyeurs aux besoins des classes privilégiées. En cas d'abus, le *mugunda* félon était chassé de la région. Ils devaient au *mwami* le *ntulo* annuel composé de vaches, chèvres et taurillons ; le *ntulo* périodique des produits agricoles, les corvées consistant en la construction des huttes et enclos royaux. Ils devaient aussi au *mutambo* une chèvre, lors de la présentation du *ntulo* annuel au *mwami* (Shanyungu 1976 : 87).

1.1. LE ROYAUME DES BAHAVU SOUS LA DYNASTIE (DES) BAHANDE

Muhande fonda la première dynastie qui régna sur le Buhavu. Les Havu résument les faits guerriers de Muhande en ces termes : « *Sha Muhande wa e Ruhundo, wa e katshutshu na Bumera, wa e Bukamanda, ye shekulu wa Bahande*¹ ». L'ancêtre du clan et de la dynastie des Bahande serait venu de Lwindi avec une forte escorte, à en croire la tradition orale. Il conquiert Irhambi sur la côte occidentale du lac Kivu en soumettant les Twa et les Lega, et Ruhundo (Idjwi-Sud) où il fixa sa capitale. Ensuite, il s'empara de Katshutshu, Bumera, Bukamanda et d'autres localités. Il se fit proclamer roi des Bahavu à Ruhundo. Depuis le jour où il fut intronisé sur l'île d'Idjwi, tous ses successeurs jusqu'à Muhigirwa Bahole (1927) furent coiffés du diadème royal à Idjwi. L'œuvre de Muhande fut grande et marquée par sa force au combat et une forte autorité qui lui permirent d'étendre les limites de son royaume jusqu'à Irhonda-Byuhu dans le territoire actuel de Kabare vers le sud et sur toute l'île d'Idjwi à l'est. Après sa mort, son fils Nyangobera qu'il eut avec Mwa Nakako du clan Banyambiriri, l'une de ses nombreuses femmes, lui succéda (Shanyungu 1976 : 21).

Nyangobera *alias* Mbeba eri Maza fut investi roi des Bahavu à Chinyabalanga, un îlot dépendant d'Idjwi. Il fut un conquérant qui, déjà du vivant de son père, occupa des caps et territoires au Rwanda tels que le Kinyaga. Entaché d'une mauvaise réputation, du fait de ses nombreux viols des filles et femmes d'autrui, il fut surnommé *Mbeba eri maza* (« rat à testicules »). Il épousa mwa Chihoke, avec laquelle il eut deux fils : Bihako et Mugeshe. N'étant pas l'héritier du pouvoir, Mugeshe s'en alla avec une fraction de la population au Ziralo, pays des Tembo, où il se fit proclamer Na Ziralo. Les Tembo ne partageaient avec les Havu que la descendance d'un même ancêtre, Mbeba eri Maza. Mugeshe, et ses hommes adoptèrent la langue, les mœurs et les coutumes des Tembo.

Puis le royaume des Bahavu passa sous Bihako, le successeur de Nyangobera. Il fut intronisé sur l'île d'Idjwi. Il eut un fils avec sa femme mwa Chishoke

1. Cette phrase signifie littéralement, en parler kihavu : « Père Muhande de Ruhundo, de Katshutshu et Bumera est l'ancêtre des Bahande ».

du nom de Lukaba. Mais, le *mwami* du Rwanda parvint à lui ravir les îlots proches du Rwanda et le Kinyaga. Avant la conquête de Bihako sur les terres des Hunde, ceux-ci avaient guerroyé contre Na Bushi dont l'armée les extermina. D'où, celle-ci fut surnommée « *chiniga Bahunde* » (« l'armée exterminatrice des Hunde »).

Enfin le royaume des Bahavu passa sous le règne de Lukara. Son règne fut affaibli par les guerres contre les Shi, d'abord, et contre les Hunde, ensuite. Ces derniers furent refoulés au-delà de la rivière Mukana qui coule à proximité de Makengere à environ 112 km de Bukavu. Lukaba n'eut pas d'héritier de ses mariages avec ses femmes havu. C'est de son épouse Nyibunga, fille de Nnabushi Kabare Kamome, qu'il eut un fils, qui lui succéda, du nom de N'Sibula Nyibunga, fondateur de la nouvelle dynastie des Basibula. Celle-ci continue de diriger le Buhavu (Masson 1960 : 23-24).

1.2. LE ROYAUME DES BAHAVU SOUS LA DYNASTIE (DES) BASIBULA

Le premier règne fut celui de N'Sibula I Nyibunga. Selon le récit recueilli par Paul Masson, celui-ci ne fut qu'un fils adoptif du *mwami* Lukara. En fait, il avait pris en mariage Nyibunga, alors enceinte de ses relations sexuelles avec son frère Chifundangombe. Devenu adulte, N'Sibula hérita du trône des Bahavu et il reconquit l'île d'Idjwi. Mais, il mourut dans la guerre contre le *mwami* du Rwanda. Une légende fait croire qu'après sa mort, un aigle appelé « *Nyunda* » amena le cœur et le diadème du roi à sa mère qui habitait sur l'île d'Idjwi (Viaene 1952 : 10).

À N'Sibula I Nyibunga succéda N'sibula II Nyebutatire. Le post-nom « Nyabutatire » signifie « qui inspire la terreur ». Il fut intronisé *mwami* à Luvuno sur l'île d'Idjwi. Voulant venger son père, il soumit les Tutsi qui habitaient le Kinyaga au Rwanda. C'est alors, vers le XVII^e siècle, que Ruganzu vainquit N'sibula Nyebutatire et l'obligea à regagner son pays.

Les règnes des successeurs de N'Sibula Nyebutatire ne furent pas brillants ; ceux-ci se contentèrent de fortifier les limites du royaume. Il s'agit de N'Sibula III Nyamilonzi suivi de Bamanyirwe I, Kamerogosa I, Ntale I et Mbaka. Le règne de N'sibula Nyamilonzi fut calme. Bamanyirwe son successeur eut deux fils : Kamerogosa I et Kabwika. Ce dernier alla s'installer à Idjwi. De la lignée de Kabwika sont issus les deux chefs actuels d'Idjwi. Sous le règne de Kamerogosa,

au début du XVII^e siècle, les Bahavu furent refoulés jusqu'à Lwiro par le Na Bushi Makombe. À la mort de Kamerogosa, son fils Ntale ne régnait plus que sur un petit territoire dont la limite méridionale était la rivière Murhundu (Shanyungu 1976 : 30-31).

Après le revers subi par les Havu sous Kamerogosa et Ntale I, les successeurs de celui-ci vont reprendre la conquête. Mbaka fut intronisé à Lushamba vers 1770. Son règne fut caractérisé par une politique de bon voisinage, si bien qu'il fut qualifié de « pacificateur ». À sa mort, il fut remplacé par N'Sibula IV Kihunga intronisé à Lushamba. Les Shi commandés par Bigomokero (frère de Byaterana) attaquèrent les Havu. Puis, ce fut au tour de Kigeri IV Rwabugiri du Rwanda d'attaquer le Buhavu, vers 1875. Ntale II succéda à son père N'Sibula IV Kihunga. Puissant, il vainquit la coalition des chefs hunde Mupfuni, Lukibi et Ngyiko ; ainsi, parvint-il à repousser sa frontière septentrionale jusqu'à la rivière Renga qui coule à environ 2500 m de la mission de Bobandana vers Sake.

Lushombo succéda à Ntale II et fit la guerre en 1908 à son voisin le chef Karhana. Il lui enleva une portion de ses terres qui fut restituée à la suite de l'intervention belge. Une rivalité l'opposa aux chefs Nandegereza et Kilawa de l'île d'Idjwi. À ce sujet, Gillian Mathys souligne le fait que les Belges restructurèrent la domination parmi les royaumes havu. L'administration belge unifia ceux considérés comme Havu, sous le commandement de Lushombo, qui était *mwami* de Mpinga (Kalehe) sur le continent, au cours des années 1920. Ce faisant, ils subordonnèrent l'ancien *mwami* indépendant d'Idjwi au commandement de Lushombo. Comme dans le Bushi, avant que l'administration coloniale ne les assemble, il n'y avait jamais eu de chefferie Havu (ou un seul royaume) qui unifiait tous les Havu sous un commandement politique centralisé, mais il existait plutôt plusieurs petits royaumes havu. Il y avait les « royaumes » Idjwi et Mpinga sur le continent et, selon les contextes, Buzi repris du Hunde et dirigé par Bigirimana qui pourrait être considéré comme un troisième royaume. Aussi, certains des petits royaumes tembo étaient également subordonnés à l'autorité des *bami* havu, de même que la région de Kalonge qui abritait des personnes d'affinités culturelles différentes (Tembo, Havu et Shi) (Mathys 2014 : 163).

Lushombo contribua à la construction de la mission de Bobanda Kitalaga, dont les travaux

commencèrent en 1912, avec les premiers missionnaires, les pères Gilles de Pelichy et Tirbeck, ainsi que le frère Luc, pour se terminer en 1928. Lushombo mourut en 1929 et fut inhumé sur l'île Ishovu, en face du chef-lieu du territoire de Kalehe (Shanyungu 1976 : 32). De son vivant, Lushombo remit le pouvoir à son fils Bahole Muhigirwa, reconnu par l'administration coloniale en 1924 comme chef des Havu, et qui l'aida à diriger avec adresse. Il mourut le 25 janvier 1943 et son fils André Kamerogosa prit sa succession. C'est après la mort de ce dernier que le Buhavu a acquis sa composition administrative actuelle.

1.3. LE BUHAVU DIVISÉ EN ENTITÉS ADMINISTRATIVES SOUS LA COLONISATION BELGE

L'administration coloniale créa d'abord des principautés qui devenaient par après des « groupements » qui seront ensuite regroupés en une seule chefferie sous un *mwami* reconnu. Cela engendra maintes fois l'insurrection des descendants du *mwami* désireux d'usurper le pouvoir. L'autorité coloniale tirait, cependant, profit de cette centralisation qui facilitait l'exécution de ses ordres, car certains Grands Chefs sacrifiaient l'intérêt de la population pourvu qu'ils gagnassent la confiance du colonisateur. Ceux qui essayèrent de lui résister en faveur de leurs administrés se virent sanctionnés, souvent par la relégation. Tel fut le cas du *mwami* Mihigo.

Au Buhavu, le pouvoir politique appartient au chef suprême qui porte le titre de *mwami*. À sa mort, le pouvoir est légué à son fils né, selon la coutume, en tenant en mains les signes de la royauté. Ces signes sont les graines de haricots (*bishimbo*), de sorgho (*mahemba*, *masaka*), des courges (*miungu*) ou du lait caillé. Cependant, le fils aîné ne peut jamais succéder à son père. Ce qui laissait plus de chance au second fils de devenir l'héritier du trône. Cette pratique était à la base des conflits de pouvoir entre les princes. Pour y remédier, les chefs avaient l'habitude de confier des territoires aux fils non héritiers. Ainsi, ces fils se considéraient comme de véritables chefs, au même titre que leur frère *mwami*. Voilà ce qui fut à l'origine de la création des principautés chez les Havu.

1.3.1. LE GROUPEMENT BUZI

D'abord habitée par les Pygmées, la presqu'île de Buzi fut conquise par les Bantu Balidja d'origine hunde et soumis à Lubugu Iwa Mashata, un prince du Kishali à Masisi. Après la conquête du Buzi sur les Balidja par les Havu sous Lukara, un premier noyau havu s'y fixa. Le métissage de ces Havu avec les Balidja donna naissance à un nouveau groupe social : les *basarazi*. S'étant tournés vers le chef havu, les *basarazi* s'attirèrent la colère du *mwami* Mpfuni II Batwa du royaume hunde, qui annexe le Buzi. Les Havu sous N'Sibula Kihunga reconquirent la presqu'île de Buzi dirigée par Muhabura, successeur de Mahemu, et frère de Mpfuni II. Peu après, Rwabugiri s'attaqua aux Havu ; le *mwami* Ntale prit la fuite. Rwabugiri emmena son fils Sangara comme otage. Après son départ, les Hunde réoccupèrent Buzi. C'est alors que les Belges arrivèrent et rattachèrent définitivement le Buzi au Buhavu.

Profitant de la mésentente entre groupes, le commandant Cruche du poste d'État de Bobandana, de 1905 à 1910, et le *mwami* hunde Mpfuni (appuyé par deux notables havu, Kitshwamulefu et Mulera) présentèrent Sangara comme le véritable chef du Buzi. Vers 1907, Cruche confia la gestion du Buzi à Sangara Bigirumwami, fils aîné du *mwami* Ntale II de la dynastie des Basibula. En 1926, l'administration coloniale rattacha la région de Ziralo au Buzi pour constituer le groupement Buzi-Ziralo. Le groupement devint autonome et n'eut plus de comptes à rendre au *mwami* Lushombo du Buhavu. Par l'arrêté du 18 octobre 1918, la chefferie Bigirumwami (Buzi) fut créée. Elle sera supprimée par l'arrêté n° 7 du 20 mars 1928. La création de cette chefferie ouvrait un conflit entre Bigirumwami et Lushombo qui se considérait comme le seul *mwami* du Buhavu et qui continua à exiger le tribut à son frère comme aux autres chefs de groupement. Sangara Bigirumwami fut reconnu le 26 mars 1907 comme chef de la presqu'île de Buzi. Il se dévoua à la cause des Belges notamment en fournissant des porteurs et des vivres à la Force publique pendant la Première Guerre mondiale. Cette rivalité amena l'autorité coloniale à fixer la limite méridionale du Buzi à la rivière Kokwe et celle du nord à la rivière Kashenda. La réforme administrative des années 1920-1930 supprima la chefferie Bigirumwami et incorpora le Buzi dans la « grande chefferie » Buhavu sous le « grand chef » Lushombo institué par

le pouvoir colonial. Bigirumwami mourut en 1959 en laissant au pouvoir son fils Sangara Tabaro.

Le 31 décembre 1956, déjà, le chef Bigirumwami présenta publiquement aux membres du conseil de groupement tenu à Bulenga et auquel participait l'agent territorial Van den Dorpel, chef de poste de la région, son fils Hubert Sangara Tabaro (né en 1920) comme successeur. Ce dernier entra en fonction en 1957. Mais certains Batambo, qui voulaient s'emparer du pouvoir, encouragèrent la contestation. Hubert Sangara Tabaro remania le Conseil des Anciens du groupement. Les Tembo réclamèrent, par l'édit n° 8 du 14 novembre 1961, la constitution d'une chefferie autonome (Assemblée du Kivu 1961 : 29). Le 1^{er} juillet 1960, Hubert Sangara démissionna du collège permanent et partit pour Léopoldville. Il laissa la gestion du groupement à son cousin Kabidu Émile, qui sera remplacé par Werabe. Celui-ci fut à son tour remplacé par Kanyenche, qui abdiqua en faveur de Kalinda Kalingiri, le beau-frère de Sangara Tabaro Hubert (Shanyungu 1976 : 60).

1.3.2. LE GROUPEMENT BANYEJU

Le groupement Banyebu (Idjwi) constitue la frontière orientale de la chefferie Buhavu. Une branche des Basibula y était allée soumettre les peuples autochtones et se tailler un royaume. La particularité du groupement Banyebu est que le fondateur de sa dynastie et ses successeurs s'étaient toujours considérés comme indépendants du *mwami* des Bahavu. Les premiers habitants d'Idjwi furent les Binyalenge, dirigés par le chef Nyamuhiva. Selon la tradition orale, vers la seconde moitié du XVIII^e siècle, Nyamuziga du clan royal Banyiginya du Rwanda s'imposa sur les Binyalenge et fonda la dynastie des Banyakabwa à Idjwi. Il occupait le sud de l'île et son frère Baliomuchabo était installé au nord. Kabwika, frère aîné du *mwami* Kamirogosa des Bahavu, mécontent de n'avoir pas hérité du trône, se réfugia un moment au Rwanda, avant de venir s'installer à Irhambi, où il devint notable de Cishoke, intégrant Ishungu et Lugendo. À sa mort, son fils Mwendanga lui succéda à Cishoke, puis il traversa le lac en pirogue avec ses deux fils, dont Kabego. Il défit Nyamuziga et Baliomuchabo, et il finit par diriger seul toute l'île d'Idjwi.

Trois souverains havu vont diriger l'île d'Idjwi avant l'implantation européenne :

- Le règne de Mwendanga : les Bahimuzi et les Balambo, sujets de Mwendanga, se mélangèrent

au métissage préexistant des Binyalenge avec les Banyakabwa. Les nouveaux venus imposèrent leur langue, le kihavu, et leurs coutumes aux populations soumises, raison pour laquelle les Havu constituent la souche la plus importante de la population d'Idjwi. Devenu vieux, Mwendanga se fit transporter à Inshungu, terre de ses ancêtres, où il mourut. Son fils Kabego lui succéda.

- Le règne de Kabego : de retour de son refuge au Rwanda, Mwendanga ramena des vaches et des femmes, geste qui signifiait aux yeux de Gahindiro (*mwami* du Rwanda) qu'il était devenu son vassal et donc lui devait le tribut. Appelé par Tabaro, Rwabugiri (*mwami* du Rwanda) vint combattre les Banyebu et occupa l'île d'Idjwi jusqu'à sa mort, en 1895. Il dirigea l'île en collaboration avec Tabaro et Nkundiye, fils de Kabego. Ce n'est qu'après sa mort que les chefs de villages partirent chercher Mihigo au Bunyabungu et l'investirent du pouvoir suprême sur l'île.
- Le règne de Mihigo et la pénétration européenne : en 1912, l'administration coloniale installait un poste d'État indépendant à Idjwi, dirigé par M. Flamand. Cette domination amenait la population à subir des corvées. Le *mwami* Mihigo lui-même devait fournir à la fin de chaque semaine un taureau, 250 poissons par jour, des œufs et des poules. Le détournement de 50 poissons par son fils aîné Mugenzi lui coûta une sanction de la part de la nouvelle autorité ; ses biens furent confisqués. Ayant appris que les Allemands traiteraient avec plus d'égards leurs administrés au Rwanda, Mihigo et son fils leur facilitèrent l'attaque du poste belge d'Idjwi, le 27 septembre 1914. Les officiers belges venus de Bobandana et des soldats furent, certains faits prisonniers, les autres massacrés par la population. En 1916, les Belges récupérèrent l'île d'Idjwi. Le *mwami* Mihigo et une partie de la population fuirent en brousse pendant sept ans. À l'occasion, l'administrateur de territoire Renault déplaça le poste administratif à Kalehe et confia au *mwami* Lushombo l'administration de l'île d'Idjwi. En 1921, Mihigo sortit de sa cachette et remit à l'administration cinq fusils et deux caisses de cartouches qu'il détenait depuis la guerre (1914-1918). Mugenzi sera relégué à Fizi en 1923. Les rivalités entre ses partisans et ceux de son père Mihigo entraînèrent l'insoumission d'Idjwi-Sud suivie du régime d'occupation décrété sur l'île en 1925. Le *mwami* Mihigo fut relégué à Rutshuru en

1928. Le sous-chef Nandegeza du Nord fut aussi relégué et remplacé par Bera. En 1927, Mugenzi qui avait été rappelé en 1926 pour calmer les troubles à Idjwi-Nord fut de nouveau relégué et Bera descendant de la branche cadette de la famille Mwendanga fut placé à la tête de toute l'île (administrateur de territoire de Briey 1936 : 37).

Le règne de Bera fut imposé en 1927 par le pouvoir colonial comme chef de toute l'île d'Idjwi avec l'appui d'un dispositif important de l'armée. En 1930, sur proposition du commissaire de district du Kivu, le régime d'exception était levé sur l'île (administrateur de territoire Verdonck 1928 : 11). Le chef Bera mourra en 1936. Son fils aîné Rutishereka lui succéda. Mais il fut destitué, le 8 février 1937, sur proposition de M^{gr} Leis à la suite du rapport reçu du père Varckep de la paroisse de Kashofu à Idjwi. Son jeune frère Rubenga fut choisi à sa place. À la suite du soulèvement du sud, Rubenga dirigea le nord et Ntambuka le sud d'Idjwi. Mais, Ntambuka ayant eu des démêlés avec le père Wild de Kashofu et ayant augmenté de cinq francs la taxe officielle, fut condamné à trois ans de servitude pénale, une peine

commuée en un an et six mois de prison et, ensuite, il fut relégué une seconde fois, jusqu'en 1959.

En 1944, Muhamiriza beau-père du *mwami* André Kamerogosa du Buhavu devint le maître d'Idjwi. Il divisa l'île en trois parties administratives : Kashamura occupa Nyakalengwa, Malekera reçut Chosi-Mpene et Nyamyenda géra Lwamrhulo. Il partagea également les terres entre ces notables et ses frères. Kashamura mourut en 1947 ; il fut remplacé par son fils Ziribanki Anicet (*alias* Anicet Kashamura), qui abdiqua peu de temps après pour aller à Kalehe, où il collabora au journal *Habari za Kalehe*, en dénonçant les abus du chef Muhamiriza. Malgré les résultats de 70 % des votes pour le retour du *mwami* Ntambuka de la relégation, le commissaire de district A. Jamsin s'y opposa. Après tractations, le *mwami* Ntambuka regagna Idjwi, le 14 mai 1960, accompagné d'une suite nombreuse de Banyejū. La direction de l'île lui fut confiée ; il en confia la partie occidentale Mpene à son petit frère Muhamiriza, nommé notable. Celui-ci mécontent, chercha à le renverser, mais sans succès ; il se réfugia alors au nord chez son ami Rubenga.

Ziribanki, *alias* Kashamura Anicet

Né le 17 décembre 1928 à Mulumba dans l'île d'Idjwi, il fait des études primaires de 1936 à 1943 à Bihembe et à la mission catholique de Kashovu. Puis des études secondaires à l'école moyenne de Nyangezi chez les Pères Blancs d'Afrique, de septembre 1943 à janvier 1947. Il succède à son père décédé le 27 janvier 1947 comme notable à Nyakalengwa. Le 1^{er} janvier 1949, il vint s'installer à Bukavu où il exerça jusqu'à 1957 divers métiers : comptable, secrétaire-sténographe, linotypiste à la presse africaine et bibliothécaire chez les jésuites. Il fut journaliste pigiste ou correspondant occasionnel de certains journaux : a) *La Voix du Congolais* dirigé par Antoine Bolamba ; b) *Les Temps Nouveaux* (journal des Pères Blancs à Bujumbura) ; c) *La Presse africaine de Bukavu* (hebdomadaire des colons catholiques libéraux) ; d) *La Gauche* (hebdomadaire des socialistes de gauche belge) de Bruxelles, dirigé par Ernest Glinne. À partir de 1954, il suivit les cours du soir à l'athénée royal de Bukavu dirigé par les socialistes et les libéraux belges. Il fut élu président de la FGT-Congo section du Kivu. À cette fonction et avec quelques camarades, il prit la tête d'un courant anticlérical qui s'implanta dans la classe des évolués et de la masse du Kivu-Maniema. Le Centre de regroupement africain (CEREA) fut créé le 24 août 1958 (cf. *infra*). Le 7 décembre 1959, il est élu conseiller de la ville de Bukavu. Il va participer à la Table ronde politique de janvier-février 1960 à Bruxelles où, à la clôture, le 20 février, il fut élu membre du Collège exécutif général représentant la province du Kivu avec pour attributions les départements de la Défense, de l'Information et des Affaires sociales. En mars 1960, il créa à Bukavu l'hebdomadaire *La Vérité* dont Albert Kisonga, Kitungwa et Alma assuraient la rédaction. Il devint ministre de l'Information et des Affaires culturelles dans le gouvernement de Patrice Lumumba (Source : MRAC, catalogue en ligne : <http://ca/bio-fiches/index.php?q=kabuya>).



Ziribanki, *alias* Kashamura Anicet.

(2017.24.1485, collection MRAC ; photo R. Stalin (Inforcongo), 1960, © MRAC/Stalin.)

1.3.3. LA CRÉATION DE DEUX CHEFFERIES À IDJWI

À l'indépendance du Congo, les hommes politiques d'Idjwi se divisent en deux tendances : celle de Kashamura Anicet, député national nommé ministre à l'Information au Gouvernement central et celle de Kalegamire Nyirimigabo Rémy député provincial puis président adjoint de l'Assemblée provinciale du Kivu-Central. Kalegamire, dont les ambitions consistaient à évincer les deux chefs d'Idjwi et à s'emparer du pouvoir afin de dominer tout le Buhavu, réussit avec l'appui d'autres politiciens, dont Chiromo et Martin Chishambo, à convaincre le gouvernement provincial du Kivu-Central d'adopter un projet d'édit consacrant la scission de la chefferie Buhavu en six chefferies réduites. L'adoption de cet édit marqua la division du Buhavu et, partant, l'affaiblissement du pouvoir coutumier local. Cette situation va être modifiée par l'ordonnance-loi n° 67-177 du 10 avril 1967 stipulant entre autres la suppression de toutes les subdivisions administratives créées après 1960 (Shanyungu 1976 : 74).

2. DANS LE BUTEMBO

2.1. À L'ORIGINE, LE BUTEMBO COMME GROUPE

À part les Pygmées, les autres peuples à avoir successivement occupé le Butembo sont les Bakondjo, regroupés autour de nombreux chefs du clan Nabukondjo, et les Banyungu, venus de Bwito sous la conduite de Kinyungu, en compagnie de Kifamandu, père de Katembo, ancêtre éponyme des Tembo. Kifamandu constitua un premier petit État sur la colline Mbo dans la région qui va être appelée Bufamandu. Son fils et successeur fut Katembo, dit « seigneur de Mbo ». Il soumit les Bakondjo et étendit son royaume sur les pays de Ziralo, Mubuu et Walowa-Loanda. Les Bafamandu et les Bakondjo s'appelèrent Batembo pour se distinguer des Hunde. L'État de Katembo demeura prospère jusqu'à sa conquête par Mugesha Mbeba Yete Masa. Les dynasties qui se succédèrent de la manière suivante :

- 1) La dynastie des Basibula : notons d'emblée que Mbeba Yete Masa est différent de Mbeba eri Maza du Buhavu, qui régna après son père, le *mwami* Muhande. Mbeba Yete Masa, de son premier nom Mugeshe, était le fils de Nyangobera *alias* Mbeba eri Maza et le frère de Bihako, troisième roi de la dynastie des Bahande au Buhavu. Soulignons que lorsque son frère Bihako fut

intrônisé comme *mwami* des Havu, Mugeshe fut frustré et s'en alla conquérir de nouvelles terres. Arrivé à Ziralo, il se proclama Na Ziralo, c'est-à-dire chef de Ziralo. Devenu conquérant comme son père, il se donna le nom de Mbeba eri Maza, prononcé en kitembo « Mbeba Yete Masa ». Ses sujets havu s'assimilèrent aux Tembo. Avant sa mort, Mugeshe Mbeba Yete Masa partagea son royaume entre ses fils : la région de Mubuku échut à Kiri, celle de Bufamandu à Wabutembe, celle de Walowa-Loanda à un troisième fils ;

- 2) La dynastie des Baziralo : au Ziralo, le trône revint à son fils Muziralo Mulira qui fonda la dynastie des Baziralo. Au Bufamandu, Wabutembe fut évincé par un descendant de Kifamandu. La dynastie des Batembo fut ainsi installée sur le trône et connut les rois suivants : Kifamandu, Katembo, Mugeshe Mbeba yete Masa, Wabutembe, Kishoko I^{er}, Njibu I^{er}, Kawunga, Mbulumbulu, Kishoko II, Muobe, Njibu II, Lukanda, Misati I^{er}, Mutani I^{er}, Mushuhula, Misati II, Mutani II (dit Misati III Corneli), Misati IV Charles, Misati V Albert... (Hangi 1972 : 53-54) ;
- 3) La dynastie des Bakiri : au Mubuku, Kiri fonda la dynastie des Bakiri qui connut quatre rois successifs, Kiri, Kabesho, Mukomerwa et Nyamalungu. Ce dernier fut écarté du pouvoir par le conquérant Kashimina du clan Balega ba e Chime ;
- 4) La dynastie régnante au Ziralo : la dynastie régnante connut ici ces rois successifs : Katembo, Mbeba, Muziralo Mulira, Shonge, Matangisha, Shakatwa, Likalaa, Maheshe, Ngungu, Kirinda, Mushuhula, Tchanda, Magembe, Tchabangwa Alexandre ;
- 5) La dynastie régnante chez les Walowa-Loanda : pour la région, les cinq rois qui se sont succédé au XX^e siècle étaient Mulemeli, Nzaki, Kakungu, Mulewa Mafuluko et Shabirongo (Mapendano 1977 : 24) ;
- 6) La dynastie des Beshi² : les Balega ba e Chime constituent un clan havu qui donna un grand nombre de *bagingi* au royaume havu. Les *bagingi* s'occupaient également des rites d'intronisation. Après avoir vécu pendant longtemps dans le Buhavu, les Balega ba e Chime originaires

2. En kitembo, *meshi* signifie « eau » et les *beshi* sont les riverains ou ceux qui vivent au bord de l'eau.

de la petite île de Chime près de Nyamukubi décidèrent de franchir la ligne de faite qui borde à l'ouest le lac Kivu. Ils étaient sous la conduite de Kashimina. Ils arrivèrent à Kamishange près de la chute la plus forte de la rivière Luhoho au Mubuu. Ils y trouvèrent des Pygmées avec qui ils firent un métissage. C'est à la suite de leur installation à proximité de l'eau à cet endroit que les Tembo les surnommèrent « Beshi ». Une version au Mubuu dit qu'ils sont ainsi appelés parce qu'ils sont originaires d'un milieu lacustre, du milieu du lac Kivu, précisément de l'île de Chime.

Au Mubuu, Nyalungu et les Batembo soumis, Kashimina chef des Beshi s'empara du pouvoir et inaugura la dynastie des *bami* de Mubuu qui se sont succédé comme suit : Katembo, Mugeshe Mbeba Yete Masa, Kiri, Kabesho, Mukomerwa, Nya-Malungu, Kashimina, Ndjahi, Nyamwibwa, Mweshewa, Murengezi, Tanganyika, Ndalemwa, Nyaweza, Balume, etc.

Il existe diverses hypothèses concernant les origines des premiers chefs des Tembo. La première soutient que tous les peuples et tous les chefs tembo proviennent de la rivière Ulindi dans l'Unya-Bongo. La deuxième avance que le tout premier ancêtre connu fut Kanya-Rwanda qui partit du Rwanda pour habiter la presqu'île de Chime dans le lac Kivu. Kanya-Rwanda aurait eu trois fils : Neshi, père de la race mushi (Unya-Bongo), Kaafu père, des Bahavu *alias* Mbema eri Maza et, enfin, Katembo, père des Watembo (Mapendano 1977 : 26). Mapendano Barungu Pindo réfute l'hypothèse faisant de Kanya-Rwanda un ancêtre des Tembo ; son argumentaire nous paraît plausible. Par ailleurs, la rivière Ulindi coule plutôt dans le Bulega qu'au Bunya-Bongo ;

7) La dynastie des Babutetchu : il s'agit d'un clan au Kalima. D'une part, la tradition orale renseigne que les Babutetchu seraient venus de Lwindi et que leur chef Hini (Hinya) serait venu avec une noix de palme et un tambour royal appelé « *cimika* ». D'autre part, Alfred Moeller rattache les Babutetchu aux Basibula, dynastie régnante au Buhavu après celle des Bahande (Moeller 1936 : 133). Vraisemblablement venus du Buhavu, les Babutetchu rencontrèrent les clans des Bakondjo et des Batanga qui se disaient déjà Batembo au Kalima. Leur chef Hini s'imposa par une politique matrimoniale à Nabukondjo, le chef de l'entité, jusqu'à lui retirer le pouvoir. En fait, n'ayant jamais vu de vaches, Nabukondjo accepta de donner sa fille en mariage à Hini moyennant

une vache. Ce qui ouvrit la brèche à son éviction du trône. Les Babutetchu et d'autres immigrants hunde, lega, havu et shi formèrent un métissage et s'assimilèrent aux Tembo. Pour affirmer leur autonomie vis-à-vis des Havu de Kalehe, les Basibula de Kalima adoptèrent l'appellation « Babutetchu » sous le règne de Birali, l'arrière-petit-fils de Hini. L'arbre généalogique de leurs chefs compte successivement : Hini (ou Hinya), Kashimbasholole, Muhesherwa, Birali, Tanganyika, Nzibiro, Musikami Mutchwa, Mbaranyi, Masitaki, Malira Simba, Musilami Bakondjo Étienne (dit Chikoroko), etc. Partant de Kalima, certains Babutetchu ont traversé la rivière Luka (Luwa, en parler kitembo) pour s'installer dans la forêt de Mombili à l'est du groupement Bamuguba-Sud en territoire de Shabunda où ils ont fondé un petit État indépendant : la principauté de Lubanja. D'autres sont allés s'établir à Nindja chez les Shi et à Kalonge chez les Balongelongo où d'autres clans tembo les ont rejoints.

2.2. BAKANO ET BALOHO S'INTÈGRENT AU BUTEMBO

2.2.1. BAKANO

Les Bakano habitent le nord-ouest de Kalima. Ils résultaient d'une symbiose des Babutetchu avec les Lega. À l'origine, ils étaient divisés en deux groupes :

1. Le groupe Karoko, dont certains membres se réclamaient être descendants de Hini, l'ancêtre des Babutetchu, et d'autres de Mwezi, le frère de Kamerogosa I (cinquième roi de la dynastie Basibula des Havu) ;
2. Le groupe des Banyashamasi, composé des Lega originaires de Gandu (ou Muhungu), appelé Malinga par les Tembo, dans le territoire de Shabunda. Ils sont une branche détachée du clan lega des Banyalinga.

La fusion des Karoko et des Banyashamasi a donné naissance au peuple kano dont les familles régnaient viennent des Babutetchu de Kalima. Cependant, les Kano, bien qu'inféodés à la culture lega par la langue et l'initiation *bwali*, se considèrent comme une communauté intermédiaire entre les Tembo et les Lega.

2.2.2. BALOHO

Les Bahoho qui constituent le clan régnant au Buloho se disent originaires de Lwindi. De là, ils seraient venus s'installer à Muoko dans la région de Kabare en tant que réfugiés avant d'aller soumettre le clan Bakanga qui gouvernait les Bakondjo et les

Batanga au Buloho. Leur chef Muloho fonda son royaume dont il plaça la capitale sur la colline de Munyandjiro. Les minorités des Baloho s'assimilèrent aux Tembo constitués des Bakondjo, Batanga et Bakanga. Les Baloho seraient un clan apparenté aux Shi, car ils utilisent le diadème *shungwe* pour l'intronisation de leurs *bami* comme les Shi et ils ignorent l'initiation au *bwami* corporatif des Lega. La généalogie de leurs *bami* se présente comme cela : Muloho Chawalanga, Nyamalungu Mbeba Yete Masa, Lukisa, Mwalia, Webasi, Mwandula Musinganya Rubabasa, Kalimuchima, Biribwaribwa Mufunyi, Basole usurpateur du pouvoir en 1952, Butahera, retour de Biribwaribwa Mufunyi, Angalia, etc. Bien qu'apparemment divisés en petits groupes constitués de clans, avant l'arrivée des Européens, les Tembo ont tout de même conservé leur unité culturelle basée sur la même langue, le kitembo, et les mêmes croyances religieuses, ainsi que la même organisation politique.

2.3. POUVOIRS ET ÉVOLUTION DE L'ORGANISATION POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE DU BUTEMBO

2.3.1. LES POUVOIRS : TITRES ET FONCTIONS

Le *mwami* tembo était comparable à ceux des Shi et Havu. Mais il était différent du *mwami* initiatique lega ou bembe (cf. *infra*). Le père Colle le confirme en ces termes : « Originairement, *mwami* désigne le bonnet de peau des Babembe. Chez les Bashi, le mot désigne le chef suprême, le roi. Il en est de même au Ruanda, Urundi, chez les Bafuliru, les Bahavu, les Batembo, les Bahunde, etc. » (Colle 1921 : 258).

Chez les Tembo, le *mwami* porte également le titre de *mubake*, plus respectueux encore que le premier, car il met l'accent sur le caractère divin du *mwami*, mais qui n'est pas pour autant absolu. Le *mubake* représente la sagesse ou la volonté des ancêtres. Toutes ses paroles viennent de dieu ; d'où, elles doivent être attentivement écoutées et respectées par ses sujets. Ce terme serait emprunté aux Hunde qui l'utilisaient aussi pour désigner leur chef suprême ou roi (Viaene 1952 : 8). Le *mubake* portait le diadème *hungwe* ou *ekingi*³ comme signe de son pouvoir. Comparé au Bushi, où le *mwami* avait un pouvoir

absolu, au Butembo son autorité était tempérée ; il ne pouvait prendre une décision importante sans consulter ses conseillers. Bien plus, il n'avait pas le droit, de son plein gré, de dépouiller ses sujets de leurs biens ni de destituer les chefs des villages. Ses conseillers pouvaient lui faire des reproches polis sous forme de plaisanteries quand il commettait une faute. Le *mubake* se mariait à plusieurs femmes choisies par les hauts dignitaires dans les familles nobles. Parmi ses femmes, on distinguait : la *nyabana*, la *mumbo* et les *baoli*. La *nyabana* était la première épouse, qui ne donnait pas d'héritier au trône, sauf exception. La *mumbo* était la demi-sœur ou la cousine du *mwami*. C'était elle qui engendrait le prince héritier. Si elle était stérile, l'héritier était choisi parmi les fils de la *nyabana*, hormis l'aîné. Si le *mwami* ne pouvait pas procréer ou mourait tôt sans avoir engendré d'héritier avec la *mumbo*, les conseillers du roi appelés *bakungu* désignaient un homme parmi les frères du *mwami* pour cohabiter avec la *mumbo* afin d'engendrer le prince héritier. Si quelqu'un par concubinage engendrait un enfant avec celle-ci, il était exécuté et son fils adultérin restait un simple membre de la famille royale.

Les autres épouses du *mwami* étaient appelées *baoli*. Elles et la *nyabana* étaient mariées, c'est-à-dire qu'une dot était versée pour consacrer leur union ; ce qui n'était pas le cas pour la *mumbo*. Cette dernière occupait une position sociale supérieure à celle des autres. Lorsqu'elle mettait au monde le prince héritier, elle se séparait du *mwami* et allait habiter dans son propre village avec un certain nombre de serviteurs. Elle exerçait une grande influence politique dans le pays pendant l'inter règne ou lorsque le roi était affaibli ou encore trop jeune. Dans ce cas, elle prenait le titre de *mwamikasi* (la reine mère).

L'intronisation des *bami* tembo se déroulait à Memiro, la colline où avait vécu le premier chef du pays. Au Buloho c'était la colline de Munyandjiro et au Bufamandu, celle de Kabale ke Mbo.

Après les différents rites (offrande des sacrifices, incision, alliance avec les ancêtres, repas, construction du *bunyunyi*, rite de farine, port du *hungwe*, peau de léopard), on déposait aux pieds du nouveau *mwami* les emblèmes du pouvoir royal, notamment : le *lusara* (lance royale), l'*eshembe* (trompe royale), l'*engoto* (épée royale), l'*engolo* (bracelet en ivoire), qui étaient des objets rituels anciens auxquels on ajoutait des nouveaux comme l'*engoma* (tambour royal), deux *humbo ebiri* (deux clochettes), une *kahoro*

3. Ce diadème est appelé « *shungwe* » chez les Shi. Il contient une dent du *mwami* défunt et d'autres infimes morceaux de son corps.

(serpette), une *luu lwa simba* (peau de léopard), des *nyembe ebiri* (deux lames de rasoir), le *mutebwa* ou *mutchuba* (jeu de sombi), les boucles de fer pour le sombi « *soro* » et l'*efuka* (houe). Par la suite, on montrait au nouveau *mubake* et à ceux qui apprenaient la fonction de *bakungu* le crâne du *mwami* défunt. Ils disaient tous, en parler kitembo : « *Tchwamonyire eli mombo* », c'est-à-dire « Nous sommes initiés aux mystères du limombo ». Ils prêtaient serment de fidélité devant ce crâne en s'engageant à servir loyalement le pays tembo. À la sortie du *bunyunyi*, *muhao* jetait encore de la farine de sorgho sur le *mubake* et disait : « *Eyi shanu ikubembye awu ikwite aka utali mwana warekibwa namwami* » (« que cette farine te donne la lèpre ou te tue si tu n'es pas le fils héritier légitime du *mwami* défunt »). Après avoir jeté la farine sur le *mubake* pour la seconde fois, *namwamitchwa* et *mwamitchwa* (cf. *infra*) mettaient des graines de maïs ou de sorgho dans le sol, en signe de bénédiction des semences, et l'assistance poussait des cris de joie.

La cérémonie se poursuivait avec le retour, le lendemain matin, du nouveau *mubake* au *bwami* où s'organisaient des réjouissances *mulimba* suivies de la remise des cadeaux apportés par les *batambo* et les *bakungu*. Le *mwami* distribuait, à son tour, les chèvres et les filles aux principaux fonctionnaires de la cour qui avaient assisté à son intronisation.

En dessous du *mwami* se plaçaient les *balusi*, issus de la famille royale : frères, cousins et oncles. C'est parmi eux que se choisissaient les fonctionnaires de la cour, notamment les *batambo* et les *bakungu*. Ceux qui ne pouvaient assumer une charge politique se contentaient de vastes terres à exploiter et de la dignité de noble.

Le *mwami*, sa famille et certains de ses collaborateurs résidaient dans un village particulier, la capitale du pays où se tenaient les réunions importantes dans une maison à deux portes appelée *kahumiro*. Une minorité des serviteurs *baanda* avec leur chef *babaanda* passaient la nuit dans la maison du *mwami* pour s'occuper de l'entretien de la cour et des travaux domestiques. C'est dans le *kahumiro* que se traitaient les affaires politiques, se tranchaient les palabres et s'organisaient les réjouissances de la cour royale. La cour du *mwami* était constituée aussi des hauts dignitaires (*hamwami*, *bakungu* et *batambo*) et des dignitaires secondaires.

Le *hamwami* : il était généralement le frère aîné du *mwami*, né de l'union du *mubake* défunt avec la

nyabana. Il était le tuteur du *mwami* et assurait la régence. Il dirigeait les affaires courantes du pays lorsque le *mubake* était en voyage. Il présidait le conseil des anciens. Il partageait les secrets de la cour, y entrait au palais royal sans restriction. Chez les Baloho, le titre de *hamwami* était porté par le père de la *mumbo*, tandis que chez les Baziralo et les Babutetchu, on le donnait au frère du *mwami* qui avait engendré le futur *mubake* avec la *mumbo*. Dans ce cas, le frère aîné du *mwami* devenait *mutambo*, chef d'une colline comprenant un ensemble de villages. La charge de *hamwami* n'était pas héréditaire.

Les *bakungu* : les conseillers du *mwami* pensaient être des personnes inspirées des ancêtres et qui encadraient le *mwami* pour qu'il n'abuse pas de son pouvoir. Ils exerçaient également les pouvoirs législatif et judiciaire en collaboration avec le *mwami*. Ils intronisaient et détrônaient les *bami* ; ils réglaient les conflits mineurs sans se référer au *mubake*. Leurs charges étaient héréditaires. Le chef des *bakungu* portait le titre de *habakungu* ; il coordonnait les activités politiques du royaume comme un premier ministre. Il veillait au respect de la coutume et conservait les objets sacrés de la cour.

Les *batambo* et *bashamuka* : un *mutambo* était un chef de colline comptant plusieurs villages. Tout premier occupant d'une province ou homme sage à qui le *mwami* donnait une colline pouvait devenir *mutambo*. Les *batambo* exerçaient le pouvoir exécutif ; ils participaient à certains conseils importants tenus au *bwami* et en transmettaient les décisions à la population.

Ils étaient représentés dans les villages par les *bashamuka* ou chef des villages qui communiquaient, dans la maisonnette *luhu*, à leurs sujets paysans respectifs les instructions reçues du *mutambo*. On distinguait chez les Tembo deux catégories de *batambo* : les ordinaires qui n'avaient pas de lien de sang avec la famille royale et les *batambo-balusi* qui étaient des nobles. Les fils de la *mumbo* frères du *mubake* étaient les puissants d'entre eux. Le chef des *batambo* avait le titre de *hanabatambo*. Il était un personnage important de la cour, car il collaborait avec *hanamwami* et *habakungu* pour diriger la politique du royaume. À l'arrivée des Européens, les *batambo* devinrent des notables.

Parmi les dignitaires secondaires au Butembo, on comptait les *muresi*, *mwamitchwa*, *muhao*, *musisi*, *mubesi*, *muhombe*, *muhumbisa* et *balonganyi*.

Le *muresi* était un frère puiné du *mwami*, de même père et même mère, considéré comme l'adjoint de *hamwami*. À la mort de celui-ci, il pouvait être autorisé par les *bakungu* à assumer ses fonctions en attendant le couronnement d'un nouveau *mwami* pour avoir un nouveau *hamwami*. Il exerçait les fonctions militaires et commandait le chef de guerre *habarayi*. Chaque nouveau *mwami* avait son nouveau *muresi*.

Le *mwamitchwa* était le chef des Pygmées, symbolisant l'ancêtre de ces premiers occupants qui avait cédé la terre et le pouvoir aux Tembo. Sa présence et celle de son épouse *namwamitchwa* était absolument nécessaire à l'intronisation d'un *mwami*, car c'était lui qui donnait le droit au nouveau *mubake* de régner sur le pays. La transmission de ce droit au *mwami* était symbolisée par l'acte sexuel que le nouveau *mubake* passait avec *namwamitchwa* le jour de l'intronisation. Les Tembo appelaient aussi *mwamitchwa* « *muyingi* » et son épouse « *namuyingi* ». Les Pygmées gardaient une certaine estime au *bwami* : ils accédaient au palais royal, plus facilement que les *bakungu* et les *batambo* qui n'y allaient que sur invitation ; ils avaient pour rôle de chercher du miel et du gibier selon les goûts du *mwami* (Viaene 1952 : 11).

Le *muhaio* était l'homme chargé d'offrir les sacrifices aux mânes des ancêtres. Il devait participer aux cérémonies rituelles de la cour qui nécessitaient l'invocation des ancêtres. Le *muhaio* avait un lien d'intimité avec le *mubake* parce qu'il était chargé d'essuyer son sexe après les rapports sexuels avec la *namwamitchwa*.

Le *musisi* était un homme résultant du métissage d'un *mutembo* avec une femme pygmée. Il symbolisait l'alliance entre les Tembo et les Pygmées au sujet de l'occupation des terres. Sa fonction principale était de coiffer le nouveau *mwami* à partir de l'intronisation.

Le *mubesi* était la personne qui apportait la peau de léopard au lieu de l'intronisation du *mwami*. Cette peau représentait la survie de l'ancien *mwami* et sa présence à l'endroit où on investissait son successeur. Le *mubesi* était donc l'homme qui était en contact avec le *mwami* défunt. Il fabriquait divers objets en bois utilisés lors de l'intronisation : le *sombi* symbolisant l'attrait du *mwami* aux jeux et à la distraction, un sifflet magique pour chasser les mauvais esprits et un gobelet employé comme ustensile de cuisine.

Le *muhombe* était le gardien des tombeaux royaux. Il avait la charge d'enterrer le *mwami* et de conserver son crâne pour les rites d'intronisation du

nouveau *mubake*. Incarnant la mort du *mwami*, il ne le fréquentait pas ni ne pouvait boire dans un même gobelet que lui. Le *mwami* ne pouvait pas manger ni être touché par le *muhombe* dont la fonction était héréditaire.

Le *muhummbisa* était le batteur du tambour royal. Il restait au *bwami*. Lorsqu'à la cour il y avait à annoncer un message important à la population, il battait le tambour pour inviter les *batambo* les plus proches qui faisaient de même pour aviser ceux se trouvant plus éloignés. Il alertait la population par le son du tambour lorsque le *bwami* était attaqué.

Les *balonganyi* ou *basengesi* étaient des hommes chargés de mener la politique étrangère du royaume. Ils jouissaient de la confiance du *mubake* au nom de qui ils traitaient avec les chefs étrangers pour assurer la prospérité du royaume (Mapendano 1977 : 48).

Ajoutons l'initiation *limombo* qui était organisée par une association secrète des *bakungu* et autres fonctionnaires importants de la cour royale. Elle consistait en divers rites ésotériques au-delà de celui qui portait à voir le crâne du *mwami* défunt. Cette initiation était différente de celle du *bwali* (circoncision) et du *bwami* chez les Lega. Elle s'organisait spécialement lors de l'intronisation des chefs, l'enterrement des *bami* ou d'un *mulusi* important, ou encore lors de la célébration du culte aux *bami* défunts. Plutôt, elle ressemblait à l'initiation *mbandi* chez les Hunde. Le but du *limombo*, comme celui du *mbandi*, était d'initier certains nouveaux fonctionnaires de la cour royale à leurs charges. Mais la différence majeure résidait au niveau des objets initiatiques (Viaene 1952 : 13-14). L'objet rituel principal du *limombo* demeurait le crâne du *mwami* défunt.

2.3.2. LA PÉNÉTRATION DES ARABO-SWAHILI ET DE NJIKO CHINGUMWA AU BUTEMBO

À la fin du XIX^e siècle, le Butembo connut les incursions des Arabo-Swahili et de Njiko.

a) Incursions de Musenge Kabalibali et de son fils Abdani

Venu de Nyangwe, Musenge *alias* Kabalibali était au service de Magiri, fils de Shabudu bin Munie Dugumbi. Il s'installa d'abord à Shabunda, à Kashi, dans la région des Bakwame. De là, il vint habiter Kitunda près de Walikale. De ce village, ses guerriers remontèrent la rivière Luhoho et envahirent le Kalima pendant le règne de Tanganyika. Ce dernier

se réfugia à Ngweshe avec Kango, un de ses notables. Les hommes de Kabalibali établirent leur résidence principale à Chirambo dans la région de Kabolire, notable de l'actuel Musikami. De là, des expéditions conduites par Abdani, fils de Kabalibali, étaient dirigées à travers le pays de Kalima et de Buloho. Ces envahisseurs étaient essentiellement des Kusu armés de lances, de flèches et de quelques fusils à piston. Ils encerclaient les villages au premier chant du coq, tuaient les gens et en emportaient d'autres comme esclaves. Ils s'emparaient de l'ivoire à la cour des notables et du *mwami*. Mais, ils n'arrivèrent pas au Mubuu, au Ziralo, au Bufamandu et au Walowa-Loanda. Le *mwami* Webasi de Buloho s'enfuit à Kabare. Les hommes de Kabalibali ne réussirent pas à conquérir Kalonge. Longeant la frontière de Kalonge du côté occidental, vers le Bulega, Abdani Kabalibali atteignit la région du chef NaNindja, qui fit alliance avec lui dans le but d'épargner à son pays les affres de la guerre et de récupérer certaines de ses terres occupées par les Balongelongo. Ayant gagné des alliés chez NaNindja, Abdani Kabalibali fit des razzias dans le Ngweshe puis revint attaquer Kalonge, avec l'appui de Lwigira, fils du chef Nakalonge Karhakubwa, *alias* Mbagana, écarté du pouvoir. Tous les autres fils de Nakalonge, Bihama, Kirhero, Kirusha et Rutega furent tués. Lugwira resta le seul maître de Kalonge. Abdani Kabalibali mena aussi la guerre contre les Shi de Kabare alliés aux Balongelongo, ennemis de Lugwira. Kabalibali et son fils Abdani rentrèrent à Nyangwe via Walikale avec de l'ivoire et des esclaves. Le *mwami* Tanganyika de Kalima mourut en exil à Ngweshe. Son fils Musikami Mutchwa et Webasi rentrèrent au pays.

b) Incursions de Lukundula

Un Arabo-swahili travaillant pour le compte de Munie Muhara, Lukundula, venu de Nyangwe, s'établit dans la région de Shabunda avec Munie Dugumbi et Niembo. Il quitta Shabunda avec Niembo et remonta la Lowa. Niembo razzia la région des Komo et le nord de Walikale pendant que lui et ses bandes poussaient vers l'est en direction du lac Kivu. Ils atteignirent Walowa-Loanda, Bufamandu et Ziralo vers 1894-1895. Le chef Kakungu de Walowa-Loanda fit alliance avec Lukundula pour attaquer les Bafamandu et les Baziralo. Les bandes de Lukundula étaient composées de Kusu, Lega et Komo. L'ivoire et les esclaves qu'ils raflaient étaient acheminés à

Masalaba (Walikale), résidence de Lukundula. Il semble que les gens tués pendant la guerre étaient mangés par les hommes de Lukundula ; d'où, le surnom de « *balyoko* » (« anthropophages ») qui leur fut donné. Certains Tembo pratiqueront l'anthropophagie afin de terrifier leurs ennemis.

c) Incursions de Kingombe

Kingombe serait un des lieutenants de Lukundula qui ravagea le pays de Kalima, Buloho et Mubuu après le passage de Kabalibali. En route pour le Bushi où razzier les vaches et escorter les esclaves tembo, Kingombe combattit d'abord les Havu au-delà de la ligne de faite bordant le lac Kivu. Puis il fut aux prises avec les Shi. Il fut tué à la bataille de Katshutshu dans la région de Katana.

d) Incursions de Muyambayamba

Fils de Lukundula, Muyambayamba fut le dernier arabisé à attaquer le Butembo. À la tête d'un groupe de Kusu, il passa de Nyangwe à Shabunda puis à Walikale. L'ivoire pillé et les esclaves étaient vendus à Walikale. Puis ils disparurent, lorsqu'ils se rendirent compte que le butin était épuisé.

e) Guerre imposée par Njiko Chingumwa

Vers 1900, alors que les Arabo-swahili s'étaient retirés, Njiko Chingumwa, un chef de guerre hunde sema l'insécurité dans tout le Butembo, excepté Kalima. Issu d'une famille twa et du chef de guerre Muhunga du royaume de Bunyungu, Njiko était à la tête de combattants hunde armés de lances, flèches, boucliers et, plus tard, de fusils à piston reçus de l'arabisé Lukundula et de fusils Albini importés clandestinement du Rwanda colonisé par les Allemands. Ses principaux lieutenants étaient Rubaka, son frère Mwashu, Kabungu, Mwiti et Shebwira Malira. Parmi ses combattants les plus aguerris figuraient Shendanga, Shebitali, Kanganongano et Shenyanjira ; Kimbara était son meilleur danseur et batteur de tam-tam. Njiko convoitait plus l'espace du Rwanda que le Butembo ; c'était là qu'il voulait capturer du bétail et protéger son pays contre l'occupation des Tutsi. Par contre, les chefs Batwa et Kashusha des Hunde enviaient le Butembo réputé riche en vivres, en perles, dont la *buntea*, qui était une monnaie de forme circulaire faite en fibres de raphia et parfois utilisée comme ornement par les femmes. Les deux chefs de guerre hunde, rejoints par le *mwami* Baboa II dont les troupes étaient conduites par Shabyate, razzierent

d'abord les vaches des Tutsi de Kibati et Bugoyi au Rwanda avant de se tourner contre le Butembo.

Au Bufamandu, Njiko Chingumwa fit alliance avec Tanganyika contre Misati I^{er} et Mualihya ; il parvint à placer sur le trône son allié Tanganyika avec qui il contracta un pacte de sang. Njiko appelé par Batwa à conquérir les pays restants du Butembo fit alliance avec Misati I^{er} contre Tanganyika qui lui apporta de l'ivoire, une fille et des chèvres. Batwa venu au secours de Tanganyika se retrouva face à Njiko dans une guerre qui décima les Tembo. Njiko alla chercher des renforts en hommes et en vivres au Ziralo, au Mubuu et au Buloho. À la demande du *mwami* Mwandula Musinganya du Buloho, Njiko razzia dans le Mubuu du chef Tanganyika les régions de Mubuu, Bitare et Mwaasa. De retour du Buloho, du Mubuu et du Ziralo, Njiko livra une dernière bataille contre Batwa au Bufamandu. Vaincu, Batwa se retira dans sa capitale de Muhanga au Buhunde. Njiko le poursuivit, mais peu de temps après il revint continuer ses opérations militaires au Butembo jusqu'à la pénétration européenne.

2.3.3. LES CONSÉQUENCES DES GUERRES AU BUTEMBO

Des événements ci-dessus, trois conséquences politiques majeures résultèrent : une résurgence des conflits internes, une dispersion des Tembo et une perte d'indépendance de certains *bami*.

Certains chefs tembo qui avaient obtenu des armes à feu des Arabisés et des bandes de Njiko voulurent s'imposer à leurs voisins.

Parmi les conflits, citons ceux qui opposèrent Kakungu, *mwami* de Walowa-Loanda, et Tanganyika Murengesi Mutambo Mulusi de Bufamandu à Misati I^{er} ; Mwandulamwami de Buloho à Tanganyikamwami de Mubuu ; Mulinga Mulusi de Kalima à Musikami Mutchwamwami de Kalima. Insistons sur celui de Webasi et Tanganyika qui se disputaient la colline Bukondo à la frontière de leurs entités administratives. Kishonyi, un sujet de Webasi à qui son père avait ravi sa terre, traversa la rivière Luhoho constituant la frontière de Mubuu avec Buloo pour s'installer sur la rive droite au sommet de la colline Bukondo inhabitée. Les Européens mirent fin au conflit après des années de répression.

Un autre conflit fut celui qui opposa Mulinga à Musikami Mutchwa. Mulinga était Mulusi de Kalima, frère du *mwami* Nzibiro de Kalima, tous deux fils du *mwami* Tanganyika. Lorsque ce dernier mourut, Nzibiro lui succéda et procéda à la distribution des

terres à ses frères. Mulinga fut mécontent de ce qu'il avait reçu. Il convoitait la colline de Lukaba attribuée par Musikami Mutchwa, fils et successeur de Nzibiro, à l'un de ses frères, le *mutambo* Musuka Mwanyika Enamiko. Armé de deux fusils à piston reçus des Arabisés, Mulinga alla attaquer le *mwami* Musikami Mutchwa, à l'époque où le Mubuu et le Buloho étaient sous l'occupation de Njiko. Les *balusi* et les *batambo* fidèles au *mwami* Musikami Mutchwa firent coalition contre Mulinga. Mais ils subirent des défaites. Ils retournèrent la situation en leur faveur grâce aux deux fusils à piston obtenus du chef Kalibanya de Katana. Ainsi le *mwami* Musikami Mutchwa vint à bout de Mulinga, qui fut tué par un coup de lance de Chitoyi dans son village où se déroulait la dernière bataille.

Ces guerres contribuèrent à la dispersion des Tembo. Dépourvus d'organisation guerrière solide pour faire face aux Arabisés et autres envahisseurs, les Tembo de Walowa-Loanda et de Bufamandu se réfugièrent au Buhunde ; ceux de Ziralo et de Mubuu partirent au Buhavu ; ceux de Buloho s'en allèrent à Katana ou à Kabare ; ou encore, ceux de Kalima, à Nindja, dans la forêt de Kalonge et de l'est du groupement Bamuguba-Sud, en territoire de Shabunda. Certains d'entre eux arrivèrent même jusqu'à Ngweshe.

Les Tembo qui s'étaient réfugiés à Nindja, dans la forêt de Kalonge et de l'est du groupement Bamuguba-Sud y trouvèrent des espaces inhabités, fertiles et riches en gibier, si bien qu'ils ne rentrèrent plus au Butembo. Ils créèrent même trois petits États, jouissant de plus de liberté qu'avant. Il s'agit des principautés de Lubanja⁴ dans la forêt de l'est de Bamuguba-Sud, Lukisa à Nindja et Mweshherwa à Kalonge. La plupart de ceux qui s'étaient réfugiés au Buhunde, au Buhavu, à Katana, à Kabare et à Ngweshe revinrent à leur terre d'origine après les invasions.

Certains *bami* tembo perdirent définitivement leur indépendance en s'alliant à des *bami* voisins : Misati I^{er}, réfugié chez Mpfuni des Hunde ; Maembe de Ziralo, réfugié chez le *mwami* Sangara du Buzi ; Tanganyika de Mubuu, réfugié chez Ndale des Havu à Kalehe ; Webasi et Mwandula du Buloho, réfugiés chez Kabare et Tanganyika ; Nzibiro de Kalima,

4. Cette principauté de Lubanja appelée Nkolo par les Lega de Kigulube est implantée dans la région de Mombili.

refugié chez le *mwami* Ngweshe. Certains *bami* retournés dans leurs pays respectifs commencèrent à payer des tributs en ivoire, en bière et en vivres à leurs bienfaiteurs à titre de reconnaissance. D'abord payés dans le cadre de relations d'amitié et de bon voisinage, ces tributs entraînèrent, par la suite, une relation de dépendance. Misati I^{er} en payait à Mupfuni des Hunde, Maembe à Sangara de Buzi, Tanganyika de Mubuu à Ndale du Buhavu, Webasi et son fils Mwandula à Kabare (Mapendano 1977 : 90).

2.3.4. LA DOMINATION COLONIALE ET LES ÉVOLUTIONS POSTINDÉPENDANCE AU BUTEMBO

Le premier Européen arrivé au Butembo fut le comte allemand von Götzen. Du Buhunde, il prit la route en direction de Kirundu en passant par le Bufamandu, le Ziralo, le Kalima et le Walowa-Lowanda. Il entra en contact avec les Tembo vers 1893-1894. Il utilisa un groupe de Tembo et de Lega comme guides ou porteurs lors de sa traversée de la forêt entre le Kivu et le Lualaba, en juillet 1894 (Bontinck 1977 : 241). Le but du voyage étant essentiellement scientifique, il fit quelques entretiens avec la population avant de poursuivre son chemin dans le pays des Kano jusqu'à Kirundu, où il rencontra le commandant Lothaire en lutte contre les Arabo-swahili. Quelque temps après son passage, les agents léopoldiens arrivèrent au Butembo.

a) Le Butembo intégré au Congo belge

Les premiers agents léopoldiens qui arrivèrent au Butembo provenaient de postes d'État déjà établis au Buhunde. Ils étaient principalement des militaires. Le premier Belge à atteindre le Butembo fut Mauritz Siffer, surnommé « Mikenjera » par les Tembo, parce qu'il mangeait les gousses de haricots avant la maturité des graines. Parti de Bobandana en 1901, il atteignit le Bufamandu et le Walowa-Lowanda à la poursuite de l'Arabo-swahili Lukundula. Il chassa les bandes de celui-ci, fonda un poste et s'installa à Walikale. Il captura Lukundula puis le fit exécuter. Huit ans plus tard, De Lechenteur, chef de secteur de Walikale, et Dargent (*alias* Kukumanga), chef de poste de Walikale arrivaient au Butembo à la recherche de Njiko. Ils parcoururent le Walowa-Lowanda, le Bufamandu et le Ziralo sans trouver Njiko. Le commandant Brochard (*alias* Angalia) mena une campagne militaire contre Njiko, de 1910 à 1912. Parti de Bobandana, il parcourut successivement Bufamandu, Ziralo, Mubuu, Buloho

et Kalima. Persuadé que Njiko se cachait, les soldats de Brochard massacrèrent la population ; plusieurs villages furent ainsi désertés. Dans le Buloho, les alliés de Njiko furent exterminés pendant que celui-ci s'était caché sur la colline Bukondo chez le notable Rwanza, *mutambo* de Mwandula, avant de se réfugier au Buhunde et de se livrer à l'autorité coloniale dans la région de Kaandja.

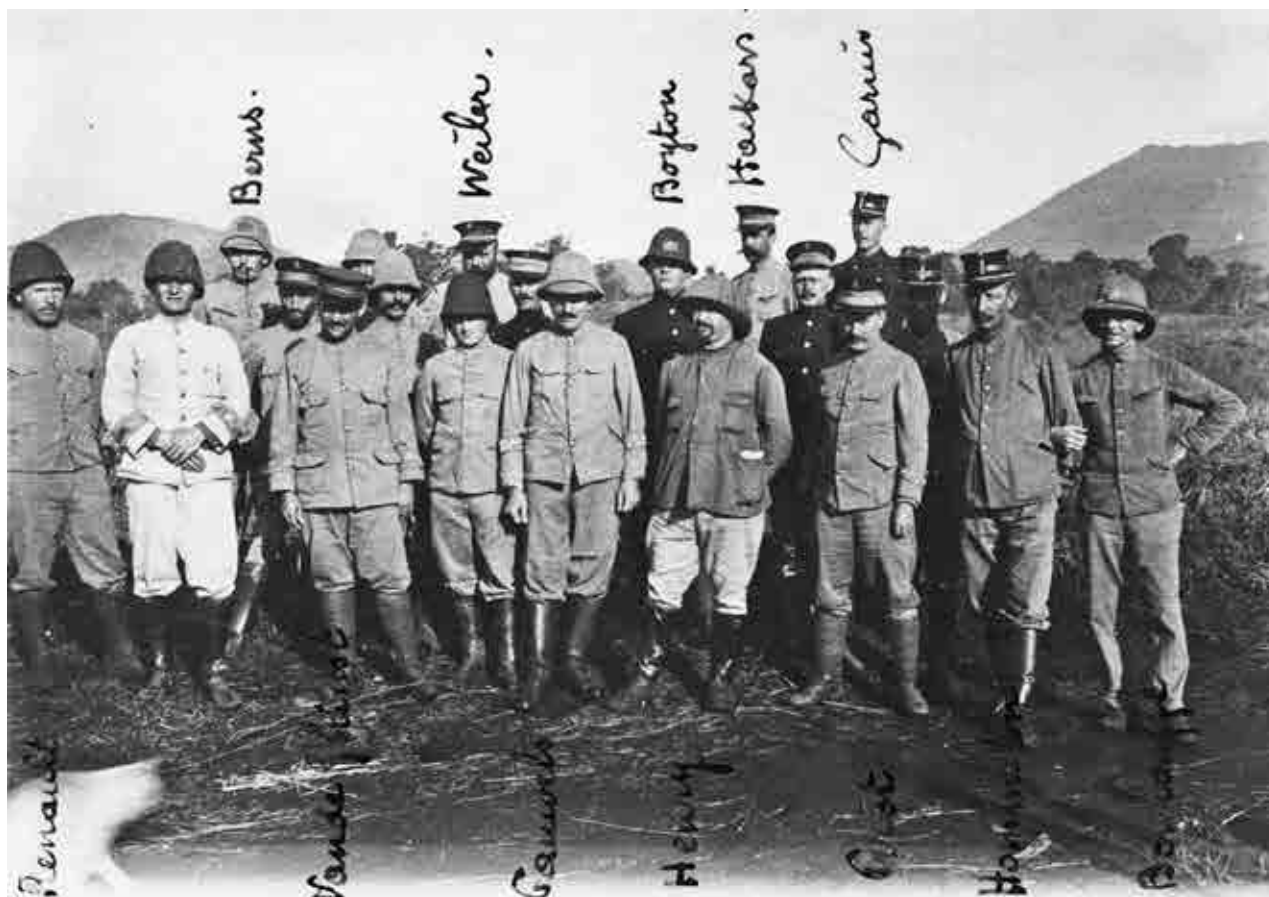
C'est entre 1915 et 1916 que les agents européens investirent le Butembo pour se procurer des vivres et des porteurs. Pendant la Première Guerre mondiale, les différentes régions tembo fournirent des vivres et des porteurs aux militaires belges basés à Kibati. N'ayant pas donné la quantité attendue de vivres et d'hommes, Mwandula Musinganya et Musikami Mutchwa furent arrêtés ; ils furent contraints de porter les charges jusqu'à Kibati (Mapendano 1977 : 102).

Après la guerre, certains *bami* du Buhunde furent récompensés pour l'effort de guerre fourni aux troupes belges en recevant, le 24 février 1919, la médaille de bronze de l'Ordre royal du Lion. Mais aucun *mwami* tembo n'obtint de médaille, en raison de leur faible participation à l'effort de guerre. En 1919, une occupation militaire fut décrétée pour pacifier le Buloho du chef Mwandula, le Mubuu de Ndaalemwa et le Kalima en proie à des guerres intestines. La répression fut forte sur les habitants. En 1922, Verhulst, qui était administrateur territorial



Mauritz Siffer.

(HP.1965.14.297, collection MRAC ; photo Van Damme, s.d.)



Groupe à Kibati en décembre 1914 ; campagne de 1914-1918 au Kivu.

Première rangée (de gauche à droite) : Renault (le 1^{er}) ; Vande Ghinst (le 3^e) ; Pauwels (le 5^e) ; Henry (le 6^e) ; Pirot (le 7^e) ; Hommelen (le 8^e) et Boulouffe (le 9^e). À l'arrière (de gauche à droite) : Berns (le 1^{er}) ; Weiler (le 3^e) ; Boyton (2^e rangée, 3^e de droite à gauche) ; Hackars (2^e de droite à gauche, rangée arrière) ; Garnier (le 1^{er} de droite à gauche, rangée arrière).
(HP.1962.2.502, collection MRAC ; photographie non identifié, droits réservés.)



Les soldats mitrailleurs à Kibati.

(HP.1969.18.123, collection MRAC ; photo G. Mattlet, droits réservés.)

de Kalehe, visita pour la première fois les régions du Butembo et leva la mesure d'occupation militaire. C'était le début de l'implantation de l'administration coloniale au Butembo.

Pendant la Deuxième Guerre mondiale (1939-1945), les Tembo avaient contribué à l'effort de guerre avec la cueillette du caoutchouc. Le *mwami* Mwandula Biribwaribwa de Buloho, qui en avait fourni plus que les autres, reçut une chefferie à la fin de la guerre. Il se raconte que les Belges lui auraient même proposé de devenir le chef de tous les Tembo, mais ses *bakungu* refusèrent l'offre en disant que dans la tradition de leur pays jamais un chef de clan Baloho n'avait exercé son autorité sur les autres Tembo (Mapendano 1977 : 128).

L'intégration du Butembo dans l'administration coloniale avait contribué à l'affaiblissement des *bami* tembo. Tout se passa à travers l'implantation des postes d'État dans la région. Récapitulons : le poste de Walikale fut fondé en 1901, suivi de celui de Bobandana en 1902 et de Kitofu en 1907. Tous relevaient du district des Stanley-Falls, divisé en secteurs. Les postes de Walikale et Kitofu dépendaient du secteur de la Lowa. Jusqu'en 1909, les Batembo étaient théoriquement contrôlés par le poste de Kitofu, excepté Bufamandu placé sous le poste de Babandana dépendant du secteur de Rutshuru. Quand le poste de Kitofu fut supprimé en 1909, les Batembo passèrent sous le contrôle du poste de Babandana. En 1912, le poste de Masisi était créé et toutes les régions tembo furent dépendantes de ce nouveau poste. Le 3 septembre

1914, en application de l'arrêté royal du 28 mars 1912, les Batembo de Buloho du chef Mwandula furent rattachés au territoire de l'Unya-Bongo le plus proche à l'époque. Il en fut de même pour ceux de Kalonge et Nindja. Les Tembo du groupement Bamuguba-Sud furent rattachés au territoire de Shabunda. Tous les autres Tembo restèrent sous l'administration du territoire de Kitofu. Verhulst, l'administrateur de territoire du Buhavu, installa le poste administratif de Kwidjwi à Kiteme au sud de l'île d'Idjwi. Ce poste constitua le chef-lieu du territoire d'Idjwi qui, dès 1917, administra tous les Tembo de Buloho du chef Mwandula, Mubuu du chef Ndalemwa, Ziralo du chef Maembe, Kalima du chef Musikami et de Kalonge.

Lorsque l'administrateur Renault ramena le poste d'État à Kalehe, les Tembo de Buloho, Kalima, Mubuu, Kalonge et Nindja furent de nouveau rattachés au territoire de l'Unya-Bongo. Ceux de la forêt de Lubanja chez les Bamuguba-Sud restèrent dans le territoire de Shabunda, alors que ceux de Walowa-Loanda et Bufamandu restèrent dans le territoire de Kitofu, renommé territoire du Buhunde en 1926, lors de sa fusion avec celui de Walikale. En 1954, le territoire de Masisi fut scindé en deux : territoire de Masisi et territoire de Walikale. Les Tembo de Walowa-Loanda furent administrés par le territoire de Walikale et ceux de Bufamandu par celui de Masisi.

Le tâtonnement qui avait caractérisé la politique administrative belge chez les Tembo, cherchant à les regrouper avec leurs voisins nyanga, hunde, havu, shi



Les lancers dansant à Bobandana. (AP.0.0.27710, collection MRAC ; photo C. Vandekelder, 1904-1906.)



Fabrication du beurre chez les gens de Bobandana.

(EP.O.2429-2, collection MRAC ; photo Th. Bellis, 1903.)

et lega, résultait en partie de l'ignorance des coutumes et mœurs de ce peuple. On notera, par exemple, que les Hunde organisaient l'initiation *mbandi* et les Lega, les initiations *bwami* et *bwali*, qui étaient inconnues des Tembo. Les Lega avaient une structure sociopolitique segmentaire, alors que les Tembo connaissaient la monarchie. En 1921, l'unique secteur Batembo ne comprenait que les habitants de Walowa-Loanda et Bufamandu administrés par le territoire de Kitofu. En 1930, ce secteur fut supprimé ; Walowa-Loanda et Bufamandu furent transformés en groupements dépendant respectivement des chefferies Banyanga et Bahunde et ce jusqu'après l'indépendance. Par ailleurs Ziralo, Mubuu, Buloho et Kalima constituaient des groupements (ou sous-chefferies) dépendant de la chefferie Buhavu. La transformation du secteur Buhavu en chefferie en 1929 avait fait de Ziralo un sous-groupement du groupement Buzi-Ziralo et son chef devint simple notable.

Le Buloho était un groupement dépendant de la chefferie Kabare jusqu'au 31 décembre 1945, date à laquelle il obtint le statut de chefferie rattachée au territoire de Kalehe. Kalima jadis administré par le territoire de l'Unya-Bungo fut annexé au Buhavu le 15 mars 1924. La même année, Mubuu qui dépendait aussi de l'Unya-Bongo fut rattaché au Buhavu. Ziralo fut rattaché à la chefferie Biglimani en 1926. Les principautés des Tembo de Shabunda furent transformées en notabilités. Celle de Lubanja fit partie du groupement Bamuguba-Sud, celle de

Lukisa fut intégrée au groupement Nindja et celle de Mwesherwa au groupement Kalonge. Les anciens princes tembo qui dirigeaient ces régions furent placés sous l'autorité d'un chef de groupement lega ou shi, perdant ainsi leur autonomie. À partir du 31 décembre 1945, le Butembo n'avait plus qu'une seule chefferie, celle de Buloho, qui n'englobait qu'une minorité des Tembo ; les autres restaient dispersés.

Le poste détaché de Bunyakiri fut fondé en juillet 1934. L'ATA Braun devait assurer sa direction. Il était chargé de surveiller la population de Kalima, Mubuu, Buloho et Kalonge. Les Tembo de Ziralo étaient sous le contrôle d'un agent territorial détaché à Minova pour la région de Buzi-Ziralo, tandis que ceux de Walowa-Loanda et de Bufamandu étaient placés sous la supervision du poste de Masisi.

La perte du prestige des *bami* tembo sous la colonisation belge tenait à plusieurs facteurs. D'abord, l'administration coloniale ne s'implanta chez les Tembo qu'à partir de 1921-1922, un peu plus tard que chez les Hunde, Havu et Shi voisins, à cause de l'enclavement de cette région forestière et accidentée. Ensuite, les Tembo avaient une grande peur du Blanc, à la suite des mauvais souvenirs des sévices du commandant Brochard, du portage (*kuranya*) forcé des vivres à Kibati, pour lesquels divers témoignages rapportent que plusieurs habitants partis ne regagnaient plus leurs villages. En 1923, l'administrateur de territoire Verdonck

(*alias* Hamilio) affecté au Butembo se distingua par sa grande brutalité ; il administrait fréquemment de violents coups de fouet qui retentissaient sur les corps de ses victimes. Enfin, les Tembo recrutés pour transporter les planches jusqu'à Kalehe étaient retenus là-bas pour exécuter d'autres charges ; il arrivait qu'ils ne voyaient pas leurs familles pendant plusieurs mois. Ainsi la fuite dans des cachettes en brousse devenait une pratique répandue chez les Tembo. Pour tenir les gens au travail, l'administration dut recourir au système d'impôt de capitation. La nouvelle autorité interdisait l'intronisation coutumière des *bami* tembo, devenus des agents administratifs.

b) Après l'indépendance : des efforts pour réunifier les Tembo

Avant que n'éclate la rébellion Simba de 1964, il existait à Bukavu trois foyers de tensions tribales : la rivalité entre les Kusu venus du Maniema et les peuples originaires du Sud-Kivu, le conflit entre les chefferies Kabare et Ngweshe ainsi que l'opposition entre les Shi, acteurs sociopolitiques, et ceux relevant des minorités venues d'ailleurs. Face à cette situation, Antoine Kayumba, un originaire de Ziralo et député provincial à Bukavu, estima que les Tembo, plongés dans la passivité à la suite de leurs divisions et de leur dispersion, n'auraient pas voix au chapitre. Il lança l'idée d'un regroupement des Tembo. Deux lettres de doléances, datées du 27 et du 28 septembre 1960, furent adressées au ministre provincial des Affaires intérieures à Bukavu. Pierre Butahera, chef de Buloho, n'était pas intéressé par la proposition, du fait qu'il avait déjà sa chefferie. À l'issue d'une enquête concluante menée sur le terrain par une commission de l'assemblée provinciale du Kivu, celle-ci adopta l'édit n° 7 portant création de la chefferie Batembo rassemblant les groupements Mubugu-Rambo, Ziralo, Buloho, Kalima, Walowa-Loanda, Bufamandu, Kashaluka, Munyaka, Mweshewa Kalonge et Tchaingwa. L'article 2 de l'édit précisait que l'entité que constitue la fusion de ces groupements est une commune rurale dénommée « commune des Batembo », dont le siège est établi à Bunyakiri. La confusion du concept de « commune » avec celui de « chefferie » contenue dans la proposition du député Kayumba Antoine fut clarifiée dans le débat qui s'ensuivit. Celui-ci déclara à l'occasion : « Dans ma proposition d'édit, je parlais d'une commune ou chefferie parce qu'en

ce moment l'assemblée voulait envisager la création des communes rurales au lieu des chefferies. J'ai déjà eu ma chefferie et j'en suis très content ainsi que la population que je représente » (*Bulletin de l'Assemblée provinciale du Kivu* 1961 : 28).

La chefferie Batembo ainsi créée dura six ans (1961-1967). Elle fut confrontée à des difficultés dues aux facteurs suivants :

- 1) l'annexion des espaces habités par les Tembo en dehors du Butembo suscita des conflits avec les peuples voisins. L'édit portant création de la chefferie Batembo énumère dix groupements, alors que les Tembo n'en avaient que cinq, hormis la chefferie Buloho. Les groupements Kashamuka et Tschangwa étaient des notabilités du groupement Bamuguba-Sud dans l'espace lega de Shabunda avec un chef tembo. La notabilité Munyaka ou Lubanja était dirigée par un Tembo, alors que celles de Kashaluka et Tschabangwa l'étaient par des Lega du clan Bangozi, et la population demeurerait un mélange de Tembo et de Lega. Les notabilités de Mweshewa dans le groupement Kalonge et Meshe dans le groupement Bakano de Walikale étaient sous l'autorité de chefs tembo, avec des populations métissées ;
- 2) l'annexion de l'ancienne chefferie Buloho, autonome depuis 1945, et sa réduction à un groupement de la nouvelle chefferie Batembo posa problème ;
- 3) le chef d'un « Grand Katembo » devant diriger tous les Tembo ne fut pas non plus facile à désigner. Après tractations, Ndalemwa Nyaweza, Malira Simba intérimaire de Musikami Bakondjo, Misati II Charles et Tchabangwa élirent Ndalemwa Nyaweza comme chef de la chefferie Batembo. Ce chef installa son bureau à Bunyakiri et dépendit du territoire de Walikale. En 1962, de nouvelles élections furent organisées et portèrent Shebironko à la tête de la chefferie Batembo. Son bureau fut aussi placé à Bunyakiri et son entité intégrée dans le territoire de Walikale. En 1964, la province du Kivu fut divisée en trois : le Kivu-Central, le Nord-Kivu et le Maniema. Appuyé par les nouvelles autorités provinciales et les chefs tembo tels que Misati Mirindi, Ndalemwa Nyaweza et Tchabangwa de Ziralo, Musikami Bakondjo réussit à faire intégrer la chefferie Batembo au Kivu-Central. Shebironko isolé et fidèle au gouvernement provincial du Nord-Kivu fut contrecarré dans sa tâche de diriger la

chefferie Batembo. Musikami fut placé à la tête de la chefferie Batembo. Le groupement Walowa-Loanda se sépara de la chefferie Batembo pour faire partie de celle des Banyanga. Il se développa une opposition grandissante entre la population de la chefferie Batembo et les Tembo du groupement Walowa-Loanda. L'insécurité devenue grandissante dans la région et les arrestations doublées d'insatisfaction des notables Kashaluka, Tchabangwa et Meshe – qui espéraient, mais en vain, obtenir des groupements – donnèrent un coup fatal à la chefferie Batembo. À la fin de l'année 1964, celle-ci ne comprenait plus que quatre groupements : Kalima, Mubuu, Ziralo et Bufamandu.

Le député Antoine Kayumba fut assassiné avec son fils en septembre 1964 sur le pont Mululu, en territoire de Masisi. On soupçonna l'administrateur de territoire Kakule de Masisi, qui voulait unifier les Tembo, parce qu'ils avaient fait perdre au Nord-Kivu la grande étendue de la chefferie Batembo restée au Kivu-Central. L'ordonnance-loi n° 67 du 10 avril 1967 réduisit les vingt et une provinces du Congo à huit auxquelles s'ajoutait la ville de Kinshasa. Toutes les subdivisions administratives créées après 1960 furent supprimées. La chefferie Buloho créée avant cette année subsista. En dehors du chef de Buloho, les autres *bami* tembo perdirent leur autonomie, comme avant l'indépendance. Ainsi le chef du Bufamandu redevint soumis à la chefferie Bahunde, et ceux de Ziralo, Mubuu et Kalima dépendirent de la chefferie Buhavu. Il en résulta des mécontentements, qui furent à la base d'une nouvelle tentative de reconquête de l'autonomie des Tembo, exprimée dans la lettre de doléances du 24 décembre 1974 adressée au commissaire sous-régional du Sud-Kivu à Uvira. La création d'une chefferie englobant Buloho, Kalima, Mubuu, Ziralo, Kalonge et Walowa-Loanda fut envisagée. À la différence de ce qui avait été fait en 1960, la nouvelle démarche était moins tribale que la précédente, car elle englobait, dans la nouvelle entité sollicitée, les Balongelongo, qui sont une branche des Shi, et ne visait pas à regrouper tous les Tembo dispersés. Ainsi, les régions de Bufamandu, Lubanja, Kashaluka et Tchabangwa en étaient écartées. D'autres Tembo proposèrent l'appellation de « collectivité de Kahuzi » à Bunyakiri comprenant Mubuu, Kalima, Kalonge, Ziralo et l'ancienne chefferie Buloho avec, comme perspective de se transformer en territoire. La motivation

était fondée sur l'éloignement des Tembo de la chefferie Buloho, qui formait avec la chefferie Buhavu le territoire de Kalehe, du chef-lieu Kalehe. Cette revendication reprise sous l'occupation de la rébellion du RCD/Goma (1998-2003) aboutit à la création du territoire de Bunyakiri avec celui de Minembwe, mais ils furent supprimés après la réunification du pays.

2.3.5. LA SUCCESSION AU POUVOIR DE QUELQUES CHEFS TEMBO

Après avoir identifié le Butembo à travers son peuplement comme espace, il s'agit maintenant de porter l'attention sur l'exercice du pouvoir politique dans les groupements Kalima, Mubuu, Ziralo et Bufamandu.

a) Dans le groupement Kalima

À la pénétration européenne, l'espace de l'actuel groupement Kalima, intégré dans la chefferie Buhavu (cf. territoire de Kalehe), était dirigé par le *mwami* Musikami Mutchwa, décédé pendant la Première Guerre mondiale à son retour de Kibati. Son fils Mbaranyi lui succéda en avril 1930. Le pouvoir passa à son frère cadet Malira Simba, âgé d'environ quatre ans. Pendant sa minorité, la régence fut tenue par son oncle paternel, Bwenene Miraso. Appelé à se présenter au tribunal indigène en raison d'accusations portées contre lui par les notables, celui-ci se cacha dans la forêt. Sur ordre de l'administration, il fut destitué par le conseil des notables réuni à Tshikoa, le 19 mai 1932, et remplacé par Mashinda Babwirisa, un Mulusi de Kalima. En juillet 1934, à son tour, il fut démis par le conseil des notables. Kalima fut alors dirigé par le *mwami* Bahole du Buhavu, assisté de la *mwamikazi* Nasirambula, mère de Malira Simba. Ce dernier, devenu majeur, fut investi vers 1945 comme chef de Kalima. Il exerça son pouvoir sous le contrôle de Bahole. En 1949, Malira Simba fut arrêté pour détournement des redevances et démis de ses fonctions en 1953. Il fut remplacé par son cousin, choisi par l'administration, Musikami Bakondjo Étienne, qui était le fils de Bwenene Miraso et de Nambulusa.

b) Dans le groupement Mubuu⁵

Ndalemwa Bwea était le *mwami* régnant à l'arrivée des Européens. Il mourut en 1936 et fut remplacé

5. Nom aussi écrit Mubuku.

par son fils Ndalemwa Nyaweza, qui resta au pouvoir jusqu'en 1965, année de son décès.

c) Dans le groupement Ziralo

Le premier *mwami* en contact avec les Européens fut Maembe. À sa mort, il fut remplacé par son fils Tchabangwa, qui resta au pouvoir jusqu'en 1960.

d) Dans le groupement Bufamandu

Le *mwami* Mutani II Misati Corneli était au pouvoir à l'arrivée des agents de l'EIC. Revendicatif et peu soumis, il fut relégué vers Beni après 1933. Libéré sur ordre du gouverneur de province, il regagna Costermansville, puis Kamuobe, le chef-lieu du Bufamandu. De nouveau accusé d'un complot contre le régent colonial placé dans la région, il fut relégué à Masisi, où il mourut. Son fils Misati III Charles lui succéda au pouvoir, jusqu'en 1960.

e) La formation des territoires de Kalehe et d'Idjwi

1. Territoire de Kalehe

Rappelons que l'édit n° 5 du 8 décembre 1963 de l'assemblée provinciale du Kivu supprimait la chefferie Buhavu et son espace divisé en six chefferies autonomes : Mbinga, Kalonge, Buzi-Ziralo, Idjwi-Nord, Idjwi-Sud et Kalima. L'arrêté départemental n° 1057 du 1^{er} décembre 1972 du commissaire d'État aux Affaires politiques reconstitua la chefferie Buhavu. Par l'arrêté départemental n° 289 du 17 septembre 1974 modifiant celui du 1^{er} décembre 1972, le territoire de Kalehe comptait quatre chefferies : Buloho, Buhavu, Rubenga et Ntambuka. Mais l'île d'Idjwi va être retirée du territoire de Kalehe en cette même année 1974 suite à l'appui obtenu de Bathélémy Bisengimana qui se fut frauduleusement octroyé le statut d'originaire (cf. *infra*), elle devint un territoire. Dès lors, le territoire de Kalehe ne compte plus que ses deux anciennes chefferies, Buhavu et Buloho. La situation dans ces deux chefferies était la suivante :

i) Chefferie Buhavu

De nos jours, les Buhavu sont à la fois dans les territoires de Kalehe et d'Idjwi qui ont, ensemble, une superficie de 5707 km², soit le 4/100^e de l'ancienne province du Kivu. Le Buhavu est limité au nord par les territoires de Masisi et de Walikale, au sud par le territoire de Kabare, à l'est par le lac Kivu et à l'ouest par le territoire de Shabunda. Mais le Buhavu s'identifie aussi à une chefferie qui porte ce nom, avec

7 groupements : Mbinga-Nord, Mbinga-Sud, Buzi, Ziralo, Kalima, Mubugu et Kalonge.

Concernant sa naissance et son évolution, selon l'administrateur de territoire Verdonck, le Buhavu comprenait, jusqu'en 1927, quatre chefs régulièrement investis :

- 1° Lushombo, reconnu par le PV n° 13 du 18 octobre 1918 comme chef de secteur Mbinga, y compris la région du sous-chef Mokuku. Il reçut la médaille de chef de secteur ;
- 2° Biglimani, reconnu par le PV n° 12 du 18 octobre 1918 comme chef de Buzi, y compris la région du sous-chef Maembe de Ziralo, rattaché en 1926, et la région du sous-chef Kitshwa-Molefu ;
- 3° Mihigo, reconnu par le PV n° 49 du 30 avril 1913 comme chef de l'île d'Idjwi et des îlots environnants ;
- 4° Tarubibi Nakalonge, reconnu par le PV n° 89 du 27 août 1922 comme chef de la région de Kalonge, y compris celle du sous-chef Kilawa.

Il existait, entre autres, deux groupements de fait dont les chefs, bien que non investis, assistaient en tant que notables aux délibérations du conseil de secteur. Il s'agit de : Ndalemwa, chef de la province Mubuku et Musikami Barani, chef de la province de Kalima.

La politique administrative de la colonie visait à créer et investir dans un territoire, sous l'autorité de l'administrateur, trois à cinq secteurs groupant plusieurs « anciennes chefferies », sous la conduite d'un chef de secteur. En vertu de cette politique, Lushombo reçut dans ses juridictions l'île d'Idjwi, vers juillet 1920. En 1922, l'île Iko passa également sous son autorité. Trois chefferies furent supprimées à cette époque : Nakalonge, par l'arrêté n° 30 du 30 août 1928, Biglimani, par l'arrêté n° 7 du 20 mars 1928, Mihigo, par l'arrêté n° 141 du 30 octobre 1928. Par la même occasion, les sous-chefferies dépendant de ces chefferies furent aussi supprimées : la sous-chefferie Kitshwa-Molefu, par l'arrêté n° 10 du 20 mars 1928 et la sous-chefferie Kilawa, par l'arrêté n° 38 du 20 mars 1928. Le chef Lushombo, décédé le 30 mai 1927, fut remplacé par Muhigirwa, *alias* Bahole, reconnu comme chef du Buhavu par le PV du 13 août 1929. Il avait sous son autorité les provinces de Mbinga, Buzi, Idjwi, Kalonge, Mubuu et Kalima. Ce fut l'origine de la chefferie Buhavu. La décision n° 13 du commissaire de district du 26 octobre 1936 reconnut à la chefferie Buhavu

les groupements Buzi-Ziralo, Kalima, Kalonge, Mubuu, Mbinga, Idjwi-Nord et Idjwi-Sud. En 1945, Mbinga fut divisé pour des raisons administratives en Mbinga-Sud, administré personnellement par le chef du Buhavu et le Mbinga-Nord, sous la gestion de son oncle Chirimwami. Le décret du 10 mai 1957 n'avait rien changé à cette organisation.

À la suite de l'indépendance du Congo, les années 1963-1964 connurent l'avènement de Magadju à la régence, dans la chefferie Buhavu. Les chefs des groupements Buzi, Idjwi, Kalonge, etc., voulurent ériger leurs entités en chefferies autonomes. La question du démembrement de la chefferie Buhavu opposa à l'assemblée provinciale du Kivu-Central les députés Kalegamire Nyirimigabo Rémy, soutenu par Chirome, et Kertipe, soutenu par Lwanwa Chuma et Kalimbiri Chikuta. L'édit portant division de la chefferie fut adopté à l'unanimité. Toutefois, en vertu de l'ordonnance-loi n° 67-177 du 10 avril 1967, le principe de la suppression de toutes les subdivisions administratives créées après 1960 fut de stricte application (cf. *supra*). Au Buhavu, cette mesure fut appliquée pour les chefferies qui avaient été reconstituées par l'édit n° 5 du 18 décembre 1963 par le gouverneur du Kivu-Central. Ainsi, la chefferie Batembo fut scindée en deux groupements : Kalima et Mubuku (Mubuu). La chefferie Mihigo (Idjwi-Sud) redevint groupement Idjwi-Sud ; la chefferie Buzi-Ziralo redevint groupement Buzi-Ziralo ; la chefferie Bera (Idjwi-Nord) redevint groupement Idjwi-Nord ; et la chefferie Mbinga redevint groupement Mbinga. Par sa décision n° 034/64 du 23 juin 1967, l'administrateur de territoire de Kalehe destitua les chefs de ces différentes chefferies et fit d'eux des chefs de groupements.

La nouvelle chefferie Buhavu était alors constituée de ces groupements : Mbinga-Nord sous le chef K. Bamanyirwe, investi en 1964 ; Mbinga-Sud, dirigé par le chef N. Chirimwami, investi en 1970 ; Buzi-Ziralo, sous le chef Kalinda Kalingiri, investi en 1970 ; Mubuku, sous le chef N. Mutanganya, investi en 1971 ; Kalima, dirigé par le chef Musikami Zibiro, investi en 1951 et Kalonge, sous le chef M. Nakalonge, investi en 1972 (Shanyungu 1976 : 177).

La chefferie Buhavu fut dirigée à partir de 1961 par les chefs suivants : d'abord Kamirogosa André, dont le PV d'investiture date du 31 décembre 1948, après avoir reçu le brevet de chef du CDDA G. Uyttebroek, le 21 décembre 1948. Il fut assassiné le 12 février 1961 dans sa résidence temporaire à Nyamasasa alors qu'il procédait à l'inspection des

services administratifs de Bubale⁶ ; ce qui plongea la chefferie Buhavu dans une crise successorale jusque vers 1971. Le *mwami* Kamirogosa n'avait pas encore désigné, à sa mort, lequel de ses deux fils serait l'héritier : Hamuli Kamirogosa (né en 1952, fils de mwa Nzobe du clan Banyambiri qui donne les héritiers au trône du Buhavu) et Jules Kamirogosa (né en 1954, d'un mariage chrétien catholique avec mwa Nyundo originaire d'Idjwi). Les deux princes s'affrontèrent, soutenus chacun par un groupe de *bajinji* et *batambo*, les sages gardiens de la coutume. Préférant mwa Nzobe à mwa Nyundo, jugée brutale et peu accueillante, les *bajinji* investirent, le 14 mars 1961 sur l'île Ishovu située en face de la cité de Kalehe, le jeune mineur Hamuli Kamirogosa sous le nom de Ntale IV. L'investiture fut soutenue par Magadju, soucieux des terres et désireux de s'assurer le contrôle politique du Buhavu à la place du *mwami* adolescent. Mais Mbayu, l'oncle paternel de Kamirogosa et ministre provincial de l'Agriculture soutenait Jules Kamirogosa. Le 15 avril 1961, Hamuli Kamirogosa Ntale IV fut présenté par l'administrateur de territoire Pascal Ntambuka à la population de Kalehe à l'ouverture d'une séance extraordinaire du conseil de la chefferie coutumière. Le même jour, le télégramme nommant Joseph Buhavu Baharanyi Lushombo, oncle paternel du *mwami* décédé, régent de la chefferie, fut également lu après celui acceptant la volonté des *bajinji*, conformément à l'article 19 du décret du 10 mai 1957. Celui-ci vint jouer le rôle de catalyseur entre les deux parties concurrentes. Mais, suite à l'opposition dirigée par les conseillers Magadju Mushoko, Magadju Ferdinand, Magadju Étienne et Katembo Médard, le régent Baharanyi démissionna en 1963. Fièvre de cette victoire, la *mwamikazi* mwa Nzobe fit élire son protégé Magadju Ferdinand comme régent du Buhavu, lors du conseil de la chefferie du 22 janvier 1963. Le conflit devint virulent ; mwa Nyundo dut quitter Kalehe pour rentrer dans sa famille à Idjwi. Le conseil extraordinaire tenu à Kalehe du 17 au 18 juin 1964 reconnut Jules Kamirogosa comme successeur de feu son père. Mais les oppositions persistaient parmi les notables. L'administration provinciale prit alors des mesures pour mater le désordre, parmi lesquelles l'envoi des deux princes à l'internat pour leur instruction scolaire, et la mise en place, vers la

6. Bubale : gîte situé à environ 68 km sur la route Goma-Bukavu.

fin du mois d'août 1964, d'un comité pour diriger la chefferie, composé de : Baharanyi Joseph comme régent ; Kabwe Albert en qualité de secrétaire ; Lufungulo Lazare comme receveur ; et trois grands notables : Bulevu Bonaventure, Maheshe Alfred et Mitima Adrien. À la fin de la rébellion Simba à Kalehe, la population se prononça, lors d'une consultation, en faveur de Jules Kamirogosa, qui fut confirmé chef des Bahavu en 1966, sous le nom de Bamanyirwe III, en dépit de la contestation de la *mwamikazi* mwa Nzobe et de *bajinji*, les *bashamuka* de Mbinga. Il fut investi le 15 janvier 1968 à Kalehe par le commissaire de district du Kivu.

Avec la loi du 5 janvier 1973 portant organisation territoriale et administrative, le rôle prépondérant du *mwami* avait perdu de son importance ; ce qui réduisit la tension à la tête de la chefferie Buhavu (Shanyungu 1976 : 195). Après de longs tiraillements entre les deux camps, le 17 août 1977, le *mwami* Hamuli Ntale IV Kamirogosa reçut du ministre de l'Intérieur du Kivu son investiture officielle. Astrid Mwanyundo s'estimant non considérée par le *mwami* Hamuli Ntale IV Kamirogosa et par son propre fils Jules Lushombo Kamirogosa, s'en alla à Idjwi, en juin 1996, emportant avec elle les insignes du pouvoir royal du Buhavu. Mais les émissaires du *mwami* Hamuli Ntale IV vinrent les lui ravir.

L'année 1977 fut marquée par le début de la réconciliation entre les deux frères ennemis et de la pacification de la chefferie Buhavu. Le *mwami* Hamuli Ntale IV Kamirogosa rappela son demi-frère Jules Lushombo Kamirogosa exilé à Bukavu pour la charge de chef de groupement Mbinga-Sud tout en lui reconnaissant la localité Kasheke comme son fief. Son retour au Buhavu intervint en 1979. À partir de 1980, le *mwami* Hamuli Ntale IV Kamirogosa remit de l'ordre dans la chefferie ; les chefs de groupement révoqués abusivement furent replacés à leurs anciens postes. Mais le règne du *mwami* Hamuli Ntale IV se termina mal. Il fit face au mécontentement de ses anciens alliés (dont Médard Katembo Chobohwa) et à des mesures administratives et politiques qui causèrent sa déstabilisation. Il dilapida ses biens (terres et vaches) et son argent. Devenu très endetté, il plongea dans l'alcoolisme ; il commit de multiples irrégularités et mourut à l'hôpital général de Kalehe le 9 décembre 2004.

Aujourd'hui la chefferie Buhavu est habitée par divers peuples. Du point de vue démographique, les plus importants sont les Havu, majoritaires dans les groupements Mbinga-Nord, Mbinga-Sud et Buzi,

aux côtés desquels se trouvent les Tembo et les Balongelonge, enclavés par la forêt du Kahuzi-Biega. Les Banyarwanda se trouvent sur les hauts plateaux de Kalehe. Les peuplements shi, lega, hunde... y sont minoritaires.

Les tendances autonomistes s'étaient déjà déclarées en 1942, ce qui avait justifié, pour l'administration, la création de deux groupements séparés, Ziralo et Buzi. En 1963, le groupement Buzi fut érigé en chefferie incluant Ziralo, ce qui entraîna des contestations. Les revendications d'autonomie du conseil des parents du Buzi, soutenu par le *mwami* Sangara Tabaro, élu député national (commissaire du peuple) furent présentées, le 28 août 1980, à Kinshasa. Le *mwami* Hamuli Ntale IV Kamirogosa s'y opposa par sa lettre n° 298/01/2/B.61/86. La rébellion du RCD/Goma vint appuyer la demande d'autonomie du Buzi et des Tembo de Bunyakiri. En dépit de la lettre du chef de chefferie Buhavu du 28 juillet 2001 adressée au gouverneur du Sud-Kivu, le RCD/Goma érigea le Buzi en une chefferie, par l'arrêté n° 28/RCD/DATSR/BK/2001 du 7 août 2001, avec Sangara Bera Raymond comme chef (Kachinga 2008 : 70).



Le *mwami* Franck Kamirogosa III Shosho Ntale.
(Photo Bernard Halimana Hangi, 8 mai 2023.)

ii) Chefferie Buloho

Elle fut créée par la décision n° 72 du 31 décembre 1945 du CDD De Ryck. Cela passait pour être la récompense octroyée au chef de Buloho, qui avait fourni à l'administration coloniale une importante quantité de caoutchouc dans le cadre de l'effort de guerre 1939-1945. Cette chefferie englobait une minorité des Tembo, car les autres étaient dirigés

par leurs chefs respectifs ou dispersés en dehors du Butembo. L'article premier de la décision stipule que le regroupement traditionnel de Buloho est organisé sur la base de la coutume et constitué en chefferie qui comprend ces villages : Karali, Lubengera, Maybano, Bagana, Mwengerera, Kalonge, Barata, Bataillon, Mulonge, Ndando, Hembe, Miruha et Tahishi. Ses limites avaient été fixées par l'ATP de Kalehe, M. Willaert, dans sa note descriptive du 17 septembre 1945 et sont : la rivière Nyamulonge au nord, la rivière Bishembe à l'ouest, la rivière Bishembe jusqu'au confluent Luka-Kadandale et de ce confluent jusqu'à la source de la rivière Nyamulonge au sud (Willaert 17/09/1945, annexe : s.p.).

Pour saisir l'évolution politico-administrative de cette chefferie, il sied d'en brosser l'historique. La chefferie Buloho compte huit groupements : Bagana, Bitale, Karali, Lubengera, Musenyi, Mulonge, Munyandjoro et Ndando. Les princes de Buloho jouissent d'un pouvoir héréditaire. À l'arrivée des Belges, le Buloho était dirigé par le *mwami* Mwandula Musinganya Rubabasa, qui mourut en 1922. Il fut remplacé par son fils Kalimuchima, qui mourut en 1940, au chef-lieu du territoire de Kabare où il était allé assister au conseil de la chefferie ; sa dépouille mortelle fut inhumée dans sa terre natale. Puis vint le règne de son petit frère Biribwaribwa Mufunyi, qui dirigea le Buloho jusqu'en 1952, année au cours de laquelle il fut relégué à Walikale, à la suite de son insubordination à l'égard de l'autorité coloniale et de son orgueil envers les notables. Il fut remplacé par Basole, un Shi désigné par le CDD du Kivu en accord avec le *mwami* Mpozi Corneille de Kabare qui maintenait son influence sur le Buloho. Mais les Tembo de Buloho contestèrent le nouveau chef, réclamant Pierre Butahera⁷ Bichichi, considéré comme le fils du roi défunt Mwandula Musinganya et élevé chez le *mwami* Kabare. Vers la fin de 1956, la population manifesta une désobéissance aux ordres de Basole ; ce qui entrava la gestion de l'entité. En 1957, le CDD du Kivu destitua Basole pour nommer Butahera, qui dirigea le Buloho jusqu'en 1960. Mais son autorité fut contestée par certains notables, qui l'accusaient de ne pas être le véritable fils de feu le *mwami* Mwandula Musinganya. En 1960,

Mwandula Biribwaribwa revint de sa relégation et s'installa au Buloho. En 1961, une guerre éclata entre ses partisans et ceux du chef Butahera ; les soldats de l'ONU intervinrent pour arrêter les deux chefs et les amener en prison à Bukavu. N'ayant pas voulu transformer son territoire en groupement incorporé au sein de la chefferie Batembo, Butahera s'attira l'opposition d'autres chefs tembo qui ourdirent un complot contre lui, l'accusant d'être un rebelle simba (cf. *infra*). Rappelé à Bukavu, il fut arrêté puis exécuté en 1964, sous le gouvernement provincial de Boji Dieudonné. Ainsi Mwandula Biribwaribwa fut libéré pour être réinvesti, le 15 décembre 1965, comme chef de Buloho par Chimanka François, CDDA du « Lac-Kivu » à Bukavu et délégué du CDD par acte n° 682 du 14 décembre 1965. Mwandula Biribwaribwa mourut de maladie en 1973. Son fils majeur Angalia fut écarté du trône, à la suite des mesures de radicalisation du Gouvernement zaïrois rendant le pouvoir des *bami* non héréditaire. Le successeur du *mwami* Mwandula fut Kalanga Mpuruta, ancien commis au territoire de Kalehe ; il n'était pas membre de la famille cheffale.

À la suite des revendications des notables tembo exprimées dans leurs plainte n° 412/3040/74 du 15 décembre 1973, le gouverneur du Kivu (commissaire de région) N'debo a Kanda di ne Nkenza fit remplacer Kalanga Mpuruta par Sanyambo Mitabala, en mars 1974. Mais celui-ci préféra regagner son poste de travail à l'inspection de la Santé publique à Bukavu, en septembre 1974. Il fut alors remplacé par Muhindo, qui n'était pas Tembo, moins encore du clan Baloho. Il fut contesté et remplacé par Kasukulu Kiloso, qui connut le même sort. L'autorité provinciale investit Angalia, fils de Mwandula, mais celui-ci mourut subitement, avant même son installation. Bengeya (*alias* Cadeza), un Mulusi de Buloho, fut alors investi, en 1977, avec l'accord des notables de la chefferie (Mapendano 1977 : 165).

À l'avènement de l'AFDL, qui occupa Bukavu le 29 octobre 1996, un long combat opposa ses troupes aux Maï-Maï tembo (cf. *infra*) sous les ordres du chef de groupement Mubuu Katora Ndalemwa dans le parc de Kahuzi-Biega. Les négociations amorcées le 1^{er} novembre 1996 aboutirent à l'accord de Bitale, signé entre ce dernier et un certain commandant Emmanuel de l'AFDL, en date du 4 décembre 1996. Cela permit le ralliement à l'AFDL de 4750 jeunes maï-maï contre une promesse de création, après la

7. « Butahera » signifie, en kitembo : « le *bwami* (ou la royauté) ne se perd jamais ; la lignée royale ne disparaît jamais ».

victoire contre le régime Mobutu, de deux territoires pour les Tembo : Bunyakiri au Sud-Kivu et Lowa au Nord-Kivu. Mais la nouvelle guerre du RCD/Goma d'août 1998 vint entraver la promulgation des textes créant le territoire de Bunyakiri. Les autorités de la nouvelle rébellion rejetèrent les contestations du chef de la chefferie Buhavu Hamuli Ntale IV Kamirogosa formulées dans sa lettre du 26 avril 1998 adressée au gouverneur du Sud-Kivu et par laquelle il considérait que la création d'un territoire pour les Tembo amputerait sa chefferie de quatre groupements : Kalonge, Kalima, Mubuu et Ziralo. Le RCD/Goma prit l'arrêté n° 001/MJ/DAI/MB/ROUTE/1999 portant création à titre provisoire du territoire de Bunyakiri et des chefferies Kalonge, Kalima, Mubuku et Ziralo. Cet arrêté fut complété par l'arrêté n° RCD/05/DAISR/BK/2002 du 22 août 2002 portant création définitive du territoire de Bunyakiri. La chefferie Buhavu fut ainsi réduite à trois groupements : Buzi, Mbinga-Nord et Mbinga-Sud (Kachinga 2008 : 72). Mais ce nouveau territoire créé va être contesté sous la transition « 1 + 4 », puis abandonné. La situation administrative actuelle du territoire de Kalehe est décrite dans le tableau 4.1.

Tableau 4.1 : composition des chefferies et de leurs groupements

Chefferies	Groupements	Localités (villages)
Buhavu	Buzi	13
	Mbinga Sud	10
	Mbinga Nord	5
	Kalonge	7
	Kalima	10
	Mubugu	10
	Ziralo	9
	Sous-total	64
Buloho	Bitale	6
	Lubengera	5
	Munyanjiro	4
	Karali	5
	Bagana	3
	Mulonge	4
	Musenyi	3
	Ndando	3
	Sous-total	33

Source : de Saint Moulin & Kalombo Tshibanda 2011 : 136.

Dans le territoire de Kalehe, si les grandes exploitations agricoles intensives ont pu exister par le passé (plantations de palmiers à huile à Bunyakiri, plantations de quinquina dans tout l'espace du territoire excepté les hauts plateaux et plantations de café et de thé dans la partie littorale du territoire), celles-ci se sont dégradées jusqu'à disparaître. Les mesures dites de zaïrianisation de 1973-1974 ont donné le dernier coup de grâce pour qu'elles disparaissent presque totalement dans les années 1990. L'agriculture se porte essentiellement sur le manioc, l'arachide, le haricot et le palmier à huile. Le petit élevage est répandu, tandis que l'élevage de gros bétail (vaches) devient une spécificité des hauts plateaux par les communautés hutu et tutsi⁸. Quant à la pêche, elle est l'activité principalement des populations havu du littoral.

L'exploitation du bois s'est développée dans les parties forestières de Bunyakiri et Kalonge, tandis que l'exploitation des minerais dont la cassitérite, l'or et le coltan s'effectue dans une vingtaine de sites répartis sur l'ensemble du territoire, particulièrement dans les hauts plateaux de Kalehe (Numbi, Shanje, Nyabibwe, Katasomwa, Nyawaronga). Le bois est acheminé principalement sur les marchés de Bukavu, alors que les minerais sont amenés à Goma et à Bukavu en fonction des négociants qui sont en liaison avec les différents comptoirs d'achats installés dans ces deux villes. Quant aux principaux marchés des produits agricoles, ils se trouvent à Bulambika (Bunyakiri centre), Minova, Hombo, Kambegete, Butwashenge (Kalonge), Nyabibwe, Nyamukubi et Ihusi (Kalehe centre).

L'enclavement du territoire de Kalehe constitue un sérieux handicap sur le plan économique : deux routes nationales traversent l'entité. Il s'agit de la route nationale 2, sur 100 km à l'intérieur du territoire, reliant Bukavu à Goma en passant par l'est (groupements Mbinga-Sud, Mbinga-Nord et Buzi), et de la route nationale 3 reliant Bukavu à Kisangani, sur 120 km à l'intérieur du territoire, qui traverse la partie ouest (Bunyakiri et Kalonge).

8. Alors que jadis, on dénombrait une trentaine de grandes fermes de gros bétails (avec jusqu'à plusieurs centaines de têtes par ferme) tenues par des commerçants, des confessions religieuses ou des habitants dans les zones de Bitale et Mubugu, ces exploitations ont disparu suite au pillage du bétail survenu durant la guerre de l'AFDL (1996-1997). Cf. Action pour la paix et la concorde 2009 : 6-8.



Au kilomètre 60 de la route Bukavu-Goma, dans le territoire de Kalehe, une « région très cultivée par les indigènes ».

(HP.1956.15.5144, collection MRAC ; photo F. De Pooter (Inforcongo), 1950, © MRAC/De Pooter.)

2. Territoire d'Idjwi

L'espace de l'île d'Idjwi sorti du territoire de Kalehe devint un territoire à part entière en 1974. Cette création devait beaucoup aux interventions politiques qui firent que Barthélemy Bisengimana se rattacha à des origines congolaises. Comment y était-il parvenu ?

L'île d'Idjwi était divisée depuis 1974 en deux chefferies (Rubenga ou Idjwi-Nord et Ntambuka ou Idjwi-Sud). C'était aussi à cette même occasion qu'elle avait obtenu le statut de territoire séparé de celui de Kalehe. Avant cela, les deux chefferies s'appelaient respectivement groupement Bera (devenu chefferie Rubenga) et groupement Kabego (devenu chefferie Ntambuka).

Cette évolution soudaine, selon les récits répandus, aurait fait suite aux mesures, fin 1973, de « zaïrianisation » des biens ayant appartenu aux étrangers. Mobutu avait acquis la plantation Nyamakinga située à Ruhundu (groupement Mpene en chefferie Ntambuka) ayant appartenu jadis au prince Eugène de Ligne, petit-fils de Léopold II. À la même époque, l'élite originaire d'Idjwi dont le *mwami* Nsibula Kabego II, Anicet Kashamura, Pascal Kalemire, Pascal Ntambuka, Rubenga Bera... sollicitaient de l'État-Zaïre l'élévation de leur espace d'origine (l'île d'Idjwi) au statut de territoire sorti de l'administration de Kalehe à laquelle elle était rattachée. La raison avancée était la fréquence élevée sur le lac Kivu de naufrages de ses habitants se rendant

à Kalehe. Voilà que Bisengimana déjà en poste de directeur de cabinet du président Mobutu convoitait non seulement les plantations de Nyamakinga, Luhandala, Katonda, Kibungo et Buhumba dans cette île mais devait se présenter auprès de l'opinion nationale du pays comme étant originaire de celui-ci. Il trouva l'issue dans la proposition faite au *mwami* Nsibula pour que lui fût reconnu le statut d'originaire d'Idjwi et, en échange, le chef et ses soutiens obtinrent une réponse favorable du pouvoir de Kinshasa à leur requête d'autonomisation d'Idjwi. L'avantage semblait partagé. Aussitôt que Nsibula eût fait trouver au Munyarwanda Bisengimana une origine locale par lettre écrite faisant office de « témoignage » le rattachant au village Musama du groupement Mugote⁹, son île d'Idjwi devint par ordonnance présidentielle un territoire à part entière ayant pour chef-lieu Bugarula¹⁰.

Le *mwami* Nsibula Kabego avait occupé avant 1974 les fonctions d'administrateur de territoire de

9. Lors de la réunion de la mutuelle Mwangaza avec Barthélemy Bisengimana dans la nuit du 23 au 24 mars 1987 à Kisangani, l'ex-directeur de cabinet de Mobutu vint confesser : « À Idjwi, une fondation est là. J'ai voulu y construire et opter cette partie du Zaïre comme mon origine » (cf. Archives, Mutezi Muja wa Mariya, Comptendu, p. 4).

10. Faute de locaux devant servir de bureaux, le bâtiment de l'hôpital de Monvu servit à cette fin ; c'est seulement plus tard qu'il y eut transfert à Bugarula.

Kalehe. Dès lors, non seulement il ambitionnait ce poste perdu, mais il ne voulait plus se soumettre au pouvoir de Kalehe qu'il contestait.

La limite entre les deux chefferies du territoire d'Idjwi se situait dans la vallée Ngabanyizo au village Cikoma. Il s'agissait d'un petit cours d'eau et d'une ligne de pierres le long de celui-ci, d'un vieil arbre appelé au sommet de la colline Lwanjogero (village Cikoma à Idjwi-Nord).

Carte 4.3 : l'île d'Idjwi



Source : carte extraite de De Rouck 1947 : planche 5 ; droits réservés.

La chefferie Rubenga, avec une superficie évaluée à 122 km², comptait trois groupements : Bugarula (50 km²), Bunyakiri (27 km²) et Kihumba (45 km²).

La chefferie Ntambuka d'une superficie de 185,5 km² comptait trois groupements : Mpene (71 km²), Mugote (70 km²) et Nyakalengwa (45 km²).

En ce qui concerne le pouvoir local, on situe les origines du *bwami* à Idjwi chez les Lega dont les Ruhwiza et les Magadju sont de Bulundi. Ensemble, ils constituaient le peuple dit Binyalenge venu de Cime dans le territoire de Kalehe, rencontrés par les Bishaza de Kimole aussi dans le territoire de Kalehe. Nkobwa, fille du *mwami* Lwindi du clan Babambo, était la mère d'un fils du nom de Mwendanga du clan Bahande de Musibula. Pour avoir été enceinte sans être mariée, elle fut abandonnée sur l'île d'Idjwi à Ruhundu où naquit l'enfant. C'est là qu'elle se lia à Balimuchabo du clan Bahande de Ruhundu. Mwendanga grandit à Lwindi dans la famille de sa mère.

Tableau 4.2 : succession des *bami* dans les chefferies du territoire d'Idjwi.

Chefferie Ntambuka (Idjwi-Sud)	Chefferie Rubenga (Idjwi-Nord)
Mwendanga	
1) Kabego I	1) Balekage
2) Mihigo I	2) Tabaro
3) Ndogosa	3) Bera
4) Ntambuka Lukaba Barhahakana	4) Rubenga
5) Nsibula Kabego II Pascal	5) Ntawenderundi Rubenga Gervé (mwami actuel)
6) Ntambuka Mihigo II Roger (mwami actuel)	

Source : « Rapport d'enquêtes » établi le 2 mai 2017 à Bukavu dans le cadre du projet « Land rush » en collaboration avec l'Institut supérieur de Développement rural de Bukavu (ISDR), par les assistants Éric Byamasu et Elysée Fataki Mugolu (document manuscrit reçu d'Aymar Nyenyezi Bisoka).

RÉFÉRENCES

- Action pour la paix et la concorde (ONG). 2009 (avril). *Analyse de contexte du territoire de Kalehe*. Étude réalisée en partenariat avec Life & Peace Institute, pp. 6-8.
- Bontinck, F. 1974. *L'Autobiographie de Hamed ben Mohammed el- Murjebi, dit Tippo Tip (ca 1840-1905)*. Bruxelles : Académie des Sciences d'outre-mer (« Mémoire, classe des sciences morales et politiques, N.S. », XLII, 4).
- Colle, P. 1921. *Essai de monographie des Bashi*. Bukavu : CELA.
- De Rouck, R. 1947. *Géographie et historique du Congo belge et des territoires sous mandat du Ruanda-Urundi*. Bruxelles : R. De Rouck.
- Hangi, Sh. 1972. « Histoire des Bahunde ». Mémoire de licence en Histoire, Kinshasa/IPN.
- Kachinga Bw, P. 2008. « Histoire du Buhavu sous les derniers Baisbula (1929-2004) ». TFE en Histoire et Sciences sociales, ISP/Bukavu.
- Mapendano Barungu Pindo. 1977. « Essai d'histoire des Batembo ». Mémoire de licence en Histoire, ISP/Bukavu.
- Masson, P. 1960. *Trois siècles chez les Bashi*. Tervuren : MRAC (« Archives d'ethnographie », n° 1).
- Moeller, A. 1936. *Les Grandes Lignes des migrations des Bantous de la Province-Orientale du Congo belge*. Bruxelles : Institut royal colonial belge (« Mémoires de la classe des sciences morales et politiques, in-8° », t. I).
- Shanyungu Sadiki, A. 1976. « Les Bahavu : essai d'histoire politique et sociale ». Mémoire de licence en Histoire, ISP/Bukavu.
- Viaene, R.P. 1952. « Essai de monographie des Bahavu : l'organisation politique des Bahunde ». T. I et II. *Kongo Overzee* XVIII.

Archives

Archives provinciales/Bukavu

- Bulletin de l'Assemblée provinciale du Kivu* 1961
- Rapport de l'administrateur de territoire Verdonck 1928.
- Rapport de l'administrateur de territoire de Briey 1936.
- Mutezi Muja wa Mariya, mars 1987. Compte-rendu, p. 4.

CHAPITRE 5

TERRITOIRE D'UVIRA : DES IDENTITÉS S'ENTRELACENT

Le Buvira désigne lieu. Mais s'agirait-il d'une aire géographique et socioculturelle de même nature que le Bushi ou le Buhunde ? Dans le passé précolonial récent, son espace avait été moins solidement protégé de ses voisins du nord et de l'est qui eurent des grands pouvoirs tributaires organisés en plus qu'ils disposaient des peuplements assez conséquents. La rivière Ruzizi qui coule sur une large plaine, plus facile à franchir que les hautes montagnes et les étendues d'eau de lacs, constitue sa longue frontière est d'où lui arrive souvent invasion et bandes de migrants. Pour atteindre l'Urega et le Maniema à l'ouest, c'est là que se situa le point de passage aux marchands arabo-swahili qui l'avaient conquis. Puis arrivèrent les Européens, dont H. M. Stanley en 1872. Celui-ci ne put distinguer sa population, n'ayant trouvé guère de différence entre les Bajoba et les Benelenghe à cause de leurs modes de vie et de leurs parlers se ressemblant. D'ailleurs avant lui, déjà vers les années 1840, les Arabo-swahili avaient donné à tous le nom Bavira, ce qui veut d'abord dire « habitants de la région des palmiers », *bivira* en parler local (Muganja 1983 : 22).

À son avènement, la colonisation belge introduisit une modification décisive en réalisant l'intégration de la population du Buvira par le territoire. À part les Twa, les Bajoba et les Benelenghe (qui ne sont pas à confondre avec les Banyarwanda qui renomment Banyamulenge), dans la partie nord du territoire administratif actuel d'Uvira vivaient les Fuliru, rejoints probablement à partir du second milieu du XIX^e siècle par les Barundi.

Ce sont les Benelenghe qui constituent la souche des Bavira actuels. Dans le cas des Rundi, leur intégration fut contestée par les Filiru et les Vira

qui disent être des autochtones. Dans le cas des Banyarwanda dont le nombre s'est considérablement enflé à la suite de l'immigration, la quête du territoire pour affirmer le lien sociologique justifiant la nationalité congolaise constitue une source du conflit d'ordre plus structurel que conjoncturel. Dans la région, la colonisation belge avait érigé à la fin des années 1920 des territoires étatiques identitaires dits chefferies agrandies.

1. STRUCTURE SOCIOPOLITIQUE DANS LE TERRITOIRE

Bosco Muchikiwa avertit que chez les Fuliru, les Vira et les Rundi, la sorcellerie n'était pas un moyen de contrôle social, ni de lutte contre les inégalités sociales, mais plutôt un facteur de désintégration de la chefferie, au même titre que les conflits et la transgression de la coutume. Le chef n'était pas au-dessus de la coutume et ne pouvait pas se livrer à certains actes socialement prohibés par le groupe. Ainsi, en voulant remettre le pouvoir à Semabi, parce qu'il avait des affinités personnelles avec lui, le chef Kiniami, dans le secteur d'Uvira, provoqua des réactions dans son propre groupe, du fait, notamment, qu'il fallait préserver l'autorité au sein du groupe dynastique et maintenir le principe héréditaire dans la succession au pouvoir et tous les avantages y afférents. Et lorsque le chef Mutimbusi des Bavira désigna Lusongeka comme successeur en lieu et place de son propre fils Makumika, il y eut une crainte que cette désignation ne puisse être à la base de conflits entre familles (Muchikiwa 2006 : 34).

Muchikiwa écrit : « Au stade où les colonisateurs ont trouvé les chefferies des Bafuliru, Bavira,

Barundi et Banyarwanda telles qu'elles sont décrites ci-dessus, le processus d'intégration était encore inachevé pour parler de l'existence d'un quelconque royaume sur la rive droite de la Ruzizi. Les dimensions territoriales et institutionnelles étaient peu constituées et élaborées. Le processus de segmentation n'était pas terminé. Les oppositions entre chefferies existaient encore. La thèse de l'existence de grandes chefferies centralisées et territorialisées ne tient pas debout. Comme, nous le verrons dans la partie consacrée au processus territorial dans l'Est du Congo, les chefferies actuelles sont le produit de la colonisation et, donc, différentes des chefferies traditionnelles. Avant la colonisation, ces dernières étaient mouvantes et constituées des villages en tant que cadre spatial des clans. Leurs frontières n'étaient pas fixes. Les tentatives pour les faire correspondre aux dimensions actuelles constituent une manipulation (Muchukiwa 2006 : 35-36).

L'organisation politique des Vira à l'arrivée des Européens comprenait cette structure :

- 1) Le chef de hameau *lugo* appelé « *mwene lugo* »
 Avant l'arrivée du clan Benelenghe dans le Buvira, l'organisation politique était fondée sur le village (*lugo*) ayant à sa tête un chef. On cite, par exemple, les villages de Makobola, Kigongo et Kabimba parmi les plus anciens du Buvira. Plusieurs villages formaient un *mbuga* dirigé par un *mwene mbuga*. Enfin, toute la population avait pour souverain le *nakuno*, le chef suprême. Le village *lugo* était un hameau de huttes d'un ou plusieurs lignages parents. Il constituait la plus petite entité politique et administrative. Le *mwene lugo* ou chef de village n'était pas le chef de terre. Pour s'installer quelque part, il devait obtenir l'autorisation de *mwene luvu*, le chef de terre, en payant une fois pour toutes une redevance, un droit d'usufruit. Le *mwene lugo* veillait à l'ordre public et devait protéger son peuple contre les mauvais esprits. Il était entouré d'un conseil des notables composé de représentants des lignages vivant dans le *lugo*. Ce conseil exerçait un pouvoir juridictionnel. Le *mwene lugo* qui dirigeait une entité politico-administrative étendue était appelé *mutungwa*.
- 2) Le chef de *mbuga* appelé « *mutungwa* »
 Le *mutungwa* ou chef de *mbuga* était avant tout le chef de terre. Il recevait les redevances foncières, autorisait la chasse et la pêche sur son territoire

et en recevait les produits à titre de tribut d'honneur. Il était le responsable de la mise à feu de la plaine pendant la saison sèche. Il était le chef politique des villageois installés sur sa terre. Avec l'arrivée des Benelenghe, il n'a conservé que les fonctions de chef de terre et de juge. Il est chargé de l'exécution des décisions du *mwami* et ce sous le contrôle de notables *batwali*.

- 3) Le chef suprême de l'administration : *mutahonga*
 Le *mutahonga* était le *mwami* de la population autochtone bajoba. Il était assisté de *muneka kibirira* qui prétendait être son égal et dont certains membres de clan étaient restés dans le Maniema où ils jouaient un certain rôle politique. Les récits populaires disent que Muneka Kibirira serait le grand-père (*shokulu*) de Mutahonga et profita de cette préséance pour lui disputer le pouvoir. Avant l'arrivée des Benelenghe, les Bajoba étaient organisés en six clans : Bakamba clan de Mutahonga, Bahinga clan de Muneka, Baziba, Bakono, Bahala et Balambo. Les membres de ces clans qui n'avaient pas émigré à la pénétration des Benelenghe constituent le socle de la population autochtone et leurs chefs sont encore reconnus comme propriétaires des terres. Le pouvoir politique se transmettait en lignée patrilinéaire. Les terres jadis propriété des Batwa furent progressivement acquises par les Bajoba qui utilisèrent différentes stratégies : achat, mariage et expropriation.

Dans le Buvira comme espace culturel, les rapports de reconnaissance dans le poste de Luvungi de 1904 à 1909 montrent que certains sous-chefs s'étaient opposés à tout groupement administratif pour sauvegarder le capital bétail, mais surtout leurs terres, les liens de parenté et l'autonomie sur leurs territoires tribaux.

1.1. MWAMI/VIRA SOUS LA DYNASTIE (DES) BENELENGHE

À leur arrivée au Buvira, bien avant le XIX^e siècle, leur chef Mulota inaugura la dynastie des Benelenghe. Celui-ci, après s'être imposé, fixa sa cour à Munanira à l'endroit où avait habité son père Bigembe Kirhunga. Ce fut donc le début du *bwami* chez les Bavira.

1.1.1. COUR DU MWAMI/VIRA

La cour royale (ou *bwami*) a un seul enclos *kilimba*, qui est la capitale politique. C'est ici que le *mwami* célèbre la fête nationale *shalamba* commémorant au mois d'août la victoire des Vira sur leurs voisins Fuliru. Il existe dans le pays des enclos secondaires qui constituent des domaines économiques où le *mwami* a soit une femme, soit des responsables des cultures ou du bétail. La résidence de Kabindula figure parmi les capitales politiques. En effet, l'enclos du *mwami* est une grande cour ayant plus de dix maisons qui communiquent les unes avec les autres et dont la plus remarquable reste le palais royal (*ngolo*). À la cour royale, on trouve une salle d'attente *ntangolo*, une case circulaire *nyabakwa* où on conserve les objets royaux et considérée comme un lieu sacré. Aux côtés de la famille royale *balala*, vit un personnel varié et soumis à un règlement. La reine-mère *mugoli* supervise les activités domestiques telles que le travail des trayeurs, des bergers et des cuisinières. La reine conserve une certaine autonomie ; elle peut distribuer du bétail à qui elle veut sans que le *mwami* n'en soit forcément informé. Ce qui lui confère un certain prestige et une influence. Les princes *batwali* portent souvent des peaux de léopard et s'occupent principalement de la danse et de la chasse. Ils dirigent certains fiefs reçus du *mwami* et sont ses représentants à l'intérieur du royaume. Ils aiment les loisirs consistant au lancement de sagaies et saut en hauteur. Les princesses *baluzi* demeurent retirées dans l'enclos du *mwami* ; elles ne se montrent que rarement au public. Elles portent des anneaux en cuivre *miringa* et des coquillages *birezi* (Mugaruka 1983 : 62).

Le *mwami* demeure la personnalité la plus importante ; il est le chef du pays, des terres et jouit d'un privilège illimité. Il porte le titre de « *Nakuno* » (qui signifie : « le maître ou le propriétaire d'ici, du pays »). Tous les membres de la famille du *mwami* ont droit au trône. Mais, c'est l'aîné de la famille qui l'occupe généralement, en cas de conflit de succession. Le *mwami* a un pouvoir sacré. Il porte des insignes royaux qui le différencient d'autres gens. Il s'agit d'un diadème ou d'une sorte d'amulette, servant à invoquer les morts et qui le protège contre les mauvais esprits, appelée « *lushembe* », deux bracelets en cuivre (*miringa*), des fils de cuivre ou de laiton portés au bras et aux chevilles (*nyerere*) et des habits d'écorces de ficus (*mutudu*) (Mugaruka 1980, communication : s.p.).

1.1.2. INTRONISATION DU MWAMI/VIRA

L'intronisation d'un *mwami* est présidée par les *baluvi*, gardiens des insignes du pouvoir royal et représentants des différents clans du Buvira. La veille de l'intronisation, les huit *baluvi* se réunissent à la cour où ils reçoivent une vache et unealebasse de bière de bananes. L'un des *baluvi*, dit « *nakabaka* », attache une ficelle *mugobole* à la tête du *mwami* assis sur le trône à la porte de la maison d'intronisation. Puis les *baluvi* conduisent le *mwami* dans la brousse à l'endroit appelé *kiviusho* où il doit passer six mois sous leur surveillance rotative. Cela initie le nouveau *mwami* à la tolérance. Le lendemain, les *baluvi* se mettent à capturer les animaux domestiques et renversent les mortiers au sol pour signifier la mort d'un *mwami* et l'intronisation d'une autre. C'est après cette étape que le *mwami* sera intronisé solennellement en lui remettant les principaux insignes suivants :

- un tambour (*mungubira*) dans lequel sont placés la tête et le cœur du *mwami* défunt symboles de la conservation de la monarchie ;
- le *rugoboza*, fer fourchu représentant les quatre points cardinaux ayant pour rôle d'attirer vers le chef les biens des quatre coins du monde ;
- le *lushembe*, amulette garnie d'une griffe d'aigle servant de talisman rare que le *mwami* porte sur la tête, symbole de la puissance ;
- l'encume, qui signifie que le *mwami* vient immédiatement après Dieu ;
- les deux bâtons, dont le sens est que le *mwami* doit employer toute sa force pour défendre son peuple ;
- la lance à trois pointes et lames symbolisant la force et la sévérité paternelle du *mwami*. C'est une arme décorée que le *mwami* utilise pour la marche royale et honorifique ;
- *mubembo*, petite hache que le *mwami* manie de la main gauche lors de son intronisation ;
- *miheto ne ngabo*, flèches et cuirasse, signe de défense du *mwami* et avec lesquelles il protège aussi son pays ;
- la harpe *lulanga*, instrument de musique à vent joué par un vassal *mulala* pour égayer son seigneur ;
- *ngolo*, maisonnette sous forme de paillotte où on conserve tout le pouvoir royal et les armes, devant laquelle est placé un autel *kitaboko* sur lequel se trouvent les gobelets sculptés *byanzi* utilisés pour l'usage du miel et de la bière de bananes ;
- le siège du *mwami* couvert de peaux de léopard.



Joueurs vira de tambour.
(EP.0.0.7255, collection MRAC ;
photo A. Zambelli, vers 1900.)

Les différents clans présentent au nouveau *mwami* leurs cadeaux, excepté son clan des Benelenghe. En même temps, des pêcheurs-plongeurs cherchent un poisson considéré selon la coutume comme le « roi » des autres, qui sera consommé par les seuls *baluvi* pour marquer la fin de l'intronisation. Avec le *mwami* sont également intronisés certains animaux, un mouton et un chien, qui prennent tous les remèdes donnés au *mwami* et qui deviennent sacrés. À leur mort, ils sont enterrés avec honneur.

Les attributs du *mwami* sont exclusifs. Il nomme, confirme et révoque les *batwali*. Il est le propriétaire des terres et des forêts. Il a droit aux tributs. Il rend justice et doit protéger ses sujets. En cas de guerre, il prend le commandement de l'armée et se fait aider par un chef de guerre spirituel (*mutwali we mizimu*). Il peut dépouiller son sujet de tous ses biens.

2. BUVIRA SOUS L'INFLUENCE DES ARABO-SWAHILI : 1845-1895

C'est au cours du XIX^e siècle que les échanges commerciaux interrégionaux ont évolué dans la région des Grands Lacs africains. Selon H. M. Stanley, les Bavira ont été en contact avec les marchands banyamwezi de Tanzanie avant l'arrivée des marchands arabes dans la région interlacustre (Stanley 1879 : 6). Parmi les axes routiers qui reliaient les marchands des régions interlacustres au commerce de la côte, un seul permettait aux Bavira de jouir de produits exotiques ; c'est l'axe est-ouest reliant

l'Unyanyembe-Ugogo-Tabora et débouchant à l'est du Congo en passant par Uvira et Ujiji. Ainsi, grâce à cet axe, les produits régionaux parvenaient aux marchands bavira et barundi avec des produits côtiers. Sans nous étendre sur les aspects économiques, retenons simplement que certaines institutions politiques devant présider aux règlements des différends commerciaux furent créées. Aussi, les chefs régionaux intervinrent pour exiger des taxes de parcours avant la traversée des produits, et ce, par le biais de leurs émissaires. Ces institutions furent même suivies de conclusions de pactes de sang entre commerçants pour l'assurance d'un bon séjour à travers les réseaux commerciaux.

Dès leur arrivée au Buvira en 1845, les Arabo-swahili ont établi plusieurs centres pouvant servir d'entrepôts à leurs marchandises, spécialement l'ivoire et les esclaves. Il s'agit des centres de Kalundu, Mulongwe, Lubuga, Sange et Luvungi. De là, ils envoyaient des gens pour razzier ou acheter les produits dont ils avaient besoin (Butuku 1981 : 55). La domination des Arabo-swahili sur le Buvira fut plus économique et politique que religieuse. Le cas du *mwami* Musabwa des Bavira est éloquent à ce sujet. Celui-ci fut physiquement liquidé par les marchands arabes en 1880, car il était considéré comme hostile à leur commerce (Marissal 1978 : 3-21). D'Uvira les Arabo-swahili allaient au Maniema, au Bushi et dans l'Uguha.

L'influence swahili, de 1845 à 1895, a enrichi Uvira sur plusieurs plans : introduction de la



Vers 1903, jeunes mères du village Kitwasi.
(EP.0.0.2423, collection MRAC ; photo A. Sillye.)



Vers 1903, un groupe d'hommes du village Kitwasi.
(EP.0.0.2424, collection MRAC ; photo A. Sillye.)

technique d'irrigation, de la culture du palmier à huile, de la canne à sucre, des arachides et des arbres fruitiers, dont le citronnier, le manguier, le goyavier et le papayer, commerce prospère à longue distance. L'islam, qui tolère la polygamie, semblait être le mieux adapté aux us locaux. L'un des héritages importants de la présence des Arabo-swahili à Uvira fut la création des agglomérations humaines avec la naissance des cités dites « Rambo ». Uvira devint un centre important, car les populations environnantes vinrent s'y installer pour s'occuper du commerce et des travaux agricoles. Un autre héritage non

négligeable est l'introduction de la langue kiswahili qui favorisa la cohésion sociale.

Vers 1894-1895, l'islam connut une certaine expansion dans le Buvira. Sans être contraints de se convertir à l'islam, les Vira admiraient les dévotions publiques des musulmans et se mirent volontiers à imiter leurs habitudes et leurs mœurs. Les autochtones qui se convertissaient étaient soit des esclaves émancipés, soit des associés des Arabo-swahili. Ils le faisaient dans l'espoir de gagner la confiance de leurs maîtres en vue d'exercer des fonctions politiques ou commerciales. Ainsi se forma une nouvelle classe

sociale qu'on appelait « *wasilimu* » (les « civilisés ») pour les distinguer des autres qui restaient accrochés à leurs coutumes locales.

3. LA PÉNÉTRATION EUROPÉENNE AU BUVIRA

À partir de 1858, les premiers Européens arrivèrent au Buvira. Il s'agissait des explorateurs (Burton et Speke, Stanley) suivis des missionnaires (pères Déniard, Roelens et Beerst) et puis des militaires de l'EIC. En 1898, les révoltés de la colonne Dhanis, venus de l'Uele, occasionnèrent beaucoup de dégâts humains et matériels chez les Vira. Cela prépara la résistance de cette population à la pénétration européenne. En effet, les Vira avaient une tradition guerrière liée aux affrontements réguliers avec leurs voisins ; ils se promenaient avec leurs lances, machettes et sabres. Bien plus, leur respect dû au *mwami* les obligeait à répondre spontanément à sa réquisition. Willaert écrit à ce sujet : « À l'appel du *mwami*, les tambours de guerre et les olifants faisaient sortir des milliers de guerriers des bananeraies, armés de lances, de glaives et de grands arcs. Ils étaient entraînés à se mouvoir rapidement et à utiliser leurs refuges de montagne » (Willaert 1973 : 23).

Le poste d'Uvira fondé en 1896 par le lieutenant Chargeois et le sous-lieutenant Deffense servit de point de départ pour la conquête coloniale du Kivu. Les chefs locaux et leurs populations opposèrent une résistance aux Européens. L'embuscade tendue contre l'expédition du lieutenant Chargeois, suivie de son meurtre, fit l'objet d'une répression sanglante et de plusieurs expéditions punitives ultérieures. Certains chefs locaux, même après avoir promis de reconnaître l'autorité coloniale, se résolvaient à lui opposer une résistance. Ce fut le cas du notable Musabwa qui se rebella en 1898, après quelques mois de soumission. L'autorité coloniale investit le régent Kitwazi à la place du *mwami* Rugaza Mutimbuzi. Une année après, celui-ci ordonna le pillage de tous les notables soumis aux Blancs et de leurs sujets dont les huttes furent brûlées. La prise d'Uvira, le 16 octobre 1898, après la campagne antiesclavagiste menée par la Force publique, avec le concours intéressé des Allemands, ainsi que le repli des mutins de la colonne Dhanis à Uvira et Baraka, fut suivie de la création du territoire de la Ruzizi-Kivu, en 1900, regroupant toutes les populations vivant dans l'espace allant du lac Tanganyika à Beni (Vandewoude 1959 : 440).

4. LA CONSTRUCTION DU TERRITOIRE D'UVIRA

Le Buvira s'appelait au départ Masanze. C'est vers 1840-1845, avec l'arrivée des marchands Arabo-swahili, que l'appellation « Masanze » fut remplacée par celle d'« Uvira ». L'EIC, qui investit la région à partir de 1900, renforça le nom Uvira. Au terme de l'ordonnance n° 24/SG du 14 mars 1923, Uvira fut érigé en chef-lieu du territoire de Tanganyika dans le district du Kivu. L'ordonnance n° 17/AIMO du 25 janvier 1928 fit d'Uvira le chef-lieu du territoire de Bufuliru, toujours dans le district du Kivu. C'est par l'ordonnance n° 44/AIMO du 15 mars 1935 qui divisait le district du Kivu en huit territoires que l'entité Uvira fut érigée en territoire autonome, avec comme chef-lieu Uvira (*Bulletin administratif* 1923 : 173 ; *Bulletin administratif* 1928 : 70 ; *Bulletin administratif* 1935 : 265). Son chef-lieu Uvira acquit le statut de cité indigène, le 31 juillet 1946. Et c'est après l'indépendance que le centre d'Uvira devint chef-lieu de la sous-région (district) du Sud-Kivu ; cela demeura jusqu'en 1988, année au cours de laquelle il redevint le chef-lieu du territoire du même nom.

Bosco Muchukiwa identifie trois facteurs qui ont influencé la structure administrative du territoire d'Uvira. Il s'agit de :

- 1) la division des groupes ethniques à la suite de conflits internes

« Le groupe des Bafuliru constituait au départ un bloc, mais il s'était scindé en deux branches avant les incursions arabes : l'une de Kahamba Kalingishi, le père des Bafuliru et l'autre de Kirunga, le père des Bavira. La branche de Kirunga perdit les droits sur les terres au nord du lac Tanganyika. La scission a été, dans ce cas d'espèce, le facteur de décomposition du groupe des Bafuliru et a poussé à l'émigration pour éviter les affrontements. Les sites que les Bafuliru, Bavira, Barundi et Banyarwanda occupent actuellement ne sont pas les premiers. Chacun de ces groupes ethniques a, au cours de son existence, abandonné un espace par l'émigration à la recherche d'une sécurité, des terres favorables aux activités agricoles. À ce titre, l'émigration a également été l'un des facteurs ayant conduit à l'abandon d'un territoire ethnique. Les groupes constitués en chefferies traditionnelles dont les Barundi et les Banyarwanda, pour ne citer que ces deux cas, ont connu une mobilité. Ils ont pu occuper des espaces abandonnés par les groupes ethniques précédents, mais ne sont pas parvenus à s'imposer à eux à Mulenge, dans les hauts plateaux d'Itombwe et



« Le chef Kamaniola et sa population. »

(HP.1966.16.1, collection MRAC ; photo A. Dupagne, s.d. ©Sabam Belgique 2023.)



Enfants en 1906 à Kamaniola ; à gauche, le gîte d'étape.

(AP.0.0.27638, collection MRAC ; photo C. Vandekelder.)

dans la plaine de la Ruzizi. Ils se sont établis en dehors des zones d'activités agricoles des groupes précédents. Mais leur mobilité géographique fut quantitativement et qualitativement différente de celle des traitants arabes (Muchukiwa 2006 : 50-51).

2) Les conflits engendrés avec les pénétrations des Arabo-swahili et des Européens

« Ces conflits ont poussé le chef Livuze à se détacher du *mwami* du Rwanda, et le chef Kinyoni à se séparer du *mwami* Mwezi Gisabo du Burundi lors des démêlés avec les Allemands. Les groupes de Livuze et de Kinyoni qui s'étaient détachés perdirent d'office les droits sur leurs territoires ethniques au Kinyaga et dans l'Imbo. Ces chefs avaient également le contrôle sur leurs partisans qui émigrèrent avec eux pour se fixer sur la rive droite de la Ruzizi. Les conflits politiques entre familles se reconnaissant appartenir à un ancêtre commun ont constitué des facteurs déterminants pour la perte des territoires ethniques à une période relativement récente. Par exemple, le sous-chef Kamanyola occupa la partie nord de la plaine de la Ruzizi lorsqu'il fut en conflit avec son chef Nyangezi. À partir de ce moment, il vint se soumettre à Kinyoni. Ce dernier étendit son territoire et Kamanyola devint son sous-chef » (Muchukiwa 2006 : 51).

3) L'invasion arabo-swahili et la pénétration européenne

« La conquête de Rumaliza, chef des traitants arabes et des Wangwana, a d'abord chassé Nyamogira de Nyambusa, tout près d'Uvira puis de la haute vallée de la Ruzizi. Le chef Nyamogira s'est encore enfui, pour la seconde fois, lors du passage des révoltés de Dhanis. À ce moment, écrit le capitaine Vanderghote, le territoire ethnique de Nyamogira et celui de son fils Mutahonga, hormis les montagnes, furent confiés à Kinyoni en 1903 par les agents chargés de la reconnaissance dans la région d'Uvira. Kinyoni s'étant installé au nord du lac Tanganyika chez les chefs congolais Kiniami et Lisiki, sur la rive droite de la Ruzizi, fut promu chef sur ses hôtes. Mogabo, fils de Kinyoni, perdit à son tour le pouvoir en 1904 lors de sa fuite au Burundi au profit de son principal sous-chef, Lubisha. Une partie du territoire située sur la rive gauche de Luvungi fut enlevée à Mogabo pour être restituée à Kabwika, fils de Mutahonga, qui s'était enfui chez le roi Musinga au Rwanda en 1903 lors du passage des mutins de Dhanis » (Muchukiwa 2006 : 51-52).

En liant ces différents éléments, Muchukiwa fait observer que la formation de l'État dans l'Est du Congo avait été déterminante dans la restructuration de l'espace et des structures d'autorité existantes. Les Fuliru, Vira, Rundi et Rwanda ont donc connu un processus de segmentation. Il a conduit à la formation d'une pluralité de chefferies. Les différentes populations actuellement réparties dans le territoire d'Uvira sont le résultat d'une scission, d'un métissage dû à l'émigration, de conflits politiques et de groupements des chefferies traditionnelles. Ces dernières ont rempli des fonctions politique, fiscale, économique et idéologique (Muchukiwa 2006 : 52).

Muchukiwa conclut que, sous la colonisation belge, les Fuliru et les Vira ont perdu les parties du territoire ethnique dirigées par Nyakaziba, Kamaniola, Kinyoni dans la plaine de la Ruzizi et dans le secteur Mutambala dans le territoire de Fizi.

4.1. LA PRISE EN MAIN DE L'ESPACE D'UVIRA PAR L'ADMINISTRATION COLONIALE

Le lieutenant Spiltoir fut chargé d'effectuer les premières études sur les mœurs des Bafuliru, Bavira et Barundi pour mieux les connaître et connaître leur système d'organisation politique et économique en vue de tailler la colonisation sur mesure. Il s'était beaucoup investi dans la pénétration de la région d'Uvira et dans la fixation des chefferies. Il dut surveiller les passages sur la Ruzizi afin d'empêcher le chef Lubisha de retourner au territoire contesté au Burundi. La structuration du territoire au cours de la période de 1900 à 1912 fut l'œuvre des officiers chargés des opérations militaires ou de police pour reconnaître les différents villages et soumettre leurs chefs à la nouvelle autorité européenne. L'espace de ce qui va devenir le territoire d'Uvira fut divisé en deux secteurs, Uvira (secteur sud) et Luvungi (secteur nord).

Un secteur était constitué de plusieurs chefferies dont chacune était dirigée par un chef. Le groupement en secteur était justifié par le décret du 6 octobre 1891 qui conférait aux officiers militaires le pouvoir de développer chez les populations des habitudes d'allégeance. Mais la réussite du groupement en secteur dépendait de la soumission du chef. Tout chef soumis reçut l'investiture. Dans les premières années de pénétration coloniale, bon nombre furent investis en lieu et place de Nyamogira, Makumika, Nyangezi, qui étaient des véritables chefs. La

pratique fut décriée parce qu'elle avait provoqué un déséquilibre dans l'organisation politique ; les sous-chefs qui avaient été investis nourrissaient l'envie de devenir indépendants.

Dans le secteur Uvira, Muchukiwa renseigne qu'on trouvait les villages des chefs Momboto, Lisiki, Swima et Kiri malgré le fait que ceux-ci étaient éloignés les uns des autres. Le chef Nyamogira, bien qu'il résidât à quelques kilomètres de Lungutwe, dépendait du secteur d'Uvira. À voir la vieille carte dressée par le sous-lieutenant Ayanguart en mars 1907, Muchukiwa déduit que le chef Nyamogira avait quitté son ancien village dans le secteur Luvungi pour s'installer sur le site actuel de Kigoma, devenu sa résidence, avant que celle-ci ne soit transférée à Lemera (Muchukiwa 2006 : 72).

Le secteur Luvungi couvrait une partie importante du Bushi avant les réformes territoriales. Les archives récoltées par Anatole Bishikwabo Chubaka conservées à l'ISP/Bukavu renseignent sur l'existence des chefs tels que Mahina, Bobura, Lubisha, Mogabo,

Lusagara, Makora, Kamaniola. Pour le seul secteur du nord, le sous-lieutenant Massash et commandant de l'opération de reconnaissance avait identifié seize sous-chefs à l'ouest de la vallée de Luvungi, qui dépendaient uniquement du chef Kinyoni. Muchukiwa souligne la singularité du travail de cet officier : « Massash fut parmi les premiers officiers à proposer, dans son rapport de reconnaissance de Langala, en juillet 1903, de procéder à la centralisation du pouvoir afin de permettre le recrutement et le recensement des populations, étant donné que la dispersion des chefs rendait l'opération difficile. Dans le but d'assurer une administration et de la rendre efficace, il était le premier officier militaire à considérer le marais de Yanduza comme frontière entre les chefferies de Nyamogira et de Mogabo. Il écrit, dans son rapport de reconnaissance, que le village de Kibule constituait la frontière, qui s'étendait vers le nord en passant par une petite vallée et une chaîne de montagnes pour rejoindre finalement la chefferie de Mogabo » (Muchukiwa 2006 : 72).

Pour résoudre le conflit entre Lubisha et les fils de Nyamogira, Rouling, qui fut le chef de secteur de Luvungi, avait établi, en septembre 1906, des limites pour séparer les Fuliru et les Rundi. Il prit le chemin qui partait d'Uvira, joignait la Sange à 3500 m en amont de son confluent avec la Lungutu, et sortait vers le nord en passant par les villages Kabodjo et Sange. La même année, il fixait Bobura sur la rive gauche de la Lesa jusqu'au confluent avec la Monyovo, la rive droite de cette rivière jusqu'à son confluent avec la Kabwika. Cette délimitation fut faite au moment où le chef de secteur avait constaté que Bobura voulait agrandir ses possessions au détriment de Lubisha et occuper le terrain compris entre la Kabwika et Nyamolonga. L'ambition de Bobura fut freinée par le chef de secteur, qui l'astreignit à se conformer aux limites fixées, en tenant compte qu'il y avait déjà à Nyamolonga des plantations de Mogabo, prédécesseur de Lubisha.

Le sous-lieutenant Ayanguart poursuivit les travaux de délimitation qui avaient été commencés par Massash et Rouling. Il avait réuni Bobura et ses sous-chefs pour leur signifier les limites de leur territoire et avait ordonné au sous-chef Kigabire d'abandonner le village occupé sur la rive gauche de la Kabwika pour Bitwesi, le sous-chef de Lubisha.

La carte dressée par le sous-lieutenant Ayanguart situait le village de Kabodjo en amont de Sange et à quelques kilomètres de Lungutu ; ce village était



Chef Lisiki.

(HP.1966.16.3, collection MRAC ; photo A. Dupagne, s.d.,
©Sabam Belgique 2023.

entre la rivière Sange et le village de Mahina. Celui de Kasongo M'refu était en deçà du village de Kabodjo. Le village de Mahina apparaît en amont de la rivière Luberizi, situé entre les montagnes moyennes et élevées au sud-ouest du village de Nyamogira. L'ancien village de Nyamogira était sur la rive gauche de la rivière Luberizi, entre les montagnes moyennes et élevées, au-dessus du village du fils de Mahina et au sud du village de Bobura.

Les villages actuels n'occupent pas nécessairement les emplacements anciens, car l'administration coloniale procéda à des restructurations territoriales pour prévenir les conflits et les épidémies. Les villages de Bonye et de Kitwasi furent déplacés vers les montagnes pour arrêter la propagation de la maladie. Les chefs Mogabo et Kahutu furent établis sur de nouveaux sites, afin de contenir les conflits entre Lubisha et les fils de Nyamogira.

Les localisations anciennes indiquées ci-dessus deviennent pertinentes lorsqu'on suit l'évolution de l'organisation administrative du territoire. En raison de leur fuite face à l'administration européenne, les chefs Mogabo et Kahutu posèrent un problème de localisation en 1909. À leur retour du Burundi et du Rwanda, ils furent placés sous l'autorité de Lubisha. Plus particulièrement, Mogabo fut placé à Sange, mais il refusa cet endroit, parce qu'il était moins étendu, et voulut être installé près de la Ruzizi, à son ancien village. Selon le rapport, Mogabo était encouragé par le sous-chef Lisiki du secteur d'Uvira. Voulant accueillir Mogabo, Lisiki s'était rendu à Luvungi pour le persuader de venir résider dans sa chefferie, mais tous deux reçurent des menaces de sanction de la part de Protin, le chef de secteur de Luvungi. Le rapport politique de 1910 signale que ce problème n'avait pas trouvé de solution, mais qu'il était prévu d'installer Mogabo à l'est et de lui donner un territoire compris entre la route Uvira-Luvungi et la Ruzizi. Le chef de secteur lui avait finalement attribué ce territoire inhabité pour qu'il le mette en valeur et le peuple par l'essaimage des villages. Il fut placé sous l'autorité de Lubisha et reçut, en mai 1910, un espace autonome, compris entre les rivières Monyovia et Nyabondo.

Lubisha était le chef qui accueillit bon nombre de ses anciens sous-chefs restés au Burundi. Mais il n'avait pas été plébiscité pour devenir le chef suprême des Barundi. À part Mogabo, il avait accueilli les chefs Ngura et Lutamiri, qui s'établirent aussi dans le secteur de Luvungi. Le chef Lutamiri

avait rejoint Lubisha après avoir eu des démêlés avec le chef Masaba au Burundi, parce que ce dernier avait tué ses sujets et ravi leur bétail. Cela montre de quelle manière le secteur de Luvungi est devenu, depuis la colonisation, un lieu d'immigration, et fournit des éléments pour expliquer comment la communauté rundi s'est développée et accommodée, dans les limites définies et imposées par les officiers militaires. Les stratégies de ceux-ci consistaient à surveiller les chefs Lubisha et Kahutu, à les mettre sous tutelle des chefs autochtones pour les obliger à se soumettre à eux et au chef de secteur de Luvungi. Elles visaient à les empêcher de retourner au Burundi et au Rwanda. La question de la migration a été gérée de cette manière au cours de cette période par l'administration militaire, qui contribua à sédentariser les fuyards pour qu'ils arrivent à dépendre des chefs locaux et à développer un lien administratif avec la colonie belge. La gestion des migrations entre l'EIC et les colonies allemandes n'avait pas été facile, vu le contrat de bétail entre chef et population, les complicités et affinités entre les familles de part et d'autre de la Ruzizi. Au fil des années, les politiques ont été définies pour encourager la collaboration entre agents territoriaux et l'échange d'information afin de décourager les fuyards et de les renvoyer dans leur territoire d'origine.

Pour les Banyarwanda qui étaient installés dans le territoire d'Uvira à l'époque coloniale, examinons le cas du chef Kahutu¹. Les différents rapports politiques de 1909 à 1912 établis par le chef de zone Dohet révèlent que Kahutu était venu du Rwanda et fut installé dans le secteur de Luvungi pour s'occuper des cultures vivrières. Il fut suivi par son sous-chef Bombo qui fut également installé dans le secteur de Luvungi. Le chef de zone Dohet ordonna au capitaine Vanderghote, chef de secteur de Luvungi, de répartir provisoirement ses sujets parmi les différents chefs de son secteur pour l'empêcher de retourner au Rwanda. Sur cet ordre, une répartition eut lieu entre les chefs Lubisha, Kamaniola, Kabwika, Lusagara, Nyamogira et Nyamokama. Quant au chef Kahutu, il fut placé sous les ordres de Lubisha. Mais, qualifiée d'illégale par le commandant supérieur des

1. Précisons que la chefferie de Kahutu n'est pas à confondre avec celle de Kaïla. Deux grands chefs commandaient les chefferies banyarwanda et se seraient établis au Congo à des dates différentes.

territoires en septembre 1909, la mesure provoqua des controverses entre ce dernier et le chef de zone Dohet.

Les secteurs d'Uvira et de Luvungi devinrent des postes administratifs (cf. *supra*). Un secteur était constitué d'un poste qui était une station militaire à partir de laquelle partaient toutes les opérations de reconnaissance des chefferies, des populations et de leurs chefs. Par exemple, le poste de Luvungi fut la plaque tournante dans la pénétration de la plaine de la Ruzizi, du Bufuliru et du Bushi. Bosco Muchukiwa écrit :

« Les rapports de 1909 à 1912 montrent que les agents d'occupation ouvrirent un magasin à Uvira, aménagèrent une route pour relier la zone d'Uvira au poste de Mulungu au Maniema, apprirent aux habitants des nouvelles techniques d'extraction d'huile de palme et établirent des fermes aux environs de leurs chefferies pour les capturer et asseoir leur domination. Durant cette période, une diversité de stratégies fut adoptée pour pénétrer les chefferies traditionnelles entre autres les opérations de police, les impositions, les investitures, la fixation de chefs pour limiter les déplacements de populations. L'armée a pacifié la région, limité les migrations et soumis différents chefs locaux. L'administration civile a été mise en place pour consolider les rapports administratifs et l'attachement au territoire. Le pouvoir colonial a donc employé des moyens militaires et pacifiques pour constituer les ethnies et développer la conscience d'appartenir à un même État (Muchukiwa 2006 : 80) ».

L'expérience de contrôle des hommes par les zones et leurs différents secteurs fut supprimée en 1912 par le ministre des Colonies Jules Renkin (1908-1918). Le but était de rompre avec la gestion militaire et d'asseoir une administration civile. Les raisons avancées par Renkin dans ses lettres de février et de novembre 1912 pour justifier cette réforme et convaincre le gouverneur général Théophile Wahis (1892-1912) de remplacer les zones et secteurs par les districts étaient qu'il fallait renforcer le contrôle des chefs de postes pour accroître leur rendement et diminuer le surtravail. À partir de ce moment, il avait été décidé de commencer à remplacer les officiers militaires par les administrateurs territoriaux civils. Ce qui ouvrit la période de 1912 à 1928 caractérisée par la création des « chefferies secteurs » agrandies (cf. *supra*). Dans le territoire d'Uvira, trois chefferies secteurs (Bafuliruru, Bavira et Barundi)

furent instaurées par des ajustements territoriaux, aboutissant non seulement à renforcer le processus d'étatisation, à créer des chefs non coutumiers pour le besoin de l'administration coloniale, mais aussi à accentuer les identités ethniques (Muchukiwa 2006 : 81). Les renseignements politiques de 1920 du territoire des Bafulero contenus dans les archives du district Kivu (Uvira) attestent qu'il avait été formé trois secteurs à cette date, à savoir celui de Kabungulu (chef Momboto) pour les Bavira, celui de Kinyoni (chef Mogabo) pour les Barundi et celui de Nyamogira (chef Mokogabwe) pour les Bafuliruru. Il est écrit en plus que la chefferie Kahutu (chef Livuze) pour les Banyarwanda a été rattachée à celle de Kinyoni alors que celles de Lusagara, Kabwika et Ndaheba ont été annexées à celle de Nyamogira.

Avant l'année 1935, le territoire des Bafuliruru était divisé en trois zones qui furent partagées par le *mwami* Luhana entre ses fils. Le premier, Nyamogira, reçut l'espace allant d'Uvira à la rivière Momovo ; le deuxième, Mutahonga, prit l'espace allant de Momovo au sud jusqu'à la rivière Luvimvi au nord ; le troisième (le cadet), Lusakara, obtint la partie située à l'ouest de la Luvimvi qui est une région montagneuse. Soulignons que les villages en chapelet situés actuellement le long de la route Kamaniola-Uvira n'étaient pas tous là entre 1921 et 1925. La plupart des habitants de ces localités se trouvaient dans le moyen plateau autour de Lemera ; ils ont dû immigrer à cause de la culture du coton et de la route vers la plaine de la Ruzizi.

4.2. LES CHEFFERIES DANS LE TERRITOIRE D'UVIRA

Le territoire d'Uvira est constitué de trois chefferies : Bafuliruru, Bavira et Plaine de la Ruzizi. Mais la situation des Banyarwanda, sans chefferie, mérite d'être également soulignée afin de mieux comprendre les tentatives continues menées jusqu'à ce jour pour que leur soient concédés un territoire administratif et leur identité congolaise.

4.2.1. CHEFFERIE BAFULIRU (AUTRE GRAPHIE BAFULIRU)

Il a été dit que la perte du territoire ethnique chez les Fuliruru s'était opérée à plusieurs endroits lors de la domination européenne afin d'autonomiser des petits chefs et de procéder à la création de chefferies agrandies.

Un des premiers cas se produisit lorsque le sous-chef Kamaniola se disputa avec son chef Nyangezi.

La dispute eut lieu autour du bétail de Nyangezi et de la soumission aux Blancs. Les rapports administratifs signalent que Kamaniola s'était rendu à Iyombe pour solliciter la protection des Européens. Il éclata un combat entre Kamaniola et le chef Nyangezi, qui fut battu, et se réfugia à Lurhala. Le conflit resurgit au moment où Mogisho remit le bétail de Kamaniola à Nyangezi. Mécontent, Kamaniola tua Mogisho, son ancien berger. Nyangezi engagea une lutte pour soumettre Kamaniola, mais en vain². Dès ce moment, il se sépara de Nyangezi (Muchukiwa 2006 : 56). Kamaniola bénéficia du soutien des agents de l'État colonial pour occuper le nord de la rive droite de la plaine de la Ruzizi, se séparer de Nyangezi et se placer sous les ordres de Kinyoni dans la chefferie de Kabwika.

Il y eut aussi le cas du chef Kabwika, fils de Mutahonga, dans le secteur de Luvungi. Les rapports administratifs de 1908 indiquent qu'il avait mené des démarches auprès des agents de l'État colonial pour rentrer en possession de son territoire. Mais ceux-ci s'étaient opposés pour ne pas déposséder des chefs ayant accepté le groupement des chefferies et rendu des services loyaux aux Européens, dans des moments particulièrement difficiles. La voie pacifique n'aboutit pas à les convaincre de revoir leur décision. En 1904, Mogabo, fils et successeur du chef Kinyoni, s'étant enfui en territoire contesté au Burundi, Kabwika profita de ce vide politique pour récupérer son territoire compris entre la Luvimvi au nord et la Luvungi au sud par la force.

En 1932, à la limite entre les Vira et les Bembe, les administrateurs de territoire R. Loons pour le Bufuliru et A. Willemart pour l'Ubembe avaient assisté à la réunion portant sur le processus de groupement et de territorialisation des chefferies de Bavira à savoir les chefs Swima, Kiri et Makobola. Le rapport administratif de 1932 signale qu'ils

avaient été annexés en 1923 par l'administrateur Petitat au groupement de Nundu dans la chefferie de Lulambwe. C'est à cette date qu'intervint une modification. La chefferie de Lulambwe était, auparavant, rattachée au territoire d'Uvira sous l'appellation de chefferie de Kiri. Les revendications des trois chefs d'être rattachés au *mwami* Kabale des Bavira furent rejetées pour les raisons principales suivantes : une logique de territorialité empêchait de modifier encore les limites Bavira-Babembe. Les opérations à faire étaient très complexes ; elles nécessitaient le déplacement des clans babembe (Monene et Zaramwezi) dans le territoire de Fizi et le chef Makobola ne pouvait pas passer avec ses terres dans le territoire d'Uvira ; la composition de la population à majorité bembe fut à la base du remplacement du chef Kiri par un Mubembe ; il fallait éviter les conflits de territoire entre les chefs Kiri et Ngabwe. La décision politique fut confirmée en dépit de l'attitude de ces trois chefs, qui refusèrent d'abandonner leurs territoires tribaux. Pour eux, abandonner un territoire signifiait perdre automatiquement l'autorité sur leurs sujets, qui seraient confiés à d'autres chefs.

Depuis les années 1920, le sous-chef Muziko, frère de Nyakaziba, dépendait du secteur de Luvungi et la moitié de sa population sur la rive droite de la Luvimvi était constituée de Fuliru. La rivière Luvimvi constituait la frontière entre la chefferie de Nyakaziba et la chefferie de Nyamogira. Les limites du secteur de Luvungi allaient de Businga jusqu'à Malimbwa sur le chemin de Nyangezi. Le fait de rattacher administrativement la chefferie du sous-chef Muziko au secteur nourrit, chez les Bafuliru, le sentiment que cette partie de territoire était leur fief. Les sentiments furent davantage cultivés par le rapport administratif qui renchérit que le sous-chef Muziko avait été un ancien vassal de Nyamogira dans le territoire de Tanganyika³.

2. Kamaniola n'était pas un occupant autochtone, mais a été greffé dans le contexte de la pénétration coloniale et de la formation de l'État, disent les rapports administratifs. Cf. *Rapport de reconnaissance*, poste de Luvungi (1904-1909), pp. 156 et 161 ; *Rapport du premier semestre*, AIMO 1920 ; Spiltoir (lieutenant), *Études sur les mœurs indigènes de la race des Wafuleros*, territoire de la Ruzizi Kivu, secteur de Luvungi, Luvungi, le 26 juin 1908 ; Archives A.E., Portefeuille 1577, G. Schmit, l'administrateur du territoire, *Notes sur l'arrivée des premiers Européens en région de Kabare*, Kabare, le 25 mars 1946.

3. Les Bafuliru retracent la généalogie de leurs *bami* jusqu'à Nyamogira I^{er}. Ils disent avoir été conduits par Kigogwe dans la région de Mulenge pour s'installer à Mukogabwe près de Mugule. De là se sont succédés les *bami* : Kigogwe, Kikukubwe, Kirwanangaba, Kikavwe (dont parle Moëller comme premier *mwami* fuliru) ; Nyabahanga, Lwanwe lwe Mbako (dont parlent les administrateurs ; c'est lui qui accueillit Lenghe sur la terre d'Uvira), Kahamba Kalingishi (fondateur de la dynastie Bahamba qui plaça sa résidence à Lemera) et Nyamogira I^{er} (le premier à être en contact avec les Blancs).

a) Instauration d'une chefferie agrandie des Bafuliru

Il y avait plusieurs chefferies préexistantes à celle-ci, dont les chefferies indépendantes de Ndaheba et Kabwika. Celle de Ndaheba rattachée par l'administration coloniale ne faisait pas partie des Bafuliru (Van de Ghinste 19 janvier 1925). Avant l'invasion arabo-swahili, la chefferie de Mutahonga (père des Bavuluga), connue sous le nom de Kabwika, était devenue indépendante à cause de la fragmentation de la chefferie des Bafuliru. Ce processus avait donné lieu à trois chefferies : celles de Nyamogira, de Mutahonga et de Lusagara. Les autres chefs connus étaient partis du Burundi et du Rwanda ou du Lualaba en passant par Kabambare et Fizi pour s'installer dans l'espace d'Uvira. Leur groupement dans la nouvelle chefferie agrandie des Bafuliru allait impliquer des liens d'affinité, la proximité et l'allégeance à un chef.

Le processus d'unification de ces trois chefferies traditionnelles remonte aux années 1914. Des recompositions importantes se produisirent dans la suite. L'administration passa de sept à quatre chefferies dans le secteur de Luvungi. Dans les *Renseignements politiques dans le territoire des Bafulero 1919-1920*, on lit qu'il y eut quatre chefferies pour les Bafuliru dont celles de Nyamogira, de Lusagara, de Kabwika et de Katiagulo pour les Bazige, qui ont existé à cette période indépendamment de celles de Munyenyeri, de Mogabo et de Gahutu (Livuze).

En 1920, trois chefferies traditionnelles furent fusionnées pour constituer la chefferie des Bafuliru ; Nyamogira fut choisi pour la diriger. Ce dernier était déjà reconnu comme *mwami* par la population qui lui accordait des honneurs. Pour cela, les chefferies de ses « frères cadets » Kabwika et Lusagara et celle de Ndaheba (originaire du Burundi) furent rattachées à celle de Nyamogira. Les rapports politiques de 1924 à 1928 indiquent que Ndaheba détenait les symboles du pouvoir au même titre que Nyamogira, mais qu'il fut contraint par le pouvoir colonial de se soumettre à son autorité. L'AT René Loons considéra que Ndaheba était sur le territoire des Bafuliru, raison pour laquelle le diadème⁴ lui fut retiré et il fut

contraint de reconnaître l'autorité de Nyamogira, en 1925.

Le processus de formation de la chefferie agrandie des Bafuliru s'était étendu dans le temps et avait rencontré des oppositions. En dépouillant les archives coloniales, Bosco Muchukiwa rassemble les données suivantes :

« Les chefferies de Rubanga et Shemwami furent absorbées par celle de Nyamogira, qui devint chefferie des Bafuliru. Celle de Shemwami était une enclave et empêchait de former la chefferie agrandie des Bafuliru. Vu sa position géographique, elle fut incorporée à celle de Nyamogira. Les notables Nabushokwe et Kaluzi acceptèrent d'être rattachés à la chefferie des Bafuliru après la relégation du *mwami* Mokogabwe. Pour l'administrateur René Loons, le processus était encore inachevé. Il fallait poursuivre le travail de consolidation de la structure territoriale centralisée. Toute la période de 1929 à 1947 a été consacrée à cette tâche. Celle-ci a consisté pour parvenir à consolider la chefferie agrandie à démanteler les oppositions de chefs tels que Makora, Babwaro et Muhogo, à les reléguer et à rapprocher des villages pour aboutir à l'unification de la chefferie des Bafuliru. Ces chefs furent respectivement relégués à Rutshuru et à Masisi. Le chef Muhogo était plus hostile à tel point qu'il fut relégué et condamné plus d'une fois pour l'éloigner de son village Kabumege, car sa présence entravait l'action de son successeur Matakambo *alias* Kahambalingisi. Selon l'administration, le processus qui a abouti à la formation de la chefferie agrandie des Bafuliru était volontariste dans l'esprit et la lettre. C'est pourquoi le pouvoir colonial avait opté pour l'élimination de petits notables afin de stabiliser l'autorité. Ceci apparaît dans les rapports de cette période qui mentionnent que "le grand nombre de petits notables qui s'arrogeaient des privilèges spéciaux constituait une circonstance nuisible à la bonne administration. Le travail d'élimination par subordination à de grands notables fut conséquent"⁵.

constitué d'éléments animaux, végétaux et d'une relique d'un défunt *mwami* dont on héritait le nom. Le porteur est censé détenir le pouvoir (cf. *supra*).

5. *Rapport annuel AIMO 1934* commentaires généraux du CDD Dubuisson, p. 9. Au sujet de la stabilisation de l'autorité dans la chefferie des Bafulero, le gouverneur Landerson Moeller écrit dans le Service provincial des AIMO 1932, n° 1640/AIV.13, Stanleyville, le 16 mars 1933 qu'« il est temps qu'on en arrive dans la chefferie des Bafulero à quelque stabilisation de l'autorité ».

4. Le diadème était une couronne en forme de calotte qu'un *mwami* portait après initiation pour symboliser et incarner son pouvoir magico-religieux. Dans le territoire d'Uvira, le diadème est connu sous le nom de « *lushungwe* ». Il était

Au cours des années 1930, le groupement des villages s'intensifia pour façonner la chefferie agrandie des Bafuliru. Il y eut dans le même contexte des propositions de rattacher la chefferie de Nyakisiwa au territoire des Bafulero pour limiter les escapades des populations et de leur bétail. Bref, il fallait assurer son administration. Mais, cette proposition de l'administrateur René Loons fut rejetée pour deux raisons importantes : premièrement, l'entité était économiquement non viable ; deuxièmement, la partie opposée a fait valoir que les populations de Nyakisiwa étaient montagnardes et par conséquent supporteraient difficilement le climat chaud de la plaine de la Ruzizi. Les facteurs économiques et géographiques ont donc joué en défaveur de ce groupement.

Alors que la proposition d'annexer la chefferie Nyakisiwa au territoire des Bafulero avait été rejetée, en 1928, René Loons avait autorisé les chefs Mulunga et Nyamuhindula à se déplacer et à se réinstaller dans le secteur des Bafulero. Les populations riveraines de la Luvimvi, de la Luberizi et de la Luvungi furent aussi déplacées et installées loin des rives pour prévenir la propagation de la maladie du sommeil. Les groupes de Lulangira, Ruboneza, Rusimbi, Mudage, Ngohana, Muhindiro, Bonga, Birago, Rusingi et Toga se déplacèrent pour contribuer aux cultures obligatoires et constituèrent des villages dans la chefferie des Barundi. Le chef Ndabagoye s'était plaint auprès de l'administrateur pour ne pas perdre ses terres au profit des Bafuliru, mais en vain⁶. Dans les montagnes et la plaine, l'administrateur René Loons se mit à grouper des villages pour empêcher les populations de se soustraire à leurs obligations notamment l'impôt, le portage et le recensement⁷. Voulant regagner la confiance de l'administration après sa relégation, le chef Kabwika réussit à rallier le notable Kaluzi à l'administration. Son fils et successeur Babwaro se

mit à organiser et à grouper tous les petits villages qui étaient aux alentours de Luvungi en un gros village à l'ouest de Lubarika. Bon nombre des groupes formés furent placés sous le commandement des nouveaux chefs récompensés pour s'être dévoués à la cause de la colonie et avoir eu de l'ascendance sur les autres clans⁸. Le choix de Lemera comme chef-lieu de la chefferie des Bafuliru mérite d'être signalé. Ce n'était pas le cas avant le groupement et le rattachement des villages voisins. La plupart des populations ont été attirées par l'implantation de la Mission libre suédoise qui avait quitté Kasenga en 1924 pour s'installer à Lemera. Elles ne voulaient pas s'y installer, car le manioc comme aliment de base pousse difficilement et surtout elles avaient peur des exactions du chef Matakambo » (Muchukiwa 2006 : 84-86).

Ainsi, conclut Muchukiwa, la chefferie Bafuliru « a été instituée par l'arrêté n° 42 du 18 août 1928⁹, mais le travail de consolidation allait continuer jusqu'aux années 1950 pour renforcer la cohésion et effacer les différences parmi les Bafuliru¹⁰. Le manque de cohésion était dû à des oppositions de chefs de villages et à la politique de morcellement appliquée jusqu'en 1919 par le pouvoir colonial.

À partir des années 1920, l'identité fuliru fut consolidée par le groupement de petites chefferies disparates. Mais des oppositions persistèrent, devenant plus ouvertes à certaines périodes. Tel est

6. Notons que ces différents villages se sont implantés entre les rivières Luberizi et Sange. Les villages Rusingi, Bonga et Toga étaient à l'ouest de la route Uvira-Bukavu, alors que le village Birago était à l'est de cette route (cf. carte dressée par l'administrateur de territoire Preumont, Uvira, le 13 août 1928).

7. Le « Rapport annuel, AIMO, 1934 » cite une série de villages qui ont été groupés dans les hauts et moyens plateaux et dans la plaine de la Ruzizi. Par exemple, les villages ont été groupés à Muhungu, Mangwa, Sange, Lungutu, Kigoma, Mubere, Mulenge, Lubuka, Mukama, Makunda, Kigogo, Kahungwe, Luvungi-Mukinya, Mbango, etc.

8. Ce même rapport de 1934 renseigne que les groupes de Nabushokwe, Nabushungu et Magembe furent placés sous l'autorité de Musuka, ceux de Lusagara et de Mukinya sous la direction de Mbabaro et la population de Mulenge fut réorganisée et placée sous l'autorité de Rugalira, frère de Matakambo *alias* Kahambalingishi, le *mwami* des Bafuliru.

9. Le *Rapport politique du deuxième semestre 1928* établi par le CDD E. Le Docte renseigne à la page 29 que la chefferie des Bafulero fut formée le 18 août 1928 par arrêté 42 du CDD rapportant les arrêtés créant les chefferies Nyamogira et Muhungulu (Lulanga).

10. Le *Rapport d'inspection du territoire d'Uvira* de 1945 renseigne que les Barundi résidaient dans les villages des notables Makora, Luota, Bulinga, Ngombekere, Balika et Ndagungira à Ngarula. Les Babembe vivaient chez Kiliga, Sogoti, Nyamuhulu, Mulera et Langala alors que les Bashi se retrouvaient chez Makora et dans la région de Kamanyola. La fraction des Banyarwanda de Mutayega était sous l'autorité de Rugalira, frère de Mahina Mokogabwe, à Mulenge. Celles de Nerimohanga et de Kazana étaient sous le commandement de Ndagungira descendant de Nyamogira à Kitija. Ce rapport indique qu'il y avait des Bafuliru, Bamboti, Babembe, Bashi, Barundi et Banyarwanda.



Kabwika, chef fuliru reconnu par l'administration coloniale.
(AP.0.0.8704, collection MRAC ; photo Vanderghote, vers 1909.)

le cas de la lignée de Kabwika, dite des Bavuluga, constituant le groupement Itara-Luvungi qui, le 14 juin 1977, s'adressait à l'autorité administrative pour réclamer son autonomie territoriale.

L'opportunité pour les Bavuluga leur avait été offerte par le commissaire d'État aux Affaires politiques, Léon Engulu, qui, par son « Instruction du 25 octobre 1976 » demandait que lui soient soumis les dossiers relatifs à la restructuration territoriale après enquête sur les collectivités à démembrer ou à regrouper en tenant compte de la situation géographique, de la composition en groupement, des statistiques démographiques, des infrastructures économiques et administratives existantes, des entraves au développement. Pour la création de la chefferie Kabwika, les Bavuluga avaient proposé que les limites de la chefferie à créer soient celles du groupement Itara : au nord par la rivière Luvimvi, au sud par la rivière Luvubu, à l'est par la rivière Ruzizi et à l'ouest par les limites qui séparent les chefferies Kaziba, Burhinyi et Luhwindja et par la rivière Kabwiba, affluent de la rivière Munyove. La chefferie serait subdivisée en quatre groupements, à savoir Itara, Ndolera, Lubarika et Kabwika. Le mémorandum de la population de Luvungi-Luvuluga du 15 juin 1977 énumère les villages qui seraient concernés pour former la nouvelle entité à créer :

Luvungi, Itara, Rugobagoba, Kashijano, Kabona-Barundi, Kakumbukumbu, Gombaniri, Kagaragara, Mukumba, Murama, Kinyinya, Katogota, Bwigala, Matale, Munanira, Kahungwe, Bideka, Kanenge, Kalinda, Nyamirembe, Busulira, Maunga, Kivunwa, Bugegwa, Kanguli, Katembo, Kasaba, Musenyi, Mirungu, Bulaga, Kabwiba, Nyamutiri, Kiringye, Kibungu, Kashita, Kanganiri, Mugogo et Kishale¹¹.

Bosco Muchukiwa écrit : « Les Bavuluga s'étaient mobilisés [...] pour affronter le pouvoir coutumier de Lemera et inciter l'autorité politique à organiser une enquête d'opinion sur leur demande de démembrement de la collectivité-chefferie des Bafuliru. Les conclusions du rapport de l'enquête effectuée par Iwandja Ikomo, l'administrateur du territoire, étaient favorables au démembrement de la collectivité des Bafuliru et à la reconstitution de la chefferie traditionnelle de Kabwika. Mais le rapport fut rejeté par le gouverneur de province, Mulenda Shamwange Mutebi, qui enjoignit au commissaire sous-régional du Sud-Kivu, Kasali K. Bin Rutuku, de mettre en garde l'administrateur du territoire. Le gouverneur de province considéra que la constitution de l'ancienne chefferie de Kabwika à Luvungi mettrait en péril l'existence de la collectivité chefferie des Bafuliru, provoquerait la révolte et serait un précédent pour les autres revendications de territoire (Mulenda Shamwange Mutebi, commissaire de Région, lettre n° 25/252/441/0100/ DIVA TER /78, Bukavu, le 14 août 1978) » (Muchukiwa 2006 : 146).

Pour que la chefferie Bafuliru soit maintenue dans sa construction coloniale, il fallut compter sur la persuasion de son chef Simon Ndare Simba II, qui sut mobiliser les quatre autres groupements de la chefferie¹².

11. « Mémorandum de la population de Luvungi-Luvuluga », joint à la lettre, Luvungi, le 14 juin 1977 dont l'objet est « Démembrement et création de la collectivité de Luvuluga-Luvungi dans la zone d'Uvira ».

12. Les quatre chefs de groupement qui ont soutenu le chef de la chefferie repris dans le procès-verbal administratif sont Muzima Lwamwe, chef de groupement Kigoma ; Runyeruka Kalaizi, chef de groupement Lemera ; Haramba Ndasalira Kabeya, chef de groupement Runingu ; Kaliamali Bahuga, chef de groupement Muhungu.



La fabrication de nattes tressées ou tissées dans un village du territoire d'Uvira.
(HP.2004.3.127, collection MRAC ; photo E. Lebied (Inforcongo), 1947, © MRAC/Lebied.)

b) Composition administrative de la chefferie Bafuliru

La chefferie Bafuliru actuelle est l'une des trois chefferies du territoire d'Uvira, avec une superficie de 1514 km²¹³. C'est la plus vaste du territoire. Elle a pour limite les chefferies Kaziba et Ngweshe (territoire de Walungu) au nord, la chefferie Bavira au sud, la rivière Ruzizi et la chefferie Plaine de la Ruzizi à l'est, et la chefferie Lwindi (territoire de Mwenga) à l'ouest.

La chefferie Bafuliru est en grande partie habitée par les Fuliru, bien que dans les Plateaux il y

ait aussi des groupes de Nyindu, Banyarwanda/Banyamulenge et Twa. Elle a été créée en 1928 par le CDD du Kivu, juste après la condamnation de Mukogabwe Mahina, *alias* Munda Guhingira Yoguna Vunikira, accusé de meurtre, épreuve superstitieuse et pratiques païennes contre le christianisme. Son successeur fut Matakambo (investi le 19 mars 1933 et mort en prison en 1940), puis, Nyamogira II Simba, investi le 4 mars 1940.

La chefferie Bafuliru est la somme des « anciennes petites chefferies » Bazige, Mutahonga, Lusagara, Rubanga, Shemwami et des villages Kaluzi et Nabushokwe. La nouvelle subdivision administrative faite par l'administration coloniale en 1935 compartimenta la chefferie Bafuliru en cinq groupements administratifs : Lemera, Kigoma, Runingu, Itara/Luvungi et Muhungu, encore en vigueur aujourd'hui.

1. Groupement Lemera

Il compte 22 localités : Lemera, Kazunguzibwa/Kidote, Mahungubwe, Tundu, Katala, Mugule, Lushama, Kirija, Migera, Kyugama, Bushuju, Mutunda, Bushokwe, Langala, Kigwena, Kibungu,

13. Ces données doivent être relativisées, d'autant plus que certaines superficies ont été prises par les cités créées. Cf. « Ordonnance n° 87-238 du 29 juin 1987 portant création et délimitation des cités dans la région du Kivu » (*Journal officiel* 14 du 15 juillet 1987 : 29-34), ainsi que d'autres décisions qui suivirent. À partir de novembre 1988, les chefs de cité de Kiliba, Sange et Uvira ont saisi plus d'une fois l'administrateur de territoire d'Uvira pour réclamer que les limites de leurs cités soient précisées afin d'éviter les altercations avec les chefs de chefferies au sujet des compétences géographiques.



1903, à Uvira : salut du chef Kitwasi et de son fils.
(AP.0.0.2188, collection MRAC ; photo Th. Bellis.)

Nyamutiri, Bulaga, Kahanda, Karaguza, Mukato et Bijojo. De celles-ci, deux sont administrées par des sujets tutsi dits Banyamulenge. Parmi les premiers chefs de groupement de Lemera, il y eut Rukyamuka Mutongolo Bukirimba (1949-1963), puis Runyeruka Kalalizi (1963-1977), qui fut le premier à obtenir un titre de reconnaissance officielle comme chef. Arrivèrent par la suite Bitambwe Sengima Paul (1977-1990) et Simba Muhogo Edmond (à partir de 1990) (Mukubitho 2013 : 9).

2. Groupement Muhungu

À la différence du groupement Lemera, celui de Muhungu est coutumier et dirigé par la famille des Bazige, connue sous le nom de Bahungu. Ce groupement avait existé comme une notabilité (village) de la chefferie Bafuliru. Il fut reconnu par l'administration coloniale et ses chefs sont dans l'ordre de leur succession : Kioza Katyagulo (1935-1940), Rusomora (1940-1944), Rukangika (1944-1949), Mishali (1949-1956), Assani Mukogabwe (1956-1968), Matena Matyagulo (1968-1972), Ngabwe Mugeyo (1972-1977), Kalyamali Bahunga (1978-1979), Muruli Kitenge (1979-1985), Lukunda (1985-1990), Nana Georges (1990-1993), Kiza Ngabwe (1993-2000) et Burashi Ngabwe (à partir de 2000). Le groupement compte 10 localités : Kaholwa, Kabondolwa, Kihanda, Kazimwe, Kisanga,

Kagunga, Luhololo, Butambara, Lugendo et Lugwaja (Mukubitho 2013 : 10).

3. Groupement Runingu

Il fut d'abord appelé « groupement Ndagundira/Kitija », du nom du notable Ndagundira Mushapa qui avait accueilli les premiers Européens à Kitija, l'actuel village Runingu. Le groupement Runingu est composé des localités ci-après : Kagurube, Karava, Nyamuhengere, Lwengero, Nyamuziba, Kitija/Kakobe, Rutumba, Nyamanga, Nyambungwe, Kiruli, Katwenge, Katombe, Gongwe/Ruvumera, Bulindwe, Mugaja/Kihande et Ruhuha. Les chefs qui ont dirigé ce groupement sont : Ndagungira Mushapa (1935-1952), Ndambika Rumonge (1952-1957), Assani Mukogabo Hilaire (1957-1970) et Haramba Kabeya Tito (1970- ?) (Bile 2009 : 23).

4. Groupement Kigoma

Il résulte de la fusion de trois groupements effectuée par l'administration en 1939 ; il s'agit de Mulenge, Kabere et Mudage. Ses localités constitutives sont : Kigoma, Kagimbu, Bwangu, Butumba, Rusako, Kabamba, Kitembe, Kahololo, Kanga, Rugeje, Kabere, Bikinga/Rukobero, Kihinga, Mubere, Mulenge, Mulama, Kishajaga, Kadima, Kasheke, Kasenya, Kahumba, Bukanda, Kishugwe, Taba, Bulinda, Lubuga, Kitoga, Bibangwa, Masango et Kahungwe. Avec ses 31 localités, le groupement de Kigoma est l'entité administrative la plus vaste de la chefferie des Bafuliru. Ce groupement est dirigé par la famille noble de Muzima, proche du *mwami* Simba de Lemera. Les chefs successifs du groupement Kigoma ont été : Mudage (1935-1960) reconnu par l'administration et médaillé en 1935, Muzima André (1960-1975), Muzima Rushombo (1975-1983), Muzima Edmond (1983-1985), Muzima Njanju Alexandre (1985-1988), Kaburane Ngereza (1988-1993), Muzia wa Muzima (de 1993- ?).

5. Groupement Itara-Luvungi

Il était appelé jadis « groupement Mbabaro » à partir de la nouvelle subdivision territoriale de la chefferie Bafuliru effectuée en 1935. Il est le deuxième sur le plan de la superficie après celui de Kigoma. Il a vingt-sept localités coutumières. Il est dirigé par la famille Mbabaro, l'ancêtre apparenté à la famille régnante à Luvungi et à celle qui règne à Lemera. Elles sont toutes trois des familles Abahamba.

La plupart des groupements précités connaissent des conflits de succession caractérisés par des nominations et révocations de leurs chefs par le *mwami*. Ceux-ci se rabattent, à leur tour, sur les chefs de localités ; ce qui ne favorise guère le développement de la chefferie (Mukubitho 2013 : 12).

Le rapport du projet « Land Rush » (cf. *infra*) indique qu'à la fois au niveau de la direction de la chefferie et dans quatre groupements (excepté Muhungu) des conflits de légitimité sévissent.

- Au niveau du *mwami*

Des conflits ont opposé le *mwami* Ndare Simba à Mukogabwe II Muzima wa Simba, tous deux fils de Simba Nyamugira Henri. Ndare Simba, grand-frère de Mukogabwe, avait été appelé à assumer la fonction intérimaire du chef coutumier suite à l'incapacité physique (due à la vieillesse) de son père Nyamugira. Mais sans être intronisé conformément à la coutume, Ndare Simba s'empara du trône ; ce qui lui valut d'être déconsidéré, malgré le pouvoir qu'il occupa. Son statut devint celui d'un « *mutwali* », ce qui signifie dans le parler fuliru « chef ou dirigeant différent d'un *mwami* intronisé conformément à la coutume » sous la direction de « *banjoga* » (gardiens de coutumes). Lorsque Ndare Simba voyagea en Europe, son petit-frère Mukogabwe II Muzima wa Simba construisit une maison (*ndaro et kajuramo*) pour le père Nyamugira amoindri physiquement. C'est alors que le père aurait admis que les *banjoga* intronisent ce dernier comme *mwami*.

À son retour dans la chefferie, Ndare Simba protesta contre cette intronisation, et son frère finit par lâcher le poste, mais sans remettre les objets d'intronisation (diadème, peau de léopard, lance, etc.) qui selon la coutume ne peuvent être détenus par deux personnes au même moment. Ndare Simba régna sans être intronisé par les *banjoga*, une situation qui divisa les Fuliru. Le secrétaire administratif de la chefferie qui s'opposait au régime de Ndare Simba fut assassiné ; Ndare Simba, lui, décéda le 22 décembre 2012. Son fils Adams Ndare lui succéda, mais le conflit de trône persista au sein de la famille régnante (Bahamba). Il fut un temps démis, remplacé en 2016 par Mukogabwe II Muzima wa Simba, mais Adams Ndare retrouva son poste après.

- Dans les groupements

- Groupement Runingu : le conflit opposait l'oncle paternel Nuhu Ndambara et son neveu Keti Kalyombo. Ce dernier accusait le premier de lui

avoir ravi son pouvoir hérité de son père Kalyombo Ndambara décédé lorsqu'il était encore mineur. Pour mettre fin au conflit, le *mwami* Mukogabwe II Muzima wa Simba fit intervenir les *leaders* communautaires dans le choix du chef de groupement. Mubikirizo Gadi, jusque-là greffier, gagna ainsi le poste qu'il allait occuper.

- Groupement Lemera : Edmond Muhogo Simba avait été démis par le *mwami* Mukogabwe II Muzima wa Simba. Byamungu Kapala Kalyombo, président de la jeunesse du groupement, prit la place.

- Groupement Itara-Luvungi : le conflit oppose Mbararo Ombeni Joseph à son oncle paternel Ndaye Kimbumbu. Voici les faits : à la mort du chef Ombeni Kimbumbu qui était le père de Joseph Mbararo, les *bagingi* (conseillers coutumiers au niveau des groupements ou des villages) donnèrent à Ndaye Kimbumbu la charge d'assumer le pouvoir du groupement parce que le fils du défunt était encore mineur. Devenu majeur, celui-ci demanda à son oncle Ndaye de lui remettre le pouvoir. Suite au refus de ce dernier, le neveu usa de la violence et parvint à le récupérer. Ndaye Kimbumbu s'enfuit, mais son fils Fandi Kimbumbu nourrit l'opposition. Il allait être condamné pour cinq ans de prison à Bukavu pour complicité dans l'insécurité qui sévissait au sein du groupement.

4.2.2. CHEFFERIE BAVIRA

On ne parvient plus à préciser la superficie de la chefferie Bavira suite au détachement de la cité d'Uvira de l'administration coutumière. Cependant, avant cela, l'étendue de la chefferie était de 982 150 km².

Les terres habitées par les Vira font partie du complexe agropastoral du Kivu. C'est toute la région située entre les rivières Kambekulu au sud et Kawizi au nord. Cette région est comprise entre les latitudes 2° 42' et 4° 34' S et les longitudes 29° et 29° 22' E. Elle est bornée, au nord par la chefferie Bafuliru, au sud par le territoire de Fizi, à l'ouest par le territoire de Mwenga et à l'est par la chefferie Plaine de la Ruzizi et par le lac Tanganyika, qui la sépare du Burundi. La chefferie Bavira occupe la partie méridionale du territoire d'Uvira.

Dans le territoire d'Uvira, il a été fait mention du fait que la présence des Arabo-swahili puis de celle des Européens a profondément agi sur la nouvelle organisation des territoires ethniques. Muchukiwa

apporte une précision. D'après lui, au cours de leur pénétration de la région située au nord du lac Tanganyika, les trafiquants arabes n'avaient fait que créer des comptoirs à des fins commerciales. Avant la pénétration coloniale, leur influence était en train de s'effriter, à la suite de rivalités entre trafiquants. Puis leur domaine fut incorporé à l'EIC. Ainsi donc, toute analyse qui consisterait à leur attribuer la formation de la chefferie secteur ou agrandie des Bavira n'est pas plausible¹⁴. La constitution de cette entité est une production purement et simplement coloniale (Muchukiwa 2006 : 90).

Formation de la chefferie

Les archives dépouillées par Bosco Muchukiwa ne renseignent pas sur les facteurs qui ont déterminé le choix du chef Kabale, par rapport à Mutimbushi, Mamboto, Muluta Makumika, Gabwe, Lushibuka, Mutambiko, Kiri, Makobola et Swima, qui étaient aussi des chefs importants et influents. On sait que Kabale avait été créé et plébiscité pour avoir fait des études et soutenu l'administration coloniale dans les charges d'état civil, de perception d'impôt et de mobilisation du travail. Kabale était devenu *mwami* au moment où il avait remplacé le chef Makumika, relégué et démis de ses fonctions pour s'être opposé au regroupement des chefferies. Dans le rapport du CDD Van de Ghinste, il est écrit : « Kabale a remplacé Muluta Makumika. Ce dernier a été révoqué parce qu'il était détesté des populations et ne donnait pas satisfaction à l'administration. Kabale a été clerc pendant huit ans et de ce fait en contact continu avec l'Européen ; intelligent, dévoué à l'administration, estimé de ses indigènes dont il obtient beaucoup de rendement, fera certainement un très bon chef. »

Kabale a été investi le 29 avril 1932. Les chefs Lushibuka et Gabwe s'opposèrent à lui à tel point que l'administration procéda à la relégation de ce dernier à Masisi pour stabiliser l'autorité.

Mais plutôt que d'être agrandie, la chefferie Bavira fut réduite au profit des Bembe. En fait, les rapports annuels de 1923 et 1932 montrent que la région de Lulambwe dépendait d'Uvira jusqu'en 1916. Les chefferies Makobola, Kiri et Swima furent détachées du secteur des Bavira par l'administrateur



En 1949, le chef Makumika Muluta portant quelques-uns de ses regalia.

(EP0.0.12564, collection MRAC ; photo D. Biebuyck, droits réservés.)

de territoire Breuer et annexées à la chefferie de Lulambwe pour être dirigées par le chef Nundu dans le territoire de Fizi. Leur annexion eut lieu en 1923, lors de la fixation des limites entre les territoires de Fizi et d'Uvira. Le travail de réorganisation territoriale fut poursuivi par l'administrateur Petitat, qui rattacha les chefferies Mboko, Makobola, Kiri et Swima à celle de Lulambwe en 1924. En fait, bien que dirigées par les chefs bavira, les quatre chefferies étaient formées majoritairement de populations bembe. L'administrateur de territoire Loons s'était opposé à les remettre au territoire d'Uvira. Les chefferies de Kiri et Swima étaient des enclaves situées plus au sud dans le territoire de Fizi.

La chefferie des Bavira fut instituée sous l'appellation « Kabungulu » par l'arrêté n° 2 du 25 août 1920. Elle connut une réorganisation en soumettant les autres chefs à l'autorité de Kabale et en faisant passer les Bembe de la chefferie Kabungulu au territoire de Fizi. Ainsi le chef Kiri fut remplacé par le chef

14. Muchukiwa contredit ici cette thèse affirmée à la fois par Bashizi Cirhagarhula (1979 : 218-243), Bishikwabo Chubaka (1981 : 107-121) et Bishikwabo Chubaka (1987 : 83-126).

Mubungwe du clan « dominant » chez les Bembe, afin d'éviter les conflits de territoire entre Kiri et Gabwe, deux chefs vira. Sur pression de l'administration coloniale, les chefs Nundu de souche bembe et Makobola d'origine vira avaient convenu de ne plus modifier les limites de leurs entités. La pression de l'autorité coloniale et la crainte de perdre leurs chefferies les obligèrent à rester attachés au territoire de Fizi.

La chefferie des Bavira fut agrandie, par décision n° 109 du 4 octobre 1928, tout en perdant une partie de son espace au profit des Bembe. Placés sous l'autorité de Kabale, les chefs Makumika, Gabwe et Lushibuka furent incorporés, alors que les chefs Kiri, Swima et Makobola furent détachés et rattachés au territoire de Fizi.

La généalogie des *bami* vira se présente comme suit : Namunanira Lenghe I, premier *mwami* des Bavira ; Namuratwa, fils de Namunanira Lenghe I ; Kinyonda, frère de Namuratwa, mort sans héritier mâle ; Murabwa, succéda à Kinyonda, après avoir réussi à tuer son fils unique ; Rugaza Mutimbuze, petit-fils de Lenghe I ; Mambote Kabale Lenghe II, investi en 1918, mort le 4 avril 1944 ; Kabale Rwegereze (Martin) investi en 1944, mort en prison pendant la rébellion en 1964 ; Lenghe III Rugaza Kabale, investi le 6 août 1966 (Botoko 1977).

4.2.3. CHEFFERIE PLAINE DE LA RUZIZI

Sa superficie est 664 km². Lors de sa constitution en 1928 appelée « chefferie Barundi », elle fit dépendre les chefs Lisiki, Kiniami, Ndikumwami, Munyenyeri, Nasango, Lubisha et Kahutu du chef rundi Mogabo. Contrairement à la petite chefferie banyarwanda de Kaïla dont les sujets se sont orientés vers les hauts plateaux d'Itombwe, la « petite chefferie » de Kahutu ne fut annexée ni aux Bafuliru ni aux Bavira ; elle fut rattachée par l'administration coloniale à la chefferie agrandie des Barundi.

a) Sur l'espace de la plaine de la Ruzizi et son occupation

À une date lointaine, la plaine de la Ruzizi avait été submergée par les eaux du lac Tanganyika ; l'exutoire Lukuga était bouché à tel point que le fond de la vallée était inondé par les eaux. Mais il n'y avait pas de *no man's land*. Les rapports des premiers explorateurs, des missionnaires et des administrateurs coloniaux attestent l'existence des chefferies traditionnelles. Les tenants de la thèse du *no man's land*

expliquent la situation par une série de faits relevant en grande partie des conditions naturelles hostiles à l'existence humaine, à savoir le climat, la présence d'une mer intérieure et des animaux féroces, la maladie du sommeil, le paludisme et les superstitions¹⁵. Mais les populations étaient sur les versants de montagnes. Dès l'étiage, certains groupes commençaient à occuper la vallée, mais une grande partie restait inoccupée, la densité étant faible en raison de la traite ou de divers facteurs. Bien que l'occupation effective ait commencé vers les années 1920 par les cultures de coton dans la vallée et de café sur les versants de montagnes (Butuku 1983 : 22), bon nombre d'écrits témoignent de traces humaines avant cette date (Muchukiwa 2006 : 47).

« [...] la thèse du *no man's land* a toujours omis de prendre en compte l'existence des hameaux de bergers. Quelques groupes étaient parvenus à s'adapter aux conditions de vie dans la vallée et recouraient au feu et au système de tambour pour éloigner les fauves et se protéger contre eux. Jered Kingwengwe Mupe a, dans son entretien du 15 janvier 2001 à Bukavu, affirmé que la plaine de la Ruzizi du côté du Burundi ancien était habitée avant la conférence de Berlin de 1885. Une première irruption de colonie des bergers barundi eut lieu en 1850 à Gatumba, mais n'était pas constituée de familles. Ces arguments ne s'écartent pas tellement des faits rapportés en 1896 par les lieutenants Long et Deffense qui montrent que le commissaire Descamp avait soumis le chef Kakari dans le delta de Gatumba avant que celui-ci cède à la ruse des Allemands et se rallie à eux. Le recoupement de faits permet d'avancer qu'il s'agit de Bazige (Muzuri 1983 : 6 ; Mahano 1998 : 65), provenant de la plaine d'Imbo et qui était venu s'installer à Kajaga près du lac Uzige ou Tanganyika. Toujours du côté du Burundi ancien, les sous-chefs Kinyoni, Kiyogoma et Mukamba de l'Uzige et Ntotwa, le petit chef Muhanza du delta de Gatumba (Mworoha 1987 : 234). collaborèrent avec les traitants arabes qui les rendirent enfin indépendants du *mwami* Mwezi Gisabo. [...].

Butuku Bazire [...] écrit que les Roelens et De Beerst ont, au cours de leur mission d'exploration du lac Kivu, rencontré une farouche opposition d'une fraction des Barundi au milieu de la plaine de la Ruzizi, à tel point qu'ils ont dû retourner au poste d'Uvira. M^{gr} Roelens avait écrit, dans ses notes de safari, qu'il avait trouvé

15. Il est fait allusion à Jacques Depelchin, Émile Mworoha et à Malabi Kyubi (1993-1994 : 60).

un peuple nombreux habitant sur les bords de la Ruzizi (M^{gr} Roelens 1948 : 57). À cela s'ajoutent les faits qui ont été rapportés par les agents de reconnaissance et les missionnaires. Ils ont écrit que les traitants arabes ont chassé le *mwami* Nyamogira de la plaine et tué Musabwa, le *mwami* des Bavira en 1880, car les deux chefs locaux s'étaient opposés à leur pénétration (Bishikwabo Chubaka 1987 : 100). À partir de ce moment, les chefs Bavira durent collaborer avec les trafiquants arabes pour capturer les esclaves dans la plaine de la Ruzizi (Muchukiwa 2006 : 47-48).

b) Instauration d'une chefferie Barundi

La chefferie des Barundi agrandie créée en 1928, dénommée « Plaine de la Ruzizi » en 1974, avait été confiée à Mogabo, qui devint *mwami*.

1. La trajectoire qui amène à la constitution de la chefferie « Barundi agrandie »

En fait, malgré ses fréquentes fuites au Burundi, Mogabo avait été imposé au détriment de Lubisha, Lisiki¹⁶, Kiniami, Munyenyeri, Ndikumwami et Nasango qui, pourtant, commandaient des chefferies importantes. Le choix de Mogabo fut justifié par le soutien des Barundi¹⁷ à l'administration au moment où les autres chefs de la région refusaient de composer et surtout par son appartenance au clan des Banyakarama qui a toujours fourni des chefs à la lignée de Mwambutsa. Sur l'organisation des secteurs et juridictions indigènes dans le territoire du Tanganyika, on peut lire : « Mogabo n'était pas chef. Il l'est devenu par fixation des frontières entre les Belges et les Allemands. La fixation des frontières a fait surgir un îlot des Barundi indépendants du point de vue européen. Les Banyakarama ont conscience que la lignée de Mwambutsa est celle des chefs des *mwami*. Mogabo ne peut être chef qu'en deçà de la Ruzizi, car si demain nous n'avions plus des limites administratives entre le territoire occupé et la colonie, Mogabo redeviendrait notable de Mwambutsa,

comme le furent ses ancêtres. Mogabo a été imposé par la fixation des frontières entre colonies belge et allemande [...] » (Portefeuille AIMO 1581/9055 : 1).

C'était donc le travail réalisé par l'administration coloniale qui annexa les chefferies de Lubisha, Kahutu, Lisiki, Mupenda et Nasango à celle de Mogabo. Tout le débat sur l'existence de la chefferie traditionnelle de Kahutu trouve ici une réponse ; elle a été rattachée à celle des Barundi en 1920. Le CDD E. Le Docte note que « le secteur Barundi comprenait les chefferies Kinioni et ses chefferies Lisiki, Muniniere et Kahutu. Ce dernier mourut en 1923. Muniniere fut révoqué cette même année. Les arrêtés de révocation ne furent pris que le 20 mars 1928. Lisiki fut démis de ses fonctions le 20 août 1928. La chefferie Barundi fut définitivement constituée le 18 août 1928 » (« Renseignements politiques sur le territoire des Bafulero » du deuxième semestre 1929 : 29).

La chefferie de Kahutu n'avait pas été attachée à celle des Bafuliru. Dès leur relégation à Shabunda en 1924, les chefferies de Munyo et de Munyenyeri furent également rattachées à celle de Mogabo.

L'organisation territoriale qui conduisit au groupement de plusieurs chefferies fut à la base des altercations entre différents chefs, à savoir Kere, Kanyaruhuru, Ndikumwami, Lisiki et Nyamuhindula. Ils entrèrent en conflit avec le chef Mogabo, parce qu'ils n'avaient pas tous saisi la logique d'étatisation en cours. Ils considérèrent que ce dernier avait comploté avec l'administration coloniale pour les évincer, les rendre ses vassaux et devenir le principal chef des groupes barundi. Le CDD Van de Ghinste proposa leur relégation à Shabunda pour taire les tensions et créer le secteur des Barundi transformé en chefferie agrandie après la mort du chef Kahutu, la relégation de Munyenyeri et la déchéance de Lisiki, par l'arrêté du 18 août 1928.

2. Organisation et évolution de la chefferie « Barundi agrandie »

Soutenu par l'administration coloniale, Mogabo plaça son fils Hengarutsi sur les territoires de Munyenyeri et Munyo et son frère Muharabu à la tête du territoire de Mushanga, au nord du lac Tanganyika, l'actuel Kavimvira, et Kilomoni pour asseoir l'autorité et stabiliser la chefferie agrandie. La nouvelle chefferie prit forme par des opérations de rapprochement des chefs qui étaient hostiles au groupement des chefferies, et après la mort de

16. Le « Rapport politique du premier semestre 1925 » dressé par le commissaire de district R. Van de Ghinste renseigne, à la page 15, que « Lisiki a été très dévoué. Il avait été indépendant depuis notre arrivée et considéré comme le chef des Barundi, ne sait faire acte de vassalité envers Mogabo ».

17. Cf. La lettre du chef de zone, le cdt Long, et signée par le sous-lieutenant Deffense, Lac Kivu, le 26 juillet 1896, adressée au gouverneur général indique : « Je ne puis donc pas compter sur les indigènes. Avec la Ruzizi, j'ai une route assurée pour profiter du grenier des Warundi. »

Mogabo. Les stratégies employées pour amener les opposants à reconnaître l'autorité de Ndagoye, successeur de Mogabo, et de l'administration furent les menaces de relégation et/ou la relégation effective, la déchéance des petits chefs qui constituaient un handicap au groupement des chefferies et la prestation de serment de fidélité au pouvoir établi.

Mais cette nouvelle chefferie resta l'objet de contestations à la fois internes et externes. Pour les premières, l'enjeu portait sur le leadership. Quant aux oppositions, Bosco Muchukiwa écrit que celles-ci s'élaborèrent au sein de la dynastie Bahamba et furent exprimées pour la première fois en 1928 par le chef Muzima, successeur de Mahina Mokogabwe, qui revendiqua les limites entre chefferies des Bafuliru et Barundi. Dans le « *Rapport politique du premier semestre 1928* » établi par le CDD Van de Ghinste à Costermansville le 3 août 1928, il est écrit, à la page 41, que « le chef Muzima successeur de Mokogabwe a soulevé une question de frontière avec le secteur Barundi à laquelle il n'y a pas lieu de donner suite. Les Barundi conservent leurs anciens droits de conquête ». Matakambo, successeur de Muzima, revint avec la revendication de la paternité de la chefferie agrandie des Barundi en étayant sa plainte par une base démographique. Dans le « *Rapport d'inspection du territoire d'Uvira de 1945* », le chef Matakambo Kahambalingishi avait déclaré « beaucoup de Bafulero résideraient dans la chefferie Barundi et cette circonscription comprendrait plus de Bafulero que de Barundi [...] ». En outre d'autres Bafulero seraient recensés avec des Barundi dans les autres villages de ce groupe » (pp. 37 et 45).

Les Barundi n'étaient pas les seuls occupants de la plaine, surtout dans les secteurs d'Uvira et de Luvungi. Du sud jusqu'au nord de la chefferie des Barundi agrandie, il y avait, avant le groupement, des chefferies de nombreux chefs tels que Mupenda, Mushanga, Kangokolo, Lisiki, Nasango, Ndikumwami, Munyo, Lubisha, Kahutu, Kakombe et Kanyaruhuru, qui contrôlaient chacun une partie de ce qui est devenu la chefferie agrandie des Barundi. Des groupes issus de Bavira tels que Toga, Ali, Ngota, Mwaramba et Soli venaient cultiver le coton à Kagozi et à Kagando. Le *mwami* Ndagoye s'opposa devant Robert Spitaels à ce que les Bavira et les Bafuliru cultivent des terres de peur qu'ils ne s'accaparent de son territoire (« *Rapport d'inspection du territoire d'Uvira en 1945* » : 18).

L'identité barundi n'était donc pas aussi homogène ; elle avait été constituée et renforcée par la délimitation des chefferies par l'administration belge. Mais toutes les réclamations des territoires tribaux furent étouffées, parce que l'autorité européenne estimait inopportun de revoir les limites et de remettre en cause le processus d'unification des chefferies dans ce qui était devenu le Congo belge. À la décolonisation, cet espace allait être marqué par les actions des partis politiques MNC/L et Cerea/Weregemere, exigeant tant le départ du colonisateur belge que celui des « Burundais ». Musa Marundura avait même déchu les *bami* Henri Simba Nyamogira de la chefferie Bafuliru et Félix Kinyoni Ndagoye de la chefferie Barundi pour reconstituer la chefferie traditionnelle Bafuliru où lui-même devenait chef. Il avait procédé, surtout dans la chefferie Barundi, au placement des nouveaux chefs de groupement, dont Ngakani Enock, Makiki Yohana, Matayo Balibwa et Londoni Samuel, qui remplaçaient Rusimbi, Biyaka, Rwabiharo et Kashumbu, accusés de n'être pas des Congolais (cf. *infra*, organisation du Sud-Kivu post colonial).

Mais il n'y a pas que les peuples dits autochtones (Fuliru, Vira...) qui s'opposent aux Barundi ; ces derniers prennent aussi des initiatives pour réclamer des comptes aux premiers cités. Ainsi, le problème de territoire resurgit-il en 1985, lorsque le chef de la chefferie Plaine de la Ruzizi exigea que son collègue, chef de la chefferie Bafuliru, lui restitue l'espace conquis pendant la colonisation en 1920. On lit dans le rapport du projet « *Land rush* » de 2017 :

« Pour les coutumiers barundi, les conflits de limitation constituent l'histoire de leur chefferie depuis le découpage colonial qui consacra les trois chefferies parmi lesquelles la chefferie Barundi actuelle Plaine de la Ruzizi en territoire d'Uvira. Pour un notable murundi s'exprimant dans un focus groupe déclare : « Les Bafuliru ont toujours réclaté notre entité (chefferie) comme étant la leur ». [...] La contestation de la chefferie de Barundi a effacé l'identité ethnique (tribale) du territoire occupé par les Barundi. Jadis, cette chefferie arrivait jusqu'aux monts Mitumba et le lac Tanganyika considérés à l'époque coloniale comme frontières naturelles avec les autres chefferies. Suite aux conflits historiques provoqués par ce découpage, les Bafuliru et les Bavira ont pénétré la chefferie jusqu'à l'intérieur même du bwami et réclament que la chefferie leur appartint. Cette lutte des Bafuliru n'a jamais pris fin et continue à provoquer

de crise de gouvernance [...]. C'est la route nationale n° 5 qui sert de la limite entre la plaine de la Ruzizi et la chefferie des Bafuliru dans sa partie ouest et au sud, la route rond-point de Kavimvira qui la sépare de celle des Bavira. [...] L'instabilité du pouvoir coutumier des Barundi fait qu'aujourd'hui les Bafuliru sèment des conflits en exigeant qu'on change [le statut administratif] de cette chefferie en secteur. Le *mwami* est aujourd'hui contesté et pour des raisons de sa sécurité, il vit à Kinshasa. Ce conflit devient celui de pouvoir et de contrôle du foncier malgré les tentatives de l'État à rendre aux Barundi leur droit » (Rapport sur l'axe Plaine de la Ruzizi).

Le conseil de la chefferie Bafuliru jugea la réclamation des Rundi comme une agression ; il interpréta cela comme étant une ambition expansionniste et conflictuelle. Ce qui fit, en revanche, que le conseil de la chefferie Bafuliru décida de revendiquer tout l'espace de la chefferie Plaine de la Ruzizi, donc sa suppression pure et simple¹⁸. Il fallut que les autorités administratives et politiques interviennent pour étouffer les revendications territoriales de part et d'autre. Bosco Muchukiwa avertit :

« Bien que les pouvoirs publics refusent de remettre en question le processus de territorialisation, la question de territoire ethnique continue à interférer avec les conflits fonciers et de nationalité. À ce sujet, on peut rappeler brièvement les altercations qui eurent lieu au moment où le programme Kivu CEE-Zaïre voulait réhabiliter 1200 hectares de périmètres irrigués dans le groupement de Kakamba. L'objectif de ce programme était non seulement de mettre en valeur tout le périmètre irrigué, mais aussi de permettre à une centaine de riziculteurs du groupement Itara, surtout les exploitants à titre locatif, de devenir propriétaires. Pour cela, les responsables du programme

avaient alors contacté les deux chefs de collectivité. Le problème a commencé à se compliquer à partir du moment où le chef de collectivité Plaine de la Ruzizi, Ndabagoye II Nsabimana, a, sur proposition de son conseil de collectivité, exigé de signer un protocole avec son collègue des Bafuliru, Ndare Simba II et non avec Kimbumbu, le chef du groupement Itara-Luvungi dont dépendaient directement les paysans qui exploitaient le périmètre irrigué à titre locatif.

Cet exemple illustre mieux le lien entre le foncier et le territoire. En effet, le conseil de la collectivité des Bafuliru n'a pas autorisé le chef Ndare Simba II à signer un tel protocole. Il était inconcevable de le signer, ce qui aurait été une aliénation définitive de leur territoire ethnique et une preuve de reconnaissance de l'autorité de Ndabagoye II Nsabimana. Pour celui-ci, le protocole était indispensable pour garantir les intérêts des Barundi au moment où les terres et le territoire sont devenus des enjeux politiques et économiques considérables, pour faire reconnaître son territoire et être reconnu égal du *mwami* des Bafuliru. Ndabagoye II Nsabimana considérait qu'il avait tous les droits politiques au même titre que tous les autres *bami* (bafuliru et bavira). En lui proposant de signer un protocole avec le chef de collectivité des Bafuliru, ses conseillers espéraient protéger les terres, le territoire et l'autorité traditionnelle contre les menaces éventuelles des Bafuliru. Ainsi, les conseils de collectivités de part et d'autre ont bloqué les travaux de réhabilitation malgré les engagements fermes des responsables du programme Kivu CEE-Zaïre » (Muchukiwa 2006 : 157).

En 1996, le *mwami* Ndabagoye des Rundi démis de ses fonctions par l'AFDL de Laurent Désiré Kabila s'exila en Ouganda. En 1998, le *mwami* revint sous le RCD comme officier militaire. Pour les Fuliru, il s'agissait d'un acte de trahison justifiant la contestation de sa légitimité de gouverner la contrée. De 1999 à 2001, Ndabagoye renforça sa position au sein du RCD ; il devint sénateur sous la Transition « 1+4 », désigné sur la liste du gouvernement Kabila. Mais en 2004, il fut privé de son pouvoir coutumier, un fuliru fut nommé à la tête de la chefferie Plaine de la Ruzizi. Sous la gestion des Fuliru, les acteurs de l'administration de la chefferie allaient profondément changer.

À la suite de la promulgation de la Constitution de 2006, le *mwami* Ndabagoye Sabimana fut réinvesti par le pouvoir de Kinshasa ; il fut assassiné le 25 avril 2012. Richard Njimbere Kinyoni II lui succéda. Sa

18. Muzima wa Simba, Lettre n° 5072/270/F.21/86 du 9 août 1986 dont l'objet est « ouverture d'action disciplinaire. Dossier Muzima wa Simba chef de collectivité chefferie des Bafulero ». Le conseil de chefferie Bafuliru avait réagi à la Lettre n° 5072/186/F.21/CPR/85 du 26 novembre 1985 du chef de la chefferie Plaine de la Ruzizi qui revendiquait une partie de territoire de 3 km dans la chefferie Bafulero. Les attitudes des chefs coutumiers qui ne reconnaissent pas les limites établies par l'administration coloniale contribuent à attiser les conflits. Le chef Ndabagoye Nsabimana avait repris dans son document du 31 octobre 1996 à la page 8 que la chefferie Plaine de la Ruzizi couvre 1500 km² et s'étend à l'ouest depuis la chaîne des monts Mitumba jusqu'à Gasesero.



**Mwami rundi Richard Njimbere Kinyoni II (vêtu en noir),
de la chefferie Plaine de la Ruzizi.**

Aux côtés du *mwami*, un agent de l'administration (portant des lunettes) de l'assemblée provinciale du Sud-Kivu.
(Photo équipe locale ; Bukavu/Rio, Bukavu 2020).

légitimité continue d'être contestée par les Fuliru, il vit à Kinshasa. Plutôt que ce soit le *mwami* qui administre la chefferie, dans l'entité Plaine de la Ruzizi les chefs de groupements gèrent et répondent selon leurs tâches aux besoins administratifs et politiques. Cette chefferie n'a plus de direction ; à Mutarule où le siège était érigé, le bureau administratif a été démoli par diverses vagues de conflits et de massacres dans la contrée.

La chefferie Plaine de la Ruzizi actuelle compte quatre groupements constitutifs : Kabunambo, Kagando, Kakamba et Luberezi.

4.2.4. LES GROUPES BANYARWANDA AU SUD-KIVU

Plusieurs données de ce paragraphe sont puisées dans le travail de Bosco Muchukiwa (2006). Tout le combat des Banyamulenge, écrit-il, consiste à modifier la configuration existante de l'organisation administrative au Sud-Kivu et à imposer de nouvelles limites à leurs voisins vira, fuliru, bembe, lega... Pour eux, les territoires tribaux sont dépassés et la loi fixant les limites et légitimant les chefferies agrandies instituée en 1928 est révisable. Voilà ce qui explique le combat de ce groupe de Banyarwanda contre les autres ethnies qui ont été territorialisées à l'époque coloniale. Ainsi les Banyarwanda espèrent avoir droit au territoire de Minembwe qu'ils veulent être leur espace ethnique. Ce n'est donc pas l'existence du territoire ethnique qu'ils contestent, plutôt les Banyarwanda dits Banyamulenge cherchent la parade pour en gagner le leur (Muchukiwa 2006 : 187).

Ces Banyarwanda, qui n'ont pas été groupés, ne sont pas dispersés, mais veulent se territorialiser.

Un problème délicat, d'autant plus que les territoires sociaux vides non attribués n'existent plus. Rappelons que le particularisme n'est pas spécifique aux Banyarwanda : chaque groupe ethnique considère son entité comme fief propre au détriment de la loi nationale et de la notion du territoire étatique. Construction coloniale inachevée, le territoire national devient menacé par des forces centrifuges à partir du moment où le leadership politique et économique national s'avère longtemps demeuré fragile. Cependant, le contrôle indirect n'a pas complètement perdu sa raison d'être parce que les ethnies se battent pour le territoire et s'opposent à ce que l'État postcolonial soit en mesure d'opérer des réformes territoriales (Muchukiwa 2006 : 190).

a) Les Banyarwanda restés sans « chefferie agrandie » sous la colonisation belge

Rappelons qu'il y eut deux groupes de Banyarwanda, partis de Kinyaga au Rwanda lors des conflits politiques de 1896, arrivés au Sud-Kivu, à savoir ceux de Livuze et de Kaïla (fils de Bigimba). Les deux groupes ne s'étaient pas insérés dans les réseaux de socialisation existants au sein de chaque espace politique particulier ; ils ont évolué différemment. Le rapport de l'administrateur de territoire René Loons dit expressément que la majorité des sujets banyarwanda de Livuze était retournée au Rwanda ; le reste s'est, au fil des années, fondu soit dans le groupe de Kabwika (fuliru-vira), soit dans celui de Kinyoni (rundi), soit dans celui de Kaïla (un autre Munyarwanda). Mais

« [...] le successeur Kaïla n'est pas parvenu à s'intégrer dans les chefferies rencontrées et à reproduire le système de clientèle.

[...] une chefferie mobile éprouvait des difficultés pour imposer sa domination à une autre antérieurement établie sur un site. Le cas du chef Bigimba père de Kaïla, est typique et différent de celui du chef [rundi] Kinyoni du fait qu'il a négocié les terres sur lesquelles il s'était établi (Archives du district du Sud-Kivu (Uvira), Loons 1933 : 7-8). Il paya les tributs en bétail au *mwami* des Bafuliru pour le pacage, mais il y eut une rupture lors de la pénétration coloniale. Les tributs en bétail ont été mal ressentis et différemment interprétés par les groupes en conflit autour du territoire et du bétail. Pour les Banyarwanda de Bigimba, les tributs représentaient une stratégie de sécurisation de leur patrimoine et moins un acte de reconnaissance de l'autorité préétablie. La rupture est intervenue au

moment où les tributs ont été perçus comme moyen d'exploitation au profit des Bafuliru. Ces derniers ne s'y attendaient pas ; c'était le contraire de ce que pensaient les Banyarwanda. Pour les Bafuliru, les tributs avaient intrinsèquement une signification sociologique et symbolisaient un rapport de subordination. C'est pourquoi le refus de les payer a été mal interprété et considéré comme un acte de rébellion contre le chef établi dans la région [...] (Muchukiwa 2006 : 183-184).

Par rapport à cette divergence de référent, l'intégration du groupe de Kaïla, successeur de Bigimba, était déjà difficile du fait que l'administration aurait groupé les Barundi et laissé à Kaïla le choix de s'intégrer ou non dans une chefferie agrandie avec tous les risques de rejet que cela comporterait (Muchukiwa 2006 : 183-184).

S'étant détachés du *mwami* du Rwanda et du *mwami* Mwezi Gisabo du Burundi, les groupes de Livuze et de Kinyoni perdirent d'office les droits sur leurs territoires ethniques au Kinyaga et dans l'Imbo. Mais ils avaient le contrôle sur leurs partisans qui émigrèrent avec eux pour se fixer sur la rive droite de la Ruzizi ; ce qui allait constituer leurs nouvelles chefferies ethniques.

En 1928, la chefferie Bavira instituée allait compter dans sa composition ethnique une base très diverse incluant notamment des Baluba¹⁹, Balunga, Babembe, Barundi et Banyarwanda. L'administrateur Loons s'était intéressé au déplacement de ces derniers lorsqu'il s'occupa du regroupement des villages²⁰. Plutôt que de les regrouper dans une chefferie, il procéda à l'incorporation des différents chefs des groupes de Banyarwanda dispersés dans les chefferies agrandies des Bafuliru, Barundi et Bavira. Ainsi, les notables Rukalisa, Nirumuhanga, Kitimbwa, Mutageya, Ngenganye, Shebabukwa, Kasambi et Bushambe banyarwanda ont été incorporés dans

la chefferie des Bafulero. Ruhereka, Budulege, Sewasamira, Muyengeza, Nyakabobo, Musoso et Bururu ont été placés dans la chefferie des Bavira, etc. Bref, l'administration coloniale considéra que les Banyarwanda allaient s'intégrer progressivement dans les groupes de Bavira ou de Bafuliru existants. Mais l'intégration sociale espérée n'eut pas lieu, parce que les Bavira, les Bafuliru et les Babembe rejetèrent les Banyarwanda et que ceux-ci, en fuyant également les contraintes, se mirent à errer dans l'Ubembe et les hauts plateaux d'Itombwe. Par mobilité, les Banyarwanda les occupèrent. Une occupation, si pas anarchique, tout au moins située en dehors des activités agricoles, en raison d'un rejet vers les zones marginales.

Lors de la réunion de frontière tenue en décembre 1935 à Magunda dans les hauts plateaux d'Ubembe, les administrateurs coloniaux examinèrent la situation des Banyarwanda et de leur bétail. Il fut question de les pousser au sud de l'Elila pour occuper des zones vierges. En 1954, le conseil de territoire se réunit pour étudier les possibilités de les fixer par la création d'un groupement Banyarwanda qui engloberait les villages Kalonge, Galye, Kitu, Bijombo, Masango, Munanira, Kataka et Kishembwe, à condition que les terres et le territoire restent la propriété des Bavira.

Le projet de création d'une entité, qui deviendra plus tard le groupement de Bijombo, fut présenté par l'administrateur assistant Edgar Hoyaux, mais largement contesté, au conseil de territoire. Mushishi Karoli, l'un des fils de Budulege²¹, prétendant être le *mwami* de tous les Banyarwanda d'Itombwe jusqu'aux confins de Kaziba, voulut les organiser en royaume, à l'instar de ce qu'ils avaient vécu au Rwanda ancien, et relancer le projet de 1954. Mais il rencontra l'opposition à la fois de l'administration coloniale, qui désirait les voir assimilés dans les ethnies existantes, et des chefs locaux, qui virent dans ce projet un artifice pour usurper l'autorité localement établie. L'initiative de Mushishi Karoli de mobiliser les Banyarwanda afin d'aller faire des allégeances au roi Mutara III en visite au Burundi fut dénoncée et contestée par Henri Simba Nyamogira, le *mwami* des Bafuliru investi par le pouvoir colonial, le 4 mars 1940.

19. René Loons écrit dans son procès-verbal du 20 février 1933 à la page 182 que les Barungu sont des Bafuliru qui s'étaient détachés pour aller refouler les Balumbu, c'est-à-dire les Baluba venus du sud.

20. René Loons dit dans son *Étude sur le territoire des Bafulero du 3 mars 1933* à la page 8 que les notables Ruhereka, Budulege et Muyengeza étaient placés sous l'autorité du chef Gabwe à Kavugwa, Kishembwe et Kitu, les notables Sewasamira et Bururu résidaient respectivement à Shanga et à Munanira (Uvira), le notable Nyakabobo était sous l'autorité de Lushibuka à Galye, et le notable Musoso reconnaissait l'autorité de Ngengete à Katimuka.

21. Budulege appartenait au clan des Abasambo ; il fut *capita* des Banyarwanda d'Uvira habitant Gishembwe.

Le projet de grouper les Banyarwanda d'Itombwe se heurta aussi à de multiples priorités économiques. La Saki, la CFL, la MGL, l'Elit et la SUCRAF²² sollicitèrent auprès de l'administration coloniale des terres dans les hauts plateaux pour pratiquer les élevages, prospecter les minerais et construire en amont le barrage de Katobo qui devrait irriguer les plantations de cannes à sucre dans la plaine de la Ruzizi (cf. *supra*). Pour ces différentes raisons économiques, les Banyarwanda furent déplacés du sud vers le nord, laissant ainsi des espaces exploitables à ces sociétés qui cherchaient à mettre les hauts plateaux d'Itombwe et la plaine de la Ruzizi en valeur.

Après la période coloniale, le projet de grouper les Banyarwanda d'Itombwe en un groupement rencontra moins d'intérêt ; il fut abandonné à la suite de la révolte des Simba, qui embrasa les territoires de Fizi et d'Uvira. L'Itombwe était non seulement le lieu d'asile pour les populations de la plaine de la Ruzizi, mais aussi la base arrière et stratégique pour les insurgés, qui trouvèrent dans ses montagnes et sa forêt de bambous des maquis (cf. *infra*). Pour eux, la logique était d'en finir avec les vestiges de la colonisation. La ferme Elit, perçue comme la persistance du système de domination coloniale, fut décimée pour ravitailler les troupes au front. Cela ne plut pas aux Banyarwanda qui tenaient à cette richesse. Ces derniers furent déstabilisés, à tel point qu'il ne leur était plus possible de s'autonomiser. Leur chef de file Mushishi Karoli et son major Byambu furent tués au front de Kataka pour s'être désolidarisés des Simba et avoir conspiré en vue de s'autoproclamer *mwami* d'Uvira, après la défaite de la révolte. Seul le major Sekunzi échappa et se réfugia au Burundi.

Ces faits sont parmi les raisons qui poussèrent les Banyarwanda à changer leur position pour soutenir les troupes de l'ANC. Mais l'élite traditionnelle banyarwanda allait être décapitée pendant la révolte. Dès lors, les possibilités d'exprimer des revendications territoriales étaient réduites ; celles-ci s'amorcèrent de manière timide autour d'Obed Sebasonera Rumenera et se radicalisèrent progressivement avec l'émergence de l'élite formée dans les écoles protestantes ou sortie des universités.

22. Saki (Société agricole du Kivu), CFL (Compagnie de Chemins de fer et lacustre), MGL (Minière des Grands Lacs), Élit (Élevage d'Itombwe) et SUCRAF (Sucrerie des cannes raffinées en Afrique).

b) Création du groupement Bijombo dans la chefferie Bavira

Dans le milieu coutumier du Kivu, les demandes de territoire pour les Banyarwanda se développèrent en 1969. Ce fut pendant la période de transition vers la paix et de reprise du contrôle des territoires sous l'influence rebelle par l'ANC. Les Banyarwanda qui assumaient déjà quelques fonctions de chef de localité²³ dans la chefferie Bavira se réunirent autour de Rumenera Sebasonera Obed, chef de file, pour réclamer l'érection du groupement de Bijombo auprès de l'état-major dépêché par le régime Mobutu entre 1966-1967 dans le territoire de Fizi (Ngandja) pour ramener la paix et assurer l'intégrité du territoire.

Obed Sebasonera Rumenera n'était pas connu comme héritier du pouvoir au sens coutumier ; il le devint par ses qualités personnelles, pour avoir assumé les fonctions de chef de localité pour le compte des Bavira, pour avoir été un audacieux guerrier avec ses compagnons de guerre, Muhindanyi Stephan et Karojo Rushyikirana et pour avoir enfin aidé l'armée congolaise à combattre les rebelles et à ratisser les poches de résistance dans les hauts plateaux d'Uvira. Ainsi est née la milice des guerriers banyamulenge, qui avaient gagné les premières armes en 1964 pour résister à l'ANC, mais qui, après, se rallièrent à – et obtinrent de – l'ANC des armes pour défaire les Simba.

Dans ce contexte, Sebasonera Obed devint un dirigeant politico-militaire avec la responsabilité d'assumer la fonction d'intermédiation entre l'état-major, d'administrer la population de Bijombo et d'aider l'armée à restaurer l'ordre et à organiser la territoriale. Cette position fit que les revendications de pouvoir coutumier par les Banyarwanda ont trouvé un socle pour se poursuivre encore aujourd'hui.

23. La liste des chefs de groupement et de localité en chefferie Bavira transmise à la hiérarchie par le *mwami* Lwegereza III Lenghe Edmond (Kabindula, le 24 février 1998 : 3) reconnaissait Sebasonera Obed comme chef de groupement *a.i.* Sur la même liste, on retrouve les noms de chefs de localité tels que Budulege Habakuke, Mutikulwa Mupope, Shanga Nakabaja, Ngenza Rwesa, Gasosi, Ndagiyo Mbonyo, Kalemera Libobi, Gakoko Muhania, Sematungo Ndezahayo, Gatambara Rusamirwa, Bidagara Kajonga, Sematungu, Nfashigabo Karabona, Sekunzi Ngundanye, Kahutu Ngabonziza, Bitugama Mahizi, Kasumari Kashindi, Ngundimana Byondo, Mujuli Muragizi, Kanyamagaja Bukuru, Ruramigwa Moya, Mazigama Muhoza, Musigina Amissi, Senanda Kokoko, Rukira Kateye Manège et Kambiningi (Muzuri 1983 : 112).



Vues de l'espace du groupement Bijombo.

(Photos et © G. Mathys, mars 2018.)

Muzuri Gasinsira écrit : « Mais tant que la rébellion perdurait sur les plateaux, l'ordre paramilitaire créé par l'ANC depuis 1966 demeurait tel quel. Il adviendrait conséquemment que sur les plateaux de la zone d'Uvira précisément dans la collectivité des Bavira, Rumenera Sebasonera Obed eut à exercer des fonctions civiles et paramilitaires. Cela lui valut par après, en 1971, le titre de conseiller de collectivité des Bavira » (Muzuri 1983 : 127).

Les revendications de reconnaissance du groupement Bijombo comme entité propre aux Banyarwanda construites progressivement reprirent de la vitalité autour d'Isaac Gisaro Muhoza, après son élection comme député national en 1977 (cf. *supra*). Lorsque Gisaro entreprit à Kinshasa les démarches pour la reconnaissance du groupement Bijombo, il perdit la confiance des chefs fuliru et vira qui l'avaient soutenu pour devenir député. La méfiance provoqua un schisme dans les églises et écoles dans les hauts plateaux d'Itombwe. Mais l'identité banyamulenge avait progressé.

Le groupement Bijombo fut institué par l'arrêté départemental n° 0229 du 23 février 1979 du commissaire d'État aux Affaires politiques Mafema Gazeng, un originaire du Kwilu. Il comptait les villages Bijombo I, II et III, Chanzovu I et II, Kagogo, Irango, Kahuna, Kashigo, Mugogo, Tutanga, Bikuba, Kashalalo, Kanono, Mukumba, Kihuha, Masango et Kihanama. Les raisons essentielles avancées pour justifier cette création du groupement Bijombo dans la chefferie Bavira furent notamment l'accroissement de la population, justifiant la nécessité de plus d'encadrement politique et administratif, et, aussi, le retard de développement socio-économique des hauts plateaux d'Uvira. La solution trouvée voulait contenter Banyarwanda et Bavira à la fois ; Tete Mutembuzi, un Muvira, fut nommé chef de groupement.

c) Lorsque la conflictualité s'intensifie : le virage ethnique

Avec la création du groupement Bijombo dont l'autorité coutumière fut attribuée à un chef vira, les Banyarwanda se dirent lésés par la solution trouvée. Ils défendirent leur position en s'appuyant sur l'expérience de l'exercice de charges administratives et politiques dans la chefferie Bavira, l'émergence d'une élite capable d'administrer une entité et de rivaliser avec le pouvoir coutumier et, surtout, le droit à la nationalité congolaise en péril. En fait, ils récusèrent la chefferie Bavira dans laquelle était intégré le groupement Bijombo et voulaient une réalité différente pour répondre à leurs nouvelles demandes de territoires à eux. Pour les Bavira, ces exigences n'étaient pas acceptables. Bosco Muchukiwa insiste sur le virage ethnique que prit, dès ce moment, cette conflictualité :

« Ces divergences de perception et l'intransigeance des uns et des autres ont radicalisé le conflit territorial qui mit sur scène une pluralité d'acteurs et aiguë la conscience banyamulenge. Le conflit prit un tel développement que les alliances nouées amenèrent à parler d'un conflit interethnique alors que l'enjeu premier est territorial. Les différents chefs de collectivités notamment de Lulenge, d'Itombwe et des Bafuliru ayant perçu que leurs collectivités étaient émietées par l'arrêté portant création du groupement de Bijombo, s'allièrent pour en appeler à l'administrateur du territoire d'Uvira, au commissaire sous-régional du Sud-Kivu, au gouverneur de province et au commissaire d'État aux Affaires politiques pour exiger l'abrogation de l'arrêté, mais sans succès. Le *mwami* des Bavira fut aussi mis sous pression de son conseil de collectivité, du fait que des chefs de groupement et de localité perdaient dix-huit villages, le contrôle sur les populations de Bijombo et les recettes de divers marchés des hauts plateaux, la forêt d'Itombwe et les sites miniers.

Au départ, la crainte des collectivités de perdre des parties importantes de leur territoire était perceptible. C'est pourquoi le projet de créer le groupement de Bijombo, propre aux Banyamulenge, en le superposant aux entités politico-administratives déjà existantes dans les territoires de Fizi, de Mwenga et d'Uvira fut contrecarré par les ethnies autochtones. Elles perçurent ce projet comme une menace à l'autorité coutumière et un danger de balkanisation des collectivités existantes. Les visées des Banyarwanda de morceler les entités existantes devenaient une réalité. À ce moment, les chefs coutumiers exprimèrent leur position au sujet de la création du groupement de Bijombo dans l'extrait de l'annexe II de la lettre du 5 septembre 1980²⁴ en ces termes : « les collectivités Bavira, Lulenge, Itombwe et Bafulero, des suites de l'émiettement de leur territoire amorcé par les Banyarwanda, se réveillent et réalisent qu'elles ne peuvent sans aucun alibi permettre cette intrusion, encore moins la création d'une localité pour les seuls Banyarwanda ».

Vu la crainte de perdre le territoire, les chefs coutumiers développèrent un discours d'intimidation, de disqualification des Banyamulenge et procédèrent à la révocation des chefs de cette ethnie. C'est pourquoi les populations autochtones leur reprochent la double nationalité, d'être des étrangers immigrés de la dernière décennie du XIX^e siècle, ayant des attaches avec le Rwanda et hostiles à toute intégration sociale par les liens matrimoniaux et la reconnaissance de l'autorité préétablie. Pour ces raisons, les chefs coutumiers firent croire que l'exécution de l'arrêté provoquerait des troubles entre les ethnies.

Un tel discours eut de l'audience auprès des populations qui s'attendaient à être rétablies dans leurs droits et à voir les immigrés rapatriés au Rwanda. Or, le processus d'autonomisation des Banyamulenge participait d'une dynamique bien plus large : la remise en question des limites héritées de la colonisation et des légitimités existantes déclenchée par le politique qui gérât l'administration territoriale était irréversible. L'État congolais avait entamé une phase avancée de son autodestruction en commençant par son assise territoriale. Le processus de destruction de l'organisation territoriale était déjà entamé à la base, dans la ligne des expériences de la décennie 1960 » (Muchukiwa 2006 : 129-130).

Mettant l'accent sur la dispute autour du territoire comme cause de la conflictualité, Muchukiwa énumère les antécédents devenus à la fois historiques,

psychologiques et idéologiques. Aujourd'hui, ces conflits dits « ethniques » dans cette région menacent l'existence même de l'État congolais entier.

« L'aspect idéologique de la conflictualité [...]. D'abord, les Bafuliru et les Bavira sont des « autochtones » par rapport aux Barundi et Banyamulenge, dits « allochtones ». Les polémiques entre les « autochtones » n'aboutissent pas à des affrontements ouverts, mais sont plutôt discursives et reflètent une conception extensive du territoire. Elles se construisent autour de l'existence de deux chefferies voisines et appartiennent à une même circonscription territoriale d'Uvira. [...]

Ensuite et par rapport aux Barundi et aux Banyamulenge, Bafuliru et Bavira composent et affirment qu'il s'agirait d'allochtones n'ayant pas de territoire ethnique au Congo. Ils les accusent d'être des étrangers venus à la recherche des pâturages ou des transplantés par les colonisateurs pour fournir la main-d'œuvre et peupler leur territoire. Les Barundi et Banyamulenge rejettent ces allégations et disent qu'ils sont plus anciens que les Bafuliru et les Bavira. Ils continuent à affirmer que les Belges qui les ont trouvés dans la région ont, suivant leur politique coloniale de groupement des chefferies non viables, procédé à la suppression des chefferies traditionnelles propres aux Banyarwanda par discrimination et réduit la zone d'influence des Barundi qui s'étendait jusqu'à la rive droite du lac Tanganyika. Le rapport de Ndabagoye II Nsabimana [chef de la chefferie Plaine de la Ruzizi] illustre bien cette problématique et avance l'hypothèse de l'existence d'un éventuel empire des Barundi qui, avant la colonisation, se serait étendu jusque dans l'actuel territoire de Fizi. Il justifie ainsi leur antériorité dans la région et par-là leur nationalité.

[...] au cœur de cette polémique, un problème réel de territoire et de nationalité se pose aux uns et aux autres. La question de la nationalité est liée à celle du territoire ethnique. Elle n'est pas perçue par les différentes ethnies comme simple rapport juridique à l'État, mais comme lien étroit au territoire ethnique. La divergence de perception explique la polémique autour du territoire étatique. Malheureusement, la polémique a pris corps et s'est muée en conflit ouvert entre les Bafuliru et les Bavira contre les Barundi depuis 1961, et contre les Banyamulenge à partir de 1979 » (Muchukiwa 2006 : 121-122).

Mais, contrairement à ce qui semble être évident pour beaucoup, des divergences existent entre les Banyarwanda ; chez eux aussi, les individus se disputent les gains potentiels. Les nouvelles évolutions autour du groupement Bijombo sont abordées dans la partie sur l'organisation postcoloniale du territoire dans la province du Sud-Kivu.

24. Annexe II relative à l'attentat armé contre la personne de Muzima wa Muzima, commissaire du peuple à Uvira, Uvira, le 5 septembre 1980.

RÉFÉRENCES

- Bashizi Cirhagarhula. 1979. « Mythe hamite, formations étatiques et acculturation interlacustres ». In *Actes du Colloque international de Bujumbura sur la civilisation ancienne des peuples des Grands Lacs, du 4 au 10 septembre 1979*, pp. 218-243.
- Bile, M. 2009. « Le chef Haramba Kabeya Tito : vie et œuvre (1925-2000) ». Mémoire de licence en Histoire, ISP/Bukavu.
- Bishikwabo Chubaka, A. 1981. « L'origine des chefferies de l'ouest de la Ruzizi : Bufuluru, Buvira et Burundi au XIX^e siècle ». *Culture et Société, Revue de civilisation burundaise* IV : 107-121.
- Bishikwabo Chubaka, A. 1987. « Aux origines de la ville d'Uvira selon les explorateurs et les pionniers de la colonisation belge au Zaïre (1840-1914) ». *Civilisations* XXXVII : 83-126.
- Botoko, I. 1977. *Aperçu historique des Bavira*. Uvira.
- Bulletin administratif*. 1923 : 173 ; 1928 : 70 ; 1935 : 265.
- Butuku, B. 1981. « Les Bafuluru dans leurs relations commerciales avec l'étranger (1840-1903) ». TFE en Histoire et Sciences sociales, ISP/Bukavu.
- Depelchin, J. 1974. « From pre-capitalism, history of social and economic formation in Eastern Zaire (Uvira zone 1890-1965) ». Thèse de doctorat en Histoire, Stanford University.
- Mahano, M. 1998. *Existe-t-il des Rwandais congolais ?* Kinshasa : Sophia.
- Malabi Kyubi. 1993-1994. « Culture de rente, changements sociaux et politiques de développement rural dans les pays des grands lacs (Burundi-Zaïre) ». Thèse de 3^e cycle, Université nationale de Côte d'Ivoire, Abidjan.
- Muchukiwa, B. 2006. *Territoires ethniques et territoires étatiques. Pouvoirs locaux et conflits interethniques au Kivu*. Paris/Anvers : L'Harmattan/Centre d'étude de la région des Grands Lacs d'Afrique.
- Muganja Nz., J. 1983. « L'histoire ancienne des Bavira : des origines à 1900 ». Mémoire de licence en Histoire, Université de Lubumbashi.
- Mukubitho, A. 2013. « Croissance des écoles conventionnées protestantes et leur impact socio-économique dans la collectivité-chefferie des Bafuluru en territoire d'Uvira ». TFE en Histoire et Sciences sociales, ISP/Bukavu.
- Muzuri, G. 1983. « Évolution des conflits ethniques dans l'Itombwe (Sud-Kivu). Des origines à l'an 1982 ». Mémoire de licence en Histoire, Université de Lubumbashi.
- Mworoha, E. (sous la direction). 1987. *Histoire du Burundi. Des origines à la fin du XIX^e siècle*. Paris : Hatier.
- Njangu Canda-Ciri, A., Birhakaheka Njiga, P., Muhigirwa, C., Chahuhabwa, F., Kusunza, J., Kayowa, V., Bisimwa, V. & Muchukiwa, J.B. 2000. *Les Conflits au Sud-Kivu des anciens royaumes à 1996. Rôle de la femme*. Bukavu : Éditions de l'AFCECE.
- Roelens, V. (M^{gr}). 1948. *Notre vieux Congo, 1891-1917. Souvenirs du premier évêque du Congo belge*. Tomes I et II. Namur : Grands Lacs (« coll. Lavigerie », 4^e année, n° 20 et 24).
- Stanley, H.M. 1879. *À travers le continent mystérieux*. Paris : Hachette.
- Vandewoude, E. 1959. *Documents relatifs à l'ancien district du Kivu (1900-1922)*. Léopoldville : Section documentation, Bureau archives (coll. « Archives du Congo belge », n° 3).
- Willaert, M. 1973. *Kivu redécouvert ?* Bruxelles : Max Arnold.

Archives

Affaires étrangères (AE)

Portefeuille 1577, G. Schmit, l'administrateur du territoire, *Notes sur l'arrivée des premiers Européens en région de Kabare*, Kabare, le 25 mars 1946.

Archives du district du Sud-Kivu (Uvira)

Loons, René. *Étude sur le territoire des Bafulero du 3 mars 1933*.

Fonds d'archives de l'ancien district du Kivu à Bukavu

Annexe II relative à l'attentat armé contre la personne de Muzima-wa-Muzima, commissaire du peuple à Uvira, Uvira, le 5 septembre 1980.

Le Docte, E. (CDD). *Rapport politique du deuxième semestre*.

Lettre n° 5072/186/E.21/CPR/85 du 26 novembre 1985 du chef de la chefferie Plaine de la Ruzizi.

Loons, R. 1933. Procès-verbal du 20 février 1933.

Loons, R. 1933. « *Étude sur le territoire des Bafulero du 3 mars 1933* ».

« Mémoire de la population de Luvungi-Luvuluga », joint à la Lettre, Luvungi, le 14 juin 1977 dont l'objet est « Démembrement et création de la collectivité de Luvuluga-Luvungi dans la zone d'Uvira ».

Moeller, L. (gouverneur). 1933. Service provincial des AIMO 1932, n° 1640/AIV.13, Stanleyville, le 16 mars 1933.

Mulenda Shamwange Mutebi (commissaire de région). 1978. Lettre N° 25/252/441/0100/ DIVA TER/78, Bukavu, le 14 août 1978.

- Muzima wa Simba. 1986. Lettre n° 5072/270/F.21/86 du 9 août 1986. Objet : « ouverture d'action disciplinaire. Dossier Muzima wa Simba chef de collectivité chefferie des Bafulero ».
- Organisation des secteurs et juridictions indigènes dans le territoire du Tanganyika, Portefeuille AIMO 1581/9055.
- Rapport annuel, AIMO, 1934.
- Rapport annuel AIMO 1934 commentaires généraux du CDD Dubuisson.*
- Rapport d'inspection du territoire d'Uvira de 1945.*
- Rapport de reconnaissance, poste de Luvungi (1904-1909).*
- Rapport du premier semestre, AIMO 1920.*
- Renseignements politiques dans le territoire des Bafulero 1919-1920.*
- Spiltoir (lieutenant). 1908. *Études sur les mœurs indigènes de la race des Wafuleros, territoire de la Ruzizi Kivu, secteur de Luvungi*, Luvungi, le 26 juin 1908.
- Van de Ghinste (CDD). 1925. *Rapport politique du deuxième semestre 1924*, Rutshuru, le 19 janvier 1925.

CHAPITRE 6

LES TERRITOIRES DE SHABUNDA ET DE MWENGA EN RÉFÉRENCE AU BULEGA

Le Bulega est un espace socioculturel plus vaste que le Buvira. À partir de sa localisation, son peuplement fut identifié à deux régions naturelles : Ntata (le haut, les montagnes) et Malinga (le bas, les plaines). Ainsi, parle-t-on des Lega de Ntata pour désigner ceux du

Kivu ou Lega de l'est, et des Lega de Malinda ou Lega du Maniema, Lega de l'ouest. Aujourd'hui, le Bulega est réparti dans les provinces à la fois du Maniema (territoire de Pangi), du Nord-Kivu (territoire de Walikale) et du Sud-Kivu (territoires de Mwenga et de Shabunda). Sous la colonisation belge, son organisation politico-administrative a été profondément revue (Yogolelo Tambwe 1996 : 6). Bien avant, les Arabo-swahili venaient de contribuer à leur manière à cette restructuration, vers la fin du XIX^e et le début du XX^e siècle.

Carte 6.1 : territoire de Pangi, espace lega attaché au Maniema, en 1949



En 1948, toute sa population s'identifiait comme étant d'origine lega lors de la mission d'Olga Boone.

Source : collection MRAC, service Histoire et Politique, mission O. Boone.

1. ORGANISATION SOCIOPOLITIQUE DU BULEGA PRÉCOLONIAL

La vie des Lega avant la colonisation se caractérise par des chants et danses traditionnels. La transmission des connaissances se fait à travers des contes, des historiettes par les vieux et les griots aux jeunes garçons rassemblés le soir dans la case des hommes ou « barza ». Les femmes d'un âge avancé s'occupent, quant à elles, des jeunes filles qu'elles encadrent à la cuisine, au champ, à la rivière. Au champ comme dans la forêt, les parents initient leurs fils aux travaux champêtres comme le défrichage et l'abattage des arbres. Ils leur apprennent également à se chercher du butin par la chasse, le piège et la pêche. Dans la culture lega, la principale référence est la corde de la sagesse lega dite *mutanga*. L'artisanat est très développé. Il concerne la vannerie, la forge, la poterie et le tissage de divers objets (nattes, chaises, paniers, gibecières). L'objet le plus important fourni par le tissage est le filet de chasse dit « *bukila* ». Il est tissé à l'aide de fils tirés des arbustes de la brousse.

1.1. INITIATIONS *BWALI* ET *BWAMI* COMME LEVIERS DU POUVOIR POLITIQUE

Les initiations *bwali* et *bwami* sont intégrées dans l'organisation sociopolitique du Bulega précolonial parce que nul ne peut gérer une fraction de la société lega s'il n'a jamais été initié ne fût-ce qu'au *bwali*. Le



Cette sculpture à visages multiples pourrait être une figurine de type *Sakimatwematwe* (« Monsieur-plusieurs-têtes ») et symboliserait alors la sagesse des grands initiés du *bwami* qui voient dans toutes les directions et savent tout.

Mais étant donné les nombreux points et points cerclés la décorant, il pourrait également s'agir d'une statuette de type *Wasakwa nyona* (« Celui ou celle qui est orné de scarifications »). Elle représente une vieille personne ayant perdu sa beauté passée, mais dont il ne faut pas se moquer, car la décrépitude atteint tôt ou tard tout le monde.

(EO.1955.3.82, collection MRAC ; photo et © MRAC.)

bwami (institution), par ailleurs, est une superstructure sociopolitique et judiciaire. En effet, les *bami* (chefs), tout en n'étant pas des gestionnaires directs de la cité, ont néanmoins de l'emprise sur les tenants du pouvoir politique qui, généralement, sont aussi initiés au *bwami* et sur qui s'appliquent également les sentences de cette corporation. À ce sujet, Yogolelo Tambwe ya Kasimba dit qu'un *nkula/ula* (ainé) qui devenait *mwami* voyait sa position sociale affermie et son prestige rehaussé. Plus loin, il note : « deux facteurs au moins contribuèrent à consolider la force sociale des *bami*. La rapidité avec laquelle ceux-ci étaient informés des affaires des gens et du pays constitua le premier facteur. Le second résida dans l'exercice collégial du pouvoir qui était avant tout un pouvoir de contrôle social. L'un des rôles importants des *bami* était en effet de faire régner la paix et d'assurer l'ordre dans la société globale » (Yogolelo Tambwe 1996 : 128, 129 ; Mulyumba wa Mamba Itongwa 1993 : 75-89).

Le collège de *bami* avait le pouvoir de réprimer et d'interdire. L'exercice de ce dernier pouvoir permit aux *bami* de suspendre, de corriger des points de la coutume, voire d'en créer d'autres et de légiférer en lieu et place du *nene kisi/mwene kisi*.

Le nœud de l'éducation lega pendant la période précoloniale reste l'initiation *bwali* pour les jeunes garçons. Au-delà des aspects folkloriques, le *bwali* et l'initiation des adultes *bwami* sont les deux écoles de la vie léguées à toutes les générations des Lega par leurs aïeux. Voici la description de l'essentiel de chacune de ces initiations.

1.1.1. *BWALI*

Le *bwali* (ou la circoncision) chez les Lega est une initiation qui vise à orienter le jeune homme vers un style et une qualité de vie jugés souhaitables voire irréprochables au sein de la société. L'initiation au *bwali* se réalise sous la conduite de *kimbilikiti* assisté de sa sœur *kabile* et de *sabikangwa*. Le *bwali* couvre une période allant d'un à trois mois. L'âge de recrutement est de 12 ans au minimum. Tout homme lega est obligé d'y prendre part, quel que soit son âge. Les jeunes gens sont internés dans un campement en brousse où ils apprennent les rites, les enseignements, les épreuves d'endurance, l'apprentissage des métiers et les règles de la vie sociale, en général, et de la vie conjugale, en particulier. Cette formation constitue évidemment un rite de passage et une mutation de l'adolescence à l'âge adulte. L'initié devient un

adulte social – peu importe son âge biologique – encore jeune. La réclusion est l'ensemble des rituels qui cimentent le caractère sacré de l'initiation. Le combat recherché avec les énergies primordiales renforce le sentiment de passage d'une vie à une autre. La nudité temporaire, la couleur blanche du kaolin ou le vêtement minimisé en fils de raphia marquent la connaissance d'un nouveau genre de vie et l'apprentissage d'un comportement différent de celui des non-initiés appelés *basubu*. L'intégration culturelle se réalise par la découverte des valeurs spécifiques de l'ethnie et de tous les messages contenus dans les divers éléments du milieu naturel. Elle se prolonge dans la saisie de la valeur de l'homme, de sa virilité et des relations sociales.

Pour mieux marquer l'accord nécessaire à la vie du groupe, tout acte agressif et toute violence sont sévèrement prohibés durant toute la durée de la réclusion. En effet, de pareilles réactions sont supposées fracasser les côtes de *kimbilikiti*, le grand inspireur du camp. Elles sont donc sanctionnées par des rites significatifs et des punitions assez pénibles pour qu'ils restent dans la mémoire. Cette intégration culturelle met l'accent sur le courage au travail vécu au camp à travers l'exécution de lourdes corvées de jour et de nuit.

Pendant cette période, le jeune homme est séparé de sa famille et va vivre avec les autres initiés *batende* en formant une classe d'âge social. Tout au long de l'initiation, chaque néophyte est encadré par un parrain *kikunde* (*kikundi*) sous la direction des sages du village et des *bami*. Les relations entre l'initié et le village ne se font que par l'intermédiaire du *kikunde*, car il est éloigné du village et entouré d'interdits. Les *batende* apprennent à chasser, à piéger, à pêcher, à tisser, etc. Dès le soir de l'installation du camp *lutende*, on procède au recrutement. Les recrues accompagnées de leurs initiateurs passent une nuit blanche dans des va-et-vient qu'on appelle « *kulinga, mulingolingo* ». Après un moment, ils font une sortie nocturne officielle et une sortie diurne officielle aussi. Pour la première sortie, ils sont accompagnés de *kimbilikiti* et l'on décrète alors le couvre-feu *takulengwe*. Pour la seconde, *kimbilikiti* reste au camp en train d'injurier les femmes. Les femmes et les étrangers (non *lega*) n'étaient pas admis à l'initiation *bwali* dont les activités essentielles demeuraient ésotériques.

1.1.2. BWAMI

Appelée aussi école de la sagesse, l'initiation au *bwami* constitue une institution corporative du peuple *lega* visant à instruire ses membres et à les former en tant que responsables de la société. Par-là devenu *mwami*, tout initié devient un adulte quel que soit son âge biologique. Les *bami* exercent la fonction régulatrice dans les diverses circonstances de la vie sociale. Ils ont un pouvoir qui leur permet de sanctionner les délits. L'initiation au *bwami* est libre ; chacun y étant librement admis. Mais, elle suppose des qualités morales éprouvées. Elle implique aussi beaucoup de moyens matériels de la part du sujet. Il n'est pas facile de saisir d'emblée la valeur éducative de cette initiation. D'après Mango Lutumbira, « le *bwami* des Balega signifie l'élément central et essentiel de toute la vie d'un Mulega, il constitue la racine pivotante de l'édifice de la vie pratique, sans lui, c'est le chaos et le déséquilibre social, politique, culturel... tant pour l'individu que pour la vie collective des Balega. [...] le *bwami* est une institution juridico-sociale et politique ayant ses règles, ses intérêts égoïstes quelques fois généraux, ses droits, ses charges publiques. Il existe tout un code de droit naturel qui se transmet oralement auquel se soumettent les candidats qui montent dans la hiérarchie du *bwami* » (Mango Lutumbira 1978 : 45). Ici apparaît une grande différence entre le *bwami* dans les royaumes interlacustres de l'Afrique centrale et l'initiation corporative du *bwami lega*. J.F.M. Corbisier, ancien assistant territorial devenu directeur provincial du service des AIMO, écrit : « Chez nombreuses de ces peuplades, le *bwami* est une aristocratie et même une royauté, les *bami* sont les chefs politiques indépendants les uns les autres. Leur charge est héréditaire dans la lignée masculine. » Chez les *Legu*, « tout le monde, tout profane peut devenir *mwami*, c'est-à-dire membre de la confrérie des *bami* et gravir successivement chacun des degrés de l'échelon moyennant la fourniture de certains biens, chèvres, *musanga* (monnaie traditionnelle), poule, régime de bananes, bière, etc. Il s'agit des biens en nature. C'est à ce stade qu'on a l'opportunité de devenir "*mwami wa kansilembo*" après avoir accompli les devoirs requis ou *samisimbi* dès qu'on a réussi à organiser plusieurs *bwali* » (Corbisier 1950 : 32).

Mircea Eliade donne une définition de l'initiation. C'est « généralement un ensemble de rites et d'enseignements oraux, qui poursuit la



Statuette intervenant dans les rites initiatiques de l'association *bwami*. Figurine *igenga* en ivoire de Beia-Bene, recueillie à Pangî.
(EO.1955.3.118, collection MRAC ; photo et © MRAC.)

Ce couteau intervient dans la phase finale du rituel pour obtenir le dernier grade de l'association *bwami*.

Pièce collectée chez les Beia à Pangî.
(EO.1955.3.22, collection MRAC ; photo et © MRAC.)

modification radicale du statut religieux et social du sujet à initier ». Et de préciser : « philosophiquement, l'initiation équivaut à une mutation ontologique du régime existentiel. À la fin de ses épreuves, le néophyte jouit d'une tout autre existence qu'avant l'initiation : il est devenu un autre » (Éliade 1959 : 12).

Revenons à ce que rapporte Barnabé Mulyumba wa Mamba Itongwa. Il distingue chez les Lega le « *bwami*, société collective corporative » ou « *bwami bwa i'umbu* » (*bwami* de bonnet ou *bwami bwa kikumbu*) et le « *bwami*, institution cheffale » ou « *bwami bwa lusembe* » (*bwami* de coquillage). Le premier type compte sept grades (Kongabulumbu, Kansilembo, Bumbwa, Ngandu, Bulonda, Yananio et Kindi) chez les Lega de l'ouest dits Bagonzabale et, plutôt, cinq grades (Bukila, Bwami, Bumbwa,

Buba'i et Ngandu) chez les Basile ou Lega orientaux (Mulyumba wa Mamba Itongwa 1978 : 17-49).

Selon les groupements, les catégories du *bwami* diffèrent chez les Lega. Parfois, certaines de ces catégories peuvent s'entremêler. Ainsi,

- la première catégorie est le *bwami* ou premier degré. L'initié porte une calotte en peau de chèvre. Il est l'envoyé ou le planton des *bami* plus gradés que lui. Il n'assiste pas à certaines cérémonies. Il est chargé de préparer la nourriture pour les plus gradés ;
- le deuxième grade est celui de *mwami wa bombwa*. Celui-ci commande le *mwami* du premier échelon. Il assiste aux cérémonies des *bami* plus gradés que lui. Les cérémonies de son échelon concernent l'initiation des femmes ;
- le *mwami wa mpunzu* est un échelon intermédiaire entre *mwami wa bombwa* et celui du *mwami wa ngandu*. Est *mwami wa mpunzu* celui qui réussit à organiser les cérémonies d'initiation et de formation appelées « *mpunzu* », après celles de *bwali*. Cet échelon n'est pas obligatoire ; il dépend de la volonté et des moyens du néophyte. Le *mpunzu* est une initiation qui se tient après le *bwali*, car ne peut accéder au *mpunzu* que celui qui est déjà passé par le *bwali*. Cette initiation est d'une seule journée. Elle renforce les enseignements acquis au *bwali*. Elle vise l'épanouissement de toute la personnalité humaine : former un homme intégral, un homme complet, utile à la société et à lui-même ;
- le *mwami wa ngandu* est censé organiser l'initiation de circoncision appelée *bwali* et d'inviter *kimbilikiti*. Il porte une calotte en peau de léopard. C'est à ce stade qu'on a l'opportunité de devenir *mwami wa kansilembo* après avoir accompli les devoirs requis par le *samisimbi*, dès qu'on a réussi à organiser des cérémonies de circoncision (*bwali*). Le grade de *ngandu* à Mwenga et de *kindi* à Pangî et à Shabunda n'était originellement accessible qu'aux aînés *ula* de clans ou de lignages puissants. Ces grades étaient coûteux et inséparables d'une certaine « souveraineté territoriale ». En effet, chaque *mwami wa ngandu* ou *mwami wa kindi* était le chef d'une région administrative comprenant un ou plusieurs villages. Il présidait le conseil des *bami* de son entité (Yogolelo Tambwe 1996 : 136).



« *Muzombolo* d'une femme *kanyamwa* ». Coiffure de cérémonie. Coiffure verticale avec plumes et coquillages, collectée à Kalole. (EO.1952.29.10, collection MRAC ; photo et © MRAC.)



Chez les Lega, coiffure portée par les initiés du *bwami*. (EO.2005.3.1, collection MRAC ; photo J.-M. Vandyck, CC-BY 4.0.)



Chez les Lega, chapeau d'initié (probablement) porté par le *kyogo ya kindi*, couvert d'une queue de pangolin et orné de cauris et de boutons. (EO.2005.3.2, collection MRAC ; photo J.-M. Vandyck, CC-BY 4.0.)



Notable du *bwami* du 7^e degré. (AP.0.1.6574, collection MRAC ; photographe non identifié, s.d., droits réservés.)



Chez ce notable, le bonnet de fourrure est retenu par une mentonnière ornée de cauris ; quatre dents de léopard sont attachées à son collier de perles colorées. (EP.0.0.190, collection MRAC ; photo A. Van den Heuvel (Inforcongo), 1947, © MRAC/Van den Heuvel.)



Un initié du grade *kindi* tenant une sculpture qui représenterait *mukondekonde* (crocodile de la forêt). (EP.0.0.12218, collection MRAC ; photo D. Biebuyck, s.d., droits réservés.)



Un *lutumbo lwa kindi* portant une calotte peu commune. (EP.O.0.11677, collection MRAC ; photo Vanden Bossche, s.d., droits réservés.)



Femmes du grade *kanyamwe* à Pangi, portant le diadème en bouton ou cauris. (EP.O.0.10000, collection MRAC ; photo D. Biebuyck, s.d., droits réservés.)



Deux membres d'un niveau inférieur du grade *yananio* de la confrérie du *bwami* chez les Lega de Pangi en 1952. (EP.O.0.10017, collection MRAC ; photo D. Biebuyck, droits réservés.)



Membres de l'association du *bwami* de grade *yananio* et leurs femmes *kalonda* chez les Lega de Pangi. (EP.O.0.11675, collection MRAC ; photo Vanden Bossche, s.d., droits réservés.)



Membres de l'association du *bwami*, un grade *yananio* et un *kindi* ; orchestre atypique. (EP.O.0.11676, collection MRAC ; photo Vanden Bossche, s.d., droits réservés.)



Un *kindi* avec la coiffure ancienne imitant les cheveux des femmes. (EP.O.0.11680, collection MRAC ; photo Vanden Bossche, s.d., droits réservés.)



Un *kindi*, portant la coiffure « moderne » surmontée de la queue d'éléphant. (EP.0.0.11682, collection MRAC ; photo Vanden Bossche, s.d., droits réservés.)



Membres de la confrérie du *bwami* des niveaux inférieurs et supérieurs du *yananio*. (EP.0.0.11678, collection MRAC ; photo Vanden Bossche, s.d., droits réservés.)



Un expert initiateur danseur du grade *yananio* chez les Lega de Pangni. (EP.0.0.10016, collection MRAC ; photo D. Biebuyck, s.d., droits réservés.)



Membres de l'association du *bwami* du grade *yananio* chez les Lega de Pangni. (EP.0.0.11679, collection MRAC ; photo Vanden Bossche, s.d., droits réservés.)



À Pangni, en 1952 : danse et pratiques des membres du *bwami* du grade *yananio*. (EP.0.0.10006, collection MRAC ; photo D. Biebuyck, droits réservés.)



Deux membres du *bwami* lega de Pangni (village Kalumba) portant les insignes de leur grade : l'homme porte la calotte *kikumbu* et la femme la coiffure *mpalakisaba*, le collier *lokebele* et la ceinture *kinieme*. (EP.0.0.13724, collection MRAC ; photo J. Makula (Inforcongo), s.d., © MRAC/Makula.)



Dans la confrérie du *bwami* : les femmes *kanyamwa* (plus haut grade) au premier plan portant les insignes de danse distinctifs pour leur grade.

(EP.O.0.11683, collection MRAC ; photo Vanden Bossche, s.d., droits réservés.)



Femmes membres de la confrérie du *bwami* chez les Lega de Pangî.

(EP.O.0.11689, collection MRAC ; photo Vanden Bossche, s.d., droits réservés.)

Tableau 6.1 : les échelons du *bwami* initiatique lega

Pour les hommes	Pour les femmes
1 ^{re} catégorie : <i>mwami</i>	1 ^{re} catégorie : <i>bombwa</i>
2 ^e catégorie : <i>bombwa</i>	2 ^e catégorie : <i>ngandu</i>
3 ^e catégorie : <i>mpunzu</i>	3 ^e catégorie : <i>bubake</i>
4 ^e catégorie : <i>ngandu</i>	
5 ^e catégorie : <i>kansilembo</i>	
6 ^e catégorie : <i>samisimbi/kindi</i>	

En principe, pour devenir *mwami*, il faut avoir l'âge de la majorité, environ 25 ans et au-delà. Les circonstances qui amènent au *bwami* sont multiples, notamment :

- par héritage : à la mort d'un *mwami*, son fils ou son petit-fils est d'habitude désigné pour remplacer le défunt ;
- par l'inceste ou une faute lourde : pour réparer le délit ou l'inceste commis par une personne, un membre de sa famille ou le fautif lui-même est appelé à devenir « *mwami* » ;
- par sagesse : quelqu'un trouvé sage dans une famille et qui peut s'occuper de celle-ci à l'avenir est persuadé par les siens de se faire initier au *bwami* ;
- par volonté : si quelqu'un a des moyens et qu'il désire être *mwami*, il le devient.

Deux *bami* ayant le même grade ne peuvent pas habiter un même village, surtout ceux qui sont élevés au rang de léopard ; l'un doit « avaler » l'autre. Les

catégories du *bwami* diffèrent chez les Lega selon les groupements.

Comme on peut s'en apercevoir, dans la société lega, le *bwami* incarnait toutes les structures politiques, sociales et économiques. Par conséquent, tous les chefs de village devaient y prendre part. Dans le cas où le *nene kisi* ou *nene kyumo* n'était pas initié au *bwami*, s'il était *musikila* (qui signifie « un jeune homme immature culturellement »), une dualité s'érigeait entre les deux pouvoirs. Le chef *musikila* était contraint de se soumettre au *mwami* détenteur du pouvoir moral et social. Cependant, ce cas était plutôt rare.

Il faut souligner l'érosion du pouvoir du *bwami* chez les Lega qui affecte profondément la légitimité du pouvoir coutumier. C'est vers les années 1990 qu'une autre forme de *bwami* est apparue dans l'espace des Bakisi de Shabunda. Il s'agit du *bwami ya kilemba*. Cette apparition est consécutive à la déroute de la fonction traditionnelle de *bami ya asili* et de la remise en question de certaines pratiques interdites par la coutume justifiée par le fait que les chefs coutumiers traditionnels font mauvais usage de leurs pouvoirs en rançonnant les gens, en les forçant et les menaçant de faire les classes de *bwami* sous peine de voir toute leur famille tuée par les esprits maléfiques. Ainsi les opposants au *bwami* avaient-ils ramené chez les Basongola voisins cette forme de *bwami* qui n'a pas trop d'interdits.



Entouré des membres de la confrérie du *bwami*, le chef Omari pene Misenga du secteur Beia d'une partie des Lega de Pangani dans la province du Maniema.
(HP.1956.32.215, collection MRAC ; photo H. Goldstein, s.d. © Sofam.)



Omari pene Misenga était membre du Conseil du gouvernement provincial du Kivu. Les médailles coloniales qu'il porte marquent désormais l'ascendance de son autorité moderne.
(HP.1956.22.751, collection MRAC ; photo H. Goldstein, s.d. © Sofam.)



Deux *kalukiri*, cuillères en ivoire utilisées par les membres de la confrérie du *bwami*.
(HP.1956.32.151, collection MRAC ; photo H. Goldstein, s.d. © Sofam.)



Statuettes en ivoire, amulettes et emblèmes de grade trouvées chez les membres de la confrérie du *bwami*. (HP.1956.32.152, collection MRAC ; photo H. Goldstein, s.d. © Sofam.)



Statuette en ivoire emblème de la confrérie du *bwami*.
(HP.1956.32.153, collection MRAC ; photo H. Goldstein, s.d. © Sofam.)



Statuette en ivoire emblème de la confrérie du *bwami*.
(HP.1956.32.154, collection MRAC ; photo H. Goldstein, s.d. © Sofam.)



Masque de la confrérie du *bwami*.
(HP.1956.32.155, collection MRAC ; photo H. Goldstein, s.d. © Sofam.)



Masque de la confrérie du *bwami*.
(HP.1956.32.156, collection MRAC ; photo H. Goldstein, s.d. © Sofam.)



Statuette en ivoire utilisée comme emblème de la confrérie du *bwami*.
(HP.1956.32.157, collection MRAC ; photo H. Goldstein, s.d. © Sofam.)



Un notable de la confrérie du bwami.
(HP.1956.32.159, collection MRAC ; photo
H. Goldstein, s.d. © Sofam.)



Notables de la confrérie du bwami.
(HP.1956.32.161, collection MRAC ; photo H. Goldstein, s.d. © Sofam.)



Un kindi : notable de la confrérie du bwami.
(HP.1956.32.162, collection MRAC ; photo
H. Goldstein, s.d. © Sofam.)



Trois yananio.
(HP.1956.32.163, collection MRAC ; photo H. Goldstein, s.d. © Sofam.)



Notables de la confrérie du bwami.
(HP.1956.32.164, collection MRAC ; photo H. Goldstein,
s.d. © Sofam.)



Une danse de la confrérie du bwami. Les femmes portent aux chevilles des anneaux d'autant plus nombreux qu'elles sont plus riches. Remarquez aussi le système caractéristique d'habitations lega qui consiste en une succession de logements reliés les uns aux autres.
(HP.1956.32.165, collection MRAC ; photo H. Goldstein, s.d. © Sofam.)



Femmes de la confrérie du bwami. Les anneaux qu'elles portent aux jambes sont un signe de richesse.
(HP.1956.32.166, collection MRAC ; photo H. Goldstein, s.d. © Sofam.)



Une danse de la confrérie du bwami.
Portant les divers insignes de leur grade, les membres défilent autour d'un dignitaire de la confrérie, le « kindi », assis au premier plan.
(HP.1956.32.167, collection MRAC ; photo H. Goldstein, s.d. © Sofam.)



Statuette des Bakisi, collectée à Shabunda.
(EO.1955.3.76, collection MRAC ; photo et © MRAC.)

L'institution du *bwami* lega se prolonge dans le rituel du crâne, qui est l'« ancien rituel » d'*ilumba*.

1.1.3. LA MORT, ÉTAPE ULTIME DE LA VIE

Le *bwami* chez les Lega est l'institution capitale, la pierre angulaire dans la construction de l'ordre social, qui donne à l'initié la plénitude de la maturité sociale par la connaissance approfondie des choses de la vie en société. C'est la vraie séniorité qui dénote

chez le *mwami* un ensemble de qualités morales et spirituelles de beauté et d'excellence que traduit le concept *busonga* (Biebuyck 1973 : 124).

Atteindre cet état est certes un idéal, mais la finalité de la vie est à situer au-delà du séjour terrestre. Il convient par conséquent de considérer l'état de *busonga* comme un simple tremplin pour une étape définitive, c'est-à-dire pour une position sociale qui est de nature à hisser quelqu'un, en l'occurrence le *mwami* décédé, au rang d'ancêtre tutélaire. Chez les Lega, les ancêtres de la famille régnante occupent

dans l'au-delà, la même position prépondérante que de leur vivant. Si le maître du pays, le *mwami Alenga*, par la bouche de son initiateur sacré (Mulyumba wa Mamba Itongwa 1978 : 47-49), passe par eux pour atteindre les autres mânes, c'est que le fait de la mort n'altère pas les positions sociales des individus et que, par ailleurs, la « survie » ou vie de l'au-delà n'est que la réplique, immatérielle, de la vie terrestre.

Les modalités d'intégration dans le monde ancestral se réalisent à travers les rites de passage spécifiques se focalisant sur le crâne du défunt et se cristallisant autour du rituel *ilumba* (« tête décharnée, crâne » en kilega). Le rituel *ilumba* ou *idumba* (pluriel : *malumba*) apparaît comme une étape décisive dans le processus d'intégration de la société et parfois comme une manifestation de régénérescence sans laquelle la communauté pourrait s'anémier et finalement s'éteindre. Les vivants gardent donc avec eux les crânes de *bami* décédés. Dans cette société,



Masque lega.
(EO.0.0.38741, collection MRAC ; photo D. Beaulieux © MRAC.)

la mort n'est pas conçue comme un état, mais plutôt comme un acte de passage d'une forme d'existence à une autre. Comme dans la plupart des sociétés de la région, l'univers social lega présente une structure bipolaire : d'une part, un monde visible, terrestre, concret et matériel, séjour des vivants ; d'autre part, un au-delà invisible et immatériel situé dans le sous-terrain. C'est donc là que se passe le séjour des morts, un monde éteint. Il s'agit du lieu où la lumière est éteinte ou, encore, le royaume des ténèbres. Ici, le sens ne réfère à aucun jugement de damnation sur les morts.

Mulyumba wa Mamba Itongwa décrit le rituel *ilumba* des Lega à travers l'ensemble des rites du crâne tels qu'ils étaient pratiqués avant l'interdiction du *bwami* (et de ses manifestations) par l'administration coloniale. Cette datation est de taille parce que les retombées de cette interdiction et de l'action missionnaire ont vidé ces rituels de leur matérialité pour ne laisser place qu'à quelques succédanés symboliques. Jadis, la mort d'un *mwami* donnait lieu à des cérémonies funéraires appropriées. L'inhumation était assurée par ses pairs, les jeunes et les femmes étant exclus.

« À la mise en fosse du corps [du *mwami*] – placé en position accroupie –, on lui attachait au cou une ficelle solide dont l'extrémité était laissée au-dehors. Tandis que les mois passaient, un initié allait régulièrement agiter la ficelle en la tirant assez fort. La sortie complète de la ficelle signifiait que la tête du mort était entièrement détachée du tronc.

Dès ce moment, la famille du défunt préparait l'organisation des cérémonies d'*ilumba* et fournissait, avec le concours de sa parentèle et des amis, des quantités de vivres : boissons et victuailles diverses pour les festivités. Le jour venu, les *bami* décrétaient un "couvre-feu" pour les femmes et les profanes et commençaient la cérémonie d'exhumation¹. Les célèbres esprits mythiques *kimbilikiti* et éventuellement *Wabi'angwa*² étaient et sont encore, dans les formes actuelles du rite, associés à la cérémonie, ce qui lui confère un caractère dramatique et explique en partie le "couvre-feu" pour les femmes et les profanes.

1. Les *bami* étaient enterrés près de leur maison et non dans un cimetière commun.

2. La présence de ce dernier intervient si le *mwami* défunt avait franchi le grade d'*itembu* dans la hiérarchie initiatique.

On procédait ensuite à l'exhumation du crâne et à son nettoyage complet puis on l'exposait au soleil, après quoi on l'enduisait d'ocre rouge et enfin on l'enveloppait dans une peau de chèvre. Avec ce paquet, ses pairs se rendaient dans la case *lusu* (ou *lubunga*) où, en chœur, chants et danses accompagnés de tambours donnaient et donnent encore une véritable atmosphère de réjouissances. Pendant les danses, le paquet contenant le crâne était tenu en main par le maître des cérémonies, puis il était remis dans le "sac initiatique" (*isengo*) de la famille et devenait désormais l'objet d'un traitement particulier : exposition régulière au soleil, frottement d'ocre rouge, désormais le *mwami* défunt était invoqué par les membres vivants de sa famille pour leur prêter son assistance dans les moments difficiles. Un culte lui est rendu et sa place au sein de la famille définitivement assurée » (Mulyumba wa Mamba 1993 : 89-90).

Le rite ne comporte plus aujourd'hui d'épisodes d'exhumation du crâne comme autrefois. Les *bami* se contentent de commémorer l'événement, tout en exécutant les rituels comme si toutes les phases des cérémonies avaient été formellement effectuées. Le symbolisme a été gardé et l'obligation demeure pour la famille du *mwami* défunt de le « découvrir », c'est-à-dire de le « sortir » de sa cachette. L'expression utilisée est « *ubisula ilumba* » qui veut dire « sortir le crâne de la cachette ». La conception sous-jacente de l'enterrement est que celui-ci est un acte par lequel la communauté des vivants cache pour un temps le défunt en attendant sa réintégration ultérieure au sein de cette communauté.

Il y a une grande différence avec la cérémonie du crâne du *mwami* chez les Nyindu, parce que là, la tête du *mwami* est arrachée de son corps dès qu'il meurt et bien avant que le décès ne soit annoncé en public (cf. *infra*).

1.2. STRUCTURES SOCIOPOLITIQUES DU BULEGA PRÉCOLONIAL

Les Lega, en général, n'avaient pas dans leur tradition une organisation politique centralisée de type monarchique. Ils faisaient partie de la catégorie des sociétés dites « segmentaires », non étatiques où le clan constituait l'entité politique la plus large. Le chef de clan était l'unique autorité exerçant à la fois les fonctions politiques et sociales.

Bien que segmentaire, la société lega précoloniale n'était pas une horde. La spécificité de cette société était la forte décentralisation du pouvoir à travers les

villages et les clans. De sorte que le pouvoir du chef de clan ou du village n'était pas si divinisé ni incarné dans ce personnage. En effet, le pouvoir du *nene kisi* ou *nene kyumo* était limité par ceux des *ntundu* ou chefs de villages, *basunguzi* ou conseillers, *ntendi* ou *ngatu* ou orateurs et *ngama* ou guerriers.

1.2.1. NENE KISI OU NENE KYUMO

L'organisation politique reposait sur le clan (*kilongo*). Le clan était sous l'autorité de *nene kisi* ou *nene kyumo*, c'est-à-dire le chef du clan. Celui-ci était l'ainé social (*ula/nkula*) de la famille des aînés du clan. Il était le descendant mâle du fondateur du lignage, du clan qu'il incarnait et à qui il rendait culte. Il devait être un homme de bon cœur, généreux, intelligent et compétent, sage et pondéré ; sinon, les membres de son groupe lui préféraient alors un frère cadet ou tout simplement une des fortes personnalités du lignage (Yogolelo Tambwe 1996 : 119).

Le clan pouvait compter un ou plusieurs villages (*kyumo/byumo*) se réclamant être descendants d'un même ancêtre éponyme. Pour affirmer son pouvoir, le *nene kisi/nene kyumo* devait être membre de la corporation *bwami* qui lui conférait un pouvoir politique à caractère religieux par l'entremise des cérémonies d'initiation *mpala*.

Le village constituait également une entité politique dans le cas où le clan prenait une grande extension sur plusieurs villages. Tout en gardant son organisation politique, le village dépendait de *kilongo*.

1.2.2. « ANCIENS » : NTUNDU

Le chef de clan ou de village n'ayant pas la vitalité nécessaire pour s'occuper personnellement des détails politiques et administratifs était assisté par

un conseil des anciens dont les membres étaient choisis parmi les sages.

1.2.3. CONSEILLERS : BASUNGUZI

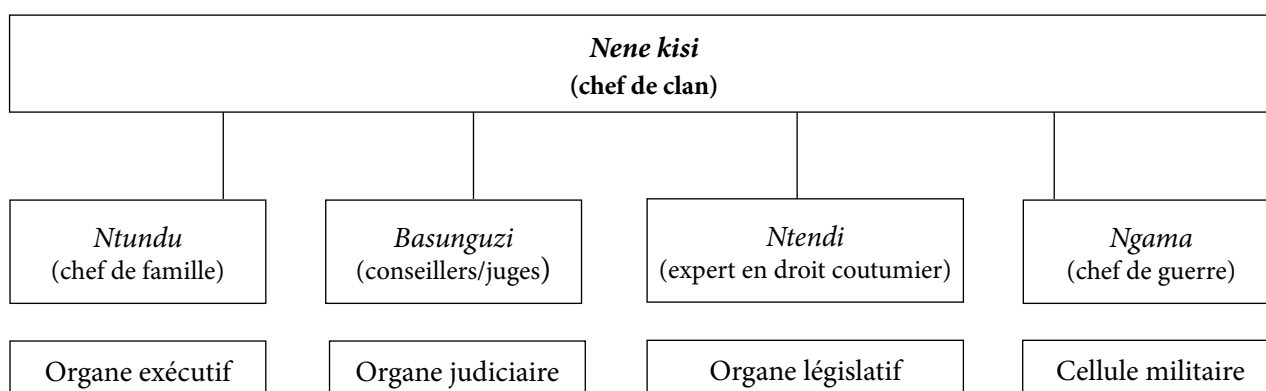
Les *basunguzi* sont les conseillers du *nene kisi*. Les *ngantu* sont les experts en discussion et en droit coutumier *lega*. Chez les Lega de l'ouest, ils sont appelés les *ntendi*. Leur savoir-faire et la connaissance des règles et coutumes étaient réputés. C'étaient des *ngama b'itenda*, c'est-à-dire des orateurs.

1.2.4. CHEFS MILITAIRES : NGAMA

Les *ngama* sont les chefs militaires. En effet, « *nagama* » signifie littéralement « pierre angulaire d'un édifice », et *ngama ya bita* était un expert en stratégie, un homme au courage physique éprouvé et aux exploits guerriers connus. Ils sont également appelés *ntundu* chez les Lega de l'ouest et désignent les guerriers qui représentaient chaque clan aux compétitions physiques et protégeaient la population pendant les guerres et les luttes contre les négriers arabo-swahili.

Contrairement au Bushi où les décisions importantes concernant le pays se prenaient à la cour du *mwami*, chez les Lega, elles se prenaient plutôt dans le *lubunga*, la case des hommes érigée au milieu du village. Ainsi, les décisions du chef (*nene kisi*) devaient toujours refléter le consensus dégagé lors des débats au *lubunga* (Yogolelo Tambwe 1996 : 122). Voilà une des marques de la démocratie vécue dans la société précoloniale *lega*. La structure politique d'un village ou d'un clan traditionnel *lega* se présentait généralement de la manière suivante :

Figure 6.1 : structure politique du clan lega





La propagande coloniale dépeint Tippo Tip (Ahmed ben Muhammed el-Murjebi, né vers 1837 et décédé en 1905) comme un marchand d'esclaves cruel. Ce qu'on sait moins, c'est qu'il a longtemps été l'allié de Stanley. En 1887, il est même devenu gouverneur du district des Chutes Stanley, sous l'EIC, contre qui moururent Lippens et le sergent De Bruyne (à Nyangwe et à Kasongo). (HP.1954.62.4, collection MRAC ; photographie non identifiée, fin XIX^e siècle.)



Sefu ben Hamed (1860-1893), fils de Tippo Tip, assis au milieu. Il est entouré des résidents belges Tobback (à gauche) et Alexandre Delcommune (à droite) ; derrière se trouve Langheldt. (HP.1957.34.6, collection MRAC ; photo W. Forfeit, 1891.)

2. INFLUENCE DES ARABO-SWAHILI AU BULEGA

De 1870 à 1900, le Bulega subit des transformations dans ses structures économiques, sociales, politiques et culturelles à la suite de la présence des Swahili ou Bangwana (Wangwana)³. C'étaient des Arabes (ou Arabisés) nés de parents arabes ou arabo-africains et qui étaient des commerçants ou traitants du XIX^e siècle qui, de la côte de l'océan Indien et de ses îles, s'enfoncèrent à l'intérieur du continent à la recherche d'ivoire, d'esclaves et de divers autres produits. Ils étaient de culture swahili, dont le signe principal est la langue kiswahili (Knappert 1969 : 111). Les Swahili frayèrent la voie à la colonisation belge. Il faut les distinguer des auxiliaires recrutés

localement parmi les Akusu, Atetela, Songye, Zimba, Bangubangu, Nonda et Benyamamba. Ces derniers formèrent les forces armées des Swahili utilisées pour occuper, administrer, exploiter et piller le Maniema et les territoires voisins dont le Bulega. De Nyangwe, les Swahili et leurs hommes atteignaient le sud-ouest du Bulega puis Misisi à l'ouest. Trois embranchements partaient de ce dernier poste swahili. Le premier allait de Misisi à Kama, Kalole et Kitutu au sud-est du Bulega. Le deuxième reliait Misisi à Minundu et Bulege où il bifurquait vers Shabunda et Itemene ou Ikozi au nord du Bulege d'une part, vers Mulungu et Ngando au nord-est, d'autre part. Le troisième conduisait de Misisi à Fundi-Sadi, poste situé à la frontière des Lega et des Songola. Tout le Bulega fut donc axé sur cette grande piste de communication et sur le centre de Nyangwe (Yogolelo Tambwe 1996 : 137).

Les Swahili introduisirent une première déstructuration de l'espace sociopolitique lega. En effet, l'influence swahili se fit sentir dans la modification de l'habitat avec une nouvelle architecture des maisons et un modèle d'habitat groupé formant de gros villages appelés « *misumba* ». Des gens d'origines claniques diverses vinrent habiter des quartiers distincts des *misumba* suivant leur provenance géographique.

3. La présence des traitants arabo-swahili avait produit une « nouvelle ethnie », dite Wangwana. Ceux-ci étaient connus dans la région de l'Est du Congo comme groupe à part des islamisés et comme « civilisés », qui maîtrisaient la langue swahili. Crawford Young les désigne comme des Africains déracinés ayant adopté une nouvelle identité qu'est celle de Wangwana ou hommes libres et musulmans (Young 1967 : 20). Jan Czekanowski (2001 : 367, 380 et 383) emploie les expressions suivantes : « nouvelle couche socio-ethnique », « groupe social créé récemment » ou « couche sociale créée par les Arabes ».

Chaque quartier était dirigé par un *nyampara* (auxiliaire des Arabisés). Shabunda comptait plus de dix quartiers et Misisi en avait cinq.

3. ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU BULEGA SOUS LA COLONISATION BELGE

Les Arabo-swahili avaient introduit chez les Lega une nouvelle catégorie de chefs, appelés « *nyampara* », qui allaient même inaugurer des dynasties consolidées par la colonisation belge. Les *nyampara*, anciens auxiliaires des Arabisés, allaient asseoir l'exploitation coloniale, au détriment de certains chefs de clan.

3.1. POUVOIR SOCIOPOLITIQUE DES NYAMPARA ET NAISSANCE DES DYNASTIES CHEFFALES AU BULEGA

Les *nyampara* constituaient une nouvelle élite politique née de l'action des Swahili au Bulega. Ils étaient recrutés en dehors des cadres sociopolitiques qui, jusque-là, géraient la cité chez les Lega, c'est-à-dire les *ula*, *nenekisi*, *mwenembuga* et les *bami*. C'étaient des hommes, jeunes, entrepreneurs et ambitieux, auxquels le système traditionnel lega déniait le pouvoir. Ils devinrent sous la bannière des Swahili des « chefs d'ivoire » et plus tard sous l'EIC des « chefs de caoutchouc ». Leur nomination par les Swahili amorça l'individualisation et la concentration du pouvoir politique au Bulega, car leur pouvoir dépassait celui des *ula* exercé seulement sur leur parenté et était nettement différent du pouvoir collégial des *bami*. Certes, la plupart des *nyampara* restèrent en fonction dans leurs villages et auprès de leurs lignages ; mais d'autres s'en allèrent se fixer dans d'autres villages tels que Shabunda, Misisi, Kama et Mulungu. Dans les postes swahili et dans les villages, les *nyampara* dirigèrent des communautés astreintes à des impositions et à des travaux en commun. Progressivement, les communautés se regroupèrent en opérant sur le plan politique une certaine hiérarchisation des villages, clans, lignages et maisons à l'avantage de ceux des *nyampara*. Grâce aux biens de prestige obtenus des Swahili et à l'entretien autour d'eux des dépendants, les *nyampara* réussirent à se faire initier au *bwami* et à gravir ses différents grades jusqu'à celui de *kindi*. Le *bwa* dut alors s'ouvrir aux nouveaux riches qui n'étaient pas des *ula* (aînés).

Avec l'avènement des *nyampara* naquit un nouveau mode de succession au pouvoir. En effet, le pouvoir de *munyampara* s'héritait de père en fils alors que celui d'*ula* ou aîné se transférait en ligne collatérale, de frère en frère. Le fils adoptait le nom du père défunt comme pour assurer la continuité du pouvoir. Le nom du père adopté était précédé de « *pene-* » ou de « *piani-* », mots probablement hérités du kikusu et signifiant « successeur de... » et considérés comme chargés de plus de dignité et d'honneurs. C'est l'origine des règnes dynastiques chez les Lega, notamment les dynasties de Mopipi, Longangi, Kalenga, Moligi et Misenga. Celles-ci se bâtirent et se consolidèrent à l'ombre de l'administration coloniale qui prit le relais de l'administration swahili (Yogolelo Tambwe 1996 : 156).

3.2. LE DÉBUT DE LA COLONISATION EUROPÉENNE AU BULEGA

La domination coloniale belge trouva dans l'exploitation du Bulega par les Swahili un prétexte pour y pénétrer. Des militaires envoyés pour la conquête des territoires sous contrôle des Swahili venaient ainsi supprimer la traite des esclaves à laquelle se livraient ces derniers. L'objectif poursuivi et atteint fut l'élimination des Swahili comme forces politiques et économiques concurrentes de l'EIC. Celui-ci tenait d'abord à occuper effectivement tout le territoire qu'il revendiquait afin de prétendre à la reconnaissance des puissances occidentales. Ensuite, il devait contrôler à son avantage exclusif le fructueux marché d'ivoire et d'esclaves drainés par les Swahili vers la côte orientale de l'Afrique.

3.2.1. OPÉRATIONS MILITAIRES ET AUXILIAIRES DE L'ÉTAT AU BULEGA

Après avoir défait les Swahili, l'EIC détourna le commerce d'ivoire et des esclaves vers la côte occidentale de l'Afrique et l'Europe (Thomson 1933 : 50). À l'issue de la campagne arabe (1892-1894), des résidents européens furent nommés par l'EIC dans les centres swahili de Kasongo, Nyangwe, Kabambare, Riba-Riba et Kirundu devenus « stations de l'État » sous forme de camps militaires retranchés et contrôlant de près les territoires environnants. Les *banyampara* furent maintenus à leurs postes et des Baswahili de moindre importance ou leurs auxiliaires *bangwana* furent nommés « auxiliaires de l'État ».



Le commandant baron Adlershable (suédois) et sa troupe partant combattre les « Batetela révoltés ». Remarquez la misère des troupes et du chef. M. A. van Iseghem note : « Cette photo a une signification documentaire ». (AP.0.0.31526, collection MRAC ; photo A. Doorme, 1898.)

Ce fut le cas de Mwinyi Shabudu à Shabunda et de Mwinyi Mutoro à Misisi. Pratiquement, de 1895 à 1902, l'EIC administra et exploita tout le Bulega par l'intermédiaire de ces *bangwana* auxiliaires de l'État et des *banyampara* qui leur étaient acquis et soumis. Des bandes armées au service de Mwinyi Toro et Mwinyi Shabubu continuèrent à razzier les produits vivriers, l'ivoire et le caoutchouc ainsi qu'à collecter l'impôt en nature au Bulega. En même temps, la présence européenne à cette période fut essentiellement militaire sur les axes routiers et dans les grands postes des Swahili. Selon Crawford Young, les Lega ne sont pas cités ni ne sont à citer parmi les peuples qui ont opposé une résistance armée aux forces de pénétration et d'occupation coloniales belges au Congo (Young 1979 : 143). Yogolelo explique cette attitude des Lega par deux éléments : la supériorité militaire des colonnes de l'EIC, comptant souvent entre cinq cents et mille individus contre lesquels les Lega des régions traversées ne pouvaient rien, et le fait qu'ils n'avaient pas l'obligation de se défendre parce que les troupes de l'EIC combattaient les Swahili et les soldats révoltés batetela (Yogolelo Tambwe 1996 : 161).

La campagne militaire de l'EIC contre la révolte des soldats batetela de l'expédition du Haut-Ituri du Commandant Dhanis fut menée de 1897 à 1900 au Maniema et dans le Bulega. Les mutins étaient, pour la plupart, des Atetela, Akusu, Bangubangu, Benyamalela et Babuyu du Maniema qui connaissaient les routes conduisant des forêts d'Ituri au Maniema natal qu'ils tentèrent de regagner. La colonne Doorme forte de 750 soldats partit de Nyangwe en septembre 1897, passa par Misisi, campa à Shabunda et atteignit Kaware-Ware à Walikale en traversant ainsi le territoire lega du sud-ouest au nord-est. Un détachement militaire sous le commandement de Swensson fut basé à Misisi ; et le

second sous le lieutenant Glorie campa à Shabunda. L'action de ces détachements et d'autres forces qui furent envoyées au Bulega aboutit à trois résultats majeurs. D'abord, il s'agit d'une avancée remarquable dans la reconnaissance du Bulega quant à son peuplement, sa géographie, ses ressources naturelles et économiques en complétant les renseignements déjà collectés par les explorateurs Livingstone, Cameron et Stanley. Ensuite, la route Shabunda-Misisi-Lualaba (Kasongo-Nyangwe ou Riba-Riba) fut barrée aux mutins. Enfin, Mwinyi Shabudu et Mwinyi Mutoro, considérés comme peu sûrs et intéressés à l'exploitation du territoire plutôt que de l'administrer, furent écartés en 1902 et remplacés par d'autres agents.

3.2.2. CRÉATION DES POSTES D'ÉTAT AU BULEGA : 1902-1910

Les postes d'État érigés au Bulega furent tous d'anciens *misumba* des Swahili. Ils avaient pour avantages d'être établis aux carrefours des pistes caravanières, comptaient un nombre important d'habitants, disposaient d'une infrastructure matérielle et polarisaient de vastes régions formant leur hinterland. Six *misumba* furent successivement érigés en postes d'État et se partagèrent l'espace du Bulega entre 1902 et 1912 : Misisi à l'ouest, Kama et Kihembwe au sud-ouest, Shabunda et Mulungu au nord et Itula au sud-est (*Bulletin officiel de l'EIC, du Congo belge* 1902-1913).

De 1902 à 1922, le Bulega est découpé en différentes entités administratives de base (postes, secteurs et territoires) rattachées à des entités territoriales supérieures que sont les zones et les districts. De 1922 à 1935, la création du « territoire des Warega » en tant qu'entité administrative unique relève d'une tentative d'unification territoriale et administrative du Bulega.

**Poste de Kihembwe.**

(AP.0.0.11097, collection MRAC ; photo A. De Meulemeester, s.d.)

**Pont de lianes à Kihembwe.**

(AP.0.0.11121, collection MRAC ; photo A. De Meulemeester, s.d.)

C'est seulement entre 1935 et 1948 que le « Bulega moderne » a finalement pris naissance.

3.2.3. ORGANISATION POLITICO-ADMINISTRATIVE DU BULEGA SOUS LA COLONISATION

a) Les secteurs au Bulega

Le secteur créé en 1904 sous l'EIC demeure jusqu'en 1912 ; il s'agit d'une subdivision administrative de la zone et du district englobant un certain nombre de postes d'État. Les postes d'État du Bulega furent groupés en deux secteurs dès 1906 : celui de Shabunda et celui de Kama avec les chefs-lieux de mêmes noms.

Au secteur de Shabunda furent rattachés les postes de Shabunda, chef-lieu du secteur, Misisi et Mulungu. Le secteur de Kama regroupa les postes de Kama, chef-lieu du secteur, Kihembwe et Itula ainsi que pour un moment ceux des Wazimba et Wamaza.

Ce secteur dépendit de la zone du Manyema (écrit Maniema, par la suite) jusqu'en 1912. Par contre, le secteur de Shabunda releva de la zone du Maniema de 1906 à 1912, puis de Ponthierville de 1909 à 1912. Ces deux zones relevaient du district des Stanley-Falls créé en 1888 et devenu Province-Orientale en 1898 et district de Stanleyville en 1910 (*Bulletin officiel* 1895 : 233-238).

b) Les premiers territoires du Bulega : 1914-1926

Par l'arrêté royal du 28 mars 1912, le Congo belge fut divisé en 22 districts. L'organisation territoriale du Bulega en fut modifiée. À la division de ceux-ci en territoires en 1914, le Bulega se trouva partagé entre quatre territoires : celui de l'Elila, chef-lieu Itula, territoire de la Kunda, chef-lieu Pili-Pili, territoire de Fundi-Sadi, chef-lieu Fundi-Sadi et

**À Nyangwe, soumission du chef Kobe-Kobe de Wazimba.**

(EP.0.0.2205, collection MRAC ; photo R. Planche, 1906, droits réservés.)

territoire de la Haute-Ulindi, chef-lieu Shabunda. Les deux premiers territoires relevèrent du district du Maniema et les deux derniers de celui de la Lowa. L'ordonnance du 5 juillet 1918 engloba le territoire de Fundi-Sadi dans celui de Lokandu amputé de tout le bassin inférieur de la rivière Ulindi incorporé dans le territoire de la Lowa.

Ainsi, le nord du Bulega échut au territoire de la Haute-Ulindi, l'ouest fut rattaché au territoire de Lokandu, le sud au territoire de la Kunda et l'est couvrit l'essentiel du territoire de l'Elila. L'arrêté royal du 2 juillet 1922 supprima le district de la Lowa. Les ordonnances du 28 novembre 1922 et du 14 mars 1923 prises en exécution de cet arrêté modifièrent l'organisation administrative du Bulega comme suit :

- le bassin supérieur de la rivière Elila (le sud-est) forma le territoire de la Haute-Elila avec Itula comme chef-lieu ;
- le nord et le nord-est constituèrent le territoire de la Haute-Ulindi, chef-lieu Shabunda ;
- le sud-ouest fut englobé dans l'ancien territoire de la Kunda avec Lumuna comme chef-lieu ;
- l'ouest du Bulega fit partie d'un nouveau territoire de l'Elila, chef-lieu Mutumbi.

Les territoires de la Haute-Elila et de la Haute-Ulindi furent rattachés au district du Kivu alors que ceux de l'Elila et de la Kunda dépendaient du district du Maniema. Ce sont les intérêts économiques, les richesses minières et forestières en tête, qui suscitèrent l'intérêt et les missions des explorateurs au Bulega, du moins jusqu'aux années 1920.

c) Territoire de l'Urega : 1926-1932

En 1926, fut créé un territoire de l'Urega rattaché au district du Kivu en fusionnant les territoires de la Haute-Elila et de la Haute-Ulindi (*Bulletin administratif* 1926 : 468-272). Son chef-lieu fut Shabunda, considéré comme le centre vital du territoire. L'importance de Shabunda allait croissant : ancien *musumba* des Swahili, puis successivement chef-lieu de poste, de secteur et de territoire. Des établissements de vente des articles de traite et pour Européens, ainsi que d'achat des produits indigènes y furent ouverts assez tôt et se multiplièrent au cours des années 1920. Un nombre important d'Européens était installé à Shabunda. Il y avait également la résidence du chef Mopipi Mutimana sur lequel l'administration coloniale comptait pour éventuellement diriger tous les Lega. La création du territoire de l'Urega fut, en effet, considérée comme

un pas vers la constitution d'une entité administrative unique englobant tout le Bulega et tous les Lega. Cependant, ce territoire ne couvrait pas toute l'aire habitée par les Lega. En effet, les Lega de l'Elila et ceux de la Kunda ou Lega du Maniema étaient répartis entre le territoire de l'Elila et le territoire de la Kunda (Lumuna), deux territoires les plus importants du district du Maniema par le peuplement en 1925. En outre, il englobait des populations non lega tels que les Zimba de trois petites chefferies au sud-ouest et les Bakondjo ou Bakano considérés comme des Lega (Yogolelo Tambwe 1996 : 191).

d) Territoire des Warega : 1932-1935

La création en 1932 du territoire des Warega avec Shabunda comme chef-lieu fut la réalisation du projet d'unification administrative du Bulega. Tous les Lega se trouvèrent rassemblés dans une même entité. Mais, on leur annexa d'autres groupes : Kwame, Kondjo et Bembe qui leur sont apparentés ainsi que leurs voisins Zimba et Songola avec qui ils ont appartenu aux mêmes structures administratives coloniales. Le territoire des Warega fut rattaché au district du Maniema. Il avait une superficie de plus de 50 000 km² et comptait environ 135 985 habitants (Rapport annuel aux Chambres belges 1932 : 194).

4. TERRITOIRE DE SHABUNDA

4.1. SHABUNDA SOUS L'EXPLOITATION DES ARABO-SWAHILI

Le territoire de Shabunda a aussi connu la traite arabo-swahili. En effet, Shabunda faisait partie de la zone swahili qui était une autre zone socio-économique précoloniale en voie de structuration et d'extension à la fin du XIX^e siècle. La zone swahili prit son origine dans l'occupation arabe de la côte orientale de l'Afrique, qui avait atteint Mombassa (la côte kenyane de l'Océan Indien) dès le XII^e siècle. Il en résulta une langue bantu comportant des multiples mots d'origine arabe appelée le kiswahili, et un commerce transocéanique très important dans la région des Grands Lacs. Pour l'alimenter, des caravanes d'Arabisés pénétraient de plus en plus profondément dans le continent.

Les Arabisés étaient des guerriers violents qui pillaient l'ivoire là où on ne le leur livrait pas à bas prix et emmenaient de longues caravanes d'esclaves chargées de leur butin et de leurs biens. Mais la guerre que leur fit l'État indépendant du Congo

pour s'assurer le contrôle de l'est du pays, avait occulté les aspects positifs de leur action. Là où les Arabes s'installaient, ils organisaient des routes, des cultures et tout un style de vie. Un des premiers Européens arrivés dans la haute Tshuapa, le Danois Knud Jespersen, cité par Gustaf Hulstaert dans un de ses rapports d'exploration, avait noté ces mots en 1903 : « Comme partout où habitaient les Batetela laborieux, il y avait des champs bien entretenus : riz, sorgho, patates, papayes, bananes... Partout on trouve des routes larges de plusieurs mètres. À des distances de deux ou trois heures de marche se trouvent des « *chamba* », c'est-à-dire des postes de halte où l'on peut obtenir à boire, à manger et le logement. C'est un système emprunté aux Arabes » (Hulstaert 1980 : 73-74). Shabunda était à cette époque sous le contrôle de Tippu Tip, le plus célèbre des Arabisés qui se vantait dans ses mémoires d'avoir réorganisé le pays qu'il contrôlait en ces termes : « Les indigènes qui m'avaient voulu comme chef quand je me rendais de Nyangwe à Kasongo attaquaient et tuaient les voyageurs de passage chez eux. Je lançai une expédition punitive et l'ordre fut rétabli. Même une femme pouvait y passer ; elle était respectée et on lui donnait à manger » (Bontinck 1974 : 102). Sambi II fut le premier Arabisé à s'installer dans la cité de Kyoli, futur Shabunda. D'autres Arabisés se fixèrent à travers l'espace de l'actuel territoire de Shabunda : Malilo à Itemene près d'Ikozi, Mahomedy à Bulege en amont de la rivière Ulindi, Mukamania à Lukandu et Munie Shabudu demeura à Kyabunda ou Katandala au pied du mont Ikozi. Une grande cruauté caractérisa le règne de ces Arabisés dans leurs postes respectifs : ils perforaient les lobes des oreilles de leurs sujets pour les distinguer des fidèles serviteurs, et ils menaient une lutte sans merci contre les *bami*. À cette époque, la ficelle qui attache la calotte des *bami* sur la tête fut supprimée afin de permettre d'enlever rapidement le chapeau à l'approche des Arabisés. Elle sera réintroduite après le départ des Arabisés (Yalala 1977 : 93). Ayant été chassé par le clan Banabanga, Munie Shabudu regagna Kyoli. Arrivé à destination, il débaptisa Kyoli et le nomma Kyabunda en mémoire du poste qu'il venait de quitter. Kyabunda sera déformé en Shabunda par les Belges.

Lors de la prise de Kasongo par les troupes de l'EIC en 1893, la population en était estimée à 30 000 habitants et la classe dirigeante y menait une vie raffinée. François Flament, un des responsables

de l'expédition en témoigne en ces termes : « Tous nos hommes trouvèrent de nouveaux équipements et même les simples soldats dormirent sur des matelas de soie et de satin dans des lits sculptés. Nous trouvâmes un confort européen dont nous avions presque perdu l'usage : bougies, sucre, allumettes, gobelets en argent et en cristal étaient à profusion [...]. Les jardins étaient luxueux et bien plantés [...] » (Flament 1952 : 240). En réalité, Shabunda a beaucoup hérité de la présence des Arabo-swahili avec les produits de commerce et des habitations modernes, en dépit de plusieurs cas de razzias et de traite des Noirs. En effet, la première pénétration arabe dans Shabunda et ses environs avait été essentiellement commerciale, mais les caravanes étaient devenues de plus en plus importantes et les visées devinrent de plus en plus politiques. Par exemple au départ des Arabo-swahili en 1869, Tippu Tip s'était mis en route à partir de Dar es Salam avec 4000 hommes. Il était investi comme gouverneur par le sultan de Zanzibar et il se comportait comme l'organisateur d'un État. Il conclut même une alliance avec Lumpungu qui était chef des Songye dont la capitale Kabinda regroupait peut-être 10 000 habitants, avec notamment Ngongo L(u)eteta (ou Lutete) sur le haut Lomami qui faisait de telles razzias qu'il lui arriva de ramener 32 tonnes d'ivoire à Kasongo en 1886 (de Saint Moulin 1983 : 16-17). Corroborant tous les témoignages susmentionnés, beaucoup de travaux de fin d'études réalisés à l'ISP/Bukavu consultés rapportent que les premiers étrangers arabo-swahili étaient arrivés en 1845. Marchands d'esclaves, ils étaient au service des trafiquants arabes venus de la côte africaine de l'océan Indien, notamment de Zanzibar, via Nyangwe et Kasongo dans le Maniema voisin.

À cette époque, en connivence avec des chefs de village, la traite des esclaves avait inauguré les déportations d'une partie de la population locale. Il s'en était suivi des guerres intestines qu'elle provoqua en opposant les familles entre elles. Tout ceci contribuait au dépeuplement de la contrée. Mélanges et déportations continuels des gens finirent par ébranler les traditions et les cadres sociaux ; il en découlera désordre et misère pour Shabunda et ses environs. Cette situation ne prendra fin qu'en 1894 avec la défaite du dernier sultan arabisé Rumliza à Kabambare face aux troupes belges de Dhanis. Et comme le rapporte Bavon Kibundila Mpeseni, « à l'arrivée des Arabo-swahilis dans le Bulega au XIX^e siècle, Kyambula père de Moligi, régnait sur les



Corps de garde à Micici.

(HP.1967.1.343, collection MRAC.
Carte postale ; éditions inconnues,
droits réservés.)

Bayoma composés de sous-clans Ngoma, Kankisingi, Kalinde, Wendelingu et le groupe Biale. À sa mort, il fut succédé par son fils Moligi qui devint Moligi I^{er}. C'est lui qui entra en contact avec les Arabo-swahili en provenance de la côte orientale de l'Afrique. Ceux-ci s'installèrent à Katete, à 10 km de Kalole actuel chef-lieu de la chefferie Wakabango I. Ils y organisèrent la traite des esclaves, en connivence avec Moligi I^{er} chargé par eux de choisir des hommes robustes et sains pour les faire conduire au marché d'esclaves situé à Nyangwe (Kibundila 2010 : 30). En 1890-1892, les « campagnes arabes » (guerres contre les Arabo-swahili) furent limitées, les forces de l'EIC étant employées à occuper l'Uele et obtenant le ralliement de Mpania Mutombo, de Ngongo L(u)eteta et de Lumpungu dans le haut Lomami. En 1893, Léon de Saint Moulin rapporte que les vallées du Lomami et du Lualaba furent entièrement conquises. En 1894, le Maniema, Shabunda, les rives du lac Tanganyika et le nord-est du pays passèrent également sous le contrôle de l'EIC. Dans les archives de la Force publique citées par de Saint Moulin, il fut noté que « les Arabisés avaient perdu, selon les estimations des combattants sur le terrain, près de 70 000 hommes dans ces campagnes » (de Saint Moulin 1983 : 34).

4.2. SHABUNDA SOUS LA COLONISATION BELGE : 1895-1960

Vers 1895, soit une année après la défaite des Arabisés à Kabambare, les premiers Européens arrivèrent à Shabunda. Les premiers d'entre eux qui ont pénétré le Bulega arrivèrent par l'ouest arrivant à Shabunda et à Pangî par le fleuve Congo qui baigne ces deux territoires. Livingstone fut le premier à pénétrer au Bulega vers 1870-1871 par le Lualaba avant sa rencontre avec Stanley à Ujiji le 10 novembre 1871. Ainsi, il était passé par la partie

australe du Bulega (Leysbeth 1968 : 83). En 1876, Stanley traversait les groupements de Banambeza et de Banakalindi dans le territoire de Pangî. C'est au cours de ce voyage qu'il vit, vers les embouchures de l'Ulindi et de l'Elila, des villages razzisés. Plus tard, les groupes européens de l'EIC traversèrent la région. En 1897, la colonne des lieutenants Malaerts, Tombeur et du D^r Meyers arriva à Shabunda venant de Nyangwe à la recherche des soldats insurgés batetela de l'EIC. Les forestiers balega ne furent donc pas inconnus totalement des Européens qui, par la suite, créèrent des postes d'État dans leur région. Polepole en parle en ces termes : « [...] diverses expéditions de Blancs traversèrent la contrée de part en part et des relations furent publiées, celle du lieutenant Glorie et du capitaine Cordeller sont les plus connues. De 1897 à 1900, les postes de Micici et de Kama furent créés. En 1904, Crön vint s'installer à Shabunda où il fonda un autre poste. Deux ans plus tard, le commandant Delhaise sera nommé le premier administrateur de l'Urega (1904-1908) dont dépendaient Wamuzimu et Basile. Dans ce territoire, on rencontrait tous les groupements lega. Ce qui a valu à celui-ci l'appellation du territoire de l'Urega » (Polepole 1976 : 61-62).

En 1904 eut lieu la signature des actes de création du territoire de Shabunda. Le centre où se situait la localité de Shabunda avait acquis *de facto* le statut de chef-lieu de territoire. Dès lors, Shabunda cessa d'être le petit village peuplé essentiellement de Basagani qui furent ses premiers occupants fondateurs ; il devint une bourgade à la dimension de son statut de plus en plus peuplé des ressortissants d'autres familles et clans lega, notamment les Beigala, Baliga, Banantando, Bachunga, Banamsanza (Bana-Kikoba) et Bana-Kabulwa. En 1908, lors de la cession du Congo à la Belgique, les soldats de la Force publique originaires de Shabunda avaient regagné le chef-lieu

de leur territoire. Le pouvoir colonial créa pour eux l'avenue Lupimbi. Un peu plus loin se trouvaient deux autres avenues résidentielles et qui étaient exclusivement réservées à la population civile autochtone. Les avenues trouvées à ce moment dans le chef-lieu de Shabunda étaient : Kisasa débaptisée et renommée actuellement Lusambo I, située dans le quartier Lupimbi ; Nyalubwa devenue village Nyalubwe, située à 3 km au nord de Shabunda centre. Sur l'autre rive de la rivière Ulindi, se trouvait l'avenue Kapemba débaptisée Nyakatende et située à 4 km au sud-ouest de Shabunda centre (Amuri 1995 : 11-12). À la tête de l'avenue Lupimbi fut nommé chef le premier-sergent major Lubuku originaire du groupement Baliga ; il fit accroître l'agglomération qui atteignit une superficie de plus ou moins 29 hectares. Les autres réalisations, héritées de l'administration coloniale belge peuvent être présentées chronologiquement de la manière suivante :

- 1928 : tenue du conclave de Musweli à l'issue duquel fut décidé le découpage du grand territoire de Shabunda en deux nouveaux territoires, celui de Pang'i (dans le Maniema actuel) et celui de Shabunda intégrant l'espace de ce qui deviendra en 1948 le territoire Mwenga ;
- Mai 1930 : signature de l'acte de nomination de Mopipi Mulongeki I^{er}, en qualité de *mwami* de la chefferie Bakisi ;
- 1932 : fondation de la mission protestante américaine CLMK située au sud de Shabunda centre ;
- 1935 : arrivée à Shabunda du tracé routier Kindu-Kalima, mais les premiers véhicules notamment les gros camions ne s'y feront voir qu'une année plus tard, soit en 1936 ;
- 1941 : aménagement de la plaine de Lulingu et érection de l'aérodrome de Shabunda par Verjont (*alias* Makale), un colon minier ;
- 1946 : installation des Pères Blancs à Itemene où ils construisirent un couvent à côté duquel ils érigèrent une bâtisse de six grandes salles de classe. C'est l'actuelle école primaire Itemene.

Mais en 1948, l'ancien territoire de Shabunda, créé en 1928, fut diminué, avec la création de l'actuel territoire de Mwenga. Il avait perdu la partie centrale de son étendue sur laquelle s'exerçait jadis son influence. L'année 1952 marqua le début du temps décisif dans l'accroissement de la cité de Shabunda. Beaucoup d'événements se succédèrent. Le chef de poste Jean Brunix (*alias* Muzamba-Zamba) créa la cité rurale de Lupimbi qu'il dota d'un plan

cadastral divisé en avenues ; les soldats, agents de l'État et autres domestiques au service des prêtres et colons s'y installèrent. Et ce fut au cours de cette même année que Jean Brunix fit ériger le terrain de football, l'actuel stade Mizinga situé entre l'ex-PTT et la paroisse du Sacré-Cœur de Shabunda. Dubois, un autre colon, construisit l'hôtel *Yuyu* qui connut par après des difficultés liées aux troubles de l'indépendance du pays et ferma définitivement ses portes en 1962, après le départ des colons belges miniers et planteurs (Assani 2008 : 19-20). En 1952, il y eut l'inauguration de l'hôpital de Shabunda, l'actuel hôpital général de référence, au même moment que le début de la construction du sanatorium de Shabunda avec le financement de la Cobelmin pour l'éradication de la lèpre. Mais, l'entrée en service de cette structure médicale ne fut effective qu'en 1955. Les travaux de transformation de la cité de Shabunda connaîtront une longue interruption à partir de 1956 pour ne reprendre qu'en 1986.

4.3. TERRITOIRE DE SHABUNDA APRÈS L'INDÉPENDANCE DU PAYS

Après la proclamation de l'indépendance du Congo, le 30 juin 1960, le poste de Shabunda fut supprimé et Nyalubwa ne fit plus partie de l'agglomération de Shabunda. En 1961, les habitants de Shabunda vont assister passivement à la cessation complète du trafic du bac sur la rivière Ulindi. C'est ainsi que commenceront la traversée par pirogue à pagaie et tout le calvaire qui en découla. Le fonctionnement de l'école ménagère Immaculata créée en 1952 dans l'enceinte de l'ex-hôpital de Cobelmin fut interrompu en 1956 à la suite du manque de financements. Les bâtiments de cette école abriteront un monastère où va être institué le petit séminaire de Shabunda jusqu'à 1970. À partir de cette année, le petit séminaire fut à son tour transformé en collège Don Bosco, une école secondaire de cycle long, qui devint institut Kalumbwa en septembre 1973.

En 1975, à la suite du recensement général, on avait enregistré 12 317 habitants. Les années 1980 avaient été marquées par les effets de la libéralisation de l'exploitation de l'or par le régime Mobutu. Depuis lors, l'extraction de l'or et d'autres minerais jouera un rôle moteur dans la vie socioéconomique de la population. Toutefois, la ruée vers l'or renvoya malheureusement l'agriculture et l'éducation au second plan. C'est ainsi que les crises économiques

et politiques, qui frapperont le pays, en général, et le territoire de Shabunda, en particulier, au début des années 1990 ne cesseront de rendre misérable une grande partie de la population de Shabunda qui, du reste, est principalement paysanne. Et c'est dans ce contexte que les guerres de l'AFDL et du RCD/Goma de 1996 à 2003 vont aggraver la misère des habitants de Shabunda. C'est sous la rébellion du RCD/Goma que la citée de Shabunda acquit officiellement un cadre organisationnel spécifique. Sous l'impulsion du gouverneur Norbert Basengezi Katintima en 2000, il y eut la création du bureau de la cité de Shabunda. Mais, à la suite des affrontements fréquents entre *Mai-Mai* et troupes rebelles du RCD/Goma de 2001 à 2003, ce bureau plusieurs fois incendié va être détruit (Assani 2008 : 22). En 2004 avec l'arrivée sur le terrain des Casques bleus de la Monuc et l'installation des ONG, on va noter une certaine reprise des activités commerciales. Pendant cette période est créée l'« Université ouverte » de Shabunda et le processus de la pacification du territoire a été déclenché à partir de janvier 2009,

avec l'instauration des opérations militaires des FARDC dénommées « Amani Leo ».

4.4. SUBDIVISIONS ADMINISTRATIVES DU TERRITOIRE DE SHABUNDA

Le territoire de Shabunda est subdivisé en deux chefferies : Bakisi et Wakabango I.

La chefferie Bakisi est la plus vaste avec 17 432 km² ; elle compte sept groupements, ci-après : Bangoma, Bagabo, Batchunga, Baliga, Beygala, Bamuguba-Nord et Bamuguba-Sud.

La chefferie Wakabango I compte quatre groupements : Nkulu, Ikama-Kasanza, Basitabiyale et Batali.

D'après le rapport annuel du territoire de 2008, Shabunda était peuplé de 659 400 habitants, dont 501 274 dans la chefferie Bakisi et 158 125 dans Wakabango I. Le territoire de Shabunda est habité à environ 95 % par les Lega et à 5 % par des autochtones venus principalement pour l'exploitation artisanale des minerais et pour des raisons commerciales. Parmi ces derniers, on trouve des Kwame, Tembo, Bangu-Bangu (établis dans la province du Maniema) et des Twa.

4.4.1. CHEFFERIE BAKISI

a) Les Bakisi (ou Kisi) sous l'occupation des Arabo-swahili : 1870-1897

Dans la seconde moitié du XIX^e siècle, les Arabo-swahili pénétrèrent à Shabunda et entrèrent en contact avec les Kisi en trois étapes. D'abord, de Nyangwe, alors capitale du Maniema, les Arabo-swahili opéraient à l'intérieur du pays lega pour récolter l'ivoire et capturer les esclaves. Ensuite, pour écourter le trajet qui séparait Nyangwe du Bulega, l'on décida la création en plein pays lega de deux postes : Kama et Misisi dans le territoire actuel de Pangani. Enfin, étant donné que le négoce prospérait, les postes de Shabunda et Mulungu furent fondés chez les Kisi. Les razzias des Arabo-swahili eurent de conséquences fâcheuses chez les Kisi. Elles ont entraîné le dépeuplement et la paupérisation du territoire de Shabunda, en général, et de la chefferie Bakisi, en particulier. En effet, les Arabo-swahili cernaient les villages, massacraient les vieillards et tous ceux qui osaient leur résister. Ils emportaient les survivants enchaînés jusqu'à Shabunda avant de les conduire à Nyangwe en passant par Misisi et Kama.

Carte 6.2 : territoire de Shabunda en 1956



Institut géographique du Congo belge 1956 : échelle 1/1 000 000 ; carte annotée pour le peuplement à la demande de la mission d'Olga Boone. (Collection MRAC, service Histoire et Politique, mission O. Boone.)

Ils pillaient les poules et les chèvres. Ils incendiaient des maisons. Seuls les captifs les plus résistants atteignaient Nyangwe, car la plupart d'entre eux mouraient en cours de route. C'est ce qui a fait dire aux Lega et Zimba : « *Mulega hafike Nyangwe* », c'est-à-dire « un Lega n'atteignit pas Nyangwe » (Kekambezi 1972 : 69). Des lois sévères régissaient les villages soumis aux Arabo-swahili composés en grande partie des Kusu. Par exemple, ils coupaient les organes sexuels d'un homme accusé d'avoir couché avec une femme d'autrui et, puis, brûlaient celui-ci vif. Les fuyards pratiquaient l'anthropophagie par manque des vivres ; ce phénomène jadis pratiqué uniquement en temps de guerre prit une ampleur inquiétante. À cette époque, le pays des Kisi connut une forte baisse du taux de natalité, non seulement parce que les hommes vivaient loin de leurs épouses, mais également parce que l'on ne voulait pas avoir d'enfants, en cette période difficile. Une autre conséquence fut la modification de la structure sociopolitique ancienne des Kisi par les Arabo-swahili. En effet, pour mener à bien leur entreprise, ceux-ci durent collaborer avec certains chefs de clan ou en imposer d'autres. Ils les appelèrent *nyampara* ou *twana*. Le rôle de ces nouveaux chefs fut de fournir l'ivoire et les esclaves aux Arabo-swahili qui leur donnaient, pour ce faire, des armes à feu appelées *bifumula* (Yalala 1977 : 91). En outre, l'occupation des Arabo-swahili engendra les divisions qui ont été à la base des guerres interclaniques chez les Kisi. D'où, il en découla beaucoup de victimes humaines et surtout le bouleversement des structures sociales, politiques et économiques préexistantes.

Le clan Banabanga, rétif aux impositions qu'exigeaient les Arabisés, leur opposa une résistance farouche. Il fit rouler de grosses pierres sur la résidence de Munie Shabudu et de ses hommes installés au pied du mont Ikozi. Pour mettre fin à cette crise, Munie Shabudu feignit de composer avec ses ennemis. Il en profita pour tuer, en marge d'une réunion de réconciliation, deux des représentants des Banabanga qu'il soupçonnait d'être les meneurs de la révolte. Mais devant l'insoumission persistante des Banabanga, Munie Shabudu fut obligé de retourner à Kyoli accompagné de Kinganda, neveu du chef des Banabanga, qui assurait le ravitaillement alimentaire. En effet, la famille cheffale des Banabanga vivait en bonne intelligence avec les Arabo-swahili. Pour consolider son amitié avec Kangandyo, le chef de clan Banabanga, Munie Shabudu nomma un

certain nombre de membres de ce clan en qualité de *banyampara* ou *capitas* de villages :

- 1) Kinganda, neveu de Kangandyo, devint *nyampara* de Shabunda ; Itanganika de la même famille fut aussi *nyamapara* ;
- 2) Mopipi dirigea le poste arabe de Mulungu. À sa mort, son petit frère Mutimana *alias* Mopipi lui succéda. Celui-ci sera rappelé par Munie Shabudu pour diriger le poste de Kyabunda à la mort de Kinganda. Mopipi et Mutimana étaient des fils du chef Kangandyo ;
- 3) Un autre fils de Kangandyo, Nsumo, fut désigné *nyampara* itinérant. Il assurait le transport des impositions jusqu'à Misisi.

Des membres d'autres clans kisi furent aussi élevés au rang de *banyampara* : Bikenge du clan Basagani, Binsilingi du clan Samanzala, Igulu du clan Basumbu, Isonga du clan Munwa, Itangilwa du clan Kitundu, Kabungulu du clan Ibandi, Kalumbi du clan Busumbu, Kibisa du clan Mulila, Kigulube du clan Basuli, Mukenge du clan Bangongo, etc.

En conclusion, l'on peut retenir que le règne éphémère (1870-1897) des Arabo-swahili chez les Kisi entraîna les lourdes conséquences décrites ci-dessus. Il a, d'une manière particulière, consacré la suprématie de la famille Mopipi du clan Banabanga à la suite de sa soumission aux envahisseurs. Cette hégémonie va s'accroître avec la colonisation et même après l'indépendance du Congo belge.

b) Les Kisi (ou Bakisi) sous la domination belge

Les Belges introduisirent chez les Kisi (Bakisi) un nouveau type de pouvoir naguère inconnu ; le pouvoir centralisé et héréditaire. En effet, à l'arrivée des colonisateurs belges à Shabunda, les Kisi étaient regroupés dans des clans dirigés par des chefs auto-nomes. Les troupes de l'EIC ont d'abord mis fin à l'exploitation du pays des Kisi par les Arabo-swahili en 1897. Pour éviter les redites, rappelons simplement que les agents léopoldiens utilisèrent certains Arabo-swahili, dont Munie Shabudu, comme auxiliaires, surtout dans la récolte d'impôts en nature d'ivoire et de caoutchouc. Le détournement dont celui-ci se rendit coupable poussa les membres du clan Banabanga à porter leurs impositions aux postes de Misisi et Kama. D'autres clans kisi, notamment les Bakilwa, Basuli, Banakagela, Banamunwa, Banibilila et Banibandi en firent autant en concentrant leurs impositions à Shabunda, une agglomération de 8000 otages dirigée par Mopipi. Mais les caravanes en

provenance de Shabunda et conduites par Nsumo à Misisi ayant été égarées par les licenciés⁴ qui vivaient aux environs, Mopipi décida de porter ses impositions au poste de Kama ; ce qui poussa ces voleurs à l'accuser d'être un rebelle auprès des Européens de Nyangwe. En 1904, le commandant Crôme arriva à Shabunda et se rendit compte que pour mener à bien l'opération de récolte de caoutchouc, il fallait un chef puissant capable de s'imposer sur tous les clans kisi. Mopipi et son frère aîné, qui connaissaient le kiswa-hili, étaient favoris. Le choix tomba sur Mopipi, car semble-t-il, Nsumo était faible d'esprit.

c) Le règne de Mopipi I^{er} Mutimana : 1904 -1930

La nomination en 1904 de Mopipi I^{er} Mutimana en qualité de premier chef de tous les Bakisi changea le cours de l'histoire parce qu'elle constituait une nouveauté par rapport à la tradition lega, qui reconnaissait le clan comme unité politique et sociale de base.

Au début, les autres chefs de clans kisi ne comprirent pas la portée politique exacte de cette mesure croyant que Mopipi I^{er} Mutimana était nommé pour servir de simple interprète aux Blancs. Mais la très forte personnalité de ce nouveau chef lui permit d'asseoir son autorité sur ses pairs et même au-delà des frontières des Bakisi. Ce qui poussa l'administration coloniale à modifier les limites de son entité en y incorporant d'autres clans lega non kisi qui lui étaient favorables. Cela fut soutenu par l'administrateur territorial De Villenfagne, en ces termes : « Le chef Mopipi est un excellent chef. Son impartialité lui a gagné la confiance de tous ses indigènes ; sa vigilance à sauvegarder les intérêts de ses administrés lui attire chaque jour de nouveaux partisans. Sa chefferie a subi quelques modifications quant aux groupements qui la composent ; son étendue territoriale s'est fortement agrandie... » (De Villenfagne 1926 : 1). Mopipi I^{er} Mutimana bénéficiant du soutien de l'administration coloniale, il n'hésitait pas à sanctionner tout qui lui désobéissait.

d) Rassemblement de Musweli en 1927 et création de la chefferie Bakisi

En 1917, une première rencontre sous forme de prise de contact réunit les délégués de trois

groupements claniques importants des Bakisi : Bamuguba, Baliga et Bakyunga. En 1920, une deuxième réunion fut tenue aux fins de fournir des renseignements sur l'histoire des migrations des Lega et de sensibiliser l'opinion publique sur une éventuelle création des chefferies au Bulega.

En 1927, se tint sous le patronage de l'administrateur de territoire Moreau un rassemblement à Musweli des représentants des Lega orientaux : Mopipi pour les Bakisi, Moligi pour les Wakabango I et Longangi Mpagha pour les Wamuzimu⁵. La consultation des Lega occidentaux eut lieu en 1932. Les trois grands groupements claniques des Kisi, Bamuguba, Bakyunga et Baliga, furent respectivement représentés par Mopipi, Katumbi et Simbo. Après une semaine de discussion sur la généalogie des fils aînés des ancêtres éponymes des différents clans lega, on établit que Muguba était le fils aîné de Kisi, suivi de Kyunga, Liga étant le cadet. Un deuxième problème débattu à Musweli fut celui de l'exercice du pouvoir chez les Kisi au début du XX^e siècle où les chefs coutumiers, les *banyampara* déchus et les auxiliaires arabisés donnaient des ordres à la même population qui ne savait à quelle autorité se fier. Déjà à partir de 1923, la configuration de la chefferie des Bakisi était dessinée par l'agglomération des fractions dirigées par des *capitas*. À la mort de ceux-ci, ils ne pouvaient pas laisser de successeur, car la fraction devait directement être soumise au chef qui avait le loisir de désigner un notable pour surveiller l'exécution de ses ordres dans les parties éloignées de sa chefferie.

Le rassemblement de Musweli de 1927 déboucha sur la création de la chefferie Bakisi une année plus tard, en 1928, rendant ainsi effectif le pouvoir centralisé héréditaire à la tête de cette nouvelle entité administrative chez les Lega. Sous son règne, le groupement des Banya-Kigamba fut supprimé et remplacé par celui des Bamuguba-Sud. Le groupement des Bamuguba-Nord fut créé par la fusion de ceux de Banya-Kamuno et Babotia (Idunga 2008 : 25). Jusqu'à sa mort, le 5 mai 1930, le chef de chefferie Mopipi I Mutimana parvint à faire accepter

4. Les licenciés étaient des chefs arabisés non coutumiers qui avaient successivement servi les Arabes et les agents de l'EIC. Ces derniers les remercièrent par la suite.

5. Musweli est un village situé à 150 km au nord-est de Shabunda. À leur arrivée à Musweli, Mopipi et Longangi furent désignés chefs coutumiers par l'administration coloniale. Musweli constitue le dernier foyer de dispersion des Lega orientaux au cours de leurs migrations.

son pouvoir par la population en défendant ses intérêts et à s'assurer la protection de l'administration coloniale.

e) Le premier règne du chef Mopipi II Mulongeki Paul : 1930 - 1946

Mopipi II Mulongeki Paul était le fils de Mopipi I Mutimana et de Wakukasa. Il était né à Shabunda en 1910. Il décéda le 8 mai 1976. Investi chef de la chefferie Bakisi le 5 mai 1930, succédant à son père, il resta au pouvoir jusqu'en 1946, année de sa relégation à Elisabethville. Relâché en 1959, il reprit ses fonctions de chef des Bakisi une année après. Il se maintint au pouvoir jusqu'en 1976, année au cours de laquelle il démissionna. À la veille de son investiture, le groupement Kwame du chef Ndeke fut détaché de la chefferie Bakisi pour être incorporé au secteur Komo dans le territoire de Punia. En 1947, le groupement Balondjo allait également être soustrait et attaché au territoire de Walikale.

Le règne de Mopipi II Mulongeki va être compromis, en raison de son népotisme. Il se fit constituer un conseil des notables composé uniquement de ses proches, et de là fit instaurer un pouvoir oppressant sur la population. En fait, il parvint à mettre de côté les anciens chefs des clans influents au profit de ses proches, notamment : Songo, notable des Batshunga, qui était apparenté à lui par ses mariages ; Mukulumania, notable des Bamuguba-Nord, qui était son cousin germain ; Gombe, notable des Baliga-Banyakamuno, son oncle maternel ; Kiziba, notable des Bamuguba-Sud, qui était son cousin germain (Dekoster 1944 : 4). À cela, il faut ajouter que dès que quiconque osait protester contre les abus du chef Mopipi II et des siens, le conseil des notables proposait sa relégation à l'administration. C'est le clan des Banakitundu qui souffrit le plus de ces décisions. Le chef fut accusé par ses administrés de ne jamais présider les tribunaux indigènes. Il se déplaçait pour combler le déficit de la caisse de la chefferie en infligeant des amendes souvent sévères et parfois sans délivrer de quittances. Tout *capita* de village qui osait se plaindre de ses agissements était destitué ou relégué. La défaillance du règne de Mopipi II Mulongeki Paul pourrait s'expliquer, entre autres, par son ignorance des coutumes lega, car il avait grandi et étudié loin de son terroir ; par son addiction à l'alcool ; par l'emprise du *bwami* initiatique mobilisant la population lors des rites d'initiation au détriment de travaux

obligatoires et d'impôts exigés par la colonie. En mai 1935, le CDD du Maniema avait infligé à Mopipi II Mulongeki une peine disciplinaire d'un mois de privation de traitement pour avoir négligé le contrôle de l'exécution des travaux agricoles et autres prescrits aux chefferies (Yalala 1977 : 113). Malgré cela, Mopipi parvint, tout de même, à mobiliser sa population pour aller travailler dans les mines de cassitérite exploitées à Kasese⁶ par la Symétain, la Cobelmin et le CNKi. Entre 1942 et 1945, l'administration procéda au recrutement de 5000 travailleurs chez les Bakisi, Wamuzimu et Wakabango I. Déçus de n'avoir pas trouvé à Kasese les promesses que leur avait faites le chef Mopipi II, les ouvriers bakisi furent découragés de travailler dans les mines de cassitérite. De retour chez eux, ils lui opposèrent une résistance qui entraîna sa destitution, suivie de sa relégation à Elisabethville, le 17 juillet 1947⁷. Un nouveau système de gestion de pouvoir vit le jour, mais qui ne dura que de 1947 à 1960.

f) Le secteur Bakisi sous André Kyalala : 1947-1960

Le système administratif du secteur semblait adapté aux mentalités et aux structures sociopolitiques précoloniales des Lega, en général, et des Kisi, en particulier. Et effet, il consacrait un pouvoir décentralisé et les différents groupes qui le composaient jouissaient d'une large autonomie. Le seul inconvénient qu'il revêtait sous la colonisation belge était que la nomination du chef de secteur transcendait les institutions coutumières. Elle émanait des autorités politico-administratives de l'État et ne reflétait pas toujours la volonté des administrés. Fils de Katumbi, ancien *nyampara* et notable du groupement Bakyunga, Kyalala André fut d'abord nommé chef de groupement Bakwame par l'administration coloniale, compte tenu du grand nombre des transplantés kisi dans la contrée de Kasese vers 1945. Après la relégation de Mopipi II en 1946, ils tentèrent de confier la direction de la chefferie Bakisi à son frère Bitingo, pendant que

6. Kasese est le chef-lieu du secteur Babira-Bakwame (dans le territoire de Punia) frontalier du territoire de Shabunda. Habité par les Bakwame, voisins des Bakyunga-Bakisi, il se situe à 125 km à l'est de Punia. Kasese a longtemps été le siège de la Cobelmin et de la Sominki.

7. Le chef Mopipi II Mulongeki transita comme prisonnier par Masisi et Lusambo.

Matalatala était encore mineur, afin de perpétuer le pouvoir dynastique, mais en vain. L'autorité coloniale voulant se débarrasser de la famille Mopipi créa le secteur Bakisi par l'arrêté n° 21/111 du 14 août 1946 du gouverneur de province. Ce secteur aura comme unique chef Kyalala André, de 1946 à 1960. Au retour de Mopipi II de sa relégation en 1960, Kyalala André démissionna et œuvra à ses côtés en qualité de président du collège permanent jusqu'en 1964, où il commença à diriger un courant opposé à la dynastie Mopipi.

L'administration de Kyalala André à la tête du secteur Bakisi fut couronnée de réalisations dans les domaines socio-économique et politique. Son avènement avait coïncidé avec l'annexion de trois autres groupements portant leur nombre à sept : Bamuguba-Nord, Bamuguba-Sud, Baliga, Bakyunga, Bangoma, Baygala et Bagabo. Sur le plan économique, il mit à exécution la culture obligatoire du palmier élaïs dans les quatre groupements de l'ouest (Bagabo, Beygala, Bangoma et Bakyunga) où la production d'huile de palme à bon marché perpétue sa mémoire. Cependant, la culture imposée du caféier ne put prospérer sur les plateaux et montagnes des groupements orientaux.

Dans le domaine social, l'on note la construction de dispensaires, d'un sanatorium de 50 lits par le Cemubac en 1952, de l'hôpital général de Shabunda, des écoles primaires, d'un athénée interracial, d'une école normale pour garçons et d'une autre pour filles. Dans le domaine de l'habitat, les autochtones de la partie occidentale du secteur Bakisi bénéficièrent de prêts de tôles et briques pour la construction de leurs maisons. Ces réalisations furent rendues possibles grâce à la relance des investissements au Congo belge après la Seconde Guerre mondiale. Dans l'ensemble, Kyalala André fut un travailleur loyal et fidèle vis-à-vis de l'administration coloniale. En guise de reconnaissance pour ses loyaux services, il obtint la carte du mérite civique en 1958 (Kiluwe 1971 : 100).

Cependant, comme chaque médaille a son revers, il fut reproché à Kyalala André d'avoir négligé les groupements orientaux des Bamuguba-Sud, Bamuguba-Nord et Baliga qu'il supposait être favorables au retour de *mwami* Mopipi II. Connaissant très peu la coutume et possédant, moins que les juges du secteur, l'esprit des lois et des tribunaux, en sa qualité de président du tribunal de secteur, il abusa du pouvoir judiciaire pour asseoir son autorité. Pis encore, les membres du collège

permanent du secteur Bakisi étaient exclusivement des Bakisi de l'Ouest, ce qui consacra le clanisme et le régionalisme dans la gestion administrative. Les *bami* initiatiques accusèrent (faussement, semble-t-il) Kyalala d'avoir favorisé la suppression de l'initiation *bwami* par l'administration coloniale en 1948. L'application de cette mesure fut plus effective à Shabunda et Mwenga qu'à Pangi. Et pourtant, celle-ci aurait été motivée par la paralysie des travaux des cultures obligatoires par le *bwami* et le handicap qu'il constituait au prosélytisme des missionnaires catholiques. Les *bami* initiatiques suscitérent la haine contre Kyalala au sein de la population. Ce sentiment s'extériorisa au référendum de 1959 qui se solda par la victoire de Mopipi II, libéré, sur Kyalala. Ainsi, le secteur disparut et les Bakisi revinrent à la chefferie sous Mopipi II Mulongeki.

g) Les Bakisi après l'indépendance

Durant la période postcoloniale, les Kisi revinrent au système de la chefferie, sous la dynastie Mopipi.

1. Le second règne de Paul Mopipi II Mulongeki : avril 1960-8 mai 1976

En 1959, une amnistie générale fut proclamée en faveur des relégués politiques et religieux qui étaient réclamés par les leurs. Mopipi II Mulongeki, dont le retour fut sollicité auprès des autorités coloniales par la population des groupements Bamuguba-Nord, Bamuguba-Sud, Baliga et l'élite bakisi vivant dans les centres urbains, rentra à Shabunda en octobre 1959. Vu que l'opinion de la population ne rencontrait pas celle de l'État quant au retour de Mopipi II à la tête de la chefferie Bakisi, un référendum fut organisé. Les résultats furent largement favorables à Mopipi II.

Les groupements Bakwame et Bakondjo ayant été respectivement rattachés aux territoires de Lubutu et de Walikale en raison de leurs affinités avec les Babira et les Bakano, le secteur Bakisi fut récréé par la décision n° 191 du 24 septembre 1959. Paul Mopipi II Mulongeki fut investi de nouveau comme chef de la chefferie des Bakisi en avril 1960. Comme pour récompenser les *bami* initiatiques qui l'avaient soutenu, il plaida pour la reprise des rites du *bwami* et se fit lui-même initier au *kindi* en payant une quantité considérable de biens et en sautant les grades inférieurs. Les *bami* le lui concédèrent parce qu'il avait réussi à réintroduire les rites d'initiation chez les Bakisi. La réunion tenue à Shabunda le 20 mai 1960 émis le vœu que Mopipi II Mulongeki, la personne la plus qualifiée selon la coutume,

exerce les fonctions de chef de chefferie. Ce vœu fut entériné par le collège exécutif provincial en sa séance du 30 mai 1960 (Jamsin 1960 : s.p.).

Désormais, Mopipi II Mulongeki Paul commença à porter le titre de *mwami* des Bakisi, pour le distinguer des chefs de groupement, à l'instar de *mwami* Kabare Rugemaninzi, relégué à Léopoldville et amnistié au même moment que lui. Ce nouveau chef, soucieux de renforcer son pouvoir en le légitimant par la coutume, s'occupa plus des cérémonies d'initiation au *bwami*. Il abandonna la quasi-totalité de l'administration de la chefferie à son petit frère Matalatala, rappelé d'Élisabethville où il travaillait au service des impôts. Celui-ci cumula différentes fonctions : premier membre du collège permanent, secrétaire et receveur de la chefferie. Il dilapida des sommes d'argent à des fins personnelles, si bien que les fonctionnaires régulièrement rémunérés ne l'étaient plus, en raison de la désorganisation de l'appareil financier de la chefferie (Kiluwe 1971 : 13).

2. L'opposition de quatre groupements : 1960-1965

Les quatre groupements des Bakyunga, Bangoma, Beygala et Bagabo mécontents du retour à la centralisation du pouvoir entre les mains du chef Mopipi II qui les privait de leurs avantages d'antan, essayèrent de se détacher, en 1960, de la chefferie Bakisi pour former le secteur Malinga. L'élimination politique de Kyalala André en 1964 par le non-renouvellement du mandat du collège permanent de la chefferie jeta le feu aux poudres. Les quatre groupements manifestèrent leur désir d'appartenir à la province du Maniema où le système de secteur était de mise, tandis que les trois autres groupements s'y opposèrent en maintenant leur attachement à la province du Kivu-Central, où le système de chefferie était en vigueur. Cette controverse déboucha sur la « déclaration de Shabunda territoire contesté » en 1963. L'unique député national du territoire de Shabunda, François Bitingo, apposa sa signature à Léopoldville en faveur du rattachement de Shabunda à la province du Maniema alors que les députés provinciaux originaires de Shabunda optaient pour l'intégration de Shabunda au Kivu-Central.

Le territoire de Shabunda n'appartint à aucune de ces deux provinces, mais releva directement du Gouvernement central et resta soumis au référendum (Verhaegen 1969 : 202). Le Gouvernement central y avait dépêché un administrateur spécial, Ikanga Victor, pour redresser la situation et préparer le

référendum libre et démocratique. Celui-ci aurait reçu en cadeau une fille de Paul Mopipi II et d'énormes sommes d'argent. Il faillit à sa mission. Ce n'est qu'en 1965 que le référendum put être organisé ; la population vota en faveur du rattachement du territoire de Shabunda à la province du Kivu-Central (7108 voix contre 3097 voix). Cependant, les quatre groupements n'allaient pas cesser de revendiquer leur autonomie vis-à-vis de la dynastie Mopipi (Yalala 1977 : 127). Un autre grain de sable qui se glissa dans l'appareil administratif du chef Mopipi II Mulongeki fut le courant séparatiste contestataire qui vit le jour dans le groupement Bamuguba-Sud, sous le règne de Venance Kiluwe Muzenze, de 1965 à 1971. Ce courant était dangereux à l'endroit du chef Mopipi II pour plusieurs raisons. D'abord, il secoua le groupement des Bamuguba-Sud dont le chef Mopipi II était originaire. Ensuite, il était mené par Kiluwe Muzenze, un intellectuel doté d'une expérience professionnelle et politique non négligeable. Défendant des idées progressistes et révolutionnaires, il ruminait sa vengeance contre la famille Mopipi et ses partisans. Fils de Muzenze Samugusu et de Waminya Mwepa, né vers 1932 à Mulanga dans le territoire de Shabunda, Kiluwe Muzenze était diplômé de l'école des moniteurs de Shabunda, et avait suivi trois ans de cours de perfectionnement à Bukavu. En 1965, il fut élu chef de groupement coutumier des Bamuguba-Sud, fonction qu'il exerça jusqu'en 1971. Après son échec comme candidat sénateur pour l'Assemblée nationale lors du vote organisé à l'assemblée provinciale où siégeaient les élus de Shabunda, Kamakanda Lazare, Widombe Adolphe, Nyatemu Bernard, Mongamba Gérard et Moligi Raymond ; le refus par ceux-ci de présenter sa candidature comme ministre provincial auprès du gouverneur Dieudonné Boji, ainsi que le fait que pendant les élections législatives d'avril 1965 les bulletins de Kigulube, son fief électoral, n'avaient pas été dépouillés, le persuadèrent que ses frères politiques de Shabunda ne voulaient pas de lui. Il proposa le remplacement du vieux Laisi Kamakangi chef de groupement Bamuguba-Sud, ancien serviteur de Mopipi I et Mopipi II, la scission de la chefferie Bakisi qu'il jugeait très vaste et sous-administrée, ainsi que l'exécution d'un vieux projet d'avant l'indépendance portant création du territoire de Kigulube, qui réunirait les groupements Bamuguba-Sud et Baliga. Les élections organisées sur place par la commission du ministre provincial de l'Intérieur Ndume Mbilizi Laurent (Lega de

Wamuzimu) donnèrent la victoire à Venance Kiluwe Muzenze sur Laisi Kamakangi avec 697 voix contre 517. De même, dans le groupement Baliga, Mubake Julien, écarté du pouvoir en 1963 par Mopipi II en faveur de Kamabeza Amuli, l'emporta sur ce dernier aux élections. Le 17 août 1966, Kiluwe Muzenze fut confirmé chef de groupement Bamuguba-Sud. L'application dans sa juridiction par Kiluwe Muzenze de la décision des autorités provinciales supprimant pour la seconde fois les rites d'initiation au *bwami* dans le territoire de Shabunda, la lutte contre la délinquance juvénile en punissant les prostituées et les fumeurs de chanvre... lui attirèrent des ennuis, attisés par le *mwami* Mopipi II Mulongeki Paul. L'insécurité devenue forte dans son entité administrative poussa Kiluwe Muzenze, sur le conseil de ses soutiens, à se retirer des fonctions de chef de groupement Bamuguba-Sud, le 1^{er} mars 1971. Pour sa part, le *mwami* Mopipi II Mulongeki Paul délégua une partie de son pouvoir à son petit frère François Bitingo Mopipi, à partir de janvier 1975. Celui-ci lui succéda à sa mort, le 8 mai 1976 (Yalala 1977 : 134). Puis arrive le fils de ce dernier, Auguste Mopipi Mukulumanya en 1988 ; mais celui-ci réside plutôt à Kinshasa où il est soit député national ou ministre (cf. *infra*). À sa place dans la chefferie, c'est le régent Jean-Paul Mopipi qui exerce ses fonctions.

La chefferie Bakisi connaît des contestations avec ses voisins à propos des limites des espaces, mais c'est aussi à l'intérieur même de la chefferie que divers conflits éclatent. Il y a :

a) des conflits liés à des frontières :

- le conflit avec la chefferie Wamuzimu pour le territoire de Mwenga ;
- le conflit entre les groupements Bangoma et Bamuguba-Sud au niveau de la limite au-dessus de la rivière Ulindi ;
- le conflit entre les groupements Bangoma et Baliga depuis 2009 lié à l'exploitation des minerais ;
- deux conflits entre le territoire de Pang'i (province du Maniema) avec, premièrement, le groupement Bagabo, et, deuxièmement, le groupement Bachunga à partir de 1995 (dont en 2011 les affrontements causèrent la mort d'hommes).

b) des conflits liés à la contestation de l'origine même du pouvoir coutumier :

- entre Mbula Kisumbi Pierre contre Mugele Mukindula dans le groupement Baliga. Ce conflit date du moment où le vieux chef Kamabeza fatigué par le poids de l'âge fut remplacé par un intérimaire.

Le contexte : en 1960 à l'indépendance du pays, ceux qui furent des chefs du groupement se sont perpétués dans ce règne. Dans le groupement Baliga en 1959, le père de Kamabeza avait demandé à un certain Mubake de l'aider à conduire le groupement. Ainsi, en 1960 à l'indépendance du pays, Mubake trouvé au pouvoir est reconnu chef de groupement (cf. Rapport du projet « Land Rush » dont les enquêtes de terrain ont été réalisées du 6 au 13 avril 2017 dans le centre de Shabunda, chef-lieu de la chefferie Bakisi ; document inédit) ;

- entre Kyalala Mbapa et Bizambila. L'origine du conflit porte sur les contestations et oppositions internes entre divers prétendants familiaux à la succession ;
- entre « les groupements Beygale, Bachunga, Bangoma et Bagabo d'une part et la famille Mopipi (originaire du groupement Bamuguba-Sud) d'autre part ; les premiers cités contestent la légitimité de pouvoir familial et le statut de chefferie conféré par l'administration coloniale belge à l'entité. Voilà des années que l'opinion dominante dans les quatre groupements maintient l'exigence d'un passage au statut administratif de secteur. La cause du conflit est ancien, prenant racine lors du premier *musomo* [rassemblement d'enquêtes ou interrogatoire] entre les populations locales et le colonisateur belge au moment de son établissement dans la région.

« Le premier *musomo* constitua une simple prise de contact entre les autorités coloniales et les différents *Ntundu* (notables) de Bakisi. Le deuxième consista en une enquête des grandes lignes de migration lega, une étude généalogique et territoriale des Lega et des discussions préliminaires concernant la nomination du « véritable » chef coutumier lega. C'est à l'issue du *musomo* de 1927 que les Lega furent organisés en trois chefferies : la chefferie Bakisi ayant comme grand chef Mopipi, la chefferie Wakabango I ayant comme chef Moligi ; la chefferie Wamuzimu ayant comme chef Longangi, etc. » (Bonga 1982 : 14).

Les renseignements recueillis sur l'idée de la convocation des *misomo* fut calquée sur le modèle des autres chefferies de la région comme chez les Bashi, ce qui fut une erreur. Chez les Bakisi, ce sont les Belges qui décidèrent les convocations et il y en a eu trois connues (1917, 1920 et 1927). La contestation porte sur la désignation de Mopipi I comme grand chef des Bakisi, ce qui est une création européenne et pas une tradition locale.

« En ce qui concerne la désignation de Mopipi I, alias Kangandyo comme grands chefs des Bakisi, après les *misomo* de Musweli, la tradition mentionne surtout le rôle important joué par Mulepa qui servait d'interprète et rapporteur. Ce dernier a tout fait pour prouver l'ascendance [aïnesse] de Muguba (ancêtre éponyme du lignage dont lui et Mopipi faisaient partie). Pour ce faire, le rusé Mulepa aurait eu une idée ingénieuse de ramasser un crâne on ne sait où, pour l'exhiber à l'assemblée comme étant la relique de Kenda-Kenda fils de Lega et père de Kisi » (Bonga 1982 : 14).

Des informateurs mentionnent que l'autorité de Mopipi I ne s'étendait pas sur des grandes étendues. Donc, le pouvoir coutumier du mwami Bakisi depuis le début n'aurait pas été accepté, déjà à Musweli même et pourtant il a été investi par l'administration. Il s'agirait d'un consensus forcé d'autant que l'administration belge tenait à regrouper les Lega dans des entités en termes de chefferies. On peut lire dans le rapport du projet « Land Rush » dont les enquêtes de terrain avaient été réalisées du 6 au 13 avril 2017 dans le centre de Shabunda :

« Dans l'évolution du pouvoir coutumier, il y a eu des changements énormes, car le chef de la chefferie actuelle n'est pas un «mwami de classe», et cet aspect prend des effets d'entraînement dans les groupements. À l'époque, les chefs de groupements, ceux de villages et les autres, étaient aussi des *bami* de classes, car cela leur permettrait d'avoir de l'ascendance sur les populations, se faire respecter et faire entendre leur autorité comme le souligne un ancien *mwami* de kindi Tumpeete Busoga : «Le *bwami* a évolué. Dans le temps, les chefs des groupements, les *kapitas* furent des *bami ya asili* (*kindi, ngandu*). Il y a eu cette évolution en comparaison avec ce qui se passait à la tête de la chefferie, les influences des églises et cela a causé la crise de légitimité. Comment un civil peut-il être nommé 'commandant des soldats' ?». Le civil nommé commandant des soldats fait référence au *mwami* des Bakisi qui n'a pas fait des classes des *bami* traditionnels, se fait nommer à la tête de ces *bami* traditionnels car en principe il devrait être aussi un *mwami* des classes » (rapport « Land Rush » 2017 : document)

La même situation était produite pour les cas de Longangi et de Moligi dans les autres chefferies lega (cf. *infra*). Actuellement, la famille régnante Mopipi s'oppose à Kinene Henry devenu *leader* de l'opposition.

Voici encore d'autres conflits récents (répertoriés en 2017 dans le rapport du projet « Land Rush ») existant dans la chefferie Bakisi :

- le conflit foncier entre la famille Mopipi et la famille Kaminkya dans le groupement Bamuguba-Sud : les deux parties se disputeraient les minerais et les terres à cultiver ;
- le conflit entre l'église kimbanguiste et les services du cadastre, dans lequel sont impliquées les populations riveraines de la concession kimbanguiste de Kitete. À l'origine du conflit, un don de cette concession par le *mwami* Mopipi Mulongeki à l'église kimbanguiste pour avoir été, avec Simon Kimbangu, tous relégués à Elisabethville ;
- la question de la partie de Nyampengele : le conflit repose sur une partie de Kitete que le cadastre veut annexer au quartier Mbangayo malgré l'opposition du *mwami* Mopipi Mukulumanya : « Le cadastre ne veut pas céder ce beach, le poste de Kitete, et veut l'annexer à la rive droite au quartier Mbangayo. Alors qu'en 1978, Mbangayo n'existait pas. Un conflit entre le *mwami* et le cadastre est là », raconte-t-on ;
- le conflit entre les populations autour de l'extension du Parc national de Kahuzi-Biega (PNKB) dans la chefferie Bakisi : le PNKB est opposé aux populations de Nyambembe et de Lulingu depuis la proclamation de l'extension du PNKB dans les zones de chasse et dans les forêts des populations de Bamuguba-Nord et Bamuguba-Sud. Le *mwami* Mukulumanya en est conscient comme en témoignent certains de ses subalternes : « Il y a un conflit ouvert entre la population et les aires protégées (PNKB) contre le clan Bakonzo de Lulingu et de Nyambembe. Ils ne veulent pas que la population chasse et les populations ne veulent pas être interdites de tuer des animaux, car elles vivent de cela. »

Énumérons d'autres conflits spécifiques. En 2016 dans la chefferie Bakisi, l'ONG « Action pour la Paix et la Concorde » relevait les problèmes suivants :

- le conflit foncier autour des limites entre les groupements Misoke/Maniema et Batchunga dans le Shabunda ;
- les conflits fonciers liés à l'exploitation des carrés miniers appelés « *sa-alele* » entre familles Lweko et Monga dans le village Misegesege, groupement Batchunga ;

- le conflit entre les villages Shindano et Mabondo autour de la carrière Mutenge dans le groupement Batchunga ;
- le conflit foncier à Bombo-Selebo dans le groupement Batchunga entre les familles Kalela et les autres clans qui exploitent cette forêt ;
- le conflit entre clans Kisamba et Kondo dans le groupement Bagabo ;
- le conflit autour de la rivière Basambo entre Kinkole et Mosembe dans le groupement Bagabo ;
- le conflit foncier autour de la rivière Ulindi entre les clans Kasila et Bokelwa des groupements Bamuguba-Sud et Bangoma.

C'est la situation de l'autorité publique qui est mise à mal à cause à la fois de la mauvaise emprise du pouvoir coutumier dans le vécu local et de la presque absence de l'autorité étatique caractérisée par sa faiblesse fortement ressentie par la population.

4.4.2. CHEFFERIE WAKABANGO I

Elle est très peu peuplée. Sa population vit principalement des produits de la forêt ; elle s'adonne à l'agriculture et à l'exploitation minière. Son chef-lieu Kalole se situe à 341 km de Bukavu sur la route nationale n° 2 Bukavu-Kasongo, et ses centres commerciaux sont Pene-Kusu, Lusenge, Matala et Itula.

Elle est constituée de quatre groupements, comptant vingt-sept clans : le groupement Basitabiale avec trois clans, le groupement Ikima-Kasaza avec huit clans, le groupement Nkulu avec neuf clans et le groupement Batali avec sept clans.

Avant d'aborder l'évolution politique de la chefferie Wakabango I, examinons d'abord les différents clans qui ont été regroupés par l'administration en vue de former cette chefferie.

a) Clans constitutifs de la chefferie Wakabango I

Vers la fin du XVII^e siècle, certains groupes de Lega s'établirent sur l'espace appelé aujourd'hui « chefferie Wakabango I ». Ils vivaient principalement en familles *mitula* (*mutula*, au singulier). Plusieurs familles constituaient la famille étendue *kikanga*. Lorsque plusieurs familles élargies reconnaissaient l'autorité d'un seul chef, elles formaient un clan, *kilongo*, qui comprenait un ou plusieurs villages *byumo* (*kyumo*, au singulier). Sur le plan social, la chefferie Wakabango I était constituée de 21 clans composés des familles élargies ou de lignages :

- 1° le clan Kinkalo, composé des familles Kasiga, Kimba, Lumpempe, Mugomba, Mulumba, Kitila et Iguma dans le groupement Nkulu ;
- 2° le clan Bagalya, constitué des familles Kosala, Kikobya, Kasegia, Byuma, Koloke, Nkumbilwa et Kisango dans le groupement Nkulu ;
- 3° le clan Mwimba, formé des familles Wangozi, Ibunda, Kakuma, Kyanga et Lusia dans le groupement Nkulu ;
- 4° le clan Kilala, composé des familles Nsamba, Kumbani, Iguna, Itino et Isengo dans le groupement Nkulu ;
- 5° le clan Babongolo, constitué des familles Mwabu, Mpongo et Munguma dans le groupement Nkulu ;
- 6° le clan Kasiele, formé des familles Kubunga et Banga dans le groupement Nkulu ;
- 7° le clan Nkusa, composé des familles Mputio, Mukamba, Mwizizi, Kyema, Isesa, Kaminkya et Kabondo dans le groupement Nkulu ;
- 8° le clan Kanembwe, comprenant les familles Ntumba, Nkenze, Kyalumba, Mumuzya et Bongolo dans le groupement Nkulu ;
- 9° Clan Kitila, formé des familles Nsamba, Sankenge, Mupindwa, Kimpile, Ntonge, Mbelele et Muningi dans le groupement Nkulu ;
- 10° Clan Kyamalungu, composé des familles Nsimwena et Mugila dans le groupement Nkulu ;
- 11° le clan Sombetululu, constitué des familles Kabulongo, Musulumbila et Makaku dans le groupement Batali ;
- 12° le clan Musonga, composé des familles Beenga, Sungulu, Bachala, Kilamba et Skalekwe dans le groupement Batali ;
- 13° le clan Byale, formé des familles Molo, Yanika et Muse dans le groupement Basitabyale.
- 14° le clan Mugane, comprenant les familles Ntondolo, Nkumbilwa et Mulii dans le groupement Basitabyale ;
- 15° le clan Bitambe, composé des familles Kisamba, Timbola et Nsamba dans le groupement Basitabyale ;
- 16° le clan Mbalo, constitué des familles Mugogo, Nkangala et Sinduba dans le groupement Ikama Kasanza ;
- 17° le clan Binza, formé par les familles Sele, Ngange, Kyambo, Kituke et Mpombo dans le groupement Ikama Kasanza ;

- 18° le clan Ngabi, composé des familles Zala, Magangu, Kabuka et Salukutu dans le groupement Ikama Kasanza ;
- 19° le clan Tubalakilu, comptant les familles Mukengwa et Molo dans le groupement Ikama Kasanza ;
- 20° le clan Kilu, composé des familles Mulama, Kinyama, Bundia et Lwatamba dans le groupement Ikama Kasanza ;
- 21° le clan Libwa, constitué des familles Kalili, Kyungu et Nzobe dans le groupement Ikama Kasanza (Moligi 2016 : 19).

b) Évolution politique de la chefferie

Wakabango I pendant la colonisation belge

Le courant migratoire conduit par l'ancêtre Kabango, père de Nkulu et d'Ikama, déboucha sur la mise en place des clans ci-dessus, cités dans leur espace géographique actuel. Comme c'était le cas chez tous les Lega, la population était regroupée sous l'autorité des chefs de clan. Selon la tradition orale recueillie auprès de gardiens de la coutume et de chefs de clan, les Wakabango I ont Kabango pour ancêtre éponyme. Celui-ci eut deux fils : Ikama et Nkulu. Ikama mit au monde Biale, le grand-père de Moligi Kaseke. Nkulu s'installa sur la rive droite de la rivière Elila. Il est l'ascendant des clans Babongolo, Benye-Nkusa⁸, Benye-Kitila, Bagalia et Benye-Kasile/Banga. Par ailleurs, Ikama, établi sur la rive gauche de la rivière Elila fut à l'origine des clans Benye-Kyilu, Benye-Mukika, Benya-Mukengwa, Benya-Mugogo, Benya-Ngabi, Benye-Kabondo, Babinza, Benye-Kinkalo, Batubala, Bitambi et Bayoma. Dès la deuxième moitié du XIX^e siècle, les descendants de Nkulu et Ikama constituaient deux secteurs autonomes. Le décret colonial de 1891 reconnut chez les Wakabango I cinq secteurs dirigés par les chefs médaillés appelés *nyampara* :

- trois secteurs pour les descendants de Nkulu, secteur du chef Tengetenge, secteur du chef Munguma et secteur du chef Kilemangolo ;

- deux secteurs pour les descendants des Ikama, le secteur du chef Kalinde et celui du chef Kabemba.

C'est alors que Biale gagna le mont Kalole en provenance de Pangi-Lusumba. En 1908, hormis les Batali, la terre des Wakabango I était subdivisée

en huit entités administratives dirigées par les *nyampara*. Ces chefs de clan étaient Kabemba, Kilemangolo, Tengetenge, Kasongo, Munguma, Kalinde, Tunda et Moligi Kyambula, fils de Biale. La compétence administrative de Moligi Kyambula fut récompensée par la nomination de son fils, Moligi Kaseke, à la tête de la chefferie des Wakabango I, créée le 15 avril 1926. En cette année, le nombre de clans dirigés par les *nyampara* passa de 8 à 25. Les autres *nyampara* voyant leurs droits d'aînesse et de premiers occupants bafoués en faveur de Moligi, entretenirent contre lui et sa descendance un climat de jalousie et de haine. Le mécontentement des *nyampara* s'accrut par les effets du décret colonial du 5 décembre 1933. En effet, ce décret créait des circonscriptions administratives formées par la réunion de groupements indigènes numériquement trop faibles pour se développer harmonieusement dans tous les domaines. Conformément à ce décret, la chefferie Wakabango I fut divisée, dès 1945, en 4 groupements administratifs, à savoir : Nord-Elila sous Lusamaki Kitomba, Simunambi sous Zingu Ikando, Kalole sous Museme N'soko et Wazimba ou Batali dirigé par Kimongamonga. Ensuite, la création de grandes notabilités intervint autour de l'année 1948. Zingu Ikando, Mubongolo originaire de Mukemenge sur la rive droite d'Elila, qui était le chef du groupement Simunambi fut le premier à accéder au titre de grand notable parce qu'il avait été jugé compétent ; il était apparenté au chef Moligi Kaseke. Son autorité s'étendit alors sur les chefs autochtones suivants : Tchabene des Bayoma, Mputi, Pene-Kiziba, Pene-Itula, Museme-Kilogoze/Kasanza, Kikuni de Kasanza, Ngoma Zamikandu et Kalenga des Bayoma (Moligi 2016 : 22).

c) Critères pour devenir *mwami* chez les Wakabango I

Dans la chefferie Wakabango I, la dynastie chef-fale commença avec le règne des *banyampara* établis par les Arabo-swahili. Cette centralisation du pouvoir politique sera accentuée et structurée par la colonisation belge à travers sa politique de création des chefferies indigènes. Dès lors, la coutume fonctionna aux côtés de la loi édictée par le colonisateur. C'est précisément en fonction de la coutume que le *mwami* chef de chefferie était choisi au sein de la famille régnante Molo. Les critères à remplir par le prétendant *mwami*, étaient les suivants :

8. Le déterminatif Benye s'écrit aussi Benya ou Benia dans l'espace swahili.

- 1) Le candidat *mwami* devait être de la famille de Molo (Benia Molo) ; la famille royale chez les Wakabango I avait comme ancêtre commun Molo. Ainsi, pour devenir *mwami* il fallait être descendant direct de ce dernier, car le pouvoir suivait la lignée patriarcale.
- 2) Le pouvoir était essentiellement héréditaire
Il se transmettait du père au fils. En cas d'absence d'héritier, le pouvoir était confié à l'un des frères biologiques du *mwami* défunt. C'est pourquoi il ne suffisait pas d'être descendant de Molo pour devenir *mwami*.
- 3) Le candidat à la succession était agréé par le clan de la dynastie régnante
Il fallait obtenir l'accord du clan Bayoma, étant donné qu'ici le clan était l'instance suprême de toute organisation sociopolitique. Les Wakabango I lui accordaient la toute dernière décision en ce qui concerne la confirmation ou le rejet de la personne qui prétendait remplacer le *mwami*. Cela conforte la thèse selon laquelle chez les Lega, en général, et les Wakabango I, en particulier, le pouvoir politique était tout d'abord clanique. Son extension sur toute une chefferie est une invention coloniale. Ici, le pouvoir est monarchique, on n'a pas tellement besoin du point de vue de la population.
- 4) Le futur *mwami* devait incarner les valeurs socioculturelles
Un *mwami* devait être d'une bonne moralité, cultivé et acquis à la défense des intérêts de l'entité des Wakabango I. À partir de la période coloniale, un *mwami* des Wakabango I dut savoir lire et écrire. Cette exigence se justifiait par le fait que l'environnement sociopolitique relevait désormais de la civilisation de l'écriture et non plus de l'oralité, comme par le passé.
- 5) Le *mwami* devait de plus en plus être en mesure de s'exprimer correctement en français, bien lire et bien écrire pour mieux défendre les intérêts de sa chefferie dans les grandes assemblées politiques ou auprès des autorités administratives des échelons supérieurs (Moligi 2016 : 36).

d) Évolution politique de la chefferie Wakabanogo I à partir de l'indépendance du Congo

À partir de l'indépendance du Congo en 1960, l'évolution politique de la chefferie Wakabango I se subdivisa en différentes étapes.

1. La révolte de Ngoma za Mikandu et Kanyombo Fariala (1957-1964)

Cette période commença trois ans avant l'indépendance du Congo. Elle fut marquée par le mécontentement de certains leaders locaux et les affres de la rébellion Simba. L'instabilité politique dans la chefferie Wakabango I naquit dans les groupements Nkulu et Ikama-Kasanza. En 1957, Kanyombo Fariala découvrit à partir du PV n° 117 de l'administrateur de territoire François Baron que les descendants de Nkulu dont il faisait partie étaient majoritaires dans l'arbre généalogique de la population des Wakabango I. Il engagea des revendications avec l'aide de Kisubi Gaston de Kiloza. Dans le groupement d'Ikama-Kasanza, Ngoma Zamikandu, *capita* du village Lwatamba (l'actuel Kitindi) révoqué pour insoumission, se souleva aussi, soutenu par Kabuluta Bernard, un jeune homme de son groupement. Les deux antagonistes se coalisèrent pour porter atteinte à l'autorité de Moligi Kaseke, chef de la chefferie Wakabango I. Au lendemain de l'indépendance, malgré l'opposition de Kanyombo Fariala et Ngoma Zamikandu, Moligi Kaseke se maintint au pouvoir et bénéficia de l'appui des nouvelles autorités du pays. Kanyombo Fariala et Ngoma Zamikandu revendiquaient en vain la scission de la chefferie en deux parties. La rébellion de 1964 leur offrit l'occasion d'extérioriser les conflits. Ngoma za Mikandu se rendit à Fizi à la fin du mois de mai 1964 pour prendre contact avec les autorités rebelles dans l'intention de les inviter à venir occuper ces régions et d'acquiescer celles de son rival Moligi Kaseke.

La stratégie utilisée par les rebelles pour s'implanter dans toute la chefferie Wakabango I consistait à exacerber la division de la société avec, d'un côté, les policiers, les soldats et les fonctionnaires attachés à l'ordre ancien ; et de l'autre côté, les nationalistes. Du 20 juin au 4 juillet 1964, certaines localités de la chefferie Wakabango I tombèrent sous la coupe rebelle. Itula tomba le 20 juin, Zingu et Kalole tombèrent le 4 juillet de la même année. Les différents fronts d'opérations dans la chefferie Wakabango I furent établis dans les localités suivantes : Pene Kusu, Lusenge, Masanga, Kalole, Matala, Tubulu, Zingu, Tchabene, Itula, et Kiziba. Tous ces fronts d'opérations étaient sous le contrôle de l'Armée nationale congolaise (ANC) pour mater la rébellion Simba. Les rebelles étaient conduits par les partisans de Ngoma et Kanyombo, avec, comme objectif, l'arrestation des fonctionnaires. Les adversaires de la rébellion

étaient les personnes considérées par les rebelles Simba comme riches et, donc, des membres du Parti national du progrès (PNP), auquel avait adhéré le *mwami* Moligi Kaseke. Les villages des partisans de Moligi Kaseke furent incendiés et quelques villageois qui n'avaient pas de cartes du MNC/L furent tués. En effet, le MNC/L était le parti des antagonistes de Moligi Kaseke. Certains notables payaient la rançon pour se racheter. Tel fut le cas de Museme Ikuku de Kasanza. Les autres furent tués tels que Mputi de Kiziba. Le chef Moligi Kaseke se réfugia à Bukavu avec certains membres de sa famille. La paix dans la chefferie Wakabango I une fois rétablie par l'ANC, Ngoma et Kanyombo se réfugièrent dans le maquis jusqu'en 1972 (Moligi 2016 : 43).

2. Le maquis de Ngoma et Kanyombo à Hewa-Bora (1964-1971)

Les chefs de la rébellion Ngoma za Mikandu et Kanyombo Fariala devinrent des maquisards, aux côtés de Laurent Désiré Kabila, dans la forêt de Hewa-Bora en territoire de Fizi. Leurs partisans, qui n'avaient pas eu l'occasion d'entrer dans le maquis avec eux, furent massacrés par l'ANC. Ngoma et Kanyombo furent graciés par une ordonnance présidentielle qui stipulait la récupération de tous les chefs rebelles et leur intégration dans l'administration publique. C'est l'esprit de cette ordonnance qui permit au major commandant compagnie des opérations de Kasanza résidant à Kalole de rencontrer le chef rebelle Kanyombo Fariala, qu'il convainquit de quitter la forêt, et lui proposa de devenir le notable du groupement Nord-Elila, qui deviendra le groupement Nkulu. Celui-ci remplaça Lusamaki Kitomba, qui avait succédé à Pene Kusu, du clan Mwimba, lors du sondage d'opinion fait en 1953. Lusamaki Kitomba travailla avec Moligi Kaseke jusqu'en 1971. Quant à Ngoma za Mikandu, il devint le chef de groupement Kasanza qui changera d'appellation en 1973 pour devenir le groupement Ikama-Kasanza.

3. Avènement de Moligi Mabanze et retour au pouvoir de Ngoma et Kanyombo : 1971-1978

Le 27 octobre 1971, le chef Moligi Kaseke Elias mourut à Kalole. Moligi Mabanze succéda à son père en date du 12 novembre 1971, lors de la réunion des membres du conseil de chefferie tenue à Kalole. En 1973, la mésentente avec Ngoma za Mikandu reprit. Le chef Moligi Mabanze tenta sans succès de le faire arrêter par Ngwalu, commandant de bataillon en

opération à Tchabene. Du fait de la persistance de ces querelles, le chef Moligi Mabanze fut muté à Bunia, mais il refusa d'y aller. Il fut alors suspendu de ses fonctions et remplacé par Fungafunga Wakampungu. Celui-ci ne passa que quelques mois de paix avant d'être menacé par les partisans du *mwami* déchu en 1976. Il sera remplacé par Musimbi Kasisa, qui réussit à vivre en bons termes avec les chefs antagonistes du *mwami* Moligi. En août 1976, le chef Moligi Mabanze regagna la chefferie Wakabango I en provenance de Kinshasa. À l'issue des enquêtes menées le 15 août 1978, les décisions suivantes furent prises à Pene Kusu, le 22 août 1978 :

- a) le *mwami* Moligi Mabanze fut réinvesti en qualité de chef de la chefferie Wakabango I ;
- b) la structure de la notabilité fut maintenue : le groupement Nkulu sous le chef Kanyombo Fariala, le groupement Batali dirigé par le chef Kimongamonga, le groupement Basitabiale sous le chef Museme Nsoko et le groupement Ikama-Kasanza avec comme chef Ngoma za Mikandu. C'est en date du 30 octobre 1978 que le commissaire sous-régional (CDD) du Sud-Kivu, Kasali Kulumba, signa la décision de réhabilitation du chef Moligi Mabanze.

4. Gouvernance de la chefferie sous Moligi Mabanze : 1978-2007

Cette période fut caractérisée par la spoliation des terres et des richesses naturelles par le chef Moligi Mabanze. Plusieurs chefs coutumiers de la chefferie Wakabango I n'apprécièrent pas la politique du « diviser pour régner » appliquée par le *mwami* Moligi Mabanze. Dès 1976, celui-ci utilisa la création de groupements pirates pour spolier les matières premières. Au cours des années 1978-2004, il se mit à scinder certains groupements pour mieux les exploiter au détriment des autochtones. Il y plaçait les hommes de son obédience comme chefs. Cela suscita le mécontentement des chefs de groupement appuyés par leurs populations. Parmi ces groupements et localités pirates, on peut citer : les groupements Simunambi, Nord-Elila et Kalole. De même, il semble qu'il aurait vendu Salamabila (Namoya) et Mukemenge (Zibongolo), deux entités qui auraient jadis appartenu à la chefferie des Wakabango I. Le *mwami* Moligi Mabanze confisqua une cinquantaine de fusils de chasse Calibre douze aux seuls ressortissants de Kasanza et de Nkulu. Ces fusils furent redistribués à ses alliés. En 2004, il

s'appuya sur la milice « Raia Mutomboki » créée pour combattre les rebelles hutu rwandais interahamwe dispersés dans la chefferie Wakabango I, et qu'il arma par le biais des soldats du RCD/Goma dans le motif de lutter contre les prétentions de l'Organisation de lutte pour la libération de Kasanza (OLK) (Kibundila 2010 : 38-39).

5. Querelles successorales après la mort de *mwami* Moligi Mabanze : 2007-2014

Le jeudi 25 octobre 2007, le *mwami* Moligi Mabanze mourut à Bukavu. Sa dépouille reçut les hommages pendant une veillée mortuaire à Bukavu en la résidence de Ngongo Milambo Félicien, notabilité originaire de la chefferie Wakabango I. Puis, elle fut ramenée dans son village natal à Kalole, le 28 octobre 2007, pour les obsèques. Avant l'inhumation, la famille régnante Molo confirma le testament du défunt sur la désignation de Musombwa Moligi IV comme chef et *mwami* de la chefferie Wakabango I. Celui-ci fut investi le 29 octobre 2007 (Moligi 2016 : 42).

6. Éphémère règne de Musombwa Moligi IV Mabanze Demson

L'arrivée au pouvoir de Musombwa Mabanze Demson suscita une admiration dans la chefferie des Wakabango I. Par son savoir-faire et son savoir-vivre, il était différent de ses prédécesseurs. Il était médecin de formation et savait défendre les intérêts de la chefferie. Considérant le rôle qu'il avait joué sur la scène politique durant la Deuxième République, les Wakabango voyaient en lui l'homme digne de les diriger. Mais seulement après une année et trois mois comme *mwami*, Musombwa Moligi IV Mabanze mourut le 27 avril 2009. Il fut inhumé le 30 avril 2009. Avant la levée de la dépouille mortelle, les membres de la famille régnante remirent un document intitulé « Procès-verbal de réunion de la famille du feu *mwami* Moligi IV Mabanze décédé le 27 avril 2009 à Kalole, chef-lieu de la chefferie Wakabango I ». Malheureusement, il ne laissa pas de testament écrit. La famille régnante désigna alors Abeli Moligi V Mabanze Joseph pour succéder à son petit frère. Celui-ci venait de Kinshasa où il avait vécu. Il fut installé par les gardiens de la coutume en présence de la délégation des chefs coutumiers venus de Bukavu et de la chefferie voisine Wamuzimu pour la circonstance. Les quatre chefs de groupement de la chefferie Wakabango I étaient là.

7. Interrègne assuré par Mulondwa, Mabanze Scape et Muyololo Pataule

Les oppositions récurrentes au trône de la famille Moligi amenèrent Mulondwa, frère de Moligi Mabanze, à assurer l'intérim du chef de la chefferie Wakabango I. En effet, il voulait mettre fin aux querelles intestines et rétablir les structures de la chefferie, désordonnées à la suite des conflits de pouvoir. Peu de temps après, il fut terrassé par la maladie et trouva la mort. Un autre frère, Mabanze Scape, tenta de succéder à son grand frère. Mais il fut vivement combattu par le secrétaire administratif de la chefferie, Muyololo Pataule Frederick, qui se considérait comme l'intérimaire valable du *mwami* au vu de son ancienneté dans sa profession aux côtés du *mwami* Moligi Mabanze Raymond qui était décédé. Les contestations continuèrent et connurent finalement l'implication d'un fils du *mwami*, du nom de Moligi Mabanze Lindende, qui convoitait aussi le trône. Cela engendra deux camps, d'un côté le secrétaire de la chefferie Muyololo Pataule Frederick et de l'autre côté Lindende. Cette division suscita le mécontentement de la population dans toute la chefferie. En tenant compte de certains bons actes posés par Muyololo Pataule Frederick et de son expérience professionnelle, bon nombre de gens jetèrent leur dévolu sur lui. Il bénéficia également du soutien de quelques membres de la famille régnante. D'où, Muyololo Pataule Frederick continua avec la gestion de la chefferie et fut considéré comme chef à part entière (Archives de la chefferie Wakabango I Moligi 2009).

8. Troubles sous le règne du *mwami* Moligi V Abeli Mabanze Joseph

Après la mort de *mwami* Moligi V Abeli Mabanze Joseph, voulant venger la mort de son petit frère, feu le D^r Musombwa Moligi IV, Mabanze, annonça la chasse aux sorciers. Ce qui jeta le feu aux poudres. Il y eut des tensions partout dans la chefferie, réveillant même les anciennes hostilités et attisant les tendances autonomistes jusque-là en veilleuse. D'abord au sein de la famille régnante, une division naquit et affecta toute la chefferie Wakabango I. Il y eut un camp chapeauté par le *mwami* Abeli Mabanze V Joseph, contre un autre, conduit par Marcel Mabanze. Le camp du *mwami* Abeli, qui était au pouvoir à Kalole IV, prit des armes blanches pour chasser celui de Marcel Mabanze. La poursuite et la dispersion des membres de ce camp sont à la base de l'instabilité politique

dans la chefferie Wakabango I. Les membres de ce camp se dispersèrent, en effet, dans les villages du groupement Batali, notamment à Kabulongo, et dans les villages Kyoka, Lusenge et Mikaba du groupement Nkulu. Ensuite, le groupement Batali profita de ces querelles pour s'autoproclamer « secteur Babinza/Mulu I^{er} » en opérant un découpage qui n'avait jamais existé dans le territoire de Shabunda, en général, et dans la chefferie Wakabango I, en particulier. Dans le groupement Nkulu, les tentatives de création anarchique d'un autre secteur par les fuyards qui s'étaient réfugiés à Kyoka en accord avec les originaires du village échouèrent. Ils entendaient ainsi déstabiliser le pouvoir du *mwami* Abeli Mabanze V Joseph. Le village Mikaba, chef-lieu du groupement Nkulu, était divisé depuis la mort du chef de groupement Kanyombo Fariala, à la suite des querelles successorales de ses deux fils Mutondo Kanyombo et Wasonga Kanyombo. À quelque 38 kilomètres du chef-lieu de la chefferie des Wakabango I, à Lusenge, la maison du colonel de la police, Assani Buyokabin, avait été complètement détruite sur ordre du chef Abeli Mabanze V Joseph, sous prétexte que le propriétaire était rangé derrière Marcel. Cet acte barbare provoqua la désobéissance civile, privant ainsi la chefferie de la perception des taxes à Lusenge, un milieu situé à la limite entre le territoire de Shabunda et ceux de Kasongo et Pangi dans la province du Maniema (Archives de la chefferie Wakabango I Malonga 2006 : 23-24). L'administrateur de territoire de Shabunda suspendit le *mwami* Abeli Mabanze de ses fonctions et le remplaça par Kabangu Lubela Clément qui assumait son intérim, bien que difficilement. En effet, celui-ci ne pouvait pas accéder aux milieux occupés par les partisans du *mwami* Abeli Mabanze V, surtout à Kalole. Ce dernier reçut des autorités provinciales du Sud-Kivu une lettre révoquant Kabangu Lubela Clément et le réhabilitant dans ses fonctions de chef coutumier de la chefferie Wakabango I en abrogeant ainsi la lettre de l'administrateur de territoire de Shabunda. Cependant, jusqu'à ce stade, son pouvoir était toujours réputé illégal et illégitime, pour la simple raison que le *mwami* Abeli Mabanze V n'avait pas encore gagné la confiance de la majorité de la population de la chefferie (Kankisingi 2016 : 16). Tout à coup, il reçut une invitation à participer à une réunion des chefs coutumiers à Bukavu. Trois mois après, il eut une crise cardiaque et il mourut, à Nyamugo/Bukavu, le 26 octobre 2014. Sa dépouille mortelle fut rapatriée

dans son village natal à Kalole, le 1^{er} novembre 2014, accompagnée d'une délégation des autorités provinciales du Sud-Kivu. L'inhumation eut lieu à Kalole.

Comme le voudrait la coutume, avant la cérémonie d'inhumation, la famille régnante « Molo » confirma le testament du chef défunt qui désignait son fils héritier Grâce Abeli pour lui succéder au pouvoir. Celui-ci fut investi en qualité de chef et *mwami* de la chefferie Wakabango I, le 8 novembre 2014, à Kalole. La délégation provinciale participa à la cérémonie d'investiture. Il s'agissait d'Idesbald Byabuze Kataruka, conseiller politique du gouverneur de province du Sud-Kivu, et de Bachu, chef de division *a.i.* des Affaires intérieures.

9. Régence du chef Éric Mabanze Moligi (à partir de 2014)

Le *mwami* Grâce Abeli Mabanze VI fut placé à la tête de la chefferie Wakabango I en 2014 ; il était encore mineur et non encore initié au *bwali*. Il ne pouvait pas être appelé *mwami* sans avoir participé aux cérémonies coutumières d'intronisation. La famille régnante désigna Mabanze Moligi Éric pour la régence. Il se fit apprécier de la population de la chefferie, ce qui lui valut l'investiture à Kalole comme chef des Wakabango I. Dans l'ordre de succession de plus ancien au dernier venu, l'arbre généalogique des *bami* de la chefferie Wakabango I issus de la famille du *mwami* Moligi Mabanze Kyambula



Mwami Éric Moligi VI de la chefferie Wakabango (debout dans la photo, portant un collier en dents de léopard) et ses sujets.

(Photo extraite de Rapport « Land Rush », mars 2017 ; droits réservés).

Raymond se présente comme suit : Kabango, Ikama, Molo, Kyambula, Moligi I^{er}, Moligi Kaseke, Moligi Mabanze, Demson Moligi, Joseph Moligi et Grâce Abeli Héritier (Éric Mabanze Moligi, son régent) (Archives de la mutuelle Wabenia 2015 : s.p.).

e) Mouvements autonomistes dans la chefferie Wakabango I

Dans certains groupements de la chefferie Wakabango I, des soulèvements furent organisés pour contester l'hégémonie de la famille cheffale Moligi et revendiquer la création ou la renaissance des entités administratives autonomes. C'est le cas des groupements Ikama-Kasanza, Batali et Nkulu.

1. Lutte pour la restauration du secteur Kasanza

Les natifs du groupement Ikama-Kasanza crurent à la restauration de l'ancien secteur Kasanza qui datait de la colonisation. Le secteur Kasanza créé le 2 septembre 1921 n'avait fonctionné que pendant 40 mois. Avec la destitution de son chef, le 7 octobre 1927, son espace fut incorporé dans la chefferie Wakabango I. Il ressort du PV n° 117 de l'enquête menée par l'administrateur Pelichi, le 15 avril 1926, en rapport avec sa carte n° 3, que depuis le 2 septembre 1924, Munguma, qui fut le premier chef de secteur Kasanza, s'était installé à Itula, avec ses huit notables médaillés. Avec la présence européenne à Mutoba, appelé poste de Kyanga (ancien territoire de Lwaba) entre 1912-1915, un chef lega du nom de Lubinga s'y était rendu pour s'allier à eux. Avec les autres chefs des clans des Kasanza, ils furent établis comme notables par l'administration, qui leur octroya les premières médailles. Il s'agissait de Kibiswa, pour la notabilité des Benyekabondo, de Munguma, pour la notabilité des Benye-Itambi I, de Lubinga, pour la notabilité des Babongolo, de Musema, pour la notabilité des Babinza, de Penitula, pour la notabilité des Bene-Mugogo/Mbalayi, de Kikuni, pour la notabilité des Benye-Ngabi, de Mputi, pour la notabilité des Benye-Mugane et de Kiziba, pour la notabilité de Benye-Itambi II (P.V n° 117 de l'administrateur de territoire François de Pelichi [baron] 1926).

Progressivement, pour séparer les peuples qui n'avaient pas la même coutume et qui étaient issus de généalogies différentes du poste de Kyanga, c'est-à-dire les Bangubangu et les Lega, il fallut enquêter sur la population voisine des Kasanza, dont la présence était signalée dans le bassin de la

rivière Elila, afin de créer un nouveau territoire. En 1917, le poste de Kankende/Itula fut fondé dans la notabilité de Benye-Mugogo/Mbalayi, chez le chef médaillé Penitula. Comme les Européens s'étaient installés à Itula, l'entité des Kasanza ne devrait plus dépendre de Kabambare, mais de Shabunda. Au même moment, le secteur Bayoma « Piame-Bayoma » (l'actuel Wakabango I) était composé de deux lignées descendantes de Kabango, Nkulu et Ikama. Nkulu était composé de ces groupes : Babongolo, Benye-Kanembwe, Benye-Mwimba, Benye-Nkusa, Benye-Kitila et Benye-Bagalia, tandis qu'Ikama comprenait les groupes Basitabyale, dirigé par Kaseke, Bania-Kidu, dirigé par Ngoma, Bania-Mukika, dirigé par Kankinsingi, Balibwa, dirigé par Kalinde, Banamisimbo et Banalunkalo⁹. Les deux lignées formèrent trois chefferies lors de la création des entités locales : la chefferie Babongolo, dirigée par Tenge-Tenge, la chefferie Mulila, dirigée par Kilemangulu, et la chefferie Piane Moligi, dirigée par Kaseke. Ce sont ces trois chefferies qui constitueront l'actuelle chefferie Wakabango I en 1945, à l'exception de Kasanza¹⁰. Cependant, en pleine organisation des circonscriptions indigènes par le chef de poste d'Itula, en date du 2 septembre 1924, quatre circonscriptions furent reconnues dans la contrée des Balega : la chefferie Babongolo, dirigée par Tenge-Tenge sur l'axe Pene Kusu, la chefferie Mulila, dirigée par Kilemangulu sur l'axe Lusenge, la chefferie Piana-Bayoma, dirigée par Moligi et le secteur Kasanza, dirigé par Munguma, avec ses huit notabilités érigées en groupements : la notabilité de Benye-Kabondo, chef-lieu Ingili avec comme chef Kibiswa ; la notabilité de Benye-Itambi I, chef-lieu Kampene/Bimpanga ; la notabilité de Benye Itambi II, chef-lieu Mukulungu, du chef Kiziba ; la notabilité de Benye-Ngabi, chef-lieu Nyabiliba, du chef Kikuni ; la notabilité de Benye-Mugogo, chef-lieu Kilundu, du chef Pen'Itula ; la notabilité des Babongolo, chef-lieu Bisanga, du chef Lubinga ; la notabilité de Benye Mugane, chef-lieu Kitandi, du chef Mputi et la notabilité de Babinza, chef-lieu Kilogoze, avec comme chef Museme.

9. Note explicative de la division provinciale de l'Intérieur, Décentralisation et Sécurité à l'attention du gouverneur de province du Sud-Kivu, le 24 octobre 2005.

10. Mémoire des Kasanza, 1998.

Le chef-lieu du secteur Kasanza était situé à Kampene/Nyamiukusu dans le groupement Beny'Itambi II, au bord de la rivière Bagugu, où les vestiges du bâtiment administratif inachevé érigé pour abriter les services du secteur demeurent encore visibles. L'annexion du secteur Kasanza intervint à la suite de la suspension de son chef Munguma après que, sur son ordre, le policier Kingungu eut tué un sujet Mubuyu, Mukandama, vendeur de poissons fumés à Lungomangoma, dans le groupement Benyengabi. Devant l'incapacité des sept chefs coutumiers à se choisir un remplaçant à Munguma, l'administrateur de territoire Kaputula (un surnom) confia la tutelle du secteur par cooptation à Moligi Kaseke, le chef de la chefferie voisine, Pianebayoma, en attendant la délibération définitive des Kasanza. Cet événement allait conduire à l'annexion du secteur Kasanza à la chefferie Wakabango I.

Les ressortissants de Kasanza accusèrent la famille Moligi à la tête de la chefferie Wakabango I de mener une politique de domination et d'exploitation à leur égard. Ils dirent que pour mieux dominer et exploiter les Kasanza, l'administration des Wakabango I appliquait le paternalisme, le népotisme et la politique de « diviser pour régner ». Ils désavouèrent la création des entités locales telles que le groupement Simunambi, en 1948, dont l'ancien secteur Kasanza ne devint qu'une composante et le fait que le trône eût été confié à un fugitif de Kipulu, Zingu, dans le but d'effacer le statut du secteur Kasanza. Il en fut de même du groupement Ikama-Kasanza, créé en 1972 sous Ngoma za Mikandu, du groupement Mbalay, sous Ndakala Kamusugu, afin de neutraliser les chefs coutumiers Kikuni, Mputi et Pen'Itula ; du groupement des Kasanza, sous le chef Kangalaba Wabiga, du groupement Banyindu dans la notabilité des Beny'Itambi II, avec comme chef l'émigré Kitchwa ya Mboko (originaire de Kasika, en territoire de Mwenga) dans le but d'évincer le chef Kiziba.

À cela s'ajouta l'affectation chez les Kasanza d'agents fictifs dits « représentants du chef » non reconnus par l'État et chargés de récolter les biens au nom du *mwami*, par exemple sa femme Léonie, qui commandait à la barrière de Kiziba en 1995, et Molonga Isungu, nommé en 1994 représentant du chef de chefferie à la Kalabula. Les Kasanza accusèrent le *mwami* Moligi Kaseke d'avoir dispersé leurs frères sur différents axes : les Benye Kabondo du chef Kibiswa et les Babongolo du chef Lubinga sur l'axe de Namoya, les Benye ngambi du chef Kikuni,

les Babinza du chef Museme et les Benye Mugogo du chef Mputi envoyés sur la route Tchabene-Kilembwe, les Beny'Itambi I sur la nationale II, à côté des Bayoma, et les Beny'Itambi II sur la nationale II à la limite des Wakabango I, avec Wamuzimu. Cette stratégie visait à briser l'unité des Kasanza.

Tout cela constituait autant de griefs qui poussèrent les Kasanza à adresser leurs revendications sous forme de mémorandum et de pétition à l'administration provinciale du Sud-Kivu – et même nationale de la RDC – afin de rompre avec la chefferie Wakabango I, en réhabilitant leur ancien secteur Kasanza. Il s'agit notamment des :

- Mémorandum n° 5072/AFDL/Col Wak/E.42/OLIC/T.SH/98 du 18 avril 1998 adressé à son excellence Monsieur le gouverneur de province du Sud-Kivu ;
- Mémorandum n° 5072/06/F.021/SK/T.SH/2001 du 27 juillet 2001 adressé à son excellence Monsieur le ministre des Affaires intérieures ;
- Mémorandum n° 5072/P. SK/T.SH/E42/02/Rte/SK/04 adressé à son excellence Monsieur le Président de la République.

Après avoir reçu toutes ces requêtes, le pouvoir public réagit tour à tour :

- le gouverneur de province, dans sa lettre n° 01/542/6PSK/1998 du 18 juin 1998 ;
- ensuite, le chef de division provinciale du Sud-Kivu, dans sa lettre n° 25/23/337/98 du 17 juin 1998 ;
- puis, le président du comité exécutif provincial permanent de l'AFDL, par sa lettre n° AFDL/PP/CEPP/249/SK/98 du 18 juin 1998.

Mais, les résultats définitifs tardèrent à venir.

2. Réclamation de création d'un secteur Batali

Longtemps tournés vers le sud, en territoire de Kasongo, les Batali dits Babinja étaient groupés autour du *mwami* Kaseke Yalayala. Celui-ci fut donc le représentant des Babinja de la rive droite de la rivière Kama. Il était assisté par son frère Musonga, un notable du lignage Kanga. Tous les deux avaient reçu des Belges la médaille appelée *mpalata* et étaient considérés comme des chefs traditionnels dits « *nyampara* ». Ils obtinrent même un secteur, autrefois appelé secteur Mulu I, une entité administrative créée par l'arrêté n° 07/002 du 23 décembre 1936 par le CDD du Maniema (Archives du groupement Batali, exercice 1966-1969).

Bien que le secteur Mulu I ait disparu, celui de Mulu II existe toujours aujourd'hui dans le territoire de Kasongo. À la mort de Kaseke Yalayala, vers les années 1930, son fils Sagali Kaseke lui succéda et devint le chef des Batali (Babinja), et cela jusqu'à sa mort à Mulongo, en 1944. Ce dernier ne laissa qu'un seul enfant en bas âge, du nom de Tabute Sagale Kaseke. Celui-ci étant encore mineur, on fit appel au chef de secteur Mulu II pour assumer sa régence. Lors de son voyage à Kasongo, Tabute Kaseke fut emprisonné par l'autorité territoriale pour avoir perdu sa médaille alors qu'il devait la porter chaque fois qu'il se rendait devant l'autorité administrative. Dans son secteur, le chef Yenga-Yenga Kalingabantu de la rive gauche de la rivière Kama sema la terreur et la désolation. Il s'adonna à des violences et des destructions méchantes. Il viola les femmes en plein air, détruisit les cases de la population et tua ceux qui lui étaient hostiles. Face à cette situation, les Batali furent obligés de fuir vers le mont Kalole, chez le chef de chefferie Wakabango I, le *mwami* Kaseke Moligi Kyambula. Ils s'installèrent à Malangi tout près de l'actuel village Kalole IV. Flattés par la courtoisie du *mwami* Kaseke Moligi Kyambula, les Batali renoncèrent à la régence de Yenga-Yenga au profit du *mwami* Kaseke des Wakabango I. Il fallut attendre la rencontre de Milingi (Lusenge) pour assister à la naissance du groupement Batali, en date du 26 avril 1946, conformément à l'arrêté n° 21/006 du 4 octobre 1936. La chefferie Wakabango I fut alors divisée en quatre groupements : Nord-Elila sous le chef Lusamaki Kitomba, Simunambi du chef Zingu Ikando, Biale sous le chef N'soko Museme et Wazimba/Batali avec comme chef Tabute Kaseke.

Parmi les chefs qui dirigèrent le groupement Batali, de son annexion à la chefferie des Wakabango I, en date du 26 avril 1946 jusqu'à nos jours, on peut citer : Kachingu Sagale-Kaseke (1946-1957), Kimongamonga Malonga Fiot (1957-1967), Kimongamonga Kitendeka Fariala (25 mars 1967-14 juillet 1982), Kimongamonga Amisi Kalakala (1982-1986), Issa Kisanga (1986-1992), Kachingu Sagale Kaseke (1992-2005), Kimongamonga Kitendeka Fariala (2005-2010). En octobre 2010, Kimongamonga Kitendeka Fariala abdiqua au profit de son fils, qui devint le chef du groupement Batali.

Les Batali avaient constitué une chefferie avant la création des grandes chefferies. Bien qu'ayant été intégré dans la chefferie Wakabango I, certains Batali pensent à leur autodétermination, estimant

être moins considérés par les Lega. Ils ne participent pas à la gestion de la chefferie et sont exclus des rites d'initiation du bwami.

Pour l'opinion des Lega, les Batali étaient des « frères », en raison des relations qui unissaient depuis longtemps leur chef Kaseke Yalayala (chef médaillé à Kasongo) et ses prédécesseurs à Kalole. Dès leur intégration administrative sous la colonisation, les Zimba avaient découvert la coutume lega d'initiation. D'où, on les appela *Batale*. Un *mutale*, en parler kilega, signifie « celui qui s'est improvisé à l'initiation ». Ce fut l'origine du nom « *Batali/Mutali* ». Pour ce qui est de leur statut administratif, ils ont gardé un groupement indigène comme les autres entités de la chefferie. Donc, pour le *mwami* Kaseke Moligi, les Batali ne pouvaient plus prétendre à leur ancien secteur, au risque de « créer un État dans un État ».

Cette divergence de vues déclencha un conflit ouvert entre le groupement des Batali et celui des Basitabyale, Lega de Kalole. Les relations entre les deux parties se dégradèrent en octobre 2007, à la mort du chef de la chefferie Wakabango I, le *mwami* Mabanze Moligi III Kyambula Raymond. L'un des fils de feu le *mwami* Moligi III Mabanze, du nom de Marcel Moligi, va quitter le domicile familial pour s'installer à Kalole IV où il créa une association sans but lucratif dénommée « Comité d'associations des mutualités de Kalole » (Camulka), qui œuvra d'abord dans le domaine social avant de prendre des couleurs politiques avec pour but la contestation du pouvoir du nouveau chef, le Dr Musombwa Mabanze. Mais ce dernier décéda le 27 avril 2009 à Kalole, ce qui provoqua des troubles dans la chefferie : viols et incendies de maisons en découlèrent à Kalole. Les membres de l'association susmentionnée furent pourchassés dans la chefferie, accusés d'être à la base de cette mort. Un bon nombre d'entre ces présumés malfaiteurs se réfugièrent dans le groupement des Batali, se mobilisant autour de leur leader Mbeya Songola Mukakwa II Bovic de Kabulongo. Celui-ci était le chef de foyer des carrés miniers du groupement des Batali. Dans cette euphorie, il s'autoproclama chef de secteur Mulu I (Archives de la chefferie Wakabango I, PV des circonstances de la mort du *mwami* Dr Musombwa Molighi adressé au ministère provincial de l'Intérieur du Sud-Kivu à Bukavu ; inédit).

Ces événements furent émaillés de scènes de pillages et l'incendie de la maison du colonel Assani

Buyoka à Lusenge par les jeunes de Kalole. Les Batali vont s'enrôler massivement dans le mouvement « Raia Mutomboki » afin de combattre leurs adversaires. Mais, le secteur Mulu I demeure un mirage, car il est toujours dépourvu de toute reconnaissance officielle et d'existence réelle.

3. *Conflit de succession au pouvoir dans le groupement Nkulu*

Le groupement Nkulu traversa une certaine anarchie après la mort de son chef Kanyombo Fariala, le 1^{er} mars 2002, délibérément entretenue par ses enfants et la famille régnante. Les querelles troublèrent l'ordre public et déstabilisèrent le fonctionnement du groupement et même de la chefferie tout entière. En effet, les deux fils légitimes de feu le chef de groupement possédaient chacun un testament le désignant comme l'héritier du pouvoir.

L'intérim de ce pouvoir avait, en fait, déjà été confié par leur père à leur frère illégitime. Cela pose la question de savoir comment une entité de base peut être à la fois dirigée par trois chefs. Pour trancher, les autorités hiérarchiques procédèrent à l'examen de la véracité de ces documents. Il fallut appuyer cette démarche par une enquête de sondage d'opinion. Mais l'autorité territoriale dépêchée sur le lieu fit un travail se limitant à constater le fait sans émettre d'avis. On procéda par élection. Wasonga fut plébiscité. Mais, son frère aîné, Mutondo, rejeta le verdict des urnes, et s'autoproclama chef du groupement au moment où son fils assumait l'intérim et où son petit frère venait d'être désigné par voie électorale. Le conflit s'enlisa. Chacun des trois prétendants géra une partie du groupement. Le *mwami* Moligi Mabanze, dans sa politique de diviser pour régner, soutenait le deuxième fils. Après sa mort, le *mwami* Moligi V Abeli procéda également par un sondage d'opinion pour mettre fin à ce conflit. Mutondo fut désigné par la famille régnante comme chef du groupement Nkulu en octobre 2009.

f) *Conflits des frontières*

Dans la chefferie Wakabango, il y a :

- le conflit avec la société minière Banro (cf. *infra*). Cette société établie dans le territoire de Kabambare (province du Maniema) a étendu son espace d'exploitation. La limite du terrain lui fut concédé par les pouvoirs étatiques congolais se situe au niveau de la rivière Kama (Salamabila). Mais Banro aurait dépassé l'espace de cette concession, traversant le pont sur la rivière Kama. À chaque

découverte de nouveaux gisements et/ou sites, les accaparements de terrain se multiplient ;

- le conflit avec la chefferie Wamuzimu. Au niveau de Zibo situé dans la chefferie Wakabango, sur la colline Kabereke, les gens de la chefferie Wamuzimu viennent chercher des minerais de cassitérite. Il s'agit là d'un ancien conflit déjà apparu lors de la rébellion des Simba au milieu des années 1960 (cf. *infra*) dans le territoire de Fizi mais qui eut des effets jusqu'à Wakabango. Les causes du conflit sont aussi à situer dans les interventions d'abord du *mwami* Banza Raymond qui avait octroyé une partie de « ses terres¹¹ » aux Bangubangu du territoire de Kabambare (province du Maniema) et ensuite du *mwami* Moligi qui concéda une partie de « ses terres » à la chefferie Wamuzimu (territoire de Mwenga).

5. LE TERRITOIRE DE MWENGA

Plusieurs données de cette section se réfèrent à la *Monographie du territoire de Mwenga* de Frank Lumoo Birongo (s.d.). Mwenga serait une déformation de Mwanghe. C'est le nom de l'ancien chef du clan Balinda, Mwanghe Kitamba, qui avait régné sur les terres où s'établit l'actuel territoire de Mwenga. En fait, en arrivant dans la région, le clan Bamunda fut le premier à s'installer à Mwanghe, Kakole, Izinja, Busise et Ulinda. Mais il quitta Kakole et Mwanghe au profit du clan Balinda, nouveau venu (Songa 1986 : 67).

C'est en 1947, en prévision de la création du nouveau territoire issu de la scission en deux de l'ancien territoire de Shabunda, que l'administrateur de territoire Kiezel avait appris des notables locaux le nom de Mwanghe, anthroponyme qu'il écrivit « Mwenga » (Mukambilwa 1988 : 5).

Les migrations des Bantu dans la région des Grands Lacs africains aux XVI^e et XVII^e siècles aboutirent à l'occupation de l'espace qui forme le territoire de Mwenga par des populations lega, shi, bembe et nyintu. Toutefois, dans cet ensemble, les Lega constituent le groupe majoritaire. Plus tard, sont arrivées les populations dites banyamulenge.

11. Dans la tradition ancestrale de la région, les *bami* disposent dans leurs entités des terres concédées. En fait, il y a les terres du *mwami*, celles de l'État, de la population voire encore des terres dites enregistrées. Lire à ce sujet le rapport du projet « Land Rush » (déjà cité).



1905 : notabilités arabo-swahili à Kasongo.

(AP.0.0.4594, collection MRAC ; photo E. Verdict.)



Enfants métis arabes.

(AP.0.0.21813, collection MRAC ; photo F.L. Michel, 1895.)

5.1. LA PÉNÉTRATION ARABO-SWAHILI

Les Arabo-swahili pénétrèrent le territoire de Mwenga par le sud-ouest, la chefferie Wamuzimu ; ils étaient en quête d'esclaves, d'ivoire et de peaux de léopard.

Chez les Wamuzimu, cette pratique ne réussira qu'auprès de quelques individus seulement. Ils arrivèrent dans l'actuel territoire de Pangi pour gagner par la suite Shabunda et le Haut-Lowa. C'est en 1876 que Tippo Tip traversa le Bulega accompagné d'une dizaine d'Arabo-swahili et de plus de 700 personnes se dirigeant vers le nord (Polepole 1976 : 52). Au nord du Bulega, une partie évolua vers Kakole et Itula. À Shabunda, ils fondèrent quelques postes tels que Kibalaka chez les Baliga et Mulungu. Leur présence dans le sud-ouest immédiat de la chefferie Wamuzimu menaçait celle-ci. De Kibalaka, Mulungu, Kakole et Itula, les Arabisés (*bangwana*), armés de fusils à piston, et en majorité des Bakusu, traversèrent rivières et ruisseaux à la chasse de l'ivoire et des esclaves. Ils submergèrent la chefferie

Wamuzimu, s'alliant avec le chef local Lubemba, désireux de devenir le leader de toute la région et, ainsi, dominer les voisins qui ne cessaient de faire la guerre aux Bakute. Leur arrivée à Mwenga à partir des Wamuzimu sema la panique.

Les populations lega se réfugièrent dans les forêts. Mais elles se faisaient débusquer à cause des traces laissées au sol, par les cris d'enfants ou, aussi, à cause de la famine qui avait envahi la région.

Certains clans des Wamuzimu ayant réussi à fuir vers le nord traversèrent l'Ulindi pour se réfugier à Lwindi chez le *mwami* Luganza et au Bushi chez le *mwami* Muganga. D'autres, comme les Basikamagulu poussèrent jusqu'à Mulambozi-Nyabale chez les Basile et l'Itombwe, voire Fizi.

5.2. ÉDIFICATION DU TERRITOIRE DE MWENGA À PARTIR DE LA COLONISATION

Vers les années 1900, les entités lega de Mwenga dépendaient du poste d'État d'Itula, au départ un ancien poste arabe. Delof fut le premier agent

administratif. Les autres entités non lega (shi, nyindu) dépendaient du Bushi. Le poste d'Itula groupait tous les clans du sud de l'espace des actuelles chefferies Wamuzimu et Wakabango I. S'y'attachaient aussi quelques clans du centre de Mwenga dont les Bashitabyale et les Bashibugembe. Vers 1905-1906, ceux du nord et du centre comme les Buse et les Bashikasa dépendaient du poste de Mulungu (Mwati 2002 : 43).

L'ancien territoire de Shabunda demeurait trop vaste (36 000 km²), ce qui fut la raison de sa division en deux. Le CDA Léon de Villenfagne argumentait : « pour mener à bien l'administration du nouvel Urega, je propose de confier sa gestion à deux administrateurs territoriaux aidés par huit adjoints que le titulaire répartirait judicieusement » (Mukambilwa 1988 : 14). Pour leurs tournées, les agents territoriaux étaient accablés de faim et de fatigue, surtout à cause du transport de lourdes charges. S'alarmant contre cette situation et militant pour la construction des routes, le CDA écrivait en 1932 : « Les Warega sont de plus en plus sous la corvée du portage, dernier symptôme de l'esclavage.



En 1939, un *mwami* avec sa femme à Kibimbi près de Kamituga. (EP.0.0.4502, collection MRAC ; photo A. Prigogine ; droits réservés.)

Si notre arrivée l'a provoqué, je pense qu'il est de notre devoir de le faire disparaître, ou plutôt ce sont les obligations indigènes et à l'amélioration de leurs conditions morales et matérielles, d'existence » (Polepole 1976 : 14). Par l'ordonnance n° 439/AIMS du 30 décembre 1947, le territoire de Mwenga, séparé de celui de Shabunda, fut créé (Bashimbe 1978 : 73). Il fut formé en prélevant dans le territoire de Kabare les chefferies Burhinyi, Luhwindja et Lwindi, du territoire de Fizi, le secteur Itombwe et du territoire de Shabunda, la chefferie Wamuzimu. Cet assemblage de morceaux posa le problème du fonctionnement, voire de la survie, du territoire de Mwenga. Kamituga fut son premier chef-lieu et son premier administrateur, H Kiesel, de 1948 à 1954. Ouchunsky succéda à celui-ci, jusqu'à l'indépendance en 1960.

Murairi Mutu Hubert, originaire de Masisi, qui assumait les fonctions de chef de bureau, devint le premier administrateur congolais du territoire de Mwenga. Il avait pour adjoint Bagula Herman, natif de Kabare. Shishi Prosper, originaire d'Uvira, était chef de poste titulaire du territoire. Ce trio d'étrangers au territoire resta en place jusqu'en 1961, puis, arrivèrent les originaires, dont plusieurs étaient issus des chefferies Basile et Wamuzimu :

- 1961-1963 : Ndume Mbilizi Laurent (originaire de la chefferie Wamuzimu), administrateur principal ; Wasso Bubala (originaire de la chefferie Wamuzimu), administrateur territorial ; Mbulanga Bernardin (originaire de la chefferie Basile), administrateur assistant principal ; Kiluwe (originaire de la chefferie Basile), administrateur assistant du territoire.
- 1964-1965 : Karhebwa Léopold (originaire de Kabare), administrateur principal ; Kabale Mokoto, administrateur de territoire ; deux administrateurs assistants dont Diula Wika, n'étaient pas des Lega.

Pendant cette période de la première législature, le territoire de Mwenga fut dominé par deux partis politiques. Il s'agit de l'Union des Warega (Unerga), une alliance progressiste qui visait à regrouper dans un même ensemble politique toutes les communautés lega du Kivu et du Parti national du progrès (PNP). En 1964, la rébellion Simba gagna l'adhésion des jeunes danseurs Kamaro partisans du Parti démocratique congolais (PDC), ce qui fit de Kamituga, en juillet 1964, la route par laquelle attaquer Bukavu sans passer par Nyangezi (Willame 1964 : 132-133).



Participants à la Table ronde politique de Bruxelles (janvier-février 1960),

une conversation entre (de gauche à droite) : Lwakabwanga François, secrétaire de l'UPRP (Kasaï, délégué Iulua) ; Kapepa Revocato (Muzimba de la chefferie Maringa, délégué PNP Kasongo-Maniema) ; et Kititwa Jean-Marie (président provincial du PNP Kivu). (HP.2009.3.123, collection MRAC ; photo R. Stalin (Inforcongo), © MRAC/Stalin.)

Le tableau 6.2 liste les administrateurs du territoire de Mwenga sous le régime du président Mobutu Sese Seko (1965-1997).

Tableau 6.2 : les administrateurs de territoire de Mwenga de 1966 à 1998

N°	Année de la fonction	Noms
1	1966-1967	Karhebwa Léopold
2	1967-1968	Kabale Mogoto Michel
3	1968-1969	Mampuya Lefaza Pierre
4	1969-1970	Ngombe Boniface
5	1970-1972	Babite Boniface
6	1972-1974	Ilunga Kabungwe Kenji
7	1974-1976	Gbembi Ndombase Yagoto
8	1976-1977	Babite Boniface
9	1977-1978	Yuma Kaswabora
10	1978-1979	Bitinampaga Etumba
11	1979-1980	Alisadi Lokombe
12	1980-1982	Kunda Matebele
13	1982-1983	Kipwani Swah Mukukupe
14	1983-1985	Amongo Monga Malumbu
15	1985-1989	Baguhe Bihange
16	1989-1992	Kahindo Mapera
17	1992-1994	Musenge Imani
18	1994-oct. 1996	Mupenda Binankusu
19	1996-1998	Mutiki Lutala

Source : Archives du territoire de Mwenga, Rapports annuels 1995-1997.

Dans sa conquête partie, en 1996, de l'est du Congo, qui poussa à la chute de Mobutu, l'AFDL s'implanta d'abord dans les villes de Bukavu et de Goma. Poursuivant leur progression vers l'intérieur du pays, les forces de l'AFDL conquièrent la cité minière de Kamituga, en territoire de Mwenga, le 13 novembre 1996. La population avait déjà reçu plusieurs déplacés en provenance de Bukavu. Les soldats de Mobutu, qui avaient fui les hostilités en ville, s'y retrouvaient aux côtés des anciens soldats de l'Armée rwandaise et des miliciens hutu Interhamwe venus du Rwanda. Le matin du 21 novembre 1996, les soldats de Mobutu et leurs alliés hutu rwandais se mirent à piller la cité de Kamituga avant d'être délogés par les rebelles de l'AFDL, vers 16 heures. Le lendemain, les autorités de la Sominki abandonnèrent leurs maisons, usines et garages. Puis, ce fut au tour des soldats de l'AFDL, avec certains jeunes locaux, qui pillèrent les biens de la Sominki. L'usine fut dépouillée de son contenu de valeur ; les machines et de l'or seront donnés aux commandants de l'AFDL.

En 1998, se développa une nouvelle rébellion, celle du RCD contre le nouveau pouvoir de Laurent Désiré Kabila. Les soldats qui avaient fui la guerre à Bukavu vers Kamituga, avec à leur tête le général Lwecha, constituèrent un front contre les mutins banyamulenge et rwandais du RCD/Goma. Entre-temps, des groupes de jeunes résistants bembe venus d'Itombwe avaient été formés. Ceux-ci étaient arrivés à Mwenga pour solliciter une aide auprès de leurs aînés lega pour combattre ceux qu'ils appelaient les « Rwandais. » Des réunions successives se tinrent à



Monument de l'holocauste de Kasika, le 24 août 1998. (Photo reçue de Théodore Assumani, 2022 ; droits réservés.)



« En mémoire de l'holocauste » de Kasika.
(Photo extraite de *L'Homme qui répare les femmes*, film documentaire de Thierry Michel et Colette Braeckman, 2015 ; avec l'aimable autorisation des auteurs.)

Tableau 6.3 : effectifs de la population du territoire de Mwenga en 2004

Secteurs/chefferies	Hommes	Femmes	Garçons	Filles	Total
Basile	5971	7481	7980	7586	29 018
Burhinyi	8423	9756	11 336	11 370	40 889
Luhwindja	5157	5932	9063	9832	29 064
Lwindi	2520	4058	5305	5128	17 006
Itombwe	4794	6548	8698	8643	28 621
Wamuzimu	25 887	30 715	32 302	31 375	120 279

Source : Rapport annuel de la Division provinciale de l'administration du territoire et de la décentralisation au Sud-Kivu, 2004.

l'école primaire Kizila de Kitutu. Dans la chefferie Lwindi, on notait la résistance des Maï-Maï. La première bataille s'y passa le 23 août 1998, à Kaulile, village du groupement Mukangala. Du côté des Maï-Maï, on nota deux victimes, alors que du côté des militaires du RCD/Goma, deux ingénieurs des mines et des militaires furent tués. Leur camionnette fut endommagée, leurs armes et munitions emportées par les Maï-Maï. Du côté de la population civile, le bilan fut lourd, car cette bataille entraîna le massacre de Kasika, chef-lieu de la chefferie Lwindi. Le 23 août 1998, les soldats tutsi sous la bannière du RCD/Goma massacrèrent 127 personnes à Kilungutwe ; à cela s'ajoutaient des cadavres d'enfants jetés dans les fosses des toilettes. Le 24 août 1998, 50 personnes furent tuées à Kalambi et plus de 632 à Kasika, dont le *mwami* François Mubeza III et son épouse Yvette Nyanghe ; 116 personnes furent tuées en la paroisse catholique de Kasika, parmi lesquelles l'abbé Stanislas Wabulakombe et 4 religieuses (Mukambilwa 2008). L'évêque d'Uvira M^{gr} Sébastien-Joseph Muyengo

Mulombe donne le chiffre de 1099 personnes tuées (Muyengo 2021 : 68).

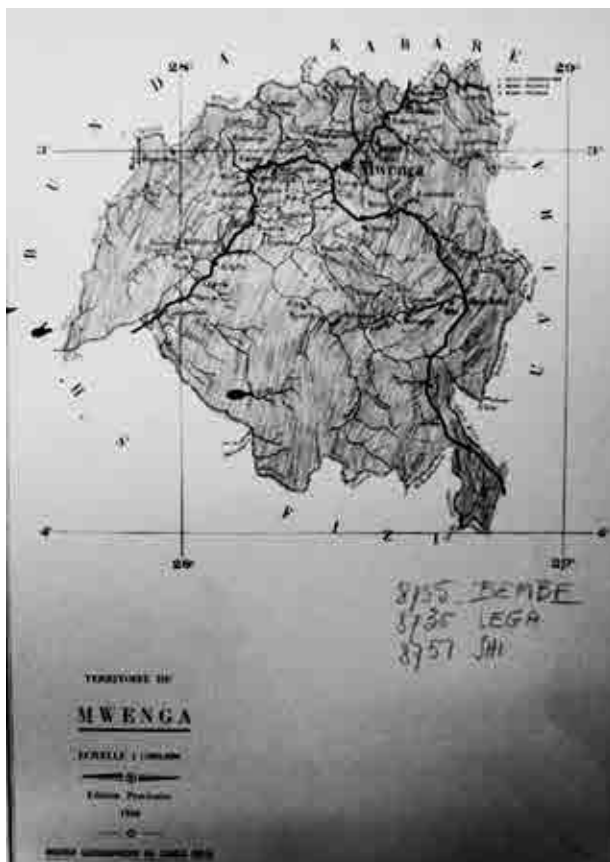
Ces massacres de Lwindi mobilisèrent les Maï-Maï contre le RCD qui finit par conquérir Kamituga, après avoir rencontré une certaine résistance. Puis d'autres affrontements eurent lieu dans les villages Kibe, Sugulu et Kitutu, ce qui conduisit à la conquête de tous les grands centres du territoire par la nouvelle rébellion (Mutenzi 2006 : 24-28).

À partir du 1^{er} octobre 2002, les soldats rwandais et burundais du RCD stationnés à Mwenga, Kamituga et Kitutu commencèrent à quitter la RDC.

5.3. LES ENTITÉS POLITICO-ADMINISTRATIVES DU TERRITOIRE DE MWENGA

Le territoire de Mwenga compte cinq chefferies et un secteur. Les chefferies Wamuzimu et Basile sont traditionnellement constituées des clans lega qui à eux seuls ont plus de la moitié de l'espace territorial. Malgré leur démographie, les Shi ne disposent pas d'un grand espace, comparés aux Bembe qui occupent le secteur Itombwe.

Carte 6.3 : le peuplement du territoire de Mwenga en 1956



(Archives du service Histoire et Politique, MRAC.)

Tableau 6.4 : entités administratives du territoire de Mwenga

N°	Chefferies/Secteurs			Superficies
	Noms	Nombre de groupements	Nombre de localités	Km²
1	Basile	10	80	3113
2	Burhinyi	18	70	325
3	Lwindi	8	42	856
4	Luhwindja	9	26	183
5	Itombwe	6	72	358
6	Wamuzimu	20	110	4112

Source : Rapports annuels du territoire de Mwenga, inédits.

5.3.1. CHEFFERIE WAMUZIMU

Avant sa scission en chefferies Basile et Wamuzimu en 1960, l'ancienne grande chefferie Wamuzimu était limitée au nord-est et à l'est par les chefferies Lwindi et Itombwe, au sud par le territoire de Fizi, au sud-ouest par la chefferie Wakabango I et

à l'ouest par la chefferie Bakisi. Sa superficie était de 6225 km², plus de la moitié du territoire de Mwenga (Polepole 1976 : 8-10). La limite septentrionale de la nouvelle chefferie fut modifiée et sa superficie réduite à 3112 km². La chefferie Wamuzimu est comprise entre 27° 42' 52" et 28° 28' 53" de longitude E et entre 2° 52' 57" et 3° 31' 40" de latitude S (Masumbuko 1995 : 5). L'agriculture et l'exploitation minière y sont les principales activités de la population. Les marchés sont Kamituga centre (qui est le plus grand centre dans tout le territoire de Mwenga), Camp 6, Kabukungu, Bigombe, Kibe, Kwangambwa, Kwamango et Kitutu.

La chefferie Wamuzimu est habitée majoritairement par les Lega. On y trouve des Shi et des Tembo. Elle est constituée des vingt-deux groupements, dont deux de fait (non encore agréés). Les vingt groupements agréés sont : Babongolo, Bagezi, Bakute, Balyigi, Balinzi, Bamulinda, Banakyungu, Banapute, Banamukika, Bagunga, Basibugembe, Basikamagulu, Basikasi, Basikumbilwa, Basimbi, Basimwenda, Basitabyalo, Buse (Bu'use), Bawandende et Bingiri. Dix-neuf groupements sont unis entre eux par les limites naturelles ; seul Bamulinda, dont le chef-lieu est Kalole, constitue une enclave située au chef-lieu du territoire de Mwenga dans la chefferie Basile. Les deux groupements de fait sont Bakongo et Banakabale. Le chef-lieu de la chefferie Wamuzimu est Kitutu.

a) L'implantation de la dynastie Longangi au pouvoir

Dans la construction de la chefferie Wamuzimu, le rôle de son chef Longangi Mpagha frappe. Il était le fils de Munyangoyi et de Kuntebe, né à Kitutu en 1869. Il était Mukute du sous-clan des Banamusalu ou Bana-Kenze. À l'âge de 13-14 ans, il fut l'une des victimes des razzias arabes dans la région de Kitutu. Il fut emmené en captivité à Kasongo par l'Arabisé Amisi, fils de Museluka, qui l'adopta, après avoir perdu ses deux parents dans la guerre de Kikulula. Sa déportation eut lieu vers 1883. Ses qualités lui attiraient la sympathie des traitants, qui firent de lui un policier « *komba yulu* ». À leur tour, les Blancs arrivés au Maniema le prirent pour leur policier. Au Maniema, Longangi épousa sa première femme Ndasi d'origine zimba ; ils auront pour enfants : Safi, Mauwa, Wabiwa, Maria (?) et Kilambo.

Longangi Mpagha avait fait libérer Kitamba, Lubemba et Kasoko, trois chefs des clans importants

des Bakute emprisonnés à Kasongo par les Blancs pour implication présumée dans un meurtre par épreuve d'ordalie. De retour à Kitutu, Kitamba et Lubemba réunis en conseil avec les sages des clans décidèrent le retour de Longangi Mpagha, le seul qui pouvait servir d'intermédiaire avec les Blancs. Il fut d'abord chef de la sous-chefferie Banamusalu avant d'être élevé au rang de chef de la chefferie Bakuti et d'accéder aux fonctions de *mwami* (Lunanga & Kasongo 1982 : 50).

L'espace qui devint la chefferie Wamuzimu était habité, à l'origine, par des clans dirigés chacun par un chef selon le régime segmentaire. Lors de la fondation des différents postes dans le Bulega en 1905, le pouvoir colonial fit instaurer le regroupement des villages. Les chefs des Wamuzimu qui furent investis le 10 août 1913 en recevant une médaille de nickel « *palata* » étaient : Lubemba des Bakute, Kizikilazi des Bankyungu, Mulembelembe des Banamukika, Kimangamanga des Basimbi, Kitumba des Bingili, Kamagamba des Buse et Kamituga des Baligi (Ouchinsky 1958 2 ; Assumani 2006 : 111).

Comment Longangi devint-il chef ? Il hérita le pouvoir du chef Lubemba. Lorsqu'il eut atteint un âge avancé, mais se trouva sans héritier direct pour avoir déshérité son fils Lukaka, qui avait commis l'inceste, Lubemba fit venir auprès de lui son neveu Longangi Mpagha za Munyatangoyi de la famille Banamusalu du clan Bakute, revenu de Nyangwe (cf. *supra*). Celui-ci jouissait de plusieurs atouts pour diriger une entité : il parlait le kiswahili, langue que balbutiaient les administrateurs coloniaux ; il était un bon auxiliaire apprécié des agents belges (Kisoso 2009 : 13). Longangi était devenu chef de la petite chefferie Bakute et de là partit son ascension politique. Les notables Kalenga des Basile et Kabuka de Nyindu firent observer : « en 1917, Longangi revenant de sa déportation, brûlera les étapes pour devenir en un clin d'œil en 1923, un chef, mais non investi coutumièrement » (Wisoba 1980 : 42).

La chefferie Wamuzimu fut créée par l'arrêté du CDD du Kivu du 11 septembre 1926. Celui-ci affirmait qu'elle était constituée sur base de la coutume indigène. Cet arrêté stipulait, en outre, que le chef Kalenga et les notabilités qu'il avait supervisées lors de la récolte du caoutchouc en 1914-1918 devaient être incorporés dans la grande chefferie indigène dirigée par le « Grand Chef » Longangi Mpagha. En dépit de l'opposition du chef Kalenga, l'année 1926 vit l'unification des chefferies Wamuzimu et Basile.

Longangi Mpagha fut médaillé comme « Grand Chef » par l'arrêté royal du 27 novembre ou 1927 et investi le 15 juin 1931. Pour accroître son pouvoir, les autres chefs, ses anciens collègues, furent progressivement démis de leurs fonctions par l'administration, notamment Kizikilazi de Banakyungu, le 10 juillet 1928. Et le 23 août 1928, la chefferie Wamuzimu englobait officiellement celle des Basile, mais elle eut deux parties : Wamuzimu-Nord et Wamuzimu-Sud. En avril 1931, la réunion tenue à Kalambi sur le « litige Kamanya », successeur du chef Kabuka de Lwindi, décidait de céder la population et le territoire compris entre les rivières Ulindi et Bilaile à Longangi, qui y exerçait déjà une autorité *de facto*. La nouvelle chefferie Wamuzimu s'étendait de la rivière Lwino, qui la sépare de celle des Wakabango I au sud, à la rivière Ulindi qui était la limite avec la chefferie Lwindi au nord. Dans les années 1930, plusieurs groupements furent créés dans le Bulega en vue de constituer des entités politico-administratives facilement contrôlables. Ce fut le cas des groupements Batumba du notable Kamanya en 1931, Bawanda, Balimbizi et Bagezi en 1937 (administrateur de territoire Merlot, cité par Verhaegen 1969 : 30).

Autrefois, la population lega vivait éparpillée dans la forêt. Au cours des années 1930, elle fut regroupée le long des routes qui relient le Kivu au Maniema vers Kindu et Kasongo. En exemple, le 1^{er} décembre 1934, lors de la tenue à Kitutu du conseil politique de la chefferie Wamuzimu, le chef Longangi établissait le projet de construction des villages le long de la route, exhortant la population à se regrouper le long de la route Bukavu-Kasongo. Situation pareille en 1940, avec les déplacements de populations réalisés en vue de peupler la région de Kasese où devaient s'ouvrir d'importantes exploitations de cassitérite : 700 familles originaires de diverses entités du territoire de Shabunda furent installées sur la route Shabunda-Kasese (cf. Rapport annuel de la province du Kivu en 1942, p. 8).

De sa création en 1926 à ce jour, la chefferie Wamuzimu a été dirigée par la dynastie du chef Longangi Mpagha du clan Bakute. À partir de 1995, le chef de la chefferie Wamuzimu a porté une double casquette : il fut investi à la fois du *bwami* initiatique et du *bwami* cheffal. À sa mort, son fils aîné doit lui succéder, et être accepté par la famille régnante et la notabilité y compris les *bami* initiatiques. Le nouveau *mwami* doit être d'abord intronisé selon les rites initiatiques avant l'inhumation de son prédécesseur

et, par la suite, investi par l'autorité administrative. La succession des chefs de la chefferie Wamuzimu est la suivante :



Le chef lega Longangi Mpagha (?), médaille d'investiture au cou, en photo avec un agent colonial.

(EP.0.0.1196, collection MRAC ; photographe non identifié, s.d., droits réservés.)

1. Longangi Mpagha : 1926-1964

Longangi Mpagha fut un fidèle et loyal agent de l'administration coloniale. Il avait acquis lors de son séjour au Maniema la notion européenne de chef, différente de celle des Lega, qui le considèrent comme un aîné de la famille, un sage appelé à prodiguer des conseils à ses frères et sœurs. Longangi fut celui que l'administrateur de territoire Spitaels, en 1947, appela « un représentant coutumier du clan », un « *ntundu* ». Il a su mobiliser sa population, surtout les Wamuzimu-Nord dans l'exécution des travaux et cultures obligatoires. Il favorisa l'immigration des peuples voisins dans sa chefferie; ce qui accrût considérablement les effectifs de sa population et, par conséquent, le volume de ses rapports financiers et matériels auprès de l'administration. Appliquant la politique matrimoniale pour s'attirer la sympathie de ses adversaires, Longangi Mpagha prit des femmes dans plusieurs villages ; il aurait totalisé

36 ou 41 épouses (Lunanga é Kasongo 1982 : 46 ; Kisoso 2009 : 19). Il bénéficia du soutien de certains chefs locaux, dont Kitamba, Lubemba et Kasoka des Bakute. Mais d'autres chefs, surtout du nord, dont le pouvoir s'effritait en sa faveur, lui opposèrent une certaine résistance. Ce fut le cas du notable Mango des Basitabyale, qui espéra voir l'autorité coloniale créer une chefferie Bambula sous sa direction. Ce fut aussi le cas du chef Musale chez qui, lorsqu'en 1928, Longangi entreprit une tournée de la juridiction, les Basikumbilwa descendirent à Kibe sur la route Bukavu-Kitutu en dansant et chantant en kilega : « *mashinji ma Longangi tama soe Ibi* » (« que les jambes de Longangi ne traversent pas la rivière Kibe) pour atteindre leur groupement (Mukobelwa 1984 : 16).

Dans sa vieillesse, Longangi Mpagha essaya à la gestion du pouvoir successivement trois de ses fils : Lusungu Bulembo Nkita, Kibonge piani Longangi puis Longolongo. Lorsque la rébellion Simba envahit Kitutu en 1964, le chef Longangi Mpagha s'enfuit à Bukavu. Il mourut le 14 juillet 1964.

2. Longangi Byemba Bonaventure : 1964-1971

Fils de Longangi Mpagha et de Kizilo du groupement Basimwenda/Mulolwa, né à Kitutu le 15 mars 1932, Longangi Byemba Bonaventure succéda à son père en 1964, après une période de suppléance auprès de celui-ci. Il mit en route une transition du *bwami* cheffal au *bwami* initiatique (ou corporatif) à la tête de la chefferie Wamuzimu. Il intensifia le regroupement des villages des gens de mêmes origines et même parler parmi lesquels Nyakanyama I et II, Kibindibindi, Butetegele, Kakemenge, Kazuza, Mela, Isoga, Maka, Ngolole et Mukemenge. Il fut combattu par ses frères aînés déshérités qui l'accusaient d'avoir usurpé le pouvoir et d'être au service des Basile de par les origines de sa mère. Il mourut le 5 septembre 1971 ; la régence de son fils héritier Justin Longangi Ali Byemba encore mineur fut accordée à Musimbi Kasisa (Kisoso 2009 : 24).

3. Musimbi Kasisa Augustin : 1971-1975

Ce régent était Bukute du clan Bana-Ikaga (Banankikaga) de Kazuza. Musimbi Kasisa dirigea la chefferie Wamuzimu avec l'appui de son frère Jean-Marie Kititwa Tumansi Bengantundu (devenu dignitaire du MPR à Kinshasa) ; c'était le premier petit-fils de Longangi Mpagha par sa mère Safi, fille

ainée de Ndasi. Entre 1973 et 1975, la chefferie fut dirigée par Fungafunga et Lufungula qui y furent affectés à la suite de la permutation des chefs de chefferies/secteurs décidée par le pouvoir de Mobutu pendant cette période.

4. Longangi Ali Byemba Justin : 1975-1995

Il est né à Kitutu le 3 mars 1953 de Longangi Byemba Bonaventure du clan Bakute Banamusalu et de Mulonda du clan Bashikumbilwa. Son règne est marqué par l'introduction du *bwami* initiatique corporatif à la tête du *bwami* cheffal.

Du 16 au 18 juin 1995, Justin Longangi Ali Byemba fut initié au *bwami* corporatif par les *bami* des territoires de Pangî, Shabunda et Mwenga. Son épouse Jeanne Masudi Tabikale s'étant abstenue, le chef fut initié avec une de ses petites-filles âgée de 12 ans en qualité de son *ishiba*, la femme du *mwami* initiatique. Le chef porta la calotte du *bwami* et prit les noms de « *mwami* Longangi Ali Byemba Justin Nene Ilungu Mubila ». Le titre « *Nene Ilungu* » signifie « Maître du pays ». Les rébellions de l'AFDL et du RDC/Goma (1996-2003) forcèrent le *mwami* à se réfugier à Bukavu. Il mourut le 5 mars 2005.

Le *mwami* Longangi Ali Byemba Justin contribua à la création des nouveaux groupements Bakongo, Baligi, Banakabale. Mais son règne connut des



Christian Ali-Byemba Longangi IV, *mwami* de la chefferie Wamuzimu, arborant une médaille reçue de l'État par ses prédécesseurs pour attester la légalité de son accession au trône. Aussi, bien au-dessus de celle-ci, un insigne qui a pour logo le drapeau de la RDC.

(Photo reçue d'Aymar Nyenyezi Bisoka, 2022.)

conflits de pouvoir politique entre Musonga et Kasimila (1948-1984) ; dans les groupements, il y eut des conflits fonciers qui éclatèrent entre Kisamba et Mulolwa (1979-1982), entre Mwangilwa Munyololo et Lugendo Kizoka (1979-1980), etc. (Mukobelwa 1984 : 81-112).

Son fils Christian Longangi Kapangalasa lui succéda. Sa régence fut assurée par son oncle paternel Songa Yaya Longangi.

b) L'initiation du chef de la chefferie Wamuzimu au *bwami* corporatif ou initiatique

Traditionnellement chez les Lega, ce sont les aînés des clans appelés *nkula/ula* ayant la fonction de *nene kisi/mwene isi* qui étaient d'abord initiés au *bwami* corporatif jusqu'au grade le plus élevé. D'autres hommes initiés au *bwami* pouvaient y accéder conformément à la coutume. Le *bwami* cheffal apporté par l'administration coloniale devint une nouveauté qui modifia profondément l'ancienne conception et organisation du pouvoir politique. Chez les Wamuzimu, il y eut alors une nette séparation entre le *bwami* initiatique, corporatif et le *bwami* cheffal de 1926 à 1995.

Sur ce changement intervenu en 1995, Lweso Waubyula signale l'arrivée en juillet 1994 en la paroisse de la 5^e CELPA Nyamibungu dans la chefferie Wamuzimu de l'évangéliste Makapa Muhoya dit *Kosa amani*. Celui-ci, avec la bénédiction des pasteurs de cette église et du chef de la chefferie se mit à exorciser les sorciers. Le traitement infligé aux présumés sorciers donna lieu à l'humiliation et aux tortures en public. Les *bami* initiatiques généralement réputés sorciers furent l'une des cibles. Leurs biens initiatiques furent saisis et dispersés ; ceux qui les cachaient étaient molestés par les jeunes des villages. Certains *bami* furent contraints à l'exil, voire mis en prison.

Les *bami* initiatiques s'étaient retrouvés sans défenseur parce que le chef de la chefferie, qui n'était plus initié et n'appartenait plus à leur corporation, n'en comprenait pas la signification. Lors de la réunion des *bami* tenue à Kitutu du 15 au 18 juin 1995, ils sanctionnèrent le chef Longangi Ali Byemba Justin par son initiation au *bwami*. Ils déclarèrent la réinstauration des initiations *bwali* et *bwami* dans tout le Bulega. Il fut dit que le chef de chefferie initié au *bwami* corporatif recevait les mêmes insignes que les autres *bami* de son rang, à savoir :



Un notable de la confrérie de bwami. (EP.0.0.13782, collection MRAC ; photo H. Goldstein, s.d., © Sofam.)



Portrait de derrière des membres de l'association du bwami. (EP.0.0.11687, collection MRAC ; photo Vanden Bossche, s.d., droits réservés.)



Femme lega mère de jumeaux à Kamituga. (EP.0.0.4506, collection MRAC ; photo A. Prigogine, 1940, droits réservés.)

- 1° une calotte *m'pita*, *kikumbu* tissée en fibres de raphia et ornée de coquillages *sembe* ;
- 2° un collier de perles ou de canines de léopard *mibanga* ;
- 3° un cauri ;
- 4° un sceptre en bois sculpté *mushumbo* portant l'image d'un grand homme, d'un serpent et d'un lion avec toute la communauté sur sa tête. C'est le symbole d'un berger au service de la société ;
- 5° un siège en bois sculpté avec les mêmes images du sceptre ;
- 6° un sac *isengo* contenant les objets initiatiques *bikoko* ;
- 7° un cache-sexe orné de peaux de chacals *mishimba* ;
- 8° des clochettes *makyole* ;
- 9° un gobelet *lwaata*.

C'est *mwami wa kindi*, le plus gradé de tous qui conservait les insignes du *bwami* initiatique.

L'initiation au *bwami* corporatif du chef Justin Longangi Ali Byemba fut organisée à Kitutu du 16 au 18 juin 1995 ; son initiation au *bwali* avait eu lieu en 1978 chez le *mwami* Kaseke Mungulilwa. La cérémonie *mpala* fut présidée par le *mwami wa kindi* Mukulumanya Longangi et connut la participation de 47 *bami* dont 6 de la chefferie Basile, 7 de la chefferie Wakabango I et 34 de la chefferie Wamuzimu.

Après la présentation du nouveau *mwami* au public, les *bami* concélébrant l'entourèrent en soulevant leurs cannes pendant que le *mwami wa kindi* prononçait le sermon de consécration du néophyte. Ce dernier fut accueilli, d'abord par les *bami*, ensuite par la notabilité de la chefferie (Kisoso 2009 : 36).

5.3.2. CHEFFERIE BASILE

Comme déjà dit ci-dessus, elle provient de la scission en deux de la « grande chefferie » Wamuzimu, le 10 avril 1960. Basile fut au départ un groupement de la grande chefferie Wamuzimu ; la guerre dite de Ngombo avait opposé jadis les Wamuzimu aux Basile. La démarche d'émancipation était passée par une demande de Basile à l'administration coloniale. Au moment de la division, des conflits avaient entraîné l'exode de la population vers Kamituga, Kitutu et Lugushwa.

En suivant la route Bukavu-Kindu, la chefferie Basile se situe à 130 km de Bukavu ; elle est constituée de dix groupements : Babulinzi, Balobola, Bamunda, Basilubanda, Basimwenda I, Basimwenda II, Bashitonga, Batumba, Bawanda et Bizalugulu. Elle est limitée au nord par le territoire de Walungu, au sud par le secteur Itombwe, à l'est par les chefferies Lwindi et Burhinyi et à l'ouest par la chefferie Wamuzimu (Lwesso 1996 : 11).

Le premier chef de la chefferie Basile fut Kalenga Lwango du clan de Basimwenda. Les Sile (Basile) connaissaient deux types de *bwami*. Il y a le « *bwami bwa iumbu* » (« *bwami*, société collective corporative ») et le « *bwami bwa lusembe* » (« *bwami*, institution cheffale »). Le premier type compte sept grades (Kongabulumbu, Kansilembo, Bumbwa, Ngandu, Bulonda, Yananio et Kindi) chez les Lega de l'ouest dits Bagonzabale et plutôt cinq grades (Bukila, Bwami, Bumbwa, Buba'i et Ngandu) chez les Basile ou Lega orientaux (Mulyumba wa Mamba Itongwa 1978 : 17-49).

a) Le *bwami* initiatique corporatif basile

En vertu du droit naturel, le statut royal revenait à l'aîné des fils du *mwami* régnant. Mais la tradition exigeait que celui-ci « ramassât » l'insigne royal *lusembe* (la coquille sacrée) pour confirmer ce statut. Dès qu'il l'avait ramassé, par hasard, dans ses voyages, il le montrait à son père et à l'initiateur royal qui le gardait dans le sac royal. Comme il ne pouvait y avoir deux maîtres à la tête du pays, ce prince héritier officiellement reconnu devait déménager et fonder son propre village avec des sujets loin de celui de son père. Une conception qui rejoint à peu près celle des peuples interlacustres havu, shi, hunde, rwanda, rundi... qui veut que le prince héritier naisse avec un signe surnaturel.

L'obligation pour le prince de montrer aussitôt que possible la coquille sacrée à son père et à l'initiateur royal rappelle la coutume de la région interlacustre qui considère le prince héritier comme un rival, un « ennemi » de son père. Chez les Basile, il ne devait pas y avoir des *bami ba lusembe* ; l'un d'eux devait mourir, rongé par la force vitale corrosive de l'autre (Mulyumba wa Mamba Itongwa 1978 : 31). Avant sa mort, le vieux *mwami* convoquait ses fils et leur présentait officiellement l'héritier de la couronne, car bien que la succession revînt toujours au fils aîné, le *mwami* avait le pouvoir de déshériter un fils indigne.

L'investiture du *mwami* des Sile (Basile) commençait par celle à caractère coutumière, le *bwami bwa lusembe*, comme nous l'avons vu chez plusieurs autres peuples du Sud-Kivu, notamment les Nyindu et les Tembo. Ainsi, l'initiation du *Mwene-Isi*, *mwami* chef du clan, se faisait selon un rite simplifié, dans la case sacrée *asaò*, sous la présidence de l'initiateur royal. Quatre gardiens « *bitandao* » se tenaient à l'extérieur adossés au mur de la case. Au même moment,

l'assistant officiel du *mwami* accédait à l'initiation au *bwami* collectif dans la case des hommes, selon le rite habituel fait de danses, chants et tambours.

L'initiation du *mwami* au *bwami* corporatif devait aller jusqu'au grade de *bubaè* qui faisait de lui un personnage sacré appelé « *m'baè*, *mubake* ». C'est le titre que portait aussi l'autorité suprême chez les Hunde et les Tembo avant la colonisation. Chez les Sile, cette sacralité était reconnue à certaines personnes telles que le *mwami*, les jumeaux, les parents de jumeaux et les enfants anormaux. Une fois l'initiation terminée, le *mwami* arborait ses insignes royaux constitués essentiellement de : *lusembe*, cauri de dimensions énormes suspendu à un bonnet en peau de léopard ou d'aigle ; une peau de léopard ; une peau d'antilope *enge* ; les bracelets spiralés *mitondo* en fer ou en cuivre ou encore en ivoire *ngolo* ; *lukolo* portés aux poignets ; un diadème en plumes caudales ou alaires d'aigle. Il était assis sur un siège incrusté de clous en cuivre subi.

Mulyumba wa Mamba Itongwa compare le coquillage sacré *lusembe* à l'*ishungwe* en ces termes : « Au sein des certaines sociétés, le diadème royal consiste en cauris d'Achatina, les cyprées. C'est le cas de l'*ishungwe* des Bashi, Banyindu, Bahunde, Banyanga, etc. Chez d'autres, il consiste en une coquille d'origine lacustre ou maritime. C'est le cas chez les Basile, chez les Bembe et chez les Kuba ». Il ajoute que le *mwami* NaLwindi et le *mwami* Muganga de Burhinyi chez les Shi portaient, comme les dignitaires *bitandao* des Sile, les cauris de cyprées retenus par une ficelle sur la tête (Mulyumba wa Mamba Itongwa 1978 : 40 ; Vansina 1964 : 117 ; Biebuyck 1973 : 71).

Le *mwami* sile ainsi investi coutumièrement jouissait d'un pouvoir politique étendu en tant que chef suprême du pays, mais pas absolu. Il ne pouvait ni imposer ni destituer les chefs inférieurs, aînés de leurs groupes sociaux respectifs, comme lui-même ne pouvait être élu ni destitué. Son autorité était donc avant tout morale, renforcée par une puissance mystique. Le *mwami* sile avait aussi un pouvoir judiciaire, militaire et religieux. Il incarnait la puissance du lion *tambwe* : son pouvoir et son autorité ne pouvaient pas être contrariés par ses sujets. Lors de son intronisation, le *mwami* était transporté par les autres dignitaires sur leurs bras croisés pour exprimer qu'il était leur suzerain. Il était aussi le père de tous et ne pouvait manifester de l'impartialité à l'égard de ceux qui n'étaient pas ses parents.

Il était comparé au petit oiseau *kuye*, assembleur d'autres oiseaux. Là où il arrive, aussitôt tous les autres oiseaux de la brousse s'y rassemblent. Ainsi, son village était toujours le plus grand ; il recevait les visiteurs et tous ceux qui avaient soif ou faim qui venaient chercher du secours. Il recevait tribut de ses sujets ; celui qui tuait un sanglier, un buffle ou un tout autre animal, en apportait la hanche au *mwami*. Pour un éléphant tué, on lui apportait de la viande et une défense. Ceux qui préparaient la bière venaient toujours en donner au *mwami*. Ses sujets lui devaient également des prestations : construction des huttes de ses épouses, défrichement de ses champs, fabrication de la monnaie *musanga* pour lui, recherche de pierres ferrugineuses pour lui, etc. Le *mwami* était le symbole de la prospérité, de la profusion, de la libéralité. Attenter à sa vie signifiait compromettre la fécondité du pays (Mulyumba wa Mamba Itongwa 1978 : 38-39).

Le *mwami* sile était entouré traditionnellement d'un certain nombre de fonctionnaires qui l'aidaient dans l'exercice de ses fonctions :

1. Deux *bakyoka* dont l'un jouait le rôle important d'initiateur royal et l'autre celui d'assistant du *mwami*. Ils provenaient du clan Basango avec lequel celui du *mwami* faisait habituellement la plaisanterie. L'initiateur royal initiait et intronisait le nouveau *mwami wa lusembe*. Ses fonctions lui conféraient un caractère sacré et le pouvoir de contrôler les égarements du *mwami*, de lui adresser des blâmes ou de s'opposer à un mauvais comportement de celui-ci. En sa qualité de *mwami wa lusembe* revêtu du même grade que le *mwami*, il assurait le contre-poids du pouvoir de celui-ci, pouvant même le gifler alors que l'inverse n'était pas permis. Il était le fossoyeur royal et le garde des crânes de ses anciens maîtres. Son village était séparé de celui du *mwami* par une rivière. L'assistant du *bwami* le représentant dans les cérémonies d'initiation corporative, habillait le *mwami* en lui faisant porter les insignes royaux, lui coupait les cheveux et les conservait. Il consultait les devins pour le compte du *mwami* et devait habiter un village différent du sien ;
2. Les conseillers : c'étaient les grands dignitaires de l'institution corporative du *bwami*, les devins, les guérisseurs, les chefs de clans ou des lignages importants, les oncles paternels, les grands-pères ou grands-mères, convoqués par le *mwami* selon les catégories en fonction des types des problèmes à résoudre ;
3. Les *bakingi* : il s'agissait des juges qui parcouraient les villages pour rendre justice au nom du *mwami*. Ils assistaient celui-ci lorsqu'il devait trancher certaines affaires relevant de sa compétence et pour lesquelles les parties devaient se présenter à la cour royale *bwami* ;
4. Les *baluci* : c'étaient les princes, enfants du *mwami*. Ses femmes et ses filles étaient appelées *bakole* ;
5. Les *bakula* : appellation souvent utilisée pour désigner tous les sujets du royaume par l'intermédiaire de leurs représentants qui n'étaient pas des fonctionnaires déterminés ;
6. Les *bakanda* : c'étaient les dépendants du *mwami*, sans fonction précise, parmi lesquels on trouvait les flatteurs, tambourineurs, allumeurs de pipes, mendiants, chanteurs et même les porteurs.

Les membres du clan cheffal ne se distinguaient pas de ceux d'autres clans par une classe sociale spécifique. Cependant, ils appartenaient à la catégorie des *banyemu* gens importants, respectables. Par ailleurs, il existait aussi les gens de condition modeste *bakunda* (*mkunda* au singulier) (Mulyumba wa Mamba Itongwa 1978 : 50).

b) Le *bwami* cheffal basile

La terre clanique des Basimwenda, clan dynastique, était jadis divisée en deux parties : *Basimwenda b'Iyoò* et *Basimwenda ba Mayu*. Ces deux aires géographiques existent encore de nos jours en dépit des évolutions. D'un côté, les *Basimwenda b'Iyoò* comptent six principaux lignages : Buba'i, Kyengye, l'uwe, Nyambwe, Ibe'a et Panga. De l'autre côté, les *Basimwenda ba Mayu* ont trois principaux lignages : Salya, Mugunda et Mukoloka. L'ensemble des clans formait le pays *isi* dirigé par un chef, le *mwami*. C'est cette « entité nationale » qui formait le « pays des Basile » avant la colonisation. Ce chef jouissait du *bwami* en tant que pouvoir politique, une institution monarchique sacrée. Le même chef avait aussi le *bwami* en tant que pouvoir coutumier relevant de l'institution initiatique corporative. Donc, le *mwami* des Sile portait un *bwami* double, à la fois cheffal et initiatique. C'est le volet *bwami* cheffal qui sera altéré par l'intervention de l'autorité coloniale. Ainsi, au terme de la réorganisation administrative de l'espace du Bulega, J. Merlot écrit que le chef Kalenga [Alenga, *sic*] investi par arrêté n° 465 en date du

10 août 1913 fut démis de ses fonctions par décision n° 133 du 4 octobre 1928 du CDD (Merlot 1933, texte dactylographié).

Un procès-verbal du conseil du territoire de Mwenga mentionne : « Avant la guerre 1914-1918, Kalenga avait déjà une médaille de chef, mais lorsqu'il s'était enfui n'ayant pas pu fournir des porteurs, on la lui ôta. On lui avait donné cette médaille en signe de reconnaissance pour la récolte de caoutchouc. Il avait fait exécuter ce travail par ses sujets et par ceux de Lukanja (chef de Lwindi, chez les Banyindu) » (PV du conseil du territoire de Mwenga 6 juillet 1960). Il y est donc dit que Kalenga régnait effectivement sur un nombre important de clans, ce qui poussa l'autorité coloniale à l'investir de la qualité de chef médaillé. Sous son autorité, cinq sous-chefs furent également décorés, dont seuls Mwati des Basimwenda II et Mundele des Balobola furent maintenus dans la chefferie des Basile en



Lucien Kalenga Lwango de la chefferie Basile dans le territoire de Mwenga et son épouse Blandine Kalafula.
(Photo fournie par l'équipe locale ; droits réservés.)

qualité de notables. Les trois autres furent rattachés à la chefferie Wamuzimu au sud-ouest des Basile.

Le pays des Basile n'a pas conservé ses limites des années 1913-1928. Lorsque son *mwami* Alenga Itoka fut démis de ses fonctions, l'ancienne chefferie fut dissoute et fusionna avec celle du *mwami* Lubemba, qui venait d'être remplacé par son neveu Longangi Mpagha. Ce n'est qu'en avril 1960 que l'administration coloniale restaura l'ancienne chefferie Basile et éleva Alenga Lwango (Kalenga Lwango) au rang de chef médaillé. La nouvelle chefferie comptait alors douze grandes circonscriptions appelées groupements et dirigées par des notables. Chaque notable avait sous ses ordres des *capitas* dirigeant chacun un ou plusieurs villages. Les chefs des villages s'appelaient « *viongozi* », terme qui signifie dirigeants en kiswahili. Depuis le 19 juillet 1972, la terminologie a changé et ces autorités sont respectivement appelées chef de chefferie, de localité et de sous-localité. Jusqu'en 1978, la chefferie Basile dirigée par Kalenga Lwango comptait douze groupements : Basimwenda I sous le chef Mcingwa, Babulinzi sous le chef Ikulube, Basimwenda II sous Mwati, Bashilubanda du chef Bilembo, Balobola sous Mundele, Babundu sous le chef Itumba, Bawanda sous Atomotomo, Balimbikyi sous A'ulu, Batumba sous le chef Amany, Bamenga sous le chef Akyembe, Bashitonga sous le chef Sangya et Banenge du chef Itenda. D'après Mulyumba wa Mamba Itongwa, certains groupements cités ci-dessus rassemblent plusieurs clans ; seuls ceux des Bashitonga et Banenge sont homogènes, c'est-à-dire formés chacun d'un seul clan. Les Basimwenda I, par exemple, englobent



Le bac assurant le passage de la rivière Ulindi, près de Shabunda.

(HP.1956.15.16369, collection MRAC ; photo F. De Pooter (Inforcongo), 1949, © MRAC/De Pooter.)

d'autres clans tels que les Basango, Bachinda, Ba'anga, Babuyaka et Basisungi (Mulyumba wa Mamba Itongwa 1978 : 21). Il reproduit l'arbre généalogique de la dynastie Kalenga comme cela : 1) Sile ; 2) Mwe'wa ; 3) Sungu ; 4) Pinda ; 5) Mwenda ; 6) Bulambo ; 7) A.I. Mengele ; 8) A.I. Mwene-Mwabi ; 9) A.I. Buba'i ; 10) A. Mwen'Itanga ; 11) A. Mwe'wa Muryi ; 12) Lyimba ; 13) Alenga Itoka ; 14) Alenga Yalumba ; 15) Alenga Lwango (Mulyumba wa Mamba Itongwa 1978 : 29). Après ce dernier chef, il y eut son fils Kalenga Riki, mort jeune, à qui succéda son fils Kalenga Riziki Lwango.

5.3.3. CHEFFERIE LWINDI

Elle s'étend de part et d'autre de la rivière Ulindi, appelée Lushiji en kinyindu. Son espace physique est montagneux avec un relief très accidenté, des altitudes dépassant 1000 m. Parmi les points culminants, il y a Mukangala, Nakitundu, Kalungenge et Kalangilo. La température moyenne est de 25 °C avec un climat tropical humide. L'agriculture et l'élevage sont les activités économiques principales de la population, suivies de l'exploitation minière artisanale. La chefferie Lwindi est habitée en majorité par les Nyindu ; on y trouve aussi les Lega, Shi et Fuliru. Elle est constituée de 8 groupements, dont Kalambi, Kyionvu, Irangi, Mukangala, Kigogo, Kilembwe, Ilowe et Ihanga. Elle compte quatre centres commerciaux : Kilungutwe, Kasika, Kalama et Kalambi. Le grand centre, le grand marché et le chef-lieu se trouvent à Kasika.

a) Structure et évolution de la chefferie Lwindi

L'organisation sociopolitique précoloniale des Nyindu de Lwindi était monarchique, centralisée et hiérarchisée. Elle comprenait les principales classes suivantes : le *mwami* et sa famille (ses femmes *bagoli* et les autres membres de sa famille *balushi*), les hauts dignitaires *bajinji*, les chefs de colline *batambo*, les chefs de villages *bagula*, les domestiques *baganda* et le bas peuple. La société était subdivisée en clans et les clans en familles. Son organisation sociopolitique était hybride ; elle ressemblait, tantôt à celle des Lega des chefferies Basile et Wamuzimu, tantôt à celles des États monarchiques du Sud-Kivu montagneux (Bushu, Buhavu, Bufuliru, Buvira et Butembo). La dynastie au pouvoir était la famille du chef Mubeza.

1. Le *mwami* nyindu était un personnage sacré, chef suprême de la hiérarchie sociopolitique. Le pouvoir politique était héréditaire ; il se transmettait

du père au fils aîné et devait être confirmé par la cérémonie d'investiture coutumière appelée *mpara*. Selon la coutume, l'héritier du trône naissait les poings fermés *nkebe/mubeke*. Une fois ce critère rempli, la sage-femme *mukikulu* lui mettait des cauris *sembe* et deux perles *bikwangali* dans la main. Les autres princes gardaient le titre de nobles s'ils exerçaient une fonction politico-administrative dans le royaume.

L'intronisation du *mwami* (*mpara*) était présidée par les *bajinji*. Elle commençait par l'élévation de celui-ci au grade de *mwami* ou chef coutumier *kalemba* du nom de la calotte qu'on lui faisait porter. Cette étape était appelée *bugira*. Le néophyte payait aux *bajinji* quatre colliers de perles *bikwangali*, deux chèvres, vingt poules, vingt pots de bière de banane et un plat d'éleusine *bulo* (Mumbe 1983 : 10).

Après deux semaines, les *bajinji* remplaçaient la calotte du *mwami* par un cauri *sembe* ou *mukube* surmonté d'une nouvelle calotte *kidasi* sur laquelle était fixé l'insigne principal du pouvoir royal appelé *ishungwe*. À cette occasion, le *mwami* était tenu d'offrir aux *bajinji* des biens de grande valeur, notamment deux vaches, deux paquets de sel traditionnel *kaginga*, dix chèvres, six colliers de perles et trente pots de bière.

Venait alors la cérémonie de purification du nouveau *mwami* par les *bajinji* et les *batambo* qui le jetaient dans la chute Iziba de la rivière Ulindi à l'endroit appelé « Kalungu ». Trois nageurs tenaient, cependant, le *mwami* par la main pour confirmer son investiture dès qu'il s'en sortait vivant.

Une fois intronisé coutumièrement, le *mwami* nyindu ou nalwindi commençait son règne. Parmi ses droits régaliens, il pouvait nommer, confirmer, déplacer ou démettre les notables. Il avait droit au tribut en nature sur les récoltes ou sous forme de corvées. Les sujets étaient tenus de travailler dans les champs du *mwami* pendant quelques jours de l'année et de construire ses maisons. Il était le grand justicier et le garant de la paix intérieure du royaume. Il appliquait la sagesse ancestrale. Il pouvait aussi déplacer les sujets d'une colline à une autre.

Au soir de la vie du *mwami*, les *bajinji* *bajoga* se réunissaient dans la hutte où il était agonisant. Namishungwe était le plus grand *mujinji* qui gardait à ce moment précis l'*ishungwe*. Les *bajinji* battaient le tambour et exigeaient, au nom du *mwami*, tantôt des chèvres, tantôt des poules et même des vaches, pour leur ration alimentaire.

À la mort du *mwami*, ils exigeaient deux vaches qu'ils consommaient pendant le rite du crâne. En effet, ils tranchaient la tête du défunt et la séchaient au feu pendant trois à quatre jours. En cette période, ils expulsaient tout le monde de la cour royale. Une fois le crâne séché, ils annonçaient le décès du *mwami* en tuant le bouc, le coq et le taureau royaux pour donner le signal du début du deuil. Du coup, tous les travaux s'arrêtaient et l'on ramenait les habitants de la cour, les *bagoli*, les *balushi* et les *baganda*. Les *bajoga* annonçaient la mort du *mwami* dans tout le royaume en s'emparant de tout animal mâle sur leur passage. Les lances étaient déposées par terre et les habitants invités à rendre les derniers hommages à NaLwindi qui était mort. Ils trouvaient la dépouille mortelle étalée sur une tablette de roseaux *kenguru*. Après environ quatre semaines, les *bajinji* mettaient le crâne du *mwami* défunt à côté de ceux de ses prédécesseurs en présence des *batambo*. Cette cérémonie festive mettait fin au deuil. Elle était dite « *kubisha mavuguga NaLwindi* », ce qui signifie « chercher les crânes de NaLwindi ».

En dépit de son caractère sacré et centralisé, le pouvoir du *mwami* nyindu n'était guère tyrannique, car il partageait certaines de ces attributions avec les dignitaires du royaume, les *bajinji*, les *batambo* et les *bagula*.

2. Les hauts dignitaires *bajinji* : ils étaient en quelque sorte les représentants des principaux clans de Lwindi ; c'est pourquoi on les désignait par les noms de leurs clans respectifs : Nabuhamba, Nakabumbano, Nakilija, Nakihanga, Nabulinzi, Nakikanga, Nijembwe, Nilangi, Nasimbi, Kilaluka et Namishungwe. Leur institution remontait aux temps immémoriaux. La qualité de *mujinji* se transmettait par hérédité, de père en fils ; les fils n'ayant pas succédé à leur père n'étaient pas des *bajinji*.

Les *bajinji* constituaient une institution politico-administrative et religieuse entourée de mythes et supposée détenir des forces surnaturelles. L'on croyait, par exemple, que les *bajinji* des clans Bene-Namishungwe et Benekishali chargés d'introniser et d'enterrer le *mwami* avaient le pouvoir de calmer les esprits ou de les exciter contre les malfaiteurs. Ils avaient un pouvoir sur la pluie et la foudre, un pouvoir de divination et de protection des hommes et de leurs biens sur leur territoire.

Les *bajinji* jouissaient d'abondants privilèges tels que : leurs territoires étaient autonomes et tant les

hommes que les animaux qui s'y réfugiaient n'étaient plus poursuivables. Le *mujinji* jouissait d'une certaine immunité ; il était donc inviolable : il ne pouvait pas être traduit en justice ni exécuter des corvées pour le *mwami*, personne ne pouvait lui ravir ses biens, même le *mwami* ne pouvait pas lui faire la guerre.

3. Les chefs de colline *batambo* : ils étaient nommés et révoqués par le *mwami*. Ils dirigeaient des collines constituées d'un certain nombre des villages. Un *mutambo* était assisté par un conseil des sages choisis dans les différents villages sous ses ordres. C'étaient les notables ou l'équivalent des chefs de groupement.

4. Les chefs de village *bagula* (pluriel de *mugula*) : Les collines étaient divisées en villages dirigés chacun par un *mugula*. Ils étaient choisis par le conseil des sages (Mihali 2011 : 26).

En 1928, peu avant la constitution de Lwindi en une chefferie, l'administrateur de territoire de Kabare Hombert présentait ses limites comme suit : au nord la chefferie Ngweshe en suivant la rivière Kabudo jusqu'à son confluent avec Kilungutwe, au sud le secteur Itombwe et la sous-chefferie Basile par l'Ulindi jusqu'à son confluent avec la Katilima, à l'est et sud-est les chefferies Burhinyi, Kaziba, Luhwindja et Bafuliru suivant la rivière Kilungutwe jusqu'à Ulindi, à l'ouest les chefferies Wamuzimu et Basile par une droite joignant la source de la rivière Katilima jusqu'à son embouchure avec la Kadubo.

La chefferie Lwindi dépendait jusqu'en 1948 de l'ancien territoire de Kabare. C'est au cours de cette année qu'elle fut intégrée au territoire de Mwenga sans modifier ses limites. Ce changement fut motivé par son éloignement du chef-lieu du territoire de Kabare et par l'insignifiante étendue du territoire de Mwenga nouvellement créé en 1947. La chefferie Lwindi a une superficie de 856 km² et son chef-lieu est Kasika. L'ordonnance-loi n° 439/AIMO du 30 décembre 1947 créant le territoire de Mwenga en y rattachant, entre autres, la chefferie Lwindi, subdivise celle-ci en 8 groupements et 41 localités. Les 8 groupements sont : Mukangala sous le chef Makongola, Ihanga sous le chef Mulindwa Kato, Kiomvu sous le chef Kilaluka Kabingwa, Kalambi sous le chef Nakalambi Babingwa, Ilangi sous le chef Nilangi Munyika, Kigogo sous le chef Kigogo Polepole, Kilimbwe sous le chef Kabumbanyungu

Mulonda et Ilowe sous le chef Kilande Biteleko (Mihali 2011 : 58).

b) La succession au pouvoir des *bami* de Lwindi

On ne dispose pas d'informations plausibles sur la succession au pouvoir des *bami* de Lwindi qui remontent au-delà du XIX^e siècle. Il est fait état de 10 *bami* qui se sont succédé à la tête du pays de Lwindi dès la fin du XIX^e siècle, jusqu'en 2018 :

1. Kabuka Shonga

À sa mort, ses fils Bombwe Kashokwe et Kabembu se querellèrent pour la succession. Kabembu alla mourir à Kalingi au sud du royaume et Bombwe prit le pouvoir.

2. Bombwe Kashokwe

Ayant été revêtu à l'intronisation d'un faux *ishungu* venu de chez le notable Kishali, Bombwe vit son pouvoir contesté. Il aurait régné seulement pendant quatre mois après la mort de son père Kabuka Shonga. Il mourut très tôt en laissant un héritier encore mineur, Lukandamira. Ce qui poussa son frère cadet Luganza à déshériter ce jeune prince et à s'emparer du pouvoir.

3. Luganza (fin XIX^e siècle-1919)

Il prit le pouvoir avec l'appui des notables Kalungi, Chendaminwa, Bilembo, Sandja et Muganda de la rive gauche de la rivière Ulindi. D'autres comme Mulindwa, Kilaluka, Kidogo et Nakalambi s'opposèrent à lui. Il quitta sa résidence, mais parvint à se maintenir au pouvoir pendant 30 ans et à pacifier le pays à telle enseigne que son nom signifie : celui qui apporte la paix pour tous (Wisoba 1977 : 47). Il fut un grand conquérant ; il étendit son royaume jusqu'à la rivière Kadubo au nord et au mont Mukudju. Dans le pays des Basile, il occupa la région de Kitamba jusqu'au mont Tugulu-Tubili et même jusqu'au mont Iyili chez Kisongo et à la rivière Zalya. À l'est, il conquiert des territoires jusqu'à la crête de la chaîne des Mitumba, au lac Lungwe et ses marais jusqu'à Mugogo. À l'ouest, son pouvoir se faisait sentir sur les deux rives de la rivière Ulindi. Il était à la tête d'une armée d'archers basimbi et bajoga. Luganza s'est vite mis à combattre dans son territoire les Arabisés dont la pratique était contraire à l'esclavage domestique connu dans la région. Il interdit la vente des esclaves de Mukudju à Kadubo. Ses troupes prirent part aux côtés des Bashi (Banya-Bungo) au combat contre les Arabisés dans

les montagnes de la haute Ulindi (Wisoba 1977 : 53). Il intervint également dans les campagnes contre les révoltés batetela de la colonne Dhanis. Ce qui explique pourquoi la colonisation belge reconnut très tôt sa chefferie. Néanmoins, certains chefs de clans insoumis refusaient d'apporter des vivres aux agents de l'EIC du poste d'État de Luvungi. La conséquence fut l'opération de police conduite par le commandant A. Dehet dans la chefferie Luganza, du 24 mai au 13 juin 1909, ayant entraîné la fuite de la population en brousse. Après une vaine tentative d'occuper pacifiquement cette chefferie, une colonne de 150 militaires du district de la Ruzizi-Kivu assiégea la chefferie Luganza, du 22 juin au 13 juillet 1909. Celle-ci exigea du *mwami* l'impôt en vivres tous les huit à vingt jours, la participation de ses sujets aux travaux de transport et d'entretien des routes ainsi qu'une visite à Luvungi tous les six mois. Cependant, ce n'est qu'en 1920, à la transition entre Luganza et Kabuka, que la chefferie Luganza se soumit complètement à l'autorité coloniale. Luganza collabora avec les colonisateurs à la cueillette du caoutchouc dont il s'appropriâ une partie et à la mobilisation de ses sujets à l'effort de guerre (1914-1918). Il reçut une médaille à titre de reconnaissance, après la guerre. Son règne déclina dans un climat de conflit avec son notable Mulindwa, allié à d'autres comme Kalungu, Kigogo, Kilaluka et Muganda, à la suite de la participation de son fils Lulanga à l'assassinat de sept sujets de Mulindwa. À cela, il faut ajouter la réclamation du trône par Lukandamira Ndende. Luganza mourut en 1919 en exil à Buziba chez le chef Bilembo.

4. Kabuka Kahanga (1919-1930)

Il était le fils de Luganza et de Nafuananda du clan Bamulinda chez les Basile. Kabuka Kahanga succéda à son père Luganza dans un climat de conflit avec les notables et avec Lukandamira Ndende. Son règne fut marqué par des guerres, des arrestations et des relégations, dont la dernière fut à la base de sa mort en 1957 à Léopoldville (Polepole 1976 : 12). Les enfants de Bombwe dont Lukandamira Ndende s'étaient réfugiés chez leur oncle Kalenga Kishinga chef des Basile. Envoyé par Mulindwa, Namisungwe Katego parvint à ramener les fils de Bombwe au pays. N'ayant pas réussi à s'installer à Kitamba, Lukandamira Ndende s'établit à Mukangala sur la rive droite de l'Ulindi, mais où il continua de subir les attaques de NaLwindi. L'autorité coloniale

intervint en emprisonnant Lukandamira qui s'évada le 29 mars 1920. Arrêtés le 27 avril 1920 pour atteinte à la tranquillité publique, Lukandamira et Mulindwa furent respectivement relégués à Rutshuru et à Beni.

5. La relégation de Kabuka et le règne de Mubeza I^{er} Bugoma

Ayant été à la base d'assassinats et de l'incendie du village du chef Sandja allié à Lukandamira, Kabuka fut emprisonné en 1923 et relégué à Rutshuru. Le descendant de Lukandamira Ndende en la personne de Mubeza I^{er} Bugoma, reprit le pouvoir, la même année, à la tête de la chefferie Lwindi. En 1926, l'administration nomma Longangi Mpagha chef de la chefferie Wamuzimu en qualité de chef de la région longeant les possessions de Kabuka. Insoumis, Kabuka fut emprisonné pour la seconde fois, mais libéré par ses oncles Bamulinda en cours de route de déportation. Le souci de mettre la main sur le chef Kabuka qui se retranchait dans la forêt fut à la base de l'occupation militaire du 19 juillet au 6 septembre 1925 connue sous l'appellation de « *bita bya ngombo* » (« la guerre de ngombo »). *Ngombo* en parler kilega kisile signifie « massue ». Les agents territoriaux Villenfagne, Van Delkerkhof et Torfs accompagnés d'une centaine des militaires occupèrent Bulinzi chef-lieu du clan Bamulinda du chef Mwenga. Ils arrêterent bon nombre de paysans qu'ils massacrèrent successivement par dizaines à l'aide de massues. C'était une stratégie visant à amener le chef Kabuka à se rendre, mais en vain. Ce n'est que vers la fin de l'année 1930 que Kabuka fut attrapé et relégué à Léopoldville et mourut en 1957. Le chef Mwenga fut, à son tour, relégué au Bunyanga ; ses sujets Kitusha et Lukanda Byambu furent relégués à Rutshuru. Mubeza I^{er} Bugoma dirigea la chefferie Lwindi de 1927 à 1945. Il mit fin à la division de la chefferie entre Luganza et Kabuka et apporta un soutien à l'administration coloniale pendant la Deuxième Guerre mondiale ; ce qui lui valut une médaille. Il mourut à l'hôpital de la Fomulac à Katana le 28 juillet 1945.

6. La régence de Lisasu Lubula (1945-1958)

Mubeza I^{er} Bugoma laissait un fils héritier, Mubeza II Kitabo, âgé de sept ans. Le notable Lisasu Lubula, qui n'était pas du clan dynastique des Batumba, fut désigné par le conseil des notables pour assurer la régence. Il était du clan Bamulinda, mais originaire de Kasika, où il se trouvait en 1909. Sous Lisasu Lubula, les Nyindu furent astreints à l'exécution de travaux forcés et de cultures

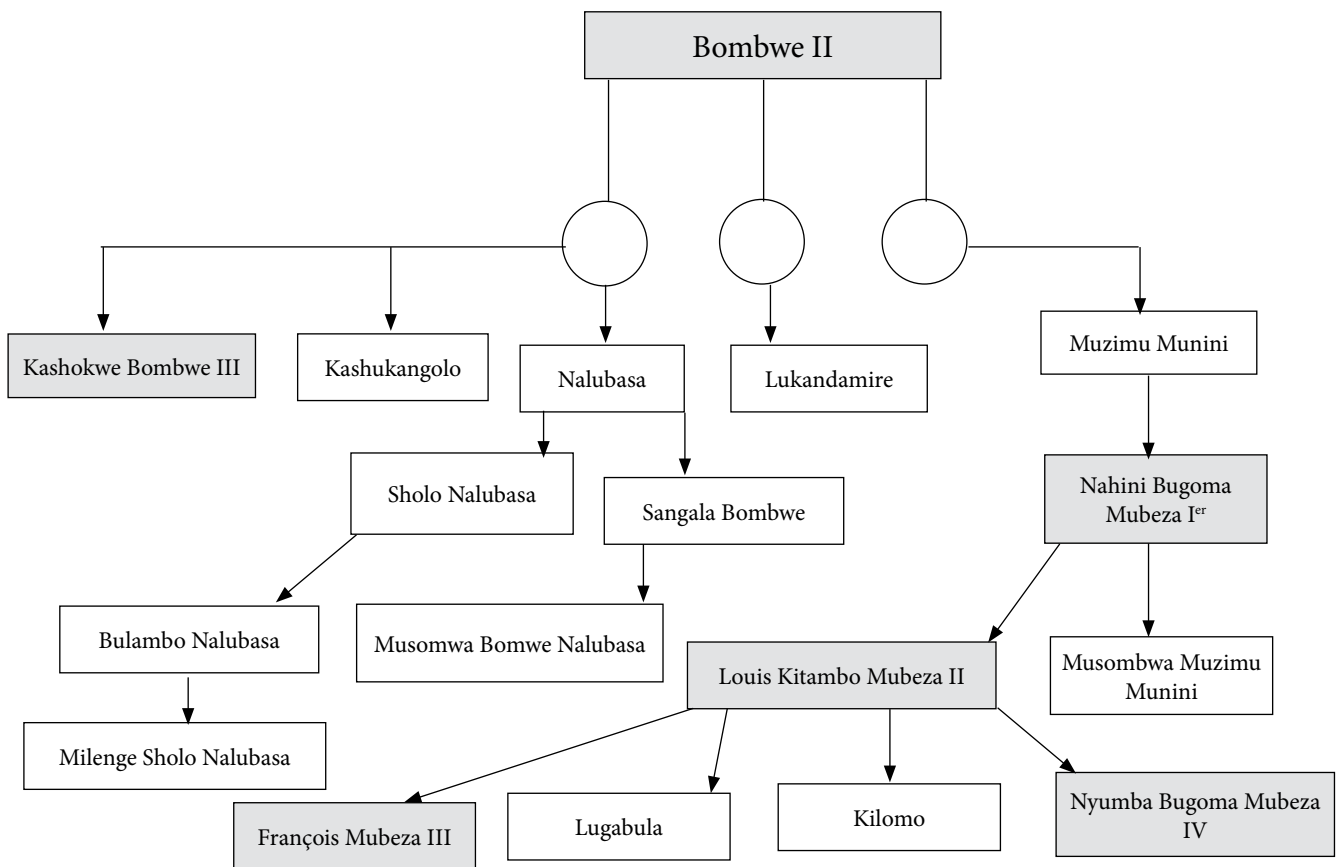
obligatoires de café, palmier à huile et arachides imposés par l'administration coloniale. Ils devaient aussi s'acquitter de l'impôt en argent. Le poste d'État de Lwindi était installé à Kitwabaluzi dans l'actuelle chefferie Burhinyi ; la chefferie relevait du territoire de Kabare. Après la création du territoire de Mwenga en 1947, auquel fut rattachée la chefferie Lwindi, l'administrateur de territoire Kiesel fit construire à Kasika le bureau administratif de la chefferie, la prison, le tribunal ainsi que les maisons des policiers, du régent, des clercs, des infirmiers et du *mwami*. Il fit bâtir également l'école primaire catholique. Vers 1949-1950, les membres du clan Batumba introduisirent la secte Punga dans la chefferie Lwindi. Le conseil des anciens et des notables, assistés du chef de poste de Kasika, décida la relégation des adeptes de cette secte. Kagoyo, Mufayonge, Mwenilemba et Sabuni furent respectivement relégués à Shabunda, Rutshuru, Kamituga et Kasese pendant trois ans. Mécontents, les membres du clan dynastique Batumba et certains habitants qui assimilaient Lisasu à un agent d'exploitation coloniale poussèrent le jeune Mubeza II Kitabo à prendre le pouvoir en 1958 (Laini 1978 : 30).

7. Louis Kitabo Mubeza II (1958-1970)

Il était le fils du *mwami* Mubeza I Bugoma et de Mulashi. Il était né le 15 avril 1938 ; il décéda le 2 juillet 1970. C'est grâce aux efforts des dignitaires et de la *mwamikazi* Mulasi ainsi qu'au soutien du pouvoir colonial qu'il prit le pouvoir à l'âge de 20 ans. En 1964, les rebelles Simba arrivèrent à Kasika en provenance de Kigogo, tuèrent des prisonniers et emportèrent avec eux quelques habitants, dont Nyasa Musombwa et Zoro Mwati Menelukolo. Accusé de meurtre, le *mwami* fut deux fois de suite emprisonné à Bukavu et libéré avec le concours de Lugano Mwenda.

8. La régence de Naweza Kitumaini Mubeza (1978-1995)

Le *mwami* Louis Kitabo Mubeza II mourut quand son fils héritier François Mubeza III était encore mineur. Celui-ci fut investi *mwami*, mais sa sœur Naweza Kitumaini Mubeza assumait la régence pour éviter les querelles avec un régent qui n'était pas de la famille royale. La *mwamikazi* Naweza Kitumaini Mubeza fut reconnue comme chef de la chefferie Lwindi par l'arrêté n° 0037/79 du 4 mars 1979 du commissaire d'État à l'administration du territoire.

Figure 6.1 : arbre généalogique des *bami* de la chefferie Lwindi

Les *bami* - Les membres de la famille régnante

Source : projet « Land Rush », rapport 2017 « Axe Mwenga-Wakabango ».

9. Le règne du mwami François Mubeza III (1995-1998)

Après ses études à Bukavu, puis à Kisangani, François Mubeza revint à Kasika et prit le pouvoir le 3 septembre 1995. Déjà à partir de 1996, les affrontements des forces de l'AFDL avec les Maï-Maï semèrent l'insécurité dans la chefferie Lwindi. Avec l'avènement du RCD/Goma, la situation empira ; avec le massacre de Kasika du 24 août 1998, le *mwami* et son épouse périrent sans laisser d'enfant.

10. Le règne du mwami Nyumba Bugoma Mubeza IV (à partir de 1998)

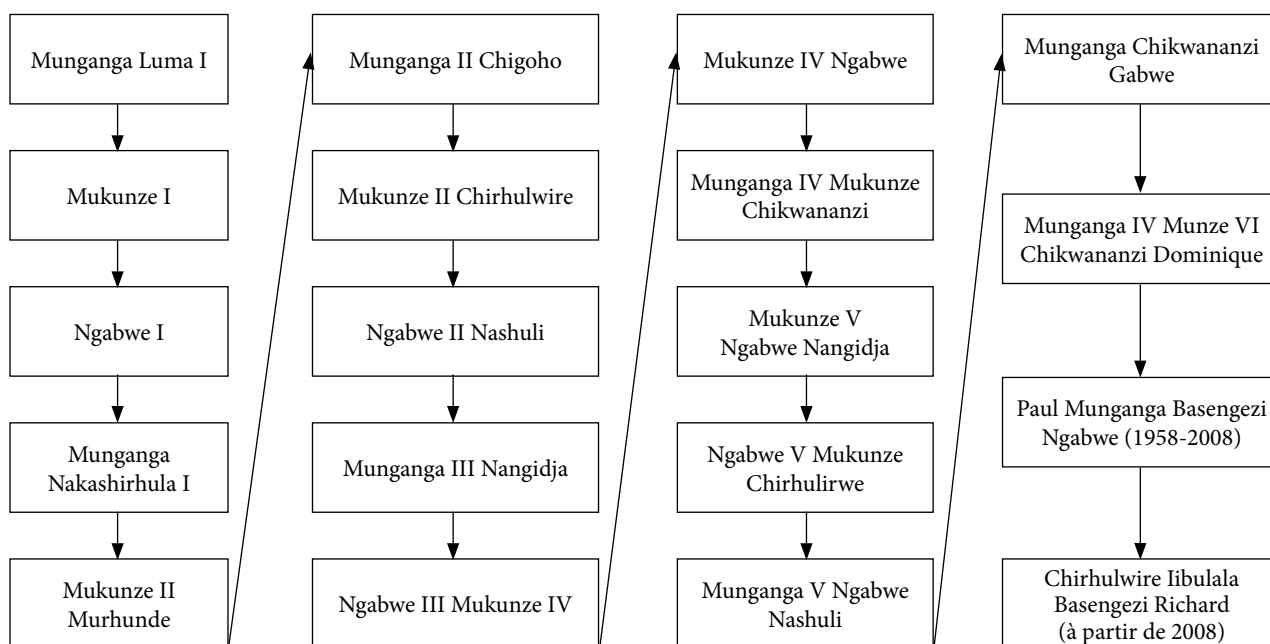
Son règne commença avec la reprise des querelles successorales entre lui et Sholo Nyalubasa, membre du clan Batumba. Ce conflit avait divisé les notables nyindu, mais fut résolu par le ministère national de l'Intérieur en faveur du *mwami* Nyumba Bugoma Mubeza IV (Mihali 2011 : 64).

5.3.4. CHEFFERIE BURHINYI

Elle est située au sud-ouest du lac Kivu entre environ 2° 45' et 3° de latitude S et entre 28° 33' et 28° 47' de longitude E. Elle se trouve à 85 km de Mwenga. Sa superficie est de 328 km². Elle est limitée au nord par la chefferie Luhwindja, au sud par la chefferie Lwindi avec la rivière Kilungutwe, à l'est par le territoire d'Uvira, à l'ouest par les chefferies Ngweshe et de Lwindi avec les rivières Kadubu et Kilungutwe (Bikoba 1980 : 3).

Le chef-lieu de la chefferie Burhinyi est Lurhala et celle-ci compte 18 groupements : Birhala, Budaha, Karhendezzi, Mulambi, Bugobe, Ntondo, Chizuka, Luhuku, Nirindja, Chiriri, Mulanga, Tcheshero, Kitwabaluzi, Buhogo, Kalambo, Chirere, Itudu et Chibindy.

La population de la chefferie Burhinyi est constituée de Shi. Au sommet de la société Barhinyirhinyi se place le *mwami* gardien de la terre

Figure 6.2 : arbre généalogique des bami de Burhinyi

Source : Rapport du projet « Land rush », produit à partir du terrain effectué du 22 mars au 16 avril 2017.

assisté des *bajinji* descendants d'anciens chefs de clan détrônés. Parmi les clans barhinyrhinyi, il y a les Bahesi, Banyambala et Banyamuganga. En bas se situent les chefs et sous-chefs des familles.

De 1920 à 1947, la chefferie Burhinyi relevait du territoire de Kabare. À partir du 30 décembre 1947, elle a été intégrée dans le nouveau territoire de Mwenga. Bien que Burhinyi soit une entité essentiellement occupée par des Shi, la raison qui motiva son rattachement à Mwenga est son éloignement du chef-lieu du territoire de Kabare (Bashimbe 1978 : 72-74). En 2018, elle était dirigée par le *mwami* Muganga Basengezi Ngabwe VII.

En 2008 a eu lieu un conflit du pouvoir entre Chirhulwire II Bulala Basengezi Richard et son demi-frère Eugène Nakashirhula. Après le décès de leur père Paul Munganga Basengezi Ngabwe, ces deux frères ne se sont pas entendus sur l'héritage. Eugène réclama le *bwami* en affirmant que sa mère aurait été la favorite. Aussi, au courant de la même année, un autre conflit de pouvoir entre Richard Chirhulwire et un autre demi-frère nommé Kasongo Chirhulwire. Ce dernier accuse le nouveau *mwami* d'avoir hérité de son nom Chirhulwire qui appartenait au grand-père.



Chirhulwire II Munganga Bulala Basengezi Richard, *mwami* de la chefferie Burhinyi investi en 2008 sur la photo avec son épouse, dans leurs apparats coutumiers.

(Photo reçue d'Aymar Nyenyezi Bisoka, 2022.)



Ici, le *mwami* Richard Chirhulwire Muganga plante un arbre.

On aperçoit sur sa tête des cauris attachés à ses cheveux.

(Photo reçue d'Aymar Nyenyezi Bisoka, 2022.)

5.3.5. CHEFFERIE LUHWINDJA

Distante de 65 km de Mwenga, au sud-est de la ville de Bukavu, la chefferie Luhwindja s'étend entre 2° 49' 43" et 2° 51' 28" latitude S et entre 28° 28' 44' et 28° 45' 30" longitude E. C'est la plus petite chefferie du territoire de Mwenga, avec 183 km² de superficie, soit environ 1,6 % de la superficie totale de celui-ci. Elle est limitée au nord par la chefferie Ngweshe, au sud par la chefferie Lwindi suivant la rivière Cinandumuni, à l'ouest par la chefferie Kaziba suivant les rivières Kashandja et Kabwe et à l'ouest par la chefferie Burhinyi suivant les rivières Mwana et Kadubu (cf. Archives de la chefferie Luhwindja, Rapport annuel 2000).

Le premier chef de Luhwindja fut Naluhwindja Kabofa. Dans l'ordre de succession, l'actuel *mwami* Tony Mukuba Cibwire, investi le 9 avril 2001, est le 13^e de la lignée. Mais on ne dispose pas de renseignements sur les périodes de règne de différents chefs, ce qui aurait permis de mieux situer l'influence de la colonisation belge qui, dit-on, avait introduit ici la gouvernance de la chefferie par les *bami*. On renseigne qu'un conflit de légitimité avait opposé de 1961 à 1962 Mukuba Cibwire à son frère Ruvurha intérimaire au trône pendant les études en Belgique du premier cité.

En 1934, en chefferie Luhwindja, ce qu'on appela sous la colonisation une « promenade militaire » eu lieu pour regrouper les huttes dispersées en villages et améliorer des pistes. Dans le rapport AIMO, il est écrit : « Pour réduire l'insoumission favorisée par les difficultés d'accès des montagnes où s'étaient réfugiés les rebelles, une opération de police fut ordonnée dans une partie des chefferies Luhwindja et Kabare. Cette insoumission s'était caractérisée par la fuite systématique d'un groupe important de dissidents et la défense à main armée de certains d'entre eux pour échapper à notre action » (Rapport de la province du Kivu de 1934, p. 10).

La population de la chefferie Luhwindja est shi, sa structure sociale est similaire à celles de Burhinyi. La chefferie est constituée de neuf groupements : Bujiri, Burhembo, Chabanda II, Idundwe, Kabalole, Karhundu, Luchiga, Luduha et Lulama. Son chef-lieu est Lubanda.

La chefferie Luhwindja connaît des conflits de limites avec les chefferies Kaziba et Burhinyi. Elle se dispute avec cette dernière le village de Muhi en groupement Luciga. Avec la chefferie Kaziba, le même problème de délimitation aurait trouvé une solution en 2014 à l'aide du service du cadastre.

Figure 6.3 : arbre généalogique des *bami* de la chefferie Luhwindja

Ordre de succession	Noms des <i>bami</i>	Filiation
1.	Kabofa Naluhwindja	-
2.	Mwanza I	-
3.	Mwanza II	-
4.	Mudusimera	-
5.	Namulanga Mwanza	-
6.	Mwanza IV	-
7.	Lubinlikulu Cibwire I	-
8.	Kashema I Karhibula Karhebula Nchiko	-
9.	Chiroha Cibwire II	-
10.	Rusangara Cibwire III	Mulunda Babisha, Luginira, Chivundu, Chaguzirwe, Kabudurhu, Shengera, Mulegwa, Mukinya
11.	Mukuba Chabwire Chamwaza IV	-
12.	Naluhwindja Rusangara Kashema II	Karhibahaza, Mulemangabo, Bahati, Kahukula, Chamikungu, Bahwindja, Basengezi, Gwabaluka, Safari Nyakasane
13.	Mukuba Cibwire V Tony	Naweza Sandra, Nyenyezi Nad, Kashema Baharanyi, Landry, Kashema Henriette Landrine

Source : Rapport « Land Rush », enquêtes menées sur l'axe Ngweshe-Ninja du 22 mars au 16 avril 2017.

5.3.6. SECTEUR ITOMBWE

Il couvre une superficie de 3680 km² qui en fait l'entité la plus vaste du territoire de Mwenga. Il s'étend entre 28° 15' et 28° 55' de longitude E et 3° 15' de latitude S. Situé sur le haut plateau de la chaîne des Mitumba, son relief est caractérisé par des massifs montagneux avec un climat tempéré de montagne. Il est limité au nord par les chefferies Basile et Lwindi, au sud par les secteurs Lulenge et Tanganyika en territoire de Fizi, à l'est par la chefferie Bafuliru en territoire d'Uvira et à l'ouest par la chefferie Wamuzimu (Bahati 1988 : 15).

Malgré sa large superficie, le secteur Itombwe fut créé dans l'esprit du décret du 5 décembre 1933 qui consistait à réunir certaines chefferies en secteur là où les grandes chefferies n'y suppléaient pas (Daye 1923 : 295). Compté parmi les entités considérées comme numériquement faibles pour se développer harmonieusement, Itombwe fut classé dans le lot de celles qu'il fallait transformer en secteur. Par l'arrêté n° 16 du 6 août 1937, les groupements Basimukindje et Basimunyaka furent fusionnés et formèrent le secteur Itombwe ; son chef-lieu fut fixé à Miki.

Le secteur Itombwe est habité par une population à majorité bembe et dont l'organisation sociale n'est pas très différente de celle des Lega des chefferies Wamuzimu et Basile. Il compte six groupements administratifs : Basikamagulu, Basimukindje I, Basimukindje II, Bashim'muma [Basimukuma], Basimunyaka et Basimwenda.

Tableau 6.5 : subdivisions administratives du secteur Itombwe

Groupements	Chef-lieu	Superficie en ha	Nombre de localités
Basimukindje I	Etopo	2110	44
Basimukindje II	Magunda	420	17
Basimunyake	Makutano	780	16
Basimukuma [Bashim'muma]	Malenge	70	5
Basikamakulu	Alenge	95	5
Basimwenda	Nabembe	215	10
Total		3690	97

Source : Wasso 2008 : 8.

Dès sa création en 1937, le secteur Itombwe connut des rivalités politiques entre les deux clans majoritaires Basimukindji et Basimunyaka. En 1961, le clan Bashi'Ombo sous la conduite de Simon Mkombi réclama la création d'un groupement

Basimukindji-Sud qui serait indépendant du Nord dirigé par Imata, un usurpateur du pouvoir au détriment d'Ubelwa. Après le rejet de leur revendication par le chef de secteur Kisale Malekani, les Bashi'Ombo se rallièrent à l'opposition menée par les Bashimunyaka et les Basimwenda contre ce chef. Cette opposition fut soutenue par Jérôme Mutchungu, chef rebelle Simba et Raphaël Sadiki, qui était chef du village. Les opposants se rattachèrent à la province du Maniema en installant une administration parallèle avec Tulambo comme chef-lieu. Ainsi, Kisale Malekani continua de gérer le sud du secteur Itombwe fidèle à la province du Kivu-Central et Jean Akili, nommé comme chef de poste par la province du Maniema, administra le nord.

De 1937 à l'éclatement de la rébellion Simba en 1964, le secteur Itombwe avait eu trois chefs de secteur. Le premier était Mabembe, originaire de Busimukindji II descendant du clan Bashilutanda, de la famille Bashimwabi (ou Bashipalakoma). Un incident se produisit lorsque le *mwami* des Bashimukindji du nom de Mukindji déposséda du pouvoir la famille de l'ainé Umbelwa en faveur de celle du cadet Ulukyela. S'étant retrouvé dans un état d'ivresse, il agressa sa première femme, la mère d'Umbilwa, qui jeta dehors le sac contenant les insignes du pouvoir. La deuxième femme, la mère d'Ulukyela ramassa ce sac et le garda dans sa maison en acquérant ainsi le *bwami*, car la coutume prévoit que la femme qui détient ce sac jouit de la primauté sur les autres. À sa mort, Mukindji désigna Ulukyela comme son successeur. Et les descendants de celui-ci dirigèrent le clan Bashimukindji sous la colonisation belge. À la création du secteur Itombwe, Kishila descendant d'Ulukyela fut désigné pour le diriger. Soucieux de maintenir la cohésion au sein de la famille, il fit de son frère aîné Umbelwa le secrétaire administratif du secteur. Mais en raison de son incompétence et de l'ignorance du kiswahili, le chef Kishila Muyoma fut démis de ses fonctions par l'administrateur de territoire de Fizi et remplacé par son secrétaire Sungula Umbelwa, qui dirigea le secteur de 1941 à 1948. Se faisant aider par les *capitas*, il parvint à s'imposer comme chef. Mais la dépendance de son secteur qui devait répondre au tribunal de territoire à Fizi-Kalembelembe jouait en sa défaveur, les Bembe d'Itombwe considérant ce lieu comme un pays lointain. Sungulwa Umbelwa fut confronté à la fin de son règne à des difficultés telles que l'annexion du secteur Itombwe au territoire de Mwenga créé en 1947 et l'accusation portée par

la famille Ulukyela qu'il violait les femmes faites prisonnières. Il fut démis par l'administrateur de territoire et relégué à Beni en 1948. La famille Ulukyela reprit le pouvoir, Daud Kisale Malekani fils de Kisale Aya devint chef de secteur de 1948 à 1974. Il s'était marié à quatre femmes choisies dans les groupements avec lesquels il voulait conclure des alliances. Sa première femme, Sipora, fille de Muniaka, chef de groupement Bashimunyaka, rival de son père Kichila, lui donna plusieurs enfants, dont l'aîné fut Wilondja Kisale. La deuxième femme, venant du clan Bashimukuma, était stérile. La troisième femme était la fille de l'ancien directeur de l'école primaire M'mema du clan Bashiamakulu. Celle-ci eut aussi des enfants. Ce fut aussi le cas de la quatrième femme, issue du clan Basimwabi du groupement Basimukindji II. En dépit de sa politique matrimoniale, il connut l'opposition de son beau-père Muniaka, qui continua de réclamer le pouvoir. Son projet de déplacer le chef-lieu du secteur de Kitibingi à Malenge où les travaux de construction avaient déjà débuté fut arrêté au profit de Miki où la MGL venait d'installer son antenne.

Après son élection à la tête du secteur, Daud Kisale Malekani élargit son administration afin de minoriser les *capitas* opposants. Il intégra Daniel M'melechibwa des Bashimukuma comme préposé de l'État civil, Léon Biaba des Bashimukuma pour la police, Msaka des Basimukindji I comme chef de poste, Lusambya des Nyindu comme brigadier de police, Honoré Asaba des Basibukumba en tant que receveur comptable, Ashibu des Basimwenda en qualité de recenseur. Ses frères de la famille Ulukyela furent présents tels que Yeremia Mieke, recenseur en chef, et Kasale Lututa, secrétaire du secteur. Cette stratégie permit à Kisale Malekani de garder la direction du secteur en gagnant les élections de 1958 et 1963.

Avec l'avènement de la rébellion Simba le 15 avril 1964 à Uvira, un conflit opposa Umbelwa qui réclamait le rétablissement de ses droits d'aînesse à Lutanda de la famille Ulukyela. Lutanda envoya son fils M'mambwa faire alliance avec le chef rebelle Marandura afin d'exécuter Kisale Malekani au cas où il ne lui cédait pas le pouvoir. Ayant fui les menaces des rebelles à Fizi, le chef de secteur Mutambala Esasu Mkuku passa par Miki où il rencontra son collègue Daud Kisale Malekani avec qui ils gagnèrent Bukavu en août 1964 en passant par Mwenga. M'mambwa revint avec des troupes rebelles en passant par Kiringye, Lemera, Lubuka et son village natal Lubumba. À Miki, ces bandes tuèrent Eyana

Mpunde, le petit frère du chef Kisale Malekani. Sa famille Ulukyela se réfugia à Kitutu en chefferie Wamuzimu. À Kitutu, la famille Ulukyela se vengea en tuant Apame; ce qui ouvrit une ère d'hostilités et de massacres dans l'Itombwe avec M'mambwa comme chef rebelle. Pour nourrir leurs combattants à Miki, les rebelles allèrent razzier à Kabare, Ndahuberwa et Mikungubwe d'où ils ramenaient vaches, chèvres, moutons et poules. Ils pillèrent également les vaches de Lucard dans la ferme de Tulambo. En 1969, le chef Kisale Malekani retourna à Itombwe pendant que les rebelles se retranchaient à Kalembe. Il se fit garder par douze combattants armés. Le 12 février 1971, il fut confirmé dans ses fonctions et en 1974 muté comme chef de chefferie Matapa dans le territoire de Kibombo au Maniema. Devenu paralysé, il regagna Itombwe en juin 1975, sollicitant auprès de l'administration (cf. sa lettre du 17 octobre 1975) son remplacement par son fils Malekani Wilondja.

De 1974 à 1977, le secteur Itombwe fut dirigé par Kizungu Faizi (1974-1975), Ngumbe Mukambilwa (1975-1977) et Musimbi Kasisa (du 14 mars 1977 au 20 février 1980). L'arrêté départemental n° 0143 du 20 février 1980 nomma Malekani Wilondja Aya chef du secteur Itombwe. Il fut confronté à des conflits fonciers qui déchirèrent le secteur. Ses oncles maternels Bashimunyaka réclamaient les localités Lukabano, Kakwela, Ikangya, Kitabi et Ilundu au détriment des Basimukindji I. Ils contestaient la reconnaissance du groupement Basimwenda placé jadis sous leur tutelle et de ceux créés dans les années 1950 sous la direction du chef Kisale Malekani. C'est l'espace situé entre Mimilukye et Elila ainsi que la localité Manja à Nyongya qu'ils revendiquaient aux Basimukindji I. Quant à ces derniers, leurs prétentions portaient sur Makutano (chef-lieu du groupement Basimunyaka) et d'autres localités, dont Lindjandja et Nabende. Avec l'avènement du chef Ishangulungulu, ils vont transférer le chef-lieu de leur groupement de Tubangwa à Nabende.

Cette situation défavorisa le chef Malekani Wilondja Aya au profit de Bichinginyi Mwanabatu qui dirigea le secteur Itombwe de 1982 à 1987, et dont le mandat fut marqué par la résurgence des tendances autonomistes de Basimukindji I et Basimwenda. Il déplaça le chef-lieu du secteur de Miki à Kipupu; son habitation devint le bureau du secteur. Il fit construire l'école primaire Kipupu et entretenir la route Mutambala-Kipupu. Mais, son excès d'autorité et les violations des droits humains par la police composée essentiellement de ses

frères ainsi que sa manœuvre tendant à accorder un groupement à son clan Bashi'Ombo ternirent son image. Bien plus, avec l'appui des autorités du territoire de Mwenga et même nationales, il proposa la création d'un groupement des immigrés tutsi sous l'autorité de Muhiri Mudagiri à Tulambo dans le groupement Basimwenda. En 1984, pour contraindre les Basimwenda d'accepter l'autorité de Muhiri, des soldats furent envoyés sur le lieu. Mais ce plan échoua et les Basimwenda saccagèrent une ferme de 147 vaches appartenant aux Tutsi. Il fut écarté au moment des élections de 1987. Baguma Murwale, un ancien chef de poste du secteur Itombwe, assumait l'intérim pendant trois mois. De 1987 à 1989, le chef Bichinginyi tirant les leçons du

passé se montra hostile à la création du groupement Bahire/Tulambo avec l'appui de certains chefs de groupement. Il fut alors opposé à l'administrateur de territoire de Mwenga pro-Muhiri, Kipwani Swah Mukuku-Pe. En 1989, ce dernier l'accusa de s'opposer au MPR. Il fut remplacé par Mutiki Wabula-Ombe originaire de la chefferie Lwindi. Le nouveau chef fut contesté si bien qu'il se replia au chef-lieu à Kipupu. L'opposition entre les Bembe et les Tutsi devint vive. Mutiki fut remplacé par Kyalondawa Ibondo qui dirigea le secteur de 1991 à 1993. Puis, se succédèrent, dans l'ordre : Kitabu Kininga Kiki (1993-1994), Kisale Wilondja (1994-1995), Kitabu Kininga, etc. (Amisi 1997 : 64).

RÉFÉRENCES

- Amuri, M. 1995. « Étude de la population du chef-lieu de la zone de Shabunda ». Mémoire de licence, ISP/Bukavu.
- Assani, M. 2008. « Histoire de l'hôpital général de référence de Shabunda et son impact sur la population de Shabunda et ses environs (1952-2007) ». TFE en Histoire et Sciences sociales, ISP/Bukavu.
- Assumani K., T. 2006. « Les marques de la démocratie en Afrique traditionnelle. Cas de la société lega ». *Cahiers du CERUKI*, nouvelles série, 33. ISP/Bukavu.
- Bahati, S. 1988. « Exploitation minière d'Itombwe et son impact socio-économique (1938-1988) ». Mémoire de licence en Histoire, ISP/Bukavu.
- Bashimbe, M. 1978. « Introduction à l'histoire politique du Burhinyi (1920-1974) ». Mémoire de licence en Histoire, ISP/Bukavu.
- Biebuyck, D. 1973. *Lega culture. Art, Initiation and Moral Philosophy in a Central African People*. Berkeley/Los Angeles/Londres : University of California Press.
- Bikoba, W. 1980. « Sominki : Les gisements miniers de la collective de Burhinyi et leur mise en valeur (zone de Mwenga) ». TFE en Géographie et Histoire, ISP/Bukavu.
- Bontinck, F. 1974. *L'Autobiographie de Hamed ben Mohammed el-Murjebi, dit Tippu Tip (ca 1840-1905)*. Bruxelles : Académie royale des sciences d'outre-mer (« Mémoire, classe des sciences morales et politiques, N.S. », XLII-4).
- Bulletin administratif*. 1926 : 468-272.
- Bulletin officiel de l'EIC*. 1895 : 233-238.
- Bulletin officiel de l'EIC, Bulletin officiel du Congo belge* : 1902-1913.
- Corbisier, J.F.M. 1950. « Les Bashi ». *Bulletin de l'Association des anciens étudiants de l'Institution universitaire de territoire d'outre-mer* 10.
- Czekanowski, J. 2001. *Carnets de route au cœur de l'Afrique*. Montiche : Éditions Noir sur Blanc.
- Daye, P. 1923. *L'Empire colonial belge*. Bruxelles : Édition du Soir.
- de Saint Moulin, L. 1983. *Panorama de l'histoire contemporaine*. Kinshasa : CEEC.
- Éliade, M. 1959. *Initiation, rites, sociétés secrètes*. Paris : Gallimard.
- Flament, F. 1952. « La Force publique : de sa naissance à 1914. Participation des militaires à l'histoire des premières années du Congo ». Bruxelles : IRCB (« Mémoires de la section des sciences morales et politiques, in-8° », 27).
- Hulstaert, G. 1980. « Le voyage au Congo d'un officier danois. Notes et commentaires sur les séjours à l'Équateur de Knud Jespersen (1898-1908) ». *Enquêtes et documents d'histoire africaine* 4 : 1-100.
- Idunga K., B. 2008. « Histoire sociopolitique du groupement des Bamuguba-Nord dans la chefferie des Bakisi en territoire de Shabunda (1946-1978) ». Mémoire de licence en Histoire, ISP/Bukavu.
- Kankisingi A., R. 2016 (25 mai). « Évolution historique de la collectivité chefferie des Wakabango I ». Rapport. Kalole.
- Kekambezi K., A. 1972. « L'organisation politique des Warega ». Mémoire de licence en Sciences politiques et administratives. UNAZA/campus de Lubumbashi.
- Kibundila Mpeseni, B. 2010. « Les conflits de pouvoir dans la chefferie des Wakabango I, de 1958 à 2009 ». Mémoire de licence en Histoire, ISP/Bukavu.
- Kiluwe V., W. 1971. *Les Milieux ruraux et la Civilisation moderne*. 1^{re} édition. Isiro.

- Kisoso, S., S. 2009. « L'évolution du *bwami* à la tête de la chefferie des Wamuzimu (1926-2005) ». TFE en Histoire et Sciences sociales, ISP/Bukavu.
- Laini, N. 1978. « Le rôle politique de la famille du *mwami* Mubeza I^{er} Bugoma sur la chefferie de Luindi : 1945-1971 ». TFE en Histoire et Sciences sociales, ISP/Bukavu.
- Leysbeth, A. 1968. *Histoire de l'Afrique*. Kinshasa : Société missionnaire de Saint-Paul.
- Lumoo Birongo, F. S.d. *Monographie du territoire de Mwenga*. Projet Africa. s.l.
- Lunanga, Z. & Kasongo, K. 1982 (juin). « Légitimité du pouvoir chez les Balega. Cas de la zone de Mwenga ». *Les Cahiers du CERUKI* 4.
- Lwesso, W. 1996. « Le *bwami* aux prises avec les Églises chrétiennes dans la zone de Mwenga : cas de l'Église catholique et la 5^e CELPA (1985-1996) ». TFE en Histoire et Sciences sociales, ISP/Bukavu.
- Mango Lutumbira. 1978. « La signification du *bwami* lega : essai de synthèse et d'explication ». Texte inédit. CRIDE.
- Mihali M., S. 2011. « Histoire sociopolitique de la collectivité chefferie de Luindi (1923-2007) ». Mémoire de licence en Histoire, ISP/Bukavu.
- Masumbuko, I. 1995. « Impact socio-économique du Sidem dans la collectivité de Wamuzimu : cas de Kamituga et Kitutu en zone de Mwenga ». TFE en Géographie, ISP/Bukavu.
- Mihali M. 2009. « Le conflit coutumier dans la collectivité chefferie de Lwindi (1945-2007) ». TFE en Histoire, ISP/Bukavu.
- Mihali M., S. 2011. « Histoire sociopolitique de la collectivité chefferie de Luindi (1923-2007) ». Mémoire de licence en Histoire, ISP/Bukavu.
- Mukambilwa, M. 1988. « L'instabilité politico-administrative dans la sous-région du Sud-Kivu : cas de la zone de Mwenga (1947-1987) ». TFE en Histoire, ISP/Bukavu.
- Mukambilwa, W. 2008. « La résistance maï-maï dans la chefferie de Lwindi en territoire de Mwenga ». TFE en Histoire, ISP/Bukavu.
- Mulyumba wa Mamba Itongwa, B. 1978. *Aperçu sur la structure politique des Balega-Basile*. Bruxelles : CEDAF (coll. « Les Cahiers du CEDAF », n° 1).
- Mulyumba wa Mamba Itongwa, B. 1993. « Le rituel et l'intégration des morts. Contribution à l'anthropologie de la mort ». In Omasombo Tshonda, J. (éd.), *Le Zaïre à l'épreuve de l'histoire immédiate. Hommage à Benoît Verhaegen*. Paris : Karthala, pp. 73-103.
- Mutenzi, K. 2006. « Les guerres en RDC : cas de la chefferie Wamuzimu en territoire de Mwenga (1996-2002) ». TFE en Histoire, ISP/Bukavu.
- Muyengo Mulombe (M^{gr}) (S.J.). 2021. *Au pays de larmes et de cris. En marge de l'affaire Minembwe*. Kinshasa : MEDIASPAUL.
- Mwati, M. 2002. « Histoire administrative du territoire de Mwenga : cas des Wamuzimu (XIX^e siècle-1997) ». Mémoire de licence en Histoire, ISP/Bukavu.
- Polepole, I. 1976. « Histoire politique de la collectivité Wamuzimu (Mwenga) de la fin du XIX^e siècle à 1960 ». TFE en Histoire et Sciences sociales, ISP/Bukavu.
- Songa, K. 1986. « Évolution historique de la collectivité des Basile en zone de Mwenga et ses problèmes frontaliers (1913-1985) ». TFE en Histoire et Sciences sociales, ISP/Bukavu.
- Thomson, R.S. 1933. *Fondation de l'État indépendant du Congo : un chapitre de l'histoire du partage de l'Afrique*. Bruxelles : Édition J. Lebègue.
- Vansina, I. 1964. *Le Royaume Kuba*. Tervuren : MRAC (coll. « Annales de sciences humaines, série in-8° », 49).
- Verhaegen, B. 1969. *Rébellions au Congo*, T. 2, *Maniema*. Bruxelles/Kinshasa : CRISP/IRES.
- Wasso Ng. 2008. « Recherche d'équilibre entre la population, l'agriculture et la déforestation de la forêt d'Itombwe dans la collectivité secteur d'Itombwe dans le groupements de Basimwenda ». TFE en Géographie, ISP/Bukavu.
- Watuta, A. [date ?]. « Les conflits de terre aux Wakabango I ». TFC en Histoire, ISP/Kindu.
- Willame, J.-C. 1964. « Les provinces du Congo, structure et fonctionnement, Lomami et Kivu-central ». *Cahiers économiques et sociaux*. Léopoldville : Université Lovanium/IRES (coll. « Études politiques », n° 4).
- Wisoba B., L. 1977. « Essai d'histoire sociopolitique des Banyindu à la période des règnes de Luganza et de Kabuka (fin 19^e siècle-1930) ». TFE en Histoire et Sciences sociales, ISP/Bukavu.
- Wisoba B., L. 1980. « De la relégation dans l'ancien territoire de Mwenga (1920-1960), étude des motifs ». Mémoire de licence en Histoire, ISP/Bukavu.
- Yalala Ky, M. 1977. « Histoire sociopolitique des Bakisi (zone de Shabunda) ». Mémoire de licence en Histoire, ISP/Bukavu.
- Yogolelo Tambwe ya Kasimba, G. 1996. « L'administration coloniale du Bulega (1902-1948) ou la destructuration-res-structuration d'un espace sociopolitique ancien ». Thèse de doctorat en Histoire. Université de Lubumbashi.
- Young, C. 1967 (septembre-octobre). « L'Islam au Congo ». *Études congolaises* X (5) : 20. Kinshasa.
- Young, C. 1979. *Introduction à la politique congolaise*. 2^e édition. Kinshasa/Kisangani/Lubumbashi : PUZ.

Archives

- Archives de la chefferie Luhwindja, Rapport annuel 2000.
- Archives de la chefferie Wakabango I, PV des circonstances de la mort du *mwami* D^r Musombwa Molighi adressé au ministère provincial de l'Intérieur du Sud-Kivu à Bukavu ; inédit.
- Archives de la chefferie Wakabango I, Kalole. Malonga, K. 2006. Rapport annuel de la chefferie des Wakabango I.
- Archives de la chefferie Wakabango I, Kalole. Moligi, P. 2009. Rapport de la circonstance de la mort de *mwami* docteur Demson Moligi IV, mort survenue à Kalole, le 05/05/2009, chef de chefferie des Wakabango I.
- Archives de la mutuelle Wabenia, S. 2015. Compte-rendu de la réunion du 15/06/2015.
- Archives du groupement Batali, exercice 1966-1969.
- Archives du territoire de Mwenga. Rapports annuels 1995-1997.
- PV du conseil du territoire de Mwenga 6 juillet 1960.
- Archives du territoire de Shabunda. De Villenfagne, de Laen. 1926. Chefferie Mopipi, Shabunda. (copie).
- Jamsin, A. 1960 (1^{er} juin). « Rapport du CDD du Sud-Kivu concernant la circonscription des Bakisi, Annexe à la décision n° 87/21.02.06.19 du 1^{er} juin 1960 » (copie).
- Mémoire des Kasanza. 1998.
- Merlot 1933. Texte dactylographié.
- Note explicative de la division provinciale de l'Intérieur, Décentralisation et Sécurité à l'attention du gouverneur de province du Sud-Kivu, le 24 octobre 2005.
- Rapport annuel de la Division provinciale de l'administration du territoire et de la décentralisation au Sud-Kivu. 2004.
- Rapport de la province du Kivu. 1934.

CHAPITRE 7

LE TERRITOIRE DE FIZI DANS L'UBEMBE

Le territoire de Fizi se situe à l'extrémité sud-est de la province du Sud-Kivu. Il est limité au nord par les territoires d'Uvira et Mwenga, au sud par le territoire de Kalemie dans la province du Tanganyika, à l'est par le lac Tanganyika au-delà de la presqu'île d'Ubwari où il partage ses frontières avec le Burundi et la Tanzanie, à l'ouest par les territoires de Shabunda et Kabambare au Maniema. Sa superficie est de 15 786 km². Il se situe entre 3° 32' 78" et 5° latitude S et entre 27° 54' 33" et 29° 5' 27" longitude E (Neese 1932, cité par Ebasomba 1975 : 4).

Du fait de sa situation géographique, le territoire de Fizi se situe au carrefour des influences de l'Afrique orientale (Burundi et Tanzanie), de l'ancienne province du Katanga voisin et du Maniema ainsi que de celles des anciens États monarchiques centralisés du nord (Fuliru, Vira et Shi). Dans le passé, il fut appelé poste de Kalembelembe, à sa création par les Européens, territoire d'Ubembe, en octobre 1926, conformément aux principes d'analogie ethnique et linguistique, enfin territoire de Fizi, en 1937. La tradition orale rapporte que les Arabo-swahili ayant été chassés de Kabambare au Maniema par la Force publique sous l'EIC, le nommé M'mbanduci, audacieux chef coutumier des Basikashilu de Kilicha, s'y rendit pour s'enquérir de cette opération jugée salubre pour les populations autochtones. Dès son retour, il tint un conseil avec quelques autres grands chefs coutumiers, notamment le *mwami* Ngalula des Babungwe, le *mwami* Yamba-Yamba des Batombwe et le *mwami* Alonda Kibuyu des Babuyu, en vue d'inviter la Force publique pour les libérer des ravages des Arabisés. Ceux-ci se rendirent tous à Kabambare pour convaincre les Européens de chasser également les Arabo-swahili du territoire de Fizi. Ces chefs

réclamaient l'*alembe* (« paix », en parler ebembe) auprès des autorités de l'EIC. Voilà ce qui serait à l'origine du nom « Kalembelembe » que porta le chef-lieu du territoire du même nom en 1896 (Ebasomba 1975 : 12).

Quant au nom Fizi, il vient de « *fisi* » qui signifie « hyène », animal connu sous le nom d'*amongo* par les Bembe. La région était infestée d'hyènes, c'est pourquoi on l'appela « *Fisi* », qui sera déformé pour devenir « *Fizi* ». Le poste sera ainsi appelé « Fizi-Kalembelembe » par les premiers agents belges.

Comme dit ci-haut, les Babembe sont majoritaires dans le territoire de Fizi. Mais on y trouve aussi les Buyu, Bwari, Fuliru, Lega, Bamasanze, Nyindu, Rundi, Vira, etc.

1. LA SOCIÉTÉ BEMBE

Bien avant la colonisation, elle était subdivisée en familles, lignages et clans. L'ensemble du peuple bembe s'appelle *elongo* constitué de différents clans *bibunde* dirigés chacun par un chef *mwene ebunde*. Les clans sont formés par les lignages dont chacun *ecumba* a comme chef *mwenembuka*. Plusieurs familles restreintes issues d'un même ancêtre commun constituent un clan. La famille *numba* est sous l'autorité du père de famille (Esse 2009 : 20).

Avant la pénétration européenne, les Bembe avaient des institutions sociopolitiques. Celles-ci ressemblaient à celles des Lega à qui elles furent d'ailleurs empruntées. Il s'agit notamment des initiations au *lukole* et au *bwami* ainsi que d'autres associations ésotériques dont *alunga*. Il y avait le *lubunga*, le siège du *bwami* initiatique et de la vie sociopolitique du village bembe.



Chez les Bembe, statue d'ancêtre, créateur d'une lignée.
(EO.0.0.14798, collection MRAC ; photo J.-M. Vandyck, CC-BY 4.0.)

1.1. INITIATION BWAMI

Le *bwami* était une école initiatique de tous les clans bembe. Chaque clan avait à sa tête un *mwami*, chef initiatique. Celui-ci était honoré et écouté par les membres de son clan. Il portait les insignes du *bwami*, symboles de son rang, de son pouvoir et signes distinctifs dans la société. Un *mwami* initiatique bembe portait les insignes parmi lesquels on peut citer : une dent de boa *cinyo lya mamba* servant pour guérir, la peau de léopard *luhu lwa hengwe*, un couteau *mwele*, une serpette *ahelo* symbolisant la puissance d'attirer les autres vers soi, un bâtonnet de commandement *mwele wa aci* couvert des perles *mkombwe*, un bracelet en cuivre *mlenga*, un cache-sexe *isambwa*, une canne de bambou *mlonge* et un chapeau en peau de bête *e'umbù*.

Le *bwami* initiatique fut supprimé en 1948 chez les Bembe, au même moment que chez les Lega, d'une part parce que ses normes étaient bafouées par les *bami* eux-mêmes et, d'autre part, parce que le pouvoir colonial s'y opposait. Un *mwami* initiatique bembe était différent du *mwami* cheffal. Le *bwami* cheffal était héréditaire tandis que le *bwami* initiatique ne l'était pas. Le *mwami* initiatique était une personne choisie en fonction de ses qualités : appartenir à la famille des aînés, être un homme respecté et pas craintif, capable de défendre les autres, avoir de bonnes qualités sociales, etc.

La cérémonie d'intronisation du *mwami* initiatique était annoncée par une invitation lancée à tous les autres *bami* de la contrée. Une fois les convives arrivés, c'est le *mwami* qui portait une calotte en peau de léopard, ou *mwami wa bichiba*, qui présidait la cérémonie. Celle-ci était agrémentée par le son du tam-tam, des chants et des danses. Après tout, le grand chef se mettait debout et tout le monde gardait le silence, car il devait alors commencer à invoquer les mânes des ancêtres tout en secouant dans sa main une clochette appelée *ikyole*. Après son sermon, il ordonnait aux invités de boire et de manger.

La société précoloniale bembe ne connaissait pas de pouvoir politique centralisé. Le territoire était partagé entre plusieurs *bibunde* (*ebunde*, au singulier) ou clans. Le chef de clan avait un pouvoir politique, judiciaire et religieux. Il recevait le titre glorieux de *mwami m'manga*, qui signifie « seigneur » (au pluriel *bami bahanga*). Pour accéder à ce titre, il fallait passer par l'initiation au *bwami* que les Bembe appelaient « *Isoma Bwami, isoma bioò bya bwami ngyaò m'tuba* », car le néophyte devait apprendre la science, l'éducation culturelle et les normes sociales en parcourant successivement les cinq grades du *bwami* chez les Bembe. Les grades étaient groupés en trois catégories ayant chacune une orientation ou spécialisation particulière :

1. *bwami bwa bukila* : orienté vers la médecine sous toutes ses formes, telles que l'exorcisme, le sortilège, le charme et le recours aux esprits ;
2. *bwami bwa bukabu* : spécialisé dans le métier de juge et les pratiques d'ordalie ;
3. *bwami bwa ngama* : considéré comme le couronnement de toutes les connaissances et pratiques apprises aux échelons inférieurs.



Un chef bembe, sa favorite, son musicien en 1913.
(AP.0.0.12413, collection MRAC ; photo L. Van den Broeck.)



Canne de chef en bois sculpté.
(EO.1949.20.1, collection MRAC ; photo et © MRAC.)

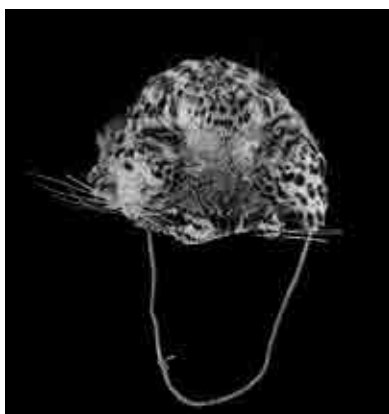
Canne à figure double.
(EO.1957.18.28, collection MRAC ; photo et © MRAC.)



Coiffure de mwami.
(EO.0.0.12003-1, collection MRAC ;
photo Ph. Molitor, © MRAC.)



Coiffure de mwami, collectée à Kirenga. (EO.0.0.12004, collection MRAC ; photo et © MRAC.)



Coiffure faite de la peau de la tête d'un léopard, récoltée à Fizi entre 1949 et 1952.
(EO.1955.3.162-1, collection MRAC ;
photo J.-M. Vandyck, CC-BY 4.0.)



Ce grand masque est sculpté dans de l'os d'éléphant. Selon l'avis émis par un spécialiste, il est taillé dans l'ossature du bassin d'un pachyderme. Il est utilisé dans les rites de l'association fermée du *bwami*.
(EO.1964.53.1, collection MRAC ; photo Studio R. Asselberghs-F. Dehaen, CC-BY 4.0.)



Ce masque en bois apparenté quelque peu aux masques de type « cloche » possède une bouche aux larges lèvres étirées et dentées qui s'ouvre au centre du rebord inférieur.
Les traits du visage rappellent le type stylisé des masques lega. L'enduit blanc renforce par ailleurs cette ressemblance.
(EO.1963.39.1, collection MRAC ;
photo J.-M. Vandyck, CC-BY 4.0.)



Hochet à trois fruits, sur bâton.
(MO.1955.3.159, collection MRAC ;
photo J. Van de Vyver, CC-BY 4.0.)

La hiérarchie du *bwami* conférait des insignes et une calotte distinctive aux porteurs de différents grades :

1. le grade des *bami ba alambe* où se classaient les *bami ba mbuci* (chèvre) et les *bami ba pinji* ;
2. le grade des *bami ba abanga* (pangolin) comprenant les sous-groupes des *bami ba engwe* (léopard) et des *bami ba mlala* ;
3. le grade des *bami ba pinji* qui englobait les *bami bèswe lukye* (poisson) et les *bami ba onda* ;
4. le grade des *bami ba mbulu* (caïman) incluant aussi les *bami békya* (vipère) et les *bami b'itembo* ;
5. le grade des *bami ba atale* ou *bami ba bichiba*, dernier échelon du *bwami* corporatif bembe. Seul le chef de clan était initié à ce grade. Citons, en passant, quelques *Bami ba bichiba* considérés comme des oiseaux rares dans l'Ubembe précolonial : Msambo du clan Balala, Msambya du clan Bashilocha, Eoba du clan Basimwenda, et Ama Ilunga du clan Bashimnyaka (Esse 2009 : 16).

Le titre de *mwami* initiatique désignait souvent l'animal dont la peau avait servi dans la fabrication de la calotte qu'il portait. D'où, ces animaux étaient frappés d'interdit ; ils n'étaient pas mangés par les non-initiés. Les chasseurs qui les attrapaient

les remettaient aux *bami*. Le port des insignes du *bwami* était obligatoire à tout moment. Le *mwami wa bichiba* portait un bâtonnet décoré et couvert de perles multicolores *mkyombwe*, un bracelet en cuivre *lukolo*, *mlinga*, un cauri *lusembe* attaché à la ceinture, un sceptre de bambou *alonge*, une calotte en peau de léopard et un cache-sexe (*isambwa*). Il était le grand justicier, le grand prêtre et l'autorité politique suprême de son clan. Toutefois, son autorité n'était jamais tyrannique ; elle était tempérée par un code de conduite rigoureux et altruiste (Assumani 2007 : 90-110).

Le chef de clan exerçait à la fois le pouvoir politique et les charges culturelles des rites d'initiation.

1.2. INITIATION LUKOLE

Elle est la circoncision, l'équivalent du *bwali* chez les Lega. Cette initiation concernait les garçons à l'âge de la puberté. C'est une école de la vie où les jeunes garçons apprenaient les mœurs et la coutume bembe. Pendant leur séjour en brousse pendant la saison sèche, les néophytes étaient initiés à la chasse, à construire une case, à tendre des pièges et aux différents métiers artisanaux réservés aux hommes tels que ceux de forgeron et de vannier. Ils recevaient un



Bonnet collecté à Fizi et porté par les *bami* de Bukabo, Pindji et Nguwe.
(EO.1955.3.162-2, collection MRAC ;
photo et © MRAC.)



Bonnet.
(EO.1955.3.172, collection MRAC ;
photo et © MRAC.)



Grelots en métal attachés à une lanière en cuir.
(MO.0.0.41471-1, collection MRAC ;
photo J. Van de Vyver, CC-BY 4.0.)



Masque en bois sculpté polychrome.
(EO.1980.2.503, collection MRAC ; photo
J.-M. Vandyck, CC-BY 4.0.)



Masques eluba/emangungu. (EO.1955.3.166-1 et EO.1955.3.166-2, collection MRAC ; photos J.-M. Vandyck, CC-BY 4.0.)



Couteau avec lame en fer et poignée en bois, avec quatre objets rituels paraphernaux consistant en un petit panier, un petit couteau en bois, une petite planchette à dix excroissances et une petite planchette en demi-cercle décorée de petites perles. (EO.1976.5.20, collection MRAC ; photo et © MRAC.)



Ce masque en bois sculpté est utilisé pour des rites de circoncision (*lutende*). (EO.1956.7.7, collection MRAC ; photo J.-M. Vandyck, CC-BY 4.0.)

Masque-cloche janiforme censé représenter Kalunga, le génie de la forêt et de l'eau. Ce masque-panneau présente un faciès inscrit dans un rectangle d'un équilibre parfait. Il est polychrome noir, rouge et blanc. Il possède un ornement nasal en petites perles multicolores et un ornement frontal en perles noires et blanches. (EO.1972.5.1, collection MRAC ; photo J.-M. Vandyck, CC-BY 4.0.)



enseignement pratique, moral, social et religieux. Cette initiation constituait aussi un rite de passage de l'enfance au statut d'adulte social. Elle fut empruntée aux Lega et s'est davantage étendue dans l'Itombwe.

1.3. INITIATION *ELANDA*

Elanda ou *Isengo* était une initiation ésotérique concernant uniquement les hommes. Selon les initiés, *elanda* fut ramassé par une femme qui cherchait du bois de chauffe dans la brousse. La femme fit appel aux hommes. Ceux-ci accoururent sur le lieu et s'approprièrent *elanda* et instituèrent des rites d'initiation. Cette initiation consistait en une formation morale et sociale. Les néophytes devaient franchir des étapes successives :

1. le *cio*, *chio*, étape au cours de laquelle le candidat entrait pour la première fois dans la case initiatique d'*elanda* : il ne pouvait voir ce dernier qui restait caché dans un coin obscur, ni certains *bami* de son entourage ;

2. l'*icùmbe* où l'initié recevait certains médicaments et/ou fétiches ; il pouvait alors écouter seulement la voix d'*elanda* ;

3. la dernière étape qui permettait à l'initié d'entrer en contact avec *elenda* et de devenir membre à part entière de l'association. Il prêtait serment de ne jamais divulguer les secrets de l'initiation auprès des non-initiés et des femmes, car la transgression de cet interdit constituait ce qu'on appelle *mkyombwe* en ebembe, c'est-à-dire un délit qui entraîne la mort. Les femmes et les hommes non initiés qui se mettaient à épier *elanda* commettaient la faute dite « *itala* » dont la sanction était l'initiation de l'homme et la mort de la femme. Certaines familles disposaient de l'initiation *elanda* dans l'Itombwe avant qu'elle ne gagnât l'ensemble de l'Ubembe. Il s'agit des familles : Mkyengwa, Mbumbi et Ebaya du clan Bashim'uma ; Ulukyela, Bia, Amanyana et Abongya des Bashim'indji I ; M'mema du clan Bashiamakul ; Etongo, Abamba, Mienga Ebembe et M'male du clan Basimwenda (Amisi 1997 : 19).

1.4. INITIATION *BAHUMBWA*

Bahumbwa est une initiation réservée aux femmes bembe, à l'instar de celle d'*umwali* dans la communauté swahili du Maniema. C'est une cérémonie qui réunissait les *bami be engwe* et les *bichiba* avec les vieilles femmes. Elle était conçue



Statue « fétiche » bembe.
(EO.0.0.14791, collection MRAC ; photo J. Van de Vyver, CC-BY 4.0.)



Statue collectée à Ngandja, chez les Bembe. (EO.1955.3.169-2, collection MRAC ; photo J. Van de Vyver, CC-BY 4.0.)



Tambour en bois ouvert en chaudron, monté sur une figurine humaine, à une seule peau clouée.

(MO.0.0.36790, collection MRAC ; photo J.-M. Vandyck, CC-BY 4.0.)



Petite statuette bembe en bois sculpté.

(EO.1955.94.8, collection MRAC ; photo J.-M. Vandyck, CC-BY 4.0.)

dans le cadre de l'excision des jeunes filles et des femmes, mais elle fut vite abandonnée à cause des morts qu'elle occasionnait. Les jeunes filles, les jeunes mariées et les femmes stériles n'y participaient pas. Le site sur lequel se passèrent les premières opérations d'initiation *bahumbwa* est connu sous le nom de *Mshimbe wa baachana*. Il se situe à mi-chemin entre Kalingi et Mandja, précisément à Nyongya, dans l'Itombwe.

1.5. ASSOCIATION ALUNGA

Alunga était une organisation secrète des Bembe empruntée aux populations voisines du Katanga ou alors aux Joba, si l'on considère la consonance des chansons initiatiques. Elle avait pour rôle de punir les gens qui se complaisaient à violer les normes et coutumes sociales. Cette association s'appuyait sur la sorcellerie *alunga* pour attaquer certaines parties du corps humain comme les jambes et les mains. Ce châtiment était infligé surtout aux jeunes indisciplinés, méprisants leurs parents, jusqu'à ce que mort s'ensuive. Toutefois, avant de procéder à toute action punitive, le monstre d'Alunga prévenait le fautif en ces termes : « *Nalile mweme m'mbanda isianya mwene m'manda* », c'est-à-dire « j'ai dévoré ton voisin d'en haut, à fortiori toi d'en bas ! ». Pour sauver le concerné, ses oncles maternels devaient payer à l'association Alunga des amendes constituées de chèvres et autres biens de valeur. Cependant, il était rare de voir Alunga renoncer à ce qui avait déjà été décidé.

1.6. LUBUNGA : LA CASE DES HOMMES

Le *lubunga* était une hutte circulaire ayant deux portes de part et d'autre, une pour l'entrée et une autre pour la sortie. Le *lubunga* était un lieu où l'on éduquait les enfants et où on corrigeait les récalcitrants. On y réglait aussi les différends entre habitants du village. On y apprenait les bonnes mœurs et la coutume. Les femmes y apportaient de la nourriture pour les hommes du village qui s'y rassemblaient. Les étrangers, les orphelins et les passants y trouvaient à manger. Du matin au soir, les vieillards y allumaient le feu. Chaque homme marié y apportait un morceau de bois de chauffe. Le *lubunga* était une école de la sagesse. On y racontait des récits épiques et généalogiques. Les sages répondaient aussi aux questions posées par n'importe qui. De nos jours, le *lubunga* a disparu des mœurs des Bembe de Fizi, excepté chez ceux d'Itombwe et de Lulenge.



À gauche. **Masque *alunga***, recueilli à Mutambala, au sud d'Uvira entre Baraka et Fizi. Il est porté pendant les initiations et autres cérémonies de la secte Alunga, alternativement par des initiés du plus haut degré, qui ont appris à chanter avec la voix spéciale *alunga*. Lorsqu'il n'est pas utilisé, il est stocké dans une petite cavité racinaire (*lutanda*) ou dans un sanctuaire *asa'o*. Au masque s'ajoute la faucille en bois *muhoro* (EO.1954.79.6) qui agite le *mulume wa kalunga*, tandis que le *kalunga* précède pour annoncer son arrivée ou lui montrer le chemin. Le *mulume wa kalunga* ne porte pas de costume spécial. (EO.1954.79.1, collection MRAC, photo Studio R. Asselberghs-F. Dehaen, CC-BY 4.0.)

À droite. ***Mishi***, statuette à deux faciès, représentant Alunga, l'ainé des petits-fils de Lulibu, chez les Basiluges. (EO.1955.3.170-1, collection MRAC ; photo J. Van de Vyver, CC-BY 4.0.)



Masque zoomorphe.
(EO.1999.3.1, collection MRAC ;
photo J.-M. Vanduyck, CC-BY 4.0.)

Petit masque bembe.
(EO.1999.13.1, collection MRAC ;
photo J.-M. Vanduyck, CC-BY 4.0.)



Masque eluba. Ce masque en bois sculpté possède deux excroissances, des perles et des plumes. (EO.1955.3.165, collection MRAC ; photo J.-M. Vandyck, CC-BY 4.0.)

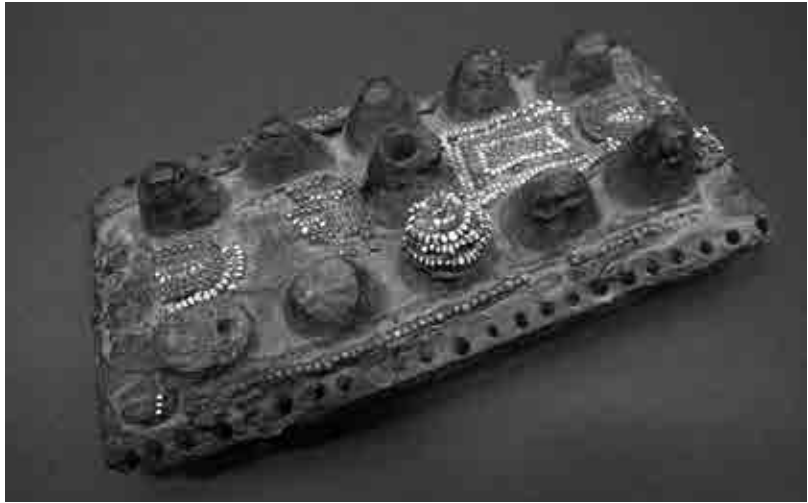


Planche d'initiation.
(EO.1986.11.1, collection MRAC ; photo et © MRAC.)

2. LES BEMBE FACE AUX CONQUÉRANTS

Une fois installés dans l'Ubembe, les Bembe furent confrontés à des vagues successives de Barundi, Luba, Arabo-swahili et Allemands.

2.1. LES CONQUÊTES DES BARUNDI ET DES LUBA AU XIX^e SIÈCLE

Au XIX^e siècle (avant l'arrivée des Arabo-swahili), au Bubembe, les Barundi alliés aux Goma voisins des Waha de Kigoma d'origine burundaise lancèrent des assauts pour occuper la presqu'île d'Ubwari et la plaine de la Ruzizi. Les Bembe les repoussèrent de leur territoire. Les Barundi réussirent, néanmoins, à faire des conquêtes chez les anciens Basanze

dans la presqu'île d'Ubwari. Ils s'y imposèrent et s'y installèrent. Une partie prit le dessus sur les Fuliru et occupa la chefferie Barundi rebaptisée Plaine de la Ruzizi en territoire d'Uvira.

Au sud, les Luba firent des attaques chez les Bembe. Ils étaient armés de flèches tandis que les Bembe n'étaient munis que de lances et de boucliers (Bahati 1986 : 18). Certains captifs bembe furent emmenés par les Luba qui les auraient vendus aux Arabo-swahili. Benoît Verhaegen note que vers 1870, les Bembe subirent fortement l'influence des Luba qui razzèrent leur territoire pour le compte des Arabes (Verhaegen 1966 : 262). Les Luba avaient fait une coalition avec les Holoholo, ancien peuple de Kalemie. Ce sont, d'ailleurs, les Luba qui facilitèrent l'infiltration des Arabo-swahili dans l'Ubembe.



Dans le Tanganyika, danses des Holoholo.

(AP.0.0.7599, collection MRAC ; photographe non identifié, s.d., droits réservés.)

La pénétration des Arabo-swahili dans l'Ubembe daterait de 1856-1858. L'Arabo-swahili Mwenyi Heri avait cherché sur la côte occidentale du lac Tanganyika un port propice pour ses embarcations. Il le trouva dans l'îlot de Kasenge, près du mont Mtoa, fief du chef Kasanga. Kasenge devint dès lors le grand point de débarquement des Arabisés. De là, ils s'en allaient au Maniema, au Katanga et chez le Kazembe du lac Moëro (Mugeya 1974 : 9). Mtoa était devenu, non seulement le point de départ des expéditions via Uguha vers Kazembe et Buluba, mais aussi vers le Maniema en passant par l'Ubembe qu'elles atteignaient en remontant la côte ouest

du lac jusqu'à Kibanga. De là, elles se dirigeaient vers le Masanze. Les expéditions pouvaient aussi traverser directement le lac à partir d'Ujiji jusque dans l'Ubembe sans passer par Mtoa. De Mtoa, les Arabo-swahili pouvaient également se rendre au Maniema en empruntant la voie reliant la côte jusqu'à Kabambare où elle faisait jonction avec celle d'Ujiji via Masanze.

À propos de l'itinéraire suivi par les Arabo-swahili dans l'Ubembe, la route du Maniema était de loin la plus importante ; elle passait par Miketo et Kabambare pour déboucher sur les deux grands centres commerciaux swahili : Kasongo et Nyangwe.



Le poste européen de Nyangwe. (HP.1966.1.640, collection MRAC ;
photographe non identifié, s.d., droits réservés.)



La route de Nyangwe.
(AP.0.1.1120, collection MRAC ; photo E. Gourdinne, 1918.)



Ruines de l'ancienne maison du sultan Sefu, fils de Tippu Tip, à Vieux-Kasongo. (AP.0.0.313, collection MRAC ; photo F.L. Michel, 1897.)



Notabilités arabisées à Kasongo.
(AP.0.0.4598, collection MRAC ; photo Verdick, 1905.)



Prison à Kasongo.
(AP.0.0.6271, collection MRAC ; photo A. Verdick, 1905.)



Artillerie européenne de Kasongo. (AP.0.0.6330, collection MRAC ;
photographe non identifié, s.d., droits réservés.)

Par ailleurs, la traversée de l'Ubembe vers le Maniema se faisait à partir de Mtoa qui était alors la charnière entre Ujiji et la région du Katanga. De ce point, les Arabo-swahili continuèrent leur progression en longeant la côte occidentale du lac Tanganyika. Ils atteignirent alors Baraka où ils ont construit un *kambi* (camp). De Baraka, ils progressèrent vers Fizi où un autre *kambi* fut construit. Cette avancée n'était pas l'œuvre d'un seul groupe, mais de plusieurs petits groupes. De Fizi, ils déplacèrent leur *kambi* à Lulimba. La vague partie de Lulimba attint Kabambare en 1858 (Mugeya 1974 : 9).

Le premier poste arabo-swahili construit dans le territoire des Bembe fut Baraka, érigé en camp palissadé et qui devait servir de stockage de l'ivoire et des esclaves. Pour l'édification de leur *boma* (fortin), ils étaient aidés par les autochtones. Mais leurs rapports avec ces derniers étaient limités. Néanmoins, certains habitants eurent des bons contacts avec eux et passaient pour leurs alliés. C'était le cas de Nyenga, Balaa et Itekya (Bahati 1986 : 48). Ils furent d'abord chargés de collecter les vivres dans les différents villages et, plus tard, ils guidèrent les expéditions. C'est au cours de celles-ci qu'ils établirent d'autres postes secondaires à Sungula, Kaboge (Kaboke), Lulimba, Matongo (Kalembelembe), Nemba et Kibanga. Et en dehors du territoire bembe, ils créèrent les postes d'Uvira (Kabungulu) au nord ainsi que Kasenga et Mtoa au sud à la frontière du Sud-Kivu avec le Katanga. Ces postes côtiers étaient placés sous le contrôle de Mohammed ben Ghalfan surnommé Rumaliza. Mais, le grand port d'embarcation de l'ivoire et des esclaves vers Ujiji demeura Mtoa, en plein pays luba, au nord de Kalemie (Afumba 1980 : 114).

Les Arabo-swahili déportèrent des Bembe de leur pays, mais ceux-ci furent peu nombreux. La résistance des Bembe contre les Arabisés engagés dans la traite des Noirs donna naissance au nom « Baraka », mot dérivé de l'arabe *Bark*. Baraka devint le nom de la cité portuaire et chef-lieu du secteur Mutambala. Les rescapés s'installèrent finalement à Kibondo, dans la province tanzanienne de Kigoma. Le nom « Kibondo » découle de l'appellation générique des Bembe, « Babondo, M'bondo au singulier ».

De l'autre côté, les Bembe restés dans l'Itombwe souffrirent des attaques des Arabisés babingya (ou babindja). Il est d'ailleurs consigné dans un rapport de 1923 de l'administrateur de territoire de Fizi Brueur que les « Babindja conduits par leur chef Museme firent de nombreuses incursions dans



À gauche. **Disque bembe fait de cordelettes, de cuivre et de cauris.** (EO.1955.3.160, collection MRAC ; photo et © MRAC.)

À droite. **Canne anthropomorphe chez les Bembe et les Buyu.** (EO.1961.34.3, collection MRAC ; photo R. Asselberghs, CC-BY 4.0.)

l'Itombwe » (Mukyoku 1982 : 14). Les récits qui circulent dans la région autour de leur anthropophagie avancent qu'ils aimaient surtout la chair des jeunes gens qu'ils découpaient pour la rôtir. D'où, les raids des esclavagistes babingya dispersèrent les Bembe et Lega dans diverses directions : les Babungwe se réfugièrent à Lulambwe et Ngandja, les Bashim'muma au sud des rivières Sangya et Mutambala, les Balala vers les sources de l'Elila et de la Ngandja, et le nord de la Mutambala. Enfin, les Bashim'mindji trouvèrent asile aux sources de l'Elila et de la Mutambala (Moeller 1941 : 46). Ce n'est qu'après la défaite des Arabisés, au début du XX^e siècle, que certains déplacés réintégrèrent leurs anciens emplacements. Ce fut le cas notamment des Basimunyaka, Basimukindje, Basimwenda, Basimukuma et Basikamakulu.

L'Ubembe avait aussi été envahi par les Buyu au début du XIX^e siècle et le fut par les Allemands au cours de la 2^e moitié du XIX^e siècle.

2.2. L'AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE SOCIO-POLITIQUE BEMBE SOUS LA DOMINATION BELGE

Il a été dit que les Bembe formaient une société segmentaire dont les membres se regroupaient en clans ; ils n'ont jamais connu une organisation étatique centralisée. Ils étaient groupés en plusieurs clans et sous-clans répartis dans des villages autonomes les uns des autres. Chaque clan était dirigé



Gîte d'étape sur la route Baraka-Kalembelembe.

(HP.1955.2.165, collection MRAC ; photographe non identifié, 1902-1903.)



Vue du village du chef Sibatwa.

(AP.0.0.8710, collection MRAC ; photo Vanderghote, vers 1909.)

par un chef, le plus souvent l'aîné de la famille appelé *ula*. La politique indigène appliquée au Congo belge avait abouti à la création de nouvelles entités de base : les postes d'État, chefferies, secteurs, centres extracoutumiers et les groupements.

Dans sa chronique sur l'histoire du territoire des Babembe, l'administrateur A. Willemart attribuait la fondation du poste de Kalembelembe vers 1900 à Foebel (Willemart 1934). Mais après qu'il eut commencé l'occupation et l'organisation de la région, Foebel fut remplacé par Pille (alias Bwana Kutuba) qui construisit le poste de Kalembelembe-Baraka. De passage dans la haute Mutambala, ce nouveau chef fit tirer sur la population sans que la raison ne fût donnée dans le rapport politique. L'événement ayant créé la panique, des gens s'étaient enfuis dans l'Itombwe. Ainsi Dwattine (alias Malumalu) succéda à Pille ; il eut pour adjoints Grasset (alias Lubuku) et Tyman (alias Mandefu), puis le lieutenant Salu.

En 1906, l'espace de ce qui deviendrait le territoire de Kalembelembe était compris dans trois secteurs :

- 1) celui intégrant le Lulambwe et l'Itombwe ;
- 2) celui de Baraka limité au sud par la Mutambala ;
- 3) celui de Kalembelembe allant jusqu'à la Lwama.

Lambert, le chef de secteur de Baraka, signala de nombreux décès dus à la maladie du sommeil le long des rives du lac Tanganyika. En 1907, cette même situation était encore signalée par le chef de secteur Melias.

À cette période, Bilangeti était le seul chef indigène reconnu, mais il décéda en 1908. Dès lors, le chef de secteur Devos proposa Lisasi et Mokuku pour l'investiture. De son côté, le chef de secteur

Elomme de Kalembelembe avait comme chefs investis Kelembelembe, Ngalula, Kilinda, Mulenge, Risasi et Kiloso. Le capita Tumambele du chef Risasi vint s'installer sur les terres de Kiloso, avec l'assentiment de ce dernier. En 1909, les lieutenants Creplet et Pauwels se succédèrent à Baraka. Lisasi et Mokuku sont investis. La chefferie Kiloso passe au secteur de Baraka. Les chefs Mwezi, Mboko, Sibatwa, Kabonga et Sumari furent à leur tour investis. En fuite depuis 1908, le chef Ngalula se soumit.

En 1910 à Baraka, le chef de secteur, le lieutenant Verhaert, fut remplacé par de l'Épine. Le chef Kabonga remplacé par Shabani et le chef Mwezi décédèrent. Le capita Sumaheri de Sibatwa se rebella contre son chef et se réfugia dans l'Itombwe. À Kalembelembe, Kengero et Mutendwa n'acceptaient pas l'autorité de Kilinda. Luvungi, Kanoa, Ngalula et Nyangi ne se présentèrent plus à l'autorité coloniale. C'est aussi à cette époque que s'initia la mise en circulation de la monnaie.

Mulima et Lumania arrivèrent à leur nouvel emplacement en 1911. En 1912, le sous-lieutenant Clerkx devint chef de secteur à Baraka. Le territoire de Kalembelembe fut créé par le décret du 25 mai 1912 qui modifiait celui du 10 mai 1910. En 1913, Leboutte devient chef de secteur à Baraka, le chef Yambayamba décéda et les prospections minières de la Compagnie des Grands Lacs commencent.

En 1914, le lieutenant Duclairefayt était chef de secteur à Baraka et la région fournissait beaucoup de vivres pour la troupe militaire. À la suite de l'intense trafic nécessité par les opérations militaires, l'administrateur de territoire Geboers de Kalembelembe

signala que la population quittait les pistes (routes) pour se réfugier en brousse.

À la demande de l'administrateur de territoire Geboers, le poste de Kalembembele est rattaché au secteur Baraka en 1915 ; à l'occasion, le rattachement au Maniema des chefs d'origine buye fut proposé. La situation s'améliora en 1916, la population retourna dans les villages. Même si les chefs Kilinda et Mwangilwa furent accusés de ne pas signaler leurs services rendus à l'Européen, ils reçurent la médaille de bronze de l'ordre royal du Lion. Si le chef Kisale impressionné par l'affluence de troupes fournit des porteurs, le chef Mokuku fut quant à lui arrêté par le commandant militaire de Baraka pour non-fourniture de porteurs.

Kiri fut déporté à Kalembembele, accusé d'avoir donné de l'aide à l'ennemi allemand ; il fut remplacé par Lubunda. La région de Lulambwe restait dépendante d'Uvira-Makobola ; Babwe et Swima étaient chefs. À cause de la guerre, la majeure partie de la population de Lulambwe se trouvait en montagne, le long de la route reliant Baraka à Uvira construite pour échapper aux vues des Allemands. Vuano, le chef de la presqu'île de l'Ubwere qui avait apporté l'aide à l'ennemi, fut exécuté à Baraka avec quelques-uns de ses notables. L'autorité coloniale conclua que Sinda, Kilibiliso, Pole et Vuano venus de l'est du lac Tanganyika gardaient des accointances expliquant l'aide que ce dernier avait donnée aux Allemands.

Les colons Lacroix et Vanestre vinrent s'installer pour l'élevage du bétail destiné au ravitaillement de la troupe. Vanestre mourut immédiatement. Lukata (Mutombwe) installé chez Kilinda et Binda (Mubungwe) chez Tembele convinrent de changer d'emplacement pour rejoindre leur chef coutumier.

En 1917, un Européen fut tué à Uvira par un soldat. En 1919, Lambotte devint le nouvel administrateur du territoire de Kalembembele.

En 1920, Bridoux devint chef de secteur de Baraka ; Ruasha relégué par le ministre des Colonies arriva de l'Urundi. L'arrêté du commissaire de district du Kivu créa 19 chefferies dans le territoire de Kalembembele : Kilinda, Mutendjwa, Nundu, Bashimukindje, Mkuku, Kabonga, M'mangilwa, Bashishalo, Sibakwa, Kivurue, Lisase, Akembe, Mulenge, Tembele, Basikalangwa, Lwasolo, Musomo, Simbi et Batombwe.

L'année 1922 fut marquée par l'arrivée des missionnaires protestants à Kalembembele et l'inspection du territoire par le CDD Vandechinste.

De son côté, l'administrateur de territoire Breuer poussa le regroupement de la population par clans, déplaçant des fractions peu importantes vers les groupes principaux. Il s'agissait surtout de ramener vers le lac Tanganyika les habitants de l'Itombwe :

- les Balala viendraient chez Sibakwa ;
- les Basimuniaka chez Sumaili ;
- les Babungwe chez Mboko ;
- les Basimukuna chez Mwezi ;
- pendant le second semestre, Kisale vient chez Kabonga ;
- suppression des chefferies Sumali et sous-chefferies Biera, Lukata, Mboko, Yambayamba et Kasingine.

En 1923, l'administrateur de territoire Breuer supprima la chefferie Musingiro et la sous-chefferie Kilenge. Le chef Mwezi fut remplacé par Kinyoni et Musambia par Kabonga. Kisale fut investi et réintégra l'Itombwe ; les autres capitales de cette région y rentrèrent et ne se rapprochèrent pas du lac comme convenu en 1922. C'est au cours de cette année qu'intervint la délimitation des frontières du territoire avec Uvira. Un passage des chefferies Kiri, Swima et Makobola au territoire de Kalembembele s'opéra. Les chefferies Kayumba et Kisale passèrent du Maniema au territoire de Kalembembele. Les colons Melenbeek et Deppe s'installèrent à Lueba.

En 1924 eut lieu la construction du nouveau chef-lieu de Fizi par l'administrateur de territoire Breuer, de même que l'organisation de la chefferie Lulambwe groupant Mboko, Kiri et Makombola. Le chef Musambia destitué fut remplacé par Kabonga. Les colons Thompson et Thomas s'installèrent. Kilinda fut investi comme chef de secteur Ngandja. Kaila et ses porteurs arrivèrent. Les tribunaux indigènes commencèrent à siéger ; une plainte de Mutendwa fut déposée contre Kilinda.

En 1925 eut lieu l'installation du nouveau chef-lieu du territoire à Fizi. Un incendie du bureau se produisit à Kalembembele. De nombreuses réalisations matérielles se mirent en place : la construction de la route Baraka-Mayaliwa ouverte l'année suivante ; la reconnaissance agricole par la Texaf ; l'organisation de la campagne cotonnière et l'installation d'une usine à Baraka ; l'ouverture de la comptabilité des caisses de secteur ; la création d'une école dans le chef-lieu du territoire ; le passage de la mission géologique délimitant les rives du lac. De nombreux changements se firent également pour la population : le début de l'exode vers Uvira (noté par

l'administrateur de territoire Breuer) ; le décès du chef Tembele remplacé par Kabitshuta sous la tutelle de Kandolo ; le retour de Ali, fils de Kiloso, revenu de Zanzibar ; le retour de nombreux Basandje d'Udjiji, devenus Swahili (Arabisés) qui s'installèrent à Baraka ; le décès du chef Kisale remplacé par son neveu Kikira ; les exactions du chef Mutendwa provoquant de nombreux départs vers Albertville ; l'accession de Mutendwa comme *mwami*.

En 1926, on envisagea la collaboration des *bami* avec les tribunaux indigènes du territoire. Gabwe fut proposé comme chef de secteur Mutambala. L'étude de la construction d'une route Fizi-Kalembelembe provoqua la panique entraînant l'exode de la population de Ngandja vers Albertville pour éviter ces travaux. Le commerçant grec Cavadias s'installa à Baraka. La Forminière et de la SIMAF commencèrent des prospections. Le décret du 15 avril 1926 apporta des modifications et l'ordonnance du 1^{er} octobre 1926 changea l'appellation de territoire de Kalembelembe qui devint territoire d'Ubembe, sans changer celui de son chef-lieu Kalembelembe.

En 1927 et 1928, l'émigration de la population vers Albertville et Uvira continua. Breuer fut remplacé par Pestiaux comme administrateur de territoire. Le meurtre d'un soldat chez Kabutshanga (Lulenge) et l'occupation militaire qui s'en suivit accrût l'exode de la population de Ngandja et de Tembele vers les rives du lac. La chefferie Ngulula fut supprimée et Kalungu fut créée.

En 1929 et 1930, trois administrateurs territoriaux se succédèrent : de Villenfagne (?), de Robiano et Willemart. Les frontières du territoire vers Albertville furent délimitées. Un accord fut trouvé avec les chefs locaux et les notables pour un regroupement des populations par clans pour autant que cela ne nécessitât pas de déplacement. La Belgika quitta le territoire.

En 1931, Van Cleemput devint administrateur de territoire ff ; l'usine TEXAF fut fermée à Baraka. Il y eut effervescence chez Lubinga ; Kirenga décéda. Le chef Kayumba abdiqua. Des propositions pour le passage des chefferies Kirenga, Kayumba et Kisala aux Warega furent faites.

En 1932, la sous-chefferie Kisala passa au Maniema et il y eut une modification de la limite sud du territoire. Ce fut également le début de l'exploitation de la Forminière et de Symor (exploitation de l'or), ainsi que la réinstallation de l'usine d'égrenage à Baraka par la Cotonco. Le projet de la réorganisation

politique élaboré en 1930 fut remis au point. Une répression dût se faire chez Lubinga. De nombreuses familles d'Uvira et d'Albertville revinrent.

L'ordonnance du 5 février 1937 remplaça l'appellation « territoire d'Ubembe » par celle de « territoire de Fizi ». Le premier administrateur de territoire fut Roger Spitas et son assistant Léon Capras. Le tout premier chef-lieu de ce territoire aurait été Matongo avant d'être transféré en 1935 à Abwekyanga, l'actuel Fizi.

Le caractère segmentaire de l'organisation politico-administrative du pays bembe persista lorsque l'ordonnance du 5 février 1937 divisa le territoire de Fizi en cinq secteurs : Ngandja, Mutambala, Tanganyika, Itombwe et Lulenge. La création de ces nouvelles entités administratives allait prolonger les conflits de pouvoirs coutumiers. Car n'ayant pas trouvé de chef suprême dans les clans bembe, le colonisateur se mit à les créer. Lisasi avait été nommé par l'administration chef de tous les clans qui vivaient dans le secteur Tanganyika par l'arrêté n° 7 du 6 août 1937 du CDD ; Kilinda Henri avait été porté à la tête du secteur Ngandja ; Kisala devint le chef de tous les clans du secteur Itombwe ; Kiasu prit lui la tête dans le secteur Lulenge.

Le territoire de Fizi fut amputé du secteur Itombwe, rattaché en 1948 au territoire de Mwenga. Lors de sa création par l'arrêté n° 16 du 6 août 1937, ce secteur ne comptait que trois groupements : Basimukundwa, Basimukulu et Basimunkindje. Il y eut donc des modifications par la suite ; l'espace territorial du secteur étant assez vaste, les premiers groupements furent scindés pour donner les six groupements actuels.

Tandis que le secteur Ngandja avait vu le nombre de ses groupements diminué de quatre à trois, les secteurs Tanganyika et Mutambala connurent eux une augmentation du nombre de leurs groupements qui passa de quatre à cinq.

Le territoire de Fizi garda la configuration politico-administrative faite de 4 secteurs et 17 groupements jusqu'à l'indépendance (Muzige 2009 : 30). Il est le seul de la province du Sud-Kivu à ne pas compter de chefferies.

2.2.1. SECTEUR LULENGE

Géographiquement, l'espace du secteur Lulenge va de Makungu jusqu'à Kihungwe en direction sud-ouest. Il a pour chef-lieu Kilembwe. Créé par l'arrêté n° 12 du 12 juillet 1937, il compte quatre

Tableau 7.1 : subdivision administrative du territoire de Fizi

Secteurs	Chefs-lieux de secteurs	Groupements	Chefs-lieux de groupements	Observations
Lulenge	Kilembwe	Basikasingo Bashimimbe Basimunyaka Basombo Obekulu	- Tulungu - Igomba (Kilenga) - Kitongo - Kayumba - Kisala	Quelques tensions entre les Basikasimu (Babuyu) dits « peuples originaires » et les Bembe venus travailler dans les plantations de coton
Mutambala	Baraka	Babwari Balala-Sud Basimukindje Bashim'muma [Basimukuma]-Sud Batombwe	- Some - Katanga - Baraka - Malinde - Kaseke	Problème à partir de 1984 dans le groupement Balala-Sud envahi par la population du groupement Bashim'muma qui a traversé la rivière Mutambala à la recherche des terres arables.
Ngandja	Lubondja	Babungwe-Sud Basikalangwa Basikasilu	- Lubondja - Abubwe - Lulimba	Le plus vaste secteur mais le moins peuplé du territoire.
Tanganyika	Mboko	Babungwe-Nord Balala-Nord Basilotsha Bashim'muma [Basimukuma]-Nord Basimunyaka-Nord	- Mboko - Lusenda - Kanguli - Sangwa - Lweba	- Problème récurrent des frontières entre les groupements Babungwe-Nord et Balala-Nord. - Problème de limite entre les groupements Babungwe-Nord et Balala suite au déplacement du lit de la rivière Sanza dû à l'inondation.

Source : Rapport annuel du territoire de Fizi 2015.

groupements : Bashimimbe, chef-lieu Igomba sous le notable Elenga ; Basimunyaka-Sud, chef-lieu Kitongo sous le notable Etongo ; Basombo, chef-lieu Kayumba sous le notable Ayumba ; et Obekulu, chef-lieu Kisala sous le notable Esale (Kipemba 2011 : 51).

Le groupement Basikasingo dirigé par le chef Kamili Mawazo du secteur Babuyu en territoire de Kabambare sous le chef Tulungu va être ajouté au territoire de Fizi. La raison fut trouvée dans l'exploitation du caoutchouc (*nguzi* ou *atanda*, en parlant kibuyu et ebembe). Le chef Kamili était accusé de ne désigner les collecteurs que chez les Basikasingo, ce qui les révolta.

Par la décision du CDD du Sud-Kivu n° 01/51 du 31 juillet 1951, le groupement Basikasingo fut intégré au secteur Lulenge. En cette période, l'autorité coloniale fit descendre les Bembe des montagnes dans la plaine du groupement Basikasingo afin de constituer une main-d'œuvre pour la culture du coton. Ces Bembe furent contraints de payer aux Basikasingo un tribut en nature (*mtulo/itulo*, en ebembe) équivalant à 10 % de leur production.



À gauche. Statuette recueillie à Tulungu.

(EO.1974.21.2, collection MRAC ; photo J. Van de Vyver, CC-BY 4.0.)



À droite. Cuillère dont la partie creuse a la forme d'une cuillère européenne ; le manche représente une figurine de personnage assis avec la main gauche reposant sur le genou et une poterie dans la main droite.

(EO.1980.2.221, collection MRAC ; photo et © MRAC.)



Statuette partagée dans les cultures de Basikasingo, Basilugesesi et Bembe.

(EO.1955.3.170-2, collection MRAC ; photo J. Van de Vyver, CC-BY 4.0.)

Dès sa création en 1937, le secteur Lulenge fut dirigé par Elenga Akyembwe, fils de Mutabele Elenga de la famille Basielenga qui fut chef coutumier du groupement Bashimimbe à partir de 1920. Son brigadier fut Matiyabo Mwana-ùùla, fils de

Muloko de la famille Basilulende. Mais ne sachant ni lire ni écrire, le chef de secteur Elenga Akwembwe craignait la présence des Blancs. Dans les réunions et lors de l'expédition des rapports à la hiérarchie, il se faisait représenter par le brigadier Matiyabo qui était lettré. Ce qui valut à ce dernier la confiance de l'administration qui en fit le chef de secteur Lulenge par le décret n° 18 du 24 octobre 1942. À la suite de son investiture à Atanga le 20 décembre 1942, il fit construire des bâtiments administratifs couverts de paille au chef-lieu du secteur et des gîtes pour Blancs à Lusungu, Kikungo, Mwendalonge, Manyokwa et Kabiluga. Il s'agit là des villages où résidaient respectivement les chefs locaux Elenga Akyembwe des Bashimimbe, Ekoi d'Obekulu, Kayumba, Manyokwa et Tulungu des Basikasingo. Il fit aussi construire un poste d'État à Kilembwe avec comme premier chef Mabenge, cet ancien combattant natif du groupement Basikasingo.

Après l'indépendance, en 1962, Elenga Musafiri fut élu chef de secteur Lulenge en remplacement de Matiyabo Mwana-ùùla. En 1964, l'administrateur de territoire spécial de Fizi Limoko Joseph réhabilita par sa lettre n° 455/AT.SP/64 du 25 janvier 1964 le chef Matiyabo Mwana-ùùla au poste de chef de secteur Lulenge, Elenga Musafiri ayant été accusé de collaborer avec les rebelles Simba. Cet événement poussa les chefs alliés à la rébellion avec Musafiri à se réfugier à Mwalo où ils coalisèrent avec les politiciens d'obédience lumumbiste et membres des partis politiques MNL/L, Cerea/Kashamura et PSA. Le chef Matiyabo s'installa à Kihungwe avec dans le

secteur quelques notables et *capitas* ainsi que le chef Mkuku Mwene Bilemba du groupement Basombo. Du côté de Mwalo, les réfugiés dépêchèrent une délégation composée de Mbungu Basubi et Mwamale Joseph Katchombo de Baikasingo, Abrahamu Kisala d'Obekulu et Ezroni Tchandja de Basombo pour solliciter la libération de la part de chefs rebelles commandés par Abwe Masanga et basés à Lulimba. Au retour, la délégation vint avec le chef des opérations Abeli Abwe Asanga qui installa son état-major au village Pene-Mende et commença le recrutement des jeunes et ceux de Lulenge à la rébellion. Il alla emprisonner à Kihungwe le chef de secteur Lulenge Matiyab, Pokesi Ibungu, Victor Mubanga et Joseph Mapembe. Tous furent assassinés le 31 mai 1964, sauf Abwe Mutokambali, qui fut sauvé pour avoir payé une rançon pécuniaire.

Après l'assassinat de Matiyabo Mwana-ùùla, Elenga Musafiri regagna Kilembwe où il (re)devint chef de secteur. Mkuku Mwene Bilemba chef de groupement Basombo, accusé de pactiser avec les « élites » ou partisans du PNP, fut assassiné à Kilembwe. Mais la rébellion Simba sera matée. En 1966, une grande campagne de sensibilisation allait être menée par le député provincial Makangila Jérôme, qui rassembla les chefs de groupement et les « sages » de Fizi à Katupu leur demandant d'inciter les jeunes rebelles bembe à déposer les armes. Deux mois après cette réunion, Makangila et le chef de secteur Elenga Musafiri remirent aux soldats gouvernementaux, qu'accompagnait le contingent sud-africain de l'ONU, les armes, munitions et véhicules récupérés des mains des rebelles à Lulenge. Mais ayant été dénoncé de complicité avec les rebelles (ce qui lui avait coûté un séjour en prison à Fizi) par le chef Daniel Tulungu du groupement Basikasingo, Elenga Musafiri se résolut à rejoindre le maquis de Hewa-Bora en 1967 ; aux côtés de Laurent Désiré Kabila. Tulungu assumait alors l'intérim du chef de secteur Lulenge et déplaça momentanément le chef-lieu à Kabiluga. De 1967 à 1968, il fut remplacé par le chef de poste Jacques Mukigi qui déplaça, lui, le chef-lieu du secteur Lulenge à Kilembwe où il se trouve toujours.

Le secteur Lulenge a été dirigé par les chefs suivants : Elenga Akyembwe (1937-1942), Matiyabo Mwana-ùùla (1942-1960), Elenga Musafiri (1960-1964), Matiyabo Mwana-ùùla (1964), Elenga Musafiri (1964-1966), Tulungu Daniel (1966-1967), Mukigi Jacques (1967-1968), Muchingwa Gaspard (1968-1969), Maître Constantin



Statuettes bembe recueillies à Lulenge

(EO.1955.3.170-5 et EO.1955.3.170-3, collection MRAC ; photos J. Van de Vyver, CC-BY 4.0.)

(1969-1972), Kingombe Tchondo H. (1972-1974), Muyololo S. Dambarase (1974-1977), Kingombe Tchondo H. (1977-1982), Kimonikitcha Ula Pongabatu (1982-1987), Mukambilwa Malumbi (1987-1988), Kisindja Bilombele (1988-1993), Kilubi Mulongecha (1993-1995), Kipendo Muchimu Useni (1995-1997), Kasungi Swedi L. (1997-2003), Mulimba Kiyana (2003-2005), Bendera Mamboleo (2005-2007), Mulenge Tambwe (2007-2008), Piana Kayumba (2008-) (Kipemba 2011 : 61).

2.2.2. SECTEUR MUTAMBALA

Il a pour chef-lieu Baraka. À la suite de l'arrêté n° 14 du 6 juillet 1937, il comptait 4 groupements : Bashim'muma [Basimukuma]-Sud, chef-lieu Malinde

avec pour chef le notable Eloco ; Basimukindje, chef-lieu Baraka sous le notable Mkuku ; Balala-Sud, chef-lieu Katanga avec pour chef le notable Mlingita ; Basandje, chef-lieu Katalukulu avec pour chef le notable Pole.

Le secteur Mutambala est situé dans la partie méridionale du Sud-Kivu et occupe la partie septentrionale du territoire de Fizi. Il fait partie de secteurs montagneux qui surplombent le lac Tanganyika, situé entre 3° 36' 18" et 5° de latitude S et entre 27° 54' 3" et 29° 5' 27" de longitude E. Il a une superficie de 776 km². Il est limité au nord par le secteur Tanganyika, au sud par le secteur Ngandja, à l'est par le lac Tanganyika, à l'ouest par le secteur Lulenge et au nord-est par le secteur Itombwe.

Fizi est, certes, le chef-lieu administratif du territoire, mais Baraka est plus ouvert parce qu'il est un carrefour entre l'influence arabe et le milieu congolais : il est le vrai centre du territoire de Fizi. La grande majorité des représentants de la région viennent d'ailleurs de l'entité de Mutambala. Lorsqu'il avait établi son maquis, c'est chez les Bashimimbe que Laurent Kabila et son Parti de la révolution populaire (PRP) recrutèrent le plus de ses membres (cf. tome 2).

Le secteur Mutambala compte cinq groupements :

- Basimukindji qui a pour chef-lieu Baraka. Il est constitué des localités Andale, Ekweni, Mkyemkye, Abela, Alundja, Matongo, Baraka, Maù, Mshimbakye, Moma, Lwende, Afulo, Bibokoboko, Kilola, Kalele, Alungwa et Enu'a. En 2013, il était dirigé par le chef de secteur Fikiri Engeleca w'Esasu ;
- Balala-Sud, chef-lieu Katanga, qui compte les localités Mwatembo, Akyungwe, Kimanga,



Village sur la route d'Uvira à Baraka, en 1903.

(AP.0.0.2330, collection MRAC ; photo Th. Bellis.)



Village Kilozi, sur la route de Baraka.

(AP.0.0.7847, collection MRAC ; photo Grasset, avant 1910.)



Statuettes bembe recueillies à Baraka.

(EO.0.0.14791 et EO.0.0.14795, collection MRAC ; photos J. Van de Vyver, CC-BY 4.0.)

Akomba, Katanga, Malekya et Mshilwa. En 2013, il était dirigé par Mateso Milingita ;

- Bashim'muma [Basimukuma]-Sud, chef-lieu Malinde, qui est composé des localités Malinde, Mulongwe, Ananda, Itota, Simbi, Bengé, Mukera, Asonge, Lumbi, Echula, Kichanga, Kakamba, Mutongacimu, Kakangala, Bigaragara, Rihunga et Regezi.
- Batombwe, chef-lieu Kaseke, qui est constitué de localités Katalukulu, Kaseke, Kakela, Lukongo, Fizi-centre, Kakunga et Kalungwe. En 2013, il était dirigé par le chef Masumbuko Tembele Maréchal ;
- Babwari, chef-lieu Some, qui est constitué des localités Some, Kibanga, Karamba, Katete, Buma, Mwanjalalu, Mulolo, Lubilo, Mwayenga, Lubomo, Dine, Mizimu, Manga, Tongwe, Kiriza, Karunga, Changwena, Kabanga, Rubana, Kisokwe, Kakazi, Kirini, Katenga, Sombwe, Misha et Nemba. En 2013, il était dirigé par le chef Katamya Kisesa Mvano (cf. Secteur Mutambala, Rapport annuel 2013).

Le secteur Mutambala a la densité la plus forte du territoire de Fizi avec 176 hab./km².

2.2.3. SECTEUR TANGANYIKA

Le secteur Tanganyika fut créé par l'arrêté n° 15 du 6 août 1937. Après enquête administrative, Mtaka Risasi fut désigné chef reconnu et confirmé par

l'arrêté n° 7 du 17 novembre 1938. Ses groupements administratifs étaient : Babungwe-Nord, chef-lieu Mboko sous le chef Lukandamiza ; Bashim'muma [Basimukuma]-Nord, chef-lieu Kaboke (Kaboge) II sous le chef Mweci ; Basilocha, chef-lieu Buengyi sous le chef Abonga, Balala-Nord, chef-lieu Lusenda sous le chef Ishibacwa ; Basimunyaka-Nord, chef-lieu Lweba sous le chef Sumaili. À l'époque, Mtaka Risasi vivait avec sa famille dans le secteur Mutambala à Matongo où il fut également médaillé. C'est en août 1937, à la création du secteur Tanganyika qu'il en sera désigné comme chef.

Le groupement des Babungwe fut reconnu par le pouvoir colonial en 1910 sous l'appellation de chefferie Lukandamiza, du nom de son premier chef. Il a connu différents changements de chefs dont principalement le remplacement de Abonga de la famille de Bashinundu décédé en prison pendant son incarcération par Amisi Boba Nsimbi de la famille de Bashisimbi. Puis suivent, dans l'ordre de succession, Yakobo Kasukulu et, en 2010, Charles Nsimbi. En 2011, ce groupement comptait 57 078 habitants. Il abrite Mboko, le chef-lieu du secteur Tanganyika. Le groupement des Basilocha est dirigé par un chef du clan Bashim'mindji et comptait en 2011 environ 45 327 hommes. Le premier chef de ce groupement fut Abonga Alengalenga qui avait travaillé avec les Arabo-swahili puis avec les Belges, jusqu'en 1937. Le groupement de Bashim'muma [Basimukuma]-Nord fut créé sous la direction du chef Eci M'ma Loôa. Le groupement des Balala-Nord a été créé sur le socle du clan Balala qui vivait à Elumbe et se spécialisait dans la fabrication des pirogues. Le premier chef



Vers 1903, village Kaboge sur la route d'Uvira à Baraka.

On aperçoit un missionnaire européen sur la photo, car la mission des Pères Blancs était toute proche.

(EP.0.0.2429-1, collection MRAC ; photo A. Sillye.)

fut Ishibacwa. Le chef-lieu de ce groupement fut transféré du village Elumbe à Lusenda à la suite de l'occupation de ce dernier village par les voisins Bashiela du clan Bashimunyaka en 1967, à sa position stratégique au bord de la route nationale n° 5 et dans la plaine littorale facilitant le trafic sur le lac Tanganyika (Ingelecho 2011 : 32).

2.2.4. SECTEUR NGANDJA

Il fut créé par l'arrêté n° 13 du 12 juillet 1937 du commissaire Joseph Noirot de la province du Kivu qui le subdivisait en quatre groupements : Babungwe, chef-lieu Lubondja sous le chef Elenda ; Bashikalangwa, chef-lieu Abubwe avec pour chef le notable Mshingelwa ; Batombwe, chef-lieu Katanga, avec pour chef le notable Tembele ; Basikashilu, chef-lieu Lulimba avec pour chef le notable M'lela.

Dans l'article 1^{er} de cet arrêté de création de 1937, il est stipulé que les groupements indigènes

Babungwe-Sud, Basikalangwa et Basikasilu sont numériquement trop faibles pour se développer harmonieusement dans tous les domaines et qu'il existe des raisons justifiées pour les réunir en un même secteur. Ce texte ajoute, néanmoins, que ces groupements sont réunis administrativement, mais conservent chacun son organisation coutumière. Ainsi, dans le groupement Babungwe, le pouvoir échut au chef Kilinda, dans ceux des Basikalangwa et Basikasilu respectivement à Asani Alenga et Antoine Lubunge. Henri Kilinda, enfant adoptif de Kilinda, devint chef de secteur Ngandja parce qu'il savait lire et écrire.

L'actuel secteur Ngandja est composé de trois groupements : Basikalangwa, Basikasilu et Babungwe-Sud. Il est le plus vaste du territoire de Fizi.

RÉFÉRENCES

- Afumba Sambo, A. 1980. « Histoire des institutions des Bembe : origine, signification et évolution (cas de Lukole, Alunga et Bwami), des origines à 1975 ». Mémoire de licence en Histoire, UNAZA/campus de Lubumbashi.
- Assumani K., T. 2007. « Le *mwami wa bichiba* : incarnation de l'autorité morale, judiciaire et politique dans la société précoloniale bembe ». *Cahiers du CERUKI*, nouvelle série 34 : 90-110. ISP/Bukavu.
- Bahati, S. 1986. « Les Babembe en contact avec les Arabo-swahili (1650-1880) ». TFE en Histoire et Sciences sociales, ISP/Bukavu.
- Birali M., M. 1980. « Contes magico-merveilleux bembe, essai d'analyse morphologique selon la méthode de Propp ». TFC en Français et Linguistique africaine, ISP/Lubumbashi.
- Ebasomba M., E. 1975. « Évolution politique des Babembe de Fizi ». TFE en Histoire et Sciences sociales, ISP/Bukavu.
- Ebasomba M. 1981. « Évolution politique des Babembe de Fizi : Fin XIX^e siècle-1940 ». Mémoire de licence en Histoire et Sciences sociales, ISP/Bukavu.
- Ebasomba M'Munguelwa W., M. 2013. « Le massacre de Makobola II dans le territoire de Fizi, secteur de Tanganyika : processus et conséquences (1996-2006) ». TFE en Histoire et Sciences sociales, ISP/Baraka.
- Mugeya, M. 1974. « Kalemie : des origines à 1935 ». *Likundoli, Enquêtes d'Histoire zaïroise*, série A, n° 1. UNAZA.
- Mukyoku Bilebyane. 1982. « L'occupation de l'Itombwe et ses conséquences politiques (1880-1964) ». TFE en Histoire et Sciences sociales, ISP/Bukavu.
- Muzige, S. 2009. « L'Afflux migratoire des Bafuliru dans le territoire de Fizi et son impact socio-économique (1936-2009) ». TFE en Histoire et Sciences sociales, ISP/Baraka.
- Neese, E. 1932. « Rapports affaires indigènes et main-d'œuvre ».
- Njangu, C. et al. 2000 (décembre). *Les Conflits au Sud-Kivu des anciens royaumes à 1996 : rôle de la femme*. Bukavu : Éditions de l'AFECF.
- Verhaegen, B. 1966. *Rébellions au Congo*. Tome 1. Léopoldville/Bruxelles : IRES-INEP/CRISP.
- Willemart, A. 1934 (10 janvier). « Historique du territoire des Babembe (Kivu) ». Rapport. Fizi.
- Wilungula Balongelwa, C. 1998. *Fizi 1967-1986. Le Maquis Kabila*. Paris/Bruxelles : L'Harmattan/Institut africain-CEDAF (coll. « Les Cahiers africains », 26).

Archives

Archives du Musée royal de l'Afrique centrale, Histoire et Politique

« Rapport annuel du territoire de Fizi ». 2015.

« Secteur Mutambala, Rapport annuel ». 2013.

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE	9
AVANT-PROPOS - Jeu de pouvoir et pouvoir du jeu dans la province du Sud-Kivu	11
INTRODUCTION	11
1. CLIVAGES ET ACCÈS AU POUVOIR AU SUD-KIVU	12
1.1. Les clivages pertinents pour le partage du pouvoir	12
1.2. Les clivages indépendants du partage du pouvoir	14
2. KINSHASA DANS LE JEU DE POUVOIR AU SUD-KIVU	16
2.1. Arrangements pour accéder au pouvoir	16
2.2. Mainmise de Kinshasa sur le Sud-Kivu	17
3. AGENCÉITÉ DU SUD-KIVU : POUVOIR ET RENTE	19
3.1. Rapports de force et alliances entre Kinshasa et le Sud-Kivu	19
3.2. Exemple d'agency via les partenariats public-privé	20
CONCLUSION	21
RÉFÉRENCES	22
PREMIÈRE PARTIE. LE SUD-KIVU PHYSIQUE	23
INTRODUCTION	25
RÉFÉRENCES	25
CHAPITRE 1. Localisation et identification géographiques des entités administratives	27
1. LOCALISATION ET COMPOSITION	27
2. PRÉSENTATION GÉOGRAPHIQUE DES ENTITÉS ADMINISTRATIVES DU SUD-KIVU	30
2.1. La ville de Bukavu	30
2.1.1. La commune d'Ibanda	30
2.1.2. La commune de Kadutu	31
2.1.3. La commune de Bagira	31
2.2. Le territoire d'Idjwi	31
2.3. Le territoire de Fizi	32
2.4. Le territoire de Kabare	33
2.5. Le territoire de Kalehe	34
2.6. Le territoire de Mwenga	37
2.7. Le territoire de Shabunda	38
2.8. Le territoire d'Uvira	38
2.9. Le territoire de Walungu	40
3. INDICATION DES AXES ROUTIERS ENTRE LES ENTITÉS	41
RÉFÉRENCES	44
CHAPITRE 2. Considérations générales sur les traits physiques du Sud-Kivu	45
1. UNE POLYGONATION SPATIALE AUX GRANDES IRRÉGULARITÉS	45
2. TOPOGRAPHIE : CONFIGURATION GÉNÉRALE	46
3. MONTAGNARDITÉ, OCÉANITÉ ET TYPES CLIMATIQUES PARTICULIERS	46
3.1. Des atténuations thermiques dues au relief	46
3.2. À des distances inégales des masses océaniques du continent africain	47
3.3. Des types climatiques particuliers	48
3.3.1. Des types climatiques de basses latitudes ou de latitudes équatoriales	48
3.3.2. Le zonage climatique du Sud-Kivu	48
3.3.3. Le zonage climatique actualisé du Sud-Kivu	50

3.3.4. Pluviométrie et bilan hydrique des stations météorologiques du Sud-Kivu	52
3.3.5. Sud-Kivu : une région de surplus hydriques	53
4. HYDROGRAPHIE	54
5. GÉOMORPHOLOGIE	55
6. RISQUES DE CATASTROPHES NATURELLES	59
RÉFÉRENCES	60
DEUXIÈME PARTIE. LES PEUPLES DANS LES ESPACES ETHNIQUES	63
INTRODUCTION	65
RÉFÉRENCES	68
CHAPITRE 1. Peuples autochtones. Origines, identités et localisations	69
1. ORIGINES	70
2. IDENTITÉS ET LOCALISATIONS	71
2.1. Twa (autre graphie Tswa) ou Mbuti (autre graphie Mbote)	72
2.2. Nyindu	73
2.2.1. Dénomination et origines	73
2.2.2. Implantation	74
2.2.3. Clans et lignages nyindu	75
2.3. Shi (Bashi)	76
2.3.1. Dénomination et origines	76
2.3.2. Mise en place	83
2.4. Havu	86
2.5. Fuliru (autres graphies : Fuliiru, Bafuliru)	90
2.6. Bajoba (autres graphies : Bazoba, Basanze/Basanje ou Bagoma)	92
2.6.1. Dénomination	92
2.6.2. Itinéraire suivi et éclatement en plusieurs groupes	92
2.6.3. Mise en place des Bajoba	93
2.7. Vira (Bavira)	94
2.7.1. Appellation et origines	95
2.7.2. Migrations et mise en place des Bavira	95
2.8. Tembo	96
2.8.1. Dénomination et origines	96
2.8.2. Implantation de la population	97
2.9. Lega	98
2.9.1. Dénomination et origines	98
2.9.2. Mise en place des populations	100
2.10. Tali (Tale)	103
2.10.1. Appellation et origines	103
2.10.2. Mise en place des populations Tali	104
2.11. Bembe	105
2.11.1. Dénomination et origines	105
2.11.2. Installation de la population	106
2.12. Bwari	110
2.13. Buyu (autre graphie : Buye)	110
RÉFÉRENCES	110
CHAPITRE 2. Peuples (dits) allochtones : Barundi et Banyarwanda	113
1. BARUNDI	114
1.1. Diverses thèses sur l'implantation et la fixation des territoires ethniques entre Bafuliru et Barundi	114
1.2. Évolution des populations barundi dans la plaine de la Ruzizi	118

1.2.1. Première vague de migrants	118
1.2.2. 1920 : Première guerre des Fuliru contre les Rundi	119
1.3. De la création de la chefferie Barundi en 1928 à l'avènement des pouvoirs de l'AFDL en 1996	120
1.4. La guerre Fuliru-Rundi de 1961 : éviction du mwami Kinyoni Ndagoye	124
1.5. La vague des migrants de la période de 1965	126
1.6. La vague des migrants de la période 1972-1996	128
1.6.1. Le massacre de la population hutu en 1972	128
1.6.2. La crise du 21 octobre 1993	129
1.6.3. La crise entre le président sylvestre Ntibantunganya et le premier ministre Antoine Nduwayo	130
1.6.4. Le massacre de Ntega et de Marangara en 1998	130
1.7. Les Hutu rwandais dans la plaine de la Ruzizi	130
2. BANYARWANDA DANS LES HAUTS-PLATEAUX DE L'ITOMBWE	131
2.1. Constats	132
2.2. Sur le choix d'un nom pour gagner une « identité nouvelle »	140
2.3. Les Banyarwanda s'établissent dans le Sud-Kivu	144
RÉFÉRENCES	151
TROISIÈME PARTIE. LES IMPLANTATIONS SOUS LA CONQUÊTE EUROPÉENNE	155
INTRODUCTION. Le tracé de la frontière entre le congo belge et les colonies allemandes	157
1. DE LA PROSPECTION DE LA RÉGION À LA FIXATION DE LA FRONTIÈRE ÉTATIQUE	158
2. LE LITIGE FRONTALIER DE LA FIN DES ANNÉES 1950 ENTRE LE CONGO BELGE ET LE RUANDA-URUNDI	
AUTOUR DE L'ÎLE VUGIZO	164
2.1. Les terres concédées à la SUCRAF	164
2.2. Le litige frontalier et sa résolution	165
RÉFÉRENCES	167
CHAPITRE 1. Autour d'une thèse : le Kivu, est-ce une partie du Rwanda restée au Congo ?	169
2. L'ANCIEN POUVOIR ROYAL DU RWANDA NE CONQUIT PAS LE KIVU	177
3. À LA SUITE DE LA PRÉSENCE COLONIALE	185
RÉFÉRENCES	191
CHAPITRE 2. Missions religieuses et leurs églises	195
1. IMPLANTATION DES MISSIONNAIRES CATHOLIQUES	197
1.1. Dans le Sud-Kivu montagneux	197
1.1.1. Les croyances religieuses des peuples de la région avant la pénétration des missionnaires européens	198
1.1.2. Pénétration et installation des missionnaires catholiques	200
1.2. Dans le Sud-Kivu de basse altitude	222
1.2.1. Les croyances religieuses de la région avant la pénétration des missionnaires européens	222
1.2.2. Les missions catholiques fondées de 1880 à 1945	223
1.2.3. Les missions fondées après 1945	224
1.2.4. Succession à la tête du diocèse d'Uvira	225
1.3. Diocèse catholique de Bukavu	226
2. IMPLANTATION DES MISSIONNAIRES PROTESTANTS	228
2.1. Dans le Sud-Kivu montagneux	228
2.1.1. Mission libre norvégienne (MLN)	228
2.1.2. Mission libre suédoise (MLS)	232
2.2. Dans le Sud-Kivu de basse altitude	236
2.2.1. Dans l'Ubembe	236
2.2.2. Les missionnaires protestants dans le Bulega	239
2.3. Vue d'ensemble de l'implantation des missionnaires protestants au Sud-Kivu	241
RÉFÉRENCES	243

CHAPITRE 3. CFL ET CNKI : Deux grandes entreprises se partagent l'espace du Kivu	247
1. LA COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER DU CONGO SUPÉRIEUR AUX GRANDS LACS AFRICAINS :	
DOMAINE ET ACTIVITÉS	248
1.1. Une entreprise de transport	248
1.2. CFL dans le secteur minier	248
1.2.1. La MGL et ses activités	251
1.2.2. Le Symétain	254
1.2.3. La Cobelmin	255
2. LE COMITÉ NATIONAL DU KIVU : UNE COLONISATION FONCIÈRE ET AGRICOLE	257
2.1. Le contexte de la création du CNKi	257
2.2. La mise en place du CNKi	258
2.3. Le CNKi et ses clients	264
2.3.1. Un début difficile	266
2.3.2. Les conflits entre le CNKi et ses clients	267
2.3.3. 1935-1945, le CNKi et sa vitalité retrouvée	272
2.4. Le CNKi de 1945-1960 : de l'ascension à la disparition soudaine	275
2.4.1. De 1945 à 1957 : l'afflux des clients vers le domaine du CNKi	275
2.4.2. 1957-1960 : période de récession économique et fin du CNKi	280
2.5. Les transferts des actions du CNKi à d'autres sociétés	281
RÉFÉRENCES	282
CHAPITRE 4. Arrivée des Banyarwanda sous la poussée de l'exploitation coloniale	285
1. ÉMIGRATION DES POPULATIONS RWANDAISES VERS LE KIVU : LA RÈGLE COLONIALE ENTRAVÉE	285
2. LES BANYARWANDA : UNE MAIN-D'ŒUVRE DANS LES SOCIÉTÉS MINIÈRES AU CONGO BELGE	289
3. LES BANYARWANDA EMPLOYÉS DES ENTREPRISES AGRICOLES : LE CAS DE LA SUCRAF	294
4. LES BANYARWANDA IMPLANTÉS AU KIVU PAR L'ADMINISTRATION BELGE	294
4.1. Le contexte de la migration des Banyarwanda	295
4.1.1. Élaboration du programme	295
4.1.2. Hutu et Tutsi dans la société rwandaise	298
4.1.3. L'ordre dans la mise en place de l'immigration	300
4.2. De 1937 à 1944 : Les Banyarwanda amenés dans le Gishari	301
4.2.1. L'intrigue « deal » entre pouvoir colonial belge et pouvoirs locaux rwandais et congolais	302
4.2.2. Choix des migrants et difficultés de terrain	302
4.3. De 1949 à 1954 : LES Banyarwanda ENTRaînés dans la chefferie Bahunde	310
4.4. De la Mission d'implantation des Banyarwanda (MIB) à la Mission d'implantation des populations (MIP)	323
4.5. Banyarwanda au Congo : à la fois « non-autochtones » et « pas Congolais », jusqu'à la fin de l'ère belge	326
RÉFÉRENCES	329
QUATRIÈME PARTIE. MISE EN PLACE DES TERRITOIRES ÉTATIQUES AJUSTÉS AUX ESPACES ETHNIQUES	333
INTRODUCTION. Éléments pour une lecture	335
1. LA CHEFFERIE COUTUMIÈRE COMME ENTITÉ DE BASE DU NOUVEL ÉTAT	335
2. L'ESPACE ETHNIQUE ORIENTE LA CONSTRUCTION DU TERRITOIRE ÉTATIQUE	338
RÉFÉRENCES	342
CHAPITRE 1. Sud-Kivu entité politico-administrative	343
1. RÉSISTANCES LOCALES ET STRATÉGIES EUROPÉENNES POUR DOMINER L'ESPACE ETHNIQUE	343
1.1. L'arrogance du Blanc	344
1.2. Le Blanc s'y installe	345
1.2.1. Avènement des nouveaux chefs locaux	348
1.2.2. La grande crise	354

1.2.3. <i>La guerre aux valets des Blancs</i>	356
2. LA SOUMISSION DE L'ESPACE ETHNIQUE PAR LES AGENTS LÉOPOLDIENS	357
3. ORGANISATION POLITICO-ADMINISTRATIVE DU TERRITOIRE	363
RÉFÉRENCES	380
CHAPITRE 2. Édification de Bukavu	383
1. LA PROVINCE SHI DE KASHA À L'ORIGINE DE BUKAVU	384
2. DE NYALUKEMBA POSTE D'ÉTAT À BUKAVU CHEF-LIEU DE LA PROVINCE DU KIVU	388
3. LA MISE EN PLACE DE LA VILLE	390
3.1. 1908-1923 : les premières constructions modernes de Nyalukemba	391
3.2. L'urbanisation de Bukavu : 1924-1940	393
3.3. L'évolution du transport mécanique : croissance des centres de négoce	396
3.4. 1940-1960 : deuxième phase de la construction de Bukavu	398
4. BUKAVU À PARTIR DE L'INDÉPENDANCE	405
5. LES COMMUNES DE LA VILLE DE BUKAVU	406
5.1. Commune d'Ibanda	406
5.2. Commune de Kadutu	407
5.3. Commune de Bagira	409
5.4. Kasha : statuts changeants au cours des périodes	411
RÉFÉRENCES	412
CHAPITRE 3. Territoires de Kabare et de Walungu : la délicate construction étatique au bushi	413
1. UNE ORGANISATION TERRITORIALE AJUSTÉE À L'AUTORITÉ COUTUMIÈRE	413
1.1 Affaire Katana/Lushombo	414
1.2. Dérives dans la délimitation des chefferies	415
1.3. Une grande présence militaire alourdit les corvées	417
1.3.1. Des camps militaires quadrillent l'espace	417
1.3.2. La fourniture des vivres et le portage	418
1.3.3. Exactions des soldats et représailles	420
2. ORGANISATION SOCIOPOLITIQUE	421
2.1. Le Bushi sous le pouvoir des entités claniques	421
2.2. La naissance des royaumes Bugweshe et Buhaya	422
2.2.1. Une première scission	422
2.2.2. La tentative de sécession de Katana	423
2.3. Le pouvoir politique dans les anciens royaumes du Bushi	424
2.3.1. Mwami	424
2.3.2. Nnahano	425
2.3.3. Murhambo et Murhwali	426
2.3.4. Bashamuka	426
2.3.5. Bashizi	426
3. ORGANISATION POLITICO-ADMINISTRATIVE DANS LE BUSHI	428
3.1. La résistance des bami à la colonisation belge	428
3.2. La relégation du mwami Kabare Rugemaninzi : 1930-1936	431
3.3. La chefferie Bushi (ou Bashi) : 1937-1944	432
4. LORSQUE LE NOUVEAU TERRITOIRE DE KABARE SE SÉPARA DE CELUI DE WALUNGU	433
4.1. La chefferie Kabare	434
4.2. La chefferie Nindja	435
5. LE TERRITOIRE DE WALUNGU INSTITUÉ SOUS LE RÉGIME MOBUTU	436
5.1. La chefferie Ngweshe	436
5.2. La chefferie Kaziba	438
RÉFÉRENCES	439

CHAPITRE 4. Édification des territoires d'Idjwi et de Kalehe dans l'espace contigu du Buhavu et du Butembo	441
1. DANS LE BUHAVU	442
1.1. Le royaume des Bahavu sous la dynastie (des) Bahande	443
1.2. Le royaume des Bahavu sous la dynastie (des) Basibula	444
1.3. Le Buhavu divisé en entités administratives sous la colonisation belge	445
1.3.1. Le groupement Buzi	445
1.3.2. Le groupement Banyejuru	446
1.3.3. La création de deux chefferies à Idjwi	448
2. DANS LE BUTEMBO	448
2.1. À l'origine, le Butembo comme groupe	448
2.2. Bakano et Baloho s'intègrent au Butembo	449
2.2.1. Bakano	449
2.2.2. Baloho	449
2.3. Pouvoirs et évolution de l'organisation politique et administrative du Butembo	450
2.3.1. Les pouvoirs : titres et fonctions	450
2.3.2. La pénétration des Arabo-Swahili et de Njiko Chingumwa au Butembo	452
2.3.3. Les conséquences des guerres au Butembo	454
2.3.4. La domination coloniale et les évolutions postindépendance au Butembo	455
2.3.5. La succession au pouvoir de quelques chefs tembo	460
RÉFÉRENCES	468
CHAPITRE 5. Territoire d'Uvira : des identités s'entrelacent	469
1. STRUCTURE SOCIOPOLITIQUE DANS LE TERRITOIRE	469
1.1. Mwami vira sous la dynastie (des) Benelenghe	470
1.1.1. Cour du mwami vira	471
1.1.2. Intrônisation du mwami vira	471
2. BUVIRA SOUS L'INFLUENCE DES ARABO-SWAHILI : 1845-1895	472
3. LA PÉNÉTRATION EUROPÉENNE AU BUVIRA	474
4. LA CONSTRUCTION DU TERRITOIRE D'UVIRA	474
4.1. La prise en main de l'espace d'Uvira par l'administration coloniale	476
4.2. Les chefferies dans le territoire d'Uvira	479
4.2.1. Chefferie Bafuliru (autre graphie Bafuliro)	479
4.2.2. Chefferie Bavira	486
4.2.3. Chefferie Plaine de la Ruzizi	488
4.2.4. Les groupes banyarwanda au Sud-Kivu	492
RÉFÉRENCES	497
CHAPITRE 6. Les territoires de Shabunda et de Mwenga en référence au Bulega	499
1. ORGANISATION SOCIOPOLITIQUE DU BULEGA PRÉCOLONIAL	499
1.1. Initiations bwali et bwami comme leviers du pouvoir politique	500
1.1.1. Bwali	500
1.1.2. Bwami	501
1.1.3. La mort, étape ultime de la vie	509
1.2. Structures sociopolitiques du Bulega précolonial	510
1.2.1. Nene kisi ou nene kyumo	511
1.2.2. « Anciens » : ntundu	511
1.2.3. Conseillers : basunguzi	511
1.2.4. Chefs militaires : ngama	511
2. INFLUENCE DES ARABO-SWAHILI AU BULEGA	512
3. ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU BULEGA SOUS LA COLONISATION BELGE	513

3.1. Pouvoir sociopolitique des nyampara et naissance des dynasties cheffales au Bulega	513
3.2. Le début de la colonisation européenne au Bulega	513
3.2.1. Opérations militaires et auxiliaires de l'État au Bulega	513
3.2.2. Création des postes d'État au Bulega : 1902-1910	514
3.2.3. Organisation politico-administrative du Bulega sous la colonisation	515
4. TERRITOIRE DE SHABUNDA	516
4.1. Shabunda sous l'exploitation des Arabo-swahili	516
4.2. Shabunda sous la colonisation belge : 1895-1960	518
4.3. Territoire de Shabunda après l'indépendance du pays	519
4.4. Subdivisions administratives du territoire de Shabunda	520
4.4.1. Chefferie Bakisi	520
4.4.2. Chefferie Wakabango I	528
5. LE TERRITOIRE DE MWENGA	537
5.1. La pénétration arabo-swahili	538
5.2. Édification du territoire de Mwenga à partir de la colonisation	538
5.3. Les entités politico-administratives du territoire de Mwenga	541
5.3.1. Chefferie Wamuzimu	542
5.3.2. Chefferie Basile	546
5.3.3. Chefferie Lwindi	550
5.3.4. Chefferie Burhinyi	554
5.3.5. Chefferie Luhwindja	556
5.3.6. Secteur Itombwe	557
RÉFÉRENCES	559
CHAPITRE 7. Le territoire de Fizi dans l'Ubembe	563
1. LA SOCIÉTÉ BEMBE	563
1.1. Initiation bwami	564
1.2. Initiation lukole	566
1.3. Initiation elanda	568
1.4. Initiation bahumbwa	568
1.5. Association alunga	569
1.6. Lubunga : la case des hommes	569
2. LES BEMBE FACE AUX CONQUÉRANTS	570
2.1. Les conquêtes des Barundi et des Luba au XIX ^e siècle	570
2.2. L'aménagement de l'espace socio-politique bembe sous la domination belge	572
2.2.1. Secteur Lulenge	575
2.2.2. Secteur Mutambala	578
2.2.3. Secteur Tanganyika	579
2.2.4. Secteur Ngandja	580
RÉFÉRENCES	580

Cet ouvrage s'efforce d'identifier les peuples du Sud-Kivu à partir d'une histoire ancienne qui n'est véhiculée que depuis peu de temps par l'écriture. Une partie de son contenu recourt aux témoignages ; certains passages relatent des légendes et des mythes fondateurs. Une conviction consacrée au passé tant des personnes que des groupes sociaux à partir de la conscience qu'ont les acteurs de leur vécu. L'histoire est recentrée sur les habitants, à la différence de l'histoire coloniale qui avait accordé trop de place au rôle des explorations et des découvertes des Européens auxquelles se sont ajoutées les décisions officielles qui, depuis, ont fondé le territoire étatique « créé » (inventé) au nom de l'entrée de l'autochtone dans la « civilisation ». Le contenu de ce livre se distancie donc de la thèse selon laquelle le territoire étatique du modèle colonial a dissous le territoire ethnique dépeint comme une société qu'il fallait nécessairement organiser.

Il apparaît que les chefferies actuelles au Sud-Kivu ont beaucoup pris des territoires étatiques : certaines ne correspondent pas à des territoires ethniques malgré la présence à leur tête d'autorités coutumières. Pourtant, le territoire étatique est d'abord un remodelage du territoire ethnique en fonction de nouveaux enjeux, de nouveaux intérêts. Par endroits, des populations ont été déplacées de leurs sites anciens et, ailleurs, elles ont pu rester. La domination coloniale a pris pour force d'appui la coutume et l'image de l'autorité réelle ou imaginée de celle-ci pour mieux rendre productif le territoire étatique.

L'administration coloniale avait interprété d'une manière « quasi monarchiste » la coutume locale qu'elle ne connaissait pas réellement et l'orienta en vue de contrôler les hommes et de s'appropriier les richesses. Paradoxalement, ce fut en pleine crise économique mondiale de la fin des années 1920 et du début des années 1930 que des réformes politiques importantes furent menées au Congo belge. Puis de 1934 à 1957, par contre, la colonie stagna politiquement. Les institutions n'ayant pas changé, l'immobilisme politique s'installa au Congo dont l'effet immédiat fut la décolonisation surprise en 1960.

Au Sud-Kivu, le statut assez partagé du *mwami*, chef suprême local dans diverses entités, fut un coup de pouce de la colonisation dans certains lieux. Pas au Bushi, par exemple, où la longue opposition de Kabare IV Rutaganda à la présence belge eut des incidences sur la redistribution du pouvoir qui vint influencer après son règne l'organisation du territoire étatique. Sous son héritier Alexandre Rugemaninzi, l'ancien territoire de Kabare finit par être divisé en deux territoires distincts : Kabare (réduit) et Walungu. Quatre chefferies furent reconnues : pas toujours égales ni en dimension ni en démographie, mais s'alignant sur certaines limites des clans jadis attachés. Par contre, chez les Fuliru et Vira voisins au sud-est, ou encore chez les Lega au sud-ouest, des entités politiques au départ moindres, voire dispersées, furent renforcées avec la colonisation par le jeu du groupement territorial des chefferies agrandies.

Pour assurer sa suprématie, l'autorité coloniale a dû manœuvrer entre les interstices des réalités constatées sur place. Le résultat est que les territoires étatiques institués, voulus tous identiques dans l'ensemble du pays d'après la loi, restent assez variés dans leur représentation même formelle et affermissent parfois de grandes particularités. On devra donc avoir conscience des ambiguïtés auxquelles renvoient ces réalités. Malgré le long répertoire de sources indiquées dans les bibliographies des chapitres successifs, comprendre le Sud-Kivu dans sa transformation à travers sa longue histoire s'avère une tâche délicate. La plupart des auteurs présentent encore les événements sous forme de chroniques et reproduisent généralement les conclusions de ceux qui les ont précédés. Et, même dans le cas où certains y ajoutent matière à discussion, la tendance consiste à pointer les faiblesses des autres et à faire douter de ce qui était partagé. On laisse ainsi s'installer le flou, l'information « contaminée » particulièrement à cause de la situation de conflit de territoire qui perdure dans cette région.

ISBN 978-9-4645-9617-5



Ce volume comporte
deux tomes qui ne peuvent
être vendus séparément.



Belgique

partenaire du développement